This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 019 955 160

Digitized by Google

Fr 1155.1 (1)

VE RI TAS

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

INVENTAIRES MOBILIERS

ET EXTRAITS DES COMPTES

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

(1363-1477)

PUBLIÉS PAR BERNARD PROST

TOME PREMIER

PHILIPPE LE HARDI

1363-1377

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1902-1904

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

INVENTAIRES MOBILIERS

ET

EXTRAITS DES COMPTES

DES DUCS DE BOURGOGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

BERNARD PROST

INVENTAIRES MOBILIERS

ET EXTRAITS DES COMPTES

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

(1363-1477)

TOME PREMIER

PHILIPPE LE HARDI

1363-1377

AVEC 20 PLANCHES HORS TEXTE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1902-1904

Digitized by Google

~~Fr 1155.1~~
Fr 1155.1 (1)

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
OCT 19 1982

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Les érudits à qui s'adressent les travaux du genre de celui-ci n'ont pas besoin que je prononce un long discours en leur présentant le premier volume de mes *Inventaires mobiliers et Extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (*1363-1477*), de l'avènement de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire. Il est nécessaire cependant d'exposer en quelques pages l'utilité et le plan de la présente publication et le système que j'ai adopté pour éditer mes textes.

Elle ne fera pas double emploi — sinon dans une mesure nécessaire et très restreinte — avec les principaux recueils antérieurs de documents empruntés à la comptabilité des quatre derniers ducs de Bourgogne, que ces recueils aient trait soit à l'histoire en général, comme les *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, publiés par Marcel Canat (1), *Les Écorcheurs sous Charles VII...*, de M. Alex. Tuetey (2), *Les Écorcheurs en Bourgogne...*, de M. Joseph de Fréminville (3), et les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur...*, de M. Ernest Petit (4); — soit, spécialement, à l'histoire

(1) Chalon-sur-Saône, 1863, in-8°, t. I, le seul paru. Voir les p. 297-493. — Je ne citerai que pour mémoire l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives...*, par doms Urbain Plancher, Alexis Salazard et Zacharie Merle (Dijon, 1739-1748 et 1781, 4 vol. in-fol.). Ils ont beaucoup trop peu utilisé les comptes. Voir cependant les extraits qu'ils en ont donnés au t. III, p. 555-596, et *Preuves*. p. LXII-LXVI, LXIX-LXXII, LXXXIV-LXXXV, LXXXVII-LXXXIX, CXXXIV-CXXXVII, CLXX-CLXXII, CLXXXVI-CLXXXIX et CCXVI-CCXVIII.

(2) *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au* XV*e siècle, d'après des documents inédits* (Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8°). Voir, t. II, *Documents*, p. 1-100, 181-250 et 301-380.

(3) *Les Écorcheurs en Bourgogne* (*1435-1445*). *Étude sur les compagnies franches au* XV*e siècle...* (Dijon, 1888, in-8°. — Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, année 1887). Voir les p. 220-271.

(4) *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne* (*1363-1419*), *d'après les comptes de dépenses de leur hôtel* (Paris, 1888, in-4°, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*,

des arts, comme *Les Ducs de Bourgogne...*, du marquis Léon de Laborde (1), les *Documents concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, de Mgr Dehaisnes (2), ou, à un point de vue plus restreint, comme les monographies de J. Barrois (3) et de Gabriel Peignot (4) sur la *Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, de Ch.-B.-J. Fevret de Saint-Mémin sur quelques artistes de ces princes (5), et de Marcel Canat sur leurs *maîtres des œuvres* (6); —soit à des sujets divers, comme les *États* des officiers des ducs, de dom Guillaume Aubrée (7), l'étude de Marcel Canat sur *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne...* (8), les recherches de M. de La Chauvelays sur les armées des quatre derniers ducs (9), les *Anecdotes sur les ducs de Bourgogne...*, de Max. Quantin (10), *L'Artillerie des ducs de Bourgogne...*, de Joseph Gar-

---

publiée pas les soins du Ministre de l'instruction publique). Voir les « Documents et notes », p. 455-616.

(1) *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le* XV*e siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Seconde partie, Preuves*, la seule parue (Paris, Plon, 1849-1852, 3 vol. in-8°). Cf. ce que je dis plus loin de cet ouvrage.

(2) *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le* XV*e siècle* (Lille, 1886, 2 vol. in-4°).

(3) *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens* (Paris, 1830, in-4°). Voir les p. 103-339.

(4) *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au* XV*e siècle.* Seconde édition... (Dijon, 1841, in-8°). Voir les p. 23-115.

(5) *Rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. II, 1842-1846, p. 1-70. Voir les p. 55-68.

(6) *Note sur les maitres des œuvres des ducs de Bourgogne...*, dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, t. XXI, 1855, p. 17-50. Voir les p. 38-50. — M. Noël Canat de Chizy, neveu de l'auteur, a publié également dans le *Bulletin monumental* (t. LXIII, 1878, p. 245-272, 341-357 et 439-473) un travail beaucoup plus complet sur le même sujet : *Étude sur le service des travaux publics et spécialement sur la charge de maître des œuvres en Bourgogne, sous les ducs de la race de Valois (1363-1477).* Voir les « Documents », p. 439-473.

(7) Ces *États* forment la deuxième partie du volume anonyme de dom Aubrée, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne...* (Paris, 1729, in-4°).

(8) *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison (Extraits des escroes de la dépense de son hôtel)* (Paris, libr. Aubry, 1860, in-8°. — Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, années 1858-1859). Voir p. 158-266.

(9) Dans les *Mémoires de l'Académie... de Dijon*, année 1878, p. 139-369, et année 1880, p. 19-335. Voir *passim*.

(10) *Anecdotes sur les ducs de Bourgogne dans la seconde moitié du*

Digitized by Google

nier (1). *La Chartreuse de Dijon...*, de M. Cyprien Monget (2); etc.

Des trois ouvrages dont le mien se rapprocherait le plus, il me suffira de dire, sans songer à contester leur valeur, que dans ses deux premiers volumes des *Ducs de Bourgogne*, les seuls consacrés en réalité à nos ducs (3), le marquis de Laborde n'a utilisé que les Archives départementales du Nord, se réservant de mettre plus tard à profit celles de la Côte-d'Or (4) et ne débutant, pour ce qui concerne directement Philippe le Hardi, qu'en 1384, à la mort de son beau-père, le comte de Flandre Louis de Male; — que les *Documents...* de Mgr Dehaisnes, si riches pour le nord de la France, le sont, à tout prendre, beaucoup moins pour la Bourgogne et s'arrêtent au commencement du xv° siècle (5); — et, enfin, que les « Documents

xiv° *siècle* [1352-1378]...., dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1883, p. 5-45. Voir les p. 20-45.

(1) *L'Artillerie des ducs de Bourgogne, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or* (Paris, Hon. Champion, 1895, in-8°), *passim.*

(2) *La Chartreuse de Dijon, d'après les documents des Archives de Bourgogne* (Montreuil-sur-Mer, impr. Notre-Dame des Prés, 1898-1901, 2 vol. gr. in-8°; le 3° et dernier paraîtra prochainement). Voir le t. I et le t. II, p. 5-179, *passim.*

(3) Le tome III est composé presque en entier de documents provenant de l'ancienne Chambre des comptes de Blois, disséminés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, au Musée britannique, à la Bibliothèque de la ville de Blois, etc., ou détruits dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, en 1871. Il n'intéresse guère que les comtes de Blois et les ducs d'Orléans, sauf l' « Appendice », p. 449-501 : « Pièces extraites de diverses archives et collections françaises et étrangères », la plupart relatives à des artistes employés par les rois de France ou travaillant dans les villes d'Orléans et de Troyes.

(4) Au cours de l'introduction de son premier volume, le marquis de Laborde dit quelques mots des « Archives de Dijon » et annonce ses « investigations prochaines dans ce dépôt important » (p. LXX); mais il ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Il n'a, du moins rien publié ni même, je crois, laissé dans ses papiers qui se rattache aux Archives de la Côte-d'Or. Elles sont capitales cependant pour l'époque de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. Ce n'est qu'à partir de Philippe le Bon qu'elles cèdent le pas à celles du Nord.

(5) Le marquis de Laborde et Mgr Dehaisnes n'ont pas eu recours non plus à une source indispensable : la *Collection de Bourgogne* à la Bibliothèque nationale, dont seize volumes, surtout, contiennent des analyses étendues et soigneusement faites de comptes, en partie perdus, et de pièces et de mandements, pour la plupart détruits, de la comptabilité des quatre derniers ducs. Les analyses de mandements sont de la main de dom Salazard, collaborateur de dom Plancher, et remplissent les vol. XXI, XXIII-XXVI, XXIX et LII-LVIII. Du dépouillement détaillé des comptes généraux et particuliers, dû à Étienne Pérard, conseiller-maître de la Chambre des comptes de Dijon dans le second tiers du xvii° siècle, il ne subsiste plus, comme

Digitized by Google

et notes » des *Itinéraires*... de M. E. Petit ne vont que de 1363 à 1419 et correspondent, ainsi d'ailleurs que les deux autres ouvrages, à un ordre d'idées différant de mon propre plan.

J'ai eu la présomption de vouloir faire je n'ose dire plus, mais, du moins, autre chose que mes devanciers, grâce aux laborieux dépouillements qu'en vue de cette publication, je poursuis, depuis une vingtaine d'années, dans nombre de dépôts publics et, surtout, aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Le fonds de l'ancienne Chambre des comptes de Dijon y constitue en effet, pour les XIVe et XVe siècles, une source documentaire de premier ordre et de longtemps inépuisable, malgré les énormes pertes que le vandalisme et l'incurie lui ont fait subir depuis le XVIIIe siècle jusqu'à une époque plus rapprochée de nous (1).

Rompant délibérément avec l'histoire classique, j'ai essayé, non seulement de compléter les données de mes prédécesseurs en ce qui touche les arts (2), mais aussi d'élargir encore le champ de recherches que Marcel Canat a le premier inauguré, dès 1858, avec sa *Marguerite de Flandre*, et où, surtout, M. E. Petit a fait une excursion si remarquée, avec les « Documents et notes » de ses *Itinéraires*..., tout en menant à bon terme son excellente *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (3).

Pour assurer à une compilation comme celle-ci toute la variété d'intérêt dont elle peut être susceptible, je ne me suis pas borné aux

---

manuscrit autographe, que des fragments concernant les comptes particuliers, épars dans les vol. CIV (f. 70-155, 162-177 v° et 306-321 v°) et CVII (f. 2-38 v°, 47-62 v°, 67-165 v°, 172-207 v° et 271-305); mais un autre collaborateur de dom Plancher, dom Aubrée, a eu soin de nous conserver dans le vol. C, outre un abrégé de ces fragments, un résumé assez développé, pour le XIVe et le XVe siècle, des extraits de Pérard relatifs aux comptes généraux. C'est à la Bibliothèque de la ville de Troyes (Mss., nos 332-333) que se trouve, de l'ensemble du manuscrit original de Pérard, la copie la plus complète, bien qu'elle ne soit pas intégrale; elle est aussi du XVIIIe siècle et forme quatre volumes in-folio, incomplets d'un cinquième et dernier. J'y ai relevé, au point de vue qui m'occupe, tout ce qui ne figure pas dans les transcriptions de dom Aubrée. — Cf. *La Collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale,* par M. E. Petit (Dijon, 1896, in-8°. — Extrait des *Mémoires de l'Académie... de Dijon*, années 1895-1896).

(1) Consulter à ce sujet *Les Ducs de Bourgogne*..., du marquis de Laborde, t. I, introduction, p. LXXII, note, et l'introduction du prochain t. IX de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*..., M. Ernest Petit.

(2) Y compris la musique, mais je n'ai fait qu'incidemment rentrer dans mon cadre l'architecture, qui m'eût mené beaucoup trop loin.

(3) Dans cette *Histoire,* M. E. Petit a également tiré un heureux parti de ce qui subsiste de la comptabilité des ducs de la première race.

Digitized by Google

Inventaires proprement dits, bien qu'ils soient la base d'un ouvrage admis à figurer parmi les publications du Ministère de l'instruction publique, dans la *Collection d'inventaires imprimés sous les auspices de la section d'archéologie du Comite des travaux historiques* (1). J'y ai joint un choix d'*Extraits des comptes* ducaux, relatif particulièrement aux deux Bourgognes et qui sera assez développé, au moins pour le règne de Philippe le Hardi.

Comment ai-je compris, d'une part, ces *Inventaires*, de l'autre, ces *Extraits des comptes* (2)?

Sous la première rubrique, on trouvera groupés les inventaires généraux dressés à la mort des ducs, des duchesses et de leurs enfants, des états particuliers de leurs joyaux, vaisselle d'or et d'argent, etc., établis en différentes circonstances, les récolements mobiliers des châteaux et hôtels ducaux, un choix d'énumérations détaillées d'objets divers, rentrant dans mon cadre, et, enfin, un ensemble d'inventaires moins importants, à certain égard, mais non moins curieux et, en outre, beaucoup plus rares jusqu'ici que les inventaires d'églises et de châteaux, ou même que ceux des rois, des princes et des personnages de marque (3). Je veux parler des inventaires de successions de mainmortables, de bâtards, d'aubains, etc., de biens vacants, de forfaitures et d'épaves, advenus au duc et vendus à son profit, sauf le droit des intéressés. Au chapitre des recettes, où l'on ne penserait peut-être pas à les chercher, les comptes des bailliages et des châtellenies de Bourgogne en fournissent, au XIVe siècle principalement une série, dont je ne connais pas d'autre

(1) Le Comité des travaux historiques a désigné pour être mon « commissaire responsable » l'érudit le plus compétent en la matière, à qui l'on doit, entre autres nombreux ouvrages de valeur, les deux premiers volumes de la présente *Collection*, les précieux *Inventaires de Jean, duc de Berry* (*1401-1416*). Que M. Jules Guiffrey me permette de lui exprimer ma gratitude de ses savants et obligeants conseils.

(2) Pour ces deux catégories de documents, j'ai dû ne m'occuper des duchés, comtés et seigneuries dont, successivement, les ducs héritèrent ou firent acquisition, qu'à partir de leur réunion au domaine ducal : comtés de Flandre, de Bourgogne (Franche-Comté), d'Artois, de Nevers et de Rethel, seigneuries de Salins, de Malines, etc., en 1384; comté de Charolais, en 1390; comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, en 1423; comté de Namur, en 1429; duchés de Lothier, de Brabant et de Limbourg, etc., en 1430; comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande et seigneurie de Frise, en 1433; etc.

(3) Cf. la *Bibliographie générale des Inventaires imprimés*, de MM. F. de Mély et E. Bishop (Paris, 1892-1895, 2 vol. en trois tomes in-8°), publiée dans la présente *Collection*.

Digitized by Google

exemple. J'en ai tiré un large parti, pour montrer, à côté du luxe ducal, ce qu'était alors le confortable bourgeois et surtout en quoi consistait, il y a six siècles, le toujours modeste et souvent bien pauvre mobilier des classes ouvrières. De tous ces justiciables, malheureusement, la profession n'est, d'ordinaire, pas indiquée : les comptables du duc ne songeaient qu'au produit de la vente et ont négligé ce détail. J'appelle quand même l'attention sur la suite d'inventaires de ce genre publiée ici. Ils nous renseignent presque aussi bien sur la condition des personnes que sur la nature et le prix des choses, la valeur du bétail, des denrées et des terres, etc. Et quel spectacle plus saisissant, s'il n'était un peu macabre, que ce long convoi de mainmortables, de bâtards, d'aubains, de condamnés en justice, de suicidés, etc., nobles, bourgeois, laboureurs ou ouvriers, dont nous ignorons tout hormis le nom, le degré d'aisance ou la pauvreté, et d'où émergent seuls, avec un état social défini, un fils du seigneur de Cussigny, décrété de bannissement, par le bailli de Dijon, — c'était Hugues Aubriot, — pour avoir combattu dans les rangs des Grandes Compagnies (art. 778-817) ; un écuyer bâtard, mort au cours d'une *chevauchée* du duc (art. 446-477) ; un châtelain de Chalon-sur-Saône (art. 99-163), un ex-châtelain de Grignon (art. 1713-1730), un sergent à cheval du duc (art. 27-47); un lombard, de Pontailler-sur-Saône (art. 1500-1502), un curé de campagne, adonné à l'élève du bétail et au trafic de la laine (art. 2911-2983); un tavernier, de Dijon (art. 2463-2496), un maître charpentier misérable (art. 2984-2985), un tonnelier (art. 1964-1965), un mercier (art. 2878-2901), un tondeur de draps, de Chalon (art. 76-98), un batelier de la Saône (art. 307-311); un bâtard de curé (art. 1966), un berger (art. 759-760), un pauvre diable, « qui queroit son pain pour Dieu » (art. 818-821), un homme, qui avait été « executé pour ses demeritez » (art. 1347-1352); une chirurgienne (*selourgienne*) d'Auxerre, établie à Chalon (art. 541-547), une chambrière du château ducal d'Argilly (art. 571), une « femme de vie », morte chrétiennement (art. 3003-3005), et la femme d'un couturier de Semur, qui s'était pendue (art. 575-576).

Les autres inventaires de ce volume (1) comprennent notamment une liste de présents offerts par le duc le jour de ses noces (19 juin 1369), deux états de l'*artillerie* disponible du duc en 1373 et 1374, treize inventaires de châteaux ducaux, parmi lesquels il faut citer ceux de Montbard, d'Aisey-le-Duc, de Vieux-Château et de Villaines-en-Duesmois ; un état des objets fournis à Jean de Marville, imagier du duc, pour l'installation de son atelier au palais ducal à Dijon.

(1) Voir à la fin du volume le Répertoire des principales matières.

Digitized by Google

J'arrive aux *Extraits des comptes.*

Empruntés aux comptes généraux et spéciaux de la trésorerie des ducs, aux comptes des bailliages et des châtellenies, aux pièces comptables et aux autres sources analogues, groupés forcément, malgré leur diversité d'origine et de dialecte, dans une seule série chronologique, ces extraits comprennent un choix, arbitraire sans doute et très incomplet — sauf pour les arts — de textes, condensés autant que possible, mais curieux à nombre de points de vue, sur tout ce que l'on a appelé, avec trop de dédain, les petits côtés de l'histoire, aussi intéressants au moins que la pompeuse et souvent bien aride histoire officielle.

Sans négliger, à l'occasion, dans les innombrables documents qui m'ont déjà passé sous les yeux, ce qui peut fournir un appoint inédit à l'histoire générale, j'ai eu surtout pour but de dépeindre la cour ducale, de faire pénétrer familièrement dans son intimité et son existence journalière, de noter même ses divertissements, depuis la chasse, les spectacles de bateleurs, les auditions de *menestriers*, de *chanteresses*, de faiseurs ou de diseurs de rimes, jusqu'aux jouets donnés aux jeunes princes; j'ai tâché, en un mot, de révéler de la vie privée des ducs et de leur famille tout ce qu'il est possible d'en savoir. Cantonné toujours dans leur milieu j'ai tenu également à faire une large part aux détails inédits concernant surtout les arts, mais aussi les lettres, les sciences, l'industrie, l'agriculture, la viticulture, l'horticulture, l'alimentation, etc. Enfin, pour m'inspirer des mêmes préoccupations qui m'ont guidé dans les *Inventaires*, je n'ai pas omis de signaler mainte particularité plus instructive, au fond, que libre parfois dans la forme, des mœurs, coutumes et usages de jadis, du haut en bas de l'échelle sociale. Si l'on rapproche des *Inventaires* toutes les notions éparses dans les *Extraits des comptes*, on aura, pour une région, ou je me trompe fort, une sorte de bilan, quelque peu anecdotique, mais irréfutablement documenté, d'une période de ce moyen âge trop vanté par les uns, trop décrié par les autres et, en tout cas, d'un attrait rétrospectif incontestable pour les libres esprits de notre temps.

Quoi qu'il en soit, j'ai voulu que chacun trouvât ici à glaner. Il suffira, pour en juger, de feuilleter au hasard le volume ou même de parcourir le « Répertoire des principales matières » dont j'ai cru utile de faire suivre chaque tome, en attendant la table générale qui terminera l'ouvrage.

Il me reste à indiquer brièvement la méthode à laquelle je me suis arrêté pour la publication de mes *Inventaires* et de mes *Extraits des comptes*.

Inutile de dire que j'ai eu un respect scrupuleux des textes, mais

Digitized by Google

seulement quant à leur teneur essentielle. J'ai déjà prévenu qu'ils étaient « condensés autant que possible ». Partout, en effet, j'ai élagué le fatras habituel des formules et négligé les détails inutiles, de manière à présenter, dans le moindre espace, la quintessence du plus grand nombre de renseignements divers. C'est aussi par économie de place que j'ai remplacé partout les chiffres romains d'alors par la numérotation arabe, à la fois plus claire et plus succinte; ramené au quantième du mois les dates empruntées, suivant l'usage de l'époque, aux fêtes religieuses; supprimé, dans les inventaires, la série interminable des *Item* répétés au début de chaque article; abrégé partout, par *Mgr* et *Mme*, les appellations *in extenso* de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Madame la duchesse de Bourgogne (1).

Pour permettre de distinguer à première vue, en dehors de la référence, si l'on a affaire à un texte original ou à une copie plus ou moins postérieure, j'ai accentué à la moderne les extraits empruntés aux transcriptions soit de la *Collection de Bourgogne*, soit d'autres sources du XVIe au XVIIIe siècle.

Les expressions : Achat, Don, Passé en compte, Porté en dépense, Mandatement, Ordonnancement, et autres analogues, signifient qu'il s'agit d'un mandement du duc ou de la duchesse; le mot Payé et, dans le courant d'une phrase, les verbes Toucher et Recevoir, qu'ils s'agit d'une quittance de la partie prenante (2).

J'ai partout, sauf dans les citations intégrales, adopté, pour les millésimes, le nouveau style, quand les anciennes dates peuvent y être ramenées avec certitude.

Systématiquement aussi, c'est la première fois qu'ils apparaissent dans le texte que les noms de lieux sont identifiés en note; les noms de personnes, accompagnés très souvent de renseignements biographiques; les noms de choses, commentés quand il y a lieu.

Enfin, les termes omis ou insuffisamment interprétés dans les dictionnaires de Du Cange, de La Curne de Sainte-Palaye, du marquis L. de Laborde, de Fréd. Godefroy, de Victor Gay, etc., abondent tellement ici que j'ai dû en réserver la recension pour un glossaire spécial, qui sera joint à mon dernier volume.

---

(1) Dans tout le cours de l'ouvrage, les mots *Mgr* et *Mme* isolés désignent exclusivement le duc et la duchesse de Bourgogne.

(2) Je dois rappeler que, dans la comptabilité royale et princière d'alors, la date des mandements indique souvent d'une manière un peu approximative l'époque réelle de la dépense, et que la date des quittances n'est même pas toujours strictement celle du paiement fait à l'intéressé.

Digitized by Google

INVENTAIRES MOBILIERS
ET EXTRAITS DES COMPTES
DE PHILIPPE LE HARDI

ANNÉE 1363

INVENTAIRES

RECEPTE D'ARGENT FAITE... DES BIENS ADVENUZ AU ROY (1)..., DES BESTARS ET BESTARDES, [DES BIENS VACANTS ET ÉPAVES] (2), ESTANS OU BAILLIAIGE DE CHALON (3), DEZ LA SAINT MARTIN D'YVER (4) 1362 JUSQUES A LAD. SAINT MARTIN D'YVER 1363.

I. — Des biens du Petit Ber, du Grant-Cervigney, près de Saint-Xristofle oultre Soone (5), qui estoit bestars, et fut trespassez le 6e jour de fevrer 1362, liquelx biens s'enseuguent :

1. — 2 vaiches, 1 genice, 1 petit porc, 1 truhe, 2 laitans.

2. — 4 linceuz, 1 cuverture d'estoupes, 1 cussin de bouffe d'avenne.

---

(1) Avant de recevoir en apanage le duché de Bourgogne, par lettres patentes du roi Jean, son père, du 6 septembre 1363, Philippe le Hardi, alors duc de Touraine, avait été nommé, le 27 juin 1363, lieutenant du roi en Bourgogne. Il ne quitta toutefois le titre de duc de Touraine, pour prendre officiellement celui de duc de Bourgogne, que lorsque son frère Charles V lui eut confirmé, le 2 juin 1364, la donation du roi Jean (Dom Plancher, *Histoire... de Bourgogne*, t. II, preuves, p. CCLXXVIII-CCLXXX, et t. III, preuves, p. II et VIII).

(2) Pour tout ce qui concerne, ici et plus loin, les droits du duc sur les successions des bâtards, des mainmortables, des « advenus », des aubains et des suicidés, ainsi que sur les biens vacants, les épaves et les « forfaitures », consulter : « Consuetudines generales Burgundie » (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1230, f. 18 et suiv.); « Anciennes coutumes du duché de Bourgogne », dans *Les Coutumes du duché de Bourgogne*, du président Bouhier (Dijon, 1742-1746, 2 vol. in-fol.), t. I, p. 107-172; « Coustumes et stilles gardez ou duchié de Bourgoingne », dans l'*Essai sur l'histoire du droit français*, de V. Giraud (Paris, 1846, 2 vol. in-8o), t. II, pp. 268-328; etc.

(3) Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

(4) Le 11 novembre.

(5) Le Grand-Servigny, commune de Saint-Christophe-en-Bresse, canton de Saint-Germain-du-Plain, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

3. — 2 cotes de burel, 2 paires de draps linges.

4. — En gerbes, environ 2 bichoz de soigle, 1 bichot de froment, 2 bichoz d'avenne.

5. — 3 petites arches, 1 peelle d'arain, 1 fessour, 1 salpe, 1 cerex, 1 ferrot.

6. — 1 escuellier de bois, 1 poiche, 2 bainchoz pour seoir sus, 5 (1) escuelles de bois.

Desquelx chouses la femme dudit Petit Ber avoit la moitié, et ne volut acheter la part de Mgr, pour ce qu'elle n'avoit de quoy paier; si fut vendue et delivrée à... [un individu] de Saint-Marceaul (2), comme au plux offrant, pour 4 florins.

II. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Marthene, qui fut femme Jehan Poichereaul, de Sainte-Helene, près de Buxi (3), bestarde, morte, qui trespassai le 10e jour de fevrer l'an dessusdit, liquelx biens s'enseuguent :

7. — 1 bichot de froment, 1 bichot de soigle, 1 boisseaul de pois blans, 1 quarte de voces, 1 quarte de millot (4), 3 quartes de noix.

8. — 1 coignie, 1 fessour.

9. — 1 cussin de plume, 1 petit tauley, une peelle noire raboitie.

---

(1) La lecture de ce chiffre est douteuse, le ms. étant ici très détérioré.

(2) Saint-Marcel, canton de Chalon-sur-Saône.

(3) Sainte-Hélène, canton de Buxy, Saône-et-Loire.

(4) D'après les documents de cette époque, la culture du millet, comme substance alimentaire, était alors fort répandue en Bourgogne, notamment à Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Aisey-le-Duc, Mirebeau-sur-Bèze, Brazey-en-Plaine, La Perrière, La Roche-de-Brénil (Côte-d'Or); dans le Chalonnais, à Verdun-sur-le-Doubs, Cuisery, Sagy (Saône-et-Loire). On le cultivait aussi dans une partie de la Franche-Comté, à Chaussin (Jura), à Faucogney (Haute-Saône), etc. — En 1371, le châtelain de Saulx-le-Duc (canton d'Is-sus-Tille, Côte-d'Or) fit faire « ou molin de Tarsu » (Tarsul, même canton) « un basteour pour batre millot » (Archives de la Côte-d'Or, B 6086, f. 24 v°). — On verra plus loin que la duchesse ne le dédaignait pas et envoyait fréquemment à son père, le comte de Flandre, du « millot pilé » et « sans piler ». — Ajoutons que l'on cultiva généralement le millet en Bourgogne, dans les plaines de la Saône surtout, jusqu'au moment où se répandit l'usage de la pomme de terre. En 1774, c'était encore une des principales productions du pays (Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. I, p. 304).

Digitized by Google

10. — 4 arches, effondrées des Ymglois (1).

11. — 6 linceuz, 1 ferrot, 1 trepier à 2 jambes, 2 faucilles, 1 guoiz.

12. — 1 mait à prestir paste.

13. — 1 petite truhe.

14. — 1 paul de fer et 1 tenot.

Desquelx chouses estoit la moitié à Mgr; si fut vendue... [au] mari de lad. Marthene et delivrée, comme au plux offrant..., [pour] 2 frans.

III. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Guillemin Chuppim, de Sainte-Elene, près de Buxi, bestart, mort, qui trespassai le dyemenche après la Saint Michief arcange (2) 1363 :

15. — 15 boisseaulx de soigle, à la mesure de Gevrer (3), 1 boisseaul de feves, 1 boisseaul de froment, 3 boisseaulx de millot.

16. — 24 gerbes de froment, 20 gerbes d'avenne, 40 gleuz de feves, 6 gleuz de chiches, 2 quarterons de poisoz, 1 bichot de noix.

17. — 3 petites arches despecies, 2 autres petites arches, 2 voisot, une petite saloire.

18. — 20 manesveaulx de chenove.

(1) Malgré les conventions stipulées dans les traités de Guillon (10 mars 1360) et de Brétigny (8 mai 1360), les bandes anglo-navarraises qui, depuis 1358, infestaient une partie de la Bourgogne, continuèrent, de 1361 à 1366 surtout, à ravager cette province, de concert avec les autres aventuriers connus sous le nom de « Compagnies ». En 1363-1364, il y eut, d'autre part, à diverses reprises, guerre ouverte entre le duc de Bourgogne et les seigneurs franc-comtois, jaloux de leur indépendance. Pour toute cette période, traitée de façon très sommaire par dom Plancher (*Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 224 et suiv., t. III, p. 2 et suiv.) et insuffisamment étudiée jusqu'ici, malgré les travaux de MM. Éd. Clerc (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 107 et suiv.), Jules Finot (*Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne...*, p. 69-202 du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts... de la Haute-Saône*, 3e série, n° 5, 1874), et surtout A. Chérest (*L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans...*, Paris, 1879, in-8°, p. 117 et suiv.), il faut attendre le volume qui terminera la précieuse *Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit. Je ne puis, pour le moment, que renvoyer aux Archives de la Côte-d'Or, complétées sur quelques points par la *Collection de Bourgogne* de la Bibliothèque Nationale principalement le t. XXVI, f. 69, 77, 84, 88 r° et v°, 108-109 et 111-133.

(2) Le 1er octobre.

(3) Givry, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

19. — 1 saleur pour saler char, viez; une mait à... 1 pié, 1 banc.

20. — 3 stiers de vin, une vaiche et son veaul maale suigant, 2 toureaulx d'un an.

21. — Une charretée de foin.

22. — 6 linceuz, une coutre et 1 cussin de plume.

23. — Ung eschaveaul de fy.

24. — 1 peelle frictoire, 1 petite quasse, 3 faucilles, 1 fessour, 3 soucelloz, une pioiche.

25. — Une vaiche et 2 veaulx, que l'on tenoit à commande dudit Guillemin, sur quoy il avoit de chastel 1 florin et 4 gros.

26. — 3 batherons de chenove.

Desquelx chouses Messire avoit la moitié. Si fut vendue celle moitié et delivrée à Jehannote, femme dud. Guillemin, comme à la plux offrant, pour 6 florins 3 gros.

IV. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Garnerot de la Loige (1), advenuz à Mgr comme biens vaquans, pour deffaut d'ors, qui trespassai le 13e jour de septembre 1363 :

27. — Une arche plate, bordée à l'anviron du cuvescle ; une autre arche petite, plate ; une archeban, 2 tresteaux.

(1) « Philippe Garnier, autrement Garnerot de la Loige, concierge de mons. le duc en son hostel à Chalon », est mentionné en 1353-1360 (Arch. Côte-d'Or, B 3561 bis, f. 1, 3... et 26). — Dans un autre compte (*Id.*, B 3565, f. 24 v°), il figure, en 1362, sous la dénomination de « Garnerot de la Loige, sergent à cheval ». — En 1359, il fut condamné, au bailliage de Chalon, à une amende réduite à 14 florins, « pour composicion faite à lui..., sur ce que il avoit trouvey et pris ung homme mariey en avoutere, et le recela pour salaire qu'il en prist, si comme l'en dit » (*Id.*, B 3561 bis, f. 22 v°). — Sur « l'ostel de la Loige du Chastellet » des ducs à Chalon, voir ci-après, page 23, note 4, et, plus loin, aux inventaires de l'année 1369. Quant aux pénalités dont l'adultère était alors puni en Bourgogne, je me bornerai à dire qu'à Dijon, par exemple, « tous ceux, tant hommes que femmes, qui sont trouvés et reprins en adurtère, et pour chacune fois que repris y sont », étaient passibles d'une amende de 65 sols au profit du duc (*Coll. Bourgogne*, t. C, p. 434). Mais, soit que les gens mariés de Dijon fussent des modèles de vertu, soit plutôt que le prévôt de la ville, chargé de constater les délits de ce genre, fermât volontiers les yeux, le chapitre des comptes consacré aux amendes « des hommes mariez trouvez couchez ou en compaignie secrete avec autres fammes que les leur », ne contient en général que la mention suivante : « Neant, pour ce que le prevost n'en n'a aucuns trouvez » (Arch. Côte-d'Or, B 1401, f. 9, B 4428, f. 2 v°; etc.). — Dans la charte de franchises de Sagy (canton de Beaurepaire, Saône-et-Loire), datant de l'année 1266, le seigneur se réservait une amende de 60 sols « pro adulterio..., tam in adultero quam in adultera..., aut trotabuntur nudi per villam si dic-

Digitized by Google

28. — 1 comascle, 1 aiguer de bois, 1 trepier, qui n'ay que 2 jambes; 1 haste de fer.

29. — 1 buffot de nouhier; la ferrehure d'une petite fenestre, de fer.

30. — Le fuest d'une seelle à chevoichier en guerre.

31. — Une beslonge, 1 bigot.

32. — 1 cloicherot à faire aigue rouse.

33. — Une grahille, ung chevecié, une chasere et 2 arches.

34. — La couroie dud. Garnerot, où est ses seaux.

35. — Une taiche, ung cousteaul.

36. — Ung quarteron de virge cire.

37. — 8 ennaps chatiz de bruere ,en 1 quabat.

38. — Une garnison de bras, qui est de cuerf.

39. — 8 pieces, que cotes que coursoz, des robes dud. Garnerot, toutes viez.

40. — 2 paires de viez chauces, une paire de gantheroz faiz à bandes, viez.

41. — Une paule de fer, ung viez pot de couvre.

42. — Ung chatif escrinot, ploing de commissions (1).

43. — 1 chevecié, une chierre pertusie.

44. — 2 coutres de plume, 3 cussins, 2 chatiz ouroilliez, une coutrepointe, ung viez cuverteur roige.

45. — Une livre de fy, ung goudandart, 1 bacin à main.

46. — Une arche ferrée, fermant à serrure de bois, en laquelle avoit 11 pieces de chatiz linceuz.

47. — 8 pieces de pot d'estaing, viez; 2 mesures percies, de couvre; ung bacin à main, tout despecié.

Lesquelx chouses, exceptez les 8 poz d'estaing, qui encour sont à la Loige, sont ehues vendues et delivrées partielment, au proffit de Mgr, à pluseurs personnes et present le procureur de Mgr (2), pour tout, 5 frans.

---

tam penam pecuniariam voluerint evitare » (Arch. Côte-d'Or, B 1307, f. 148 v°; Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 510). — On trouvera, à sa date, un inventaire du château de Sagy (1430).

(1) Il faut se rappeler, pour l'intelligence de cette expression, que Garnerot de la Loge était « sergent à cheval » du bailliage de Chalon.

(2) C'était alors « Perrot de Relampont », nommé à cet office le 18 octobre 1361 (Arch. Côte-d'Or, B 3564, f. 25 v°).

Digitized by Google

V. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort du Looran, mari fut Jehannette, fille Huguenot Rossot, de Thorey oultre Soone (1), advenuz d'espaive, qui trespassai le 17ᵉ jour d'octobre 1363 :

48. — 4 coutres, 4 cussins de plumes, une coutrepointe viez, 2 chatives cuvertures de drap, 19 petiz linceuz.

49. — Une arche plate, ferrée.

50. — 2 petiz taulez, viez ; 2 terjeoires nuefves.

51. — 1 boisseaul de millot, 1 boisseaul de pois, une livre et demée de fy.

52. — Une malecote partie de 2 draps, ung gippon de drap, ung chapoiron ganguerillié, ung autre chatif chapoiron, ung viez mantheaul de quamellim.

53. — Ung pot d'estaing, tenant une pinte; ung pintat d'estaing, quarrey ; ung pintat d'estain, reon.

54. — Ung buffot de bois, une peelle blainche, 2 ceoilloz ferrez, 2 trepiers petiz.

55. — Une quassote à enfent, ung bacin à boire, à couhe.

56. — 1 florin que l'an devoit audit Looran ; item, en 1 autre debt, 3 florins.

57. — Une espée.

58. — Ung porc d'un an, qui fut tauxez 4 gros.

59. — Une grahille, ung coursot à femme, de pers, senz panne; ung autre coursot de roige, à femme, fourey d'aingneaulx.

60. — Item, devoit l'on audit Loorain, pour le louhier de sa maison, 1 florin.

Esquelx chouses ai Messire la moitié, laquelle moitié fut vendue et delivrée, comme à la plux offrant, à Jehannete, femme dudit Loorain, 9 florins.

VI. — Des biens advenuz à Mgr, de Guillemin de Nanthon, demorant à Chalon, bestart (2), qui trespassai le 18ᵉ jour d'aoust 1363 :

61. — Ung grant plateaul d'estaing.

---

(1) Thurey, canton de Saint-Germain-du-Bois, Saône-et-Loire.

(2) J'ai inutilement recherché si ce bâtard appartenait aux Nanton, seigneurs, au XIVᵉ siècle, de Cruzilles (canton de Lugny, Saône-et-Loire).—Voir sur cette famille : Bibl. Nat., ms. fr. 31946, f. 127-128 ; coll. Bourgogne,

Digitized by Google

62. — Unes plates, cuvertes de cuerf noir, fermans pour devant.

63. — Ung cuverteur d'eschaquier roige, ung cuverteur de roié vert, saingle ; ung mantheaul domble, de quamellim et de pers.

64. — Une malecote à homme, fourée de panne blainche d'aingneaux ; ung chappoiron à homme, parti ; une malecote à homme, partie de roié roige, d'une part, et de treffilley, d'autre part.

65. — Une malecote partie, à homme, qui est de violote, d'une part, et d'une biffe roige, d'autre part, et est fourée d'une panne d'aingneaux blans.

66. — Ung chappoiron à homme, domble, de 2 draps, l'um violote, l'autre drap roige ; ung autre chappoiron de maubrey, domble.

67. — Une malecote partie, fourée de toille, pour le corps ; 1 gippon de fustaingne, fourey de toille, viez.

68. — 2 linceuz de 3 toilles, 1 tauley contenant 3 aunes, une tergeoire de ce lonc.

69. — Une couvreteste, ung fraitiz d'argent, ung petiz tresseours, une petite courroie d'argent, une petite bourse de soie.

70. — 6 pieces de enneaulx de gros argent, 4 quilliers de gros argent.

71. — Ung coursot à femme, fourey d'une panne d'escureulz ; ung chappoiron à femme, de mabrey ; ung autre chappoiron à femme, parti d'une violote, d'une part, et d'une biffe roige, d'autre part.

72. — Ung coursot à femme, viez, fourey de blanc de conniz ; une cote à femme, viez.

73. — 2 couhes de vin, dont l'une estoit vuide demi pié, et l'autre estoit vuide 3 doies.

74. — 53 aunes de taulez, que nuefz que viez ; 22 aunes de terjeoires, que nuefves que viez.

---

t. XXV, f. 1 bis ; nouv. acquis. fr. 1036, f. 21 v°, 50, 64, 67, 82 et 97 ; Arch. Côte-d'Or, B 10424, f. 117 v°-118, 119, et liasses B 357, 358, 11174 ; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 10514, 10528 ; etc. — Mais, peut-être, il ne s'agit ici que d'un individu originaire de Nanton (canton de Sennecey, Saône-et-Loire).

Digitized by Google

75. — 3 bichoz de froment.

Esquelx chouses Messire ai la moitié et la femme dudit bestar l'autre. Si fut vendue la part de Mgr à pluseurs personnes particullieres, pour tout, 40 florins.

VII. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Robinet de Foulville, bestart, tondeur de draps, qui trespassai le 28e jour de joing 1363 :

76. — 5 plateaux d'estaing, que grans que petiz.

77. — Une cymarre d'estaing, quarrée ; ung pot d'estaing, quarré, tenant une pinte ; ung autre pot d'estaing, quarré, tenant 3 chauveaux.

78. — Ung pintat d'estaing, raon ; ung aiguerot d'estaing, quarré.

79. — Une salierre d'estaing, quarrée ; 9 escuelles d'estaing et six petites.

80. — Une lanterne, une peelle blainche, 2 peelles blainches, petites.

81. — Une coloire d'arain, une escramoire d'arain.

82. — Une quassote à enfent.

83. — Ung fourgeuz de couvre, 2 ceoilloz ferrez, ung tenot.

84. — Une grahille, ung bacin de ceoille, 1 trepier.

85. — 1 mourtier, 2 pestoz, ung soufflot.

86. — 2 bans pour seoir sus, 2 buffoz à maingier sus, 4 tresteaux, une tauble.

87. — Ung presseur à presser draps.

88. — Ung lit de plume, garni de linceuz et de cuverture, c'est à savoir d'um cuverteur saingle, de drap roige.

89. — 1 chevecief, 1 chapel de faultre.

90. — 1 demée lance ferrée d'um fer, 1 banc (1) de bois pour seoir sus.

91. — 1 petite arche, 1 petit tauley, 1 petite tergeoire, 1 escrinot.

92. — Une paire de forsses à tondre draps, le mestier sur quoy l'on tont les draps ; 1 armaire.

---

(1) Le texte est ici tellement effacé que la lecture de ce mot est douteuse.

Digitized by Google

93. — 1 pot d'estaing de 3 chauveaux, raont ; 5 escuelles d'estaing.

94. — 2 chandelliers de fer pour mettre sus tauble, une salierre.

95. — 1 viez dague, 1 moinge noir.

96. — 1 gage à mectre gelines.

97. — Une paire d'esperons, 1 trequoises, 1 petite peellete reonde.

98. — 1 cote de mabrey, à homme, fourée d'une panne d'aigneaux nors ; 1 viez mantheaul domble.

Desquelx chouses avoit Messire la moitié et la femme dudit Robinet l'autre moitié, liquelx Robinez et sa femme devoient à pluseurs personnes, si comm'il ai apparu... pour lectres et autres bons ensoignemenz, es personnes qui s'enseuguent... [en tout 42 florins]; et meismemant pourmy la ville de Chalon, si comme la femme dud. Robinat l'ai juré pour son sairement..., devoient bien 20 florins. Si ai l'on vendu à lad. femme tel droit comme Messire avoit en lad. succession, et elle doit paier touz les debz qu'il devoient ensamble, et en ai paié, avec touz debz paiez, 3 frans. ....

VIII. — Des biens advenuz à Mgr pour les biens de Jehan Buchepot, de Chalon (1), qui fut trespassez senz hoirs de son corps, et duquel nulle personne ne se fit hoirs... Inventoire de ses biens... fut faite... le 25e jour de novembre courrant 1361... :

99. — 4 poz de couvre, viez ; 1 grant chauffeour de couvre, 1 petit chauffeour de couvre.

100. — 1 grant grahille, 1 cromaulle de fer.

101. — 2 petiz trepiers, 1 grant chauderon, 1 petit archebanc.

102. — 1 mourtier, 1 meit à prestir paste, 2 ceoilles, 1 ceoillot.

103. — 37 escuelles d'estaing, 7 petiz plateaux et 1 grant.

104. — 1 peelle frictoire, 2 grans peelles blainches et 1 petite.

---

(1) Ce Jean Buchepot était, au moment de sa mort, châtelain de Chalon-sur-Saône et de Brancion (canton de Tournus, Saône-et-Loire) (Arch. Côte-d'Or, B 1423, f. 28 ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 29 v°). — Il était châtelain de Chalon dès 1340 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 339 *bis*, 340 supplément, 369 et 11839 ; B 1394, f. 3, 4..., 45 v° ; etc.), et de Brancion dès 1351 (*Id.*, liasse B 1368 ; B 1394, f. 3, 4, etc., B 3561 *bis*, fol. 1 v°, 3 v°, etc., B 1413, f. 69 ; liasse B 11869 ; etc.).

Digitized by Google

105. — 1 bacin à barbier, 2 bacins à main, 1 haste de fer, 1 bacin de ceoille.

106. — 1 buffot, 1 banc pour seoir sus.

107. — 2 petites peellotes à bullir saulce, 1 loicheffroie, 1 tenot.

108. — 1 lit garni de cuverteur tant soulement.

109. — Le lit dudit Jehan, cuvert d'une salge et d'un cuverteur de drap fourrey de griz, viez.

110. — 2 andains de fer, 2 bans, deux taubles, 1 marchepié; 1 escrin ferrey, es piez du lit dud. Jehan.

111. — 3 viez petiz ennaps de gros argent, 4 qulliers de bon argent.

112. — 1 booite de cuerf, 1 charruer de cuerf, où il avoit pluseurs lettres de mandement.

113. — 1 fers à enforgier prisonniers.

114. — 1 chevecier, 1 bacinot à visierre, 1 chappel de fer, 1 gourgerin et 3 espiez.

115. — 1 cheere, 1 banc, 1 male de c[u]erf.

116. — 2 gippons de miege soie, 1 gippon blanc et 1 cote blainche.

117. — 1 coursot à femme, fourey d'escureulz; 1 cote roige à femme.

118. — Une robe à homme, partie de blanc, 1 chappoiron de celle robe; 1 malecote de roié bruym et 1 chappoiron domble; 1 malecote senz fourrure, 2 choppes de fustaingne.

119. — 1 cote de fer, 1 bacinot et 1 quamaz fraingié d'um orfroy.

120. — 1 gardemangier.

121. — Unes plates, 1 moinges de maille, 1 goucez de fer, unes saingnies de maille, une paire d'estiveaux, 1 arnois de bras.

122. — Une cheere percie; une cultine de toille tointe, autour du lit dudit Jeham, courrant en verges de fer.

123. — 2 grans taubles à maingier sus.

124. — 1 chapoiron à femme, domble; 1 viez ouroillier, 1 viez salge royie.

125. — 1 cussin viez, 1 viez couverteur roié.

126. — 2 taubles à tresteaux, 2 bans, 1 marchepié.

127. — 1 targe, 1 pavaix, 2 aubelestes.

Digitized by Google

128. — 1 arche de foul, 1 armaire, 1 saleur à saler bacon.

129. — 4 lances ferrées.

130. — 1 couhe, où il ai 1 poul de vin aigre, 2 couhes de vin en une couhe de vin, 7 couhes vuides.

131. — 1 saloire à saler char, 3 viez arches, l'une senz cuvescle.

132. — 7 ennaps de bruhere, 1 viez marchepié.

133. — 3 cymarres d'estaing, chascune tenant 3 pintes ; 1 autre cymarre, tenant 3 pintes.

134. — 1 pot tenant 1 pinte et deux pintez.

135. — 1 grant pot d'estaing à mectre mostarde (1) ; 1 paire de boutoilles.

---

(1) Dans son piquant — et rarissime — *Essai sur l'histoire de la moutarde de Dijon* (Dijon, impr. Jobard, [1854], in-12, de 32 p.), le savant conservateur des Archives de la Côte-d'Or, M. Joseph Garnier établit que la moutarde de Bourgogne et, en particulier, celle de Dijon, jouissait d'une grande renommée dès le XIII[e] siècle ; qu'elle figure déjà dans la comptabilité ducale en 1336; que le duc Eudes IV en envoya à la reine de France en 1347; etc. — J'extrairai seulement deux anciens textes de mes glanures sur le même sujet. Le premier, daté du 13 février 1350, est ainsi conçu : « Saichent tuit que je, Guillaumes de Boncourt, maistres de l'escuerie le roy de France, ai ordeney, du commandement dou roy, à Huguenin de Chastoillon, de Dijon, clerc, receveour des mars de Dijon, à faire moustarde por le roy... et por madame la roiyne, laquelle moustarde ai coustey, par grainne de senevey 4 livres, por trois jornées d'ouvrex et par la façon de lad. moustarde, 12 sols, et por dous petiz poinçons où fuit mise lad. moustarde, 10 sols » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 369). — Le second document a trait à « quatre barriz de moustarde faite à Dijon, dou commandement dou roy et la royne..., tenans 14 sextiers, à la mesure de Dijon, envoiez à eux, à Paris et à Lonchamp » [près Paris], à la fin du mois d'octobre 1353. La dépense, s'élevant à 27 livres 10 sols tournois, comprenait : « achat de 110 livres de senevé bon et nouvel, acheté en la foire chaude de Chalon [au mois de septembre précédent] ; achat de vinagre pour le tremper et destremper au mouldre; salaire et despens des mosniers et de deux verlez qui le porterent au molin [de l'abbaye] de Saint-Estienne et raporterent à Dijon et aiderent à moultre ; achat desdiz 4 barriz... ensemble pluseurs autres choses ». Il fut en outre payé : 4 l. 5 s. t. au voiturier chargé de « charroyer » de Dijon à Paris et à Longchamp la moutarde en question avec « six cens de parmains, achetez à Vergey [Vergy, commune de Reulle-Vergy, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or] et en la montaingne, pour la royne, 25 s. le cent, l'un parmi l'autre » ; et 13 l. 2 s. 6 d. t. à « Jehan de Bonestat, gouverneur et visiteur des vins et des celiers dou duchié de Bourgoingne », qui accompagna ledit voiturier (Arch. Côte-d'Or, B 1397, f. 38 et 38 v°). — Ce Jean de Bonestat était bouteiller du duc Eudes IV, en 1340-1345 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II,

Digitized by Google

136. — 1 andain de fer, la vis d'une espinguaille.

137. — 5 arches plates, ferrées; 1 escrin ferrey, 3 bans à seoir sus.

138. — 1 bacin à main, 1 petit chauffeuir de couvre, 3 poz de couvre, 1 grant chauderon, 1 bacin à barbier.

139. — 1 van, 1 courboille, 9 bannons de paille.

140. — 4 coutres de plume, 4 cussins, 1 cuverteur de drap jaulne, le fons de royé; 1 autre cuverteur d'un ribaudeaul, fourrey de roige; 1 autre cuverteur d'um autre ribaudeaul, fourrey de drap pyouley; 1 cuverteur d'eschaquetat.

141. — 1 grant coutrepointe blanche, ondaiye; une sarge vert.

142. — 1 marchepié, 1 aulne armoiez, 1 chatif ouroillier.

143. — 1 chandellier de fer à corne de cerf.

144. — 1 grant sac ploing de viez papiers.

145. — 9 grans linceuz de 3 toilles, 13 linceuz de 2 toilles, 7 petiz linceuz de toille et demée, 2 grans linceuz.

146. — 6 taulez, 5 tergeoires, 1 selle à trosser.

147. — 1 bannierre de cendel, armoiye es armes de Mgr le duc.

148. — 3 arches plates, ferrées.

149. — 2 liz garnis, l'un d'un cuverteur viez, fourey de gris, tout plume, et l'autre d'une coutrepointe à ondes.

150. — 2 cheveciez, 1 grant bacin à main, 1 aiguer de couvre, cuvert, à 3 piez, sur 1 pié de bois.

151. — 2 andains de fer, 1 armaire, 3 bans à seoir sus, 1 marchepié, 2 taubles, 3 tresteaux.

152. — 1 paule de fer, 1 chative cote de fer, 2 taulez, 2 tergeoires.

153. — 1 petit chandelier de fer, 1 fourneaul à faire aigue rose.

154. — 3 ennaps de bruhere; 2 poz d'estaing, quarrez.

155. — 2 linceuz, 1 chevecié, 1 escrin, 1 lit garni, 2 grans plateaux d'estain; 4 poz d'estain, quarrez, que grans que petiz.

156. — 1 petit aiguer, 2 cymarres quarrées, 1 pintaz quarrey, 1 pintat plain, 4 plateaux petiz.

---

art. A 598 et 646; *Coll. Bourgogne,* t. XXIII, f. 21 v°), bouteiller du duc Philippe de Rouvre et châtelain de Montbard (chef-lieu de canton, Côte-d'Or), en 1359 (Rossignol et Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. II, art. B 5308). Il était mort en novembre 1361 (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 56 v°).

Digitized by Google

157. — 19 escuelles d'estain en unes bouges de cuerf.

158. — 1 bon ouroillier, cuvert de cendel vert; 9 taulez, une tergeoire, 28 linceuz, que bons que maulvais.

159. — 1 cousteaul d'armes, 1 ennap de gros argent.

160. — 1 grant plateaul d'estaing, 2 cymarres, 3 poz quarrez.

161. — 2 arches, 1 poul de ris, 1 escuelle d'estaing.

162. — 1 lit garni de coutre et de cussin.

163. — 1 escrin, 7 quahers de parchemin, escrips de comptes.

Toutes ces chouses... furent vendues... [à un homme de Chalon pour la somme de 140 fr. 9 sols (1); les officiers du bailliage de Chalon récupérèrent en outre, de diverses personnes, 71 florins et demi, 6 (2) fr. et 30 gros, dus aud. Buchepot] (3)....

IX. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Perrel Chardenoy, de Gevrer en Chonois (4), bestart, mort, qui trespassai le mardi devant la feste de Toussaint (5) 1361... :

164. — 4 tonneaulx de vin, tenans 8 couhes, et autres 7 couhes de vin.

165. — 12 granz escuelles d'estaing et 12 petites.

166. — 3 poz d'estaing, que granz que petiz; 1 aiguerot, 4 peelles blainches, 1 peelle noire.

167. — 2 bacins à barbier, 1 aiguer à laver mains, 1 bacin de ceoile.

168. — 11 taulez, 3 tergeoires, 22 linceuz.

169. — 3 arches plates, l'une ferrée; 1 beslonge, 2 quves et 2 tenoz.

170. — 4 liz garniz de coutres, de cussins et de cuvertures.

171. — 1 cromale, 1 damiselle, 1 trepier, 1 mourtier.

---

(1), (2) Lecture douteuse, vu la détérioration du texte.

(3) En marge de cet article, les gens de la Chambre des comptes de Dijon ont écrit le nota suivant, lors de l'apurement du compte : « Loquatur super hoc, quia tenetur in magna summa domino... ». — D'autre part, le compte de la recette générale de Bourgogne pour 1365-1366 porte en recette, à valoir sur ce que ce châtelain pouvait « devoir par la fin de ses comptes », une somme de 243 florins 6 gros, provenant de la « vendue de touz les heritaiges que il avoit à son vivant à Gevré en Chaonnoiz et es appartenances..., et aussi d'aucuns autres heritaiges qu'il avoit à Chalon et illuec environ » (Arch. Côte-d'Or, B 1423, f. 16 et 28).

(4) Givry (en Chalonnais), chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

(5) Le 26 octobre.

Digitized by Google

172. — 1 trelle, 1 fers de gauffres, 1 cerex, 1 ferrot, 1 pioiche, 1 coignie.

173. — 2 taubles, 4 seges, 8 ennaps de bois.

174. — 5 bracez de toille ourdie.

175. — 1 petite arche, 1 coloire, 2 presteurs, 2 tenoz, 1 sarre.

176. — 1 couhe de despense, 1 quve et 1 rondel.

177. — 2 deloires, 1 aichote, 1 david, 4 david, que granz que petiz ; 5 tyroires.

178. — 1 petite ressette, 1 assoule.

179. — 1 jointeur, 4 barreours, que grans que petiz ; 1 fer de jointeur.

180. — 1 marthellot, 1 compas de fons, 1 jaublehure.

181. — 1 espée, 1 espié, 1 jusarme.

182. — 1 boisseau de bois, ferrey.

183. — 1 lance, 1 viez plates, 1 bacinot.

184. — Environ 6 charretées de loingne pour ardoir, 32 dozaines de ceccles pour couhes.

185. — 1 cheere viez, 1 petit escrinot, ferré ; 3 haiz de chaaigne.

186. — Item, ai l'on trouvey que pluseurs personnes devoient audit Perrel, tant en lettres comme fuers lettres, la somme de 38 florins de Florence, lesquelx li devoient povres genz et genz qui ont laissié le paiis pour les guerres (1), et ne les ai l'on pehu lever ne excecuter pour les causes dessusd.

S'enseuguent li heritaiges dud. Perrel :

187. — En la ville de Gevrer, 1 maison cuverte de pierre, où demoroit lidiz Perrel ; 1 journel de terre..., 1 soilon de terre..., le quart d'une ovrée de vigne [le tout au finage de Givry] ; 4 soillons de terre ou finaige de Paradis (2)..., [qu'il] tenoit en gaiges à 2 ans à advenir ; à Chardenay (3), 4 soillons de terre, 1 ovrée de vigne et 2 chaas de maison, cuvers de glehuz ; aud. Chardenai, 1 ovrée de vigne.

Esquelles chouses Perrenete, femme dudit Perrel, avoit la

(1) Ici encore il s'agit des ravages exercés en Bourgogne par les routiers. V. ci-devant, p. 3, note 1.

(2) Le Paradis, commune de Saint-Martin-en-Bresse, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

(3) Chardenay, commune de Buxy, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

mitié par son droit, et auxi avoit es heritaiges dud. Perrel la mitié pour son douhaire. Si fut tout vendu la part de Mgr à lad. Perrenete, et doit paier touz les debz de sond. mari et faire son obit, et à ley delivrée, comme au plux offrant, pour 73 florins (1).

FORFAITURES ET ESPAVES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE ROUVRES (2), DU 11 NOVEMBRE 1362 AU 11 NOVEMBRE 1363].

188. — [Il est porté en recette 4 florins, payés par] Heliet Le Baudet, de Saint-Folle (3), pour la vandue de la moitié d'une coute, d'un cuissin, d'une coutepointe, de 6 linceux, d'un serex, d'une peelete blanche, d'un chauderenot, d'un trepier, d'un fessoul, d'un seillot, d'une bassele, d'une chaitive cassote, de 3 sées, de 3 aulgnes de touailles, de 3 cotes de sargiz, viez, d'un mantel de grisot, viez, d'un chapperon de pers, viez, de 2 mortiers de pierre, d'un pestot, de 2 arches de foul à friete, d'un banc sur quoy l'on se siet, de 4 escuelles, d'un vamp, d'une taible et 2 traiteaux, de envoiron 2 charretées de bois, d'un auge de sausse et d'une severe.

Toutes ces choses acheoites à Mgr pour cause de la mort de Duramp de Villearbinne (4), pour deffaut de hoirs. Vandu la moitié des choses dessusd., le dyemoinge voille de Saint Deniz (5) 1363..., 4 florins. Et de l'autre moitié neant, qui furent escheois à sa femme. De une borde et d'un journaul de terre [que le défunt possédait à Saint-Phal], neant à present (6), pour ce que l'on ne treuve qui la prengne, fors que pour la charge (7).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3565, f. 3 v°-6 v°.
(2) Rouvres, canton de Genlis, Côte-d'Or. — Un inventaire de ce château (1394) sera publié plus loin.
(3) Saint-Phal, commune de Bretenières, canton de Genlis.
(4) Villorbaine, commune de Mornay, canton de Saint-Bonnet-de-Joux, Saône-et-Loire.
(5) Le 8 octobre.
(6) « Neant » aussi aux comptes de 1363 à 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 5748, f. 2 et 29).
(7) *Id.*, B 5747, f. 24.

Digitized by Google

Exploit de main morte [en la chatellenie de Villaines-en-Duesmois (1), du 11 novembre 1362 au 11 novembre 1363].

A Villenes [vente d'objets provenant de diverses successions, entre autres] :

189. — Une arche de chasne..., vendue... 5 gros;... deux petites maiz plates et 1 petit chitenot, venduz... 5 gros demi;... une arche à blef..., vendue... 12 gros; etc. (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

190. — Le duc « mande », le 21 juillet, à « Thevenin Le Dienat, sergent d'armes du roy (4)..., que, pour s'opposer aux ennemis de Sa Majesté qui s'assemblent pour... ravager le royaume et, en particulier, le duché de Bourgogne (5), il a fait, par tout led. duché et ailleurs, son mandement de gens d'armes à Dijon pour le 30 du courant (6); pour quoy il le charge et luy enjoint de luy arrester, tant pour luy que pour la provision desd. gens d'armes, qui viendront avec luy à sond. mandement, 200 queues de vin et 8 queues de sel, au plat pays, partout où il en pourra plus aisément trouver, aussi bien que les voitures à ce nécessaires, et au prix le plus convenable qu'il pourra. Mond. s^r chargea aussi le juif Guiénoz (7) de luy avoir pour le même sujet 500 armailles, 1,000 moutons et 200 porcs » (8).

---

(1) Commune du canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 6557, f. 2 r° et v°.

(3) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur...*, de M. E. Petit, p. 455-457.

(4) Appelé, dans d'autres documents de 1363 à 1367, Étienne Le Dyennat, Th. Le Deynet, Ét. Le Deannat ou Le Deaunat, Ét. Le Doyenat (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 68; *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 6, t. XXVI, f. 1, 122, 181, et t. LIII, f. 65).

(5) Les *Chroniques de J. Froissart* (édit. S. Luce, t. VI, p. 286) constatent que le roi Jean venait d'envoyer son fils « en Bourgoingne pour bouter hors les Compaingnes qui y estoient et qui gastoient et essilloient le pays ». Cf. aussi A. Cherest, *L'Archiprêtre...*, p. 225, 227-228.

(6) Les historiens de Bourgogne n'ont pas signalé jusqu'à présent que les États du duché avaient été convoqués à Dijon pour le 9 juillet 1363, à l'effet de voter un subside « pour la deffence du pays » (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 185 v°).

(7) Ce Guiénot n'était pas un juif, mais un boucher de Dijon du nom de Le Juif, « Guienetus Judei, de Dyvione, carnifex », vivant en 1343-1384 (Arch. Côte-d'Or, B 11240, f. 40 v°, et B 11307, f. 49).

(8) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 205. Voir aussi *ibid.*, f. 1, et t. LIII, f. 65.

Digitized by Google

191. — Payé 1 florin à un « messaigier à pié qui porta à Mgr à Dijon, le 15e jour de septembre 1363, 8 pommes grenates dès Chalon à Dijon » (1).

192. — Payé, le 26 septembre, 170 florins d'or de Florence à « Gautier Terriot, de Chagny (2), bourgois de Lyon sur le Rosne », pour « quatre draps de soie de Damas de pluseurs couleurs », achetés pour le duc (3).

193. — A « la foire chaude » de Chalon (4), tenue du 8 septembre au 3 octobre 1363 (5), il fut acheté « une ceinture d'argent dorée, du pois de 5 mars une once et 3 quars..., pour Mgr », du prix de 52 fr. et demi, et « une toille de lin trés delie..., pour le corps de Mgr », coûtant 21 florins (6).

Les frais de nourriture des « genz et officiers de Mgr, illuec ordenez pour le fait » de cette foire, comprennent, entre autres choses :

194. — « 1 couhe de vin », de 30 fr., « une autre couhe de vin », de 12 fr.;

195. — « 2 laitanz », 4 gros, et 1 gros 2 deniers « pour saulge pour mectre es laitans dessusdiz au saulge froide (7), avec un chauveaul de bien bon vinaigre »;

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3565, f. 29.

(2) Chagny, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

(3) Arch. Côte-d'Or, liasse B 365, dossier Drapiers.

(4) Mentionnées dès la fin du XIIe siècle (Bibl. Nat., coll. Moreau, vol. 386, f. 433), les deux foires d'hiver et d'été de Chalon-sur-Saône étaient célèbres au moyen âge. Des lettres patentes de Philippe le Bon, en date du 4 mars 1466, rappellent que, « anciennement et de trés long temps [ont] esté par nos predecesseurs... ordonnées... en nostre ville de Chalon sur Saone deux foires un chascun an, l'une, appellée la foire froide, qui commence le jour des Brandons, premier dimanche de karesme, et l'autre, nommée la foire chaude, qui commence le lendemain de Saint Berthelemy, 25e jour d'aoust, et dure chascune un mois entier ». Arch. Côte-d'Or, liasse B 458; *Privilèges octroyez aux... habitans de la ville... de Chalon sur Saône* (Chalon, 1604, in-4o), p. 81; le P. Perry, *Histoire... de Chalon sur Saône* (Chalon, 1659, in-fol.), pr., p. 4.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 3565, f. 2 vo, 18 re et vo. — Pendant les guerres de la seconde moitié du XIVe siècle et de la première moitié du XVe, les foires de Chalon n'eurent pas toujours lieu à leur date régulière. A noter aussi que, malgré l'assertion de Courtépée (*Description... du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. III, p. 249), la foire chaude ne fut reportée du 25 août à la Saint-Jean (24 juin) que par des lettres patentes de Charles IX, du 14 juin 1569 (G. Millot, *Invent. des Arch. de Chalon-sur-Saône*, p. 5, art. AA 7).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 66 et 69.

(7) Voir des recettes de « froide sauge » dans *Le Ménagier de Paris*, édit. du baron Pichon, t. II, p. 215, et dans *Le Viandier de Guillaume Tirel, dit Taillevent*, édit. du baron Pichon et de G. Vicaire, p. 234.

Digitized by Google

196. — « 1 lievre », 2 gros et demi; des « ploviers », à 6, 8 et 10 den. pièce; « 3 oisons à faire rost et 2 autres oiseaulx que l'on appelle coquerues..., l'um pourmy l'autre 2 gros et 12 den. »; « 2 perdriz », 2 gros, « 3 perdriseaulx », 2 gros et demi; « 5 chiez de chapponeaulx, la piece 1 gros et quart »; « 2 oies grasses », 6 gros, « une hoie rostie », 3 gros; « 2 chappons et 3 grans poules », 5 gros; « pour la fasson de 7 pastez » de « poules », 2 gros 2 den.;

197. — « 2 grans barbiaux, 12 grosses anguilles et grailles, 8 carpes, 3 grans boichoz et une quantité de menu poisson », 2 fr.;

198. — 3 « peniers de rasins », à 2 et 3 gros pièce; « poires et noiz », 15 den., « noiz et autre fruit », 7 den.; « rasins et autre fruit », 2 gros;

199. — « Choux et pierressi », « choux, espinoiches et perresy », « pouroz pour faire poutaige »;

200. — « Moustarde », à 2 gros la pinte; « amendres », à 16 den. la livre; « 4 onces de saffran », 1 fr. et demi; « 3 livres de gegimbre », 1 florin; « demée livre de giroffle », 5 gros; « 2 livres de quannelle », à 6 gros la livre; « 1 quarteron de grainne de paradis », 2 gros et demi; « demée livre de poivre lonc », 5 gros; « 2 livres de succre en pierre », 1 fr.;

201. — « 4 livres d'espices de chambre que l'on appelle fugace », 2 fr.; « une livre d'espices de chambre appellé[es] festugat », 5 gros; « une livre d'espices de chambre appellées coliandre », 5 gros; « 1 quarteron de rigolice, pour cuire avec les chiches, pour boire devers le matin », 1 gros (1);

202. — « Une estamine delie et une grosse contenant 3 aunes, pour mectre en la cusine, l'aune 1 gros et demey »; « 2 teppins achetez... pour la cusine », 8 den.; « 2 aunes de toille pour tourchier les escuelles », 2 gros; « 5 livres de bougie, la livre 3 gros »; « 26 livres de chandoille de sup, la livre 16 den. » (2).

---

(1) A « la foire froide » précédente (5 mars-2 avril 1363), il avait été acheté pour « les gens de Mgr » : « 1 beoite de corriandre, 1 beoite de manus xristi, 1 beoite de gegimbre en mourseaux, 1 beoite de paste le roy, 1 beoite de pignolet et 1 boite d'oites dourées », chaque boîte payée un demi-florin; etc. (Arch. Côte-d'Or, B 3565, f. 7 v°).

(2) *Ibid.*, f. 18-24, passim. — Il est intéressant de rapprocher de ces dépenses de bouche d'autres mentions analogues empruntées au compte de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne (Jeanne de France, fille de Philippe le Long, femme du duc Eudes IV), du 17 décembre 1329 au 15 décembre 1330 (Arch. Côte-d'Or, B 315) :

« Perdriz et sarceles » (f. 25), « perdriz et faisans » (f. 25 v°); « ploviers » (f. 209);

Digitized by Google

203. — Le 7 octobre, le duc « mande à Guyot Le Maire, de Chenôves (1), garde et gouverneur des vignes, vins et celiers de Sa Majesté aud. lieu (2), qu'il a ordonné, crainte des ennemis, qu'on

---

« 1 penier d'oitres » (f. 97); « 1 penier de moles » (f. 103), « un panier de moules » (f. 107 v°); « greuces » (f. 79 v°, 82 v°, 207);

« Saumons » (f. 77 v°, 78, 97, etc.), « turbot » (f. 111), « soles » (f. 110 v°, 111, etc.), « roigoz » (f. 111, 121 v°), « plaiz » (f. 95, 97, etc.), « mellens » (f. 95), « maquereaux » (f. 105 v°, 107 v°), « soiches » (f. 84 v°), « 1 barry d'estourgon » (f. 257), « congres » (f. 122 v°), « molues » (f. 95, 102 v°, etc.), « celerinz » (f. 194), « porsois » (f. 100 v°), « lamproies » (f. 105 v°);

« Pommes grenetes » (f. 73 v°), « pommes grenates » (f. 114 v°, 143 v°), « pommes d'oroinges » (f. 251); « freses » (f. 149 v°), « freses et seleses » (f. 156 v°), « celeses » (f. 188), « cerises » (f. 187 v°); « chastaignes » (f. 84 v°), « 1 panier de nesples » (f. 24); « figues et raisins » secs (f. 69 v°);

« 12 frommaiges gras et 2 fors » (f. 105 v°), « 16 frommaiges de goin » (f. 198 v°), « frommaiges en jonchie » (f. 156 v°, 157 v°);

« Rix », « ris » (f. 69 v°, 106); « avoine pilée » (f. 76 v°, 82 v°, etc.); « gasteaux » (f. 7 v°, 76 v°), « tartres et pastez » (f. 49), « eschaudez » (f. 95, 96, etc.), « flaons » (f. 100), « darioles » (f. 203); « farine pour pastez et bugnoz » (f. 74), « farine pour pipes en pasté et pour faire gaufres » (f. 67 v°); « 1 bacin à faire la paste des oblées » (f. 36); « composte » (f. 78);

« Sucre » (f. 54, etc.), « sucre rosot en plate » (f. 8 v°, 246), « çucre rosot en tauble » (f. 248 v°), « çucre rousot et violot » (f. 180 v°); « poudre de claré » (f. 81, 109 v°); « dragie grosse », « dragie blanche » (f. 8 v°, 246); « grosse diadre » (f. 98 v°); « gegimbret », « gimgenbrat » (f. 8 v°, 97 v°, 246), « pingnolet » (f. 247 v°); « dyacitonitom », « dyacistoniston » (f. 8 v°, 248, 252); « safrant, poudre lombarde » (f. 252 v°), « gegimbre blanc, maxi, noiz muigostes, girofle, graigne de fenoul » (f. 253), « cumin » (f. 106);

« Escuelles, pestoz et gites » (f. 49), « justes et escuelles » (f. 141), « poz de terre », « gaudez » (f. 151), « jaulois », « jalois » (f. 56, 69 v°), « pouoiches » (f. 107, 163, etc.); « pouoiches de fer et aisemans de cuisine » (f. 225), « astes et broiches » (f. 172), « une paule de fer et 1 culier persie » (f. 107), « 1 antonneur d'arain » (f. 197 v°), « 1 coleour de toile à coler cire » (f. 68 v°), « 2 coutelesses de cusine » (f. 246), « une racloire » (f. 39 v°); etc.

Dans le compte de l'hôtel du duc Eudes IV pour 1343-1344 (Arch. Côte-d'Or, B 316), je relève encore les mentions suivantes : « Escripvices et loiches » (f. 102 v°, 114 v°), « anguilles et escripvices » (f. 104), « escrevices » (f. 123, 125, etc.); « troites » (f. 126), « esturgeons » (f. 144 v°, 145 v°), « pourpois, saumons, escherulles » (f. 94), « craspois » (f. 25, 106); « pommes de calluot » (f. 57), « cereses » (f. 145 v°) ; « pommes d'orrenges » (f. 57 v°, 60), « pommes de grenates » (f. 95 v°); « fighes, dattes » (f. 95), « figues et debtes » (f. 105 v°, 106 v°), « dates, pignons » (f. 149 v°); « oublées » (f. 50 v°), « oublées et galetes » (f. 126), « darioles » (f. 83); « avoine pillée » (f. 93, 163); « cresson » (f. 89, 93); « cubebes, espic, canale, paradis, guinegaul » (f. 149 v°); « 200 escuelles, une paule, une geste et 4 poiches » (f. 186); etc.

(1) Chenôve, canton ouest de Dijon.

(2) Vers 1366, Guyot Le Maire joignait à ces fonctions celles de châtelain de Talant (canton nord de Dijon) et de collecteur des marcs de la ville de

Digitized by Google

mît en sûreté tous les vins qu'il a aud. Chenôves; pour quoy il luy enjoint que sitost qu'ils seront amassez et en estat d'estre transportez, de les faire incontinent charroyer et conduire à Dijon, tant ceux dud. Chenôves que ceux de Marcenay (1) et d'ailleurs, qu'il aura en son gouvernement, et d'en avoir soin, ainsy que cy-devant, jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté ou de luy » (2).

204. — Entre le 8 juillet et le 11 octobre 1363, « il fut envoyé [du bailliage de la Montagne] (3) à Mgr... cinq et six cent truffes (4), qui coustèrent 40 solz » (5).

205 (6). — Il y avait des « juifz à Chastoillon [sur-Seine] en la

---

Dijon (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. II, art. 4263). Il était mort à la date du 15 février 1388 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 1005). — Un inventaire du château de Talant figurera dans ce recueil à la date de 1446. Voir sur ce château l'excellente monographie publiée par M. Joseph Garnier, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. III, p. 213 et suiv.).

(1) Marsannay-la-Côte, canton ouest de Dijon.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 4 v°.

(3) Le chef-lieu de ce bailliage était Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

(4) Si les textes concernant la truffe sont assez nombreux pour l'antiquité, il n'en est pas de même pour le moyen âge, jusqu'au règne du moins de Charles VI. Le plus ancien, à ma connaissance, est un passage du *Takouim essahha*, d'Eben Bothlan, médecin arabe du XI[e] siècle, compilation traduite en latin, probablement à la fin du XIII[e], sous le titre de *Tacuinum sanitatis* (cf. l'article que M. L. Delisle a consacré à ce recueil dans le *Journal des Savants* de 1896, p. 518-540). Il y est question des truffes, sous la dénomination de *terratufuli vel tubera* (Bibl. Nat., mss. latins 6977, f. 19 et 20, 15362, f. 139; édition de 1531, p. 59); mais l'auteur se borne à peu près à répéter ce qu'en avaient dit, plus ou moins longtemps avant lui, Galien, d'une part et, de l'autre, deux médecins arabes, Rufus d'Éphèse et Jean Mésué. Sauf cette mention, on n'a pas jusqu'ici, que je sache, signalé de document français proprement dit où le nom de la truffe apparaisse antérieurement au texte de l'année 1366, cité par M. E. Petit (*Itinéraires*..., p. 471). Les deux lignes publiées ci-dessus reculent déjà un peu cette date. J'ajouterai qu'on peut la faire remonter au moins à vingt ans plus haut. Le 9 novembre 1344, en effet, « un vallet de Lonthenay [ancien château ducal de Lantenay, canton ouest de Dijon], qui apporta truffes à Mgr » (le duc Eudes IV), à Dijon, reçut une gratification de 17 s. (Arch. Côte-d'Or, B 316, f. 237). On voit encore que le 24 septembre 1357, la reine de France Jeanne de Boulogne, gouvernante du duché de Bourgogne, gratifia de 40 sols tournois « Estienne Jehannaut, de Villers-le-Duc [Villiers-le-Duc, canton de Châtillon-sur-Seine]..., en recompensacion d'aucuns services faiz par li à mad. dame et de truffes qu'il li avoit apportées » (*Id.*, B 1405, f. 67) — D'après ces documents, les truffes de Bourgogne paraissent avoir joui alors d'une réputation bien déchue depuis.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 185 v°.

(6) Les articles 205-212 ne portent pas d'autre date que celle des divers

Digitized by Google

spéciale sauvegarde du roy; ceux qui leur dirent des injures furent comdamnés en amandes » au bailliage de la Montagne. — Y furent aussi « comdamnés en l'amande » « des particuliers ayans crié : Saint-George ! Navarre (1) ! A mort, villains, à mort ! pour faire peur aux bonnes gens », de Châtillon, sans doute. — Toujours au même bailliage, une veuve « accusée d'avoir perdu son enfant, dont elle estoit grosse, fut gehennée extraordinairement et ne confessa le faict; composa à dix frans pour estre receue à ses deffences » (2).

206. — « Perrot l'arbelestier, de Velenay » (3), touche 14 gros « pour relier 6 arbelestes tout à nuef, lez dous à tour à tendre lez grossez, appareillier et faire 1 arc tout nuef en l'arbeleste à tour et mettre une noix en lad. arbeleste » (4), pour le château de Saint-Romain (5).

207. — « Pour l'achet d'une trompote d'arain pour la bée (6) de la lanterne du chastel de Grignon (7), pour corner quant il voit gens d'armes », il fut dépensé 1 florin et demi (8).

208. — Achat, pour 5 gros, « d'une arche de fouil, pour mettre toute l'artillerie du dongeon de Semur (9), et pour une clerf nuefve,

---

comptes d'où ils sont extraits, soit du 11 octobre 1362 au 11 octobre 1363, pour l'article 205, et du 11 novembre 1362 au 11 novembre 1363 pour les art. 206-212.

(1) C'était le cri de guerre des bandes anglo-navarraises qui ravageaient alors la Bourgogne.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 185 v°.

(3) Volnay, canton de Beaune, Côte-d'Or.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5906, f. 34; voir aussi f. 28. — Cet arbalétrier fut chargé, en 1367-1368, de « relier 2 grans aubelestes et 6 à pié », pour le même château (*Ibid.*, f. 64 v°).

(5) Saint-Romain, canton de Nolay, Côte-d'Or. Ce château ne subsistait déjà plus au siècle dernier (Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, t. II, p. 347).

(6) Le « bée en la lanterne du chastel de Grignon » était alors « Jehan Blainchart, de Benoisey » (Benoisey, canton de Montbard, Côte-d'Or). Arch. Côte-d'Or, B 4939, f. 5.

(7) Grignon, canton de Montbard. — Voir plus loin, à l'année 1367, l'inventaire de ce château.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 4939, f. 5 v°. — En 1359, « ung cor d'arain, achetey à Chalon pour courner ou chastel de Cuserey » (Cuisery, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire), fut payé 1 florin (Arch. Côte-d'Or, B 4392, f. 41 v°). — L'inventaire du château de Montcenis (chef-lieu de canton, Saône-et-Loire), de l'an 1360, comprend « ung cour d'arain par [lire : *pour*] la gaite du chasteaul » (*Id.*, B 2284, dernier folio v°). — « Une grant trompe d'arain », achetée en 1366-1367 pour le château de Vieux-Château (canton de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or), coûta 1 fr. (*Id.*, B 6524, f. 63); etc. — On trouvera plus loin des inventaires des châteaux de Montcenis (1405) et de Vieux-Château (1370).

(9) Semur-en-Auxois, chef-lieu d'arrondissement, Côte-d'Or.

Digitized by Google

laquelle a estey mise an lad. arche pour ycelle fermer, affin que lad. artillerie soit bien gardée » (1).

209. — Payé 6 gros, à un « fevre », « pour ung fleaul de fer faire tout neuf, pour peser les danrées qui se poisent ou marchief et foires de Baigneux » (2).

210. — « Une sarure de fer, garnie de cleif, ach[et]ée à Beaune (3), pour mectre en l'ux du gardemegier desoubz la grant saule oudit chastel (4), où l'en ai mis la garnisson de bois et de charbon », coûte 5 gros (5).

211. — Payé : 6 gros « à Jehan Baron, d'Argilli, tonnelier, pour faire une ceoile toute nuefve de son marrien, pour mectre ou poix du chastel » ; — 1 florin « à Richar le mareschaut, d'Argilli, pour faire la ferremante de lad. ceoile..., pour façon et pour son fer » ; — 12 gros « à Crestien le fevre, d'Argilli, pour 1 chaaingne de fer de 3 toises de lonc, achetée de li pour mectre en la corde dud. poix » ; etc. (6).

212. — Un « oilier » de Rouvres touche 12 gros pour la faceon de 3 muis de verjuiz venus es jardins » du château de Rouvres (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6204, f. 5.

(2) *Id.*, B 6044, f. 7. — Baigneux-les-Juifs, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(3) Beaune, chef-lieu d'arrondissement, Côte-d'Or.

(4) Château d'Argilly, canton de Nuits, Côte-d'Or. — Je n'ai pas trouvé jusqu'ici d'inventaire de ce château, une des résidences favorites de Philippe le Hardi, pendant ses séjours en Bourgogne. Il fut rasé en 1590 (Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 374). Un terrier de 1519 le décrit en ces termes : « Auquel lieu d'Argilly, le roy... a ung bel chastel et forteresse, encloz de foussez plains d'eaue; et en icelluy sont plusieurs beaulx edifices, et à l'entrée y a ung pond levis, deux tours rondes, et a à l'entour plusieurs aultres tours ; aussi y a plusieurs aultres edifices, tant salles, chambres que aultres, avec des allées pour aller à couvert tout à l'entour. Et environ le milieu dud. chastel y a une belle chappelle, faicte de carrons plombez pour la pluspart, deans laquelle sont les douze appostres eslevez et plusieurs aultres ymaiges et painctures bien somptueuses, ensemble deux oratoires qui sont fort ruyneuses tant en painctures que aultrement, comme aussi sont les maisonnemens par led. chastel et, en plusieurs lieux, les hallées par lesquelles l'on vad à l'entour dud. chastel, au sortir duquel est la basse court d'icelluy » (Arch. Côte-d'Or, B 474, f. 7 v°-8). — Un dessin de Martellange, reproduit par M. E. Petit dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 14, représente les ruines de ce château en 1611. Il en existe une autre vue, du milieu du XVIe siècle, que j'ai vainement recherchée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, où le conservateur des Archives de la Côte-d'Or, M. Joseph Garnier, en a fait prendre un croquis, en 1841. — J'aurai l'occasion, plus loin, de parler des douze statues d'apôtres, du XIVe siècle, qui ornaient la chapelle castrale d'Argilly.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2153, f. 9.

(6) *Id.*, B 2154, f. 4 et 5 v°.

(7) *Id.*, B 5747, f. 27.

Digitized by Google

1363-1364

11 NOVEMBRE 1363-11 NOVEMBRE 1364

213. — « A Richar le mareschault, d'Argilli, pour faire une cleif de fer en l'espingale qui est ou chastel d'Argilli, 1 lien et 2 chevilles de fer, tout fesant 6 livres de fer, et pour le commandement du capitaine (1), pour ce que l'on ne savoit se l'on en auroit besoing, luy paié pour sa poingne et pour son fer, 4 gros » (2).

214. — Payé 4 florins « à Huguenin Sauter, maistre de la cloiche, demorant à Chalon (3), pour une petite cloiche achetée de luy pour mectre au dessus de la tour nuefve qui est en Chastellet à Chalon (4), à laquelle l'on resvoille les gaites par nuit ». — Un « fevre » de Chalon reçut 5 gros « pour faire la ferremante de lad. cloiche » (5).

---

(1) Guillaume de Balleure, chevalier, avait été nommé capitaine du château d'Argilly, le 21 juillet 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 57 v°); « il laissa ledit office » le 28 juin 1365 (*Id.*, B 1417, f. 44 v°). Sur la résistance qu'il opposa aux Grandes Compagnies, voir dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 5-6. — Il était conseiller du duc Philippe de Rouvre en 1359 (Bibl. Nat., ms. fr. 31891, f. 64), conseiller du duc Philippe le Hardi en 1367 (*Coll. Bourgogne*, t. XCVIII, p. 550; *Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne*, 2ᵉ partie, p. 13). Il vivait encore en 1368 (Bibl. Nat., ms. fr. 31891, f. 64 v°) et était mort à la date de décembre 1371 (Arch. Nat., JJ 319, f. 16).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 19.

(3) Appelé ailleurs (*Id.*, B 3570, f. 23) « Huguenin Sautier », et qualifié, sans doute, de « maistre de la cloiche » à raison de l'enseigne de sa boutique. — *Sauter*, *Sautier*, ou *Santier* n'est peut-être pas ici un nom propre, mais seulement l'indication de la profession de fondeur de cloches, *saintier*.

(4) Un terrier de 1437 décrit de la sorte le château de Chalon, dont il subsiste encore, rue du Châtelet, quelques anciens vestiges : « Mgr le duc a aud. lieu de Chalon son Chastellet, assiz sur une mote faisant l'un des boutz de lad. ville, à la partie de Soone, ouquel Chastellet sont les prisons de mond. sʳ, et y demeure le geolier... Emprès led. Chastellet, une court basse en laquelle a une tour quarrée basse, assize sur les fossés estans au long de la riviere de Soone, et une cuisine en maniere d'appendiz, une court entre deux, et ung chauffaul estans sur le quarre des murs dud. Chastellet... Les fossés dud. Chastellet » étaient alors transformés en « ung gerdin » (Arch. Côte-d'Or, B 935, f. 103 r° et v°).

(5) *Id.*, B 3566, f. 32 v°.

Digitized by Google

215. — « Une lanterne achetée à Dijon pour pourter pour sur les murs, de nuit, au guay du chastel » de Rouvres, est payée 3 gros et demi (1).

216. — Payé : 3 florins « pour 1 cent de chenove de femelle, acheté ou marchié de Rovre..., pour faire le sambeaul pour avauler l'angin qui est oudit chastel [de Rouvres], pour faire la corde de la flandolle et pour le chevestre, et estoient les viez cordes pourriez » ; — 12 gros à un « courdier de Rovre, qui ay faites lesd. cordes » ; — 14 gros à un « corduannier » de Rouvres, « pour 1 vaichin et pour la faceon de la bourse de la flandolle dudit angin, que la viez estoit toute pourrie » ; — 51 gros « à Alain l'aubeletier, demorant à Dijon (2), pour 17 journées qu'il ay faites en faire cordes en 21 aubeletes que à tour que à pié, et les ay colées [et] reliées celles qui en avient mestier..., à 3 gros de journée, senz riens donner » ; etc. (3).

217. — Payé : 1 florin 2 gros vieux « à hung lanternier pour 4 granz lanternes que pourtoient les gaites par dessur les murs du chastel de Cuiseré, pour visiter le gait quant li ennemis estoient à Romenay » (4) ; — 1 florin 2 gros vieux « pour 6 cors de terre à courner », trois pour le château de Cuisery et un pour celui de Sagy (5).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5748, f. 5. — « Pour allume[r] le guay du chastel de Rovre », on employait alors, « chascune nuit, trois chandoilles, l'une parmi l'autre », du prix de 16 deniers la livre, « 16 chandoilles en la livre » (*Ibid.*).

(2) Il s'agit ici, vraisemblablement, de « Alain De La Porte, artilleur », qui répara, en 1373, « le trait des arbalestes et autres angins » du château de Talant (Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 274), « Alain De La Porte, breton, demeurant à Dijon, artilleur », en 1380 (*Id.*, B 11285, f. 26 v°), « Alain Le Breton, floichier » à Dijon, en 1382 (*Id.*, B 11306, f. 125 v°).

(3) *Id.*, B 5748, f. 5 r° et v°.

(4) Romenay, canton de Tournus, Saône-et-Loire. — Le 23 octobre 1363, « les gens du conseil » du duc écrivaient de Dijon au bailli de Chalon : « Nous avons entendu et pour certain que bien 240 hommes d'armes de delà la Soosne et autres ennemis, garnis de eschielles pour panre et embler forteresses et pour espécial Tornus, Huchisier [Uchizy, canton de Tournus], ou unes d'ycelles ou autres telles qu'ils porront, se traient vers Romenay, ou sont jà là ou sus chemin... » (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 118).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4394, f. 9 v°. — En 1371, « 6 cors de terre, achetez ou marchié de Chaucins [Chaussin, chef-lieu de canton, Jura], pour corner ou chastel de Chaucins », coutèrent 20 deniers pièce (*Id.*, B 4170, 2e compte, f. 18). — En 1386, « ung cors et une tromppete de terre, achetez à Salins [chef-lieu d'arrondissement, Jura], pour cornert (*sic*) en Bracon [ancien château, près de Salins], le soirt et le matin », furent payés 3 sols (*Id.*, B 3350, f. 10 v°). « Bonalois, menestriers de Bracon », était chargé, en 1353, de « corner soir et main oud. chastel et de voillier et guaitier par nuyt en ycelluy » (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 9176, n° 124). — Je donnerai plus loin des inventaires des châteaux de Chaussin (1374) et de Bracon (1422).

Digitized by Google

Le maître forestier de la châtellenie d'Argilly passe en compte :

218. — 39 sols payés « à Jehan Paris et à Andrief Thomas, de Baignoulx (1), louhiers, pour 13 louhez qui prenoient ou moy de may 1364, pour chascun louhez 3 s., le gros tournois d'argent compté pour 20 den. » ; — 72 sols payés à trois hommes « de Courberon (2), louhiers, pour 4 loups et 6 louhées, prises pour (*sic*) eulx tant à set à loups comme à louheres », du 11 novembre 1363 au 11 novembre 1364, « pour chascun loups 10 s., et pour chascune louhée 12 s. » (3) ;

219. — 5 florins et demi, payés à un homme de Seurre (4), qui avait vendu « 1 navoy tout nuef pour poichier es estanz de Mgr » (5).

220. — Acquisition, moyennant 6 gros, de « 18 ruchons de moichotes nuefs, pour recevoir les gitons des moichotes » du château de Vieux-Château (6).

221. — « A Jacot le layvier, pour estauper et abuvrer touz les prez de Duysme (7), marchief fait ad li en taiche, 4 groz » (8).

222. — Mention de « la tour [du château d'Argilly] où est li nyfs de la cyoingne » (9).

---

(1) Bagnot, canton de Seurre (Côte-d'Or). — Ces deux louvetiers sont déjà cités en 1357 (Rossignol, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. I, art. 2147).

(2) Courberon, canton de Seurre.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 37 r° et v°. — Dans les précédents comptes de la châtellenie d'Argilly, il est question, en 1362, de « 3 oies achetées pour faire oiches sur le ceps pour pranre loups » (*Id.*, B 2152, f. 8 v°) ; en 1363, de « char et oyes achetées pour oichier les cesz et les loupheres » pour prendre les loups (*Id.*, B 2153, f. 11 v°). Des « piges à pranre loupx », des « piges de bois à pranre loupx » sont mentionnés ailleurs, en 1352-1353 (*Id.*, B 4824, f. 9 v° et 22). — Voir d'autres détails dans le travail de M. Ét Picard, sur *La Vénerie et la Fauconnerie des ducs de Bourgogne* (*Extrait des Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. IX), chapitre IV.

(4) Chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 12 v°.

(6) *Id.*, B 6523, f. 12 v°.

(7) Duesme, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 4649, f. 80 v°. — La même dépense figure dans les comptes antérieurs et postérieurs de la châtellenie de Duesme (*Id.*, B 4649, f. 8 v°, B 4650, f. 4 ; etc.). Ailleurs, des ouvriers sont chargés, en 1362-1366, de « espainchier les tapperes [*alias :* taipaires] des prez » de Jugny (ancien château des ducs, aujourd'hui ferme dépendant de la commune de Billy-lez-Chanceaux, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or) (*Id.*, B 6044, f. 2 v°, 6 v°, 12, 16 et 21 v°.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 18 v° et 26. — Cette tour s'appela par la suite « la tour de la Cyoigne » (*Id.*, B 2158, f. 6 v°; etc.). — Au mois de juin 1363, au château de Rouvres, on fit réparer « le toit tout entour la cheminée où est li niz de la sigoinne, que les gens de mons. le conte [de Tancarville,

Digitized by Google

Parmi les « Exploiz du bailliaige de Chalon et composicions faites » à ce bailliage, figurent les deux articles suivants :

223. — D'un homme de « Saint-Martin soulz Montagny (1), pour une composicion faite aud. bailli (2), sur ce que l'on disoit qui estoit reneviers, et le siguoit le procureur (3); pour ce compousay, 30 frans » ;

224. — « De Guillaume et Jehan de Cerviles, freres, pour une composicion faite aud. bailli sur ce qui entrerent en une maison en laquele debez estoit entr'eulx et lour partie, et estoit en ycele maison li pannonceaulx es armes du signeur « (le duc), 6 fr. (4).

---

lieutenant du roi en Bourgogne] avoient depecie à panre les saoingnez » (*Id.*, B 5747, f. 26). — On verra plus loin qu'il y avait aussi, en 1385, un nid de cigognes à « la grosse tour » de l'hôtel ducal à Dijon. — Une des portes du château de Montréal (canton de Guillon, Yonne), s'appelait, en 1356-1357, « la porte des Cincuignes », *alias* « des Cinguygnes », et, en 1368-1369, « la porte de la Cigoigne « (*Id.*, B 5402, f. 2 et 23 v°, B 5405, f. 47). Il y avait au même château « la tour des Cygoines » (1357-1358), « la tour de la Cigoingne » (1372-1373) (*Id.*, B 5402, f. 56, B 5406, f. 85 v°).

(1) Aucune localité du nom de Saint-Martin ne se trouvant à proximité d'un des Montagny de la région, il doit s'agir ici de Saint-Martin-sous-Montagu, canton de Givry, Saône-et-Loire.

(2) Girard de Longchamp, chevalier, châtelain de Rouvres et de Brazey-en-Plaine en 1355-1361 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 89; Arch. Côte-d'Or, B 1407, f. 58, B 1413, f. 65 ; etc.), « maistre d'ostel » du duc en 1360-61 (*Id.*, B 1408, f. 59 v°-60, B 1410, f. 57); il fut institué bailli et maître des foires de Chalon le 2 septembre 1361 (*Id.*, B 3562, f. 1) et remplit ces fonctions jusqu'au 10 juin 1367 (*Id.*, B 3568, f. 8). Il était seigneur de « Belrenom » (j'ignore où est située cette localité) et bailli de Chaumont-en-Bassigny en 1369 (E. Jolibois, *Histoire de la ville de Chaumont*, p. 448) et en 1374 (Bibl. Nat., ms. fr. 5326, f. 28). Il vivait encore en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 50 v° et 111, B 3574, f. 139) et en 1376 (Bibl. Nat., ms. fr. 31935, f. 52 v°). Voir sur ce personnage : Arch. Côte-d'Or, liasses B 345 et 359; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 81, t. XLI, f. 231 v°, t. XCVIII, p. 461 ; dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 225, 298, et t. III, p. 2, 15-16 et 21 ; H. Beaune et J. d'Arbaumont, *La Noblesse aux États de Bourgogne*, p. 2 et 224 ; *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 89; etc.— Il semble qu'on puisse l'identifier avec Girard de Longchamp, chevalier, qui vivait en 1379-1384 (Arch. Côte-d'Or, B 11299, f. 45 et 81 v°, B 11307, f. 84), et qu'un document de 1382 qualifie de « seigneur de Brainville [Brainville, canton de Bourmont, Haute-Marne] et de Mairey-sur-Tille [Marey-sur-Tille, canton de Selongey, Côte-d'Or], en partie » (*Id.*, B 11307, f. 12 v°-13).

(3) Perrot de Relampont, mentionné ci-devant, p. 5, note 2.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 3566, f. 3 v° et 4 v°.

Digitized by Google

ANNÉE 1364

INVENTAIRES

[ÉCHUTES DE MAINMORTE EN LA CHATELLENIE « DE ROSSILLON, DE GLENES ET DE LA THOYSON » (1), DU 11 NOVEMBRE 1363 AU 13 FÉVRIER 1364.]

I. — Li inventoyre des biens mobles eschoiiez à Mgr [et] es autres soigneurs parçoners de Roisseillon (2), pour cause de main morte de Guillaume Le Baul, d'Estrehées (3), mort à Ostun (4), lequel inventoire est fait par mons. Gui de Marigni, chastellain de Rossoillon (5), le mescredi après la feste saint Andrer l'an 1362 (6)..., esquelx biens Mgr haz de 5 parties les trois :

225. — 1 chetiz lit garni, 1 autre lit senz cusin.

226. — 6 chetives arches, tant grans que petites, et une mait et 1 pitit escrepin.

---

(1) Roussillon, canton de Lucenay-l'Évêque, Saône-et-Loire. — Glenne, commune de La Grande-Verrière, canton de Saint-Léger-sous-Beuvray, *id.* — Quant à La Toison, c'est une localité détruite, dont le nom est resté à un étang du territoire du Grand-Monjeu, commune de Broye, canton de Mesvres, *id.* (Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne*, t. III, p. 490).

(2) Les coseigneurs de Roussillon avec le duc de Bourgogne étaient alors « les hoirs mons. Jehan de Rossillon, chevalier », mort vers 1360 (Arch. Côte-d'Or, B 4823, f. 14, B 4825, f. 1, 39, 65, 84 v°), et « mess. Jehan de Chandeol, chevalier » (*Ibid.*). — Jean de Chandio (*Champdieu*, *Champdeol, Champdeau, Champdeo*, etc.) fut institué, le 25 décembre 1364, châtelain de Roussillon, Glenne et La Toison et exerça cet office jusqu'au 28 août 1368, date de sa mort (*Id.*, B 4827, f. 1 et 41).

(3) Étrez ou Estrée, commune d'Anost, canton de Lucenay-l'Évêque, Saône-et-Loire.

(4) Autun, Saône-et-Loire.

(5) Guy de Marigny, chevalier, fut châtelain de Roussillon, etc., du 18 avril 1353 au 13 février 1364, date de sa mort (*Id.*, B 4825, f. 1 et 108). « Par fin et arrest de ses comptes », sa succession resta redevable au duc de 1200 florins (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 86 v°).

(6) Le 7 décembre.

Digitized by Google

227. — 6 pieces de char salée et 1 pitit oign (*sic*) autaulmey, 1 trepier.

228. — 1 chetiz courset roige, fourrez; 3 chetives cottes de bureaul, 1 bon chaporon de pers.

229. — 1 tupin enz il ha bien envoiron une escuelle de saul.

230. — Envoiron 1 sextier de froment en une arche plate dessus escripte.

231. — 1 aiguerot d'estain pour aigue benoyte, tout chetiz; une chetive coignie sanz mange.

232. — 6 pitites pieces de char salée, envermée; 1 bichot de noiz.

233. — 2 trameour[s], 2 chetives braies, une lanterne, une chetive courroye.

234. — 1 ferrot, une eschele de bois, une pole de bois.

235. — 1 coursot de camelin, 6 lainceulx et 3 chemises (1) et 3 braies.

236. — Une touelle et 1 taulez bien pitiz.

237. — Envoiron 5 bichet soigle; 5 parties de fil d'estoupes, 6 parties de bon fil, en ung sac.

---

(1) On a, de notre temps, beaucoup disserté sur l'usage de ce vêtement au moyen âge. De prétendus érudits sont allés jusqu'à dire qu'avant la Révolution les gens riches étaient seuls à se payer ce luxe. La vérité cependant est dans l'affirmation de Siméon Luce, « que, dès la première moitié du XIVe siècle, la chemise ne fut pas réservée aux personnes aisées; elle devint alors d'un usage universel » (*Histoire de Bertrand Du Guesclin*, Paris, 1876, in-8°, p. 76). Rien qu'en ce qui concerne la Bourgogne, on voit par la mention ci-dessus et on verra plus loin, à mainte reprise, qu'à partir de 1364, les chemises figuraient souvent dans les inventaires mobiliers de mainmortables et autres gens n'appartenant guère, en général, à la classe opulente. Voici d'autres exemples, empruntés à des documents analogues antérieurs : 1342, « 4 chemises à famme »; 1357, « 3 chemises à femme », « 4 chemises à femme »; 1362, « 9 chemises à femme » (Arch. Côte-d'Or, B 5301, f. 18, B 2747, f. 24 et 25 v°, B 3564, f. 5); — 1356, « 2 chemises à homme » (*Id.*, B 5040, f. 30); — 1353, 1355, 1357, 1360, 1361 et 1362, 8 mentions de 2 à 6 « chemises » dans des inventaires mobiliers d'hommes et de femmes (*Id.*, B 6041, f. 3, B 6553, f. 24 v°, B 2747, f. 26 v° et 27, B 6555, f. 34, B 6556, f. 41, B 3562, f. 3); — 1352, « 1 draps linges à vestir », cité après « 3 draps de lit » (*Id.*, B 6551, f. 3 v°); — 1358, « 19 que chemises que brayes » (*Id.*, B 5615, f. 45). — Quatre « chemises à femme » font partie d'un autre inventaire mobilier de 1360 environ (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. 11259).

Digitized by Google

238. — 1 pitit martelot de fert, une pitite peelle blanche, 1 bon fessour.

239. — 1 tupin enz il ay 1 poul de sain ; une chetive peelle d'arain.

240. — Une forme de bois et 1 pitit buffet et 2 getes, et 1 pot d'estain à couvecle et 1 poul de lin.

241. — 2 pitites vaches et 2 veaulx..., 2 toures..., 2 geneces et leur veaulx, une truez..., 1 petit bovet, que tiennent en chetaul [divers individus] (1).

II. — Les menues parties des biens mobles eschoiez à Mgr et es autres seigneurs parceniers de Rossillon, pour cause de main morte de Perrin, filz au Velain de Fretoy (2)... :

242. — 2 chetives arches, 1 chetiz lit, 1 van, 1 coignie, 1 fossour, une forme de bois et 2 sales.

243. — Une vaichote et son veaul, 1 laitan.

244. — Une sarpe, 1 cerix et un ferrot, une pelote d'arain (3).

III. — Inventoire des biens mobles de Gauldry Dou Fossey et de Guillaume, son filz, eschoiz à Mgr et es autres seigneurs parceniers de [la] terre de Rossillon, pour cause de main morte (4)... :

245. — 1 lit de plume bien chetiz, 3 arches, 4 petiz lencehux, une mait.

246. — Une charrote, 2 courroies à buef, 1 vaiche et 1 veaul, 3 berbiz.

247. — 1 fossour, une sarpe, une pioiche, 1 chetiz van, 3 getes de bois.

---

(1) Tous ces « biens mobles » furent « venduz... 20 florins, don[t] y affiert à la part Mgr 12 florins » (Arch. Côte-d'Or, B 4825, f. 109).

(2) Quatre localités de la région, portant le nom de Fretoy, font partie des communes de Cussy-en-Morvant, de Sommant (canton de Lucenay-l'Évêque), de Collonge-la-Madeleine et de Tintry (canton d'Épinac), Saône-et-Loire.

(3) Le tout fut « vendu et entraigié..., pour touz les seigneurs, 12 florins, dont y affiert à la part Mgr 7 florins 2 gros » (Arch. Côte-d'Or, B 4825, f. 109). — L'échute eut lieu « pour ce que l'on ne scet que lidit Perrin est devenu, enceois dy l'ont qu'il s'est mis avec les enemis, et les rentes du seigneur ne se pouhent paier » (*Ibid.*).

(4) Le tout fut « vendu et entraigié... pour le prix de 18 florins, par (*sic*) touz les seigneurs, à la part de Mgr 10 florins 8 gros » (*Ibid.*).

Digitized by Google

248. — 1 cerix, 1 ferrot, une moichote, 5 escuales de bois, 2 faulcilles, 2 fosseroz.

249. — 1 trepier, une pelote d'arain, une chetive lance, 1 coultre de charrue.

250. — 1 petit barrillot de bois, 1 chetiz sac de toille, 1 mourtié et un paultot (1).

Recepte... des biens avenuz au signeur, des beitars et bestardes [etc.], estanz ou bailliaige de Chalon, pour le tamps de ce conte [11 novembre 1363-11 novembre 1364].

I. — Des biens advenuz au signeur, de la mort de Thiebault Le Baudoux, de Saincte-Marie (2), vacanz, qui traspassay le premier jour de novembre 1363, liquelx biens s'ensiguent :

251. — 1 tennot, 1 mourtier, 1 couteaul, 1 tauler.

Tout vandu... au plux offrant, 8 gros.

II. — Des biens avenuz au signeur, de la mort de Perrenete, file Jehan Granz Oreilles, famme feu Berthier de Lanz (3), bestarde, qui traspassay le mardy après la nativité Nostre Signeur (4) 1363 :

252. — Six bichoz de soille, l'urdure d'une piece de toille, contennent 10 brassez ; 1 boisseaul de pois blans.

253. — 7 linceulx, une flacie, un bacin de seoille.

254. — Une cote de fer, quil peul vailloit ; 1 chastir (*sic*) bacignot, uns ganz de fer, une gourgerete.

255. — Douhes arches de nouhé, une arche de chaigne, 3 bichoz de froment.

256. — Une cote de pers, à famme ; 1 chapoirom de tanney, à famme.

257. — Une tergeoire et 1 petit chapoirom à homme.

258. — Une cymarre et 1 pot d'estaing, quarrez.

259. — Une faulcile, une messure de covre à mesurer vin.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4825, f. 125 v°-126.
(2) Sainte-Marie, faubourg de Chalon-sur-Saône.
(3) Lans, canton de Chalon-sur-Saône.
(4) Le 26 décembre.

Digitized by Google

260. — Une coutre et 1 cussin de plume.

261. — 1 boisseaul de boix à messurer blef.

262. — Douhes chevronéees de maison, la quarte partie du culti apeler més, contennent envoiron une ovrée de terre.

Esquelx chouses li sires havoit la moitier, quil fuit vendue audit Berthier, mary de lad. Perrenete, et livrée comme au plux offrant, pour le pris de 8 frans.

III. — Des biens advenuz au signeur, de la mort Martin Autixer, de Saint-Deserre (1), bestart, qui traspassay le 16e jour de mars 1363 :

263. — 4 linceulx, 1 lit garnif de coutre, de cuissinz et de queverture d'eschasquier.

264. — 3 taulez, 2 peeles blanches; 1 bacin à barbier; 1 pot d'estain, reon, tenent pinte de Chalon.

265. — Douhes giestes de bois, 1 petit trepier.

266. — 3 arches, qui poul vaillent; douhes queues de bois, veudes; une belonge; encour 3 queues veudes, viez.

267. — 1 tonneaul vuit, 1 boisseaul de jaisses, demey boisseaul de chiches.

268. — Une cote et 1 courssot, qu'estoient audit Martin, quil poul vaillent.

269. — Après ces biens, davoit l'on audit Martin 6 reaulx d'or, 5 gros, 1 gros, 3 gros, 2 gros, 1 gros et trois chiez de bestes, c'est assavoir 1 bueft et douhes genices, dont lesd. bestes furent prises des Compaignes [qui] enameirent (*sic*) yceles à Chalon (2).

Et esquelx choses li sires havoit la moitief, et la famme dudit Martin l'autre moitief. Sy fuit vendue la part du sygneur et delivrée à la famme dudit Martin, comme au plux offrant, 7 reaulx.

IV. — Des biens advenuz au signeur, de la mort de Jehan, filz fuit de Symonot de Charnoioy (3), bestart, quil trespassay envoiron la my host 1363 :

---

(1) Saint-Désert, canton de Givry, Saône-et-Loire.

(2) Voir ci-devant, page 3, note 1.

(3) Charnay-lez-Chalon, canton de Verdun-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

270. — 1 lit de plume, 1 cuisin et 1 quevertour de burel, 5 linceulx.

271. — 1 pielle (*sic*), blanche, 1 fritoire, 1 trepier; 1 pot d'estain, quarrey, tenent pinte.

272. — 1 ferrot, 1 cerex; 1 taulez, tenent douhes aunes; 4 arches, qui poul vaillent.

273. — Une quarteroinche d'orge, 3 boisseaulx de froment.

274. — Une cote de pers, à famme, viez; 1 fosseur.

275. — Une toise et demée de maison, couverte de laive; demée ovrée de vigne, une aultre demée ovrée de vigne.

276. — Une cuve, tenent envoiron 2 queues de vin; 1 burier, une coignie.

Lesquelx biens furent partiz à la famme dud. Jehan, et li fuit vandue la part du signeur et livrée, comme à la plux offrant, 9 frans.

V. — Des biens advenuz au signeur, de la mort de Jehannete, famme feu de Guillemot Mignot, demorant à Chalon, bestarde, trespassée :

277. — 15 escueles d'estain, granz, 13 petites; deux granz plateaulx et 1 petit, une cimarre d'estaing, quarré[e].

278. — Deux poz d'estaing, reons, tenens pinte; 1 pot d'estang, sanz quevaicle; 1 pot d'estang, quarrey, tenent pinte; 1 pintez d'estaing, quarrey.

279. — Deux aigueroz, douhes soilles ferrées, 2 soillez ferrez.

280. — 10 piellez, granz et petites, 6 fritoires, 2 bacins à main, despiciez.

281. — Une loichefroie, 3 bacins à barbier, une coloire d'arain.

282. — 1 fergeul, 2 chauderons, une viez chaudere.

283. — Deux mourtiers, 1 patot, une paule de fer.

284. — 1 archebamp, 1 escrin; 3 arches plates de nouhier, ferrées de fer, une petite sanz ferrer.

285. — 8 tergeores, 27 taulez, que granz que petiz, que viez que neufs.

286. — 1 escrin ferrey, ouquel il havoit 1 boisseaul de faves.

287. — Ung autre escrepin ferrer, tout vuit.

Digitized by Google

Ou celier :

288. — Une arche plaste ; 1 escrin ferrey, ouquel hay 12 fromaiges.

289. — Une tauble, 2 treteaulx et 3 siges, et 3 chastiz queverlours, une coutrepointe.

290. — Une viez arche, où il havoit envoiron 2 bichoz de froment ; une petite tauble et deux siges, 12 poz de terre.

En la chambre sur la rue :

291. — Une coutre, 1 cuissin, 1 queverteur royge, une coutrepointe blanche.

292. — 3 taulez et 3 tergeoires ; 34 linceux, que bons que chastiz ; 1 bamp, envoiron une charreste de bois.

En la chambre de lad. Jehannete :

293. — 2 liz, garniz de coutres, de cuisins et de queverteurs, chastiz.

294. — 2 burez, douhes jallettes à recevoir aigue, 1 jallet à laver voires.

295. — Une mait à prestir paste, 1 gelenier, deux bans, envoiron demée queue de vin, 1 seel à mettre aigue benoite.

296. — 1 saleur, où il havoit deux bacons, desquelx la teste fault de l'u[n]g, et 3 chambes de porq.

297. — 167 pieces de monnoie, loies en 1 drapier ; 24 pieces d'anaps de bois, en 1 cabat.

298. — Une eures ; une cuillier de gros argent, route ; envoiron une livre d'espices et 1 peul de saiffrant.

299. — 16 petites miotes de fil, une grant alne de fustaine ; envoiron une alne de Provins (1) de drapt, en menues parties.

300. — 3 chapoirons, 1 peliçon de regnart et 1 de cuniz, viez ; 1 courssot seingle ; 1 cote de vert et une malecote fourée de panne noire ; une coste de fustaine.

301. — Une cote de fer, une plates, 1 chaspel de fer, uns viez gandelez.

302. — 4 alnes de grosse toile, une saloire à saler char, douhes astes de fer et 1 vireur de fer, 1 aiguier, deux trepiers.

303. — 3 petiz ouroilliers, une acramoire, une mait longe.

304. — Foin qui vault envoiron 4 frans.

---

(1) Provins, chef-lieu d'arrondissement, Seine-et-Marne.

Digitized by Google

305. — Item, que l'en doit esdiz mariez 1 franc, 1 florin.

306. — Une paire de roube taillie, qui puest vailloir 4 frans ou enveyron; 2 trailes, 2 seles à seoir suis, 5 gelignes et 1 poulet.

Esquelx chouses mons. le duc havoit la moitier et lidiz Guillemoz, mariz de lad. Johannete, l'autre moitier. Sy fuit vandue [la part] de Mgr audit Guillemot et delivrée comme au plux offrant, 30 florins.

VI. — Des biens advenuz au signeur pour la mort de la famme Jehan Le Sarrey, de Sainte-Marie, navatier, près de Chalon, qui traspassay le secom jour d'aost 1364 :

307. — 1 lit, garnif de coutre et de cuissin et d'un cot de bureaul.

308. — 1 pot d'estain, quarrey, tenent pinte.

309. — 4 perches à meney navoy, 50 toises de corde, 1 tripier, 6 raymes.

310. — 12 escueles de bois, 1 banq pour seoir suis, 3 seles de bois pour seoir suis.

311. — 1 navoir assés soffisant pour pourter 20 personnes.

Esquelx chouses Mgr havoit la moitier et lidiz Jehans l'autre moitier. Sy fuit vandue la part Mgr audit Jehan, comme au plux offrant, pour le pris de 12 frans (1). ....

FOURFAITURES, ESPAIVES ET BIENS ADVENUZ A MGR, DE BESTARS ET DE BESTARDES..., DEZPUIZ QUE LI CHASTELLAINS [D'ARGILLY] FUT INSTITUEZ CHASTELLAIN (2) JUSQUES A LA SAINT MARTIN D'YVER COURANT 1364.

I. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Guillemote, norrie Jehannot Sussot, de L'Abergemant (3), bestarde, qui

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3566, f. 4 v°-5 v°.

(2) Oudot Beraut, de Nuits, fut institué châtelain d'Argilly le 16 juillet 1361 (*Id.*, B 2151, f. 1). Il occupait encore cet office au moment de sa mort, le 29 août 1368 (*Id.*, B 2155, f. 8).

(3) L'Abergement-le-Duc, ou L'Abergement-lez-Seurre, canton de Seurre, Côte-d'Or.

Digitized by Google

trespassai le juesdi devant la Saint Loirant (1) 1361, c'est à savoir :

312. — 77 gerbes de soigle, une viez cote de blainchot, 1 viez peliçon de chevrot et 2 chatiz journaulx de terre.

Tout vendu, crié et susbastey ou moustier de L'Abergemant, pour 4 dyemoinges, sollempneemant, et delivrey... au plux offrant..., 4 florins.

II. — Des biens advenuz à Mgr pour la succession de Quinot de L'Abergemant, bestart, mort, qui trespassa le dyemoinge devant la my ost (2) 1361... :

313. — 1 petite arche de foul, viez, et demi boisseaul de froment, mesure de Surre (3).

Tout vendu... demi florin.

III. — Des biens advenuz à Mgr pour la succession de Adelene, qui fut femme Gaulteron Le Mesaisié, de L'Abergemant, advenue, qui trespassai le sambadi après la Saint Bertholomer apostre (4) 1361... :

314. — Une coutre de bouffe, 1 poul de plume en un sac, une petite coutrepointe, 4 linceuz, 1 viez peliçon de chevrot.

315. — 1 petit macellon de bois, 1 petite tartroire, 1 corde pour poisier aigue, 1 giete de bois.

316. — 1 viez cote de blont, à femme.

317. — 1 petit trepier, 1 faulcille, 1 ferrot; 1 petit escrinot de bois, fermant d'une serrure de bois.

318. — 2 boisseaulx de froment, à la mesure de Surre; 1 boisseaul de soigle.

319. — 1 archote de chaaigne, plate, fermant d'une serrure de bois, et une vaiche.

Tout vendu et susbasté comme devant, et delivrey... au plux offrant..., 4 florins.

IV. — Des biens advenuz à Mgr pour la succession de

(1) Le 5 août.
(2) Le 8 août.
(3) Seurre, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.
(4) Le 28 août.

Digitized by Google

Perrenote, fille fut Perrenin Le Boucote, de L'Abergemant, bestarde, qui trespassai le vendredi après la Saint Denis (1) 1361... :

320. — 4 boisseaulx de peiniz, mesure de Surre; 1 viez arche, qui ne ferme point; 1 mestier à tixerant.

321. — 1 lit de plume garni, 4 linceuz et une touoille.

Tout vendu... 2 florins.

V. — Des biens Symone, femme fut au Gardenier, de L'Abergemant, advenue, qui trespassai ou temps devant dit... :

322. — Une viez arche, 1 trepier, 1 cussin, 2 linceuz, 2 boisseaulx de chenevey, 1 tenot et 1 vam.

Tout vendu audit Gardenier..., 1 florin.

VI. — Des biens advenuz à Mgr pour la succession de Jehan de Viezville (2), demorant à Boncourt-la-Fontaingne (3), advenuz, qui trespassai à Sombournon (4) le sambadi après les uitaives de Saint Bertholomer (5) l'an 1361, liquelx biens furent partiz à Huguenin de Poilley, demorant à Baissey (6), et à Raoup, son filz, hoirs de Raiguote, femme fuit dud. Jehan (7)..., [en présence de diverses personnes, qui promirent], pour sairemanz, que bien et leaulmant les partiroient et feroient les partaiges, et avec ce sont hehuz getiez li loz... :

En la maison dud. Viezville, à Boncourt-la-Fontaingne :

323. — 6 escuelles d'estaing, 1 petit pot d'estaing, quarrey; 2 autres poz d'estaing, plains, senz cuvescle.

324. — 1 petit seel de couvre, 1 chauderon; 1 flacon, cuver[t] de cue[r]f.

---

(1) Le 15 octobre.

(2) Je ne possède aucun renseignement sur ce « Jehan de Viezville ».

(3) Boncourt-la-Fontaine, localité détruite, territoire de Corgoloin, canton de Nuits, Côte-d'Or (Joseph Garnier, *Nomenclature historique des communes... de la Côte-d'Or*, p. 94).

(4) Sombernon, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(5) Le 4 septembre.

(6) « Hugoninus de Poilleyo, scutiffer, apud Baisseyum [Bessey-lez-Cîteaux, canton de Genlis, Côte-d'Or] commorans », est mentionné en 1350 (Arch. Côte-d'Or, B 11251, f. 10 v°).

(7) Deux ou trois lignes du manuscrit sont ici très détériorées.

Digitized by Google

325. — 1 martheaul de fer à maçon, 12 petites escharpoules de fy blanc.

326. — 2 quarreaux d'acier, 1 gon de fer pour mettre en mur, 1 grappe et une once de fer; une piece de fer, pesant environ 1 livre.

327. — Une paire d'estivelx (1), viez; 1 troux de peaul de courduam, où y povoit avoir 1 paire de soulers.

328. — Une viez salpe; 1 chevesceaul de verges, à mettre lettres, où y n'ai riens.

329. — Une chemise à homme; une piece de blont, contenant le tiers d'une aune de Provins.

330. — Environ demée aune de biffe roige, 3 quartiers de quamellim tanney; une pelice d'aingneaux, viez; 1 cote de vert, à femme, qui estoit viez.

331. — 2 linceuz; 2 touoilles, contenans 8 aunes; une tergeoire nuefve, contenant environ 5 aunes.

332. — Une cote à armer, de toille tointe, vert; 1 qullier de gros argent.

333. — 1 viez chapperons de vert, domble; 1 petit pot de couvre, 7 tourchons de chenove, 4 viez saiz à mettre blef.

334. — Une choupe de saaje vert, 1 viez pot de couvre; 1 viez quequemart tout despecié, qui riens ne vault.

335. — 1 ceoillot ferrey, 1 bassoule à couhe; 1 boisseaul de bois, ferrey.

336. — 2 petites coutres de plume, 1 cussin; une arche plate de nouhier, viez, qui ne ferme point; 1 coffre viez, senz cleif.

337. — 5 rehumches (2) à mettre moichotes, 6 torches d'ozeres.

338. — 1 lance ferrée, une viez toie de coutre; 1 luireur à luirer chars, qui estoit de verges (3).

339. — 1 buef maigre, 2 vaiches à lait; foin, qui est extimez., argent, à la part Mgr, 6 gros; conseel en gerbes, qui estestimez à la part Mgr, 15 boisseaulx, à la mesure de Nuiz (4); feves en

(1) Variante (f. 14 v°) : *estiveaux*.
(2) Var. (f. 14 v°) : *reumches*.
(3) Var. (f. 14 v°) : *un luireur d'ozeres, à luirer chars*.
(4) Nuits, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

Digitized by Google

gerbes, qui sont extimées, à la part Mgr, 2 boisseaulx; avenne en gerbes, qui est extimée, à la part de Mgr, 12 boisseaulx, mesure de Nuiz.

Toutes ces chouses (1) sont [estées] vendues particulieremant es personnes ci après escriptes..., comme au plux offrant... [le tout pour 10 florins et 42 gros; plus 1 florin, pour la vente de]

340. — 9 stiers de vin, qui furent es vignes dud. Viezville, pour venoinges 1361, [et 8 gros pour] la part de Mgr pour les venoinges [de 1362 et 1363], que l'on ai faites au tiers et au quart.

Autres biens mehubles trouvez en la fort maison d'Antilli (2), qui estoient aud. Viezville et à Raiguote, sa femme, et liquelx furent partis, si comme li autres devant diz, entre le chastellain, pour Mgr, et led. Huguenin de Poilley et Raoul, son filz, hoirs de lad. Raiguote, et furent li biens ci après escrips à Mgr :

En une arche plate de chaaigne, fermant d'une serrure de bois :

341. — 1 petit coffre ferré, senz cleif; 1 cussin de piume, environ une livre de cire; 2 robans de chappoirons, viez.

342. — 2 escuelles d'estaing et 3 platellez, 1 bateron de chenove, 5 escharpoules de fy blanc.

343. — Ung chatif ouroillié blanc; une touuoille nuefve, contenant 4 aunes; 1 autre touuoille, qui n'estoit pas nuefve, de ce grant.

344. — 1 viez sellepeliz; 24 petiz linceuz, soffisans.

345. — Une peellote blainche, senz couhe; 1 petit pot de couvre; 1 poul de ferremante viez, en 1 viez escrin, qui poul vault.

346. — Item, avoit en celle arche pluseurs lettres seellées de pluseurs seelz, que li chastellain ai pour devers soy, tant d'eritaiges comme de debz, qui ne furent point parties.

Desquelx biens ci-dessus escrips, trouvez en la fort maison d'Antilli, furent venduz à Mme Katerine de Crux, dame d'Antilli (3)..., [pour 7 florins 3 gros, tous les objets ci-dessus, sauf] :

(1) Excepté les 12 boisseaux d'avoine, « mesure de Nuiz, qui vailent 8 carteroinches », portés en recette dans le compte du châtelain (f. 24).

(2) Antilly, commune d'Argilly.

(3) « Noble dame Mme Katherine de Crux, dame de Musigney [Musigny,

347. — Li 2 robans, [vendus 8 gros] à Thevenin d'Augiencourt (1), menestrier, [et les] 2 escuelles et 3 platellez d'estaing, [vendus] au curié d'Argilli [5 gros]; le sellepeliz... fut donnez à l'eglise d'Argilli, et li lance est ou chastel.

S'anseuguent li heritaiges que lidiz Viezville et sad. femme tenoient et possidoient à leur vie, esquelx messire li dux prant la moitié, quar il sont d'aquest fait entr'eux...:

348. — Ou finaige de Boncourt-la-Ronce : 1 piece de prey..., contenant 1 soiture et demée...; 6 ovrées de vigne..., 2 ovrées de vigne..., 2 ovrées de vigne...; darrier l'ostel dud. Viezville, 2 costes de terre, contenant le tiers d'un journel...; 3 troux de terre, contenant environ 1 journel...; 1 troux de terre, contenant environ le tiers d'un journel...; 1 coste de terre, contenant le quart d'um journel..., [le tout vendu à 1 homme d'Argilly, 9 florins].

349. — En la ville d'Argilli, 1 més, contenant 1 journel..., [dont les hoirs de lad. Raguote] ont l'autre moitié. C'est à la part de Mgr 15 florins.

Somme toute... : 43 florins 6 gros (2).

VII. — Des biens advenuz à Mgr de Oudot Oigier, d'Argilli, pour ce qu'il est absens et futiz du paiis, pour ce qu'il fut à tuer

---

canton d'Arnay, Côte-d'Or] et d'Antilley [Antilly] », était veuve, en janvier 1362, de « mons. Jehan de Musigney, chevalier » (Arch. Nat., JJ 319, f. 11), « jadiz chambellan de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, B 11300, f. 75 v°), « maistre de l'ostel » du duc Philippe de Rouvre en 1358-1361 (*Id.*, B 1407, f. 64 v°, B 1410, f. 68 r° et v°. Voir aussi sur ce personnage : Arch. Côte-d'Or, B 3140, f. 7, B 3147, f. 11; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 11226, 11228 et 11249; *Coll. Bourgogne*, t. XLII, f. 120 r° et v°; etc.). Elle était remariée, en 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 48, 48 v°, 51 et 70), à « Bertram de Saint-Pastour, chevalier », originaire de l'Agenais, cité dans les documents bourguignons dès 1361 (Bibl. Nat., ms. fr. 31964, f. 145), chambellan du duc en 1378 et 1383 (Arch. Côte-d'Or, B 1454, f. 76, B 1461, f. 54 v°-55, 115 v°). — Catherine de Crux était décédée avant le 26 avril 1382 (*Id.*, B 11268, f. 21 v°).

(1) Agencourt, canton de Nuits, Côte-d'Or.

(2) Le même compte constate ailleurs (f. 22) que sur le produit de cette vente, il fut remboursé 6 florins « à religiouse dame Mme Aalyis de Menans, nonnain du Lieu-Dieu, que Jehanz de Viezville li devoit ou temps qu'il vivoit ». — Lieu-Dieu (commune de Marey-lez-Fussey, canton de Nuits, Côte-d'Or), ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux. Voir *Gallia christiana*, t. IV, col. 504.

Digitized by Google

Jehan, qui fut filz Guiot de Varenes, demorant à Antilli, qui fut tuez environ la feste Saint Andrier (1) l'an 1361... :

350. — Une grant arche de chaaigne, à freste, toute viez et despecie; une autre arche de chaaigne, plate, viez, senz serrure.

351. — 3 boisseaulx de froment, 3 boisseaulx de soigle.

352. — Une peelle blainche, toute raboitie; 1 petite frictoire, 1 fessour.

353. — 1 boisseaul de noiz, 2 boisseaulx d'avenne et une petite touuoille.

S'enseuguent li heritaiges qui estoient audit Oudot :

354. — 1 journel de terre..., 1 journel..., 1 journel de terre, qui poul vault... ; 1 journel..., 1 journel..., demi journel... ; 1 més, contenant 1 journel de terre... ; 4 troux de terre, contenant environ 1 journel... ; demi journel..., demi journel... ; 2 troux, contenant le tiers d'um journel... ; la mitief du més où Guillaumes Li Verpilloz demore... ; demi journel de terre..., demée soiture de prey, et feroit l'on ces terres au quart.

Liquelx biens ont estey venduz, criez et susbastez, pour 4 dyemoinges, en l'eglise d'Argilli, presenz [le « curié », le prévôt, le « maistre forestier » et deux échevins d'Argilly, etc.], au plux offrant, pour 30 florins de Florence.

VIII. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Phelippe de Menans, bestart (2), qui fut tuez à Chaucins, quant Chaucins fut pris, environ la Magdeloinne 1363 (3), et estoient lidiz biens communs entre led. Phelippe et Jehannote, sa femme, liquelx biens furent trouvez à Vihilley-le-Moustier (4)... :

(1) Le 30 novembre,

(2) Un « Phelipe de Menans », le même, sans doute, que celui-ci, figure parmi « les gens d'armes tenus à Chalon... pour garder la foire froide » de 1359 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11829).

(3) Le 22 juillet. — Cette mention précise la date de la prise de Chaussin par Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard (chef-lieu d'arrondissement Doubs), à la tête des seigneurs comtois guerroyant contre le duc, — date qu'ont ignorée ou inexactement donnée tous les historiens de la Bourgogne et de la Franche-Comté, y compris A. Chérest (*L'Archiprêtre...*, p. 300), qui la recule jusqu'en avril 1365. D'autres documents confirment, d'ailleurs, celle de 1363 (Bibl. de Dijon, ms. 37 du fonds Baudot, f. 15; *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 58).

(4) Villy-le-Moutier, canton de Nuits, Côte-d'Or.

Digitized by Google

355. — 7 arches, que bonnes que maulvaises; une grant mait, viez, et 1 potier.

356. — 1 petit trepier, 1 petit chauderon.

357. — 1 arche plate, de foul, qui estoit ou moustier; une viez charrote de fust, 2 rouhelles de charrue.

358. — 22 gerbes de froment, 20 aunes de toille, pluseurs bans, formes et tournoires.

359. — Item, avoient lidiz mariez à Lonvey (1), à Vihiley-le-Moustier [et] à Trouhans (2)... 2 vaiches pourtans et un louceaul d'um an, 2 vaiches pourtans, une genice de 2 ans et 1 genice d'um an, 2 vaiches pourtans, une genice d'un an et 1 louceaul d'um an, [et] une poutre grise, [que l'on] tenoit à commande d'eulx..., et sur toutes ces bestes avoit de chastaul 17 florins et demi.

Si avoit messire li dux en toutes ces chouses... la moitié, et la femme dud. Phelippe l'autre moitié. Si fut vendue et delivrée la moitié desdiz biens appartenant à Mgr à Jehannote, femme dud. Phelippe, et comme au plux offrant..., pour 12 florins (3).

Exploit de main morte [advenue au duc, en la chatellenie de Villaines-en-Duesmois, du 11 novembre 1363 au 11 novembre 1364].

I. — A Villainnes (4), de Berthiot Plumey, mort senz hoir, le 6e jour de janvier :

360. — Tout son meuble vendu... 9 gros.

Heritaige :

361. — 1 pou de maison..., 1 pou de cultil emprès, 1 pou de terre..., 1 autre pou de terre... [et] 1 closeaul..., tout vendu... 2 florins.

362. — Les deux pars d'une maisere, assise à Villenes..., 1 pou de maison, tenant à lad. maisere..., et 1 pou de cultil..., venduz... 12 gros.

(1) Longvay, commune de Villy-le-Moutier.
(2) Trouhans, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.
(3) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 14-15 v°.
(4) Les inventaires II-IV ont rapport aussi à Villaines.

Digitized by Google

II. — De Belot, femme feu Michelot Le Bogue, de Villenes, morte senz hoir, le lundi après *Oculi mei* (1) :

Meuble :

363. — Une pouvre cote, 1 peliçon et 1 chapperon, donnez pour Dieu.

364. — 6 draps de lit, viez, et 2 archotes de boiz, desquels on a fait son nou et son enterrement.

365. — Item, avoit en meuble que le chastellain (2) li gardoit, 2 frans, qui valent 2 florins 4 gros.

Heritaige :

366. — 1 jornel de terre, assis ou finaige de Villenes..., vendu... 2 frans, qui valent 2 florins 4 gros.

III. — De Perrenot Chopart, mort senz hoir :

Meuble parti à sa femme :

367. — 1 corsot de bureaul, vendu... 8 gros.

368. — Une arche de chasne, viez, vendue... 4 gros.

369. — Une petite coite et 1 cussin et 1 viez chapperon, venduz... 5 gros.

370. — 2 petiz chitons plaz, venduz... 6 gros.

371. — Une vaiche et 1 veel, venduz... 3 florins.

Heritaige :

372. — Demie maison..., 1 pou de cultil..., 1 pou de cheneviere..., 1 [autre] pou de cheneviere...; 1 champ..., contenant 1 jornel...; 1 jornel..., 2 champs en 2 lieux, tout vendu... 10 florins.

Somme : 15 florins 3 gros.

IV. — De Odot Le Bogue (3), mort senz hoir :

Meuble, parti à sa mere :

373. — 1 lit et 1 cussin, venduz... 6 gros.

374. — 1 grant chauderon, vendu... 8 gros; 1 petit chauderon, vendu... 2 gros.

---

(1) Le 26 février.

(2) Pierre de Chacenay était châtelain de Villaines depuis 1359 (Arch. Côte-d'Or, B 6555, f. 18). Il fut ensuite châtelain de Villiers-le-Duc, du 11 novembre 1366 (*Id.*, B 6601, f. 9), au 25 avril 1376, date de sa mort (*Id.*, B 6605, f. 1).

(3) Il était de Villaines (Arch. Côte-d'Or, B 6557, f. 22 v° et 26).

Digitized by Google

375. — 12 draps de lit, que bons que mauvez; 6 que tablers que tergeures, que piez que portez, venduz... 2 frans.

376. — Une cote de bureaul, vendue... 1 florin.

377. — Une moichote, vendue... 8 gros.

378. — Une petite paelle, senz queuhe, vendue... 2 gros.

379. — Demi cheval, vendu... 4 florins; une charrete ferrée et l'arnoiz d'un cheval, venduz... 2 florins.

Heritaige :

380. — 1 pou de chencviere..., vendu... 1 florin 2 gros; 1 jornel de terre..., 2 jornelx..., venduz... 3 florins demi.

381. — 1 jornel..., un jornel..., venduz à Juhanne, mere dou mort, 4 florins.

382. — Demi jornel..., vendu... 2 florins; demi jornel..., vendu... 2 florins 4 gros.

383. — 1 pou de prey..., vendu... 2 florins 4 gros; 1 jornel..., vendu... 3 florins.

384. — 2 jornelx..., 1 champ..., contenant 2 jornelx..., venduz... 5 florins.

385. — 1 champ..., contenant 2 jornelx..., vendu... 9 florins; 1 jornel..., vendu... 4 florins 3 gros.

386. — 1 champ..., contenant 1 jornel...; 1 jornel..., 1 jornel..., 1 jornel..., tout vendu... 10 florins.

387. — Une maisere et le cultil darriers, assis en la rue des Bordes (1)..., vendu... 3 florins 6 gros.

388. — Une piece de terre..., contenant demi jornel..., vendue... 4 florins 3 gros; une piece de terre..., contenant demi jornel..., vendue... 3 florins 2 gros.

389. — 1 jornel..., 1 jornel..., venduz... 5 gros.

390. — Le maisonnement doud. mort, la saule basse et aulte, le cultil darriers, une chambrote devant, 2 petiz celliers dessoubz, une grangette de costé, une appantise darriers, les 3 pars d'une grange et 1 cultil..., tout assis en la rue des Bordes, tout vendu, ensamble le doaire de la mere dou mort, après la mort d'icelle, à lad. Juhanne et à Michié Bille, de Villenes, 48 florins...

Somme 118 florins 5 gros (2).

(1) Une des rues de Villaines.

(2) Il est ailleurs fait mention détaillée des « debtes qu'il [ledit Le Bègue]

Digitized by Google

V. — [Objets provenant de diverses successions :]

391. — Une arche de chasne..., vendue... 1 florin 2 gros; une courroie de soie, ferrée de gros argent..., vendue... 3 frans (1); etc.

EXTRAITS DES COMPTES (2).

392. — Le 27 janvier, « Jaquoz Hombers, de Grançon (3), escuers »,

---

devoit, à la part Mgr, verifiées par devant le chastellain », et montant à la somme de 6 florins, plus 29 gros, trois quarts et 1 tiers de gros. Les articles qui concernent ces dettes ont été biffés lors de l'apurement du compte, qui porte en marge : *Loquatur* (Arch. Côte-d'Or, B 6557, f. 26 v°).

(1) *Ibid.*, f. 22-23, et 32 r° et v°. — Le châtelain paya « au curié de Villenes, pour le mortuaire de Berthiot Plumey », 3 gros; pour celui de la veuve Le Bègue, 3 gros ; pour celui de P. Chopart, 8 gros ; pour celui d'Oudot Le Bègue, 2 florins. Il paya aussi 14 gros et demi aux deux « chapuis » qui firent les cercueils (*les noux*) et 8 gros à l'individu chargé de « sonner et faire les fosses » de ces quatre défunts. Oudot Le Bègue étant un mort d'ordre moins commun que les trois premiers, le châtelain dépensa en outre : 3 gros, donnés « à trois prestres qui chanterent le jour de son enterrement »; 1 gros et demi, « pour 6 pains pour offerendes » ; 8 gros, « pour 2 livres de cire pour son luminaire » ; 12 gros, « pour 1c hastron pour le digner des amis et pour demi veel », et enfin 8 gros, « pour vin » ; mais ces deux derniers articles furent annulés par la Chambre des comptes de Dijon qui inscrivit en marge : « Radiatur, quia non est consuetum » (*Ibid.*, f. 26). — A rapprocher de ces détails ceux qui figurent, sur le même sujet, dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, par J. Simonnet, p. 289-290. Voir aussi L. Douët-d'Arcq, *Des frais d'enterrement dans Paris au* XIV° *siècle*, t. IV (1877) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 125-139.

(2) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 457-460.

(3) Grandson, canton de Vaud, Suisse. — Jacquot Humbert, de Grandson, écuyer, seigneur de Flammerans (canton d'Auxonne, Côte-d'Or), en 1366-1372, du fait de sa femme Guillemette Gacedey, veuve en premières noces de Jean de Flammerans, écuyer (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 10513 et t. V, art. 11265 et 11276 ; Arch. Nat., J 252 A, n° 31). C'est le même personnage que Jacquot de Granson (*Grançon*, *Grantson*, *Gransson*, etc.), figurant dans des montres de Bourgogne en 1359 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 45; coll. Bourgogne, t. XCVIII, p. 481), écuyer de l'échansonnerie du duc en 1361-1362 (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 57 r° et v°), fait prisonnier à la bataille de Brignais en 1362 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 72 v°), écuyer de cuisine du duc en 1364-1388 (*Ibid.*, f. 67 et t. XXIV, f. 70 ; Arch. Côte-d'Or, liasse B 368, dossier Écuyers de cuisine ; Arch. Nat., J 252 A, n°s 30 et 32 ; etc.), capitaine d'Auxonne en 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 26); etc. — D'après son sceau, il n'appartenait pas à la maison

Digitized by Google

reconnaît avoir « recehu... pour convertir es hovraiges des angins qui se font à Auxone (1), la somme de 32 florins de Florance » (2).

393. — Paiement à « Nicolas le foul » des « gaiges de li et de son vallet », du 3 novembre 1363 au 13 février suivant, « au fuer de 3 gros par jour » (3).

394. — « Jehan Pincepaste, menestrier de Mgr », donne quittance, le 2 mars, de 18 florins dont le duc l'avoit gratifié, la veille, « pour aler es escoles, pour soustenir ses fraiz et despens et pour consideracion de ses bons services » (4).

395. — Achat, le 28 mars, pour 142 florins, de « une oppelande d'esquallette et la forrure de menu vair, pour le corps de Mgr » (5).

396. — Payé, le 10 avril, « à Berthelemy Spiefame, bourgois de Paris » (6), 430 fr. sur 450 à lui dus « pour pluseurs cendaux et draps

---

des Granson de Suisse, dont deux membres étaient alors établis en Bourgogne et en Franche-Comté : Guillaume, seigneur de Grandson et de Sainte-Croix (canton de Vaud, Suisse), conseiller du duc Philippe de Rouvre, et Jacques, son neveu, seigneur de Pesmes (chef-lieu de canton, Haute-Saône) (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, pp. 358 et 359, et l'abbé Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, t. I, pp. 42 et 47, en note).

(1) Il y avoit à Auxonne (chef-lieu de canton, Côte-d'Or), dès 1326, « domus dicta des angins domini ducis Burgundie » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 495).

(2) *Id.*, liasse B 11863. Voir aussi B 1416, f. 62 v° et 75. — Il est dit ailleurs (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 70 v°) que le duc « et L'Archeprestre faisoient faire », des « engins » à Auxonne, « pour mener devant Chaucins », dont le comte de Montbéliard venait de s'emparer (voir p. 40, note 3).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 66 v°. On verra plus loin qu'un fou du duc, du nom de Nicolas, figure dans les comptes jusqu'en 1371.

(4) *Id.*, B 1416, f. 64. — Ce *Pincepaste* était déjà ménétrier du duc Philippe de Rouvre. En 1360, il fut payé 21 florins à un orfèvre « pour la façon de 3 esmaux d'argent, chascun du poys d'un marc, esmailliez et armoiez des armes de Mgr et de son flaveau, et donnez par mond. seigneur à Galot, Pincepate et Quenin, ses menestriers, pour les porter » (*Id.*, B 1408, f. 57 v°).

(5) *Id.*, B 1416, f. 69.

(6) Notable marchand parisien, fréquemment mentionné dans les comptes royaux et princiers de cette époque et qui, en particulier, sera souvent cité dans la suite de ce recueil. D'après des notes généalogiques des XVII°-XVIII° siècles (Bibl. Nat., ms. fr. 29208, dossier 60766, f. 121, et ms. fr. 30164, dossier 16411, f. 5), il était fils de Simon Spifame, de Lucques, qui vint s'établir à Paris vers 1340. On sait, d'un autre côté, qu'il reçut des lettres de naturalisation en juin 1342 (Arch. Nat., JJ 74, n° 549) et qu'il mourut le 15 septembre 1385 (É. Raunié, *Épitaphier de Paris*, t. I, p. 177). Il reste de lui diverses quittances originales de 1356 à 1374 (Bibl. Nat., ms. fr. 29208, dossier 60766, n°s 2, 3, 5, 6 ; coll. Clairambault, vol. 104, n° 123 ; Arch. Côte-d'Or, liasse B 340). Voir aussi sur lui, aux Arch. Nat., JJ 82, n° 146, JJ 84, n° 624, JJ 99, n° 483, JJ 104, n° 176, JJ 123, n° 193 ;

Digitized by Google

de soie, pour faire une chambre de brodeure et robes pour Mgr » (1).

397. — Le 17 avril, « Jehan d'Angiers, mercier de Dijon », vend, pour 5 gros, « 214 giez de couvre », qui furent « mis en la Chambre des comptes à Dijon ». — « Huet le coutelier, de Dijon, livre, à la même date, « 2 quenivez pour la Chambre des comptes », du prix de 3 gros. — « Guillaume Bernart, clerc, escrivain à Dijon », fournissait alors de « l'ancre » à cette Chambre, à raison de 1 gros la « burete » (2).

Parmi les dépenses d'alimentation des « gens de Mgr » chargés de l'administration de la foire froide de Chalon, au mois d'avril (3), figurent les mentions suivantes :

398. — 3 fr. 4 gros « à maistre Pierre, maistre de l'escoule de Chalon (4), pour 4 reseaulx de saul achestez de li, le rasseaul 10 gros »;

KK 8, f. 102 v°, 155, KK 251, f. 19 v°, 30 v°, etc.; et à la Bibl. Nat., les mss. fr. 10430, p. 369, 20876, f. 92, 92 v°, 93 ; etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 157 r° et v°. — Il ne fut soldé de sa créance que le 11 avril 1368 (*Ibid.*).

(2) *Id.*, B 1416, f. 68 v°.

(3) Cette foire n'eut lieu qu'au mois d'avril, « pour cause des guerres » (*Ibid.*, B 1416, f. 7).

(4) Les écoles de Chalon sont mentionnées dès 1250 (H. Batault, *Essai histor. sur les Écoles de Chalon...*, dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VI, 1872, p. 13). Dans la même ville, une *schola judeorum* existait déjà en 1236 (*Ibid.*, p. 14). — D'autre part, d'après les documents signalés par MM. Joseph Garnier (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, série B, *passim*), A. de Charmasse (*État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun...*, nouv. série des *Mém. de la Soc. Éduenne*, t. I, 1872, p. 1-106), Ch. Muteau (*Les Écoles et Collèges en province*, Paris, 1882, in-8°, p. 88 et suiv.), Max Quantin (*Histoire de l'instruction primaire avant 1790 dans... l'Yonne*, dans l'*Annuaire du départ. de l'Yonne*, 1875, p. 50-190), J. Simonnet (*Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, p. 342-350, 406, 407), etc., il est acquis maintenant que, au XIV° siècle, non seulement les villes et les bourgs importants de Bourgogne, mais encore nombre de communes rurales possédaient des écoles qu'aujourd'hui nous appellerions laïques. Beaucoup d'autres textes confirment ceux publiés jusqu'à présent. En voici quelques-uns :

Dijon. — « Magister Renaudus de Grando Failliaco [Grand-Failly, canton de Longuyon, Meurthe-et-Moselle], magister scolarum Dyvionensium », 1347 (Arch. Côte-d'Or, B 11249, f. 48). « Li maistre de l'escoule », 1357 (Arch. de la ville de Dijon, L 338, f. 28 v° et 29). — « Magister Constancius, magister scholarum Dyvionensium », 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 11257, f. 60 v°). — « La maitrece de l'escole », 1376-1382 (*Id.*, B 11571, f. 11, B 1447, f. 97, 98, 177 v°; Arch. de la ville de Dijon, L 330, f. 9 v°, L 332, f. 204 v°). — « Maistre Eude de Bretigney, recteur à present de l'escole de

Digitized by Google

399. — « 2 laitanz pour mettre à la froide saulge », 3 gros; « 2 laitanz, 4 gros, saulge pour mettre lesdiz laitanz à la saulge froide, 8 deniers »;

400. — « 2 granz luz, 5 grans carpes », 2 fr.; « 2 boichoz, une carpe, 1 barbeaul, une boillouse, une perche et une quantité de

---

Dijon », 1390 (Arch. Côte-d'Or, B 11315, f. 30). — « Maistre Humbert, maistre du chant de l'escole de Dijon », 1391 (*Id.*, B 11309, f. 125 v°). — « Magister Aubertus Baquet, rector scolarum cantus de Divione », 1393 (*Id.*, B 11316, f. 135). — « Maistre Jehan Fevre, recteur des escoles de Dijon », 1398 (*Id.*, B 11296, f. 63 v°). — A citer aussi, quoiqu'il concerne une école ecclésiastique, un curieux document inédit, de 1332, sur les *scolae* du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, « scole ad docendum clericos... et quoscunque alios in qualibet facultate » (Bibl. Nat., 500 Colbert, vol. 64, p. 58-62).

Auxonne. — « Li maistre de l'escolle », 1367-1368 (Arch. Côte-d'Or, B 2895, f. 15). — « M° Jehan Masson, d'Auxonne, maistre des escoles en ce lieu », 1392 (*Id.*, B 4471, f. 114). — « La maistresse de l'escole », 1398-1399 (*Id.*, B 2896, f. 14 v°).

Beaune. — Le fils d'un « vallet » de la duchesse de Bourgogne « demore à l'escole, à Beaune », 1319 (*Id.*, liasse B 395). — « Via per quam descenditur a scola Belnensi », 1325 (Arch. Nat., JJ 64, n° 185, f. 96).

Chalon. — « Rectores scholarum Cabilonensium », 1315 (*Coll. Bourgogne*, t. CIII, f. 8).

Châtillon-sur-Seine. — « La maistresse de l'escolle », 1378 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 320³, *escroe* du 30 juillet 1378).

Nuits. — « Maistre Humbert d'Arbois, maistre de l'escolle », 1377 (*Id.*, B 11527, f. 3 v°). — « Maistre Pierre Viardot, maistre de l'escole », 1396-1397 (*Id.*, B 2165, non folioté) et 1409; c'était un prêtre marié : sa femme s'appelait « Perrenote » (*Id.*, liasse B 1369).

Saint-Jean-de-Losne. — « Le maistre de l'escole », 1391-1392 (*Id.*, B 1487, f. 91 et 104).

Semur-en-Auxois. — « Mons. Hugue Vanney, maistre des escoules », 1359 (*Id.*, B 6202, f. 3 v°). — « Maistre Jehan Vanney, maistre de l'escoule », 1376 (Arch. Nat., JJ 319, f. 45).

Sens. — Mention des « escolles de la ville de Sens », 1351 (*Id.*, JJ 81, n° 846).

Aignay-le-Duc. — « Le maistre de l'escole d'Eignay », 1383 (Arch. Côte-d'Or, B 4013, f. 5 v°).

Brienon-l'Archevêque. — « Durant Tontif, gouverneur et maistre des escolles », 1395 (Arch. Nat., JJ 153, n° 547, f. 362).

Cluny. — « Le maistre des escoulles de Clugney », 1400 (Arch. Côte-d'Or, B 11348, f. 165).

Gevrey-Chambertin. — « Guillermus de Mailleyo, rector scolarum de Gevreyo, 1342 (*Id.*, B 11240, f. 7). — « Le maistre de l'escole de Gevrey », 1379 (*Id.*, B 11299, f. 56). — « Ligier Munier, maistre de l'escole », 1389 (*Id.*, B 1494, f. 75).

Grancey-le-Château. — « Maistre Jehan de Jussey, maistre des escoles », 1383 (*Id.*, B 4013, f. 5 v° et 19).

Digitized by Google

fritaille », 2 fr.; « 2 petiz boichoz, pour faire becuil » (1), 1 fr.; « une cantité de fritaille, pour faire queminnée », 4 gros; « 1 grant boichot, 1 aultre moyem, une carpe, 1 barbeaul, 2 barbilons et 1 chavaugne », 2 fr.; « 4 soiches pour faire poutaige », 4 gros et demi; « 6 soiches », 4 gros; « 10 arans blans », 2 gros; « arans sors de garnison »;

401. — « 200 pommes de blandurel », 5 gros;

402. — « Choux à faire poutaige », 12 den.; « auz, nevelx et aultres verdures », demi gros; « raves et perresin », demi gros;

403. — « Une cymarre de clairier » (2), 3 s. 9 den.; « une pinte de vin blanq à faire salemine », 1 gros; « 2 fromaiges, pour faire flaons », 12 den. (3).

404. — Le 2 mai, le duc donne décharge à son trésorier (4) de « un annel ouquel a ung diament et deux rubiz, lequel annel feismes

---

Meursault. — « Le maistre de l'escolle de Muressault », 1364-1365 (*Id.*, B 5906, f. 47).

Montcenis. — « Le maistre de l'escole de Moncenix », 1331-1349 (*Id.*, B 5345, rouleau, et B 4823, f. 7 v°).

Montréal. — « Le maistre de l'escole », 1356-1359 (*Id.*, B 5402, f. 11 v°, 36, 69 v°, B 5403, f. 23 v°). — « Poinceot de Charencey [Charancey, canton de Vitteaux, Côte-d'Or], maistre de l'escole de Montreaul », 1373 (*Id.*, liasse B 983). — « Poinssot [*alias* : Poincet] Guichart, maistre de l'escolle », 1377-1378 (*Id.*, B 2768, f. 19, et B 5408, f. 7).

Moutier-Saint-Jean. — « Guillermus, rector scolarum de Reomo, clericus, publicus notarius juratus curie Lingonensis », 1302 (*Id.*, liasse B 1375).

Pontailler-sur-Saône. — « Li maistre de l'escole de Saint-Juhan », 1362 (*Id.*, B 2894, f. 28). — « Maistre Pierre Blondel, recteur des escoules de Pontoillier », 1387 (*Id.*, B 11311, f. 68 v°).

Pouilly-en-Auxois. — « Jehan de Montclin, recteur de l'escoule de Poilley », 1400-1404 (*Id.*, liasse B 1287).

Saint-Seine. — « Johannes Morelli, de Sancto Sequano, rector scolarum de Sancto Sequano », 1349 (*Id.*, B 11253, f. 4 v°).

Verdun-sur-le-Doubs. — « Le maistre de l'escole », 1392 (*Id.*, B 6413, f. 39).

Villaines-en-Duesmois. — « Le maistre de l'escole », 1378 (*Id.*, liasse B 320[4], *escroe* du 24 septembre 1378).

(1) Sur le *bécuit*, ainsi que sur la *comminée* et la *salemine*, mentionnées ci-après, voir *Le Ménagier de Paris* et *Le Viandier de Taillevent*, à la table.

(2) Voici, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Salins (n° 10, feuillet de garde) une recette du xv° siècle « pour faire clarez » : « Prenez cinq trezealx de cynamoni, deux trezealx de gigimbre blanc, ung trezeal de grainne de paradis et ung trezeal de noix migate et de clos de girofle, et en faictes pouldre; puis prenez une channe de vin et demi chaveal de bon miel, et mectez tout ensamble et colez parmy ung coulour, et vous aurez bon clarez. »

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3566, f. 7 v°, 8 v°-15 v°, *passim*.

(4) « Lieutenant de Pierre de Landes, changeur dou tresor dou roy », à Paris, en 1362 (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 56), Huet Hanon fut trésorier

Digitized by Google

nagaires mettre en gaiges... pour mil franz d'or que mess. Nicolas Braque (1) nous presta, à nostre grant besoing » (2).

405. — Payé : 6 florins 3 gros « à Girart Monnot, de Chablées (3), artilleur, liquelx a faites (4) 2 aubelestes à tour, 2 angins pour les tandre, 12 aubelestes à pié, 6 ars à main, 1 millier et dimey de feux d'artil pour aubelestes à pié, demi millier d'artil pour aubelestes à tour, 4 trousses de floiches pour arc à main, et en chascune trousse ay 25 floiches; et ay demeuré audit chastel 42 journées de remaingnant, commancenz le lundi après l'Acenssion Nostre Seigneur 1364 (5), et a valuy (6) oudit terme, ou fort de Vuelchastel, 1 archier, et li donnoit le chastellain (7) par jour 1 gros demi de remaignant »; — 1 florin « au chastellain, pour l'achet de 2 creuchoz de fer, de 2 baudrers et de 2 aucepiez pour tandre lesd. aubelestes, et lesquelx sont en garnison oudit chastel » (8).

406. — Pour le même château, il fut encore dépensé alors :

---

du duc de Bourgogne du 27 juin 1363 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 455) au 27 mars 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 174, 177 v°, 178, 180 v°, B 1435, f. 1). Il était mort récemment à la date du 2 janvier 1372 (*Id.*, B 1435, f. 55).

(1) Trésorier du duc de Normandie, puis du roi, en 1348-1352, conseiller et maître d'hôtel du roi, de 1353 à sa mort, 13 septembre 1388. Il était fils d'un changeur de Paris, Arnoul Braque, anobli en 1339, et fut la souche des Braque, seigneurs de Châtillon-sur-Loing (chef-lieu de canton, Loiret) et de Saint-Maurice-sur-Aveyron (même canton). Sur ce personnage, investi de toute la confiance de Jean le Bon et de Charles V, voir surtout la notice amplement documentée que d'Hozier lui a consacrée dans son *Armorial général* (Registre troisième, 1re partie, p. 140-163). J'ajouterai qu'il était maître de la monnaie de Paris en 1342 (Arch. Nat., JJ 74, n° 167, f. 101), et maître de celle de Rouen en 1348 (Bibl. Nat., ms. fr. 6738, f. 5 bis).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 383. — Le 12 décembre 1364, le duc manda à son trésorier de rembourser ces 1000 fr. à Nicolas Braque, « en reprenant nostredit annel » (*Ibid.*).

(3) Chablis, chef-lieu de canton, Yonne.

(4) Pour le château de Vieux-Château.

(5) Le 2 mai.

(6) Lire : *avec luy*.

(7) « Guiot Belledent », institué châtelain de Vieux-Château le 5 mai 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 6522, f. 27), exerça ces fonctions jusqu'au 27 juillet 1370 (*Id.*, B 6526, f. 27). Il est désigné, dans d'autres documents, comme prévôt de Grignon en 1365 (*Id.*, B 1417, f. 54), comme prévôt de Semur en 1369 (*Id.*, B 2756, f. 15) et comme maïeur de Semur en 1373-1374 (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. I, art. B 2761). Son nom est encore cité en 1376 (Arch. Nat., JJ 319, f. 33 v°, 40 r° et v° et 45). Il était d'Époisses (canton de Semur, Côte-d'Or) (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 73).

(8) *Id.*, B 6523, f. 10 v°.

Digitized by Google

3 florins 6 gros, payés « à Jehan le sarurier, de Loingres (1), demeurant à Semur, pour la faceon de 12 fers de lance », à 3 gros le fer; 12 gros, « pour l'achet de 12 feux de lance, esquelx (2) l'on a mis lesdiz fers de lance »; — 8 florins, « pour l'achet d'un millier d'artil pour les aubelestes à pié »; 3 florins 6 gros, « pour l'achet [de] 3 cenz d'artil pour les aubelestes à tour »; 3 florins 6 gros, « pour l'achet de 8 estriés d'aubelestes, pour 14 clers, tant pour aubelestes à tour comme pour aubelestes à pié, pour 6 creuchoz, pour bocles et pour 6 baudrers », le tout fourni par le même serrurier et mis, de même que les lances, « en garnison oudit chastel » (3).

407. — Payé 40 s. « à Jaquin de Selongey (4), louvier, pour 8 louvaz viz, pris ou val de Saint-Julien (5), appourtez au receveur (6), le 5e jour de may, 5 sols piece »; — 25 s. au même, « pour 5 louvaz pris par li et appourtez la voille de la Feste Dieu 1364 (7), audit fuer » (8).

408. — « Mgr parut revêtu d'une longue robe d'écarlatte vermeille, de 5 garnements, au sacre de Sa Majesté, qui se fit le mois de may (9) de lad. année » (10). — « Une ceinture dorée, achetée par Mgr

---

(1) Langres, Haute-Marne.

(2) Le ms. porte fautivement : *esquelles*.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6523, f. 10 v°-11.

(4) Selongey, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(5) Saint-Julien, canton est de Dijon.

(6) Dimenche de Vitel, nommé « general receveur dou duchié de Bourgoingne » le 21 juin, *alias* le 12 septembre 1352 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 1384 et B 1394, f. 35), conserva ce poste jusqu'au 30 avril 1367 (*Id.*, B 1424, f. 46). Il devint alors maitre des comptes du duc (*Ibid.*, f. 68) et resta en fonction jusqu'au 2 janvier 1388, où « ne pouvant plus, à cause de son grand âge, remplir les devoirs de son office, il s'en déchargea » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 153). Il avait fait une fondation en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Troyes, à la date de 1362 (Arch. Nat., JJ 98, n° 151). — Voir, sur lui, l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon...*, par M. J. d'Arbaumont, p. 12, 111 et 117.

(7) Le 22 mai.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 70. — Le 12 février précédent, « Huguenin le louverat, du Chemin-d'Aisey » (canton de Châtillon-sur-Seine), avait touché 105 s. (6 florins 3 gros) « pour 21 louvaz vis, pris par li es forez d'Aisey [Aisey-le-Duc, canton de Châtillon-sur-Seine], en esté 1363..., au fuer de 5 s. t. la piece » (*Ibid.*).

(9) Le sacre de Charles V eut lieu à Reims le 19 mai 1364 (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 232-233; *Chroniques de Froissart*, édit. Luce, t. VI, p. LIX, 133 et 312; etc.).

(10) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 311. — Le duc portait « une longue robe d'écarlatte de quatre garnements » (*Ibid.*), à la première entrée du roi et de

Digitized by Google

à Rains, où il estoit au corenement du roy », coûta 92 fr. (1). — « Mgr jousta au coronement du roy », sur « un grant cheval du conte de Henaut (2), qu'il avoit presté à mond. seigneur » (3).

409. — Payé : 7 gros, « tant pour son fer comme pour sa poingne », « à Crestien le fevre, demorant à Argilli, pour 2 chaaignes de fer, chascune d'une toise de lonc, pour fermer les ceps [des] prisoniers du chastel d'Argilli, pour ce que 1 pillars que l'on y avoit mis s'en estoit getiez et s'en cuidoit aler, et n'y n'ai oudit chastel autre prison, et pesent lesd. 2 chaaignes 10 l. de fer » ; — 8 gros « à Jehannot le serrurier, de Nuiz, pour 2 serrures de fer mises es 2 chiez desdiz ceps, pour yceulz faire fermer avec lesd. chaaignes, achetées de luy le lundi après la Feste Dieu (4) 1364 » (5).

410. — Achat, le 30 mai, pour 3 florins 9 gros et quart, de « deux douzaines de parchemin rez de deux pars, 3 quaiers de papier de la grant forme et une livre de cire vermeille, delivrez à maistre Jehan Blanchet, secretaire du roy... et de Mgr (6), pour faire les lettres et autres escriptures touchans le gouvernement du paiis de Bourgoingne » (7).

---

la reine à Paris, le 28 mai suivant (*Les Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 233-234).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 71.

(2) Guillaume III, dit l'Insensé, fils de l'empereur Louis V de Bavière, fut comte de Hainaut de 1356 à 1389, date de sa mort.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 71. — D'après la *Chronique des quatre premiers Valois* (édit. Luce, p. 148), il y eut au sacre de Charles V des « joustes grandes et belles ».

(4) Le 27 mai.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 19.

(6) Jean Blanchet était secrétaire du duc d'Orléans quand il obtint du roi des lettres d'anoblissement, le 12 août 1350 (Arch. Nat., JJ 78, n° 265). Secrétaire du roi depuis au moins 1359 (*Id.*, P 2529, f. 476, P 2524, f. 277 v°; Bibl. Nat., ms. latin 9046, f. 177 v°), il fut, dès l'avènement de Philippe le Hardi un de ses secrétaires favoris (Voir, en dehors des comptes de ce prince, *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 18 v°, t. XXIV, f. 18 r° et v°, t. XL, f. 39; etc.). Il mourut le 4 mai 1385 (Bibl. Nat., ms. fr. 26848, dossier 7878, n° 21). Sa femme, dont il sera plus loin question, ainsi que d'un de ses fils, du nom de Pierre, s'appelait « Felize », *alias* « Felice, dite La Boulotte » (*Ibid.*, n°° 21-23). Il reste, de Jean Blanchet, nombre de quittances, de 1363 à 1384 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 343, 373, 391 et 1841 *bis*; Bibl. Nat., ms. fr. 26848, dossier 7869, n°° 3, 13, 14; etc.). D'après ses lettres d'anoblissement et deux autres documents (Arch. Nat., JJ 80, n° 595, et JJ 81, n° 160), il était « de Gelannes », « *de Gelanis* », sans doute Gélannes, canton de Romilly-sur-Seine, Aube.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 69.

Digitized by Google

411. — Lettre missive, datée de « Martial » (1), le 5 août, dans laquelle « le sire d'Odenehem, mareschal de France » (2), envoie « des nouvelles de par deçà », des « Compagnies », « au conte de Boulogne et d'Auvergne » (3), qui les transmit, le 22 du même mois, au bailli de Chalon (4), « avec des avis de sa part, pour luy recomander de se tenir sur ses gardes » (5).

412. — Le 27 août, le duc donne l'ordre de payer « à Jehan Maudole, peletier et bourgois de Paris » (6), 91 francs d'or qu'il lui devait depuis l'année précédene, pour solde de 192 fr. d'or, prix de « 3200 ventres de menu vair, achetez de li pour fourrer 3 hopelandes », et 60 fr. « pour la fourrure de menu vair d'une hopelande noire que mond. seigneur ot à l'obesque (*sic*) du roy Jehan, son pere » (7).

413. — Le 29 août, « mess. Jehan de Groslée (8), chevalier,

---

(1) Martial, commune du Fouveret, chef-lieu de canton, Haute-Garonne.

(2) Arnoul d'Audrehem, maréchal de France de 1351 à 1368, mort en décembre 1370. Voir l'excellente étude sur ce personnage, publiée par M. É. Molinier dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres,* 2e série, t. VI, 1re partie, p. 1-359. — La lettre citée ici comble en partie une des lacunes de sa biographie à cette date (*Ibid.*, p. 164, note 6).

(3) Jean I, comte de Boulogne et d'Auvergne de 1361 au 22 mars 1386, date de sa mort.

(4) Girart de Longchamp. Voir p. 26, note 2.

(5) *Coll. Bourgogne,* t. XXVI, f. 117.

(6) Fournisseur de la cour dès 1364, « vallet de chambre et pelletier du roy » depuis 1377 au moins (Bibl. Nat., ms. fr. 28310, dossier 42172, nos 4, 8-11; coll. Clairambault, vol. 69, nos 145 et 146; L. Delisle, *Mandements de Charles V,* à la table). Il était fournisseur, en même temps que de Philippe le Hardi, du duc d'Anjou (Arch. Nat., KK 242, f. 12, 66, 76 vo, 92 vo, 105 vo) et du duc de Berry (*Id.*, KK 251, f. 36, 65 vo; etc.). Son décès est antérieur au 26 mai 1385 (Arch. Côte-d'Or, B 1463, f. 88, et liasse B 395). — Le « Jehan Maudole, peletier et varlet de chambre du roy » en 1387 (Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie,* p. 157-162, etc.), était sans doute son fils.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 54. — Ces obsèques eurent lieu à Saint-Denis le 7 mai 1364 (*Les Grandes Chroniques de France,* édit. P. Paris, t. VI, p. 231-232). — Il est ailleurs question de « une robe de 4 garnements de 12 aunes de brunette noire de Douay » (chef-lieu d'arrondissement, Nord), que le duc portait à cette cérémonie (*Coll. Bourgogne,* t. XXI, f. 6; E. Petit, *Itinéraires...,* p. 458).

(8) Jean de Grolée, seigneur de Neyrieu (commune de Saint-Benoît-de-Cessieux, Ain), de Juis (commune de Savigneux, Ain), de Montrevel (Isère), etc. (Voir Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey,* continuation de la troisième partie, p. 121-122). Il était chambellan du régent en 1358 (Arch. Nat., JJ 86, no 168, JJ 87, nos 63 et 89) et 1359 (Demay, *Invent. des Sceaux de la collection Clairambault...,* no 4281), chambellan du roi en 1376 (Arch.

Digitized by Google

vendit à mons. le duc une relique du bras saint Éloy, 400 francs d'or » (1).

414. — Il fut dépensé, entre autres choses, pour les « gens de Mgr », à la foire chaude de Chalon (2) : « une faisande », 3 gros; 8 « perdriz », à 1 gros et demi et 2 gros pièce; « 6 pucins et 3 quailles », 6 gros; « 4 courcelles », 1 gros et demi; — « 2 grans perches, 2 carpes, 1 grant boichot et 2 bars », 10 gros; — « rasins et pesches », 1 gros et demi; « une quantitey de peches et de perresin, pour mectre en garnison », 2 gros; « noiz et poires », 1 gros et demi; « plain penier de poires yvieres », 2 gros et demi; — « tripes », 2 gros; « eulx pour faire moissoles au souper », 2 gros; « 2 livres de ris », 2 gros; « oignons à faire civey », 4 den.; « poutaige de raves », 1 gros; — « une atamine, achestée pour la cuisine », 2 gros; etc. (3).

415. — Le 2 novembre, payé 25 fr. « à Jehan Maudole, pelletier et bourgoys de Paris..., pour la penne de menu vair pour fourrer un court mantel de cendail vert pour Mgr » (4).

416. — Le 22 novembre, il fut délivré 12 onces d' « argent blanc », de la valeur de 9 florins, à « Jocet de Hal, orfevre de Mgr (5), pour

---

Nat., JJ 109, n° 330, f. 161). En 1360, il fut l'un des plénipotentiaires du régent pour la conclusion du traité de Bretigny (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 172, 174, 198 et 200); etc.

(1) *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 68. — Le même jour, il vendit au duc « un courcier gris », moyennant 200 fr. (Arch. Côte-d'Or, liasse B 359).

(2) Elle fut « tenue ou mois d'octobre..., pour ce que les marchans avoient longuement sejourné à Troyes et à Dijon, pour le doubte des Compaignes qu'estoient au paiis » (*Id.*, B 1416, f. 7 v°).

(3) *Id.*, B 3566, f. 18 v°-27 v°, *passim*.

(4) *Id.*, liasse B 387, dossier Pelletiers.

(5) Josset de Hal ou de Halle, originaire, sans doute, de la ville de Hal (province de la Flandre occidentale, Belgique), venait d'être nommé orfèvre du duc. Son nom apparait pour la première fois, avec cette qualification, dans un document du 21 novembre 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 52). On verra par la suite qu'il fut orfèvre de Philippe le Hardi jusqu'en 1386. Institué argentier du duc le 22 juin 1386 (*Id.*, B 1466, f. 1 r° et v°), il devint son trésorier le 2 mai 1392 (*Id.*, B 1495, f. 1 r° et v°) et fut « deschargié » de cet office le 1er février 1395 (*Id.*, B 1501, f. 1). Il était « maistre des comptes de Mgr à Dijon » en 1396-1397 (*Id.*, B 1507, f. 41), et maître d'hôtel du duc en 1401 (*Id.*, liasse B 383). Maire de Dijon de juin 1383 à juin 1385 (Arch. de la ville de Dijon, B 130, f. 1 et 43 v°), il fut, en 1384-1385 et en 1397-1398, l'un des élus des États de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 15, f. 48 v°, et liasse B 1384; *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 34 v° et 39, t. CIV, f. 72 v° et 166; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. LXXI). En 1397-1407, il est qualifié de « tailleur de la monnoye du roy » à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 11489, f. 29 v°, B 11491, f. 219 v°). Son décès était récent à la date du 4 janvier 1409 (*Id.*, 11324, f. 165). — Indépendamment

Digitized by Google

faire le grant seel de mons. le duc » (1).

417. — Passé en compte, le 2 décembre, 50 florins payés « aux executeurs de feu la contesse de Tourneurre... (2), pour certains orfrois achetez d'eux pour la chappelle de Mgr » (3).

418. — Le 8 décembre, « Jehans Poissenoz, maïeurs de la ville et commune de Dijon » (4), reconnaît devoir, au nom de la ville, et promet de rembourser, le 22 mars suivant, à « Poinsart Bourgeoise, bourgeois de lad. ville » (5), la somme de 1200 francs que « il nous a prestée pour acheter le presant que nous avons fait à nostre trés chier signeur le duc de Bourgoingne, qui present est, à sa novelle venue pourmey nous » (6), présent consistant en « 200 mars d'argent fin », à savoir : « en doux grans chandeliers en pieces, 38 mars d'argent; en 14 grans plateaulx, 56 mars d'argent; en 22 escuelles, 40 mars et 3 onces d'argent; en 6 grans plateaulx à laver, 37 mars d'argent; en 2 petiz chandeliers, 1 seaul pour eaul beneoite, 1 flaveuil, 8 mars 5 onces d'argent; en escuelles, 20 mars » (7).

---

des Archives de la Côte-d'Or, voir, sur lui, *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 69 r° et v°, et t. XXIV, f. 76.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 52. — Vers le même temps, il toucha 3 fr. « pour l'argent et la façon de la chaynne du seel secreit Mgr » (*Ibid.*, f. 50 v°).

(2) Jeanne de Chalon-Auxerre, comtesse de Tonnerre, mariée en 1321 avec Robert de Bourgogne, un des fils du duc Robert II. Elle mourut, vingt-six ans après son mari, le 26 octobre 1360 (Arch. de la Côte-d'Or, B 4938, f. 1, et liasse B 309, contenant l'inventaire de la succession de cette dame, dressé en novembre 1360). — Le P. Anselme (*Hist. généal...*, t. VIII, p. 418) et l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 571) la font mourir le 15 octobre 1333.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 52.

(4) Les Poissenot appartenaient à la principale bourgeoisie dijonnaise de cette époque. Celui-ci, mentionné déjà en 1350 (*Id.*, B 11251, f. 4), fut encore maire de Dijon en 1369-1370 et en 1395-1396 (Courtépée, *Descript. du duché de Bourg*, t. II, p. 29, note).

(5) Autre notable bourgeois dijonnais du même temps, maire de Dijon en 1363-1364 et 1378-1379 (Courtépée, *ibid.*). Dès 1350 au moins, son nom apparait dans les documents bourguignons (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 11246, p. 431), et y figure fréquemment depuis. Il fut annobli par le roi en 1363 (Arch. Nat., JJ 93, n° 294) et était mort depuis peu en mars 1396 (Arch. Côte-d'Or, B 11316 *bis*, f. 52). Il avait pour père (*Id.*, B 11246, f. 95, 112 et 114) Jean Bourgeoise, de Dijon, receveur général du duché de Bourgogne en 1331-1341 (*Id.*, liasses B 358 et 1384), garde de la Monnaie d'Auxonne en 1337-1348 (*Id.*, liasses B 357 et 358). — Cf. J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 108.

(6) Le duc séjourna à Dijon du 2 au 16 décembre 1364 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 15).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 11229, f. 111 v°-112 v°.

Digitized by Google

419. — 9 décembre, ordre de payer 6 gros « à Huguenin Musardie, sarrurier de Dijon (1), pour deux chandeliers de fer, mis par li ou retrait de Mgr », à l'hôtel ducal à Dijon (2).

420. — 12 décembre, ordre de payer 2 florins 8 gros « à Hugote L'Esservelée, de Dijon, pour la façon de draps, de drappiaux linges et des coiffez qu'elle ai faiz pour Mgr » (3).

421. — Il est remis au duc 44 fr., « pour faire ses ouffrandes de Noël et pour soy jouer et esbatre et faire sa volenté aud. jour » (4).

422. — Au mois de décembre, « Jocet de Hal, orfevre de mons. le duc », nouvellement installé à Dijon, y fit emplette de « toutes les estoufes de sa forge d'orfevrerie, c'est assavoir soufflez grans et petiz, une enclume et 3 marteaux, 6 lymes, 6 peaux de migiz, devantiers et autres menues choses, et une huche fermant à tout la clef, tout acheté par li de pluseurs personnes », pour la somme de 8 fr. 10 sols (5).

1363-1365

11 NOVEMBRE 1363-11 NOVEMBRE 1365

Les « Receptes d'amendes et composicions » du bailliage d'Auxois (6), du 11 novembre 1363 au 11 novembre 1365, comprennent entre autres les articles suivants :

423. — 6 florins (5 fr.), d'un homme de « Senteingney (7), pour ce

(1) Dans les documents dijonnais, il est question dès 1343 de « Hugo Musardie, de Dyvione, serarius » (Arch. Côte-d'Or, B 11240, f. 14 v°).

(2) *Id.*, B 1417, f. 55.

(3) *Ibid.*, f. 55.

(4) *Ibid.*, f. 52 v°.

(5) *Ibid.*, f. 50 v°. — Le même compte nous fournit ailleurs (f. 28 v°) un autre détail sur l'installation de Josset de Halle à l'hôtel ducal de Dijon : il fut dépensé 22 florins 6 gros « pour oeuvres faites es deux darriers estaiges de la tour delez la Chambre des comptes à Dijon, pour faire enqui deux chambres, l'une pour l'orfevre de mons. le duc et l'autre pour son brodeur ». Il sera question plus loin (art. 675) de ce brodeur, du nom de Robinet de Varennes.

(6) Ancien bailliage de Bourgogne, ayant pour capitale Semur-en-Auxois et tirant son nom du *pagus Alesiensis*, pays de l'*Alesia* de Jules-César (Alise-Sainte-Reine). Voir Courtépée, *Descript. du duché de Bourgogne*, t. I, 2e partie, p. 263 et 293.

(7) Santigny, canton de Guillon, Yonne.

Digitized by Google

que li procureurs dud. bailliaige (1) maintenoit contre li qu'il avoit brisié l'uis à Ysabeaul La Flamoinche, de Senteingney, en esperance de li ravir, considerey que point n'oust de effait lidiz ravissement, et qu'il estoit futiz et que riens n'avoit et la povretey de li, afin qu'il retournast au païs » ;

424. — 12 florins, d'un homme de « Vaixi (2), pour ce que, luy estant en prison à Avalon avec Jehannot Bernardier, il avoit fait corone aud. Jehannot, pour quoy il convint mectre fuers led. Jehannot, comme clerc, considerey que point n'estoit pris pour cas criminel » ;

425. — 3 florins, d'un homme de « Villers-les-Aux (3), pour ce qui mit la main à la barbe » d'un « sergent mons. le duc, qui estoit en la taverne aud. Villers, non mie par maul, mas pour oster dessus sad. barbe une miote de pain qui y estoit » ;

426. — 6 florins, « des religieux de Fontenoy (4), pour esparnier à faire justice de deux trues qui avient navrey un enffant es cuisses, d'où mors s'en est ensuiguë (5), lesquelles trues alient au bruit d'un pourceaul qui estoit pris entre deux paux, lequel cuidoit oster lidiz enfe[n]s » (6).

427. — La « Recepte de forfaitures » de ce bailliage, pour le même terme, fait mention de 3 florins versés par « Jehan Bernart, demorrant à Dijon (7), pour la vendue d'une coiffe d'argent, qui fut à une des garces de la garnison de Villoingnes (8) et laquelle lad. garce envoya à Semur... pour la affaitier, et en laquelle avoit de menues pelles, et laquelle prist li bailliz (9), comme fuerfaite et acquise au signeur, et delivrée aud.

(1) « Maistre Guillaume Candeaul », institué procureur du bailliage d'Auxois le 11 novembre 1363, fut remplacé dans ces fonctions, le 22 juillet 1364, par Guillaume Basin, de Semur, qui les exerça jusqu'au 15 août 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 2751, f. 8 v°-9, et B 2752, f. 20).

(2) Vassy-sous-Pizy, canton de Guillon, ou Vassy-lez-Avallon, commune d'Étaules, canton d'Avallon, Yonne.

(3) Villiers-les-Hauts, canton d'Ancy-le-Franc, Yonne.

(4) Fontenay, commune de Marmagne, canton de Montbard, Côte-d'Or. Ancienne abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 492).

(5) Voir E. Petit, *Anciennes coutumes et usages singuliers en Bourgogne* (Extrait du *Bulletin de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1897), p. 11. L'auteur y cite des exemples d'exécution de pourceaux remontant à l'année 1350 et se continuant jusqu'en 1541.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 2751, f. 1 v°, 2, 2 v° et 3.

(7) C'était un mercier dont le nom reparaîtra plus loin.

(8) Villaines-en-Duesmois.

(9) Conseiller du roi Jean, puis de Philippe le Hardi, Guillaume de Clugny fut bailli d'Auxois du 9 avril 1360 (Arch. Côte-d'Or, B 2751, f. 17 v°) au

Digitized by Google

Jehan, comme au plus offrent » (1).

428. — A la « Recepte commune et de biens trovez » du même bailliage, pour la même période, figurent 4 florins, « pour un tapy de l'evre de Limoiges (2), qui avoit estey achatez des ennemis et pris, sur celi qui l'avoit achatey, par Perrenot de Sauvoingney (3), par le temps qu'il estoit mayeurs de Semur, comme chouse acquise au signeur. Receu dud. Perrenot ledit tappi ou pris de 4 florins » (4).

1364-1365

1er novembre 1364-1er novembre 1365

429. — « Un faiz de voirre de saffre, acheté [2 florins 2 gros] de Guillaume le voirrier, de Paris (5), qui l'ala querir à Langres et le

---

5 mai 1374, et, à partir de cette date, bailli de Dijon (*Id.*, B 2761, f. 8 v°) jusqu'à sa mort, 24 novembre 1386 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 942, n° 87, dessin de son tombeau; ms. fr. 24019, p. 53); dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 297). Il était licencié en lois et en décret et seigneur de Conforgien (commune de Saint-Martin-de-la-Mer, canton de Liernais, Côte-d'Or). — Cf., sur ce personnage, dom Plancher, *ouvr. cité*, p. 295-297. Le roi Jean lui avait accordé, ainsi qu'à son frère, Jean de Clugny, des lettres d'anoblissement, datées de septembre 1363 (Arch. Nat., JJ 93, n° 304).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2751, f. 6 v°.

(2) Limoges, Haute-Vienne.

(3) « Perrenot de Sauvoigney » fut châtelain de Semur du 1er avril 1359 au 5 mai 1363, date de sa mort (Arch. Côte-d'Or, B 6202, f. 1, B 6203, f. 32). Il « admoisona » en 1359 « la fierme de la maherie de la ville de Semur » (*Id.*, B 6202, f. 3 v°) et fut colecteur des mars de Semur par pluseurs années » (*Id.*, B 1424, f. 14).

(4) *Id.*, B 2751, f. 7 v°.

(5) Ce verrier et « Hanry de Nivelle » qui suit augmentent la liste des verriers dijonnais de cette époque : « Jacoz de Molesmes », « Jehans Li Moynes », « Moreaul de Saulz », « Jehans Li Boursszez » et « Constans », vers 1360 (Arch. Côte-d'Or, B 11485, f. 3 v°, 10, 17 v°, 24, 42, 54, 57 v°, 62); « maistre Guillaume de Jussey », 1361 (*Id.*, B 1410, f. 71 v°); « Me Jehan le pointre, de Dijon », peintre et verrier, 1365-1366 (*Id.*, B 5748, f. 31 v°). La comptabilité ducale révèle encore d'autres noms de verriers contemporains : « Jeham de Saint-Nicholas et Jehannin d'Arras », travaux au château de Lantenay, en 1358-1359 (*Id.*, B 5041, f. 25 v° et 31 v°), et « Me Jehan de Raon », *alias* « Me Jehan de Rouan », « Me Jehan de Rohan, pointre et ouvrier de verreres », travaux aux châteaux de Montréal, en 1364-1365 et 1366-1367 (*Id.*, B 5404, f. 67, B 5405, f. 5 v°), de Grignon, en 1366-1367 (*Id.*, B 4940, f. 7 v°), et de Talant, en 1369 (*Id.*, B 4263, f. 116 v°).

Digitized by Google

rendi à Dijon », « 4 livres de voirre jaune », coûtant un demi gros, « 8 liens de voirre blanc tout nuef », à « 8 gros le lien », et « un lien de voirre rouge, de 10 groz », furent fournis, avec « du plont » et de l' « estain fin », à « Hanry de Nivelle, verrier », chargé de réparer les « verreres » de la chapelle, des « sales » et « chambres » de l'hôtel ducal à Dijon, et d'en refaire « de voirre nuef » (1).

Les autres dépenses d'entretien de cet hôtel comprennent :

430. — 15 gros, « pour deux chassiz [de bois] faiz en la chappelle..., pour ce que le vent qui entroit leanz grevoit au chanter la messe, fait par maistre Colin le tonnelier, et pour iceux garnir de toille » ;

431. — « Pour la façon de deux chaciz à l'oratoire, de costé la chappelle, refaiz touz nuefs par Jehannin l'archier (2), pour ce que les viez ne valoient rienz et estoient touz gitez et despeciez, qui en a eu 5 gros, et pour la ferrure d'iceux, ferrez par Forgemol (3), qui en a eu 6 gros » ;

432. — « Pour faire... trois grans armaires de bois de chesne, bon et net, fendu à la resse, et icelles enfoncier et revestir de bonnes aiz de noier et de chesne, bien fenées et courroiées, pour mettre en icelles les lettres et chartres qui souloient estre ou Tresor de Talent (4), pour estre là à plux grant seurté et pour les veoir et avoir plux prestement toutes foiz qu'il sera mestier, faites par maistre Belin (5) et ses aides ; achat de bois et desd. aiz, salaire de charpantiers et de raceurs,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 29 r° et v°.

(2) En 1358-1359, il exécutait déjà des travaux à l'hôtel ducal (*Id.*, B 1407, f. 71 v°-72).

(3) Perrenet de Thorey (canton de Genlis, Côte-d'Or), dit Forgemol, serrurier à Dijon, travailla à l'hôtel des ducs de 1352 à 1366 (*Id.*, B 1394, f. 35 v°-36, B 1428, f. 48 ; etc.).

(4) Le Trésor des chartes des anciens ducs de Bourgogne avait été déposé jusqu'alors dans une des tours du château de Talant, appelée la tour du *Trésor*. Cf. la monographie de ce château par M. Joseph Garnier, déjà citée, p. 282 et 284.

(5) Belin d'Anchenoncourt (canton d'Amance, Haute-Saône), maître charpentier à Dijon, dès 1348 (Arch. Côte-d'Or, B 11250, f. 28), nommé maître des œuvres de charpenterie du duc le 23 juin 1367 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, fol. 4 et 40 v°), mort le 21 avril 1395 (Arch. Côte-d'Or, B 1494, f. 51, B 1499, f. 40 v°, B 1502, f. 41 v°). Hugues d'Aunay (Aunay, canton de Châtillon-en-Bazois, Nièvre) lui avait succédé, comme maître des œuvres de charpenterie, le 15 avril 1394 (*Coll. Bourgogne*, t. LI, f. 40). — Cf. Marcel Canat, *Note sur les Maitres des œuvres des ducs de Bourgogne*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXI (1855), p. 28 et 42 ; Noël Canat de Chizy, *Étude sur le service des Travaux publics... en Bourgogne...*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXIII (1898), p. 439-440 ; C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I, p. 264, 273, 387-388.

Digitized by Google

achat de cloux lons et fors, ensemble pluseurs autres choses..., 58 florins 5 gros demi et 2 den. » (1).

11 NOVEMBRE 1364-11 NOVEMBRE 1365

433. — Payé, par « Pierre de Chacenay », châtelain de Villaines-en-Duesmois : 2 florins « au Fevret d'Estez (2), pour 2 canons (3) qu'il a fait du fer du chastel [dudit Villaines], et pour demie livre de poudre pour faire gitier les canons que le chastellain fit faire pour la doubte qui estoit au païs » (4) ; et 1 florin 2 gros, « pour une livre de poudre pour faire gitier lesdiz canons, que le chastellain envoia acheter à Dijon » (5).

434. — Au château de Montréal, il fut dépensé : 5 florins 5 gros et demi « pour relier l'angin appellé coillart (6), pour l'ovrier du relier tout à neuf de cordes, mettre fretes, liens de fer, cloux chapelux, pour sy marry, oint, et pour toutes autres choses neccessaires audit euvre » ; et 5 florins 3 gros, « pour faire 6 petites arbelautes et 4 grans arbelautes à tour, tout de bois, ou chastel de Montreaul, et 6 ou chastel de Chastelgirart (7), pour faire 6 estriers et 4 clers, les noix desd. aubelautes et tout ce qui apartient » (8).

435. — Les dépenses relatives au château de Semur comprennent : 8 gros, payés « à Jehan Galan, de Semur, fevre, liquelx a acrehue une

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 28 v° et 29 v°.

(2) Étais, canton de Laignes, Côte-d'Or.

(3) Cette mention de canons est la première que j'aie rencontrée dans la comptabilité de Philippe le Hardi. Mais on sait, d'autre part, que la ville de Dijon possédait, dès 1358, treize petits « canons », dont neuf de cuivre (Joseph Garnier, *L'Artillerie de la commune de Dijon*..., Dijon, 1863, in-8°, p. 5, et *L'Artillerie des ducs de Bourgogne*..., Paris, 1895, in-8°, p. 7). Dans le compte de la châtellenie de Lantenay pour 1359-1360, figurent aussi « six canons » et de la « poudre de canons pour faire getier garroz » (Arch. Côte-d'Or, B 5042, f. 5 v° et 14). — En Artois, le duc Eudes IV employait déjà les canons; ceux de son château de Hesdin (chef-lieu de canton, Pas-de-Calais) sont mentionnés dès 1346 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 651).

(4) Il s'agit toujours des incursions des routiers.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 7.

(6) Un charpentier avait été chargé, en 1360-1361, de fabriquer ce « coillart », en même temps qu'un autre « grant engin », munis chacun d'une « fronde » (*Id.*, B 5403, f. 57 v°, 87, 88 r° et v°).

(7) Châtel-Gérard, canton de Noyers, Yonne.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 5404, f. 66 r° et v°.

Digitized by Google

chaene de fer de demie toise de lonc, faiz ungs fers touz nuefs, esquelx l'ong mist Jehan Cornuaille (1), pour ataichier lad. chaene, à une grosse pierre de 1 cent possant »; — 2 gros, payés « à Jehan Beaul. de Semur, fevre, pour alargir les fers mons. Jehan de Nuefchastel (2), qui li estoient trop estroiz; si les a cogvenu reforgier et adrecier » (3).

436. — « Belin le sarrurer, de Chastillon », touche 6 gros « pour une sarreure de fer ansamble une chaene de fer, de 2 piez de lonc,

---

(1) « Jehan de Cornouaille, escuier, de Bretaingne », donna quittance, le 31 juillet 1364, des « gaiges de moy et des gens d'armes de ma compaignie, deservis et à deservir en ces presentes guerres, es parties d'Orlenois, de Chartrain et de Normandie, soubz le gouvernement de mons. le duc de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 373. Voir aussi *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 132, et t. CIV, f. 62; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 459). On le retrouve, l'année suivante, comme « capitaine de certaines rotes de gens d'armes qui, par le temps, faisoient grans domaiges ou duchié de Bourgoingne et ailleurs, ou roiaume de France » (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 26). Fait prisonnier au printemps de 1365 (*Id.*, B 2772, f. 11, et liasse B 340 *bis*) et incarcéré au château de Semur, il fut, par ordre du duc, du 25 juin suivant, transféré à Dijon, pour y être « executé » avec d'autres routiers (*Id.*, B 1417, f. 38 r° et v°, B 1423, f. 48; Chérest, *L'Archiprêtre...*, p. 309). — C'était un aventurier de marque; le roi s'intéressa à sa capture et L'Archiprêtre demanda en vain au duc « sa delivrance » (Arch. Côte-d'Or, B 2751, f. 14 et 15). — Les chroniqueurs de l'époque font mention d'un autre Jean de Cornouaille, chevalier anglais, « apert homme d'armes malement », au témoignage de Froissart (édition Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 239); il vivait en 1361-1396 (*Id.*, t. XV, p. 276, 402 et 404, et t. XXI, p. 36). Son nom apparaîtra ici par la suite, en 1396.

(2) Fils de Louis, comte de Neuchâtel (chef-lieu du canton suisse de ce nom), et de Jeanne de Montfaucon (des Montfaucon de Franche-Comté), Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafans (canton d'Ornans, Doubs), était un des principaux chefs des barons comtois guerroyant alors contre le duc de Bourgogne. Dans son étude sur *L'Archiprêtre...* (p. 114-125, 231, 232 note 2, 274 note 3, 277, 278-279 et 297-300), A. Chérest a élucidé la biographie de ce personnage, qualifié par Froissart (édit. Luce, t. V, p. 352) de « apers chevaliers et fors guerieurs durement ». Il avait été fait prisonnier par les Bourguignons, lorsqu'ils reprirent la petite ville de Pontailler-sur-Saône, deux ou trois jours après qu'il s'en fût emparé par surprise, le 23 mars 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 113, 116, et t. CIV, f. 62; Chérest, *ouvr. cité*, p. 297-298); et le duc témoigna la satisfaction qu'il éprouvait de cette capture par l'offrande de « 100 livres de cire... en l'église de Nostre-Dame à Dijon, après la prise de Jean de Neufchastel » (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 231). Détenu depuis lors au château de Semur, il y mourut le 10 septembre 1369 (Arch. Côte-d'Or, B 2756. f. 15 v°. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 36, note b; Chérest, *ouvr. cité*, p. 299; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 462 et 480).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6205, f. 5 v° et 7.

Digitized by Google

laquelle sarreure et chaene sont ehues mises en l'usserie du belle dou chastel de Villers (1), et pour 2 sarrehures de bois, l'une mise en l'uis du pont leveiz de la tour de Villers, et l'autre en l'uis de la chambre basse de lad. tour » (2).

Parmi les « Explois du bailliaige de Chalon et composicions... », du 11 novembre 1364 au 11 novembre 1365, je citerai les deux « composicions » qui suivent :

437. — De deux (3) habitants de « Sainte-Elene près de Buxi, pour une composicion faite au bailli (4), ou nom de mons. le duc, sur ce qu'il avoient dit, contre la personne dud. mons. le bailli, qu'il estoit consentant des pillaiges c'on façoit ou paiis (5), et ne c'est point trouvée la chouse claire, par la maniere c'on disoit que li autre l'avoit dit; pour ce composey à 40 florins » (6);

438. — « Du priour de Saint-Marceaul de Chalon (7), pour une composicion faite aud. bailli, present le chancellier de Bourgoingne (8), sur pluseurs main brisies, despis et atemptat qu'il avoit

---

(1) Villiers-le-Duc.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 6600, f. 13.

(3) Lecture douteuse, le texte étant ici très détérioré.

(4) Girard de Longchamp. Voir p. 26, note 2.

(5) Il s'agit encore des ravages des routiers.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3567, f. 2 v°.

(7) Guillaume de Souhey, prieur de Saint-Marcel-lez-Chalon en 1350 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11664), en 1370-1373 (*Id.*, B 3574, f. 46 v°), en 1376 (Arch. Nat., JJ 319, f. 36) et 1385 (*Gallia Christ.*, t. IV, col. 959).

(8) Le chancelier de Bourgogne était alors Philibert Paillart, qui devint, quelques années plus tard, président au parlement de Paris. Malgré le rôle assez important qu'il joua en Bourgogne, puis en France, il n'a pas eu jusqu'ici les honneurs d'une biographie, et, comme sources imprimées, on en est réduit, sur son compte, à quelques lignes de Pierre Palliot (*Le Parlement de Bourgongne*, p. 5-6) et de M. J. d'Arbaumont (*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 3-4), aux renseignements disséminés dans l'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher (voir les tables des volumes II et III) et à la notice que lui a consacrée Blanchard dans *Les Présidens au mortier du parlement de Paris*... (p. 9-16), notice faite surtout au point de vue généalogique et, d'ailleurs, aussi incomplète qu'inexacte. Tout d'abord, il n'était pas parisien, mais bourguignon. Maints documents le disent originaire de Beaune, « *de Belna* », et le qualifient de « bourgeois » de cette ville; en réalité, cependant, il naquit dans un village voisin, Le Vernois (Arch. Côte-d'Or, B 11239, f. 33, et B 11254, f. 21 v°; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 434). Les lettres d'anoblissement qu'il obtint du roi Philippe VI, le 3 août 1341 (Arch. Nat., JJ 73, n° 288, f. 230), l'appellent « Philibertum Paillart, de Verneto », et nous apprennent qu'il était marié, à cette époque, à Jeanne, sœur d'un des clercs du roi et de la reine, trésorier

Digitized by Google

faiz en desobeïssant audit bailli et es autres gens de Mgr; pour ce compousai à 100 frans » (1).

---

de la cathédrale de Sens, « magister Johannes Cambellani, thesaurarius ecclesie Senonensis ». Il n'appartenait donc pas à l'ancienne maison des seigneurs de Paillart (canton de Breteuil, Oise); son extraction était plus modeste, et il devait être de la même souche que Philibert Paillart, tabellion à Nuits en 1353 (Bibl. Nat., ms. fr. 23271, p. 329). Ce n'est qu'au cours de sa brillante carrière administrative et judiciaire qu'il acquit de nombreux fiefs en Bourgogne (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 10507, 10509, 10511, 10513, 10518, 10523, 10526, 10530, et t. V, art. B 11288, 11304, etc.), et devint possesseur de la terre de Paillart (Bibl. Nat., ms. fr. 31949, f. 10 et 11), ce qui lui permit de donner le change sur son origine et de prendre le titre de « seigneur de Paillart ». — Qualifié de « jurisperitus » en 1342, de « saige en droit » en 1361-1362, de « legum professor » et de « docteur en lois » en 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 11239, f. 33 v°, B 11257, f. 105 v°, B 11260, f. 24, B 11264, f. 30; *Invent. somm.* de ces archives, t. IV, art. B 10513), il fut successivement bailli du Dijonnais, de 1351 à 1353 (Arch. Côte-d'Or, B 1402, f. 34 v°; *Almanach de la province de Bourgogne... pour l'année 1769*, p. 61; dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 294), et bailli d'Auxois, du 23 juin 1353 au 25 juin 1356 (Arch. Côte-d'Or, B 2746, f. 1), date à laquelle il fut renommé bailli du Dijonnais. Il occupa cet office jusqu'au 3 mars 1358 et redevint alors bailli d'Auxois jusqu'au 26 novembre suivant (*Id.*, B 1405, f. 31, B 1423, f. 39, B 1424, f. 13, B 2747, f. 31). En 1360, il est un des notables « bourgeois » de Bourgogne appelés, avec des prélats, des seigneurs et des villes de cette province, à garantir le paiement des 200000 deniers d'or au mouton promis par le duc Philippe de Rouvre au roi d'Angleterre, en vertu du traité de Guillon (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 228, et preuves, p. CCLII, CCLV, CCLX, etc.). Conseiller de ce duc en 1360-1361 (*Ibid.*, p. 231, et preuves, p. CCLVI, CCLXIV-CCLXV; Arch. Côte-d'Or, liasse B 364), puis du roi, en 1361-1363 (Arch. Nat., JJ 91, n°° 45 et 505; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 70, t. XLII, f. 149 v°, t. XCV, p. 23, t. CVII, f. 185), il prit part à la session du parlement de Bourgogne tenue à Beaune en janvier 1362 (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 46 v°; Arch. Nat., JJ 319, f. 10). Le 9 septembre 1363, il fut institué chancelier de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 11257, f. 41 v°) et exerça cette charge jusqu'au 7 décembre 1366 (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 113 v°). Il était conseiller au parlement de Paris depuis au moins le 19 juillet 1368 (Arch. Nat., X 1a 1469, f. 311 v°), quand il en fut nommé « le quart president », le 4 avril 1370 (*Ibid.*, f. 400). Il continua d'être un des conseillers du duc de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 1461, f. 175 v°; *Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 13; etc.), tout en remplissant ses hautes fonctions au parlement jusqu'à sa mort, survenue le 2 août 1387 (A. Tuetey, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris...*, dans le t. III des *Mélanges historiques* de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, p. 522-523). — Il avait épousé en secondes noces, avant 1379 (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 294; *Coll. Bourgogne*, t. XLII, f. 149 v°), Jeanne de Dormans, fille du chancelier de France Guillaume de Dormans, veuve de Pierre de Rochefort, chevalier (le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI,

Digitized by Google

ANNÉE 1365

INVENTAIRES

RECEPTE D'ARGENT... DES BIENS ADVENUZ AU SIGNEUR, DES BATARS ET DES BATARDES ESCHEUZ, OU BAILLIAIGE DE CHALON, PAR LE TEMPS DE CEST COMPTE [11 NOVEMBRE 1364-10 NOVEMBRE 1365].

I. — Des biens advenuz au signeur par la mort de Annelot La Vielle, demeurant à Chalon..., qui trespassay le 9e jour du mois de decembre 1364... :

439. — 3 linssuelz, 1 petit bassin à boire aigue, 2 archotes de boys, 1 trepier.

440. — 5 livres de fil, demée charretée de boys, 3 bouisselz de froment, 1 bouissel de millot.

441. — Une piece de char salée, cinq escuelles de boys, anviron 2 livres de fil d'estoupes.

Tout vendu... [à un homme de Chalon] pour le pris de 35 groz viez [soit 3 florins et demi].

II. — Des biens advenuz au signeur par la mort de Guillaume Dori, d'Espervant (2), qui trespassa le 16e jour du mois d'avril 1365... :

442. — Une peelle noire, 1 bassin d'arain à boire, 1 trepier, une sarpe, 1 fossour, 1 panecuir.

443. — 1 quarte de millet, une petite coute de plume.

---

p. 334), et, d'après les généalogistes, eut d'elle sept ou huit enfants (Blanchard, *ouvr. cité*, p. 10-11; Bibl. Nat., ms. fr. 28665, dossier 49284, n° 69; ms. fr. 30052, dossier 13132, f. 3). On verra plus loin que la duchesse de Bourgogne fut marraine, en 1381, d'une de ses filles. La veuve de Philibert Paillart mourut vers le 15 août 1407 (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye, greffier au parlement de Paris*, t. I, p. 198, note 1).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3567, f. 2 v° et 3.

(2) Épervans, canton de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google

444. — 4 petites arches, destructes par les Angloiz (1).

445. — Anviron 3 livres de fil, 2 lanssuelz et 2 aunes de tauleix.

Venduz la moitié à Girarde, femme dud. Guillaume, pour le pris de 1 franc (2). ....

FOURFFAITURES, ESPAIVES ET BIENS ADVENUZ A MGR, DE BESTARS ET BESTARDES [EN LA CHATELLENIE D'ARGILLY, DU 11 NOVEMBRE 1364 AU 11 NOVEMBRE 1365].

I. — Dez bienz advenuz à Mgr, de Guillemot, qui fut mariz de Guillemote, fille au Gestat d'Argilley, absenz du paiis, pour ce que l'on disoit qu'il estoit ehuz à thuer Jehan, qui fut filz Guiot de Varenes, demorant à Antilley, qui fut mors environ la Saint Andrieu (3) 1361... :

446. — 8 linceuz soffisans, 2 petites touoilles, 1 coutre et 1 cussin de plume, 1 coutrepointe.

447. — Une arche plate, de foul; 1 bacin blanc pour ceoille, 1 petit chauderon, 6 escuelles d'estain.

448. — 1 petit pot de couvre; 1 pot d'estain plain, descuvescley; 1 chandellier de fer.

449. — 1 trepier, 2 ferrot, 1 cromale de fer.

450. — Une viez corde de moissons, environ 3 livres de chenove en 1 sac, et 1 viez bourreaul pour traire à la charrue.

Tout vendu, crié et subastey ou moustier d'Argilley, sollempneement, et delivrey... au plux offrant, pour 5 florins.

II. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Monin de Ruhulée, escuyer, bestart (4), qui trespassai es chevoichies que

(1) Voir ci-devant p. 3, note 1.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 3567, f. 3 v°.

(3) La Saint-André est le 30 novembre.

(4) « Guillaume, Guyot et Monnin de Reulée, escuiers », figurent, de 1359 à 1361, dans des montres de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 1410, f. 74; *Coll. Bourgogne*, t. XCVIII, p. 396 et 470). J'ignore leur parenté avec « Monin de Ruillé » et « Guillaume de Rullée », chevaliers bacheliers bourguignons, mentionnés en 1340 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 290).

Digitized by Google

messire li dux fit oultre Soone environ les 20 jours de Noël 1363 (1), desquelx biens inventoire... s'ensieut :

En la maison fort de Preffourgeuiz (2) :

451. — 4 coutres et 4 cussins de plume; une salge perse, royie es 2 chiez; 3 ouroilliez, où il n'ai point de cendel.

452. — 2 touoilles, 1 tergeoire, 2 linceuz, 5 petites flotes de fy, 2 tourchons de chenove.

453. — 9 escuelles et 1 petit plateaul d'estaing; 2 flacons d'estain, senz booichaulx; 6 poz d'estain, dont li uns est cuvesclez.

454. — 2 petiz poz de couvre, 2 seelz à donner aigue à mains; 2 bacins à barbier, dont li uns est despeciez.

455. — 2 peelles frictoire[s], dont l'une est percie; 3 trappes; 2 granz peelles, viez.

456. — 1 grahiz, 1 cuvescle de fer, 1 loichefroie; 1 viez peelle à couhe, frictoire.

457. — 1 andain goutot, 1 fessour, 1 bar à charroier, une surreselle, 1 bourreaul senz estelles.

458. — Une viez selle à chevoichier, une viez bride; une arche plate, fermant d'une serrure de bois.

459. — 6 quilliers de gros argent; 1 aniaul pour mectre une plume en 1 chappel de faultre, de gros argent.

460. — Une petite couroie de soie, ferrée de menuz cloux de gros argent; 1 chappel de soie, où il ai de menues pelles; 1 autre chative couroie de soie, où il ai une boucle et 1 mordan, de gros argent tant seulement.

461. — 2 bourses de soie, viez, où il ai 1 enneaul de gros argent; 1 coffre lonc, plain de lettres; 3 petiz escrins à femme, fermans.

462. — 48 boisseaulx de soigle, 22 boisseaulx de froment, 10 boisseaulx de feves viez et novelles, 15 boisseaulx d'avenne, 3 boisseaulx d'orge, touz ces blez mesure d'Argilley; 2 pors et 2 truhes.

---

(1) Sur cette campagne, cf. Éd. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 136-139; Jules Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne...*, p. 148-151; A. Chérest, *L'Archiprêtre...*, p. 258; etc.

(2) Préforgeuil, ancien hameau, situé près de Villy-le-Moutier (canton de Nuits, Côte-d'Or) et ruiné pendant les guerres de la fin du xve siècle (Joseph Garnier, *Nomenclature historique des communes de la Côte-d'Or*, p. 98, n° 397).

Digitized by Google

Item, en sa maison de Vihilley-le-Moustier :

463. — 2 coutres et 2 cussins de plume, 1 cuverteur et 1 coutrepointe, qui riens ne vaillent.

464. — 1 pot de couvre, 1 frictoire, une trappe du (*sic*) chauderon, une ceoille, 1 ceoillot et 1 bacin.

465. — 1 maalle, une truhe et 3 petiz pourceaulx; 3 vaiches et 1 veaul de lait; 6 buez trahans, ensamble la charrue, garnie de chatif arnois.

466. — 1 arche à freste, où il avoit 8 boisseaulx d'avenne, que gens d'armes qui passerent pour illec maingerent (1).

467. — Une autre petite arche plate, où il n'avoit riens; 2 petiz poinçons, où il avoit en l'um du verjuz; 1 molin à moustarde.

468. — 2 bans pour seoir sus, chascun d'une haiz; 1 petit ban pour maingier sus, de 2 haiz.

469. — 1 biguot, 1 cerex, 1 mourtier de moole, 1 masseron; une tournoire, d'une haiz.

470. — En la saule : 1 ban pour seoir sus, d'une haiz; 2 tresteaulx; une arche plate, senz clerf et senz serrure; 1 ban de 2 haiz, sus quoy il avoit 3 vaisselx de moichotes, que li pillars (2) maingerent.

471. — Ou chaufaul dessus la porte : une petite peelle blainche; 1 cuvescle de pot, qui est de fer; 1 fessour, une viez faulcile, 1 petit chandelier de fer, une lanterne despecie.

472. — Item, avoit lidiz Monins à Vihilley... 2 vaiches à commande, sur quoy il avoit de chataul 5 florins et demi.

473. — Item, avoit en la groinge dud. Monin environ une charretée de foin et une d'estrain.

Et en toutes ces chouses ci devant escriptes avoit la femme dud. Monin la moitié, et l'autre moitié estoit à Mgr. Si fut vendue la part de Mgr à Huguenin de Moressoinges (3), pere de la femme dud. Monin, et delivrée, comme au plux offrant, exceptez 2 liz de plume, de quoy li chastellains (4) fit à faire

(1), (2) Ici encore il s'agit des Grandes Compagnies. Voir ci-devant, p. 3, note 1.

(3) « Huguenin de Muressenges, escuier », est mentionné en 1356 (Arch. Côte-d'Or, B 11255, f. 9 v°).

(4) Oudot Béraut. Voir p. 34, note 2.

Digitized by Google

1 cussin pour le lit Mgr qui est à Argilley (1)..., pour le prix de 20 florins de Florence.

Li heritaiges dud. Monin s'enseuguent :

474. — En la ville de Ruellée (2), 3 més taillaubles hault et bas et de main morte, esquelx li seigneur de La Borde-de-Ruellée (3) ont la moitié, et povoient vailoir aud. Monin, chascum an, 50 s.

475. — Item, avoit ... environ 5 arpans de bois revenans, qui sont à couper à present, mas lidiz Monins les avoit venduz, si comme l'on dit, à Perreaul Du Més, de Ruellée, et en avoit receuz 7 florins, qu'il en avoit pourtez es chevoichies où il fut mors.

476. — Item, à Vihilley-le-Moustier, sa maison, cuverte de laive, clouse de terraulx, et une groinge qui est fuers des terraux, qui est cuverte d'estouble.

477. — Item, en lad. ville de Vihilley et ou finaige, environ

---

(1) Le compte de la châtellenie d'Argilly pour 1364-1365 relate, en effet, que « 82 aunes de toille », à 15 deniers l'aune, furent « achetées à Chalon, le chault [c'est-à-dire à la foire chaude] 1364, pour faire tout à nuef les 2 toies de la coutre du lit Mgr qui est en sa chambre à Argilli, pour ce que celles qui y estoient estoient toutes pourries et despeciées et se perdoit toute la plume, et auxi pour faire les 2 toies du cussin pour mectre oudit lit, que li chastellain ai fait tout à nuef, quar il n'avoit point de cussin avec la coutre, et fut faiz lidiz cussins de 2 liz de plume... », les deux lits de plume dont il est question plus haut. Il fut payé 4 gros et demi à une « pelletierre » d'Argilly, « pour 6 journées de son mestier qu'elle ai faites, la sepmaine devant Nostre Dame en mars 1364, pour taillier et coudre lesd. toies et pour rapperoillier les autres liz de Mgr qui estoient ou chastel, pour chascune journée, son despans compté, 15 den. » (Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 57).

(2) Reullée, commune de Marigny-lez-Reullée, canton de Beaune, Côte-d'Or.

(3) Aujourd'hui La Borde-au-Château, commune de Mursanges, canton de Beaune. — Le seigneur de ce lieu était alors Amédée de Genève, l'*Amé de Genoves*, l'*Amey de Genove* de documents bourguignons de 1359 et 1365 (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 67 v°, et liasse B 10512). Il était fils d'Amédée III, comte de Genevois, et, après le décès de son père (18 janvier 1367), devint lui-même comte de Genevois (Ch. Le Fort, *Les derniers comtes de Genevois*, dans les *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, 2e série, t. III, 1888-1894. p. 122-124). Il mourut, à Paris, le 4 décembre 1369 (Berty et Tisserand, *Topographie histor. du Vieux Paris. Région du faubourg Saint-Germain*, p. 83, avec un dessin de son tombeau, p. 94). Il avait épousé une bourguignonne, Jeanne de Frolois, dame de Savoisy (canton de Laignes, Côte-d'Or).

Digitized by Google

25 journaulx de terre, et puet valoir chascun journaul 1 boisseaul de tel blé comm' il y vient, à la mesure de Beaulne. Item, y ai 3 soitures de prey.

Et est tout du fié mons. Bertram de Saint-Pastour, à cause de sa femme (1); liquelx heritaiges ne sont pas venduz, quar la femme dud. Monin en est douhée (2), si comm' il apert pour lettres...

Somme : 25 florins (3).

INVENTOIRES DE MAIN MORTE A VILLENES [ADVENUE AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE VILLAINES-EN-DUESMOIS, DU 11 NOVEMBRE 1364 AU 11 NOVEMBRE 1365].

I. — De Baudot Chevalier, mort senz hoir :

478. — Pour le quart des meubles qu'il avoit en l'ostel (*sic*), vendu à sa femme après l'inventoire faite, excepté que le blef, qui est raportez en recepte d'argent (4), 4 florins.

Heritaige :

479. — Le quart de 1 quart de grange où il demeuroit, 1 jornel de terre..., 2 jornelx..., 2 jornelx..., le quart de 1 maisere... et le quart de 1 jornel de terre..., [le tout] vendu à lad. femme, 4 florins.

480. — Ung jornel de terre..., 1 poul de cultil..., venduz... 3 florins.

Somme : 11 florins. ....

II. — De Perrote (5), femme Marreschaut, morte senz hoir :

481. — Meuble : 1 chauderon petit, 1 quace à queuhe, une

(1) Catherine de Crux. Voir p. 38, note 3.

(2) Il est constaté ailleurs que tous ces « heritaiges sont du fié du seigneur du lieu, et avec ce li femme dud. Monin y a son douhaire. Si est ehuz venduz li droiz que messire li dux y avoit à Mme Katerine de Crux, dame de lad. ville, et sont heuz criez et subsbastez, pour la meniere qu'il appartient en tel cas, et à li delivrez, comme au plux offrant, pour 35 frans » (Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 84 r° et v°).

(3) *Ibid.*, f. 54-55.

(4) Soit sept « moitons », portés en recette au f. 11 du même compte.

(5) *Alias* (f. 3) : « Perrenote ».

Digitized by Google

viez coutrepointe, une viez cote, 2 viez peliçons et 1 viez chaperon, venduz... 8 gros.

482. — Heritaige, neant.

Somme : 8 gros.

III. — De Bernart La Regle, mort senz hoir :

Meuble :

483. — 1 coursot de bureaul, 1 chapperon roige, tout viez, venduz... 4 gros.

484. — Une berbiz et 2 aigneaulx petiz, venduz... 8 gros.

485. — Une viez arche de chasne, vendue... 5 gros demi.

486. — Heritaige : il est à vendre, quar il est si chetiz que l'en n'an trouve denier.

Somme : 15 gros (1) demi.

IV. — De Guiote La Fassuote, morte senz hoir :

Meuble :

487. — 2 petiz chauderons, venduz... 5 gros.

488. — 1 petit chiton plat et une petite paelle ronde, venduz... 5 gros ; un autre petit chiton plat, vendu... 3 gros.

489. — Une mait, vendue... 4 gros ; une arche goute, vendue... 6 gros ; une autre arche, vendue... 1 gros.

490. — 1 viez chiton, une forme, 2 viez rateaul[x] et 1 viez soillon, venduz... 2 gros.

491. — 1 coursot vert, viez, vendu... 1 florin [lire : 1 gros].

492. — 1 poul de lantiles et 1 poul de cheneve, vendu... 1 gros.

493. — Heritaige : demi estaige et le cultil emprès ; demie grange et 1 poul de chenevere, assis à Villenes... ; 1 poul de terre..., 1 jornel..., 1 poul de terre..., 1 poul de terre..., 1 jornel..., 2 jornelx..., 1 closiaul..., tout vendu... 11 florins.

Somme : 13 florins 7 (2) gros (3).

---

(1) Lire : 17 gros et demi.

(2) Lire : 13 florins 8 gros.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 15 r° et v°. — Perrote Marreschaut était, au moment de sa mort, redevable au châtelain de Villaines de cinq mesures d'avoine, « pour rentes et gites dou temps passé », et Guiote La Fassuote, d'un moiton, « pour semblable cause » (*Ibid.*, f. 13). — Le curé

Digitized by Google

EXTRAIT DES COMPTES (1)

494. — Le 7 janvier, le duc gratifie son fauconnier « Guillaume de Bons » (2) de « 4 deniers d'or frans, pour en avoir un jupon et un houseau » (3).

495. — « Guillemin de Monthaut, espicier et vallet de chanbre de Mgr » (4), certifie, le 11 février, qu'un « espicier » de Paris lui « a baillié et delivré les espices qui s'ansuiguent, c'est à savoir : la poudre pour faire deux sestiers de clarei de sucre ; 4 livrez de mandrian, 6 livrez anis confit, 6 livres de sucre rossat ; une boite de pingnollat, pesant 4 l.; quatre livrez de grosse dragée, trois livrez de manus xristi et quatre livrez de noisettes confites », le tout du prix de 16 l. 12 s. p., « lesquelles espices furent despanduez en la chanbre de Mgr le 9ᵉ jour de fevrier 1364, quant mond. seigneur donna à souper à mons. de Berry (5), à Mme de Bar (6), à l'avesque d'Auceure (7) et à plusseurs autres prelatz et chevaliers » (8).

---

de Villaines toucha « pour le mortuaire » de la première, 3 gros; pour celui de la seconde, 8 gros; pour celui de Baudot Chevalier, 8 gros également. Comme autres frais d'enterrement, il fut dépensé pour ce dernier, 1 gros « pour faire la fosse et sonner », 4 gros « pour offerendes et une livre de cire pour son luminaire », et 5 gros « pour 4 aiz pour faire le nou et pour faire ycelli »; pour les autres défunts, il y eut de menus frais analogues (Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 8-9).

(1) Voir d'autres extraits dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 462-464.

(2) *Alias:* Guill. de *Bon*, de *Boon*, de *Boux*, cité par M. Ét. Picard comme fauconnier du duc en 1383-1392 (*La Vénerie... des ducs de Bourgogne*, p. 56). Il est mentionné, avec cette qualification et celle d'écuyer, dans d'autres documents de 1373 à 1401 (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 29, 39 vᵒ, B 1501, f. 92, 101 vᵒ ; etc.; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 21 vᵒ, 22 rᵒ et vᵒ).

(3) *Id.*, t. XXVI, f. 86.

(4) Il le fut jusqu'à la mort de Philippe le Hardi (Arch. Côte-d'Or, B 1538, f. 149 *bis* et 149 *ter*). Dans un acte du 10 juillet 1404, il est dit « jaidis espicier de feu mons. le duc de Bourgoingne » (*Id.*, B 11349, f. 25). A la date du 20 mars 1405, il était récemment décédé (Dehaisnes, *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, 2ᵉ partie, p. 854).

(5) Jean, troisième fils du roi Jean, né le 30 novembre 1340, comte de Poitiers (1357), comte de Mâcon (1359), puis duc de Berry et d'Auvergne (1360), mort le 15 juin 1416.

(6) Marie de France, sœur des ducs de Berry et de Bourgogne, mariée en 1364 à Robert Iᵉʳ, duc de Bar, morte vers le 15 octobre 1404.

(7) Pierre Aymon, évêque d'Auxerre de 1363 à 1372, date de son décès.

(8) Arch. Côte-d'Or, liasse B 378, dossier Épiciers. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 17.

Digitized by Google

496. — 16 mars, mandement du duc à son trésorier, au sujet de ses aumônes journalières : « Nous voulons et mandons estroitement que, doresnavant, vous baillez et délivrez par chascun jour, à commencer de la datte de ces présentes lettres, à nostre amé et féal secrétaire mess. Thomas de Chapelles, nostre ausmosnier (1), 20 sols tournois, frans pièce pour 20 s. t., que nous avons ordonné qu'il ait et prengne des deniers de vostre recepte, pour tourner et convertir ou fait de nostre aumosne, parce que, pour le grand nombre de povres qui viennent, le relief qui se liève de nostre sale ne peut à ce suffire. Et par rapportant lettres de reconnoissance de nostred. aumosnier, avec ces présentes seulement, nous voulons et mandons à nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Dijon, ou autres à qui il appartiendra, que tout ce que ainsy baillié aurez soit alloué en vos comptes et rabattu de vostre recepte, sans aucun contredit, nonobstant quelxconques ordonnances, mandements ou deffenses faites au contraire » (2).

497. — Le duc mande à son trésorier, le 31 mars, de payer à « Jocet de Halle, orfèvre, demeurant à Dijon..., 124 deniers d'or frans, pour en achepter deux marcs de fin or, et 15 deniers d'or frans, pour en achepter du rouge cler, pour luy en faire une ceinture qu'il luy a commendée » (3).

---

(1) Secrétaire du duc dès 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 71), son aumônier dès 1364 (*Id.*, B 1430, f. 113), il était encore secrétaire et aumônier de ce prince en 1379 (*Id.*, B 1454, f. 16 et 34 v°); dans un document du 5 février 1382, il est question de lui comme mort depuis peu (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 199. Voir aussi Arch. Côte-d'Or, B 1457, f. 54 v°, et B 1460, f. 32).

(2) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 136. — D'après un autre texte (*Id.*, t. XXVI, f. 331), Philippe le Hardi « ordonna, le premier jour d'avant [lire : *avent*] 1364, qu'on donna aux pauvres pour luy, à l'avenir, chaque jour 20 sols, lesquels il voulut estre donnez à cet effet à Thomas de Chapelle, son ausmônier, pour les distribuer à son gré, où et à qui il voudroit, en son nom, selon sa conscience. Cette somme devoit estre comptée chaque jour en la dépense de son hostel. Comme elle n'y avoit pas encore été comptée, mond. s[r] ordonne que led. Thomas touche ce qui doit revenir pour cela depuis sad. ordonnance; par lettres de Dijon, 16 mars 1364 ». Cf. aussi dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 14. — Sur l'office d'aumônier du duc et sur la charité et la piété de ce prince, consulter : *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne*, 2[e] partie, p. 3-4; *Chronique du religieux de Saint-Denys*, édit. Bellaguet, t. III, p. 146-147; dom Plancher, *ouvr. cité*, t. III, p. 82-84, 171 et 200; J.-J. Vernier, *Philippe le Hardi..., sa vie intime...* (extrait du t. LXIII des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*), 1899, p. 4-7; etc.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 69 *bis*.

Digitized by Google

498. — « Aux obsèques que le duc de Bourgogne fit faire [le 8 avril (1), à Dijon, en sa chapelle (2)], pour feu le roy Jean, son père, il y eut 400 livres de cire au luminaire » (3).

499. — Le jeudi saint (4), le duc, se trouvant alors à Rouvres, « y fit le mandé aux pauvres » (5).

500. — « Les ennemis estans au fort de Villaines (6) prirent 2 hommes de Semur en Auxois et leur coupèrent à chacun une oreille. Le duc de Bourgogne, pour les consoler de cette mutilation, par lettres de Dijon, 13 avril 1365, les grattiffie de 4 deniers d'or frans. — Par lettres dud. Dijon, 12 avril dessusd., mond. s[r] grattiffie 3 autres personnes de la même ville, à qui lesd. ennemis avoient fait la même insulte, de 6 deniers d'or frans » (7).

501. — Le 24 avril, le duc ordonne de payer 5 fr. 2 gros à son orfèvre « Jocet de Hal », « pour 3 dozaines d'aguilletes d'argent,

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 86, et t. LII, f. 118; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 19. — C'était l'anniversaire de la mort du roi Jean.

(2) La chapelle des anciens ducs de Bourgogne. Voir Jules d'Arbaumont, *Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon*, dans le t. VI des *Mémoires de la Commission des Antiquités... de la Côte-d'Or*, p. 63 et suiv.; Jules d'Arbaumont et L. Marchant, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon* (Dijon, 1887, in-4°).

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 311. — Dans un autre mandement du duc, il est question de « 800 livres de cire, en torches, cierges, etc., qui furent offertes en sa chapelle à Dijon, de sa part », le jour de cet anniversaire (*Id.*, t. XXVI, f. 231). La cérémonie dont il s'agit coûta au duc 200 livres tournois, et il y en eut une pareille l'année suivante (*Ibid.*, f. 86). Philippe le Hardi « renouvelloit tous les ans » ce service (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 14).

(4) Le 10 avril.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 118; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 19. — Les anciens ducs de Bourgogne observaient déjà, le jeudi saint, le pieux usage de laver les pieds à des pauvres et de servir à table ces hôtes d'un moment (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VII, p. 308). A la cour de France, pareille tradition remontait au moins à saint Louis (*Recueil des Historiens de la France*, t. XX, p. 91-92) et fut plus ou moins en vigueur jusqu'au XVII[e] siècle : deux mss. de cette époque (Bibl. Nat., mss. fr. 4316, f. 80-81 v°, et 4324, f. 78-79) nous ont conservé le détail des « cérémonies observées au Louvre, le jour du jeudi sainct, au lavement des piedz des pauvres ». On verra par la suite que Philippe le Hardi pratiquait régulièrement « le mandé ». Le duc de Berry, pour ne citer que lui, en faisait de même (Arch. Nat., KK 252, f. 106, etc.).

(6) Villaines-les-Prévôtes, — et non pas les *Prévôtés*, comme le porte la plupart des dictionnaires géographiques, — canton de Montbard, Côte-d'Or. — Sur l'occupation de cette place par les routiers, cf. A. Chérest, *L'Archiprêtre...*, p. 294-297, et E. Petit, *Itinéraires...*, p. 464-466.

(7) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 109.

Digitized by Google

2 paires de boucles et mordanz pour houseaux, et pour 4 paires de bouclettes et mordans pour sollers, delivrez par li aux gens de la chambre de Mgr » (1).

Pendant la foire froide de Chalon (2), il fut acheté, entre autres choses, pour « les gens de Mgr » :

502. — « 2 boichoz, pour metre en jalée avec 4 carpe[s] de garnison », 14 gros ; « une grant trouite et 5 grant carpes », 7 fr. ; « 5 petiz boichoz, pour faire baignent », 5 gros ; « une quantité de moteules », 3 gros ; « cresson et perresi », 22 den. ;

503. — « demi quarteron de sucre en pierre », 1 gros ; « 1 quarteron de sucre blanc », 2 gros ; « 2 bouites d'espices de chambre, qu'on appelle palma xristi », 10 gros ; etc. (3).

504. — « 30 aubellestes, tant d'aubourt comme de hiiz [furent] achetées [15 florins] en la foire froide de Chalon 1364, dont l'on ai mis en garnison, ou chastel de Brancion, 6 et, ou chastel de La Colonne (4), 24 » (5).

505. — A la même foire (6), il fut acheté « le tiers d'un fin drap vert... pour le corps de Mgr », du prix de 20 fr., et « 3 autres draps vers, l'un lonc et les deux cours, pour les veneurs de mond. signeur », du prix de 40 fr. (7).

506. — 13 mai, le trésorier du duc « donne son receu de 50 mars d'argent, consistants en 12 plats et 12 écuelles d'argent, données à mond. sr en son nouvel avènement au duché de Bourgogne par les bourgeois, etc. de Chalon-sur-Soone » (8).

507. — Le 5 juin, « Jehanz Damote, chastellains de La Perriere (9) pour Mgr », certifie avoir « heu et recehui pour la maim de mes-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 50 v°.

(2) Cette foire fut « tenue ou mois d'avril 1365..., pour cause des guerres » (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 5 v°).

(3) *Id.*, B 3567, f. 6-11, *passim.*

(4) La Colonne, commune de Gigny, canton de Sennecey, Saône-et-Loire. Voir plus loin un inventaire de ce château (1374).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 3567, f. 15 v°.

(6) Le ms. porte par erreur : « en la foire chaude ».

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 53 v°.

(8) *Coll. Bourgogne,* t. XXIV, f. 76 v°. Voir aussi, t. XXI, f. 6 v°, et t. XXV, f. 41 v°. — Le duc n'avait pris solennellement possession du duché de Bourgogne que le 26 novembre 1364 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 12, et preuves, p. XI-XII ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 459).

(9) Jean Damote, lieutenant du châtelain de La Perrière en 1357 (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. II, art. 5054), fut châtelain de cette place depuis 1361 au moins (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 7 v°) jusqu'au 9 mai 1378, date de sa mort (*Id.*, B 1452, f. 7 v°).

Digitized by Google

seignours mons. le bailli de Dijon (1) et mons. le receveur du duchié de Bourgoingne, de l'artillerie de La Perriere, qui avoit estée baillie en garde es lombars d'Auxone (2) pour mons. Guy de Pontoillier, merechaut de Bourgoingne (3), onze arbelestes à pié, que entieres que quassées, quatorze arbelestes à deux piez, que entieres que quassées, et trois toutes brisies, ensamble vint arbelestes à tour, que entieres que quassées, et ung cent de fluchons, que ferrez que defferrez, quatorze tyelliois, touz viez, et une noiz de queuvre, toute viez, que lidiz merechauz avoit fait amener en lad. ville d'Auxone, de la garnison de lad. Perriere » (4).

508. — « Nicolas de Saint-Flarcy (5), fol du duc de Bourgogne. Mond. sr le renvoye chez sa mère, sans espérance de retour devers

---

(1) Le bailli de Dijon était alors le bourguignon Hugues Aubriot, que Charles V appela, deux ans après, aux fonctions de prévôt de Paris. Sur ce personnage, consulter, outre les sources indiquées dans le *Répertoire...* de l'abbé Chevalier (col. 188 et 2431), Ch. Muteau et Joseph Garnier, *Galerie bourguignonne*, t. I, p. 15; l'abbé Michaud, *Biographie des hommes illustres du départ. de la Côte-d'Or*, t. I, p. 24-26; Eugène Deprez, *La Prévôté de Paris sous Charles V. Hugues Aubriot*, dans les *Positions des Thèses soutenues* [à l'École des chartes] *par les élèves de la promotion de 1898...*, p. 41-51. — Je me bornerai à ajouter ici qu'il fut bailli de Dijon jusqu'au 1er août 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 1424, f. 14 v°, et B 1436 bis, f. 28), et qu'il était mort récemment à la date du 4 octobre 1390 (*Id.*, B 4433, f. 46 v°).

(2) D'après les documents bourguignons de cette époque, Auxonne, de même que Dijon, Chalon, Beaune, Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Pontailler-sur-Saône, etc., étaient alors le siège d'importants établissements de lombards. — Cf. Léon Gauthier, *Les Juifs et les Lombards dans les deux Bourgognes*, dans les *Positions des Thèses soutenues* [à l'École des chartes] *par les élèves de la promotion de 1900...*, p. 97-103.

(3) Guy de Pontailler, seigneur de Talmay (canton de Pontailler-sur-Saône), etc., fut nommé maréchal de Bourgogne « environ le mois de janvier » de l'an 1364 (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, preuves, p. v-vi), et exerça ces fonctions jusqu'au 4 mai 1392, date de sa mort (Arch. Côte-d'Or, B 4437, f. 14 v°, B 5630, f. 43; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 30, note a). En 1365, il était de plus, depuis le 1er octobre 1364, capitaine du château de La Perrière (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 110, et t. XXV, f. 14). — Outre les Archives de la Côte-d'Or et les sources imprimées bourguignonnes et autres, voir sur ce personnage : Bibl. Nat., ms. fr. 28816, dossier 52544, nos 2-11; ms. fr. 31953, f. 21-23; coll. Clairambault, vol. 88, nos 38-42; coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 110-111, t. XXV, f. 13 v°-15 et 65, t. XLII, f. 190 r° et v°; nouv. acq. fr. 1036, f. 57-107 v°, *passim*.

(4) Arch. Côte-d'Or, liasse B 11869.

(5) Il faut plutôt, je crois, lire : *Saint-Flavy* (canton de Marcilly-le-Hayer, Aube).

Digitized by Google

luy, et luy fait donner, pour son voyage, dix deniers d'or frans et 4 pour se vestir, par lettres de Troyes, 11 juillet 1365 » (1).

509. — Le 4 septembre, le duc mande à son trésorier de payer « à Robert Daridel, garde de nostre jarfaut » : 16 s. p. « pour 4 onces d'orpin », 16 s. p. « pour deux chaperons et une gibeciere pour led. Robert », et 24 s. p. « pour char delivrée par 18 jours par led. Robert pour nostred. jarfaut » (2).

510. — « Le duc de Bourgogne venoit de perdre au jeu de paume, avec le conte d'Eu (3) et le seigneur de Calleville (4), 31 florins d'or. Comme il n'avoit pas sur luy de quoy les satisfaire, il leur donna en gage sa ceinture d'or. Par lettres du... 13 septembre 1365, il mande à Huet Hanon, son trésorier, de la retirer et de leur payer à cet effet lad. somme » (5).

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 148. — Cf. l'art. précédent 393.

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 397. — Dans sa quittance, du même jour, Robert Daridel se qualifie de « fauconnier de mons. le duc de Bourgoigne » (*Ibid.*). Un autre document de 1365 l'appelle « Robinet Daridel, fauconnier du duc de Bourgogne » (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 150). C'est le Robert *Daudel* cité dans *La Vénerie... des ducs de Bourgogne*, p. 60 et 71.

(3) Fils de Robert d'Artois, comte de Beaumont (Beaumont-le-Roger, chef-lieu de canton, Eure), et de Jeanne de Valois, Jean d'Artois, dit Sans Terre, fut comte d'Eu (chef-lieu de canton, Seine-Inférieure), de 1352 à sa mort, 6 avril 1387.

(4) Guillaume, seigneur de Calleville (probablement Calleville-les-Deux-Églises, canton de Tôtes, Seine-Inférieure), est mentionné dans des documents de 1369 à 1388 (Bibl. Nat., ms. fr. 27057, dossier 13237, n°s 20-22 et 27; Demay, *Invent. des Sceaux de la coll. Clairambault*, t. I, n° 1763), et de 1394-1395 (renseignement dû à l'obligeance de M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure). — Le 16 avril 1366-1367, le même « Guillaume, sire de Calleville, chevalier du roy », donna quittance de 78 fr. qu'il avait gagnés au duc au « jeu de palme », « et dont je en avoie en gaige — dit-il — une courroye ferrée d'argent » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 340).

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 66. — Ce mandement ne reçut son exécution que le 8 mars suivant (Arch. Côte-d'Or, liasse B 395). — On verra plus loin que le duc se livrait volontiers au jeu de paume et qu'il engagea plusieurs fois, en pareille circonstance, la « ceinture d'or » dont il vient d'être question. Cf. aussi : E. Petit, *Itinéraires...*, p. 475, 480, 490, 491, etc. ; J.-J. Vernier, *Philippe le Hardi..., sa vie intime...*, p. 27-28. — Sur l'histoire de ce jeu, en France, consulter, en dehors des ouvrages indiqués dans les *Primae lineae bibliothecae lusoriae, seu notitia scriptorum de ludis...*, par H.-Jonat. Clodius (Leipzig, 1761, in-8°, voir la table à Pilae ludus) : *Déclaration de deux doubtes qui se trouvent en comptant le jeu de la paume* (par J. Gosselin, s. l. [Paris], 1579, plaq. pet. in-8°) ; *L'Utilité qui provient du jeu de la paume au corps et à l'esprit, traduict du grec de Galien en françois..., le tout depuis augmenté...*, par Forbet l'aisné, maistre en cet exercice (Paris, 1599, plaq. in-8°) ; l'abbé J.-B. Thiers, *Traité des*

Digitized by Google

511. — Le 27 septembre, le duc « mande au bailly d'Auxois (1) qu'il a écript et parlé plusieurs fois à Bertran Du Guesclin (2), pour luy défendre de prendre sa route, luy et ses gens, par ses pays ; qu'il luy a donné de belles paroles là-dessus ; mais que, comme il se méfie d'eux, d'autant qu'ils sont prêts à se mettre en marche, il l'en advertit pour qu'il pourvoye à la sûreté des villes et lieux de son district, d'autant qu'ils ne laissent rien, pour l'ordinaire, dans les endroits par où ils passent, à moins que ce ne soit trop chaud ou trop pesant, et pour qu'il fasse retraire dans les forts ou dans les

---

jeux et des divertissemens... permis ou... défendus aux chrétiens... (Paris, 1686), p. 129, 235, 243, 260-267 ; articles de l'abbé Lebeuf, dans le *Mercure de France*, mars 1727, p. 494-498, mars 1735, p. 424-433. et mai 1736, p. 911-925 ; Glossaire de Du Cange, aux mots : Palma, Pelota, Pilicrepus, Pililudius, Poleta et Polotellus; Bajot, *Éloge de la paume...* (Paris, 1806, in-8°); Édouard Fournier, *Le jeu de paume, son histoire...* (Paris, 1862, in-4°), et son *Histoire des jouets et des jeux d'enfants* (Paris, 1889, in-18), p. 178-220; l'abbé Cochard, *Le jeu de paume à Orléans* (dans les *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, t. XXII, 1889, p. 297-340); Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans...*, 2ᵉ édit., p. 102, 105-108; etc. — Il y aurait beaucoup à ajouter, pour les XIVᵉ et XVᵉ siècles seuls, aux renseignements contenus dans ces publications. Je me bornerai ici à quelques indications complémentaires, relatives à la période qui nous occupe; j'en fournirai d'autres quand nous arriverons au règne de Charles VI. Louis de Châtillon, comte de Blois, jouait fréquemment à la paume en 1344-1345 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1460, n° 31, et 3105, nᵒˢ 8 et 9; ms. fr. 10430, nᵒˢ 1419, 1426, 1437, 1456, 1482, 1491, 1520 et 1526; de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, n° 5340). Le roi Jean y jouait également, en 1355 (Arch. Nat., KK 8, f. 209). Un chroniqueur contemporain reprochait à la noblesse, en 1356, de passer son temps à jouer à la paume, le jour, et aux dés, la nuit (*Chronique... de Guillaume de Nangis..., avec les continuations de cette chronique...*, édit. Géraud, t. II, p. XXXI et 237). Charles V avait un jeu de paume à son hôtel de Saint-Paul et un autre au Louvre (Sauval, *Histoire... des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 273 et 274; Berty et Legrand, *Topographie histor. du Vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 161). Le duc de Berry se distrayait aussi à ce jeu (Arch. Nat., KK 251, f. 18, 20 v°, 119 v°, et KK 252, f. 134 v° et 135.)

(1) Guillaume de Clugny. Voir p. 56, note 9.

(2) La guerre de Bretagne, une fois terminée, les Grandes Compagnies étaient devenues une source d'embarras pour Charles V : « On n'en savoit que faire » (*Chron. de Froissart*, édit. Luce, t. VI, p. 183), sauf qu'il importait de les « mettre hors dou royaume de Franche » (*Ibid.*, p. 355). Des pourparlers furent entamés à cet effet entre le roi et Du Guesclin, qui s'engagea, le 22 août, puis le 30 septembre 1365, à conduire ses routiers en Espagne, au secours de Henri de Transtamare, frère naturel de Pierre le Cruel, à qui il disputait alors le trône de Castille (*Ibid.*, p. LXXX). — Du Guesclin était à Auxerre le 10 octobre 1365 (*Ibid.*).

Digitized by Google

villes tous les biens de ceux qui sont au plat pays, pour que tout soit à couvert de leurs mains, etc. » (1).

512. — Payé 5 gros, « pour faire 1 muy de verjus..., mesure de Bealne (2), des rasins de la vigne du parc [du château de Salmaise (3)], tant pour curre les rasins comme pour aidier à faire led. verjus, 7 journées de ouvrex » (4).

513. — Pour vendanger les vignes du domaine ducal à Vieux-Château et à Guillon (5), on acheta à Semur « 4 escuelles de foil », à 4 sols l'écuelle. Il fut, de plus, payé : 7 gros et demi « à Boussuat de Mont-Saint-Jehan (6), pour 4 gietez, pour 4 poles, pour huit escuelles de bois, grans, pour doux dozenez de tailleours, pour demie douzene de poz de terre et pour demie douzene de godoz de terre, pour faire ledit fait de venoinges »; et 6 gros à « 1 tonnellier, pour faire ung cuaul pour mectre dessoulz le pressour et pour faire une belonge pour l'osteil, quil ne il en il avoit point, pour roigier le vim » (7).

514. — Au compte de la châtellenie de Villaines-en-Duesmois, figure l'achat, pour 16 gros, de « 4 hotes neuves pour pourter venoinge » (8).

515. — Payé, le 23 octobre, 4 florins à un « messaigier, pour pour-

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXIX, f. 47. — Cf. A. Chérest, *L'Archiprêtre...*, p. 334.

(2) Beaune.

(3) Canton de Flavigny, Côte-d'Or. — D'après un terrier de 1578, « le chastel et maison fort de Salmaize » était alors « de belle et antienne (*sic*) marque, avec forteresse demonstrant belle antiquité » (Arch. Côte-d'Or, B 1322, f. 31). Ce château était déjà en ruines au siècle dernier (Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. IV, p. 234).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 6045, f. 8 v°.

(5) Chef-lieu de canton, Yonne.

(6) Mont-Saint-Jean, canton de Pouilly-en-Montagne, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 6524, f. 31 v° et 32 v°. — Sur l'histoire de la viticulture et de la vinification en Bourgogne, voir les nombreux et intéressants renseignements publiés par M. Joseph Garnier en tête de l'*Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, par J. Lavalle, (Paris, Dijon, 1855, in-4°), et dans l'*Annuaire de la Côte-d'Or*, année 1891, p. 471-491). Consulter aussi les articles de l'abbé Lebeuf dans le *Mercure de France*, novembre 1723, p. 872-883, septembre 1724, p. 1934-1949, septembre 1731, p. 2106-2123, et septembre 1732, p. 1912-1929 (cf. mars 1732, p. 487-492); Dey, *Notice histor. sur les vins d'Auxerre*, dans le *Bulletin de la Soc. des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, t. IX, 1855, p. 145-173; Baudouin, *Vignes de l'Avallonnais et leur culture, du* XII° *au* XVII° *siècle*, dans le *Bulletin de la Soc. d'études d'Avallon*, années 1883-1887, p. 164-226; F. Lallier, *Du salaire comparé des vignerons sénonais aux* XVI° *et* XIX° *siècles* (Sens [1866], broch. in-18); etc.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 16 v°.

Digitized by Google

ter de Dijon à Paris, par devers Mgr, 2 paires d'estevaux et 12 paires de soulers à la poulaine (1), ensemble pluseurs lettres de mons. le gouverneur (2) et d'autres » (3).

516. — Payé « à Nicolas Le Flament, drapier et bourgois de Paris (4), qui li estoient deuz pour 3 aunes et demie d'iraingne ver-

---

(1) Les chaussures à la poulaine étaient récemment redevenues à la mode et, cette année même, Charles V en avait interdit la fabrication et l'usage, « quia res erat valde turpis..., quinimo abusus naturae videbatur »; le pape Urbain V les avait également prohibées à la cour pontificale (Du Cange, *Glossarium...*, au mot Poulainia; *Chron. de Guill. de Nangis...*, édit. Géraud, t. II, p. LVIII et 368). Le 10 octobre 1368, Charles V renouvela cette défense, déclarant que les poulaines étaient une « déformité », imaginée en « dérision à Dieu et à saincte Église et à toute bonne créature et raisonnable » (Bibl. Nat., ms. fr. 21626, f. 8-11 v°). — Sur l'histoire de cette mode, cf. les nombreux renseignements recueillis par Du Cange, en dehors de son Glossaire, dans ses notes sur l'*Alexias* d'Anne Comnène, notes reproduites dans la *Patrologia graeca* de Migne, t. CXXXI, col. 419-422; Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, édit. Buchon, livre I, chap. 28; l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiast. et civile de Paris*, t. III, p. 416-418; etc.

(2) Le gouverneur et capitaine général de Bourgogne, en l'absence du duc, était alors Jean de Montagu, seigneur de Sombernon (dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 14 et 15); il l'avait déjà été précédemment et le fut encore par la suite (*Ibid.*, p. 3, 4, 16-17, 57, et preuves p. IV). D'après le P. Anselme (*Hist. généalog.*, t. I, p. 559), il mourut le 6 juin 1391. Sur ce personnage, outre les sources bourguignonnes, cf. à la Bibl. Nat., mss. fr. 31942, f. 131-134, et 31968, f. 108 v°-109 v°; coll. Bourgogne, t. XXIV, f. 102 r° et v°, t. XXV, f. 37 v°-38, t. XLII, f. 84 v°-85 v°, t. XLIII, f. 76 r° et v°; etc.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 40 v°.

(4) D'après les documents du milieu du XIV° siècle, la nombreuse famille des Le Flament, d'origine flamande, appartenait à la principale bourgeoisie parisienne et comptait non seulement de riches drapiers et changeurs, mais aussi de hauts fonctionnaires. Celui dont il est ici question était « ung des puissans bourgois de Paris et notable marchant en gros de draps » (Luce, *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 309). Compromis une première fois, avec plusieurs de ses parents, dans la sédition d'Étienne Marcel, de 1358 (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 143-145; *Chronique de Froissart*, édit. Luce, t. V, p. XXXIII, note 1), il prit de nouveau part à la révolte des Maillotins (1382) et fut au nombre de ceux qui, à la rentrée du roi à Paris, payèrent de leur vie cette tentative d'insurrection; il fut décapité le 19 janvier 1383 (*Chronique du religieux de Saint-Denys*, édit. Bellaguet, t. I, p. 240-241; le baron Pichon, *Partie inédite des Chroniques de Saint-Denis*, p. 29-30; *Chron. de Froissart*, édit. Luce-Raynaud, t. XI, p. XIX et 81; édit. Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 199 et 499). — Nicolas Le Flament était un des fournisseurs du roi en 1355-1381 (Arch. Nat., KK 8, f. 209 et 214; Bibl. Nat., ms. fr. 27644, dossier 26431, n°s 8, 15-21, 24-32, 39 et 43; coll. Clairambault, vol. 47, n° 193; L. De-

Digitized by Google

meille, pour faire housses à couvrir les selles à chevauchier en chausses, pour Mgr, 5 franz, et pour 6 aunes d'escarlate vermeille, pour faire un mantel court à chevauchier, pour mond. seigneur, 27 franz demi » (1).

517. — Mention de « Mahieu, roi des ribaux » du duc (2).

1365-1366

1er NOVEMBRE 1365 — 1er NOVEMBRE 1366

518. — Achat « de deux soilloz nuefs », pour le « puis » de l'hôtel ducal à Dijon (3).

519. Payé 1 fr. « pour la façon d'uns saulx faiz nuefs, en cest an, en la prison d'Argilly » (4).

11 NOVEMBRE 1365 — 11 NOVEMBRE 1366

Le maitre forestier de la châtellenie d'Argilly passe en compte :

520. — 4 fr. (4 florins 8 gros), payés à un « courduagnier » de

---

lisle, *Mandements... de Charles V*, voir à la table; Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France...*, p. 35 et 98; etc.); du duc de Berry, en 1370-1371 (Arch. Nat., KK 251, f. 36 et 65); du duc d'Anjou, en 1375-1380 (*Id.*, KK 242, f. 18, 20, 46 v°... et 94 v°-95); de la comtesse d'Artois, en 1374 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 758). Il figurera plus loin, dans nos extraits des comptes, jusqu'en 1381.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 156.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 78 v°. — Le 21 janvier 1375, la duchesse de Bourgogne accorda une gratification de 2 fr. « à roy des ribaus de l'ostel de Mgr..., pour certains services que il avoit faiz à mad. dame » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 71 v°). En 1396, il est fait mention de « Jehan Fillaust, roy des ribaux de l'ostel de Mgr » (*Id.*, B 1511, f. 139; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 49). — Le duc de Berry avait aussi un « roy des ribaux » (Arch. Nat., KK 251, f. 42 v°, 83 v°, etc.; Jules Guiffrey, *Invent. de Jean, duc de Berry*, t. II, p. 196); le duc d'Orléans, également (A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans...*, p. 118, et 3e partie, p. 39). — Sur le roi des ribauds en général, cf. le recueil de dissertations réunies par M. Lud. Pichon sous le titre de : *Les Curiosités de l'histoire. Le Roy des ribauds...* (Paris, 1878, petit in-8°).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1423, f. 27 r° et v°.

(4) *Ibid.*, f. 49 v°.

Digitized by Google

Beaune, « pour faire 4 paire[s] de bons estiveaulx de vaiche, faiz à espreuve pour tenir aigue, c'est assavoir une paire pour le lieutenent (1), une paire pour Compaignot Bernon (2) et deux paires pour les poicheurs qui ont poichier les estangs » du domaine ducal à Argilly (3),

521. — 6 gros, payés à un homme de Longvay, « pour 2 grosses ailles qu'il ay prises pour le temps de ce compte, pour chascune aille 5 sols »; — 3 fr. 3 gros et 4 florins et demi à deux hommes « d'Aceaulx (4), leurriers », « pour les despanz d'eulx et de leurs chiens..., en chassant les leurres..., environ les estang[s] de la chastellerie d'Argilley » (5).

522. — Détails de la « despanse... pour faire 6 glapiers ou jardin du chastel de Rouvre » (6).

---

(1) C'était le maître forestier d'Argilly, « Guienot Bournon [*alias :* Bernon], d'Argilley, lieutenent de... Jehan de Saulx, gruhier de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 111 v°). Titulaire déjà de cet office en 1350 (*Id.*, B 2142, f. 30 et 36), il l'exerça jusque vers « mey may » 1366 (*Id.*, B 2154, f. 107 v°). — Quant à Jean de Saulx, bailli de la Montagne de 1341 à 1352, gruyer de Bourgogne de 1360 à 1362 et de 1363 à 1371, puis conseiller du roi et du duc, seigneur de Courtivron (canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or), etc., marié à la sœur du fameux prévôt de Paris Hugues Aubriot, et décédé le 7 mai 1396, cf. l'excellente notice que lui a consacrée M. J. d'Arbaumont dans les *Mém. de l'Académie... de Dijon*, années 1881-1882, 1re partie, p. 35-76 et 138-159 (*La Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron*).

(2) Alors « clerc des estangs de la chastellenie d'Argilley » (Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 111 v°), ce Compaignot Bernon fut ensuite châtelain de Rouvres, du 3 septembre 1375 au 3 juillet 1377, date de sa nomination comme châtelain d'Argilly (*Id.*, B 5753, f. 65, B 2161, f. 1). Il occupa ce dernier poste jusqu'au 1er décembre 1393, qu'il fut révoqué et jeté en prison « pour certaines et justes causes » (*Id.*, B 2164, f. 1); mais, comme il avait été trouvé « pur et innocent » de « certains cas desquelz il fut par aucuns ses haynneux et malvuillans accusé et enculpé envers » le feu duc, Jean sans Peur le rétablit dans ces fonctions, le 4 août 1404; il en fut « deschargié » le 20 mars 1409 (*Id.*, B 2169, f. 1 r° et v° et 41).

(3) *Id.*, B 2154, f. 111 v°.

(4) Arceau, canton de Mirebeau, Côte-d'Or.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 112 v°. — Sur la destruction des loutres et des oiseaux de proie « qui mangent et degastent les poissons des estangs de Mgr », cf. Ét. Picard, *La Vénerie... des ducs de Bourgogne*, p. 12-14, 83-87 et 90-91.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 5748, f. 31. — M. Picard (*ouvr. cité*, p. 88) a omis d'indiquer ce clapier parmi les garennes ducales. — Sur les jardins du château de Rouvres, cf. une intéressante étude du même auteur dans les *Mém de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XXII (1894), p. 157-179.

Digitized by Google

A citer parmi les « Composicions faites au bailli [de Chalon] (1) des amendes » encourues judiciairement à ce bailliage :

523. — « De Bertholomer Vaichier, navetier et pouvres hons, pour ce que bauldemant il avoit dit en pluseurs lieux que li contes de Savoie (2) vailloit mieulx que li rois de France, quar li contes de Savoie ne soffroit en tout son paiis nulles imposicions, et li rois le soffroit en son paiis; pour ce compousai au bailli à 2 frans »;

524. — « De Huguenin Joli, de Saigey, en la chastellenie de Cuserey, pour ce qu'il dist à Jehan L'Estrappat, dudit Saigé, qu'il avoit pillié la terre dud. lieu de plux de la valeur de 100 frans, et lidiz Jehanz en avoit getié son gaige (3) contre luy et l'en vouloit combatre et faire desdire pour la boiche, lequel gaige lidiz Huguenins n'ai voulu recevoir, ains s'en est mis à la merci dud. bailli et de partie; pour ce compousai audit bailli à 20 florins de Florence » (4).

Au bailliage d'Auxois, la « Recepte d'amandes et composicions » comprend entre autres articles :

525. — 2 florins « de Demoingeot Miterouart, du Fraigne (5), pour ce qu'il dit à Jacobt Le Gentilz, sergent mons. le duc, quil esteit alez officier au Fraigne, que ungs estrons jalez, qui tenoit en sa main, seroit pour aroier ses chouz, et le li mit vers le nez; consideré ce qui ne se provoit qui l'eut fait injurieusement, fuers que par moquerie, combien que li sergenz le rappelet en son couraige, consideré sa povretey et ce qu'il an ay longuement esté en prison, pour ce acort fait »;

526. — 1 fr. et demi (1 florin 8 gros) « de Berthot le menestrier, de Creencey (6), pour ce que, le soir de la Saint Jehan Baptiste (7) dar-

(1) Girard de Longchamp. Voir p. 26, note 2.

(2) Amédée VI, dit le comte Vert, comte de Savoie de 1343 à sa mort, 2 mars 1383.

(3) L'usage des gages de bataille était alors règlementé en Bourgogne (Bouhier, *Les Coutumes du duché de Bourgogne*, t. I, p. 121) par l'ordonnance de Philippe le Bel du 1er juin 1306 (*Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 435-441). Voir aussi un intéressant texte bourguignon, de 1346, sur la « maniere d'asseoir gaiges de bataille, pour prouver ce que l'on demande » (Bibl. Nat., mss. latins 9869, p. 66-68, et 17089, p. 955-957; coll. Bourgogne, t. LXIX, f. 156 v°-157 v°, t. XCIV, p. 796-797); les *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne,* de M. Joseph Garnier, table, au mot Duel, et J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*..., p. 145-154.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 3568, f. 2 r° et v°.

(5) Le Frêne, commune de Saint-Germain-de-Modéon, canton de Saulieu, Côte-d'Or, ou, peut-être, Fresne-lez-Montbard.

(6) Créancey, canton de Pouilly, Côte-d'Or.

(7) Le 24 juin.

Digitized by Google

rierement passée 1366, il ferit de sa cornemuse Symon Guioteaul, sergent mons. le duc, qui li faisoit anuyt et souffloit en son cornet; consideré que ce ne fut pas an officient, sa trés grant povretey et petite culpe » (1).

ANNÉE 1366

INVENTAIRES

RECEPTE D'ARGENT, FAITE PAR LE BAILLI [DE CHALON], DES BIENS ADVENUZ, EN SON BAILLIAIGE, A MONS. LE DUC, DES BESTARS ET BESTARDES, POUR LE TEMPS DE CE COMPTE (2), ET AUXI DES BIENS, ADVENUZ A MGR, DE PLUSEURS ADVENUZ ET AUBAINS, POUR CE TEMPS.

I. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Girar Le Coursier, advenuz, qui fut mors senz hoir (3)... :

527. — 1 trepier à 2 quessos, une petite paalote blainche.

528. — Une aichote, la teste despecie ; une eschaulbre à rouhier, 2 yvrons.

529. — Une espée, une gaburre.

530. — Une robbe et 1 chappoiron domble, d'eschaqueter; une autre cote simple, royie, et 1 chappoiron domble.

531. — Une arche où estoient les chouses dessusd.

532. — 1 petit lit, environ 3 livres de fil, ung cussignot de plume, 3 chatiz linceuz et 1 manteaul revirié.

Tout vandu... [à un habitant de Chalon], comme au plux offrant, pour le pris de 5 frans et demi. ....

II. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Oudot Quintellot, de Moncheny, du parroichaige de Gergey (4), bestar, [mort le 4 mai 1366]... :

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 7 et 8 v°.
(2) Du 11 novembre 1365 au 11 novembre 1366.
(3) L'inventaire de ces biens fut dressé le 16 décembre 1365.
(4) Montchanin (autrefois Montchanu), commune de Gergy, canton de Verdun-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

533. — Environ 4 bichez de millot, 1 boisseaul et demi de peiniz, 1 bichot de fromant.

534. — 3 vaiches et 2 veaulx et 1 veel de mamelle ; une autre vaiche, une toresse.

535. — 2 coutres de plume et 1 cussin, 1 cuverteur de bureaul, 1 copt d'estoupes, 7 linceuz, 3 nappes.

536. — 3 arches, une petite mait.

537. — 3 chatives paalles blainches, 1 chauderon, une arondelle de fer, 1 trepier, 1 petit bacin, une petite quasse, 1 coignie, une salpe.

538. — Environ demi quartier de lart, environ 6 charretées de bois, environ 3 livres de fil.

539. — 2 cotes et 1 mantheaul de bureaul, 4 chemises.

540. — 1 bichot de fromant, 1 bigot, 4 charretées de fumier, 1 pot d'estain, le hurdehure de 8 aunes de toille.

Esquelx chouses Jehannote, femme dud. Oudot, avoit la moitié. Si li fut vendue li autre moitié, qui estoit à Mgr, et delivrée, comme à la plux offrant, pour le pris de 12 frans. ....

III. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Jehanne d'Aussehurre (1), selourgienne, femme vacans, qui trespassa... [à Chalon] la sepmaine après la Feste Dieu (2) 1366... :

541. — 10 linceuz, 6 taublez que tergeoires, 3 chatiz ouroilliez.

542. — 2 paires de soulers, 3 cuvretestes, une malecote de verdet, fourée ; une autre cote single, de brunote ; une autre robe de rossot, 1 viez chappoiron.

543. — 1 chauderon, 1 peelle blainche ; une pinte d'estain, senz cuvescle, 1 pintat d'estain, à cuvescle, 2 autres pintes à cuvescle.

544. — Unes quardes à quarder draps, 2 paires de pignes à pignier draps, 1 thorot à filler laingne.

545. — 2 haiz pour mectre ces chouses.

546. — Son lit, garni de coutre, de cussin, de coutrepointe et d'ouroillié ; 1 autre lit, pour sa chamberere, garni.

547. — 1 goubellot d'estain, 6 ennaps de bruere, viez, et 4 chemises.

---

(1) Auxerre, Yonne.
(2) En 1366, la Fête-Dieu tomba le 4 juin.

Digitized by Google

Lesquelx chouses ont esté vendues et delivrées, comme au plux offrant, à... [un habitant de Chalon], 10 florins de Florence.

IV. — Des biens advenuz à mons. le duc pour la mort de Perrenot Chiquellim, de Saint-Marceaul près de Chalon, bestar, mort, qui trespassai le 16e jour d'aoust l'an 1361, duquel Perrenot il demorai 1 filz, qu'il avoit ehu de Jehannote, sa femme, qui est ehuz en vie dez la mort de sond. pere jusques le juesdi devant le mois de Pasques courrant 1365 (1), qu'il fut mors. Si fut faite inventoire des biens qui estoient communx, à celli temps, entre lad. Jehannote, mere dud. enfent, et led. enfent, et fut faite... le juesdi dessus dit...; liquex biens s'enseuguent :

Et premiers, en une chambre :

548. — 4 grans arches de chaaigne, à freste; 2 autres arches à freste, plates; 1 bam à 4 piez, 1 gelenier.

En une autre chambre :

549. — 2 chatives arches, 7 linceuz, 4 petiz taulez, 2 tergeoires.

550. — 1 pot d'estain, reom; une coignie, une paalle blainche, une aubelleste senz corde, 1 espié de fer.

551. — 2 coutres et 3 cussins de plume, une coutrepointe, 1 cuverteur de burel.

552. — Une viez chaerre pour seoir sus; une paalle blainche, reonde; une paalle à couhe.

553. — Une armanche, 1 burey, 2 petiz saleurs, 1 peelle blainche, 1 chandelier de fer, 1 fessour.

554. — Une taiche et 1 courroie vuide, 1 pourpoint à armer, 1 gippom de fustaingne noire; 2 cotes simples, de dyvers draps; 1 mantheaul domble, de quamellin; une paire de chauces, chatives.

555. — 2 ceoilloz ferrez, une tauble devant le lit, une trappe, 1 andain, 1 ferrot, 2 trepiers, 1 mourtier, 1 pestot, une lance.

556. — 3 arches à freste, qui estoient ou moustier de Saint-Marceaul, vuides; 3 linceuz, 1 tauley, une tergeoire, environ 100 bousses de chenove.

557. — 7 florins 5 gros et demi, contenuz en lettres sur 1 buef et sur une egue; — en une autre cedule, sur une vaiche et une

(1) Pâques tomba le 13 avril, en 1365, et le 5 avril, en 1366.

Digitized by Google

genice, sur le chastel de 4 florins; — 1 florin que l'on li devoit, en une cedule soignie de soing de notaire; — en une autre cedule, 1 chevaul, sur le chastel de 5 florins; — en une remambrance, senz date ne senz soing, 15 parrois de berbis, sur le chastel de 5 florins et 5 gros; — 60 gros, contenuz en une memoire estans en 1 papier.

558. — 1 septiesme et demi de prey, en la praerie d'Espervans; ung plastre à Saint-Jeham-du-Maseaul (1), contenant 4 toises de lonc...

559. — Une jumant et 1 suigant, sur le chastel de 12 florins.

560. — Demée soiture de prey, ou finaige Saint-Ehusege (2)...; 1 petit culti, assis à Saint-Marceaul, et 1 soillon de terre, qui contient environ demi journal de terre.

Esquelx chouses lad. Jehannote avoit la moitié, pour son droit. Si fut vendue li autre moitié, qui estoit à Mgr. et delivrée, comme au plux offrant, à... [un habitant de Chalon], pour le pris de 30 florins(3).

Fourffaitures, espaives et biens advenuz a Mgr, de bestars et bestardes [en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1365 au 11 novembre 1366].

I. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Roubert Brouhée, bestar, qui trespassa le sambadi devant la Saint Martin d'yver (4) 1365, qui n'avoit point de heritaige :

561. — En deniers [qu'on] li devoit : 15 gros..., 1 florin..., 1 florin.

562. — 6 boisseaulx d'avenne, mesure d'Argilley, [et] 4 boisseaulx de blé, mesure d'Argilley, [qu'on lui devait].

563. — Et plux n'avoit, fuers que sa robe, que li curié ai ehue pour son enterraige (5), qui poul vailloit.

---

(1) Saint-Jean-de-Maizel, faubourg de Chalon-sur-Saône.

(2) Saint-Usuge, canton de Louhans, Saône-et-Loire.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3568, f. 3-4.

(4) Le 8 novembre.

(5) Le curé reçut en outre une demi-livre de cire, « pour le luminare » de ce défunt, et autant pour la défunte qui suit (Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 79).

Digitized by Google

Si sont ehuz venduz li 6 boisseaulx d'avenne et li 4 boisseaulx de blé à ceuz qui les devoient, 10 gros, l'um pourmy l'autre.

Somme des biens advenux à Mgr... : 4 florins et demi.

II. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de la femme Prerier Doiseaul, d'Argilley, advenue, qui trespassai le dyemoinge devant Noël (1) 1365 :

564. — 1 petite arche plate, 2 petiz buffoz, 1 cromaale de fer, 1 trepier.

565. — 1 tourchon de chenove, 1 chandelier de bois, 1 pestot.

566. — 1 grant arche plate, viez; 1 coutre de plume; 1 viez arche, en quoy il ai 1 poul de plume.

567. — 1 viez faulx, 1 cussin, 1 escrinot, environ 1 charretée de foin, 2 cornes de cerf.

568. — 1 ferrot; 1 pot de couvre, où il ai 1 grant pertux.

569. — 1 environ, 1 berse, 3 faulciles, dont l'une est brisie.

570. — 2 viez salpes, 1 maingeoire à chevaulx, et 2 vaiches qu'il tenoient à commande.

Esquelx chouses Jehanz, qui fut filz dud. Prerier Doiseaul, avoit la moitié, à cause de sond. pere, qui estoit ehuz mors devant sad. femme. Si fut vendue la part de Mgr aud. Jehan et delivrée, comme au plux offrant, pour 2 florins.

III. — Des biens advenuz à Mgr pour la mort de Socile d'Argilley, bestarde, qui trespassai la sepmaine de la feste Saint Jehan Baptiste (2) 1366 :

571. — 1 chatif cussin de plume, 1 linceul, 1 chemise et 1 escrinot.

Tout vendu à Guillaume Socille (3), son fil, 4 gros, et sa robe fut au prestre pour son enterraige (4).

---

(1) Le 21 décembre.

(2) Du 24 au 30 juin. — Cette « Socile », ou Cécile, était « chamberierre du chastel » d'Argilly dès 1351 (Arch. Côte-d'Or, B 2144, f. 5).

(3) Employé comme « ouvrier de bras » aux travaux de réparation du château d'Argilly, en 1362-1368 (*Id.*, B 2154, f. 4 v°, 6, 18 et 58 v°, B 2155, f. 4 v°, 15 v°, etc.)

(4) *Id.*, B 2154, f. 70.

Digitized by Google

RECEPTE D'ESCHOITES DE BASTARS, BIENS VAQUANS ET AUBAINS [ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAIGE D'AUXOIS, DU 11 NOVEMBRE 1365 AU 11 NOVEMBRE 1366].

I. — [Inventaire, du 5 juillet 1366, des biens] de feu Jehan Ossanne, de Fantoingey (1), batart, mort sanz hoir de son corps :

572. — Une petite archote de foul, ung archat sanz cuecle.

573. — 1 linceul, 2 gardons d'estoupes, 1 chetive paelle d'arain ; une cheitive sarpe, sanz moinge.

574. — 1 cheitif trepier, les dans d'un chetif seris, le cul d'un chauderon et 1 chetif fousseur.

Qui n'avoit autres biens, quar combien que Odote, sa femme, eust la moitié es biens dessusdiz, si ay elle renoncié à mobles et à debs...

[Le tout] vendu et subasté... 1 florin.

II. — [Succession de Nicole Drouhot :]

575. — Vandue de doze moitons de froment, demorez de la succession de Nicole, femme fuit Jehan Drouhot, cousturier, demorant à Semur, batarde, morte sanz hoir de son corps (2)..., venduz... au plux offrans et au pris qui valoit au marchief, le jour qui fut vanduz, 4 frans 2 gros, valent 5 florins.

576. — De Jehan Drouhot, cousturier demorant à Semur, pour la vandue des biens demorez du deceps de lad. Nicole, compris an l'inventore randue an court (3), à li vanduz, bailliez

(1) Fontangy, canton de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

(2) On voit par un autre passage du même compte (f. 5) que cette femme s'était pendue. Au chapitre « Recepte d'amandes et composicions », figure en effet une somme de 6 florins (5 francs), payée par « Jehan Drouhot, de Charney [Charny, canton de Vitteaux, Côte-d'Or], costurier, demorant à Semur, pour ce que Nicole, sa feme, laquelle s'estoit pandue et estroinglée à une corde, an la maison où elle demorroit à Semur, affin que justice ne fut faite de li, eins qu'elle fuest enterrée es champs, consideré que lad. Nicole avoit esté tout san (*sic*) temps de bone vie et honeste conversacion, et que celi estoit advenu par cas de infortune et que Mgr ay les biens pour la succession d'icelle, comme bastarde ».

(3) Cet inventaire manque.

Digitized by Google

et delivrez, comme au plux offranz, criez et subastez an la maniere acostumée, 10 frans, valent 12 florins (1). ....

RECEPTE DE FORFAITURES [AU MÊME BAILLIAGE, PENDANT LEDIT TERME].

577. — Vandue de une taiche, une courroie et d'un petit coutel, 1 gros; 1 manteaul de camelin, venduz (*sic*)... 5 gros; ung aneaul d'argent, ou pris de ung gros, qui furent à Guillaume Guillon, pillart, de Til (2), executey pour ses desmerites, à Semur, le 10e jour de ju[n]g 1366; venduz et subastez... aux plux offrans...; 1 franc trovey en la taiche dud. Guillaume, 1 gros viez, 1 blanc de quinze deniers (3). ....

FORFAITURES ET ESPAVES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE ROUVRES, DU 11 NOVEMBRE 1365 AU 11 NOVEMBRE 1366].

De Alaisenot La Korennée, de Saint-Folle, pour la quarte partie de ses meubles, escheoiz à Mgr pour la mort de Perrenot, son mari, pour deffault de hoirs... :

578. — Une chaitive coute de plume, un cuissin, une coute pourpointe, 6 petiz linceux.

579. — Une vaiche, une treuhe, 4 petiz pourcelz et pluseurs autres chaitiz meubles.

[Le tout] taxé et prisié... 6 frans d'or. Si fut dit... au chastellain (4) que Messire n'y avoit que la quarte partie, pour ce que

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 11.

(2) Autrefois Thil-en-Auxois, aujourd'hui Vic-sous-Thil, canton de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 12 r° et v°.

(4) Monnot Lescot, de Rouvres, fut châtelain dudit lieu du 9 octobre 1361 (*Id.*, B 5747, f. 1) au 2 septembre 1375, date à laquelle il fut nommé châtelain de Brazey-en Plaine (*Id.*, B 5753, f. 65, B 5754, f. 1, et B 3439, f. 1); « il fu deschargé dud. office » le 11 novembre 1386 (*Id.*, B 3446, f. 21). — Il avait été déjà châtelain de Rouvres en 1348-1352 (*Id.*, liasses B 340 ter et B 359; B 1394, f. 1 v° et 24, B 1401, f. 31). En 1363-1364, etc., il est qualifié, en outre, de « lieutenant dou gruer de la duchié de Bourgoingne » (*Id.*, B 1416, f. 16 v° et 20 v°; etc.), Jean de Saulx, mentionné ci-devant (p. 80, note 1). — J'ignore quelle était sa parenté avec Jean Lescot, de Rouvres,

Digitized by Google

lad. Alaisenot avoit 1 frere, que onques n'estoit eulz partiz de li; ensinc en affiert à la part Mgr 18 gros (1). ....

INVENTAIRES DE MAIN MORTES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE VILLAINES-EN-DUESMOIS, DU 11 NOVEMBRE 1365 AU 11 NOVEMBRE 1366].

A Villaines, de Guillemote Laulote, morte senz hoir, le jeudi après *Reminiscere* (2) 1365, et n'avoit point de heritaige :

Meuble :

580. — Une cote de bureaul blanc, vendue... 5 gros; ung cramaille de fer, vendu... 1 gros et 1 quart; ung viez peliçon, vendu... 1 gros et 4 deniers.

581. — 1 bacin et 1 viez chauderon et 1 petit bacin à boire, venduz... 2 s. 2 d., valent 1 gros 1 quart 1 d.

582. — Une cote de pers, vendue... 7 gros; 1 viez peliçon et 1 viez couvrechié, venduz... 1 gros et 4 d.; 1 viez chapperon vert, vendu... 1 gros 4 d.

583. — 2 berbiz, vendues... 12 gros.

Somme : 3 florins 3 d. (3).

EXTRAITS DES COMPTES (4)

584. — « Le 1er janvier 1365, les chapellains de la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon firent la feste des fols, et mond. sr leur donna, à cette occasion, 6 deniers d'or frans led. jour » (5).

---

tailleur du duc Eudes IV en 1335-1340 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 552... et 601), et Monnot Lescot, de Rouvres, tailleur du même prince en 1342-1346 (*Ibid.*, art. A 620 et 646; E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VII, p. 311; *Coll. Bourgogne*, t. C, p. 426).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5748, f. 29.

(2) Le 5 mars 1366.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 36 v°.

(4) Voir d'autres extraits dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 469-471.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 138. — Le 1er janvier 1372, le duc gratifia « les chapellains, clers et coriaux de sa chapelle à Dijon de 10 frans

Digitized by Google

585. — Le 28 février, le duc ordonne de « payer à Jean de Nogent, demeurant à Paris (1), 30 deniers d'or, à valoir sur ce qui luy sera dub pour la façon de son grand scel et contrescel qu'il luy a commandé de faire et de graver » (2).

586. — Payé, le 8 mars, 10 fr. 10 s. à « Jehan Petit, chapelier et bourgois de Paris (3), pour 8 barretes vermeilles taintes en graynne », achetées de lui pour le duc (4).

587. — « La duchesse de Normandie, mère de Philipe le Hardy, estant morte (5), son corps fut mis en l'abbaye de Nostre-Dame-la-

---

d'or, pour les ayder à faire leur feste des fols » (*Id.*, t. XXI, f. 8 v°). Il fit don de 1 fr. « à l'evesque des fols de [l'église] Saint-Estienne de Troies », lors de son passage en cette ville, les 24-25 décembre 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 48). — En 1366, « les clers » de l'église Saint-Pierre de Lille célébraient la fête « de l'evesque des folz » « entre le Nouël et la Chandeleur » (Arch. Nat., JJ 97, n° 624, f. 174). — Sur la fête des fous, en général, consulter, outre les sources indiquées dans le *Répertoire* de l'abbé Chevalier (*Topo-Bibliographie*, col. 1153 et 1507), le Glossaire de Du Cange, aux mots : Episcopus Fatuorum, Episcopus Innocentium, Festum B. M. Magdalenae, Festum Asinorum et Kalendae; J. Savaron, *Homelia B. Augustini de Kalendis januarii..., contra festum fatuorum...* (Paris, 1611, pet. in-8°); J. Deslyons, *Traitez... contre le paganisme du Roy-Boit...*, p. 294-298; J.-B. Thiers, *Traité des jeux et des divertissemens... permis ou... défendus aux chrétiens*, p. 438-451; G. Dubois, *Historia Ecclesiae Parisiensis*, t. II, p. 215-219 et 253; Sauval, *Histoire... des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 622-624; les articles de l'abbé Lebeuf dans le *Mercure de France*, juillet 1725, p. 1593-1604, février 1726, p. 218-232, et décembre 1726, p. 2656-2673 ; un article anonyme du *Journal historique...* [de Verdun], t. LXX (1751), p. 281-287 ; J.-X.-C. de Busserolle, *Notice sur les fêtes des ânes et des fous...* (Rouen, s. d., plaquette in-8°) ; J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'hist. des institutions... en Bourgogne*, p. 382-384 ; etc.

(1) Graveur de sceaux, dont le nom réapparaitra plus loin. Il est connu par d'autres documents de 1370 à 1384 (*Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I, 1889-1890, p. 313-314; *Biblioth. de l'École des chartes*, 1891, p. 519 ; *Mém. de la Société de l'histoire de Paris...*, t. I, 1875, p. 217; Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre...*, p. 467), et vivait encore vers 1391 (Bibl. Nat., ms. fr. 8611, f. 101 r° et v°).

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 66.

(3) Ce « Jehan d'Orlliens, dit Petit, chappellier de feustre, demorant à Paris », était fournisseur du duc de Berry en 1371 (Arch. Nat., KK 251, f. 19 et 65 v°). C'est sans doute aussi le « Jehan le chappellier », mentionné plus loin (art. 673, etc.), et le Jean Petit, chapelier à Paris, fournisseur du duc d'Orléans en 1402 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 3655, p. 225).

(4) Arch. Côte-d'Or, liasse B 356, dossier Chapeliers.

(5) Bonne de Luxembourg, que le roi Jean avait épousée, quand il n'était encore que duc de Normandie, était morte le 11 septembre 1349 et avait été inhumée le 18 du même mois, à l'abbaye de Maubuisson

Digitized by Google

Royale, près de Pontoise, et mond. s[r] luy fit faire en cette abbaye un annuel, dont il chargea Jean Huterel, chapelain séculier, et Thomas Huterel, chapelain religieux, auxquels il donne à cet effet, par lettres de Paris, 17 mars 1365, 30 frans d'or, moyenant quoy ils fourniront pendant l'année le luminaire et tout ce qui sera nécessaire pour la célébration de la messe de *Requiem* chaque jour » (1).

588. — 21 mars, « Guillemin Du Plessis, drappier à Paris », touche 69 fr. et demi « pour dix aulnes et demie d'escarlate vermeille royée, de Gand (2), et dix aulnes et demie de roié tanné, de Gand, la tonture desdiz draps comptée dedens lad. somme, lesquiex draps bailliez à Mgr »(3).

589.— « Aigret de Besus, écuyer d'écuerie du duc de Bourgogne (4), se disposoit à faire le voyage d'outre mer; en ayant demandé la permission à mond. s[r], il la luy accorda, et pour l'ayder en ce voyage, par lettres de Paris, 23 mars 1365, le grattiffie de 40 florins » (5).

590. — Certificat du 25 mars, constatant qu'il a été payé : « à Jehan Le Piquart (6), 32 s. p.; à Jehan le fourbisseur (7), 18 s. p. ; à Oudot l'orfevre (8), 5 s. 4 d. p.; à Robinet l'armeurier » (9), 2 s. 16 d. p.;

(commune de Saint-Ouen-l'Aumône, canton de Pontoise, Seine-et-Oise), appelée aussi Notre-Dame-la-Royale. Voir *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. V, p. 499 (la date qui y est indiquée s'applique au 11 septembre et non pas au 11 août); A. Dutilleux et J. Depoin, *L'Abbaye de Maubuisson...*, 2[e] partie, p. 119; etc.

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 66.

(2) Gand, chef-lieu de la province de la Flandre orientale, Belgique.

(3) Arch. Côte-d'Or, liasse B 365, dossier Drapiers.

(4) Mentionné dans d'autres documents de 1363 à 1368 (Arch. Côte-d'Or, B 1424, f. 53 v°, et liasse B 369; Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 50 et 70; coll. Bourgogne, t. XXIV, f. 16 v°).

(5) *Id.*, t. XXVI, f. 136. — Le 28 février 1368, le duc le gratifia de 20 fr., « de grace especial, en recompensacion des bons services que il a fais ou temps passé à Mgr, et aussi que il vient darrierement d'outre mer » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 46 v°). — Cette mention de voyage *outre mer* et celles qui suivront (art. 592, 896, 908, 912 et 930) ont trait aux croisades de Pierre I[er] de Lusignan, roi de Chypre, et d'Amédée VI, comte de Savoie. Elles fournissent un appoint de quelques noms aux derniers historiens de ces expéditions (L. de Mas Latrie, *La Prise d'Alexandrie..., par Guillaume de Machaut*; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au* XIV[e] *siècle...*, t. I, p, 118-158); N. Jorga, *Philippe de Mézières...*, p. 144-402).

(6) Armurier parisien, cité plus loin, art. 695.

(7) Fourbisseur parisien, mentionné en 1348 (Arch. Nat., JJ 77, n° 212, f. 116 v°).

(8) Oudot Des Grés, orfèvre dijonnais, vivant en 1360-1398 (Arch. Côte-d'Or, B 11264, f. 19, B 11296, f. 4 v°, B 11313, f. 49 v°). Le duc et la duchesse l'employèrent, assez fréquemment, à de menus travaux, jusqu'en 1397 (*Id.*, B 1513, f. 24 v°, et B 1526, f. 108 v°-109).

(9) Robert Le Clémencet, armurier, établi déjà à Dijon en 1365, mort en

Digitized by Google

« et à Guillemin de Lyon (1), 2 s., pour certaines besoingnes par les dessusdiz faites pour Mgr » (2).

591. — Achat, pour 13 gros, à Aisey-le-Duc, de « 3 berbiz que Mgr fit pranre pour mectre ou petit parc [d'Aisey], pour amordre les loux..., en la sebmaine après Pasques charnex (3) 1366 » (4).

592. — « Thomas de Saulx, dit le Loup, sire de Vantoux (5), écuyer, se disposoit à faire actuellement le voyage d'outre mer. Le duc de Bourgogne, pour l'ayder en cela, par lettres de Rouvre, 2 may 1366, le grattiffie de 100 florins d'or frans » (6).

1383 ou 1384 (Arch. Côte-d'Or, B 11229, f. 122, B 11307, f. 85, et B 11487, f. 300). C'est le « Robert, armurier, demourant à Dijon », figurant dans d'autres comptes du duc, en 1368 et 1375 (*Id.*, B 1430, f. 101, et B 1445, f. 51).

(1) Guillaume, Guillemin, Guillemet, Guillemot de *Lyons*, *Lion*, *Lions*, armurier, *alias* heaumier, à Paris, travailla pour le duc de 1365 à 1383 (*Id.*, B 1430, f. 29 v°, B 1461, f. 75). De 1370 à 1380, il fut un des fournisseurs de Charles le Mauvais, roi de Navarre (Bibl. Nat., mss. fr. 10367, f. 70 v°, 26015, n° 2277, 26017, n° 12; coll. Clairambault, vol. 215, n° 115). Charles VI l'employait en 1382-1383 (Arch. Nat., KK 34, f. 11 v° et 21 v°). Il était heaumier et valet de chambre du roi en 1385-1386 (A. Brièle, *Invent. somm. des Arch. hospital. de la Seine*, t. I, p. 241, n° 3141).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 359.

(3) En 1366, Pâques tomba le 5 avril.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 2080, f. 26. — Le duc séjourna à Aisey les 8, 9 et 10 avril 1366, et on sait par les *Itinéraires*... de M. E. Petit (p. 28) qu'il y chassa. — L'année suivante, pendant un séjour à Paris, il alla « chacier aux lous », le 28 novembre, à Gonesse (chef-lieu de canton, Seine-et-Oise) et, le lendemain, à Louvres (canton de Luzarches, Seine-et-Oise) (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 13).

(5) D'après la notice que lui a consacrée dom Plancher (*Hist. de Bourg.*, t. II, p. 447-448), ce personnage, fréquemment cité dans les comptes de Philippe le Hardi, était le fils aîné de Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux (canton nord de Dijon), et de Jeanne d'Arc. Écuyer d'écurie du duc à partir de 1364, il devint en outre son chambellan en 1382, et mourut le 23 septembre 1391. J'ajouterai qu'il apparaît dans les documents bourguignons dès 1356 (J. Simonnet, *Documents... pour servir à l'hist. des institutions... en Bourgogne*, appendice, p. LV-LVIII); qu'il était déjà écuyer d'écurie du duc en 1363 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 86 et 301) et qualifié, dès la même année, d'écuyer du roi (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 55). De 1384 à 1390, il fut plusieurs fois élu des États du duché de Bourgogne pour la noblesse (*Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 37 v°, 38, 38 v° et 39; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 76, 89, 113, et preuves, p. LXXI, CXXXVII et CXXXVIII). Il existe à la Bibl. Nat. (Coll. Clairambault, vol. 942, n° 97[D]) un croquis de sa tombe. — En dehors des sources bourguignonnes, voir sur lui, à la Bibl. Nat., ms. fr. 5326, f. 2 r° et v° et 35 v°-39, ms. fr. 31966, f. 96 v°-97; coll. Bourgogne, t. XXV, f. 34; etc.

(6) *Ibid.*, t. XXVI, f. 136.

Digitized by Google

593. — « Le 28 juillet, achat à Rouvres, pour 2 fr., de 2 coffres..., baillés à mess. Estienne, chappellain Mgr (1), pour mettre les ornemens de la chappelle, quant Messire alit au mandement à Hostum » (2).

594. — Passé en compte, le 31 juillet, 6 fr., « pour 26 fustz de glaives », achetés à Chalon et « envoiez à mons. le duc à Dijon » (3).

595. — Du 9 juillet au 4 octobre, il fut employé 25 « cartrainches de blef, » pour les « despens », au château de Rouvres, de deux chiennes de chasse du duc : « une levriere, que l'on appelle Juliene, laquelle avoit 5 cheaulx », et « une liesse corrant, apellée Fraisne, qui avoit 5 cheaulx de chiens corranz » (4).

596. — D'après trois mandements du duc, des 6 octobre et 7 décembre, « tous valets tendeurs ez faucons.... tous fauconniers qui prenoient et apportoient au duc de Bourgogne des faucons devoient avoir de luy, pour chaque pièce de faucons mué d'ahe, qu'ils luy donnoient, suivant l'ordonnance par luy faitte sur ce, 3 florins de Florence...; six pour chaque faucon qu'ils luy apportoient mué d'ahe, tenants du sor...; six pour chaque faucon gentil » (5).

597. — Payé, le 31 décembre, 578 fr. « à Jehan Maudole, pelletier et bourgoys de Paris », savoir : « pour le corps de Mgr un mantel fourré d'ermines, 400 frans; et pour deux paire[s] de manches pour mond. seigneur, fourrées de letices, 65 frans; pour deux manteaulx de griz pour mons. Guy de La Tremoulle (6) et pour mons. Phelippe de

---

(1) « Messire Estienne de Heiz, prestre », « clerc des offices de l'ostel de Mgr » en 1368-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 48, B 1438, f. 1 v°, 2, etc.), son aumônier dès 1382 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 71) et, depuis 1384 contrôleur de la dépense de l'hôtel ducal (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 163 et 216). Il était mort récemment à la date de mars 1396 (Arch. Côte-d'Or, B 1508, f. 99). — En 1380, il était en outre chanoine de Châlons (Marne) et de la Sainte-Chapelle de Dijon (*Id.*, B 11284, f. 39); le duc le nomma, en 1388, chapelain de son château de Chaource (chef-lieu de canton, Aube) (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 71).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5748, f. 32 v°. — Le duc s'était rendu à Autun le 26 janvier 1366 et y avait séjourné jusqu'au 31 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 26).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3568, f. 7.

(4) *Id.*, B 5749, f. 8.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 86.

(6) Guy VI de La Trémoille, sire de La Trimouille (chef-lieu de canton, Vienne), Sully-sur-Loire (chef-lieu de canton, Loiret), Craon (chef-lieu de canton, Mayenne), Jonvelle (canton de Jussey, Haute-Saône), etc., chambellan de Charles VI et du duc de Bourgogne. Consulter, sur ce personnage, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de La Trémoille* (Bibl. Nat., ms. fr. 8200), p. 69-97; P.-Sc. de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de La Trémoille* (Paris, 1668, in-12), p. 104 et suiv.; Louis de La Trémoille, *Guy de La Trémoille et Marie de Sully* (Nantes,

Digitized by Google

Chartres (1), contenans les deux 1600 dos, 5 frans et demi le cent, montent 88 frans; pour un autre mantel d'escureux, 500 dos, 25 frans » (2).

598. — Recette du « vin [du domaine ducal] vendu à taverne », à Chenôve, par un valet du duc, « par l'ordenance de Mgr et de son conseil, à divers pris, à détail et en menu » (3).

1366-1367

1er JANVIER 1366 — 4 JANVIER 1367

599. — « Les habitans de la ville de Chastoillon firent présent à Mgr de la valeur de trente mars d'argent en vaisselle, à sa première venue aud. Chastillon » (4).

1887, in-4°); etc. — Il était déjà chambellan de Philippe le Hardi en 1365 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 352). Fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, il mourut à Rhodes, en sortant de captivité, vers l'octave de Pâques (29 avril) 1397 : « Dicitur quod obiit ad octavam Pasche in dicto anno » 1397 (*Id.*, B 2778, f. 11 v°; *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 36, note b). Il jouissait de toute la faveur de Philippe le Hardi et son nom apparaît à maintes reprises dans les comptes de ce prince. Voir, en dehors de ces comptes : Bibl. Nat., coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 138-139 v°, et t. XXV, f. 44-45 v°; ms. fr. 31971, f. 24-27 v°; *Œuvres de Froissart*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. XXIII (table), p. 210-212 ; dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, à la table; E. Petit, *Itinéraires...*, à la table; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au* XVe *siècle*, à la table; etc.

(1) Philippe de Chartres, « escuier de l'ostel de mons. le dalphin » en 1355 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 213, nos 37 et 45), « eschançon du roy » en 1363 (Arch. Nat., JJ 95, n° 64, f. 23), fut chambellan de Philippe le Hardi depuis 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 56; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 5). Il existe de lui diverses quittances, de 1364 à 1386, aux Arch. de la Côte-d'Or, liasses B 352 et B 383, et à la Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 29, n° 99. Chevalier, depuis au moins 1364 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 352), il joignait aux fonctions de chambellan du duc celles de « cappitaine de la ville de Chartres », en 1383, 1388 et 1389 (Bibl. Nat., ms. fr. 27177, dossier 16084, nos 12, 67 et 68). Il mourut au mois de septembre 1396, suivant les *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 37, note g). D'après les *Chroniques de Froissart* (édit. S. Luce, t. VI, p. 139 et 316), il était originaire de la Beauce. En 1407, sa veuve, « Mme Perrete de La Rainville, jadix femme feu missire Phelippe de Chartres, chevalier, dame dud. lieu » (Renneville (?), commune de Saint-Péravy-la-Colombe, Loiret), était remariée à « Jehan de Meliant, escuier » (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 3640, n° 517).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 387.

(3) *Id.*, B 4263, f. 2 v°.

(4) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 186. — Voir ci-devant les art. 418 et

Digitized by Google

600. — Au bailliage de la Montagne, un individu « fut condamné en deux frans d'amande pour avoir jetté son gage de bataille contre » 1 autre homme, « et il fut jugé qu'il n'en eschéoit point ». Un autre individu y fut condamné à une amende de 10 fr. pour avoir appelé le duc « un chien foireux » (1).

12 AVRIL 1366-1367

601. — « Richart Desneys, orfevre, demourant à Paris » (2), déclare, le 12 avril 1366-1367, avoir reçu « douze franz d'or pour l'or fin et roige cler, ensemble la façon d'un chapel d'or que j'é fait à rousetes et fromaillez (*sic*), et mis en un gobellet d'or de mons. le duc, ouquel j'é fait ou couvercle et ou fons d'icellui gobellet 2 emaux des armes dud. mons. le duc » (3).

1er NOVEMBRE 1366 — 1er NOVEMBRE 1367

Entre autres condamnations à l'amende prononcées au bailliage de Dijon, à signaler les suivantes :

602. — 25 fr. contre un homme d'Auxonne, « pour avoir dit qu'il ne feroit pas pour le mandement du chancellier (4) non plus que d'un estron » ;

603. — 20 fr. contre un homme de Nuits, « pour avoir dit au prévost de Nuys qu'il ne luy donneroit point de vin, et que mieux ameroit chier ou pot, et que pillars et larrons n'en buveroient jà, car pillars et larrons le déshéritoient, et avec ce luy dit : Sanglant assannier, boudelenier, qui me tient que je ne affondre cette panse de beuf que tu porte? » ;

506, et dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, à la table, les séjours du duc à Châtillon.

(1) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 187.

(2) Richard *Desnés, Desnefs*, etc., orfèvre connu par d'autres documents de 1349 à 1374. Voir, à la table, mes *Listes des orfèvres du roi et des gardes de l'orfèvrerie de Paris, aux* XIVe *et* XVe *siècles*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, année 1902.

(3) Arch. Côte-d'Or, liasse B 385, dossier Orfèvres.

(4) « Maistre Berthaut d'Uncey », chanoine de Vergy et de la Sainte-Chapelle de Dijon, succéda comme chancelier de Bourgogne à Philibert Paillart (voir ci-devant, p. 61, note 8), le 7 décembre 1366, et mourut le 4 mai 1368 (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 113 v°). Les *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 5, indiquent fautivement le 7 septembre 1366 comme date de sa nomination.

Digitized by Google

604. — 20 fr. contre un homme de « Boncourt-le-Bois (1), pour avoir afforcé » une femme mariée, de Boncourt, « contre son gré et voulenté » (2).

II NOVEMBRE 1366 — II NOVEMBRE 1367

605. — Payé 7 gros « à Oudot l'archer, de Dijon (3), pour une chaiere pertusie, pour la chambre de Mgr » au château de Talant (4).

606. — « Missions de deniers... pour faire 8 liz, des viez qui estoient ou chastel d'Argilli et de quoy l'on ne se pouvoit aidier, pour ce que les toies estoient toutes pourries et se perdoit la plume » (5).

26 NOVEMBRE 1366 — 1er NOVEMBRE 1367

607. — Acheté « pour la garnison de l'ostel de Mgr à Chalon » : « 1 grant trepier saillier à une traille », 20 s. t.; « une grant hate à pié de fer », 6 s. 8 d. t.; « une palle de bois pour curer l'estauble et la maison », 8 d. t.; « ramasses à ramassier la maison dud. mons. le duc », 6 d. t.; « 1 petit chandelier de fer à mectre en la chambre du receveur » [du bailliage] (6), 20 d. t.; « 3 aulnes et dymée de toille grosse, à la grant aulne, pour netoier les escuelles et pour mectre sus le buffet où l'on dresce la viande », 7 s. t.; « une saille nove ferrée, pour la cusene », 10 s. t.; « une grant buyre de terre à porter vin », 20 d. t. (7).

(1) Boncourt-le-Bois, canton de Nuits, Côte-d'Or.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 113.

(3) « Odetus [*alias:* Odo] de Besua (Bèze, canton de Mirebeau, Côte-d'Or), Dyvione commorans, archerius », mentionné en 1368-1370 (Arch. Côte-d'Or, B 11269, f. 16 v°, 72 v°, B 11277, f. 20, 36, etc.).

(4) *Id.*, B 4263, f. 72 v°.

(5) *Id.*, B 2154, f. 89 v°.

(6) « Jehan de Vertuz », nommé receveur des bailliages de Chalon et d'Autun le 26 novembre 1366 (*Id.*, B 3569, f. 1 v°), occupa cet emploi jusqu'au 30 avril 1371; il fut alors chargé de la recette du bailliage d'Autun seul (*Id.*, B 3573, f. 1), office qu'il exerça jusqu'en juin 1376 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 147 v°). Il était mort à la date de 1381 (Arch. Côte-d'Or, B 1457, f. 8). Un document de 1365 le qualifie de « bourgeois d'Ostun » (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XIV).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 3569, f. 17.

Digitized by Google

6 DÉCEMBRE 1366 — 1er NOVEMBRE 1367

608. — Parmi les « Amendes » du bailliage d'Auxois, il en figure une de 20 fr. contre « Lanbelot Morreaul, de Chassilley (1), sur ce qui avoit ferue sa femme d'un poin, dont don (*sic*) la mort s'en est ensuiguë assez tout après ; duquel delit le porsuigoit le procureur [du bailliage] (2) en l'assise d'Arney (3), et ne se provoit lidiz deliz que par son vellet, dont il s'est mis à mercy; eu regart ad ce qui est hons du seigneur de Chastelnuef (4) et qui est hons de bone fame, composé ou bailli... (5) à 20 frans d'or » (6).

ANNÉE 1367

INVENTAIRES

ESCHOITES DE BASTARS [ADVENUES AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 6 DÉCEMBRE 1366 AU 11 NOVEMBRE 1367].

Des biens de feu Jehannote, femme de Robert Lemercier, de Viseneul (7), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

609. — Environ quatre sextiers de blef, mesure d'Arnay,

(1) Chazilly, canton de Pouilly, Côte-d'Or.

(2) « Maistre André d'Aiserey » (Aiserey, canton de Genlis, Côte-d'Or), fut procureur du duc au bailliage d'Auxois du 15 août 1366 au 10 juin 1374, et du 1er février 1375 au 13 novembre 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 20, B 2761, f. 8 v°, B 2762, f. 9 v°, et B 2767, f. 10 v°).

(3) Arnay-le-Duc, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(4) *Poinçot, Poinçart, Poncet,* seigneur de Châteauneuf (canton de Pouilly, Côte-d'Or), écuyer, figure dans des documents bourguignons de 1359 à 1367 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 230-231, 234, 362, etc.) et de 1372 (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, art. B 11748). Ajoutons qu'il avait été fait prisonnier à la bataille de Brignais (*Ibid.*, t. IV, art. B 10509) et qu'il vivait encore en 1380 (Arch. Côte-d'Or, B 11299, f. 92 ; Arch. Nat., JJ 319, f. 57).

(5) Guillaume de Clugny. Voir ci-devant, p. 56, note 9.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 2753, f. 7.

(7) Vissignot, commune de Viévy, canton d'Arnay-le-Duy, Côte-d'Or.

Digitized by Google

seigle et avoinne par moitief; environ 5 boisseaulx pois noirs et feves par moitief, à lad. mesure.

610. — Deux vaichez et deux veaulx, chascun de un an... [tenus en commande]...; deux petiz beufz vermez, 10 chiez de berbiz...

611. — Deux chetiz liz de plume, un chetiz cussin de plume, un chetiz coverteul de burot; 7 linceulz, que bons que malvaiz.

612. — 1 treppier, une coignie, une serpe, un fossour, un serex, un ferrot, deux broicheurs, doze escuelles de bois

613. — Deux cens de cloux, deux fauccilles, un couteaul, une geline.

614. — Quatre archez, que bones que mauvaises, de chaine et de foul parmi.

615. — Deux chetivez peelles d'arain; une chastive peelle de fer, à queue.

...Et estoient li biens dessusdiz com[m]u[n]z par tiers aud. Robert, sad. femme et à Guillaume, fil dud. Robert, engendré en une autre femme. Venduz aud. Robert la tierce partie desdiz biens, criez sollempnement, par pluseurs fois, à li delivrez, comme au plus oufrant, por 6 fr. d'or, qui valent 7 florins 2 gros (1).

Inventoires de main mortes [advenues au duc] a Villainnes [du 11 novembre 1366 au 11 novembre 1367].

I. — De Luquote, femme fu Martin Le Goucet, morte senz hoir, le 13e jour de novembre 1367 (2) :

Meuble, parti aud. Martin, son mari :

616. — Une paelle senz queuhe, vendue... 3 s.; 1 petit pot de couvre, vendu... 2 gros; 1 chauderon, vendu... 6 gros.

617. — 2 viez peliçons, venduz... 1 gros et demi; une cote de burel et 1 chapperon viez, venduz... 4 gros.

618. — Une arche goutote et 1 petit chiton, venduz... 1 gros et demi.

619. — 1 serex et 1 petit chauderon, vendu[z]... 2 gros demi.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2753, f. 6 vo.

(2) Lire : 1366, comme le porte ailleurs le même compte (f. 44).

Digitized by Google

620. — 1 petit lit de plume, senz cussin, 3 viez draps de lit et 5 chemises viez, venduz... 8 gros.

621. — 1 soillon ferrey, vendu... 1 gros ; une berbiz et demie, vendue... 10 gros ; 1 pou de fuerre, vendu... 1 gros et demi (1).

622. — Heritaige : demi quartier de grange... et 1 pou de cultil darriers, venduz... 3 frans, que valent 3 florins 6 gros; 2 jornelx de terre, en une piece..., venduz... 7 gros.

623. — Une archote de chasne, vendue... 6 gros.

Somme : 8 florins 8 gros 3 quars 1 denier.

II. — De Jacot Chorin, mort senz hoir, le 7e (2) jour de septembre 1367 :

Meuble, parti à Margeaul, sa femme :

624. — Une paelle senz queuhe, une à queuhe; 1 chauderenot, 1 viez chauderon, une dreceure, 1 soillon, 1 picotin à blef, 2 draps de lit; une petite touaille, contenant une aulne; 2 mitainnes, viez; tout vendu à lad. femme, 1 florin.

625. — Une arche de chasne, vendue... 6 gros (3).

Heritaige :

626. — Une maisonnote et 1 pou de cultil..., non vendu, par deffaut d'acheteur; une piece de terre, contenant 1 jornel..., vendue... 6 florins.

627. — 1 quartier de grange et 1 pou de cultil, avec les appartenances..., 1 jornel de terre..., 1 jornel..., venduz... 4 florins 2 gros demi.

Somme : 11 florins 8 gros et demi.

III. — De Mariote, fille à Larondeaul, morte senz hoir, l'andemain de l'Ascension Nostre Seigneur (4) 1367 :

628. — Meuble : 1 potier de couvre, une coutrepointe, 1 serex ; une pouvre coite de plume, viez ; une pouvre cote de burel, viez ; 1 chetif peliçon, viez ; 1 viez chiton; tout vendu... 20 s., que valent 1 florin 2 gros.

---

(1) Sept « moitons » d'avoine sont de plus portés en recette par le châtelain (f. 52).

(2) *Alias* (f. 44) : le 8 septembre.

(3) Le châtelain passe en outre recette de « 5 moitons 1 mesure » de blé (f. 50).

(4) Le 28 mai.

Digitized by Google

629. — Heritaige : 1 pou de terre..., vendu... 2 gros.
Somme : 1 florin 4 gros (1).

[INVENTAIRES DE MAINMORTES ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE « DE ROSSILLON, DE GLENNES ET DE LA TOYSON », DU 11 NOVEMBRE 1366 AU 11 NOVEMBRE 1367.]

I. — L'inventoire des biens Pernet Brachet, du Pomay (2), en la terre de Rossillon, en quoy Messire et sui parçonniers (3) prenant (*sic*) la moitié, à cause de sa fame (4), morte senz hoir :

630. — 1 trepier, 1 coignie, 1 sarpe, 1 foussour, 1 pioche.

631. — 1 lit garny, 8 linceaux, 1 toille.

632. — 1 pelle de fer, 1 pelle d'arin, 4 arches, 1 mest, 2 quehues vuides, 2 formes.

633. — 2 beufx, 1 vasche et ses 2 poursuiganz, 15 barbiz, 3 chievres.

634. — 1 charrote, 1 charrue.

635. — 5 bichoz soigle, 5 bichoz avoigne, 1 boisseau pois et 1 boisseau feves, et envoiron que paniz que millet... (5).

II. — L'inventoire des biens à la fame feu Gaulteraul (6), venduz au fil dudit Gailtereaul :

636. — La moitié en un petit lit, couvert de chande, en 1 grant arche, en 2 petites, en 1 mest, en 1 pelle d'arin ; la moitié d'une sarpe, d'ung trepier ; la moitié de deux linceoux, pour Mgr et ses parçonniers (7). ....

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6558, f. 55 r° et v°. — Le « curié de Villenes » toucha 6 gros « pour le mortuaire » de Luquote Le Goucet, 6 gros pour celui de Jacot Chorin et 2 gros pour celui de Mariote Larondeau (*Ibid.*, f. 47 v°). Les autres frais funéraires de ces trois défunts sont analogues à ceux que j'ai déjà cités (p. 44, note 1, et p. 69, note 3).

(2) Le Pommoy, commune de Roussillon.

(3) Voir page 27, note 2.

(4) Elle s'appelait « Bourt » (Arch. Côte-d'Or, B 4827, f. 25 *bis*).

(5) Quantité laissée en blanc. — Le tout vendu aud. Pernet, « pour touz les seigneurs, 10 frans ; affiert à Mgr 6 fr. » (*Ibid.*).

(6) « Huguete, fame jadix Gaultereaul de Soisi » (Saizy, canton d'Épinac, Saône-et-Loire) (*Ibid.*).

(7) Le tout vendu, « pour touz les seigneurs, 24 gros ; affiert à la part dud. Mgr 14 gros 9 [den.] t. » (*Ibid.*).

Digitized by Google

III. — L'inventoire des biens de feu Hugonin Gibien, d'Athées (1), en quoy Messire et sui parçonniers prenant la moitié, à cause de feu Guillemon, sa fame (2) :

637. — Il tenoient de [quatre personnes] : une vasche, par 3 frans, qui fut prisée 5 florins, et par ainxit 14 gros de crois ; une autre vache, par 26 gros, qui fut prisée 3 frans, et par ainxit 10 gros de crois ; ung beuf, par cinq frans, qui fut prisez 6 fr., et par ainxit 1 franc de crois ; ung lozeaul, par 4 frans, qui fut prisez le chatel tant soulement.

638. — Il avoient une genice, qui fut prisez 2 frans.

639. — 1 mine de segle, mesure de Rossillon ; une sarpe, 1 coignie, 1 foussour, 1 fosseret, 1 pelle de fer, 1 pelle d'arin, 1 trepier.

640. — 4 petitz linceaulx, 4 arches viez, 1 mest, 1 pille, 1 pillon, 1 chetive coste, 1 ban, 1 forme.

641. — 1 toille, 2 escheveaulx de fil, 2 bunx de chande.

642. — 1 chetit ceris, 2 chetives faucilles, 1 chetit courset de bureaul, et 1 pré qui cousta 5 frans (3).

1367, 26 NOVEMBRE

COMPTE DE L'ARTILLERIE ESTANZ OU CHASTEL DE GRIGNON (4).

643. — 5 aubelestes d'if à pié.

644. — 3 baudriers, c'est à savoir deux de queur et 1 de corde, garniz de creuchoz.

645. — 1 miller d'artil enferrey.

---

(1) Athez, commune d'Anost, canton de Lucenay-l'Évêque, Saône-et-Loire.

(2) Il est difficile de tirer au clair s'il s'agit ici de la succession du mari ou de la femme. On voit, en effet, par le même compte (f. 25 *bis*) que cette succession fut « vendue audit Hugonin, pour touz les seigneurs, 5 fr. ; affiert à la part dud. Mgr 3 fr. ». D'un autre côté, il résulte d'un texte publié plus loin (p. 133, note 3) que la veuve Gibien était alors remariée.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4827, f. 34 r° et v°.

(4) Sur ce château, voir Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 566-567. Il était encore important au XVIIe siècle, à en juger par les gravures d'Israël Silvestre et de Mérian. Une vue de ses ruines est lithographiée dans le *Voyage pittoresque en Bourgogne...* (Dijon, 1833, in-fol.), p. 46.

Digitized by Google

646. — 23 fers de lance sanz feuz (1).

647. — 1 sambel de corde, de 5 toises de lonc, ouquel a à l'un des bouz 1 crouchot de fer, pour lever le pont leveiz du dongeon du chastel (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

648. — « Le 1er jour de l'an 1366, le duc de Bourgogne donna en bonnes étrennes » : à la reine (4), « un joyau d'or à mettre reliques, à pierre[s] prétieuses, du prix de 250 frans d'or » ; au roi, un autre joyau « à pierres prétieuses, à mettre reliques, du prix de 800 l. » ; — à mess. Bureau de La Rivière (5), Pierre d'Avoir (6) et Philipe

(1) Var. (f. 39) : *sanz feust.*

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4940, f. 22 v°. — Cf. Rossignol et Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or,* t. II, p. 189. — Le châtelain de Grignon envoya chercher cette « artillerie à Dijon », « environ la Saint Jehan 1367 » (le 24 juin), pour la mettre « en garnison ou chastel de Grignon, quar il n'an y avoit nulles chouses du monde » (Arch. Côte-d'Or, B 4940, f. 8 et 22 v°).

(3) Voir d'autres extraits dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 471-473.

(4) Jeanne de Bourbon, fille de Pierre I, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois, sœur du roi Philippe VI. Elle était née le 3 février 1337 (le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 299), et Charles V l'avait épousée le 8 avril 1350 (*Ibid.*, p. 110 et 300), et non pas le 8 août comme l'indique l'*Art de vérifier les dates* (t. I, p. 602). Elle mourut, de suites de couches, le 6 février 1378 (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 413).

(5) Bureau, sire de La Rivière (commune de Couloutre, canton de Donzy, Nièvre), d'Auneau (chef-lieu de canton, Eure-et-Loir), etc., un des chambellans favoris de Charles V et de Charles VI, mort le 16 août 1400. Ce fut aussi, pendant au moins une certaine période, un des familiers de Philippe le Hardi. Il avait épousé, vers 1365, Marguerite, fille unique de Guy, seigneur d'Auneau. Voir sur lui, en dehors des sources manuscrites, le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 896 ; Aug. Picard, *Bureau de La Rivière, favori de Charles V et de Charles VI,* dans les *Positions des Thèses soutenues* [à l'École des chartes] *par les élèves de la promotion de 1889*, p. 65-70 ; A. Lefebvre, *Notice histor. sur la châtellenie d'Auneau* (Paris, 1890. in-8°), et *Étude supplémentaire... sur la châtellenie d'Auneau* (Paris, 1894, in-8°) ; etc.

(6) Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufromont (commune de Saint-Herblon, canton d'Ancenis, Loire-Inférieure), chambellan du roi et du duc d'Anjou, mort, d'après le P. Anselme (*Hist. généal.*, t. VII, p. 848), en 1390. Il est connu par des documents de 1364 à 1390 (Bibl. Nat., coll. Clai-

Digitized by Google

de Savoisy (1), chevaliers, chambellans du roy, 5 fermaux d'or, appellez (*sic*) balais (2), du prix de 90 l. ; à quelques gens de l'hostel du roy, deux aneaux d'or à trois diaments, un aneau d'or à un ruby, du prix de 90 l., et deux autres aneaux d'or à deux diaments, du prix de 16 frans d'or, entr'autres choses » (3).

649. — « Le jour de Sainte Agnez, aud. an (4), Mgr donna au roy une croix d'or où il avoit fait mettre 2 safirs, du prix de 100 frans d'or. Cette croix luy coûta 238 l. 7 s. 4 d. tourn. pour la matière et la façon, et y avoit encore 2 balais et 3 dyaments » (5).

650. — Payé, le 14 février, 80 fr. à « Jehan Braque, escuier tran-

---

rambault, vol. 8, nos 67, 68, et vol. 138, no 89; ms. fr. 26638, dossier 3184, nos 1, 3-5; ms. fr. 31888, f. 77 vo-78; Arch. Nat., JJ 124, no 48, et KK 242, f. 13, 19 vo, 25, etc.; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nos 99 et 1644; Henry et Alphonse Passier, *Trésor généalogique de dom Villevieille*, t. III, p. 13-14 et 218-219; etc.).

(1) Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay (chef-lieu de canton, Yonne), chambellan du roi, etc., est un des personnages qui se partagèrent la faveur de Charles V et de Charles VI. Les documents nous le montrent tout d'abord « escuier de l'ostel de mons. le dalphin » (1355), puis son chambellan (1361), « concierge du palais royal à Paris » (1359-1367), chambellan du roi à partir de 1365, capitaine de Melun (1365-1392), « grant maistre de l'ostel de la royne » (1377-1392), etc. (Bibl. Nat., mss. fr. 6212, nos 382, 384 et 387, 20484, f. 177, 20876, nos 5 et 89, 25701, nos 98, 200 et 206; ms. fr. 27451, dossier 21382, no 23; ms. fr. 29141, dossier 58961, nos 2-24, 35 et 36; coll. Clairambault, vol. 101, nos 138 et 151, vol. 102, no 1; Arch. Nat., JJ 92, no 69, JJ 97, no 422, JJ 99, no 63, JJ 107, nos 27 et 41, JJ 115, no 38, JJ 118, nos 23 et 396, JJ 122, no 121 *bis*, et JJ 131, no 151; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table; *Œuvres de Froissart*, édit. Kerwyn de Lettenhove, t. XXIII (table), p. 127-128; etc.). — Charles VI le désigna pour un des exécuteurs de son testament, en date de janvier 1393 (Besse, *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire du roy Charles VI*, p. 357). D'après le P. Anselme, qui lui consacre une notice (*ouvr. cité*, t. VIII, p. 550-551), il mourut le 25 juillet 1398. Courtépée (*Description du duché de Bourgogne*, t. IV, p. 371) prolonge à tort son existence jusqu'en 1401; il résulte en effet d'un acte du 25 janvier 1400, conservé aux archives du château de Chastellux-sur-Cure et dont je dois la communication à l'obligeance de M. E. Petit, que la succession de Philippe de Savoisy se réglait à ce moment.

(2) Lire : « 5 fermaux d'or *à pelles et balez* », comme le porte la quittance, du 1er janvier 1367, de l'orfèvre qui fournit ces fermaux, « Thomas Duredent, orfevre, demorant à Paris » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 385, dossier Orfèvres). — Ce Duredent fut trois fois garde de l'orfèvrerie de Paris de 1360 à 1371. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi*..., à la table.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 6. — Cf. E. Petit, *Itinéraires*..., p. 471-472.

(4) Le 21 janvier.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 6.

Digitized by Google

chant de Mgr (1)..., pour un rubis » que le duc a « achaté et eu de lui » (2).

651. — « Bernart Boulon, marchant lombart, demourant à Paris » (3), touche, le 18 février, 77 fr. « pour la vendue de trois draps et demi de soye de Damas, touz d'une sorte, à croissanz », « pour faire un mantel court et pourpoins » pour le duc (4).

652. — Payé 6 gros « à Humbert le fellin, du Liege (5), demourant à Dijon, pour une louve, prise à Dijon, à la porte du Four Mourot (6), et tuée illec et apportée au receveur (7) toute chaude, le 22 fevrier 1366 » (8).

653. — « Missions pour traire et oster les nouyers et autres albres du cloux de Chenoves, nuisables à la vigne d'icellui cloux..., ceste euvre faite es mois de decembre, de janvier et de fevrier 1366 », 18 fr. et demi (9).

654. — Achat de « 2 cordes pour les cloiches de la chapelle de Talant, que les autres estoient porries », de « une corde pour la

---

(1) Frère de Nicolas Braque, dont il a été précédemment question (voir art. 404). Consulter sur lui l'*Armorial général* de d'Hozier (Registre troisième, 1re partie, p. 135 et 137-138). Il fut la souche des Braque, seigneurs du Bois-Guillaume (canton de Darnetal, Seine-Inférieure).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 377.

(3) Appelé dans d'autres documents Bernard *Belon*, *Belnaty*, *Belenat*, *Benenati*, *Benelastre*, *Bellenati*, etc. Sa signature, apposée à une quittance du 21 août 1374 (*Id.*, liasse B 1384), porte *B. Bellenatti*. Il était originaire de Lucques (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 612). Fournisseur du roi dès 1355 (Arch. Nat., KK 8, f. 197 v° et 214), il l'était encore en 1377 (H. Moranvillé, *Extraits de Journaux du Trésor*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, année 1888, n° 313). Il fournissait également le roi de Navarre en 1369-1377 (Bibl. Nat.., ms. fr. 20876, nos 11, 70 et 71 ; coll. Clairambault, vol. 215, n° 108), et il figure jusqu'en 1379 dans les comptes de Philippe le Hardi (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 54 v°).

(4) *Id.*, liasse B 365, dossier Drapiers.

(5) Liège, chef-lieu de la province de ce nom, Belgique.

(6) Porte de Dijon, située jadis au nord de la ville, à l'extrémité de la rue du Formerot, aujourd'hui rue de la Préfecture. — Constatons en passant que, contrairement à l'assertion des historiens locaux (*Mémoires ou Essais histor. sur la ville de Dijon*, dans l'*Almanach de la province de Bourgogne... pour l'année 1772*, p. 214-215 ; Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. I, p. 427), cette porte fut appelée ainsi avant « le commencement du xve siècle ».

(7) Dimenche de Vitel. Voir p. 50, note 6.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1424, fol. 40 v°. — Il fut payé encore 6 gros à deux autres individus. « pour une autre louve grant, plene de 5 louvas, prise par eux à lad. porte, le 4e jour de may 1367, et apportée aud. receveur » (*Ibid.*).

(9) *Id.*, B 4263, f. 4 r° et v°.

Digitized by Google

cultine que l'on met en quaresme devant le grant aulté », et de « 2 lampes, achetées... la premiere sebmaine de quaresme 1366 » (1).

655. — « Le 8 mars 1366, Huet Hanon, receveur général des finances du duc, reçoit pour le duc 12 marcs d'argent qui luy sont donnés par les bourgeois de Flavigny (2), en son nouvel avènement à Flavigny » (3).

656. — Achat, « à la foire froide de Chalon » (4), de « 7 draps roiez de Terremonde (5), c'est assavoir 3 draps roiés, pour vestir 28 menestriers (6), fauconniers (7), vallès de chambre et autres officiers de Mgr (8); 2 autres roiés rouges, pour vestir 28 vallès de l'ostel de mond. seigneur; 2 autres draps roiés, pour vestir les vallès des chiens courans, les pages et autres petis vallès de l'ostel de mond. seigneur » (9).

657. — Remis 28 fr. « à messire Thomas de Chappelles, secretaire et aumosnier de Mgr, pour convertir ou fait de l'aumosne, le venredi benoist (10), que Mgr fut en la compagnie du roy... à Paris, et ne pot faire le mandé ne donner à mangier aux povres, einsin comme il avoit acoustumé, et pour faire certaines aumosnes secretes que Mgr li ordonna à faire le jour de Pasques (11) 1367 » (12).

658. — Acheté, le 5 mai, pour la somme de 8 fr., de « Jehan Gue-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 23. — En 1367, le premier dimanche de carême tomba le 7 mars.

(2) Flavigny, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 76 v°. — Les *Itinéraires*... de M. E. Petit ne mentionnent, à cette époque, qu'un séjour du duc à Flavigny, le 15 juillet 1366. — Voir aux art. 418, 506 et 599, d'autres présents analogues faits au duc par les villes de Dijon, Chalon et Châtillon.

(4) Elle dura du 12 mars au 12 avril 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 3569, f. 1).

(5) Termonde, chef-lieu d'arrondissement de la province de la Flandre orientale, Belgique.

(6) Les *menestriers* du duc mentionnés dans les comptes de cette époque s'appelaient : « Jehan Pincepaste » (cf. ci-devant art. 394); « Jaquemin Commin », *alias* « Connin », « Quemin », etc.; « Jaquinot de Vaingnorri »; « Fredelic », *alias* « Fredic »; et « Nicolas Alfons », *alias* « Claux ». Philippe le Hardi avait alors pour *trompette* « Jehan de Varanguien » et pour *tabourin* « Henri Baudet ». Ce n'est que plus tard, en 1375, qu'est mentionné pour la première fois son *harpeur*, « Gauthier Lenglès ».

(7) Cf. Ét. Picard, *La Vénerie et la Fauconnerie des ducs de Bourgogne*.

(8) Sur la maison de Philippe le Hardi, voir *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, t. II, p. 1-91; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 575-577, et surtout *Coll. Bourgogne*, t. XXII-XXVI, CVI, et t. CX, f. 12-29 v°.

(9) Arch. Côte-d'Or, B. 1430, f. 35.

(10) Le 16 avril.

(11) Le 18 avril.

(12) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 23.

Digitized by Google

rart, guaignier, demourant à Paris », « 7 escriptoires garnies et estoffées de cornès, de bourcetes et de laz de soie..., pour les secretaires et clers d'office de l'ostel de Mgr, auxquelx Mgr les a donnez de grace especial » (1).

659. — Payé, le 8 mai, « à Josset de Halle, orfevre de Mgr », 11 fr. 3 s. 9 d. t., « pour acheter un marc et demi d'argent fin et 3 florins d'or de Florence pour dorer, pour estoffer, garnir et dorer un des grans cors de Mgr pour bois » (2).

660. — Le 8 mai, une « marchande de toille » de Paris vend : « 3 pieces de toille de Reins, contenans 121 aunes, pour faire 4 paires de draps de 4 aunes de lé et de 4 aunes de lonc, à gesir, et 12 cuvrechiés pour Mgr, la piece 20 l. p. »; « 40 aunes de toille pour faire 4 baignors, de 3 aunes de lé et de 4 aunes de lonc, et 4 paires de chausses à chevauchier, pour Mgr, l'aune 4 s. 6 d. p. », et « 4 aunes de toille pour enveloper les chapperons et le linge de mond. seigneur » (3).

661. — Le 15 mai, le duc achète, pour 1200 fr., de « Jehan et Loys, diz Tartarin, freres (4), 55 grosses pelles fines d'Oriant..., pour faire un cigne pour porter en son mantel » (5).

662. — Le 16 mai, il achète, « pour son corps », de « mess. Bureau de La Riviere, chevalier, chambellam du roy..., 3 roncins et une aguenée », du prix de 800 fr. (6).

663. — Payé, le 18 mai : 308 fr. 9 s. 4 d. ob. t. « à Jehan de Maucrois, orfevre, demourant à Paris (7), pour un drageur d'or des armes du roy..., pesant 5 mars 7 onces 4 estellins d'or, acheté de lui par Mgr » ; — « à Henriet Orlant, changeur, demourant à Paris (8), pour

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 24.

(2) *Ibid.*, f. 28 v°.

(3) *Ibid.*, f. 34.

(4) Marchands génois, établis à Paris. Il sera encore, plus loin, question du premier, en 1369. Quant à Louis, il vendit au roi, en 1364, « uns tableaux d'or et un anel », moyennant la somme de 160 fr. (Bibl. Nat., ms. fr. 29282, dossier 62184, n° 2; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 159), et au duc de Berry, en 1371, « un camaeu », du prix de 30 l. t. (Arch. Nat., KK 251, f. 20).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29.

(6) *Ibid.*, f. 38 v°.

(7) Jean de Maucroix fut plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris, à partir de 1365, et devint ensuite orfèvre et valet de chambre du roi. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(8) Un des changeurs parisiens dont le nom apparait le plus fréquemment dans les comptes royaux et princiers du dernier tiers du XIVe siècle et du début du XVe. Nous le retrouverons plus loin jusqu'en 1406. Il était

Digitized by Google

demie once d'or fin achetée de lui..., pour enforcir les esmaux dudit drageur », 3 fr. 18 s. 6 d. t., plus l'avance qu'il avait faite de 6 fr. « à Geffroy Sauvage, orfevre (1), pour forgier et sartir 9 esmaux dud. drageur », de 8 fr. « à Symonnet Paynet (2), orfevre, pour esmailler des armes de Mgr les 9 esmaux dessusdiz », et de 1 fr. « à Jehan le guaignier (3), pour un estui pour ledit drageur » (4).

664. — Le 18 mai, le même « Henriet Orlant » vend au duc, moyennant 56 fr. 8 s. 9 d. t., « un anap d'argent doré, à couvescle, et une aiguiere d'argent dorée, pesans 5 mars 3 onces 10 estellins, achetés de lui par Mgr pour donner à Jehan Culdoe, prevost des marchans de la ville de Paris (5), duquel Mgr avoit tenu sa fille sur fons » (6).

---

mort à la date de 1407. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(1) Je ne connais pas d'autre mention de cet orfèvre.

(2) Cité plus loin, en 1370, sous le nom de « Symon Poynet ». Il fut plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris, de 1369 à 1394. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(3) Le même gainier, probablement, que celui de l'art. 658. — Un autre Jean, gainier parisien, « Jehan Le Boçu », sera mentionné ci-après (art. 959).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 28 v°.

(5) Jean Culdoe, ou Cudoe, ne figure pas dans la liste des prévôts des marchands de Paris donnée par Le Roux de Lincy en son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris* (2e partie, p. 203 et suiv.); mais, d'après un document cité au cours du même ouvrage (1re partie, p. 9), il exerçait ces fonctions en 1359. On sait, d'autre part, qu'il fut prévôt des marchands de 1358 (*Les Grandes Chron. de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 144) à 1371 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 861). J'ajouterai que Charles V octroya au mois de décembre 1373, des lettres d'anoblissement à « Johannes Cudoe, nunc ville nostre Parisiensis prepositus mercatorum » (Arch. Nat., JJ 105, n° 184, f. 104 v°), en même temps qu'à « son frère puisné » (Bibl. Nat., ms. fr. 2835, f. 339 v°), « Johannes Culdoe junior, oriundus Parisius, dominus ad presens de Mesnillo Alberici » (Le Mesnil-Aubry, canton d'Écouen, Seine-et-Oise) (Arch. Nat., JJ 105, n° 78, f. 51 v°). En octobre 1374, le roi accorda des lettres de rémission, à propos d'un meurtre, à « Jehannin Cudoe », fils de « nostre bien amé Jehan Cudoe l'ainsné, bourgois de nostre bonne ville de Paris et nagueres prevost des marchans d'icelle », et de « Jehanne, sa femme » (Arch. Nat., JJ 106, n° 67, f. 39 r° et v°. Cf. aussi JJ 105, n° 537, f. 269 v°-270). — Selon des notes généalogiques du XVIIIe siècle (Bibl. Nat. ms. fr. 27437, dossier 20938, f. 10, et ms. fr. 30996, dossier 3006, f. 2), Jean Cudoe l'aîné était « seigneur du fief Pasquier, assis à Mitry » (Mitry-Mory, canton de Claye, Seine-et-Marne), avait épousé Jeanne Mignon, fille d'un secrétaire du roi, aurait été « général des monnoies » et aurait vécu encore en 1402. — On peut, selon toute apparence, l'identifier avec le « Jehan Culdoe », *alias* « Cudoe », « changeur de Paris », mentionné dans des documents de 1348, 1354 et 1357 (Bibl. Nat., ms. fr. 27437, dossier 20938, n° 2; Arch. Nat., JJ 89, n° 100, f. 45; J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. I, art. A 86).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 28 v°. — Le 18 mai 1367 également le duc

Digitized by Google

665. — Payé, le 18 mai, audit H. Orlant, 13 fr. et quart à lui dus « pour faire asseoir sur un tissu tout nuef la ceinture d'argent dorée à aigles de Mgr, et pour ycelle toute dorer et river sur ledit tissu, et pour un tissu de soie, pesant 7 onces, pour asseoir lad. ceinture » (1).

666. — Le 18 mai, « Regnaut Chevalier, tailleur et vallet de chambre de Mgr » (2), achète de « Berthelemi Spifame, bourgoiz de Paris..., 5 pieces de cendal en graine, pour fourrer 2 hoppelandes longues, pour esté, pour Mgr, la piece 12 franz »; 3 pieces de cendal azuré, de[s] larges, pour fourrer un mantel d'escarlate vermeille, pour esté, pour mond. seigneur, la piece 9 fr. »; « 3 rubans d'or de Damas, de pluseurs manieres, pour mectre en 3 chapperons pour esté, pour mond. seigneur, la piece 8 fr. », et « un quarteron de soie de pluseurs couleurs, pour faire robes et pourpoins pour mond. seigneur, 2 fr. » (3).

667. — Payé, le 24 mai : à « Jehan de Couilli, pignier, demourant à Paris » (4), 5 fr. « pour un estui garni de pignes et de mireour d'yvoire, que il a bailliez et delivrez pour Mgr à Guillemin Hannot, son barbier (5) et vallet de chambre » (6); — et à un « corduannier » de Paris, 8 fr. « pour 4 paires d'estiveaux et 3 paires de galoches à liege que il a baillées... pour Mgr » (7).

668. — Le 24 mai, il est remis au duc 3 fr. « pour bailler à messire Gace de La Buigne, chappellain du roy... (8), qui les avoit prestés à

---

fit don de 8 fr. « aux norrices qui norrissent la fille Jehan Culdoe, prevost des marchans de Paris, laquelle Mgr a tenue sur fons » (*Ibid.*, f. 41. Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 477). — Cette politesse du duc n'était peut-être pas tout à fait désintéressée. L'année suivante, le 17 mai 1368, il emprunta « du prevost des marchans et des eschevins de la ville de Paris » 2000 fr., qu'il leur remboursa le 29 juillet (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 81 et 98 v°).

(1) *Ibid.*, f. 28 v°. — Le 20 mai 1367, le même H. Orlant vendit encore au duc « 20 grosses pelles » pour 100 fr. (*Ibid.*, f. 29 v°).

(2) Il l'était dès 1363 (*Id.*, B 1416, f. 63 v°), et remplit cet emploi jusqu'à sa mort, 1er mars 1396 (*Id.*, B 4440, f. 27, et B 4441, f. 1). On trouvera plus loin l'inventaire de sa succession.

(3) *Id.*, B 1430, f. 32 r° et v°.

(4) Il travaillait pour la cour dès 1352 (Arch. Nat., KK 8, f. 114 et 130 v°). Qualifié, en 1375, de « pignier du roy et de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 41), il était encore fournisseur du duc en 1384 (*Id.*, B 1463, f. 74) et du roi en 1387 (Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie...*, p. 214-215; Arch. Nat., KK 18, f. 173 v°).

(5) Il occupait encore cet emploi en 1379 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 70).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 32 v°.

(7) *Ibid.*, f. 39.

(8) Chapelain du roi dès 1348 (Jules Viard, *Les Journaux du Trésor de*

Digitized by Google

Mgr pour offrir aux reliques de Saint-Denis de France (1), où il avoit esté ce jour » (2).

669. — Payé, le 25 mai, 31 fr. « à Jehan de Troies, sellier, demourant à Paris... (3), pour 4 selles garnies de harnois et de housses,

---

Philippe VI de Valois, nos 873 et 2555), premier chapelain de la cour de 1350 (*Ibid.*, n° 4741) à 1380, date du dernier document qui, à ma connaissance, émane de lui (Bibl. Nat., ms. fr. 27036, dossier 12423, n° 9). Il était mort avant le 20 mars 1396 (L. Delisle, *Testament de Blanche de Navarre, reine de France* (dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*..., t. XII, 1885), n° 242). C'est le « Gace de Chantepie » (*sic*) que le P. Anselme (*Hist. généal.*, t. VIII, p. 227) fait figurer dans sa liste des grands aumôniers de France. — Comme on le verra plus loin, « le livre de *messire Gace*, qui parle du *desduit des chiens et des oyseaulx* », figurait dans la bibliothèque de Philippe le Hardi. Fort expert en vénerie et surtout en fauconnerie, Gace de La Buigne avait été chargé par le roi Jean, alors prisonnier en Angleterre, de composer ce traité pour le futur duc de Bourgogne, qui partageait sa captivité. Un ancien texte des *Deduis* le constate en ces termes (Bibl. Nat., ms. fr. 1615, f. 1) : « Gasse de La Buigne, jadis premier chapelain de trés exellent prince le roy Johan de France, que Dieux absoille, commença ce *romant des deduis* à Heldefort [Hertford], en Angleterre, l'an mil troys cens cinquante neuf, du commandement dudit signeur, affin que misire Philipe, son quart filz et duc de Bourguoingne, qui adonques estoit jeune, aprinst des deduis, pour eschever le peché d'oiseuse et qu'il en fust mieulx enseigné en honneurs et en vertus ; et depuis ledit Gasse le parfist à Paris. » Ce fut, semble-t-il, postérieurement à 1364. Dans ses *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France* (Extr. du t. II des *Miscellanies of the Philobiblon Society*, 1855-1856), p. 189-190, le duc d'Aumale reporte cette date au moins à neuf ans plus tard, en s'appuyant sur un passage du poème qui, à la vérité, est concluant s'il n'a pas été ajouté après coup au manuscrit original. En tout cas, ce qui subsiste de la comptabilité de Philippe le Hardi ne nous fournit aucun renseignement à cet égard.

(1) Saint-Denis-sur-Seine, Seine.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 21 v°.

(3) Proche parent, sans doute, de « Robinetus de Trecis, sellarius », qui travaillait pour la cour en 1350-1352 (Arch. Nat., KK 6, p. 310, et KK 8, f. 155 v°; Jules Viard, *ouvr. cité*, n° 4080), Jean de Troyes était fournisseur du dauphin dès 1362 (British Museum, addition. chart., n° 2563). Il devint, à partir de 1370 au plus tard, sellier en titre du roi (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 108, nos 92-96; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 721). Les comptes royaux abondent en renseignements sur ses travaux de tout genre pour la cour à partir de 1380 (Arch. Nat., KK 18-20, 22-26, 30, 34, 35, 41 et 45, *passim*. Vallet de Viriville en a publié des extraits dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1859-1860, p. 215, 407, 411, 422-423 et 425-426. Voir aussi Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie*..., p. 142, 224, 225-226 et 227). Philippe le Hardi l'employa jusqu'en 1400. Il fut aussi occupé par le duc d'Orléans en 1390 et années suivantes (Brit. Mus., addition. chart., nos 2217, 2272, 2583, 2716, 2744 et 2776; Bibl. Nat., ms. fr. 28636, n° 102 ; de Laborde, *Les Ducs de Bour-*

Digitized by Google

achetées de lui... pour 3 coursiers et un palefroy pour Mgr » (1).

670. — « Annesot La Cauche, cousturiere du roy, demourant à Paris », touche, le 5 juin, 5 fr. pour « la façon » de « 4 paires de draps à lit, de 4 lez et de 4 aunes de lonc », de « 2 paires de baignores » (2), de « une dozaine de cuvrechiés », pour le duc, et de « 2 saz à mettre le linge de Mgr » (3).

671. — Le 22 juin, payé 1153 fr. 14 s. 10 d. t. « à Vinant de Couloingne, orfevre demourant à Paris (4), pour l'or et façon d'une ceinture d'or que il a faite pour Mgr » (5).

672. — Le 23 juin, le duc, se trouvant alors à Paris, mande de payer 93 fr. pour achat des « fourrures de menu vair et de gros vair de 3 paires de robes, chascune de 3 garnemens, que Mgr a données à maistre Gervaise Crestien (6), maistre

---

gogne, t. III, n° 5773. Il mourut avant le 6 mars 1400 : une quittance de sa veuve porte cette date (Arch. Nat., KK 35, f. 4).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39.

(2) Var. (*Ibid.*, f. 34 et 107 v°) : *baignors*.

(3) *Ibid.*, f. 32 v°. — Le tout était en « toille de Reins » (*Ibid.*, f. 34).

(4) Appelé dans d'autres documents « Vinant de Mermoustier, dit de Couloigne », « Vinant de Vermoustier », « Vinant de Vermermutier ». Il travaillait pour le duc de Berry en 1371-1372, pour le roi en 1374, et mourut en 1377. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 28 v°. — On voit par le même compte (f. 21 v°) que le duc fit donner 4 fr., le 7 juin 1367, « à pluseurs vallès orfevres demourans en l'ostel Vinant de Couloingne, à Paris, pour le vin de une ceinture d'or que il ont faite pour Mgr, et laquelle il a eue à ceste feste de Penthecouste ». En 1367, la Pentecôte tomba le 6 juin.

(6) Né à Vendes (canton de Tilly-sur-Seulles, Calvados), d'après le P. Dubreul (*Le Théâtre des antiquitez de Paris,* édit. de 1612, p. 724), Gervais Chrétien apparait pour la première fois dans les documents comme l'un des « clerici scolares palatii regis Parisius », en 1345-1349 (Jules Viard, *Les Journaux du Trésor...*, n°s 199 et 1288). En 1352, il était « magister in artibus et medicina Parisius » (É. Chatelain, *Notice sur les manuscrits du collège de Maître Gervais*, p. 7); en 1356-1358, « maistre en medicine » à Paris (Arch. Nat., MM 346, f. 43), « magister facultatis medicine » (H. Denifle et É. Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 45); en 1359, il fut doyen de la Faculté de médecine (Bibl. Nat., ms. latin 11419, f. 7 v°; Chomel, *Essai histor. sur la médecine en France*, p. 17 et 162). Médecin de Charles V dès son avènement à la couronne (Arch. Nat., M 163, n° 4), après l'avoir été dès 1362 (*Id.*, JJ 92, n° 152, f. 34 v°), quand ce prince n'était encore que duc de Normandie, il est qualifié, en 1371, de « maistre es ars et en medecine en l'Université de Paris », et de « premier phisicien » du roi (*Id.*, M 163, n° 7, MM 346 f. 5; L. Delisle, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, année 1873, p. 30). C'est cette année qu'il fonda le collège appelé par la suite le collège Maître Gervais, ou de Notre-Dame de Bayeux (Arch. Nat., JJ 102, n° 36, MM 346, f. 5-7; le P. Dubreul, *ouvr. cité*, p. 724-727;

Digitized by Google

Evrart (1) et maistre Jacobin (2), phisiciens du roy..., lesquelx

---

Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis,* t. IV, p. 430-435). Un document du 7 avril 1380 l'appelle « vir venerande circonspectionis et sciencie..., magister in artibus et medicina ac Parisiensis et Baiocensis [Bayeux, Calvados] ecclesiarum canonicus, domini nostri regis medicus » (Arch. Nat., M 164, n° 1). Continua-t-il à être médecin de Charles VI ? Je ne le pense pas, car dans son testament, daté du 15 avril 1382, de sa maison, « sita in claustro Parisiensi » (*Id.*, M 164, n° 8), il n'est dit que « archidiaconus Pissiacensis [Poissy, chef-lieu de canton, Seine-et-Oise] in ecclesia Carnotensi [Chartres, Eure-et-Loir], canonicusque Parisiensis et Baiocensis ». Il était décédé à la date du 2 juin suivant (*Ibid.*). Son nom figure, au 18 mai, dans les obituaires de Notre-Dame de Paris, mais avec la mention, dans deux d'entre eux, qu'il mourut le 10 mai (Bibl. Nat., mss. lat. 15439, f. 91 v°, et 18361, f. 141 v°). D'après le P. Dubreul (*ouvr. cité*, p. 727), il fut inhumé à Bayeux. Il était « moult aprecié du roy Charles le quint » et fut « grand et profond astrologien » (Bibl. Nat., ms. fr. 1357, f. 140 et 142; l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire... de Paris...*, t. III, p. 449 et 450). Suivant Chomel (*ouvr. cité*, p. 262), il aurait été, de plus, chanoine de Lisieux (Calvados) et de Saint-Quentin (Aisne). Il avait été ordonné diacre en 1362 au plus tard (H. Denifle et É. Chatelain, *ouvr. cité*, t. III, p. 81).

(1) Il s'agit ici d'Évrard de Conty — et non pas de *Coucy*, suivant la mauvaise leçon de plusieurs textes, — médecin de Charles V et premier traducteur des *Problèmes* d'Aristote (L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits...*, t. II, p. 224). Un des manuscrits de cet ouvrage nous apprend qu'il fut « translaté de latin en françois par maistre Evrart de Conty, de la nacion de Picardie, maistre es ars et en medicine, jadis medicin du roy Charle le quint et de la royne Blanche » (Bibl. Nat., ms. fr. 211, f. 1; P. Paris, *Les Manuscrits françois...*, t. II, p. 207). Originaire, selon toute apparence, de la petite ville de Conty (Somme), il est dit, en 1357, « magister in facultate medicine Parisiensi » (H. Denifle et É. Chatelain, *ouvr. cité*, t. III, p. 48, 49, 50); en 1362, sous-diacre du diocèse d'Amiens et candidat à une prébende de la collégiale Sainte-Walburge de Furnes (ville de la province de la Flandre occidentale, Belgique) (*Ibid.*, p. 81). Il était encore médecin du roi vers 1368 (Bibl. Nat., ms. fr. 23271, p. 400) et de la reine Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois, en 1398, à la mort de cette princesse (L. Delisle, *Testament de Blanche de Navarre...*, n°ˢ 271 et 415). Il mourut vers 1409 (A. Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris,* t. II, p. 20).

(2) « Magister Johannes Jacobi, magister in medicina », médecin du duc d'Anjou, en 1369 (Bibl. Nat., ms. fr. 20593, n° 73); « mestre Jacobin, phiziciain du roy », en 1371 (Arch. Nat., KK 251, f. 30); « maistre Jehan Jacob », « maistre Jehan Jacme », médecin du roi en 1377-1378 (*Id.*, JJ 112, n° 304, f. 151 v°; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1722); « maistre Jehan, le bon phisicien » (Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre...*, p. 17-18). Le roi lui accorda des lettres d'anoblissement en juillet 1369 (Arch. Nat., JJ 100, n° 226). Il « enseigna la médecine, dans l'École de Montpellier du tems de Gui de Chauliac, qui le cite souvent dans sa *Chirurgie* et qui l'appelle son ami et son compagnon » (Éloy, *Dictionn. histor. de la médecine,* t. II, p. 585). Il est auteur de divers ouvrages de médecine et vivait encore en 1394 (*Ibid.*). — En 1364-1366, le duc de Bour-

Digitized by Google

ont visité Mgr en une maladie que nagueres il avoit eue » (1).

673. — 28 juin : « Jehan le chappellier, demourant à Paris » (2), vend « 3 barretes en graine pour Mgr », du prix de 3 fr. (3) ; — achat, pour 7 fr. et demi, de « demi drap royé de Saint-Trom (4), pour faire pourpoins et hoppelandes pour les 2 paiges, le tabourin (5) et le sarrazin (6) Mgr » (7).

674. — Le 30 juin, « Josset de Halle, orfevre de Mgr, reçoit : 7 fr. 17 s. t. « pour acheter une once et un ferlin d'or fin, pour faire 2 heuces, l'une pour l'annel du signet et l'autre pour un autre annel pour Mgr » ; 3 fr. « pour achater demie once d'or de touche, pour appareiller la ceinture d'or de mond. seigneur », et 4 fr. et demi, pour [acheter] un tissu de soye vermeille pour asseoir lad. ceinture » (8).

675. — « Robinet de Varennes, brodeur et vallet de chambre de Mgr » (9), donne quittance, le 30 juin, de 267 fr. et demi, « pour le

---

gogne avait recours aux services d'un autre médecin du nom de *Jacobin*, « maistre Jaques Du Bourc, autrement dit Jacobin, cirurgien du roy » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 388; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 136). Chirurgien du roi dès 1362 (Arch. Nat., JJ 93, n° 8, f. 3), ce Jacques Dubourg l'était encore en 1378 (*Id.*, JJ 113, n° 225, fol. 117 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 32 v°. — Le duc fit aussi présent à ces médecins de l'étoffe des « robes » dont il vient d'être question; c'était « un drap de Brucelles, de grant moison », coûtant 67 l. t. (*Ibid.*, f. 33).

(2) Voir ci-devant l'art. 586.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39.

(4) Saint-Trond, ville de la province de Limbourg, Belgique.

(5) « Henri Baudet » était « tabourin » du duc en 1364-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 64, r° et v°, B 1441, f. 34 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 149). Il est appelé « narcarin de Mgr » depuis 1374 (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 57 v°), et mourut en 1376 (*Id.*, B 1445, f. 16).

(6) Ce « *sarrazin* » du duc, dont je n'ai pas trouvé, d'ailleurs, d'autre mention, me paraît être « le *mor* de Mgr », « Alixandre le mor », qui figurera plus loin, art. 710, 711, 931, etc. — Le comte de Flandre, beau-père de Philippe le Hardi, avait plusieurs *maures* en 1381 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. VII, p. 14). Au siècle suivant, il est fréquemment question dans les comptes du roi René de ses *mores* (A. Lecoy de La Marche, *Extr. des Comptes et mémoriaux du roi René*, à la table); etc.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 33.

(8) *Ibid.*, f. 29.

(9) Brodeur de Philippe le Hardi depuis 1364 (voir ci-devant, p. 55, note 5, et Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 52), il travailla pour ce prince, on le verra par la suite, jusqu'en 1402. — Robinet (*alias* : Robin, Robert) de Varennes est qualifié, dans les comptes royaux, de « brodeur, armurier et valet de chambre du roy », de 1383 à 1408, date de sa mort (Arch. Côte-d'Or, B 1554, f. 98; Arch. Nat., KK 29, f. 56 v° et 120 v°). Ces comptes fournissent maints renseignements intéressants sur les travaux qu'il exé-

Digitized by Google

demourant de 317 fr. et demi » à lui dus « pour pluseurs ouvrages de brodeure par lui faiz pour la chambre vert Mgr, et pour une robe et un chapperon d'um drap gris, semé de petis aigles et roliaux du mot de Mgr, que il a faites pour Mgr » (1).

676. — Le 30 juin, le duc achète de « Guillaume Du Fueilloy, ganthier et vallet de chambre du roy » (2) : « 6 paires de gans de chien, brodés et couvers de chevrotin », 6 fr.; « 6 paires de gans de chien, sangles », 4 fr.; « 2 paires de gans pendans, de chien, dont les uns sont sangles et les autres sont couvers de chevrotin », 3 fr., et « une douzaine de gans sangles, de chevrotin, pour jouer à la paume », 2 fr. (3).

677. — Achat, le 30 juin, de « un tissu de soie, pour asseoir la courroie du bacinet Mgr, 1 franc; une aune de drap vert, pour un chapperom pour ledit bacinet, 1 fr.; une aune d'estamine et

---

cuta pour la cour (Arch. Nat., K 530[17], KK 16, 18-29, 34, 35, 38, *passim;* Bibl. Nat., mss. fr. 6743, 6745, 6746, 6762, 23257, 26029, *passim;* Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie...*, p. 192-200; etc.). Il fut aussi employé par le roi de Navarre, en 1378 (Bibl. Nat., ms. fr. 26015, n° 2276), et, en 1390-1391, par le duc de Touraine, depuis duc d'Orléans (*Id.*, mss. fr. 28636, f. 97, et 29412, dossier 65115, n° 9; de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne,* t. III, n° 5515). Mgr Dehaisnes a publié déjà divers extraits des comptes de Philippe le Hardi relatifs à ce brodeur, de 1386 à 1396 (*Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...,* voir à la table). Complétons enfin sa biographie en ajoutant qu'il obtint du roi des lettres de rémission en 1370 et 1383 (Arch. Nat., JJ 100, n° 361, et JJ 122, n° 325 et 335 *bis*).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 33.

(2) Guillaume Du Feuilloy (*alias :* Du Foulloy, Du Foilloy, de Foulloy, de Feulloy, de Foillay, etc.) était fournisseur du duc dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 395). De 1374 à 1390, il n'est plus désigné, dans les documents, que comme valet de chambre du roi (Arch. Nat., JJ 113, n° 167, JJ 114, n° 65; Bibl. Nat., ms. fr. 27654, dossier 26691, n°° 2, 3, et ms. fr. 27700, dossier 27327, n° 2; Denis Godefroy, *Histoire de Charles VI...*, p. 710 et 718; L. Delisle, *Mandements... de Charles V,* n°° 1183 et 1409). Il est, de plus, qualifié d'écuyer, en 1378 (Arch. Nat., JJ 113, n° 167) et, en 1382, de concierge de l'hôtel du roi au Moncel, près de Pont-Sainte-Maxence (Oise) (*Id.*, JJ 120, n° 128). Il était marié, dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 395), à « Perrenelle », veuve de « Jehan de Meaulx », « Perrenelle la gantiere », travaillant pour la cour en 1355 (Arch. Nat., KK 8, f. 205 v°-207, etc.), gantière du roi et du duc de Normandie en 1362 (Bibl. Nat., ms. fr. 25701, n° 226), puis (1370-1377) de Charles V (Arch. Nat., KK 251, f. 19 et 65 v°; Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n° 67, et 27700, dossier 27327, n°° 3-5; L. Delisle, *Mandements... de Charles V,* n°° 1310 et 1311).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 33 v°. — En 1367 également, le duc fit acheter, à plusieurs reprises, des « esteufs, pour jouer à la paume » (*Ibid.*, f. 22, 24 v° et 30 v°).

Digitized by Google

demie aune de buletel, pour doubler led. chapperon, 5 s. p. » (1).

678. — Le 30 juin, le duc ordonne de payer 28 fr. 14 s. p. à un « espicier » de Paris, savoir : 27 fr. 8 s. p. « pour 125 l. de cire pour faire 5 cierges pour offrir ou nom de Mgr à Nostre-Dame de Chartres » (2), 6 s. p. « pour 6 livres de luminom pour ouvrer lad. cire », et 16 s. p. « pour le salaire d'um voiturier qui a menée lad. cire de Paris à Chartres » (3).

679. — Le 30 juin, le duc « mande à Adam Rémon, châtelain de Pommart (4), Jean Ogier, clerc des offices de son hostel (5), Guyot Le Maire, châtelain de Talent (6), et Guyot Du Ru, sommelier de son eschansonnerie (7), dont il veut que led. Ogier soit toujours l'un, de goûter tous ses vins en Bourgogne et de les vendre, le plus à son proffit qu'ils pourront, après en avoir séparé, pour la dépense de son hostel et pour sa table, ce qu'ils jugeront à propos et trouveront de mieux, et d'en vendre jusqu'à 200 queues, dont ils feront donner l'argent aux receveurs des lieux, etc. » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29.

(2) Chartres, Eure-et-Loir. — Je citerai, par la suite, plusieurs autres exemples de la dévotion du duc à Notre-Dame de Chartres.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 24 v°.

(4) Adam Rémon (*alias* : Rémont, Raymon, Raimon, Rémond) était déjà châtelain de Beaune, Pommard (canton de Beaune) et Volnay en 1362 (*Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 24); il exerça cet office jusqu'au 2 février 1374 (Arch. Côte-d'Or, B 3150, f. 1 et 19). Nommé bailli de la Montagne le 12 janvier de la même année 1374 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 189; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 91), il fut ensuite bailli de Chalon du 10 août 1374 au 26 octobre 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 5774, f. 106, et B 5775, f. 17 v°), puis maire de Beaune en 1379 (*Mém. de la Société d'histoire... de Beaune*, année 1890, p. 200), et mourut avant le 27 novembre 1401 (*Ibid.*).

(5) « Clerc des offices de Mgr » dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 48 v°), il était maître de ses comptes en 1383-1385 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 102 v°, et t. XXV, f. 6; J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 115).

(6) Voir ci-devant, art. 203.

(7) *Alias* : Guiot Du Ruy, de Rup, valet de la bouteillerie du duc Eudes IV en 1355 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 182 v°), « gouverneur des celliers du duchié de Bourgoingne » avant 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 23 v°, 34, etc.); sommelier de l'échansonnerie du duc en 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 49), il l'était encore en 1395 (*Id.*, t. XXIII, f. 124). Le 28 juin de cette année, « Mgr, à sa prière..., vu son grand âge et ses infirmitez, le décharge de l'office de visiteur, gouverneur et gardien de ses celliers et vins de son duché de Bourgogne, et pour recognoistre ses longs services aud. office, envers luy et ses prédécesseurs, institue en yceluy, en sa place, son fils Jean Du Ru, son valet de chambre, aussi son sommelier » (*Ibid.*).

(8) *Id.*, t. XXI, f. 6 v°.

Digitized by Google

680. — Le 2 juillet, payé 6 fr. « à Marie, femme Godefroy le fourbisseur, demourant à Paris (1), qui deus li estoient pour et en nom dud. Geffroy (*sic*), son mari », à savoir : « pour son salaire de appareillier une dague à manche d'or, pour Mgr, 18 s. p. ; et pour appareillier pluseurs arbelestes pour mond. seigneur et 4 paires de cordes mises en icelles, et 8 douzaines de materaz, que il a bailliés et delivrés à Mgr en pluseurs parties, 46 s. p.; et pour appareillier, fourbir et mettre à point 2 espées de guerre pour Mgr, 32 s. p. » (2).

681. — Payé, le 2 juillet, 66 fr. « pour 2 demis draps roiés, de Gand, achetés au landit » (3), d'un « marchant de draps », de Gand, « par Mgr, pour faire hoppelandes pour Mgr et pour le conte d'Estampes » (4).

682. — Le duc mande, le 2 juillet, de payer 1 fr. « à un batelier qui, par deux foiz, avoit passé Mgr et le duc d'Orliens (5) et leurs gens, en alant du Louvre à Saint-Pol » (6).

683. — Le 6 juillet, « Vinant de Couloingne, orfevre, demourant à Paris », reçoit 18 fr. 12 s. p., « qui deus li estoient, c'est assavoir : pour 2 onces et 4 esterlins d'or de touche, pour appareiller le gobelet d'or de Mgr, 13 franz 12 s. p., et pour sa pene de appareiller ledit gobelet, 5 franz » (7).

---

(1) Appelée ailleurs, en 1367, « Marie la fourbisserresse, femme Godeffroy L'Alement, fourbisseur, demourant à Paris » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39 v°), et plus loin Marie L'Alemande (art. 717, etc.), « Marie La Flamange » (art. 916, etc.). Le duc occupait encore ce fourbisseur en 1377 (*Id.*, B 1461, f. 79).

(2) *Id.*, B 1430, f. 39.

(3) Cette célèbre foire parisienne se tenait, au mois de juin, dans la plaine de Saint-Denis (L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris,* nouv. édit., t. I, p. 537-556 ; E. Roussel, *Recherches sur la foire du Lendit, depuis son origine jusqu'en 1430,* dans les *Positions des Thèses soutenues* [à l'École des chartes] *par les élèves de la promotion 1884...,* p. 103-107).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 33. — Le duc fit acheter, le 10 juillet suivant, pour 80 fr., « 8 pieces de cendal azuré, pour fourrer » ces houppelandes (*Ibid.*). Cf. aussi ci-après, art. 685. — Arrière petit-fils du roi Philippe le Hardi, Louis II devint comte d'Étampes (Seine-et-Oise), en 1336, à la mort du comte Charles, son père. N'ayant pas d'enfant, il céda ce comté, en 1381, à Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, et mourut le 6 mai 1400.

(5) Fils du roi Philippe VI de Valois, Philippe, né le 1er juillet 1336, devint duc d'Orléans en 1344 et mourut le 1er septembre 1375.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 24 v°. — Sur l'hôtel royal de Saint-Paul à Paris, cf. la monographie publiée par M. Fernand Bournon dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris...,* t. VI (1879), p. 54-179.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29.

Digitized by Google

684. — « Jehan Lermite, Henry Legrant et Andrieu Passemer, establiz jurez de par le roy... sur le fait du parchemin pris au lendit tant pour le roy... comme pour noz autres seigneurs et dames de France », donnent quittance, le 6 juillet, de 40 s. t. à eux dus pour avoir « prisé », 31 « botes de parchemin, chascune contenant 3 douzaines de parchemin, achetées au lendit, pour la garnison de l'ostel de Mgr », à « Perrot Lambert, Jehannin de Maion et Girart Augis, marchans de parchemin », moyennant 76 l. 5. s 8 d. t. (1).

685. — Payé, le 12 juillet, à une « merciere » de Paris : 24 fr. « pour deux orfroiz d'or de Damas, achetés d'elle..., pour mettre en deux chapperons, l'un pour Mgr et l'autre pour mons. le conte d'Estampes », et 18 fr. « pour un drap de soie, acheté d'elle..., pour faire un pourpoint pour Mgr » (2).

686. — Le 14 juillet, « Josset de Halle, orfevre de Mgr », touche 77 s. 6 d. t. « pour acheter demie once d'or fin, pour faire un annel d'or et un reliquiaire pour Mgr » (3).

687. — Le 21 juillet, le duc ordonne de payer 10 fr. « à Perrinet de Bonnecourt, coustelier, demourant à Langres, qui deus li estoient pour une espée, 2 fers de glaive et une hache, que il a faiz pour Mgr » (4).

688. « Josset de Halle, orfevre de Mgr », reçoit, le 26 juillet, 46 fr. et demi « pour acheter 6 onces d'or fin, pour faire une ceinture pour courre en bois, pour Mgr » (5).

689. — Le 17 août, le duc, à Paris, ordonne de payer 60 fr. « à mons le duc de Bourbom (6), à mess. Guillaume Du Lion (7) et à mess. Guy

(1) Arch. Côte-d'Or, liasse B 301 et B 1430, f. 25. — Il fut payé 11 l. 12 s. 6 d. t. « à Girart de Soissons, parcheminier, demourant à Paris, pour son salaire de rere lesd. 31 botes de parchemin », soit 93 douzaines, à 2 s. 6 d. t. la douzaine (*Ibid.*, f. 25). — André Passemer exerçait déjà à Paris la profession de parcheminier en 1365 (Arch. Nat., MM 346, f. 58). En 1368, il était parcheminier de l'Université, de même que Jean Lermite et Girard de Soissons (*Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 686).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 33 r° et v°. — Voir ci-devant, art. 681.

(3) *Ibid.*, f. 29.

(4) *Ibid.*, f. 39. — Au début de l'année suivante, le même « Perrin de Bonnecourt » fournissait encore à l'écurie ducale « une hache et 2 fers de glaive », du prix de 9 fr. (*Ibid.*, f. 40 v°).

(5) *Ibid.*, f. 29 v°.

(6) Louis II, dit le Bon, duc de Bourbon, succéda à son père, Pierre Ier, tué à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356). Il mourut le 19 août 1410. Charles V avait épousé sa sœur, Jeanne de Bourbon. Cf. ci-devant, p. 102, note 4.

(7) Ce personnage n'a pas, à ma connaissance, laissé de traces dans les comptes de Philippe le Hardi. C'est, sans doute, le Guillaume Du Lion, ou

Digitized by Google

de La Trimoille, chambellains de Mgr, auxquels mond. seigneur les avoit perdus au jeu de paume et dont il avoient sa ceinture d'or en gaiges, laquelle il li ont rendue » (1).

690. — 19 août, payé 2 fr. « à Humbert Clabaut, chappeillier du roy (2)..., pour un chappel de bievre blanc, acheté de lui pour Mgr » (3).

691. — Le 21 août, « Hennequin Forcepoule, orfevre, demourant à Paris » (4), reçoit « pour la ferreure des plates et d'un harnois entier de jouste, pour (5) Mgr a de nouvel fait faire pour lui à Guillemot de Lion, armurier, demourant à Paris, 4 mars 2 onces 6 estellins d'argent, et... pour dorer lad. ferreure, 8 florins de Florence, achetez le pris de 7 fr. 2 s. 8 d. p.; et... pour sa pene de faire et dorer lad. ferreure... 14 fr. »; plus 1 fr. 4 s. p. « pour 2 dozaines d'aguillettes d'argent pour Mgr » (6).

692. — Payé, le 23 août, « à Bernart Belenat, mercier et bourgois de Paris », 13 fr. deux tiers, à lui dus « pour 3 aunes d'un drap de soie paalé de rouge et d'azur, acheté de lui... pour faire un pourpoint pour Mgr » (7).

693. — « Geffroy Poncin, demourant à Paris » (8), touche, le 25 août, 6 fr. « qui deus li estoient pour 2 gibecieres de soie, l'une pour Mgr et l'autre pour mess. Guy de La Trimoille, chevalier, son

---

Du Léon, chevalier, seigneur de Hacqueville (canton d'Étrépagny, Eure), capitaine de Château-Gaillard (commune des Andelys, chef-lieu d'arrondissement, Eure), en 1360-1368 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 1, p. 433; ms. fr. 28171, dossier 39276, n° 2, et dossier 39277, n° 8; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n°s 29, 245 et 446). En 1362, il obtint du roi des lettres de rémission pour lui et son frère Jean (Arch. Nat., JJ 92, n° 101, f. 25).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 21 v°. — Le duc jouait fréquemment alors à la paume et, parfois, avec des partenaires de condition beaucoup plus modeste, tels qu'un de ses fourriers, le barbier et un des huissiers d'armes du roi (*Ibid.*, f. 21-22 v°).

(2) Il était encore « chapellier du roy et de Mgr » en 1375 (*Id.*, B 1444, f. 41).

(3) *Id.*, B 1430, f. 39 v°.

(4) Je n'ai pas jusqu'ici trouvé d'autre mention de cet orfèvre, sauf qu'il fit encore, la même année, de menus travaux pour le duc (*Ibid.*, f. 29).

(5) Il faut lire : *que*.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29 v°.

(7) *Ibid.*, f. 34.

(8) Le même « Geffroy Poncin, frepier et bourgoiz de Paris », reçut, le 13 août 1373, 5 fr. « pour 8 gebeciers noirs et un vermeil, estoffez de soie, que Mgr a fait acheter de lui pour lui et pour ses fauconniers » (*Id.*, B 1441, f. 34 v°). En 1377, il fournissait encore au duc des « lourres et gibecieres » (*Id.*, B 1451, f. 49 v°).

Digitized by Google

chambellain, et pour 6 autres gibecieres, pour les fauconiers de Mgr, et 4 petiz flacons pour mettre yeau pour lesdiz faucons » (1).

694. — « Messire Bureau de La Riviere, chevalier, chambellan du roy », gagna au duc, « au jeu des tables », six « pieces de cendal azuré », du prix de 54 fr., payées le 28 août (2).

695. — 28 août payé : « à Guillemet de Lion, heaumier, demourant à Paris », 50 fr. qui lui restaient dus sur 100, « pour un harnois entier de jouste, que il a fait pour Mgr », en 1365 (3); et « à Jehan Le Picart, armurier demourant à Paris », 4 fr. et demi « pour refaire tout de nuef la garnison du bacinet, des cuissos et d'uns ganthelès pour Mgr » (4).

696. — 10 septembre, payé 66 fr. « pour un drap d'or de Damas, contenant 4 aunes, et 1 camocas d'outre mer, contenant 6 aunes, achetés... à la foire chaude de Chalon », il n'est pas dit pour quel usage (5).

697. — 10 septembre, mention des « despens du porc espic de Mgr » (6).

698. — Payé 8 gros à deux « chappuis » d'Argilly, « pour 4 journées

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 34.

(2) *Ibid.*, f. 34 v°. — Quoi qu'on ait pu dire, le « jeu des tables » ne désignait pas, au moyen âge, le jeu de dames ; c'était le jeu qu'on appela, à partir du XVIe siècle, le trictrac. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les figures qui accompagnent « les partures [du jeu] des taules » dans deux manuscrits de la Bibl. Nat. (mss. fr. 1173, f. 180-203 v°, et 1999, f. 118-134 v°), le premier de la fin du XIIIe siècle, le second un peu postérieur. — La comtesse de Hainaut jouait aux *tables*, en 1327 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. départem. du Nord*, t. VII, art. B 3271, p. 131) ; le duc de Bourgogne Eudes IV, en 1343-1344 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VII, p. 299, 305, 307, 363, 364 et 387); le comte de Blois, en 1345 (Bibl. Nat., ms. fr. 10430, n°° 1460, 1541 et 1597); le roi Jean, en 1359 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie...*, p. 229) ; la comtesse de Bar, en 1364 (Jules Finot, *Inventaire* cité, t. VII, art. B 3254, p. 52); le duc de Berry, en 1371 (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. II, p. 321) et en 1377 (Arch. Nat., KK 252, f. 136). Ce dernier prince fit donner, le 12 juin 1378, 10 livres tournois à son jeune fils Charles, « pour jouer aux tablez et aux dez, pour soy esbatre, pour ce qu'il estoit malade de la verole » (*Ibid.*, f. 167 v°). — Cf. les nombreux textes sur le jeu des tables qu'a réunis M. Rudolf Spitzer dans ses *Französische Kulturstudien. I. Beiträge zur Geschichte des Spieles in Alt-Frankreich* (Heidelberg, 1891, in-8°), p. 22-40.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39 v° ; voir aussi f. 29 v° et 40 v°.

(4) *Ibid.*, f. 39 v°.

(5) *Ibid.*, f. 34 v°. — En 1367, la foire chaude de Chalon dura du 28 août au 21 septembre (*Id.*, B 3569, f. 3 v°).

(6) *Ibid.*, f. 11 v°. — Les comptes de saint Louis font mention, en 1239, de son « porc espic » (*Recueil des Histor. de France*, t. XXII, p. 590 A).

Digitized by Google

qu'il fierent le mercredi et le juesdi après la Sainte Croix en septembre 1367 (1), qu'il fierent 6 paires de tresteaux pour la saule, 1 paire de tresteaux pour la grant tauble Mgr, et apparoilerent la rouhe de poix, dont li braz estoient tuit descouplez, et y failoit pluseurs plainches; pour la journée, 2 gros » (2).

699. — Le 21 septembre, le duc achète de « messire Sagremor de Pommiers » (3), pour 400 florins de Florence, « 2 anneaux d'or à 2 rubis et à 2 dyamens, un annel d'or à un ruby balay, 2 anneaux à 2 gros dyamens, un annel d'or à 2 petis dyamens, 2 anneaux d'or à 2 saphirs, un annel d'or à un dyament, une esmeraude et un ruby d'Alixandre et un annel d'or à une grosse esmeraude » (4).

700. — Le 25 septembre, le duc, résidant alors à son château d'Argilly, fait présent de 2 fr. « à Tomelin le menestrier, lequel avoit joué de la harpe devant Mgr ». Le 3 octobre, à Argilly également, il donne 3 fr. « à Thomas de Hedincourt (5) et à ses compagnons, menestriers de bouche et de quitterne, lesquelx avoient joué devant Mgr » (6).

701. — Le 5 octobre, toujours à Argilly, il gratifie de 1 fr.

---

(1) Les 15 et 16 septembre.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2154, f. 87 v°.

(3) Proche parent, sans doute, des trois frères Jean, Élie et Amanieu de Pommiers, seigneurs gascons, mentionnés souvent dans Froissart (édit. S. Luce, t. V, p. 17-18, 32 et 262, t. VII, p. 9; édit. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 372-374), etc., et dont l'un, Amanieu, figure fréquemment dans les comptes de Philippe le Hardi, de 1363 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 37 v°, 60 v°-61, etc., B 3565, f. 29 v°) à 1368 (*Id.*, B 1430, f. 99 v°), « messire Sagremor de Pommiers, chevalier », vendit un « roncin » au duc en 1369 (*Id.*, B 1430, f. 109 v°) et apparait encore en 1376, dans nos comptes, avec la qualification de « dam Sacremort de Pommiers » (*Id.*, B 1451, f. 79 v°) et de « messire Sacremort de Pommiers » (*Ibid.*, f. 95 v°). Une lettre que Pétrarque lui adressa dans sa vieillesse (*Litterae seniles*, lettre 1 du livre X; Bibl. Nat., ms. latin 11291, f. 5-11) nous apprend qu'après avoir été homme de guerre, ce seigneur se fit moine à l'abbaye de Cîteaux (commune de Saint-Nicolas-lez-Citeaux, canton de Nuits, Côte-d'Or). Pétrarque lui dédia aussi ses *Meditaciones* sur les sept psaumes de la pénitence (Bibl. Nat., ms. latin 11291, f. 2 v°-5). Il fait de lui grand éloge dans trois de ses *Litterae familiares* (lettres 5-7 du livre XXI). On sait, d'autre part, que les relations de Pétrarque avec Sagremor de Pommiers remontaient à 1356, sinon à 1354 (Gius. Fracassetti, *Lettere di Francesco Petrarca delle cose familiari...*, t. I, p. 183, et t. IV, p. 208 et 340-341. Cf. aussi P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 59 et 423).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29 v°.

(5) Hédencourt (?), commune de Saint-André-Farivillers, canton de Froissy (Oise).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 43.

Digitized by Google

« mess. Jehan de Psaumes, chevalier sauvage », sans autre détail (1).

Pour faire les vendanges des vignes du domaine ducal à Chenôve et à Talant (2), il fut, entre autres choses, dépensé cette année :

702. — 8 gros, « pour 8 granz escuelles à manoier vin, à pourter les genes sur les treulz et au rapourter pour les despenser et oster de sur les treulz; pour 6 autres petites, pour agouter le vin des cuves, et pour 2 paules pour les treuls, que les viez estoient fandues et gastées », le tout acheté à Dijon. En outre, « demi cens de benatons à pourter vendoinge furent achetez de pluseurs à Dijon, avant les vendoinges [de Chenôve], pour chascun 5 den., vaillent 25 s., qui font 15 gros ». — En ce qui concerne Talant, il fut acheté, à Dijon également, pour 5 gros, « 3 granz escuelles et 3 petites à manoier

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 43 v°. — Dans les documents de cette époque, il est rarement question de « chevaliers sauvages », et il ne faut pas les assimiler aux chevaliers errants, qui, d'ailleurs, n'apparaissent pas, que je sache, avant le xv[e] siècle (Cf. « L'ordonnance et maniere des chevaliers errans », de « Merlin de Cordebeuf », aux f. 81-93 du ms. fr. 1997 de la Bibl. Nat., ms. du milieu du xv[e] siècle). Le Glossaire de Du Cange n'en fournit qu'un exemple, au mot *Miles*, exemple emprunté à un texte espagnol du xiii[e] siècle et commenté ainsi : « *Miles salvatge*, id est silvestris, histrionis species ». En France, au xiv[e] siècle, la dénomination de « chevalier sauvage » paraît avoir désigné une catégorie soit de « menestriers », soit de courriers, d'un ordre plus relevé que les chevaucheurs et les messagers ordinaires. C'est ainsi que le « Jehan de Psaumes » mentionné ci-dessus, « Jehan de Chaumes, chevalier sauvage », qui reçut du duc, le 18 février 1368, une autre gratification de 6 fr. pour avoir « desconfit dymenche darrier passé [13 février], à Dijon, un autre chevalier sauvage qui estoit à mess. Jehan de Chalon, chevalier » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 46. Ce Jean de Chalon, né en 1337, mort le 27 février 1370, et appelé le chevalier Blanc, était fils de Jean III de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre ; cf. E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. V, tableau généalog. à la page 495), c'est ainsi, dis-je, que ce « Jehan de Psaumes » est appelé ailleurs, à la date du 17 octobre 1367, « Jehan de Chaumes, menestrier de bouche » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 43 v°). Quant à « Guillaume, chevalier sauvage de mons. de Bourgoigne », « Guillemin de Conny, chevalier sauvage de mons. le duc de Bourgoigne », cité en 1371 et 1373 dans les comptes du duc de Berry, comme ayant « apporté lettres » à ce prince (Arch. Nat., KK 251, f. 70 v° et 124), « Guillemin le chevalier sauvage », chargé, en 1377, de « porter lettres closes de par M[me] [la duchesse de Bourgogne] au bailli du conte de Savoie » et « aux gouverneurs de la ville de Losanne » (Lausanne, chef-lieu de canton de Vaud, Suisse) (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 98 v°), on voit qu'il ne figure dans ces textes — les seuls, d'ailleurs, que je connaisse sur lui — qu'en qualité de courrier. — On trouvera plus loin, en 1369, 1371 et 1377, d'autres *chevaliers sauvages*.

(2) On commença ces vendanges le jeudi 7 octobre (Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 9 v°).

Digitized by Google

vin es vendoinges, quil n'en avoit que une en garnison », et « 6 poz de terre pour donner à boire es charretiers... et autres ouvriers » (1);

703. — Le « gouverneur des vignes, vins et celiers que Mgr a audit Chenoves » (2) porte en dépense 40 s. « pour le change de 60 frans d'or, receuz... de Jehan Douay, receveur ou bailliaige de Digenois (3), pour faire les vendoinges à Chenoves et en Talant l'an 1367, et pour departir à pluseurs et diverses personnes, que autrement ne se povoit faire, que l'on ne povoit finer de monnoie, quil n'en avoit point à Dijon, et furent changiez à Estevenin de Senz (4), et en pluseurs autres lieux, pour faire particulerement ledit fait de vendoinges; pour chascune piece, 8 deniers » (5).

704. — Le 8 octobre, le duc envoie d'Argilly deux messagers à Paris « porter des truffes au roy... et à la royne » (6).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 11 et 28 v°.

(2) Guyot Le Maire. Voir ci-devant, art. 203.

(3) Originaire de Chanceaux (canton de Flavigny, Côte-d'Or) (Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 1), châtelain de Frolois (canton de Flavigny), en 1354-1361 (*Id.*, B 1407, f. 3 v°, et B 1410, f. 23 v°), Jean Douay fut « grenetier de Bourgoingne » à partir de 1364, au plus tard (*Id.*, B 1416, f. 20) et remplit cet office en même temps que celui de receveur du bailliage de Dijon de 1366 (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 113) jusqu'au 22 mai 1373, date à laquelle il fut nommé châtelain et capitaine de Salmaise et de Jugny (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 2, B 4420, f. 1, et B 6046, f. 1 r° et v°); il l'était encore au moment de son décès, premiers jours de février 1377 (*Id.*, B 6047, f. 23 et 57 v°-58).

(4) Il s'agit ici soit de « Estevenins Orfavres, autrement de Senz », mentionné comme changeur à Dijon en 1353 (*Id.*, B 11248, f. 70 v°-71), soit de « Estevenin L'Orfevre, diz de Senz, demorant à Dijon », cité, sans que sa profession soit indiquée, dans un document de 1368 (*Id.*, B 11269, f. 62 v°). Ce dernier paraît être le riche drapier dijonnais dont il sera question plus loin, sous le nom de « Thevenin de Sens, dit L'Orfevre », « Thevenin L'Orfevre, dit de Sens », etc.

(5) *Id.*, B 4263, f. 12. — Guyot Le Maire porte encore en dépense (*Ibid.*) le change d'or en menue monnaie de 300 fr., à raison de 5 deniers « pour chascune piece », et de 20 fr., au même taux, qu'il avait dû opérer dans le cours de l'année 1367; mais ces deux articles, ainsi que celui publié ci-dessus, furent barrés à l'apurement du compte, avec la mention en marge : « Radiatur, quia non est consuetum, et cadit in gracia domini ». — Le change de l'or en monnaie coûtait 1 sol par florin en 1330 (*Id.*, B 315, f. 54 et 68), 4 deniers par franc en 1370-1372 (*Id.*, B 4263, f. 152 et 233). On trouvera plus loin, en 1375, les renseignements que j'ai pu recueillir sur le taux, à cette époque, du change de l'or pour de la monnaie et de la monnaie pour de l'or.

(6) *Id.*, B 1430, f. 54. — Le 21 novembre 1367, il envoya de Paris à la duchesse de Bar des truffes qu'il avait reçues de Bourgogne (*Ibid.*, f. 44 v°).

Digitized by Google

705. — Le 12 octobre, le duc mande de payer 20 florins de Florence « à messire Pierre, curé d'Autreville (1), prestre, pour don à lui fait par Mgr, pour Dieu et en aumosne et afin que il chante certaines messes pour l'ame du roy Jehan, que Dieux absoille, que mond. seigneur li a enchargées » (2).

706. — Le 20 octobre, payé 8 fr. 2 s. p. « à Jehan Huvé, orfevre, demourant à Paris (3), pour une livre de bleu et de vert pour esmailler, demie livre de noir et de blanc, et pour 2 onces de rouge cler, achetées de lui et baillée[s] à Josset de Halle, orfevre de Mgr, pour faire certain esmail que Mgr li a ordonné » (4).

707. — Le 22 octobre, le duc gratifie de 2 fr. « 2 menestriers, joueurs de bateaux, lesquiex ont joué devant Mgr », à Argilly (5).

708. — Payé, le 31 octobre, 10 fr. « à Thevenin Pagnot, dit le Petit Maistre, coustelier, demourant à Dijon (6)..., pour uns cousteaux à trancher devant Mgr, acheté de lui et delivré à mond. seigneur, le jour de la feste de la Toussains » (7).

709. — Le 12 novembre, le duc achète : de « Symonnet Paynet, orfevre, demourant à Paris », pour 180 fr., « uns tableaux d'or pesant 14 onces 2 esterlins mains ou environ » ; — de « Jehannin Hasart, pannetier du roy » (8), pour 30 fr., « un trableaux (*sic*) de enluminure et de pourtraiture » ; — de « Hennequin Lescot, orfevre et bourgois de Paris (9)..., un dyament » de 25 fr., et de « Jehan Alorge, orfevre, demourant à Paris (10)..., 2 anneaux d'or à 2 dyamens », de 70 fr. (11).

710. — Payé, le 15 novembre, 3 fr. et demi « à Jehan de Saumur,

---

(1) Hauteville, canton nord de Dijon.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 43 v°.

(3) Il fut plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris de 1368 à 1379, et vivait encore en 1389. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table. — Jean Huvé le jeune était orfèvre à Paris en 1392-1400 (*Ibid.*).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 29 v°-30.

(5) *Ibid.*, f. 44.

(6) « Stephanus, filius quondam dicti Paignot, de Dyvione, coustelerius », exerçait déjà sa profession à Dijon en 1343 (*Id.*, B 11233, f. 37 v°). En 1366, il fournissait au duc des « cousteaux pour cuisine » (*Id.*, B 1430, f. 111). Il était mort depuis peu à la date du 16 janvier 1371 (J. Simonnet, *Études sur l'ancien droit en Bourgogne...*, p. 82).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 35.

(8) Des lettres de rémission accordées à ce panetier de Charles V, en mars 1370, constatent qu'il avait administré, vers 1358, la monnaie de Troyes (Arch. Nat., JJ 100, n° 756, f. 224 r° et v°).

(9) Cet orfèvre, dont le nom réapparaîtra encore plus loin, en 1373, travaillait pour le roi en 1370. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi*, à la table.

(10) Je ne connais pas jusqu'à présent d'autre mention de cet orfèvre.

(11) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 30.

Digitized by Google

corduanyer de Mgr » (1), pour 3 paires de houseaux et 3 paires de sollers, que il a balliés aux 2 pages et au mor de Mgr » (2).

711. — Le 22 novembre, le duc mande de payer 78 s. p. à son « palefroingnier », à savoir : « pour querir au mor de Mgr un pourpoint de futainne blanche, 21 s. 8 d. p., et pour 3 aunes de blanchet à lui faire une hoppelande, unes chausses et un chapperon, 28 s. p. ; pour 2 paires de robes linges, 2 s. 8 d. p. ; pour uns estiveaux, uns sollers et uns esperons, 19 s. p. ; et pour façon de lad. hoppelande, chausses et chapperons (*sic*) dessusdiz, 6 s. 8 d. p. » (3).

712. — Payé, le 24 novembre, à « Josset de Hal, orfevre de Mgr », 24 fr. 10 s. p. « pour la value de 4 mars et demi d'argent fin, pour faire la garnison d'un nouvel harnois que mond. seigneur a fait acheter pour lui » (4).

713. — 29 novembre, payé 50 fr. à une « merciere de » Paris, « pour 3 aunes et 1 quartier de satanin azuré et 4 orfrois de Damas, pour 4 chapperons pour Mgr » (5).

714. — 31 novembre, payé « à Nicolas Le Flamant, drappier et bourgois de Paris », 126 fr. 2 s. p., à savoir : « pour 8 aunes de drap neïf, des bons, pour faire une hoppelande longue pour Mgr, à fourrer, à 3 frans trois quars l'aune » ; « pour 7 aunes et demie d'escarlate rosée, pour faire une autre hoppelande longue à fourrer, à 5 fr. et demi l'aune » ; « pour demi royé de Gand, contenant 10 aunes, pour faire un mantel à chevauchier pour Mgr, à 2 fr. l'aune » ; « pour 7 aunes et demie de rouge, royé à 8 batons, pour faire la doubleure dud. mantel à chevauchier et un courset lonc à fourrer, à 2 fr. l'aune » ; « pour 3 aunes d'escarlate vermeille, pour faire pour mond. seigneur 2 cotes simples et 4 chapperons, à 5 fr. et demi l'aune » ; « et pour la tonture des draps dessusdiz, 3 fr. 6 s. p. » (6).

715. — Le 7 décembre, le duc achète de « Guillaume Du Fueilloy, ganthier et vallet de chambre du roy » : « 2 paires de grans gans de

---

(1) Cordonnier parisien qui, on le verra par la suite, était encore fournisseur du duc en 1375. Le même ou un autre Jean de Saumur était cordonnier et valet de chambre de Charles VI, de 1380 (Douët-d'Arcq. *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 24 et 29) à 1398-1399 (Bibl. Nat., ms. lat. 17058, n° 136; nouv. acq. fr. 3655, p. 111-112).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 40. — Sur ce nègre du duc, voir ci-devant, art. 673, et plus loin, art. 931, etc.

(3) *Ibid.*, f. 35 v°.

(4) *Id.*, liasse B 385, dossier Orfèvres, et B 1430, f. 30.

(5) *Id.*, B 1430, f. 35.

(6) *Ibid.*, f. 35 v°. — Le duc fit d'autres achats à ce drapier au mois de décembre suivant (*Ibid.*, f. 36).

Digitized by Google

chameu, les uns fourrés de martres et les autres de menu vair », 12 fr.; « une autre paire de gans de chameu, fourrés d'escarlate vermeille », 3 fr.; et « 6 paires de petis gans de chameu, la moitié fourré de menu vair et l'autre moitié de chevrotin », 9 fr. (1).

716. — 7 décembre, payé 11 fr. « à Berthelemi Spifame, bourgois de Paris..., pour 3 aunes et demie de satanin azuré, acheté de lui pour mettre ou jaques, par dedens, encontre la char de Mgr » (2).

717. — Le 11 décembre, le duc mande de payer : à une « merciere » de Paris, 4 fr. « pour 8 onces de soie ardant, pour faire un tissu de soie pour la ceinture de Mgr »; « à Jehanne La Benoite, demourant à Paris » (3), 2 fr. « pour façon dud. tissu »; — à une autre mercière de Paris, 4 l. p. « pour 8 onces de soie vert, ouvrées en las de soie et en aguilletes, et delivrées à Josset de Halle, orfevre de Mgr, pour mettre en son harnoiz, l'once 10 s. p. »; — et 36 s. p. « à Marie L'Alemande, pour 2 tissus de soie bleue, pesant 3 onces, pour faire fermoirs au harnois de Mgr, l'once 12 s. p. » (4).

718. — 16 décembre, payé 104 fr. « à Bernart Belenat, mercier, demourant à Paris..., assavoir : pour 4 draps de soie de Lucques, pour faire un grant mantel pour Mgr, à la feste de Noël..., 80 frans, et pour un drap de soie d'outre mer, pour faire un grant surcot large pour mond. seigneur, à lad. feste, 24 fr. » (5).

719. — Payé, le 20 décembre, 546 l. 2 s. 6 d. t. « à Vinant de Couloingne, demourant à Paris », pour l'or et la façon de « une ceinture d'or [de touche] à aigles et à cignes blans esmailliés, que il a faite et delivrée à Mgr ». Le duc lui avait fourni, en outre, « 8 mars 1 once 13 esterlins obole d'or de touche, en une vielle ceinture que Mgr avoit » (6).

720. — Le 22 décembre, payé 3 fr. « à Robinete La Brisemiche,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 35 v°. — Il fut encore payé au même gantier, le 21 décembre 1367, « pour 6 paire[s] de gans de cerf pour les fauconniers de Mgr, et pour longes pour ses faucons, 14 fr.; et pour 10 paires de gans de chevrotin, doublés de chien et brodés, pour 6 paire[s] de gans doubles, de chevrotin, et pour 6 autre[s] paire[s] de gans petiz pour jouer à la paume, 8 fr. » (*Ibid.*, f. 36).

(2) *Ibid.*, f. 35 v°.

(3) C'était une « estoferresse de soie », citée encore plus loin, art. 1093.

(4) *Ibid.*, f. 30 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 36.

(6) *Ibid.*, f. 30 v°. — Les « vallès » de cet orfèvre, qui firent la ceinture dont il est ici question, reçurent du duc, le 28 décembre 1367, une gratification de 4 fr. « pour leur vin » (*Ibid.*, f. 45 v°). Voir ci-devant, art. 671.

Digitized by Google

cousturiere, demourant à Paris (1)..., pour façon de 4 paires de draps linges, de cuvrechiés et de toies à orillers, qu'elle a faiz pour Mgr » (2).

721. — « Geffroy Poncin, demourant à Paris », touche, le 23 décembre, 5 fr. et demi, savoir : « pour 8 gibecieres pour les faucons de Mgr, 4 franz; pour une leurre, 2 fr.; pour 2 chapperons d'ottour, un de tiercelet et un pour l'aigle de Mgr (3), et pour un giez de c[u]erf, demi franc » (4).

722. — En 1367, « Guillaume de Meaux, lormier, demourant à Paris » (5), vend, à diverses fois, 16 « paires d'esperons dorés, pour Mgr », à raison de 26 s. 8 d. t. la paire (6).

1367-1368

15 AOUT 1367 — 15 AOUT 1368

« Amandes » du bailliage d'Auxois :

723. — D'un homme d'Arnay-sous-Vitteaux (7), « sur ce qui avoit trovée une chasuble ou grant chemin (8), quant les ennemis estoient ou païs (9), et ne la pourta pas à la justice, mas la pourta à l'esglise; consideré sa povreté et qui dit savoit cui elle estoit, condampnez pour ce à 3 franz » ;

(1) Qualifiée plus loin (art. 955) de « cousturiere de la royne ». Elle l'était encore en 1387 (Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie...*, p. 156 et 318-319).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 36. — Le même jour (22 décembre), il fut acheté, à Paris, « une toille de Reins », du prix de 30 fr., « pour faire robes linges pour Mgr » (*Ibid.*, f. 36 v°).

(3) Les comptes du duc ne contiennent pas, à cette époque, d'autre mention de « l'aigle de Mgr ».

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 26 r° et v°.

(5) Il fournit des éperons au duc jusqu'en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46). Il en vendait au roi de Navarre, en 1370 (Bibl. Nat., ms. fr. 10367, f. 75) et au duc de Berry, en 1372 (Arch. Nat., KK 251, f. 66).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39 r° et v° et 40.

(7) Canton de Vitteaux, Côte-d'Or.

(8) D'après l'ancienne coutume de Bourgogne, « tous les grands chemins en Bourgoigne sont héritage au prince, en justice et en seigneurie, et ne s'en puet nuls dire sires, par fief ou par arrière fief, nobles de Bourgoigne ne autres, fors que le prince, et la connoissance lui apartient de tous délits faits ès grands chemins » (Président Bouhier, *Les Coutumes du duché de Bourgogne*, t. I, p. 116, n° L).

(9) Ici encore il s'agit des incursions des routiers.

Digitized by Google

724. — D'un homme de Semur, « pour ce que, l'an corant 1365, ou finaige de Villoignes-les-Chevreres (1), il trova en un prey, qui estoit siens, 1 brandom que le chastellain de Grignon (2) il avoit fait mettre, pour deffaut de ce qui n'avoit pas paié sa censive, et ycelli brandom abatit et fit choir du pié à terre; pour ce composé à 8 franz » (3). ....

1er NOVEMBRE 1367 — 1er NOVEMBRE 1368

Extrait des « Emandes, accors, forfactures, composicions et autres exploiz de la justice du bailliaige de Chalon » :

725. — « De Symon le juix, de Chaigney (4), pour le fait des usures dont ycils Symon ait usey, oudit bailliaige de Chalon, à decoper monnoie, dont il est condempné... à la somme de 40 frans d'our » (5).

« Exploiz... de la justice de la grurie oudit bailliaige de Chalon » :

726. — D'un homme, pour avoir dit à un autre, « en presence de pluseurs, qu'il ne prisoit point le gruyer (6) 1 sanglant estron de chien; pour ce 3 frans ». — Du même, « pour ce que il avoit tendu aux lievres es garenes de Mgr », 4 fr. (7). ....

---

(1) Aujourd'hui Villaines-les-Prévôtes, canton de Montbard, Côte-d'Or.

(2) Prévôt de Villaines-en-Duesmois en 1360-1361 (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 59), Évrard de Nesles fut châtelain de Grignon du 11 novembre 1366 (*Id.*, B 4940, f. 1) au 25 juin 1379 (*Id.*, B 4941, f. 177), date à laquelle le duc céda cette châtellenie à son chambellan Guillaume de La Trémoille, en échange de la terre de Semur-en-Brionnais (chef-lieu de canton, Saône-et-Loire) (*Ibid.*). Évrard de Nesles fut en même temps châtelain de Montbard, de 1370 au moins (*Id.*, liasse B 340 *ter*) au 1er juin 1373 (*Id.*, B 3509, f. 1), puis du 11 novembre 1375 (*Id.*, B 5311, f. 1) à 1391 (*Id.*, liasse B 11829, dossier Montbard). Il vivait encore en 1393 (*Id.*, B 1494, f. 31).

(3) *Id.*, B 2755, f. 10 rº et vº.

(4) Il ne s'agit là, peut-être, que d'un individu du nom de Le Juif, de Chagny, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 3570, f. 10 vº.

(6) Jean de Saulx. Voir ci-devant, p. 80, note 1.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 3570, f. 12 vº. — Sur la gruerie du duché de Bourgogne, cf. *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 83-84. — Dans *La Vénerie des ducs de Bourgogne...*, de M. Ét. Picard, on trouvera (p. 115-119) de nombreux extraits des « exploits de justice » de la gruerie en 1376-1377, 1396, etc. Voir aussi, de cet auteur, le *Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis pour l'année 1419* (dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. VI, 1877, p. 217-282), et *Des délits et des peines en matière forestière au moyen âge, dans le duché de Bourgogne* (mêmes *Mémoires...*, nouv. série, t. XIX, 1891, p. 333-365).

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1367 — 11 NOVEMBRE 1368

727. — Payé 5 gros et demi « à Regnault de Gray, serreurier, demeurant à Dijon (1), pour une serreure de bois toute nove, mise en la chambre des armeures en Talant (2), dont l'on ne savoit qui avoit la clef..., pour une clef... et pour » deux autres « serrures de bois... » (3).

728. — Une « demie livre de poudre de canon », pour le château de Montréal, est payée 6 gros (4).

729. — Mention de « saublon », « chaulx » et « tielle batue », employés pour « le mourtier » dont se servaient les maçons occupés alors aux travaux du château d'Argilly (5).

---

(1) Son nom figure encore en 1395 dans les comptes ducaux (Arch. Côte-d'Or, B 1503, f. 70 v°-71).

(2) Salle située, sans doute, dans la tour des *Armures*, une des trente-trois tours du château de Talant. Cf. Joseph Garnier, *Le château de Talant* (dans les *Mém. de la Commission des Antiquités... de la Côte-d'Or*, t. III), p. 281, 282 et 284.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 68 v°.

(4) *Id.*, B 5405, f. 23 v°.

(5) *Id.*, B 2155, f. 4 v°. — A la même date, 4 gros furent payés à un tonnelier d'Argilly, « pour 2 ceoilles, qu'il ai faites du bois de Mgr, pour monter le mourtier » (*Ibid.*, f. 5). — En 1369, un « oilier » de Nuits fournit, au prix de 2 fr., « 8 pintes d'oille, pour faire le cymant » (*Id.*, B 2156, f. 16); en 1373, il est encore fait mention d'un achat « d'uille de noil et de chenevay », et de « limaille de fer », pour « le simant » employé aux travaux du château d'Argilly (*Id.*, B 2159, 3e compte, f. 13 v°). En 1372, pour les travaux exécutés à l'hôtel ducal de Dijon, il fut acheté de la « chaux vive, pour meller avec tielle batue, pour faire symant » (*Id.*, B 4419, f. 17 v°). — Dans un autre compte, il est question, en 1345, de poix (*poiz*), d'huile et de tuile pilée (*batue*), destinées à « faire dou cimant » (*Id.*, B 2056, f. 10 v° et 11).

Digitized by Google

ANNÉE 1368

INVENTAIRES

1368, 15 janvier.

C'EST L'INVENTOIRE (1) DES BIENS MEUBLES DOU CHASTEL DE VILLAINNES (2), BAILLIEZ ET DELIVREZ PAR PIERRE DE CHACENAY A PERRENET BOIVILLE, A PRESENT CHASTELLAIN DUDIT CHASTEL (3), LE SAMEDI APRÈS LES 20 JOURS DE NOËL 1367.

En la chambre au blef :

730. — 2 grans potiers de couvre, l'un à ansses et l'autre senz

(1) Il existe du mobilier de ce château deux autres inventaires, analogues à celui-ci : l'un de 1359 (Arch. Côte-d'Or, B 6554, f. 46 v°), l'autre de 1372 (*Id.*, B 6560, f. 29 r° et v°), qui fournissent quelques variantes, citées ci-après en note.

(2) D'après la *Description du duché de Bourgogne*, par Courtépée (t. IV, p. 238-239), le château de Villaines-en-Duesmois, dont il reste encore d'importantes ruines, comprenait « 90 chambres à feu ». Il est décrit en ces termes dans un terrier de la châtellenie de Villaines, de 1539, conservé aux Arch. de la Côte-d'Or (B 1377, f. 18 r° et v°) : « Le chastel et maison fort assiz et situé aud. Villaines, emprès la rue des Bordes..., a sept tours; à l'entrée duquel il y a doubles portes, avec le pont levyz, et la basse court, où aussi a une grant porte, ung huyz et une petite maison y estant, en laquelle demeure le portier dudict chastel. Lequel chastel est foussoyé tout à l'entour, ensemble et avec une grant piece de terre arrable, estant derrier ledict chastel, vulgairement appellée le parc, contenant envyron douze journaulx, selon qu'il est encloz de murailles à sec...; ouquel parc y a deux maisieres, lesquelles, comme l'on dict, soulloyent estre en ediffices, et l'une estoit une chappelle où y a encoires de present ung aultel. » — Il existe trois vues modernes des ruines de ce château : la première, publiée dans l'*Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, par Nesle et Mignard (Dijon, Châtillon, 1853, in-fol.), pl. 49 ; les deux autres, lithographiées un peu plus tard chez Engelmann, à Paris.

(3) Pierre de Chacenay, châtelain de Villaines depuis 1359, devint châtelain de Villiers-le-Duc le 11 novembre 1366 (voir ci-devant, p. 42, note 2), mais il continua à administrer à la fois la châtellenie de Villaines jusqu'au 11 novembre 1367 (Arch., Côte-d'Or, B 6558, f. 42). Il eut pour

Digitized by Google

ansse, abroichié (1); 1 autre potier moindre, à ansse, ouquel a pluseurs viretons de fer; 4 autres potiers moindres, et 1 qui est devers les veneurs (2).

731. — Une grant chaudiere d'arain et une moienne, viez et depeciées; 6 paelles d'arain, senz queuhe, petites et viez.

732. — 2 grans chauderons à ansse et 2 moiens, d'arain, à ansse; une grant paelle de fer, à queuhe, reboitée (3); une soile ferrée, à eague, et 1 bacin senz queuhe (4).

733. — 2 arches à blef, tenans environ 14 stiers, et une autre, tenant environ 2 stiers.

734. — 2 grans arbelestes de corne, à tour, et 5 petites, de corne, les 2 senz noiz et l'une depeciées (*sic*).

735. — 2 pavaiz et 4 targes, et 2 escus de viez façon.

736. — 8 coites (5) petites et 4 cussins de plume, 2 petites viez coutrepointes et 1 couverteur (6) roige, fourré de conis, touz de nulle valeur.

737. — 3 chopinotes d'estain, toutes viez; 1 moiton ferré, à la mesure de Flavigny.

738. — 1 briez de bois (7), point à ymaiges des armes de France et de Bourgoigne (8).

---

successeur, dans ce dernier poste, Perrenet Boiville, qui en fut titulaire jusqu'au 13 juillet 1372 (*Id.*, B 6560, f. 17, et B 6561, f. 1). — Ce Perrenet (appelé plus communément par la suite Pierre) Boiville, fut en même temps receveur du bailliage de la Montagne, du 1er novembre 1367 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 187) au 1er novembre 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 4011, f. 1). Nommé alors « maistre des comptes de Mgr » (*Id.*, liasse B 368, dossier Écuyers de cuisine), il l'était encore au moment de sa mort, 21 septembre 1388 (*Id.*, B 4431, f. 34 v°), et non pas 21 septembre 1387, comme l'indiquent les *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.* (2e partie, p. 80). Il avait été « clerc de la despense de l'ostel de madamoiselle de Bourgoingne » (Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Philippe de Rouvre, morte vers octobre 1361), et était en 1364, « clerc » du receveur général de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 54 et 68).

(1) *2 granz pothiers de couvre, l'un à visaiges es anses et l'autre brisié en l'olle.* Invent. de 1359.

(2) Les veneurs du duc, qui venaient souvent, à cette époque, s'installer au château de Villaines pour chasser dans la région.

(3) *Ramboitée.* Invent. de 1372.

(4) *Une soille à aigue, ferrée ; un bassin à aigue, senz coue.* Invent. de 1372.

(5) *Coutres.* Invent. de 1372.

(6) *Un couvertoir de rouge, fourré de coniz.* Invent. de 1372.

(7) Il ne figure pas à l'inventaire de 1359.

(8) Ce berceau aux armes de France et de Bourgogne paraît indiquer la

Digitized by Google

739. — 11 fuz de lance, que bons que maulvaiz, les 5 ferrez et les autres defferrez.

740. — Ou plainchié de la tour de lad. chambre : 23 pieces de cors de plon, que grans que petiz; 2 grans pieces de fer d'unes fenestres et 3 bracez de fer; 6 pieces de plon à couvrir toiz, que grans que petites ; 8 pieces de verrieres de fenestres, que grans que petites (1).

741. — Ou fons de lad. tour, 1 archote de fou.

742. — En la chambre au vin : 1 petit charruot (2) à charroier vin, où il a 4 roes ferrées ; 3 canons et 1 saichot de poudre (3) pour les faire gitier; 2 poloins (4) à deschargier vin, une arche saleure (5), une queuhe vuide; pluseurs pieces de marrien pour mais.

743. — En la tour de costé lad. chambre, une archote de fou, toute viez.

744. — En la chambre au capitain (6), une arche plate et 1 petit cramaille (7) de fer, delié et de petite value, et 1 autre petit, en la chambre devers Gadoirot (8).

---

naissance à Villaines d'un des enfants soit du duc Robert II et d'Agnès de France, fille de saint Louis, soit du duc Eudes IV et de Jeanne de France, fille aînée de Philippe le Long. Les derniers ducs de Bourgogne de la première race y séjournèrent fréquemment. Philippe le Hardi et la duchesse, sa femme, y résidèrent aussi. Leur fils Philippe y naquit le 8 octobre 1389 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 327).

(1) Le plomb et les « verrières » dont il est ici question furent utilisés, en 1372, par « Perrin Girclé, pointre et verrier », pour « rapparellier en pluseurs lieux... les verrieres de la chapelle de Villennes et celles de la grant salle amont du chastel » et « de la chambre Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 6560, f. 21 v°). — Un autre document de 1378 constate que ce peintre-verrier était de Semur-en-Auxois (*Id.*, B 5407, f. 54).

(2) *Charriot.* Invent. de 1372.

(3) *1 sachet de pourre.* Invent. de 1372. — Sur ces canons, voir précédemment, art. 433. En 1372-1373, il fut payé 3 fr. à deux « chapuiz, pour la façon de 500 fufz (*sic*) à guerroz, empennez de bois, pour les grans arbalestes à tours et pour canons, tous garniz excepté de fers », destinés au même château (Arch. Côte-d'Or, B 6561, f. 13 v°).

(4) *2 poulains.* Invent. de 1372.

(5) *Une arche saloire.* Invent. de 1372.

(6) Guillaume de La Jaisse, écuyer, avait été nommé capitaine du château de Villaines le 29 avril 1365 (*Id.*, B 6558, f. 25 v°). De ce poste, il fut appelé, le 11 novembre 1378 (*Id.*, B 2081, f. 24), à celui de châtelain d'Aisey-le-Duc, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 30 septembre 1380 (*Id.*, B 2082, f. 1).

(7) *2 cromales de fer.* Invent. de 1359. — *1 petit cramail.* Invent. de 1372.

(8) D'après les comptes de cette châtellenie, Jean Gadoirot, *alias:* Godoirot,

Digitized by Google

745. — Une paire de grans tresfouiers (1), en la chambre dud. capitain.

746. — En la chambre de costé, une arche mait et 1 autre moindre, viez; une autre arche, devers led. Gadoirot.

747. — 1 calice (2) et 1 platine d'argent, dorez; une paiz d'argent, dorée; 1 missaul (3) viez, 3 vestemens viez; 3 chasubles, dont les 2 sont viez et 1 bone; 1 seer (4) de coivre, à mettre aigue benoite; une cloiche, senz ansse; 2 channotes viez, l'une de plon et l'autre d'arain.

748. — 1 aubergon (5), dou temps ancien, et 1 gorgerete de trés petite valeur; 1 piece de maille, de une aulne de lon (6) et de demi pié de large.

749. — Devers le four, 2 arches à faire paste.

Je Perrinet Boiville, à present chastellain de Villainnes, faiz savoir que maistre Pierre de Chacenay, nagueres chastellain dud. lieu, m'a delivré les biens meubles ci dessus escrips. Ce fu fait l'an et le samedi dessusdiz. — *P. Boiville.*

Je approuve en glose : trois vestemens viez (7), excepté qu'il y faut 1 ami. — *P. Boiville* (8).

Guedoirot, Guedoire, etc., était « garde et pourtier » du château de Villaines en 1360-1373.

(1) *4 paires de traffouiers.* Invent. de 1359. — *Treffouiers.* Invent. de 1372.

(2) *1 calisse.* Invent. de 1372.

(3) *1 messal.* Invent. de 1372.

(4) *1 seaul.* Invent. de 1372.

(5) *1 haubergeon.* Invent. de 1372.

(6) *Une alne de lonc.* Invent. de 1372.

(7) Voir l'article 747.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 6604, f. 15. — L'inventaire de 1359 fait mention en outre de « 3 mourtiers », « 1 rotier », « une beceole sanz mange, une pioiche », « 8 coues, 2 baigneourres, 2 mauvaises soilles ferrées, 2 soilloz ferrez, 1 anthonneur, 4 arches de foul, une deleourre, 2 beceoles, 2 carveaulx reonz, pour faire vin », etc.

Digitized by Google

1368, 14 février.

C'EST L'INVENTOIRE DES BIENS MEUBLES TROVEZ OU CHASTEL DE COURCELLES-LÉS-SEMUR (1), BAILLIEZ ET DELIVREZ À GUILLAUME DES GRANGES, CHASTELLAIN DUDIT LIEU (2)..., LE LUNDI APRÈS LI EUTAIVE DE LA PURIFICACION NOSTRE DAME L'AN DE GRACE 1367.

750. — 1 calice, garny de platine; 1 messer de demi temps, où il n'a que une aiz; une chaitive chasuble, grissolée; une viez aube, 1 autel beneoit, 1 estole, 1 manuple; 2 channotes d'estain, l'une senz cuvescle.

751. — Une arche plate de noier, ferrée, où il a 2 sarreures de fer; une grant table de sappin, une petite table de chaigne, de 2 pieces; 2 chaitives aubelestes (3), sanz corde et senz noiz, dont les aiz sont d'erable; 1 buffet de 2 aiz espesses.

752. — 16 sextiers 5 moitons froment, 18 sextiers 3 moitons

(1) Courcelles-lez-Semur, canton de Semur, Côte-d'Or. — Cédé par le duc à Guy et à Guillaume de La Trémoille, ses chambellans, le 17 avril 1374 (Arch. Côte-d'Or. liasse B 1375, dossier Courcelles; cf. aussi dom Plancher. *Hist. de Bourg.*, t. III, pr., p. xxxvii-xxxviii et lxxxxviii-c), ce château fut démantelé en 1478 et restauré depuis (Courtépée, *Descript. du duché de Bourg.*, t. III, p 560). Il n'en subsiste que des ruines. Un procès-verbal de 1468 le décrit en ces termes : « Lequel Courcelles est ung bel chastel seignorieux, bien entretenu et maintenu pour la pluspart, mais touteffois en aucuns lieux des maisonnemens a bon besoing de recouvrir et reparer, ou brief il viendra en desolacion. Et y a plus de trente tant sales que chambres, grandes et moyennes, à cheminées, garde robe et retrais ; et à l'entour dud. chastel, beaulx focez à eaue, murez du costé des champs, du bas en hault, au rez des terres, et en aucuns lieux sont effondrez et cheuz ded. (*sic*) murs dedans lesd. focez (Arch. Côte-d'Or, liasse B 1253, procès-verbal de 1468, f. 19).

(2) Nommé châtelain de Courcelles le 29 janvier 1368 (*Id.*, B 4371, f. 1), Guillaume Des Granges, écuyer, exerça cet office jusqu'au 24 juin 1369 (*Id.*, B 4372, f. 1). Il fut ensuite châtelain de Montréal, du 16 août 1378 au 11 novembre 1386 (*Id.*, B 5408, f. 1, et B 5415, f. 1).

(3) Le 5 mars de la même année 1368, le châtelain acheta, pour deux florins, de « Jehan de Meleum, saler, et Jehan Beaul, de Semur, lorimier, 2 baudrers à tandre aubelestes, pour ce que oudit chastel de Courcelles n'avoit à quoy l'on peust tandre aubelestes, et les inimis estoient sur le paiis » (*Ibid.*, f. 4 v°). — Il s'agit toujours des incursions des Grandes Compagnies.

Digitized by Google

seigle, 4 muis 4 sextiers 1 moiton avene, tout à la mesure de Semeur (1).

[ÉCHUTES DE MAINMORTE ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE ROUSSILLON, GLENNE ET LA TOISON, DU 11 NOVEMBRE 1367 AU 28 AOÛT 1368.]

I. — L'inventoire des biens de feu Guillemon de La Ferre (2)...:

753. — 2 beuf[s], dox vaches [et] lorz veaulx, 10 chief[s] de oilles, 3 chievres, 1 bouc et 5 chiés de cosches.

754. — 1 tabler, 1 toillete; 1 lit de plume, garni de draps et de couverture.

755. — 1 coste et 1 surcot de pers, bien viez; 1 coste de bureal noir, 1 chaperon de brunete et 4 linceux.

Et sur tout ce elle devoit du mariaige de sa fille 5 frans.

II. — L'inventoire des biens de feu Hugonin Gibien, d'Athés (3) :

756. — Une arche comble, de foul; une arche plathe, une mest, une pille, 1 pilon.

757. — Ung foussour, une pioche; 2 fesserez, viez; 2 faucilles.

758. — 1 cussin de plume, 1 cointe de bale et deux florins en crois de bestes.

Et en tout ce lidiz Hugonin n'avoit que la moitié et sa fame l'autre, et devoit sur tout à Jehan de Fretoy deux frans et demi (4).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4371, f. 9.

(2) Ces « biens meubles de feu Guillemon, fame jadix Robert de La Ferre », furent « venduz aud. Robert, pour touz les seigneurs, 15 frans; affiert aud. Mgr 9 frans » (*Id.*, B 4827, f. 42).

(3) Le tout fut « vendu et entraigié à Guillemete, fame jadix dud. feu Gibien, à present fame Gautereaul de Soisi, et audit Gautereaul, son mari, pour touz les seigneurs, 5 frans; affiert aud. Mgr 3 frans » (*Ibid.*). — Voir ci-devant, p. 100 et 101, inventaires II et III.

(4) *Ibid.*, f. 46.

Digitized by Google

Fourfaitures, espaves et biens advenuz a Mgr, de bestars et bestardes [en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1367 au 29 août 1368].

I. — De Jehan Chauvirey, qui estoit berger Jeham Guiote, de Baingnoulx (1), qui estoit aubains, qui mors (*sic*) environ la mie caireime 1367 (2), et ne se apparisit nunls qui riens li appartenoit.

759. — Si devoit lidiz Jeham Guiote aud. berger 6 florins, de quoy li curié de Baingnoux en out 1 pour l'anterraige dud. berger; item, pour son trantenier, 2 gros. Ensinc demorre... pour Mgr 4 florins 8 gros.

760. — 1 chative coste, qui fut donnée pour Dieu.

II. — De Perrenot Le Maletat, de Poilley (3), qui estoit bastars, qui fuit trespassez le sambadi 15e jour du mois d'avril 1368, après Pasques... (4) :

761. — 1 ceoille, 1 ceoillot ferrey, 1 viez peele blainche, une viez frittoire, 1 bacin de soile.

762. — 1 damoiselle de fer, 1 escramoire, 1 trepier brisié, 1 tenot à faire buye, 1 mourtier, 1 pestot.

763. — Une pille de bois; 7 arches, qui poul vaillent; une mait à prestir paste, 1 buffot à maingier sus.

764. — 1 fessoul, 1 coignie, une gete de bois, 1 escuellier de bois, une table d'une aiz.

765. — 1 cerex, une salpe, 1 cousteaul à 2 moinges, 1 cromale de fer, 2 petiz chauderons.

766. — Une forces à cousturier, une dreceoire de fer; 2 petiz poz quarrez, d'estain.

767. — Une boutoille de cuer, tenant 1 pinte; 2 ennaz de bois, sanz argent; 1 poul de viez ferremante, en 1 sac.

---

(1) Bagnot, canton de Seurre, Côte-d'Or.
(2) Vers le 19 mars 1368.
(3) Pouilly-sur-Saône, canton de Seurre.
(4) Deux ou trois lignes du ms. sont ici complètement détériorées.

Digitized by Google

768. — 3 liz de plume, couvers de viez coutrespointes ; une cointre de plume, qui est en gaiges pour 7 gros.

769. — 10 linceulx petiz et viez, 3 petites touailes, 2 tergeoires, 3 paires de draps linges, une malecoste de burel.

770. — 2 boisseaulx d'avenne, demi boisseaul de lantilles, 1 boisseaul de pois, 7 boisseaulx de soigle, 3 boisseaulx d'orge, 7 livres de chenove, 4 livres de fil.

771. — Deux genices, 1 louceaul, qu'il tenoit à moitié crois et descrois, sanz chatel, de Vincendot de Seure ; une vaiche et 1 veaul, qu'il tenoit de Gautier Beaufilz, à moitié crois et descrois, sanz chatel.

772. — 3 truhes, 3 malez, dont li 4 ont chascum ung am et demi et li autres 2 on[t] chascun demi am ; une oie, 1 garz, 5 gelines, 7 moichotes.

773. — Environ 3 charretées de foin ; une moute de fumier ; une couhe vuide, à mectre vin.

774. — 3 vaiches et 1 veaul sugant et 1 buef, que tient d'eux Nicholas et Guillaumes Li Dagueneaulx, de Courberon, sus quoy il ai de chatel 14 florins et 1 bichot de soigle de moison, mesure de Seure.

S'ansuiguent li heritaiges qui estoient esdiz mairiez et qu'il possidoient entr'eulx :

775. — Une maison, couverte d'estouble, seant devant la maison Dieu de Poilley, et le més darrier, qui contient environ demi journaul de terre ; item, appartiennent à celle maison deux journaulx de terre, 2 soitures de prey, lesquelles chouses il tenoit à cense de Vincendot de Seure, à lour vie tant soulemant, et l'en doivent, chascun am, 3 florins de Florence.

776. — Une autre maison, couverte d'estouble, seant darrier le moustier de Poilley, et le més darrier, qui contient environ dmy (1) journaul de terre, qui doit chascun am de cense à Guillaume Thiebaut, de Poilley, 5 s. et une geline et une courvée.

777. — Item, unt gaaingnié lidiz mariez, tant es terres dessus escriptes comme en autres terres qu'il ont prises à cultiver

---

(1) Le mot *demi*, que portait le manuscrit, a été barré et ainsi corrigé par une main du temps.

Digitized by Google

d'autres gens, 9 journaulx de yvernaige et 5 journaulx d'avenne et environ 2 journaulx, que pois que jaisses.

Esquelles chouses... lad. Marion, femme dud. Perrenot, ai la moitié et messire li dux l'autre moitié. Si est vandue la part de Mgr et delivrée, comme au plux offrant, à lad. Marion..., pour le pris de 24 florins de Florence.

III. — Des biens advenuz à Mgr pour la malefaçon de Guillaume de Cussigney (1), liquelx fut banniz pour Huguenin Aubriot (2), adonc bailli du Digenois, pour ce qu'il estoit avec les Compaignes. Si fut fait inventoire... [le 17 mars 1367]... ; liquelx biens estoient communls antre led. Guillaume et Jeham, son frere... :

En la chapelle de la fort maison de Cussigney :

778. — Unes eandes, viez ; 1 missault viez, noté d'ancienne notte ; 1 vestemant de prestre, garni de chassuble, et est de samin roige ; ung autre vestemant de prestre, garni, dont la chasuble est de samin noir, viez ; 1 roichot viez, d'aulté ; une touaille d'aulté, qui est de lin ; ung petit calice d'argent, pesant environ demi marc ; 2 channetes d'estain, 2 chandelliers de coivre ; 1 viez salge, sus l'aultel ; 2 touailles d'autel.

779. — Item, 1 lit garni, couvert d'une salge perse ; une arche plate, en quoy sont li vestemans de l'autel ; une cheere de bois ; l'arnois du corps dud. Jeham, tout garni ; 1 cuverteul roige,

---

(1) Mentionné dans une « monstre » de 1359 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 317), ce Guillaume de Cussigny, écuyer, s'était engagé ensuite dans les rangs des Grandes Compagnies et avait été fait prisonnier par les troupes du duc. Sa capture paraît même avoir été jugée d'importance. On voit, en effet, que, le 6 octobre 1364, un « messaigier » fut dépêché de Dijon à Châtillon-sur-Seine, pour porter « au bailli de la Montaingne, hastivement, lettres closes du bailli de Dijon, contenant que, les lettres veues, il envoiast querir, à Maisey [Maisey-le-Duc, ou Maisey-sur-Ouche, canton de Châtillon-sur-Seine], Guillaume de Cusigney, escuier, quil illec avoit esté prins, et icelli meist par devers li, affin que, senz mons. le duc ou son consoil, aucune delivrance ne fut faite du corps dud. Guillaume » (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 52). Quant à Jean de Cussigny, son frère, il était coseigneur, en 1366-1372, de Cussigny (commune de Corgoloin, canton de Nuits) et de Boncourt-le-Bois (*Id.*, liasses B 10513 et B 10520). Ils avaient pour père, « mons. Simon, seigneur de Cussigney, chevalier », mort avant 1366 (*Id.*, liasse B 10513).

(2) Cf. ci-devant, p. 74, note 1.

Digitized by Google

fourey de queniz, viez; 1 sarge vert; 1 arche plate, ferrée, plainne de lettres et (1)...

780. — 6 coutres, 6 cussins de plume et de petite valour.

En la cuisine :

781. — 2 liz de plume, garniz, et sont li couvertoulx bien viez.

782. — Une arche de foul, à frestre, plainne de faves; unes maiz doubles, à prestrir paste; 2 couhes, 1 tonneaul, touz vuilz.

783. — 1 ceoile; une chaudere viez, où il n'a point de cuvel; 5 poz de couvre, que bons que maulvais; 7 peeles blainches, dont li une est à couhe.

784. — Une peele frictoire, une loichefroie, une grille quarrée; 1 viez chauderon, où il n'a point de cuvel.

785. — 24 escuelles d'estain, 5 platelloz d'estain, une baceoule à couhe, une dreceoire d'airain.

786. — 1 mourtier de moule, 3 andains goutoz, 1 trepier de fer; 3 petiz bans pour seoir sus, chascun d'une aiz.

En la boutoillerie :

787. — 10 pos d'estain, que bons que chatiz; 3 salerrotes d'estain, pour mettre sel sus tauble; 3 ennas de bruere, qui poul vaillent.

788. — 3 couhes vuides, où il ai environ 1 muy de vin; 2 petiz bacons, qui sont en une saloire, chascun d'un am.

789. — Une arche plate, double, en quoy il ai environ une pinte d'oille de noix, en 1 pot de couvre; 3 chandeliers de coivre.

En la sale :

790. — 2 liz, garniz de coutres, de cuisin et de couvertures et de salges.

791. — Une arche plate, de chaaigne, où il ai environ 10 boisseaulx de pois bis, à la mesure de Nuiz.

792. — 1 ceaul de coivre, à laver mains; 2 bacins à main.

793. — 3 taubles, garnies de trestelx; 1 buffot à drecier, sus une escrime; 2 andains goutoz de cheminée.

794. — 3 quarreaulx; 2 marchepiez, viez; 5 aubellestes encourdées, garnies de cleirs, et 4 autres, qui poul vaillent; 1 cheere de bois, pour soir sus.

---

(1) Il y a ici dans le manuscrit deux lignes déchirées.

Digitized by Google

En toute la maison fort de Cussigney :

795. — Environ 4 amines de blé conseal et 3 amines d'avenne, à la mesure de Nuiz, qui sont en pluseurs lieux.

796. — Une viez charrote ferrée, 3 bandes de charrote, viez, et 1 grant viez chauderon, qui est en la ville, où il n'a point de cuvel.

797. — Oudit ostel : 24 linceulx, que grans que petiz ; 10 nappes et 8 tergeoires, que grant (*sic*) que petites.

S'ansuiguent les bestes qui sont oud. ostel, buefz et autres bestes :

798. — 6 buefz traians et la charrue, garnie de fer, de coutre et de joux ; 4 vaiches pourtans ; 2 torroillons, chascun de 2 ans ; 2 autres torroillons, chascun d'un am ; 2 veaulx de lait, de ceste année ; 3 truhes pourtans, 1 verrat, 6 pourcelloz de lait ; 1 chevaul fauveaul et 1 bardot, que lidiz Jehamz chevoiche, garniz de sales, de brides, et 1 autre cheval chenu, qui n'ay que 1 eul et qui est affoulez d'un pié devant.

Des biens mehubles ci devant escrips sont advenuz à Mgr la moitié et l'autre moitié aud. Jeham de Cussigney, liquelx sont partiz aud. Jeham de Cusigney pour led. chastellain (1), apellé avec luy Estienne Dubois, demorrant à Nuiz, present... [le] coadjutteur du tabellion de Nuiz pour Mgr... [un] sergent de Mgr en la chastellenie d'Argilley... [et 2 autres personnes]... ; liquelx s'ansuiguent :

799. — 3 buez, 1 vaiche roige et son veaul de lait ; 1 louceaul de 2 anz, sus poy roige ; 1 autre louceaul d'un am, sus poy roige ; 1 vaiche noire florie et son veaul laitant, et le cuer d'une vaiche que li loups ont tuée ; 1 verrat d'un am ; 1 true, pipée de noir, et 3 petiz pourceaulx de lait.

800. — 1 vestemant de prestre, garni, dont la chassuble est de samin noir ; 1 roichot à prestre, 1 touaile d'aulté, de lin ; 3 touailles d'aulté, ensamble les corporaulx ; 1 eandes ; 1 mis-

---

(1) Oudot Béraut, châtelain d'Argilly, mourut le 29 août 1368 (voir ci-devant, p. 34, note 2). — « Jehan de Banans, escuer », le remplaça dans cet emploi, le 17 octobre 1368 (Arch. Côte-d'Or, B 2156, f. 1), et fut châtelain d'Argilly jusqu'au 28 janvier 1373 (*Id.*, B 2158, f. 63) ; il resta capitaine de ce château (*Id.*, B 2159, 2e compte, f. 15) et l'était encore en 1378 (*Id.*, B 2161, 2e compte, f. 16 v°).

Digitized by Google

sault, notté d'ancienne notte ; 2 chandeliers de coivre, à pointe, pour mettre sus l'autel.

801. — 1 lit de plume, garni de coutre et de cussin et d'une salge perse, qui est viez ; 1 salge vert, viez ; 1 viez couverteul, reé roige ; 5 coutres et 3 cussins de plume, de petite valeur, et 2 orroilliez, dont li uns est de cendel et li autres de toille, qui poul vaillent.

802. — 12 escuelles d'estain, 3 platelez d'estain ; 1 pot de coivre, petit et viez ; 1 autre pot de coivre, raboitié ; 1 bacin à barbier, 1 peele frittoire ; 1 peele blainche, sanz couhe ; une seille ferrée, 2 peeles (1)..., 1 trepier (2)...

803. — 1 viez pot de coivre, tout despecié ; 2 bacins à donner aigue à laver mains ; 2 quarreaulx à seoir sus.

804. — 3 aubellestes, garnies de cleis, et une autre, qui poul vault.

805. — Une cheere de bois, à soir sus ; 1 froing et deux fers de viez bridez.

806. — 4 petites tergeoires ; 5 touailles, que bonnes que chatives ; 11 linceux, que bons que maulvais ; 1 charrote ferrée.

807. — Item, pour le vin, avec ce que l'en en a beu au faire l'inventoire et les partaiges, le demourant vendu aud. Jeham de Cussigny, pour la part Mgr, 1 franc ; et pour 1 petit bacon, vendu aud. Jeham de Cussigny, 1 franz et demi.

En la chambre dud. Jeham :

808. — Une arche ferrée, 1 coffre où est li atilz ; une arche plate, fermant à une serreure de bois ; une de foul, à frestre ; une autre arche ferrée.

809. — Deux amines de soile, une amine d'avenne, 5 boisseaulx de pois biz et 6 boisseaulx de faves, tout à la mesure de Nuiz.

810. — L'atil qui estoit ou coffre ci-devant, 300 viretons.

Toutes ces chouses parties aud. Jeham de Cuissigney, present les dessusdiz, et advenuz à Mgr, excepté les chevaulx et arnois devantdit, qui furent tauxez pour les dessusdiz à 40 frans, de quoy li chastellains ne rapourte neant, quar li bailliz qui adonc estoit (3) l'avoit mis en soffre jusques à la velonté de Mgr...

(1) Une ligne et demie est effacée.
(2) Deux lignes sont enlevées.
(3) Hugues Aubriot, nommé p. 136, en tête de cet inventaire.

Digitized by Google

Des biens meubles ci devant escrips, advenuz à Mgr, furent vendus une partie..., et li demorrant est en l'inventoire du chastel, delivrez au chastellain qui est à present :

811. — Un buef, 6 frans; une arche plate, et fermoit à 1 serreure de bois, 1 fr.; 1 poul de vin, 1 fr.

812. — 1 petit bacon, 1 fr. et demi; 2 buez traians, qui estoient voilarz, 11 fr.; un louceaul de 2 ans et 1 autre louceaul d'un am, 3 florins de Florence.

813. — Une vaiche roige et une autre vaiche noire et lour laitans, 7 fr.; une true blainche et 4 petiz pourceaulx, 1 fr.

814. — Une coutre de plume et un cussin, un couvertour royé de roige, tout despecié, et 2 chaitiz orroilliez, 3 fr.

815. — 3 andains, 1 trepier, une loichefroye de fer, 1 fer de brides, 2 quarreaulx pour soir sus, 2 chandelliers de coivre, 15 gros.

816. — 12 escuelles d'estaing, 3 plateloz, 5 poz d'estaing, 2 peeles blainches, 1 bacin à barbier, 1 bacin à main, 1 ceoile ferrée, 3 fr.

817. — 4 tergeoires, 5 touailes, 11 linceulx, 2 fr.; 2 petites coutres et 1 cussin de plume, 2 fr.

[Le tout vendu audit Jean de Cussigny, au curé et à des gens d'Argilly, etc.]

Tout li demorrant de lad. inventoire, advenuz à Mgr, sont bailliez pour inventoire au chastellain qui est à present (1),

---

(1) Voici le texte de cet inventaire :

« Ledit chastellain doit des biens advenuz à Mgr pour la forfaiture de Guillaume de Cussigney, banni pour ses demerites, dont l'inventoire est escript ci dessus..., rabatu tout ce que le chastellain en a vendu... :

1. — « Le cuir d'une vaiche que les loups ont tuée.

2. — « 1 vestement à prestre, garni, dont la chasuble est de samin noir; 1 roichot à prestre ; 1 touaille d'autel, de lin; 3 touailles d'autel, ensemble les corporaulz; 1 eandes; 1 messel, noté d'ancienne note ; 2 chandelliers de cuivre, à pointe, pour mettre sur l'autel; 1 sarge perse, viez; 1 sarge vert, viez; 3 coustes et 2 coussins de plume, de petite valeur.

3. — « 1 pot de cuivre petit, viez; 1 autre pot de cuivre, raboitié; 1 paelle fritouere, 1 paele blanche senz que[ue].

4. — « 2 poz de cuivre, petiz, dont li uns est esbroichez et n'a point d'annel, et l'autre n'a que 2 piez.

5. — « 1 viez pot de cuivre, tout despecié; 1 bacin à donner eaue pour laver mains.

6. — « 3 arbalestes, garnies de clés, et une autre qui pou vault.

7. — « 1 chaiere de bois, à seoir sus; 1 froing et 1 fer de brides, une charette ferrée.

Digitized by Google

excepté le blef, l'avenne, les pois et les faves... [passés ailleurs en recette] et le verrat que... (1).

IV. — De Lanbert Le Goicherat, demorrant à L'Abergemant, qui queroit son pain pour Dieu et estoit aubains, qui trespassa à Seure, la sepmaine devant la Chandelouse 1367 (2), et trouva li chastellains à Seure, chiez Roubert le barbier, les chouses qui s'ansuiguent... :

818. — 1 petit saas, 1 batheron de chenove, le tiers d'un boisseaul de noix, 1 faucille.

819. — 3 chemisses, 2 linceux, 1 bliault; 2 touailes, chascune d'une aune.

820. — 2 brahes, unes bougeotes, 2 crevechiez de toille, 2 culiez de bois, 1 devantier, 1 chevescel à mettre chandoilles.

821. — Demi boisseaul de soigle, 1 poul de jasses.

Tout vendu... 1 fr. (3).

Inventoires des mains mortes escheues et advenues a mons. le duc de Bourgoingne et a la dame de Jaucourt (4), en la

---

8. — « Item, estoient en la chambre Jeham de Cussigney, 1 arche ferrée, 1 cofre, où estoit l'artillerie, et y a 300 viretons; 1 arche de foul, à freste; 1 autre arche, ferrée.

« Toutes lesquelles choses led. chastellain disoit avoir baillées à Jehan de Banans, à present chastellain d'Argilli, dont il n'appert de riens, et pour ce sont à recouvrer sur lui ou sur ses hoirs » (Arch. Côte-d'Or, B 2155, f. 22).

(1) Une ligne ou deux manquent.

(2) Du 26 janvier au 2 février 1368.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2155, f. 9-11.

(4) Jaucourt, canton de Bar-sur-Aube, Aube. — Le 5 janvier 1368, le duc « fut mis en saissine et poscession de la terre de Jaucourt » (*Id.*, B 4944, f. 1), qu'il avait acquise, le 22 décembre 1367, de « Alixandre, sire de Blaisey [Blaisy-Haut, canton de Sombernon, Côte-d'Or], escuier » (*Id.*, B 1430, f. 20 v°), neveu de Marguerite d'Arc, veuve d'Érart II, seigneur de Jaucourt, et dame douairière de Jaucourt (*Id.*, B 10442, *passim*, et Bibl. Nat., ms. fr. 5326 fr., *passim;* La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. VIII, p. 206). A la fin de l'année 1369, cette dame, moyennant une somme de 300 fr., « renonça, au proffit du duc de Bourgoingne..., à la forteresce dud. Jaucourt, qu'elle tenoit en douaire, senz en avoir aucun proffit dud. mons. de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, B 10442, f. 10, et B 4944, f. 92 v°-94). Elle abandonna alors le titre de « dame de Jaucourt » pour prendre celui de « dame de Doulencourt [Dolancourt, canton de Vendeuvre, Aube] et d'Aille-

Digitized by Google

TERRE DE JAUCOURT, EN L'AN FENY A LA SAINT MARTIN L'AN 1368.

I. — De Jehan Colin, d'Arsonval (1), qui morut environ le 4e jour d'aoust... :

Les muebles :

822. — 2 liz de plume, garniz de coustres et de cuissin et d'une autre viez coustrepointe ; 4 draps de lit, une nappe.

823. — 2 poz de couvre ; une peelle reonde, petite ; 1 chauderon noir ; 1 soillon, loié de fer ; une huge de chesne.

824. — Une mait de foul, ung truppié, 1 cresmail, 1 cereix, une cuve et 1 reondel, tenant environ 6 muix.

825. — Une tesse de blef woyn, contenant environ 6 moitons, et 1 moiton de fevez, 1 boissel de cheneveux, 4 moitons de blef batu ; 1 poinçon de vin, tenant environ 40 pintes de vin.

Les heritaiges :

826. — Une maison, ainsin comme elle se comporte, seant à Arsonval... ; l'euvre à 1 homme de vigne et demy..., l'euvre à 2 hommes de vigne..., journel et demy de terre en 3 parties...

Les debz de lad. inventoire :

827. — A la dame de Jaucourt, 24 s. t. et 2 moitons de blef ; au curé d'Arsonval, 15 s. t.

828. — [A un homme de Bar-sur-Aube], pour vin priz en la maladie dud. mort, 8 s. 6 d. ; [à deux autres individus, 6 s. et 5 s. t.].

[Tous lesdits] muebles et heritaiges escheuz et advenuz à mons. le duc et à la dame de Jaucourt, venduz..., chargiés iceulx biens de leurs debz..., pour le pris... de 50 frans d'or ; et... le seigneur d'Esclance (2) disoit que lad. main morte li

---

ville » [Ailleville, canton de Bar-sur-Aube] (*Id.*, B 10442, f. 2 v°, 10, etc.). Elle était morte récemment à la date du 21 octobre 1378 (*Id.*, 11304, f. 4), instituant pour héritier son neveu Thomas de Saulx-Vantoux, mentionné ci-devant (art. 592). — L'église de Jaucourt possède encore un reliquaire bizantin que lui donna cette dame, après y avoir fait ajuster deux anges de vermeil. Cf. A. Gaussen, *Portefeuille archéologique de la Champagne* (Bar-sur-Aube, 1861, in-4°), chap. VII, p. 9-18, et pl. III ; *Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII (1864), p. 335-336.

(1) *Alias* (f. 7) : « Colin, vigneron, d'Arsonval, mort... senz hoir de son corps ». — Arsonval, canton de Bar-sur-Aube.

(2) Éclance, canton de Soulaines, Aube. — Le seigneur d'Éclance était alors « mess. Hugue de Vienne », mort avant le 8 mai 1374 (Bibl. Nat., ms. fr. 5326, f. 28 v° et 29).

Digitized by Google

appartenoit pour ce que ledit Colin estoit ses homs, de quoy debas est encor par devant le bailli de Chaumont (1); desdiz 50 fr., receu pour la moitié, à la part de Mgr, 25 fr.

II. — Li inventoires de la main morte des enfans Jehan Girart, dudit Arsonval, faite... le 18e jour de septembre 1368...:

829. — Ung lit, garny de 2 draps et d'une viez coutrepointe; ung pot de couvre, une paelle reonde et 1 basin à boire, ung petit truppié, une mait.

830. — 1 demy muy, viez; 2 cuves, tenant l'unne parmi l'autre environ 6 muix; ung moiton de touz grainz, c'est assavoir blef, fevez et cheneveux.

831. — Li heritaige : une maison, ainsin comme elle se comporte, seant audit Arsonval... ; une autre maison, seant audit Arsonval... ; 2 aires de meiz, seant darrier lesd. 2 maisons; une autre aire de meiz..., environ l'euvre à 1 homme de vigne..., 3 quars de terre arable...

832. — Les debz de lad. main morte : au curé d'Arsonval, 12 s. t. ; [à un homme de Bar-sur-Aube], pour une livre de cire, 4 s. 6 d. t.

[Le] tout vendu..., au plus offrant..., 29 frans d'or, lesdiz biens chargiés des debz et des obseques. Pour la moitié desdiz 29 fr., appartenant à Mgr, neant à present, quar [l'acquéreur] a terme du paier jusques à la Saint Remy (2) 1369.

III. — Li inventoires de la main morte de Jaquet de Burrey (3), mort et trespassey, senz hoir, environ la Saint Remy l'an 1368... :

Les muebles :

833. — Environ 6 moitons de blef batu, de 2 grainz, et envi-

---

(1) D'après l'*Hist. de la ville de Chaumont* par E. Jolibois (p. 448), le bailli de Chaumont était, en 1367, « Guillaume d'Angoulerem » (il faut lire, sans doute : d'*Angoulevent*), et en 1369, « Girard de Lonchamp, seigneur de Belrenom, chevalier » (voir ci-devant p. 26, note 2). Selon les listes des baillis, sénéchaux, etc., de Du Cange (Bibl. Nat., ms. fr. 9463, n° 248), Girard de Longchamp était bailli de Chaumont dès juillet 1366.

(2) Le 1er octobre.

(3) *Alias* (f. 7) : « Jaquot de Burrey, demeurant à Erguançon... ». — Beurey, canton d'Essoyes, Aube. — Argançon, canton de Vendeuvre, Aube.

Digitized by Google

ron une mine de froment à batre ; environ 4 sextiers de woyn à batre ; environ une mine d'espesce, environ 2 sextiers d'orge, environ 1 sextier d'avoine et une mine de fevez, ung boissel de cheneveux.

834. — Une vaiche et une genice d'un an.

835. — Ung lit, garny d'une viez coustrepointe ; une nappe, 1 drap de lit, 1 pot de couvre, une paelle reonde, 1 paalon.

836. — Deux mais et une hugette ; 2 cuves, tenant environ 10 muix ; 2 poinçons et une jarle, 14 maisses de chanve.

837. — 2 fousseurs, une besche, 1 godendart, une hotte, 1 cerix, 1 cresmail.

838. — 2 viez robes de pelongey et 1 chapperon de pers.

Les heritaiges :

839. — Une maison et une grange, seant à Erguançon... ; une chambrette, ensamble le meiz darrier seant...

840. — Environ l'euvre à 11 hommes de vigne..., l'euvre à 1 homme de vigne..., l'euvre à 1 homme de vigne..., l'euvre à 2 hommes de vigne..., l'euvre à 1 homme... ; et furent escheues toutes lesd. vignes à vendenger.

841. — Environ journel et demy de terre, en 2 parties..., le quart d'un journel de terre..., une hastelle de terre..., 1 journel de terre..., 1 journel..., journel et demy de terre..., 4 journelx de terre, lesquielx il tenoit de la dame de Jaucourt.

Les debz de lad. main morte :

842. — A la dame de Jaucourt, 68 s. t. ; [à un homme de Bar-sur-Aube], 3 s. ; à mons. Demoinge de Burrey, 5 s. t. ; [à deux autres individus, 6 s. et 12 s. t.] ; au curé de Vauchonvilliers (1), 10 s. t., et à l'eglise d'Erguançon, 8 s. t. ; [à un] bourgois de Bar-sur-Aube, pour la moinson de buefs, 15 bichoz de blef.

843. — A lad. dame de Jaucourt, pour louier de terres, 5 bichoz de woyn et 1 moiton d'avoine ; [à une femme], 1 moiton de froment et 16 d. t. de prest ; [à une autre femme], pour prest et pour son salaire de 7 journées en la vendenge, 7 s. 6 d. t. ; à Colot de Burrey, son frere, pour prest, 13 s. et 3 boisselz de blef.

---

(1) Vauchonvilliers, canton de Vendeuvre, Aube.

Digitized by Google

[Tous lesdits] muebles et heritaiges... venduz... au plus offrant, lesdiz biens chargiez de debz et de l'obseque, la somme de 14 l. t. et 4 queues de vin, pour ce que les vignes du trespassé estoient à point de vendenger (1). Pour la moitié, à la part de Mgr..., de l'argent, neant à present, quar il [l'acquéreur] a terme de paier à la Saint Remy 1369.

IV. — Li inventoires des biens meubles et heritaiges escheuz et advenuz, à cause de main morte, de Remont d'Erguançon, mort et trespassey senz hoir, environ la Saint Remy 1368..., liquel mueble et heritaige sont à mons. le duc et à la dame de Jaucourt pour la moitié, et l'autre moitiez est à la femme dud. Remont... :

844. — Deux liz, garniz de cheveciez et de 2 draps ; 2 nappes en toile.

845. — 2 poz de coivre, 3 paelles reondes, 6 escuelles d'estain, 1 platel d'estain, 1 cresmail, 1 truppié.

846. — Une huge et une mait, de chesne ; une hugette, 1 cerix ; une cuve, tenant environ 4 muix ; 2 viez baigneurez.

847. — Une queue de petit vin, prisée 28 s. t. ; 9 maisses de chanve.

848. — Une robe de maulbrey et une autre de blanchot, unes chauses de pers.

849. — 14 moitons de blef batu, woyn ; environ 4 sextiers de blef woyn, à batre ; une mine d'orge et environ boissel et demy de chenéveux.

Debz que on devoit aud. feu Remont :

850. — Demoingel le menestrier, 3 frans et demy ; [3 autres gens, dont une femme, 7 s. t., 15 s. t. et 4 s. t. ; une autre femme], 8 groz t. et 2 moitons de blef ; [un autre individu], 1 moiton d'orge et un boissel de blef.

851. — Les heritaiges : une maison, seant au bout de la ville, ainsin comme elle se comporte... ; une piece de vigne, seant au dessus de la maison le menestrier, contenant environ

---

(1) Les fruits de ces vignes furent adjugés, « aux plus offrans, la somme de 4 queuez de vin », dont la dame de Jaucourt devait avoir la moitié. Il fut « receu, pour le terme de la vendenge dessusd., à la part de Mgr, 2 queuez de vin » (Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 23).

Digitized by Google

4 ouvrées...; environ 5 ouvrées de vigne...; en 3 parties, environ l'euvre à 9 hommes..; l'euvre à 4 hommes de vigne...; ung jardin, seant en my la ville, emprès la riviere (1); 2 journelx de terre..., environ demy journel de terre..., une vigne..., 1 journel de terre..., environ journel et demy de meises...

Les debz de lad. main morte :

852. — A la dame de Jaucourt, 7 l. 10 s. t.; pour la mairie, 55 s. t.; à lad. dame de Jaucourt, 10 moitons de blef, par moitié woyn et avoine.

853. — A Demoingel le menestrier, 2 sextiers blef woin; [à un individu], 3 boisselz de blef woin; [à un autre], 2 frans et 5 moitons de woyn; au curé de Dolencourt, 50 s. t.; au curé de Burrey, 18 s. t.

854. — [A douze individus, dont un « de Monstier-Aramey » (2), un « d'Erguançon » et un « de Venduevre (3) » : 7 florins et demi, 18 sols t., 7 s. t., « 5 boisselz de blef woyn », « 1 sextier, par moitié woyn et avoine », 3 fr. d'or, « 12 moitons, par moitié woyn et avoine », 9 s. t., « 1 moiton de froment », « 6 moitons de woyn », 15 deniers t. et 6 fr. d'or.]

855. — A Perrinet de Chaumaigny, escuier (4), 2 frans d'or et 2 sextiers d'avoine; [à 3 individus, 16 s., 6 s., 10 s. t.].

856. — [A un homme] de Jaucourt, une mine d'avoine; au Saint-Sauveur de Troyes (5), 5 s. t.; à Saint-Nicholas de Troyes (6), 3 s. t.

[Le tout] vendu..., aux plus offranz..., la somme de 12 l. t. Pour la moitié, à la part de Mgr, neant à present, quar il [les acquéreurs] ont terme de paier à la Saint Remy 1369 (7). ....

---

(1) Le Landion, affluent de l'Aube.

(2) Montiéramey, canton de Lusigny, Aube.

(3) Vendeuvre-sur-Barse, chef-lieu de canton, Aube.

(4) « Pierre de Chaumaigny, escuier », fut capitaine-châtelain de Jaucourt du 5 janvier 1370 au 5 octobre 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 95, et B 4945, f. 1 et 2). Il était « lieutenant general du bailli de la conté de Bourgoingne », en 1384-1386 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 805), et vivait encore en 1387 (Arch. Côte-d'Or, B 11310, f. 31 v° et 57 v°).

(5) Chapelle de la cathédrale de Troyes.

(6) Hôpital Saint-Nicolas, ou église Saint-Nicolas, ancienne chapelle du château de la vicomté.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 7 r° et v° et 39 v°-42.

Digitized by Google

Eschoites de bastars [advenues au duc, au bailliage d'Auxois, du 15 aout 1367 au 15 aout 1368].

I. — De Girart Rapene, d'Aguilley (1), pour la vendue des biens de feu Jehannote, sa femme, bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

857. — 3 linceulx viez; 1 petit lit, garni de coiste et 2 gardons.

858. — 1 ceriz, 1 fossour, 3 arches de chaisne, une touoille, 2 saz, une peelle, 1 trepier, 1 broicheur, une coignie, 1 tamis, 1 ferrot.

859. — 4 chiez de grosses bestes armailles, c'est à savoir une vaiche, une genice de deux ans, une autre de 1 an et une autre de demi an, sur lesquelx a 4 florins de cheté, et les tenoient de... [une femme] de Poilley (2).

860. — 3 boisseaulx d'avene, 1 boisseaul de feves.

861. — 1 journaul de terre, gaignie de pois, de feves et d'avene, par tiers, et le journaul de terre est à mons. Othe d'Aguilley (3).

Et lesquelx chosses estoient conmunes entre lad. bastarde et sond. mari. Vendu et delivré aud. Girart la partie et porcion de lad. bastarde..., comme le plux ouffrant et darenier encherissent, 2 franz 3 gros.

II. — De Thevenot, fil au Fortoul de Maconges (4), pour la vendue des biens meubles et heretaiges de Thevenote, fille feu mons. Jehan Mercier dud. lieu, famme dud. Tevenot, bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

862. — 1 sextier seigle novel, en la valour de 1 franc; 1 sextier demi soigle, viez, en la valour de 1 fr. demi; 16 boisseaulx que fromantée que orge, en la valour de 16 gros; 1 sextier

(1) Éguilly, canton de Pouilly, Côte-d'Or.

(2) Pouilly-en-Auxois, ou Pouilly-en-Montagne, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(3) Othe d'Éguilly, chevalier, seigneur d'Éguilly, mentionné dès 1348 (Arch. Côte-d'Or, B 11245, f. 70), vivait encore en 1373 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 41, et preuves, p. xxxiii-xxxiv).

(4) Maconge, canton de Pouilly.

Digitized by Google

avene novelle et 3 boisseaulx de viez, en la valour de 7 gros demi.

863. — Pour la soie part des pors, 1 franc.

864. — Une peelle, 1 coutel taillepaim, tauxez 3 gros.

865. — 1 boisseaul de pois novelx et 1 de pois viez, valent 3 gros.

866. — Une maise de chenove, en la valour de 1 gros.

867. — Pour la soie part du foim amasé, 1 florin.

868. — 2 chas de maison d'estraim, assis à Maconges; une seiture de prey..., une seiture..., 3 journaulx de terre..., 4 journaulx de terre..., 4 journaulx..., 2 journaulx..., 1 journaul..., 3 journaulx..., 1 journaul..., 1 journaul...

869. — Pour sa part d'un cheval, vendu 5 franz, 2 fr. demi.

Toutes ces chosses à li vendues et delivrées, comme le plus ouffrant et darenier encherissent, pour 38 franz d'or (1). ....

EXPLOYT DE MAIN MORTE [ADVENUE AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE SEMUR-EN-AUXOIS, DU 11 NOVEMBRE 1367 AU 11 NOVEMBRE 1368].

Inventoyre des biens meubles et heretaiges de Oudot Baulereaul, mort senz hors, environ la Madelaigne (2) 1368, et fuit de Montaigney (3) :

Meubles :

870. — 6 petiz tonelloz à mettre eulle, 4 petites arches et 1 buffot qui fait arche.

871. — 2 viez peelles de fer et une greelle, 1 vier (*sic*) arçon de sale et une targe.

872. — 9 poz d'estain, viez, que granz que petiz, et une petite escuelle d'estain.

873. — 2 viez bacinez et ungs viez gantelez, une viez coste de fer.

874. — 1 cereix, unes belances, 16 coues veudes et 3 cuveaulx, 2 poinçons.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2755, f. 8 r° et v°.

(2) Le 22 juillet.

(3) *Alias* (f. 18 v°) : « Oudot Baulereaul, de Montaigney, demeurant à Semur ». — Montigny-sur-Armançon, canton de Semur-en-Auxois.

Digitized by Google

875. — Une saleourre, 2 cuves, une soille ferrée, 3 dozenes de ceccles, 8 moules d'oseres ; 2 barriz et 1 antonneur.

876. — 2 couhes plaignes de vin vermeil, l'une vuide demi pié et l'autre 3 doies ; 7 arches, que granz que petites.

877. — 3 linceux, chascun de 1 toille demie ; 1 petit viez tauler, une petite cultine, 1 petite tergeourre ; 3 viez linceux, saulles ; 10 braies.

878. — Une forces à costurier, 2 cisoires à barbier, 2 courroies, 1 taiche, 4 courbeilles, 2 chaseres.

879. — 2 petites peelles blainches, 2 chauderons, 2 soillons ferrez, 1 petite peelle à enneaulx.

880. — 1 poul de pois, en 1 saichot ; 1 chauveaul d'oille, en 1 colon.

881. — 1 trepier, 1 dreceourre d'arain et 1 rabot à chappuis, 1 beceolle.

882. — 1 godandart, 2 getes de bois et 1 penier ploin d'escuelles de bois.

883. — 3 petites formes, 1 mourter, 1 pautot et 65 eulx, 1 saceot, 6 deniers en argent.

884. — 2 verges d'argent, qui valent demi gros ; une mace et 3 boules de fer ; 1 poul de feves, en 1 saichot.

Touz ces biens meubles (1) dessus escripz venduz à Bebet (2), femme dud. Oudot, par criz..., le pris de 15 frans, valent 18 florins.

Som[m]e : 18 florins (3).

EXTRAITS DES COMPTES (4)

Le duc offrit, « au jour des estrenes », le 1er janvier 1368 :

885. — Au roi, « un jouel d'or, à pelles et pierres precieuses », acheté 1200 fr. de « Lorancin Malaquin, orfevre, demourant à Paris » (5);

---

(1) Il n'est pas question des « heretaiges » annoncés plus haut.

(2) *Alias* (f. 18 v°) : « Belot ».

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6206, f. 29 v°.

(4) Cf. d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 473-478 et 480.

(5) Laurent ou Laurencin Malaquin, orfèvre à Paris dès 1361, garde de

Digitized by Google

886. — « A Mme la contesse de Flandres » (1), « unes patenostres », composées de « 50 pelles d'Oriant et 5 balaiz perciés », et « un fermail d'or à un gros dyament et 3 grosses perles » (2), achetés 900 fr. de « Robert Restout, orfevre demourant à Paris » (3);

887. — Au comte d'Étampes, « les aournemens d'argent dorés pour une chappelle, pesans 9 mars d'argent, et pluseurs autres choses neccessaires pour lad. chappelle », le tout acheté 100 fr. de « Jehan de Maucrois, orfevre, demourant à Paris », et « un annel d'or à un ruby d'Oriant », acheté 100 fr. de « Pierre Baude, de Venise » (4);

888. — Au duc de Bourbon, « un escusson d'or de touche, à lettres parmi », pesant une once et demie, acheté de « Vinant de Couloingne, orfevre, demourant à Paris », pour 18 fr. 6 s. p., et orné de « 22 pelles d'Oriant, pesans 7 esterlins », payées 110 fr. ;

889. — Au comte d'Eu, « un drap d'or de Damas », de 40 fr., et

---

l'orfèvrerie en 1370-1371, valet de chambre et orfèvre du duc d'Anjou en 1375-1377, travailla pour Philippe le Hardi jusqu'en 1381 au moins et était mort en mars 1385. Voir mes *Listes des orfèvres du roi*..., à la table.

(1) Je ne crois pas qu'il puisse s'agir ici de Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant, qui avait épousé, en 1347, Louis II de Male, comte de Flandre, et que les historiens s'obstinent à faire mourir en 1368, tandis qu'elle n'est décédée qu'en mai 1380, comme on le verra plus loin. Notre texte doit viser la comtesse douairière de Flandre, Marguerite de France, deuxième fille de Philippe le Long, mariée en 1320 à Louis Ier, comte de Flandre (tué à la bataille de Crécy, 26 août 1346), comtesse d'Artois et de Bourgogne depuis la mort du duc Philippe de Rouvre (21 novembre 1361), décédée le 9 mai 1382. Elle ménageait alors à son petit-neveu Philippe le Hardi l'alliance de l'héritière des Flandres, convoitée par le roi d'Angleterre pour un de ses fils. Les actes qui émanent de cette princesse la qualifient toujours, depuis 1361, de comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. Les documents bourguignons l'appellent « madame d'Artois », depuis le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre, en 1369.

(2) D'après un autre document, ces patenôtres consistaient en « 50 grosses perles d'Orient » et « 5 balais qui en faisoient les signeaux » ; quant au fermail, il était formé de « 3 grosses perles d'Orient et un gros dyament au milieu » (*Coll. Bourgogne*, vol. XXI, f. 6 v°; E. Petit, *Itinéraires*..., p. 473-474).

(3) Le « Robert Restor, orfevre et bourgoiz de Pariz », mentionné ailleurs en 1385 (Arch. Côte-d'Or, B 1463, f. 58 v°-59), et, probablement, le « Robert Rector », plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris, de 1357 à 1374, et employé par le roi en 1378. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi*..., à la table.

(4) Ce marchand ne figure pas dans les listes des bourgeois parisiens aux xive et xve siècles, publiées dans *Paris et ses historiens*..., par Leroux de Lincy et Tisserand, p. 353 et suiv. A la fin du xive siècle, il y avait à Paris plusieurs marchands, d'origine italienne, du nom de Baude ou *Baldi;* mais ils étaient de Florence, de Gênes et de Lucques. On trouve, en 1399-1400, un « Baude de Guy, marchant de Venise », à Paris (Arch. Nat., KK 41, f. 236 v°-237).

Digitized by Google

« à mess. Robert d'Alançon » (1), « un drap de soie, appellé baudequin », de 20 fr., achetés l'un et l'autre d'une « merciere » de Paris;

890. — « A messire Pierre d'Avoir, chevalier, chambellain du roy », « une postée de 6 gobelès et une aiguiere, tous dorés » ; — « à messire Bureau de La Riviere et messire Phelippe de Savoisy, chevaliers, chambellains du roy », « 2 anaps d'argent doré, à couvescle, 2 aiguieres d'argent, dorées et ciselées », et « une aiguiere d'argent, dorée et taillée », le tout fourni par « Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris », pour 223 fr. 11 s. 3 d. t. (2).

891. — Le 8 janvier, « Berthelemi Spifame, bourgois de Paris », vend au duc « un drap de soie moresque », du prix de 22 fr., il n'est pas dit pour quel usage (3).

Payé, le 12 janvier :

892. — 13 fr. 12 d. p. « à Vinant de Couloingne, orfevre, demourant à Paris, pour un gobelet de madre, garni d'argent doré et esmaillié à la devise de Mgr » (4) ;

893. — « A Guillemet de Lions, armurier, demourant à Paris..., pour un harnois de jambes, pour Mgr, 24 frans ; pour un bacinet et une visiere, pour Mgr, 15 fr. ; pour une visiere pour l'un des viés bacinès Mgr, 5 fr., et pour uns avanbras, pour Mgr, 5 fr. » ; — « à Phelippot de Carville, aubergier, demourant à Paris (5)..., pour un camail d'acier, acheté de lui pour Mgr, 18 fr., et pour la maille d'uns cuissos et d'unes seingnées, pour Mgr, 3 fr. » (6) ;

894. — A Jaques Loste, coffrier (7)..., pour un coffre pour mettre les espées de Mgr, 4 frans ; pour une some nueve pour l'un des

---

(1) Fils de Charles II de Valois, comte d'Alençon et du Perche, Robert V d'Alençon fut comte du Perche de 1361 à 1377, date de sa mort.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 30 v°, 31 et 36. Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 473-474.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 36 v°.

(4) *Ibid.*, f. 31. — Les comptes ne nous apprennent pas quelle était alors la *devise* du duc ; celle qu'il avait par la suite était : *Y me tarde*.

(5) En dehors de ses travaux ultérieurs pour le duc, ce haubergier vendit des armes au roi de Navarre, en 1370 (Bibl. Nat., ms. fr. 10367, f. 70 v°), et à Charles VI, en 1382 (Arch. Nat., KK 34, f° 15). Sa veuve, Marguerite, continua de 1383 à 1400, on le verra plus loin, à fournir Philippe le Hardi. Il est aussi question d'elle, en 1398, dans un compte du duc de Berry (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel...*, p. 317).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 40 v°.

(7) En 1367, « Jaques Loste, coffrier et bourgeois de Paris », vendait déjà au duc des « coffres », des « males » et des « bahuz pour les sommiers de la garde robe Mgr », etc. (*Id.*, B 1430, f. 24). Il lui en livrait encore en 1369 (*Ibid.*, f. 163 v°).

Digitized by Google

somiers de l'escuerie Mgr, 3 fr.; pour 2 paires de bouges, pour mettre le harnois de jambes Mgr, 3 fr. ; pour 2 bahus pour les somiers de la chambre Mgr, 4 fr. ; pour une male par lui baillée à Guillemin de Pareil, armurier Mgr (1), pour porter le harnois du corps de mond. seigneur, 2 fr. et demi » (2);

895. — « A Lorancin Le Seneschal, vallet de chambre du roy » (3), 21 fr. 4 s. p., « assavoir: pour 6 livres de fleur de cannelle, 12 franz ; pour 3 escussons pour le stomac Mgr, 6 fr.; pour un cironne pour le coude Mgr, 12 s. p., et pour un emplastre pour l'espaule de mond. seigneur, 2 fr. demi » (4).

896. — Le 31 janvier, le duc, à Dijon, gratifie de 100 fr. « mess. Taupin de Chantemelle (5) et mess. Jehan de Lorriz (6), chevaliers, lesquiex venoient d'outre la mer » (7).

---

(1) Guillemin de Pareil, *alias* Du Pareil, « valet de l'armeure » du duc en 1366 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 136), était « armurier de Mgr » en 1367-1368 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 39 v°, 48 v°, 56 v°, 110 v° et 116 v°).

(2) *Ibid.*, f. 40.

(3) Laurencin Le Sénéchal, « espicier, demorrant à Paris, vallet de chambre du roy », vendait au duc, en 1369, des « espices et appoticaries » (*Id.*, B 3572, f. 29); au roi de Navarre, en 1370, du sucre, de l' « eaue rose », etc. (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n°s 14 et 15); au duc de Berry, en 1375, de l' « espicerie » (*Biblioth. de l'École des chartes*, 1891, p. 523). Il figurera plus loin, en 1374, avec le titre de « apothicaire du roy ». En 1375, il est appelé « espicier et vallet de chambre » du roi (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1139).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 27.

(5) « Jehan de Chantemerle, dit Tauppin », est mentionné avec le titre de chevalier dès 1364 ; on le trouve ensuite (1368) investi des fonctions de capitaine du château de Gisors (chef-lieu de canton, Eure), et qualifié en même temps, de 1381 à mai 1400, de conseiller et maître d'hôtel du roi (Bibl. Nat., ms. fr., 27155, dossier 15710, n°s 2, 3, 7, 13-24 et 26-31). Il était mort depuis peu le 15 novembre 1400, date à laquelle son fils, Thibaut de Chantemerle, fut appelé à lui succéder comme châtelain de Gisors (*Ibid.*, n° 32. Voir aussi la *Chronique du religieux de Saint-Denys*, édition Bellaguet, t. II, p. 764-767). — Il sera question plus loin, en 1388, d'un autre « mess. Taupin de Chantemelle, chambellan du roy » et du duc.

(6) « Johannes de Lorriaco, miles », filleul de Philippe VI de Valois, apparaît dans les documents dès l'an 1353 (Arch. Nat., JJ 82, n°s 85 et 87). Il devint par la suite chambellan du roi. C'était le fils aîné de Robert de Lorris, seigneur d'Ermenonville (aujourd'hui Arnouville-lez-Gonesse, Seine-et-Oise), etc., chambellan et conseiller du roi, un des favoris de Philippe VI et de Jean II, mort en 1380. Voir, sur ce personnage : Fr. Blanchard, *Les Généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du roy*, p. 17-18 ; Noël Valois, *Le Conseil du roi aux* XIV°, XV° *et* XVI° *siècles...*, p. 9-12 ; etc.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 46. — Il faut ajouter ce Taupin de Chan-

Digitized by Google

897. — Le 16 février, « Erart de Gevroles, escuier, capitaine du chastel de Chastillon-sur-Seine » (1), certifie avoir reçu de « Perrinet Boiville, receveur general ou bailliage de la Montaigne..., pour mettre en la garnison dud. chastel... : six arbelestes à tour, reliéez et encordées de bonnes cordes seulement tout à nuef; quatre arbelestes à un pié, reliées et encordées comme dessus; trois milliers et cinq cens de trait à un pié, enferré et empané; deux milliers et ung cent de trait à un pié, enferré et non empané; unze cenz de trait pour arbelestes à tour, enferré et empané de parchemin; vint et 6 lances enferrées, et douze targes, dont l'une est route au bout dessus » (2).

898. — Payé 5 florins « à Mirepié et à son vallet, chappux, pour 10 journées qu'il hont faites ou chasteaul de Rouvre, pour empener fleuchons, pour encourder aubeletes et pour faire cinc aucepiez pour tandre lesd. aubelettes, et pour resperelier 2 espingaules et mettre en corde; marchier fait... la semaine après les Bordes 1367 (3), 5 gros de journée, sans riens donner »; etc. (4).

899. — Entre autres détails des frais de « l'obseque de feu le mareschal Bouciquaut, que Dieux absoille (5), que Mgr fit faire en l'eglise des Cordeliers à Dijon », le 10 mars (6), il fut payé « à la

---

temerle à la liste des seigneurs français qui prirent part à la croisade de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre. — Jean de Lorris est le *Jehan de Lornis* dont le nom figure dans cette liste (L. de Mas Latrie, *La Prise d'Alexandrie..., par Guillaume de Machaut*, p. 141; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au* XIVe *siècle...*, t. II, p. 13).

(1) Érard de Gevroles, écuyer, 1353 et 1357 (Arch. Côte-d'Or, B 11228, f. 124, et B 11248, f. 57, 80 v°, 88 v°-89), capitaine d'Aignay-le-Duc en 1360 (*Id.*, B 1413, f. 75), capitaine de Châtillon-sur-Seine en 1368-1387 (*Id.*, liasse B 11826, et *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 64 v°), panetier du duc en 1387-1391 (Arch. Côte-d'Or, B 1487, f. 82).

(2) *Id.*, liasse B 11869. — Le tout, sauf les targes, avait été fait ou réparé par « Jaquot et Girardot de Chamerois [Chameroy, canton d'Auberive Haute-Marne], artilleurs » (*Ibid.*).

(3) En 1368, le dimanche des Bordes tomba le 27 février.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5750, f. 5 v°.

(5) Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France depuis 1356. Dans la notice qu'il a consacrée à ce personnage, le P. Anselme (*Hist. généalog...*, t. VI, p. 753-754) et, après lui, tous les biographes le font mourir à tort le 15 mars 1368. Il est constaté ici que ses obsèques eurent lieu à Dijon le 10 mars.

(6) Indiquée déjà par M. E. Petit (*Itinéraires...*, p. 475), cette date résulte de deux textes formels (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 46 v°, et B 1438, f. 74). — Le 19 février précédent, le maréchal se trouvait à Dijon et avait, « à son grant besoin », emprunté au duc la somme de 400 fr.; c'est un bour-

Digitized by Google

femme feu Richart Guillot, demourant à Dijon » (1) : 6 s. 8 d. t. « pour un quaier de papier, pour faire les flaviaux des armes dud. mons. le mareschal » ; 9 l. t. « pour 3 quaiers d'argent et d'or parti, dont l'en a fait partie des armoieries appartenans aud. obseque » ; 68 s. 4 d. t. « pour 3 quarterons d'azur, une livre de vermeillon et une livre de mine, dont l'en a fait les paintures des armes dud. mareschal pour led. obseque ». — Un « mercier » de Dijon toucha 6 l. t. « pour 2 papiers d'argent et d'or parti, pour faire partie des armoieries dessusd. ». — 11 l. t. furent allouées « à Henriet de Compiegne, brodeur, demourant à Dijon (2)..., pour son salaire de faire de bateure et armoie[r] 2 couvertures de chevaux (3), 2 housses d'escu, 2 cotes à armer, 2 flaviaux, pour paindre et armoie[r] tout le demourant de la chappelle (4), et pour neisir la chap-

---

geois de Dijon qui avança cet argent à Philippe le Hardi (Arch. Côte d'Or, B 1430, f. 22 v° et 100 v°).

(1) « Guillemete, fame de feu Richart Guillot, espiciere, de Dijon », est mentionnée en 1365 (*Id.*, B 1424, f. 41 v°) ; elle est dite, en 1382, « fame feu Richart Clairambaut, *alias* Guillot, de Dijon, espiciere » (*Id.*, B 11307, f. 53).

(2) D'autres documents l'appellent Henriot ou Henriet le brodeur, de Dijon. Cité dès 1365 (*Id.*, B 11267, f. 18) et qualifié, en 1376, de « brodeur de Mgr » (*Id.*, B 1445, f. 57 v°), il figure dans les comptes du duc jusqu'en octobre 1383 (*Id.*, B 1461, f. 82 v°) et était mort depuis peu à la date du 16 février 1384 (*Ibid.*).

(3) Couvertures destinées aux deux chevaux qui furent « offerts à l'obseque » du maréchal. L'une était en toile blanche, l'autre en « boqueram » noir, de même que les housses et les cottes dont il est ensuite fait mention (*Id.*, B 1430, f. 101).

(4) Ce catafalque fut exécuté par « maistre Belin le charpentier » (*Ibid*, f. 101 v°), Belin d'Anchenoncourt, maître des œuvres de charpenterie du duc (voir précédemment, p. 58, note 5). — Il fut employé 44 aunes de « cendal noir » pour « le ciel de la chappelle au dessus du corps de mons. le mareschal, où estoient les cierges » (*Ibid.*, f. 101). — On remarquera que ces divers travaux de peinture furent confiés à un brodeur. Philippe le Hardi, en effet, n'avait pas encore de peintre attitré. Le premier artiste cité dans les comptes avec cette qualification, « maistre Jehan d'Arboys, paintre de Mgr », n'apparaît que plus tard, en 1373. — La comptabilité ducale ne contient d'ailleurs, pour l'époque qui nous occupe, que deux mentions de menus travaux de peinture, exécutés au château de Rouvres, en 1365-1366 (*Id.*, B 5748, f. 33 v°), par « maistre Jehan le pointre, de Dijon », le peintre-verrier dont il a déjà été question (cf. p. 57, note 5), et au château de La Colonne, en 1368, par « maistre Regnault le pointre, demorrant à Chalon » (voir ci-après l'art. 949). — D'après les documents bourguignons, les principaux peintres vivant à Dijon vers 1360 s'appelaient : « Johannes dictus Le Boceux, de Lingonis [Langres], pictor », « Johanninus dictus Le Pareur, pictor », « Jehan li pointre, de Melehun » [Melun], et « Johannin de Paris, pointre ».

Digitized by Google

pelle à mettre les cierges et pour faire les escussons des torches » (1).

900. — Payé, le 18 mars, 32 fr. « à Demoingeot de Relampont (2), pour la vendue de 1 penon aux armes de feu mons. le duc Phelippe, cui Dieu pardoint (3), faite à mons. le duc present, pour faire 1 jaques pour lui servir » (4).

901. — Payé 4 fr. à un homme de Semur, « pour un mulet que Mgr a acheté de lui et ycellui a fait tuer pour faire curée aux lous que il chassa le 27e jour de mars », dans les environs de Semur (5).

902. — Le 1er avril, le duc achète des « doien et chappitre de la Chappelle de Dijon » (6), pour 680 fr. 6 s. 10 d. t. : « une croix d'or, pesant 5 mars 1 once d'or de touche, en laquelle avoit 18 saphirs, que grans que petiz, 14 balaiz, que grans que petiz, un camaieu, et le pié de lad. croix, lequel pese 3 mars demie once d'argent; — 2 chandeliers d'argent dorés, pesans 6 mars et demi; — un encencier d'argent, pesant 3 mars une once et demie d'argent... Et furent toutes lesd. choses données par Mgr au roy » (7).

903. — Le duc mande, le 2 avril, de payer : 3 fr. et demi « à Perrin de Meleum, demourant à Semur..., pour un cuir de vache taint en roge, acheté de lui pour faire coliers aux levriers de Mgr »; 2 fr. et demi « à Jehan Petit, serrurier, pour 25 ferrures pour

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 101 r° et v°. — Voir d'autres détails sur ces obsèques dans la *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 6 v°, t. LIII, f. 222, et t. CIV, f. 113 v°-114. Cf. aussi E. Petit, *Itinéraires...*, p. 474-475.

(2) Appelé, dans un document de 1363, « Demoinginus de Relamppon, magister de clipeo, Dyvione commorans »; dans un autre, de 1364, « Dyemenche de Relampont, demorant à Dijon, armehurier, aultrement maistre du bouclier » (Arch. Côte-d'Or, B 3566, f. 32 v°, et B 11229, f. 75). Il était « armurier » du duc en 1365, « varlet d'armeures de Mgr » en 1374-1375 (*Id.*, B 1417, f. 15 et 48 v°, B 1444, f. 16, B 1445, f. 37 v°; etc.). Qualifié ailleurs de « coultrepointier », de « chasublier », et de « rappareilleur de chambres et de tappisserie », il figure dans les comptes du duc jusqu'en 1400 (*Id.*, B 1521, f. 83 v°).

(3) Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la première race, mourut non pas « quelques jours après » le 21 novembre 1361, comme le dit dom Plancher (*Hist. de Bourg.*, t. II, p. 240), mais le 21 novembre même de cette année, et fut inhumé à Cîteaux le 9 décembre suivant (Arch. Côte-d'Or, B 1412, f. 21 v° et 47).

(4) *Id.*, B 3570, f. 25.

(5) *Id.*, B 1430, f. 27 v°.

(6) La Sainte-Chapelle.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 104. — Voir aussi : *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 32 v°, et t. XXVI, f. 214; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 25-26; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 480.

Digitized by Google

lesdiz coliers », et 6 gros 4 d. p. « à Estienne le cordier, pour 100 toises de corde à faire couples de levriers » (1).

904. — « Missions... faites pour faire une cloiche qui est ou cloichier de la chappelle d'Argilly, qui pesse 160 livres, et la fit Perreaulx li fontenex, de Lantannay (2), le mercredi devant pasques charnex (3) 1367 » (4).

905. — Deux « espiciers » de Chalon, reçoivent, le 5 avril, 41 l. 16 s. 8 d. t. « pour la vendue... de 40 livres de sucre, 15 l. d'aviloingnes, 12 l. de pignon, 2 l. d'anis cru, 2 l. de flour de canale, une livre gingibre gueste et massis, prises et achetées par Guillemin de Saint-Soingne, espicier et vallet de chambre de Mgr (5), pour la despense de sa chambre et de son hostel » (6).

906. — Le 16 avril, payé : 1 fr. « à Arnolet l'orfevre, demorrant à Chalon (7), pour ressoulder et mectre en estat de celebrer le calice de la chapelle de Mgr en son chasteal de Moncenis, qui estoit de noé roup et cassé entre la verge et la platine du pié, ouquel il mectit du suen propre dymée once d'argent fin »; et 4 gros « à Thevenim

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 27 v°.

(2) « Perreaul et Bernart, enfans Haymart le fontenier, de Lanthenay », apparaissent dans les comptes dès 1351 (*Id.*, B 5040, f. 11, 20, etc.). A la fois fontainiers, fondeurs et plombiers, ils furent tous deux occupés par les ducs depuis cette époque, le premier jusqu'en 1388 (*Id.*, B 4783, f. 14 v°-15), le second jusque en 1401 (*Id.*, B 11490, f. 32 et 124; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, p. 102). — Aimard, leur père, fils de feu « Lambertus li fontenier, de Lanthannayo », est mentionné en 1339 (Arch. Côte-d'Or, B 11230, f. 44), et était « fontenier » du duc Eudes IV en 1345-1346 (*Id.*, B 2056, f. 10 v°, 11 et 25 v°).

(3) Le 5 avril 1368.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 2155, f. 15 v°.

(5) Guillemin de Saint-Seine (Saint-Seine-l'Abbaye, chef-lieu de canton, Côte-d'Or, ou Saint-Seine-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française, Côte-d'Or) était déjà « espicier et vallet de chambre » du duc Philippe de Rouvre, en 1358 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 378, dossier Épiciers). Il figure en cette qualité, dans les comptes de Philippe le Hardi, de 1364 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 71) à 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 37).

(6) *Id.*, B. 3570, f. 24.

(7) « Arnolet de Viviers », « Jehannin Arnoulet, *alias* de Viviers », figure parmi les orfèvres de Chalon, de 1367 à 1389 (*Id.*, B 3659, f. 23 v°, et B 3590, f. 5 v°). Nommé essayeur de la monnaie de Dijon par Philippe le Hardi, le 20 octobre 1389 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 287), il occupait encore cet office en 1407 (Arch. Côte-d'Or, B 11491, f. 23 v°, 119 et 212). — Jean Arnoulet, son fils, orfèvre à Dijon en 1404-1406 (*Id.*, B 11351, f. 90, et B 11353, f. 27), fut nommé par Jean sans Peur essayeur de la monnaie de Saint-Laurent-lez-Chalon, le 27 mars 1412 (*Id.*, B 15, f. 101); en 1418-1423, il était essayeur des monnaies de Dijon, de Chalon et d'Auxonne (Arch. Nat., J 252 B, n° 66, f. 19; Arch. de la ville de Dijon, liasse L 638).

Digitized by Google

de Montrosti, de Paris, potier d'estain (1), pour... deux eschenotes d'estain, carrées, neccessaires à servir à l'aulté de lad. chappellenie, prises et achetées de luy » (2).

907. — Le 18 avril, le duc, alors à Paris, fait présent de 100 fr. « à pluseurs heraux et menestriers, qui ont esté en l'ostel de Mme de Flandres (3), où mons. le duc de Berry et d'Auvergne et Mgr ont au jour d'hui donner à disner et souper au duc de Clarance, filz du roy d'Angleterre (4), et pluseurs autres seigneurs » (5).

908. — Le duc fait don, le 26 avril, à son écuyer tranchant « Guillaume de La Trimoille » (6), de 200 fr., « de grace especial, pour lui aidier à remonter et querir ses autres neccessitez, pour ce que nagueres il est venu d'outre mer » (7).

---

(1) Il tenait « une loige de poterie d'estaing » aux foires de Chalon, en 1367-1380 (*Id.*, B 3569, f. 23 et 26, et B 3581, f. 2 v°). — « Jehan de Montrousti, potier d'estain », à Paris, était fournisseur de la reine en 1401 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel...*, p. 152-153 et 154).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 3570, f. 29 v°.

(3) Voir, sur cet hôtel, Sauval, *Histoire... des antiquités de la ville de Paris*, t. II, liv. VII, p. 63, 64, 111-112 et 113.

(4) Lionel, duc de Clarence, fils d'Édouard III, se rendait à Milan pour épouser la fille de Galéas Visconti. Il séjourna à Paris du 16 au 20 avril 1368 (*Les Grandes Chroniques de France,* édit. P. Paris, t. VI, p. 251-252; *Chroniques de Froissart*, édit. S. Luce, t. VII, p. XXVI, XXXIV, 64, 83 et 302-303).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430 f. 47 v° — Sur ces festins, dont les *Grandes Chroniques de France* font mention (*Ibid.*), et qui coûtèrent 1556 l. 14 s. 8 d. p., voir E. Petit, *Itinéraires...*, p. 45 et 475. — Les ducs de Berry et de Bourgogne avaient acheté, de moitié, « 8 draps d'or de Chippre et 8 draps d'or de soie », du prix de 560 fr., « dont il furent vestus ensamble à la venue du duc de Clarance » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 106 v°).

(6) Frère de Guy VI de La Trémoille, dont il a été précédemment question (art. 597), Guillaume de La Trémoille, seigneur d'Uchon (canton de Mesvres, Saône-et-Loire), etc., fut comme son frère un des favoris de Philippe le Hardi. Écuyer tranchant de ce prince dès 1363, puis (1371) son chambellan, maréchal de Bourgogne (1392), chambellan de Charles VI, il fut tué à la bataille de Nicopolis, le 25 septembre 1396 (P.-Sc. de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de La Trémoille*, p. 298-302; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, à la table; E. Petit, *Itinéraires...*, à la table. Cf. aussi, en dehors des Arch. de la Côte-d'Or : Bibl. Nat., coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 138-139 v°, t. XXV, f. 34 v°, 45, 46-47, t. XXVI, f. 22, 30, 54, 78, 86, 89, 93, 106, 136, 141, 144, 146, 147, 154, 169, 174, 180, 182, 215, 222, 230, 239, 243, 264, 275, 310 et 315, t. XLIII, f. 112-113; ms. fr. 31971, f. 24-27 v°; etc.).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 47 v°. — Il ne toucha ces 200 l. qu'en 1370 (*Ibid.*, f. 166 v°). — D'après ce texte, le nom de Guillaume de La Trémoille doit être ajouté à la liste des seigneurs français ayant pris part à la croisade de Pierre I de Lusignan (cf. ci-devant, p. 91, note 5).

Digitized by Google

909. — Le duc ordonne, le 28 avril, de payer 80 fr. que « mons. le conte d'Eu » lui avait gagnés « au jeu de paume ». Ce seigneur « avoit la ceinture d'or de Mgr en gaiges » (1).

910. — « Robinet de Varennes, brodeur et vallet de chambre de Mgr », touche, le 28 avril, 100 fr. « sur certain ouvrage de brodure que il doit faire pour Mgr, c'est assavoir une hoppellande, semée d'escussons des armes de Mgr, un jaques de brodure et 500 pennons de la devise de Mgr » (2).

911.— Le 28 avril, le duc mande de payer 139 fr. 11 s. 3 d. t., dus « à Martine La Tierrie, merciere et bourgoise de Paris (3), et à Ameline La Hanonne, demourant à Paris (4)..., c'est assavoir : à lad. Martine, pour 9 aunes de satanin azuré, pour faire une hoppelande pour Mgr, armoïe de ses armes, l'aune 3 franz demi » ; « pour 6 aunes de tartaire large, pour doubler lad. hoppelande, 1 franc 5 quars l'aune » ; « pour 8 aunes de satanim vermeil, pour faire un jaques pour Mgr, à 3 fr. et demi l'aune » ; « pour 8 aunes de satanin azuré, pour un autre jaques pour Mgr, l'aune 3 fr. et demi » ; « pour une livre de soie azurée et vermeille, 7 fr. » ; « pour 18 l. de bourre de soie pour lesdis jaques, à 6 s. p. la livre » ; « pour 4 aunes de satanin azuré, pour doubler le bon jaques de pelles Mgr, à 3 fr. et demi l'aune » ; « pour

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 22 v°. — Les comptes mentionnent plusieurs autres sommes perdues par le duc « au jeu de paume » en 1368 et 1369 (*Ibid.*, f. 97 r° et v° et 152), notamment 15 fr. que lui gagna, en 1368, « messire Olivier, sire de Clipson », le futur connétable de France (*Ibid.*, f. 97). En 1369, il fut payé 1 fr. à une « faisaresce d'estuez », de Paris, « pour estuez que elle a baillez à pluseurs foiz à Mgr, pour jouer à la paume avec mons. de Berry » (*Ibid.*, f. 164). Voir aussi plus loin, art. 954.

(2) *Ibid.*, f. 106 v°. — Le 6 septembre suivant, il reçut encore 300 fr. « sur certain autre ouvrage de brodure que il doit faire pour Mgr » (*Ibid.*, f. 106 v°). Le 17 septembre de la même année 1368, le duc gratifia de 4 fr. « deulx vallès brodeurs, qui ouvrent es besoingnes de Mgr en l'ostel de Robinet de Varennes, son brodeur, pour don à eulx fait, de grace especial, pour leur vin » (*Ibid.*, f. 117 v°). Robinet de Varennes toucha encore, le 16 décembre 1368, un acompte de 150 fr. « sur la façon de pluseurs ouvrages de brodeure que il doit faire pour Mgr » (*Ibid.*, f. 37 v°). — Le tailleur du duc donna quittance, le 29 avril 1368, d'un acompte de 24 fr. « sur la façon des « 4 jaques » et de la « hoppelande armoïe des armes de Mgr », mentionnés aux art. 910 et 911 (*Ibid.*, f. 37 v°).

(3) Marchande figurant en 1370-1378 dans les comptes de Charles V (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table ; Maur. Prou, *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France...*, p. 170) ; en 1375-1378, dans ceux du duc d'Anjou (Arch. Nat., KK 242, f. 17 v°, 48, 66, 68 r° et v°) et, en 1377, dans ceux du roi de Navarre (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 215, n° 115). Son nom se retrouvera encore plus loin.

(4) C'était une marchande de toile. Cf. l'art. 944.

Digitized by Google

13 aunes de soie azurée et vermeille, pour faire les contresendrois desdiz jaques, à 4 s. p. l'aune »; [pour] « une livre de fil vermeil, noir et blanc, pour faire les choses dessusd., 9 s. p. »; — « et à lad. Ameline..., pour 40 aunes de toille, pour doubler les 3 jaques dessusdis et un surcot d'un drap d'or, à manches de cordelier, pour Mgr, l'aune 1 quart de franc » (1).

912. — Don par le duc, le 1er mai, de la somme de 60 fr. « à mess. Berthaut de Chartres, chevalier (2), lequel est nagueres venu d'outre mer », « pour lui aidier à remonter et querir ses autres neccessités » (3).

913. — Le 3 mai, « baillié » 2 fr. « à Mgr pour offrir en la chappelle du roy en son hostel lés Saint-Pol » (4).

914. — « Rougerin Le Dyenaiz, faiseur de ganthelès, demourant à Paris » (5), vend au duc, le 5 mai, « un ganthelès » du prix de 4 fr. (6). — Le même jour, vente par « Pierre Du Fou, coffrier, demourant à Paris » (7), de « 2 grans coffres, pour mettre le harnois de guerre

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 37 v°.

(2) Écuyer tranchant (1364), puis (1371) chambellan du duc (*Id.*, B 319, f. 11 v°, et liasses B 352 et B 377; *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 33, et t. XXVI, f. 58). Il était marié, en 1384, à Huguette de Frolois, veuve de « sire Guillaume de Maxilley », *alias:* « Guillemetus de Marcilleyo » (Arch. Côte-d'Or, B 11273, f. 33, et B 11300, f. 126 v°), et, en 1396, accompagna le comte de Nevers dans son expédition de Hongrie (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, pr., p. CLXXIV). Il n'y mourut pas, comme on l'a prétendu, et vivait encore en août 1398 (Arch. Côte-d'Or B 11317, f. 77 v°). Un document du 10 septembre 1402 fait mention de Huguette de Frolois, sa veuve (*Id.*, liasse B 10547). Il avait pour frère Philippe de Chartres mentionné précédemment (art. 597).

(3) *Id.*, B 1430, f. 113. — Bertaud de Chartres est encore un nom à ajouter à la liste des croisés de la croisade du roi de Chypre (cf. ci-devant, p. 91, note 5).

(4) *Ibid.*, f. 97.

(5) Il vendait encore des « ganthelès » au duc en 1373 (voir plus loin). C'est, peut-être, « Roger l'armeurier », cité, en 1371, dans un compte du roi de Navarre (Bibl. Nat., ms. fr. 10367, f. 154).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 110 v°.

(7) Il continua jusqu'à sa mort (1387 ou 1388) à être fournisseur de Philippe le Hardi (*Id.*, B 1511, f. 164 v°-165). Il travaillait pour le roi de Navarre en 1367-1379 (Bibl. Nat., mss. fr. 10367, f. 71 v°, 20876, n° 74, 26013, n°s 1848 et 1914, 26016, n° 2539; Arch. Nat., KK 1338, n° 28). Qualifié de « coffrier du roy » en 1376-1377 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n°s 1297 et 1333), il figure à maintes reprises dans les comptes royaux, de 1380 à 1387 (Arch. Nat., KK 18 et 34, *passim;* Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel...*, et *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie...*, aux tables, etc.). — Le 15 mai de la même année 1368, le duc fit encore acheter de lui « 8 somes, 2 grans males de cuir pour somier, 2 bahus, une petite male fermant à clef, un bahu, unes bouges pour la forge et 2 torchiers

Digitized by Google

de Mgr, 2 grans males, garnies de bahuz, pour mettre ses robes, et un bahu pour l'eschançonnerie », du prix de 22 fr.; et par « Guillot Martin, lormier et bourgois de Paris » (1), de « une male pour mettre les aournemens de la chappelle de Mgr », coûtant 3 fr. et demi (2).

915. — Payé, le 6 mai, 5 fr. à une « estofferesse de soie », de Paris, « pour soie et façon de 6 douzaines de laz de soie pour faire aguillettes pour le harnois de Mgr » (3).

916. — 13 mai, payé « à Marie La Flamange » (4), 2 fr. 10 s. « pour fourbir, garnir et mettre à point les espées et les haches de Mgr » (5).

917. — Le 15 mai, acheté de « Guillaume Du Fueilloy, gantier du roy » : « 4 paires de gans pendans, de louveteau, couvers de chevrotin et brodés à boutons d'or », à 2 fr. la paire; « 8 paires de gans petiz, de louveteau, couvers de chevrotin et brodés d'or », à 1 fr. la paire; « 8 paires de gans petiz, de chien, sangles, brodés d'or », à 10 s. la paire; « une douzaine de petis gans de chevrotin », à 2 s. p. la paire, « et un gam senestre à fauconnier », de 1 fr. (6).

918. — « Henri Baudet, tabourin de Mgr », donne quittance, le 16 mai, de 18 fr. dont le duc l'a gratifié, « de grace especial », à savoir 12 fr. « pour acheter un roncin, pour lui monter ou service de Mgr », et 6 fr. « pour acheter uns naquaires » (7).

919. — Le 16 mai, acheté à Paris, pour 13 fr., « 4 pieces de futaine blanche, pour faire un doublet pour le lit de Mgr » (8).

920. — Payé, le 18 mai, 48 fr. « à Josset de Halle, orfevre et vallet de chambre de Mgr, pour faire les garnisons d'un harnois de guerre entier, que il doit faire pour Mgr, et pour dorer led. harnois, et aussi [pour] le salaire des ouvriers qui doivent faire et dorer led. harnois » (9).

---

pour porter torches », le tout moyennant 56 fr. et demi (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 111). — Un autre Pierre Dufou, coffrier à Paris, fut fournisseur de Charles VI, de 1388 à 1395 (Arch. Nat., KK 19-24 et 30, *passim*), et mourut en 1395 (Arch. Côte-d'Or, B 1503, f. 156 v°-157 v°).

(1) « Guillaume Martin, lormier, demourant à Paris », fournissait encore au duc, en 1373, « 4 harnois de celles garnis, avec 8 sangles de fil », du prix de 11 fr. (*Id.*, B 1438, f. 34).

(2), (3) *Id.*, B 1430, f. 110 v°.

(4) Voir précédemment, art. 680.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 110 v°.

(6) *Ibid.*, f. 105 v°. — La quittance de ce gantier est du lendemain, 16 mai 1368 (*Id.*, liasse B 394, dossier Tailleurs).

(7) *Id.*, B 1430, f. 113 v°. — Le 19 mars précédent, le duc lui avait fait don de 2 fr. « pour lui faire guerir de certaine maladie qui lui est avenue de nouvel » (*Ibid.*, f. 47).

(8) *Ibid.*, f. 105 v°.

(9) *Ibid.*, f. 102 v°.

Digitized by Google

921. — 18 mai, ordre du duc de payer 3 fr. « à Phelippe de Calleville, haubergier, demourant à Paris, qui deuz li estoient pour unes braconnieres de maille que il a taillées pour Mgr » (1).

922. — 30 mai, payé 8 l. 6 s. t., à une « espiciere » de Sens, « pour 8 livres de sucre et pour roses achetées d'elle (2) par Guillemin de Monthaut, espicier et vallet de chambre de Mgr, pour faire confitures pour mond. seigneur » (3).

923. — 4 juin, acheté, pour 546 fr., de « Berthelemi Spifame, bourgois de Paris », « 27 [lire : 28] pieces de baudequins de Lucques, pour faire pourpoins pour 40 chevaliers de la compagnie de Mgr (4), piece 19 frans et demi » (5).

924. — Le 14 juin, « Jehan de Lyons, sergent d'armes du roy... et maistre de ses artilleries » (6), déclare avoir reçu du trésorier du duc

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 111.

(2) Le manuscrit porte fautivement : achetées de *lui*.

(3) *Ibid.*, f. 99.

(4) Les Grandes Compagnies continuaient alors à menacer la Bourgogne. Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 475-478.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 108 v°. — Le 12 octobre suivant, le même Spifame vendit encore au duc, pour 520 fr., « 20 pieces de baudequins d'or de Lucques, de 2 manieres, pour faire robes et pourpoins pour lui et pour pluseurs autres seigneurs, la piece 25 [lire : 26] frans » (*Ibid.*, f. 108).

(6) Appelé Jean de *Lyons*, de *Lyon*, de *Lions*, *de Lugduno*, *de Leonibus* (Lyons-la-Forêt, chef-lieu de canton, Eure), dans de nombreux documents du 19 juin 1344 au 29 octobre 1378 (Bibl. Nat., mss. fr. 25700, n° 150, et 28210, dossier 40055, n°s 2-16 et 18-19; coll. Clairambault, vol. 5, n°s 57-60, vol. 9, n°s 8 et 9, vol. 17, n° 138, vol. 33, n° 190, vol. 47, n° 143, vol. 65, n° 189, vol. 66, n°s 9-11, vol. 69, n°s 28 et 214, vol. 85, n° 43, vol. 87, n° 75, vol. 101, n° 138, vol. 102, n°s 45 et 140, vol. 107, n° 142, vol. 109, n°s 2 et 65, vol. 114, n°s 7 et 17, vol. 215, n° 89 ; etc. ; Arch. Nat., JJ 84, n° 590, f. 301 v°, JJ 86, n° 471, f. 167, JJ 89, n° 531, f. 242 v° ; etc. ; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table; Jules Viard, *Les Journaux du Trésor...*, à la table ; H. Moranvillé, *Extraits de Journaux du Trésor...*, n° 116; etc.). D'après la notice que lui a consacrée le P. Anselme (*Hist. généal...*, t. VIII, p. 128), il avait été nommé maître de l'artillerie du roi le 6 janvier 1344 et, à sa mort, fut remplacé, dans cet office, par son fils, Miles ou Milet de Lyons, le 1er novembre 1378, date qu'il paraît difficile de concilier avec un document du 29 octobre 1378 où Jean de Lyons figure encore en qualité de « sergent d'armes du roy et maistre de son artillerie » (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 85, n° 43). Au cours de la même notice, le P. Anselme date par erreur du 20 mai 1379 une quittance mentionnant son nom; il faut lire : 20 mai 1374 (*Id.*, vol. 87, n° 75). — Milet de Lyons, en tout cas, était déjà sergent d'armes du roi et « general maistre » de l'artillerie le 18 août 1379 (*Id.*, ms. fr. 28210, dossier 40055, n° 17) et résigna cette charge le 22 février 1398 (le P. Anselme, *ibid.*, et Bibl. Nat., ms. fr. 20684, p. 15). — Ajoutons enfin qu'on a récemment identifié à tort Jean de Lyons avec le

Digitized by Google

« 40 frans d'or pour emploier et convertir en glu, en colle, en nerfs et pour pluseurs autres choses et estoffes pour la neccessité et (*sic*) rappereillier l'artiglerie des chasteaux de Mgr » (1).

925. — 15 juin, achat, pour 4 s. p., de « une bourse de megis, pour mettre le seel secret de Mgr » (2).

926. — Payé, le 22 juin, 83 fr. « à Guillaume de Lions, heaumier, demourant à Paris, et à Phelippot de Calleville, haubergier..., c'est assavoir : aud. Guillaume, pour un bacinet à visiere, un harnois de bras entier, garde bras et avant bras, et un harnois de jambes entier, acheté de lui par Mgr, 49 franz ; et aud. Phelippot, pour un camail de maille et pour led. harnois garni[r] de maille, 34 fr. » (3).

927. — Le 8 juillet, le duc mande de payer à son orfèvre Josset de Halle, 236 fr. et demi « pour acheter 3 mars d'or de touche, pour faire la garnison du jaques de brodeure de Mgr, et sur ce qui li pourra estre deu pour la façon de lad. garnison ; item, pour or, argent et façon de la garnison de 2 jaques de satanin pour mond. seigneur » ; etc. (4).

928. — Le 10 juillet, payé 8 fr. « à Henriet de Compiegne, brodeur, demourant à Dijon..., pour estoffes et façon de un chapperom pour un des faucons de Mgr » (5).

929. — « Hugue d'Avou (6) fut exécuté à Chastoillon, le dimanche après la Magdelaine (7) 1368, pour faict de vaudoiserie; tous ses biens confisqués à Mgr le duc ; fut ars sur une vielle charrette » (8).

---

maître de l'artillerie qui l'a précédé, Jean du Louvre, ou *de Lupara* (le P. Anselme, *ouvr. cité*, p. 126-127).

(1) Arch. Côte-d'Or, liasse B 11862. — Un mandement du duc, en date du 7 juin 1368, avait prescrit de payer 40 fr. « à Jehan de Lions, sergent d'armes et maistre de l'artillerie du roy..., pour querir cole et autres choses neccessaires, pour porter en Bourgoingne, à faire artillerie pour garnir les chasteaux de Mgr » (*Id.*, B 1430, f. 99).

(2) *Ibid.*, f. 99.

(3) *Ibid.*, f. 111.

(4) *Ibid.*, f. 31 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 106 v°.

(6) « Hugoninus de Avoto, domicellus », *alias :* « scutiffer », est mentionné en 1341, 1348 et 1356 (*Id.*, B 11239, f. 15, B 11245, f. 58 v°, et B 11256, f. 9 v°-10). Il était fils de Robert d'Avout (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 188).

(7) Le 23 juillet.

(8) *Ibid.*, f. 187. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 477. — « Le bailli de la Montagne escrivit à Mgr... du faict de Hugues d'Avou, qui, le mercredi 12 juillet 1368, avoit esté pris pour vaudoiserie et avoit cogneu son faict, affin de savoir se Mgr, pour argent, vodroit muer l'exécution du feu et publiquement en autre mort secrette, car les amis dud. Hugues l'avoient supplié aud. bailli, et en demandoit le bailli 500 frans et la confiscation de

Digitized by Google

— A la même époque, un écuyer fut aussi « exécuté à Chastillon pour crime de lèze-majesté ; ses biens... furent confisqués à Mgr » (1).

930. — Le 25 juillet, le duc fait don de 160 fr. « à mess. Perceval de Couloingne, chevalier (2), lequel s'en va oultre mer par devers le roy de Chippre » (3), et de 2 fr. « à Gillet de Toul, menestrier », « pour ce que par pluseurs foiz il a joué de la quicterne devant Mgr » (4).

931. — Le 2 août, le duc gratifie « Alixandre le mor » de 70 s. 5 d. t. « pour acheter de la robe et autres choses à lui neccessaires » (5).

932. — Le duc mande, le 8 août, de payer 1 fr. « à 1 vallet de mess. Jaques de Vienne (6), pour ce que il a presenté à Mgr, de par

---

ses biens ». L'entourage du duc et le bailli de Dijon furent en outre prévenus « que led. Hugues d'Avou avoit accusé plusieurs personnes de Dijon à sa mort » (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 187 v°).

(1) *Ibid.*, f. 187.

(2) Perceval de Coloigne ou de Culoigne, chevalier poitevin (voir, sur lui et sa famille, le *Dictionn. histor. et généal... des familles du Poitou*, par H. Beauchet-Filleau, nouv. édition, t. II, p. 576-577, et une longue note biographique de M. P. Guérin dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XIX, 1888, p. 200-204), fut d'abord (1365) chambellan de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre, et prit une part importante à la croisade de ce prince (L. de Mas Latrie, *La Prise d'Alexandrie...*, *par Guillaume de Machaut*, à la table; N. Jorga, *Philippe de Mézières... et la croisade au* XIVe *siècle*, à la table). C'était, au témoignage de Guillaume de Machaut (*ouvr. cité*, p. 60):

> « Uns chevalier qui bien besongne,
> Car il est sages et hardis,
> Preus, vaillans, en fais et en dis. »

Rentré en France, il se distingua dans les rangs anglais (1369-1372); Froissart cite son nom à diverses reprises (cf. édit. Kervyn de Lettenhove, t. XXI, p. 45) et l'appelle « un sages et imaginatis chevaliers et bien enlangagiés » (édit. S. Luce, t. VIII, p. 91). Les documents nous le montrent ensuite sénéchal de Poitou en 1374-1375 (*Biblioth. de l'École des chartes*, année 1891, p. 557; Arch. Nat., KK 252, f. 62 v°), chambellan du duc de Berry en 1378 (*Ibid.*, f. 177), seigneur de Breuil-Bernard (canton de Moncoutant, Deux-Sèvres), en 1391 (Bibl. Nat., ms. fr. 20684 fr., p. 897); etc. Il mourut après 1416 et avant 1427 (Beauchet-Filleau, *ouvr. cité*, p. 577).

(3) Pierre Ier de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre du 10 octobre 1359 à sa mort, 17 janvier 1369 (L. de Mas Latrie, *Hist. de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. II, p. 228-345, et t. III, p. 741-758).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 114 v°.

(5) *Ibid.*, f. 115 v°. — Cf. ci-devant, art. 673 et 710-711.

(6) Fils aîné de Guillaume de Vienne, seigneur de Longwy (canton de Chemin, Jura), de Saint-Georges (commune de Trenal, canton de Lons-le-

Digitized by Google

led. mess. Jaques, une petite orsse » (1).

933. — Le 29 août, « Vinant de Couloingne, orfevre et bourgois de Paris », touche 14 fr. « pour l'or et façon de deux vervelles et un toret d'or, esmaillées des armes de Mgr, pour le bon faucon haironnier de mond. seigneur » (2).

934. — 31 août, payé 709 fr. « à Hennequin Du Vivier, orfevre du roy (3)..., c'est assavoir : pour un fermail d'or à 4 grosses pelles entour et un gros balay ou milieu, 600 fr.; pour un annel à 1 saphir quarré et un dyament mis en losenge, 48 fr.; pour un autre gros dyament, mis à jour en un annel, 36 fr., et pour un autre annel à un ruby mis plantif, 25 fr. » (4).

935. — Payé, le 31 août : « à Jehan de Troies, sellier, demourant à Paris », 79 fr., « à savoir : pour 5 selles pour 5 coursiers (5), 2 autres selles pour 2 haguenées pour Mgr, 55 franz ; et pour une selle de broudure pour un des coursiers de mond. seigneur, 24 franz » (6) ; — « à Humbert Clabaut, chappellier demourant à Paris », 8 fr.

Saunier, Jura), etc. (le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VII, p. 798), Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, était un des principaux barons comtois du milieu du XIV[e] siècle et joua un rôle considérable en Bourgogne de 1358 à 1369 (cf., entre autres historiens de la Bourgogne et de la Franche-Comté, dom Plancher, t. II et III, aux tables). Le roi le nomma gouverneur du Dauphiné le 22 décembre 1369 (Bibl. Nat., ms. fr. 4604, f. 12). La Bibl. Nat. possède (nouv. acq. fr. 8792, n[os] 10 et 12) son testament original, daté du château de Longwy les 2-3 juillet 1372, et complété par un codicile du 20 du même mois. Il dut mourir peu de temps après; en tout cas, il fut remplacé, comme gouverneur du Dauphiné, le 10 décembre 1372 (*Id.*, ms. fr. 4604, f. 12). — En dehors des sources bourguignonnes et franc-comtoises, consulter sur ce personnage, à la Bibl. Nat., ms. fr. 31974, f. 96 v°- 97 v°; coll. Bourgogne, t. XXV, f. 59 r° et v°, t. XXVI, f. 112-114 et 129, t. XLIII, f. 145 v°-146 v°, t. XCVIII, p. 378, 380-381, 426 et 472; etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 115 v°.

(2) *Ibid.*, f. 102 v°. — Le 1[er] août précédent, le même orfèvre avait reçu 140 fr. « pour un annel d'or à 2 dyamens et 1 ruby », acheté de lui par le duc (*Ibid.*, f. 103).

(3) Hennequin ou Jean Du Vivier, orfèvre du roi depuis 1364 au moins, l'était encore en 1399; il travaillait pour le duc de Berry en 1375, pour le duc d'Orléans en 1389-1398, fut anobli par Charles VI en 1396 et mourut avant 1404 (cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table). On verra plus loin que Philippe le Hardi l'occupait encore en mars 1400.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 102 v°.

(5) Les comptes de cette époque contiennent plusieurs mentions de *coursiers*, de *coursiers de Puille*, de *destriers*, de *palefrois*, de *roncins*, de *haguenées*, achetés par le duc pour lui ou pour en faire don, ou reçus par lui en présent (*Ibid.*, f. 38 r° et v°, 39 v°-40, 42 v°, 43, 44, 45, 100 v°, 109-110, 113 v°, 116 v°-117, 118 v°, etc.).

(6) *Ibid.*, f. 111 v°.

Digitized by Google

« pour 4 chappeaux de fin bievre, achetés de lui par Mgr » (1).

936. — Le 1er septembre, payé : 1050 fr. « à Hennequin Du Vivier, orfevre du roy..., pour un grant fermail d'or, garni de pluseurs saphirs, balaiz, grosses pelles et dyamens et de un beau ruby, acheté de lui par Mgr » ; — et 360 fr. « à Lorencin Malaquin, orfevre, demourant à Paris..., pour un gobelet d'or, pesent environ 2 mars, de la façon d'une limasse, et garni [de] dyamens et de pelles » (2).

937. — Payé, le 1er septembre également, 1600 fr. « à mons. le conte d'Estampes, qui deuz li estoient pour une chambre de drap d'or, garnie de 10 tapis sarrazinaiz, d'euvre d'Arraz, que led. mons. le conte a vendue, baillée et delivrée à Mgr » (3).

938. — Le 2 septembre, payé : « à Berthelemi Jouhen, marchant, demourant à Paris » (4), 670 fr. « pour 134 grosses pelles », à 5 fr. pièce, et 500 fr. « pour 2 anneaux d'or à 2 rubis » ; — et « à Galois de Porche, marchant, demourant à Paris » (5), 30 fr. « pour un ruby d'Oriant », et 100 fr. « pour un dyamant », le tout « baillié et delivré à Mgr » (6).

939. — « Josset de Halle, orfevre de Mgr », touche, le 3 septembre, 23 fr. 7 s. p. « pour acheter 3 onces d'or fin, pour faire un cigne pour mond. seigneur » (7).

940. — 5 septembre, le duc gratifie de 6 fr. « pluseurs menestriers et menestrieres de Paris, qui ont au jour d'ui joué et fait mestier devant Mgr » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 111 v°. — Le même chapelier toucha, le 8 septembre 1368, 4 fr. et demi « pour 3 aumussetes vermeilles en graine, que Mgr a fait acheter de lui » (*Ibid.*, f. 112).

(2) *Ibid.*, f. 103.

(3) *Ibid.*, f. 106 v°.

(4) « Bartholomeus Johannis, de Florencia, mercator et civis parisiensis », mentionné en 1367 (*Id.*, liasse B 11692, dossier Armagnac), en 1370-1372 (Arch. Nat., KK 251, f. 5, 43, 47, 48 v° et 74) ; etc.

(5) « Galais Du Porche et Lancelot Du Porche, freres, demourans à Paris », sont cités dans un document du 8 novembre 1367 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 404). Le premier figure encore, en 1372, dans les comptes de Philippe le Hardi (*Id.*, B 1435, f. 8 v°). Ils devaient appartenir à la famille de Barthélemy Du Porche, marchand lucquois, établi à Paris en 1284 (Gust. Fagniez, *Documents relatifs à l'hist. de l'industrie et du commerce en France*, t. I, p. 298), et de Perceval Du Porche, *de Porticu*, maître de la monnaie de Gand en 1358-1362 (Arch. du Nord, B 1596, f. 97 v°, 98 v°, 101, 101 v° et 146; Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. département. du Nord*, t. I, 1re partie, art. B 612-613).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 103.

(7) *Ibid.*, f. 103 v°, et liasse B 301.

(8) *Ibid.*, f. 117 v°.

Digitized by Google

941. — 6 septembre, payé « à Colin Bataille, tapissier et bourgoiz de Paris » (1), 16 fr. « pour 5 pieces de sarges vermeilles, achetées de lui pour la chambre de Mgr » (2).

942. — Le duc, à Paris, le 6 septembre, fait don de 3 fr. « à Thevenin Jouem, truffier (3), pour faire ses despens en alant devers le duc d'Orliens, où il l'envoie porter des truffes » (4).

943. — 6 septembre, « Martine La Thierrie, merciere et bourgoise de Paris », donne quittance de 304 fr. 11 s. p., « qui deus li estoient, c'est assavoir : pour 12 pieces de baudequins estrois d'outre mer, achetées d'elle par Mgr, la piece 22 franz ; 4 aunes de rubem d'or de Damas..., pour mettre en 4 chapperons pour mond. seigneur, 34 fr. ; pour une aune et 1 quartier de cendal tiersain et azuré, 1 fr. 7 s. p., et pour 12 aunes de rubem de soie noire, 5 fr. 4 s. p. » (5).

944. — Payé, le 7 septembre : « à Thomas de Fievillier, coustellier, demourant à Paris » (6), 12 fr. « pour une paire de cousteaux de

---

(1) Un des tapissiers parisiens le plus en renom de la seconde moitié du XIVe siècle, signalé à partir de 1363, mort en 1399 ou 1400. C'est lui qui exécuta la fameuse tapisserie de l'Apocalypse conservée à la cathédrale d'Angers (cf. la notice très documentée que lui a consacrée M. J. Guiffrey dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris...*, t. X, 1883, p. 268-317 ; voir aussi l'*Histoire de la tapisserie*, du même auteur, à la table, et les *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, de Mgr Dehaisnes, à la table). Le texte publié ici et ceux qu'on lira plus loin suppléeront aux lacunes que comportait jusqu'à présent sa biographie pour les années 1363-1373 et 1379-1387. J'ajouterai qu'il était déjà veuf une première fois en 1363. « Marie, fame Nicolas Bataille, » figure, en effet, pour un legs de 5 sols, au chapitre : « Laiz des trespassez » du compte de l'hôpital Saint-Jacques de Paris du 31 juillet 1362 au 31 juillet 1363 (Arch. de l'Assistance publique de la Seine, fonds de l'hôpital St-Jacques, rouleau côté 111 dans l'*Inventaire sommaire...* d'A. Brièle, t. III, p. 76). Sa seconde femme, Marguerite de Verdun, lui survécut longtemps : elle vendait encore des « sarges de Caen et vermeilles » à Philippe le Bon en 1421 (Arch. Côte-d'Or, B 1612, f. 177 v°) mourut après 1427 (Arch. de l'Assist. publique de la Seine, fonds de l'Hôtel-Dieu de Paris, 6e vol. des Comptes, f. 88 v°).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 106 v°-107.

(3) Ce « truffier » était de Villiers-le-Duc (*Ibid.*, f. 44 v°).

(4) *Ibid.*, f° 117 r° et v°. — Le même compte (f. 115 et 118 r° et v°) contient deux autres mentions de truffes.

(5) *Ibid.*, f. 106 v°.

(6) *Alias* : « Thomas de Fienvillier », « Thomas de Fianvillier », « maistre Thomas le coutelier », originaire, sans doute, de Fienvillers (canton de Bernaville, Somme), « coustellier du roy » dès 1349 (Arch. Nat., KK 7, f. 53), fréquemment mentionné dans les comptes royaux en 1351-1353 (*Id.*, KK 8, f. 10 v°-11, 26, 112 v°, 166 v°, 173 v°, etc. ; Bibl. Nat., ms. fr. 20876, f. 90 et 97 v° ; Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie...*, p. 133-135 et 174). Il était encore fournisseur du duc en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 42 v°).

Digitized by Google

table avec le taillepain, le petit coustel et les guainnes, que il a venduz... pour Mgr » (1) ; — et « à Ameline La Hanonne, marchande de toille, demourant à Paris », 102 fr. « pour 3 pieces de toille de Reins, pour faire draps à gesir pour Mgr » ; 16 fr. « pour 25 aunes de toille deliée, pour faire draps linges et cuvrechiés pour Mgr », et 12 fr. 11 s. 3 d. t. « pour 37 aunes de toille, pour faire baignors pour mond. seigneur » (2).

945. — 8 septembre, payé : « à Berthelemi Spifame, bourgois de Paris », 400 fr. « pour un fermaillet d'or à 4 grosses pelles et un balay », qui « fut mis en un chappellet de pelles que Robinet de Varennes fit pour Mgr » (3) ; — « à Henry Le Mustre, orfevre, demourant à Paris » (4), 220 fr. « pour un ruby d'Oriant que Mgr a acheté de lui » (5) ; — et « à Nicolas Le Flament, drappier et bourgois de Paris », 140 fr. « pour une piece entiere d'escarlate vermeille, pour faire hoppelandes, manteaux et autres choses pour Mgr » ; 70 fr. « pour demie escarlate violete, pour faire semblablement robes et autres choses pour Mgr » ; 134 fr. « pour une autre escarlate vermeille, pour faire un couverteur fourré d'ermines (6) pour Mgr » ; etc. (7).

946. — Le 8 septembre, « Hennequin Le Chien, fauconnier de Mgr » (8), reçoit 6 fr. « pour aler de Compiegne à Roye (9) acheter 3 oiseaux pour Mgr, appellés turquès, et pour yceulx apporter devers Mgr » (10).

947. — Payé, le 9 septembre, « à Lorancin Malaquin, orfevre, demourant à Paris », 16 fr. 15 s. t. « pour une once et 3 esterlinz d'or fin, et pour son salaire de enchatonner en chatons d'or 28 ba-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 111 v°.

(2) *Ibid.*, f. 107.

(3) *Ibid.*, f. 105.

(4) Le même, apparemment, que « Henry de Moustre », « Henry de Mustre », « Henri Du Mustre », qui sera cité plus loin, en 1375, 1383, 1397, et qui travaillait pour le duc d'Orléans en 1396. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 103 v°.

(6) Il y fut employé « 2000 hermines » (*Ibid.*, f. 108).

(7) *Ibid.*, f. 107.

(8) Omis dans la liste des fauconniers de Philippe le Hardi, publiée dans *La Vénerie... des ducs de Bourgogne* (p. 56). Il l'était en 1367-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 26, etc., et B 1438, f. 17 v° et 21). — Dans cette liste figure, en 1365, un Philippe Le Chien, dont il sera question plus loin.

(9) Compiègne, chef-lieu d'arrondissement, Oise. — Roye, chef-lieu de canton, Somme.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 98.

Digitized by Google

laiz (1), pour mettre en 28 cignes qui sont ou chapperom de pelles que Mgr fait faire à Robin de Varennes, son broudeur » (2).

948. — « Loys, l'artilleur de Mgr » (3), donne quittance, les 9 septembre et 29 novembre, de 24 fr., « tant sur ses gaiges à desservir oudit office, comme pour acheter certains ostieux à faire artillerie es chasteaux de Mgr », en déduction de « certaine somme (4) d'argent à lu deue à cause de ses ferremens et autres aisemens, que par maistre Jehan de Lion, artilleur du roy (5), ont esté prisé[s] » (6).

949. — Payé, le 14 septembre, 5 fr. « à maistre Regnault le pointre, demorrant à Chalon (7), pour plomber et couvrir de plonc et estain 5 plommeaulx [nouvellement faits] ou chasteaul de La Colonne, c'est assavoir sur une chascune des 4 tours 1 plommeal et sur le chaulfault [au-dessus de « la porte »] 1 autre plommeal, et yceulx armoyer d'estain et de vernis, aux armes de Mgr; mectre plonc sur la tielle au dessoubz, environ 1 pié; armoyer auxd. armes, de fuille d'our et d'asur, 5 banneretes mises sur lesdiz plommealz, qui estient neccessaires oud. chasteaul; marchief fait à lui sur ce » (8).

950. — Le 24 septembre, payé à Henriet Orlant 454 fr. 10 s. t. « pour un gobelet et une aiguiere d'or, de la façon de rose, pesans 6 mars 2 onces 10 esterlins d'or, que Mgr a achetez de lui » (9).

951. — Le 26 septembre, le duc achète, pour 11000 fr., de « messire

(1) Ces 28 « balaiz » avaient été payés 168 fr. à H. Orlant, le 7 septembre précédent (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 104 v°-105).

(2) *Ibid.*, f. 103 v°. — Au mois d'octobre suivant, il fut encore acheté pour ce chaperon « une once et 12 esterlins de pelles », à 10 fr. l'once, montant à 16 fr. (*Ibid.*).

(3) Cet *artilleur* du duc, appelé parfois « Loys, l'arbelestier de Mgr » (*Id.*, B 6088, f. 11 v°; etc.; voir aussi plus loin, art. 1133), se nommait, d'après d'autres documents (*Id.*, B 11284, f. 27 v°, et B 11288, f. 26 v°) « Louys Moreaul », de « Cousances (*sic*), en la chastellenie de Milley en Gastynois » (Courances, canton de Milly, Seine-et-Oise). Il avait dû remplacer « Jehan de Quingey » (Quingey, chef-lieu de canton, Doubs), institué artilleur de Philippe de Rouvre le 2 juillet 1360 (*Id.*, B 1408, f. 35 v°-36). Philippe le Hardi « décharge[a] » L. Moreau « de cet office, pour son extrême vieillesse et mécontentement de ses services », le 21 septembre 1398 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 240). Il résidait en dernier lieu à Dijon et y mourut en 1404 ou 1405 (Arch. Côte-d'Or, B 11491, f. 86 v°).

(4) Le manuscrit porte fautivement : *sommes*.

(5) Voir l'art. précédent 924.

(6) *Id.*, B 1430, f. 95.

(7) Il était déjà établi à Chalon en 1366 (*Id.*, B 3571, f. 8) et y mourut « environ la nativité saint Jehan 1375 » (*Id.*, B 3574, f. 143).

(8) *Id.*, B 3570, f. 22 v°. — Ces « banneretes » étaient « de fer » et avaient « 4 piez demi de long » (*Ibid.*)

(9) *Id.*, B 1430 f. 104 v°.

Digitized by Google

Engerram, sire de Coucy, chevalier » (1) : « 4950 grosses pelles, dont il en y a 990 pelles qui poisent 1 marc 2 onces 16 esterlins, 366 pelles brutes qui poisent 2 onces 1 estellin, et 3594 pelles qui poisent 3 mars 7 onces 5 esterlins; — 6 balaiz perciés, qui estoient en 6 soulés; — 1045 pelles, de 6 pelles au pois de l'esterlin, qui estoient ou chapperon dud. sire de Coucy; — un marc une once 5 esterlins de grosses pelles pour semance, qui estoient oud. chapperon et en un fermail de brodeure de la façon d'une roe; — un fermail, pesant environ un marc et demi, de la façon d'un escusson, ouquel a un cerf blanc couchié, à un gros rubi bellonc d'Oriant, 3 gros balaiz quarrés, 7 gros dyamens et 6 grosses pelles, chascune pelle du pois d'un esterlin ou environ; — un autre fermail d'or, de la façon d'un croissant, ouquel a un cerf blanc d'esmail, un gros rubi bellonc et 2 autres petiz rubiz, 4 gros dyamens, 12 pelles rondes (2), du pois de 4 à l'esterlin, ou environ » (3).

952. — 30 septembre, payé à un « espicier » de Chalon 16 l. 9 s. 8 d. t., à lui dus « pour la vendue... d'une livre de sucre rosot, 7 livres 3 quars de coriandes et anis confis, 15 livres de confaines, sucre en plate, morsseauls, hoistes dorrées et fougasses, une autre livre de sucre rousot, despensées en la chambre de Mgr » (4).

953. — Le duc achète, le 3 octobre, « à Bonnejointe Baude, marchant de Florence », à Paris (5), « un annel d'or à un ruby », moyennant 150 fr. (6).

954. — « Mess. Pierre de Chevreuse, chevalier, conseillier et maistre d'ostel du roy » (7), donne quittance, le 11 octobre, de 116 fr.

---

(1) Enguerrand VII, sire de Coucy (chef-lieu de canton, Aisne), etc., un des personnages marquants de la seconde moitié du XIVe siècle, mort le 18 février 1397 (et non pas 1398, comme il est souvent dit). Voir Fr. de L'Alouete, *Traité des nobles..., avec une histoire... de la... maison de Couci* (Paris, 1577, in-4°), p. 165-182; A. Duchesne, *Hist. généalog. des maisons de Guines... et de Coucy*, p. 264-271; dom Du Plessis, *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*, p. 81-104; etc.

(2) Une partie au moins de ces perles et de celles mentionnées à l'art. 938 semble avoir été destinée au riche chaperon que le brodeur du duc lui faisait alors (voir art. 945 et 947).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 103 v°-104.

(4) *Id.*, B 3570, f. 24 v°.

(5) Ce marchand, dont il sera encore question plus loin, fut châtelain de Villaines-en-Duesmois, du 10 juillet 1372 au 24 juillet 1377 (*Id.*, B 6560, f. 17, et B 6562, f. 15); il était en outre châtelain de Duesme en 1372, et d'Aignay-le-Duc en 1372-1377 (*Id.*, B 4010, f. 1 v° et 5 v°, B 11276, f. 211, et liasse B 11823, dossier Aignay; etc.).

(6) *Id.*, B 1430, f. 104.

(7) Mentionné dès 1362 (Bibl. Nat., ms. fr. 27231, dossier 17022, n° 4), ce

Digitized by Google

d'or que, la veille, il avait « guaingniez au Temple (1) à Mgr, au jeu de paume » (2).

955. — Le 12 octobre, le duc achète de Barthélemi Spifame, pour 520 fr., « 20 pieces de baudequins d'or de Lucques, de 2 manieres, pour faire robes et pourpoins pour lui et pour pluseurs autres seigneurs, la piece 25 frans » (3). — Le même jour, « Robinete, la cousturiere de la royne », reçoit 10 fr., à elle dus « pour façon de 4 paire[s] de draps linges, de 5 toilles, 2 paire[s] de draps pour baignors, de 3 toilles, 20 braies, 16 chemises, 12 cuvrechiés [le tout pour le duc], 3 cuvrechiés pour le barbier, 6 coiffes, 4 envelopes et 3 saz de toille, pour mettre les choses dessusd. » (4).

956. — Mgr donna « à la chapelle du roy... au Vivier en Brie (5), le jour de la dedicacion d'icelle » (6), « un entablement d'argent doré, de saint Huitasse (7), et un gobelet à couvlesque, pesant

---

seigneur de Chevreuse (chef-lieu de canton, Seine-et-Oise) fut un personnage important sous Jean II, Charles V et Charles VI. Il mourut le 22 décembre 1393, d'après la notice documentée que lui a consacrée M. Aug. Moutié dans ses *Recherches historiques* sur *Chevreuse* (*Mém. et doc. publiés par la Soc. archéol. de Rambouillet*, t. III, 1875-1876, p. 367-403).

(1) En 1368 et 1369, le duc, pendant des séjours à Paris, joua d'autres fois à la paume « au Temple » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 97 v°). — L'existence d'un jeu de paume au Temple, à cette époque, n'a pas été signalée par M. H. de Curzon dans sa monographie de *La maison du Temple de Paris* (Paris, 1888, in-8°).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 383 et B 1430, f. 97. — En juin 1374, Pierre de Chevreuse gagna encore 20 fr. au duc « au jeu de paume » (*Id.*, B 1441, f. 21 v°).

(3) *Id.*, B 1430, f. 108.

(4) *Ibid.*, f. 107 v°. — « Robinete, la cousturiere de Mme la royne », faisait encore des « robes linges » pour le duc en 1371 (*Id.*, B 1435, f. 52 v°).

(5) Ancien château royal du Vivier, commune de Fontenay-Trésigny, canton de Rozoy-en-Brie, Seine-et-Marne.—Une Sainte-Chapelle y avait été fondée en 1352 par le dauphin, depuis Charles V (Dom Du Plessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 260, et t. II, p. 227-228).—Cf. une notice anonyme, accompagnée de trois planches, sur les *Ruines du château du Vivier en Brie*, dans le *Journal de l'Institut historique*, t. IV (1836), p. 1-24, et un article d'Achille Jubinal, *Voyage aux ruines de l'ancien château du Vivier*, dans *L'Artiste*, t. IX (1835), p. 301-303.

(6) Cette dédicace eut lieu du 18 au 23 octobre 1368, probablement le 22 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 97 v°). On sait que Philippe le Hardi séjourna avec le roi au Vivier du 18 au 23 octobre de cette année (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 50 ; voir aussi *Les séjours de Charles V*, du même auteur, à l'année 1368). — Le 16 janvier précédent, le duc avait fait une offrande de 5 fr. « à Nostre-Dame du Vivier en Brie » et gratifié de 4 fr. les « maçons et charpantiers » qui y travaillaient (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 22).

(7) Saint Eustache, martyr.

Digitized by Google

16 mars 10 esterlins d'argent, le marc 12 franz », achetés 192 fr. 15 s. t. de « Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris » (1). — Un autre passage du compte constate en outre que « Pierre Le Maistre, orfevre, demourant à Paris » (2), toucha, le 18 octobre, 67 fr. 6 s. p. à lui dus, « assavoir : pour un vaissel de cristal, garni d'argent doré, pesant 3 mars 4 onces 13 esterlins, que il a vendu... à Mgr pour mettre sur un vaissel d'argent à une ymage de saint Ytasse, que Mgr a donné à la chappelle de Vivier en Brie..., et aussi pour une boite de cristal, garnie d'argent doré, pour mettre pain à chanter, que Mgr a samblablement achetée dud. Pierre, pour mettre avec led. vaissel, 66 franz ; et pour 4 escussons d'argent, mis avec led. vaissel, 21 s. p. » (3).

957. — « Jaques le tailleur, tailleur des coings des monnoies du roy..., et Jehanne, sa femme, bourgois de Paris » (4), vendent au duc, le 30 octobre, pour 50 l. t., « une maison..., en la ville de Paris, assise en la rue Tirechappe..., tenant... et aboutissant..., par derrieres, à l'ostel de Mgr », et chargée de 10 l. p. environ de cense (5).

958. — Ordre du duc, le 9 novembre, de payer « à Pierre Vuillequin, coustellier, demourant à Paris » (6), 11 fr. « pour l'or et façon d'unes forcetes d'or, pour le coustel à clo que mons. le conte d'Estampes donna pieça à Mgr, duquel mond. seigneur avoit perdu les forcetes en chacent en bois, et ycelles a faites refaire aud. Pierre Vuillequin » (7).

959. — Acheté, le 19 novembre, pour 3 fr., de « Jehan Le Boçu,

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 159. — H. Orlant n'en fut payé que le 16 avril 1369 (*Ibid.*).

(2) Orfèvre parisien mentionné dès 1358 et plusieurs fois garde de l'orfèvrerie, de 1359 à 1382. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi*..., à la table.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 103 v°, et liasse B 301.

(4) Je ne connais pas d'autres documents sur ce graveur. On serait, de prime abord, tenté de l'identifier avec « Jacques Du Toc, graveur particulier des monnaies de France », en 1362, cité par A. Bérard, dans son *Dictionn. biograph. des artistes français du* XII° *au* XVII° *siècle* (col. 409-410); mais d'autres renseignements plus exacts (J. Renouvier et A. Ricard, *Des maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, p. 87) constatent que ce graveur s'appelait, en réalité, « Jaufre Del Toc » et ne paraît pas avoir quitté Montpellier de 1357 à 1372.

(5) Arch. Côte-d'Or, liasse B 404 et B 1430, f. 96 v°.

(6) Fournisseur de la reine de Navarre en 1369 (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n° 11), de la cour de France en 1374-1378 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, table) et 1380-1387 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*..., p. 38, *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie*..., p. 205-206 ; Arch. Nat., KK 18, f. 168 r° et v°; etc.). Philippe le Hardi l'employait encore en 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 1465, f. 120 v°).

(7) *Id.*, B 1430, f. 112.

Digitized by Google

guaignier, demourant à Paris » (1), « 6 estuis de cuir », à savoir « 2 estuis pour 2 des gobelès d'or de Mgr, et 4 estuiz pour 4 des fermaux de mond. seigneur » (2).

960. — Achat à Paris, le 30 novembre, pour 4 fr., de « une lanterne de loton et 3 chandeliers de fer, pour mettre en la chambre de Mgr au bois de Vinciennes » (3).

961. — Le 3 décembre, le duc, à Paris, fait don de 400 fr. et de « une coupe d'argent dorée », de 30 fr. et quart, « à Jehan de Saint-Julien, escuier de la royne de la France (4)..., pour ce que il avoit apporté nouvelles à Mgr que la royne estoit acouchée d'un beau filz » (5).

962. — Le 4 décembre, acheté de « Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris », pour 6 fr. 13 s. t., « un saphir pour mettre en une jaretiere de pelles pour Mgr, lequel saphir mond. seigneur perdi le jour que la royne de France releva de mons. le dalphin » (6).

963. — Payé, le 16 décembre « à Marie, femme Godefroy le fourbisseur, demourant à Paris », 68 s. p. « qui deus li estoient pour fourbir 4 fers de glaive et une des espées de Mgr, et pour fourbir de nuef et enfermailler 4 des espées de Mgr » (7).

964. — Remis 12 fr. au duc, « pour offrir aux 4 messes que Mgr a oyes en sa chappelle de Dijon, le jour de Noël » (8).

965. — Gratification de 2 fr. à « pluseurs joueurs de bateaux qui ont joué devant Mgr led. jour de Noël » (9).

---

(1) Ce gainier était fournisseur du roi de Navarre en 1370 (Bibl. Nat., mss. fr. 10367, f. 71 v° et 74, et 20876, n° 14), et de Charles VI en 1380-1381 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*..., p. 103). Il sera encore fait mention de lui plus loin.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 112.

(3) *Ibid.*, f. 100. — Reconstruit complètement par Charles V, le château de Vincennes fut une des résidences favorites de ce souverain (Cf. E. Petit, *Les séjours de Charles V*..., passim). A partir de 1365, Philippe le Hardi y séjourna souvent souvent aussi avec le roi (*Itinéraires*... du même auteur, table). — Sur ce château, voir les *Mémoires intéressans pour servir à l'histoire de France*, par Poncet de La Grave, t. I, et II ; etc.

(4) Une fille de cet écuyer était « damoiselle de la royne » en 1376 et se maria la même année; le duc lui fit présent à cette occasion, de « une cope d'argent dorée », du prix de 27 fr. 16 s. 6 d. t. (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60).

(5) *Id.*, B 1430, f. 118. — Il s'agit ici du futur roi Charles VI, né le 3 décembre 1368 (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 266; D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 251 ; etc.).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 104 v°.

(7) *Ibid.*, f. 112.

(8) *Ibid.*, f. 97 v°.

(9) *Ibid.*, f. 118 v°.

Digitized by Google

1368-1369

1er NOVEMBRE 1368 — 1er NOVEMBRE 1369

966. — Dépensé 13 l. 13 s. 2 d. t. « pour ouvres neccessaires faites pour recrevir, estandre, lever, dreccier et visiter les pavoillons de Mgr, où sont 11 pieces de pavoillons, estanz à Chalon », en « l'ostel de la Loige » (1).

967.—Un homme de Talant « fut comdamné [au bailliage de Dijon] en un franc d'amande, pour ce qu'il avoit gestés gaiges de baitaille contre » un autre homme, « en disant, devant les eschevins de Talant, qu'il avoit amblés paisseaulx es vignes, et ne le vout maintenir » (2).

Condamnations à l'amende prononcées au bailliage d'Auxois :

968. — D'un homme de « Poilley, sur ce que le procureur (3) maintenoit contre li que, en menant la procession que l'on menoit pour les gens de compaignes (4), il passa par devant la procession certenes gens d'armes, qui aloient au mandement de Mgr, et un sien voisin li dit que ces gens d'armes aloient au mandement de Mgr, et il respondit es autres habitans : Pour les sains Dieu, je ne say quelx gens d'armes ce sont, quar les gens de Mgr de ce païs et les gens de compaignes sont tuit uns et ne faroient jay maul li uns à l'autre, et qu'il ne savoit pour quoy l'on menoit processions, et qu'il n'estoit jay neccessitey ; consideré sa povreté, condampné en 10 franz » ;

969. — « De Jehannin de Manlay, maçon, demourant à Argey (5), sur ce que le procureur Mgr maintenoit contre li que, ou temps que les Compaignes venoient en Bourgoingne, il dit à ses voisins : J'ay oy dire que messire li dux fait venir les gens de compaignes en cest païs, pour ce que l'on ne li vuelt octroier les subsides qu'il demande (6) ; consideré sa povreté, condampné en 6 franz » (7).. ....

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3571, f. 20 r° et v°.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 114.

(3) André d'Aiserey. Cf. ci-devant, p. 97, note 2.

(4) On voit par là que les populations rurales de Bourgogne avaient recours aux processions pour se préserver des Grandes Compagnies.

(5) Manlay, canton de Liernais, Côte-d'Or. — Argey, commune de Sussey, canton de Liernais.

(6) Voir plus loin, p. 204, note 5.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 2756, f. 9.

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1368 — 11 NOVEMBRE 1369.

970. — Payé : 4 gros « à Huguenin Le Joliet, de Dijon (1), pour apparoillier pluseurs chapes, chasubles et autres vestemanzd'autel de la chapelle de Talent (2), qu'estoient descosuz et dessiriez, et furent monstrez à nos srs des Compes (*sic*) qu'il havoient bien mestier de rapparoillier » ; — 7 gros et demi « à Aubri le poutier, de Dijon (3), pour l'achet de 2 channates d'estain fin pour lad. chapelle, où il n'en avoit que trois petites de plont, si viez qu'elles estoient en pluseurs lieux bouchies de cire, et pour rapparoillier une aiguiere de loton pour lad. chapelle, laquele estoit percie en 4 lieux et toute desjuointe » (4).

971. — Payé 6 fr. à un « chapuis » d'Argilly « pour 12 tables à maingier sus et 12 bans à seoir sus, la moitié de 3 (5) toises de lonc et l'autre moitié de 2 toises et demée de lonc, et pour 24 paires de tresteaulx, qu'il ai faiz pour la garnison du chastel d'Argilli, pour marchié fait à luy en taiche » (6).

---

(1) C'était un fripier : « Hugo Le Joliet, de Dyvione, ferperius », 1343 (Arch. Côte-d'Or, B 11242, f. 1); « Huguenin Le Joliet, de Dyvione, feupier », 1347 (*Id.*, B 11245, f. 4); etc.

(2) Sur la chapelle du château de Talant, desservie par un chapitre de six chanoines, que le duc Eudes IV avait fondé en 1332, voir la monographie déjà citée de M. Joseph Garnier, *Le château de Talant*, p. 229-230, 286 et 300-301.

(3) *Alias* : « Aubricus de Accellis [Arceau, canton de Mirebeau, Côte-d'Or], Dyvione commorans, stanni pouterius », 1368 et 1370 (*Id.*, B 11266, f. 119 v°, B 11269, f. 59 v°); etc. Il exerçait déjà son métier à Dijon en 1363 (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, série G, t. I, p. 107), testa le 28 février 1388 (Arch. Côte-d'Or, B 11293, f. 60 v°-61) et mourut vers cette date (*Id.*, B 1473, f. 60 v°). Il figure à diverses reprises dans les comptes de Philippe le Hardi.

(4) *Id.*, B 4263, f. 119 v°.

(5) Je crois devoir interpréter ainsi le ms., qui porte, en chiffres romains, un III, suivi, mais à un certain intervalle, d'un I.

(6) *Id.*, B 2156, f. 22 v°.

Digitized by Google

1369

INVENTAIRES

[LISTE DE PRÉSENTS OFFERTS PAR LE DUC LE JOUR DE SES NOCES A GAND (1), LE 19 JUIN 1369.]

972 (2). — Un gobelet et une aiguiere d'or, garnis de pluseurs balaiz, saphirs et autres pierreries, que... Mgr... a donnez, à Gand, au conte de Flandres, [achetés 1700 fr. de] Gabriel Fatinant, marchant, demourant à Paris (3).

---

(1) Sur les préliminaires et la célébration du mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre, consulter, comme sources imprimées : *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 271 et 307-317; *Chroniques de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VII, p. LX-LXI, 129-130 et 346 ; *Istore et croniques de Flandres...*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 108-112 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 26-30, 560-563, et preuves, p. XX, XXII-XXIX ; Maurice Prou, *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France...*, p. 9-14, 48-49, 74-76, 83-85 et 138-139 ; J.-J. Vernier, *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ; son mariage avec Marguerite de Flandre, en 1369* (Extrait du t. XXII du *Bulletin de la Commission histor. du départ. du Nord*, 1899); etc. — En 1362, le roi Jean avait sollicité pour son fils, le futur duc de Bourgogne, la main de Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, récemment devenue veuve ; mais, malgré l'intervention du pape, ces pourparlers n'aboutirent pas (Maur. Prou, *ouvr. cité*, p. 9-14 et 83-85). Quelques années plus tard, d'après des lettres d'absolution accordées, en septembre 1367, à un d'Harcourt, impliqué à tort, parait-il, dans cette affaire, un ingénieux aventurier, Jean de Beaumont, chevalier, fils de Pierre de Beaumont, seigneur de Charny (canton de Claye, Seine-et-Marne), avait trouvé moyen de se faire fabriquer par un « tabellion » toute une série de fausses « lettres de creance » et autres, prétendument émanées du roi, à l'aide desquelles il était allé, en Italie, escroquer 20000 florins à Galéas Visconti, seigneur de Milan, en se donnant comme chargé par Charles V de négocier cet emprunt en même temps que le mariage de Yolande, fille de Galéas (elle épousa depuis le duc de Clarence ; cf. ci-devant, p. 157, note 4) avec Philippe le Hardi (Arch. Nat., JJ 97, n° 476, f. 122 r° et v°, et JJ 100, n° 158, f. 48 v°-49).

(2) Quoique le texte ne l'indique pas, les objets énumérés aux art. 972-974 et 1014-1017 paraissent avoir été aussi des cadeaux faits par le duc à l'occasion de son mariage. — Voir, d'autre part, la note 6 de la page 184.

(3) Ce marchand, originaire de Gênes, réapparaîtra encore plus loin, en 1375, etc. Il est cité dans d'autres documents de 1381 (Bibl. Nat., nouv.

Digitized by Google

973. — Un fermail d'or, à 4 grosses perles d'Orient, 4 groz diamens et un rubi ou millieu, lequel Mgr a... donné à M[me] la contesse de Flandres, sa mere, [acheté 600 fr. de] Galoiz de Porche, marchant et bourgois de Paris.

974. — Un chapel de brodeure de perles, ouquel a 200 grosses perles et 6 onces de menues perles, lequel Mgr a... donné à mons. le conte d'Estempes (1), [acheté 180 fr. du même Galois de Porche].

975. — Un entablement d'un chastel à 3 brigans devant, tenans arbalestres, et un hanap à couvlesque, tout esmaillié, pesant 19 mars 5 esterlins d'argent, donnez par Mgr, à la feste de ses noces, au prevost de Helbech (2), le marc 12 franz, [acheté, comme tous les objets énumérés aux art. 976-1015, de] Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris, 228 fr. 7 s. 6 d. t.

---

acq. fr. 3637, n° 98) et de 1399-1400 (Arch. Nat., KK 41, f. 237). — Il sera aussi question, par la suite, d'autres marchands joailliers, du même nom, établis alors à Paris : Hilaire Fatinant, également de Gênes, et Pierre ou Perrin Fatinant. Un quatrième Fatinant, « Babilan », *alias* : « Babolin », exerçait de même, à Paris, le négoce des joyaux et pierreries, en 1378 et 1392 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1619; Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 692).

(1) Le comte d'Étampes accompagna le duc à Gand, pour son mariage, avec une suite de « 50 personnes et 50 chevaux » (Arch. Côte-d'Or, B. 1430, f. 147; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 560.

(2) Harlebeke, petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale. — Le prévôt de la collégiale de Harlebeke était alors « Sohier De Le Beke », « Sohier Van Der Beke », « Sigerus de Beka », titulaire déjà de cet office en 1367 (*Annales de la Société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 2[e] série, t. II, 1844, p. 53-54); il fut de là appelé, en 1374, aux fonctions de prévôt de la collégiale Saint-Donat ou Saint-Donatien de Bruges (*Ibid.*, p. 60, et Arch. du Nord, B 1599, f. 48) et occupa ce poste jusqu'à sa mort, 7 décembre 1393, d'après la *Gallia christiana* (t. V, col. 245), 2 décembre, d'après *L'Obituaire de Saint-Donatien de Bruges* (publié par L. Gilliodts-Van Severen, dans le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire* [de Belgique], 4[e] série, t. XVI, 1889, p. 346). Dans deux documents de 1361 et 1365, il est qualifié de chancelier de Flandre (Arch. du Nord, B 1566, f. 121 v°, et B 1596, f. 139). En 1369, il a le titre de conseiller du comte de Flandre (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XXIII; J.-J. Vernier, *Philippe le Hardi..., son mariage...*, p. 20 et 29). En 1374, une fois prévôt de Saint-Donat, il redevint chancelier de Flandre (Arch. du Nord, B 1599, f. 48), si toutefois il avait cessé de l'être (cf. ci-après, p. 178, note 2). Il avait tout d'abord été chanoine de Tournai (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 301) et fut, en 1384, l'un des exécuteurs testamentaires du comte de Flandre (*Id.*, t. X, p. 539).

Digitized by Google

976. — Un autre entablement d'un chastel, à trois hommes devant, qui jouent de guiternes, et un hanap à couvleque, tout esmaillié, pesant 15 mars 4 onces 15 esterlins d'argent..., et ycelui [Mgr] donna, à ses noces, au sire de Diquemue (1), le marc 12 fr., 187 fr. 2 s. 6 d. t.

977. — Un entablement, à trois hommes emmantelez, et un hanap à couvlesque, tout esmaillié, pesant 13 mars 1 once 5 esterlins d'argent..., donné au seigneur de Prat (2), le marc 12 fr., 177 fr., 17 s. 6 d. t.

978. — Une coupe et une esguiere de meismes, à ymages et avallemens, dorée et esmaillée, pesant 21 mars 4 onces d'argent..., donnez à Mme la duchesce de Bourgoingne, sa fame (3), le marc 12 fr., 258 fr.

---

(1) Dixmude, petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale. — Le seigneur (*alias* : châtelain) de Dixmude était alors Henri de Beveren, vivant en 1360-1392, conseiller du comte de Flandres en 1369 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 14, n°s 130-132 ; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 438, et t. XXI, p. 99-101 ; *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 317 ; G. Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, n° 583 ; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 20, 28 et 29 ; etc.).

(2) « Praet, seigneurie près de Bruges » (Alph. Wauters, *Table chronolog. des chartes et diplômes imprimés concernant l'hist. de la Belgique*, t. VII, 2e partie, p. 1619. — « Bauduin, sire de Praet », conseiller du comte de Flandre, est mentionné en 1365-1369 (Arch. du Nord, B 1566, f. 121 v° ; G. Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, n° 1453 ; *Les Grandes Chron. de France*, t. VI, p. 317 ; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 28 ; etc.).

(3) Les documents de la comptabilité ducale qui subsistent ne nous renseignent que d'une manière incomplète sur les autres présents que Philippe le Hardi dut certainement faire à la duchesse à l'occasion de son mariage. On sait seulement que, le 2 juin 1369, il fut payé « à Lorencin Malaquin, orfevre, demourant à Paris », 60 fr. « pour façon » de « une esguiere d'or, samblable à un gobelet d'or, que Mgr a donné avec lad. esguiere à Mme la duchesce de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 158 v°-159). En dehors du prix payé pour la façon, le changeur H. Orlant avait fourni à cet orfèvre pour 409 fr. 16 s. 10 d. t. d'or et de pierreries, à savoir : 187 fr. 4 s. t. « pour 3 mars d'or fin », à 62 fr. 8 s. t. le marc ; 41 fr. 17 s. 6 d. t. « pour 7 balaiz, mis autour de lad. esguiere par en haut, pesanz 16 caraz 3 quars », à 2 fr. 10 s. le carat ; 56 fr. 5 s. « pour 7 autres balaiz, pour mettre autour du pié de lad. esguiere », pesant 22 carats et demi, à 2 fr. 10 s. le carat ; 42 fr. « pour 8 saphirs, pour mettre ou pié de lad. esguiere et par en haut » ; 32 fr. « pour 14 dyamens, mis en une couronne assise sur le couvlesque de lad. esguiere » ; 14 fr. « pour 7 perles rondes, mises autour de lad. esguiere », à 2 fr. pièce ; 28 fr. « pour 7 autres perlez rondes, mises en lad. esguiere », à 4 fr. pièce ; et 8 fr. 10 s. « pour 68 perles rondes, pour mettre autour du couvlesque de lad. esguiere », à 2 s. p. pièce (*Ibid.*).

Digitized by Google

979. — Une autre coupe et une esguiere de meismes, à ymages, dorez et esmaillez, pesant 14 mars 3 onces 13 esterlins obole d'argent..., donnez au seigneur de Guistelle (1), le marc 12 fr., 173 fr. 15 d. t.

980. — Une autre coupe, esmaillie et dorée, pesant 12 mars 3 onces d'argent..., donnée... au chancelier de Flandres (2), le marc 12 fr., 148 fr. 10 s. t.

981. — Un vigneron, qui fait salliere et aiguiere, pesant 7 mars d'argent..., donné... à mess. Guerart [de] Rasinguehem, chevalier (3), le marc 12 fr., 84 fr.

982. — Une esguiere de coquille de perlez, en guise de fame et de serainne, dorée et esmaillie, pesant 6 mars 2 onces 10 esterlins d'argent..., donnée... au seigneur d'Escornay (4), 75 fr. 11 s. 3 d. t.

983. — Une esguiere, en guise de fame pellerine, dorée et esmaillie, pesant 7 mars d'argent..., donnée... à mess. Jehan de Bievre (5), le marc 12 fr., 84 fr.

---

(1) Ghistelles, petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale. — Jean, sire de Ghistelles, vivait en 1355-1386 et mourut vers cette dernière date (Arch. du Nord, B 1597, f. 2 v°-3 v° et 17; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXI, p. 403-404; G. Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, n° 946; etc.).

(2) Un incendie ayant détruit en 1382 les comptes de Flandre antérieurs à 1379 (Dehaisnes, *État général des registres de la Chambre des comptes de Lille relatifs à la Flandre*, p. 61, n° 229), il est difficile de savoir quel était le chancelier de Flandre en 1369. D'un document du 10 juin 1369 (J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 44), il semble résulter que c'était encore Sohier De Le Beke, mentionné précédemment (cf. p. 176, note 2); mais un autre texte, du 27 mars 1369 (*Ibid.*, p. 20), paraît aussi établir que cet office avait alors pour titulaire le doyen de Saint-Donat de Bruges.

(3) Guérard ou Gérard de Rasseghem, seigneur de Basserode (Baesrode, petite ville de Belgique, province de la Flandre orientale), etc., gouverneur du bailliage de Lille, vivait en 1362-1390 (Arch. du Nord, B 1596, f. 158, et B 1597, f. 6 v°, 31 v° et 41 v°; Arch. Nat., JJ 138, n° 195; A. Le Glay, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, art. B 908, 980, 982, 996, 1002, etc.; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 8; etc.).

(4) Escornaix, aujourd'hui Schoorisse, petite ville de Belgique, province de la Flandre orientale. — Le seigneur d'Escornaix était alors Arnould de Gavre (*Id.*, t. XXI, p. 150-151), mort avant mai 1392 (A. Le Glay, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, art. B 1169).

(5) Jean de Beveren, chevalier, châtelain de Château-Regnault (canton de Monthermé, Ardennes), en 1365 et années suivantes (Arch. du Nord, B 1566, f. 153; A. Desplanque, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. II, art. B 1596, p. 119 et 120; etc.).

Digitized by Google

984. — Une esguiere, dorée et verée, pesant 2 mars 17 esterlins d'argent, donnée par Mgr à mess. Jehan Testart, prestre (1), avec une coupe prise cy après (2)..., le marc 12 fr., 25 fr. 6 s. 3. d. t.

985. — Une esguiere, dorée et verée, pesant 2 mars une once 10 esterlins, donnée par Mgr, avec un hanap à trepié, au seigneur de Maldenguihem (3), le marc 12 fr., 25 fr. 15 s. t.

986. — Une coupe et une esguiere, dorée et verée, pesant 4 mars 4 onces 7 esterlins demi..., donnez..., avec une autre esguiere, prise cy devant (4), à maistre Jehan Testart, le marc 12 fr., 54 fr. 11 s. 3 d. t.

987. — Un gobelet, de façon d'un voirre, tout esmaillié et doré, pesant 3 mars 4 onces 5 esterlins d'argent..., donné... à Jaques de Insrode, escuier (5), le marc 12 fr., 42 fr. 7 s. 6 d. t.

988. — Un gobelet, de façon de rose, pesant 3 mars 7 onces 15 esterlins..., donné... à Josse de Willefergue, le marc 12 fr., 47 fr. 12 s. 6 d. t.

989. — Un serf, sur un entablement, doré et esmaillié, pesant 4 mars 3 onces 10 esterlins..., le marc 10 fr., et donné, avec un autre gobelet, à mess. Jehan Du Jardin, 44 fr. 7 s. 6 d. t.

990. — 12 hanaps à goderons, dorez et tailliez, pesans 21 mars 4 onces 7 esterlins obole d'argent, donnez par Mgr, par diverses parties, aus genz de mons. de Flandres (6), le marc 10 fr., 215 fr. 10 s. 4 d. t.

---

(1) J'ai en vain recherché des renseignements biographiques sur ce personnage, ainsi que sur plusieurs autres dont il est question aux art. 988, 989, 991, 992, 994-996, 1000, 1008 et 1011. J'invoquerai à ma décharge que la destruction des comptes de Flandre nous prive de la principale source documentaire pour l'époque qui nous occupe.

(2) Voir l'art. 986.

(3) Maldeghem, ville de Belgique, province de la Flandre orientale. — Le seigneur de Maldeghem est souvent mentionné dans les documents de cette époque (A. Desplanque, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. II, art. B 1566, 1567 et 1596, p. 46, 54, 115, 118 et 119; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 20 et 44; etc.). Il s'appelait Philippe de Maldeghem (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Eroissart*, t. XXII, p. 138). — Voir ci-après, art. 997.

(4) Cf. l'art. 984.

(5) Ce Jacques de Hemsrode était capitaine de Gand en 1350 (Ph. de L'Espinoy, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre*, p. 285).

(6) Outre ces hanaps et les objets énoncés aux art. 991, 992 et 999, le duc donna encore, « le landemain de ses nopces..., à aucuns des gens du

Digitized by Google

991. — Une pille à 6 gobelez dedens, touz dorez, pesans 9 mars 4 onces 7 esterlins obole d'argent..., le marc 10 fr., et furent donnez lesdiz gobelez, par diverses parties, aus genz mons. le conte de Flandres, et ledit (*sic*) pot, avec un d'iceux gobelez, donné... à mess. Olivier de La Court, chevalier, 95 fr. 9 s. 4 d. ob. t.

992. — Une autre pille de 6 gobelez, samblable, pesant 9 mars 4 onces 15 esterlins d'argent..., et furent donnez lesdiz gobelez, par diverses parties, et le pot desdiz gobelez donné à Guillaume de La Salle, escuier, le marc 10 fr., 95 fr. 18 s. 9 d. t.

993. — Une quarte, taillée à lettres de sarasins, dorée, pesant 6 mars 1 once..., le marc 10 fr., donnée, avec un des hanaps dessusdiz, à mess. Rolant de Poques, chevalier (1), 61 fr. 5 s. t.

994. — Une pinte, pareille à lad. quarte, pesant 4 mars 1 once d'argent..., le marc 10 fr., donné[e], avec un des gobelez à couvleque dessusdiz, à mess. Godebert de La Dest, chevalier, 41 fr. 5 s. t.

995. — Un gobelet et une esguiere, doréez, pesant 6 mars 2 onces 18 esterlins obole d'argent..., le marc 10 fr., donnez à mess. Lambert Bromont, chevalier, 63 fr. 13 s. 4 d. t.

996. — Un gobelet et une aiguiere d'argent, dorez, pesant 4 mars 2 onces..., le marc 10 fr., donne[z] à Henry Dollebel, escuier du corps du conte de Flandres, 42 fr. demi.

997. — Un hanap couvert, semé d'esmaux, assis sur un trepié, tout doré, pesant 6 mars 2 onces 10 esterlins d'argent..., le marc 8 fr., donné..., avec une esguiere, au seigneur de Magdenguiem (2), 50 fr. 10 s. t.

998. — Une esguiere dorée, semée d'esmaux, pesant 3 mars

---

conte de Flandres », « une aiguiere d'argent dorée », de 18 fr., et deux gobelets d'argent doré, de 30 fr. chacun (Arch. Côte-d'Or, B 2758, f. 14, B 1441, f. 42 v°, et B 1444, f. 55).

(1) « Roland, seigneur de Poukes » (Poucques, bourg de Belgique, province de la Flandre orientale), est mentionné en 1364 (Arch. du Nord, B 1566, f. 76 v°). En 1365 et 1369, il était conseiller du comte de Flandre (*Ibid.*, f. 121 v°; *Les Grandes Chron. de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 317; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 20 et 28). D'après Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, t. XXII, p. 385), il vivait déjà en 1340 et mourut en 1376. — Un autre « Rollant de Poucques, chevalier », était chambellan du duc de Bourgogne en 1398 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 354).

(2) Cf. l'art. 985.

Digitized by Google

d'argent..., le marc 8 fr., donnée, avec une coupe dorée, semée d'esmaux, à mess. Guillaume [de] Rasinguefiste (1), 24 fr.

999. — Une autre esguiere, semée d'esmaux, pesant 3 mars 4 onces 10 esterlins..., le marc 8 fr., donnée, avec 2 autres gobelez, aus genz de mons. de Flandres, 28 fr. 10 s. t.

1000. — Un gobelet doré, à couvlesque, tout plain, pesant 4 mars 15 esterlins..., le marc 8 fr., donné... à Jehan Le Mareschal, maistre d'ostel du conte de Flandres, avec une esguiere achetée de maistre Jehan Blanchet (2), 32 fr. 15 s. t.

1001. — Un gobelet à 4 tournelles, doré, pesant 3 mars 6 onces..., le marc 8 fr., donné par Mgr à maistre Jehan de Hedin, phisicien du conte de Flandres (3), 30 fr.

1002. — Une coupe, semée d'esmaux, pesant 4 mars 6 onces d'argent..., le marc 8 fr., donnée... à mess. Guillaume de Rasinguefiste, avec une esguiere (4), 38 fr.

1003. — Une esguiere, toute esmaillie, pesant 3 mars 1 once 5 esterlins..., le marc 8 fr., donnée au seigneur de Rasinguefiste (5), avec un hanap à trepié, 25 fr. 5 s. t.

1004. — Une esguiere dorée, semée d'esmaux, pesant 3 mars

---

(1) Déformation, selon toute apparence, du nom de Guillaume de Reinghersvliet, qualifié de conseiller du comte de Flandre en 1365 (Arch. du Nord, B 1566, f. 121 v°), et fréquemment cité dans les documents de cette époque (*Id.*, B 1599, fol. 104; A. Le Glay, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, art. B 972; A. Desplanque, *Invent.* des mêmes Archives, t. II, art. B 1567 et 1596, p. 53, 111, 122; etc.). — Voir ci-après, art. 1002.

(2) Jean Blanchet, secrétaire du roi et du duc. Cf. ci-devant, p. 51, note 6. — L'achat de cette aiguière est mentionné plus loin, art. 1108.

(3) *Alias :* « Jehan de Heusdin », « Jehan de Heusden ». Il était déjà médecin du comte de Flandre en 1365 (Arch. du Nord, B 1566, f. 5), et il figure encore, avec ce titre et celui de prévôt de Notre-Dame de Bruges, parmi les témoins du testament de ce prince, en date du 29 janvier 1384 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 539).

(4) Voir l'art. 998.

(5) Une main du temps a, sur le manuscrit, corrigé *Ra*singuefiste en *Se*singuefiste (*sic*). Il doit s'agir ici, en tout cas, de « Reinghersvliet, localité voisine de Blankerberghe », petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale (Alph. Wauters, *ouvr. cité*, t. VIII, p. 909). — M. Kervyn de Lettenhove (*ouvr. cité*, t. XXIII, p. 13) identifie à tort ce seigneur avec Guillaume de Reinghersvliet, mentionné ci-devant (art. 998 et 1002) : c'étaient deux personnages différents (J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 44). Le nom de « mess. Phelippe, seigneur de Reinghersvliete », figure dans un document de 1374 (Arch. du Nord, B 1599, f. 48).

Digitized by Google

3 onces d'argent..., le marc 8 fr., donnée, avec un gobelet couvert, au receveur de Flandres (1), 27 fr.

1005. — Une grant coupe à couvlesque, dorée et ciselée, pesant 6 mars 5 onces 15 esterlins d'argent..., le marc 8 fr., donnée à Jehan de Cagent, escuier du corps du conte de Flandres (2), 53 fr. 15 s. t.

1006. — Un hanap couvert, tout esmaillié, à 3 piez d'aigle, pesant 5 mars 4 onces d'argent..., le marc 8 fr., donné... au seigneur de Resinguefiste (3), 44 fr.

1007. — Un demi ceint d'argent doré, à testes de lievriers blans, pesant 9 mars..., le marc 7 fr., donné à mess. Rogier Bouterin, chevalier, conseillier du conte de Flandres (4), 63 fr.

1008. — Un autre demi ceint d'argent doré, à roses de rouge cler, pesant 6 mars 6 onces 15 esterlins..., le marc 7 fr., donné à mess. Enguerran Herneul, conseillier du conte de Flandres, 53 fr. 18 s. t.

1009. — Un autre demi ceint d'argent doré, à aigles blancs, pesant 7 mars 5 onces 15 esterlins..., le marc 7 fr., donné par mond. seigneur à mess. Guy Le Baveux, chevalier, son chambellain (5), 54 fr. 7 d. t.

---

(1) Le receveur de Flandre était alors Gossuin Le Wilde ou De Wilde (J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 20; A. Desplanque, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. II, art. B 1566 et 1567, p. 47, 49 et 59). — Voir ci-après, art. 1016.

(2) Châtelain de Saint-Omer (chef-lieu d'arrondissement, Pas-de-Calais), en 1383, puis amiral de Flandre (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 491; etc.), mort dans l'expédition de Hongrie (Dehaisnes, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. III, art. B 1867, p. 34). — Je ne sais si on doit l'identifier avec « Jehan de Cagent », *alias :* « Jehan de Cajand », « Jehan de Cadzand », écuyer, qualifié d'échanson du duc en 1379-1393 (Arch. Côte-d'Or, B 1454, f. 66, et liasse B 366).

(3) Voir l'art. 1003.

(4) *Alias :* Roger *Boetelin*. Il était conseiller du comte de Flandre en 1360-1369 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XVIII, p. 435; Arch. du Nord, B 1566, f. 65; A. Desplanque, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. II, art. B 1567 et 1596, p. 53 et 114; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 20 et 44; etc.).

(5) Guy Le Baveux, *alias :* « Guy de Garencieres, dit Le Baveux », était chambellan du duc en 1364-1369 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 352 et B 11745; dom Plancher, *Hist. de Bourg...*, t. III, p. 27, et preuves, p. v, xxii et xxiii; J.-J. Vernier, *ouvr. cité*, p. 19 et 29; etc.). Ce Guy Le Baveux, seigneur de Tillières (Tillières-sur-Avre, canton de Verneuil, Oise), etc., figure à maintes reprises dans les chroniques et les documents, de 1357 à

Digitized by Google

1010. — Une ceinture, à perles et à cloz d'argent dorez, à dames dedens et grenaz..., donnée à mess. Olifert de Guistelle (1), 180 fr.

1011. — Un autre demi ceint d'argent doré, à grenaz et à perlez, pesant 7 mars..., donné à mess. Jehan de Heuchem, chevalier, le marc 8 fr., 56 fr.

1012. — Une ceinture d'argent dorée, à roses de rouge cler, pesant 7 mars 1 once d'argent..., le marc 8 fr., donnée à mess. Jehan de Hesle, chevalier (2), 50 fr. 3 quars.

1013. — Un demi ceint d'argent blanc, à ymages de dames, pesant 5 mars..., le marc 6 fr. demi, donné par Mgr à Loys Bonnin, son escuier servant (3), 32 fr. demi.

1014. — Un fermail d'or, à 3 diamens et 3 perles rondes grosses, que Mgr acheta... pour bailler à Mme la duchesce, qui le donna à mons. le conte de Dampmartin (4), 75 fr.

1015. — Un annel d'or, à un ruby d'Orient..., delivré à mond. seigneur pour mettre devers lui, 80 fr.

1016. — Deux ceintures d'argent doréez, pesans 17 mars 6 onces 10 esterlins d'argent, achetées... par Mgr... [à] Pierre

---

1384, et mourut vers 1385 (L. de Mas Latrie, *La prise d'Alexandrie..., par Guillaume de Machaut,* à la table; *Chroniques de Froissart,* édit. S. Luce, t. VI, p. LVIII, note 2, et p. XCII, note 3; édit. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 52-53; Secousse, *Recueil de pièces sur... Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre,* p. 643; L. Delisle, *Mandements... de Charles V,* à la table; Bibl. Nat., ms. fr. 26716, dossier 5162, nos 2-11, 19, 20, 35 et 36, et coll. Clairambault, vol. 11, nos 11-25, 27, 28 et 31-33; Arch. Nat., JJ 86, no 191, JJ 100, nos 353 et 685, JJ 114, no 235, JJ 118, no 15, JJ 119, no 265, et P 2294, p. 757-763; etc.).

(1) Wulfart de Ghistelles, chevalier, est connu par d'autres documents de 1361 à 1374 (Arch. du Nord, B 1566, f. 64 vo; G. Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre,* no 951; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart,* t. I, 1re partie, p. 129, note 1; J.-J. Vernier, *ouvr. cité,* p. 20; J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas...,* t. I, p. 495; etc.).

(2) Sur ce Jean de Heyle, voir Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart,* t. XXI, p. 554-555, et aux Archives du Nord, série B, 1er registre aux lettres missives, f. 251, 271 et 272.

(3) Louis Bonin était « vallet servant » du duc en 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 43 et 45 vo), et « escuier tranchant » de la duchesse en 1374-1375 (*Id.,* B 1444, f. 35 vo, 83 vo, 84 et 89, et B 1445, f. 32 vo et 71 vo).

(4) Fils de Jean II de Trie, comte de Dammartin (chef-lieu de canton, Seine-et-Marne), Charles de Trie succéda à son père vers 1337 et mourut après 1394. Sur ce personnage, cf. le P. Anselme, *Hist. généal...,* t. VI, p. 671; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart,* t. XXI, p. 77-78; etc.

Digitized by Google

de Lainville, changeur, demourant à Paris (1), le marc 7 franz, et données, l'une au receveur de Flandres (2), et l'autre à messire Colart de La Clique, chevalier (3), 124 fr. 18 s. t.

1017. — Deux ceintures d'argent blanc, l'une à roulleaux et à pilliers, et l'autre à lyons et à trelleis, pesans 14 mars 3 onces 15 esterlins, achetées [au même changeur] par mond. seigneur, le marc 6 franz demi, et données l'une à Cloie Bonin, escuier du conte de Flandres (4), et l'autre au filz du seigneur [de] Diquemue (5), 94 fr. 12 d. t. (6).

---

(1) Je n'ai pas, jusqu'ici, rencontré dans d'autres textes le nom de ce changeur.

(2) Voir l'art. 1004.

(3) Colard de La Clyte, mentionné dès 1365 (Arch. du Nord, B 1566, f. 121 v°), d'abord seigneur de Renescure (canton de Hazebrouck, Nord) et bailli de Lille en 1369-1370 (G. Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, n° 5046; Arch. Nat., JJ 124, n° 143), devint ensuite, par son mariage, seigneur de Comines (canton de Quesnoy-sur-Deule, Nord), etc. (*Mémoires de Philippe de Commynes*, édit. de Mlle Dupont, t. I, p. XIV). Il était maître de l'hôtel du comte de Flandre en 1374 (Arch. du Nord, B 1599, f. 48) et fut conseiller du duc de Bourgogne depuis 1384 (Arch. Côte-d'Or, B 1461, f. 172) jusqu'à sa mort, vers 1404 (Antoine Le Pippre, *Intentions morales, civiles et militaires*, Anvers, 1625, in-4°, p. 260). — C'est le grand-père du chroniqueur Philippe de Comines.

(4) Attaché au service du comte de Flandre dès 1364 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. I, 1re partie, p. 129, note 1), Clais ou Nicolas Bonin fut l'un des témoins du testament de ce prince, en 1384 (*Id.*, t. X, p. 539). Nous verrons plus loin qu'il était châtelain de Gosnay (canton de Houdain, Pas-de-Calais) depuis 1382, et qu'il devint en même temps chambellan du duc après la mort de Louis de Male.

(5) Voir l'art. 976. — Son nom n'est pas non plus indiqué dans d'autres documents où il est question de lui en 1384, etc. (Arch. du Nord, *Inventaire Godefroy*, n° 11381, etc.). Il est à présumer que c'est Thierry de Dixmude, chambellan du duc en 1392-1405 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 353 et 354).

(6) *Id.*, B 1430, f. 159-161. Les art. 975-1017 se suivent aux f. 159-161; les art. 972-974, que j'ai cru devoir mettre en tête, se trouvent au f. 161. — Dans son *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 560 et suivante, paginée par erreur 563, au lieu de 561, dom Plancher a donné déjà une liste sommaire de ces présents. — J'ajouterai qu'un voiturier de Paris toucha 15 fr. « pour son salaire de mener de Paris à Gand 3 coffres, plains des joiaux de Mgr et de certains joiaux que Mgr a donnez, à Gand, à ses noces » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 153).

Digitized by Google

[FORFAITURES, ÉPAVES ET BIENS VACANTS, ET ÉCHOITES DE BATARDS, ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1368 AU 1er NOVEMBRE 1369.]

FOURFAICTURES

1018. — Pour un cheval noir, liquelx a esté pris sur Moirot de Beaulfort, executé à Semur pour ses demerites (1), vendu..., au plus euffrant er après pluseurs cris, pour le pris de 25 franz d'or...

1019. — Pour 1 bacinot, garni de camey, uns avant bras, une chastive coste de fer, un chetil jaique et uns maulvais estuieveaulx, lesquelx chosses furent aud. Moirot, vendues et delivrées..., au plus euffrant et après pluseurs cris, pour 7 franz d'or, desquelx l'on a paié au chastellain de Semur (2), pour les despans dud. Moirot par 21 jour[s] qui a demouré en prison, 4 florins; ensinc demoure pour Mgr 3 fr. 8 gros.

1020. — [Il était, en outre, dû audit Moirot : 30 fr. par un homme de Semur; 4 fr. 2 gros, par un individu de « Pressey » (3), et 5 fr. par] Guillaume de La Tranbleroie, escuier (4). .....

ESPAVES ET BIENS VACANS

Les biens meubles et heritaiges de Germain de La Chaume

---

(1) Il fut pendu à Semur, « environ la Chandeleuse » (2 février) 1369 (Arch. Côte-d'Or, B 2756, fol. 15 et 16).

(2) Thibaut Le Fort, châtelain de Semur du 5 mai 1363 à sa mort, survenue entre le 11 novembre 1382 et le 11 novembre 1383 (*Id.*, B 6204, f. 1, et B 6210, f. 35). — Il était d'Autun (*Id.*, B 6209, f. 30, et B 6210, f. 1 et 18), et avait été, en 1346, « recevour à Pouligny [Poligny, chef-lieu d'arrondissement, Jura], pour mons. le duc et conte de Bourgoigne », Eudes IV (*Id.*, liasse B 345). Il appartenait, vraisemblablement, à la famille de « Guillaume Le Fort, d'Ostun, baillif d'Auxois et de la Montaigne » en 1328 (*Ibid.*).

(3) Précy-sous-Thil, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(4) Un « Guillaume de Trambleroie, escuier », le même sans doute, est mentionné en 1390 (Arch. Côte-d'Or, B 11303, f. 65 v°).

Digitized by Google

d'Ardelon (1), demeurant à Semur, advenuz à Mgr comme biens vacans... :

1021. — 1 soillon, 1 bacin, 4 escuelles de bois, 2 grauloz de bois.

1022. — 1 petit tornot, 1 mortier, 2 petoz ; 1 trepier, qui n'ay que deux piez ; une traille.

1023. — 1 saichot, ploin de pluseurs saichoz ploins de greine pour semer.

1024. — 1 banc, une forme, 3 sales à seoir, une petite tauble ; une giete, fandue ; 1 panier.

1025. — Uns solers, fais de bobelins ; 1 petit saichot, de 1 boisseaul.

1026. — 1 cusin de matereaulx ; une coiste de plume, toute desirée.

1027. — Une lanterne ferrée, 1 chandelier de fer, 2 croiseulx, une fausille.

1028. — Une pinte de terre, 1 gobelot de terre, une ratoire.

1029. — Un couteaul à troinchier pain, 1 martelot de fer ; 1 boisseaul, ferrey de fer.

1030. — 1 barri de bois, qui peut tenir 1 pintas ; une arche plate, 2 à ferste ; une mait.

1031. — Un ruchom à mectre moichotes, une arche plate ; 1 tonnelot, defoncié.

1032. — Et le droit qui povoit avoir en une maison [à Semur]...

Lesquelx chosses dessusd. ont esté vendues... [à un habitant de Semur], criez et subastées, et à li delivrées, comme au plus euffrant, pour 2 florins, qui valent 1 fr. 8 gros.

Eschoites de bastars

I. — Les biens de Jehan Barart, de Vandenause (2), bastart, mort sens hoir de son corps... :

1033. — 2 vaiches et 1 veaul et 1 toireaul de 1 an que... [un

---

(1) Ardelon, commune de Semur.

(2) Vandenesse, canton de Pouilly-en-Montagne, Côte-d'Or.

Digitized by Google

homme] de Vandenause tenoit dud. bastart pour 3 franz et demi de chetey, lesquelx furent exeguiez 6 florins.

1034. — Une chetive arche, 1 mestier de tixeram; 2 chetives archez de foul, viez; environ demie charrette de bois menu.

1035. — 1 chetiz trepier, qui n'avoit que deux chanbes; une chetive cote de blainchot; 1 chetiz cerex, viez.

1036. — 2 chetiz linceulx, une chetive pere de draz linges; 2 chetiz saichez, viez, bien raboitiez

1037. — Et 5 gros que Girars li vanniers devoit aud. bastart, pour la façon de environ une piece de toille.

Et lesquelx chosses dessusd. ont esté vandues... [à divers], comme les plus euffranz et après pluseurs cris, pour le pris de 6 franz d'or et 11 gros...

II. — De Huguenin de Poilley (1), demourant à Maconges, pour les biens de Jehannote, sa seur (2), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1038. — 4 berbiz, que lidiz Huguenin tenoit de lad. bastarde.

1039. — 1 lit, 1 cusin, une coutrepointe, 4 petiz linceulx de lit.

1040. — Une peelle blainche, 1 fossour; une arche de foul, où il avoit 6 boisseaulx de soigle, mesure de Poilley; une robe de pers, pourtée.

Lesquelx biens ont esté criez et subastez et aud. Huguenin delivrez, comme au plus eufrant, pour le pris de 8 franz.

III. — De Jehan Coirot, de Brianney (3), pour les biens de Jehannote, sa famme, fille Garnie[r] Jasson, de Roilley (4), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1041. — 1 beuf roige, 1 autre petit beuf roigeot; une vaiche, 1 veaul tessant après li, femelle; deux petiz veaulx de 2 ans;

(1) Pouilly-en-Montagne. — Ce Huguenin de Pouilly n'est pas le même que celui dont il a été précédemment question (p. 36, note 6).

(2) Ou sa nièce, d'après un autre passage du même compte (f. 8 v°), constatant que « Huguenin de Poilley, pour ce qu'il avoit recelés chiez lui les biens de Jehannote, bastarde, fille de Jehan de Poilley, son frere », fut condamné alors, au bailliage d'Auxois, à une amende de 4 fr.

(3) Brianny, canton de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

(4) Roilly, canton de Précy-sous-Thil.

Digitized by Google

4 chiez de bestes lainne pourtant, 1 petit aigneaul, une chievre blainche, 2 trues de deux ans et 1 petit pourceaul.

Esquels biens lad. Jehannote n'avoit que la quarte partie, quar la mere dud. Jehan il avoit la moitief et lidiz Jehans le quars. Vendue lad. quarte partie aud. Jehan et à li delivrée, comme au plus eufrant, après plusseurs cris, pour 14 frans.

1042. — De Garnier Jasson, de Roilley, pere de lad. Jehannote, bastarde, pour 6 florins qui li avoit donnez en mariage, pour dix petiz linceulx, pour une coste de blainchot, pour une coste de pers, pour 1 chapperom de roige, pour une peelle d'arain, à queul, et pour 1 peliceon, composé tant pour les chosses dessusd. comme pour ce qui s'en estoit entremis, consideré ce que lidiz biens estoient de petite valour, et qu'il les avoit donnez à sad. fille, pour ce 20 franz (1).

Exploit de main morte [advenue au duc, en la chatellenie de Grignon, du 11 novembre 1368 au 11 novembre 1369].

I. — Main morte de Perrenote, femme Thomas Bourgot, de Villennes-les-Chevreres, morte sanz hoir, anviron Pasques flories 1368 (2) :

Meuble :

1043. — 1 petit lit de plume, 5 draps de lit, 3 arches de chaigne et de foul.

1044. — Une peelle, 1 cue, demi seillet, demi bacin, 1 beceole, 1 goy, demie coignie, demie pioiche, demi treuppier, demi cromalle de fer, 1 broicheur, 1 pigne, demi serès.

1045. — 3 moitons d'avenne, demi van à vanner blef, demi ferot, 2 queues ; 1 poinçon veut, à mettre vin ; 1 faucille.

1046. — Memoire, sur les bestes, qu'il y avoit 2 buefs, 2 vaiche[s], 1 torie et 2 suigans, 6 pors, que granz que petiz, et 11 bestes laigne pourtant. Et toutes ces bestes lidiz Thomas Bourgoz et sad. femme tenoient des Bourgois de Semur, à crois

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2756, f. 7 r° et v°.

(2) En 1369, le dimanche des Rameaux tomba le 25 mars. — Le compte porte ailleurs (f. 3 v°) que « Perrenote, femme Thomas Bourgeot, [était] morte, senz hers, anviron la mi quaresme 1368 », c'est-à-dire vers le 11 mars 1369.

Digitized by Google

et à chastel, et vaut peu venir ne valoir à l'assigue le chastel qui estoit suis, mas a laissié li chastellain (1) lesd. bestes esdiz Bourgois pour le chastel qui estoit suis.

1047. — Heretaige : 2 journaulx de terre, assis ou finaige de Massingey (2)...; une ovrée de vine ou finaige de Viller (3)...

Tout cest heretaige, ansamble ledit meuble, vendu à Thomas Bourgeot, par criz et comme au plux offranz..., 8 frans.

II. — De Jehan Beculart, de Saigney (4), homme du signeur de Broisse (5), mort, senz hoir, ou terme dessusdiz, et a Mgr le tierz en l'escheoite et le soigneur de Broisse les 2 parz (6) :

Meuble :

1048. — 1 beceole, 1 quace, 1 oste, 1 cusin, 2 draps de lit, 2 petites arches de foul, 1 cuaul, 1 reondete, 1 petit poinçon.

1049. — 10 moitons de tremis, 10 javales de paisseaulx, demi cent de perches, 1 robe de burel.

Toutes ces chouses dessusd. vendues à... [un homme] de Saigney, le pris de 3 florins 3 gros, dont la tierce partie appartient à Mgr et les 2 parz au soigneur de Broisse; pour le (*sic*) tierce partie, 11 gros.

1050. — Heretaige : 1 poul de maison et 1 poul de culti...; la part de Mgr tant solement vendue à... [un homme] de Saigney, 15 gros (7).

(1) Évrard de Nesles. Cf. ci-devant, p. 126, note 2.

(2) Massingy-lez-Semur, canton de Semur, Côte-d'Or.

(3) Villars-Pautras-et-Villenotte, canton de Semur.

(4) Seigny, canton de Montbard, Côte-d'Or.

(5) Brosses, canton de Vézelay, Yonne. — « Hugues de Broisses, escuier », 1340 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 339 bis), « Hugues de Broisse, chevalier », 1347 et 1348 (*Id.*, liasse B 358; Arch. Nat., JJ 93, nº 45, f. 17), « Hugues, sire de Broisses », fut bailli d'Autun et de Montcenis du 24 juin 1356 au 14 janvier 1359 (Arch. Côte-d'Or, B 2283, f. 1, et B 2284, f. 1), puis, du 25 septembre 1360 à 1363 au moins (*Id.*, B 2285, f. 2; J. Simonnet, *Etudes sur l'ancien droit en Bourgogne...*, p. 41). Son nom figure ensuite dans des documents de 1365-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 5 rº et vº, et B 6524, f. 60; Bibl. Nat., ms. fr. 28816, dossier 52544, nº 3; coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 28 vº, et t. LII, f. 177; etc.). Il était marié, en 1380, à « Alipz de Bourbon » (Arch. Nat., JJ 319, f. 57 vº), une Bourbon-Montperroux, probablement, et vivait encore en 1388 (Arch. Côte-d'Or, B 1470, f. 18 vº).

(6) « En laquelle ville de Saigney, led. signeur de Broisse ay en la justice et signeurie et en toutes autres choses les deues parz et mons. le duc a le tiers » (*Id.*, B 4941, f. 3 vº).

(7) *Ibid.*, f. 3 vº et 11.

Digitized by Google

Fourfaitures, espaves et biens advenuz a Mgr, des bestars et bastardes, [en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1368 au 11 novembre 1369].

De dit Le Balon de Perrier (1), qui estoit bastarz, qui fut trespassez le 7e jour de mars 1368... :

1051. — Une cote de grismouton, 1 chapiron, une chative coutre de plume, 1 chatif cussin, une viele coutrepointe.

Tout vandu..., au plux offrant, 1 franc (2).

Vers novembre 1369 (3)

Inventoire de touz les biens estanz a present a Chalon, en l'ostel de la Loige de Mons. le Duc, mis, laissiez et estaubliz illuec pour la garnison d'icelli...

1052. — Deux grans nappes, contenenz 16 aulnes; trois petites, contenenz environ 12 aulnes de Provins.

1053. — 4 pieces de tergeures, contenenz 32 aulnes de Provins.

1054. — 6 petiz liz, garnis de cussins, dont l'une des coultres n'a que une toille, et n'y a aulcun couverteur.

1055. — 5 viez arches, 1 viez armaire et 4 chevaciez, tant en la Loige comme en la tour, et une aultre arche à freste.

1056. — 5 taubles, que grans que petites; 2 paires de tresteauls et 4 bans à seoir, que grans que petiz, et 1 petit buffot du siege et 2 d'escriptoire.

1057. — En la chambre de la conciergerie, 3 viez arches et 2 bannes de sapin.

1058. — 2 cymaires d'estain, tenant chascune 2 pintes; 2 autres cymaires, chascune d'une pinte et dymée; 4 pintes

---

(1) Parruet, commune de Corgengoux, canton de Seurre, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2156, f. 19.

(3) Cet inventaire se trouve à la fin du compte du bailliage de Chalon du 1er novembre 1368 au 1er novembre 1369.

Digitized by Google

quarées, tenant chascune plus de pinte, et 4 aiguerotes d'estain·

1059. — 3 dozainnes d'escuelles et 12 plateaulx d'estain.

1060. — Une chaudere ronde, senz ferrure; 3 viez paelles d'araing, despicies et rouptes en pluseurs lieux.

1061. — 1 bacin à main, 1 forgeul, 1 bacin à soille (1), 1 traille, 1 coignie.

1062. — 1 haste de fer, 1 pot de queuvre, 1 trepier de fer, 1 mortier et 2 paultoz.

1063. — 69 linceoz suffisenz, que grans que petiz, viez et neuf[z], 3 nappes, contenenz chascune 4 aulnes de Provins, advenuz à Mgr pour la mort d'un homme (2), duquel l'on n'a peu savoir le nom, qui, en Sohone (3), pour cas de fortune, et (4) noia, entre Chalon et La Coloine, en faicent mener parmy lad. ryviere de Sohone, aval en Lynnoix (5), lesdiz linges, qui estient en un fardeal avec lui en navoy, et 5 livres de fil, laquelle chouse vint à la notice des genz dud. mons. le duc, qui lesd. chouses firent admener à Chalon dois lad. Coloine, où l'on les avoit arrivées, comme chouse d'espave et avanture, dehue et appartenant par droit de seignorie à ycelli seigneur; et par l'ordenance et advis des genz du conseil de mond. seigneur, estanz à Chalon, ont esté miz lesdiz linges en lad. garnison dud. hostel de la Loige, où il estient neccessaires, et dud. fil fut acheté un bacin à main (6), mis en lad. garnison (7).

---

(1) C'était « 1 bacin à soille, pour servir d'aigue en cusene, oud. hostel de la Loige », bassin acheté en 1369 (Même compte, f. 16 v°).

(2) « Un homme estrange » (*Ibid.*, f. 9 v°).

(3) La Saône.

(4) Lire : *se* noia.

(5) En Lyonnais.

(6) Bassin mentionné plus haut, art. 1061.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 3571, f. 32 v°.

Digitized by Google

EXTRAITS DES COMPTES (1)

1064. — « Le conte d'Estampes » fit cadeau au duc, pour les étrennes (2), de « une ceinture d'or, pesant environ 2 mars d'or »; « mess. Bureau de La Riviere, chevalier, chambellain du roy », des « aournemens d'argent dorés d'une chappelle » (3); « mons. l'evesque de Chalon » (4), de « un coursier de Puille » (5).

1065. — Payé, le 15 janvier, 12 fr. « à Gillot de Saint-Lynart (6)..., pour la vendue... de deux orfrois de Damas, que par Mgr furent bailliez à mons. Regnal Besille, chevalier (7), et à son compaignon, que par eulx furent gaigniez dud. Mgr au jeu de la palme » (8).

---

(1) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 479-481.

(2) Les documents de la comptabilité ducale qui subsistent ne contiennent aucun renseignement sur les étrennes offertes, cette année, par Philippe le Hardi.

(3) Dom Plancher (*Hist. de Bourg.*, t. III, p. 26) a commis une erreur en disant que ces ornements de chapelle avaient été donnés au duc par le roi. — Dans un mandement du 5 janvier 1369, relatif à ces présents (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 214), le duc appelle Bureau de La Rivière « son compère ».

(4) Jean V de Saint-Just, évêque de Chalon de 1361 à 1369 ou 1370. — Le duc séjourna à Chalon du 28 décembre 1368 au 2 janvier suivant (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 51-52).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 118 v°.

(6) *Alias :* « Gillet de Saint-Lienart », mercier dijonnais, dont le nom réapparaitra plus loin.

(7) Mentionné déjà vers 1360 (P. Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, t. III, p. 280, note, et p. 360, note), Renaud Besille était, avec ses « gens d'armes », au service du duc de Bourgogne en 1368 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 359 et B 1430, f. 46 v° et 49), du roi en 1369 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 14, n° 56; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 510), du duc de Berry en 1370-1373 (Arch. Nat., KK 251, f. 24, 39, 108, 127, etc.). Chambellan de ce dernier en 1374 (*Ibid.*, f. 18, 18 v°, etc.), chambellan du duc d'Anjou en 1377-1378 (*Id.*, KK 142, f. 103), il était, en 1382, « esleu et commissaire, de par le roy..., sur le fait de l'aide à lui ottroyée ou pays de Touraine » (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 22, n° 46). Le roi lui accorda des lettres de rémission en décembre 1376 (Arch. Nat., JJ 109, n° 434, f. 214 r° et v°). On le retrouve, comme « capitaine de Saint-Malo-de-l'Isle » (Saint-Malo, chef-lieu d'arrondissement, Ille-et-Vilaine), en 1396 et 1397 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 22, n°s 42 et 43).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 3571, f. 20 v°.

Digitized by Google

1066. — Le 26 janvier, payé « à Jehan Judoigne, tapissier, demourant à Paris » (1), 26 l. p., « à lui dues pour 104 papeillons des armes de Mgr, que il a faiz en 10 tapis d'euvre d'Arras, que Mgr acheta pieça de mons. le conte d'Estampes (2) avec une chambre de drap d'or; par marchié fait à li par » le trésorier du duc « et par Perrenelle de Crepon, tapissiere (3), demourant à Paris » (4).

1067. — 15 février, le duc fait don de 80 fr. « à Fredelic, Jaquinot de Vaingnorry, Connim et Claux, [ses] menestriers..., pour aler aux escoles en ce present karesme » (5).

1068. — « Galois de Porche, marchant, demourant à Paris », touche, le 9 mars, 800 fr. « pour pluseurs parties de perles, que il a baillées et delivrées à Mgr, c'est assavoir » : 253 perles, à 30 s. p. pièce, 204 à 22 s. p. pièce, 35 à 2 fr. pièce et 24 à 24 s. p. pièce (6).

1069. — Payé, le 28 mars, à Barthélemy Spifame 128 fr. « pour 8 pieces de baudequins de soie de Lucques, de la façon de chappeaux et de couronnes, pour faire pourpoins pour 12 escuiers qui servent Mgr à table, piece 16 frans » (7).

1070. — « Jehan Federil, orfevre (8), pour et ou nom de Franche-

(1) « Jehan de Jodoingne, tapissier, retenu par Mgr [le 29 septembre 1374] pour ouvrer de son mestier de tapisserie, à 30 frans de pansion par an » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 25 v°-26), « Jehannin, le tapicier de Mgr » en 1375-1376 (*Id.*, B 1445, f. 36; Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 531), « Jehainin, tapissier de Mme » en 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 110), et, probablement, « Jehannin le tapissier », qui travaillait pour la duchesse en 1384 (*Id.*, B 1463, f. 75 v°). — Malgré l'écart des dates, on peut vraisemblablement l'identifier avec le tapissier parisien Jean de Jaudoigne, dont M. Jules Guiffrey a signalé les travaux pour le roi, la reine, etc., de 1388 à 1415 (*Histoire générale de la tapisserie. France*, p. 21-23; *Hist. de la tapisserie*, p. 46). Ajoutons que le duc d'Orléans l'occupait en 1393-1399 (British Museum, addit. chart., n°s 2272, 2712, 2730, 2780 et 2783).

(2) Voir précédemment, art. 937.

(3) « Petronilla, relicta quondam Johannis de Crepone », mentionnée en 1364 (Arch. Nat., JJ 96, n° 96, f. 34 v°). On verra plus loin qu'elle était « tapissiere du roy » en 1374. — Les documents n'indiquent pas son degré de parenté avec « Jehan de Crespon », tapissier à Paris en 1372 (*Recueil Ménant*, de la Bibl. de Rouen, t. VI, f. 119 v°-120), « Jehan de Crepon, tapicier et varlet de chambre » du roi en 1373-1375 (Arch. Nat., JJ 105, n° 269, f. 147 r° et v°; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n°s 962 et 1101).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 112 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 118 v°.

(6) *Ibid.*, f. 104 v°.

(7) *Ibid.*, f. 108 v°.

(8) Il doit s'agir ici de l'orfèvre-graveur parisien Hans ou Jean Fédric (*Feudric*, *Fredric*, *Frederic*), que nous retrouverons plus loin, en 1377 et

Digitized by Google

quin d'Odenarde, orfevre, demourant à Paris » (1), donne quittance, le 31 mars, de 100 fr. « en deducion de la somme de 600 franz d'or, en quoy Mgr estoit tenuz à lui pour un annel d'or à un ruby, que il a vendu... à Mgr, et en avoit un fermail d'or en gaiges, lequel a esté rendu à mond. seigneur » (2).

1071. — Le 31 mars également, « Roinequin de Malines, orfevre, demourant à Paris » (3), reçoit 592 fr. 5 s. 8 d. t. pour l'or et la façon de « un gobelet et une aiguiere d'or à 22 quaraz, de la façon de gerbe, pesans 7 mars 4 onces 15 esterlinz d'or, bailliez à Mgr pour son boire, et pour 2 pelles rondes, mises es fretelès desdiz gobelet et aiguiere » (4).

1072. — Mention des menus frais faits, au mois de mars, « pour planter 25 hantes et pluseurs cerisiers » au jardin du château de Talant. « Les habitanz de Dez (5) ont donné les hantes à Mgr, et les cerisiers furent pris en son cloux de Chenoves ». — Le même mois, deux ouvriers furent chargés de « oster et espainchier les tarperes (6) des preiz de Mgr à Thalent et à Dez » (7).

1073. — Le 21 avril le duc achète, à Paris, de « Jehan Tartarin, geneuois », pour 250 fr., « un annel d'or à un ruby d'Oriant » (8).

1074. — 24 avril, ordre de payer « à Anthoine Brun, drapier et bourgois de Paris » (9), 36 fr. « qui deuz li estoient pour un drap

---

jusqu'en 1400. Il est cité, en 1387, parmi les « orfevres et ouvrans de pierrerie » établis alors à Paris (Arch. Nat., K 1033-1034, n° 17; *Recueil des statuts, ordonnances... des marchands orfèvres jouailliers de la ville... de Paris*, 1688, in-4°, p. 534 et 612), et travaillait pour le duc d'Orléans en 1393 (De Laborde, *Les Ducs de Bourg.*, t. III, n° 5564).

(1) Franchequin ou François d'Audenarde, orfèvre-graveur, employé par le roi en 1359, par le duc de Berry en 1371, figure jusqu'en 1404 dans les comptes de Philippe le Hardi. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 158 v°.

(3) Cet orfèvre sera encore cité dans nos extraits des comptes en 1373 et 1375.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 104 v°.

(5) Daix, canton nord de Dijon.

(6) Voir précédemment, art. 221.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 118 v°.

(8) *Id.*, B 1430, f. 105.

(9) Fournisseur de la cour de France, de 1351 à 1387 (Arch. Nat., KK 8, f. 14 v°, 89 v°, etc.; Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie...*, p. 151, et *Nouveau recueil de Comptes de l'argenterie...*, p. 262); de la comtesse d'Artois, en 1374 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. B 757 et 758, p. 101 et 103); du duc de Berry, en 1375 (*Biblioth. de l'École des chartes*, année 1891, p. 521-522); du roi de Navarre, en 1377-1378 (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n°s 69, 70 et 74-80, ms. fr. 27022, dos-

Digitized by Google

blanc, acheté de li..., et lequel fut donné par Mgr à la fille Mme de Saint-Estienne, qui nourri mond. seigneur de son lait (1), laquelle a esté vestue aus Cordeliers (2) de Saint-Marcel lez Paris » (3).

1075. — Le 30 avril, le duc fait don de 3 fr. « aux maçons et autres ouvriers qui euvrent en la forteresse de mess. Pierre de Villiers (4), en l'Ille-Adam » (5).

1076. — Acheté, le 11 mai, de Henriet Orlant, pour 65 fr. 8 s. d. t., « une aiguiere et 6 hanaps d'argent, à esmaux ou fons, verez et dorez sur les bors, pesans 9 mars 1 once 15 esterlins, que Mgr... a donnez

---

sier 12116, n° 3; coll. Clairambault, vol. 215, n° 108); du duc de Bourgogne en 1368-1387 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 365, dossier Drapiers, B 1465, f. 63 v°-64 v°, et B 1470, f. 66); etc. — Il mourut avant le 11 juillet 1391 (*Id.*, B 1487, f. 97 v°). Nicolas ou Colin Brun, son fils, drapier également à Paris, sera cité aussi plus loin.

(1) « Marguerite, dame de Saint-Estienne » (je ne sais de quel Saint-Étienne il s'agit ici), « Marguerite de Croizilles, dame de Saint-Estienne », est mentionnée en 1373 et 1380 (*Id.*, liasse B 393 et B 1438, f. 41 v°). Elle était attachée au service de la duchesse et de ses enfants (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 59 et 511), et mourut à Dijon vers le 3 octobre 1384: il est fait mention, à cette date, des « obseques de feu la dame de Saint-Estienne » (*Id.*, B 1463, f. 35). — Sa fille s'appelait aussi Marguerite; il est encore question d'elle, sous le nom de « Marguerite de Saint-Estienne », dans des documents de 1390 et 1398 (*Id.*, B 1479, f. 73, et B 1514, f. 160). — Les comptes ne nous révèlent pas le nom du mari de cette dame, à moins que ce ne soit « Gervaisot de Saint-Estienne », écuyer, chambellan du duc en 1363-1365 (*Id.*, B 1416, f. 69, et B 1417, f. 49; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 53, 78 et 148).

(2) Lire : aux *Cordelières*, les Cordelières du faubourg Saint-Marcel de Paris. Sur ce couvent, cf. dom Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. I, p. 464-466.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 156.

(4) Fils d'Adam, seigneur de Villiers-le-Bel (canton d'Écouen, Seine-et-Oise), mort en 1339, Pierre I de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam (chef-lieu de canton, Seine-et-Oise), de Valmondois (canton de L'Isle-Adam), etc., conseiller et chambellan du roi, grand maître de son hôtel, porte-oriflamme de France, etc., est connu par maint document de 1351 à 1386, et mourut vers cette dernière date (*Hist. généalog...* du P. Anselme, t. VII, p. 12, et t. VIII, p. 204 et 315-316). — Comme sources manuscrites sur ce personnage, je me bornerai à indiquer : Bibl. Nat., ms. fr. 25701, n°s 190 et 278, ms. fr. 29505, dossier 66916, n°s 2-25, et dossier 66921, n°s 7-9 et 13-15; Arch. Nat., JJ 103, n° 235, JJ 110, n°s 19 et 220, JJ 113, n° 247, JJ 118, n°s 15, 174 et 230, JJ 120, n° 16, JJ 121, n° 286, JJ 125, n° 199, JJ 126, n° 36, JJ 128, n° 11, et JJ 129, n°s 118 et 130.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 156. — Cette mention précise l'époque de la construction ou reconstruction du château de L'Isle-Adam. Pierre de Villiers avait acheté cette seigneurie en 1364 (*Hist. généal...* du P. Anselme, t. VIII, p. 315).

Digitized by Google

à Mme la duchesce de Bourbonnois (1), mere de la royne de France » (2).

1077. — Payé, le 11 mai, 7 fr. « à maistre Estienne, le carnecier de Dijon (3), pour justicier » 22 « larrons (4)... au gibot d'Ostun, par (5) leurs demerites...; marchief fait à lui ». Un cordier d'Autun reçut en outre 1 florin « pour la vendue et delivrance des chevaultres et cordes appartenenz et neccessaires à justicier lesdiz larrons » (6).

1078. — Acheté, le 19 mai, de « Humbert Clabaut, chapelier, demourant à Paris..., 4 barres vermeilles en graine, pour Mgr », du prix de 6 fr.; et, le 24 mai, de « Jehan le chapelier, demourant à Paris..., 4 barretes vermeillez en graine », coûtant 6 fr. (7).

1079. — Les 19 et 29 mai et 7 juin, le brodeur du duc, Robinet de Varennes, toucha 1050 fr. « sur certains ouvrages de son mestier, que il a faiz à pluseurs foiz, et autres que il doit faire pour Mgr » (8).

1080. — Payé, le 24 mai, « à Jehan de Maucroiz, orfevre, demourant à Paris », 80 fr. « pour façon » de « une esguiere et 6 gobelez d'or pour Mgr », non compris 701 fr. 9 s. t. d'or et d'argent à lui fournis par Henriet Orlant, à savoir : 675 fr. 17 s. 6 d. t. pour 10 marcs 6 onces 13 esterlins « d'or fin », à 62 l. 8 s. t. le marc; 6 fr. 9 s. 4 d. t. d'argent, à 6 fr. le marc, « pour aloier ledit or », et 19 fr. 2 s. 2 d. t. « pour le dechiet » de l'or (9).

1081. — Le 1er juin, « Nicolas Bataille, marchant de tapis et bourgois de Paris », touche 42 fr. « pour 6 sarges de Caen, de grant moison, achetées de lui, du commandement de Mgr, par Robinet de Varennes, son brodeur et varlet de chambre, pour mettre en la chambre à parer de mond. seigneur » (10).

---

(1) Isabelle de Valois, sœur du roi Philippe VI, veuve depuis 1356 de Pierre Ier duc de Bourbon, morte le 26 juillet 1383. Voir précédemment, p. 102, note 4.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 161.

(3) La même année, ce bourreau alla pendre des « larrons » à Chalon (*Id.*, B 3571, f. 23). Deux autres documents relatifs à des exécutions qu'on l'envoya faire à Montbard, en 1362 et 1365, le nomment « Estienne, le vigour de Dijon », « maistre Estienne de Dijon, vigour » (*Id.*, B 2749, f. 9, et B 2751, f. 14). Ailleurs, en 1364, il est simplement appelé « le mitre » de Dijon (*Id.*, B 4649, f. 82).

(4) C'étaient des pillards, faisant partie de bandes de routiers.

(5) Lire : *pour*.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3571, f. 23.

(7) *Id.*, B 1430, f. 162 v°.

(8) *Ibid.*, f. 156.

(9) *Ibid.*, f. 158 v°.

(10) *Ibid.*, f. 156.

Digitized by Google

Payé le 2 juin :

1082. — « A Amaury de Broisselles » (1), 34 fr. « qui deuz li estoient pour 3 rondelles garniez, garde braz et avans bras, une main de fer, 6 agrapes, achetéez de lui pour le hernoiz de jouste (2) de Mgr..., et aussi pour une paire de gantelez, achetez dud. Amaury » ;

1083. — « A Andriet Gontier, brodeur, demourant à Paris » (3), 25 fr., « c'est assavoir : pour 12 plançons à jouster, et pour 2 fus de glaive », 10 fr. ; « pour 2 gonées de drap de soie pour la jouste », 4 fr. ; « pour 6 coissins et pour 2 garnisons de rondelles », 3 fr. ; « pour 2 tissus de soie pour le menu hernoiz », 1 fr. ; « pour 2 laz de soie, guerniz d'aguillettes d'argent, pour lassier les plates Mgr », 1 fr. ; « pour 16 douzaines de tresses, moitié adzuréez et moitié rouges, et 2 coyeres, toutes ferréez », 6 fr. ;

1084. — « A Marie La Flamenge », 20 s. p. « pour fourbir 2 des espéez de Mgr » ;

1085. — « A Jehan de Beauvoir », 6 s. p. « pour son salaire de guernir le hernoiz de jambes et de braz de Mgr » ;

1086. — « A Françoiz de Troiez », 24 s. p. « pour fourbir le hernoiz de Mgr » ;

1087. — « A Guillemet de Lyon, heaumier », 12 fr. « pour 12 rochez et 6 agrapes » ;

1088. — « A Jehan de Pontorson », 4 fr. 10 s. « pour son sallaire de garnir 2 des bacinez et un hernoiz de jambes pour Mgr » ;

1089. — « A Rogerin Le Diennoiz, faiseur de gantelez, demourant

---

(1) Les comptes de Philippe le Hardi et les documents de l'époque ne contiennent pas d'autre mention de cet armurier, non plus que de Jean de Beauvoir, de François de Troyes et de Jean de Pontorson, cités plus loin (art. 1085, 1086 et 1088).

(2) Cet achat et tous ceux qui sont énumérés aux art. 1083-1097 et 1100, et, probablement aussi, aux art. 1098-1099, étaient faits en vue des joutes qui eurent lieu à Gand, à l'occasion du mariage du duc. « Y jousta on par trois jours », rapporte Froissart (édit. S. Luce, t. VII, p. 346). Des « varlès du sejour du roy » y avaient « mené les grans chevaux à jouster du roy » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 165 v°) ; « 20 des grans chevaux et destriers » du duc avaient aussi été conduits de Paris à Gand (*Ibid.*, f. 167).

(3) Il n'est pas question dans d'autres textes de ce brodeur, proche parent, sans doute, du brodeur parisien Henry ou Henriet Gontier, qui travailla pour la cour de France, de 1382 à 1391 (Arch. Nat., KK 34, f. 12 r° et v°, 19 v°-20 v°, etc. ; Bibl. Nat., ms. fr. 25706, n° 306), pour nos ducs, de 1382 à 1409 (Arch. Côte-d'Or, B 1460, f. 93 v°, et B 1556, f. 127 v° ; cf. aussi, Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, à la table), et qui mourut en 1416 (Arch. de l'Assist. publ. de la Seine, fonds de l'hôpital Saint-Jacques, compte coté 1455 dans l'*Invent. sommaire*... d'A. Brièle, f. 3 v°).

Digitized by Google

à Paris », 2 fr. « pour un gantelet non pareil et pour mettre à point un autre gantelet »;

1090. — « A Colin Ysore, faiseur de targes et de pavaz » (1), 8 fr. « pour 3 chanfrains, 3 pissieres et un escu à jouster, pour Mgr »;

1091. — « A Phelippe de Calleville, haubergier », 23 fr., à savoir : « pour un escu à jouster, pour Mgr », 10 fr.; « pour 2 gorgieres d'acier », 8 fr.; et « pour uns pans de mailles pour jouster », 5 fr.;

1092. — « A Jehan Hardi, tapissier sarrazinois », à Paris (2), 4 fr. « pour 2 pieces de toille perse », livrées, comme tous les objets mentionnés aux art. 1082-1091, à Robinet de Varennes, brodeur du duc (3).

1093. — Le 3 juin payé : « à Benoite, estoferresse de soie, demourant à Paris » (4), 6 fr. 15 s. « pour soie et façon de 9 douzaines de laz de soie, pesans 7 onces un 6ᵉ, pour faire aguilletes à ferrer d'argent, pour le hernoiz de jouste Mgr, et aussi pour 2 braiers de soie à armer, pour mond. seigneur »; et « à Guillaume Prevost, orfevre » à Paris (5), 10 fr. 10 s. « pour argent et façon de ferrer lesdiz laz de soie » (6).

1094. — Payé, le 4 juin, « à Jehan de Troyes, sellier, demourant à Paris », 29 fr. « pour une selle à jouster, à 4 sursengles » (7).

Payé le 8 juin :

1095. — « A Guillaume de Meaux, lormier, demourant à Paris », 9 fr. « pour 3 pairez d'esperons tailliez et 2 paires plains » (8);

1096. — « A Colin Ysore », 3 fr. « pour une targe à jouster » (9);

---

(1) Le même (?) « Nicolas [*alias* : « Colin »] Ysore, blasonnier, demourant à Paris », vendait, en 1403, des « pavaz » au duc d'Orléans (Bibl. Nat., ms. fr. 29542, dossier 68224, nᵒˢ 4 et 5).

(2) En fait de tapissier parisien de cette époque du nom de Hardi, je ne connais que Henri Hardi, l'un des « fermiers de l'imposicion de la tapisserie de Paris » en l'an 1363 (Arch. Nat., KK 12, f. 33 vᵒ-34; *Mélanges de littérature et d'histoire*, publiés par la Société des bibliophiles françois, Paris, 1850, in-8ᵒ, p. 262; Jules Guiffrey, *Histoire générale de la tapisserie. France*, p. 11, note 1; *Hist. de la tapisserie*, p. 27), dont le nom se retrouve, à côté de celui de Nicolas Bataille, dans un texte de 1371 (Bibl. Nat., mss. fr. 7852, p. 708, et 7855, p. 375), et que d'autres documents, de 1370 à 1383 appellent « Henry le tappicier », « Henry Hardy, tappicier », à Paris (Arch. de l'Assist. publ. de la Seine, fonds de l'Hôtel-Dieu, t. I des Comptes, f. 56 vᵒ, 66 vᵒ..., 118 vᵒ et 120, et t. II, f. 24 vᵒ... et 93 vᵒ).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 162 vᵒ-163.

(4) Cf. l'art. 717.

(5) Cette mention et celle qui suivra (art. 1097) sont les seules traces que j'aie rencontrées jusqu'ici de cet orfèvre.

(6), (7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 163 vᵒ.

(8) *Ibid.*, B 1430, f. 163.

(9) *Ibid.*, f. 163 vᵒ.

Digitized by Google

1097. — « A Guillaume Prevost, orfevre, demourant à Paris », 3 fr. 5 s. « pour argent et façon de 6 boucles et 6 mordans d'argent, et pour or à dorer ycelles, que il a faites pour mettre en deux des gorgerettes de Mgr » (1) ;

1098. — « A Pierre Le Clerc, orfevre, demourant à Paris » (2), 73 fr. 15 s. « pour une courroie d'argent dorée, pesant 8 mars 1 once et demie d'argent » (3) ;

1099. — « A Humbert Clabaut, chapellier, demourant à Paris », 6 fr. 10 s. t., à savoir : « pour un chapel de bievre, mis en façon, et pour un las de soie », 8 s. p. ; « pour un autre chapel, mis en façon et fourré de tartaire vermeil, et pour un las de soie », 1 fr. ; « pour un chapel de parement, fourré de tartaire vermeil et orfroisié d'or de Chipre, et pour une plume vermeille », 5 fr. (4) ; — et « à Crestienne, fame Jehan de Baugy, guenier, demourant à Paris » (5), 2 fr. et demi « pour un estui de cuir et pour la fourreure (*sic*) et serreure d'icelui, acheté pour mettre les chapeaux dessusdiz » (6).

1100. — Pour les préparatifs des joutes dont il vient d'être question et du prochain mariage du duc, il fut encore dépensé : 72 fr. « pour 8 pieces de cendaux larges, vermeux et adzurez, pour housser 11 paires de harnoiz à jouster, pour Mgr et pour pluseurs chevaliers, à la feste de ses noces, la piece 9 franz » ; — 189 fr. « pour 21 pieces de cendaux larges, pour housser pluseurs harnois à jouster, samblables, et faire paremens ausd. noces, la piece 9 franz » ; — 99 fr. « pour 11 pieces de cendaux vermeux, pour faire 4 paires de harnoiz à chevaux, couvers, pour lad. feste, la piece 9 franz » ; — 14 fr. « pour 8 pieces de toille adurée (*sic*) d'Alemaingne, pour doubler les cendaux dessusdiz » ; le tout acheté de « Berthelemy Spiefame, bourgois de Paris » (7).

1101. — 8 juin, ordre de payer « à Guillemin Hannot, barbier de Mgr », 5 fr. « pour 3 pignes, un mirouer et une gravoire d'ivire, et

---

(1) Arch. Côte-d'Or, f. 159.

(2) Pierre Leclerc, dont il sera encore question par la suite, fut plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris, de 1360 à 1378. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 159.

(4) *Ibid.*, f. 163 v°.

(5) *Alias* : « Jehan de Baugis, faiseur d'estuis », à Paris. Il travaillait encore pour le duc en 1396-1397 (*Id.*, liasse B 393, et B 1508, f. 140 r° et v° et 154), et pour la reine, en 1398 (Arch. Nat., KK 45, f. 5 v°). Il était mort en 1404 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 301, invent. de la succession de Philippe le Hardi, f. 27).

(6) *Id.*, B 1430, f. 130 v°.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 157. — Il n'en fut payé que le 11 février 1370 (*Ibid.*).

Digitized by Google

pour un estui de cuir pour mettre yceux pignes et miroer » (1).

1102. — Il fut remis au duc 6 fr., le 8 juin « pour offrir aux reliques de Saint-Denis ledit jour, que Mgr y avoit ouy la messe, et se parti ce jour pour aler en Flandres pour espouser Madame » (2).

1103. — Passé en compte 11 fr., « pour offrandes faites par Mgr à la Chandelle Nostre-Dame d'Arraz (3), et pour estre receu en confrere de lad. Chandelle » (4), quand le duc passa par cette ville, en se rendant à Gand (5).

1104. — Le duc fit don, le 20 juin, de 200 fr. « aus heraux qui ont esté, à Gand, aux noces de Mgr », et de 200 fr. « aus menestriex qui ont esté à lad. feste » ; — le 26 juin, à Bruges, de 50 fr. « aus arbalestiers de la ville de Bruges, lesquiex devant (6) Mgr », et de 10 fr. « aus trompeurs desdiz arbalestiers, qui jouerent devant mond. seigneur » ; — le 29 juin, en quittant Gand, de 40 fr. « aus menestriex du conte de Flandres..., pour ce que par pluseurs foiz il avoient joué et fait mestier, à Gand, devant Mgr » (7) ; etc.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 164.

(2) *Ibid.*, f. 151 v°.

(3) Sur la confrérie de la Sainte-Chandelle, fondée au XII[e] siècle dans la cathédrale d'Arras, voir, en dehors des sources indiquées dans le *Répertoire...* de l'abbé Chevalier (*Topo-Bibliographie*, t. I, col. 225-226), un article de M. L. Delisle (*Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1859, p. 157-158) sur le registre original de cette confrérie, de 1194 au XIV[e] siècle, conservé à la Bibl. Nat. (ms. fr. 8541). — Lorsque la duchesse vint rejoindre son mari à Paris, au mois de novembre 1369, elle fit aussi, en passant à Arras, une offrande de 7 fr. « à la Chandoille Nostre-Dame d'Arras » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 166). — Le 10 mai 1340, le duc Eudes IV avait également fait ses dévotions « à la Candelle d'Arras » (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 281).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 152.

(5) Le 13 juin, d'après les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 56. — Le 16 juin, lorsque le duc passa à Tournai (*Ibid.*), il gratifia de 4 fr. les « gardes des engins et artillerie de Tournay, qui les monstrerent à Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 165).

(6) Il manque ici un mot. Il faut lire : lesquiex *trahirent* devant Mgr.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 164 v° et 165. — Quelques jours après son mariage, Philippe le Hardi fut obligé de quitter la duchesse, le 29 juin (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 56), pour regagner Paris et se mettre à la disposition du roi, qui organisait alors une flotte destinée à transporter en Angleterre une armée d'invasion sous les ordres du duc de Bourgogne (*Chroniques de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VII, p. LXXII, LXXVI, 157-158, 164-165, 368 et 373-374 ; Jean Cabaret, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édit. A.-M. Chazaud, p. 72-74 ; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 554 ; etc.). Les jeunes époux (la duchesse était restée à Gand) entretinrent une correspondance suivie (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 164 v° et 169 v°). Le

Digitized by Google

1105. — Passé en compte, le 7 juillet, 16 fr. pour achat de « un drap royé de Gand, pour faire bureaux à seoir à table, pour Mgr » (1).

1106. — Par « ordonnance » du duc du 17 juillet, « 406 mars 6 onces 15 estellins d'argent blanc, de la vaisselle de Mgr..., furent vendus par Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris, à pluseurs et diverses personnes, à 5 fr. deux tiers le marc », pour la somme de 2305 fr. 9 s. t. (2).

1107. — 17 juillet, ordre de payer 56 fr. « à maistre Jehan Blanchet, secretaire du roy..., pour un gobelet d'argent doré, à goderons et couvleque, en fourme de calice, de la façon d'Engleterre, avec une esguiere dorée, tout pesant 7 mars d'argent, que Mgr a pris de lui pour faire sa volenté, et a esté prisié chascun marc 8 frans » (3).

1108. — Le 18 juillet, le duc, à Paris, fait don de 1 fr. « à un chevalier sauvagè », sans autre détail (4).

1109. — Le même jour, achat, « pour Mgr », de « Jehan Guillaume, espicier, demourant à Paris » (5), des « espices de chambre » suivantes : « 3 livres d'anniz confit, 30 s. p.; 3 livres d'orengat, 30 s. p.; 3 livres de citron, 48 s. p.; 3 livres de sucre rosat vermeil, 36 s. p.; 4 livres de sucre en plate, 40 s. p.; 4 livres de noiz confites, 40 s. p. »; etc. (6).

1110. — Porté en compte, le 18 juillet également, 1000 fr. remis au « clerc des offices de l'ostel » du duc, « pour convertir en la despense de l'ostel de Mgr, en alant de Paris à Lenz, en Artois (7), où mond. seigneur aloit par devers Mme la duchesce de Bourgoingne » (8).

---

9 juillet, le duc lui envoya, par un de ses chevaucheurs, 300 fr. « pour faire certaines choses secretes » (*Ibid.*, f. 151 v°).

(1) *Ibid.*, f. 156 r° et v°.

(2) *Ibid.*, f. 138 v° et 153.

(3) *Ibid.*, f. 159. La quittance de J. Blanchet est du 21 juillet 1369 (*Ibid.*). — Cf. précédemment, art. 1000.

(4) *Ibid.*, f. 152. — Cf. ci-devant, p. 120, note 1.

(5) Il sera plusieurs fois question, par la suite, de ce Jean Guillaume, qualifié « d'espicier et varlet de chambre de Mgr ». Il vivait encore en 1393 (*Id.*, liasse B 11624) et était mort en 1397 (*Id.*, liasse B 395 et B 1511, f. 39 v°). En mars 1389, le roi lui accorda, ainsi qu'à son fils Jacquet, des lettres d'anoblissement (Arch. Nat., JJ 135, n° 128).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 155 v°.

(7) Lens, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais. — La terre de Lens faisait partie de la dot de la duchesse.

(8) *Ibid.*, f. 161, v°. — D'après les *Itinéraires*... de M. E. Petit (p. 57), le duc quitta Paris le 19 juillet, pour aller retrouver la duchesse. Il arriva à Arras le 21 et, de là, se dirigea, le 25, sur Rouen (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 145 v°).

Digitized by Google

1111. — Un « doubletier » de Paris vend, le 27 juillet, moyennant 1 fr. et demi, « un pourpoint pour le mor de Mgr » (1).

1112. — Le 30 août, « en l'ost sur le mont de Tournehem » (2), le duc fait don de 40 fr. « au maistre de la confrarie des arbalestiers de la ville de Gand, lequel a aporté à Mgr la robe de la livrée desdiz arbalestiers de lad. confrarie » (3).

1113. — Le 2 septembre, « Jehan de Banans, escuyer, chastellain d'Argilli », certifie qu'en 1368, « le venredi devant Noël (4), vint Loiis, li artilleurs de Mgr, [à] Argilli, pour ouvrer d'artillerie..., jusques à present et encour y est, et ai fait, en ce temps, les ouvraiges d'artillerie qui s'ensuiguent : ai apperoilliez 10 abellestes de cor, qui sont de la garnison du chastel, mas y il faut les cordes ; 11 aubellestes, dont il en y ai 2 à tour et le remanant à pié, et y faut les clers, les noix et les cordes et les estriers ; 3 aubellestes, une à tour et 2 à pié, qui ne sont que encommenciez ; 1 miller de trait, qui ne sont que empanner ; ung tour à tourner le trait ; une presse à presser les aiz des aubellestes ; ung tour à tandre les aubellestes, senz viz ; une sale à esboichier le trait » (5).

1114. — 13 novembre, ordre de payer « à Nicolas Le Flament, drapier et bourgois de Paris », 843 fr. trois quarts, « qui deuz li estoient pour pluseurs parties de draps d'escarlate et autres, et pour la tonture d'iceux, pris de lui..., pour faire robes pour Mgr et pour Mme » (6).

1115. — Mention, en 1375, de « un dyament à une verge torce, que Mgr print » d'un de ses chambellans, Guillaume de La Trémoille, « et ycellui donna à Mme la duchesse, quant elle vint premierement de Flandres devers Mgr » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 156 v°. — Cf. les art. 710, 711 et 931.

(2) Tournehem, canton d'Ardres, Pas-de-Calais.

(3) *Ibid.*, f. 166.

(4) Le 21 décembre 1368.

(5) Arch. Côte-d'Or, liasse B 11862. — Le même châtelain certifie, le 21 mars 1371, que, depuis Noël 1368, l'artilleur du duc « ai esté [à] Argilli et ouvrey de son mestier et fait et asuies 40 aubellestes, tant à tour comme à pié ; item, ai rapperoilliez 10 aubellestes, qui estoient en garnison oud. chastel ; item, ai fait 5 millex de floichons, dont il en y ai ung miller de assuy, c'est à savoir de empanner ; lesquelx ouvraiges il ai faiz dez environ Nouël 1368... jusques au 21e jour... de mars 1370 » (*Ibid.*).

(6) *Id.*, B 1430, f. 156 v°.

(7) *Id.*, B 1444, f. 58 v°. — La duchesse, qui, depuis son mariage, ne parait pas avoir quitté la Flandre et l'Artois, vint rejoindre son mari, à Paris, le 21 novembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 59). — Le 23 novembre, le duc ordonna de payer à un « voiturier » de Gand 112 fr. et demi, « qui deuz li estoient pour amener de Gand à Paris les robes et autres choses de Mme » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 153 v°).

Digitized by Google

1116. — Le 24 novembre, la duchesse fit présent « aus damoiselles et fames de chambre de mons. le dauphin » de 100 fr. et de « une coupe d'argent dorée, pesant 6 mars une once 5 esterlins », achetée 41 fr. et quart (1).

1117. — « Comme le duc de Bourgogne estoit à Saint-Pol lez Paris, le 25 novembre 1369, son trésorier luy remit un aneau d'or, à un gros diament mis à jour, du prix de 36 l., et un autre anel, à un ruby mis planté, du pris de 25 l., qu'il avoit acheptez il y avoit quelque tems. Il donna ce dernier à la duchesse, sa femme, led. jour, pour le donner au conte de Dammartin, et garda l'autre... » (2).

1118. — « Galoiz de Porche, marchant et bourgois de Paris », vend au duc, le 11 décembre : « un grant coustel d'or, avec le petit coustel samblable et la guaine d'or, lesquiex deux cousteaux sont garniz de dyamens plaz et de perles et saphirs, que Mgr... a mis par devers lui en ses coffres », du prix de 300 fr. ; « un fermail d'or, ouquel a 9 perles, 1 saphir, 3 balaiz et 3 dyamens », de 150 fr., et « un ruby d'Oriant », de 30 fr., « lesquiex fermail et rubi Mgr a mis par devers lui » (3).

1119. — La duchesse « donna à l'eglise de Saint-Denis en France, le jour que elle y vint premierement » (4), « deux pieces de racamaz fins », achetées 60 fr. de Barthélemy Spifame (5).

1369-1370

24 JUIN 1369 — 24 JUIN 1370

Extraits des « Amandes, composicions et accors » prononcés judiciairement en « la prevosté de Chasteillon-sur-Seigne » :

1120. — « De Huguenin Bonnelance, de Leuglay (6), demourant à

(1) Arch. Côte-d'Or, f. 166 v°.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 215. — Le comte de Dammartin était allé chercher la duchesse à Lens (canton de Béthune, Pas-de-Calais) (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 31 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 59).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 161 r° et v°.

(4) Ce jour n'est pas indiqué, mais la duchesse dut, sans doute, aller faire ses dévotions à l'abbaye de Saint-Denis peu de temps après son arrivée à Paris. Ce fut, en tout cas, entre le 21 novembre 1369 et le 10 février suivant, date de la quittance de Barth. Spifame, où il est question de ces « 2 pieces de racamaz fins, baillez *nagueres* à Mme ».

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 157.

(6) Leuglay, canton de Recey, Côte-d'Or.

Digitized by Google

Chastillon, pour ce que l'en disoit que il se estoit entremis et affourciés de raffaitier Moingenot, filastre Felise de Rouvre sur Aube (1), soubz ombre de ce que il ly disoit et donnoit à entandre que elle et ses maris estient encharoiez, et que pour ce ses maris ne la povoit foutre, et que il les desenchaareroit bien, et se entremit de li reverchier le con ; pour ceste fraude, composé, pour la part de Mgr (2), 1 franc » ;

1121. — D'un homme de Châtillon, « par composicion, sur ce que l'en disoit que, comme il eust esté crié à Chasteillon que touz les ouvriers de la drapperie de Chasteillon ouvrassent selon l'ordenance faite sur le fait de lad. drapperie (3), il, qui est ouvriers de lad. drapperie, avoit cessé de ouvrer; pour ce 1 franc » (4).

1er NOVEMBRE 1369 — 1er NOVEMBRE 1370

1122. — Un habitant de Seurre est condamné à l'amende au bailliage de Dijon, « parce que, de nuit, sur les murs de Seurre, yvre et encheuz, il dit : Maugré Dieu de ce duc et de ce roy et de tout l'ordenance d'eulx! Ils ont gabelles (5) et tout l'argent du monde, et si nous font venir les Compagnies, qui nous destrues (*sic*) ; nous derions voulentiers qu'il[s] ne fussent oncques ehus; en considération de ce qu'il leur voit bouter les feux en leurs maisons des feurbours, [et] pour ce qu'il est de bon fame, condamné seulement en 50 frans d'amande » (6).

---

(1) Rouvres, canton de Bar-sur-Aube, Aube.

(2) Les ducs de Bourgogne et les évêques de Langres étaient coseigneurs de Châtillon-sur-Seine (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. IV, p. 172-173; Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. I, p. 328 et suiv.).

(3) Je n'ai pas pu retrouver le texte de cette ordonnance. — Sur l'industrie de la draperie à Châtillon, cf. Courtépée, *ouvr. cité*, t. I, p. 322, et t. IV, p. 173-174; Savary des Bruslons, *Dictionn. universel du commerce*, t. II, col. 160, et t. V, col. 216; Joseph Garnier, *ouvr. cité*, t. I, p. 356 et 409-410; etc.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4008, f. 8 v°.

(5) C'est au commencement de l'année 1370 que les États de Bourgogne accordèrent au duc « la gabelle du sel » (*Id.*, B 1430, f. 174 et 177, et liasse B 11175; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 32-33, et preuves, p. XXIX-XXX; voir aussi *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 160-161 et 164). — Sur les autres impositions levées alors par le duc en Bourgogne, non sans récriminations, parfois, des contribuables (cf. précédemment, art. 523 et 969), consulter dom Plancher, t. II, p. 247, et t. III, p. 2, 3, 10-12, 18, 25, 26 et 32-33.

(6) *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 114.

Digitized by Google

Extraits des « Emandes, composicions, accors... du bailliaige de Chalon » :

1123. — « De mons. Jehan Rabustin, chevalier (1), pour une composicion par lui faite... sur pluseurs forffaiz et excès par lui et Daumaix, son frere, et leurs familiers et consors, faiz et conmis en la terre de Cuiserey, pour le temps que lid. messire Jehan estoit capitain d'illuec, 200 frans » ;

1124. — D'un homme de « Saint-Pierre de Chalon (2), pour une composicion par lui faite..., sur ce que lui, de sa malvaise volunté, avoit rosti et eschaudé au feu deux enfenz, ses feillastres, et leurs façoit paour de mort » (3).

Extraits des « Amandes » du bailliage d'Auxois :

1125. — D'un homme de « Furvy (4), sur ce que le procureur de Mgr (5) le poursuigoit et contre li maintenoit qu'il avoit dit, en une taverne à Furvy, qu'il avoit oy dire à un messaigé que mons. le duc de Bourgoingne façoit avoir es Ynglois de Calais (6) des vivres pour leur argent; composé pour ce, consideré que longuement il a demeuré em prisom et sa povreté, en 20 franz » ;

1126. — D'un homme de Guillon, « sur ce que le procureur de

---

(1) Jean Rabutin, seigneur d'Épiry (commune de Saint-Émiland, canton de Couches-les-Mines, Saône-et-Loire), etc., mentionné dès 1359 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 43; coll. Bourgogne, t. XCVIII, p. 474), fut châtelain-capitaine de Cuisery de 1362 à 1365 (Arch. Côte-d'Or, B 4394, f. 9, et B 4395, f. 2 v°), et vivait encore en 1387 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 303; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, art. B 10533), en 1389 et 1396 (Bibl. Nat., ms. fr. 31957, f. 7 v°). Voir, sur lui, le « Stemma comitum de Bussy Rabutin », dans le *Reomaus seu Historia monasterii S. Joannis Reomaensis*, du P. Pierre Royer, p. 680, et l'*Histoire généal. de la maison de Rabutin...*, par le comte de Bussy (publiée par H. Beaune), p. 13-14 et 71. — Son frère, Dalmace Rabutin, est connu par des documents de 1360 à 1399 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 302-303) et 1400 (Bibl. Nat., ms. fr. 31957, f. 8).

(2) L'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Chalon (*Gallia christ.*, t. IV, col. 960).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 9 v°.

(4) Fulvy, canton d'Ancy-le-Franc, Yonne.

(5) André d'Aiserey. Voir ci-devant, p. 97, note 2.

(6) Calais, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais. — Le duc de Lancastre avait débarqué à Calais, au début du mois d'août 1369, et repris, dans la région, le cours des hostilités entre la France et l'Angleterre. C'était le duc de Bourgogne qui commandait les troupes chargées de le tenir en échec (*Chron. de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VII, p. LXXIII, LXXVI-LXXVII, 158-159, 164-167, 369 et 373-375; *Les Grandes Chron. de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 318-319 ; etc.

Digitized by Google

Mgr le poursuigoit pour ce que, lui estant en une taverne, il vint des sergens de mons. le duc en ycelle taverne et li taverniers dit audit Jehannot : Il faut de ce pain blanc que tu as devant toy es sergens de mons. le duc ; et lidiz Jehannoz li respondit : Il n'en auront point, il maingeront un estrom de chien, s'il ne manguent pain blanc; composé pour ce en 5 franz » (1).

1127. — « Les gens de l'évesque de Lengres (2) mirent le cés en la ville de Chastoillon, pour ce que l'on leur refusoit un prisonnier qui estoit au chastel, lequel ils disoient estre clerc, et depuis l'évesque excommunia le bailli (3), le capiteine dud. chastel (4) et tous les complices de la détenue dud. prisonnier » (5).

1128. — Mention de « milet (6) et greine de moutarde menés à Paris et en Flandres, par ordre de Mgr » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2757, f. 8 et 8 v°.

(2) Guillaume IV de Poitiers, évêque de Langres de 1346 à 1374.

(3) Le bailli de la Montagne était, à cette époque, Jean de Foissy, lieutenant, en 1357, de Dimenche de Vitel, receveur général de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 29 v°), maire de Dijon en 1362-1363 (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 29, note), maître des foires de Chalon en 1365-1366 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 345, B 1417, f. 43, B 1424, f. 35 v°, et B 3567, f. 12 v°), bailli de la Montagne du 7 décembre 1366 au 1er mai 1374, date à laquelle il fut nommé bailli d'Auxois (*Id.*, liasse B 345 et B 2761, f. 8 v° ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 59 v°, et t. CVII, f. 63, 78 v° et 186 v°). Il exerça ces fonctions jusqu'au 14 janvier 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 2762, f. 9 v°), et fut alors appelé de nouveau à celles de bailli de la Montagne (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 189), qu'il occupa jusqu'à sa mort, 10 juillet 1411 (Arch. Côte-d'Or, B 4035, f. 10 v°; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 163, note b). Le roi lui avait accordé des lettres d'anoblissement, datées de janvier 1365 (Arch. Nat., JJ 98, n° 253, f. 80 v°). Il est qualifié d'écuyer et de seigneur de « Trené », « Treney » (Treney, commune de Jouey, canton d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or), dans des documents de 1381-1389, etc. (Arch. Côte-d'Or, B 11285, f. 89-90, et B 11303, f. 6 v°, 12 v° ; etc.). Il est dit ailleurs (Joseph Garnier, *Chartes de communes...*, t. I, p. 348, note 1) seigneur de Chamesson (canton de Châtillon-sur-Seine) et d'Éporves (commune de Chamesson). — Un autre Jean de Foissy était veneur du duc en 1398-1428 (Ét. Picard, *La Vénerie... des ducs de Bourg.*, p. 38 et 39; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 65, 151, 243 et 247).

(4) Érard de Gevroles. Voir ci-devant, art. 897.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 188. — Sur la suite de cette affaire, évoquée en dernier ressort au parlement de Paris, voir *ibid.*, f. 188 r° et v°.

(6) Le ms. porte fautivement : *nilet.*

(7) *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 114 v°.

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1369 — 11 NOVEMBRE 1370

1129. — Payé : « à mons. Jehan Le Picart, pour relier 1 antiffony, 2 sautiers des livres de la chappelle du chastel de Rovre, et soingnit mengiis et toutes autres choses qui y falloient, senz cloux et fermechaux (*sic*), 18 gros » ; — « à Jacote de Rovre, demorant à Dijon, pour 10 cloux de louton et pour 6 fermechaux, pour mettre sux les livres, 7 groz » ; — « pour une courroie de cur rouge, pour fermer lesdiz livres, 15 deniers » (1).

Porté en dépense dans le compte de la châtellenie de Saulx-le-Duc :

1130. — 1 fr. « pour la faceon de 60 sas de charbon, fais es bois dou saignour à Saulx... » ;

1131. — 3 fr. « pour eschet de 12 pintes d'oille de chenevey, pour la lampe [de la chapelle] dou chasteal de Saulx, qui art de nuit et (2) à la messe, la pinte 3 gros » ;

1132. — 2 sols « pour 7 toises de menue corde, pour motre es finestres flamoinches de la saule où gisoit Mme la duchesse ou chasteaul de Saulx, pour icelle[s] ovril et clore » ;

1133. — 3 gros 6 den. « pour eschat de 9 livres de cheneve, pour faire fil pour resporoillier et motre en point les albelastes dou chasteaul de Saux, lesquelles esperoilay et mit en point Loiis d'Argilley, arbelestiers de Mgr » (3) ;

1134. — 25 deniers « pour 1 quarteron cire, 1 quarteron pois blainche et pour soym pour oindre les ars de corne » (4).

1135. — Payé 1 fr. « à maistre Jeham le mereschault, demorrant Argilli, pour pluseurs menues chouses qu'il ai faites de son fer pour les chambres du chastel d'Argilli », entre autres, « demi cent de croichoz, pour tandre les curtines en la chambre Mgr » (5).

1136. — Dans le compte de Monnot Lescot, lieutenant du gruyer deBourgogne (6), il est passé en dépense 2 fr. « pour une nape d'un

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5750, f. 44 v°.

(2) Le manuscrit porte fautivement : « de nuit *il* à la messe ».

(3) Louis Moreau, *artilleur* du duc. Voir ci-devant, art. 948. — Il est appelé ici Louis d'*Argilley* parce qu'il résidait alors au château d'Argilly (cf. art. 1113).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 6086, f. 7, 7 v° et 8.

(5) *Id.*, B 2158, f. 7.

(6) Voir ci-devant, p. 88, note 4.

Digitized by Google

filé, pour pecchier, contenant environ 9 (1) taises de lonc et 2 taises de large », et 6 gros « pour 46 taises de corde pour en armer à mettre les fers et les lieges, quar il estoient de garnison » (2).

ANNÉE 1370

INVENTAIRES

4 MAI 1370

INVENTOIRE DE CERTEINS BIENS MEUBLES ACHATEZ DE Mme MARGUERITE D'ARC, DAME DE JAUCOURT (3)...

1137. — 2 grans coustes de lit, de plume, et 6 autres petites, garnies de chevessiés ; 2 couvertures à mettre sus lesdiz liz, embdeux royées ; 6 draps de lit, 3 napes et 3 toailles.

1138. — 3 poz de cuivre, 2 paelles d'arain, une lechefroye, 1 bacin à laver mains et une cornote, 1 bacin à boire.

1139. — 3 huges, dont les 2 sont de fol et l'autre de chesne ; 1 escrin, ferré tout autour ; 2 autres escrins.

1140. — 8 cuves, que grans que petites ; 1 molin à braz.

1141. — Les grans treffoyers de la cuisine et 2 autres petiz, et 2 grans bans, garniz de tables et de formes (4).

16 AOUT 1370

[INVENTAIRE MOBILIER DU CHATEAU DE VIEUX-CHATEAU (5).]

Ce sont li biens meubles que sont demourez ou fort de Viez-

---

(1) La détérioration du manuscrit rend douteuse la lecture de ce chiffre.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5751, f. 23 v°.

(3) Voir précédemment, p. 141, note 4. — Le duc acheta ces meubles « pour la garnisson du chastel dud. Jaucourt », moyennant la somme de 26 l. t., dont Marguerite d'Arc lui donna quittance le 4 mai 1370 (Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 94). — Détruit depuis, ce « château... étoit alors ceint de larges fossés, à fond de cuve, revêtus de pierre, remplis par la rivière d'Aube. Il étoit flanqué de neuf grosses tours, accompagnées de défenses » (La Chenaye-Desbois, *Dictionn. de la noblesse*, t. VIII, p. 205).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 110.

(5) Sur ce château et cette seigneurie, cf. Courtépée, *Description... du duché*

Digitized by Google

chastel, lesquelx Guioz Belledent, d'Espoisse (1), ai baillié en la main de Jehan de Jeux, escuier (2), liquelx fut commis chastellains dud. lieu, par mons. le duc, le 27[e] jour de juillet l'an 1370, et li furent baillie[z] par led. Guiot, par inventoire, ainsin comme il appert par la certifficacion dud. Jehan de Jeux, saellée de son seel, le venredi après Nostre Dame d'aoust (3), l'an 1370.

1142. — 1400 carrelx d'arbelestes, garniz de fust; 400 senz fust.

1143. — 5 arbelastes d'iz, desquelles il y a 4 entieres et une de laquelle li triliz est brisiez; doues arbelastes d'orme à tour, que riens ne valent.

1144. — Une viez arbelaste d'iz, garnie; sept arbelastes d'orme, que riens ne valent, et sont toutes à pié.

1145. — Dous baudris de queur; dous braiers de chenave,

---

de Bourgogne, t. III, p. 590-591, et Joseph Garnier, *Chartes de communes... en Bourgogne*, t. II, p. 603. — Un terrier de 1466 constate que « Mgr a aud. lieu de Vielzchastel ugne place et maison fort, garnie d'une grosse tour quarrée et d'un corps de maison, ensemble les estables, lad. place ferment (*sic*) à trois portes et ung pont levis, et les fossez à l'entour d'icelle place environnez de paliz de bois » (Arch. Côte-d'Or, B 1373, f. 11). Un autre terrier, de 1599, décrit ainsi ce château, appartenant alors à « noble seigneur Guy Blondeau, conseiller du roy, grand maistre enquesteur et général réformateur des eaues et forests en Bourgogne... » : « Une place et maison fort, garnie d'un grand corps de maison, avec les estables, au lieu où souloit avoir une grosse tour quarrée, et de présent une grande gallerie, construite par mond. s[r] puis peu de temps en çà; lad. place et maison fort fermant à trois portes, et a un petit pont levis au devant de la première d'icelles, les fossés à l'entour d'icelle place, environnée de apparance de fondemens de muraille d'environ deux pieds et demy d'épesseur, avec deux tourelles à deux coins, servant anciennement de basse court » (*Id.*, B 1373 *bis*, f. 7).

(1) Voir ci-devant, p. 49, note 7.

(2) Jean de Jeux, écuyer, mentionné dans les documents bourguignons dès 1358 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 2), fut institué capitaine de Vieux-Château le 10 janvier 1368 (Arch. Côte-d'Or, B 2755, f. 17, et B 2756, f. 14 v°; il en devint châtelain le 27 juillet 1370 (*Id.*, B 6527, f. 1 et 20 v°), et l'était encore en 1374 (*Id.*, B 1444, f. 7 v°); le 16 décembre de cette année, le duc donna à Guillaume de La Trémoille, son chambellan, « la garde et capitainerie » de ce château, à charge « de le garder et entretenir en bon estat » (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 284). Jean de Jeux fut nommé ensuite bailli et maître des foires de Chalon, le 23 octobre 1375, et occupa cet emploi jusqu'à sa mort, 13 juin 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 3575, f. 17 v°, et B 3576, f. 18 v°). Il était en même temps panetier — *alias* : échanson — du duc, en 1374-1375 (*Id.*, B 1441, f. 27 v° et 56 v°, B 1444, f. 50, 67 et 83 v°, et B 1445, f. 107 v°).

(3) 16 août 1370.

Digitized by Google

pour les arbelastes à tour, ensemble les croichoz de fer pour lesd. arbelastes.

1146. — 1 soillot de pois, ferrey ; trois moitons pour mesurer froment, desquelx li dous ne valent riens ; 1 moiton pour mesurer avoine.

1147. — Doues grousses palmelles de fer, qu'estoient d'une viez porte.

1148. — Tros cuves pour faire vin, desquelles on puet fare en l'une environ 8 queus de vin, et es autres doues environ 5 queus.

1149. — Les douves d'une viez cuve, senz fond; 1 cuveaul rond; une charantainne.

1150. — 1 entonneur, ferrey d'un cercle de fer et de trois cercles de bois; trois otes viez, que riens ne (1) valent; doues queus à vin, vuides.

1151. — 23 serrures pour huis et pour fenestres fermenz; pour les trois portes du fort, 9 serrures, desquelles il y ai 4 que ne ferment point, et une clef que desferme doues serrures; une serrure en la colunbiere.

1152. — 1 cher à beuf, lequel il faut chaucier; 1 tumereaul, viez.

1153. — Environ une charrete à une jument de foin viez.

1154. — 46 chief de moschates (2).

[L'ex-châtelain Guiot Belledent reste, en outre, « chargié » de l' « artillerie » suivante, dont l'acquisition figure en dépense dans son compte de la châtellenie (3) du 11 novembre 1363 au 11 novembre 1364 :]

1155. — 2 arbalestes à tour, 2 angins pour les tendre, 12 arbalestes à pié, 6 ars à main.

1156. — 1 miller et demi de fusts d'artill pour arbalestes à pié, demi miller d'atil pour arbalestes à tour.

1157. — 4 trousses de fleiches pour arc à main, et en chascune trousse a 25 fleiches.

1158. — 2 croichez de fer, 2 baudriez et 2 haucepiez pour tendre lesd. arbalestes.

---

(1) Le manuscrit porte fautivement : *na valent.*
(2) Arch. Côte-d'Or, B 6526, f. 34 v°.
(3) *Id.*, B 6523, f. 10 v°-11.

Digitized by Google

1159. — 12 fers de lance, 12 fusts de lance.

1160. — Un miller d'artill pour les arbalestes à pié, 300 d'artill pour les arbalestes à tour.

1161. — 8 estriers d'arbalestes; 14 clés, tant pour arbalestes à tour comme pour arbalestes à pié; 6 croichez pour boucles et 6 baudriez (1).

[ÉPAVES ET BIENS VACANTS, ET ÉCHUTES DE BATARDS ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1369 AU 1er NOVEMBRE 1370.]

ESPAVES ET BIENS VACANS

1162. — Une chetive malecoste de pers et de blanc, fourée de vantre de lievres, trouvée d'espave en la maison de Jehan Challot, à Poilley..., [vendue 1 fr.] comme au plus euffrant..., [à] Huguenin Le Juif, de Macouges.

I. — Biens meubles et heritaiges de Girart de Moulx (2), demeurant à Semur, advenuz à Mgr comme biens vacans... :

1163. — Quatre petites arches, une mait, 5 linceulx, 2 peelles d'arain, 1 bacin, 2 soillons.

1164. — 1 trepier, une gelline, 1 poul, une beruhote.

1165. — Deux mestiers à faire toille, une jalle, un tonnelot, un tonneaul vuit.

1166. — Une boselle, 1 gois, 3 sales, 2 formes à seoir, deux arches vuides.

1167. — Une aste de cultil [à Semur]..., une aste de cultil..., un ouvreur, tenant à la maison dud. Girart..., une aste de cultil...

Et n'ay Mgr que la moitief et la famme dud. Girart l'autre; laquel moitief a esté vendue à... [un habitant] de Semur, crié[e] et subastée, et à li delivrée, comme au plux euffrant, pour 5 franz d'or, desquelx l'on a paié à messire Jehan Le Bovat, gouverneur de la cure de Semur, pour l'anterraige dud. Girart, 6 gros; ensinc demeure por Mgr 4 fr. demi.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6526, f. 38.

(2) Moux, commune de Corgoloin, canton de Nuits, Côte-d'Or.

Digitized by Google

II. — Biens meubles et heritaiges de Philibert de Seurre, demeurant à Semur, advenuz à Mgr comme biens vacans... :

1168. — Deux arches de foul, environ deux charres de bois, une bruchie de terre.

1169. — Une cuhote, deux queues vuides, deux cuaulx, deux tonneloz.

1170. — 1 soillom, un tenoy; un panier, ploim de escuelles de bois.

1171. — Une aste de curtil, assis en la rue Chaude (1); un champ..., où il a des feves, du milot et des pouroz; environ 1 journaul de sonbre, où il a un poul de milot.

1172. — Sa part du fruitaige de 12 ovres de vine, qui façoit de Jehan Baledant et de Bernart Aucrom; deux journaulx d'avenne et de faves, et 1 journaul de pois...

Lesquelx heritaiges n'estoient point siens, mas les façoit à partie des signeurs de Montilles (2) et d'autres; lesquelx biens ont esté venduz... et... delivrez... au plus euffrant, pour 5 franz d'or, desquelx l'on a paié..., pour l'anterraige d'icellui Phillibert, 6 gros; ensinc demeure à Mgr 4 fr. demi.

Eschoites de bastars

I. — Biens meubles de Girart de Drecon, demeurant à Saucy (3), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1173. — Une coignie; un chauderom, viez; 1 trepier, 1 foisserot, 1 faucille.

1174. — 2 granz escuelles et 3 petites, de bois; 2 petiz poz de terre.

1175. — Une poiche, 1 cusin, 2 petites arches de foul, 2 sales, 3 fourmes petites, 2 gardons, 2 linceulx.

---

(1) A Semur.

(2) Montille, commune de Semur-en-Auxois. — Pendant tout le XIVe siècle, Montille eut pour seigneurs des membres de la maison de Semur-en-Auxois (Arch. Côte-d'Or, B 11299, f. 7, et B 11316, f. 38; Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, art. B 11314, 11345 et 11355; Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. III, p. 473; E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 35 ; etc.), maison confondue à tort, par les généalogistes, avec celle de Semur-en-Brionnais.

(3) Saucy ou Saussy, commune de Clamerey, canton de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

Digitized by Google

1176. — 2 chetiz othereaulx à pourter terre, une petite eschielle, une queue vuide, un chatif poinçon.

1177. — Environ 4 sextiers, que froment que fromentée, que soigle que orge que avenne; environ 4 moitons pois, faves et vaces.

1178. — Environ une charre de foim et un poul de fumier.

Esquelx biens Mgr n'avoit que la moitief, et la famme dud. Girart l'autre moitief. Vendue la moitef Mgr à... [un homme de] Broies (1) et à li delivrée, comme le plus euffrant, pour le pris de 6 franz demi. ....

II. — Biens meubles de Guillemete Pasquaul, de Clomoul (2), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1179. — Deux chatives robes, un peliçon, un bliaul, 2 chemises, 1 covrechief, 3 linceulx, 1 porppoint.

1180. — 1 cusin, 1 taulé, une couroie, une bourse, l'eurdure de 5 aunes de toille.

1181. — Une arche de foul, deux peaulx de berbiz, une paire de forces, environ demie livre d'oint.

1182. — Une vaiche, en l'ostel de Talicot, sur laquel il a deux franz de chatel; demi porc, en l'ostel Mathie Goulom.

1183. — 1 boisseaul froment, 1 boisseaul soigle.

[Le tout vendu au curé de Clomot], comme au plus euffrant, 4 fr.

III. — Biens meubles de Gillot Bille, de Thury (3), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1184. — Deux chatives robes, un chaperom de sergis, une arche de foul.

1185. — 3 chiez de berbiz; 3 bichoz de froment, que l'on li devoit; 4 bichoz avenne, que l'on li devoit; 1 florin, que l'on li devoit.

Venduz et delivrez..., es plus euffranz, pour le pris de 6 franz 8 gros (4).

---

(1) Braux, canton de Précy-sous-Thil.
(2) Clomot, canton d'Arnay-le-Duc.
(3) Thury, canton de Nolay, Côte-d'Or.
(4) Arch. Côte-d'Or, B 2757, f. 7 r° et v°.

Digitized by Google

INVENTOIRES DE MAIN MORTES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE VILLAINES-EN-DUESMOIS, DU 11 NOVEMBRE 1369 AU 11 NOVEMBRE 1370].

I. — Biens mobles Regnaude, fille Joffroy Raguier (1), avenus à Mgr, à cause de main morte..., et n'avoit aucuns heritages :

1186. — 1 sextier tremis, vendu... 13 gros; une cote de pers, vendue... 9 gros.

1187. — La moitié de une chite de chasne, tenant environ 4 sextiers, la moitié d'un chiton, la moitié d'un coussin viez et de deux viez draps de lit, la moitié de un viez pot de cuivre, pertuisié, et d'un viez cromaille, venduz... 10 gros.

1188. — La moitié de 5 frans deuz par Joffroy Raguier, 2 frans demi.

1189. — Pour deniers que Pignye devoit pour vendue de blef, 3 gros 2 d. ob.; pour deniers deus par Clapin pour paraille cause, 2 gros; du fevre de Vaugemois, qui les devoit comme dessus, 2 gros.

1190. — 6 mesures d'orge, vendues... 6 gros; item, que led. Joffroy devoit, 5 gros.

Somme : 6 fr. 8 gros 2 d. ob.

II. — Heritages Berthin, filz Robert Le Maignenot, avenuz à Mgr, à la cause que dessus, et n'avoit aucuns mobles :

1191. — Un po de chenevere..., un po de courtil, à Villennes..., ensemble sa part de un crot à recevoir aigue, tout seant en la rue de Vaugemois.

Vendu tout ensemble..., au plus offrant, 2 frans.

III. — Biens mobles et heritages de Jehannote, fille feu Evrart Le Burdillat (2), et de Guillemin et Luquotte, ses frere

(1) « Regnaude, fille Joffroy Raguier, de Vaugemois [Vaugimois, commune de Villaines-en-Duesmois], morte senz hers, 11e jour d'octobre 1369 » (Arch. Côte-d'Or, B 6559, f. 33).

(2) « Morte, senz hoir, ou mois de juing 1370 » (*Ibid.*).

Digitized by Google

et suer, mors environ 8 jours avant lad. (1), avenus à Mgr, à cause que dessus... :

1192. — Un cheval, de petite value, une charrote et 1 veaul, de environ un an, venduz... 6 fr. et demi.

1193. — Un soillot et un goiz, venduz... 2 gros ; 4 viez cotes et 2 chapperons de boige, venduz... 6 gros.

1194. — Une planne et 1 aterot, venduz... 1 gros demi ; une viez paelle d'arain, 1 sachot, 1 cereix et une dreçoire, tout vendu... 25 d.

1195. — Un trepié, tout ars, et 2 faucillons, venduz... 10 d.

1196. — Une coutre de plume, 1 coussin, une coutrepointe, 4 draps de lit et une touaille de 2 aulnes, venduz... 18 gros.

1197. — Une piau de berbiz, vendue... 15 d. ; 2 chemises, vendues... 1 gros.

1198. — Une mait de chasne, tenant environ 3 emenes, et un petit chiton de foul, venduz... 9 gros.

1199. — Un autre chiton de foul, vendu... 3 gros ; un pot de cuvre, vendu... 8 gros demi.

1200. — Heritages : demi journel de terre, gaignié à orge..., demi journel, gaignié à orge..., 1 po de terre..., gaignié comme dessus..., 1 journel, gaignié à froment et à pois..., 1 journel, en desert..., un po de cheneviere..., 1 journel, non gaignié ; tout vendu..., aux plus offrans, 12 frans.

Somme : 22 fr. 9 gros et demi (2).

Fourfaitures, espaves et biens avenus a Mgr, des bastarz et des bastardes [en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1369 au 11 novembre 1370].

De Guillaume Groseux, d'Argilli, qui estoit bastars, qui trespassa le 18e jour de fevrer 1369, et fut faite inventoire de ces

(1) « Mors, l'un environ huit jours avant lad. Jehannote, et l'autre, le propre jour que lad. Jehannote trespassa » (Arch. Côte-d'Or, B 6559, f. 35 v°).

(2) *Ibid.*. f. 40 v°-41. — Entre autres frais d'enterrement, il fut payé au curé de Villaines 4 gros « pour le mortuaire » de Renaude Raguier, 8 gros pour celui de Jeannette Le Burdillat, et 6 gros pour celui de ses frère et sœur (*Ibid.*, f. 35 v°).

Digitized by Google

biens le 20e jour dud. mois, et qui estoient comunls entre led. Guillaume et Meissans, sa femme... :

1201. — 1 més et une maison, assis [à] Argilli, qui doit chascun an de cense, monnoie courant, 10 s., et 2 journaulx de terre, assis darrier lad. maison.

1202. — Une jumant blainche, 1 poulain de lait, 3 vaiches et 1 buef à point de traire, 1 toireaul de 2 ans, 6 pourceaul[x], qui n'ont pas encour 1 an.

1203. — 4 pourceaulx d'un an, que tenoit à moitié... [un homme] d'Argilli; 1 autre pourceaul d'un an, que tenoit à moitié... [un autre homme] d'Argilli.

1204. — 2 petiz torroillons, dont li uns n'a pas 1 am et li autre ai 1 an, que tenoit à commande... [un homme] de Balon (1), et avoit sus de chastel 1 franc; item, chiés Oudot Pierre, d'Argilli, 1 genice de demi an, que lidiz Oudoz tenoit à moitié.

1205. — 3 gelines; 2 chauderons, tenans chascun 1 soillet d'aigue; 1 autre petit chauderon, une peele blainche, une cace frictoire.

1206. — 1 trepier, une soille, 1 soilot, une arche plate, 2 bans à seoir sus.

1207. — 1 mourtier, 2 mait à prestir paste, 1 ferrot, 1 fessoul, une berse.

1208. — 2 liz de plume, garniz de cussin et de couvertures, qui poul vaillent.

1209. — 1 cromaale; 14 linceux, que bons que mauvais; 2 touailles, 3 tergeoires.

1210. — 2 autres arches, dont li une est sanz cuvescle; une salere à mettre sel.

1211. — 10 boisseaulx d'avenne, 8 boisseaulx de blé.

1212. — 2 poz d'estain, sanz cuvescle, l'un quarey et l'autre ron.

1213. — 1 van, 1 boisseaul ferré, une petite jallote, 6 flotes de fil, une aichote, une coignie.

1214. — 1 table, 2 tresteaulx, 2 boisseaulx de poiz bisoz, 1 petit bacon.

Esquelles chouses ci dessus escriptes lad. Meissans, femme, a

(1) Balon, commune de Gerland, canton de Nuits, Côte-d'Or.

Digitized by Google

la moitié et mess. li dux l'autre moitié. Si est vandue la part de Mgr, c'est assavoir du meuble, et delivrée, comme au plux offrant à... [un homme] de l'Abergement..., pour le pris de... 8 frans.

Pour la moitié de lad. maison (1), qui estoit aud. Guillaume, et de *(sic)* la moitié du més assis devant et darrier de lad. maison, assis [à] Argilli, et pour 1 journaul de terre, assis ou finaige d'Argilli, et doit lad. moitié de maison 5 s. de cense chascun am, baillié et delivrez... [à un homme de Rouvres] les chouses dessusd., pour li et pour les siens, à touzjourz mais et comme au plux offrant, les criz sur ce faiz, telx comm'il y appartient de faire, pour 7 frans d'our (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

1215. — D'après un mandement du 15 janvier 1370, « le duc de Bourgogne donna, le jour de l'an 1369, en étrennes, 2 diaments, 2 fermillets d'or, garnis de pierreries, un autre dyament et un ruby, qui luy coûtèrent 136 frans d'or » (4). — Le comte de Flandre envoya au duc, alors à Paris, « un courcier et un roncin » pour « le jour des estriennes » (5).

---

1) La maison mentionnée à l'article 1201.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2158, f. 2 v°. — Le même compte porte en dépense (f. 15) une livre de cire « pour le luminaire de l'anterrement » de ce bâtard.

(3) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 481-483.

(4) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 7.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 166 r° et v°. — Les documents comptables qui subsistent ne contiennent pas d'autres renseignements sur les étrennes offertes ou reçues, cette année, par le duc et la duchesse. Philippe le Hardi était d'ailleurs forcé, à cette époque, de restreindre beaucoup ses dépenses somptuaires, pour arriver à liquider, en partie au moins, les gros frais que lui avaient occasionnés ses noces. Je cite plus loin (art. 1226) un exemple des emprunts auxquels il dut alors recourir; il en avait contracté beaucoup d'autres, principalement en mai et juin 1369. Sur les 100000 fr. que, par son traité de mariage, il s'était engagé à payer, « avant toute oeuvre », au comte de Flandre (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 158), le roi lui en avait fourni, à titre gracieux, 50000 et avancé 20000, pour lesquels il reçut « en gages » « la vaisselle d'argent que mons. l'evesque d'Auxerre, mons. le conte d'Estampes, mons. le conte d'Eu et Hugues Aubriot, prevost de Paris, avoient prestée à Mgr », et qui fut « portée au Tresor à

Digitized by Google

1216. — Payé 1 fr. « à Jeham Le Coulier, demorrant vers Salins, pour 12 bastons d'if, qu'il appourta à Argilli, la sepmaine avant la Purificacion Nostre Dame Virge 1369 (1), pour faire arz d'aubellestes, pour la garnison du chastel, et cousterent, si comm'il apert pour la certifficacion de Loiis, l'artilleur de Mgr, 1 franc » (2).

1217. — Le 3 février, le duc mande de payer 116 l. 15 s. t. « à Berthelemin Spifame, bourgois de Paris, pour pluseurs coupes et aguieres, dorées et semées de esmaulx, que Mgr fist acchetter de lui, pour donner à la femme maistre Jehan Blanchet (3), pour ce que Mme avoit levée de fons une soue fille, et à la suer de mess. Phelippe de Savoisin (4), qui se marioit » (5).

1218. — Payé, le 10 février, au même Barthélemy Spifame : 48 fr. « pour pieces (6) de tafetas vermeil, pour faire courtines pour une chambre de drap d'or, que Mgr acheta pieça de mons. le conte d'Estempes » (7) ; — 39 fr. « pour 3 pieces de tafetas royé d'or, pour

Paris » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 138, 152 v°, 153 et 158, et B 1435, f. 31 v° et 32). Bureau de La Rivière lui avait également prêté 7000 fr., le comte d'Eu, 1000 fr., Jean Royer, évêque de Meaux, 1000 fr., Jean de La Grange, abbé de Fécamp, 1000 fr., Hugues Aubriot, 1000 fr., Barthélemy Spifame, 1600 fr., « Guillaume Responde, de Lucques, marchant » à Bruges, 3000 fr. (*Ibid.*, f. 138 v°-140) ; la ville de Dijon, 1000 fr., celle de Beaune, 400 fr. (*Coll. Bourgogne*, t. C, p. 535) ; etc. Force lui était donc de réaliser des économies. C'est ainsi, notamment, que les « parties d'orfaverie faites pour Mgr et pour Mme » par l'orfèvre du duc, Josset de Halle, du 21 novembre 1369 au 20 février suivant et en juillet 1370, ne s'élevèrent qu'à 102 fr. 1 s., qu'il toucha les 29 et 30 novembre 1370 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 179 ; Bibl. Nat., ms. fr. 26009, f. 1027 v°).

(1) Du 27 janvier au 2 février.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2138, f. 6.

(3) « Felize », *alias :* « Felice, dite La Boulotte ». Voir ci-devant, p. 51, note 6.

(4) Lire : *Savoisy* (cf. ci-devant, p. 103, note 1). — Dans sa généalogie de cette maison, le P. Anselme (t. VIII, p. 549) ne mentionne aucune sœur de Philippe de Savoisy. L'existence de celle dont il vient d'être question est confirmée par un document de la comptabilité royale, constatant l'achat, moyennant 60 fr., de « 20 demies pieces de cendail blanc, vert et vermeil et arsuré, delivrées, du commandement du roy, à Ymbert, son brodeur et armurier, le 18e jour de janvier [1370], pour faire pluseurs garnemens devisez, pour le challivally fait, le mardi [22 janvier], aux noxes de la sereur mess. Phelippe de Savoisy, au bois de Vi[n]ciennes, à 3 frans la demie piece » (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n° 89).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 95. — B. Spifame n'en fut payé que le 12 mai 1372 (*Ibid.*).

(6) Le scribe a omis d'indiquer le nombre de ces *pièces*.

(7) Voir ci-devant, art. 937.

Digitized by Google

faire samblablement lesd. courtines »; — 13 fr. 10 s. « pour une livre d'or de Chipre, pour faire pluseurs ouvrages de brodeure pour mond. seigneur » (1).

1219. — Passé en compte, le 11 février, 10 fr. remis « à Mgr pour deniers bailliés à pluseurs prestes, pour chanter messes pour l'ame de feu le roy Jehan, son pere, que Dieux absoille, pour ce que en ceste année presente il n'a pas fait chanter son anué » (2).

1220. — Le 14 février, le duc ordonne de payer 4 fr. « à Guillemin de Chivres, escuer, faulconyer (3), pour querir et prouchacier diligenment un faulcon, aient les narilles tintes, que le viconte de Narbonne (4) nagaires perdit amprès Champfurgeu (5), en le pourtant à Mgr, pour lui donner led. faulcon » (6).

1221. — Le gruyer de Bourgogne (7) fait payer 40 sols à un homme de Corberon, « pour 7 grosses aigles et 1 offraigne, qu'il prist sur l'estang de Grosbois (8), en la cayreyme 1369 (9); pour chascune aigle 5 s., et pour l'effraigne 5 s. » (10).

1222. — Par mandement daté de Chalon, le 6 juin, le duc fait présent de 40 fr. « aux menestriers du conte de Savoie », et de 40 fr.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 157.

(2) *Ibid.*, f. 152. — Sur le service religieux que le duc faisait habituellement célébrer pour l'anniversaire de la mort de son père, voir précédemment, art. 498.

(3) *Alias :* « fauconnier de Mgr », « maistre des tendues à faulcons de Mgr », en 1369-1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 34, 77 v°, 78, 120 v° et 128 v°, B 3436, f. 10 et 26 v°, B 3437, f. 24 v°, B 3439, f. 4, B 3440, f. 24 v°, et B 3572, fol. 29). — On doit l'identifier avec « Guillemin de Chivres, escuier », mentionné en 1347-1368 (*Id.*, liasses B 372, 373 et 478, et B 11268, f. 72), châtelain d'Argilly, du 17 février 1353 au 6 juillet 1360 (*Id.*, B 2146, f. 1, et B 2149, f. 15), de Vergy, du 3 mars au 21 décembre 1353 (*Id.*, B 6476, f. 1), et de Brazey-en-Plaine, du 10 janvier 1362 au 1er janvier 1365 (*Id.*, B 3434, f. 1 et 6, et B 1416, f. 20 et 21 r° et v°). Un « feu Guillemin de Chivres », le même sans doute, est cité dans un document du 21 janvier 1379 (*Id.*, B 11281, fol. 68 ter v°).

(4) Aimeric X de Lara, vicomte de Narbonne, mentionné dès 1353, amiral de France du 28 décembre 1369 à février (?) 1373, mort en 1382 (*Hist. généal...* du P. Anselme, t. VII, p. 759-760 et 765). Il fut remplacé, le 27 décembre 1373, par le fameux Jean de Vienne (Mis Terrier de Loray, *Jean de Vienne, amiral de France*, p. 65).

(5) Champforgeuil, canton de Chalon-sur-Saône.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 29.

(7) Jean de Saulx. Voir p. 80, note 1.

(8) Grosbois-lez-Tichey, canton de Seurre, Côte-d'Or.

(9) Du 3 mars au 14 avril 1370.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 2157, f. 13 v°.

Digitized by Google

« à pluseurs autres menestriers, tant de mons. Bertrant de Glesclin comme d'autres de la ville de Tournuz » (1).

1223. — « Le duc de Bourgogne passa la feste de saint Jean-Baptiste (2) en son château d'Aisey, en 1370. La veille de cette feste, il donna une petite réjouissance au pays; il fit chanter en sa présence quelques personnes de ses hommes et femmes du Chemin dud. Aisey (3), qui se fiancèrent cette nuit-là en sa présence, et les grattiffia de 2 queues de vin de Beaune, contenant 4 muids 3 sextiers et demi » (4).

1224. — Le duc se proposant, sans doute, de gîter à son château de Talant, vers le 24 juin, on dut en réparer la literie. Le compte de la châtellenie le constate en ces termes : « Pour faire 2 toes toutes noves en la coutre de lit mons. le duc, faire des viés toies dud. lit 2 toie[s] de cussin fait de 2 coutre[s] de plume, qu'estoient de l'inventoire (5), pour ce qui n'an y avoit point pour Mgr; pour oster la plume desd. coutres, mettre au chant pour essorer, vanter et oster la maulvaise plume, faire les tohes et remectre en la plume, ce fait environ la Saint Jehan 1370; à la famme Jehannin Coillon, pour 40 aulnes de toille, l'aune 12 d., à la Macuote, pour 15 aulnes de toille, l'aune 12 d., pour faire lesd. 2 tohes, que les aultres estoient reboities et porries de pieça, excepté ce de quoy l'on fit led. cusin, paier à elles pour ce 56 s. 8 d.; à lad. Macuote, pour faire le fait dessusdit, tant pour ly comme pour ses aides, paié à ly et à 2 fammes avec ly 5 journées, pour ce 10 gros » (6).

1225. — Le 6 août, le duc mande de payer « 40 florins d'or frans », « sur une selle pour mulet, que Jehan de Troies, sellier, fait, de nostre commandement, pour nostre trés chier seigneur et pere le conte de Flandres, et, avec ce, sur ce que nous li devons pour une selle qu'il a delivrée pour l'une de noz haguenées » (7).

1226. — « Par lettres de Paris, 11 août 1370, le duc de Bourgogne reconnoit devoir à Forteguerre de Forteguerre, marchand, demeurant à Bruges (8), 17185 fr., que led. marchand luy a promis payer, à son

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 29 v°.
(2) Le 24 juin.
(3) Le Chemin-d'Aisey, canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.
(4) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 7 v°.
(5) C'est-à-dire portées à l'inventaire du mobilier du château, inventaire qui ne nous a pas été conservé.
(6) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 163.
(7) *Id.*, pièce annexée au registre B 319.
(8) Originaire de la ville de Lucques (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. VIII, p. 458, et t. XVIII, p. 511), ce marchand de Bruges figure

Digitized by Google

acquit, à divers autres marchands (1), à qui il les devoit, pour joyaux pris d'eux (2), pour lesquels ils avoient divers gages de luy (3); et promet mond. s[r] luy payer lad. somme, savoir : à la fin d'août dessusd. 4000 florins d'or frans, le 15 octobre suivant 4000 autres florins, le 1[er] novembre suivant 7000, et à Noël suivant 2185; faute de quoy ledit marchand pourra vendre lesd. gages, etc. » (4).

1227. — Le 3 septembre, le duc gratifie de 20 fr. « Symon, menestrier de vioule du roy » (5), sans autre détail (6).

1228. — Payé 1 fr. « pour lavende, achetée à Paris et envoiée à M[me]... le 6[e] jour de septembre 1370 » (7).

---

plusieurs autres fois dans nos comptes; en 1376, notamment, il lui fut payé 13848 fr. « pour racheter les joiaux de Mgr estans en gaiges à Bruges » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 19). C'est, sans doute, le « Forteguerre de Forteguerre, de Lucques », mentionné en 1402, comme « nagaires... executé, pour ses demerites, ou païs de Lucques » (*Id.*, B 1538, f. 193 v°). — Cf. aussi les *Chroniques de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VIII, p. XCVII, note, et Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 525 et 532.

(1) Ils s'appelaient « Lienart de Just, Richart de Rest et Andry Rouhier, touz marchanz, demorans à Bruges »; le premier était originaire de Florence, le second, de Milan, le troisième, d'Asti (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 175 v° et 181 v°).

(2) D'après d'autres textes, qui paraissent plus probants, il s'agissait là non pas d'achat de joyaux, mais d'un emprunt (*Ibid.*, f. 175 v°, et *Coll. Bourgogne*, t. XXI, fol. 9).

(3) C'étaient « plusieurs de ses joiaux » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 175 v°).

(4) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 8. — Le duc avait dû, en outre, fournir à ce lombard la caution de cinq « plaiges », dont son chambellan Guy de La Tremoille, et un conseiller du roi (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 180 v°). — Le remboursement de ces 17185 fr., subit un peu de retard : Barthélemy Spifame, agissant au nom de F. de Forteguerre, les toucha le 21 mai 1371, tout en gardant lui-même, pour garantie « de certainne autre somme d'argent » que lui devait Philippe le Hardi, « une partie » des joyaux engagés par le duc (*Ibid.*, f. 180 v°-181).

(5) Probablement le « Jehan Symon, » cité comme l'un des *menestrels* du roi en 1366-1380 (Bibl. Nat., mss. fr. 11863, f. 25 v°, et 26016, n[os] 2651 et 2667; coll. Clairambault, vol. 45, n° 192). — « Pierre de Court » était « menestrel de vielle » du duc de Normandie en 1349 (*Id.*, ms. fr. 25699, n° 90); « Hanse » était « menestrel de vielle » du roi, en 1377-1378 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n[os] 1561 et 1721). Le roi avait, en 1377, un autre « menestrel de vielle », appelé « Watrequin » (*Ibid.*, n° 1522), et, en 1378, un « menestrel de guisterne », du nom de « Jaquet » (*Ibid.*, n° 1656).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 30.

(7) *Id.*, B 1430, f. 180 v°. — Je ne connais pas de texte antérieur faisant mention de la lavande, sous ce nom, au moins. Le *Dictionnaire* de Littré (t. III, p. 263) et celui de Godefroy (t. X, p. 67) ne citent, comme

Digitized by Google

1229. — Payé, le 19 septembre, à la foire chaude de Chalon, 54 fr. à 2 « drappiers grossiers », l'un de Louviers, l'autre d'Ypres (1), « pour la vendue et delivrance de deux draps, l'un mabrey, de Louvyers, contenant 28 aulnes de Provins, au prix de 22 frans d'our, et l'autre d'Ippre, contenent 28 aulnes de Provins, au prix de 32 frans d'our, pour la livrée des veneurs, aides, varlez de chiens, des paiges et vallez des leuvriers de Mgr » (2).

1230. — « Symon Poynet » (3) donne quittance, le 24 septembre, de 350 fr., à lui dus par le duc, « pour la vendue et delivrance de un tableal d'our, par lui fait à Mgr » (4).

1231. — Le 29 septembre, le duc fait acheter à Auxonne et à Brazey-en-Plaine 9 « boisseaulx de millot pilley » et 5 boisseaux de « millot sans pilley..., pour mener en Flandres ». Le tout coûta 6 florins 7 gros, y compris 12 aunes de toile, « pour ensappillie[r] icelli millot » (5).

1232. — 7 octobre, le duc mande de payer 3 florins « à Vauchié de Saint-Ceingne, près de La Perriere (6), pour ung tiercellot mué d'aie, pris par ledit Vauchié es tandues d'Auxonne » (7).

1233. — Pour les vendanges du domaine ducal à Jaucourt, il fut acheté, moyennant 20 s., « 2 baigneurez neuvez, pour faire le gouvernement des vins, pour cause de ce que il n'en avoit nullez ou chastel de Jaucourt » (8).

1234. — Payé 2 florins « pour 18 sacz de toille, aschatez pour metre plusseurs comptes et lettres, livrés en la Chanbre des comptes, environ la Toussains 1370 » (9).

1235. — Le 8 novembre, à Paris, le duc fait donner 2 fr. « à

---

historique de ce mot, qu'un exemple, emprunté à Christine de Pisan. Sauval (*Histoire... de la ville de Paris*, t. II, p. 283) en fournit un second, complété par un autre document de 1377 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nº 1446).

(1) Louviers, chef-lieu d'arrondissement, Eure. — Ypres, ville de Belgique, province de la Flandre occidentale.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 30 vº).

(3) Orfèvre parisien, cité précédemment (art. 663 et 709).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 30 vº.

(5) *Id.*, B 3436, f. 22.

(6) Saint-Seine-en-Bâche, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 32 vº. — Le 21 novembre suivant, il fut payé 6 florins « à Guillaume Gornon, oisellier..., que deu[z] li estoient pour ung faucon mué de aie, delivré à Mgr » (*Ibid.*).

(8) *Id.*, B 4944, f. 87.

(9) *Id.*, B 4418, f. 39 vº.

Digitized by Google

troiz menestrieres, qui ont au jour d'ui chanté devant nous » (1).

1236. — Payé trois quarts de gros à un homme de Daix, « pour planter 7 hantes de periers et de pommiers ou vergier de Talant..., lesquelles hantes furent données à Mgr par les habitanz de Dez; fait le lundi après Saint-Martin (2) d'iver » (3).

1237. — « La duchesse de Bourgogne fit faire, présent le duc, son mari, à Dijon, le 23 novembre 1370..., l'anniversaire... de Philippe de Rouvre (4); 25 enfants portoient des torches à cette cérémonie, qui se fit en la chapelle de Mgr, et coûta, tant pour le luminaire que pour la sonnerie et le salaire des prêtres, 66 frans d'or » (5).

1238. — Payé, le 25 novembre, 45 florins, dus à un drapier de Dijon « pour 11 augnes et demie de drap gris de Monstiervillers (6), et pour 11 augnes de drap blanc..., pour le corps de Mgr » (7); etc.

1239. — Passé en compte, le 28 novembre, 4 fr. payés « à Oudot l'archier, de Dijon (8), pour un ban nouvel, mis en la chambre de Mgr à Dijon » (9).

1240. — Le 3 décembre, le duc, à Rouvres, mande de payer à un des sommeliers de sa chambre, « Raoul Du Brueil » (10), 2 fr., que « la duchesse luy a donné[s] pour achepter une paire de pans pour tendre aux oiseaux » (11).

1241. — 5 décembre, ordre de payer 5 fr. et demi « à Josset, l'armurier de Mgr (12)..., pour uns gantelez de fer nuez, pour reforbir

(1) Arch. Côte-d'Or, liasse B 340.

(2) Le 18 novembre.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 195 v°.

(4) Marguerite de Flandre avait été mariée, fort jeune, en 1357 (Dom Planchet, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 217-218, et preuves, p. CCXXXXI-CCXXXXIV), au duc Philippe de Rouvre, mort le 21 novembre 1361 (voir ci-devant, p. 155, note 3).

(5) *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 71. —L'année suivante, cet anniversaire fut également célébré en la Sainte-Chapelle de Dijon. Les comptes portent en effet que, le 21 novembre 1371, il fut remis 60 s. t. « à Mme, pour offrir à une messe que Mgr fist chanter, en sa chapelle à Dijon, pour feu mon s. le duc Phelippe de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 69 v°).

(6) Montivilliers, chef-lieu de canton, Seine-Inférieure.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 32 v°.

(8) Voir ci-devant, art. 605.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 33.

(10) *Alias* : « Raulin Du Breuil, sommelier de la chambre Mgr » (*Id.*, B 319, f. 12).

(11) *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 27.

(12) Josset ou Jossequin Munier, de Bruxelles, « fil[s] Jehan Le Magnier (*sic*), de Brusselles » (Arch. Côte-d'Or, B 11255, f. 41 v°-42), est ici, pour la première fois, qualifié d'armurier du duc. Il avait remplacé, sans doute, Guil-

Digitized by Google

2 espées et faire pluseurs autres chouses » (1).

1242. — Payé, le 6 décembre, 9 fr., à un homme de Paris, « pour ce qu'il avoit amené de Pariz [au duc, séjournant alors à Rouvres] un chevaul chargié de poison (*sic*) de mer » (2).

1243. — 13 décembre, achat à Dijon, « pour faire costes pour Mme », de « 5 augnes de griz bruin et 5 augnes de pers, tout de Montiervillers », du prix de 15 fr. 10 gros, et de « plusseurs [autres] parties de draps », payées 26 florins 8 gros (3).

1244. — Acheté, à Dijon, le 17 décembre, pour 45 fr. 12 s., « un voluaul pers, antier, et 4 augnes d'autre vouluaul de celle coleur..., pour faire un mantel pour Mme, et un quartier d'un camocat vermoil, pour covril (*sic*) ung grant carel pour seoir Mgr au mangier » (4).

1245. — 25 décembre, ordre de payer 2 fr. et demi pour « un coffin, plain de rasins que l'on mesjue en caroisme, pour la despense de Mme, pris et acheté à Lyon, en l'espicerie d'illuec » ; plus 1 fr. et demi « pour les fraiz et despens de les aler querre de Chalon à Lyon et de les condure et rendre d'illuec à Rouvres », où séjournaient alors le duc et la duchesse (5).

---

lemin de Pareil, cité précédemment (art. 894), et était encore en fonction en 1395-1396 (*Id.*, B 1503, f. 104 v°-105 et 157 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 6); son décès est antérieur au 2 mai 1398 (Arch. Côte-d'Or, B 11313, f. 55 v°). En 1360, il était entré en apprentissage, à « l'aaige d'environ 14 anz », chez son oncle, « Jossequinz de Chastel, de Brusselles, armeurier, demorant à Dijon » (*Id.*, B 11255, f. 41 v°-42), *alias :* « maistre Josset, armurier, demorant à Dijon », 1358 (*Id.*, B 5055, f. 5 v°), « Jocequinus de Brucella, Dyvione commorans, armurerius », 1359-1360 (*Id.*, B 11256, f. 163 v°, 182 et 202), « Jossequinus de Braban, armeurerius, Dyvione commorans », 1360 (*Id.*, B 11255, f. 38 v° et 41), « Josset de Bruixelles, armeurier, demourant à Dijon », 1360-1366 (*Id.*, B 1408, f. 57, B 11257, f. 20, B 11260, f. 27 v° et 55 v°, B 11266, f. 21 v°, B 11267, f. 26; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 53), mort avant septembre 1368 (Arch. Côte-d'Or, B 11269, f. 52 v° et 61 v°), et oncle également, par sa femme, « Gelieta de Merreyo », de « Robertus Le Clemancet, de Morreyo [Morey, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or], Dyvione commorans, armurerius (*Id.*, B 11277, f. 14 v°), dont il a déjà été question (p. 91, note 9). — Josset Munier figure, dès 1366, dans les documents, comme « armurier, demourant à Dijon » (*Id.*, B 1430, f. 101, B 11266, f. 86 v°, B 11267, f. 26, B 11269, f. 52 v°; série B, fonds de la justice de la mairie de Dijon, registre coté 336', f. 16 v°, 17, 19 v°, etc.). On verra plus loin qu'un de ses fils eut pour parrain Philippe le Hardi. Ce fut Philippe Munier, dit Jossequin, garde des joyaux et favori de Jean sans Peur, l'un des complices du meurtre de ce prince à Montereau.

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 33.

(3), (4) *Ibid.*, f. 33 v°.

(5) *Id.*, B 3572, f. 31.

Digitized by Google

1246. — 29 décembre, le duc mande de payer 4 fr. « à Guillaume l'archier, de Dijon (1), pour un banc ouvrey pour matre en la chambre Mme à Rovre » (2).

1247. — Le 30 décembre, acheté de « Amy Bernart, marchant » (3), pour 180 fr., « deux draps d'our et de soye, 4 sathanins, deux asurs, un vermeil et un noir, et un drap quamoquois, entiers, et deux pars d'un quamoquois, que par Mgr furent donnez et distribuez aux genz de Mme de Bar » (4).

1370-1371

1er NOVEMBRE 1370 — 1er NOVEMBRE 1371

Extraits des « Amandes, explois, compossicions, acors... » du bailliage de Dijon :

1248. — « De Estienot, filz Belin de Vierverges (5), pour ce qu'il ay dit qui ne tourneroit jay devant le prevost de Pontoillier ne que devant un estron; pour ce condempné en ung franc »;

1249. — D'un habitant de « Nuys, pour ce qu'il ay edifflé un pignon d'une soie maison, assise à Nuys, coste les Chartreusses (6), plux avant en la place commune, seur la rue, 8 ou 10 piés plux avant qui ne devoit », 20 fr.;

1250. — « De Thevenin Bertheau, de Beaune, pour ce que, après plusseurs paroules injriouses, il dit à Oudot Perrot, de Vergeux (7), que ledit Oudot ly avoit dit qui estoit hons de mons. le duc de Bourgoingne, et lidiz Thevenin Berthau li respondit qu'il estoit hons d'ung

---

(1) « Guillelmus Barberii, de Bera [Beire-le-Fort, canton de Genlis, ou Beire-le-Châtel, canton de Mirebeau, Côte-d'Or], archerius », à Dijon, en 1349 (Arch, Côte-d'Or, B 11228, f. 17), *alias :* « Guillelmus archarius », à Dijon, « Guillelmus de Bera, Dyvione commorans, archerius », « Guillaume l'archier, de Bere, demorant à Dijon », 1363-1372 (*Id.*, B 11261, f. 8, B 11269, f. 72 v° et 84, B 4419, f. 18 v° et 25); etc. — Voir aussi plus loin, art. 1487.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 34.

(3) Mercier dijonnais, dont le nom réapparaîtra par la suite.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 31. — Par *Mme de Bar*, il faut entendre la duchesse de Bar, sœur de Philippe le Hardi (cf. p. 70, note 6).

(5) Vielverge canton de Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or.

(6) Les Chartreux de Beaune possédaient, à Nuits, « un petit terrain circonscrit, appelé *la Cour des Chartreux*, au milieu de la ville » (Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, t. II, p. 362).

(7) Verjux, canton de Verdun-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire.

Digitized by Google

grant estron; condempné en amande albritaire, avenaublée à 2 franz »;

1251. — De trois frères (il n'est pas dit d'où), « pour ce que lesdiz freres avoient, par nuit, culies deux penerées de rasins en la vigne du Grant Guillaume, de Nanton, et icelles penerées portées et caichies chiez leur; condempnez en amande albitraire » de 20 fr. (1).

Extraits des « Amandes... » du bailliage d'Auxois :

1252. — D'un homme « d'Annay (2), sur ce que le procureur Mgr (3) le porsuigoit que lui, estant impositeur en la prevosté d'Avalon, il prit, senz avoir puissance, Regnaut Le Maistre, de Lucey (4), et li commanda aler en prisom, et lui estant prissonnier, il le batit et fit sanc; et aussi sur ce qui deit à Henri de Toulx, qui gardoit les ovriers qui ovrient es fossés d'Avalom (5), en li signiffiant qu'il estoit sergens de Mgr, qu'il estoit uns ribaus, truans, garçons, et qu'il ne faroit pour li un estrom; composé pour ce, consideré sa povreté, à 25 franz »;

1253. — « De Arnoul Le Bourdenat, de Santigney, sur ce que le procureur de Mgr le porsuigoit que, en prenant certains gaiges chiez un vannier à Guillon, [comme] li vanniers li deit qu'il façoit maul, et que la bessoigne qui façoit estoit pour le bailli d'Auxois (6), lidiz Arnoulx leva la cuisse et fit un pet, et li dit : Voyci pour ton bailli d'Auxois; composé pour ce, consideré sa povreté et qu'il estoit yvres, en 10 franz »;

1254. — « De Jehan Perreaul, de Saint-Euffraigne (7), sur ce que le procureur de Mgr le porsuigoit que, comme es festes de Noël il fut en une baichelerie en lad. ville, avec pluseurs autres, et Michel de La Grange-du-Ser (8) feust en lad. ville et de nuit, lidiz Jehans, ensanble ses compaignons, vint sur li, en li disant : Tu viens de avec ta ribaude,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4418, fol. 8, 8 v° et 9.

(2) Annay-la-Côte, canton d'Avallon, Yonne.

(3) André d'Aiserey. Voir ci-devant, p. 97, note 2.

(4) Lucy-le-Bois, canton d'Avallon.

(5) Cette mention fournit un appoint aux renseignements que l'on possède sur les fortifications d'Avallon au xive siècle (cf. L. Prot, *Invent. analytique des Arch. d'Avallon*, à la table, au mot Fortifications de la ville; Quantin, *Recherches sur la ville d'Avallon*... (dans le *Bulletin de la Soc. des sciences... de l'Yonne*, t. VII, 1853, p. 182 et suiv.; E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, p. 395 et suiv.).

(6) Guillaume de Clugny. Voir précédemment, p. 56, note 9.

(7) Saint-Euphrone, canton de Semur, Côte-d'Or.

(8) La Grange-du-Serf, ancienne grange sur le territoire de Saint-Euphrone (Joseph Garnier, *Nomenclature histor. des communes, hameaux... du départ de la Côte-d'Or*, p. 150, n° 604.

Digitized by Google

et tu es mariez, tu nous paieras le vin; lidiz Micheaulx fut refusans, et, pour ce, lidiz Jehans et si compaignons li osterent sa taiche, sa couroie, en laquelle taiche avoit 5 s., et aussi li osterent 1 sac où il avoit de la char; composé pour ce, consideré que lidiz Michiez est hons mariez et qu'il venoit de avec sa ribaude, et sa povreté, en 5 fr. ». Quatre de ses compagnons furent condamnés, pour le même fait, à 5 fr. d'amende chacun (1).

11 NOVEMBRE 1370 — 11 NOVEMBRE 1371

1255. — Payé 6 gros « à Droinot le maignien, pour reffaire la cloichote de la chappelle du dongeon de Semur, laquelle estoit despecie; marchié à li en taiche » (2).

1256. — Achat, à Dijon, pour 1 fr., de « trois touailles d'auster, à mettre sur l'auster du chastel de Brasey, ouquel n'en avoit nulles qui riens vaillessent, et contient chascune touaille 4 aunes et demée » (3).

ANNÉE 1371

INVENTAIRES

[ÉPAVES ET BIENS VACANTS, ET ÉCHUTES DE BATARDS, ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1370 AU 1er NOVEMBRE 1371.]

ESPAVES ET BIENS VACANS

I. — Biens meubles de Jehan de Senevoy (4), demeurant à Monbar, advenuz à Mgr, comme biens vacans... :

1257. — 1 lit, garni de dras et d'une viez couverture; 1 cousin de boure.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2758, f. 7 et 7 v°.
(2) *Id.*, B 6207, f. 25.
(3) *Id.*, B 3437, f. 6.
(4) Sennevoy-le-Bas, ou Sennevoy-le-Haut, canton de Cruzy, Yonne.

Digitized by Google

1258. — Une petite peelle, demie charretée de bois, 4 tailleurs, 5 escuelles de bois, 1 soillot.

1259. — 2 chemises; 1 trespier, brissié; 1 forsses à cousturier.

Esquelx biens Mgr n'ay que la moitief et la famme dud. Jehan l'autre moitief; laquelle moitief a esté vendue... [à un homme de Montbard] et à li delivrée, comme au plus ouffrant, 6 gros.

II. — Biens meubles de Jehan Cadat, demeurant à Monbar, advenuz à Mgr, comme biens vacans... :

1260. — 6 escuelles d'estaim, 4 pos, 1 aiguerot d'estain.

1261. — Deux viez poz de coivre, 1 aiguier de coivre.

1262. — 4 viez chauderons; une viez peelle, de fer; 1 rotier, 1 basin, deux jallez, 1 trespier.

1263. — 2 paires de forces, 1 chandellier de fer, 1 ferrot, 1 couteaul, une racleure.

1264. — 1 mortier, 1 pestot, 1 grapin, une salerote, 1 sas, 1 clive.

1265. — 1 viez cerex, 1 roualle, une tournoire, deux tournoz.

1266. — 1 bam, 2 sales, une petite eschielle, 1 auge, 2 charretées de buche, 3 arches de foul.

1267. — 3 liz de plume, garnis de cusins; 3 viez couvertoux; 1 arche, 1 viez archaz.

1268. — Une viez opelande, une coste de pers, 1 chaperon de pers, une coste de camelin.

1269. — 7 draz de lit, 6 taulés, une touoille, 2 couvreteste, 2 viez torgeures.

1270. — Une espée, une targe, une couroie, une taiche, 1 viez estiveaulx.

1271. — 2 vaiches et leurs suigans; 1 coste de fer, 1 lance; 14 draz de lit.

1272. — Une amine froment, 1 moiton faves, 1 boisseaul cheneve.

1273. — Une cuhée, 8 aunes de camelin, 3 livres de laigne.

1274. — 2 poincenoz, 2 sergeons de chenove, 3 espartiez de filley.

Esquelx biens dessusdiz Mgr n'ay que la quarte partie, vendue et delivrée à... [une femme de Montbard], comme la plus ouffrant, 3 fr. 2 gros.

Digitized by Google

III. — Biens meubles de Marie de Grantfossey, advenuz à Mgr, comme biens vacans... :

1275. — 15 boisseaulx de froment, 9 boisseaulx soigle.

1276. — Une peelle d'arain, 1 treppier, une petite archete.

Venduz et delivrez... à maistre Pierre le phisicien, de Semur (1), comme au plus ouffrant, 23 gros, desquelx l'on a paié, pour le louier de la maison où elle a demeurée et pour l'anterraige de li et de sa fille, 13 gros demi; enseinc demeure à Mgr 9 gros demi.

IV. — Biens meubles de Guiot Chevrot, advenuz à Mgr, comme biens vacans... :

1277. — Une mait, une tauble, 3 treteaulx, une peelle d'arain, une peelle de fer, 1 soillon.

1278. — 4 sales à seoir, 4 escuelles d'estain, 2 plateaulx d'estain.

1279. — 1 tonnelot à vergeu, une coignie, une couhe vuide.

1280. — Une ais de chaisne, de 4 piez de lonc; 3 sieges à seoir sus.

1281. — 1 manteaul de pers, fourey de roige; une malecoste de bureaul, toute fourée d'aigneaulx.

1282. — 2 coutres, 1 cussin, 1 couvertoul bien maulvais, 4 chetiz linceulx.

1283. — Une arche plate, senz ferrer; le marriein d'une cuhe, une dozaine de ceoicles.

1284. — Une armerote de foul, 1 banc de foul, 1 mortier, 1 cerex.

Liquel bien ont esté venduz et delivrez à Hugonin Baloie, de Semur, charpantier (2), comme au plus ouffrant, 5 franz.

---

(1) *Alias :* « Maistre Pierre de Semur, phisicien » à Semur, en 1353 (Arch. Côte-d'Or, B 6201, f. 1 v°). Il vivait encore en 1372 (*Id.*, B 2759, f. 5 et 6). La même année 1372, il fut procédé à une information sur sa noblesse (*Id.*, liasse B 457).

(2) Mentionné dans d'autres documents de 1370-1372 (*Id.*, B 2758, f. 6 v°, B 2759, f. 4, et B 6207, f. 4).

Digitized by Google

Eschoites de bastars

I. — Biens meubles de Ferrechat de Montroyal (1), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1285. — 2 beufz, une vaiche, 1 torreaul.

1286. — Une mait, deux arches plates, 2 formes, une taule, 2 treteaulx.

1287. — 1 mortier, 1 pestot, 8 escuelles d'estain, 1 plateaul, 3 poz d'estain.

1288. — 1 pot de coivre, 4 peelles d'arain, 1 chaufeur de coivre, 1 chauderon d'arain.

1289. — 2 treffuaulx, 2 peelles de fer, 1 croichot de fer.

1290. — 3 coutres, 2 cussins, 3 chetives couvertures, 16 draz de lit.

1291. — 1 taulé, 4 napes, 2 torgeures, 3 arches à ferste, une arche plate.

1292. — Une chievre, 2 soufflours de forge, 2 gros marteaulx, 3 petiz marteaulx, 3 paires de tenailles.

1293. — Une truhe, 2 porceaulx.

1294. — Une malecoste, 2 chauces, 1 chapiron ; une chetive couroie de soie, ferrée d'argent.

1295. — 1 cheval noir.

Esquelx biens Mgr n'ay que la moitief et la famme dud. Ferrechat l'autre. Vendue à lad. famme la part Mgr et à li delivrée, comme la plus ouffrant, 25 franz.

II. — Biens meubles et heretaiges de Garnier Truant, de Pauteners (2), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1296. — 1 journaul de terre, assis ou finaige dud. lieu, enblée de froment.

1297. — 1 treppier, une peelle, 1 soillom, 1 bacin.

1298. — Le tiers d'une maison, assise en lad. ville.

Liquel bien ont esté vendus à... [un habitant de] Pautheners, et à li delivrez, comme le plus ouffrant, 5 franz.

(1) Montréal, canton de Guillon, Yonne.

(2) Potenay, commune de La Roche-en-Brenil, canton de Saulieu, Côte-d'Or.

Digitized by Google

III. — Biens meubles et heretaiges de Oudot Goudier, de Meilley (1), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1299. — 6 bichoz avenne, 6 bichoz soigle, 1 boisseaul pois, 1 boisseaul faves.

1300. — 4 archez, 2 paillaces, 3 robes, 2 chapirons, 1 lit.

1301. — 2 journaulx de terre, 1 journaul de curtil.

Vendus... [à un homme de Meilly] et à li delivrez, comme au plus ouffrant, 4 franz.

IV. — Biens meubles de Jehan Lami, de Clomoul, bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1302. — Une vaiche, son veaul; 36 gerbes de froment, une arche de chaisne.

1303. — 1 chapiron de pers, 2 robes de bureaul, une paire de chauces et 4 bichoz de froment.

Esquelx biens Mgr n'ay que la moitief, la famme dud. Jehan l'autre. Vendue la part Mgr... [à un homme de Clomot], 3 franz.

V. — Biens meubles de Colas Racine, de Chauvirey (2), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1304. — Une vaiche, 25 berbiz ; 1 chetel de bestes, de 10 florins.

1305. — 15 toissons de laigne, 1 sextier soigle, 1 sextier avenne.

1306. — 4 arches de foul, une arche de cheisne, une peelle d'arain.

1307. — Un apploy de beufz, garni ; une charrete de bois.

1308. — Un lit garni, 4 linceulx, deux robes de bureaul, 1 chapiron de pers.

1309. — 1 fousseur, une coigniée, 1 treppier et 4 escuelles de bois.

Esquelx biens Mgr n'ay que la moitief, et la famme dud. Colas l'autre. Vendue la part Mgr à messire Dreuhe, seigneur de Mimeures, chevalier (3), 14 franz.

---

(1) Meilly, canton de Pouilly-en-Montagne, Côte-d'Or.

(2) Chauvirey, commune de Diancey, canton de Liernais, Côte-d'Or.

(3) Mimeure, canton d'Arnay, Côte-d'Or. — Ce seigneur, dont le prénom est écrit dans d'autres documents *Droin*, *Dreue*, *Drehue*, *Dreuhée*, est men-

Digitized by Google

VI. — Biens meubles de Jehannete, famme de Guillaume Aigneaul, de Rovres (1), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1310. — 1 boisseaul froment, 1 boisseaul fasole, 1 boisseaul orge, 1 boisseaul espiote, 1 sextier avenne.

1311. — 6 linceulx, un lit de plume; pluseurs petiz aissemenz d'ostel, qui bien valoient 6 gros.

1312. — Certennes bestes, qui bien valoient 6 franz.

Et n'y a Mgr que la moitief. Vendue la part Mgr audit Guillaume, 6 franz (2).

INVENTOIRES DE MAIN MORTES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE VILLAINES-EN-DUESMOIS, DU 11 NOVEMBRE 1370 AU 11 NOVEMBRE 1371].

I. — Biens mobles Jehannote La Briotte (3), avenus à Mgr, à cause de main morte, ou temps de ce compte... :

1313. — 1 sac, un gardon, contenant environ 3 aulnes, une chemise, sens manches, venduz... 3 gros.

1314. — Un bassin, senz coue, vendu... 12 d.; 2 cotes, un chapperon et une paire de sollers, venduz... 1 franc.

1315. — Un chiton de chasne et 1 gardon, venduz... 4 gros; 2 chemises et 2 draps de lit, venduz... 6 gros.

1316. — Une geline, vendue... 12 d.; une autre geline, vendue... 12 d.

1317. — 7 mesures orge, vendues... 7 s.; 1 chaitif cereix et 1 meschant chauderonnot, vendu[z]... 15 d.

1318. — Ses heritages : une piece de terre, ou finage de Villennes..., contenant environ 1 journel et demi..., vendu..., au plus offrant, 8 frans demi; un po de cheneviere..., vendu... 2 florins; environ demi journel de terre..., vendu... 4 gros...; une

tionné, comme écuyer, dès 1347 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 372), et, comme seigneur de Mimeure, depuis 1359 (*Id.*, liasse B 359). Il mourut en 1391 (*Id.*, B 2306, f. 10).

(1) Rouvres-sous-Meilly, canton de Pouilly-en-Montagne, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2758, f. 6-7.

(3) « Mainmortable, morte senz hoir, le 6e jour de janvier 1370 » (Même compte, f. 2).

Digitized by Google

piece de terre, contenant environ 1 journel, vendu... 5 gros; le quart d'un journel de terre, vendu... 6 gros et demi.

Somme : 11 frans 5 gros demi.

II. — Biens mobles [de] dit Torpin, avenus à Mgr, à la cause dicte..., et n'avoit aucuns heritages :

1319. — Une cote de bureau, fourrée de toille, vendue... 8 gros.

1320. — 2 paires de drapeaux, 1 chapperon de burel et une paire de chauces de toille, venduz... 3 gros demi.

1321. — Une paire de sollers et un fleaul, venduz... 1 gros 12 d.

Somme : 13 gros 2 d.

III. — Biens mobles et heritages Bauduin Louverrat (1), avenus à Mgr à la cause dicte... :

1322. — Un sextier 7 mesures orge, venduz... au pris de 2 s. le moiton, valent 23 s.

1323. — Un moiton froment gasté, vendu 2 gros; 3 mesures de conceel, vendues 2 gros demi.

1324. — 3 moitons une mesure aveine, venduz 5 s. 3 d.; le quart d'une mesure de pois biz, vendu... 10 d.

1325. — La quarte partie de 2 s. 6 d. que Choppin devoit, 7 d. ob.

1326.—La quarte partie de 1 cheval, de 2 genisses, de 17 bestes laine portans, de 12 petiz aignelos, de pluseurs arches et autres menuz mobles d'ostel, tout vendu... 8 frans.

1327. — Et pour la quarte partie de 20 frans deus par Perrinot de Massingey, 5 frans.

Heritages :

1328. — Une granche, assise devant le chastel de Villennes..., à toutes ses appartenances; un journel de terre..., gaignié de froment; un po de cheneviere...; tout ce vendu, chargié du douaire à la feme dud. Bauduin..., au plus offrant, 30 fr.

1329. — 1 journel de terre..., 1 journel de benison..., vendu, chargié comme dessus..., 6 fr. et demi; 2 journelx de benison, venduz... 6 gros.

---

(1) « Mort [le] 7e jour d'avril 1371 » (Même compte, f. 2 v°).

Digitized by Google

1330. — 1 journel, gaignié de tremis..., demi journel..., 1 journel, gaignié de froment..., vendu..., chargié comme dessus, 3 fr. et demi; 1 journel..., gaignié de froment, vendu... 2 frans.

1331. — 1 journel..., 2 journelx de benison, gaignié de tremis..., 1 journel de benison, gaignié d'orge..., 1 journel..., 1 journel de benison, gaignié de lantilles, tout vendu..., chargié comme dessus, 11 fr. et demi; 1 journel..., vendu... 1 franc.

1332. — La quarte partie des heritages ci après escrips : de une maisere et 1 courtil, tenant au vergier du chastel; de 1 journel de benison..., de 1 journel..., de 1 journel de benison..., du tiers d'un journel de terre..., de 1 journel de benison..., de 1 journel de benison..., de 2 journelx..., gaigniez de froment; tout vendu... 4 frans et demi.

1333. — 1 journel de benison..., 1 journel..., venduz... 6 gros demi.

Somme, tout mis à frans : 74 fr. 10 gros 6 d. ob.

IV. — Biens mobles et heritages maistre Jehan Piquart (1) :

1334. — 6 moitons orge, venduz 2 sols le moiton, valent 12 s.

1335. — Une mait de chasne, vendue... 6 gros; 1 chiton de chasne, vendu... 3 gros.

1336. — Une coutre, un cussin, 2 chaitiz draps, 1 gardon et une coutrepointe, tout vendu... 13 gros.

1337. — 2 paires de drapeaux, 1 corsot, les drilles de 2 coutres et 2 chaitiz chapperons viez, venduz... 2 gros.

1338. — 2 berbis et 1 aignel, venduz... 16 gros.

1339. — Un gois, 1 coutel à tailler pain, un viez chiton, un po de bois, une viez touaille, une fourme et un tournot, venduz... 2 gros.

1340. — Heritages : un po de meix..., vendu... 3 gros; 1 journel de terre..., vendu... 1 florin; la moitié d'une volerie d'une granche, assise en la rue d'Amont (2)..., vendu... 15 gros.

Somme : 6 frans 7 gros 14 d. (3).

---

(1) « Mort 7e jour d'aoust 1371 » (Même compte, f. 2 vo).

(2) Une des rues de Villaines.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6560, f. 10 vo-12. — Entre autres frais d'enterrement de ces quatre défunts, il fut payé « au curé de Villennes : pour les

Digitized by Google

FOURFAITURES, ESPAVES ET BIENS AVENUZ A MGR, DES BASTARS ET DES BASTARDES [EN LA CHATELLENIE D'ARGILLY, DU 11 NOVEMBRE 1370 AU 11 NOVEMBRE 1371].

De Phelebert le bastart, demorrant à Chivres (1), qui trespassa la darreniere sepmaine d'ost 1371, et fut inventoire faite de ces biens lad. sepmaine, et qui estoient communls entre led. bastart et Parise, sa femme... :

1341. — 2 charretées de furre, 1 charretée de bois.

1342. — 1 fessoul, une robe, 1 dart à soier aux prez, ensamble les anchaploz.

1343. — 2 draps linges, qui poul vaillent; 50 gerbes de soigle, demi boisseaul de noix.

1344. — 1 trousseaul de chenove fumelle, 5 charretées de foin.

1345. — 1 bichot de penez, messure de Surre; demi bichot de milot.

1346. — 1 chative arche, tenant 2 bichoz; dix glennes de faves.

Esquelles chouses ci dessus escriptes lad. Parise, femme dud. bastart, ai la moitié et messire li dux l'autre moitié. Si est vandue la part de Mgr et delivrée, comme à la plux offrant, à lad. Parise..., pour le pris de 2 florins 2 gros (2).

EXPLOIS DE JUSTICE [ADVENUS AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE JAUCOURT, DU 11 NOVEMBRE 1370 AU 11 NOVEMBRE 1371].

Inventoire des biens meubles de feu Jaquinot d'Ailleville,

---

mortuaires », 3 fr. et demi; « pour demie livre de cire, pour le luminaire » de Jeannette La Briote, 1 gros et demi; « pour un carteron de cire, pour l'obseque » de « Tourpin », 15 d.; « pour 2 livres de cire, pour l'obseque » de Louverrat, 9 s.; et « pour un quarteron de cire et une chandoille, pour l'obseque » de Piquart, 15 d. (Même compte, f. 5 r° et v°).

(1) Chivres, canton de Seurre, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2158, f. 20.

Digitized by Google

executé pour sa demerite, esquiex sa femme et ses enffans ont le tiers, pour cause de ce qu'il se sont mis en l'adveu de Mgr (1) :

1347. — 2 liz de plume, garniz de 2 cheveciez, 4 draps de lit et 2 viez coustespointes.

1348. — 1 pot de cuivre et 2 viez paelles d'arain, une pinte d'estain et 1 bacin à boire.

1349. — 2 huges; 2 maiz, viez, et une hugete, viez; une cuve, une bayneure de chasne.

1350. — 3 boissiaux de seigle et 3 metons d'orge, 1 meton de feves, et demi boissel de cheneveuz.

1351. — 2 fessours, 1 cresmal et une paelle de fer, viez (2).

1352. — Une maison et emplastre, seant en la ville de Arsonval, enmy lad. ville, laquelle avoit esté à Jaquinot d'Ayleville, homme de corps de la terre de Jaucourt, lequel avoit esté executé, pour ses demeritez, en la justice dud. Jaucourt, environ Pasques 1371, lad. maison et emplastre vendu... 25 l. t... au plus offrant (3).

EXTRAITS DES COMPTES (4)

1353. — « Mons. le conte de Flandres et Mme la contesse, sa fame », ainsi que « Mme de Flandres et d'Artois », envoyèrent leurs « estrainnes » au duc et à la duchesse, séjournant alors à Rouvres (5).

---

(1) D'après l'ancienne coutume de Bourgogne, « l'homme de mainmorte » pouvait « désavouer son seigneur et soi avouer homme franc de mons. le duc » (Bouhier, *Les Coutumes du duché de Bourgogne*, t. I, p. 18. Cf. aussi : *Ibid.*, t. II, p. 559-566 ; G. Davot et J. Bannelier, *Traités sur diverses matières de droit françois à l'usage du duché de Bourgogne...*, t. I, p. 84-87 et 199-241 ; Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. III, table des matières, au mot Désaveu; Ch. Seignobos, *Le Régime féodal en Bourgogne...*, p. 48-56; etc.).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4944, f. 127 v°. — Le prix de la vente de ces meubles n'est pas indiqué.

(3) *Ibid.*, f. 116.

(4) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 483-486.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 12, et *Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 93. — Je n'ai pas trouvé dans les comptes d'autres renseignements sur les étrennes offertes et reçues par le duc en 1371. Le texte cité par E. Petit, *Itinéraires...*, p. 483, concerne les étrennes de 1372.

Digitized by Google

1354. — Le 6 janvier, le duc fait présent à son chambellan Guy de La Trémoille de « 6 queues de ses vins nouveaux de Beaune » (1).

1355. — Le 9 janvier, il mande de payer 69 fr. 5 gros, dus à deux marchands de Chalon « pour l'aichat de 7 aulnes de drap, à l'aulne de Chalon, et de 714 dos de gris et d'une fourrure de menu vair, pour 1 chapuron que par ycelli seigneur, de grace especial, furent donnez, pour ceste foiz, à maistre Jehan Blainchat, son secretaire, pour faire un manteal, une coste ardie, un chapuron double et un chapuron single, pour lui vestir en Avignon (2), en la compaingnie dud. Mgr, quant nagaires lidiz messire li dux ailla veoir nostre saint pere le pape en son nouveal advenement » (3).

1356. — Mandements du duc, des 11 janvier, 9 et 11 février et 27 mars, relatifs à l'achat à Chalon et au transport, par eau, de Chalon à Avignon, de « 36 [*alias* : 37] queues de vin, pour faire et accomplir l'entencion et propos de Mgr de les donner et presenter... à nostre saint pere le pape et à aucuns cardinals d'illuec » (4).

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 267.

(2) Avignon, chef-lieu du département de Vaucluse.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 31 v°. — Grégoire XI, le dernier pape d'origine française, avait été élu le 30 décembre 1370 et couronné, à Avignon, le 5 janvier suivant. — Sur ce voyage de Philippe le Hardi, voir dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 33-34; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 63-64, et 483-484; etc. Le duc n'employa pas la voie de terre pour se rendre auprès du pape : il descendit, en bateau, la Saône et le Rhône, de Chalon à Villeneuve-lez-Avignon, Les comptes énumèrent tous les frais d'achat et d'aménagement des *bateaux* et *nefs* qui servirent à le transporter avec sa suite et ses bagages (Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 3 et 9 v°-10 v°, et B 3573, f. 21 r° et v°).

(4) *Id.*, B 319, f. 10, et B 3573, f. 19 v° et 23. — A l'exemple des ducs ses prédécesseurs, Philippe le Hardi offrait volontiers, en présent, du vin de Bourgogne, alors déjà une des richesses et une des gloires gastronomiques de cette province. L'éloge en a été fait trop souvent pour que j'y insiste; cependant, à propos du texte cité plus haut, je dois rappeler que, depuis le transfert du saint-siège à Avignon, le pape et les cardinaux paraissent avoir apprécié tout particulièrement les crus de Bourgogne. Pétrarque va même jusqu'à dire que si l'entourage du souverain pontife se montrait hostile au retour de la cour romaine dans la capitale de la chrétienté, c'était surtout parce que l'Italie ne produisait pas de vin comparable au *vin de Beaune* (dénomination générique, à cette époque, des grands vins bourguignons d'aujourd'hui) : « Audivi saepe — écrivait-il, vers 1366, au pape Urbain V — dum dicerent Belnense vinum Italiam non habere. En gravis infamia justaque causa Italiae reliquendae! » Et plus loin : « Beatam sine Belna vitam agi posse diffidunt » (*Litterae seniles*, lib. VII, epist. I). Dans une autre lettre au même pape (*Ibid.*, lib. IX, epist. I), il revient encore sur le même sujet : « Audio..., quo nil possem tristius

Digitized by Google

1357. — Le 13 janvier, le duc gratifie de 2 fr. « deux menestrez, qui jouerent de leur mestier devant Mgr, en son bateau, à Lyon, en alant à Avignon » (1).

1358. — 14 janvier, ordre de payer 7 fr. 4 gros vieux « à Poinçart le sellier, demourant à Lyon, pour 2 selles neuves de courciers, achetées de lui..., garnies et estoffées de harnois entiers, pour Mgr » (2).

1359. — 20 janvier, ordre de payer « à Mahiet Crespel, varlet de chambre de Mgr » (3), 43 fr., à savoir : 24 fr. « pour acheter, pour Mgr, 12 perles de compte, pour mettre en 1 des joyaux de mond. seigneur » ; 4 fr. « pour asseoir lesd. parles et pour or mis à les asseoir » ; 14 fr. « pour 2 dyamans et 3 autres perles de compte, mis en l'aiguiere d'or que Mgr a donnée au pape » ; et 1 fr. « pour or pour asseoir lesd. 3 perles et dyamans » (4).

1360. — Le 21 janvier, « Oudinet de Chazeron, écuyer et panetier du duc de Bourgogne » (5), ainsi que « Pierre de Poquiè-

---

nilque indignantius audire, quosdam ibi esse qui murmurent se Belnense vinum in Italia non habere..... Rhodanus, quem isti, nescio cur, ut paradisi fluvium venerantur, imo plane scio, quia scilicet vinum Belnense convectat, quintum naturae additum elementum ». — Les plus riches abbayes de Bourgogne — Cluny au moins et, semble-t-il, Cîteaux (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 270) — avaient pris l'habitude d'approvisionner de vin, à titre gracieux, la cour pontificale ; mais il convient d'ajouter qu'une bulle d'Urbain V, en date du 15 mars 1364, interdit à l'abbé de Cluny, sous peine d'excommunication, de continuer ces envois, quelque peu intéressés (*Bullarium sacri ordinis Cluniacensis...*, p. 181). Pareille défense dut apparemment être adressée à l'abbé de Cîteaux et à d'autres, s'ils se trouvaient dans le même cas.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 12.

(2) *Ibid.*, f. 9 v°.

(3) « Mahiet Crepel [*alias :* « Crespel », « Crapel », etc.], autrement dit Duret », nom sous lequel il figure d'ordinaire dans les comptes, était valet de chambre du duc en 1364-1383 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 395, B 1423, f. 46, B 2081, f. 5 et 16, B 2758, f. 14 ; etc.), capitaine du château de Duesme en 1373-1378 (*Id.*, B 4010, f. 5 v° et 17 v° ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 50), et châtelain de Fampoux (canton d'Arras, Pas-de-Calais) en 1384 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 799). Le duc lui accorda des lettres d'anoblissement, datées du 2 janvier 1382 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 50). Il mourut avant le 27 août 1386 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 10531). — Voir plus loin, art. 1415.

(4) *Id.*, B 319, f. 16 v°.

(5) D'après un document de 1360 (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 184, f. 129 v°), « Robertus et Audinus de Chazerono, fratres », étaient fils de feu « Audinus de Chazerono, quondam miles », chevalier auvergnat, qui avait pris part, en 1328, à la bataille de Cassel (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 212, n° 62).

Digitized by Google

res (1) et Jean Blondel (2), ses écuyers trenchants », reçoivent de ce prince une gratification de 120 fr., « pour avoir chascun une ceinture d'argent » (3).

1361. — Il est fait recette de 2000 fr. que « Mgr avoit empruntez, à Avignon, le 25e jour de janvier 1370, de Thomas Charrette, d'Aist (4), lombart, demourant aud. Avignon, sur certain[s] joyaux bailliez par led. mons. le duc aud. Thomas, et parmi certain proffit que led.

— Robert de Chazeron, chevalier, était chambellan du duc en 1373-1379 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 91 v°, et B 1454, f. 54 r° et v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 40). — Oudinet ou Oudart de Chazeron mérita plus encore que son frère la confiance et la faveur de ce prince, en qualité d'abord de panetier, dès 1368 au moins (Arch. Côte-d'Or, liasse B 386), d'écuyer tranchant et de panetier, en 1374 (*Id.*, B 1444, f. 60 v°, etc.), puis de chambellan, à partir de 1376 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 40). Fait chevalier en 1385 (*Ibid.*), il prend le titre de seigneur de Chazeron (Le Chazeron, commune de Loubeyrat, canton de Manzat, Puy-de Dôme) depuis 1387 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 352 et 353, et B 1487, f. 25, 28, etc.), après le décès, sans doute, de son frère Robert. Lui-même mourut dans l'expédition de Hongrie, « in voyagio Turquie », en septembre 1396 (*Id.*, B 1519, f. 67 v°). Sa veuve, « Marguerite de Voulore [Vollore, canton de Courpière, Puy-de-Dôme], dame de Chazeron, de Martigny-le-Conte [canton de Palinges, Saône-et-Loire] et de Seschale [Séchal, commune de Viscomtat, canton de Saint-Remy, Puy-de-Dôme], vesve de feu mons. Oudart de Chazeron, en son vivant seigneur desdiz lieux », était tutrice en 1403, de leurs enfants, « Jacques, Jehan et Catherine » (*Id.*, liasse B 339 *ter*). Sur ce personnage, consulter, indépendamment des Arch. de la Côte-d'Or et des sources que j'ai déjà citées : Bibl. Nat., ms. fr. 31911, f. 29 v°-30 v°; coll. Clairambault, vol. 151, n°s 132-137; coll. Bourgogne, t. XXIV, f. 35 v°-36; — Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 547; *Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 13 et 38; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, à la table; E. Petit, *Itinéraires...*, à la table; etc.

(1) Ce « Pierre de Poquieres, dit Poqueron », mentionné dès 1369 (Arch. Nat., JJ 100, n° 354) et frère de « mons. Jehan de Poquieres, chevalier » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 47), était mort en octobre 1374 (*Id.*, B 1444, f. 55).

(2) Jean Blondel, écuyer, qualifié de « premier escuier tranchant » du duc dès 1387 (Arch. Côte-d'Or, B 1466, f. 11), était devenu l'un de ses conseillers et chambellans en 1398 (*Id.*, B 1514, f. 84, 87 r° et v°, etc.), et mourut en 1406 (*Id.*, B 1543, f. 84 v°). Il était fils de Philippe Blondel, bailli de Lens, décédé avant 1386 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 804). — En dehors des comptes de Bourgogne, voir, sur lui : Bibl. Nat., ms. fr. 31898, f. 126 v°-128; coll. Clairambault, vol. 15, n°s 176-178; coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 19 v°-20, et t. XXIV, f. 19 r° et v°; — dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, à la table; etc.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 58, et Arch. Cote-d'Or, B 319, f. 12.

(4) Asti, ville d'Italie, province d'Alexandrie.

Digitized by Google

Thomas en doit avoir » (1). « Les usures » (l'intérêt) stipulées étaient « au fuer de 2 fr. pour cent, chascun mois » (2). Une commission de 12 fr. fut payée au courtier — un autre lombard, sans doute — qui avait négocié cette affaire pour le duc, « Mathieu de Luques, lequel li aida à faire l'emprunst de 2000 fr. » ci-dessus (3).

1362. — « Morel de Voyssant (4), chevalier, chambellan de mons. le duc d'Anjou (5), et Mille de Dormans, arcediacre de Meaulx (6), consellier du roy et de mond. s[r] le duc d'Anjou », donnent quittance, le 27 janvier, de 60 fr. « que Mgr avoit perdu à eulz au gieu de la paume » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 3 r° et v°.

(2) *Id.*, B 1435, f. 73. Sur le paiement de ces intérêts et le remboursement du capital, voir *ibid.*, f. 73 r° et v°, B 3574, f. 20, et *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 100. — Au mois de septembre de la même année 1371, « Lyenart Juste, marchand de Florence, demorant à Bruges » (voir ci-devant, p. 221, note 2), prêta au duc la somme de 1000 fr. à raison de 20 fr. par mois « pour les usures » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 71), soit à 24 pour cent, c'est-à-dire au même taux que l'emprunt conclu à Avignon.

(3) *Id.*, B 319, f. 16.

(4) *Morel*, *Moreau*, *Morelet* de Wissant, chambellan du duc d'Anjou en 1368-1384 (Arch. Nat., KK 242, f. 18, 20, 27 v°, etc.; Bibl. Nat., mss. fr. 20594, n° 1, et 29536, dossier 68009, n°s 2-29; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 547; etc.), était chambellan du roi en 1393 (Secousse, *Recueil de pièces... sur... Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre*, p. 512), chambellan du duc de Bourgogne en 1396 (Bibl. Nat., ms. fr. 31975, f. 60 v°), et mourut en 1396 ou 1397 (Bibl. Nat., ms. fr. 31976, fol. 151). Il avait épousé, avant avril 1377, « Phelippe d'Avoir » (*Id.*, ms. fr. 29536, dossier 68009, n°s 18 et 24), et était neveu de « mons. d'Audeneham », le maréchal de France Arnoul d'Audrehem, à qui il avait succédé, comme seigneur d'Audrehem (canton d'Ardres, Pas-de-Calais), dès 1374 (Émile Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 191, note 2).

(5) Louis de France, second fils du roi Jean, né le 23 juillet 1339, d'abord (1356) comte, puis (1360) duc d'Anjou, et ensuite (1382) comte de Provence, roi de Sicile et de Jérusalem. Il mourut dans la nuit du 20 au 21 septembre 1384.

(6) Miles ou Milon de Dormans, quatrième fils du chancelier de France Guillaume de Dormans, devint, de chanoine de Saint-Quentin et d'archidiacre de Meaux, évêque d'Angers, en 1371, puis (1373) de Bayeux et enfin (1375) de Beauvais. Il fut président de la Chambre des comptes (1377-1380), chancelier de France (1380-1383), et mourut le 17 août 1387 (Fr. Du Chesne, *Histoire des chanceliers... de France*, p. 384-387; le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VI, p. 342, et t. II, p. 275; etc.). Voir un dessin de sa tombe dans l'*Épitaphier du vieux Paris*, de M. Emile Raunié, t. I, p. 333.

(7) Arch. Côte-d'Or, liasse B 352, et B 319, f. 10 v°. — Le duc d'Anjou était alors, avec le duc de Bourgogne, son frère, à Villeneuve-lez-Avignon

Digitized by Google

1363. — Le 28 janvier, le duc fait donner 15 fr. « à un varlet du pape, qui avoit presenté à Mgr 2 flascons et 2 bacins d'argent dorez, de par le pape », et 20 fr. « au palefrenier du pape, qui avoit presenté à Mgr, de par le pape, un courcier et une haguenée » (1).

1364. — 1er février, gratification de 10 fr. « aux menestrez qui jouerent devant Mgr, à Lyon, en l'ostel de l'arcevesque (2), où mond. seigneur disna » ce jour-là (3).

1365. — Certificat de la duchesse, en date du 2 février, constatant qu'à l'occasion de son « novel advenement » à Dijon, elle a reçu en présent de cette ville, 80 marcs 2 onces et demie « d'argent blanc fin, signié à noz armes, en vaisselle ouvrée, c'est à savoir en quatre plaz, deux justes et trante escuelles » (4).

1366. — 5 février, payé 145 fr. 4 gros « à Robignet de Varoignes, broudeur de Mgr..., pour faire bannieres, estandars et pangnons pour mond. seigneur », à savoir : « pour 19 augnes de sandel vermot..., 7 franz; pour 48 augnes de toille roige..., 10 fr., et pour deux antes de fust, 4 gros, et en argent comptant, pour faire les ouvraiges devant diz, 128 fr. » (5).

1367. — 6 février, passé en compte 4 fr. payés « à Lorent le gantier, demourant à Lyon, pour 3 gans de serf à fauconnier et 2 peaulz de chameil à faire gans, bailliez et delivrez à Mgr » (6).

1368. — Un pelletier de Chalon touche, le 8 février, 153 fr.

(E. Petit, *Itinéraires*, p. 64). — Le même jour (27 janvier), Philippe le Hardi accorda une gratification de 24 fr. « aux menestrez » de ce prince (Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 12). On peut citer comme *menestrels* du duc d'Anjou à cette époque : « Thomassin de Chaumont, Corrat L'Alement et Thibaut de Vaurenes », en 1369 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 215, n° 8); « Regnaudin de Compiegne, Thiebaut de Varennes et Jehan de Saint-Lou », en 1370-1371 (*Id.*, ms. fr. 11863, f. 26); « Hanequin Portevin, Jehan de Pontoize et Jehan Turlin », en 1374 (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 215, n° 83); « Jaquet de Noyon », en 1374 (*Ibid.*, vol. 131, n° 74); « Scidrie Scange et Gruclin Pamouch », en 1376 (Arch. Nat., KK 242, f. 6). Enfin, « Nycholas Le Viellart, menesterel de bouche mons. d'Anjou », est mentionné en 1381 (*Id.*, KK 30, f. 44 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 12 r° et v°.

(2) Charles Ier d'Alençon, archevêque de Lyon de 1365 à 1375.

(3) *Ibid.*, f. 12 v°.

(4) Arch. de la ville de Dijon, série I, liasse 5. — La duchesse avait « fait son entrée en Bourgogne » les premiers jours de juillet 1370 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 61).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 29 v°. — Le 17 du même mois, ce brodeur toucha encore 50 fr. « sur ce que Mgr li puet devoir des ouvraiges que il a faiz de son mettier pour mond. seigneur » (*Id.*, B 319, f. 16 v°).

(6) *Ibid.*, f. 10 v°.

Digitized by Google

8 gros, à lui dus pour la vente de « mille ventres de menuz veair, pour fourrer deux manteals de Mgr, et 1170 dos de gris, pour fourrer un autre manteal et une cote large de soye dud. Mgr » (1).

1369. — Le 10 février, le duc, alors à Chalon, fait don de 12 fr. « à Clasquin, chevalier sauvaige de mons. le connestable de France (2), qui se estoit combatus devant Mgr encontre un autre chevalier sauvaige » (3).

1370. — Le 11 février, le duc « mande... à Pierre de Baugi, écuyer, son bailli de Dijon » (4), et à un de ses sergents d'armes, « de luy achepter, pour la dépense et provision de son hostel et de celui de la duchesse, sa femme, à Dijon, à Talent, Rouvre, ou Gevrey en montagne (5), ou Nuis, et où bon leur semblera..., 400 queues de vin, 300 émines de froment et 300 émines d'avoine, de faire conduire et charroyer le tout à Dijon à cet effet, et d'en faire tous les frais » (6).

1371. — Achat à Chalon, le 11 février, de « 5 boytes de confiture, pour servir Mme », du prix de 2 fr. et demi (7). — Le même jour, « Macé de La Roche, escuier (8), qui avoit donné à Mgr une espée de Bordeaux » (9), reçoit du duc, en rémunération, une somme de 20 fr. (10).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 31 v°.

(2) Le connétable Bertrand Du Guesclin.

(3) *Id.*, B 319, f. 12 v°. — Voir précédemment, p. 120, note 1.

(4) Pierre de Baugis ou de Baugy avait été nommé bailli de Dijon le 11 novembre 1370 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 199 et 255) et occupait encore ce poste à la fin de l'année 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 72 v°, B 4420, f. 7 v°, etc., et B 11402, f. 28 v° et 30). Il était « maistre de l'ostel » du duc en 1374-1377 (*Id.*, liasse B 345, B 1444, f. 31 v°, 69 v°, etc., B 1445, f. 32, 88, etc., et B 1451, f. 55 et 81).

(5) Gevrey-Chambertin, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(6) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 7 v°; voir aussi t. XXIII, f. 14, et t. XXIV, f. 13). — L'acquisition des 400 queues de vin dont il s'agit est l'objet d'un fragment de rôle annexé au registre B 319 des Arch. de la Côte-d'Or.

(7) *Id.*, B 3573, f. 21 v°.

(8) Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage.

(9) Les épées fabriquées dans l'ancienne capitale de la Guyenne jouissaient d'une grande réputation dès le commencement du XIVe siècle (Victor Gay, *Glosaire archéologique...*, t. I, p. 647). — Dans une récente étude, fort documentée d'ailleurs, sur « Les épées de Bordeaux » (*Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la renaissance*, t. I, p. 34-111), M. J.-B. Giraud soutient la thèse un peu paradoxale que, pour ces épées, la désignation *Bordeaux* ne doit pas être appliquée à la ville de ce nom, mais à la bourgade savoisienne de Bourdeau (canton de La Motte-Servolex, Savoie).

(10) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 12 v°-13.

Digitized by Google

1372. — Payé, le 19 février, 56 fr. « à Jehan de Noyers, mercier, demourant à Clermont en Auvergne (1), pour 2 veluaux noirs entiers, achetez de lui..., lesquelz Mgr a donnez à mons. de Berry, son frere, qui les avoit gaingniez au gieu de paume encontre mond. seigneur » (2). — Le même jour le duc fait acheter d'un « espicier de Clermont, pour 27 fr. 12 d. t., « espices de chambre et 2 bouteilles d'uille camomille et rosat » (3).

1373. — Don de 10 fr., par le duc, « aux maçons qui euvrent ou chastel de La Nonnette (4), où Mgr disna avec mons. de Berry, son frere, le 20e jour de fevrier » (5).

1374. — Le 20 février également, il accorda 20 fr. de gratification « aux menestrez de mons. le duc de Berry » (6).

1375. — Dans le compte de l'exécution du testament de la reine Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, morte quarante-quatre ans après son mari, le 4 mars 1371 (7), il est question de « un e[s]chiquier de jaspe et de cri[s]tail, garny du jeu de mesme, et un ruby qui fu Sainte Élisabeau de Turingues (8), que le roy avoit donné à mad. dame », légués par elle à la duchesse de Bourgogne (9).

1376. — Porté en recette 800 fr. que Mgr « a empruntez de mons. le conte de Ventadour (10), sus une sainture d'or (11), receuz par la

(1) Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 13.

(3) *Id.*, f. 9.

(4) Nonette, canton de Saint-Germain-Lembron, Puy-de-Dôme. — Sur ce château, une des résidences favorites du duc de Berry, cf. A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, p. 56-57 et pl. 8-11.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 13 r° et v°.

(6) *Ibid.*, f. 13. — Les *menestrels* du duc de Berry, en 1371-1373, s'appelaient : « Baudet Estieu », « Guillemin de Cangi, dit le Paillart », « Rifflart de Viezbourc », « Le Bourgne », « Guillemin Burluque », « Hainsselin » et « Eugenin » (Arch. Nat., KK 251, f. 50 v°, 68, 79, 123 v°, 134 v°, 135 et 136).

(7) C'était la fille aînée de Louis de France, comte d'Évreux, 2e fils de Philippe le Hardi. Elle avait épousé Charles le Bel le 5 juillet 1324.

(8) Sainte Élisabeth, fille d'André II, roi de Hongrie, née en 1207, mariée en 1221 à Louis IV, landgrave de Thuringe, morte le 19 novembre 1231.

(9) *Recueil Ménant*, de la Bibl. de Rouen, t. VI, f. 116 ; Leber, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'hist. de France*, t. XIX, p. 168.

(10) Fils d'Èbles VIII, vicomte de Ventadour (aujourd'hui Moustier-Ventadour, canton d'Égletons, Corrèze), Bernard I, vicomte, puis comte de Ventadour et de Montpensier (canton d'Aigueperse, Puy-de-Dôme), figure déjà dans un document de 1337 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 111, n° 60) et vivait encore en 1379 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Frois-*

Digitized by Google

main de mons. Thomas de Voudenay, chevalier et conseillier de Mgr (1), le 8e jour de mars 1370 » (2).

1377. — Payé, le 20 mars, à « Robinet de Varennes, brodeur de Mgr », 21 fr. 8 s. 6 d. « pour pluseurs aiguillettes de soie et pour les

---

sart, t. IX, p. 140-141 ; voir aussi *ibid.*, t. XXIII, p. 240-241), et en 1380 (Bibl. Nat., ms. fr. 31973. f. 17 v°). — Philippe VI érigea pour lui en comté les terres de Ventadour et de Montpensier, le 2 avril 1350 (*Hist. généal...* du P. Anselme, t. IV, p. 1-2).

(11) *Alias* : une des « courroies d'or » du duc (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 31).

(1) Thomas, seigneur de Voudenay (canton d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or), un des notables chevaliers bourguignons de la seconde moitié du XIVe siècle, et l'un des principaux conseillers des ducs Philippe de Rouvre et Philippe le Hardi. Mentionné avec le titre d'écuyer, dès 1340 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 291), c'est le Thomas de *Waudenay* qui prit part en 1346, à la croisade de Humbert II, dauphin de Viennois (N. Jorga, *Philippe de Mézières... et la croisade au* XIVe *siècle*, p. 56). Il est qualifié de chevalier en 1348 (Arch. Côte-d'Or, B 11228, f. 11), et, en 1352, de « lieutenant des mareschaux de France » (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 5, n° 85, et vol. 115, n° 20). C'est aussi le « messires Thiebaus (*sic*) de Vodenay », qui se distingua, en 1356, à la bataille de Poitiers (*Chron. de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. V, p. XII, 23, 42, 44 et 47 ; la vraie leçon : « messires Thummas de Vodenay » y est indiquée en variante, p. 254). Il fut un des exécuteurs testamentaires du duc Philippe de Rouvre (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 240, et preuves, p. CCLXV), jouit également de la faveur de Philippe le Hardi, était conseiller du roi en 1377-1378 (Bibl. Nat., ms. fr. 29524, dossier 67384, n° 3 ; Arch. Nat., JJ 112, n° 343), et mourut « circa nativitatem beati Johannis Baptiste 1380 » (Arch. Côte-d'Or, B 2771, f. 9 v°). Il était marié dès 1348 à « domina Johanna de Conflans (*Id.*, B 11228, f. 11), qui vivait encore vers 1379 (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, art. B 11285). — En dehors de ces archives, consulter sur lui : Bibl. Nat., ms. fr. 31975, f. 77-78 ; coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 154, t. XXV, f. 63, t. XXVI, f. 164, t. XCVIII, p. 402 et 469 ; etc. ; — J. Le Laboureur, *Hist. de Charles VI...*, t. I, p. 26-27 ; Secousse, *Recueil de pièces... sur... Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre*, p. 384, 432 et 433 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, tables des t. II et III ; E. Petit, *Itinéraires...*, table ; Kervyn de Lettenhove *Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 266 ; etc.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 3 v°. — Le 25 avril de la même année, le duc envoya à Montpensier un de ses huissiers de salle et un de ses chevaucheurs rendre ces 800 fr. au comte de Ventadour et retirer la « sainture d'or que il avoit de Mgr en gaiges » (*Id.*, B 1435, f. 41 v°-42). — Philippe le Hardi eut encore, par la suite, recours à la bourse de ce seigneur. La duchesse chargea, le 28 janvier 1375, deux de ses gens d'aller « de Mombar devers le conte de Vantadour porter 500 frans d'or, pour rembre une des ceintures de Mgr, laquelle led. conte avoit en gaiges » (*Id.*, B 1444, f. 84 v° ; cf. aussi *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 18 v° et 100).

Digitized by Google

enfiller d'argent, et autres pluseurs choses pour mond. seigneur, achetées par lui » (1).

1378. — Le 20 mars, le duc mande de payer 76 s. 4 d. « à Jehan Le Bourgoingnon, garde de maistre Nicolas le fol (2), pour les despens de lui et dud. fol, en venant, en la compaingnie de Mgr, d'Aiguepasse en Auvergne (3) à Rouvre, c'est assavoir pour forge, hostellaige, une paire de bouteilles de cuir, un fau brayer pour led. fol, et pour 2 paires de houseaux pour eulz deux » (4).

1379. — 23 mars : « 3 pieces de toille de lin, contenant 75 aunes », sont « achetées [25 fr.]..., pour Mgr et pour Mme », et « baillées et delivrées à Mme » (5) ; — gratification de 4 fr. « à un varlet qui avoit presenté à Mgr du porc de mer, de par Mme d'Artois » (6).

1380. — Achat, à Dijon, de « fevez ganarches », de « pois » et de « graine de bletes, espinoiches, laitues, arreces, perrecin (7)..., pour semer ou jardin [du château de Rouvres], la semene devant Paques fluries » (8) ; — la même semaine, « pluseurs » femmes font 36 journées, « en recuilant menues pierres pour enqui où l'on a plantey rousiers, et sunt ehues au bois pour traire friesex pour plantey oudit jardin, la journée 6 deniers » ; — « la semene devant Paques charnex » (9), des ouvriers font 45 journées « en boichier oudit jardin à plantey friesex et greuselex et autres erbes, la journée 5 blans » (10).

1381. — 25 mars, ordre de payer 4 fr. « à Raymon Merka et ses compaingnons, nagaires juifz, qui se sont fait baptisier de nouvel, pour aumosne faite à eulz de Mgr » (11).

1382. — 29 mars, gratification de 20 fr. « à Michelet, concierge de l'ostel Mme d'Artois à Paris, qui avoit amené de Paris à Rouvre une

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 9.

(2) Le *fou* du duc. Voir précédemment art. 393 et 508, et, plus loin, art. 1429, 1434, 1442 et 1456.

(3) Aigueperse, chef-lieu de canton, Puy-de-Dôme.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 11.

(5) *Ibid.*, f. 9.

(6) *Ibid.*, f. 13 v°.

(7) Deux ou trois mots du texte sont ici complètement effacés.

(8) Du 24 au 30 mars.

(9) Du 31 mars au 6 avril, jour de Pâque.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 5752, f. 12, 12 v° et 13 v°. — Les autres dépenses faites à la même époque pour les jardins du château de Rouvres comprennent de menues sommes payées à un « fevre de Rovre pour la façon de 2 femeoirs (*sic*) de fer ambroichié », « pour 4 couteaulx de fer, à pointe, et 4 grappes de fer... pour fourgier et sacler les erbes ou jardin » (*Ibid.*, f. 13 v° et 14).

(11) *Id.*, B 319, f. 14.

Digitized by Google

saige fame, de par Mme d'Artois, pour Mme la duchesse » (1), et de 10 fr. « à Drinque, chevaucheur Mme d'Artois, qui avoit presenté à Mgr 2 draps d'or, de par mad. dame » (2).

1383. — Un « varlet de l'eschançonnerie de Mgr » reçoit, le 30 mars, 10 fr. « pour faire ses despens en alant de Rouvre à Avignon conduire 6 queues de vin que Mme a envoiées au cardinal de Boulongne (3), pour les li presenter de par elle » (4).

1384. — « Perrin de Bayart, jardinier, demourant à Beauvaiz (5), lequel a ouvré par lonc temps es jardins de Mgr à Rouvre », touche, le 30 mars, 14 fr. que le duc lui a donnés « en recompensacion des façons et ouvraiges qu'il a faiz esdiz jardins, et pour faire ses despens en retournant dud. lieu de Rouvre à Beauvaiz » (6).

1385. — Payé 4 l. 6 s. 8 d. t. « à Perrinot l'escuellier, de Dijon, pour 13 cens d'escuelles de fust, despensées en l'ostel de Mgr ou mois de mars » (7).

1386. — « Josset de Al, orfavre de Mgr », reçoit, le 1er avril, 75 fr. « pour aschater ung marcq et demi d'or de toiche, pour faire la garnison d'une espée et d'une dague pour Mgr » (8).

1387. — Remis 100 s. t. « à Mgr, pour offrir, tant par lui comme par Mme, à aourer par eulx la croix, le jour du grant venredi (9), à Rouvre » (10).

---

(1) La duchesse était alors grosse de son premier enfant, le futur duc Jean sans Peur, dont elle accoucha à Dijon le 28 mai suivant (cf. ci-après art. 1404).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 13 v°.

(3) Second fils de Robert VII le Grand, comte d'Auvergne et de Boulogne, Guy de Boulogne, né vers 1315 (?), avait d'abord été chanoine d'Amiens, puis archevêque de Lyon (1340-1342). Promu ensuite au cardinalat (septembre 1342), il était, en 1371, doyen du sacré collège et restait un des premiers personnages de la cour romaine, après avoir été un des candidats au trône pontifical, à la mort d'Innocent VI (1362). Une de ses nièces était devenue la seconde femme du roi Jean le Bon; une autre fut la mère du pape Clément VII. Il mourut le 25 novembre 1373 (Pierre Frizon, *Gallia purpurata...*, p. 339-342; Ant. Aubery, *Histoire générale des cardinaux...*, t. I, p. 465-468; Fr. Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, t. I, p. 501-504, et t. II, p. 334-336; Ét. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, t. I et II, aux tables; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 211-212; etc.).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 11 v°.

(5) Probablement Beauvais, chef-lieu du département de l'Oise; il peut toutefois s'agir ici d'une des nombreuses autres localités de ce nom.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 11 v°.

(7) *Ibid.*, f. 20.

(8) *Id.*, B 4418, f. 30.

(9) Le 4 avril.

(10) *Id.*, B 1435, f. 72.

Digitized by Google

1388. — 4 avril, ordre de payer « à la femme maistre Pierre d'Orgemont (1), pour 2 queues de lavande, par elle achettées à Paris,

---

(1) D'après ses biographes, Pierre d'Orgemont, fils d'un bourgeois de Lagny (chef-lieu de canton, Seine-et-Marne), naquit dans cette localité et fut d'abord avocat (1340), puis conseiller (1347) et (1356) deuxième président au parlement, en même temps que maître des requêtes de l'hôtel du roi. Nommé chancelier du Dauphiné le 21 février 1372, et, le 12 novembre 1373, premier président du parlement, il occupa la charge de chancelier de France du 20 novembre 1373 au 1er octobre 1380, date à laquelle il donna sa démission de cet office, en ne conservant plus que les fonctions de conseiller du roi et de chancelier du Dauphiné ; il mourut à 86 ans, le 3 juin 1389. Charles V le créa chevalier le 25 décembre 1373 et l'avait choisi pour un de ses exécuteurs testamentaires. Il était seigneur de Méry-sur-Oise (canton de L'Isle-Adam, Seine-et-Oise) et de Chantilly (canton de Creil, Oise), et avait épousé Marguerite de Voisines (Fr. Blanchard, *Les Éloges de tous les premiers présidens du parlement de Paris*, p. 13-15, et *Les Généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du roy*, p. 28-29 ; Abr. Tessereau, *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France...*, p. 29-30 ; Fr. Du Chesne, *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France*, p. 369-373 et 381 ; le P. Anselme, *Hist. généalog...*, t. VI, p. 336-337 ; Siméon Luce, article dans la *Revue historique*, t. XVI, 1881, p. 95-98 ; R. Delachenal, *Les Avocats au parlement de Paris*, p. 370-371 ; Noël Valois, *Le Conseil du roi aux* XIVe, XVe et XVIe *siècles*, p. 70, 78 et 88 ; Félix Aubert, *Le Parlement de Paris..., son organisation*, p. 45-46, note 1 ; Léop. Pannier, *Méry-sur-Oise et ses seigneurs...*, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris...*, t. I, 1875, p. 240-245 et 260. Consulter aussi : Bibl. Nat., ms. fr. 28633, dossier 48824, nos 2-5, 9, 11, 12, 24-26 et 88-90, ms. fr. 31948, f. 128 vo-129 vo, et coll. Clairambault, vol. 82, nos 75, 79 et 85 ; Arch. Nat., JJ 97, no 378, JJ 111, no 255, JJ 117, no 22, JJ 122, no 113, JJ 128, no 205, JJ 130, no 269, JJ 138, no 71 ; etc.). C'est à lui qu'on doit la continuation des *Grandes Chroniques de France*, de 1350 jusqu'en 1375 au moins, et, probablement, jusqu'en 1380 (article de L. Lacabane, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. II, 1840, p. 66-74). — On sait, d'autre part, qu'il avait été institué président au parlement le 31 mars 1355 (H. Moranvillé, *Extraits de Journaux du trésor...*, no 242), et que la date de son décès doit être fixée au 20 juin 1389, celle de la mort de sa femme au 28 mars 1380 ou 1381 (Ém. Raunié, *Épitaphier du vieux Paris*, t. II, p. 289, no 790). En 1352-1353, il était en relation avec le duc Philippe de Rouvre (Arch. Côte-d'Or, B 1394, f. 40 et 41, et liasse B 1384) ; à partir de 1366 au moins, il est cité comme conseiller de Philippe le Hardi (*Id.*, B 1430, f. 178 vo), et, depuis, son nom apparait maintes fois dans nos comptes, jusqu'en 1373 principalement. Il présida la session du parlement de Bourgogne tenue à Beaune en décembre 1371 (Arch. Nat., JJ 319, f. 15). — Il est représenté, à côté de Charles V, avec d'autres grands personnages, dans une miniature contemporaine, reproduite dans *Les Monumens de la monarchie françoise*, de dom Bernard de Montfaucon, t. III, pl. XI, et dans *Les Arts au moyen âge*, de A. du Sommerard, atlas, pl. I du chap. XXVIII. M. Raunié (*ouvr. cité*, t. II, p. 290-291, note) a reconnu avec raison que la statue funé-

Digitized by Google

ensemble pluseurs graines pour planter et semer es jardins de Mgr à Rouvre », 7 fr. et demi, et 14 fr. à un « charretier », « pour son salaire de amener à sa voiture de Paris à Rouvre lesd. 2 queues de lavande » (1).

1389. — 13 avril, le duc gratifie de 6 l. t. « Clays de Bruges, poulaillier de mons. de Flandres, lequel avoit presenté, de par led. mons. de Flandres, à Mme des oisons » (2).

1390. — 19 avril, « Mathey de Boloingne, pelletier, demorrant à Chalon » (3), vend au duc : « 422 ventres de vair, pour fourrer une longue cote de drap d'our, parfilée de letices, 27 frans d'our », et «deux fourrures de gris, pour fourrer deux cotes de drap pers, 9 frans,

---

raire passant jusqu'ici pour l'effigie du chancelier Pierre d'Orgemont est, en réalité, celle de son arrière-petit-fils Charles d'Orgemont, mort en 1511.

(1) Arch. Côte d'Or, B 1435, f. 72. — L'année suivante, on voit, par un mandement de la duchesse, en date du 22 avril 1372, qu'il fut encore payé « à Marguerite, femme de maistre Pierre d'Orgemont, chancellier du Daulphiné, pour 13 gerbes de lavande, acchettées par elle pour Mme et apportées de Hauberviller [Aubervilliers, canton de Saint-Denis, Seine], à Paris, 6 franz ; pour mener lad. lavande de Paris à Rouvre, pour planter es jardins de Mgr illec, 7 fr., et pour pluseurs semances pour semer oudit jardin, 1 fr. (*Ibid.*, f. 77).

(2) *Ibid.*, f. 64. — Le 27 décembre 1372, la duchesse fit, de son côté, don de 4 fr. au même envoyé du comte de Flandre, « lequel avoit aporté, de par led. mons. le conte, à Mme [à Dijon] certaine quantité d'oysons juenes » (*Id.*, B 1438, f. 47 v°). Louis de Male envoya encore « des oisons » à « sa fille vers la fin d'avril 1373 (*Ibid.*, f. 49 v°), et, vers le 10 janvier 1374, « des oisons, des chapons et de l'esturjon » (*Id.*, B 1441, f. 20 v°). Le 24 avril 1375, le duc, alors à Gand, mande de payer 19 l. 6 s. 8 d. t. au même « Claie le poulaillier, qui deuz li estoient tant pour l'achat... de 30 oisons, que Mgr a fait acheter de lui et yceulx envoiez devers Mme, comme pour les fraiz et despenz dud. Claie, en menant de Gand à Jaucourt [où résidait pour le moment la duchesse] lesdiz oisons » (*Id.*, B 1444, f. 46). Le comte de Flandre chargea de nouveau son « poulaillier » d'aller à Jaucourt, vers le 10 janvier 1376, « presenter » de sa part à « Mme 32 oisons » (*Id.*, B 1445, f. 89). — Les oies de Flandre paraissent avoir été réputées à cette époque, et on voit que la duchesse en peuplait volontiers les basses-cours de ses diverses résidences. Pline l'Ancien parle déjà des troupeaux d'oies de Morinie que l'on conduisait à pied jusqu'à Rome (*Hist. natur.*, livre X, ch. XXII ; cf. aussi Le Grand d'Aussi, *Hist. de la vie privée des Francais*, t. I, p. 293-297). Charles V avait « des chapons de Flandre » qu'il « faisoit nourir à son hôtel des Tournelles », à Paris (Sauval, *Histoire... de la ville de Paris*, t. II, p. 282). Il sera question plus loin, en 1372, de « gelines de Flandres ».

(3) Ce pelletier fournissait encore des fourrures au duc en 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 54 v°).

Digitized by Google

tout pour le corps de Mgr » (1).

1391. — 20 avril, « 953 livres chanve femelle, au poys de Chalon..., [sont] achetez [26 fr.] à Mascon, pour ce que à Chalon n'en peust finer de telle quantité, pour faire cordes à faire gietier engins ou chasteal de La Perrere, que font ou poys de Saint-Jehan-de-Losne, 903 livres » (2).

1392. — Le 27 avril, Robert d'Amance, trésorier du duc (3), va, « du commandement de Mgr et de Mme, de Rouvre à Paris, porter environ 3000 frans pour paier pluseurs et grant quantité d'ouvraiges, tant de soye, de pelles, chambres de parement, comme autres choses, tout pour le fait de la gecine de Mme, et pour faire avencier et apporter en Bourgoingne lesdiz ouvrages » (4).

1393. — 27 avril, ordre de payer : à un « page et pluseurs autres des gens de mons. de Flandres, qui, de par lui, avoient presenté à Mgr un roncin et à Mme une litiere, un palefroy et 3 chevaulx pour lad. litiere, pour don à eulx fait par Mgr », 100 l. t.; et 4 l. t. à un

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 3573, f. 19.

(2) *Ibid.*, f. 18 v°.

(3) Robert d'Amance succéda, le 27 mars 1371, à Huet Hanon (cf. ci-devant, p. 48, note 4) comme « tresorier » de Philippe le Hardi et « general receveur de toutes ses finances », et exerça cet office jusqu'au 20 juillet 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 1 et 86). Il resta depuis « tresorier de Mgr » et « general visiteur et gouverneur de toutes ses finances » jusqu'au 4 octobre 1376 (*Id.*, B 1438, f. 24 v°-25, etc., et B 1445, f. 30 v°). Nommé alors « maistre de l'ostel de Mgr » et redevenu, le 8 décembre 1377, « gouverneur de ses finances », il l'était encore en 1379 (*Id.*, B 1451, f. 23 v°, 57 r° et v°, 61 v°, 64 v°, etc., B 1454, f. 20 v° et 30 v°-31, et B 4011, f. 9 et 11 r° et v°). Par la suite, « il se fit religieux au couvent de Nostre-Dame de la Pré, à Troye » (Bibl. de Troyes, ms. 333, t. II, p. 53), l'abbaye cistercienne de N.-D. de la Pré ou des Prés. — C'était un » bourgeois de Troyes » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. prélim.; Joseph Garnier, *Invent. somm.* de ces Arch., t. V, p. 17, art. B 11288), tirant son nom (dans les textes latins : *de Amancia*) du village d'Amance (canton de Vendeuvre-sur-Barse, Aube). Je ne sais si c'est le « Robertus de Amancia » anobli par Charles V en janvier 1371 (Arch. Nat., JJ 103, n° 224, f. 113 v°); mais c'est lui, à coup sûr, qui figure, en qualité de conseiller et maître des comptes du roi et de maître d'hôtel du duc de Bourgogne, dans un document de septembre 1378 (*Id.*, JJ 113, n° 174, f. 79 v°). Il fut châtelain d'Aisey-le-Duc de mars 1372 à février 1373 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 3 v°). Un de ses fils avait eu le duc pour parrain (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 77 v°).

(4) *Ibid.*, f. 40. Cf. ci-après, page 251, note 1. — Robert d'Amance ne rentra à Dijon que le 26 mai (*Ibid.*). « Jehan Guillaume, espicier de Paris », toucha, d'un autre côté, 609 l. 7 s. 6 d. t. « pour certainne et grant quantité d'espices et de cire », qu'il avait fournie « pour la gecine de Mme » (*Ibid.*, f. 9).

Digitized by Google

écuyer d'écurie du duc, « pour 4 eminotes de milot pilé, mesure d'Auxonne, par lui achetées, lesquelles Mme a envoyées à mons. de Flandres, son pere » (1).

1394. — Le 1er mai, « deux bichot[s] de millet [sont] achetez [à Verdun-sur-le-Doubs] pour faire ung bichot de peley pour Mme » (2).

1395. — 2 mai, le duc mande de payer 44 l. t. « à Mme de Beauval (3), pour bailler à 5 norrices que Mme avoit mandées, pour eslire l'une pour alaitier Jehan mons^r, c'est assavoir à chascune des quatre 10 frans et à la quinte 4 franz » (4).

1396. — Il gratifie, le 3 mai, de 12 l. t. « Jehan de Quincy, menestrer de salterion », sans autre détail (5).

1397. — Payé, le 7 mai, 8 l. t. « à Jehan de Sainte-Manehost, sellier, demorant à Dijon (6), pour un frain doré pour une des mules de Mme » (7).

1398. — « Nicolas Bataille, marchant de tapisserie sarredinoise », à Paris, donne quittance, le 8 mai, de 20 l. t., « pour... 4 sarges

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 64 et 72. — La duchesse envoya encore à son père du « millot pilley » et de l'autre « sans piller », en décembre 1371 (*Id.*, B 3437. f. 6, et B 1435, f. 39); elle lui renouvela ses provisions de « millet » en 1372, 1376 et 1377 (*Id.*, B 1438, f. 54, B 1445, f. 111 v°, B 1451, f. 84 v°, et B 1452, f. 72 v°). En décembre 1371, elle en envoya aussi à sa grand-mère, la comtesse d'Artois (*Id.*, B 1435. f. 39), qui, en 1374, se faisait également adresser à Arras, par son trésorier de Vesoul (Haute-Saône), du « pilley » de Franche-Comté (*Id.*, liasse B 340 ter).

(2) *Id.*, B 6408, f. 43 v°.

(3) Jeanne de Melun, mariée déjà en 1367 à Jean, sire de Beauval (canton de Doullens, Somme) et de Haverskerque (canton de Merville, Nord), mentionné en 1361 (Bibl. Nat., ms. fr. 31894, f. 147) et 1368 (*Id.*, nouv. acq. lat. 184, f. 137), chambellan du duc en 1376, mort vers le 3 février 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 49, 76 v°, 85 et 110 v°). Cousine, par les Melun, de Philippe le Hardi, attachée à la maison de la duchesse et devenue une de ses dames d'honneur favorites, elle figure très fréquemment dans nos comptes jusqu'à l'époque de sa mort, vers le 25 février 1395 (*Id.*, B 1508, f. 157 v°). Elle était fille de Jean de Melun, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron (canton de Châtillon-sur-Loing, Loiret), d'Aillant-sur-Milleron (même canton), etc. (Le P. Anselme, *Hist. généalog...*, t. V, p. 225).

(4), (5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 64.

(6) Appelé ailleurs Jean de *Sainte-Meneueue*, de *Sainte-Mehenost*, de *Sainte-Menehouth*, de *Sainte-Menaor*, de *Sainte-Menaheur*, de *Sainte-Minehou*, de *Sainte-Menoust*, de *Sainte-Menour*, de *Sainte-Menaoul*, etc. (Sainte-Menehould, chef-lieu d'arrondissement, Marne), ce sellier était déjà établi à Dijon en 1359 (*Id.*, B 11235, f. 8 v°, et B 11256, f. 190); il travaillait dès 1368 pour le duc (*Id.*, B 1430, f. 111), qui l'occupait encore en 1396 (*Id.*, liasse B 383).

(7) *Id.*, B 1435, f. 57 v°.

Digitized by Google

vers, par lui baillées..., pour Mme, à Regnault Chevalier, tailleur de Mgr » (1).

1399. — Un « espicier » de Troyes, touche 8 l. t., le 9 mai, « pour 4 livres de fleur de canelle confite, qu'il a delivrée pour... la chambre de Mgr » (2).

1400. — Passé en dépense, le 9 mai, 2 fr. et demi « pour achat de freses et pour icelle[s] porter de Troyes à Rouvre devers Mme » (3).

1401. — « Missions d'ouvraiges faiz pour la faceon de 3 angins, un chat et un mantel, faiz à Auxonne, pour l'ordennance de Mgr et pour son mandement » du 12 mai (4).

1402. — « Guillaume de Laingny, chauderonnier, demorant à Paris » (5), donne quittance, le 13 mai, de 215 l. t., à lui dues « pour la vendue d'une grant chaudiere ferrée, à cuire 3 buefs, 2 autres moiennes chaudieres, une autre chaudiere pour la sausserie, une douzaine de grans paelles, ferrées au bout, 8 chauderons à potaige, 2 chauderons bastars, 2 chauderons moyens, 2 belles bouches, 2 paelles à queue, 2 paelles de fer, 2 grans graiz doubles, 2 grans cuillers de fer persées, un museau de buef et 2 pincetes ; item, pour une grant chadiere à chaufer les bains de Mme, 1 grant coquemart pour tenir l'eau chaude lez le feu, 2 bez d'asne, pour porter l'eau des bains, 2 autres coquemars et 2 autres bez d'asne, une grant paelle à baigner un enfent, deux bacins à barbier, un petit bacin à puiser eaue, un laveoir et un plat à laver les mains ; tous lesquelx vaisseaulx... led. Guillaume a baillez et livrez pour les hostielx de Mgr et de Mme » (6).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 52 v°. — Le tailleur du duc venait d'être envoyé de Bourgogne à Paris « pour faire faire certains ouvraiges pour la gecine de Mme » (*Ibid.*, f. 38). Il avait emporté 1000 fr. « pour paier, à Paris, pluseurs tapiceries et chambres de soye pour la gecine de Mme » (*Ibid.*, f. 1). Cf. art. 1392.

(2) *Ibid.*, f. 48 v°.

(3) *Ibid.*, f. 64. — Le duc séjourna à Troyes du 6 au 9 mai (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 68).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 22 v°-23.

(5) Il était encore fournisseur du duc en 1383-1384 (*Id.*, B 1461, f. 163 v°, et B 1463, f. 159 v°). Il travaillait pour la cour du roi de Navarre en 1378 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 20026, n° 161), pour Charles VI en 1380-1383 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel...*, p. 74, 75, 77 et 227). Dans des lettres de rémission accordées, le 12 mars 1390, à son fils, « Nicaise de Laigny », le roi l'appelle « nostre chauderonnier et souffleur de nostre cuisine », et constate que « esdiz offices et en pluseurs autres feu Guillaume de Laigny, son pere, [avait] tout le cours de sa vie servi noz... aieul et pere..., et aussi nous [a] servi semblablement ycellui Nicaise esdiz offices, depuis le trespassement de sondit pere » (Arch. Nat., JJ 138, n° 89, f. 108 r° et v°).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 72 v°. — Le transport de ces objets de

Digitized by Google

1403. — Gratification de 10 fr., le 24 mai, à un chevaucheur du roi, « pour ce qu'il avoit aportey, de par la dame de La Rivere (1), deux cousins de lavande à Mme » (2).

1404. — Mercredi 28 mai : « Ce jour fu né Jehan monsr » (3).

1405. — Payé le 28 mai, 6 fr. « à Guillaume de Baugis (4), pour sa pene de venir de Paris à Dijon tendre les pavillons et espreviers pour la gecine de Mme » (5).

1406. — Don de 2 fr. « à Nicolas Drouhot, truffier, qui avoit apporté à Mgr des truffes le darrenier jour de may » (6).

1407. — 1er juin, ordre de payer 3 fr. « à Hutier le praaleur, pour praaler de novelle herbe le praeau de l'ostel de Mgr à Dijon » (7).

1408. — Payé, le 3 juin, 40 l. t. « à mess. Helie de Lantenay, prebstre, commis à faire certains ouvraiges en l'ostel et en la chapelle de Mgr à Dijon (8), tant pour cause du baptisement de Jehan monsr (9) comme autrement » (10).

Paris à Dijon coûta 12 l. 14 s. t. (*Ibid.*). Le prix du voiturage des objets mobiliers de Paris à Dijon était, en 1371, de 13 l. t. « le millier » (*Ibid.*, f. 73 v°).

(1) Marguerite d'Auneau, femme de Bureau de La Rivière. Cf. ci-devant, p. 102, note 5.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 35.

(3) *Id.*, B 1435, f. 19 v°. — La duchesse avait quitté le château de Rouvres le 18 mai (*Ibid.*, f. 25 v°), pour venir faire ses couches à Dijon. Elle y demeura jusqu'après ses relevailles (*Ibid.*, f. 25 v°-26).

(4) Chasublier parisien, qu'un autre document de 1371, qualifie de « juré oudit mestier » (Bibl. Nat., mss. fr. 7852, p. 696, et 7855, p. 371). On le retrouve, sous le nom de « Guillot de Baugy », en 1375 (Arch. Nat., JJ 106, n° 142, f. 81). Fournisseur habituel de la cour sous Charles VI, de 1390 à 1400 (*Id.*, KK 21, f. 72 v°, 157, etc., et KK 28 A, f. 6 v°), il travaillait pour le duc d'Orléans en 1397-1398 (Bibl. Nat., ms. fr. 10431, p. 461, n° 2639; British Mus., addit. chart, nos 2272 et 2297), et était à cette dernière date « chasublier et varlet de chambre du roy » (*Ibid.*, n° 2297). En 1403, sa veuve, Marguerite, continuait à exercer à Paris le même commerce (Bibl. Nat., ms. fr. 26708, dossier 5038, n° 3, et nouv. acq. fr. 3655, p. 277). — « Denisot de Baugis, chasublier et varlet de chambre du roy », de 1403 à 1422 (*Id.*, ms. fr. 6743, f. 9, 10, 17, etc.; Arch. Nat., KK 54, f. 22 v°-24), était probablement leur fils.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 42 v°. — Voir plus loin, p 256, note 4.

(6) *Ibid.*, f. 64 v°.

(7) *Ibid.*, f. 60.

(8) Chapelain de la Sainte-Chapelle de Dijon dès 1368 (*Id.*, B 1430, f. 46 v°), Élie de Lantenay était, en 1370-1372, « commis seur les ouvraiges que l'an fait es ostelx Mgr à Dijon » (*Id.*, B 4418, f. 31, B 4419, f. 34; etc.).

(9) Ce baptême eut lieu à Dijon, à la Sainte-Chapelle, sans doute, le jeudi 5 juin, jour de la Fête-Dieu. Le jeune prince eut pour parrains le

Digitized by Google

1409. — 3 juin, achat à Chalon, pour 2 fr., de « 2 livres un quarteron cire blanche et de 72 pieces appellées pain, tant d'or comme d'argent, envoiez... et tournez, à Dijon, ou fait de la despense » de l'hôtel de la duchesse (1).

1410. — D'après deux mandements du duc de Berry, datés du 5 juin, ce prince donna, à Dijon, 100 l. t. de gratification « aus damoiselles et fammes de chambre du filz mons. de Bourgoigne, lequel mons. [de Berry] tint sur fons », et 40 l. t. « aus menesterelz dud. mons. de Bourgoigne ». Il fit aussi une « aumosne » de 4 l. t. « aus Cordelliers et Jacobins de Dijon..., le 6e jour dud. mois, que il fut en lad. ville » (2).

1411. — Le 8 juin, Philippe le Hardi mande de payer 40 l. t. « à Hugote Du Mesnil, pour don à elle fait par Mgr, pour ce qu'elle avoit esté esleue des phisiciens (3) pour alaitier Jehan monsr, et depuis en fu retenue un[e] autre (4) et se parti lad. Hugote » (5). — Le même jour il gratifie de 4 l. t. le « poulaillier » du comte de Flandre, « lequel avoit présenté à Mme, de par mons. de Flandres, des harenz blans » (6).

---

pape Grégoire XI — représenté par l'archevêque de Lyon (Charles d'Alençon) et l'évêque de Carpentras (Jean Flandrin) — et le duc de Berry, son oncle; pour marraine, la comtesse d'Artois, sa bisaïeule, l'un et l'autre venus à Dijon pour cette cérémonie (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 19 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 35; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 69 et 485; etc.).

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 60.

(1) *Id.*, B 3574, f. 21 v°-22.

(2) Arch. Nat., KK 251, f. 69.

(3) Philippe le Hardi avait pour *phisiciens* : en 1365-1368, « maistre Guillaume de Clermont, dit de Savoie » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 46 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 148); en 1367-1368, « maistre Robert d'Alemaingne » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 378, dossier Épiciers, et B 1430, f. 18, 37, 45 v°, 97 v° et 117); de 1370 à 1389, « maistre Jehan de Pouilly », *alias* : « de Poilley », « de Poilly » (*Id.*, B 1435, f. 33 v°, B 1469, f. 23 v°, 34 et 79 v°, et B 1471, f. 27 v°, 28 v° et 30 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 12 v°); de 1374 à 1395, « maistre Dymenche d'Alixandre » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 30, 59, etc., et B 1503, f. 35 v°); etc. — Ses *cireurgiens* étaient : en 1368-1374, « maistre Nicolas de Saint-Julien » (*Id.*, B 1430, f. 113, 115, etc., et B 1436 *bis*, f. 34 v°, 35, etc.); de 1368 à 1401, « maistre Thiebaut de Moncornet », *alias* : « maistre Thiebaut de Langres » (*Id.*, B 1430, f. 130 v°, et B 4450, f. 27 v°); etc.

(4) « Guiote, nourrice de Jehan monsr », figure, par la suite, dans nos comptes (*Id.*, B 1444, f. 57, B 1445, f. 49 et 86 v°, B 1451, f. 74; etc.). Elle était mariée à « Jaquot Eschielote », huissier de salle du duc en 1375-1384 (*Id.*, B 1438, f. 49, B 1444, f. 73 v°, B 1445, f. 114, et B 4013, f. 9 v°).

(5) *Id.*, B 1435, f. 61 v°.

(6) *Ibid.*, f. 64 v°.

Digitized by Google

1412. — Payé, le 10 juin, 23 l. t. « pour une charrette, atellée d'un roncin gris et garnie de toutes choses ad ce appartenans, que Mgr fist acchetter... [à Dijon], pour amener de la riviere d'Oiche (1) l'eaue pour les bains de la gecine de Mme » (2).

1413. — Acheté, le 13 juin, de « Nicolas Le Flament, drappier et bourgois de Paris... : une escarlate vermeille, 132 frans; une yraine de Malines (3), 40 fr.; un pers de Brusselle, de grant moison, 65 fr.; 5 aulnes et demie de tanné long de Brusselle, 2 fr. et demi l'aulne... ; 5 aulnes et demie de gris long, 2 fr. et demi l'aulne...; 2 vers de Maalines, pour faire couverteurs, 40 fr. la piece...; 2 autres vers, pour couverteurs, 20 fr. la piece...; 2 aulnes de deux escarlates, 5 fr. 3 quars l'aulne...; et 8 aulnes de vert de bois, pour Mgr, 2 fr. 3 quars l'aulne... » (4).

1414. — Le 13 juin également, passé en compte 6 l. t. données « à 3 menestrez de l'empereur de Constentinoble (5), lesquielx avoient fait mestier devant Mgr à Troyes et à Chasteillon » (6).

1415. — 17 juin, ordre de payer 12 fr. « à Duret, varlet de chambre de Mgr (7), pour ses despens et de ses chevaulx, en alent de Dijon à Paris, où Mgr l'envoyoit pour querir et apporter la chappe (8) et autres choses pour les relevailles de Mme » (9).

1416. — 20 juin, trois « messagers à pié » du duc sont chargés de « porter [plus de cent] paire[s] lettres closes à pluseurs seigneurs et dames pour venir et estre aux relevailles de Mme » (10).

---

(1) L'Ouche, rivière arrosant Dijon. Cf. Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. I, p. 428-430. — C'est l'*Oscaram*, *fluvium piscibus valde praedivitem*, de Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, livre III, chap. XIX).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 56.

(3) Malines, ville de Belgique, province d'Anvers.

(4) *Ibid.*, f. 50 v°.

(5) Jean Ier Paléologue, empereur d'Orient, de 1341 à 1347, et de 1358 à sa mort, 1391. Il était fils de l'empereur Andronic III Paléologue, mort le 15 juin 1341.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 64 v°.

(7) Mahiet Crespel, dit Duret. Voir ci-devant, art. 1359. — « Les noces » de ce valet de chambre eurent lieu, « aus despens de Mgr », le 29 octobre 1371, au château d'Aignay-le-Duc, où se trouvaient alors Philippe le Hardi et sa femme (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 24 v°). Une gratification de 12 fr. fut accordée « à pluseurs menestrelz, qui furent devers Mgr à Eygnay, quant Mgr y fu aux noces de Duret » (*Ibid.*, f. 66).

(8) Chappe mentionnée ci-après, p. 256, note 1, et art. 1419, 1421 et 1424.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 42 v°. — La duchesse fit ses *relevailles* à Dijon, le 6 juillet (voir plus loin, art. 1427).

(10) *Ibid.*, f. 43.

Digitized by Google

Le 23 juin, le duc mande de payer :

1417. — « A Phelippe Cirasse, charpentier, demorant à Paris (1)..., pour 2 berceaux à enfens, 2 cuves à baigner, l'une grant et l'autre petite, 2 paveillons, touz ferrez, à mettre sur lesd. cuves, 2 tables à mettre devant lesd. cuves, fermans à couplès, toutes ferrées; item, pour un grant dresseour de parement, à mettre en la chambre de Mme, une petite cuvette à baigner un enfent et une berseoire » (2);

1418. — 62 l. 10 s. t. « à Oudin Le Bossu, orfèvre (3), pour querir et avoir unze mars et 15 esterlins d'argent, pour ouvre[r] et faire un corbillon d'argent pour Mme, lequel avoit esté ordené à Josset de Halle, orfevre de Mgr, à faire faire à Paris » (4);

1419. — 1127 l. 8 s. 6 d. t. « à Guillaume de Chasteillon, orfevre et bourgois de Paris » (5), « à Henriet Orlent, changeur et bourgois de Paris », « à Drouet Bourée, orfevre, demorant à Paris », « à Bonnecourse de Lucques, marchant » (6), etc., « pour pluseurs et grosses

---

(1) Appelé dans d'autres documents *Serrace, Sirasse, Sirace*, et désigné d'ordinaire comme « huchier », mais parfois comme « charpentier » et comme « chapuis ». Le duc l'occupa encore en 1367-1368 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 123 r° et v°), en 1372 (*Id.*, B 1435, f. 77) et, ainsi qu'on le verra plus loin, en 1374. Il travaillait pour la cour de France vers 1369 (A. Berty, *Topographie histor. du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 198) et en 1388 (Arch. Nat., KK 19, f. 90), et pour la comtesse d'Artois vers 1372 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, art. A 753). En mai 1378, Charles V lui accorda des lettres de rémission, pour malfaçon dans l'exercice de son métier (Arch. Nat., JJ 112, n° 264, f. 143 v°). J'ignore quelle parenté le rattachait à « Jaque Cirasse, hucher », à Paris, employé par le roi et le dauphin en 1361 (Bibl. Nat., ms. fr. 20402, n° 31; Fern. Bournon, *L'Hôtel royal de Saint-Pol*, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 77, note 2); à « Marie Sirasse, huchiere », à Paris, vers 1366 (A. Berty, *ouvr. cité*, t. I, p. 193); et enfin à Guillaume Cirasse, charpentier-huchier parisien, échevin puis prévôt des marchands, occupé par le duc de Berry dès 1385 (A. de Champeaux et P. Gauchery, *ouvr. cité*, p. 13, 30 et 188), et mentionné, d'autre part, dans des textes de 1404 à 1418 au moins (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 41, 61, 79 et 99; *Journal de Nicolas de Baye...*, t. I, p. 88 et 155, et t. II, p. 127; Félix Aubert, *Le Parlement de Paris..., son organisation*, p. 392 et 393).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 72 v°.

(3) « Oudin Le Bossu, orfevre, bourgois de Paris », vivait encore en 1372 (Arch. Nat., JJ 103, n° 85, f. 53 r° et v°).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 54 v°.

(5) Je ne connais pas d'autres documents sur cet orfèvre, non plus que sur Drouet Bourée, qui suit.

(6) Ce « Bonnecourse », nom francisé des *Buonaccorsi*, appartenait, sans doute, à la même famille que « Baudilius Bonacurscii, de Nemauso [Nimes, Gard], clericus », *alias* : « Baudilius Bonacurssii », cité en 1343-1344

Digitized by Google

quantitez de pelles, par eux vendues et delivrées à Robinet de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr, pour convertir et mettre en certains ouvraiges que Mgr lui avoit ordenez à faire pour Mme, pour ses relevailles » (1);

1420. — 1700 l. t. « à Thomas de Chaalons, cointepointier et varlet de chambre de Mgr (2), pour un grant espevrier de cendal vert, de 11 liz (3) de large, garni de courtines, un grant paveillon quarrey, de mesmes, à 4 evangelistres, un autre paveillon de toille de Reins et pluseurs autres paveillons et esprevicrs, ensemble pluseurs carreaulx et autres choses par lui faiz et achettez de lui, du commandement de Mgr, tant pour Mme, pour cause de sa gecine et auxi de ses relevailles, comme pour Jehan monsr, leur filz » (4);

(Bibl. Nat., ms. fr. 26885, dossier 8896, n° 2, et coll. Clairambault, vol. 182, n° 1), et que « Franciscus Bonnacours », *alias :* « Franciscus dictus Bonamcourses », « Franciscus Bonnecourse », bourgeois de Paris en 1349-1361 (Jules Viard, *Les Journaux du Trésor*..., n° 2468; Arch. Nat., JJ 80, n° 1, f. 1, et JJ 89, n° 568, f. 260-261). Le roi accorda, en septembre 1357, des lettres de bourgeoisie à « Bonacorsus Vanin, mercator ville de Prato [Prato, ville d'Italie, province de Florence], *alias* : « lombardus ytalicus » (*Id.*, JJ 89, n° 102, f. 46). En janvier 1381, Charles VI octroya des lettres de rémission à « Bonnecourse, filz de feu Nery Pit, marchant de Florence », qui avait quitté cette ville, en « voulenté d'estre et demourer en nostre royaume » (*Id.*, JJ 118, n° 266, f. 142 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 53 v°-54. — Pour ces « ouvraiges », il fut encore acheté à Paris 35 l. t. de « pelles », à raison de 5 fr. 5 s., et de 7 fr. l'once (*Ibid.*, f. 54 v°). Le tailleur du duc toucha 442 l. 16 s. 3 d. « pour la façon de certains ouvraiges, comme une chape de veluet et pluseurs carreaux [*alias* : « orreliers ou carreaulx »] et autres choses, ouvrées de pelles et de brodeure, lesquielx Mgr lui avoit enchargées de faire pour les relevailles de Mme » (*Ibid.*, f. 54).

(2) « Thomas de Cathalano », « Thomas de Chalons », etc., courtepointier de Philippe VI de Valois en 1349-1350 (Arch. Nat., KK 6, p. 409, 418 et 439, et KK 7, f. 53 et 75 v°; Jules Viard, *Les Journaux du Trésor*..., nos 4590, 4684 et 4943), puis courtepointier — *alias* : brodeur et valet de chambre — du roi Jean (Arch. Nat., KK 8, f. 1 v°, 2 v°, 3 r° et v°, 4 r° et v°, 5, 16, 18, etc.; Bibl. Nat., ms. fr. 27135, dossier 15325, n° 22; Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*..., p. 109 et 185), et ensuite de Charles V, jusqu'en 1369 au moins (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nos 151 et 619). En 1370, il fournissait des « banieres de brodeure » au roi de Navarre (Bibl. Nat., ms. fr. 10367, f. 70 v°).

(3) Lire : *lez*

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 53. — Le transport de ces objets, des 4 serges vertes achetées de Nic. Bataille (cf. ci-devant, art. 1398) et « de pluseurs autres besoignes, pour Mgr et pour Mme, comme cire [cf. p. 249, note 4] et autres choses », le tout amené de Paris à Dijon, sur « 2 chars », coûta 50 l. t. (*Ibid.*, f. 53). « Un varlet de Thomas de Chaalons », qui ne parait pas être le Guillaume de Baugis mentionné à l'art. 1405, vint aussi,

Digitized by Google

1421. — 869 l. t. à « Jehan Maudole, peletier, demorant à Paris, pour pluseurs parties de pelleterie, tant de letices et de menu vair comme de gris, pour les fourreures tant d'une chappe, menches et chapperon pour Mme, comme pour pluseurs manteaulx pour elle, et auxi pour pluseurs couvertour[s], tant pour mad. dame comme pour Jehan monsr, son filz » (1) ;

1422. — 158 l. 2 s. 6 d. t. à une « marchande de linge », de Paris : « pour 12 pieces de toilles de lin de Compiegne, achettées... pour faire draps linges pour gesir Mme, à 8 franz la piece...; pour 173 aulnes d'autre toile, pour faire draps à gisir les fem[m]es de Mme, à 4 s. p. l'aune »; etc. (2).

1423. — Remis 36 l. t. « à Mgr, pour lui esbatre au jeu de dez (3),

---

« à cheval », de Paris à Dijon, « pour tendre les espevrier et paveillons » mentionnés plus haut (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 38).

(1) *Ibid.*, f. 51 v°.

(2) *Ibid.*, f. 52 v°.

(3) Cette mention du jeu de dés est la première que j'aie rencontrée dans les comptes de Philippe le Hardi. On verra par la suite que ce jeu parait avoir été, avec la paume, une de ses distractions préférées. — Malgré l'interdit jeté sur les dés par l'ordonnance de Charles V de 1369, renouvelée d'ailleurs de celles de saint Louis de 1254 et 1256, c'était alors, dans toutes les classes de la société, « le plus répandu peut-être des jeux de hasard » (S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, 1re série, p. 103). Sur son histoire, cf. H.-Jonat. Clodius, *Primae lineae bibliothecae lusoriae...*, à la table, aux mots : Alea et aleatores, Dez (Jeu des), Taxillorum ludus et Tesserarum ludus. — L'abbé J.-B. Thiers cite sur ce jeu tous les textes historiques désirables (*Traité des jeux et des divertissemens...*, p. 190-198, 202-212, 221-227 et *passim*). M. Rudolf Spitzer a. de son côté, réuni nombre de textes littéraires du moyen âge concernant le même sujet (*Französische Kulturstudien. I. Beiträge zur Geschichte des Spieles in Alt-Frankreich*, p. 4-22). Il faut y ajouter l'indication au moins de la curieuse ballade d'Eustache Deschamps : « C'est le dit du gieu des dez... et la maniere et contenence des joueurs qui estoient à Neelle [hôtel de Nesle, à Paris, résidence favorite du duc de Berry], où estoient mgrs de Berry, de Bourgongne et pluseurs aultres » (*Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, édit. Mis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. VII, p. 253-265) ; et le passage du poème *Confort d'ami* (Bibl. Nat., ms. fr. 1584, f. 153), où, en 1357, Guillaume de Machaut adresse, entre autres, ce conseil à Charles le Mauvais, roi de Navarre :

> « Garde te, amis, qu'aus dez ne joues,
> Et que pas ton temps n'i aloues,
> Car c'est chose trop deshonneste
> A prince qui quiert vie honneste,
> Car il ne vient pas de franchise,
> Ains est fondez seur convoitise...
> Mais s'un petit t'i vues esbatre,

Digitized by Google

la voille et le jour (1) de la feste de saint Jehan Baptiste » (2).

1424. — 23 juin, ordre de payer « à Regnault Chevalier, tailleur et varlet de chambre de Mgr », 27 l. t., « c'est assavoir : pour la façon d'une chappe de velluyau vermeil, 8 franz ; pour appareillier une autre chape pour Mme, 3 fr. ; pour la façon et estoufes de deux chapelles d'yraine vermeille, pour chascune piece, 2 fr., valent 4 fr. ; et pour la façon de 3 manteaulx, l'un d'escarlate vermeille, l'autre de tanné et le tiers de gris, touz lesdiz garnemens pour Mme, pour chascun desdiz manteaulx 2 fr., valent 6 fr., et pour la façon de 10 couverteurs, 6 fr. » (3).

1425. — Le 29 juin, le duc mande de payer : « à Henry Forgot, demorant à Dijon, lormier (4), pour 6 dozaines de ferreures, pour les colliers des levriers pour le cerf et pour le lievre de Mgr, et 4 ferreures pour les laisses desdiz chiens, 6 fr. 10 s. t. ; à Huguenin de Saulieu (5), pour 5 colliers pour lesdiz levriers de Mgr, 1 franc ; et à Jehannin Chauchart (6), pour un cuir de buef, conroyé en alun, tout en bresy, 66 s. 8 d. t. » (7).

1426. — Gratification de 4 l. t. au « poulaillier » du comte de

---

Joue xx gros ou xxIIII
A dames et à pucellettes
De cuer et de pensée nettes ;
Et se tu gaaingnes leur argent,
Donne le tantost à leur gent,
Et le tien aussi, sans plus dire ;
Et se tu pers, n'en fai que rire. »

Consulter aussi : Leber, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'hist. de France*, t. X, p. 229-241 et 266-278 ; Bibl. Nat., ms. latin 10703, f. 217 vº-229 vº : « De ludo alee et taxillorum », et f. 280 vº-283 vº : « Sermo de ludo ad taxillos et alee » ; etc.

(1) Les 23 et 24 juin.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 69.

(3) *Ibid.*, f. 52.

(4) *Alias* : « Forgcot », « Forget », et mentionné aussi comme « esperonnier ». Il exerçait déjà sa profession à Dijon en 1370 (*Id.*, B 11277, f. 146), travaillait encore pour le duc en 1384 (*Id.*, B 1463, f. 76), et mourut après 1391 (*Id.*, B 11309, f. 50).

(5) Le même, sans doute, que « Huguenin le lormier », qui toucha, en 1372, 40 s. t. « pour une dozaine de colliers qu'il a faiz... pour les chiens de Mgr » (*Id.*, B 1435, f. 59).

(6) « Jean Chauchart, de Dyjon, sellier », vivait déjà à Dijon en 1367 (*Id.*, B 11268, f. 22) ; le duc l'occupait encore en 1401 (*Id.*, B 1521, f. 77) ; il mourut après 1407 (*Id.*, B 11323, f. 8, et B 11491, f. 215). Un de ses fils, « Jacot Chauchart », était aussi sellier à Dijon dès 1400 (*Id.*, B 11317, f. 402 vº).

(7) *Id.*, B 1435, f. 58 vº.

Digitized by Google

Flandre, le 1er juillet, « pour ce que il avoit presenté à Mme, de par mons. de Flandres, chargié un cheval d'esturjon » (1).

1427. — Dimanche 6 juillet : « Jour des relevailles de Mme », à Dijon, « et y furent pluseurs chevaliers et dames » (2). Le duc fit acheter « 6 pieces de sathanin », du prix de 180 fr., et « 4 pieces de baudequin large », coûtant 120 fr., qu'il « donna à pluseurs dames qui furent aux relevailles de Mme » (3). Il fit présent de 100 fr. « aux menestrelz qui furent à la feste des relevailles de Mme » (4).

1428. — 9 juillet, payé 10 l. t. « à Henriet de Compiegne, brodeur, demorant à Dijon, pour la façon et estouffes d'un chapperon à losanges et rosettes de perles, et auxi pour son salaire de poindre un pourpoint de sathanin vermeil, à la devise dud. chaperon, que il a faiz pour Mgr » (5).

1429. — 11 juillet, ordre de rembourser « à Jehannot Le Bourgoignon, garde et varlet de Nicolas, le fol de Mgr », 6 l. 11 s. 8 d. t., « que il avoit paiez », à savoir : « pour 6 paire[s] de souliers, pour lui et pour led. fol, 1 franc; pour 2 paire[s] de chausses, pour eulx deux, 2 frans; pour 2 chemises et 4 paire[s] de brayes, 12 s. 8 d. t.; pour hostelaige pour eulx deux, en alent, en la compaignie de Mgr, de Dijon à Troyes et retournant à Dijon, 7 s. 8 d. t.; pour 2 paire[s] de ceintures, 10 s. t.; pour un faulx braier pour led. fol, 8 s. t., et pour les façon et estoffes de 2 cotes vers, 2 manteaulx et 2 chaperons, pour eulx deux, 2 florins » (6).

1430. — Le 12 juillet, le duc fait don de 200 l. t. « à Asseline la saige fem[m]e, de Paris (7)..., pour ce qu'elle avoit esté au naistre de

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 64 v°. — Le comte de Flandre envoya plusieurs fois encore « de l'esturjon » à sa fille, en 1373-1374 (*Id.*, B 1438, f. 20 v°, 50 v° et 56, et B 1441, f. 20 v°, 50, 58 v° et 69 v°).

(2) *Id.*, B 1435, f. 20 v° et 42 v°-43; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 71.

(3) *Ibid.*, f. 52 v°. — Un autre compte (*Id.*, B 4418, f. 26 r° et v°) fournit la liste de ces *dames*.

(4) *Id.*, B 1435, f. 64 v°. — Ajoutons que le duc fit cadeau d' « une ceinture d'argent » de 60 l. t. « à un fol sage [*alias* : « à un escuier fol sage »] du conte de Savoie, qui fu aux relevailles de Mme » (*Ibid.*, f. 16 et 55), et qu'il fut passé en compte, le 10 juillet, 476 l. t. payées à deux « poissonniers » de Chalon, « pour certaine et grant quantité de poisson, par eulx livrée en l'ostel de Mgr, en la gecine et aux relevailles de Mme, es mois de juing et de juillet » (*Ibid.*, f. 3 v°).

(5) *Ibid.*, f. 54 v°.

(6) *Ibid.*, f. 72 v°-73. — Le 30 juin précédent, le duc avait fait acheter d'un drapier de Dijon, moyennant 14 fr. 6 s. 8 d., « 12 augnes de drap vert et brun, pour vestir Nicholas le fol et Jehannot, son vallet » (*Id.*, B 4418, f. 30; voir aussi *ibid.*, f. 35).

(7) *Alias* : « Aceline », « Asselinne Alixandre », « Asseline la ventriere »,

Digitized by Google

Jehan monsr » (1).

1431. — Payé, le 26 juillet, « au Galois Du Porche, marchant, demorant à Paris », 361 l. t. à lui dues « pour la vendue... de certaine quantité de pelles, que Mgr avoit achettées de lui et dont mond. seigneur lui avoit baillé en gaiges 6 de ses aneaulx d'or, lesquelx led. Galois a renduz... » (2).

1432. — Remis 4 l. t. « à Mme, pour offrir, par elle et par Mme Jehanne de France (3), à la grant messe, en la chapelle de Mgr à Dijon, et aux reliques d'icelle chapelle, le 27e jour de juillet » (4).

1433. — D'après un mandement de la duchesse du 28 juillet, elle avait donné 20 l. t. de gratification « aux menestrelz du roy d'Arragon (5)..., quant il furent devers elle en la compaignie Mme Jehanne de France » (6).

---

femme de « Robert Alixandre, bourgois de Paris », la même sage-femme, probablement, que celle dont il a été déjà question à l'art. 1382. Nous la verrons assister aux couches de la duchesse jusqu'en 1384.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 62 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 485. — Elle retourna de Dijon à Paris sur « la haguenée morelle de Mgr », qui fut ensuite ramenée à Dijon. Le 11 août suivant, le duc manda en effet de payer 50 s. t. à un « varlet des palefroiz de Mme, pour faire les despens de lui et de la haguenée morelle de Mgr, que la sage femme qui fu au naistre de Jehan monsr a chevauchée de Dijon à Paris, et led. varlet l'a ramenée à Dijon » (*Ibid.*, f. 43 v°).

(2) *Ibid.*, f. 32 v°.

(3) Jeanne de France, fille posthume du roi Philippe VI de Valois, née en 1351, fiancée en juillet 1370 à l'infant Jean d'Aragon, duc de Girone (Gerona, ville d'Espagne, chef-lieu d'une des provinces de l'ancienne Catalogne), fils aîné du roi d'Aragon Pierre IV, à qui il succéda le 5 janvier 1387. Cette princesse se rendait alors en Espagne pour épouser l'infant, ce qui explique la présence à Dijon des menestrels du roi d'Aragon, mentionnés à l'art. 1433. Elle séjourna à Dijon, les 25, 26 et 27 juillet, auprès de la duchesse, sa cousine, qui, entre autres détails, « donna à souper », le 27, « à Mme Jehanne de France, à ses gens et aux bourgoises de Dijon » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 26). Quelques semaines après, surprise par la maladie au cours de son voyage, elle mourut à Béziers (Hérault), le 16 septembre (*Les Grandes Chron. de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 333).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 69.

(5) Pierre IV (fils du roi Alphonse IV), roi d'Aragon de 1336 à sa mort, 5 janv. 1387.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 65. — La duchesse — toujours à Dijon — fit deux autres gratifications de pareille somme, le 1er août, « aux menestrelz du connestable de France » (Bertrand Du Guesclin), et, le 4 août, « à Jehan Monguin, Quoinchelin et Yolin, menestrelz du duc Stephe de Baviere » (*Ibid.*, f. 65), Étienne l'Agraffé, — fils de l'empereur Louis V, — duc de Bavière de 1347 à sa mort, 19 mai 1375. Philippe le Hardi était alors à Paris (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 71-72).

Digitized by Google

1434. — Acheté, le 28 juillet, de « Nicolas Le Flament, drappier et bourgois de Paris..., 5 aulnes et demie d'escarlate, pour faire chauces pour Mgr, [à] 5 franz et demi l'aune..., et pluseurs autres pieces de draps, tant pour vestir le fol de Mgr comme pour son varlet », coûtant 25 fr. et demi et 20 den. par. (1).

1435. — 29 juillet, payé 20 l. 5 s. t. « à la femme feu Richart Guillot, jadix espicier, demorant à Dijon, pour 27 livres de sucre, que Mme fist pranre et acchetter d'elle, par Guillemin de Monthaut, espicier de Mgr, pour faire confitures pour la venue de Mme Jehanne de France » (2).

1436. — Le 4 août, la duchesse mande de payer 4 l. t. à Vyon, messager à pié de Mgr, pour faire ses despens en alent [de Dijon] à Saint-Quentin en Vermandois (3), ou Mme l'envoyoit porter un vou de cire, du pesant de Jehan mons^r^, et pour son retour en Bourgoingne » (4).

1437. — Payé, le 6 août : « à Perrin Du Foul, coffrier, demorant à Paris, 88 franz d'or et demi, à Jehan de Troyes, sellier du roy... et bourgois de Paris, 44 fr., à Jehan Le Pellé, sellier, demorant à Paris, et [à] Guillaume de Meaulx, lormier, 15 fr. », à eux dus « pour pluseurs et certaines besoignes de leurs mestiers, prinses et acchettées d'eulx pour Mgr » (5).

1438. — 8 août, ordre de payer 86 fr. « à Jehan d'Orleans, peintre et varlet de chambre du roy (6)..., pour la façon d'un biers pour Jehan

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 50 v°.

(2) *Ibid.*, f. 48 v°.

(3) Saint-Quentin, chef-lieu d'arrondissement, Aisne. Les reliques de saint Quentin, apôtre et patron du Vermandois, martyrisé en 303 (?), étaient conservées dans l'église collégiale de cette ville et y attiraient, au moyen âge, de nombreux pèlerins.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, fol. 43 v°. — Un autre mandement de la duchesse, en date du 18 février 1372, a trait à une dépense de 30 s. t. « pour une ymagette, peinte des armes de Mgr et de Mme, laquelle Mme fist mettre en l'eglise de Saint-Quentin en Vermandoiz pour Jehan mons^r^ » (*Ibid.*, f. 75 v°). — Dans le courant du même mois d'août 1371, la duchesse envoya également « porter une offrande à Saint Audreen de Grantmont en Flandres, pour Jehan mons^r^ » (*Ibid.*, f. 44). Saint Adrien, martyrisé en 303, était jadis honoré d'un culte spécial à Grammont, ville de Belgique, province de la Flandre orientale.

(5) *Ibid.*, f. 57 v°.

(6) Jean d'Orléans avait succédé, comme peintre du roi, à son père Girard d'Orléans, décédé le 6 août 1361. Il était encore titulaire de cet office et en percevait les émoluments au mois de juin 1420, mais c'est son fils François qui, de fait, en remplissait les fonctions depuis 1407. Cf. mes *Recherches sur « les peintres du roi » antérieurs au règne de Charles VI*, dans les

Digitized by Google

mons[r] » (1).

1439. — 8 août, « Guillaume de La Trimoille, escuier, chambellain de Mgr », reçoit 20 fr. « pour ses despens et de ses chevaulx, en alent de Dijon à Paris, pour faire faire une selle pour un des petiz palefroiz (2) de Mgr, lequel Mgr vouloit faire presenter à mons. le daulphin » (3).

1440. — Le 11 août, le duc, à Paris, fait don de 12 l. t. « à mess. Jehan Yvetot, chevalier, maistre d'ostel du roy (4)..., pour acchetter des poz et des escuelles pour son mainnage, où il entroit de novel » (5).

1441. — Passé en compte, le 11 août, 20 l. t. payées, « à Phelippot de Carville, haubergier, demorant à Paris, pour l'achat d'une cote d'acier pour Mgr, laquelle a esté mise entre deux pourpoins » (6).

1442. — 12 août, payé au tailleur du duc, « Regnaut Chevalier », 8 l. t. « pour la façon et estoufes d'une robe entiere de 3 garnemens, avec le chaperon, d'une cote hardie, d'un mantel à chevaucher et d'un autre chaperon, pour le fol de Mgr, et pour la façon d'un pourpoint, d'un mantel, d'unes chauces et d'un chaperon pour son varlet, et auxi pour la façon d'un pourpoint pour Mgr, ouquel il avoit une cote d'acier » (7).

1443. — Pendant son séjour à Arras, du 15 au 24 août (8), le duc

---

Études d'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod, p. 398-401; l'abbé Valentin Dufour, *Une famille de peintres parisiens aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles*, p. 83 et suiv.; etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 73. — Ce berceau fut apporté à dos d'homme de Paris à Dijon. Outre les frais de transport, montant à 11 fr., il fut dépensé 6 fr. « pour toille cirée et autres choses neccessaires pour enveloper led. biers, pour faire le brisecol et autres choses à porter icelli, et auxi pour le vin aux varlez dud. peintre » (*Ibid.*).

(2) Il est dit plus loin (art. 1470) que ce fut une *haguenée*.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 38.

(4) Jean IV, seigneur d'Yvetot (chef-lieu d'arrondissement, Seine-Inférieure), figure dans des documents de 1351 à 1381 (A. Labutte, *Histoire des rois d'Yvetot,* p. 24-26; L.-A. Beaucousin, *Histoire de la principauté d'Yvetot,* p. 36-42 et 277-285; etc.). En juillet-août 1371, le duc perdit contre lui des parties de paume (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 69); le 13 octobre de la même année, le duc de Berry le gratifia de 12 l. t. (Arch. Nat., KK 251, f. 71 v°).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 65.

(6) *Ibid.*, f. 70 v°.

(7) *Ibid.*, f. 52. — Un « pelletier » de Paris toucha, à la même date, 7 l. t. « tant pour 5 pannes d'aignaux blans, pour fourrer un manteau et un vilain, et pour une autre panne, pour fourrer un chaperon pour le fol de Mgr, comme pour la pene et ouvrage de fourrer iceulx manteau, villain et chapperon » (*Ibid.*, f. 52 v°).

(8) E. Petit, *Itinéraires...*, p. 72.

Digitized by Google

gratifia de 60 s. t. « pluseurs varlez tapissiers, demorans à Arraz..., pour ce que il les avoit esté veoir ouvrer » (1).

1444. — La duchesse ordonne, le 20 août, de payer à une « bourgoise de Dijon » 100 s. t., « pour une vaiche, acchettée d'elle pour Jehan mons[r] » (2).

1445. — Le 7 septembre, le duc achète, pour 25 l. t., de « Crestian Le Roux, bourgois de Bruges, une petite ymagete de Nostre Dame, d'ambre » (3).

Le 9 septembre, il mande de payer :

1446. — « A Willaume de Bruges, mercier », 60 s. t. pour « 6 cors, que Mgr fist acchetter de li, pour ses vanneurs » (4);

1447. — 40 l. t. qu'il « donna aux arbelestiers de la ville de Gand, pour ce que il avoit trait avec eulx au jeu de pris » (5);

1448. — 6 l. t. dont il avait gratifié « Robinet, tailleur de mons. de Flandres, lequel avoit presenté à Mgr, de par led mons. de Flandres, 2 draps d'or » (6).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 65 v°. — Le mandement est daté du 13 septembre 1371.

(2) *Ibid.*, f. 73. — Le 5 octobre suivant, la duchesse fit encore emplette, moyennant 4 fr., d' « une vaiche pour Jehan mons[r] » (*Ibid.*, f. 73 v°). D'après ses ordres également, le 16 du même mois, « deux vaiches donnanz let et deux veialx, leur suigans », furent achetés 9 fr. à Chalon, et de là amenés « à Dijon, en l'ostel de Mgr », par deux hommes de Chalon, qui reçurent 1 fr. pour leur salaire (*Id.*, B 3574, f. 20). D'autre part, Hugues de Chalon, sire d'Arlay (canton de Bletterans, Jura), fit présent à la duchesse de « 6 vaiches », en janvier 1372 (*Id.*, B 1435, f. 67), et l'abbé de Fontenay, aussi de « 2 vaches » au mois d'août 1372 (*Id.*, B 1438, f. 45 v°). — Ajoutons enfin que les comptes font mention à diverses reprises, en 1372-1375, de « Lorencet, qui garde les vaiches de Jehan mons[r] », « Laurens Nouelle, vaichier de Jehan mons[r] » (*Id.*, B 1435, f. 74 v°, B 1438, f. 20, B 1441, f. 63 r° et v°, et B 1445, f. 84 et 86); en 1375-1381, de « Jehan le bargier, de Rouvre, garde des vaiches Jehan mons[r] », « Jehan de Rouvre, vaichier des vaiches Jehan mons[r] » (*Id.*, B 1445, f. 129 v°, B 1457, f. 21 v°, et B 3157, f. 48 v°) ; etc.

(3) *Ibid.*, B 1435, f. 73.

(4) *Ibid.*, f. 58 v°. — Il s'agit des *veneurs* du duc.

(5) *Ibid.*, f. 69. — Le duc fit alors don aussi : de 10 fr. « aux trompettes et menestrelz des arbalestiers de Gand..., pour ce que il avoient fait mestier et joué devant Mgr, quant il trahy avec eulx » ; de 6 fr. « à un varlet qui avoit presenté à Mgr une robe de la livrée des arbalestriers de Gand » ; et de 12 l. t. « à un varlet de la ville de Bruges, lequel avoit presenté à Mgr 2 cotes de la livrée des arbalestriers de Bruges » (*Ibid.*, f. 65 r° et v°). Il fit encore des dons analogues, en avril 1372, aux compagnies d'arbalétriers de Harlebeke et de Courtrai (*Ibid.*, f. 104).

(6) *Ibid.*, f. 65 v°.

Digitized by Google

1449. — 11 septembre, la duchesse, à Dijon, fait don de 20 fr. « à mess. Robert Briseteste, chevalier, de la conté de Flandres (1)..., pour ce qu'il disoit lui avoir esté derobé en retournant d'oultre mer, pour faire ses despens en alent en Flandres » (2).

1450. — 19 septembre, ordre de payer 115 s. t. « à Florentin de Gand, orfevre, demorant à Gand en Flandres (3), pour l'or et façon d'une ceinture d'or, pesant 12 esterlins d'or, que Mgr lui fist faire, pour ceindre sur un sercot de drap d'or (4) que mons. de Flandres avoit donné à Mgr » (5).

1451. — Le 20 septembre, le duc, toujours à Gand, ordonnance: 10 l. t. de gratification « à un heraust du roy de Hongrie (6), lequel avoit donné à Mgr un cor pour chace »; 4 fr. payés « à Jehan le heaumier, pour 2 chapeaux de fer, acchettés de lui pour Mgr », et 10 s. t. dus à un « cousturier, pour la garnison et couverture d'iceulx chapeaux » (7).

1452. — 22 septembre, acheté, pour 9 fr. et demi, « à hun marcheant estrange..., en foire chaude de Chalon (8)..., 9 livres 3 quarterons de gengibre vert..., delivré à Mme la duchesse en son hostel à Dijon » (9).

1453. — 23 septembre, don de 2 fr. « à un varlet qui avoit signées les chaces en l'ostel de mons. de Flandres [à Gand], où Mgr avoit joué à la paulme » (10).

1454. — La duchesse, à Dijon, mande, le 25 septembre, de payer 5 fr. « à Nicolas Drouot, truffier, pour porter truffes à tout la terre à mons. le conte de Flandres, avec lettres closes de par Mme » (11).

---

(1) Deux chevaliers flamands du nom de « Rogier Brisetieste » vivaient en 1339 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XVIII, p. 105 et 106). D'eux sans doute descendait le Robert mentionné ici.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 65 v°.

(3) Orfèvre connu par un autre texte du 29 septembre 1371 (*Ibid.*, f. 71), publié, sans indication précise de date, dans les *Documents... concernant l'hist. de l'art...*, de Mgr Dehaisnes, t. I, p. 504. — Le même auteur a cité aussi (*Ibid.*) le présent passage, mais d'une manière incomplète.

(4) Le duc fit fourrer ce « sercot » (*alias* : « surcot ») de 426 « ventres de menu vair » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 70 v°).

(5) *Ibid.*, f. 54 v°.

(6) Louis le Grand, né le 5 mars 1326, roi de Hongrie, après le roi Charobert, son père, de 1342 à sa mort, 11 ou 12 septembre 1382.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 65 v° et 70 v°.

(8) La foire chaude de Chalon dura cette année du 24 août au 28 septembre (*Id.*, B 3574, f. 16).

(9) *Ibid.*, f. 21 v°.

(10) *Ibid.*, B 1435, f. 66.

(11) *Ibid.*, f. 44 v°. — Le 9 août précédent, la duchesse avait envoyé le

Digitized by Google

1455. — « Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris » (1), touche, le 26 septembre, 16 fr. « pour une piece de sathanin vermoil..., pour faire une cote à armer pour Mgr »; etc. (2).

1456. — 29 septembre, « Jehannot, varlet du fol de Mgr », reçoit 5 fr. « pour acchetter 2 paire[s] de houseaux, et pour paier la façon et estoffes de 2 cotes hardies, que Mme d'Artois avoit données aux 2 folz de Mgr » (3).

1457. — « Jehan Le Courtillier l'ainsné et Jehan Le Courtiller le juesne, de Beauvaiz, freres », touchent, le 4 octobre, 40 l. t. « sur ce qui leur est et sera deu pour les ouvraiges qu'il ont faiz et font es jardins de Rouvre » (4).

1458. — D'après les comptes de l'hôtel du duc de Berry, il fut remis à ce prince, « comptant en sa main », 40 s. t. « qu'il presta à mons. de Bourgoingne, pour offrir le 9e jour d'octobre, feste saint Denis » (5).

1459. — 11 octobre, mention que « Nicolas Le Flament, drappier et bourgois de Paris », avait été chargé de faire « taindre en graine

même individu, à Paris « porter, de par Mme, à madame la royne 400 de truffes » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 43 v°). En 1371-1374, il est encore, dans nos comptes, plusieurs fois question de truffes (*Ibid.*, f. 44 et 62 v°, B 1438, f. 46 et 54 v°, B 1441, f. 63 et 64 v°, et B 1444, f. 67 v° et 68 v°).

(1) Ce marchand, mainte fois cité depuis dans les comptes ducaux, était un lombard, originaire de Lucques (*Id.*, B 11276, f. 182; Bibl. Nat., ms. fr. 27750, dossier 28423, n° 11; Arch. Nat., JJ 125, n° 291). Charles V lui accorda des lettres de naturalité, en janvier 1373 (*Id.*, JJ 104, n° 85), et se fournissait chez lui d'étoffes de soie en 1374-1378 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nos 1052, 1260 et 1574). — C'est le même personnage que « Benedic Du Gal », un des « generaux maistres des monnoyes » du roi en 1385-1395 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11207; Arch. Nat., P 2296, p. 167 et 1025, et PP 117, p. 1116; Bibl. Nat., ms. fr. 16618, f. 185 et 200, et nouv. acquis. lat. 184, f. 43; Germain Constans, *Traité de la Cour des monnoyes...*, preuves, p. 28, 37 et 42; *Ordonnances des rois de France...*, t. VII, p. 652-653). — Ce « Benedic Du Gal », était panetier du duc en 1387-1395 (Arch. Côte-d'Or, B 1467, f. 63, et B 1503, f. 100 v°; Arch. du Nord, B 1598, f. 11 v°; etc.).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 52 v°.

(3) *Ibid.*, f. 62 v°. — On a vu précédemment que Philippe le Hardi avait un fou appelé Nicolas (art. 393, 508, 1378, etc.). A partir d'octobre 1371, les comptes font mention d'un autre fou du duc, du nom de Girardin, « Girardin le fol et son varlet » (*Ibid.*, f. 62 v°). Le même (?) « Girardin » est désigné plus loin (art. 1558) comme « varlet du fol de Mgr ».

(4) *Ibid.*, f. 60. — L'aîné de ces deux frères est qualifié, l'année suivante, de « jardinier de Mgr, à present à Rouvre » (*Ibid.*, f. 60).

(5) Arch. Nat., KK 251, f. 65. — Les *Itinéraires*... de M. E. Petit (p. 74) constatent, en effet, que le duc se rendit ce jour-là à Saint-Denis.

Digitized by Google

deux manteaulx d'Irlande pour Mgr » (1).

1460. — 16 octobre, ordre de payer 100 s. t. « à Jehan le pignier, demorant à Paris (2)..., pour pignes, un mireour et une greve d'ivire, avec l'estuy d'iceulx, tout acchetté de lui, pour Mgr, et delivré à Guillemin Hanot, son barbier » (3).

1461. — En l'absence du duc, la duchesse, à Dijon, mande, le 18 octobre, de payer 60 s. t. « à Jehan de Provins, demorant à Dijon, pour 6 harnois à armer 6 des lymiers de Mgr pour le sangler » (4).

1462. — 1er novembre, ordre de payer : 2 fr. et demi « à Godeffroy le forbisseur (5), pour fourbir, garnir et mettre à point 4 des espées de Mgr et travercer son harnois »; et 10 l. t. données par le duc « à Nicolas, le fol de mons. de Berry (6), et à Jehannot, varlet dud. fol..., en recompensacion de pluseurs despens que il avoit faiz durant le voyage que Mgr fist en Flandres au mois d'aoust 1371 » (7).

Passé en compte, le 2 novembre :

1463. — 1 fr. et demi payé « à Colette, estofferesse de soye, demorant à Paris, pour soye et la façon d'une garnison pour les heures de Mgr et pour laz de soye pour les pignes de mond. seigneur » (8);

1464. — 4 fr. et demi payés « à Jehanne La Pelerine, estofferesse de soye, demorant à Paris, pour soye et la façon de 6 braiers de soye, acchettés d'elle » (9);

1465. — 16 fr. remboursés « à messire Gace, premier chapellain du roy » (10), qui les « avoit prestez à Mgr..., c'est assavoir : pour offrir aux reliques de Nostre-Dame de Tournay, quant Mgr y fu darrierement (11), 3 franz; 5 franz que Mgr offri au Sang de Bru-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 53.

(2) Jean de Couilly. Voir ci-devant, art. 667.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 71.

(4) *Ibid.*, f. 59.

(5) Godefroy L'Allemand, fourbisseur parisien. Voir précédemment, art. 680.

(6) Mentionné, en 1370-1373, dans les comptes de ce prince (Arch. Nat., KK 251, f. 45 v°, 72 et 99 v°). Les mêmes comptes nous font connaître les noms de trois autres fous du duc de Berry : « Lamy », en 1372-1374, « Plantefolie », en 1376-1378 (*Ibid.*, f. 98 v°, 99, 100 et 123, et KK 252, f. 17, 108 v°, 109 v°, 131 v° et 176), et « Huot », en 1386 (Bibl. Nat., ms. fr. 29064, dossier 57437, f. 134).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 57 v° et 62 v°.

(8) (9) *Ibid.*, f. 71.

(10) Gace de La Buigne. Cf. ci-devant, art. 668. — En novembre 1371 également, le même « mess. Gace, chapellain du roy », fit présent au duc d'« un faucon » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 66 v°).

(11) Le mot : dernièrement semblerait indiquer que ce fut pendant son séjour en Flandre, aux mois d'août et de septembre 1371 (E. Petit, *Itiné-*

Digitized by Google

ges (1), comme il y fu la premiere foiz après ses espousailles; 5 frans que il offri lors aux reliques de Courtray, et 3 frans que il offri en l'abbaye de La Tilloye (2), près d'Arraz » (3).

1466. — 4 novembre, mandatement de 6 fr. « au Belhomme, varlet de paneterie, par lequel Mgr envoyoit presenter au roy des palmains, de par lui » (4).

1467. — Le 12 novembre, le duc, à Argilly, gratifie de 4 l. t. « Perrin de Mascon, joueur de quitterner, et Marie, sa femme..., pour ce que il avoient fait mestier devant li » (5).

1468. — Il fait don, le 19 novembre, de 4 l. t. « à un chapellain, maistre de l'ospital de Seaulx (6)..., pour ce qu'il avoit amenez, par pluseurs foiz, pluseurs mastins aux tiltres où Mgr et Mme chaçoient » (7).

Le 21 novembre, il ordonnance :

1469. — 2 fr. « à Guillemin de Monthaut, espicier de Mgr, pour 4 livres de roses à faire eaue rose pour Jehan monsr » (8);

1470. — 269 l. 3 s. 3 ob. t., savoir : « à Vinant de Mermonstier, dit de Couloigne, orfevre, demorant à Paris, pour la garnison d'argent dorée d'une selle que Mgr fist faire pour une de ses haguenées, laquelle il... donna à mons le daulphin (9), et auxi pour le mors de la

---

raires..., p. 72-73); le duc, cependant, ne paraît pas être allé alors à Tournai, et j'inclinerais à croire que cette dépense remontait, comme deux autres au moins de l'article 1465, à l'époque du voyage de Philippe le Hardi en Flandre, lors de son mariage, en juin 1369 (*Ibid.*, p. 56).

(1) Sur cette relique, cf. J. Gaillard, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang de Bruges* (Bruges, 1845, in-8°); L. Vanhaecke *Le Précieux Sang à Bruges*, 4e édit. (Bruges, 1900, in-12). — L'année suivante, lorsque la duchesse alla passer quelque temps en Flandre, elle offrit aussi 10 fr. « au Saint Sang de Bruges, où elle fu en pelerinage », au mois de mars (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 76 v°). — Il sera encore, par la suite, question de cette célèbre relique.

(2) Couvent de dominicaines de La Thieulloye, installé alors au faubourg Saint-Vincent d'Arras.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 33 v°-34.

(4) *Ibid.*, f. 45.

(5) *Ibid.*, f. 66 v°.

(6) Hôpital d'Arceau. Cf. Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, t. II, p. 158.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 66 v°. — Le 22 du même mois, le duc accorda une nouvelle gratification de 20 l. t. « au maistre d'Aceaulx et pluseurs autres, ses compaignons, pour la peine qu'il ont eue avec Mgr en ses deduiz, par environ 15 jours » (*Ibid.*).

(8) *Ibid.*, f. 45.

(9) Cf. ci-devant, art. 1439.

Digitized by Google

bride de lad. haguenée, faiz par led. orfevre, de son argent et or, pesant 15 mars 7 onces d'argent », à 11 fr. le marc, 174 fr. 10 s. p., « et pour le lormier qui fist la lormerie dudit mors », 22 s. p., en tout « 176 franz d'or » ; — « à Jehan de Troyes, sellier du roy..., pour velluyau et sathanin mis par lui tant en lad. celle comme en une couverte pour ycelle, lesquelx celle et couverte Mgr fist faire pour une de ses haguenées..., et pour la façon du mestier doudit sellier de lad. selle, 38 franz d'or, c'est assavoir pour lesdiz velluyau et sathanin 13 fr. et pour lad. façon 25 fr. » ; — « et à Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr, pour l'ouvraige de brodeure faiz (*sic*) par lui esd. selle et couverte, 55 franz d'or » (1).

1471. — Payé, le 27 novembre, « à Josset de Halle, orfevre et varlet de chambre de Mgr », 23 florins et demi de Florence, soit 19 l. 11 s. 8 d., « pour 37 paires de vervelles d'argent, dorées et armoyées », à 5 gros vieux (8 s. 4 d. t.) la paire, « et pour 10 tourez et 3 aguillettes d'argent », 5 florins (4 fr. 3 s. 4 d. t.), le tout fait par lui, pour les « faucons et esperviers » du duc, du 16 octobre 1365 au 16 novembre 1371 (2).

Il ne subsiste plus, de Philippe le Hardi, d'états détaillés des dépenses quotidiennes de l'hôtel ducal *(escroes)*, antérieurs à celui du « jeudi, 4e jour de decembre 1371, [où] Mgr et Mme [séjournaient] à Rouvre » (3). J'en extrais, à titre de spécimen, les renseignements suivants :

1472. — 59 personnes de la suite du duc sont payées de leurs « gaiges » ;

1473. — Dépenses de « paneterie » : « 16 douzaines de pain de bouche ; 85 douzaines de pain de commun, dont les chiens ont eu 27 douzaines » ; « 6 pintes de moustarde pour garnison, 20 s. » ; « pour une buée à buer nappes et touailles, 2 s. » ;

1474. — Dépenses de « cuisine » : « 42 pieces de beufz, 56 s. ; 5 moutons et demi, 77 s. ; 2 pors et demi, 4 l. 10 s. ; 3 oiseaux de riviere et 1 lievre, 14 s. ; 26 connins, 10 perdris, 76 poulles, 6 l. 10 s. 8 d. ; 1 chaudun de porc, 20 d. ; 6 pintes de sain, 20 s. ; 200 d'eufs, 14 s. ; 1 mouton donné aus chiens, du commandement de Mgr, 14 s. ; 76 poulles pour les faucons, pour 8 jours, 77 s. ; beurre, 3 s. 4 d. ; demi lart, 30 s. ; 5 douzaines et demie de pastez, 11 s. ; fleur, 20 d. ; demi cent d'ongnons, 5 d. ; 3 pintes de lait, 18 d. ; perressin, 6 d. ;

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 57 vo-58.
(2) *Ibid.*, f. 59.
(3) M. E. Petit possède l'original d'un de ces *escroes*, daté du 1er novembre 1364, mais ne contenant aucun détail.

Digitized by Google

espices, vinaigre, verjus et escuelles de garnison; [deux charretées de] buche de garnison; 15 vanz de charbon, 25 s. »;

1475. — Dépenses de « fruiterie » : « 200 de fruit, 10 s.; chastainnes et noiz de garnison », etc.;

1476. — Dépenses d' « eschançonnerie » : « 3 muis 4 stiers » de « vin de garnison »;

1477. — Dépenses d' « escuierie » : « avoine de garnison », « foin de garnison » ; — à un valet du duc, « pour ses despans par 2 jours qu'il a esté es villages d'environ Rouvre querir les bonnes genz pour venir à la chace des loups, 6 s. 8 d. » ; « à Estienne le parcheminier (1), pour demie douzaine de parchemin à faire les escroes des offices de l'ostel, 8 s. »; « baillié... à Mgr, pour offerandes à Espoisse, où il a oye la messe, 20 s. »; etc. (2).

1478. — Le 5 décembre, il est remis 40 l. t. « à Mgr pour esbatre lui et Mme au jeu de la raffle » (3). Le même jour, le duc mande de payer 3 fr. à un de ses « messagiers à pié, pour porter lettres de par Mgr à Pieret, son fauconnier (4), à Grantpuiz (5), pour apporter par deçà ses tiercellez, et pour rapporter... de Troyes à Rouvre des fromaiges pour Mme » (6).

1479. — 8 décembre, ordre de payer : 22 fr. « à Jaquot de Granson, capitain d'Auxone, pour faire garnir touz les angins d'Auxone de cordes, de bourses, de frandeulles et autres chouses à ce neccessaires pour lesdiz angins » (7).

1480. — « Vinant de Couloingne, orfevre et bourgois de Paris », donne quittance, le 13 décembre, de 117 l. 3 s. 9 d. t. à lui dus « pour la façon de 3 jarretieres d'or, esmaillées de rouge cler, de bleu et de blanc, que led. Vinant a faites pour Mgr, desquelles mond. seigneur

---

(1) Parcheminier dijonnais, cité dès 1365 (Arch. Côte-d'Or, B 11262, f. 39 v°), et vivant encore en 1389 (*Id.*, B 11287, f. 12 v°, et B 11308, f. 40).

(2) *Id.*, liasse B 320 *bis*

(3) *Id.*, B 1435, f. 69 v°. — La *raffle*, mentionnée ici pour la première fois dans nos comptes, était une espèce de jeu de dés, imparfaitement décrite jusqu'à présent (cf. le Glossaire de Du Cange, au mot *Raffla*, et le *Dictionnaire* de Godefroy, t. X, p. 473). Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'on y employait « troiz dez » (Arch. Nat., JJ 138, n° 38, p. 50). Le duc de Berry jouait aussi « à la raffle », en 1374-1377 (*Id.*, KK 252, f. 18 v°, 131 v° et 135 v°).

(4) Pierre ou *Pieret* Cadot, cité dès 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 45), était encore fauconnier du duc en 1383 et ne vivait plus en 1387 (*Id.*, B 1475, f. 73).

(5) Grand-Puits, canton de Mormant, Seine-et-Marne.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 45 v°.

(7) *Id.*, B 4419, f. 26.

Digitized by Google

donna les deux à mess. Guy et Guillaume de La Trimoille, freres, ses chambellans, et pour certain or que led. Vinant y mist du sien, et auxi pour enchatonner certains baloiz que Mgr lui avoit baillez » (1).

1481. — Le 13 décembre, le duc mandate 25 s. « à Vyon, messagier à pié, pour remener de Dijon à Besançon un cheval sur quoy 1 brodeur (2) estoit venu pour ouvrer pour Mme » (3).

1482. — Passé en compte, le 22 décembre, 20 l. 2 d. t. payés « à pluseurs personnes de la ville de Chalon pour pluseurs ais, clos, ferreures et autres choses mises et converties en l'abillement et appareillement d'un batel couvert, que Mgr donna à mons. le duc d'Anjou, le 8e jour de decembre 371, qu'il furent à Chalon ensemble (4), et auxi à pluseurs charpentiers et ouvriers qui appareillerent led. batel et mistrent en eiuvre les choses dessusd. en icelli » (5).

1483. — Le 24 décembre et le 19 janvier suivant, « Jehan de Baumes, gainnier, demorant à Dijon » (6), donne quittance de 27 l. t. à lui dues « pour les estuiz de cuir bouly de une nef, deux justes dorées, 4 aguieres, une autre aguiere d'or, une coupe d'or, deux boutoilles d'argent, une coupe d'argent à pié, une autre coupe d'argent, deux autres aguieres d'argent et de un gobelet d'argent à pié » (7).

1484. — Le trésorier du duc lui remit 56 fr. et quart « pour jouer aux dez le soir de Noël » (8).

1485. — Gratification : de 40 l. t. « à pluseurs menestrelz qui, au jour de Noël, jouerent devant Mgr à Dijon » ; — de 40 s. t. « aux enfens de cuer de la chapelle de Mgr à Dijon..., pour ce qu'il chanterent, led. jour de Noël, devant Mgr » ; — et de 40 s. t. « aux enfens de cloistre de Saint-Estienne de Dijon (9)..., pour ce que il avoient

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 55.

(2) Il résulte d'un autre texte (*Id.*, B 1438, f. 41 v°) que ce brodeur — bisontin, probablement — était « Johannes Postel », qualifié dès lors de brodeur de la duchesse, de qui il sera question plus loin, art. 1614. — Un autre brodeur de Besançon, Étienne *Perrouset, Prussot,* travailla pour le duc Philippe de Rouvre, en 1360 (*Id.*, B 1408, f. 57 v°) et pour la duchesse Marguerite de Flandre, en 1383 (*Id.*, B 1461, f. 82 v°).

(3) *Id.*, B 1435, f. 45 v°.

(4) *Ibid.*, f. 29; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 486.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 73 v°-74.

(6) « Johannes de Balmis, Dyvione commorans, vaginator », *alias* : « evaginarius », en 1350, 1363 (*Id.*, B 11236, f. 50 v°, B 11246, f. 107), etc.

(7) *Id.*, B 1435, f. 74 v°-75. — Le même gaînier toucha, en mars 1372, 4 l. 10 s. t. « pour un estuy de cuir, ensemble la sarreure et la ferreure d'icellui, pour mettre les chaperons de Mgr » (*Ibid.*, f. 74 v°).

(8) *Ibid.*, f. 69 v°.

(9) Une des abbayes de cette ville.

Digitized by Google

chanté devant Mgr », le 26 décembre (1).

1486. — Le 31 décembre, « 2 chiennes de fer, pesant 60 livres, [sont] acchettées [60 s. t., à Dijon]..., pour mettre en la chambre de parement de l'ostel de Mgr, à Dijon » ; « une autre chienne, pesant 36 livres de fer, [y est également] acchettée [30 s. t.]..., pour mettre en la chambre de Mgr aud. hostel » (2).

1487. — 31 décembre, ordre de payer 7 fr. « à Guillaulme de Bere, archier, qui dehu li estoient pour deux banx et deux taubles, fourmes, et trateaux et deux bufos, aschatez de li pour les garnissons des hostelx Mgr à Dijon » (3).

1371-1372

1er NOVEMBRE 1371-1er NOVEMBRE 1372

Extraits des « Amandes, esplois, compossicions, acors... » du bailliage de Dijon :

1488. — D'un homme « d'Yvrey » (4), poursuivi « seur ce que il avoit copé l'u[n]g des dois à ung homme de Monceaulx (5)..., et ycelly doy avoit gestié à ung chien, qui le manjay, et pour ce fait le cuida panre Guillaume Hubert, prevost de Beaune, et en li cuidant panre il [le prévenu] s'an allay randre fuitiz ou fort de Noulay (6), le coutel en sa main, lequel il traihit seur ledit prevost, sy comme il ay esté provés contre ly, et s'an est mis à marcy ; et pour ce ay esté condempné en amande arbitraire, au profit de Mgr, arbitrée... en la somme de 5 franz » ;

1489. — D'un homme de Nuits, « pour ce que, quant » certaine veuve dudit lieu « se maria secondement », il « antray pour nuit en l'ostel de lad. » veuve, « et anporta plusseurs aisemens de cusine, et furent trovés en son hostel chachiés, et les confessa... avoir pris, non mie malicieusement, mas pour la coutume du lieu quant l'an fait noces ; pour ce condempné en 11 franz » ;

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 67. — Le duc avait assisté « aux 3 messes de Noël » et, le lendemain, « à la messe de Saint Estienne » (*Ibid.*, f. 69 v°).

(2) *Ibid.*, f. 74.

(3) *Id.*, B 4419, f. 25 v°.

(4) Ivry, canton de Nolay, Côte-d'Or,

(5) Montceau, canton de Bligny-sur-Ouche, Côte-d'Or.

(6) Nolay, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

Digitized by Google

1490. — D'un homme de « Tarnant » (1), « pour ce que, le jour du mois de Pasques 372 (2), en la foire de Vergey, il avoit mis la main malicieusement à Guillaume de Marrey, prevost de Vergey, et icelli avait pris pour la barbe et l'an araichit ung toupot; pour ce condenné en 5 franz » ;

1491. — D'un homme de Rouvres, « pour ce que il traihist le coutel seur Girart Rousier, maire de Rovre, pour ce que icilx maires avoit gehu avec la famme » de cet individu; « pour ce condempné en 2 franz demi » (3).

Extrait des « Amandes » du bailliage d'Auxois :

1492. — D'un homme de « Blacey (4), sur ce que le procureur Mgr (5) maintenoit contre li qu'il avoit dit en jugement à feu maistre Pierre Des Mouhes (6), pour le temps qu'il estoit advocas : Se je fuisse lerres et murtriers, vous me sostenesiez ma cause, mas pour ce que je suis prodons, vous ne me sostenez pas ; composé pour ce, consideré ses facultez, en 25 franz » (7).

1493. — Payé 5 gros « au Bourset (8), verrier, pour raperoiller 3 pangneaux de verre et ung autre en ung chassis de bois, qui estoit touz (*sic*) despecié, en la chambre et garde robe de Mgr », à l'hôtel ducal à Dijon (9).

---

(1) Ternant, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or.

(2) Le 25 avril 1372.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 8 et 9 v°.

(4) Blancey, canton de Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or.

(5) André d'Aiserey. Voir ci-devant, p. 97, note 2.

(6) Pierre Des Mouhes fut chancelier de Bourgogne du 27 mai 1370 au 7 septembre de la même année, date de sa mort (Arch. Côte-d'Or, B 2758, f. 3, et B 4418, f. 33 v°; *Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2° partie, p. 5). Originaire de Châtel-Gérard, il était, par sa mère, de condition mainmortable (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 4). Le roi lui octroya ainsi qu'à son frère Hugues, des lettres d'anoblissement, datées de septembre 1368 (Arch. Nat., JJ 99, n° 287).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 2759, f. 5.

(8) Jean Le Bourset (*Le Bourcet, Le Bocet, Le Bourcier, Le Boursier, Le Bourcey, Bourset, Bourcet, Boursé*, etc.), peintre et verrier dijonnais (cf. ci-devant, p. 57, note 5), exécuta des travaux à l'hôtel ducal à Dijon dès 1353 (*Id.*, B 1397, f. 37 v° et 67). Philippe le Hardi l'occupait encore en 1390 (*Id.*, B 6053, f. 19).

(9) *Id.*, B 4419, f. 23 v°.

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1371-10 JUILLET 1372

1494. — Payé : 19 gros et demi « à Jehan Sebillon, du Bourc-Sainte-Marie (1), fondeour de cloches (2), pour son sallaire de reffondre la cloche de la lanterne [du château de Villaines], qui estoit despecée..., et [on] li a livrey toutte matiere ». — Il fut dépensé en outre : 3 gros « pour 3 vanz de charbon pour fondre lad. cloche » ; 10 deniers « pour demie livre de sip à oindre les moles de lad. cloche », et un gros un quart « pour 13 toises de cordes à sonner ycelle cloche » (3).

11 NOVEMBRE 1371-11 NOVEMBRE 1372

1495. — « Maistre Guillaume Brisetout, verrieir, demorant à Troies, en la rue Nostre-Dame » (4), toucha 9 fr. 2 gros « pour rapparalier 200 et 10 piez de verre en la saule [du château] de Montreal, et a soigniez plonc et estain, et li a l'on baillié le verre viez ; de marchier fait à luy, senz riens donner » (5).

---

(1) Bourg-Sainte-Marie, canton de Bourmont, Haute-Marne.

(2) Le même, apparemment, que « Jehan Sebilote, lorrain, ovrier de faire cloiches », qui fut chargé, en 1381, de refondre « la cloiche du guait du chastel de Montreal » (Arch. Côte-d'Or, B 5409, f. 33). — Un autre fondeur de cloches, de Bourg-Sainte-Marie, sera cité plus loin (art. 1856).

(3) *Id.*, B 6560, f. 22.

(4) Artiste connu par d'importants travaux exécutés à Troyes, — notamment à la cathédrale, — en 1372-1378 ; Guyot Brisetout, son fils, était verrier dans cette ville en 1378-1421 ; un autre Jean Brisetout y exerçait la même profession en 1419-1427 (*Comptes de l'Église de Troyes, 1375-1385*, 2e fascicule du *Bibliophile troyen*..., de J.-F. Gadan, Troyes, 1851, in-8°, p. 42-44 et 49-50 ; l'abbé Coffinet, *Documents... sur les Peintres verriers de la ville de Troyes*..., dans les *Annales archéologiques*, de Didron, t. XVIII, 1858, p. 125-127 et 128-129 ; Natalis Rondot, *Les Peintres verriers de Troyes*..., dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, année 1887, p. 227-228, 232 et 235). — Je ne sais si on doit l'identifier avec « Guillaume Brisetout, voirier », qui travaillait à Paris, au Louvre, en 1364 (Ad. Berty, *Topographie histor. du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 183-184), et avec « Guillaume Brisoteur, verrier », qui, en 1365, avait « 40 s. p. par an de gages pour entretenir les verrières de la Chambre des comptes » de Paris (Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant*, t. XIII, f. 16 v°).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 5406, f. 51 ; E. Petit, *Itinéraires*..., p. 486.

Digitized by Google

1496. — Payé 4 gros « à maistre Jehan le verrier, demeurant à Semur, liquelx a faite une verriere en la fenestre de la chappelle du dongeon [au château de Semur], parce que le vant ventoit trop sur l'autel, et contient environ 2 piez; marché fait à li » (1).

1497. — Un « chappux » reçois 18 gros « pour 9 journées qu'il a faites en facent [au château de Rouvres] une chege d'ouseaulx, de tourtellettes et d'autres ouseaulx, du commendement de M[me], jonnant et faite amprès les chambres aiesies de la chambre à parer, en laquelle chege ay 1 soulier et plainchier d'aiz dessus et dessouz, et y a 4 usseloz, et pour devant litelée de litteaulx, la journée 2 gros »; etc. (2).

1498. — Payé « à Bernart le fontenier, de Lantenay, demeurant à Dijon, pour la façon d'une cloiche [pour la chapelle du château de Talant], de 1 cent et 13 livres et demie pesant, où il a mis 24 livres de sa matiere, avec une cloiche qui avoit esté brisie et une petite cloichette qu'estoit en la chapelle, que fut brisie et mise avec, et pesoit 12 livres, et pour la façon d'un seel à aigue benoite, qui estoit brisiez et fut refaiz touz neufs, pour la chapelle de Mgr à Talant; pour tout, tant pour matere que pour façon..., 5 fr. et demi » (3).

1499. — Payé : 2 gros à deux hommes de « Montoiche (4), pour 2 vaisseaux de moichotes qu'il trouverent d'espave et apourterent à l'ostel de Mgr » (à son château de Talant); et 3 gros et quart à un autre individu « pour 9 ruches où furent mises lesd. moichotes et leurs getons, et autres getons de moichotes qui estoient jà oudit hostel » (5).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6207, f. 5. — Un autre peintre-verrier dont j'aurai à citer par la suite des travaux plus importants, « Perrin le pointre, de Baignex » (Baigneux-les-Juifs, chef-lieu de canton, Côte-d'Or), reçut, en 1372, 2 florins « pour refaire les verrieres de la chambre de Mgr [au château de Villaines-en-Duesmois], par marchié fait à lui en tache »; plus 2 gros « pour une livre d'estain et 1 van de charbon, pour faire ledit ouvrage » (*Id.*, B 6561, f. 4).

(2) *Id.*, B 5752, f. 36 v°. — Cette cage ou volière était couverte « de tielle » (*Ibid.*).

(3) *Id.*, *B* 4263, f. 237.

(4) Mantoche, canton d'Autrey, Haute-Saône.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 245 v°.

Digitized by Google

ANNÉE 1372

INVENTAIRES

23 FÉVRIER 1372

[INVENTAIRE DES « BIENS » D'UN LOMBARD DE PONTAILLER-SUR-SAÔNE, CONFISQUÉS ET VENDUS AU PROFIT DU DUC (1).]

Biens de Peron Paanin, lonbart, demorant à Pontoillier (2), lesdiz biens confisqués à Mgr, par le traitié fait à eulx:

1500. — 6 goubellos et six cuillers d'argent fin, possans 3 mars 5 onces et le quart d'une once, le marc prisié et vandu par Oudot l'orfavre, de Dijon (3), 5 franz 2 tiers de franc, montent 20 franz 8 gros demi 2 den. ob. t.

1501. — Deux eneaux d'argent, une piere rouse, ung enel où il ay une tarcoise, et ung petit bouton de chaperon, tout prisié et vandu par ledit Oudot, 5 gros.

1502. — Une verge d'or, prisié et vandu 7 gros; 4 autres cuillers, dont les 3 sont de gros argent et l'autre d'argent soignié, tout pesant une once et demie, et prisié et vandu par ledit Oudot, ung franc.

---

(1) Sur la confiscation qui eut lieu, en 1371, des biens que les lombards d'Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Pontailler possédaient à Dijon, cf. J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'hist. des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, p. 469; Léon Gauthier, *Positions des Thèses soutenues* [à l'École nationale des chartes] *par les élèves de la promotion de 1900*, p. 101; Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 13-14; etc.

(2) Un lombard du nom de Guillaume Paanin, originaire de Metz (*civis Metensis*), était déjà fixé à Pontailler en 1336 (*Id.*, liasse B 358; B 11230, f. 20, 26, 43, 100 v°, 132 v°, etc.). Ses fils, Perron et Johannon, se partagèrent sa succession en 1348 (*Id.*, B 11242, f. 36 v°) et depuis figurent, à maintes reprises, dans les documents bourguignons (*Id.*, B 1407, f. 26 v°, B 11228, f. 3 v°, B 11246, f. 16, B 11250, f. 76, B 11259, f. 8 v°, 28 v°, 37 v°..., 59; etc.). Ils étaient morts tous deux en 1387 (J. Simonnet, *ouvr. cité*, p. 482).

(3) Oudot Des Grés, mentionné précédemment, art. 590.

Digitized by Google

Ensinc pour tout desdiz biens : 22 francs 8 gros demi 2 den. ob. t. (1).

24 AVRIL 1372

[ÉTAT (2) DES OBJETS FOURNIS A JEAN DE MARVILLE, IMAGIER DU DUC (3), POUR L'INSTALLATION DE SON ATELIER (4) A DIJON.]

C'est l'inventoire de certennes chouses achetées par mons. Estienne de Hez (5), des deniers de mons. le duc, pour Marville, varlet de chambre de mond. signeur et son tailleur d'ymages, lesquelx biens doient demourer à mond. signeur après l'ouvrage parfait...

1503. — Pour 2 coffres, achetez de Jehan l'archier, de Dijon (6), pour mettre les garnisons doud. Marville et ses instrumens à ouvrer, 25 s.

1504. — Pour une forme, 2 celles et 3 establées pour ouvrer dessuz, 33 s. 4 d.

1505. — Pour deux aix de noyer et un aix de plenne, 6 s. 8 d.

1506. — Pour deux autres aix, l'une de noyer et l'autre de fol, pour faire 2 fenestres en la chambre, et pour faire 2 chaciz

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 14. — Cf. J. Simonnet, *ouvr. cité*, p. 469, note 2.

(2) J'ai publié déjà ce document dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, année 1891, *p. 317*.

(3) Le flamand Hennequin ou Jean de Marville est, pour la première fois, cité comme *ymagier* et valet de chambre de Philippe le Hardi, dans un document du 21 janvier 1372 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 277); il venait alors d'être « retenu de nouvel » par le duc (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 10). Resté sculpteur en titre de ce prince, il vivait encore le 2 juillet 1389 et était décédé le 20 du même mois (*Id.*, B 4433, f. 29, et B 4434, f. 37). Consulter sur cet artiste : Mgr Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre...*, p. 483 et 510-512, et les *Documents*... du même auteur, à la table; L. Courajod et P.-Fr. Marcou, *Musée de sculpture comparée* (*Moulages*), *Palais du Trocadéro. Catalogue raisonné...*, XIVe *et* XVe *siècles*, p. 67-96, *passim;* C. Monget, *La Chartreuse de Dijon...*, t. I, p. 65-182, *passim;* etc.

(4) Marville était logé dans les dépendances de l'hôtel ducal. Les comptes nous apprennent, en effet, qu'au mois de juillet 1372, diverses réparations furent exécutées à « la maison que tient le tailleur d'ymaiges à Dijon, devant les hostelx de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 26).

(5) Un des chapelains du duc. Cf. ci-devant, art. 593.

(6) Cité précédemment, art. 431.

Digitized by Google

à metre toille, et pour faire deux chevalez à metre suz les instrumens doud. Marville, et 2 autres aix à metre en l'estable des chevaux doud. Marville, 15 s.

1507. — Pour 8 cloches d'acier, pour faire ferremens pour ouvrer, pour led. Marville, 10 s.

1508. — Pour alne et demie de toile vernicée, pour faire une fenestre en la chambre doud. Marville, 7 s. 6 d.

1509. — Audit Marville, pour faire affiner ledit acier et pour faire à faire pluseurs instrumens à ouvrer de son mestier, 20 s.

1510. — Pour une sarrure de fer en l'uix de la chambre doud. Marville, à Dijon, et pour 2 sarrures en deux desdiz coffres, 6 s. 8 d.

1511. — Pour une casse à fondre cire, pour led. Marville, 5 s.

[Total : 119 s. 2 d. t. (1).]

[ÉPAVES, BIENS VACANTS ET ÉCHUTES DE BATARDS ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1371 AU 1er NOVEMBRE 1372.]

ESPAVES ET BIENS VACANS.

1512. — Une serpe, un someur, unes bessaces et une peaul de migiez, trouvez ou grant chemin de Monbar, [vendus 2 gros et demi à] messire Jehan Bernardot, de Monbar, preste.

1513. — Une robe de migiez, laquelle fut maistre David le juif (2), [vendue 10 gros à un individu de Montbard], comme au plus ouffrant. ....

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 109. — « Messire Estienne de Heiz, chapellain de Mgr », donna quittance, le 24 avril 1372, de ces 119 s. 2 d. t., qu'il avait avancés pour « pluseurs choses et aisemens par lui paiez pour Jehan de Marreville, ymagier de Mgr, par le commandement de mond. seigneur » (*Ibid.*, f. 107). Le 9 mai suivant, sous le nom, estropié par le comptable, de « Henequin de Monteville, himaigeur de Mgr », Marville toucha 16 fr. que le duc lui avait alloués, par mandement de la veille, « pour les gaiges de ses chevalx et pour aschater autres utis pour sa neccessité » (*Id.*, B 4419, f. 29 v°-30).

(2) Le prénom David semble indiquer qu'il s'agit ici d'un juif plutôt que d'un nom de famille.

Digitized by Google

ESCHOITES DE BASTARS.

I. — Biens meubles et heritaiges de Humbert Le Genevoiz, de Baumes (1), bastart, mort senz hoirs de son corps... :

1514. — 14 boisseaulx de froment, 7 boisseaulx gros blef.

1515. — Une peelle d'arain, un tauley, une arche de foul et 3 journaulx de terre, assiz ou finaige de Baumes...

Venduz et delivrez... [à un homme de Baume], comme au plus ouffrant, 4 franz.

II. — Biens meubles de Rosinote de Verdonay (2), bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1516. — Une coite pourrie, 1 drap de lit, une coste blanche, 2 chemises.

1517. — 3 livres de filley, 1 poterot de coivre, 1 treppier, 1 cerex, 1 soillot.

1518. — Une cassote, 1 ferrot, 1 coutelot, 1 mortier, deux viez archez... et 1 banc.

Venduz et delivrez... [à un individu de Verdonnet], comme au plus ouffrant, 12 gros.

III. — Biens advenuz à Mgr à cause de la famme de Gautherot de Torecy (3), demeurant à Semur, bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1519. — Biens meubles estanz hors de la ville de Semur, c'est à savoir : 4 beufz, 1 jument, 1 poloim, 10 vaisseaulx de moichotes et 10 chiez de grosses bestes armailles.

Esquelx biens Mgr n'ay que la moitief; à li (4) vendue et delivrée la part Mgr, comme au plus ouffrant, 20 franz.

IV. — La moitief des biens meubles... advenuz à Mgr à cause

(1) Baume, commune de Créancey, canton de Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or.

(2) Verdonnet, canton de Laignes, Côte-d'Or.

(3) Torcy-et-Pouligny, canton de Semur, Côte-d'Or.

(4) C'est-à-dire audit Gautherot.

Digitized by Google

de la famme de Demoingeot Miterouart (1), de Fraigne, demeurant à Monbar, bastarde, morte senz hoirs de son corps... :

1520. — 4 viez archez, 4 petiz poinçons, 4 piez de bates, 1 mortier, 1 petot, une coste de blanchot.

1521. — Une chievre, 1 chevrot.

1522. — Une jalle, une oste, 2 escuelles d'estain, une peelle, une casse.

1523. — 1 chetif lit de plume, 3 viez linceulx, une couverture de gardom.

Vendue à li la part Mgr, 2 franz; [plus, de 14 gros qu'un homme de Fresne-lez-Montbard] devoit aud. Miterouart..., receu, pour la part Mgr, 7 gros (2).

FOURFAITURES, ESPAVES ET BIENS ADVENUZ A MGR, DES BASTARS ET BASTARDES [EN LA CHATELLENIE D'ARGILLY, DU 11 NOVEMBRE 1371 AU 11 NOVEMBRE 1372].

I. — De Jeham dit Chauderon, demorrant à Boncourt-le-Bois, qui fut trespassez le mercredi avant Saint Andrieu 371 (3), et faite inventoire de ces biens le lundi ensugant (4)... :

1524. — 1 lit de plume, garni de chaitive garnison, 3 linceux, une touaille de 3 aunes de lonc, une arche plate, liquelx ont estez venduz..., au plux offrant, 2 frans.

1525. — 1 bacin de soile, 1 soilot, 1 fessoul, 2 doloires, 1 coignie, 2 yvrons, 1 aissoule, 1 cerex, 4 resses, de quoy il en y ai 3 armées, 1 petit besaiguy, 1 pot d'estain, qui poul vault, 1 aubelleste, 1 baudrey, 1 compas, 1 mait à prestir paste; lesquelles chouses ont esté vandues à mons. Jeham Galepain, curey d'Argilli, comme au plux offrant..., 3 frans.

1526. — 18 gros et 3 florins..., [qu'un homme de] Flaigey (5) devoit aud. Chauderon. ....

(1) Mentionné antérieurement, art. 525.
(2) Arch. Côte-d'Or, B 2759, f. 4 r° et v°.
(3) Le 26 novembre.
(4) Le 1er décembre.
(5) Flagey-lez-Gilly, canton de Nuits, Côte-d'Or.

Digitized by Google

II. — De Guillaume de Bonestat (1), qui estoit bastars, qui trespassay le 10e jour de jullet 372, et fut faite inventoire... le 13e jour dud. mois des biens estans commuls (*sic*) entre led. Guillaume et Parise, sa femme... :

En la cusine dud. Guillaume :

1527. — 1 peele blainche, 1 soille ferrée, 1 corde à poix, 1 mourtier, 1 pestot.

1528. — 6 escuelles de bois, 1 greer de bois, 1 poiche, 1 cuiller de bois, 1 tepin, 1 foisselle à faire frommaiges.

1529. — 1 petit pot de couvre, esbroichié ; 1 petit cuvescle d'arain, à couvrir le pot au feu.

1530. — 2 tailleurs, 1 chauderon, 1 cromaale, 1 buffot à maingier sus, 1 banc à seoir sus, une arche plate.

1531. — En une petite chambrote sus le chemin: 1 arche plate, 1 coutre et 1 cusin de plume.

1532. — En la chambre dud. Guillaume : 1 arche plate, 1 manteaul et 1 robe de royé pers, 1 chandellier.

1533. — Ou porche devant : 1 arche plate, 1 tauaile, qui poul vault.

1534. — 3 pourceaulx petiz et une true, qu'il tenoient à commande..., sus quoy il avoit de chastel 6 gros ; 3 chiez de vaiches, que grant que petiz, qu'il tenoient à commande..., sus quoy il avoit de chastel 18 gros.

Esquelx biens dessusdiz lad. Parise, femme dud. Guillaume, a la moitié et mess. li dux l'autre moitié. Si ai vandu li chastellain (2) la part de Mgr à lad. Parise et delivrée, comme à la plux offrant..., pour 28 gros viez (3). ....

(1) Parent, sans doute, de Jean de Bonestat, bouteiller des ducs Eudes IV et Philippe de Rouvre, mentionné précédemment (p. 11, note 1), ce Guillaume de Bonestat était, en 1369-1370, « sergent du chastel » d'Argilly, chargé de « lieve[r] une partie des rantes dud. chastel et garde[r] les préez de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 2158, f. 5 v°). Il s'occupait aussi des vendanges du domaine ducal : il toucha 4 gros, à raison d'un demi-gros par journée, « pour 8 jourz qu'il ai demorrey à Comblanchien es venoinges [de 1370], pour aidier à faire les vins et garder yceux, avec ceux qui font les vignes [du duc], jusques il fussaint frois » (*Ibid.*, f. 8).

(2) Jean de Banans. Cf. ci-devant, p. 138, note 1.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2158, f. 37 v°-38. — Le même compte (f. 50 v°) porte en dépense une livre de cire « pour l'anterrement de Guillaume de Bonestat ».

Digitized by Google

EXTRAITS DES COMPTES (1)

1535. — Philippe le Hardi avait envoyé ses « estraines », le 21 décembre 1371, « à « Mme la contesse d'Artois », à « mons. le conte de Flandres » et à « Mme la contesse de Flandres », cette dernière résidant alors « en la conté de Retel » (2). — Le père de la duchesse envoya en Bourgogne un de ses *varlets* « presenter au jour de l'an, à Mme, un palefroy » (3).

1536. — Le duc « donna en bonne étrenne, le jour de l'an 1371, un chaperon à la duchesse de Bourgogne, auquel il y avoit 23 onces de perles et 6 esterlins, à 20 frans l'once, 300 perles à demi franc pièce, 300 perles à 5 s. parisis pièce, 5 onces de perles à 10 fr. l'once, 2 onces de perles à 13 fr. l'once, 60 perles à 2 fr. 5 sols pièce; les laitis pour fourrer led. chaperon coûtèrent 19 fr., le drap d'ycelluy, 3 frans 10 sols, la façon, 60 frans : en tout 1003 deniers d'or frans 5 s. tournois » (4). — Il sera question plus loin (art. 1592) d'un « chaperon de perles » que la duchesse, de son côté, avait offert alors comme étrennes à son mari.

1537. — Un marchand parisien, « Le Galois Du Pourche » (5), fournit, d'autre part, les joyaux suivants « à Mgr, pour donner audit jour de l'an » (il n'est pas dit à quelles personnes) : « un reliquiere d'or, garni de pierrerie, 300 franz; un fermail d'or, à 3 baloiz, un

---

(1) Cf. d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 486-495, et dans les *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, de Mgr Dehaisnes, t. I, p. 504 et 508.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 39.

(3) *Ibid.*, f. 67. — D'après un autre document, analysé dans la *Coll. Bourgogne* (t. XXVI, f. 277), les étrennes du comte de Flandre à sa fille consistèrent, cette année, en « une haquenée ».

(4) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 8; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 483. — Les comptes ducaux subsistants constatent seulement que « Bonnejointe Baude, marchant et bourgois de Paris », *alias :* « lombart, demorant à Paris » (cf. art. 953), donna quittance, le 15 mars 1372, de 1043 l. 5 s. t., à lui dus « pour pluseurs et certaines quantitez de pelles, par lui baillées... à Robinet de Varannes, brodeur et varlet de chambre de Mgr, pour faire un chaperon, lequel Mgr avoit enchargé aud. Bonnejointe, et les autres estoffes dud. chaperon, lesquelx led. Bonnejointe avoit paiez aud. brodeur; lequel chaperon Mgr donna, au jour de l'an, pour estraines à Mme, et auxi pour un drap de soye et autres choses que Mgr avoit acchettées dud. Bonnejointe » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 8 v° et 55 v°.

(5) Mentionné précédemment, art. 938, 973, etc.

Digitized by Google

saphir et 6 pelles, 300 fr.; une croisecte d'or, garnie de pierrerie, 200 fr.; une autre croisecte, garnie auxi de pierrerie, 180 fr.; 2 petiz fermillez d'or, à 4 grosses pelles et 4 dyamans en chascun et un baloy ou millieu, chascun 180 fr.; et un signet entaillé en un saphir, 50 fr. » (1).

1538. — C'est sans doute aussi pour faire des cadeaux d'étrennes (2), — les quittances du vendeur étant des 2 et 3 janvier 1372, — que le duc acheta de « Jehannin Hanon, frere de feu Huet Hanon, jadix tresorier de Mgr » (3) : « un anel à un saphir », de 20 fr.; « un autre anel à quatre pelles et un dyament », de 14 fr.; « trois verges d'or », de 6 fr.; et « un fermeil d'or, à 6 pelles et un dyament ou millieu », de 33 l. t. (4).

1539. — 10 janvier, le duc mande de payer 40 s. t. à un tonnelier de Dijon, « pour un soillot à cuvescle, à traire les vaiches (5), et deux autres, senz cuvescle, pour les abuvrer, façon et ferreure d'iceulx, et pour un cuvel à faire lyssive, tout acchetté de lui » (6).

1540. — Achat, à Dijon, le 16 janvier, de « 3 aunes et quart de toille d'Espinaul (7)..., pour matre en quatre chassis de bois, qui sont en la Chambre des comptes (8), l'aune 1 gros et quart »; de « demi mouton blanc, pour faire conroies environ desdiz chassis », et de clous « pour clouer lad. toille seur lesdiz chassis » (9).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 8 v° et 55.

(2) Voir encore plus loin, art. 1547.

(3) Cf. ci-devant, p. 48, note 4.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 55.

(5) Les vaches entretenues dans les écuries de l'hôtel ducal à Dijon. Cf. art. 1444.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435 f. 74.

(7) Épinal, chef-lieu du département des Vosges. — Il est ailleurs question, en 1374, de l'achat de « une once de fil d'Espinaul pour coudre » (voir ci-après, art. 2005). J'ignore ce qui différenciait le fil d'Épinal d'un autre, presque de même dénomination, souvent aussi mentionné dès cette époque, le fil d'*Espinay*, « fabriqué originairement dans le bourg de ce nom, entre Anvers et Malines, et finalement à Lille » (V. Gay, *Glossaire archéologique...*, t. I, p. 710; cf. en outre Savary Des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce...*, t. II, col. 394, 589 et 591).

(8) Les travaux faits alors « es maisons de Mgr où l'an tient à present la Chambre des comptes », à Dijon, comprennent encore : « deux bans tournis, ung grant buffot anfoncié, une grant fourme, tout mis en la saule devant la Chambre des comptes; ung ostevan, tout de chaigne, mis en lad. Chambre; ung buffot, au burel, trois petites formes et 8 chassis de bois, que grans que petiz, pour pourter verre, et quatre usellos clouans » (Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 17 v° et 19).

(9) *Ibid.*, f. 19.

Digitized by Google

1541. — Payé, le 23 janvier, 7 l. t. « à Henriet Forget, lormier, demorant à Dijon, pour 6 paire[s] d'esperons dorez, acchettez de lui pour le propre corps de Mgr » (1).

1542. — 26 janvier, le duc fait rembourser 100 s. t. « à frere Guillaume de Valen, son confesseur (2), qui [les] lui avoit presté pour offrir, tant par lui comme par Mme, quant il furent à Nostre-Dame des Tans (3) en pelerignage » (4).

Le même jour, il mandate les paiements suivants :

1543. — 7 fr. à un individu, « pour mener de Dijon à Paris une pierre d'alebastre, laquelle Mgr avoit donnée à mons. le conte de Flandres » (5);

1544. — 2 florins (33 s. 4 d. t.) « à Jaquot Maillot, de Willaines,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 58.

(2) Guillaume de Vallan, originaire du village de ce nom, près d'Auxerre, était déjà confesseur du duc en 1366 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 141 v°, et t. LXV, f. 182); il le fut jusqu'en 1382 (Arch. Côte-d'Or, B 1457, f. 48), et devint alors confesseur de Charles VI (*Ibid.*, f. 15; Bibl. de l'Arsenal, ms. 6362, f. 37), auprès de qui il remplit ces fonctions jusqu'en 1389 (Arch. Nat.. JJ 135, n° 184, f. 103). Il avait été nommé évêque de Bethléem (en résidence à Clamecy, Nièvre), le 13 juillet 1379, et transféré de là, le 2 décembre 1388, au siège épiscopal d'Évreux, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 23 avril 1400 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, p. 138 et 244). Il appartenait à l'ordre des Frères prêcheurs : en 1366, il était « lecteur aux Jacobins de Dijon » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 141 v°) et faisait partie, en 1372, du couvent d'Auxerre (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 67 v°). — Sur ce personnage, consulter : *Gallia christiana*, t. XI, col. 599; l'abbé Archon, *Hist. de la chapelle des rois de France...*, t. II, p. 303-308 ; l'abbé Oroux, *Hist. ecclésiastique de la cour de France...*, t. I, p. 486-496; Chevalier-Lagénissière, *Hist. de l'évêché de Bethléem*, à la table; le comte Riant, *Études sur l'hist. de Bethléem*, à la table ; etc.

(3) Chapelle de Notre-Dame d'Étang, commune de Velars-sur-Ouche, canton ouest de Dijon.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 70. — Le duc y retourna encore « en pelerinage » au mois d'avril 1373 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 491). La célébrité de ce lieu de dévotion est par conséquent antérieure d'un siècle à l'époque indiquée par ses historiens : le P. Dejoux, *Hist. de la découverte de l'image miraculeuse de Notre-Dame d'Étang* (Dijon, 1726, in-12, et 1853, in-18), et l'abbé Bernard Javelle, *Hist. de Notre-Dame d'Étang* (Dijon, 1869, in-12).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 39. — Cette mention emprunte de l'intérêt au fait qu'en ce moment même le comte de Flandre faisait construire, au flanc de la collégiale Notre-Dame de Courtrai, une chapelle où il désirait alors que s'élevât son tombeau, tombeau qu'il commanda, deux ans après, au fameux imagier André Beauneveu, mais qui devait rester inachevé. Cf. Alex. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II, p. 143-146 ; Mgr Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre...*, p. 247-250, et *Documents...*, t. I, p. 508, t. II, p. 523 et 524; etc.

Digitized by Google

pour une ymagette de cire, pesant 14 l., laquelle a esté presentée à saint Pacien de Beze (1), pour Jehan mons[r] » (2);

1545. — 300 l. t. « à Jehan de Troyes, cellier du roy », à Paris, « pour 7 celles à chevaucher, que il a faite[s], du commandement de Mgr, c'est assavoir pour le propre corps de M[me] 3, et pour ses femmes 4 celles, lesquelles selles sont dorées et ouvrées de brodure »; plus 4 l. t. « pour icelles celles enfardeler et mener de Paris à Dijon » (3);

1546. — 8 l. t. « à Estienne le natier, de Troyes, et à son compaignon, pour leur salaire de nater de fuerre la chambre de Jehan mons[r] à Dijon, et pour leur retour à Troyes » (4);

1547. — 24 l. t. à un drapier de Troyes, « pour 12 aulnes de drap maubré de Brusselle, de grant moison, que Mgr donna à mess. Gace de La Buigne, premier chapellain du roy..., pour une robe, au pris de 2 frans l'aulne »; et 24 l. t. à un pelletier de Troyes, « pour 3 pannes de gros vair et pour 50 ventres de menu vair, prins et acchettez de lui pour la fourreure » de lad. robe (5);

1548. — 64 l. t. à deux « voituriers, pour mener de Dijon à Paris 8 queues des vins de Mgr, lesquielx il envoyoit c'est assavoir : à mess. Nicolas Braque, chevalier, 3 queues; à Berthelemin Spiffame, 3 queues, et à mess. Gace de La Buigne, 2 queues » (6).

1549. — 30 janvier, alloué 16 l. t. « à maistre Robert d'Asquigny, doyen de Saint-Omer, conseiller et procureur de Mgr en court de

---

(1) Abbaye bénédictine de Bèze, canton de Mirebeau-sur-Bèze, Côte-d'Or (*Gallia christiana*, t. IV, col. 703-712; Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. IV, p. 687-723). — Les sources imprimées et manuscrites que j'ai consultées au sujet des reliques conservées autrefois dans ce monastère ne font pas mention de celles de saint Pacien, évêque de Barcelone, mort vers 390.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 74.

(3) *Ibid.*, f. 58.

(4) *Ibid.*, f. 74. — Le 29 novembre 1373, « Estienne le natier, demorant à Troies », toucha encore 15 fr. « pour son salaire de avoir nater, à Rouvre, plusours chambres de Mgr et de M[me] » (*Id.*, B 1441, f. 36). Il exécuta d'autres travaux pour le duc en 1376-1377 (*Id.*, B 1445, f. 57, et B 1451, f. 45 et 48). — Il sera question plus loin (art. 1763, etc.) d'autres « natiers » de Troyes.

(5) *Id.*, B 1435, f. 51 et 51 v°. — D'après un autre document, analysé dans la *Coll. Bourgogne* (t. XXVI, f. 220), le duc avait donné cette robe à Gace de La Buigne, « en bonnes étrennes, le jour de l'an » 1372.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 49 v°. — Le duc envoya « à mons. de Flandres et à M[me] d'Artois », en février suivant, « 31 queues de vin, prinses à Beaune et à Chenoves »; les frais de transport lui coûtèrent 580 l. t. (*Ibid.*, f. 49 v°-50).

Digitized by Google

Rome (1), pour deniers par lui paiez du sien pour 2 bulles de nostre trés saint pere le pape, c'est assavoir l'une une absolucion de pene et de coulpe pour Mme, et l'autre qu'elle puisse manger char en certain temps » (2).

1550. — Le 2 février, « Mme Jehanne de Meleun, dame de Beauval », donne quittance de 31 l. 10 s. t. à elle dus pour « une coupe d'argent dorée, pesant 4 mars et demi, laquelle Mgr avoit prinse et acchettée d'elle et ycelle donnée à messire Gace de La Buigne, premier chapellain du roy » (3).

1551. — Le trésorier du duc lui remet, le 6 février, 10 l. t. « pour lui esbatre au jeu de dez »; le 12 février, 4 l. t. « pour lui esbatre à jouer au jeu de dez » (4).

Le 12 février, il est fait payement de :

1552. — 1969 l. t., dues depuis une date antérieure au 27 mars 1371, « à Bonnejointe Baude, marchant, demorant à Paris », à savoir : « 180 franz d'or que il paia pour Mgr à damoiselle Genevieve de Lyle (5), pour un chaperon, garni de pelles, que Mgr avoit achetté

---

(1) Robert d'Acquigny est cité dans la *Gallia christ.* (t. III, col. 482) comme doyen de Saint-Omer en 1364.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 74. — Le duc avait précédemment obtenu d'Urbain V des bulles du 14 mars 1363, lui permettant de faire célébrer la messe avant le lever du jour, quand les circonstances l'exigeraient, et autorisant son confesseur à le dispenser, sur l'avis du médecin, du jeûne et de l'abstinence, à lui administrer tous les sacrements, « quociens expedierit », et à l'absoudre des cas réservés, sauf ceux du ressort du souverain pontife (*Id.*, liasse B 11618; Joseph Garnier, *Invent. somm.* de ces Archives, t. V, p. 125).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1435 f. 55 v°.

(4) *Ibid.*, f. 70. — En 1372-1373, le duc dépensa à ce jeu d'autres sommes bien plus importantes : 50, 80, 150, 200 et même 400 fr., « en pluseurs foiz », il est vrai; ses partenaires étaient le connétable Du Guesclin, Olivier de Clisson, le comte de Tancarville, Bureau de La Rivière, etc. (*Id.*, B 1438, f. 19 v°-20 v°, et B 1441, f. 20 r° et v°; M. E. Petit en a cité plusieurs exemples dans ses *Itinéraires...*, p. 489 et 490).

(5) Cette « Genevieve, femme Jehan de Lille, bourgois de Paris », d'après un texte de 1364, avait, en 1367, acheté un château en Normandie (Bibl. Nat., ms. fr. 28206, dossier 39956, n°s 4 et 5; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 433), et figure ainsi que son mari, « Johannes de Insula, civis parisiensis », dans un autre document de 1370 (Arch. Nat., JJ 100, n° 286 f. 83 v°). Elle appartenait par son mariage à une famille d'orfèvres et de changeurs, d'origine lilloise, établie à Paris dès le commencement du XIVe siècle et dont deux membres, Simon de Lille et Jean, son fils, furent orfèvres de la cour de 1322 à 1357 (cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table).

Digitized by Google

d'elle, et 1789 franz en quoy Mgr estoit tenus aud. Bonnejointe pour pluseurs joyaux », non spécifiés (1);

1553. — 5 fr. « à Loys, l'artellier ordonné de Mgr (2), pour chenove à faire cordes et bricos, pour cire, pour pois, pour graise, pour cor cachié, pour vernis, pour bois d'aubour aschatez, pour clers, estriers et noiz, et pour aperoillier ses aisemens, tout mis en la garnison des aubelestes du chastel de Rovre » (3).

1554. — Le duc mande, le 17 février, de payer à Robinet de Varennes, son brodeur: 112 fr. « pour or trait, soye et autres estouffes, et pour la façon d'un chaperon de pelles que il a fait pour Mgr » (4); 7 fr. « pour la façon d'une chauce de la livrée de mons. de Flandres, et est semée de P, M et marguerites de pelles »; et 10 fr. « pour les estoufes et façon d'une autre chauce de lad. livrée, où il a cignes de pelles, qui ont baloiz en la poitrine » (5).

1555. — 27 février, la duchesse achète, pour 29 sols 4 den. t., de « Jehan de La Fertey, potier d'estain, demorant à Troyes..., unes boutoilles à mectre ypocras », pour lui servir en voyage (6), et ordonnance le paiement de 44 l. 5 s. t. « à Nicolas Bataille, marchant de tapiz et bourgois de Paris, pour la vendue de 10 pieces de sarges vermeilles, que Mme fist acchetter de lui pour tendre avec sa chambre de camocaz » (7).

1556. — 28 février, 7 l. 16 s. t. sont alloués « à Guillemin de Monthaut, espicier de Mgr, pour deniers par li paiez pour espiceries qu'il delivra pour faire 13 quartes de clarey pour Mme, pour chascune quarte 12 s. » (8).

1557. — « Henriet de Compiegne, brodeur », touche, le 9 mars, 10 l. t. « pour la façon d'un gippon point de coquilles, que il fist pour Mgr » (9).

1558. — Porté en dépense, le 10 mars : 6 gros à un homme de

(1) Arch Côte-d'Or, B 1435, f. 34 v°-35.

(2) Louis Moreau, *artilleur* du duc. Cf. ci-devant, art. 948.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 22 v°.

(4) Il avait été, de plus, acheté, à Paris, 4 fr. d' « escarlate pour faire led. chaperon », et, moyennant 48 fr., « 6 onces de menues pelles pour semance..., pour mettre oud. chaperon, oultre les autres pelles que Mgr avoit baillées de ses coffres » (*Id.*, B 1435, f. 54). Enfin, « un estui pour mettre led. chaperon » fut payé 15 s. (*Ibid.*, f. 54 v°).

(5) *Ibid.*, f. 54.

(6) *Ibid.*, f. 76 v° — En novembre 1373 autre « achat de deux flacons d'estain pour porter ypocras après Mme », du prix de 2 fr. (*Id.*, B 1441, f. 53).

(7) *Id.*, B 1435, f. 76.

(8) *Ibid.*, f. 48 v°.

(9) *Ibid.*, f. 106 v°.

Digitized by Google

Dijon, « pour la voiture de mener 2 couhes de lavande, pour Mme, de Dijon à Rouvre » (1); et 4 l. 16 s. 8 d. t. « à Girardin, varlet du fol de Mgr, pour 10 paires de souliers, 2 paires de chausses et 2 paire[s] de robes linges, pour led. fol et pour led. Girardin, et pour recoudre et appareillier les pannes et fourreures dud. fol » (2).

1559. — Dans la seconde quinzaine de mars, il fut acheté, moyennant 12 florins, pour être employé aux jardins du château de Rouvres : « 60 hantes de parmeigney, de caluaul, de fransuraul, de saint-regle, de blanduraul et de giroudot » (3), fournies par un homme de Daix, à raison de 2 gros pièce; 81 « charrettes de fiens, pour femer les jardins », payées 40 gros et demi; « une livre de graine d'oignons », de 2 gros, 6 livres et demie de graine « de pourrette », de 4 gros 17 den., « 1 quartaul de feves », de 5 gros, et « une cartrainche de pois », de 2 gros et quart, « pour semer es jardins »; « 6 gerbes d'aux », de 1 fr., pour plantey es jardins » (4). Au milieu du mois de février précédent, « des ouvriers de bras » y « traieurent et planteurent rousiers » (5).

1560.— Le 21 mars, le duc, alors à Paris, fit présent « à mess. Oli-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 39 v°.

(2) *Id.*, B 1435, f. 74 v°.

(3) A cette liste d'entes de poiriers et de pommiers il convient d'ajouter une autre énumération plus complète d'arbres fruitiers, empruntée à un document un peu postérieur: en 1389, un individu d'Hauteville toucha 8 fr. et demi « pour 1 cent d'antes et arbres, c'est assavoir parmains, caloiaux, saint-regle, fransureaul, juehennot, poirier sucré, angoises, poires lardées, frans moriers, serises aigres, prechiers, aloingniers blans et roiges, pruniers dudeliers, figuiers, oliviers, blandureaux, girodoz et durables, et pour pluseurs rousiers, lesquelz il a delivrez » aux Chartreux de Dijon, « et plantez et hantez » en leurs jardins, du 1er novembre 1388 au 8 mars suivant (Arch. Côte-d'Or, B 11671, f. 306 v°-307; cf. Joseph Garnier, *Invent. somm.* de ces archives, t. V, p. 143, et C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I, p. 164).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5752, f. 39 r° et v°. — Vers le 1er juillet suivant, achat, moyennant 1 gros, de 4 livres de « graine de raves pour semer esdiz jardins » (*Ibid.*, f. 41 v°).

(5) *Ibid.*, f. 38 v°. — A la même époque, les comptes font mention, sans détails malheureusement (*Ibid.*, f. 38 v°, et B 5753, f. 9), de « la maison Dedalux » des jardins de Rouvres, espèce de dédale, de labyrinthe, analogue à « le maison Dedalus » qui existait dès 1338 dans les jardins du château des comtes d'Artois à Hesdin (Bibl. Nat., coll. Colbert-Flandre, vol. 189, f. 12), et à « la maison de Dedalus » qui ornait du temps de Charles V et de Charles VI, les jardins de l'hôtel royal des Tournelles, à Paris (Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 186 et 284).

Digitized by Google

vier, seigneur de Clychon » (1), — qu'il eut ce jour-là à «souper » (2), — de « un gobellet et une aguiere d'or, de façon de rose, pesans 6 mars 2 onces et 11 esterlins », achetés, à raison de 75 fr. le marc, du changeur parisien Henriet Orlant, moyennant 473 l. 18 s. 3 ob. t. (3).

1561. — Remis au duc 60 s. t. « pour faire ses offrandes le jour du venredi saint (4), en l'eglise de Peronne » (5).

1562. — Passé en compte, le 26 mars, 16 l. 13 s. 4 d. t. « pour certaine quantité de confitures et espices de chambre pour la chambre de Mgr, et auxi pour pluseurs fioles d'eaue rose, un emplastre et autres choses pour la garison des dans de Mgr, acchettées... en pluseurs lieux et à pluseurs foiz » (6).

1563. — 30 mars, payé 697 l. t. à un drapier de Troyes, à savoir : « pour une escarlate vermeille, 132 frans; pour 3 maubrez, 204 fr.; pour un pers, 34 fr., touz lesquelx draps estoient de Bruisselle, de grant moison; pour un court drap mellé de Brusselle, 38 fr. ; pour deux demi royez de Disequene (7) et pluseurs autres draps, prins et acchettez..., tant pour Mgr comme pour Mme et auxi pour la norrice de Jehan mons^r^, par Regnault Chevalier, tailleur de Mgr » (8).

1564. — 3 avril, « Mathé de Boloigne, pelletier, demorant à Chalon », donne quittance de 149 fr. 7 gros à lui dus « pour la vendue... de 2470 ventres de menu vars, achatez de lui, par le commandement de Mgr, par... son tailleur..., pour fourrer ung manteal et 3 seurcoulz d'icellui seigneur, le millier au feur de 60 frans d'or, compris en ce 2 frans pour latisses mises en l'un desd. seurcoulz » (9).

1565. — 6 avril, gratification de 4 l. t. « à Jehannette La Page et 3 autres chanteresses, qui avoient chanté devant Mgr », à Gand; le

(1) Clisson, chef-lieu de canton, Loire-Inférieure. — Olivier IV de Clisson, né en 1336, mort le 23 avril 1407; il fut connétable de France du 28 novembre 1380 au 25 novembre 1392 (Le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VI, p. 201-202; etc.).

(2) E. Petit, *Itinéraires...*, p. 79.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 55 v°. — Ces deux vases étaient ornés « de plusieurs perles » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 43 v°).

(4) Le 26 mars.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 105 v°. — Péronne, chef-lieu d'arrondissement, Somme. — Le jeudi saint, 25 mars, « Mme [était] à Gand, et, ce jour, fist mad. dame son mandé, comme jeudi absolu qu'il estoit » (*Id.*, B 1436 bis, f. 16 v°).

(6) *Id.*, B 1435, f. 99.

(7) Dixmude, en Belgique.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 51 r° et v°.

(9) *Id.*, B 3574, f. 47 v°.

Digitized by Google

15 avril, autre don de 10 fr. « à Jehan de Maalines, chanteur, pour ce que il avoit joué de son mestier devant Mgr » (1).

1566. — 11 avril, passé en compte 1 fr. payé « à un homme qui avoit apporté de Courtray à Lyle uns tableaux que les seigneurs du chapitre de Courtray avoient donnez à Mgr » (2).

15 avril, le duc mandate les dépenses suivantes :

1567. — « Achat d'une coupe d'argent dorée, acchettée de Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris, 30 fr. 9 s. 1 d. t., et 60 frans mis en icelle coupe, tout donné [par Mgr] en la chambre de mons. Loys (3), moinsné filz du roy » (4);

1568. — « 3 grans chapeaux de bievre et 3 plumes d'ottrusse, pour Mgr », vendus 70 s. t. par « Huguenin le chapellier, demorant à Paris » (5);

1569. — Gratification de 4 l. t. « aux ouvriers pionniers et maçons faisans la forteresse du conte de Tancarville (6) à Blandi » (7), et de

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 103 v°-104 et 104 v°.

(2) *Ibid.*, f. 104.

(3) Louis, le futur duc d'Orléans, né le 13 mars 1372, assassiné le 23 novembre 1407.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 104 v°. — Le duc avait fait ce cadeau pendant son récent séjour à Paris, du 19 au 22 mars (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 79-80). Un mandement de la duchesse du 24 avril suivant constate, d'autre part, que lorsqu'elle passa à Paris, en revenant de Flandre en Bourgogne, elle fit aussi présent, « en la chambre de mons. Loys, moinsné filz du roy..., quant elle le fu veoir », d' « une coupe d'argent dorée, pesant 3 mars 15 esterlins d'argent », payée 24 l. 15 s. t., et de 50 fr. « dedens lad. coupe » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 77).

(5) *Ibid.*, f. 107.

(6) Jean II de Melun (fils aîné de Jean Ier, vicomte de Melun, décédé en 1350), vicomte de Melun, comte de Tancarville (canton de Saint-Romain, Seine-Inférieure), seigneur de Montreuil-Bellay (chef-lieu de canton, Maine-et-Loire), Varenguebec (canton de La Haye-du-Puits, Manche), etc., chambellan de France, etc., mort en 1382 (*Hist. généal...* du P. Anselme, t. V, p. 226-227, et t. VIII, p. 444-445 ; A. Deville, *Hist. du château et des sires de Tancarville*, p. 152-165 ; A.-H. Taillandier, *Hist. du château et du bourg de Blandy en Brie*, p. 36-45 ; etc.). Il fut lieutenant du roi en Bourgogne en 1362 (*Chron. de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VI, p. XXVI, note 1 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 245).

(7) Blandy, canton du Châtelet-en-Brie, Seine-et-Marne. — Cette dépense remontait au passage du duc à Blandy, le 18 mars précédent (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 79). Lorsqu'il y revint, les 20-21 décembre 1372 (*Ibid.*, p. 89), il donna encore 2 fr. « aux ouvriers faisans la forteresse de mons. le conte de Tancarville à Blandi » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 48). D'après un mandement du 1er février 1377, il accorda une nouvelle gratification de 4 fr. « aux ouvriers faisans la forteresse de Blandy « (*Id.*, B 1451, f. 84 v°). — La date de la construction de cet important château, dont il subsiste des

Digitized by Google

3 fr. « à un varlet qui presenta à Mme 4 gelines et 2 cox » (1).

1570. — Passé en dépense, le 8 mai : 72 s. t. « pour l'achat [il n'est pas dit où, mais il semble que ce fut à Troyes] de 2 douzaines de chardonnereaux et tarins, pour Jehan monsr, et pour iceulx faire porter à Dijon » ; et 18 l. t. « pour deux paires de balances d'argent, ensembles (*sic*) les pois de fellins et demi fellins et les estuiz à iceulx mectre, que Mgr fist acchetter à Paris pour peser pelles et autre pierrerie » (2).

1571. — Payé 1 fr. à un serrurier de Dijon « pour faire une resse à resser pierre blanche, qui fuit bailliée à maistre Jaque (3), le 13e jour de may » (4).

1572. — Achat, pour 4 gros et demi, de « paus et verges », « pour

---

ruines, est confirmée par d'autres documents (A.-H. Taillandier, *ouvr. cité*, p. 41-42 ; le château y est amplement décrit aux p. 5-18).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 104.

(2) *Ibid.*, f. 107.

(3) « Maistre Jaque », « maistre Jaque le maçon », « magister Jacobus de Nulleyo », maître Jacques de *Nuilley*, *Nulley*, *Neulley*, *Nuilly*, *Nuilley-l'Evesque*, etc. (Neuilly-l'Évêque, chef-lieu de canton, Haute-Marne), maître des œuvres de maçonnerie du duc, du 23 juin 1367 au 5 décembre 1376 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 152 v° ; Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 19), puis du 17 mars 1379 (*Id.*, B 4425, f. 22 v°-23) à sa mort, postérieure au 1er mars 1398 (*Id.*, B 11673, f. 2 v°) et antérieure au 15 du même mois, date de l'inventaire de sa succession (*Id.*, série B, fonds de la justice de Dijon, art. 356, liasse I). Il était maçon à Dijon dès 1353 (*Id.*, B 11254, f. 24) ; à partir de 1362, il est qualifié de « maistre maçon » et, dès lors, fut chargé déjà de divers travaux pour le compte du duc (*Id.*, B 5042, f. 27 v°, B 5043, f. 16 v° et 26 ; etc.). Suivant un usage fréquent à cette époque, il est, dans les documents, désigné sous le nom de son lieu d'origine ; en réalité, il s'appelait Jacques *Vian* (*Id.*, B 11264, f. 8 v° ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 40 v°, et t. XXVI, f. 289) ; une mauvaise lecture porte : *Vyon* (*Id.*, t. XXIII, f. 152 v°). D'autres textes fautifs le nomment « m° Jaques de *Lingny* » (Arch. Côte-d'Or, B 6046, f. 43 v°), et « maistre *Belin* de Nuilley-l'Avesque » (*Id.*, B 11309, f. 74 v°). Corrigeons enfin une erreur reproduite dans le *Nouveau dictionnaire... des Architectes français*, de M. Ch. Bauchal (p. 445) : il n'y a jamais eu un *Jean* de Neuilly, maître également des œuvres de maçonnerie du duc, en 1387 et 1391-1392 ; c'est, vérification faite, de *Jacques* qu'il s'agit dans les documents auxquels se réfère cet auteur (Arch. Côte-d'Or, B 4182, f. 17 v°, et B 4430, f. 15). — Sources imprimées à consulter sur Jacques de Neuilly : Marcel Canat, *Note sur les Maitres des œuvres des ducs de Bourgogne...*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXI (1855), p. 20, 29 et 40-43 ; C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I, p. 7-8, 13-15..., 289-290 et 385-387 ; Noël Canat de Chizy, *Étude sur le service des Travaux publics... en Bourgogne* (Extr. du *Bulletin monumental*, t. LXIII, 1898), p. 10, 15, 36-37, 44 et 49-51 ; etc.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 24.

Digitized by Google

faire une grant geliniere au dessus dou jardin des ostelx Mgr à Dijon, faite, du commandement de Mme, la semaigne devant Pantecouste » (1). « Deux gons, deux pammelles, ung verreur et une sarure, tout mis en l'ux de lad. geliniere », coûterent 4 gros (2).

1573. — Dépensé 8 gros « pour les journées de 8 hommes qui, pour mandement de Mme, fait... le 17e jour de may..., amasserent flours de rasins » dans les vignes du domaine ducal à Beaune, à raison de 1 gros chacun « pour journée » (3).

1574. — Remis 18 l. t. « à Mgr et Mme ensemble, pour offrir au frere de la norrice de Jehan monsr (4), qui chantoit sa messe nouvelle en l'eglise de la chapelle de Mgr à Dijon, le 18e jour de may » (5).

1575. — 31 mai, payé 100 s. t. « à Gieffroy Poncin (6), pour 7 gibacieres et 3 lorres pour les fauconniers de Mgr » (7).

1576. — 16 juin, achat à Chalon, pour 65 fr. 8 gros, de « 15 aunes d'ung drap des grans draps de Bruisselles », de 9 aunes et quart « d'ung drap de Bernay » (8) et de 11 aunes « de drapt verd de Rouan », « pour vestir les veneurs de Mgr » (9).

1577. — Le duc mande, le 28 juin, de payer : 3 fr. « au menestrier de Jehan monsr, pour acchetter une quitterne » (10), et 4 fr. « à un ouvrier tapissier qui a appareillez certains tapiz des chambres de Mme » (11).

1578. — 8 juillet, ordonnancement de 40 s. t. dus « à Humbelot le chapellier, demorant à Paris (12), pour 4 paires de chaucetes de laine pour Jehan monsr » (13).

1579. — 21 juillet, la duchesse gratifie de 10 fr. un « fauconnier du roy d'Espagne (14), lequel avoit presenté à Mgr un tahorot » (15).

---

(1) En 1372, la Pentecôte tomba le 16 mai.
(2) Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 24.
(3) *Id.*, B 3148, f. 14.
(4) Voir ci-devant, p. 253, note 4.
(5) Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 106.
(6) Marchand parisien, déjà mentionné (art. 693, etc.).
(7) *Ibid.*, f. 107 v°.
(8) Bernay, chef-lieu d'arrondissement, Eure.
(9) Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 48.
(10) Il s'appelait « Simonet ». Voir plus loin, art. 1876.
(11) *Id.*, B 1435, f. 108.
(12) Peut-être Humbert Clabaut, déjà mentionné (art. 690, etc.).
(13) *Ibid.*, f. 107 v°.
(14) Né en 1333, comte d'abord de Transtamare (cf. ci-devant, p. 76, note 2), Henri II, dit le Magnifique, frère naturel du roi Pierre IV le Cruel, succéda à celui-ci, comme souverain de Castille, en 1368, et occupa le trône jusqu'à sa mort, 29 mai 1379.
(15) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 45 v°.

Digitized by Google

1580. — Le 22 juillet, le duc fait don de 4 fr. « aux marrigliers de la Magdeleine de Troiez..., pour convertir es ouvrages de lad. eglise (1), où Mgr avoit oye la messe » (2).

1581. — Il gratifie de 10 fr., le 27 juillet, « un varlet du viconte de Touraine (3), qui avoit presenté à Mgr ars, cors et sayetes, de par led. viconte » (4).

1582. — Le 2 août, « Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris », touche ce qui lui était dû « pour 4 quartes d'ypocras, à 14 s. p. la quarte » ; « pour 10 livres de madrien et autres confitures, à 8 s. p. la livre » ; « pour 2 livres de noisetes confites, à 6 s. p. la livre » ; « pour 4 livres de paste de roy », « 4 livres d'anis confit », « 4 livres de pignolet », à 8 s. p. la livre; etc. (5).

1583. — 6 août, paiement de 12 fr. « à Pierre Vuillequin, coustelier, demourant à Paris, pour une paire de cousteaux à trancher devant Mme » (6).

Payé, le 12 août :

1584. — 98 fr. « à Vinant de Vermonstier, orfevre, demourant à Paris, qui deus li estoient pour or, argent et façon de 6 mars d'argent dorés, ouvrés en pluseurs menus ouvrages, mis et convertiz ou harnois à armer de Mgr, au fuer de 13 franz pour chascun marc, et pour 2 mars d'argent dorés comme dessus, mis en un pommel et une croiz d'espée, pour Mgr, au fuer de 9 franz le marc, et pour 2 douzaines d'aguilletes d'argent blanc, pesans une once 15 esterlins, 2 franz » (7);

1585. — 5 fr. « à Rogier Le Dyenais (8), pour une paire de ganthelès pour Mgr », et 18 fr. « à Phelippot de Carville, pour haubergerie

---

(1) Une des églises paroissiales de Troyes. — La mention des *ouvrages* qu'on y exécutait alors est une date architecturale intéressante à signaler comme appoint à l'*Étude sur l'église Sainte-Madeleine de Troyes*, par M. Paul Hoppenot (*Positions des Thèses soutenues* [à l'École des Chartes] *par les élèves de la promotion de 1893*, p. 47-51).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 45 v°.

(3) Guillaume Roger III, fils aîné de Guillaume Roger II, comte de Beaufort-en-Vallée (chef-lieu de canton, Maine-et-Loire), fut d'abord vicomte de Turenne (canton de Meyssac, Corrèze), à partir de 1350, puis, à la mort de son père, vers 1382, comte de Beaufort, jusqu'au 22 ou 28 mars 1395, date de sa mort. Il était neveu du pape Clément VI et frère de Grégoire XI (Le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VI, p. 316).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 45 v°.

(5) *Ibid.*, f. 31.

(6) *Ibid.*, f. 33.

(7) *Ibid.*, f. 32 v°.

(8) Armurier parisien, de même que Ph. de Carville et Guill. de Lyons, qui suivent, tous trois mentionnés précédemment (art. 590, 893 et 914).

Digitized by Google

prise de lui pour mond. seigneur » (1).

Le 13 août, payé :

1586. — 35 fr. « à Guillemet de Lyons, pour un bacinet à visiere et uns harnois de jambes, uns bracelès et les tissus pour garnir, pour Mgr » (2);

1587. — 3 fr. à Humbert Clabaut, chapelier, demourant à Paris, pour 5 houpes de plumes d'otruce, mises sur les fleurs de liz du bacinet Mgr » (3).

1588. — Il est porté en recette « 2 queues de vin que les habitans de Semur presenterent à Mme, le 16e jour d'aoust 372, que mad. dame y fut » (4).

1589. — 18 août, payé : 20 fr. « à Jehan Le Chapellier, tapisseur » (5), pour solde de 32 fr, à lui dus « pour sa paine et estoffes de appareillier pluseurs tapis de Mgr et de Mme, où il a vacqué par 4 mois, par marchié fait à lui par Mme, pour chascun mois 4 (6) franz; et 31 fr. 10 s. à un pelletier de Nevers, « pour 400 et demi de menu vair..., pour fourrer un secot de camelot pour Mgr » (7).

1590. — Le 19 août, le duc, de passage à Bourges, donna, 2 fr. de gratification « à l'ouvrier de taille de mons. de Berry » (8); le lende-

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 32 v°.

(3) *Ibid.*, f. 32 v°-33.

(4) *Ibid.*, f. 14. — Ces deux queues « ne furent mie toutes despensées »; le « clerc des offices de l'ostel Mgr » vendit le reste à un individu de Semur, pour 60 s. t. (*Ibid.*).

(5) Je ne connais pas d'autre document sur ce tapissier, à moins qu'il ne soit l' « ouvrier tapissier » anonyme mentionné à l'art. 1577.

(6) Lire : 8 fr.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 36 v°.

(8) *Ibid.*, f. 53 v°. — Le nom de cet « ouvrier de taille » n'est pas indiqué, mais, selon toute apparence, il doit s'agir ici de Jacques Collet, *imagier* du duc de Berry en 1370-1380, mort avant 1383 (Arch. Nat., KK 251, f. 22 v°, texte publié par M. Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean duc de Berry*, t. I, introduct., p. LXXXVI; Bibl. Nat., ms. fr. 29064, dossier 57437, f. 135); il devait être employé alors aux travaux que ce prince faisait exécuter à Bourges. Tout ce que l'on sait de lui se réduit aux deux documents que je viens de citer, et il importe de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les conjectures adoptées à son sujet (A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, p. 20-21, 91-92 et 112; Stanislas Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française, du moyen âge au règne de Louis XIV*, p. 131-132). Si, en effet, il peut être le « Jacques de Chartres », chargé, vers 1365, de faire une des statues ornant le grand escalier de l'ancien Louvre, celle du duc de Berry (Sauval, *Histoires et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 23), j'hésite fort, pour ma part, à l'identifier de plus avec « maistre Jaques le maçon », mentionné, — à quelques pages d'intervalle, dans un compte où figure en

Digitized by Google

main, à Mehun-sur-Yèvre (1), où il s'arrêta pour « disner vers Mme de Berry » (2), il fit cadeau de 100 fr. « aux norrices qui norricent les enfans mons. le duc de Berry et d'Auvergne » (3).

21 août, ordre de payer :

1591. — 7 fr. et demi « à Dymenche de Relampont, armurier, demourant à Dijon, qui deuz li estoient pour 25 aunes de toille deliée, fil et façon d'un materaz de 8 piez de lonc et de 7 de large, tout garny de coton, que Mgr a fait faire pour son propre corps » (4);

1592. — 5 fr. 10 s. dus à un mercier de Nevers, « pour 8 grosses perles de compte, achetées de lui pour mettre ou chaperon de perles que Mme donna à Mgr le jour de l'an (5), lesquelles perles estoient cheues dud. chaperon et estoient perdues, et aussi pour 4 estellins de grosse semance, pour refaire 3 quoquilles de pelles des chausses Mgr, que il avoit despeciées au chevauchier »; plus 10 s. « à Copin (6), que il avoit paié pour la façon des choses dessusd. » (7).

---

toutes lettres le nom de notre imagier, — comme travaillant en 1370, à « certains ymages d'alabastre » pour le duc de Berry (Arch. Nat., KK 251, f. 28 v°), puis comme « mené » par lui, en 1373, « de Bourges à Clermont, pour faire certaines choses » (*Ibid.*, f. 101). En tout cas, Jacques Collet n'est certainement pas Jacques de Chartres, « maistre charpentier du roy » dès 1364 (Bibl. Nat., ms. fr. 26006, n° 262), « sergent d'armes et maistre des cuvres de charpenterie du roy » en 1374 et 1382 (*Id.*, ms. fr. 26848, dossier 7869, n° 9; Arch. Nat., JJ 106, n° 124, f. 72 v°), « sergent d'armes et maistre charpentier general du roy... par tout son royaume » en 1386-1387 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 29, nos 100 et 101; G. Demay, *Invent. des sceaux* de cette coll., n° 2245), mort depuis peu, semble-t-il, à la date du 26 février 1392, d'après un document constatant en outre qu'il s'appelait « Jacobus Barbel, dictus de Chartres » (Arch. Nat., KK 13, f. 140 v°).

(1) Chef-lieu de canton, Cher. — Sur le château de Mehun-sur-Yèvre, voisin de Bourges et une des résidences favorites du duc de Berry, cf. A. de Champeaux et P. Gauchery, *ouvr. cité*, p. 4-9, 49-52 et pl. I-III.

(2) E. Petit, *Itinéraires...*, p. 85.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 45 v°. — Sur les enfants du duc de Berry et de Jeanne d'Armagnac, sa première femme, voir le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. I, p. 107-108.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 33. — L'achat de ce matelas et les dépenses rapportées aux art. 1584-1587, 1596 et 1598 se rattachent aux préparatifs faits alors par le duc en vue de la campagne qu'au nom du roi il venait d'entreprendre contre les Anglais en Poitou, Angoumois, etc., campagne résumée par M. E. Petit dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. II (1885), p. 421-440). Voir aussi, plus loin, les art. 1596, 1598, 1602, 1612, 1613, 1626 et 1762.

(5) Le 1er janvier 1372 (*Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9).

(6) C'était un « sommelier de la chambre de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 71, B 1444, f. 35 v°, 40, 41, etc.).

(7) *Id.*, B 1438, f. 40 v°.

Digitized by Google

1593. — Mandaté, le 22 août, 4 fr. 10 s. « à Thomas Chappelu, orfevre, demourant à Paris (1), pour le change de 54 mars d'argent en vaisselle, que Mgr a fait changer, pour ce qu'elle estoit viez et despecée » (2).

1594. — Remboursé, le même jour, à un « somelier de la panneterie » du duc 46 s. 8 d. t. « que il avoit paié pour 2 aunes de cendal, mesure de Paris, pour covrir le carrel à seoir de Mgr » (3).

1595. — « Gillet Malet, varlet de chambre du roy » (4), et les deux

---

(1) Il doit s'agir déjà de lui dans un document de 1355, relatif à « Thomas Chapelu, bourgois de Paris » (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 29. n° 19). Un autre membre de cette famille, le changeur Pierre Chappelu, sera cité plus loin, art. 1844, etc.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 40 v°.

(3) *Ibid.*, f. 37.

(4) Valet de chambre de Charles V dès 1364 (Arch. Nat., JJ 96, n° 185), Gilles Malet eut « la garde » de « la librairie » du roi au Louvre » depuis l'an 1373 jusques ou mois de janvier 1410, qu'il est alé de vie à trespassement » (Bibl. Nat., ms. fr. 2700 fr., f. 40; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 46). Christine de Pisan dit de lui que « souverainement bien lisoit et ponctoit et entendens homs estoit »; que Charles V, « pour cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult [l']aimoit », et qu' « il fust par ledit roy moult enrichis » (*Le Livre des fais du sage roy Charles*, édition Buchon, 3° partie, chap. xx). Des documents le mentionnent, en 1369 (Bibl. Nat., nouv. acquis. lat. 184, f. 25), comme « valetus camerae regis custosque turris quadratae de Corbolio » (Corbeil, chef-lieu d'arrondissement, Seine-et-Oise); en 1374 (Arch. Nat., JJ 106, n° 239), comme « primus valletus camere » du roi et « dominus de Villapescla [Villepesque, commune de Lieusaint, canton de Brie-Comte-Robert, Seine-et-Marne] et de Catholio » (Chatou, canton de Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise). Il est qualifié d'écuyer en 1376 et épousa au mois de décembre de cette année (*Id.*, JJ 109, n° 402) « Nicole de Chambelli, fille de feu Pierre de Chambelli, jadis chevalier et sire de Ruteil » (Rutel, commune de Villenoy, canton de Meaux, Seine-et-Marne). En 1379, il était, de plus, seigneur de « Soisy sur Senne » (Soisy-sous-Étiolles, canton de Corbeil, Seine-et-Oise) (*Id.*, JJ 115, n° 3), de « Vugeres » et de « Bouchy » (j'ignore où sont situées ces localités; d'après le contexte, elles doivent se trouver dans le voisinage de Péronne, Somme) (Bibl. Nat., ms. fr. 31938, f. 94 v°). Conseiller du roi en 1380, il fut nommé alors « magister laicus in Camera computorum » (*Id.*, nouv. acquis. lat. 184, f. 34 v°). Un titre de 1383 l'appelle « mons. Gilles Mallet, chevalier, seigneur de Villepescle, de Soisy, de Chatou sur Saine, de Balegny lés Senliz [Balagny-sur-Thérain, canton de Neuilly-en-Thelle, Oise], chastellain en partie de Pons-Sainte-Maixance [Pons-Sainte-Maxence, chef-lieu de canton, Oise] et viconte de Corbeil, consellier du roy et maistre de son hostel » (*Id.*, ms. fr. 26283, n° 108). En même temps que conseiller du roi, maître de son hôtel et garde de sa librairie, il était maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans dès 1393 (*Id.*, nouv. acquis. fr. 3653, n°° 426 *bis* et 452 *bis*), « premier maistre

Digitized by Google

autres « executeurs du testament... de feu Estienne Castel, jadiz armu-

---

d'ostel » de cette princesse en 1397-1408 (Bibl. Nat., mss. fr. 6211, n° 480, et 28298, dossier 41918, n° 6), « garde du parc et concierge du chastel de Asnieres » (canton de Courbevoie, Seine), pour le duc d'Orléans, en 1393-1396 (*Id.*, mss. fr. 6211, n°s 478-479, et 10431, n°s 1555-1556); etc. A ces diverses seigneuries, il faut ajouter encore celle de Fontenay-lez-Louvres (canton d'Écouen, Seine-et-Oise) (l'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, réédit. Fern. Bournon, t. II, p. 240). D'après des notes généalogiques des XVII°-XVIII° siècles, il aurait reçu, « en mars 1366 », des lettres d'anoblissement, dont je n'ai d'ailleurs pas retrouvé trace, aurait eu une première femme, du nom de « Perrenelle », vivant encore le 8 mai 1376, et aurait laissé quatre enfants : Philippe, Jean, Charles et Jacqueline (Bibl. Nat., ms. fr. 28298, dossier 41918, n°s 8-10); ms. fr. 29965, dossier 11208, f. 2 et 3, et ms. fr. 31104, dossier 5793, f. 2 et 8). Après sa mort (janvier 1411), le règlement de son hoirie fait mention de sa veuve, Nicole de Chambly, et de ses deux fils : « mess. Jehan Malet, chevalier et maistre d'ostel du roi », et « maistre Charles Malet, licencié en lois » (*Id.*, ms. fr. 2700, f. 40). Il avait eu, en 1379, un autre fils appelé Louis, dont le duc d'Anjou avait été parrain (Arch. Nat., KK 242, f. 93). — Gilles Malet et Nicole de Chambly sont représentés dans un vitrail de l'ancienne abbaye cistercienne de Bonport (près de Pont-de-l'Arche, Eure), de 1379, et dans un retable de l'église de Soisy-sous-Étiolles, d'environ 1383, reproduits dans le *Musée des monumens français*, t. VIII, p. 93, pl. 289, la *Revue archéologique*, t. XIII (1856-1857), pl. 297, le *Magasin pittoresque*, année 1861, p. 171 et 236, et les *Inscriptions de la France... Ancien diocèse de Paris*, par F. de Guilhermy, t. IV, p. 206 et 208. On possède aussi (Bibl. Nat., Cab. des estampes, Pe 5, f. 5) un dessin de leur tombe; elle se trouvait jadis dans une chapelle de l'église abbatiale de Chaalis (ancien monastère cistercien, près d'Ermenonville, Oise); ce dessin, malheureusement, ne comprend pas l'épitaphe. Nicole de Chambly vivait encore le 28 août 1411 (*Id.*, ms. fr. 31938, f. 95). Sa sœur, Jacqueline de Chambly, était mariée déjà en 1378 à « Pierre de Lihus, chevalier, sire de Jaugny » (Jagny, canton de Luzarches, Seine-et-Oise) (Arch. Nat., JJ 113, n° 20), chambellan du roi et capitaine de Corbeil en 1398 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 27, n° 162). — Sur Gilles Malet, outre les sources que j'ai indiquées et celles que cite le *Répertoire*... de l'abbé Chevalier, *Bio-Bibliographie*, col. 1455 et 2723, consulter : Arch. Nat., J 1020 A, n° 33; JJ 103, n° 308, JJ 106, n° 312, JJ 110, n° 170, JJ 111, n° 325, JJ 112, n°s 31 et 197, JJ 114, n°s 121 et 137, JJ 135, n° 103, et JJ 146, n°s 267, 413 et 424; K 2377, n° 29; — Bibl. Nat., mss. 2835 fr., f. 420 v°, 10431 fr., n°s 102, 108, 203, 567, 610, 879, 907, 919, 1622, 1669, 2698 et 2719, 10432 fr., n°s 937, 1086, 1610 et 1627, 24000 fr., p. 77, 31210 fr., dossier 9214, n° 8; nouv. acquis. fr. ms. 1460, n° 161, ms. 3653, n°s 481 *bis*, 482 *bis*, 1331 et 1358, et ms. 3655, p. 314; coll. Clairambault, vol. 1, p. 165, vol. 2, p. 4 et 7, vol. 14, n° 199, vol. 15, n° 154, et vol. 69, n°s 85-88; — Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant*, t. VIII, f. 63; — British Museum, addit. chart., n°s 40, 2188, 2201 et 2796; — Jean de La Barre, *Les Antiquitez de la ville... de Corbeil*, p. 61, 199 et 215; l'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, réédit. Fern. Bournon, à la table; Secousse, *Recueil de pièces... sur... Charles II, dit le*

Digitized by Google

rier et varlet de chambre du roy » (1), reçoivent, le 26 août, un acompte de 500 fr. sur les 1000 « deuz aud. feu Estienne pour une chambre de brodeure que Mgr acheta pieça et eust de lui » (2).

1596. — 29 août, acheté « 50 aunes de gros drap burel », coûtant 15 l. 15 s. t., « pour faire couvertures pour les chevaux du corps de Mgr et les sommiers de l'ostel, pour covrir aux champs par nuit, quant Mgr jerra au[x] champs, par nuit, ou païs de Guienne, où il va à present » (3).

1597. — Le même jour, la duchesse gratifie de 3 fr. un « messagier, lequel avoit apporté, d'Avignon à Rouvre, à Mme, 24 barilez d'eau rose de Damaz, de par reverent pere en Dieu l'arcevesque d'Aux » (4).

1598. — 14 septembre, « Guillemet Rousset, trompete du roy » (5), touche 10 fr., dont le duc lui a fait présent « pour acheter une cote de

---

Mauvais, roi de Navarre..., p. 376, 389 et 432; A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*..., p. 123, 124, et 3e partie, p. 14; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table, et *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque Nationale*, p. 24-25, 28, 151 et 216; L. Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*..., p. 55, 58, 177 et 239, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie*..., p. 242 et 250; etc.

(1) Sa mort était récente à la date du 18 décembre 1371 (Arch. Nat., JJ 102, n° 240, f. 80 v°). Charles V l'avait déjà pour armeurier », *alias :* « armeurier et brodeur », bien avant de monter sur le trône, depuis au moins 1351 (*Id.*, KK 8, f. 8, 13 v°, etc.; L. Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*..., p. 132 et 145; etc.). Dans deux documents, son nom est altéré en *Du Chastel* et *Du Castel* (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 520; Arch. Côte-d'Or, B 1475, f. 37).

(2) *Id.*, B 1438, f. 37. — Un autre acompte de 404 fr. leur fut payé le 3 mai 1374 (*Id.*, B 1441, f. 41); le surplus, soit 96 fr., ne fut acquitté que le 5 avril 1389 (*Id.*, B 1475, f. 37).

(3) *Id.*, B 1438, f. 37.

(4) *Ibid.*, f. 46. — Jean Roger, frère du pape Grégoire XI et du vicomte de Turenne, depuis comte de Beaufort, mentionné à l'art. 1581. Évêque d'abord de Rieux (15 mai 1353), puis de Carpentras (18 janvier 1357), il fut promu, le 4 juillet 1371, au siège archiépiscopal d'Auch, d'où il passa, le 27 août 1375, à celui de Narbonne, qu'il occupa jusqu'à sa mort, vers septembre 1391 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*..., p. 123, 174, 373 et 443). C'est lui que, l'année précédente, le pape avait délégué, avec l'archevêque de Lyon, pour le représenter au baptême du futur Jean sans Peur (cf. ci-devant, p. 252, note 9; j'y ai dit par erreur, pour avoir négligé de consulter sur ce point les plus récents répertoires, que l'évêque de Carpentras était alors Jean Flandrin).

(5) *Alias :* Guillaume, Guillemin *Roussel, Roucel*, « Guillemet Rousseau », « Guillemin Rouseau », « trompete du roy » en 1369-1377 (Bibl. Nat., mss. fr. 20684, p. 408, et 25704, n° 387; Arch. Côte-d'Or, B 1436 bis, f. 201 v°, B 1444, f. 76 v° et 81; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1462). Il figure en 1380, parmi les « menesterelz du roy » (Bibl. Nat., ms. fr. 26016, n°s 2651 et 2667).

Digitized by Google

fer pour lui armer ou service du roy... es parties de Guienne, en la compagnie de Mgr » (1).

1599. — Payé 1 gros à un homme de Talant « pour cuillir [dans les vignes du duc à Talant ou à Chenôves] et pourter devers Mme, à Rouvre, 1 benaton de rasins, par son commandement fait de boiche au chastellain, à Talant (2), où elle fu le » 26 septembre (3).

1600. — « Hennequin d'Ypre, tailleur de Mme » (4), va, « par deux fois », de Rouvres, où la duchesse résidait alors, acheter à Chalon (5), de divers marchands : « un quart de drap lonc brum de Brucelles, pour Mme, 17 fr. et demi » ; « 10 aunes d'um brun gris de Monstiervillier, pour Mme, et 7 aunes d'un pers brun de Monstiervillier, pour Jehan monsr », 27 fr.; « 1600 ventres de menu vair, pour mad. dame, et une fourreure de 250 dos de fin gris, pour Jehan monsr, le cent 6 fr., 111 frans » (6).

1601. — Le 11 octobre, le trésorier du duc porte en recette une somme de 2980 fr., « en deniers » que « Benedic Du Gal, lombart, demourant à Paris..., avoit aportés d'Avignon, lesquelx il avoit empruntés pour Mgr aux usures illec, sur une ceinture d'or, garnie de perrerie, de mond. seigneur » (7).

1602. — Acheté, le 27 octobre, « à un homme d'Angiers (8), un hanap de madre » de 4 fr., pour le duc, et « à pluseurs personnes d'Angiers », moyennant 16 l. 12 s. 8 d. t., « pluseurs parties de satanin, cendal, soye, toille et pluseurs autres choses, pour faire banneres et estandars pour Mgr » (9).

1603. — 31 octobre, passé en dépense 2 fr. donnés à un messager du comte de Flandre, « lequel avoit presenté à Mme des harens frès », et 1 fr. « à Claiz (10), qui avoit aportées des gelines de Flandres à Rovre » (11).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 46.
(2) Guyot Le Maire. Cf. art. 203, 679, etc.
(3) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 245 v°.
(4) Hennequin ou Jean d'Ypres était encore « varlet de chambre et tailleur des robes » de la duchesse en 1398 (*Id.*, B 1517, f. 111 v°).
(5) Probablement à la *foire chaude* de cette ville, qui dura du 1er septembre au 8 octobre 1372 (*Id.*, B 3574, f. 43 v°).
(6) *Id.*, B 1438, f. 37. — Les quittances des marchands sont des 5 octobre et 13 novembre 1372.
(7) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 12 v°. — Voir ci-devant, art. 510, 909 et 1376, et plus loin, art. 2098.
(8) Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire.
(9) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 33. — Cf. E. Petit, *Itinéraires*..., p. 494.
(10) « Clays de Bruges, poulaillier de mons. de Flandres ». Cf. art. 1389.
(11) *Ibid.*, f. 20. — Cf. E. Petit, *Itinéraires*..., p. 489.

Digitized by Google

1604. — L'entretien des jardins du château de Rouvres comprend de menues sommes payées, « la semene de la Toussains, pour ousté les chenilles des choux et pour sacley les friesex » ; « la semene de la Saint Martin d'yver, pour planté cerisiers ou jardin de Mme, avec les fresiers », etc. (1).

1605. — Le 6 novembre, un homme reçoit 3 s. 9 d. « pour despecier bois pour la Chambre des comptes [à Dijon] et pour cuillir les poires, nuz et parmains, qui estoient es jardins des hostelx où l'an tient lesdiz comptes » (2).

1606. — Payé : 1 fr. « à Villemot Le Pariset, huchier, demorant à Dijon (3), pour bois et la fasson de deux chasis de bois pour pourter verre, mis en la chambre de Mme à Dijon, devant la chambre de Mgr..., par marchié fait en taiche..., la semainne devant la Saint Martin d'ivert; 21 gros « à Regnaut de Grahiz (4), sareurier, pour toutes les ferrures et les fraitis que portent lesdiz chassis, faites lad. semaigne »; et 5 gros à un cloutier de Dijon, « pour cloux blans et nors, grans et petis, pour clouer les ferrures desdiz chassis, les hussellés et les espares de bois ». — Le 30 novembre, « maistre Jehan le pointre, demorant à Dijon » (5), toucha 4 fr. et demi « pour 18 piés de verre mis es

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5752, f. 43.

(2) *Id.*, B 4420, f. 14.

(3) Il est question de ce huchier dès 1357 : « Villemetus, dictus Le Pariset, de Bera, Dyvione commorans, archerius » (*Id.*, B 11256, f. 54 v°, 68 et 125 v°). En 1377, il figure parmi les « ouvriers de menue charpenterie » employés aux travaux de l'hôtel ducal à Dijon (*Id.*, B 4423, f. 25).

(4) « Regnaut de Gray », comme son nom est plus correctement écrit un peu plus loin (*Id.*, B 4420, f. 15 v°). Voir ci-devant, art. 727.

(5) Il est bien difficile — pour ne pas dire impossible — de démêler l'identité des divers peintres et verriers du prénom de Jean, mentionnés dans les comptes ducaux et les documents dijonnais de cette époque. Je vais tâcher cependant d'élucider un peu la question. Nous avons tout d'abord affaire à deux artistes qualifiés du titre de « maistre » : l'un, « M° Jehan de Raon », de *Rouan*, de *Rohan*, peintre verrier, occupé par Philippe le Hardi en 1364-1369 (cf. ci-devant, p. 57, note 5), et n'ayant plus laissé de traces depuis lors; l'autre, « M° Jehan le pointre, demorant à Dijon », dont il s'agit ici, appelé ailleurs « M° Jehan le pointre, de Dijon », « M° Jehan le pointre », peintre verrier, chargé déjà en 1365-1366 de menues besognes pour le compte du duc (cf. p. 57, note 5, et p. 154, note 4) et employé par ce prince — nous le verrons par la suite, art. 1759, 1888, etc. — jusqu'en 1375. De 1370 à 1375, il exécuta des travaux courants à l'hôtel ducal et à la Chambre des comptes de Dijon, ainsi qu'aux châteaux de Rouvres et de Montbard; en 1371, notamment, il toucha 6 gros « pour reffaire de verre les fenestres du chassis de l'oratoire de Mgr, en son ostel à Dijon, que li chiens Josset l'orfavre [l'orfèvre du duc] avoient tout despecié » (Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 21 v°). On peut, je crois, l'identifier avec « M° Jehan le pointre », figurant comme témoin, en même

Digitized by Google

fenestres desdiz chassis, le pié pour 3 gros » (1).

1607. — 14 novembre, un « varlet des faucons de Mgr » reçoit

---

temps que « Hanequin le pointre », d'un acte passé à Dijon le 24 février 1371 (*Id.*, B 11276, f. 87), et qui, en 1372, reçut d'un particulier de Volnay la commande d'un petit « tabernacle » orné d' « une ymage de Nostre Dame » (*Ibid.*, f. 201). Il paraît aussi avoir été une fois désigné sous le nom de « Me Jehan d'Ostun, verrier » (cf. plus loin, art. 1888). Est-ce enfin le même personnage que « Me Jehan le pointre, demorant à Dijon », cité à maintes reprises, mais sans détails relatifs à sa profession, dans des documents dijonnais de 1368 à 1372 (*Id.*, B 11275, f. 26, B 11276, f. 24 et 77-215 vo, *passim*; série B, fonds de la justice de Dijon, registre coté 336², f. 2 vo, 22, 25, etc.)? On ne saurait rien affirmer à cet égard, car il y avait alors à Dijon un « magister Johannes Pictoris » (*Id.*, B 11276, f. 192 ; etc.), n'ayant rien, à part son nom, de commun avec l'art de la peinture. Ces fâcheuses homonymies se compliquent du fait qu'il existait, dans la capitale de la Bourgogne, à l'époque qui nous occupe, divers autres *Jehan*, peintres et verriers, que les textes ne qualifient pas, il est vrai, de « maistres ». J'en ai déjà signalé plusieurs (p. 57, note 5, p. 154, note 4, et art. 1493), notamment, deux verriers, Jean Le Moine et Jean Le Bourset, et au moins trois peintres différents, dont l'un est dit de Paris, un second de Melun et un troisième de Langres. C'est à ces derniers, j'imagine, que s'appliquent les mentions suivantes de peintres dijonnais, — toujours, malheureusement, sans données d'ordre artistique : « Jehan le pointre », « Jehan le pointurier », « Johannes pictor », 1366-1377 (Arch. Côte-d'Or, B 11266, f. 28, B 11267, f. 37, B 11268, f. 46 et 75, B 11276, f. 47, 59 et 176, B 11278, f. 48 vo; Arch. de la ville de Dijon, L 339, f. 171 vo); « Johannes pictor, de Lingonis », « Jehan li pointurier, de Leingres », 1368-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 11266, f. 84 vo, B 11276, f. 85, et B 11278, f. 36). En 1371, on trouve de plus à Dijon « Jehan le pointre, de Bruges » (*Id.*, B 11276, f. 109 vo), à rapprocher, sans doute, du « Hanequin le pointre » dont il a été question quelques lignes plus haut; en 1371-1376, j'y relève encore le nom de « Sesille, femme feu Jehan le peintre, de Dijon » (*Ibid.*, f. 138 vo, B 11283, f. 10 vo, B 11486, f. 40, et B 11571, f. 42 vo). On verra, d'autre part, apparaître dans nos extraits, en 1373-1375, (art. 1793, 1809, etc.), « maistre Jehan d'Arbois », le premier peintre en titre qu'ait eu Philippe le Hardi, et, en 1374-1375 (art. 2107, etc.), un peintre troyen, « Jehan Petit », différent, semble-t-il, de « Jehan le pointre, de Troies », « Jehan de Troies », peintre à Dijon en 1373 et 1380-1383 (*Id.*, B 11278, f. 43 vo, et B 11487, f. 75 vo, 163 vo et 261 vo). Je citerai encore, comme peintres dijonnais de ce temps : « Jehan de Soisons » (Soissons, canton de Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or, ou Soissons, chef-lieu d'arrondissement, Aisne), 1378 (*Id.*, B 1452, f. 92); « Johannes Colombin, de Rigneyo » (Rigny, canton d'Autrey, Haute-Saône), 1378 (*Id.*, B 11272, f. 6 vo); et « Jehan le pointre, filz feu maistre Belin l'escrivain de forme », appelé ailleurs Jean *Chastal Chatal*, *Chasteaul*, *Chataul*, 1382-1386... (*Id.*, B 11307, f. 39 vo, 93 vo, 98, 98 vo et 99, et B 11487, f. 300 vo, 374 vo et 448 vo). Enfin un Jean de Dijon était peintre à Troyes en 1383-1386 (Natalis Rondot, *Les Peintres de Troyes, du* XIIIe *au* XVe *siècle*, dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, année 1887, p. 101.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4420, f. 14 vo.

Digitized by Google

5 fr. pour faire ses despens en alant de Dijon à Paris, devers mess. Gace de La Buigne, chapellain du roy, querir un des faucons de Mgr, que il avoit devers lui, et pour ycellui raporter devers Mme en Bourgoingne » (1).

Le 22 novembre, le duc mande de payer :

1608. — 8 fr. « à Jamet, orfevre, demourant à Angiers (2), pour or, argent et façon d'un pié d'argent doré et esmaillié, mis en un hanap de madre que Mgr a fait acheter pour lui boire » (3);

1609. — 31 fr. « à mess. Gadifer de La Sale, chevalier (4), auquel Mgr les avoit perduz, à Saumur (5), au jeu de paume » (6);

1610. — A deux marchands d'Angers : 28 l. 17 s. 6 d. t. « pour 10 aunes et demie de brunete de Louvain (7)..., pour faire manteaux, pourpoins et autres abiz, pour le dueil de feu Mme Ysabel de France, contesse de Vertuz » (8); et 15 fr. « pour un satanin noir, pour faire

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 55.

(2) Le nom de cet orfèvre ne figure pas dans l'ouvrage de Célestin Port sur *Les Artistes angevins*.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438,, f. 37. — L'achat de ce hanap est indiqué à l'art. 1602.

(4) Chevalier poitevin, connu pour avoir pris une part active à la conquête des iles Canaries (cf. Pierre Margry, *La Conquête et les conquérants des iles Canaries; nouvelles recherches sur Jean IV de Béthencourt et Gadifer de La Salle;* L. Delisle, art. dans le *Journal des Savants*, année 1896, p. 644-659). Mentionné dans un autre document dès 1372 (Secousse, *Recueil de pièces sur... Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre*, p. 650), il était seigneur de Ligron (commune de Mauzé-Thouarsais, Deux-Sèvres) en 1380 (Arch. Nat., JJ 117, nº 224), chambellan du duc de Berry en 1378 (*Id.*, KK 252, f. 168 vº), chambellan du duc d'Orléans en 1394-1396 (Bibl. Nat., mss. fr. 26028, nº 2412, et 28637, f. 184 et 221; nouv. acq. fr. 3639, nº 235), chambellan du roi en 1390-1410 (*Id.*, ms. fr. 29095, dossier 58117, nº 4, et ms. fr. 29098, dossier 58180, nos 5, 6 et 8 »; Godefroy, *Histoire de Charles VI...*, p. 789). Il avait été nommé sénéchal de Bigorre le 18 septembre 1390 (Bibl. Nat., ms. fr. 20776, f. 365) et vivait encore en 1417 (P. Margry, *ouvr. cité*, p. 288-289). Cf. aussi les documents et renseignements publiés sur lui par M. P. Guérin, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XXI, 1891, p. XXXIV-XXXV, 141-145 et 259-262.

(5) Saumur, chef-lieu d'arrondissement, Maine-et-Loire.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 20. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 490. — La quittance de Gadifer de La Salle est du même jour.

(7) Louvain, ville de Belgique, province de Brabant.

(8) Une des sœurs de Philippe le Hardi, fille du roi Jean. Née le 1er octobre 1348, elle mourut le 11 septembre 1372. Elle avait épousé, en juin 1360, Jean-Galeas Visconti, comte de Vertus (chef-lieu de canton, Marne), qui, le 4 août 1378, au décès de son père, Galéas Visconti, lui succéda comme seigneur — puis duc — de Milan, et mourut le 4 septembre 1402.

Digitized by Google

jaques et autres garnemens pour Mgr » (1);

1611. — « A Garnier de Beze, bourgoiz de Dijon » (2), 12 gros et demi « pour 2 aunes et demie de bureau, pour faire perches à fauconniers »; et 23 gros et demi « à Colart de Hedin pour 4 gans pour lesdiz fauconniers, 6 longes et pour cuir de cerf pour faire des giez pour lesdiz (*sic*) faucons » (3).

1612.— « Berthelemi Lyon, de Cecille, trompete de Mgr » (4), donne quittance, le 25 novembre, de 27 fr. dont le duc lui a fait présent « pour paier un cheval et une trompete, que il avoit achetez pour servir Mgr » (5).

1613. — Dix-neuf « ceintures » d'argent, dont seize « dorées » et trois « blanches », furent achetée « à Henriet Orlant, changeur, et Benedic Du Gal, marchant et bourgoiz de Paris », qui, « du commandement et ordonnance de Mgr », les « envoierent, à la Saint Andry (6)..., à Monstereul-Bellay, où Mgr les donna à pluseurs chevaliers et escuiers, qui avoient servi le roy... es parties de Guienne, soubz le gouvernement de Mgr ». Elles coûtèrent 715 fr. 19 s. 5 d. t., y compris 2 fr. et demi « pour une malle d'ozier » destinée à leur transport (7).

1614. — Le 4 décembre, « Jehannin Poteau, ouvrier de brodeure de Mme » (8), reçoit un acompte de 30 fr. « sur certain ouvrage de brodeure que il fait en une cote de perles que il fait pour Mgr » (9).

1615. — En passant à Chartres, le 9 décembre (10), le duc dé-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 37.

(2) Anobli par le roi en juillet 1363 (Arch. Nat., JJ 95, n° 140, f. 55 v°). C'était un marchand drapier (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 41 v°, B 1444, f. 48-49, B 4418, f. 33 v°; etc.). Il vivait encore en 1387 et était mort récemment, semble-t-il, à la date du 26 novembre 1391 (*Id.*, liasse B 340 *bis*, et B 1484, f. 45).

(3) *Id.*, B 1438, f. 38 v°.

(4) *Alias :* « Berthelemi de Cecille », « Berthelemi », « Bertholomin », « trompete de Mgr », originaire, semble-t-il, de Sicile. Le duc venait de le prendre à son service (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, fol. 80 v°); il y était encore en 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 45 v°).

(5) *Id.*, B 1438, f. 47.

(6) Le 30 novembre.

(7) *Ibid.*, f. 40 v°-41, et *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9 v°. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 496.

(8) Jean ou « Jehannin » *Poteau, Posteau, Potel, Postel*, etc., était « brodeur de Mme » dès le mois de novembre 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 11276, f. 165 v°). Il sera plusieurs fois encore question de lui, dans nos extraits (art. 1638, 1773, 1853, 1975, etc.).

(9) *Id.*, B 1438, f. 37 v°. — Voir plus loin, art. 1773.

(10) E. Petit, *Itinéraires...*, p. 89.

Digitized by Google

pensa, « pour faire ses offrandes à Nostre-Dame de Chartres, pour ce que il s'i estoit voé, 24 fr., et pour chandelles en lad. eglise, 2 fr., et pour 6 chemises (1), pour envoier à Mme, 36 s. t. » (2).

1616. — Payé, le 15 décembre, « à Jehan de Saumur, corduannier de Mgr, demourant à Paris », 56 fr. trois quarts, « qui deuz li estoient, c'est assavoir : pour 13 douzaines de sollers, 39 fr.; pour 9 paires de houseaux, pour Mgr, 15 fr.; pour 2 paires de galoches de Liege, 1 fr., et pour 1 paire de hautes boutes feutrées, 1 fr.; toutes lesquelles parties il a baillées et delivrées » du 24 juin 1371 au 7 août 1372 (3).

1617. — Le 15 décembre, la duchesse mande de rembourser 4 fr. et demi à un de ses valets de chambre, « qui les avoit paiez à pluseurs personnes de Dijon, pour pluseurs choses qu'il avoit achetées et fait faire pour Mme, c'est assavoir : pour 5 peaux, dont l'en a fait 3 coissins, pour mad. dame, et 2 houses à 2 coffres, 2 fr.; pour la façon desdiz coissins, demi franc; pour 48 livres de bourre pour lesdiz coissins, 1 franc, et pour toille et façon desd. 2 housses, 1 franc » (4).

1618. — Payé, le 18 décembre, « à Nicolas Le Flament, drappier et bourgoiz de Paris... », 16 fr. 10 s. « pour 3 aunes et demie d'escarlate violete, pour faire une robe pour broder pour Mgr, à 5 fr. et demi l'aune »; etc. (5).

1619. — 19 décembre, « Humbert Clabaut, chapellier, demourant à Paris », touche 18 fr. à lui dus, savoir : 12 fr. (*sic*) pour 3 chapeaux de fin bievre, doubles, garniz de fin or de Chippre, à tout 2 plumes blanches », et 8 fr. (*sic*) « pour 8 barretes vermeilles en graine », pour le duc (6).

---

(1) Images d'une célèbre relique conservée alors à la cathédrale de Chartres. Il en est fait mention dès 1241, sous le nom de « camisias de Carnoto » (*Recueil des Historiens de France*, t. XXII, p. 619 a). Sur ce type d'imagerie religieuse, consulter V. Gay, *Glossaire archéologique...*, t. I, p. 361, et A. Lecocq, *Recherches sur les enseignes de pèlerinages et les chemisettes de Notre-Dame de Chartres* (dans les *Mémoires de la Soc. archéolog. d'Eure-et-Loir*, t. VI, 1876, p. 194-242).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 20. — Le 24 juin 1373, le duc, de passage à Chartres, y fit encore acheter, pour 3 fr. et demi, « 4 chemises et 4 coiffes » (*Ibid.*, f. 21 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 492).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 33 v°.

(4) *Ibid.*, f. 33 v°.

(5) *Ibid.*, f. 37 v°.

(6) *Ibid.*, f. 34.

Digitized by Google

1372-1373

1er NOVEMBRE 1372-22 MAI 1373

1620. — « Despense d'argent pour verre à faire verreres, aschaté pour la provission des hostelx de Mgr [à Dijon] : 723 livres de verre blanc d'Argonne (1), aschaté en la foire chaude de Chalon de l'an 367, à randre à Dijon, au pois de Clerevaux (2), le cent 4 frans, 28 fr. 18 s. 5 d.; — 438 l. d'autre verre blanc d'Aulemaingne (3), le cent 2 fr., 8 fr. 15 s. 8 d.; — 183 l. 1 quarteron de verre [de] saffre asurey, le cent au pris de 8 fr., 14 fr. 13 s.; — 300 l. de verre roige, le cent au pris de 4 fr., 12 fr.; — 67 l. 1 quarteron de verre jaune, le cent au pris de 4 fr., 53 s. 8 d.; — 31 l. de verre poupre, le cent au pris de 8 fr., 49 s. 8 d. » (4).

1er NOVEMBRE 1372-1er NOVEMBRE 1373

Extraits d'un compte, détruit aujourd'hui, du bailliage de la Montagne :

1621. — Un homme est condamné à 100 s. d'amende « pour avoir dit que si » tel individu qu'il nommait « estoit aussy bien vestus que Mgr le duc, il seroit aussy beaux comme Mgr, et qu'il estoit trop noirs et laiz homs » ;

1622. — Un autre homme encourt une amende de 100 s. également, « pour avoir dit que maudis fussent tous ceux et touttes celles qui avoient mis sus la gabelle du sel » (5) ;

---

(1) L'Argonne, contrée entre la Lorraine et la Champagne, dont les verreries sont mentionnées dès 1359 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. département. du Nord*, t. VII, p. 41, art. B 3252). Cf. aussi, pour leur historique à partir du xve siècle : Cl. Buirette, *Histoire de la ville de Sainte-Menehould...*, p. 197-198, 240-243, 333 et 417; Beaupré, *Les gentilshommes verriers... dans l'ancienne Lorraine*, p. 26-30; Henri Lepage, *Recherches sur l'industrie en Lorraine... Verreries*, dans les *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1849, p. 40-41; l'abbé Clouet, *Histoire de Verdun*, t. II, p. 240-241; Prosper de Bigault, *Les Verriers de l'Argonne*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XII, 1882, p. 5-16 et 115-127; Éd. Garnier, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, p. 160 et 162-163; etc.

(2) Poids de l'abbaye de Clairvaux (commune de Ville-sous-La-Ferté, canton de Bar-sur-Aube, Aube), un des poids en usage alors à Dijon.

(3) Je n'ai pas rencontré jusqu'ici, dans les documents français, de mention plus ancienne de verre d'Allemagne.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4420, f. 25 v°.

(5) Cf. le précédent art. 1122.

Digitized by Google

1623. — « Le bailli (1) ayant condamné un criminel à estre pendu, estant sur l'eschelle, Mme la duchesse, de son authorité, luy donna grâce » ;

1624. — Mention de « poissons de mer amenez de Paris, sur chevaux de relais, à Dijon » (2).

1625. — Parmi les « Amandes » du bailliage d'Auxois, figure l'article suivant : condamnation d'un habitant d'Annay-la-Côte, « sur ce que li procureur Mgr (3) mantenoit contre li que comme Guindoz, chastellain et capitain d'Avalom (4), li eust fait seeller son huis pour deffault du gait, il osta le seel et le geta contre terre, et après vint lidiz Guindoz en la ville et le prit ; liquelx se rescouha et feray ledit Guindot d'um bastom ; composé pour ce, consideré sa povreté, en 50 frans » (5).

11 NOVEMBRE 1372 — 11 NOVEMBRE 1373

1626. — Entre autres détails de la « despense... pour les pavoilons (6) rapparoillier et metre en estat », 5 fr. furent payés « à maistre Jaque de Bar sur Aube, demorant à Dijon (7), pour poindre 18 pom-

(1) Jean de Foissy. Voir précédemment, p. 206, note 3.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 189.

(3) André d'Aiserey. Cf. ci-devant, p. 97, note 2.

(4) « Guindot, sergent d'armes » du duc Philippe de Rouvre, qui lui légua (1361) « cent florins, pour une foiz, et l'office de la chastellenie d'Avalon, à sa vie » (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, pr., p. CCLXV). Appelé ailleurs « Huguenin Guindot, de Saint-Andrier » (probablement Saint-André, canton de Guillon, Yonne), « Huguenin de Saint-Andrier », il fut « chastellain et capitaine » d'Avalon de 1361 à sa mort, 24 décembre 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 2972, f. 1, et B 2974 f. 65).

(5) *Id.*, B 2760, f. 5.

(6) Les « tentes et paveillons » du duc, déposés à son château de Rouvres. Le duc les fit réparer, pour s'en servir « en ceste presente chevauchée » (*Id.*, B 1438, f. 19), c'est-à-dire soit pour sa campagne de 1372 contre les Anglais (voir ci-devant, p. 294, note 4), soit, plutôt, pour une autre « chevauchée » de 1373, mentionnée plus loin (art. 1793, note).

(7) Peintre et verrier, mais surtout verrier, établi à Dijon dès cette époque (Arch. Côte-d'Or, B 11278, f. 59 v°; etc.). Il y résida jusqu'en 1389 au moins (*Id.*, B 11303, f. 26 v° et 42), d'après les comptes ducaux et les documents dijonnais, où il est appelé « Me Jaque le pointre », « Me Jaque le verrier », « Me Jaque le pointre, de Bar sur Aube », « Me Jaque de Bar sur Aube, verrier », « Me Jaque de Bar sur Aube, paintre et verrier », « Me Jaque de Bar sur Aube, *alias* de Villey, verrier », etc. (voir plus loin, art. 1843, 1890, 1977, etc.). Il épousa, en 1377 (*Id.*, B 11238, f. 33), « Jehanote, fille de Jehan Le Bourset », verrier dijonnais, dont il a déjà été question (art. 1493). A partir de 1389, on ne trouve plus trace de lui, sauf que les rôles des marcs

Digitized by Google

meaulx des armes de Mgr, pour metre sur lesdiz pavoilons; marchié fait à li »; Demoingin de Relampon » (1) passa quatre jours à les « rapparoillier et recoudre », à raison de 2 gros par jour (2).

Extraits du compte de la châtellenie de Chaussin :

1627. — « Jaquinot Pannay, borne, relieur de livres » (3), toucha 3 florins « pour relier le mecey, le breviaire, le sautier de la chappelle de Chaucins, et lier le livre fait de novel des rentes de Chaucins, fait en parchemin »; plus, 2 florins « pour ses despens de 20 jours qu'il a mis à faire ledit ouvraige, 1 gros viez par jour »;

1628. — Dépensé 10 fr. « pour parchemim, accheté à Troyes, pour faire led. livre, et y en a entrey 8 douzeines, au pris de 1 franc et 1 quart pour douzeine »;

1629. — Payé 11 gros vieux, « à maistre Nicolas l'escripvain, demorant à la poterne du bout du bourc de Dijon (4), pour tailier, coudre et rigler 22 cayers qui sont oudit livre, demi gros viez pour cayer »;

1630. — L'achat de « 3 piaux de veel, pour couvrir lesdiz livres de lad. chapelle et led. livre des rentes », coûta 7 s. 6 d.; « la façon de 6 fermeillez, mis esdiz livres, et une grans boucle, mise oudit livre des rentes », 5 s. (5).

La fin des dépenses relatives à la confection de ce rentier figure au compte suivant, du 11 novembre 1373 au 11 novembre 1374. Je crois devoir les insérer ici, en faisant exceptionnellement infraction à l'ordre chronologique. Il fut payé alors :

1631. — 18 fr. « à Jehannin Maceot (6), pour l'escripture et des-

---

de la ville de Dijon font mention de sa veuve, de 1393 à 1400 (Arch. Côte-d'Or, B 11488, f. 86 v°, et B 11489, f. 378 v°).

(1) Voir précédemment, art. 900.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5753, f. 16 r° et v°.

(3) A Dijon. « Jacquinoz Pannay, escrivain », « Jaquinot l'escripvain », « Jaquinot l'escrivain, *alias* Borne », « Jacob Pannay, escripvain », « Jaquinetus Pannay, scriptor », « Jaquinus Pannay, scriptor », figure dans les documents dijonnais de 1370 (Arch. Côte-d'Or, série B, fonds de la justice de Dijon, reg. coté 336', f. 43 v°) à 1386 (*Id.*, B 11487, f. 489).

(4) Connu par d'autres mentions de 1375 à 1378 (*Id.*, B 1447, f. 204 v°; Arch. de la ville de Dijon, L 339, f. 103 ; etc.). Le même (?) « maistre Nicolas l'escripvain », « maistre Nicolas l'escripvain de forme », vivait encore à Dijon en 1393-1394 (*Id.*, L 332, f. 122 v°; Arch. Côte-d'Or, B 4441, f. 41 v°). Je ne sais si on doit l'identifier avec « Nicolas de Landoley, escrivain de forme », dans la même ville, en 1381 (*Id.*, B 11305, f. 55) et en 1390 (*Id.*, B 11287, f. 18).

(5) *Id.*, B 4172, f. 9 v°-10.

(6) Ce « Jehannin Maceot » était alors « clerc du chastel de Chaucins » (*Ibid.*, f. 4 v°, 25 v°, etc.). Il écrivit le rentier en question en décembre 1373 et janvier 1374 (*Ibid.*, f. 9 v° et 32, et B 993, f. 1 v°).

Digitized by Google

pens de 1 livre, contenant 22 cayers de la grans forme, fait en parchemin par lui, et dont ledit parchemin, le rigler et le relier est compté ou compte de l'année precedente, ouquel livre sont contenuz et escrips touz les droiz, terres, rentes et domainnes de la terre de Chaucins, et aussi pour doubler led. livre, dont le parchemin est ci après pris en despence, et aussi le rigler et le relier; desquelx livres l'un demoure en la Chambre des comptes (1), et l'autre demourra pour registre à Chaucins, et contiennent 288 fueillez, au feur de trois quars de gros chascun fueillet » ;

1632. — 3 fr. 7 gros vieux 4 d. t. « pour l'acchat de parchemin, pour doubler et faire le parail dudit livre, lequel est demoré en la Chambre des comptes de Mgr. et l'autre, à Chaucins, et y a eu 4 douzeinnes de parchemin, avec les 8 douzeines » portées au compte précédent, « la douzeine au pris de 18 s., franc pour 20 s. » ;

1633. — 1 fr. « à Jehan de Saint-Remy, escripvain (2), pour son salaire de faire et rigler les cayers dud. parchemin, le cayer au pris de 10 d. t. »;

1634. — Demi-franc, « à Jaquinot Pannay, borne, relieur de livres, pour lier led. livre tout à nuef »;

1635. — Demi-franc « pour le cuir de la couverture dud. livre, la courroie et la boucle » (3).

1636. — Au compte de la châtellenie de Brazey-en-Plaine, figure 1 fr. et demi payé « à Girart Maistreestienne, du Maigny (4), pour refaire les verrieres de la chappelle du chastel de Braisey, c'est assavoir celles qui sunt dessus l'autel, et pour relier et recouvrir le sautier de lad. chappelle; marchié fait en tasche » (5).

---

(1) Ce rentier existe encore aux Archives de la Côte-d'Or (B 993). On y remarque au premier feuillet une miniature représentant le château de Chaussin, due sans doute au « Jehannin Maceot » dont il s'agit.

(2) Je n'ai pas jusqu'ici rencontré ailleurs le nom de cet *escripvain*, peut-être dijonnais, — comme « Jaquinot Pannay » et « Mᵉ Nicolas l'escripvain », qui précédent, — peut-être originaire de Saint-Remy (canton de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire). Les documents contemporains ne font mention, à Dijon, que de « maistre Jehan de Selongi [Selongey, chef-lieu de canton, Cote-d'Or], escripvain », « magister Johannes de Selongeyo, Dyvioni commorans, scriptor », en 1356-1360 (Arch. Cote-d'Or, B 11254, f. 76 rº et vº, B 11483, f. 21 vº, et B 11485, f. 23 vº et 85 vº) ; de « Johannes de Paris, scriptor », en 1364 (*Id.*, B 11261, f. 11 vº), et de « maistre Jehan l'escrivain », en 1365-1366 (*Id.*, B 1423, f. 49 vº).

(3) *Id.*, B 4172, f. 32 rº et vº.

(4) Probablement Magny-lez-Aubigny, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(5) *Id.*, B 3438, f. 9. — En 1378, il fut payé 18 gros trois quarts au même

Digitized by Google

1637. — Le duc venait de faire construire, à Brancion, une « maison toute nove, appalée la Saule, qui est assise sur le pont, du long de l'antrée de Brancion », et un « chaffault sur ledit pont et joignant à lad. saule », *chaffault* surmonté de « deux pommealx » (1). « Regnaul le verrier, demorant à Chalon » (2), toucha 2 fr. « pour covrir » ces « deux pommealx et estamé de son estaing et garny de fuilles » (3).

Extraits du compte de la châtellenie de Talant :

1638. — Payé 4 fr. « à Jehan le broudeur de Mme (4), pour marchié fait à lui en tasche, du commandement de mad. dame..., de rapparoillier et mettre en estat 16 pieces des chappes et chasubles de la chapelle de Talant, lesquelles estoient desolées, et les doubleures dessiries et malmenées par vielecce, lesquelles il a desfourrées, refourrées de toille persse et vert et bourdées de cemdal; pour lequel marchié l'on li a soignie toute matiere (5) et delivrée à Talant »;

1639. — « Hanriot l'esperenier, de Dijon » (6), reçut, de son côté,

---

« Girart Maistreestienne, du Maingny, pour 7 piez demi de verrieres, pour mettre es fenestres flamoinches de la chambre Mgr », au château de Brazey chambre qu'on venait de réparer (Arch. Côte-d'Or, B 3441, f. 7 v°).

(1) *Id.*, B 3382, f. 38 r° et v°.

(2) En rapprochant le présent extrait de l'art. 949, on peut identifier ce verrier avec « Regnault le pointre », de Chalon, qui y figure.

(3) *Id.*, B 3382, f. 39 v°. — Aux renseignements que j'ai déjà donnés sur les verriers mentionnés dans les comptes ducaux et les documents dijonnais de cette époque (p. 57, note 5, p. 130, note 1, et art. 1493, 1495 1496, 1606 et 1626), j'ajouterai encore les noms suivants : « Gauthier Morel, de Saulx [Saulx-le-Duc, canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or], verrier, demorant à Dijon », en 1360 (Arch. Côte-d'Or, B 11255, f. 42), appelé « Moreaul le verrier », « Morel li verrex », « Moireal le voirer », Gauthier, Vauthier *Moureaul*, *Moireaul*, etc., dans maint texte de 1357 (*Id.*, B 11484 f. 20 v°) à 1386 (*Id.*, B 11487, f. 378 v° et 452 v°), mais qui paraît avoir été surtout un marchand « de poz et verres » (*Id.*, B 1441, f. 16 et 17, B 1457, f. 25; etc.); — « Enequin Ymgrane (?), de Bruges, verrer », figurant dans un acte passé à Dijon le 2 janvier 1372 (*Id.*, B 11276, f. 176); — « Perrin de Grayz [Gray, chef-lieu d'arrondissement, Haute-Saône), ressé et verrex » à Dijon, en 1373 (Arch. de la ville de Dijon, L 339, f. 124 v°), « Pierre le verrier », « Perrin le verrier », « dit Le Ressey, verrier », « Perreal, *alias* Pierre le voirer », mentionné de 1377 (*Ibid.*, f. 144) à 1385 (Arch. Côte-d-Or, B 11487, f. 325 v° et 399 v°); — « Estienne, maistre de la verrerie d'Oreres » (Oyrières, canton d'Autrey, Haute-Saône), en 1376-1377 (*Id.*, B 11279, f. 46 v°, et B 11290, f. 89 v°), « Estienne le verrier, maistre de la verriere de Belleneuve » (Belleneuve, canton de Mirebeau-sur-Bèze, Côte-d'Or), en 1385 (*Id.*, B 11286, f. 186 v°).

(4) Cf. ci-devant, art. 1614.

(5) A savoir : « toille persse », « toille vert » et « fil de pluseurs couleurs », le tout acheté à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 282 v°).

(6) Henriet Forget, mentionné précédemment, art. 1425.

Digitized by Google

« pour rapparoillier quatre fermauls desd. chappes, oster et remettre les ymaiges, yceuls brenir, et remettre les 4 varges de louton, 4 gros, et pour 2 pommeaux achetez touz neufs brenir, avec 2 autres verges de fer pour autres deux chappes des dessusd., 2 gros » (1).

Le compte de la châtellenie de Villaines-en-Duesmois enregistre les dépenses suivantes, relatives à « l'artillerie » du château :

1640. — « A maistre Jehan Petit, de Laingres (2), pour 1 miller de fers de viretons pour arbalestres à pié, lesquelz sont brasez et asserez, 10 frans; pour 1 autre miller de fers à viretons, senz assier et senz braser, 5 frans; pour demi miller de fers à guerroz pour les grosses arbalestes à tour, 6 frans; pour la ferrure et garnison de 80 menteaux, où il a en chascun 4 pieces, 2 crochés et 2 vervelles doubles, garnies de cloz, chascune garnison 20 den. t., valent 6 frans 8 groz »; etc.;

1641. — « A Henriet Belletarche, de Chasteillon (3), pour les cuirs et façon de 6 bauldriés de cerf, à tendre arbalestres à piet..., 3 frans »; à un autre individu, « pour 6 boucles et 6 crochoz de fer pour estoffer lesdiz 6 bauldriez..., 1 franc »;

1642. — A un autre homme, 6 gros « pour fil à relier 2 grosses arbalestes à tour et 6 à pié » (4); 1 fr. « pour relier et mettre appoint icelles arbalestes », et 4 gros « pour cole à rempenner viez fufz »;

1643. — « A Jehannin de Bissy-la-Coste (5), chapuiz, pour faire 2 tours à viz, pour tendre les 2 grosses arbalestes à tour..., 3 frans »;

1644. — « A Jaquemart le serrurier, d'Aignay (6), pour 4 crochoz de fer à mettre es 2 tours à tendre lesd. arbalestes, 8 gros » (7).

Extraits du compte de la châtellenie de Villiers-le-Duc :

1645. — Porté en dépense 3 gros « pour 1 huis de bois... [qu'on] a fait mettre ou cellier de la tour de Villers, pour mettre et saler les venoisons de Mgr » (8);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 282 v°.

(2) Le même, semble-t-il, que le serrurier cité déjà aux art. 406 et 903.

(3) C'était un peintre de Châtillon-sur-Seine, dont il sera encore question plus loin, en 1378, etc. Son nom figure déjà dans des documents antérieurs : « la mairie d'Ampilley » (Ampilly-le-Sec, canton de Châtillon-sur-Seine) fut « amoisonnée » par les officiers du duc, pour l'an 1369-1370 « à Henriot Belletarge, comme au plux offrant » (Arch. Côte-d'Or, B 4008, f. 2 r° et v°).

(4) « Perrinot Garnier, capitain dud. chastel » de Villaines, — il en devint par la suite châtelain, — était allé récemment chercher ces huit arbalètes à Dijon, dans les réserves de « l'artillerie » ducale (*Id.*, B 6561, f. 14).

(5) Bissey-la-Côte, canton de Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or.

(6) Aignay-le-Duc, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 6561, f. 14 r° et v°.

(8) *Id.*, B 6604, f. 4. — Villiers-le-Duc était alors, à raison de sa vaste forêt, un des centres de chasse habituels de la vénerie ducale. On sait,

Digitized by Google

1646. — Payé 2 gros « à Perrinot le fevre, de Vanvex (1), pour 1 ratel de fer qu'il a fait pour curier et munder les greilles de l'estan (2) de Vaulmarcel » (3).

ANNÉE 137

INVENTAIRES

VERS JUIN 1373

[INVENTAIRE MOBILIER DU CHATEAU DE MONTBARD (4).]

Inventoire par Euvrart (5), chastellain de Montbar, nagaires rendue à Michiel Galey, de Laignes (6), comme à seugant chastellain, en la maniere qui s'enseut.

1647. — Des polies de coyvre, 3 ; de noix d'aubelete de coyvre, 1 ; assy (7) de fer pour engin, 1.

---

d'autre part, combien l'on faisait usage, au moyen âge, de venaisons salées ; M. Ét. Picard en a dit quelques mots dans *La Vénerie... des ducs de Bourgogne*, p. 10 et 96-97 ; nous y ajouterons, plus loin, divers détails.

(1) Vanvey, canton de Châtillon-sur-Seine.

(2) Un des « estans de Mgr » en la châtellenie de Villiers-le-Duc.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 6604, f. 5 v°.

(4) Sur la seigneurie et le château de Montbard, consulter : Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, t. III, p. 505-518 ; Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. II, p. 96-126 ; E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. IV, p. 455-462, avec planche reproduisant un croquis de Montbard en 1609, par Joachim Duviert ; et surtout, L. Mallard et Nadault de Buffon, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard, d'après le manuscrit inédit de Jean Nadault*, p. 53-63 en particulier. — Ce château était déjà en ruines au commencement du XVIII° siècle. Il en subsiste des restes d'enceinte et une haute tour, paraissant dater de la fin du XIII° siècle et classée comme monument historique (cf. Viollet-le-Duc, *Dictionn. raisonné de l'architecture française...*, t. VI, p. 202-204, t. VII, p. 178, et t. IX, p. 138-142).

(5) Évrard de Nesles. Voir ci-devant, p. 126, note 2.

(6) Michel Galey, de Laignes (chef-lieu de canton, Côte-d'Or), fut nommé châtelain de Montbard le 1er juin 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 5309, f. 1) et mourut en fonction, « environ la saint Remy » (1er octobre) 1375 (*Id.*, B 5310, f. 43).

(7) *Alias* : « axi ». — Cette variante et les suivantes sont empruntées à l'inventaire du château pour l'année 1374 (*Ibid.*, f. 38 r° et v°).

Digitized by Google

1648. — Grosses serreures (1) de fer, garnies de vervelles et de verroulz, 4, [et] y a des quatre clers 3 ; verroulz gros, garni de vervelles, 1.

1649. — Fleaul de fer, pour balances, 1 ; peson ad ce, 1.

1650. — Croichet de fer, pour engin monter, 1 ; de gonz de fer, 1.

1651. — Malete (2), toute porrie et depecie, 1.

1652. — Cecle de peelle de fer, viez, 1 ; de quehues de peelle, 1.

1653. — De chaufeour (3), où fault pié et hanse (4), 1.

1654. — De broiche de fer, petite, 1 ; paulmeelles de fer, viez, d'uys, 2.

1655. — Fournel, viez, senz cor, à faire yaue rose (5), 1.

1656. — Levere de fer, à pierre traire, 1 ; pourpau ferré de fer, pour entrer en terre, 1.

1657. — Cembeaulz de corde, viez, à devaler vin, 2 ; pour pressour, doleures (6), 2.

Cusine :

1658. — Trefours (7) de fer, que granz que petiz, 4 ; fritoire (8) d'arain, 1.

1659. — Poz de coyvre, granz, 2 ; escrameoire (9) depecie, 1 ; poz de coyvre, que granz que petiz, touz viez et depeciez, 12.

1660. — Trepié grant, où fault 1 pié, 1 ; petiz trepiers, l'un brisié, 2.

1661. — Petites peelles (10), viez, totes depecies, 3 ; veilles (11) peelles d'arain, toutes depecies, 5.

1662. — Bacin à laver mains, partout fenduz et depeciez et de nulle valeur, 1.

1663. — Greille de fer, depecie et qui rien ne vault, 1 ; chau-

(1) Var. : *serrehures.*
(2) Var. : *maulete.*
(3) Var. : *chauffour.*
(4) Var. : *ance.*
(5) Var. : *fourneaul à faire aigue rose, sens cornete.*
(6) Var. : *pour les presseurs, deloures.*
(7) Var. : *treffouiers.*
(8) Var. : *fritouire.*
(9) Var. : *escramouire.*
(10) Var. : *paelles.*
(11) Var. : *vielles.*

Digitized by Google

veaul viez, d'estain, 1 ; viez peelles (1) d'arain, enquoires 7.

1664. — Bacins à mains (2), tous viez et depeciez, 5 ; chauderons viez et depeciez, l'un senz anse, 3.

1665. — Musel viel, de fer, à cher traire (3), 1.

1666. — Enquoires greille grande, 1 ; grandes chauderes viez, ferrées, 2 ; enquoires ferreure de chaudere viez, depecie, 1.

1667. — Plaz d'estain, viez, armoiez des armes la reyne (4), 2 ; depecié, enquoires 1.

1668. — Escuelles viez, d'estain, 3 ; emquores 5.

1669. — Poz d'estain, où sont les armes Mgr (5), 8.

1670. — Estuy de cur (6) bouly, à mettre une galée, 1.

1671. — Briez (7) doré, où son[t] les armes à la reyne de Boloinne (8), 1, à plommeaulz de loton armoiez, 5.

1672. — Ban en sale, 1 ; buffet, 1 ; table pour Mgr, 1 ; tresteaulz, 3 ; aultres tables, 3 ; granz fourmes, 3 ; pié de bois à mettre bacin pour lave[r], 1.

1673. — En la chambre vert : buffet, 1 ; escrime et forme, sont 2 choses.

1674. — En la chambre rouyge : forme, 1.

1675. — En la chambre de parement : buffet, 1 ; ban grant, 1 ; tresteaulz, 2, et table pour Mgr, 1 ; formes, 2 ; fers à prison-

---

(1) Var. : *veilles paelles.*

(2) Var. : *bacins à main laver.*

(3) Var. : *meusaul de fer, à traire char.*

(4) Cette expression pourrait, à la rigueur, s'appliquer aux deux filles du duc de Bourgogne Robert II, Marguerite, première femme de Louis X le Hutin, et Jeanne, première femme de Philippe VI de Valois ; mais il doit plutôt s'agir ici de la reine Jeanne de Boulogne, désignée un peu plus loin, art. 1671.

(5) Les armes de Philippe le Hardi.

(6) Var. : *cour.*

(7) Var. : *brief.*

(8) Jeanne de Boulogne, fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, née le 8 mai 1326 (?), épousa, en 1338, le fils aîné du duc de Bourgogne Eudes IV, Philippe, comte d'Artois et de Bourgogne, décédé, avant son père, le 10 août 1346. Elle se remaria, le 19 février 1350, à Jean, duc de Normandie, devenu depuis roi de France, et mourut le 29 septembre 1360. De son premier mariage, elle eut trois enfants, dont le duc Philippe de Rouvre ; elle n'en aurait pas eu de ses secondes noces, au dire jusqu'ici des historiens : M. E. Petit élucidera ce point dans la suite de son *Histoire des ducs de Bourgogne.* En tout cas, il est à présumer, d'après la mention de ce *berceau*, qu'une de ses couches eut lieu au château de Montbard.

Digitized by Google

ner, fermanz (1) à cler, 1.

Chapelle :

1676. — Chasubles, que bonnes que malvaises, 3; aulbes, que bonnes que malvaises, 2; amis, que bons que malvaiz, 2; estole suffisent (2), 1; manuple, comme dit est, 1.

1677. — Draps blancs de soie, pour l'autey (3), 2; drap de soie, où sont les armes Mgr l'ancien (4), 1.

1678. — Orillier d'aultel (5), viez, 2; coutrepointe viez, de cendal, forée de teule tinte (6), 1; porte paiz, 2, et quassée et depecie, 1.

1679. — Chandeliers de coyvre, pour estre devan[t] l'auté, 2; lampier de fer, 1.

1680. — Vaisselz viez, à mettre yaue benoite, 2; quaelice, garny de platine (7), 1.

1681. — Messal, 1; breviare defferme (8), en deus volumes, 1.

1682. — Cloiche pendue sus la chepelle, 1; arche ferrée, en la chepelle, 1.

1683. — Couytes (9) à jesir, de plume et de boure, viez, depeciez et de nulle valeur, 39; cuissins, ensin (10) malvaiz, 32; covertor (11) de pers brun, artoisonné et viez, 1; tapiz armoiez, viez et depeciez, 2.

1684. — Artillerie : quehues enfoncies, plaine[s] d'artillerie, viez, 2; fuz (12) de lances, enferrez, 4; fuz, senz fer (13), 20; aubeletes de corne, à tour, 2; aubelestes de tor (14), granz et petites, 10; arz de coir (15), 3; aubelestes viez, à pié, brisies, 2;

---

(1) Var. : *fers à emprisoner et fermens...*

(2) Var. : *estoule soffisant.*

(3) Var. : *l'autel.*

(4) Var. : *les armes Mgr.* — L'expression « Mgr l'ancien » doit désigner le duc Eudes IV.

(5) Var. : *oroilliers d'authel.*

(6) Var. : *coutrepointe viez, de sendel viez, fourée de tele tincte.*

(7) Var. : *qualice, garny de plateigne.*

(8) Var. : *breviaire de formez.*

(9) Var. : *cointes à gesir..., de bourre.*

(10) Var. : *ansinc.*

(11) Var. : *coverteur.*

(12) Var. : *feuz.*

(13) Var. : *feuz, sens ferrer.*

(14) Var. : *tour.*

(15) Var. : *cor.*

Digitized by Google

targes de bois, l'une depecie, 12; d'artil, que ferré que defferré, fagoz 12; bauldrez, 1; cingles, garnies de croichez pour tendre arbelestes, 4; plates viez, cuvertes de cuyr blanc, 1; pavaiz (1) verz, 2; de noeves arbelestes à tour, 2; de celles à tendre, à bauldré, 10; et de bauldrez faiz de fil novellement, 8.

1685. — Ou celier ha : granz cuves, 2; cuveaulz, 2; pluseurs pierres taillies pour hoetelz, 1; arche de fou, viez, chiés le chastellain, 1; mourtier (2) double, à tour, 1; aultres arches, viez, 3; ferreure de soille, 1; entonneur (3), 1; boissel viez, ferré, 1; escrins de nouer (4), plaz, ferrez, senz serreures, 2; grant tonne, senz guychet, 1; tonnel (5), où fault 1 fonz, 1.

1686. — Serreures, tant de bois comme de fer, fermanz, par tout le chastel, 64.

1687. — A Courbeton (6) : granz cuves, 4; cues (7) reons, 2; coleur (8) à vin, 1; viz garnie d'escroe, 1; viz viez aultre, 1; chiés Jehanin Clerote (9), viz garnie d'escroe, 1.

Aultre inventoire despensable :

1688. — Vin, par inventoire, ballié par Euvrart, 26 quehues; d'oseres, moles 29; de cecles fais... (*sic*); de chaulz, envyron... (*sic*); de foin, environ 55 charretées; de avoigne ou grenier, 5 muys 8 sextiers; de l'avene de Grinon, mesure de Flavyné (10), 2 muys 7 sextiers; de tieule, 5 milliers 7 cens; de noeuf plonc en tables, 276 l. demie, et de viez plonc, 120 l. (11).

---

(1) Var. : *pavalz*.
(2) Var. : *mortier*.
(3) Var. : *antonneur*.
(4) Var. : *noier*.
(5) Var. : *tonneaul*.
(6) Domaine rural, en vignes, appartenant au duc, au territoire de Montbard.
(7) Var. : *cuves*.
(8) Var. : *couleur*.
(9) « Jehannin Clerote, charpentier », exécutait des travaux au château de Montbard en 1372-1374 (Arch. Côte-d'Or, B 5309, f. 6, et B 5310, f. 4 v°, 5 v°, 8, etc.). Il sera encore question de lui plus loin (p. 318, note 1) et en 1375).
(10) Grignon, Flavigny.
(11) *Id.*, B 5310, f. 15 v°-16.

Digitized by Google

5 SEPTEMBRE 1373

[ÉTAT DE « L'ARTILLERIE » DISPONIBLE DU DUC (1).]

Recepte d'artillerie et de cordez sanbeaus.

[Jean Douay, receveur du bailliage de Dijon (2), reconnaît avoir reçu] de Dymoinche de Vitel, jadis receveur generaul de Bourgoigne, que il avoit par devers ly du demorant de l'artillerie que il aschata en son temps pour la gar[n]isson des chastelx dud. duchié, pour lettres de recepte, données à ly le 27e jour de janvier l'an 370 les parties qui s'ensuiguent :

1689. — 26 groses abelestes de corne, à tour.

1690. — 3 aubelestes de corne à un pié, toutes ancourdées.

1691. — 6 tarcois de bois, à mattre viretons.

1692. — 177 aubelestes d'if à (3) d'aubour pour tandre, à un pié.

1693. — 24 baudrés au tandre lesd. aubelestes, estoufez de croichés, c'est à savoir 20 de queur et 4 de corde.

1694. — 2 tours pour tandre les aubelestes à tour, qui sont touz anferrés.

1695. — 5600 de trait (4) pour aubelestes à un pié, anpannés et anferrés.

1696. — 2600 d'autre trait (5) pour aubelestes à tour et guaros de sapin, anpaniz et anferrés.

---

(1) « Dymenche de Vitel, general receveur du duchié de Bourgoigne » (cf. ci devant, p. 50, note 6), a laissé un compte spécial de « l'artillerie » achetée par ses soins, de 1357 à 1367, « pour la garnison » des châteaux du duché et du comté de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 55-81). M. Joseph Garnier en a publié le résumé dans son ouvrage sur *L'Artillerie des ducs de Bourgogne, d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or*, p. 6-7. L'état qui va suivre constate ce qui restait disponible de « l'artillerie » en question, à la date du 5 septembre 1373, quand le receveur du bailliage de Dijon porta le tout en « recepte » (Arch. Côte-d'Or, B 4420, f. 26 v°), abstraction faite de ce qui, dans le même compte, figure en « despense », de 1371 à 1373 (*Ibid.*, f. 27 r° et v°). — On trouvera plus loin un autre état analogue pour l'année 1374.

(2) Voir précédemment, p. 121, note 3.

(3) Lire : *et*.

(4) (5) Variante : *viretons*. — Cette variante et celles qui suivent sont empruntées à un abrégé de cet état (B 4420, f. 26 v°).

Digitized by Google

1697. — 200 de guaros de sapin, sanz fer.

1698. — 260 fers de lances, sanz fust.

1699. — 5 lances de sapim, anferrées.

1700. — 3 foulos (1) pour alumer de nuit, de fer.

1701. — 10 lanternes de corne, tielles quelles.

1702. — 1 millier et demi de cloux à latte.

1703. — 2 canons, touz atoufés, de fer, pour gester guaros (2).

1704. — 38 frandelles (3), ancordées en bastons de bois.

Item, dud. Dymoinche, pour lettres de recepte données le 5e jour de septembre 373 :

1705. — 4 livres de poudre de salpetre, pour gester canons.

Item, de li, pour lesd. lettres :

1706. — 10 pieces de cordes, appalées sanbeaux (4), du demorant des cordes que furent faites l'an [13]64 pour aperoillement de plusseurs angins;

1707. — Un haucepié (5).

---

(1) Var. : *faloz*.

(2) Ces « deux quanons à gicter garroz » avaient été « achetez à Troyes, de Jaquemart le serrurier », en 1366, et payés trois florins (Arch. Côte-d'Or, B 1413, f. 62; Joseph Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne...*, p. 7).

(3) Var. : *frandoles*.

(4) Var. : *cembeaux*.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4420, f. 26 v°. — En dehors des articles énumérés ci-dessus, le compte des achats d'*artillerie* de 1357 à 1367, dont j'ai déjà parlé, fait mention des objets suivants : « espingales »; « pavaix »; « targes »; « arbelestes de corne, à tour et à 2 piez », « arbelestes à haucepié », « arbelestes de fust », « arbelestes de fust à un pié », « arbelestes à 2 piez »; « tours à monter grosses arbelestes »; « haucepiez pour tendre et essaier les arbelestes »; « ars d'aubour », « ars d'if »; « baudrez de cerf, garnis de croichez »; « tarquois estoffez »; « lances enferrées », « lances defferrées »; « trait à un pié, empenné et defferré », « trait à un pié, enferré et non empenné », « trait à un pié, ne ferré ne empenné », « trait à tour et à 2 piez, empenné, senz fer »; « artil pour arbelestes à un pié et à 2 piez »; « garroz pour espingales, empennez et enferrez »; « fers de glaive », « fers de trait à un pié », « fers de trait à 2 piez », « fers de trait à tour », « fers de trait pour arbelestes à tour et à 2 piez », « fers de garroz d'espingales »; « fuz de garroz », « fuz de trait à un pié, ne ferrez ne empennez »; « boucles et croichez »; « courroies de cuir de vaiche »; « fillé pour faire cordes pour arbelestes »; « teliers pour arbelestes », « clés de teliers pour arbelestes »; « moiches à faloz »; etc. (*Id.*, B 1413, f. 55-70, *passim*; Joseph Garnier, *ouvr. cité*, p. 6-7).

Digitized by Google

ESCHOITES DE BASTARS [ADVENUES AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1372 AU 1er NOVEMBRE 1373].

De Robert Le Cornardet, de La Roiche-de-Breny (1), pour les biens meubles et heritaiges de Bonote, sa femme, bastarde, morte senz hers de son corps... :

1708. — Deux vittures de foin, 1 sextier de seigle, 1 quartaul de millot, 1 boisseaul de panis, 1 quartaul d'orge, 1 sextier froment, 2 sextiers avenne, 3 boisseaulx poys, demi boisseaul faves, une charrete de boys et demi journaul de terre.

Esquelx biens Mgr n'a que la moitief; à li venduz et delivrez, comme au plux offrant, 3 frans (2). ....

EXPLOYT DE MAINMORTE [ADVENUE AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE MONTBARD, DU 11 NOVEMBRE 1372 AU 1er JUIN 1373].

Main morte de Oudot Darran, de Soloichey (3), mort senz hors de son corps, le dymenche avant la Saint Vincent l'an 372 (4) :

Meuble :

1709. — 5 poinçons, tenanz 3 muis ; 1 aiz, 1 tournot, 1 table à pain, 1 arche de foul, 1 soillon, 1 ban, 1 chauderon, 1 bacin, une viez peelle, une beceole.

1710. — 1 bichot de noiz, 1 emene d'orge, 1 boisseaul froment, 1 boisseaul soigle.

1711. — 2 viez draps de lit, 1 viez coutre de plume, 2 livres de chenove, 1 viez gouy, 1 ferrot.

Toutes les chousses dessusd. vendues à Coule, femme dud. Oudot, 2 frans.

1712. — Heretaige : 1 petite maison et les appartenances...,

(1) La Roche-en-Brenil, canton de Saulieu, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2760, f. 4 v°.

(3) Seloichey, localité détruite déjà en 1543, sur le territoire de Montbard (Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. II, p. 115, note 1).

(4) Le 16 janvier 1373.

Digitized by Google

le quarz d'une petite maisenote, le curtui appartenant à ycelle..., 2 jonhées de vine..., 2 jonhées de vine... [le tout situé à Seloichey].

Tout l'eretaige dessusdiz vendu... 5 frans.

Somme 7 frans (1).

Exploit de main morte [advenue au duc, en la chatellenie de Grignon, du 11 novembre 1372 au 11 novembre 1373].

Biens meubles et taxacion d'iceulx trovez en l'ostel de feu Guillemot de Lierche (2), demeurant à Monbar, par Euvrart de Neelles, chastellain de Mombar (3), faite... le samedi voille de Penthecoste l'an *370* (4) :

1713. — 1 cromalle de fer; 3 traffauiers de fer, que bons que mauvaiz; 2 viez treppiers, une viez paulote de fer, tout prisié 15 gros.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5309, f. 4 v° et 18. — Le détail des frais d'enterrements de ce défunt figure comme il suit aux dépenses du même compte (f. 7) : A un homme « de Soloiché, pour soner les soins et faire la fosse..., 1 gros demi; à Jehan Clerote, charpentier [voir ci-devant, art. 1687], pour les aiz du noul et faire ycelli, 3 gros; au curé de Mombar, pour son lais et anterrement, 6 gros; à li, pour offerandes, 1 gros; à une charrote quil l'a meney dès Soloiché au mostier de Courtaingey, pour mettre en terre, 2 gros ». Le « mostier de Courtaingey » était l'église du prieuré bénédictin de Courtangy (commune de Crépand, canton de Montbard), église paroissiale de Montbard jusqu'en 1702 (Courtépée, *Description... du duché de Bourgogne*, t. III, p. 505).

(2) *Alias :* « feu Guillemot de Lierche, jaydis chastellain de Grignon, liquelx dès pieça a estey trespassez, et ont renoncié si enffant à sa sucession, et pour ce Mgr a fait prandre lesdiz biens meubles, pour ce que il devoit et estoit tenuz aux religieux de Fontenoy [abbaye de Fontenay] en la somme de 30 l. t., pour cause de la rente que l'on leur doit chascun an sur les yssues de la chastellenie de Grignon, laquelle rente led. Guillemoz avoit comptée par 2 termes, et li a tenu lieu en ses comptes de la chastellenie de Grignon » (Arch. Côte-d'Or, B 4941, f. 76). — Guillaume ou Guillemot de Lierche, attaché au service du duc Eudes IV dès 1344 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 319, 336, 346, 405 et 415), mentionné ensuite en 1358-1359 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 2, 31 et 34; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 313-314), fut châtelain de Grignon du 18 octobre 1362 au 15 août 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 4939, f. 1 et 47). Il était mort récemment à la date du 15 janvier 1369 (*Id.* liasse B 11706, dossier Lierche).

(3) Cf. ci-devant, p. 126, note 2.

(4) Le 1er juin 1370.

Digitized by Google

1714. — Une viez trappe d'arain, 1 peelle de fer, prisié 4 gros.

1715. — Une grant peelle reonde, prisie 20 gros; une autre peelle d'arain, à couhe, et une peellete reonde, prisié 5 gros.

1716. — 3 chauderons, que granz que pestiz, prisiez 1 franc; une dreceourre d'arain, demi gros.

1717. — 2 potiers de covre, l'un grant et l'autre pestit, prisié 1 franc; 1 chauffour de covre, prisié 8 gros.

1718. — Une cymarre quarrée, grant, 6 poz quarrez, 2 aigueroz d'estain et 2 saleretes, prisiés 2 frans demi.

1719. — 16 escuelles d'estain, granz, 10 petites et 2 plateaulx d'estain, prisiez 2 frans.

1720. — 4 viez toies de lit, prisies 2 gros; 1 soillot, 2 bacins reons, prisiés 3 gros.

1721. — Une viez lanterne, 1 beceole, une salourre de bois, prisies 1 gros.

1722. — Une coutre et deux cusins de plume, prisiez 10 gros; 1 viez covertour roige et 3 viez coutrepointes, prisiez, 1 franc.

1723. — 9 draps de lit, dont les 7 viez et 2 nuefs, prisiez 1 franc; 4 taulers viez et 3 tergeourres viez, prisié 18 gros.

Somme : 15 frans 8 gros demi.

Lesquelx chousses dessusd. sont euhes delivrées, par criz... [aux religieux de l'abbaye de Fontenay], comme au[x] plux offranz, pour led. pris.

Autres biens venduz...:

1724. — 2 cuves, 8 couhes; 1 petit poinçon, vuiez et senz fonz d'une part; une viez saleoure de bois; 7 arches, de foul que de chasne, que bones que mauvaises; 2 viez bans, une forme, 1 table sur 4 piez, 1 broie, 1 corne de cerf, 1 viez escrespine.

Toutes ces chouses vendues... 6 frans.

Essiguës de bestes desdiz biens, faite par Guillaume Broquart, maieur de Mombar... :

1725. — [Un habitant de Montbard] tenoit à crois et à chastel dud. Guillemot une vaiche, ou pris de 4 florins de Florrence, pour lesquelx il a mostrée lad. vaiche et 1 pestit veaul avec, pour panre ou pour laissier, laquelle vaiche et vel li ont estey laissiés pour led. pris de 4 florins, pour Mgr.

1726. — [Le même individu] avoit une genice de crois, qu'il a

Digitized by Google

mostrée, pour pranre ou pour laissier, pour le pris de 3 frans, laquelle li a estey laissie pour led. pris; ensin, à la part de Mgr, 1 franc demi.

1727. — [Un homme] de Saint-Germain (1) tenoit dud. Guillemot 6 menues bestes laigne pourtant, et ay suis de chastey 2 frans, et leur (*sic*) ont estey laissies pour lesdiz 2 frans.

1728. — [Le même] avoit 2 berbiz et 1 aigneaul de crois, pour la part de Mgr, et a estey vendue lad. parz de Mgr, tant des 2 berbiz comme de l'aigneaul, 6 gros 1 quarz.

1729. — [Le même] tenoit une treuhe à moitié, et y avoit de crois 3 petiz masles et 2 petiz pourceaulx de lait, dont Mgr a ehu, à sa part, 2 petiz masles et demi pourceaul de lait, venduz..., par criz et... au plux offrant..., 1 franc.

1730. — [Un autre homme] de Saint-Germain tenoit un vaiche et 1 petit veel, sur quoy il avoit de chastey 11 gros, laquelle vaiche et veel ont estey venduz... le pris de 3 frans 3 gros; ensin, à la part de Mgr, tant pour le chastey comme pour le croix, 2 frans 2 gros.

Somme : 10 frans 6 gros 1 quart.

Somme toute des biens meubles dessusdiz : 32 frans 2 gros 3 quarz (2).

Exploiz de main morte [advenus au duc, en la chatellenie de Villaines-en-Duesmois, du 11 novembre 1372 au 11 novembre 1373].

I. — Biens de Ysabel, femme feu Daviot (3) :

1731. — Ung petit chauderom, vendu... 2 s. 1 d.; 2 mesures d'orge (4).

1732. — Une vielle arche, de nulle valeur, et n'a l'en trouvé qui riens en ait volu donner.

(1) Saint-Germain-lez-Senailly, canton de Montbard, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4941, f. 76 et 90 v°-91 v°.

(3) « Feu Ysabel, jadiz femme Daviot de Villaines, morte, senz hoir de son corps, le 22e jour d'avril 373 » (*Id.*, B 6561, f. 11).

(4) Il n'y a pas de prix de vente d'indiqué. Cet orge, sans doute, fut conservé pour les approvisionnements du château; cependant les recettes du compte n'en font pas mention.

Digitized by Google

1733. — Une vielle robe vert, vendue... 6 grox.

1734. — Heritages de lad. Ysabel : neant, qu'elle n'en avoit nulz.

[Total : 7 gros 5 den.]

II. — Biens muebles de Jehan Guigue (1) :

1735. — Une robe de camelin, 2 linceux, 2 chemises, 2 brayes, tout ce vendu... 13 grox demi.

1736. — Une arche, vendue... 1 florin.

1737. — Heritages : neant, car il n'en avoit nulz.

[Total : 2 florins 3 gros et demi.]

III. — Biens muebles du Chastellain-Guillau (2) :

1738. — 2 cotes, 1 sercot de bureaul, unes chausses, uns soulers, vendu... 2 frans.

1739. — 2 linceaux, une nappe de 2 aunes, 3 chemises, vendu... 6 grox.

1740. — 1 seillon, 1 pot de cuivre, 1 chauderon, 1 cromaille, une paelle frutoire, une coignée, 1 pennier à escuelles, tout vendu... 10 grox.

1741. — 6 chiés de bestes menues, 2 aigneaux d'un an, vendu..., au plus offrant, 3 frans.

1742. — 2 arches, l'une vendue... 1 grox, et l'autre mise ou four du chastel [de Villaines-en-Duesmois], pour prestir le pain aux chiens de Mgr.

1743. — Heritages : neant, que il n'en avoit nulz (3).

[Total : 14 fr. 7 gros.]

IV. — Biens muebles de Erambour La Choiselée (4)...:

1744. — 1 petit chauderon, vendu... 2 grox; une couste de

---

(1) « Jehan Guigue, de Villaines, mort, senz hoir de son corps, le 5e jour de may 373 » (Arch. Côte-d'Or, B 6561, f. 11).

(2) « Jehan Chastellain-Guillau, mort, senz hoir de son corps, le 8e jour de may 373 » (*Ibid.*, f. 11 v°).

(3) Il est constaté ailleurs (*Ibid.*) qu'il en possédait, et que ses immeubles furent vendus 8 fr.

(4) « Erambour, femme feu au Choselier de Villaines, morte, senz hoir de son corps, le 23e jour de juing 373 » (*Ibid.*).

Digitized by Google

plume, 1 coussin, une viés coustepointe, 3 dras de lit, vendu... 2 frans 2 grox.

1745. — Une cuignée, une vielles forces, vendu... 2 grox; 1 crochot de fer, vendu... 3 grox; 1 viés corsot de vert, vendu... 1 franc.

1746. — 23 chiés de menues bestes laines portans, ensamble 2 chievres et 5 chiez d'aiches, vendu..., au pluz offrant, 11 frans.

Heritages de lad. Erambour :

1747. — Une piece de terre... et 1 peu de la monte, vendu..., au plus offrant..., 5 frans 2 grox; 1 peu de cheneviere..., vendu... 1 franc.

1748. — Une piece de terre..., vendu... 7 frans; 1 journiel de terre..., une autre piece de terre..., vendu... 8 frans et demi.

1749. — 1 journel de terre... et une *(sic)* autre..., vendu... 4 frans demi; une piece de terre..., vendu... 4 frans.

[Total : 44 fr. 11 gros.]

V. — Terres demourez à vendre d'ancien temps, venuz et issus d'eschoite..., et furent à Michelot Le Boigue (1)... :

1750. — Une piece de terre..., vendu... 9 grox; une autre piece de terre..., vendue... 1 grox.

1751. — Demie maison..., ensamble 1 closeaul..., vendu... 2 frans; 1 peu de maisere, trouvée senz maistre..., vendu... 18 grox.

1752. — Une piece de terre..., vendu... 2 grox; une piece de terre..., vendu... 2 grox (2).

[Total : 4 fr. 8 gros.]

---

(1) Voir ci-devant, p. 42, invent. II.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 6561, f. 11 r° et v° et 17 v°-18. — Entre autres frais d'enterrement, il fut payé 4 fr. au curé de Villaines, « pour faire les mortuaires et enterremens » de ces quatre personnes (*Ibid.*, f. 13).

Digitized by Google

EXTRAITS DES COMPTES (1)

1753. — Le duc fit présent à la duchesse, « le jour de l'an », de « un demi ceint d'or, garny de balaiz, saphirs et autres pierrerie[s] », acheté 750 fr. « à Roinequin de Malines, orfevre, demourant à Paris », et de « une douzaine de tasses d'argent dorées, pesans 18 mars ou environ », achetées 160 fr. « à Henriet Orlant, changeur » à Paris (2).

1754. — Il « donna en étrennes, ledit jour, à Jeanne de Poissy (3) et Agnès de Blaisy (4), 2 [anneaux à 2] gros dyaments, du prix de

---

(1) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 490-493, 494 et 496-498, et dans les *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, de Mgr Dehaismes, t. I, p. 509, 515, et t. II, p. 524 et 525.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 40 v° et 41 v°.

(3) « Jehanne de Poissy, damoiselle de Mme la duchesse » depuis au moins 1372, date à laquelle elle était déjà mariée à « Jehan de Poissy, escuier, eschançon de Mgr » (*Id.*, liasse B 366, et B 1438, f. 22 v°; etc.). De son nom de famille, elle s'appelait « Jehanne de Balainviller » (*Id.*, B 1517, f. 133; *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 55; etc.). Devenue veuve entre le 15 juillet 1384 et le 2 juillet 1385 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 366, et B 1465, f. 94 v°), probablement en avril 1385 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 109 v°), elle mourut le 16 avril 1418 (Bibl. Nat., mss. fr. 8226, n° 61, et 24019, p. 43), après être restée dame d'honneur de la duchesse jusqu'à la mort de celle-ci, 21 mars 1405 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 217-218; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 346). — Il sera encore, par la suite, question d'elle, de son mari, de leur fils Louis de Poissy, chambellan du duc, et de leur fille Marguerite.

(4) Autre dame d'honneur de la cour de Bourgogne, sous les deux ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 242, 353 et 369). Elle avait pour père « mons. Joffroy de Blaisey, seigneur de Mavilley » (Mauvilly, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or) (Arch. Côte-d'Or, B 11303, f. 47). Mariée d'abord à « Philippe de Monestoy » (Joseph Garnier, *Invent. somm.* de ces Archives, t. IV, p. 240, art. B 10521, et t. V, p. 26, art. B 11303), fils de « Hugue, sire de Monestoy » (Menétoy, commune de Vic-de-Chassenay, canton de Semur, Côte-d'Or) (J. Simonet, *Études sur l'ancien droit en Bourgogne...*, p. 41-42), elle était déjà veuve en 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 11402, f. 15) et épousa en secondes noces, le 13 avril 1374 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 104 et 499), Robinet de Florigny, « escuer de Mgr » dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 1416, f. 63 v°), *alias :* « escuier trenchant de Mgr », en 1365 (*Id.*, liasse B 377), puis son chambellan, à partir au moins de 1378 (*Id.*, liasse B 352, et *Invent. somm.* de ces Archives, t. II, p. 246, art. B 5312). « Escuier, seigneur de Brognon » (Brognon, canton est de Dijon), en 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 11301, f. 104 v°-105), il est qualifié, depuis 1390, du titre de chevalier (*Id.*, B 1479,

Digitized by Google

50 frans d'or; aux nourrices, berceresses et demoiselles de la chambre de Jean de Bourgogne, son fils, 5 émeraudes, du prix de 20 fr., un petit fermillet, de 3 fr., 15 verges d'or, de 25 fr.; 2 petites autres verges d'or au fol et à la folle (1); et achepta encores, pour lesd. étrennes, 26 grosses perles, 12 plus petites et 356 perles rondes, qui luy coûtèrent, avec lesd. 2 petites verges, 42 fr. »; le tout montant à 140 fr. et vendu par « Phelippoin de Nevers » (2).

1755. — « Mond. s^r achepta encore pour le même sujet » (3), de « Jehan Barraut, bourgoiz de Paris » (4) : « unes patenostres, où il a 57 grosses pelles », du prix de 300 fr.; « un tuiau d'or, à mettre sur un chapel (5), garny de pluseurs saphirs, balaiz et perles », de 160 fr.; « une croix d'or, garnie de saphirs, balaiz et pelles », de 200 fr.; « un tableau, à un ymage de Nostre Dame, garny de saphirs, balaiz et pelles », de 150 fr.; et « un mireour d'argent doré, pesant 10 mars, à 14 franz le marc », de 140 fr. (6).

1756. — Philippe le Hardi fit en outre emplette, « pour donner aux estrenes », de « 2 dyamens », de 50 fr., d' « un autre dyament », de

---

2e compte, f. 64, et B 1490, f. 73 r° et v°); les documents bourguignons l'appellent dès lors : « messire Robert de Florigny ». Il mourut entre le 4 septembre 1396 et le 23 janvier 1398 (*Id.*, B 1511, f. 48 r° et v°, et liasse B 354). On retrouvera son nom plus loin, ainsi que celui de sa veuve, désignée, dans la comptabilité ducale, comme « dame de Florigny [Fleurigny, canton de Sergines, Yonne] et de Brognon ». Elle vivait encore en 1420 (*Id.*, B 11331, f. 268; *Coll. Bourgogne*, t. XXIX, f. 286), et même en 1423, d'après Courtépée (*Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 171); en tout cas, elle était morte en 1424 (Arch. Côte-d'Or, B 3196, f. 54).

(1) « Girardin », fou du duc (cf. précédemment, p. 265, note 3, et ci-après, art. 1798, 1882, 2078, etc.). Quant à « la folle » de la duchesse, elle s'appelait « Quoquerée » (*Id.*, B 1445, f. 65).

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 497; Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 40 v°. — Le même (?) « Phelippe de Nevers » occupait, à la foire chaude de Chalon, en 1371, une des principales « places de vendeurs d'enealx et graveurs de seals, etc. » (*Id.*, B 3574, f. 26 v°).

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9. — Les textes n'indiquent pas à quelles personnes le duc fit présent des objets énumérés en cet article.

(4) Changeur parisien, mentionné dans d'autres documents de 1357 (Arch. Nat., JJ 89, n° 35, f. 16 v°), de 1358-1359 (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 184, f. 19 v°), et de 1369-1377 (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 10, nos 58-63; Arch. Nat., KK 251, f. 47 v°; Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 8 v°, et B 1452, f. 49). Je ne sais si on doit l'identifier avec « Jehan Barault, marchant à Paris », en 1390 (Bibl. Nat., ms. fr. 26670, dossier 4027, nos 2 et 3) et avec « Jehan Barras, changeur » parisien, en 1390-1391 (Arch. Nat., T 1490 6).

(5) « Un tuyau d'or à mettre *plumes* sur un chapel... », d'après le mandement relatif à cette dépense, analysé dans la *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 40 v°.

Digitized by Google

16 fr., de « 2 fermaillès d'or, garnis de pierrerie », de 40 fr., et d' « un rubiz », de 30 fr., fournis par « Hennequin Lescot, orfevre, demourant à Paris » (1).

1757. — Enfin, il distribua, « le jour de l'an, à aucuns des genz de son hostel », « 3 dyamens, 2 autres petits dyamens et 2 petites verges » (2), que « Benedic Du Gal, marchant, demourant à Paris », lui vendit 94 fr. et demi (3).

1758. — La duchesse envoya « pour le jour de l'an, à Mme d'Artoys », « un balay », acheté 60 fr. à « Perrin Des Champs, orfevre, demourant à Troyes » (4).

1759. — 3 janvier, mention de « 6 penuncealx, achatez de maistre Jehan le pointre, demorant à Dijon, par le commandement du bailli [de Chalon] (5), pour yceulx mettre en la terre de Lonvy » (6).

1760. — Le bailli de Chalon certifie, le 21 janvier, que 6 gros et quart ont été payés à « Thevenin le pointre, demorant à Chalon (7),

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 41.

(2) *Alias* : « 3 gros dyamens, 2 autres petits [et] 2 petites verges de perles » (*Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 41.

(4) *Ibid.*, f. 40 v°.

(5) « Sergent d'armes du roy » en 1364 (*Id.*, liasse B 392, dossier Sergents d'armes; B 1416, f. 55 v° et 56, et B 1417, f. 42 v°-43), « sergent d'armes du roy... et de Mgr » en 1365 (*Id.*, B 3567, f. 16; etc.), « escuier, huissier d'armes du roy... et de Mgr » en 1372 (*Id.*, liasse B 345), Philippe ou Philippot de Valois fut nommé bailli et maître des foires de Chalon le 14 juillet 1372 (*Id.*, B 3574, f. 42 v° et 43 v°) et prit possession de cet office le 18 du même mois (*Ibid.*, f. 42 v°, et liasse B 345); relevé de ces fonctions le 10 août 1374, il « se departit de sond. office » le 14 (*Id.*, B 3574, f. 100 v° et 106), pour exercer uniquement, depuis lors, l'emploi de capitaine-châtelain de Cuisery, qu'il cumulait depuis le 26 janvier 1374 (*Id.*, B 3576, f. 20 r° et v°); il l'occupait encore en 1389 (*Id.*, liasse B 1018, et B 1487, f. 82; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 71) et mourut avant le 23 juillet 1390, date d'une quittance de sa veuve, « Jehanne Du Saix » (Arch. Côte-d'Or, B 1479, 2e compte, f. 52 v°). D'après un autre document, analysé dans la *Coll. Bourgogne* (t. XXIII, f. 142 v°), il était déjà décédé le 12 mai 1390.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 76. — Cette mesure paraît avoir été motivée par la mort récente de Jacques de Vienne, seigneur de Longwy (voir ci-devant, p. 163, note 6).

(7) Cet artiste et un autre peintre, du prénom de *Huguenin*, résidant, comme lui, à Chalon, seront encore cités plus loin (art. 1848 et 2116). On peut, selon toute apparence, les identifier avec « Huguenin et Thevenin, pointres, demorans à Dijon », que nous verrons, par la suite, travailler au château de Rouvres, en 1375-1376, au château d'Argilly, en 1375-1376, et enfin à la chartreuse de Dijon, en 1388. Dans les documents dijonnais de l'époque, ils portent le nom de « Huguenin de Troies, pointre », et de « Thevenin

Digitized by Google

pour la vendue et delivrance de 12 penuncealx, 2 bannieres et 2 bannerotes, armoiez es armes de Mgr, liquelx, par ledit mons. le bailli et ses genz, ont esté mis à Louanz (1), sur les pourtes d'illec, et en pluseurs autres lieux de la terre et juridicion de mons. Hugues de Vienne (2), pour pluseurs rebellions par lui et ses genz faites contre led. mons. le duc » (3).

1761. — « Josset de Halle, orfevre de Mgr », reconnait, le 21 janvier, avoir reçu 12 florins de Florence, « lesquelx il avoit mis, du commandement de Mgr, pour dorer 113 boutons de Chippre », et 10 fr. « pour bailler à Galois Du Porche, auquel il les devoit pour 20 pieces de fueille de saphirs et de balaiz, que il [lui] avoit vendues » (4).

1762. — 25 janvier, le duc mande de payer 69 fr. et demi « à sire

---

de Troies, pointre » (Arch. Côte-d'Or, B 11486, f. 316, B 11487, f. 342, 416, 490 ; etc.). Ils étaient, en effet, originaires de cette ville (*Id.*, B 11284, f. 11, et B 11285, f. 16 v°); on sait, d'autre part, qu'ils étaient frères (*Id.*, B 4429, f. 41, et B 11285, f. 12 v°), et qu'ils s'appelaient *Marin* (mêmes sources, et B 11285, f. 27). Aucun texte postérieur à 1388 ne fait, à ma connaissance, mention de Thevenin; quant à Huguenin, il mourut à Dijon, à la fin de l'année 1400 ou au commencement de 1401 (*Id.*, B 11489, f. 375, et B 11490, f. 83). Ni l'un ni l'autre ne figure dans la liste des *Peintres de Troyes du* XIII*e au* XV*e siècle*, de Natalis Rondot (*Nouvelles Archives de l'art français*, année 1887, p. 97 et suiv.).

(1) Louhans, chef-lieu d'arrondissement, Saône-et-Loire.

(2) Fils de Hugues VI de Vienne, seigneur de Saint-Georges (ancien faubourg de la ville de Seurre, Côte-d'Or) et de Sainte-Croix (canton de Montpont, Saône-et-Loire) (Le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VII, p. 799), Hugues VII de Vienne, seigneur de Seurre, de Sainte-Croix, de Louhans, de Longepierre (canton de Verdun-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire), de Bouhans, Mervans et Bosjean (canton de Saint-Germain-du-Bois, Saône-et-Loire), de Sellières (chef-lieu de canton, Jura), etc., est mentionné, dans les documents bourguignons, dès le 8 novembre 1361, comme « fils mineur et unique héritier de feu Hugues de Vienne, seigneur de Saint-Georges » (*Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 3 v°), mort en Angleterre, où il était détenu avec d'autres otages du traité de Guillon (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, pr., p. CLXXII); il testa le 25 avril 1390 (Ulysse Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 511-515), et mourut, sans postérité légitime, peu de temps avant le 29 octobre 1392, date de la publication de son testament (*Ibid.*, p. 515). Il avait épousé, en 1378, Alix de Villars, fille d'Humbert VI de Thoire-Villars, dame de Mongefond (commune de Vosbles, canton d'Arinthod, Jura), veuve depuis 1369 de Philippe de Savoie, fils de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et de Morée, comte de Piémont (S. Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, continuation de la 3e partie, p. 229; *Hist. généal. de la royale maison de Savoie...*, t. I, p. 332-333).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 82.

(4) *Id.*, B 1438, f. 41.

Digitized by Google

Berthelemi Spifame, bourgois de Paris, qui les avoit bailliez pour Mgr, lui estant en Guienne (1), par la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir » : 18 fr. « à Robin de Varennes, brodeur et varlet de chambre Mgr, pour 2 pieces de cendaux, l'un bleu et l'autre vermeil, pour faire banneres et pennons pour envoier esd. parties de Guienne » ; 5 fr. « que il bailla à Humbert Clabaut, chapellier (2), pour un grant chapel de fin bievre et une plume d'ottruce », envoyé au duc « esd. parties, et ycelli Mgr donna à mons. de Berry »; et 46 fr. « aud. Robin de Varennes, sur la façon desd. banneres et pennons » (3).

1763. — 26 janvier, payé « à Guiot et Thomas diz Saigiers, natiers, demourans à Troiez », 12 fr. et demi « qui deuz leur estoient pour leur salaire de 55 jours que il ont esté à Rouvre, pour nater la chambre Jehan mons[r] et pluseurs autres, du commandement de M[me], en oultre et avec leur despens de bouche » (4).

1764. — Le brodeur du duc, « Robin de Varennes, » donne quittance, le 1[er] février, du solde des 1000 fr. « qui deuz li estoient pour certain accort, fait avec lui [vers le 20 octobre 1371], de la somme de 1323 franz d'or 11 solz 8 d. p., que il demandoit à Mgr de reste pour pluseurs besoingnes de son mestier, que il a faites, ou temps passé, tant pour Mgr comme pour M[me]..., desquelx ouvrages Mgr a fait traité avec led. Robinet à la somme de mil franz d'or, parmi lesquelx led. Robinet quitte mond. seigneur de touz lesdiz ouvrages » (5).

1765. — 4 février, mandatement de 6 florins « pour six pieces de filez à pranre loups, achatez... par Jehan Sauvegrain (6), escuier de

---

(1) Au cours de la campagne que le duc avait dirigée, l'année précédente, contre les Anglais (cf. ci-devant, p. 294, note 4).

(2) Chapelier parisien. Voir art. 690, etc.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 37 v°-38.

(4) *Ibid.*, f. 34 r° et v°. — Ils reçurent en outre 24 deniers « pour deux livres de chandelle », et 12 gros « pour corde et pour estrain pour faire lesd. naptes » (*Id.*, B 5753, f. 43). — Voir ci-devant, art. 1546, et plus loin art. 1990).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 39 r° et v°.

(6) Jean Sauvegrain, dit *Le Normandel*, *Le Normandeau*, valet de chambre du duc dès 1363 (*Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 34 v°, et t. XXVI, f. 53 et 86), son écuyer de cuisine en 1372 (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 240, art., B 10521), puis (1387) « maistre d'ostel et maistre des desduiz de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1469, f. 76), seigneur de Vesvrottes (commune de Beire-le-Châtel, canton de Mirebeau-sur-Bèze, Côte-d'Or), depuis 1374 au moins (L'abbé A. Bourgeois, *Beire-le-Châtel et ses anciens fiefs...*, p. 419; Joseph Garnier, *ouvr. cité*, t. V, p. 12, art. B 11278), qualifié, dans quelques documents, du titre de chevalier (Arch. Côte-d'Or, B 1534, f. 44, B 11322, f. 24 v°; etc.). Il accompagna le comte

Digitized by Google

cuisine de Mgr » (1).

1766. — Payé, le 9 février, les sommes suivantes, dues « à Benedic Du Gal, marchant, demourant à Paris » : 64 fr. « pour 2 pieces de satanin vermeux en graine, piece 32 franz » ; 52 fr. « pour 2 autres, azurés, de coleur d'Alixandre (2), 26 franz piece » ; 4 fr. 12 d. p. « pour 10 livres de bourre de soye, la livre 6 s. 6 d. p. » ; 64 fr. « pour 2 satanins vermeux en graine » ; 36 fr. « pour 4 pieces de cendaux tiersainz et azurés, 9 franz piece » ; « toutes lesquelles parties ont esté achetées, bailliées et delivrées à Regnault Chevalier, tailleur de Mgr, pour faire pourpoins et autres choses pour mond. seigneur » ; — 312 fr. « pour 9 pieces de veluau vermeil et 4 pers, delivrés à Robin de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr, à 24 franz piece » ; et 238 fr. « pour pluseurs parties de draps d'or de soye prins de lui, du commandement de Mgr » (3).

1767. — 27 février, ordre de payer 30 s. t. « à un varlet qui avoit aporté à Mme, de par nostre saint pere le pape (4), 3 cierges » ; et 4 fr. « à un autre varlet, qui avoit appareillié pluseurs tapis pour la chambre de Mme », au château d'Argilly (5).

1768. — 2 mars, payé 186 fr. 2 s. 6 d. t. « à Lorancin Malaquin, orfevre, demourant à Paris », savoir : 101 fr. 5 s. « pour 54 grosses perlles, à 2 franz demi quart mains la piece » ; 14 fr. « pour une once et 1 esterlin d'or fin, et pour façon de 2 anneaux d'or, à 2 rubiz d'Oriant, que il fit pieça pour Mgr » ; 50 fr. « pour une escharpe d'or, où il a environ 120 signaux de patenostres, que Mgr li a fait faire pour lui » ; et 20 fr. 14 s. p. « pour pluseurs parties d'orfavrerie que il a faites, bailliées et délivrées à Mgr » (6).

1769. — Le 8 mars, le duc fait don de 56 fr. « à sept norrices, qui furent nagueres, au mandement de Mme, à Argilly, pour en eslire entre

---

de Nevers dans sa croisade de Hongrie (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, pr., p. CLXXIV), et, probablement, y mourut (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XV, p. 423) ; l'inventaire de sa succession, en tout cas, est du 8 novembre 1397 (Arch. Côte-d'Or, série B, fonds de la justice de la mairie de Dijon, art. 356, liasse I, 1er dossier, n° 13). Il avait épousé, en 1367, « Mathion » Chauchart, de Dijon (*Id.*, B 1430, f. 26, et B 11277, f. 164 v°), qui lui survivait encore en 1409 (*Id.*, B 11326, f. 32).

(1) *Id.*, B 2159, 1er compte, f. 10 v°.

(2) Alexandrie, en Égypte.

(3) *Id.*, B 1438, f. 38.

(4) Grégoire XI, élu pape le 30 décembre 1370, mort le 27 mars 1378. — Voir précédemment, art. 1355, etc.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 36 v°.

(6) *Ibid.*, f. 41.

Digitized by Google

elles une pour norrir l'enfant dont mad. dame estoit grosse » (1).

1770. — Le 14 mars, la duchesse gratifie de 6 fr. « Clays, poulaillier de mons. de Flandres, lequel avoit aporté à Mme, de par led. mons. de Flandres, pluseurs poissons de mer » (2).

1771. — « Maistre Jehan le pointre, de Dijon », touche, le 19 mars, 94 gros, pour des travaux exécutés à l'hôtel ducal à Dijon, à savoir : 84 gros « pour 28 piés de verre mis en 3 chasis de bois, en la grant chambre où Mme ay acoustumé de gessir d'anfant, le pié pour 3 gros » ; et 10 gros « pour raperoillier 4 panneaux d'autres verreres, qui estoient despeciées, en la tour de la porte et en l'oratoire de Mgr » (3).

1772. — 20 mars, ordre de payer 58 fr. « à Josset de Halle, orfevre de Mgr », à savoir : 22 fr. « pour dorer les 2 plaz d'argent que nostre saint pere le pape donna quant il fit tenir sur fons Jehan monsr » (4) ; et 36 fr. « pour dorer 2 grans bacins, armoiés des armes de Mme, lesquelx les bourgois et habitans de Chalon donnerent pieça à Mme... ; lesquelles choses mad. dame a ordonnées estre doré[e]s pour sa gesine » (5).

Payé, le 24 mars :

1773. — « A Jehannin Posteau, brodeur de Mme », 16 fr. « sur ce que li puet estre deu de certaine cote de perlles, que il a faite pour Mgr » (6) ;

1774. — « A maistre Thomas de Fienvillier, coustelier du roy », 12 fr. à lui dus « pour une paire de cousteaux à tranchier, à manches d'yvoire et vervelles esmaillées des armes de Mgr » (7) ;

1775. — « A Jehan Maudolle, peletier et bourgoiz de Paris », 1215 fr. et demi « qui deuz li estoient pour parties de pennes de menu vair, de gris et d'autres pelleteries, que il a baillées et delivrées, à pluseurs foiz, pour Mgr et pour Mme » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1438, f. 51 v°. — La duchesse accoucha de ce second enfant, à Dijon, le 12 avril suivant; il reçut le nom de Charles et mourut à l'âge de quinze mois. Voir plus loin, art. 1782, 1786 et 2034.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 48 v°.

(3) *Id.*, B 4420, f. 16.

(4) Cf. ci-devant, p. 252, note 9.

(5) *Id.*, B 1438, f. 41 v°.

(6) *Ibid.*, f. 40. Voir précédemment, art. 1614. — Le 22 avril suivant, ce brodeur toucha en outre 40 fr. « sur la façon de certainz ouvrages de brodeure, que il a faiz et fait chascun jour pour Mgr et pour Mme » (*Ibid.*, f. 38). Le 26 juin de la même année 1373, il fut encore passé en dépense 20 fr. « pour 2 onces de perlles, delivrées à Posteau le brodeur, pour parfaire la cote Jehan monsr » (*Ibid.*, f. 40).

(7) *Ibid.*, f. 34.

(8) *Ibid.*, f. 38.

Digitized by Google

1776. — Le 26 mars, la duchesse gratifie de 8 fr. « Fouquaut, potagier de la royne de France..., pour ce que il li avoit apporté des lemproiez, de par la royne » (1).

Il est payé le même jour :

1777. — 5 fr. « à Jehan de Coilly, pignier demourant à Paris..., pour un estuy, garny de pignes et de mireours d'yvoire, que il a baillié et delivré à Guillemin Hannot, barbier de Mgr » (2);

1778. — 25 fr. 10 s. « à Jehan de Samur, cordouannier, demeurant à Paris..., pour 6 douzainnes de solers, pour Mgr et pour Mme, pour 4 paires de houseaulx et pour unes galoiches de liege » (3).

1779. — 28 mars, paiement de 19 fr. 9 gros à un homme de « Fouchange » (4), « pour l'achat de 6 vaiches achetées [de lui, l'année précédente], par mandement de Mgr, et baillies à Peyrat (5), vallet des petitz chiens Mgr », à Fouchanges (6).

1780. — Le duc ordonnance, le 5 avril, les dépenses suivantes : « à un charretier qui avoit amené à Mme, de par mons. de Flandres, une queue de garneche (7), pour don à lui fait..., 6 franz ; et à un autre varlet de cuisine dud. mons. de Flandres, qui avoit aporté de la balayne (8) à mad. dame, pour samblable don, 2 franz » (9).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 49.

(2) *Ibid.*, f. 34.

(3) *Id.*, B 1444, f. 41 v°.

(4) Fouchanges, commune d'Arceau, canton de Mirebeau-sur-Bèze, Côte-d'Or.

(5) *Alias* : « Peret de Nuefville » (Arch. Côte-d'Or, B 6087, f. 19, 24 bis, etc.), « Perret » (*Id.*, B 6089, f. 42 v°).

(6) *Id.*, B 6087, f. 6 v°. — D'après un compte de 1376-1377, ces vaches servaient « pour la norrisson des petitz cheaulz de Mgr » (*Id.*, B 6089, f. 42 v°).

(7) L'année précédente, le comte de Flandre avait déjà envoyé à la duchesse « une quehue de garnoiche » (*Id.*, B 4263, f. 230); il lui expédia encore « de la garneche », au mois de février 1373 (*Id.*, B 1438, f. 48 v°). — Le grenache était un vin de luxe fort apprécié au moyen âge. Il en est question, dès 1326, sous le nom de « garnoiche », dans la comptabilité des anciens ducs de Bourgogne (*Id.*, B 314, f. 16 v°). En 1310, il fut fait provision pour le roi de « chinq tonneaus de vin de garnache » (Bibl. Nat., ms. fr. 25993, n° 162). Le Glossaire de Du Cange (au mot Garnachia 2), celui de Godefroy (t. IV, à Garnachelle, et t. IX, à Grenache), etc., donnent d'autres textes mentionnant ce vin à partir de 1312.

(8) On verra par la suite que le comte de Flandre fournissait aussi sa fille de quartiers salés de baleine, comestible d'un usage courant au moyen âge, surtout pendant le carême. — Le tarif du tonlieu de Saint-Vaast d'Arras, de 1036, imposait les « centum frusta macre carnis balene » d'un droit de 4 deniers (Gust. Fagniez, *Documents relatifs à l'hist. de l'industrie et du com-*

Digitized by Google

1781. — 9 avril, le duc gratifie de 2 fr. « deux bons hommes qui ont aporté et presenté à Mme, de par le bailli de Chaumont (1), une table de cyprès » (2).

1782. — D'après un mandement ducal perdu aujourd'hui, mais dont il nous reste une analyse, le second fils de Philippe le Hardi, « Charles de Bourgogne, vint au monde le 12 avril 1373 » (3). Le 10 mars précédent, la duchesse avait quitté le château d'Argilly (4) pour venir faire ses couches à Dijon.

1783. — Achat à Dijon, moyennant 4 fr., de « 48 aunes de toille, pour faire le mandé de Mgr et de Mme, le jeudi absolu » (5).

1784. — Le 15 avril, « Thomas Le Chat, serrurier, demourant à Troiez », touche 6 fr. « qui deuz li estoient pour la ferreure d'un ostevant et un chassiz mis à Rouvre, en la chambre Mme » (6).

1785. — 18 avril, le duc fait don de 6 fr. « à Jehan Du Fossé, joueur des cousteaux, pour ce que par pluseurs foiz il a joué et fait mestier devant lui » (7).

1786. — 21 avril : « Ce jour fu le baptissement [à Dijon] de Charles monsr, dont Mme est acouchiée de nouvel... » (8).

---

merce en France, t. I, p. 57 et 63); dans un compte royal de 1234, figure une dépense de 26 livres « pro balena in quadragesima » (*Recueil des Historiens de France*, t. XXI, p. 236 B); etc. Cf. aussi l'*Hist. de la vie privée des Français*, par Le Grand d'Aussy, t. II, p. 66, 68-69 et 72, et plus loin, art. 1879.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 49.

(1) Girard de Longchamp. Voir ci-devant, p. 26, note 2.

(2) *Ibid.*, f. 49.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 187. — Cette date est confirmée par un autre mandement du duc, du 12 avril, chargeant deux de ses chevaucheurs de « porter lettres closes de Mgr, de Dijon à Paris, au roy..., en Artoys, en Flandres et en Reteloys, à mons. de Flandres, à Mme d'Artoys et à Mme de Flandres », ainsi qu'à la duchesse de Bar, « pour la nativité de Charles monsr » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 57 vo-58).

(4) *Id.*, B 1436 bis, f. 52 et 59. — La duchesse séjournait à Argilly depuis le 23 février (*Ibid.*, f. 59).

(5) *Id.*, B 1438, f. 40. — En 1373, le jeudi saint tomba le 14 avril.

(6) *Ibid.*, f. 34 vo.

(7) *Ibid.*, f. 49. — Le 26 juillet 1372, la duchesse avait gratifié de 2 fr. le même « Jehan Dou Fossé, menestrier, qui a joué des cousteaux devant Mme » (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 488).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1436 bis, f. 53; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 93 et 498. —Voir dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 40; il y est dit à tort que la duchesse accoucha « au mois de mars ». — Le jeune prince eut pour parrain le roi, représenté par Bureau de La Rivière (cf. ci-après, art. 1816), et pour marraine, la femme de ce seigneur (cf. art. 1835). « Les relevailles

Digitized by Google

1787. — 23 avril, acheté, à Dijon, « une paire d'orignaux, pour Mgr », de 2 fr., et « unes bougetes à mettre 2 cotes d'acier », de 1 fr. (1).

1788. — 25 avril, don de 5 fr. « à Estienne Ladoby, d'Arc en Barroiz (2)..., pour ce que il a chastrés 30 des chienz courans de Mgr » (3).

1789. — « Estienne Hongrie, brodeur, demeurant à Paris » (4), reçoit, le 28 avril, 230 fr. « qui deuz li estoient pour un joyau de brodure que Mgr a acheté et eu de lui, et ycellui donna au roy, à sa saingnie » (5).

1790. — Payé, les 24 et 29 avril : « à Jehan de Diestre, marchant de draps, pour un royé et les 2 pars d'um royé, achetés de lui..., pour faire banchiers à seoir à table, pour Mgr et pour Mme, 26 franz; et à Jehan d'Arraz, pour deux aunes de drap de soye, achetées de lui..., pour covrir le carrel à seoir de Mgr, 6 fr. 3 quars » (6).

1791. — 3 mai, gratification de 10 fr. « à un varlet de mess. Bureau

---

de Mme » eurent lieu, à Dijon, le dimanche 22 mai (Arch. Côte-d'Or, B 1436 bis, f. 53 v°; E. Petit, *Itinéraires*..., p. 94 et 491). Le duc fit don de 100 fr. « à pluseurs menestriers qui ont esté et fait mestier aux relevailles de Mme »; de 20 fr. « aux menestriers mons. de Berry », et de 30 fr. « aux menestriers du sire de La Riviere », qui, également, « ont esté aux relevailles de Mme et fait mestier devant Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 20 v°).

(1) *Ibid.*, f. 34 v°.

(2) Arc-en-Barrois, chef-lieu de canton, Haute-Marne.

(3) *Ibid.*, f. 49 v°. — Un autre texte constate qu'en 1367 le duc fit également châtrer douze de ses lévriers (*Id.*, B 1430, f. 43 v°).

(4) « Estienne Bievre, dit Le Hongre », *alias :* « Estienne Le Hongre », « Estienne Bievre, de Hongrie », « Estienne de Bievre », « Estienne Le Bievre », etc., un des brodeurs parisiens le plus en renom à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Il sera, par la suite, plusieurs fois question de lui. Brodeur en titre de Philippe le Hardi depuis 1385 (Arch. Côte-d'Or, B 1463, f. 89 v°), il l'était encore de Jean sans Peur en 1412 (*Id.*, liasse B 351, dossier Brodeurs; B 1571, f. 113, et B 1576, f. 199 v°); on perd dès lors sa trace et on sait seulement qu'il mourut avant le 25 juin 1419 (*Id.*, B 1601, f. 94 v°-95). — Il fut aussi occupé par la cour de Navarre, en 1379 (Bibl. Nat., ms. fr. 26016, n° 2532), et par la cour de France, en 1384-1391 (*Id.*, ms. fr. 20877, n° 5; Arch. Nat., KK 21, f. 103); en 1392, il est qualifié de « brodator et varletus camere regis » (*Id.*, KK 13, f. 164, 167 et 167 v°). Il était également « brodeur et varlet de chambre » du duc d'Orléans en 1383-1394 (*Id.*, KK 20, f. 45 v°, KK 21, f. 20, 24, 92 v°, etc.; Bibl. Nat., mss. fr. 20877, n°s 5 et 37, et 28637, f. 184; de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, n° 5637; Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie*..., p. 200-201), et travaillait encore pour ce prince en 1397 (British Museum, addit. chart., n° 2479; de Laborde, *ouvr. cité*, t. III, n° 5782). J'ajouterai enfin qu'il est fait mention de lui dans des lettres de rémission de mai 1396 (Arch. Nat., JJ 149, n° 240, f. 124 v°).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 49 v°.

(6) *Id.*, B 1438, f. 38 v°.

Digitized by Google

de La Riviere..., pour ce que il avoit presenté à Mgr une cote d'acier et une espée, de par led. messire Bureau » (1).

1792. — 4 mai, mandatement de 10 fr. à Josset de Halle, orfèvre du duc, « pour dorer 2 chandeliers d'argent que Mme a ordonné estre dorez pour sa gesine » (2). Payé, le même jour, 5 fr. 10 gros « à Petit Jehan le guainnier, demourant à Dijon (3), pour façon ou estoffes de 2 esteufs ou coffres, pour mettre les chapperons de perles de Mgr » (4).

1793. — Payé, le 10 mai, 60 fr. « à maistre Jehan d'Arboys, paintre de Mgr (5), pour don à lui fait de grace especial, pour acheter une haquenée pour lui monter ou service de Mgr » (6).

11 mai, payé :

1794. — 60 fr. « à Marville, tailleur de pierre de Mgr, pour... don à lui fait, tant pour susporter les frez que il a faiz à Paris, à cause de

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 50.

(2) *Ibid.*, f. 41 v°.

(3) En 1374-1375, la veuve de ce gainier continuait son commerce (cf. plus loin, art. 2037).

(4) *Ibid.*, f. 34 v°.

(5) Jean d'Arbois, originaire, sans doute, de la petite ville de ce nom (chef-lieu de canton, Jura), est le premier peintre en titre qu'ait eu Philippe le Hardi. Je ne connais sur lui aucun texte antérieur. Le duc l'envoya chercher en Lombardie pour l'attacher à son service (voir ci-après, art. 1809). Les documents parvenus jusqu'à nous n'indiquent pas à quelle date précise il entra en fonction; ils constatent seulement que ses gages couraient déjà le premier juin 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 80 v°). Des lettres du duc, du 21 juin de la même année, portent, d'autre part, que cet artiste fut « ordonné par Mgr à demorer à Paris, pour illec ouvrer et faire de son mestier certaines chouses que mond. seigneur li a enchargées, et vuelt Mgr que, pour chascun jour que ledit maistre Jehan demorra à Paris, pour la cause dessusd., jusques au retour de mond. seigneur de la chevauchée où il aloit es guerres du roy..., si l'en li paie 8 groz par jour, pour les despens de lui, ses varlez et 2 chevaux » (*Id.*, B 1441, f. 25; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 176). Il resta à Paris, à « ouvrer continuelment de son mestier » pour le duc, d'abord du 21 juin 1373 au 9 décembre suivant (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 25), puis, d'après de nouveaux ordres du duc, dudit jour au 5 mars 1375 (*Id.*, B 1444, f. 24 v°-25); malheureusement, les comptes ne fournissent aucun détail sur ses travaux. A partir du 5 mars 1375, « l'an li commença à compter ses gaiges par les escroues de la despense de l'ostel de Mgr » (*Ibid.*), autrement dit, il ne résida plus à Paris et suivit le duc dans ses voyages en Flandre, etc. (cf. plus loin, à l'année 1375). La dernière quittance de ses gages est du 19 octobre 1375 (*Ibid.*, f. 25); depuis, son nom ne reparait plus dans les comptes. Ce n'est cependant qu'au mois de juin 1376, comme on le verra par la suite, que le duc lui donna un successeur.

(6) *Id.*, B 1438, f. 50.

Digitized by Google

certainz ouvrages que il y a faiz pour Mgr, comme pour les bons et agreables services que il a faiz et fait chascun jour à Mgr » (1);

1795. — 966 fr. dus « à Jehan Maudolle, pelletier et bourgoiz de Paris..., pour pluseurs parties de pelleterie », fournies par lui, « à pluseurs foiz », « pour fourrer robes, manteaux et autres choses, pour Mgr » et la duchesse, entre autres 180 fr. « pour 1200 dos de gris et 1200 ventres de menu vair..., pour fourrer, pour Mgr, un grant mantel d'escarlate violete, ouquel a entré 800 dos de gris, un villain de mesmes, ouquel a entré 400 dos de gris, un mantel d'escarlate vermeille cotonnée, ouquel a entré 850 ventres de menu vair, et un secot de drap d'or, que mons. de Flandres donna à Mgr, ouquel a entré 350 ventres de menu vair » (2).

1796. — 17 mai, « Perrin Le Lombart, marchant de baudrés, demourant à Paris », touche 4 fr. « pour 2 baudrés nuefs, achetez de lui, du commandement de Mgr, et delivrez à Guillaume, son arbelestier » (3).

1797. — 20 mai, paiement « à Nicolas Le Flament, drappier et bourgois de Paris », de ce qui lui était dû « pour 11 aunes d'escarlate vermeille de Brucelles, pour faire cotes et chaperons et un mantel à fons de cuve, pour Mgr, l'aune 5 franz 1 quart » ; « pour une aune et demie d'yraine d'Yppre, pour une houce à celle, pour Mgr, l'aune 1 fr. 3 quars » ; « pour quatre demies escarlates de Brucelles, de diverses coleurs, chascune demie escarlate 65 fr.; « pour 2 aunes d'escarlate tondue et cotonnée, 11 franz », etc., « pour faire robes et autres garnemens pour mond. seigneur » (4).

1798. — 27 mai, ordonnancement de 4 fr. dus à un marchand de Dijon « pour 4 pennes d'aigneaux noirs, pour fourrer un mantel, une grant cote et un chaperon, pour le fol de Mgr »; et de 3 fr. dus à un couturier de Dijon « pour façon et estoffes des choses dessusd., pour

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 50.

(2) *Ibid.*, f. 39.

(3) *Ibid.*, f. 35. — « Guillaume de Cecille » était arbalétrier du duc en 1373-1374 (*Ibid.*, f. 50 v°; B 1441, f. 44, et B 3574, f. 135). De 1375 à 1377, c'est « Guillaume Blonde » qui figure comme « arbelestrier de Mgr » (*Id.*, B 1445, f. 57, 84 et 94, B 1451, f. 97 v° et 103, et B 1454, f. 75 v°). « Guillaume de Londres, escuier et aubeletier de Mgr » en 1379 (*Id.*, liasse B 11736), semble être le même que le précédent et que « Guillaume Le Blonc, arbalestier du roy » en 1387-1388 (*Id.*, B 1467, f. 64 v° et 71, et liasse B 11736), « Guillaume Le Blond [*alias* : « Guillaume Blonde »], sergent d'armes et arbalestier » du roi, écuyer, en 1386-1387 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 15, n°s 153-156 et 159-160), et vivant encore en 1395 (J. Simonnet, *Docum. inédits pour servir à l'hist. des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, p. 177).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 38 v°.

Digitized by Google

un blanchet et un gippon pour Françoiz, son varlet » (1).

1799. — 28 mai, ordre de payer — il n'est pas dit à qui — 6 fr. 10 s. t. « pour relier et appareillier l'espée de parement de Mgr, et y mettre une courroye de soye » (2).

1800. — Payé, le 31 mai, 160 fr. « à Josset de Halle, orfevre de Mgr..., pour 2 rubiz d'Oriant que Mgr a fait acheter de lui et yceulx donner à Jehan Le Mercier, tresorier des guerres du roy (3), et à Baudet de Vauviller (4), escuier de mons. de La Riviere » (5).

1801. — Le même jour, « Copin, sommelier de la chambre de Mgr », est remboursé de 32 s. 6 d. t. « que il avoit paié pour pluseurs tayes de lin, mises es oroilliers Mgr » (6).

1802. — 2 juin, gratification de 4 fr. « à Casin, poulaillier de Mme d'Artoys, lequel avoit aporté à Mme des harens nouveaux et de l'esturjon, de par mons. de Flandres » (7).

Le 3 juin, le duc, à Dijon, mande de payer :

1803. — 8 fr. « à Jehan Feric, joueur de l'englume, lequel avoit joué devant Mgr », et 6 fr. « à Jehannin, joueur d'apertize, pour samblable » (8);

1804. — 30 s. t. à un « pelletier » de Troyes, « pour une queue plaine de croye, ensamble le fut, achetée de lui, et pour ycelle mener de Troiez à Dijon, pour ouvrer les fourreures de Mme » (9);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 39.

(2) *Ibid.*, f. 50 v°.

(3) Un des principaux financiers de Charles V et de Charles VI. Des modestes fonctions de clerc du roi (1360), il s'éleva à celles de trésorier des guerres (1369), de conseiller de Charles V (1374), et de maître d'hôtel de Charles VI (1383). Il était seigneur de Nouvion (Nouvion-le-Comte ou Nouvion-sur-Serre, canton de Crécy-sur-Serre, Aisne), de Rugles (chef-lieu de canton, Eure), etc., et mourut le 3 juillet (?) 1397. Consulter sur ce personnage, dont le nom réapparaîtra encore ici, par la suite, l'*Étude sur la vie de Jean Le Mercier*, publiée par M. H. Moranvillé, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. VI, 2e partie (1888).

(4) Bureau de La Rivière l'avait encore pour écuyer en 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68 v°). D'autres documents constatent qu'il était sergent d'armes du roi en 1377-1381 (Arch. Nat., JJ 112, n° 234, JJ 113, n° 122, et JJ 119, n° 236 : L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1517).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 41 v°.

(6) *Ibid.*, f. 35.

(7), (8) *Ibid.*, f. 50 v°.

(9) *Ibid.*, f. 35. — D'après un mandement de la duchesse, du 7 mai 1374, il fut payé 1 fr. à un homme de Chalon « pour mener, sur une charrete, de Chalon à Rovre, par devers Mme, ung petit tonelet de craye », destiné sans doute au même usage (*Id.*, B 3574, f. 116 v°).

Digitized by Google

1805. — (Il n'est pas dit à qui :) « pour un coffret, acheté à Paris, du commandement de Mgr, pour mettre partie de ses joiaux, 20 s. p.; pour 2 tissus de soye et refaire 2 des chauces de perlles de Mgr, 22 gros ; pour une huche, pour mettre les coffres de Mgr, 10 gros, et pour un sac à mettre linge, 2 gros » (1).

6 juin, le duc ordonnance les paiements suivants :

1806. — 8 fr. « à frere Guillaume de Valein, confesseur de Mgr, que il avoit paié du sien pour faire escrire et enluminer et mettre en un petit livre certaines oroisons que Mgr li avoit ordonné » (2) ;

1807. — 160 fr. « à Asseline la venriere (3), de Paris, pour don fait à elle..., pour ce qu'elle a esté à l'acoucher de M[me], darrierement qu'elle acoucha de Charles mons[r] » (4) ;

1808. — 13 l. 15 s. t. « à Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris », à lui dus « pour pluseurs parties d'espices confites, comprins ens 4 barilz d'eau de Damas », etc. (5).

Payé, le 7 juin :

1809. — 100 fr. « à Jehan Blondel, escuier trainchant de Mgr, pour don à lui fait par mond. seigneur..., en recompensacion de ce qu'il amena devers mond. seigneur, de Lombardie, à ses frez et despens, maistre Jehan d'Arboiz, paintre de Mgr, un varlet et deux chevaux et un courcier et un varlet pour le garder, et auxi en recompensacion des bons et aggreaubles services que il a faiz et fait chascun jour à Mgr » (6) ;

1810. — « A Jehan Bernart, demourant à Dijon (7)..., pour 1 piece de bocassin, tenant 18 aunes, pour faire un materat pour porter en ceste presente chevauchée (8), 100 s. t. ; pour 22 aunes de toille, l'aune 2 s. 11 d. t., 64 s. 2 d. t. ; pour 7 livres de coton, la livre 5 s., valent 35 s. t. ; et pour le salaire de cellui qui a fait ledit materat, 20 s. t. » (9) ;

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 35.

(2) *Ibid.*, f. 34 v°. — E. Petit, *Itinéraires...*, p. 494.

(3) Lire : *la ventriere*, comme le porte l'analyse du mandement relatif à cette dépense (*Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9 v°). — Cf. ci-devant, art. 1430.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 51 v°.

(5) *Ibid.*, f. 31 v°.

(6) *Id.*, B 1441, f. 49.

(7) C'était un mercier. Voir plus loin, art. 1881, etc.

(8) Il a déjà été précédemment question de cette « chevauchée » (p. 333, note 5).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 35. Voir plus loin, art. 1833. — Le duc s'était fait faire, en 1372, un autre matelas de ce genre (cf. ci-devant, art. 1591).

Digitized by Google

1811. — 7 l. t. « à Guillemin de Montaut, espicier et varlet de chambre de Mgr, qui deuz li estoient, c'est assavoir pour 4 livres de citrom, à 20 s. t. la livre », et « pour 2 livres de fleur de quenelle, à 30 s. la livre », pour « la chambre de Mgr » (1).

1812. — Le compte de la châtellenie de Beaune, Pommart et Volnay, fait mention d'une dépense de 13 gros « pour les journées [à un gros chacune] de 13 hommes qui reculerent flours de rasins, le macredi, juedi et venredi après Penthecoste » (2), pour l'approvisionnement, sans doute, de l'hôtel ducal (3).

1813. — 12 juin, le duc « mande à son châtelain de Vieux-Chastel (4) qu'il a appris que ses vins des dernières vendanges, dont il a le gouvernement, ne sont point de garde ; pour quoy il luy enjoint de les exposer en vente, en gros ou en détail, à son proffit, le mieux qu'il pourra, et d'envoyer l'argent qui en reviendra, à Humbelot Martin, receveur au balliage de Dijon » (5). — Le même jour, « informé que ses vins que son châtelain de Brancion (6) avoit en garde estoient très petits et fort foibles », il « luy mande de les mettre en vente, en gros ou en menu, et de donner l'argent qui en reviendra » audit receveur (7).

1814. — « Bernart Belenat et Bauduche, son frere (8), marchans

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 31 v°.

(2) Les 8-10 juin.

(3) *Id.*, B 3150, f. 8 v°. — Le même compte porte en dépense (*Ibid.*) 6 gros « pour les despans de 3 vallez qui pourterent rasins à Mme, à Rovre, en 3 paniers », le 10 août suivant.

(4) Jean de Jeux. Cf. p. 209, note 2.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. LVI, f. 238. — Humbelot Martin fut receveur du bailliage de Dijon du 22 mai 1373 au 1er juin 1374. (Arch. Côte-d'Or, B 4420, f. 1, et B 4421, f. 1). Il avait été, en 1363, « recepvour general en la duchie de Bourgoigne de l'imposicion des 12 deniers par livre, octroiez au roy... » audit duché (*Ibid.*, liasse B 1384) ; etc. C'était un bourgeois de Dijon (*Id.*, B 1436, bis, f. 1 bis v° et 26). Il reçut du roi des lettres d'anoblissement, datées d'août 1365 (Arch. Nat., JJ 98, n° 426), et vivait encore en 1390 (Arch. Côte-d'Or, B 11303, f. 127).

(6) « Perrenot Saley, clerc, maistre forestier » de Brancion, depuis 1361, (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. I, p. 397), fut nommé châtelain dudit lieu en 1370 (*Ibid.*) et occupa cet emploi jusqu'au 11 octobre 1374, date à laquelle il devint châtelain de La Colonne et de Beaumont-sur-Grosne (canton de Sennecey, Saône-et-Loire) (Arch. Côte-d'Or, B 4979, f. 28) ; il fut remplacé dans ce dernier office le 23 avril 1377 (*Id.*, B 4980, f. 32). De 1371 à 1382, il tint les comptes de la foresterie de Brancion (*Invent. somm.* de ces Archives, t. I, p. 397-398).

(7) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 48.

(8) Il a déjà été fait mention (art. 651, etc.) du premier de ces marchands. Son frère figure comme lui, dans nos comptes, jusqu'en 1379

Digitized by Google

de Paris », donnent quittance, le 19 juin, de 1040 fr. à eux dus, savoir : 360 fr. « pour 6 pieces de draps d'or de Chippre, le champ d'azur, contenant 13 aunes et demie et demi quart la piece et une aune de lé, pour faire une cote, un secot ouvert, une chape et un mantel, pour Mme, chascune piece desdiz draps 60 franz » ; 540 fr. « pour 9 pieces de veluau vermeil en graine, chascune piece de 6 aunes 1 quartier, pour faire une autre cote, un secot lonc, un autre secot ouvert, une chape et un mantel, pour mad. dame, piece 60 franz » ; et 140 fr. « pour 3 pieces de samis vers, pour faire une chambre pour Mgr » (1).

Payé, le 20 juin les sommes suivantes, dues « à Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris » :

1815. — 91 fr. « pour une paelle, une cuillier à faire boulie, un benastier, un guipillon, un bacin à boire eau et un petit pot à mettre lait, pour Charles monsr, tout pesant 13 mars, à 7 fr. le marc » ;

1816. — 472 fr. 12 s. 6 d. t. « pour un gobelet et une aiguiere d'or, de façon de rose, pesans 6 mars 1 once 15 esterlins d'or, à 76 franz le marc », et 195 fr. 5 s. t. « pour 2 flacons d'argent, dorés et tailliés de façon de rose, pesans 17 mars 6 onces d'argent, à 11 franz le marc..., lesquelles choses ont esté données à mons. de La Riviere, lequel estoit venu, ou nom du roy..., tenir Charles monsr » (2) ;

1817. — 14 fr. et demi « pour 5 quarraz et demi d'or fin, que il a baillez... pour refaire une boutonneure d'or des (*sic*) Mme », et 23 fr. et demi « pour 4 mars d'argent, baillez à Vinant (3), pour estoffer le harnoiz de jambes de Mgr, à 5 fr. 14 s. p. le marc » (4).

1818. — 22 juin, « Guillemin de Laigny, chauderonnier, demourant à Paris », touche 26 fr. à lui dus « pour appareillier 2 grans chauderes et relier tout à nuef 3 viez pos d'arain, appareillier 4 paelles, une belle bouche, un greil, une belle bouche nueve, ferrée, 2 chauderons touz nuefs, une paielle d'arain et une paielle de fer,

---

(Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 54 v°). L'un ou l'autre, sous le nom de « Bernart Baudouche, lombart, marchant de Paris », vendit au duc de Berry, en 1375, « un sathany bleu renforcié » (Arch. Nat., KK 252, f. 86).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 39 v°.

(2) Voir ci-devant, art. 1786. — Un mandement du 5 mai 1373, analysé dans la *Coll. Bourgogne* (t. XXI, f. 9 v°) constate également que « le seigneur de La Rivière vint, de Paris à Dijon, tenir, au nom du roy, sur les fonts de batême Charles de Bourgogne ».

(3) Vinant de Cologne, *alias :* Vinant de Vermoustier, orfèvre parisien. Cf. art. 671, etc.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 42.

Digitized by Google

nueve », pour la « cuisine de Mgr » (1).

Payé, les 22, 23 et 25 juin :

1819. — 36 fr. « à Guillemet de Lyons, heaumier, demourant à Paris..., pour un bacinet à visiere, un harnois de jambes et un bracelès, pour Mgr » ;

1820. — 19 fr. « à Phelippot de Calleville (2), pour tailler et eslongir une cote d'acier et mettre unes manches, pour Mgr, pour garnir les cuissos de maille et pour un camail d'acier, pour mond. seigneur » ;

1821. — 24 fr. « à Jehan Desportes, dit Benedi[ci]té (3), pour un camail d'acier à bosse, pour Mgr » ;

1822. — 4 fr. « à Guillemin de Lery (4), pour garnir de satanin 2 bacinès, pour Mgr » ;

1823. — 10 fr. à Rogier Le Dyenaiz, pour 2 paires de ganthelès, pour Mgr » ;

1824. — 3 fr. « à Marie, femme Godefroy le fourbisseur, pour fourbir et appareillier pluseurs espées, pour Mgr » ;

1825. — 4 fr. « à Jehan de Saint-Jehan, maletier (5), pour une paire de bouges à porter le harnoiz de jambes, une bacinere, une

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 35 v°.

(2) « Haubergier » parisien, plusieurs fois déjà cité précédemment, de même que les marchands de Paris mentionnés aux art. 1819, 1823, 1824 et 1826.

(3) « Jehan Desportes, dit Benedicité », « Jehan Benedicité », était « armeurier » du roi, *alias* : « haubergier et varlet de chambre » du roi, en 1369-1372 (Bibl. Nat., ms. fr. 25702, n°s 148 et 174; coll. Clairambault, vol. 215, n°s 51 et 52 ; Arch. Nat., JJ 102, n° 240, f. 80 v°; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n°s 629, 676 A et 865). Il travaillait pour la cour de Navarre en 1378 (Bibl. Nat., ms. fr. 26015, n° 2277) et était mort à la date du 30 décembre 1384 (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 216, n° 137). J'ignore son degré de parenté avec « Perrin Desportes, dit Benedicité, heaumier » à Paris, fournisseur du duc d'Orléans en 1403 (*Id.*, ms. fr. 26032, n° 3502, et 28639, n° 301).

(4) Guillaume ou Guillemin de *Lery*, de *Leiry*, « brodeur et armeurier », *alias* : « brodeur et garnisseur de harnoiz », à Paris, figure dans nos comptes jusqu'en 1388 au moins (Arch. Côte-d'Or, B 1500, f. 140 r° et v°). La cour de Navarre l'employait en 1377-1378 (Bibl. Nat., ms. fr. 26015, n° 2277 ; coll. Clairambault, vol. 172, n°s 95-96, et vol. 215, n° 115; British Museum, addit. chart., n° 2565 ; De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, n° 7305) ; le duc d'Orléans, en 1374 (*Ibid.*, n° 5368). Les documents n'indiquent pas la parenté qui l'unissait à « Marguerite de Lery, broude-resse » à Paris, citée dans les comptes du roi Philippe VI, de 1342 à 1350 (L. Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie...*, p. 33 ; Jules Viard, *Les Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n°s 1052, 3396 et 3954).

(5) Je ne connais pas d'autre mention de ce malletier parisien.

Digitized by Google

basselles de cuir pour porter une cote d'acier et braconneres, pour Mgr »;

1826. — « A Pierre Du Fou, coffrier », 6 fr., « pour une paire de paniers à porter espices, pour Mgr », et 7 fr. « pour une autre paire de coffres à porter le jaques Mgr » (1).

Payé, le 25 juin :

1827. — 9 fr. 1 quart dus « à Jehan de Saint-Lorans, orfevre, demourant à Paris (2)..., pour or, argent et façon de 6 douzaines de pointes d'aguilletes dorées, que il a faites et mises en 6 douzaines de laz de soye..., pour le corps de Mgr » (3);

1828. — 210 fr. « à Benedic Du Gal, marchant, demourant à Paris..., pour 7 pieces de satanin vermeil en graine, donnés par Mgr au duc de Bourbom, au conte de la Marche (4), à mess. Bureau de La Riviere, au seigneur de Lebret (5) et au seigneur de Clipson, et 2 pour Mgr, pour faire garnemens pareulx et jaques de brodeure, à 30 fr. piece »; etc. (6);

1829. — 28 fr. dus « à Humbert Clabaut, chapellier », à savoir : 5 fr. et demi « pour un chapel de fin bievre vermeil, ouvré de brodeure, et pour une plume d'otruce »; 5 fr. et demi « pour un autre chapel de bievre blanc, rubanné d'or de Chippre, avec une plume d'otruce »; 10 fr. « pour 3 plumes doubles et 5 houpes pour le bacinet de Mgr »; 5 fr. « pour un autre chapel de bievre blanc et une plume d'otruce », et 2 fr. « pour 2 petiz chapeaux de bievre » (7).

1830. — 4 juillet, remboursé 45 l. 8. s. 1 d. ob. t. dus « à Henry de Mucy, escuier d'escuerie de Mgr » (8), savoir : 36 l. t. « que il avoit

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 35 v°.

(2) Orfèvre employé par le duc jusqu'en 1378 (*Id.*, B 1454, f. 66). Il travaillait pour la cour de Navarre en 1370-1379, pour Charles V, en 1376, et fut garde de l'orfèvrerie de Paris en 1378-1379. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 42.

(4) Jean de Bourbon, fils de Jacques Ier de Bourbon, comte de la Marche, succéda à son père, en 1362, et mourut le 11 juin 1393.

(5) Arnaut-Amanieu, sire d'Albret (aujourd'hui Labrit, chef-lieu de canton, Landes), vicomte de Tartas (chef-lieu de canton, Landes), marié en 1368 à Marguerite de Bourbon, sœur de la reine, nommé grand chambellan de France le 17 mai 1382, mort en 1401 (Le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VI, p. 210-211, et t. VIII, p. 445-446).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 40.

(7) *Ibid.* f. 35 v°-36.

(8) Henry de Mussy était déjà écuyer d'écurie du duc en 1371 (*Id.*, B 319, f. 11 v°, B 1441, f. 44 v°; etc.) et occupait encore cet emploi en 1390 (*Id.*, B 1476, f. 35). — Cf. *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 97 r° et v°.

Digitized by Google

paié à Jaquot le rouher (1) et son compagnon, ouvriers du roy, et à dit Marchant, fevre (2), pour les matieres, ouvrages et autres choses neccessaires à la perfeccion d'un chariot que Mgr a fait faire pour mener avec lui son harnoiz d'armures, par marchié fait aux dessus diz par led. Henry »; 4 l. t. « pour vernicier et paindre led. chariot et pour autres menues choses mises et convertiez en ycellui »; et 108 s. 1 d. ob. t. « pour 8 aunes de toille cirée et 12 aunes de chenevas pour enforcir et covrir led. chariot », achetées d'un « espicier » de Paris (3).

Payé, le 8 juillet :

1831. — 1024 fr. 10 s. « à sire Hugues Aubriot, prevost de Paris, qui deuz li estoient pour 170 mars 6 onces d'argent blanc en vaisselle, que il bailla pieça en prest à Mgr..., laquelle vaisselle Mgr a retenue devers lui, au pris de 6 franz pour marc » (4);

1832. — 16 fr. à un homme de Dijon, « pour la voiture de son chariot à 6 chevaux, que il a mené de Paris à Dijon, chargié de certainnes garnisons achetées à Paris pour la gesine de Mme » (5);

1833. — 8 fr. « à Thiebaut le bourrelier, de Dijon, pour un sac de cuir et un bahu achetés de lui..., pour mettre sur le materaz de Mgr, quant mond. seigneur chevauche » (6).

1834. — Payé 6 fr. « à Huguenot l'archier, demorrant à Chalon, pour 2 tables de sapin, de environ 40 piez de lonc et 3 piez de large et de 3 doies d'espaux, randues ancournées aux deux bout et esparées en 3 lieux, ou moitant, garnies chascune de 3 tresteaulx, bien faiz selonc les tables, achetées de luy à Chalon, le 10e jour de juillet 373, pour mectre en la sale du chastel d'Argilli ». Il est, de plus, porté en dépense 1 fr. « pour ycelles tables amener dez Chalon à Argilli » (7).

1835. — « Lorancin Malaquin, orfevre, demourant à Paris », donne quittance, le 11 juillet, de 340 fr. à lui dus « pour un tableaux d'or à pierrerie acheté de lui par Mgr, et yceulx (*sic*) donna à Mme de La Riviere, quand elle fu darrierement à Dijon, pour lever sur fons

(1) Je n'ai pas jusqu'à présent retrouvé ailleurs le nom de ce charron du roi.

(2) Il doit s'agir ici, soit de « Jehan Marchant, mareschal » à Paris, en 1378 (Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 20026, n° 161), soit de « Jaquemin Marchant, fevre [*alias* : « mareschal »], demourant à Paris », employé par le duc d'Orléans en 1397-1400 (British Museum, addit. chart., nos 2583, 2744, 2747 et 2774; Bibl. Nat., ms. fr. 10431, nos 1527 et 2513).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 36.

(4) *Ibid.*, f. 41 v°.

(5) *Ibid.*, f. 35.

(6) *Ibid.*, f. 35. — Voir ci-devant, art. 1810.

(7) *Id.*, B 2159, 2e compte, f. 19 v°.

Digitized by Google

Charles monsr » (1).

12 juillet, payé :

1836. — 7 l. 18 s, 2 d. t. « à Robert d'Amance, tresorier de Mgr, pour un lit de duvet, que il a acheté à Troiez pour Jehan monsr » (2);

1837. — A un « bourgoiz de Troiez », 14 fr. « pour 7 aunes de drap pers de Brucelles, pour faire une cote à chevaucher pour Mme », et 14 fr. « pour 18 viez draps de lin et de chanve, que il a envoiez à Mme, pour mettre entre ses draps d'or » (3).

1838. — « Robinet de Varennes, brodeur de Mgr », touche, le 14 juillet, 332 fr. 4 s. 3 d. p. « qui deuz li estoient pour pluseurs ouvrages de banneres, pennons et autres ouvrages de son mestier, que il a faites... pour Mgr » (4).

1839. — Le 20 juillet, à Amiens, le duc mande de payer 10 fr. de gratification « aux arbelestiers de Genes, estans en la compagnie de Mgr, et aux arbelestiers de la ville d'Amiens, lesquelx ont trait devant Mgr en lad. ville d'Amiens » (5).

1840. — Il fait don, le 25 juillet, de 20 fr. à un « chevaucheur du roy..., pour ce que il [lui] avoit aporté [à Amiens] nouvelles de la gesine de la royne » (6).

1841. — 1er août, il mande de payer 2 fr. « à maistre Nicolas le lormier [à Amiens], pour 3 douzaines de saettes, appellées mouchettes, que Mgr avoit fait achete[r] de lui, pour traire de l'arc » (7).

1842. — 4 août, la duchesse fait payer 40 fr. « à Jehanne de Broingnon, norrice, et Jehanne de Bissey, bercerresse de Charles monsr (8),

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 42. Voir ci-devant, art. 1786. — L'analyse d'un mandement du duc, du 19 juin 1373, constate aussi que « Charles de Bourgogne estant né, le duc... chargea la dame de La Rivière d'aller à Dijon pour le lever sur les fonts... » (*Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 9 v°).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 36.

(3), (4) *Ibid.*, f. 40.

(5) *Ibid.*, f. 52. — Le duc fit des gratifications analogues aux compagnies d'arbalétriers de Lille et de Harlebecque, en 1374 (*Id.*, B 1441, f. 21 v° et 58), et à celles de Gand, de Bruges, de Malines et de Courtrai, en 1375 (*Id.*, B 1444, f. 77, 78 et 79).

(6) *Id.*, B 1438, f. 52 v°. — La reine était accouchée, le 23 juillet, d'Isabelle de France (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 339). La duchesse avait, de son côté, envoyé, au début de juillet, un exprès à Paris « pour lui aporter nouvelles de l'acouchement de la royne » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 60 v°). Au commencement du mois de décembre suivant, le duc fit don de 80 fr. « aus norrisses qui norrissent Mme Ysabel de France » (*Id.*, B 1441, f. 20 v°).

(7) *Id.*, B 1438, f. 60 v°.

(8) Le nom de cette nourrice ne reparait plus dans nos comptes. Quant à

Digitized by Google

pour une cope dorée, pesant 5 mars d'argent, le marc 8 franz, que Mme fit prenre d'elles et ycelle donner à la femme maistre Jehan Blanchet (1), qui la vint veoir quant elle gisoit dud. Charles » (2).

1843. — « Jaquot de Bar sur Aube, verrier, demorant à Dijon », touche, le 6 août, 14 florins 6 gros « pour 36 piez et demi de verriere mises (*sic*) en la chambre de Mme et de Challe mons^r, à Rouvre, pour chascun pié 4 gros » (3).

1844. — 9 août, « Pierre Chapelu, changeur et bourgoiz de Paris » (4), donne quittance de 61 fr. 7 s. 6 d. t., à lui dus « pour un

---

Jeanne de Bissey, elle avait été précédemment nourrice du duc Philippe de Rouvre (Arch. Côte-d'Or, liasse B 385, dossier Nourrices). Fille de « Jehan Grosseteste, de Bicey-les-Pierres [Bissey-la-Pierre, canton de Laignes, Côte-d'Or), escuier » (*Id.*, liasse B 11833, dossier Salmaise), châtelain de Salmaise en 1351-1353 (*Id.*, liasse B 397, et B 1394, f. 6 v°; *Invent. somm.* de ces Archives, t. II, p. 352, art. B 6040), elle était mariée, antérieurement à 1353, à « Jehan de Hallingres » (*Id.*, B 1394, fol. 32 v°), *alias:* « Jehan de Harlingues », nommé, le 8 juin 1357, « fauconnier dou roy... et visiteur de toutes les tendues faites en Bourgoigne aus faucons et autres oiseaus nobles » (*Id.*, B 1405, f. 54), vivant encore en 1359 (*Id.*, liasse B 397; Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 29 et 33 v°). En 1360, on la retrouve remariée à Huguenin de Chauvirey, écuyer (Arch. Côte-d'Or, liasse B 397, et B 1408, f. 53 r° et v°), capitaine du château d'Aignay-le-Duc en 1367-1368 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 186 v°). Après 1373, il n'est plus question d'elle dans les comptes.

(1) Secrétaire du roi et du duc. Cf. p. 51, note 6.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 54 v°.

(3) *Id.*, B 5753, f. 9. — Le 16 octobre suivant, le même verrier reçut encore 8 florins 4 gros « pour 21 pie[z] de verriere, poins à anges, mis en deux chassix doubles, qui sunt en la chambre de Jehan mons^r, à Rouvre, le pié 4 gros » (*Ibid.*).

(4) Fournisseur de la cour de France dès 1350 (Arch. Nat., KK 7, f. 76) et, depuis, maintes fois mentionné dans les comptes royaux jusqu'en 1370-1371 (*Id.*, KK 12, f. 34; Bibl. Nat., ms. fr. 26612, dossier 2597, n° 2; coll. Clairambault, vol. 29, n°s 20-21; Leber, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités...relatifs à l'hist. de France*, t. XIX, p. 122). Je ne sais si c'est le « Pierre Chapelu, general receveur du subside du royaume... », en 1356-1357 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 82, n° 97, vol. 86, n° 64; etc.), et le Pierre Chappelu, « general maistre » des monnaies du roi en 1394-1403 (*Id.*, ms. fr. 25707, n° 390; Arch. Nat., P 2297, p. 414, P 2530, f. 242 v°, PP 117, p. 1116; Germain Constans, *Traité de la Cour des monnoyes*, pr., p. 42 et 353; *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 652-653). J'ignore aussi quelle parenté le rattachait à l'orfèvre parisien Thomas Chappelu, cité précédemment (art. 1593); au changeur parisien Jean Chappelu, 1360-1378 (Arch. Nat., JJ 106, n° 67, f. 39, et P 2294, p. 43; Secousse, *Recueil de pièces... sur... Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre*, pr., p. 385 et 433), anobli en 1393 (Arch. Nat., JJ 144, n° 373); et enfin à un

Digitized by Google

drageur doré sur les bors, pesant 8 mars 1 once et demie, que Mgr a fait acheter de lui, pour lui servir, le marc 7 franz demi » (1).

1845. — 17 août, ordre de payer 3 fr. « à Jehan Le Picardeau (2), pour 8 douzaines d'estuefs que Mgr a fait acheter de lui, pour jouer à la paume » (3).

Parmi les « Acors et composicions de la justice » du bailliage de Chalon, du 6 mars au 27 août 1373, figurent les deux articles suivants :

1846. — « De deux nepveurs de mons. Guillaume Du Pailley (4), pour une composicion par eulx faite pour ce que ilz avoient efforcié une famme de près de Cuiserey, 20 frans » ;

1847. — D'un homme « des Bordes (5), pour composicion par lui faite sur ce que il vouloit efforcier une fille qui n'avoit que 6 ans », 10 fr. (6).

1848. — Payé 6 fr. « à Thevenin et à Huguenin les paintres, demorans à Chalon, pour poindre contre les parroilz qui sont ou pourtaul de la porte [du château d'Argilly], c'est à savoir 1 ymaige de Nostre Dame, 1 ymaige de saint Xristofle, les apostres et autres ymaiges qui y sont, et ont soingnies toutes coulours à ce neces-

---

autre changeur de Paris, en 1374, Guillemin Chappelu (*Arch. Nat.*, JJ 106, n° 67, f. 39).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42.

(2) Marchand d'*esteufs*, à Paris, appelé ailleurs *Le Picardeau*, *Le Picardel*. Il en avait déjà fourni au duc en 1373 (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 491); il est encore question de lui, dans les comptes, en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 43 v° et 87). Une « Jehanne La Piquarde, faiseresse d'estuefs, demorant à Paris », sa femme, apparemment, ou sa mère, en avait aussi vendu « à Mgr, par pluseurs foiz qu'il avoit joué au Temple, à Paris », en octobre 1371 (*Ibid.*, B 1435, f. 73 v°). Cf. ci-devant, art. 954.

(3) *Id.*, B 1441, f. 34 v°.

(4) Guillaume Du Pailly, chevalier, conseiller du duc, etc., est un des notables personnages officiels de Bourgogne dans la seconde moitié du XIV° siècle. Je me bornerai à dire ici que, dès 1346, il était au service du duc Eudes IV, comme capitaine de « gens d'armes » (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, p. 183, art. B 11838), et que son décès devait être récent à la date du 30 août 1390 (Archives de M. Jobez, au château des Essards, près de Morez, Jura, « Reprises de fiefs de la baronnie de Clairvaux », chef-lieu de canton, Jura, f. 15 v°). En 1373, il était capitaine du château de Cuisery, depuis le 1er novembre 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 4296, f. 9); il fut ensuite capitaine du château de Brancion, du 8 février 1374 au 14 août 1375 (*Id.*, B 3574, f. 108 r° et v°, et B 3575, f. 19 v°).

(5) Plusieurs localités du Chalonnais portent ce nom. Il s'agit probablement des Bordes, commune de L'Abergement-lez-Cuisery, Saône-et-Loire, citée plus loin, art. 2006.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 69 et 69 v°.

Digitized by Google

saires... ; par marchié fait à eux, le 4[e] jour de septembre 373 » (1).

1849. — Les 13 et 28 septembre, la duchesse mande de payer « à Huguenin l'espicier, de Dijon », 2 fr. et 8 fr. « pour oingnemens prins de lui, par maistre Thiebaut le cireurgien (2), pour M[me] » (3).

1850. — 23 septembre, « Colin Bataille, tapissier et bourgoiz de Paris », touche 36 fr. à lui dus, savoir : 16 fr. « pour 4 sarges vers, de moienne moison, pour faire couvertures de liz pour les fames de M[me] », et 20 fr. « pour 6 tapis d'euvre d'Arras, armoyés des armes de Mgr, pour couvrir les sommiers de Mgr, quant il chevauchera » (4).

1851. — 25 septembre, gratification de 2 fr. « aux enfens du cuer de Saint-Pierre de Troies et à ceux de Saint-Estienne (5), qui avoient aportée à Mgr, en son hostel à Troies, à heure de digner, l'eaul benoite » (6).

1852. — Le 29 septembre, le duc fait payer 61 l. 13 s. 9 d. t. « à Jehan de Saint-Dizier, orfevre, demorant à Dijon (7), pour acheter 10 mars et demi d'argent fin pour l'acomplissement de deux ymages d'argent que il fait pour Jehan mons[r] », à 5 fr. 17 s. 6 d. t. le marc (8).

1853. — Payé 37 s. 6 d. « pour les despens de Jehannin Poustel, brodeur (9), de deux vallez avec li, de deux pelletiers et d'une pelletiere de Troies, qui demoreurent à Rouvre 8 jours, au mois de septembre 373, pour le commendement de M[me], pour faire certains ovraiges pour li » (10) ; il leur fut fourni, en outre, « 5 sextiers

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2159, 2[e] compte, f. 10.

(2) M[e] Thibaud de Montcornet, appelé aussi M[e] Thibaud de Langres, du nom de la ville où il résidait d'ordinaire, était un des chirurgiens en titre du duc. Voir ci-devant, p. 253, note 3. — La duchesse lui fit don, le 13 octobre 1372, de 20 fr. « pour consideracion de ce que, par pluseurs foiz, il est venuz de Langres à Rouvre, pour visiter M[me] de certaine bleceure qu'elle avoit en la jambe » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 46). La duchesse souffrait encore « du mal de jambe » en 1397 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 558).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 32.

(4) *Id.*, B 1444, f. 47 v°-48. — Texte publié déjà en partie par Mgr Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 524.

(5) Saint-Pierre était une des églises paroissiales de Troyes; Saint-Étienne, une des collégiales de cette ville.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 19 v°.

(7) Il continua à travailler pour le duc jusqu'en 1383 (*Id.*, B 1461, f. 92 et 168), et exerçait encore son métier à Dijon en 1393 (*Id.*, B 11289, f. 32 v°). — Voir ci-après les art. 2003, 2032, etc.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42.

(9) Brodeur de la duchesse. Voir art. 1614.

(10) *Id.*, B 5753, f. 80.

Digitized by Google

5 pintes et demie » de vin (1).

1854. — Payé 12 gros à un homme d'Argilly, « pour 6 journées qu'il ai esté à Argilli, ou mois de septembre 373, pour faire 2 cordes toutes nuefves, l'une en l'esprevier qui est entre les 2 tourz dessus la porte [du château], et l'autre en une espingale qui est devant le petit pavoillon, et auxi en pluseurs arbellestes où il failloit pluseurs cordes; pour chascune journée, sanz autre chouse donner, 2 gros » (2). Le 29 septembre, il fut acheté, à Seurre, pour 8 gros, « 80 toises de graile corde, pour faire gardes darrier les ars desdiz angins, chascune toise 2 deniers »; etc. (3). — Le même compte enregistre encore une dépense de 8 gros « pour 8 cingles de fil, achetées à Beaune », le 15 octobre, et livrées à un « bourellier » d'Argilly, qui les « ai cousues es curs de 12 baudrez » qu'on lui avait commandés; un marechal fit « toute la garnison, de son fer », de ces 12 baudriers (4).

1855. — Payé 13 gros et demi « à Alain De La Porte, artilleur (5)..., pour 9 journées faites par lui, ou mois de septembre 373, ou chastel de Talant, pour rapperoillier et mettre en estat le trait des arbalestes et autres angins dudit chastel et icelli ampener; pour chascune journée, 1 gros demi » (6). — Un cordier de Dijon fournit « 204 livres et demie de corde de poil, pour les espingoles et autres angins estanz à Talant, au fuer de 4 frans le cent », et « 11 livres de filey..., pour rapparoillier les arbalestes dudit chastel, au fuer de 15 d. t. la livre »; le tout montant à 8 fr. 10 gros et quart, dont il fut payé, en vertu d'une « certificacion de maistre Belin, maistre des euvres de charpanterie Mgr » (7), du 6 octobre 1373 (8).

1856. — « La cloiche de la chapelle [du château] de Salmoise, qui estoit brisée de lonc temps et pessoit 76 livres..., fuit refaite, la semainne après la Saint Michié (9) 373, par la main de Guillaume du Bourc-Sainte-Marie et Guillemin, son compaignon, pour le pris de 12 gros », non compris les dépenses suivantes : 7 gros pour achat de 7 livres « de croisence de mataul », que « y a l'on mis »; 1 gros et demi pour deux journées d'un individu « qui ay fait le crot, pour asseter le moule de lad. cloiche [et] traire la terre pour la fournaise et moule »; 1 gros payé à un autre homme pour le transport de

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5753, f. 82 r° et v°.
(2), (3), (4) *Id.*, B 2159, 2° compte, f. 18 v°.
(5) Voir ci-devant, p. 24, note 2.
(6) *Id.*, B 4263, f. 274.
(7) M° Belin d'Anchenoncourt. Cf. p. 58, note 5.
(8) *Ibid.*, f. 274.
(9) La Saint-Michel est le 29 septembre.

Digitized by Google

« deux charretées de terre », et 2 gros pour achat de « deux vans de charbon, pour fondre et faire lad. cloiche » (1).

1857. — 6 octobre, ordre de payer 2 fr. et demi « à Robin de Varennes, brodeur de Mgr, pour 6 paires de longes de soie pour espreviers, que il avoit envoiez à Mgr » (2).

1858. — 18 octobre, le duc fait présent de « 20 queues de ses vins de Beaune » à son chambellan Guy de La Trémoille, « pour reconnoitre ses services [et] se l'attacher davantage à l'avenir » (3).

1859. — « Mandement donné à Rouvre (4), 4 de novembre 373 », prescrivant de payer 10 fr. « à mess. Thomas de Chapelles, secretaire de Mgr, pour baillier à mestre Robert de Brumen, procureur en court de Romme, qui les avoit paiez du suen pour unes bulles d'un autel portatif pour Charles mons[r], et unes lettres du cardinal de Paris (5), penancier en court de Romme, que les norrices dud. Charles

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6046, f. 13. — Voir ci-devant, art. 1494.

(2) *Id.*, B 1441, f. 62 v°.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 76. — La même année 1373, Philippe le Hardi envoya à Gand quatorze queues et demie de « vin de Beaune » en cadeau au comte de Flandre, et « 95 queues » de ses vins de Bourgogne, « à Paris, pour presenter [de sa part] au sire de Clipson, au sire de La Riviere et à pluseurs autres du Conseil du roy » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 18 v°); le premier de ces envois coûta au duc 180 fr. de frais de transport; le second, 556 fr. (*Id.*, liasse B 366). En 1373 également, il fit don à « M[me] d'Artoiz » de « 10 queues de vin de Beaune, tenant 115 sextiers, mesure d'Auceurre, oultre moisson », qu'il avait achetées à Troyes moyennant 225 fr. 6 s. 3 d. t. (*Id.*, B 1441, f. 32). — L'année suivante, il fit encore des présents de vin à la même comtesse d'Artois (*Id.*, B 1444, f. 34), au comte de Flandre (*Id.*, B 3574, f. 116), « à M[me] de Flandres » (*Id.*, B 3151, f. 11 v°), « à mons. le cardinal de Genavez », Robert de Genève (fils d'Amédée III, comte de Genevois), le futur pape Clément VII (*Id.*, B 3574, f. 116); etc.

(4) La date de ce mandement du duc ou de la duchesse est bien celle que porte le compte original et paraît être exacte, mais la mention: « donné à Rouvre » ne l'est pas. Le duc, en effet, n'était pas à ce moment en Bourgogne (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 99), et la duchesse résidait alors à Talant (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 62 v°).

(5) Étienne de Paris, de Vitry-sur-Seine (canton de Villejuif, Seine), chanoine de Saint-Quentin (1352), puis chanoine (1357), doyen (1362) et évêque de Paris, du 11 décembre 1363 à sa promotion au cardinalat, 22 septembre 1368, grand pénitencier de la cour de Rome, mort à Avignon le 16 octobre 1373. Voir sur ce personnage : P. Frizon, *Gallia purpurata*..., p. 388-389; Ant. Aubery, *Histoire génerale des cardinaux*, t. I, p. 543-544; Fr. Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux françois*, t. I, p. 606-608, et t. II, p. 430-431; *Gallia christiana*, t. VII, col. 136-138 et 211; H. Denifle et Ém. Chatelain, *Chartularium universitatis parisiensis*, t. III, p. 44 et 80, note 1; etc. — Le *Répertoire* bio-bibliographique de l'abbé Chevalier (col.

Digitized by Google

mons[r] peussent mangier char en certain temps deffendu, et aussi que elles fussent absoultes de ce qu'elles en avoient mangié » (1).

1860. — 7 novembre, passé en dépense : « 20 fr. donnés par le duc « au prieur du prioré de Souvigny (2)..., pour refaire à dorer le ciboire d'argent de sond. prioré, lequel avoit esté despeciez pour (*sic*) un larron qui l'avoit amblé ; et icellui mond. seigneur a volu estre refait à ses frez » ; et 20 fr. remis « au confesseur de Mgr (3), tant pour faire dire et celebrer messes, le jour des mors darrierement passé, conme pour donner et departir pour Dieu » (4).

Extraits des « Exploiz de justice ou seige du chasteaul de Salmaise », du 10 juillet au 11 novembre 1373 :

1861. — « De Monnot des Bordes (5), en non de Jehan, son filz, liquelx Jehans fuit supeccenez de estre alez au lit d'une femme mariée, et li requit que il feist de li sa veluntey, laquelle le refusay, et lequelx Jehanz, si comme l'en disoit, empourtay la chemise de lad. femme...; pour ce, acourday et composay à 8 frans » ;

1862. — « De Prodom de Verrey (6), pour ce que il dit en la taverne à Beroignot Guieteaul, de Charancey, sergent de Mgr, si comme il disoit, que Messire n'avoit en son servise que putains et ribaulx ; liquelx estoient yvres, li huns et li autres ; pour ce, condempnez et amoderez, pour povretey, à 2 frans » (7).

1863. — 14 novembre, ordre de payer 20 fr. « au seigneur de Crux (8), pour aler à Bourges en Berry, devers maistre Jehan de

---

674) l'identifie à tort avec « maître Étienne de Paris », recteur de l'université de Paris en 1309 et 1314 (C.-É. Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, t. IV, p. 991) ; vu l'écart des dates, ce ne peut pas être le même personnage.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 39.

(2) Souvigny, chef-lieu de canton, Allier. Il y existait un prieuré de l'ordre de Cluny. Cf. les *Antiquitez du prieuré de Souvigny en Bourbonnois*..., du P. Séb. Marcaille ; etc.

(3) Guillaume de Vallan. Voir p. 283, note 2.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 52 v°.

(5) Les Bordes, commune de Boux-sous-Salmaise, canton de Flavigny, Côte-d'Or.

(6) Verrey-sous-Salmaise, même canton.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 6046, f. 43 r° et v°.

(8) Érard, seigneur de Crux (Crux-la-Ville, canton de Saint-Saulge, Nièvre), Érard de Crux, chevalier, est mentionné dans les documents bourguignons dès 1356, avec sa femme, « Jehanne de Vienne », veuve de « mons. Henry de Montaigu, chevalier » (*Id.*, liasse B 11708, dossier Montagu). Chambellan du duc depuis 1383 au moins (*Id.*, liasse B 352), il vivait encore en 1385 (*Ibid.*, et Arch. Nat., JJ 127, n° 89, f. 56 v°). Sa succession se liquidait en 1391 (Bibl. Nat., ms. fr. 31916, f. 128).

Digitized by Google

Marigny (1), pour icelli amener devers Mgr et aporter certaine poudre contre l'espedimie » (2).

1864. — « Jehan de Troies, sellier, demorant à Paris », touche, le 14 novembre, 55 l. 12 s. 6 d. t. à lui dus « pour plusours parties de selles, tant pour courciers conme pour hacquenées et autres chevaux..., pour le corps de Mgr et de Mme » (3).

1865. — 16 novembre, gratification de 2 fr. « à Clays, poulaillier de mons. le conte de Flandres, qui avoit presenté à Mme [à Talant] des harenz frez, poudrez et sorez » (4).

1866. — Le 25 novembre, le duc, alors à Sens, fait payer à un drapier de cette ville : 18 fr. trois quarts « pour 12 aunes et demie de brunette, l'aune 1 fr. demi »; 6 fr. 13 s. 4 d. t. « pour quatre aunes d'autre brunote, l'aune 33. s. 4 d. t. »; 1 fr. pour la tainture (5) desdiz draps, que il a paié du suen..., desquelx draps l'en a fait un mantel double, 1 sac double, 1 chaperon doble, une cote simple et deux paires de chausses, pour Mgr »; 1 fr. et demi « pour une barrette noire et un rubam noir, pour ceindre Mgr pour dessus »; et 4 fr. et demi « pour façon et estoffes desdiz garnemens, que il a paié du suen » (6).

1867. — « La reine de Navarre estant morte (7), comme le duc de Bourgogne estoit à Sens, il luy fit faire ses obsèques en l'église catédrale. La duchesse de Bourgogne s'y trouva. Le luminaire fut de 440 livres de cire, d'un côté, et de 150, d'un autre, qui coûtat 99 l. 10 s.; 120 enfants tenoient chacun une torche en lad. église, pendant le service, et mond. sr leur donna pour ce 50 s.; luy et la duchesse offrirent 8 l. aux reliques, en cette occasion, et donnèrent 30 l. aux

(1) Au mois d'octobre 1367, un « messagier » du duc avait déjà porté « lettres closes de Mgr, de Dijon à Couches [Couches-les-Mines, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire], à maistre Jehan de Marigny, astronomien, pour le faire venir devers Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 57). C'est, sans doute, le « maistre Jehan de Marigny, phisicien », qui, « pour ses demerites », fut « excequté » à Paris en 1377 (Bibl. Nat., ms. fr. 25704, n° 446; Arch. Nat., JJ 111, n° 227, f. 116 r° et v°; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1785).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 33.

(3) *Ibid.*, f. 35.

(4) *Ibid.*, f. 20 v°.

(5) Lire : *tonture.*

(6) *Ibid.*, f. 39 r° et v°. — Le duc se fit faire ces vêtements de deuil en raison de la mort de sa sœur, la reine de Navarre. Voir l'article suivant.

(7) Jeanne de France, fille aînée du roi Jean le Bon, née le 24 juin 1343, mariée en 1352 à Charles II le Mauvais, roi de Navarre, morte le 3 novembre 1373.

Digitized by Google

chanoines qui firent led. obsèque, le pénultième novembre 1373 » (1).

1868. — 1er décembre, payé 70 fr. et demi dus « à Garinot Robiolle, marchant, demorant à Paris » (2), à savoir : « pour 4 aunes d'escarlate vermeille cotonnée, l'aune 5 fr. demi..., et pour icelle cotonner 12 s. t.; pour 4 aunes d'escarlate morée, l'aune 5 fr. et demi... ; pour 4 aunes de Provins d'escarlate sanguine, l'aune 4 fr....; pour 4 aunes de Provins de brun neïf de Brucelles, l'aune 2 fr. 1 quart »; et un franc « pour l'amenage des draps dessusdiz de Paris à Dijon » (3).

1869. — 4 décembre, le duc fait rembourser 6 fr. « à mons. le chancelier de France (4), lesquelx il avoit paiez, pour Mgr, pour une polie à tandre arbelestres à tour, laquelle il bailla et delivra à Guillaume (5), arbelestier de Mgr » (6).

1870. — 6 décembre, gratification de 1 fr. 7 s. 6 d. t. « à une fem[m]e qui avoit trovez 3 balais, qui estoient cheuz de la ceinture de Mgr » (7).

Payé le 7 décembre :

1871. — 43 fr. « à Perrenelle, ganthiere du roy..., pour plusours parties de gans prins d'elle à plusours foiz..., pour Mgr et pour Mme » (8);

1872. — 37 fr. dus « à Colin Bataille, tapissier et bourgoiz de Paris », à savoir : 7 fr. « pour une sarge de passe moison », 20 fr. « pour 4 sarges de grant moison », et 10 fr. « pour 60 aunes de toille », « lesquelles parties il a bailliées et delivrées à Regnaut Chevalier, tailleur de Mgr » (9) ;

1873. — 30 fr. « à Pierret Du Fou, coffrier, demeurant à Paris...,

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 176.— Cf. dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 41. La duchesse prit aussi le deuil de sa belle-sœur. D'après un mandement du duc, en date du 2 mars 1374, il fut payé 4 fr. « à Hennequin d'Ippre, tailleur de Mme, pour les façons et estoffes de la robe noire de mad. dame, que elle fit faire nagueres, en alent de Talent à l'encontre de Mgr à Senz, pour le trespassement de la royne de Navarre, que Dieux pardoint » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 21).

(2) *Garinot*, *Garnot*, *Garnetus* Robiolle, drapier parisien, était fournisseur du roi en 1366-1377 (Bibl. Nat., ms. fr. 28989, dossier 56225, nos 2-11 ; coll. Clairambault, vol. 95, nos 157 et 158; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table; H. Moranvillé, *Extraits de Journaux du trésor*, no 312; etc.).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 39 vo.

(4) Pierre d'Orgemont. Voir p. 247, note 1.

(5) « Guillaume de Cecille ». Cf. ci-devant, art. 1796.

(6), (7), (8) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 35 vo.

(9) *Ibid.*, f. 42.

Digitized by Google

pour 4 males, garnies de beüz, pour mettre et trousser la chambre de Mgr, pour une male de vaiche, fermant à clerfs, [et] pour 2 petiz coffres à mettre et porter la finance de Mgr » (1).

1874. — 8 décembre, « Robinet de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr », reçoit 150 fr. « sur la façon et estoffes d'un docier que Mgr li a ordonné à faire pour Mme » (2).

1875. — 9 décembre, payé 14 l. 8 s. p. dus « à Humbert Clabaut, chapelier, demorant à Paris..., c'est assavoir : pour 4 paires de chausses, taintes en graingne, pour Jehan et Charlles messrs, 4 l. p.; pour 8 barrettes, taintes en grainne, pour Mgr, 6 l. 8 s. p.; pour un chapel de bievre blanc, garni d'or de Chippre, et une plume d'octruce, 4 l. p. » (3).

1876. — 10 décembre, la duchesse fait don de 4 fr. « à Simonet, menestrier de Jehan monsr (4)..., pour avoir ses neccessitez » (5).

1877. — « Geffroy Poncin, bourgoiz de Paris », touche, le 12 décembre, 5 fr. et demi, à savoir : « pour 6 gebecieres, 3 franz; pour leurres à faucons, 1 franc demi, et pour 16 chaperons à faucons, 1 franc » (6).

1878. — Payé, le 14 décembre, 280 fr. dus « à Ylaire Fatinant, marchant, demorant à Paris (7)..., pour 2 anneaux d'or à 2 rubiz, que Mgr a achetez pour faire sa volenté » (8).

1879. — 15 décembre, la duchesse gratifie de 3 fr. « un varlet de mons. le conte de Flandres, qui avoit presenté à Mme [à Talant] du

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46.

(2) *Id.*, B 1441, f. 39 v°.

(3) *Ibid.*, f. 35 v°.

(4) « Symonnet, quiternier de Jehan monsr », « Symonnet, menestrier de Jehan monsr », figure encore dans nos comptes en 1375-1377 (*Id.*, B 1444, f. 73 v°, B 1445, f. 88 v° et 110, et B 1452, f. 62 v°). — Voir ci-devant, art. 1577, et plus loin, art. 2030.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 52.

(6) *Ibid.*, f. 35 v°-36.

(7) Ce marchand, originaire de Gênes, vendit des joyaux au duc de Berry, en 1370 (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. II, p. 320) et au roi, en 1378 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1738). Il mourut en juin ou juillet 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42 v°). Un autre marchand, portant également le nom de « Ylaire Faitinant » et établi en Flandre, semble-t-il, vendit des « joyaus et 2 balais » au duc, en 1390 (Mgr Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 669). — Cf. ci-devant, p. 175, note 3.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42 v°. — Il lui restait dû, sur le prix de ces anneaux, une somme de 56 fr. 8 s. 8 d., qui fut payé à sa veuve en 1378 (*Ibid.*).

Digitized by Google

graspois (1), de par led. mons. le conte » (2).

1880. — « Gaspart Guerruche, bourgois de Paris » (3), donne quittance, le 19 décembre, de 688 fr. à lui dus, savoir : 188 fr. « pour 2 pieces larges de drap d'or de Chippre », et 88 fr. « pour 2 pieces larges de drap de soye, lesquelx draps d'or et de soye Mgr a... achetez de lui et iceulx bailliez par devers Mme » ; — 170 fr. pour 4 pieces et demie aune de drap d'or, à 40 franz la piece » ; 180 fr. « pour 3 pieces de veluaux en grainne, à 60 franz piece » ; 12 fr. « pour un orfroy de damas » ; et 50 fr. « pour unes patrenostres d'or à signaux de perles », achetés il n'est pas dit pour quel usage (4).

1881. — Le 19 décembre également, le duc fait payer 3 fr. 9 gros et demi « à Jehan Bernart et Gillet de Saint-Lienart, merciers, demorans à Dijon », savoir : « pour 24 aunes de tissus batus à our et 24 aunes de franges de soie, 3 fr. demi », et « pour bourre de soie, 3 groz demi ; lesquelles parties ont esté prinses d'eulx... et delivrées à Jehannin de Paris, demorant à Dijon (5), pour mectre en la garnison de 4 selles que il a faites pour Mme » (6).

1882. — 21 décembre, ordre de payer : à un couturier de Dijon, 46 s. 8 d. t. « pour la façon et estoffes d'une malecote double, de toille, d'un gippon et 2 chaperons, pour Girardin, fol de Mgr, et pour Françoiz, son varlet » ; et à un pelletier de Dijon, 43 s. 4 d. « pour deux pennes d'aigneaux noirs, à fourrer la robe dud. fol, et pour le salaire de cellui qui l'a fourrée » (7).

1883. — 28 décembre, porté en compte 14 fr. « pour convertir en certains ouvraiges de fenestres de toille et autres ouvraiges que

(1) D'après *Le Ménagier de Paris* (édit du baron J. Pichon, t. II, p. 200), le *graspois*, *craspois*, *crapois*, etc., était de la « balaine salée ». Cf. ci-devant, art. 1780. Voir aussi le Glossaire de Du Cange, à Craspiscis, et celui de Fréd. Godefroy, à Craspois. Il semble que c'était, plus spécialement, du lard salé de baleine. — J'ai constaté précédemment (p. 19, note) que le « craspois » figure déjà dans la comptabilité du duc Eudes IV en 1343-1344; il en sera encore fait mention par la suite. Au mois de décembre 1370, le duc de Berry envoya, de Paris à Bourges, à sa femme, « des graspois et autres chouses » (Arch. Nat., KK 251, f. 42 v°).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 54.

(3) Ce marchand, appelé ailleurs « Gaspar Garroiche », avait déjà fourni du « sathanin » au duc, en 1371 (*Id.*, B 1435, f. 52 v°).

(4) *Id.*, B 1441, f. 39 v°-40.

(5) Sellier dijonnais, mentionné dès 1362 (*Id.*, B 11229, f. 62 bis v°). Il travailla pour le duc de 1371 (*Id.*, B 1435, f. 56) à 1376 (*Id.*, B 1451, f. 46), année où il mourut (*Id.*, B 11275, f. 8 bis).

(6) *Id.*, B 1441, f. 36.

(7) *Ibid.*, f. 40.

Digitized by Google

Mme avoit ordonnez à faire es hostels de Mgr à Talent » (1).

1884. — Payé 3 fr. « à Guillaume de Bourbon, chappus, pour resperer environ 20 taubles à maigier sus et rechevillier ycelles et recuynier touz les tresteaulz qui sont ou chasteal [d'Argilly], pour ce qu'il ne se pouhient tenir ensamble », etc., « pour ce que l'on atandoit Mgr et Mme [à] Argilli en la caresme 373 en après; pour marchier fait à li le jeudi après Noël (2) 373 » (3).

1373-1374

1er NOVEMBRE 1373-1er NOVEMBRE 1374

Extraits des « Amandes et composicions » du bailliage d'Auxois :

1885. — « De Bietrix de Laisey, damiselle (4), sur ce que le procureur de Mgr (5) la poursuigoit que elle avoit dit à Jehan Boulart, d'Eschanney (6), impositeur audit lieu, en elle demandant l'imposicion, que elle ne feroit pour lui 1 estron; composé pour ce, consideré sa povreté et que elle estoit en puissance de mari, à 10 franz »;

1886. — « De Andrey Macherie, de Semur, sur ce que le procureur de Mgr mantenoit contre lui que il avoit mostrey le cul à dit Le Polenot, sergent du chastellain de Grignon (7), liquelx li demondoit que il li mostrast quel puissance il avoit de gaigier et faire office en lad. chastellerie de Grignon, liquelx li deist, en avalant ses brayes : Voycy ma puissance; composé pour ce à 40 franz »;

1887. — D'un homme « de Pontarbert (8), pour ce que il avoit acheté d'um pillart le pié et la platine d'um calice de l'eglise et parroche de Maigny (9); pour ce composé à 20 franz » (10).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 19.

(2) Le 29 décembre.

(3) *Id.*, B 2159, 3e compte, f. 7 ro et vo.

(4) Cette dame devait être proche parente — sinon la fille — de Simon de Laisey (Laizy, canton de Mesvres, Saône-et-Loire), chevalier, vivant en 1349 (Arch. Côte-d'Or, B 11246, f. 25 vo), mort avant 1372 (*Id.*, liasse B 11520).

(5) André d'Aiserey. Voir p. 97, note 2. — Dans l'intervalle du 11 juin 1374 au 1er février suivant, les fonctions de procureur du duc au bailliage d'Auxois furent exercées par « maistre Simon Le Breton » (Arch. Côte-d'Or, B 2761, f. 8 vo, et B 2762, f. 9 vo).

(6) Échannay, canton de Sombernon, Côte-d'Or.

(7) Évrard de Nesles. Voir p. 126, note 2.

(8) Pontaubert, canton d'Avallon, Yonne.

(9) Magny-la-Ville, canton de Semur, Côte-d'Or.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 2761, f. 4 vo, 5 et 6.

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1373-11 NOVEMBRE 1374

1888. — Le châtelain de Montbard (1) « fait achater à Dijon, par maistre Jehan le pointre (2) et maistre Jaque, maceon de Mgr » (3), « 7 liens de verre », du prix de 4 fr. 8 gros. A la suite de cet achat figurent les dépenses suivantes : « A maistre Jehan le paintre, qui ha mis en œuvre led. verre [au château de Montbard], tant es fenestres dormenz de la chambre de parement comme en toutes les fenestres croisies et les deux petites lez la chemynée, et en 1 fenestre en la grant sale, ou mois de septembre (4), pour cent et 1 pié ovré, chascun pié pour 3 gros demi, et 14 piez 3 quarz, le pié pour 3 gros, dont il chiet pour 7 liens de verre qui li ont esté livrez..., lesquielx il a amploiez esdiz ouvraiges, 4 frans 8 gros..., [soit] pour le demourant 28 frans 4 gros 1 quart (5); — aud. maistre Jehan, pour mettre en euvre 27 piez de verre viez, que led. chastellain avoit recuilly en pluseurs lyens oudit chastel, le pié fait pour 1 gros et demi, et le metre tant en la grant sale comme en 1 archere et en 1 fenestre de la chambre de Mme de Belveoir (6), 3 frans 4 gros demi ; — aud. maistre Jehan, pour 4 venz de charbon qu'il ha despensez en facent lesdiz ovraiges, 4 gros » (7). — Il fut, en outre, fourni 97 livres et demie de plomb au même artiste, selon toute apparence, appelé ici « maistre Jehan d'Ostun, verrier, pour metre à point som verre en faire pluseurs fenestres » (8).

1889. — Travaux exécutés au château de Jaucourt par « Garin le verrier, demourant à Coulombey (9), qui a faites et mises les verrieres de 2 grans fenestres qui sont en la grant chambre d'emprès la chappelle, armoïes des armes de mons. le duc de Bourgoingne, reffait 1 pam de verriere es fenestres de la petite salle par devers la chapelle, ouvré pluseurs journées à afaitier la verriere de la grant salle, qui

(1) Michel Galey. Voir p. 310, note 6.
(2) Jean de Dijon. Voir p. 299, note 5.
(3) Jacques de Neuilly. Voir p. 290, note 3.
(4) Au mois de septembre 1374.
(5) Lors de l'apurement du compte, ce total fut ainsi corrigé en marge : « Deberet hic dicere 28 fr. 5 gros 3 quars » (Arch. Côte-d'Or, B 5310, f. 25).
(6) Lire : Mme de *Beauval*. Voir p. 250, note 3.
(7) Arch. Côte-d'Or, B 5310, f. 25.
(8) *Ibid.*, f. 34. — Voir plus loin, art. 2113.
(9) Colombey-lez-Choiseul, canton de Clefmont, ou Colombey-les-Deux-Églises, canton de Juzennecourt, Haute-Marne.

Digitized by Google

depuis ont esté depecies en pluseurs lieux, livré le vaurre pour les ouvraiges dessusdiz et le plonc »; le tout pour le prix de 7 l. 16 s. 8 d. (1).

1890. — « Maistre Jaque de Brar (*sic*) sur Aube, verrier », touche 60 s. t. « pour la reparacion de 4 penneaulx de verriere, mis an la chambre vert M[me] [au château de Rouvres], et pour reparey la verriere de la chappelle » de ce château (2).

1891. — Payé 4 gros « à Jansson de La Chaume, poutier, pour la faceon de 2 petiz aigueroz, de son estain, à mettre vin et aigue en la chappelle du chasteal » de Villaines-en-Duesmois (3).

1892. — Dépensé : 10 deniers « pour eschet d'une lampe de verre, pour la cheppelle du chasteal de Saulx »; et 1 gros « pour eschet d'une corde delie, pour la cloichote qui est à l'antrée du bourgot de Saulx, dessuz la porte (4), que l'on sonne quant l'e[n] veust antrer dedeans et pour resvoillier les gaites par nuit » (5).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4945, f. 9 v°. — La quittance de ce verrier est datée du 1er janvier 1375 (*Ibid.*).

(2) *Id.*, B 5753, f. 34 v°.

(3) *Id.*, B 6561, f. 28.

(4) Il s'agit là de « la porte du bourc de Saulx » (Arch. Côte-d'Or, B 6068, f. 40).

(5) *Ibid.*

Digitized by Google

ANNÉE 1374

INVENTAIRES

JANVIER 1374

CE SONT LES BIENS MEUBLES QUE MGR A A PRESENT TANT EN SON CHASTEL (1) COMME EN SA CHAPPELLE FONDÉE EN L'EGLISE PARROCHIAL DE CHAUCINS (2).

Et premierement ceux de lad. chappelle :

1893. — Un mecey, un breviaire d'un temps, un sautier, un greel, appellé le greel vert.

1894. — 2 draps de soie, viez, sur l'autel de lad. chappelle.

1895. — 3 chasubles, l'une vers ; une estole et un manuple ; uns vestemens entiers pour dyacre et soubz dyacre.

1896. — 2 aubes, l'une toute nuefve et l'autre viez, et un amis.

1897. — Une cruse de pelles et l'estuy, et 1 pié d'argent.

1898. — Un escrin à mettre reliques; une bource pleine de reliques, seellée, et un troux de cauvain, plain de reliques.

---

(1) Il n'existe plus rien de ce château, dont le duc Jean sans Peur disait, dans un mandement du 29 janvier 1411, que c'était « un des notables qu'il ait par delà et qu'il veut pour ce estre maintenu en bon estat, pour qu'il puisse tenir contre tous ses ennemis » (*Coll. Bourgogne*, t. LVI, f. 25). Un terrier de Chaussin de 1451 constate, d'autre part, que c'était alors un « beau chasteau, fait de quarrons, ouquel a une grosse tour quarrée et deux autres devers soleil levant, et deux autres commencemens de tour devant l'entrée, et devers occident une tour quarrée descouverte; led. chastel garny de fossez, plains d'eaue, tout à l'entour » (Arch. Côte-d'Or, B 994, f. 3 v°). Un autre terrier, de 1788, le décrit en ces termes : « Château bâti en briques, restant aujourd'hui en une tour formant deux chambres basses, une chambre haute, des prisons et un cachot » (Dr Briot, *Annales de Chaussin*, dans les *Mém. de la Société d'émulation du Jura*, année 1882, p. 78). — Cf. aussi, A. Rousset, *Dictionn. géographique, histor. et statist. des communes de la Franche-Comté... Département du Jura*, t. II, p. 60.

(2) Cette chapelle est la sacristie de l'église actuelle.

Digitized by Google

1899. — Un reliquiaire de bois, viez, senz reliques ; 4 tablotes pointes.

1900. — 2 paires de paix; une bource à mettre corporaux, et une paire de corporaux.

1901. — Un platiau, point à armes, pour laver les mains au prestre.

1902. — 3 touailles d'autel ; un cuissinot à appoier le livre sur l'autel ; 2 calices.

Item, s'ensuiguent les biens estans en l'ostel du chastel :

1903. — 3 tables de tramble et 6 tretiaux ; 3 formes de chane (1) et 2 buffez ; une broie.

1904. — Une grans arche, et sont dedans les cordes des 3 angins (2) et des 2 bricoles.

1905. — Lesdiz engins et bricoles.

1906. — 2 escrins, touz en une piece, un autre escrin, et touz garnis de sarreures et de clefs.

1907. — Un commacle de fer.

1908. — 6 quarteranches, 2 à la mesure de Seurre (3), 2 à la

---

(1) Ces meubles, ainsi que le coffre et les coffrets figurant aux art. 1904 et 1906, avaient été fabriqués, en 1371-1372, par « Huguenin Miaut, tonnelier et archier », à Chaussin, sans doute. Il lui fut, en effet, payé alors 70 sols « pour faire 3 escrins à mettre les escripz et l'argent de lad. terre [de Chaussin] ; une grans arche, où sont les cordes des engins; 3 tables, 6 tretiaux et 4 formes à seoir, et 4 arches pour mettre les blef (*sic*) des molins » que possèdait le duc aud. Chaussin (Arch. Côte-d'Or, B 4171, f. 8).

(2) Le duc avait fait « apparoillier et mettre en estat », en 1371, « les angins » de ce château, qui avaient « esté destruiz par le conte de Montbeliart et ses gens, lorsque il prisdrent ledit Chaucins » (*Id.*, B 4170, 2e compte, f. 9; cf. ci-devant, p. 40, note 3). Dans le compte de la châtellenie de Chaussin du 11 novembre 1374 au 11 novembre 1375, figure un chapitre intitulé : « Despense pour mettre ou chastel 3 angins, 2 bricoles et 6 manteaux, qui estoient en la ville, devant le chastel » (*Id.*, B 4172, f. 59).

(3) Ces « 2 carteranges, ferrées, l'une à froment et l'autre à avoinne, qui sont tailliez à la mesure de Seurre, laquelle mesure est semblable à celle du grenier de Chaucins », avaient été achetées 20 sols, à Beaune, en 1371, « pour mectre ou grenyer de Mgr à Chaucins » (*Id.*, B 4170, 2e compte, f. 18 v°). « L'ancienne mesure du grenier de Chaucins » différait un peu de la « mesure du marchié ou de l'aminaige de Chaucins » (*Id.*, B 4172, f. 11 v° et 13 v°). — Sur les mesures en usage à Chaussin, cf. *Recherches sur les anciennes monnoies du comté de Bourgogne, avec quelques observations sur les poids et mesures autrefois en usage dans la même province* (par dom Grappin), p. 100, 121 et 127-128.

Digitized by Google

mesure du grenier et 2 à l'aminage.

1909. — Une petite coutre de lit, viez (1).

4 SEPTEMBRE 1374

[ÉTAT DE] L'ARTILLERIE DE MGR... ESTANT A DIJON (2).

1910. — 2 grans arbelestes de cor, à tour.

1911. — 69 arbelestes d'if et d'aubour, à 1 pié; 3 arbelestes d'if et d'aubourc, à 1 pié, brisiées; 3 arbelestes de cor, à 1 pié.

1912. — 6 tarquois; 18 baudrez de cur et 3 de chenove.

1913. — 5 lances, dont les 3 sont ferrées et 2 defferrées.

1914. — 8 perches fendues à la resse, où pendent lesd. arbelestes.

1915. — 2100 de viretons à arbelestes à 1 pié, ferrez et empennez.

1916. — 180 floichons de sapin à arbelestes à tour, ferrez et empennez.

1917. — 1400 viretons à arbelestes à 2 piez, ferrez et empennez.

1918. — 260 fers de lance.

1919. — 2 canons garnis.

1920. — 3 foloz à alumer de nuyt; 10 lanternes de corne, telles et quelles.

1921. — 40 frandoles de bois, garnies de corde.

1922. — 4 livres de poudre de sarpetre, à giter garroz.

1923. — 2 tours à vis, garnis.

1924. — 1 aucepié à monter arbelestes, touz garnis.

1925. — 10 pieces de grans cordes, dites cembeaux.

1926. — 1300 de floichons nuefs, empennez, que Alain (3) fit, et ne sont point enferrez.

1927. — 1568 fers de viretons à arbelestes à 1 pié, brasez et

(1) Arch. Côte-d'Or, B 993, f. 127.

(2) Voir ci-devant, p. 315-316, un état analogue pour l'année 1373.

(3) *Artilleur* mentionné précédemment, p. 24, note 2.

Digitized by Google

accerez, tous nuefs.

1928. — 70 garroz d'espingale, sens fers (1).

Septembre 1374

[Vente des meubles saisis a Philippe de Valois (2), ex-bailli de Chalon, débiteur du duc.]

Vendue et delivrance de pluseurs biens de Phelippe de Valoiz, escuier, jadiz bailli et maistre des foires de Chalon, lesquelx avec pluseurs autres avoient esté et estoient mis à la main de Mgr par le receveur [du bailliage de Chalon] (3), par lettres et mandement d'icellui seigneur, données le 9 jour d'aoust 1374..., [biens que] lidis receveur a vendu et delivré (4) de gaiges sur et contre led. Phelippe, pour certainne somme d'or, qui monte à la somme de 500 frans ou anviron, que il davoit à mond. seigneur... :

1929. — 7 quehuez de vin, moison de Beaune, [vendues, comme les objets qui suivent, « au plus offrant et darrenier encherisseur, après pluseurs subastacions », 48 fr. 9 gros].

1930. — 3 chevalz, l'un de poil gris, l'autre de poil blanc et l'autre de poil noir, [vendus 100 fr.].

1931. — 12 cuilliers d'argent non mie fin, pesanz ung marc, [vendues 4 fr. 10 gros « à Josset de Hal, orfevre de Mgr »].

1932. — 6 anaps de madre, [vendus au même 8 fr.].

1933. — 2 mars d'argent fin en masce, [vendus au même 11 fr. 2 gros].

1934. — Ung goubelet dorez, pesant deux mars et 5 estallins, [vendu au même 13 fr.].

1935. — Ung grant mantel d'yraigne vermeille, forrez d'escureul de Calabre (5), [vendu 18 fr.].

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4421, f. 12 v°.

(2) Voir ci-devant, p. 325, note 5.

(3) Jean Frogier, receveur de ce bailliage du 19 avril 1371 au 27 mars 1375 (*Id.*, B 3574, f. 1 v°, 2 et 126).

(4) Cette vente eut lieu en septembre 1374 (*Ibid.*, f. 116 v°).

(5) Province de l'Italie méridionale. — Les mentions de ce genre de four-

Digitized by Google

1936. — Ung ribaudeal, royé de Saintron (1), [vendu, 5 fr. 3 gros].

1937. — Et une jaquete (2), semée de fueilles d'argent, [non vendue] (3).

VERS OCTOBRE 1374

[INVENTAIRE MOBILIER DU CHATEAU DE LA COLONNE.]

C'est l'inventoire des biens trouvez ou chastel de La Coloinne, delivrez à Perrenot Salé, à present chastellain de lad. chastellenie de La Coloinne (4), par Huguenin Choffin, jadiz chastellain de lad. Coloinne... :

1938. — 9 arbelestes à 1 pié, 2 arbelestes à 2 piez, 2 arbelestes à tour.

1939. — 1 tour pour tendre lesd. arbelestes.

1940. — 1 banc pour sears (*sic*) sus.

1941. — 6 baudriez pour tendre lesd. arbelestes.

1942. — La clef de la bricolle.

1943. — Uns fers, qui ont esté aportez du chastel de Cuiseré (5).

---

rure sont bien antérieures aux textes indiqués jusqu'ici (Du Cange, à Calabrinus; Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*..., p. XXXVI-XXXVII). Il est question de « aumuces de dos de kalabre, fourées de menu vair », en 1317 (Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant*, t. VIII, f. 21); de « dos de calabre », en 1351 (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, f. 93 v° et 95); etc. La « loutre de Calabre » est citée, comme fourrure, dans un document de 1372 (Leber, *Collection des... dissertations, notices*..., t. XIX, p. 156).

(1) Saint-Trond, en Belgique. Voir p. 112, note 4.

(2) D'après une note marginale du compte, « dicta jaqueta non fuit vendita, sed habet dictus receptor penes se cum pluribus aliis bonis contentis in quodam inventario quos (*sic*) habet dictus receptor..., de quibus non fit hic mencio, sed remanent in manu domini donec ordinaverit super hoc... » (Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 103).

(3) *Ibid.*, f. 103 r° et v°.

(4) Mentionné précédemment, p. 337, note 6. — Son prédécesseur, Huguenin Choffin ou Choffain, avait été institué châtelain de La Colonne et de Beaumont le 22 avril 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 4979, f. 1).

(5) *Ibid.*, f. 31 v°.

Digitized by Google

Eschoites de bastars [advenues au duc, au bailliage d'Auxois, du 1er novembre 1373 au 1er novembre 1374].

I. — Biens de Guillemote La Reverchie, de La Roiche-de-Breny, bastarde, morte senz hers de son corps... :

1944. — Une petite arche de foul, chaitive ; 2 chaitifz peliceons, viez ; une cote de pers, viez, usée.

1945. — Ung cusin, plain de jom ; 2 poz de terre, une cuillier de bois.

1946. — 1 denier, en une borce de chaitif drappeaul.

1947. — 1 chaitif linceul, viez ; 1 chaitif serier, pertuisiez.

1948. — 2 escuelles de froment, en une besace ; une chaitive couroie de cuel.

1949. — 1 chaitif couteaul, 1 truppier et ung boceron à mettre chandoilles.

Vendu et delivré... [à un habitant de La Roche-en-Brenil], comme au plux offrant, 8 gros.

II. — Biens de Jehannote La Gorge, de Saint-Vitoul (1), bastarde, morte senz hers de son corps... :

1950. — 2 chaitif[s] chauderons, une viez cace à quehe, 2 viez pelles blanches.

1951. — 1 petit truppier, 1 viez fosseur, 1 sereix, 1 gois, viez, une forses.

1952. — 2 viez cotes, l'une de pers et l'autre de boige ; 2 peliceons de chevroz.

1953. — 5 petiz linceulx, viez ; 2 chemises, viez ; une coutre de plume, 1 chaitif cusin.

1954. — Une coignie, 1 chaveaul d'oille, une touaille, 10 boiselx de conseaul, 12 boisselx orge.

1955. — 4 archotes de foul, viez ; 3 gelines, 2 chievres et 1 chevrot.

1956. — 1 mestier à tixere, tout guarniz.

---

(1) Saint-Victor-sur-Ouche, canton de Sombernon, Côte-d'Or.

Digitized by Google

1957. — Une gete, deux greaulx, 3 escuelles de bois.

1958. — 2 gros, que Benoit de Saint-Vitoul li davoit, lesquelx elle davoit, sy comme elle confessa.

1959. — 3 faiz de bois, lesquelx elle donna.

1960. — 1 chaitif chaperon de pers ; une carteroinche de chaitif blef.

Vendu et delivrey... [à un habitant de] Marrigney sur Oische (1), comme au plux offrant, 4 fr. (2).

Fourfaitures et espaves et biens avenuz a Mgr, des bestars et bestardes [en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1373 au 11 novembre 1374].

I. — Des biens avenuz à Mgr, pour le trespassemant de Marion La Jaillarde, de Courgengoul (3), qui trespassay la sepmaine après Penthecoste 374 (4), et fuit faite inventoire de sesdiz biens lad. sepmaine... :

1961. — 1 chaiti lit de plume, 1 cucin, 1 linceul, 1 chaitive coutrepointe.

1962. — Une chitive robe de pers ; 1 chaiti pelixon, qui neant ne vault ; une chaitive chemise.

1963. — 1 petit saichot, où il avoit 1 quart de boisseal de blef ; une chaitive cassote, une chaitive arche plate.

Tout ce vendu au curey de Courgengoul... 6 gros.

II. — Des biens avenuz à Mgr, pour le trespassemant de maistre Pierre le tonnelier, demourant à Baignoulz, qui trespassay, sens hers de son corps ne d'autres qui se soient apparuz hers de li, ou mois d'avril 374 ; et fut faite inventoire desdiz biens la direnniere sepmaine d'avril 374, et s'ansuiguent lidiz biens..., qui furent trouvez en l'ostel de Jehan Moingeart, de Baignoulz :

---

(1) Localité détruite, territoire de Saint-Victor-sur-Ouche (Joseph Garnier, *Nomenclature historique des communes... de la Côte-d'Or*, p. 62).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2761, f. 4.

(3) Corgengoux, canton de Seurre, Côte-d'Or.

(4) En 1374, la Pentecôte tomba le 21 mai.

Digitized by Google

1964. — 1 jointoirz, sens fer; 1 rabot, où il ay fer; 1 chien, tout de bois, sens fer; 1 compaz, 2 petiz mailloz de bois; une petite ressote, desarmée; une aissoule, sens moinge.

Tout ce vendu, à pluseurs personnes, 2 gros.

1965. — [Plus 5 gros que] lidiz Jehan Moingeart davoit aud. maistre Pierre.

III. — Des biens avenuz à Mgr pour le trespassemant du filz au curey de Courgengoul, qui estoit bestart, et trespassay environ la Saint Jehan 374 (1) :

1966. — Et n'y avoit que 1 chaiti lit, qui ay estey vendu... 1 florin (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

Le duc fit présent pour « le jour de l'an » 1374 :

1967. — A la duchesse, de « 6 tasses d'or, pesans 7 mars 5 onces 10 esterllins », « chascun marc 60 franz », achetées 461 fr. 5 s. t. « à Pierre Chapelu, changeur et bourgoiz de Paris » (4);

1968. — A son fils Jean, de « un escusson, garny de 3 groz balaiz, à troiz troiches de perles, à un saphir ou mylieu », acheté 150 fr. « à Jehanim Le Cauchoiz, orfevre (5), demorant à Paris » (6).

1969. — « Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris », avait, en outre, fourni au duc, dès le 15 décembre précédent : « uns tableaux d'or, semé de perles et d'autre pierrerie », de 260 fr. ; « un fermail d'or, ensamble une petite crosette qui y pent, tout semé de pierrerie », de 200 fr.; « un saphir en un annel d'or », de 40 fr., et « un dyamant en un autre annel d'or », de 60 fr. : « lesquelles chouses Mgr a achetées dud. Henriet, pour donner à Mme la duchesse, à Mme d'Artoys et à mons. le conte de Flandres » (7).

---

(1) Le 24 juin.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2159, 3e compte, f. 3 ro et vo.

(3) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires...* de M. E. Petit, p. 499-501, et dans les *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, de Mgr Dehaisnes, t. I, p. 515, et t. II, p. 521 et 524-525.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 43.

(5) Je ne connais pas d'autre mention de cet orfèvre.

(6) *Ibid.*, f. 43.

(7) *Ibid.*, f. 42 vo. — Pour « le jour de l'an » 1374, le comte de Flandre fit présent au duc de « certainz draps d'or ». Voir plus loin, art. 2106.

Digitized by Google

1970. — L'orfèvre du duc, Josset de Halle, toucha, de son côté, le 8 février suivant : 286 fr. « pour plusours parties de joiaux d'or, garnis de pierrerie, que il a bailliées et delivrées à Mgr, pour donner aux estrainnes le jour de l'an » ; et 185 fr. 10 s. t. « pour plusours autres parties de joiaux, gobelez d'argent dorez, anneaux et autres, que il a bailliées et delivrées samblablement à Mgr, pour donner le jour de l'an » (1).

1971. — Il doit s'agir encore d'étrennes offertes alors par le duc, dans un autre article de compte, constatant que, le 26 décembre 1373, il fut payé 104 fr. 17 s. t. au même Henriet Orlant, savoir : 91 fr. 7 s. t. « pour un gobelet d'or taillié, pesant 1 marc 2 onces 3 esterlins d'or, à 72 franz le marc » ; 12 fr. 10 s. t. « pour une aiguiere d'argent blanche, de la façon dud. gobelet, pesant 1 marc 3 onces 2 esterlins obole, à 9 franz le marc » ; et 1 fr. « pour 3 estuiz, pour mectre lesdiz gobelet et aiguiere et 6 autres tasses » (2).

1972. — 5 janvier, payé 16 fr. « à Perrenelle de Crepon, tapissiere du roy, demeurant à Paris (3)..., pour 4 sarges vermeilles achetées d'elles (*sic*), du commandement de Mgr » (4).

Le 17 janvier, le duc mande de payer :

1973. — « Aux religieux de Saint-Anthonne de Norges (5), où Mgr c'estoit voé, pour cent demi de cire, le cent 21 fr., valent 31 fr. demi » (6) ;

1974. — « Au Rousseaul, messagier (7), pour faire ses despens en

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 43.

(2) *Ibid.*, f. 42 v°-43.

(3) Voir précédemment, p. 193, note 3. — « Perrenelle de Crepon » était déjà « marchande de tapisserie sarrazinaise et bourgoise de Paris » en 1368 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 37, n° 4.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 53 v°.

(5) Norges-le-Pont, commune de Bretigny-lez-Norges, canton nord de Dijon. L'ordre de Saint-Antoine y possédait une commanderie, fondée en 1200 (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 226; l'abbé C. Tissot, *Le village de Norges...*, p. 86-94). — On verra par la suite (art. 2227, etc.) que le duc avait une dévotion toute particulière pour ce saint. Elle s'explique par le fait qu'il « avoit esté nez au jour de la feste Saint Anthoine », ainsi qu'il le déclare lui-même dans plusieurs documents (Arch. Côte-d'Or, B 1538, f. 254 v°; etc.), c'est-à-dire le 17 janvier [1342], et non pas le 15, comme le répètent tous les biographes, sur la foi d'un mémorial de la Chambre des comptes de Paris, détruit aujourd'hui (voir l'analyse de ce mémorial dans le ms. fr. 20776 de la Bibl. Nat., f. 303 v°).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 20 v°. — Voir plus loin, art. 2000.

(7) « Le Rousseaul, varlet de pié » du duc, *alias* : « messaigier de piet de Mgr », en 1373-1388 (*Id.*, B 1441, f. 65 v°, B 1471, f. 65; etc.). — Les deux autres exprès qui suivent étaient aussi des messagers à pied du duc.

Digitized by Google

alant [de Talant, où résidait alors la duchesse] à Saint-Adrien en Flandres (1), porter 10 livres de cire, que Mme y avoit voé pour Charles monsr (2), 5 fr., et pour lesd. 10 livres de cire, 2 fr.; — à Vion, messagier, pour porter samblablement, de Talent à Lengres, à Saint Memer (3), 1 franc que mad. dame y avoit voé pour ledit Charles monsr, pour ce 1 franc, et pour ses despens, 13 s. 4 d. t.; — à Thiebaut de Lengres, messagier, pour porter samblablement, de Talent à Saint-Thiebaut en Auxoiz (4), une longeur de cire pour Charles monsr, 13 s. 4 d. t., et pour lad. longeur, 20 d. t. » (5).

1975. — 21 janvier, la duchesse fait payer 20 fr. « à Jehanim Potel, brodeur de Mgr, sur ce qui lui puet estre deu pour la façon d'une cote, ovrée de perles, que il a faite en ceste presente année, pour Mgr, oultre 16 franz que il a euz par avant » (6).

1976. — Passé en compte, le 24 janvier, 50 s. t. pour achats de « savon, amidon (7) et feurre », du 1er septembre au 31 décembre

---

(1) Cf. ci-devant, p. 261, note 4.

(2) La santé de ce jeune prince, mort le 12 juillet de la même année (voir plus loin, p. 380, note 4), donnait déjà des inquiétudes à la duchesse. Il était encore malade au mois de mai suivant (cf. art. 2022).

(3) Saint Mammès, martyrisé à Césarée, le 17 août 274, est le patron de la cathédrale et du diocèse de Langres. Au moyen âge, le culte de ses reliques attirait à Langres de nombreux pèlerins. Voir les sources citées dans le *Répertoire* bio-bibliographique de l'abbé Chevalier, col. 1458.

(4) Saint-Thibault, canton de Vitteaux, Côte-d'Or, localité appelée anciennement Fontaine. Elle prit ce nouveau nom, vers 1260, à la suite de la translation, dans l'église du lieu, d'une partie des reliques de saint Thibaud de Montmorency, abbé du monastère cistercien des Vaux-de-Cernay (commune de Cernay-la-Ville, canton de Chevreuse, Seine-et-Oise), mort le 8 décembre 1247, reliques qui furent dès lors l'objet d'une pieuse célébrité (Courtépée, *ouvr. cité*, t. III, p. 584); on venait les invoquer pour obtenir surtout la guérison de la fièvre (Renseignement dû à l'obligeance de M. l'abbé Maugey, curé de Saint-Thibault). Le 6 mai 1372, le duc avait offert 60 s. « aux reliques de Saint Thiebault » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 105 v°). — Sur cette remarquable église bourguignonne et sa curieuse châsse de saint Thibaud, consulter un article de Viollet-le-Duc dans les *Annales archéologiques*, de Didron, t. V (1846), p. 189-199, avec 3 pl., et la notice de Jules Marion sur *Le prieuré de Saint-Thibaud-en-Auxois*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XIX (1849), p. 84-106, avec 4 pl.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 20 v°.

(6) *Ibid.*, f. 40. — Cf. ci-devant, art. 1614 et 1773.

(7) Les Dictionnaires de Littré, de Godefroy, etc., ne citent pas, sur l'amidon, de texte antérieur à la fin du XIVe siècle. C'était cependant un produit fort répandu déjà en 1302-1318, à en juger par son prix : 1 sol la livre (J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, p. 139, 141 et 165, note 2). — Quant au savon, dont l'historique est très incomplet aussi

Digitized by Google

1373 (1).

1977. — « Maistre Jaque de Bar sur Aube, verrier, demeurant à Dijon », donne quittance, le 25 janvier, de 10 fr. 3 gros à lui dus « pour 41 piez de verre blanc, mis en la chambre de mons. le duc à Talant, es fenestraiges d'icelle chambre » (2).

1978. — Le 30 janvier, le duc gratifie de 4 fr. « un messaigier de mons. le conte de Sanceurre (3), qui [lui] avoit aporté et presenté, de par ledit... conte, 3 testes de cerf » ; — le même jour, en passant à « Flurey sus Ouche » (4), il fait don, « pour Dieu et en aumosne », de 4 fr. « à deux povres esposées de Flurey » (5).

1979. — 4 février, payé 50 fr. « à Pierre Du Fo, coffrier (6), qui deuz li estoient pour 4 coffres ferrez à mettre les robes de Mme, pour 2 autres coffrez moyens et pour une male, tout pour Mme » (7).

1980. — Payé, le 7 février, 50 fr. 11 s. p. « à Nicolas Le Flamant, drapier et bourgoiz de Paris », savoir : « pour un quartier de blanc d'Ippre, pour les pendens d'unes menches pour Mme, demi franc ;

---

dans les mêmes dictionnaires, les grandes dames se servaient pour leur toilette, dès 1302, de « savon en pierre, à teste », coûtant 8 deniers la livre (J.-M. Richard, *ouvr. cité*, p. 165, note 2), prix accessible, par conséquent, à toutes les autres bourses (cf. à ce sujet le Glossaire de Du Cange au mot Sapo, et l'*Histoire du costume en France...*, par Jules Quicherat, p. 10). Il est question encore de « savon », en 1326, dans les comptes de la comtesse de Hainaut (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. VII, p. 121 et 129), et, en 1330, de « savon mol » et de « une table de savon », dans ceux du duc de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 315, f. 95 v° et 245 v°). Enfin, la duchesse d'Anjou achetait économiquement, en 1366, pour 2 sols parisis de « savon » (Arch. Nat., KK 241, f. 12 v°); la reine de Navarre, en 1369, faisait provision de « vint livres de savom » à la fois, moyennant 55 sols parisis (Bibl. Nat., ms. fr. 20876, n° 11); le duc d'Orléans payait 6 sols 8 deniers parisis, en 1398, 2 livres de « savon, en deux boistes » (British Museum, addit. chart., n° 2272); etc. — Voir aussi plus loin, art. 2054.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 17 v°; voir aussi B 1436 bis, f. 72.

(2) *Id.*, B 4263, f. 274.

(3) Jean III, comte de Sancerre, fils aîné du comte Louis II, succéda à son père, tué à la bataille de Crécy (26 août 1346). D'après le P. Anselme (t. II, p. 852), « il était mort au mois de février 1402 » ; selon *L'Art de vérifier les dates* (t. II, p. 408), il « mourut au mois de février 1403, n. st. ». Un document cité dans l'*Histoire de Berry*, par G. Thaumas de La Thaumassière, p. 432, constate qu'il était déjà décédé en 1398. — Il avait pour frère Louis de Sancerre, maréchal, puis connétable de France, dont il sera question par la suite.

(4) Fleurey, canton ouest de Dijon.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 55 v°.

(6) Coffrier parisien. Cf. art. 914.

(7) *Ibid.*, f. 36.

Digitized by Google

pour 6 aunes et demie de blanc et noir, pour chausses pour Mgr, 46 s. p. l'aune, 18 fr. 11 s. p.; et pour 6 aunes d'escarlate vermeille, pour chausses pour mond. seigneur, l'aune 5 fr. 1 quart, 31 fr. demi » (1).

1981. — Le 8 février, le duc, alors, à Rouvres, reconnaît avoir « au jour d'ui eu et receu de nostre bien amé messire Pierre de Thil, seigneur de Saint-Burry, chevalier (2), deux fermaulx d'or, dont l'un est un petit plus grant que l'autre, ouquel plus grant a trois saffiz et un ruby et neuf pelles, attaichées entour, et en l'autre moindre a trois saffiz et un ruby et trois pelles enlevées; lesquels deux fermaulx nous avions pieça fait baillier en gaiges à messire Regnaut de Mombelot (3), pour certainne somme d'argent en quoy nous estions tenuz à lui; si en quittons ledit dit (*sic*) seigneur de Saint-Burry, ledit seigneur de Mombelot et touz ceulx à qui quittance en doit ou puet appartenir » (4).

1982. — 11 février, mandaté 55 s. 6 d. t. dus à un cordier de Dijon « pour mil toises de corde, achetées de lui, pour faire des filoiches pour les loups » (5).

1983. — Payé, le 13 février, 25 fr. 10 gros « à Jaquot Le Topetet,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 40.

(2) Pierre de Thil, seigneur de Saint-Beury (canton de Vitteaux, Côte-d'Or) et de Mont-Saint-Jean, marié à Jeanne de Mont-Saint-Jean, apparaît dans les documents bourguignons dès 1355 et mourut après 1408 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. II, p. 449, tableau généalogique des sires de Mont-Saint-Jean). Il est qualifié, en 1387 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 10533), de « dominus Sancti Burresii, Montis Sancti Johannis et Jonciaci » (Joncy, canton de La Guiche, Saône-et-Loire). Voir la note suivante.

(3) « Regnaudus de Montebeleto, miles, dominus Jonciaci », et sa femme, « Margarita de Monte Sancti Johannis, filia domini Hugonis de Monte Sancti Johannis, militis », figurent dans un acte du 11 décembre 1363 (*Id.*, liasse B 10510). Le même « Regnaut de La Tour, seigneur de Mombelot » (Montbellet, canton de Lugny, Saône-et-Loire), *alias :* « Regnaut de Mombelot », vendit à Philippe le Hardi, en 1371, son « chastel de Gencey » (Joncy), racheté au duc, peu de temps après, par Pierre de Thil, seigneur de Saint-Beury (*Id.*, B 1435, f. 8 v° et 59 v°), mentionné dans la note précédente. « Regnaut de Mombelot » était chambellan de ce prince en 1373 (*Id.*, liasse B 957, dossier Joncy; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 59 v°). Je ne sais si on doit l'identifier avec « feu messire Regnaut, seigneur de Montbelet, chevalier », dont la veuve, « Yoland de l'Espinace », vivait encore en 1410 (Bibl. Nat., ms. fr. 31943, f. 21 v°).

(4) Arch. de Seine-et-Oise, série D, Dames de Saint-Cyr, fonds du comté de Charny, carton 2, cote 2 XVII.

(5) Arch. Côte d'Or, B 1441, f. 36 v°.

Digitized by Google

coustelier, demorant à Dijon » (1), savoir : 15 fr. « pour 5 paires de cousteaux, enguaignez et garnis d'argent et d'esmail, delivrez » aux « queux de Mgr, la paire 3 franz »; 6 fr. 8 gros « pour 10 paires d'autres cousteaux, enguainés et garnis, delivrez aux varlez de cusine de Mme et de Jehan monsr », à 8 gros pièce; et 4 fr. 2 gros « pour 5 paires d'autres costeaux, que il a faiz pour les varlez de la cusine de Mgr » (2).

1984. — 16 février, « Bernart et Bauduche Belenart, freres, marchant (*sic*) et bourgoiz de Paris », touchent 128 fr. pour 2 draps d'or de Chippre, semez de paons, chascun drap contenant 2 pieces de baudequin, lesquelx il ont bailliez et delivrez à Mme » (3).

1985. — Le 20 février, le duc, alors à Rouvres, gratifie de 4 fr. « Boberie, menestrier de mons. le duc de Berry » (4).

1986. — 24 février, « Vinchens Boursette, bourgois d'Arras » (5), reconnaît avoir reçu « 20 deniers d'or nommés frans pour le fachon et painture des patterons sur quoy on prist example à faire une cambre pour Mme la ducesse de Bourgoingne, lesquels paterons furent bailliés d'oevres et de coulleurs telles comme lad. cambre fu devisée, laquelle pluseur ouvrier firent » (6).

1987. — 2 mars, le duc, à Villaines-en-Duesmois, fait don de 4 fr. « à deux petiz alemens qui ont joué, devant Mgr, de l'espée » (7).

1988. — Il mande, le 7 mars, de payer 10 fr. « à une norrice, laquelle Mgr avoit mandée de venir devers Charles monsr, lequel elle a alaitié pour l'espace de deux mois ou environ » (8).

---

(1) Fournisseur du duc dès 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 106 v°), il travaillait encore pour ce prince en 1379 (*Id.*, B 1454, f. 59). Il était mort en 1398 (*Id.*, B 11313, f. 76).

(2) *Id.*, B 1441, f. 36 v°.

(3) *Ibid.*, f. 40 v°.

(4) *Ibid.*, f. 55 v°. — Le 26 février 1373, le duc lui avait déjà accordé une pareille gratification de 4 fr., sans autre détail non plus (*Id.*, B 1438, f. 48 v°). — A la liste des *menestrels* ou *menestriers* du duc de Berry que j'ai donnée précédemment (p. 243, note 6), il faut ajouter ce « Boberie » et « Jacquet, menestrier mons. le duc de Berry et d'Auvergne », en 1368 (*Id.*, B 1430, f. 47).

(5) *Alias* : « Vincent Boursette, tapissier, demourant à Arras », en 1374 (*Id.*, liasse B 394); il y exerçait déjà son métier en 1367 (Mgr Dehaisnes, *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre...*, t. I, p. 468 et 479); sa veuve y continuait son commerce en 1385 (*Ibid.*, t. II, p. 621).

(6) Arch. Côte-d'Or, liasse B 1384. — L'extrait ci-dessus et les art. 2081 et 2091 complètent les renseignements que Mgr Dehaisnes a déjà publiés sur cette *chambre* de tapisserie (*ouvr. cité, t.* II, p. 521 et 524-525).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 21.

(8) *Ibid.*, f. 56.

Digitized by Google

1989. — Le 14 mars, la duchesse, à Dijon, donne 8 fr. de gratification « aux menestriers de messire Hugues de Chalon (1), qui avoient joué et fait mestier, devant Mme, de la trompette » (2).

1990. — 15 mars, mandaté 3 fr. « à Guillot le nateur, de Troies, et à son varlet, qui deuz leur estoient pour nater, à Rouvre, la chambre où Mme git, et faire 6 sieges, 12 quarreaux et une chaere d'estrain, pour la chambre de Mgr, en oultre ses despens de bouche » (3).

1991. — 16 mars, ordre de payer : 4 fr. à Josset de Halle, orfèvre du duc, « pour faire deux fermeoirs es heures de Mme », et 1 fr. « à Henriet le brodeur, de Dijon (4), pour dorer les feuilles desd. heures » (5).

1992. — Un individu d'Argilly reçoit 2 fr. « pour fandre au coutre 1 mille de pieces de bois, appellés bois d'Illande (6), chascune

---

(1) Fils de Jean II de Chalon-Arlay, Hugues II de Chalon, né vers 1334, hérita, à la mort de son père (5 mars 1362), de la seigneurie d'Arlay et mourut, sans postérité, le 30 novembre 1388 (Éd. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 216-219 et, à la fin du volume, le tableau généalogique de la maison de Chalon-Arlay). Il fut inhumé à l'abbaye cistercienne de Mont-Sainte-Marie (commune de L'Abergement-Sainte-Marie, canton de Mouthe, Doubs), dans la somptueuse chapelle que les Chalon possédaient dans l'église de ce monastère (Le chanoine Suchet et Jules Gauthier, *L'Abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses monuments*, dans le bulletin de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, année 1883, p. 259). Il ne subsiste plus rien de l'église de cette abbaye.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 56.

(3) *Ibid.*, f. 36 v°. — Voir art. 1763.

(4) Henriet de Compiègne. Cf. ci-devant, p. 154, note 2.

(5) *Ibid.*, f. 43 v°.

(6) Ces « pieces de bois » provenaient de « 100 chesnes de liste » qu'un mandement ducal du 16 janvier 1374 avait prescrit de « faire abatre... en la forest d'Argilley, pour faire bois d'Orlande pour les hovraiges de Mgr », *alias :* « pour faire les ouvraiges neccessaires en ses hostels, villes et chasteaux, tant à Dijon comme ailleurs » (*Id.*, B 2159, 3e compte, f. 12 v°, B 4421, f. 22 v°-23, et B 4421 bis, f. 55). En dehors du bois destiné aux « euvres » du château d'Argilly, il fut amené alors de la forêt d'Argilly à Dijon, pour y être employé aux travaux exécutés à l'hôtel du duc, « 35 pieces de bois d'Ollande, de 5 piez de lonc », « 365 pieces de bois d'Illande, de 3 piez et demi de lonc », « 1 cent de petit bois d'Illande », etc. (*Id.*, B 4421, f. 22 v°-23). En 1376, on amena encore « de la forest d'Argilly » à Dijon, pour le même usage, des « ploz et autres bois d'Illande » (*Id.*, B 4422, f. 35 et 38). — Ces indications et celles qui figurent ci-après, p. 370, note 2, etc., prouvent que le *bois* ou *bort d'Illande, d'Ollande*, n'était pas un bois exotique d'Irlande ou de Hollande ; elles confirment l'explication fournie par M. C. Monget (*La Chartreuse de Dijon...*, t. I, p. 59), que « cette dénomination, encore employée de nos jours par le commerce de bois,

Digitized by Google

piece de 6 piez et de 5 piez de lonc et demi pié de gros; pour marchier fait à luy, le lundi 20e jour de mars 373, par Jehan Pinssat, hovriers de Mgr en menuerie » (1), qui fit faire de ce bois, par huit « resseurs », 715 « aiz », destinés aux travaux de menuiserie qu'il dirigeait alors au château d'Argilly (2).

1993. — Remboursé, le 22 mars, « à Mme Marie, femme de messire Jehan de Mornay, chevalier, chambellam de Mgr » (3), 240 fr. à elle dus « pour certains rubiz qu'elle paia nagueres, pour Mgr, à certains marchans de Gand, dont Mgr avoit achetez lesdiz rubiz » (4).

---

s'applique à des planches de chêne de diverses provenances, débitées d'une façon spéciale ». — Je noterai enfin, en passant, qu'aux deux plus anciennes mentions citées jusqu'ici (Victor Gay, *Glossaire archéologique*..., t. I, p. 165 et 177) de « bors de Flandres et d'Engleterre » (1362) et de « bois d'Islande » (*sic*) (1365), on peut ajouter les textes suivants: 1285, « pro bordis de Imbernia pro ostiis, clausura et fenestris... faciendis » (*Recueil des Historiens de France*, t. XXII, p. 669; « vox *imbernia* — y est-il dit en note — nobis ignota est » : il s'agit de l'Irlande, *Hibernia*); — 1342, achat « de bors d'Ierlande, pour faire l'aissich » d'un « sollier » et d' « ussures et fenestres » (Bibl. Nat., coll. Colbert-Flandre, vol. 189, f. 75); — vers 1350, achat de « 7 quarterons de bors de Yllande, dont on a vestu le loge » d'un pont (*Ibid.*, f. 120); etc.

(1) Jean Poncet (*Ponsset*, *Poincet*, *Penceot*, *Pensot*, *Pencet*, *Pucet*, etc.), de Troyes, était « charpantier de Mgr » dès 1372-1373 (Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 274). Le 27 septembre 1374, le duc l'institua « maistre de menues œuvres en ses châteaux, maisons et hôtels » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 106 v°). Il mourut le 23 septembre 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 17 v°), et fut remplacé par « Jehan de Fontainnes », nommé « charpentier des menues euvres de Mgr » le 6 octobre de la même année (*Id.*, B 4424, f. 16 v°).

(2) *Id.*, B 2159, 3e compte, f. 13. — En 1376, « 7 ploz » furent encore amenés « du bois du Fey de Broing [canton de la forêt d'Argilly], appellé le bois d'Illande, pour fere fenestres, uxeries et octevant » au château d'Argilly; un « resseur » les débita en « 47 aiz » (*Id.*, B 2160, 2e compte, f. 18 v°).

(3) Fils de Jean II de Mornay (Le P. Anselme *Hist. généal*..., t. VI, p. 280), « Jehan de Mornay, chevalier, seigneur de Mittoy [Mitoy, commune de Maison-Rouge-en-Brie, canton de Nangis, Seine-et-Marne] et de Chalaute-la-Petite » (Chalautre-la-Petite, canton de Provins, Seine-et-Marne), était marié, en 1367, à « Marie d'Amilly » (*Id.*, liasse B 359). Au service du duc dès 1364 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 84, t. LII, f. 131 v°, t. CIV, f. 62; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 21; etc.), chambellan de ce prince depuis 1370 au moins (Arch. Côte-d'Or, B 3572, f. 30 v°), il est qualifié de « seigneur de La Motte de Tilly » [La Motte-Tilly, canton de Nogent-sur-Seine, Aube], en 1380-1381 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 222; Arch. Nat., JJ 119, n° 364, f. 216), et mourut le 23 janvier 1389 (Arch. Côte-d'Or, B 1480, f. 29 v°). Sa veuve vivait encore en 1398 (Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 3654, n° 165).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 43 v°.

Digitized by Google

Le 25 mars, le duc fait payer :

1994. — « A Perrin Billon, de Lengres » (1), 6 fr. « pour une espée que Mgr avoit fait acheter de lui », et 6 fr. que le duc lui « avoit donnez, pour une foiz, de grace especial, pour ce qui li avoit donné et presenté 1 fer de lance et une dague » (2);

1995. — 103 s. 4 d. t. « à Regnaut Berteau, de Semur, auquel Mgr les devoit pour certaine quantité de rousiers que Mgr a fait acheter de lui, pour faire planter et edifier es jardins de Rouvre » (3).

1996. — Dépensé 7 fr. 10 s. « pour 64 aunes de toille et pour argent menu, donné, du commandement de Mgr, à pluseurs povres, le jour que mond. seigneur et Mme firent leur mandé », le jeudi saint, 30 mars, à Rouvres (4). Le lendemain, il fut « baillé » à la duchesse 6 fr. « pour faire les offrandes d'elle et de Jehan monsr à la croiz » (5).

1997. — « Maistre Jaques le verrier, demorant à Dijon » (6), donne quittance, le 1er avril, de 3 fr. à lui dus « pour rapareillier certaines verieres en la chambre de Mme », en l'hôtel ducal à Dijon (7).

---

(1) Proche parent, sans doute, de « Jehan Billon, coustellier », *alias :* « ouvrier d'espées », à Langres, mentionné plus loin (art. 2038, 2085, etc.). — Il a déjà été question (art. 687) d'un autre coutelier langrois de 1367-1368. Les textes publiés ici fourniront un appoint aux données que l'on possède sur l'industrie des couteliers-armuriers de Langres au XIVe siècle. Dans les deux brochures de MM. Adrien Durand (*Notice sur les couteliers à Langres au moyen âge...* Langres, 1870, in-8°) et Félicien Pingenet (*Pièces diverses concernant la corporation des couteliers de Langres*. Langres, 1891, gr. in-8°), on ne trouve, à cet égard, aucun renseignement antérieur à 1418.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 21.

(3) *Ibid.*, f. 36 v°. — Le compte de la châtellenie de Rouvres enregistre, en effet, les dépenses faites, « la semene devant Paques fluries [en 1374, le dimanche des Rameaux tomba le 26 mars], pour semé les graines et pour planté rousiers que l'on esmenit de Semux » (*Id.*, B 5753, f. 35).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 40 v°.

(5) *Id.*, B 1444, f. 19 v°. — On a vu précédemment (art. 1387 et 1561) que le duc ne manquait pas, de son côté, d'aller adorer la croix, le vendredi saint. En 1373, il accomplit ce devoir de piété à l'église Saint-Bénigne de Dijon et y fit une offrande de 3 fr. (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 491). — Il faut remarquer aussi combien la duchesse élevait religieusement son jeune fils Jean, âgé alors de moins de trois ans. Dès le mois d'octobre 1372, elle le conduisait déjà à la messe (*Ibid.*, p. 489). La comptabilité ducale porte encore en dépense : 3 fr. « pour faire l'offrande de Mme et de Jehan monsr en l'eglise de Saint-Saingne », le 16 novembre 1374, et 2 fr. « pour semblable, à Mombar », le surlendemain (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 19 v°). — Voir aussi plus loin, art. 2110 et 2225.

(6) Jacques de Bar-sur-Aube. Voir p. 305, note 7.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 37.

Digitized by Google

1998. — Payé 5 fr. à un homme d'Auxonne « pour 1 raffoul de 30 toises de long, garniz de lieges et de fert », acheté de lui « pour peschier l'estang Forchu de Seorans » (1), « en la quaroisme 1373 » (2).

1999. — 3 avril, mandaté 4 fr. « à Guillemin Longuespée (3), lequel avoit appareillier plusours chambres de brodure de Mgr et de Mme » (4).

2000. — 5 avril, remboursé à un valet de chambre du duc 3 fr. et demi « que il avoit paiez pour faire oivrer 1 cent et demi de cire, que Mgr fit porter à Saint Anthone à Norges, où il estoit voé, et pour pluseurs escussons des armes de Mgr, mis esdiz cierges » (5).

2001. — 7 avril, remboursé 5 fr. à un « escuier d'escuerie de Mgr, qui deuz li estoient, pour un chapel de bievre que il acheta à Paris, du commandement de Mgr..., pour Mme » (6).

Le 10 avril, le duc mande de payer :

2002. — 7 fr. un tiers à son orfèvre, Josset de Halle, « pour or pour dorer l'espée de parement de Mgr, que il ily (*sic*) a ordonné à dorer » (7) ;

2003. — 2 fr. et demi « à Jehan de Saint-Dizier, orfevre, pour faire les despens de lui et de son cheval, en alant de Dijon à Troies, devers Robert d'Amance, tresorier de Mgr, querir argent pour asouvir certaines ymages que mond. seigneur fasoit faire pour Jehan mons^r » (8).

2004. — Un autre mandement ducal du 10 avril, dont la *Collection de Bourgogne* nous a conservé l'analyse, constate que, « comme

---

(1) Soirans, canton d'Auxonne, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5753, f. 38. — En 1374, Pâques tomba le 2 avril ; le carême commença le 15 février.

(3) « Guillaume Longueespée, chasublier » parisien, vivait encore en 1379 (Arch. de l'Assistance publique de la Seine, fonds de l'Hôtel-Dieu de Paris, t. I des Comptes, f. 105). Il est qualifié de « varlet chasublier » dans des lettres de rémission qu'il obtint en janvier 1375 (Arch. Nat., JJ 106, n° 187, f. 102 v°-103 ; voir aussi *ibid.*, n° 142, f. 81). — J'ignore la parenté qui le rattachait à « Jehan Longueespée, ouvrier de soye », *alias* : « faiseur et ouvrier de sarges et de tiretaines », « demourant à Saint-Marcel lez Paris », occupé par le duc d'Anjou en 1376-1379 (*Id.*, KK 242, f. 46, 46 v° et 91 v°), et à « Guillemin Longuespée, varlet de chambre « du roi en 1389 (Douët-d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 216-217).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 40 v°.

(5) *Ibid.*, f. 37. — Cf. art. 1973.

(6) *Ibid.*, f. 37.

(7) *Ibid.*, f. 43 v°.

(8) *Ibid.*, f. 68 v°. — Cf. art. 1852.

Digitized by Google

le duc de Bourgogne avoit dessein d'aller vers le duc d'Anjou, son frère, il se fit faire par un nommé Henriet, brodeur, demeurant à Dijon, 400 pennons et 2 étendars de sa devise », moyennant la somme de 36 l. (1).

2005. — Le 10 avril encore, « Roynotte la bourciere, de Dijon », toucha 3 fr. 4 gros « pour 20 apnes de toille », à 2 gros l'aune, « de ley achetées, le 11e jour de mars 373, pour faire en la chapelle du chastel d'Argilli une aube et 1 ami, pour ce que celle qui [s'y trouvait] estoit toute pertuisie et n'estoit point honorauble ne soffisant pour chanter en ycelle ». Il fut payé 3 gros « à dite La Bertrée, d'Argilli, peletiere, pour 3 journées de ley faites, la direnniere sepmaine de may 374, pour faire lad. aube et ami »; de plus, « une once de fil d'Espinaul » (2) fut achetée un gros et demi, à Nuits, le 15 mai, « pour coudre lad. aube et ami » (3).

Extraits des « Accors et composicions » du bailliage de Chalon, du 1er février au 10 avril 1374 :

2006. — 50 fr. d'un homme « des Bourdes près de Cuiserey (4), pour ce que il a ditez pluseurs parolez injurioses du roy... et de mons. le duc, et auxi pour ce que il a presté à usure »;

2007. — 10 fr. d'un homme de « Denevy (5), pour ce que il a appourté sel blanc et vendu ou duchié de Bourgoingne, par le temps que la gabelle du sel couroit oud. duchié, et faites fraudes contre les ordenances sur ce faites » (6).

2008. — 14 avril, gratification de 10 fr. « aux menestriers qui ont esté aux noces de Robinet de Florigny, escuier de Mgr » (7).

Dépenses ordonnancées aux dates suivantes :

2009. — Le 19 avril, 1 fr. et demi « à Jehan de Coilly, pignier, demorant à Paris, qui deuz li estoient pour une paire de pignes,

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 105. — Le compte de la recette générale des finances du duc enregistre, d'autre part, à la date du 2 août 1374, le paiement de ces 36 fr. « à Henriet le brodeur, demeurant à Dijon..., pour façon et estoffes de 400 pennons et 2 estandars de la devise de Mgr, que mond. seigneur a faiz faire pour la chevauchie que il entendoit faire devers mons. d'Anjou » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 39).

(2) Voir ci-devant, p. 282, note 7.

(3) *Id.*, B 2159, 3e compte. f. 17.

(4) Les Bordes, commune de L'Abergement-lez-Cuisery, canton de Cuisery, Saône-et-Loire.

(5) Dennevy, canton de Chagny, Saône-et-Loire.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 100 r° et v°. — Voir précédemment, p. 204, note 5, et plus loin, p. 394, note 1.

(7) *Id.*, B 1441, f. 57 v°. — Cf. ci-devant, p. 323, note 4.

Digitized by Google

pour Charles mons^r » (1);

2010. — Le 27 avril : 6 fr. « à Huet le guaingnier, demorant à Paris (2)..., pour 2 granz estuis, l'un pour les chaperons de perlles de Mgr, et l'autre pour (3) les drageurs »; et 1 fr. et demi « à Copin, [sommelier de la chambre de Mgr], que il avoit paié pour semeler 6 paires de chausses de Mgr » (4);

2011. — Le 27 avril également, 30 fr. « à une fille que Baudet, narcarin de Mgr (5), avoit afforcée, pour don fait à elle » par le duc (6).

2012. — 28 avril, mention qu'il est dû 7 fr. « à Vinant, orfevre, de Paris (7), pour soie, argent, doreure [et] façons de certains esperons achetez de lui pour Mgr » (8).

2013. — « Pierre Du Fou, coffirier (*sic*), demorant à Paris », touche, le 28 avril, 30 fr. un quart, « qui deuz li estoient pour 3 males, garnies de baüz et de courroyes, et pour une paire de bouges pour forge, et pour unes petites bouges à marreschaut, tout fermant à clerf, et pour une male de cerf, ferment à clerf, achetées de lui » (9).

2014. — Le 28 avril, le duc mande de payer « à Jehan de Troiez, sellier, demorant à Paris » : 4 fr. « pour une selle de male »; 24 s. p. « pour un harnoiz nuef, pour le genest de Mgr »; 7 fr. « pour une selle pour la hacquenée de Mgr »; etc. (10).

Il est payé, le 5 mai :

2015. — « A Jehan Potel, brodeur de Mgr », 20 fr., « en deducion de certainne somme d'argent » à lui due « pour une cote, ouvrée de perles, qu'il avoit faite pour Mgr en l'année passée » (11);

2016. — « A Jehan Madolle, peletier et bourgoiz de Paris » : 100 fr. « pour 2 milliers de menu vair, pour fourrer deux manteaux, pour Mgr, le cent 5 franz »; 8 fr. « pour 2 douzaines de letices, pour bor-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 37.

(2) Ce gainier fournissait des « estuiz de cuir », etc., au duc de Berry, en 1372 (Arch. Nat., KK 251, f. 98 et 98 v°.

(3) Le texte porte fautivement : *par*.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 37.

(5) Henri Baudet. Voir p. 112, note 5, et art. 918.

(6) *Ibid.*, f. 57 v°.

(7) Cf. p. 110, note 4.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 42 v°. — Sa veuve, remariée alors à « Jehan Le Doux, bourgois de Paris », en donna quittance le 9 juillet 1378 (*Ibid.*).

(9) *Id.*, B 1441, f. 37 v°.

(10) *Ibid.*, f. 37 v°.

(11) *Id.*, B 1445, f. 61 v°-62. — Cf. art. 1614, 1773 et 1975.

Digitized by Google

der lesdiz manteaux »; 8 fr. « pour 22 martres »; etc. (1).

2017. — Entre autres travaux exécutés aux jardins du château de Rouvres, « la semene de l'Auçansion » (2), on fit « abatre les quancuaires (3) dessuis les troilles du jardin » (4).

Le duc mandate, le 19 mai :

2018. — « A maistre Belin, enlumineur de livres, demorant à Dijon (5), pour escripre et enluminer unes sept saumes pour Mme,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 41 r° et v°.

(2) En 1374, l'Ascension tomba le 11 mai.

(3) Dans l'*Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, par J. Lavalle, Joseph Garnier, etc., le chapitre consacré aux « Animaux et insectes qui ravagent la vigne » (p. 33-34) fournit d'intéressants renseignements, à partir de 1403, sur les *cancouaires* (hannetons), les *ureberes* (attelabes), etc. Voir aussi *Invent. somm. des Archives de la Côte-d'Or*, t. II, p. 94, art. B 4285; *Invent. somm. des Arch. de la ville de Dijon*, t. I, série B, p. 70, 71 et 72, et t. II, série D, p. 2; C. Rossignol, *Histoire de Beaune*, p. 358 et 412-414; etc. — Sur l'usage des processions et des exorcismes auxquels on recourait jadis, en Bourgogne et ailleurs, contre les insectes nuisibles à la vigne, consulter en outre : Barth. de Chasseneuz, *Consilia...* (édition de Lyon, 1531), f. 2-17; la « Bibliographie relative aux procès et aux excommunications des animaux au moyen âge », publiée à la suite des *Procès contre des animaux et insectes, suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois*, par Alex. Sorel (*Bulletin de la Soc. histor. de Compiègne*, t. III, 1876, p. 269 et suiv.); et les sources indiquées dans le *Répertoire* topo-bibliographique de l'abbé Chevalier, col. 160.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5753, f. 36. — La dernière semaine du mois précédent, il avait été acheté « 2 livres de [graine de] choux rouges, pour semer ou jardin Mme » (*Ibid.*).

(5) Écrivain et enlumineur mentionné dès 1344. Le 21 octobre de cette année, il s'engage, avec « Marie, sa femme », à faire, pour un clerc de Dijon, « deux paires d'oires de Nostre Dame », moyennant la somme de six livres, payées d'avance (*Id.*, B 11240, f. 76 v°). Il était fils de « maistre Lauren à (*sic*) l'escripvain » (*Ibid.*), « magister Laurencius scriptor », de Dijon, décédé déjà en 1340 (*Id.*, B 11230, f. 96 v°), et qu'il ne faut pas confondre avec Laurent, peintre et sellier dijonnais, « Lorent le pointre », « Laurencius picturarius », cité à partir de 1339 (*Ibid.*, f. 63 v°) et exécuté à Dijon en 1359, pour avoir pris part à une émeute (*Id.*, B 1407, f. 23 r° et v°); ce dernier était fils du peintre-verrier dijonnais Étienne de Besançon (*Stephanus de Bisuncio*), vivant de 1326 (*Id.*, B 11224, f. 31 v°) à 1348 (*Id.*, B 11250, f. 39), mort en 1350 (*Id.*, B 11246, f. 94 v°). Pour en revenir à notre écrivain-enlumineur, on le retrouve en 1356, sous le nom de « Belinus scriptor » (*Id.*, B 11256, f. 17 v°); l'année suivante, il reçut de « Huguenin, dit Le Froignier, de Dijon, escripvain de mons. le duc de Bourgoigne » (Philippe de Rouvre), la somme de 38 florins de Florence et 3 gros tournois « pour l'enluminere d'um livre c'on dit *Visces et vertux*, qui est aud. mons. le duc » (*Id.*, B 11234, f. 62 v° et 64; J. Simonnet, *Doc. inédits pour servir à l'hist. des institutions et de la vie privée en Bourg.*, p. 351-352). Dès lors,

Digitized by Google

3 franz, et à Berthelot, varlet Popart (1), pour faire appareillier les heures dud. Popart, 1 fr. » (2);

2019. — 22 gros « à un des varlès de Mme, pour acheter soie, fil et toille pour rapareillier les tapis de Mme » (3).

2020. — 22 mai, payé 8 fr. « à Huot le coustellier, demeurant à Dijon..., pour une paire de cousteaulx à tranchier, à menches d'yvoire, achetée pour Mme » (4).

2021. — « L'évêché de Chalon estoit actuellement vaccant. La duchesse de Bourgogne, qui s'intéressoit pour cet évêché, vouloit y mettre Pierre de La Trimoille (5). Elle envoya à cet effet, vers le pape, Philipe de Jaucourt (6), chevalier, et Jean de Jeux, panetier

---

« magister Belinus, scriptor », « Belinus Laurencii, de Dyvione, scriptor », « maistre Belin l'escripvain », figure dans les documents dijonnais jusqu'en 1381 (Arch. Côte-d'Or, B 11305, f. 46 v°; Arch. de la ville de Dijon, L 330, f. 24 v°). Bien que deux textes de 1382 et 1383 constatent le décès de « *feu* maistre Belin, l'escrivain de forme, de Dijon » (Arch. Côte-d'Or, B 11307, f. 39 v° et 98), son nom continua à être inscrit jusqu'en 1386 au moins dans les rôles des marcs de la ville de Dijon (*Id.*, B 11487, f. 53, etc., 396 v° et 470 v°). Quoi qu'il en soit, il laissa, entre autres enfants, deux peintres : « Perrellus », « Perreal le pointre », « Perreaul le pointre », etc., mis en apprentissage, le 7 janvier 1360, chez « Johanninus dictus Le Pareur, Dyvione commorans, pictor » (*Id.*, B 11256, f. 198 v°; Joseph Garnier, *Notes inédites sur des artistes bourguignons*, dans le *Bulletin archéol. du Comité des travaux histor. et scientif.*, 1889, p. 316) ; il vivait encore à Dijon en 1407 (Arch. Côte-d'Or, B 11358, f. 106 v°, B 11359, f. 36, et B 11491, f. 243 v°), et était mort en 1414 (*Id.*, B 11329, f. 1) ; — Jean, peintre et brodeur dijonnais, appelé Jean *Chastal*, *Chatal*, *Chataul*, *Chastaul*, etc. (voir ci-devant, p. 300, note), mentionné de 1382 (*Id.*, B 11307, f. 39 v°, 93 v°, 98, etc.) à 1425 (*Id.*, B 11492, f. 296), décédé en 1425 ou 1426 (Arch. de la ville de Dijon, L 391, f. 144 v° et 173 v°).

(1) Louis Poupart, valet de chambre de « Jehan monsr » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 61); il l'était encore en 1395 (*Id.*, liasse B 386).

(2), (3) *Id.*, B 1441, f. 37 v°.

(4) *Id.*, B 1444, f. 39.

(5) Les généalogies de la maison de La Trémoille ne font pas mention de ce personnage, signalé une autre fois dans nos comptes, en 1374 également (*Ibid.*, f. 48 v°). Il ne semble pas, en effet, qu'on puisse l'identifier avec Pierre de La Trémoille, dont il sera question par la suite, frère de Guy et de Guillaume, cités précédemment (art. 597 et 908), connu dès 1374 (Louis de La Trémoille, *Livre de comptes... Guy de La Trémoille...*, p. 149), échanson du duc en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 79 v°), écuyer tranchant de ce prince en 1380 (*Id.*, B 4011, f. 39), puis (1381) son chambellan (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 182 et 199), et (1397) son conseiller (*Ibid.*, f. 16, 81 et 253), seigneur de Daours (canton de Corbie, Somme), en 1390 (Bibl. Nat., ms. fr. 26024, n° 1490), etc., vivant encore en 1426 (Le P. Anselme, *Hist. généalog...*, t. IV, p. 163 et 181).

(6) Fils de Richard de Jaucourt, seigneur de Villarnoux (commune de

Digitized by Google

du duc » (Mandement de la duchesse, daté de Rouvres, le 27 mai) (1).

2022. — D'après un autre mandement de cette princesse, du 28 mai, « Charles de Bourgogne estoit actuellement dangereusement malade. La duchesse, sa mère, ayant sa guérison à cœur, le voua à Dieu et fit offrir pour 5 florins d'or frans 8 s. et 4 d. de cire à l'ymage du Sauveur, en la grande église de Troyes » (2). — Le 30 mai, elle ordonna encore de payer « au Dauphin, messaigier de

---

Bussières, canton de Quarré-les-Tombes, Yonne) (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VIII, p. 206), etc., Philippe de Jaucourt, chevalier, était au service du duc depuis 1364-1365 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 59 et 63; coll. Bourgogne, t. LII, f. 132 v°, 133, 134 et 135 v°, t. CIV, f. 63 v°, 65 et 65 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 15, et preuves, p. VI; etc.). Philippe le Hardi le choisit, le 1er avril 1371, « pour porter sa bannière toutes les fois qu'il yra en guerre et se mettra en campagne et qu'il sera besoin, à 200 florins de pension par an » (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 167). Il était « maistre d'hostel » du duc dès 1377 (*Ibid.*, f. 65), et fut appelé, le 4 avril 1384 (*Id.*, t. XXIII, f. 74), aux fonctions de gouverneur du comté de Nevers et de la baronnie de Donzy (chef-lieu de canton, Nièvre), charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, 23 août 1390 (Arch. Côte-d'Or, B 4631, f. 59 v°). Il avait épousé Isabelle de Beauvoir, veuve de Girard de Bourbon, seigneur de Montperroux (commune de Grury, canton d'Issy-l'Évêque, Saône-et-Loire) (La Chenaye-Desbois, *ouvr. cité*, t. VIII, p. 206). — Voir, sur ce personnage, le comte de Chastellux, *Famille de Jaucourt, notice généalogique* (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, 1878), p. 21-25.

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 176; cf. aussi t. XXIV, f. 81. — D'après le compte de la recette générale des finances, il fut payé en effet, en vertu de ce mandement, une somme de 70 fr. « à mess. Phelippe de Jaucourt, chevalier, et à Jehan de Jeux, pannetier de Mgr, sur les despens d'eulx, de leurs gens et chevaux, en alant de Rouvre à Avignon, devers nostre trés saint pere le pappe, pour la promocion de maistre Pierre de La Trimoille à l'eveschié de Chalon, à present vacquant » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 27 v°). — J'ajouterai que les démarches de la duchesse paraissent avoir été un peu tardives. L'évêque de Chalon, Geoffroi de Saligny, nommé à l'évêché de Bayeux le 14 avril 1374, avait été remplacé au siège épiscopal de Chalon, dès le 12 mai, par Nicolas de Vères (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi...*, t. I, p. 127 et 158).

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 176. — Ces 5 fr. 8 sols 4 deniers t. figurent au compte original comme remboursés « à Mme pour le veu de cire que elle avoit fait mettre devant l'image du Sauveur, en la grant eglise de Troyes, pour Charles monsr » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 21 v°). — L'autel de la chapelle du Sauveur, à la cathédrale de Troyes, était autrefois surmonté d'un Christ en croix, de cinq pieds de haut, en argent (?) et datant du IXe (?) siècle, qui fut supprimé vers 1778, après avoir été longtemps l'objet d'un culte particulier (Courtalon-Delaistre, *Topographie histor. de la ville et du diocèse de Troyes*, t. II, p. 119-120; A. Babeau, *La décoration intérieure de la cathédrale de Troyes...* (Extr. de l'*Annuaire de l'Aube* de 1900, p. 7-8).

Digitized by Google

Mgr, pour faire ses despens en alant, de Roivre à Saint-Quentin, pourter 22 livres de cire pour le poiz de Charles mons[r], 5 franz, et pour lesd. 22 l. de cire, 5 fr. demi, et pour faire les offrandes de Charles mond. s[r], 3 fr. » (1).

2023. — Le 6 juin, le duc, alors en Flandre, mandate 2 fr. et demi « à deux povres hommes, pour don fait à eulx, pour Dieu et en aumosne, pour ce que il avoient euz copez les poins, par l'ordonnance de mons. de Flandres » (2).

2024. — 7 juin, « Jehan Bernart, mercier, demorant à Dijon, touche 3 fr. 6 s. 8 d. t. à lui dus « pour 5 onces 3 quars de soye perse, pour faire un tessu de ceinture pour cloer d'or, pour Mgr » (3).

Dépenses ordonnancées par le duc aux dates suivantes :

2025. — 8 juin, 37 s. 10 d. t. « pour un chapeal de festuz, que Mgr avoit fait acheter à Gand, et pour sandal dont il fut garny » (4) ;

2026. — 11 juin, à une « espiciere » de Soissons : « pour 1 cent demi de cire, qui a esté offert pour Mgr devant Nostre Dame de Soissons (5), 40 l. 10 s. t.; pour la peine et salaire de cellui qui ovra lad. cire en 5 cirges, 25 s. t.; et pour 25 escussons des armes de Mgr, mis sur lesdiz cierges, 25 s. t. » (6);

2027. — 12 juin, 13 l. 15 s. t. à un drapier de Noyon « pour 11 aunes de drap vert, que Mgr a fait acheter de lui..., pour lui vestir en boiz » (7);

2028. — 28 juin, 8 fr. à un des fourriers du duc « pour 2 douzaines d'estuefs et pour 4 renverses pour jouer à la paume, lesquelles Mgr a fait acheter, tant pour lui esbatre comme pour donner à mons. de Flandres » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 69 v°. — Dans dom Plancher (*Hist. de Bourg.*, t. III, p. 41), on lit : « S. Aventin », au lieu de : Saint-Quentin. Le même auteur (*Ibid.*) assigne à cette dépense et à la mort du jeune prince la date erronée de 1373. Voir plus loin, art. 2034.

(2) Arch Côte-d'Or, B 1441, f. 58 v°.

(3) *Ibid.*, f. 41 v°.

(4) *Ibid.*, f. 70.

(5) Les monographies de la cathédrale Notre-Dame de Soissons (chet lieu d'arrondissement, Aisne) ne contiennent aucun renseignement, que je sache, sur cette statue de la Vierge, qui devait alors y être vénérée.

(6) *Ibid.*, f. 21 v°. — Le 5 juillet suivant, « le duc... envoya offrir à Saint-Denis en France... 3 cierges, qu'il fit faire exprès, esquels il y entra 150 livres de cire, qui luy coûtèrent 26 l. 5 s., pour la façon 1 l. 4 s., la peine de les y porter, 6 s.; et fit mettre 18 écussons à ses armes à ces cierges, et luy coûtèrent ces écussons 9 s.; en tout 28 l. 4 s. parisis » (*Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 71).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 41 v°.

(8) *Ibid.*, f. 38.

Digitized by Google

2029. — Le changeur Henriet Orlant donne quittance, le 30 juin, de 188 fr. 10 s. t. à lui dus, savoir : « pour 2 quartes d'argent, pesant 12 mars 3 onces 12 esterllins obole d'argent, à 6 fr. et demi le marc, 99 fr. ; pour 18 tasses d'argent, pesant 17 mars 5 onces 15 esterllins d'argent, à 6 fr. le marc, 106 fr. 6 s. 3 d. t. ; et pour les estuis de cuir, pour mettre lesd. quartes et tasses, 31 s. 3 d. t. ; toute laquelle vaiselle Mgr a faite acheter de lui et icelle donner à maistre Gervaise Crestiein, phisicien, et à Lorencin Le Seneschaut, apothicaire du roy, lesquelx, par l'ordonnance du roy, estoient venuz à Gand visiter Mgr en certaine maladie qui li estoit avenue » (1).

2030. — Passé en compte, le 2 juillet, 1 fr. donné « à un menestrier de Jehan mons[r], pour rapareillier sa quitterne » (2).

2031. — La duchesse, à Langres, fait offrande, le 4 juillet, de 4 fr. « aux Jacobins de Langres, pour don », et de 4 fr. « aux moines de Turley (3), pour prier pour Mgr, pour Jehan et Charlles mess[rs] » (4).

2032. — 6 juillet, payé 73 fr. « à Jehanin de Saint-Dizier, orfevre, demorant à Dijon », savoir: 50 fr. « sur la façon de deux ymages d'argent, que Mgr li fait faire pour Jehan mons[r], lesquelles sont données à Nostre-Dame de Moltrolain (5) et à mons. saint

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 43 v°-44. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 500. — D'autre part, un mandement ducal du 8 juin 1374 alloua 12 l. t. à un « chevaucheur de Mgr, pour porter lettres hastives, de Gand à Paris, devers le roy... et ses phisiciens », et 6 l. 5 s. à un autre chevaucheur du duc, « pour porter lettres de Mgr, de Gand à Paris, au roy... et aucuns de ses phisiciens et apoticaires, touchant la malaidie de mond. seigneur » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 70). D'après un autre mandement du duc, du 13 juin suivant, il fut payé 30 l. 8 s. 7 d. t. « à l'oste du Lion d'or, à Gand, pour les despens de maistre Gervais, phisicien, et Laurencin, apoticaire du roy, de leurs varlez et chevaux, faiz illec, par 10 jours que il ont esté aud. Gand, pour visiter Mgr en certainne maladie que il a nagueres eue aud. Gand » (*Id.*, B 1438, f. 73 v°). Les offrandes de cire mentionnées à l'art. 2026 doivent se rattacher à cette maladie du duc; voir aussi ci-après, art. 2031. — Philippe le Hardi avait séjourné à Gand du 10 au 16 mai, puis du 20 mai au 5 juin (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 105).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 59. — Cf. ci-devant, art. 1876.

(3) Abbaye cistercienne de Theuley, canton de Dampierre-sur-Salon, Haute-Saône. Voir *Gallia christ.*, t. IV, col. 825 et suiv.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 59.

(5) Mont-Roland, commune de Jouhe, canton de Rochefort, Jura. C'était un lieu de dévotion à la Vierge très fréquenté au moyen âge (cf. L. Jeannez. *Notes historiques sur N.-D. de Montroland...* Lons-le-Saunier, 1856, in-18). Le duc et la duchesse y étaient allés en pèlerinage le 19 mai 1372 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 82). Les comptes relatent que le duc offrit, à cette occasion, 5 fr. « aux reliques de Nostre-Dame de Monrolain, où Mgr ouy la

Digitized by Google

Claude » (1); 16 fr. et demi « pour 3 mars d'argent pour parfaire lesd. deux ymages »; et 6 fr. et demi « pour une once d'or de touche pour parfaire une ymaige de saint Jehan Baptiste » (2).

2033. — « Vinant de Vermonstier, orfeivre, demourant à Paris », touche, le 7 juillet, 24 fr. 10 s. 3 d. p. « qui deuz li estoient pour pluseurs parties d'orfeivrerie que il a faites de son mestier pour Mgr » (3).

2034. — 13 juillet, payé 10 fr. « aux religieux de Cisteaux, pour don fait à eulx pour une pitance, le jour de l'enterrement Charles mons[r] » (4).

---

messe », et 1 fr. « à l'offrande de lad. messe »; il dépensa en outre 1 fr. « pour les chandelles que il fist mettre devant l'ymage de Nostre Dame en lad. eglise » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 105 v°-106). Le 16 janvier de la même année 1372, il avait fait remettre 3 fr. « à mess. Jehan de Mornay, lequel aloit en pelerinage à Nostre-Dame de Monrolain, pour faire l'offrande de Mgr illec » (*Ibid.*, f. 70). — Il sera question encore, par la suite, de la dévotion des ducs à ce sanctuaire.

(1) Saint-Claude (chef-lieu d'arrondissement, Jura), appelé d'abord Condat, puis Saint-Oyend, et ayant pour origine une célèbre abbaye de bénédictins. On y conservait, entre autres reliques, celles de saint Claude, né à Salins (Jura), évêque de Besançon, puis abbé de Condat, mort le 6 juin 693 (?), patron de la ville et du diocèse de ce nom. Sur ce pèlerinage, fameux au moyen âge,— nos ducs, pour ne parler que d'eux, le visitèrent plusieurs fois,— consulter notamment dom P. Benoit, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude* (Montreuil-sur-Mer, 1890-1892, 2 vol. in-8°), t. I, p. 75, 132, 158, 380-381, 447-448, 519-533, et t. II, p. 90-91, 235-249, 360-375, 378 et 747. J'y relève (t. II, p. 91) une inexactitude, empruntée à divers auteurs franc-comtois antérieurs : le premier voyage de Philippe le Hardi à Saint-Claude n'eut pas lieu en 1369, mais en décembre 1376 (E. Petit, *Itinéraires....* p. 133).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 44. — Voir ci-devant, art. 1852 et 2003.

(3) *Id.*, B 1444, f. 54 v°.

(4) *Id.*, B 1441, f. 59. — Le jeune prince mourut, à Rouvres, dans la nuit du 11 au 12 juillet 1374, « à une heure de nuit » (*Id.*, B 1436 bis, f. 109 v°; *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 182; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 106 et 500). Ni son père ni sa mère n'assistèrent à ses derniers moments et à son modeste service funèbre. Le duc était alors en France auprès du roi (*Ibid.*, p. 106); quant à la duchesse, que nous avons vue si soucieuse de la santé de son enfant depuis le mois de janvier précédent (art. 1974, 2022 et 2031), elle l'avait brusquement laissé au château de Rouvres le 29 juin (Arch. Côte-d'Or, B 1436 bis, f. 104 v°), pour aller à Langres et de là à Gray, qu'elle ne quitta pas du 6 au 25 juillet (*Ibid.*, f. 104 v°-105). Bien que Rouvres ne soit qu'à quatorze lieues de Gray, elle ne s'y rendit point, à la nouvelle de la mort de son fils. — En dehors de la dépense citée à l'art. 2034, la comptabilité ducale enregistre, le 13 juillet, 33 livres 14 sols 4 deniers de « despence faite pour l'enterrement de feu Charles mons[r], qui fu enterrés à Citeaux » (*Ibid.*, f. 109 v°), et 10 livres 18 deniers tournois payés, le 16 novembre 1374, à « Guillemin de Monthaut, espicier et varlet de chambre de Mgr..., pour

Digitized by Google

2035. — Le 19 juillet, « Jehanim de Paris, salier, demorant à Dijon », reçoit 10 fr. à lui dus « pour 4 arceons bourdés de leton, dorés, pour les femmes de Mme; pour 4 penneaux et pour 4 housses pour mettre sur lesd. (*sic*) celles; pour marchié fait à lui » (1).

2036. — 28 juillet, le duc gratifie de 4 l. 10 s. t. « Jehan de Salins, dit le grant Lancement (2)..., pour paier une boette de messagier, armoée des armes de Mgr » (3).

2037. — Les 22 et 31 juillet, « Jehannete, femme feu Petit Jehan le guaingnier » (4), touche 35 fr. 3 s. 4 d. t., savoir : 32 fr. « pour un estuy de cuir pour la fontainne de Mgr, 3 estuis pour 3 grans plaz, 3 estuis pour 3 chandeliers, 3 estuis pour tasses d'argent, 2 estuiz d'aiguebenoitiez et un estuy pour orignaux, tout pour Mgr »; 1 fr. et demi « pour les courroyes dezdiz estuis »; et 2 florins « pour un estuy d'un bacin d'argent à laver les mains » (5).

2038. — 31 juillet, payé 54 fr. « à Jehan Bilon, coustelier, demorant à Lengres (6), qui deuz li estoient pour 10 espées garnies, pour le sangler, que Mgr a fait achete[r] de lui pour faire sa volenté » (7).

2039. — Mandaté, le même jour, 2 fr. « à Françoiz, varlet du fol de Mgr, pour paier la façon de la robe dud. Françoiz et dud. foul » (8).

2040. — 1er août, remis 2 fr. « à Jehan Poncet, charpentier des

---

pluseurs parties qu'il a baillées pour le fait de la sepulture et sevelissement de feu Charles monsr » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 36).

(1) *Id.*, B 1441, f. 38. — Le même sellier toucha, les 6 août et 11 octobre 1374, 15 fr. 4 gros, « qui deuz li estoient pour 2 celles, garnies de tous harnoiz, pour 2 des haquenées de Mme », non compris 5 fr. payés à un mercier de Dijon « pour rubam doré d'or et pour soye pour ouvrer sur lesd. celles » (*Id.*, B 1444, f. 38). Cf. ci-devant, art. 1881.

(2) Un des messagers à pied du duc, dès 1372 (*Id.*, B 1438, f. 54, 54 vo, etc.).

(3) *Id.*, B 1441, f. 59 vo. — Le 10 novembre 1374, « Vion », un autre messager à pied du duc, toucha 4 fr. « pour une boete armoïe des armes de Mgr, qu'il a fait faire pour son office » (*Id.*, B 1444, f. 69 vo). — Sur ces boîtes de messager, cf. Victor Gay, *Glossaire archéologique*..., t. I, p. 170-171, et le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1881, p. 120.

(4) Gainier dijonnais, mentionné précédemment, art. 1792. Sa veuve toucha encore, le 12 octobre 1375, 10 fr. que le duc lui « devoit pour un estuy de cuir, garni de fautre dedens, pour une targe, laquelle Bonnejointe [cf. ci-devant, art. 953] donna à Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 51).

(5) *Id.*, B 1441, f. 38 vo.

(6) On verra par la suite que ce coutelier-armurier langrois était encore fournisseur du duc en 1379. Cf. aussi art. 1994.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 38 vo.

(8) *Ibid.*, f. 59 vo.

Digitized by Google

menues euvres de Mgr, pour achater glus de noes (1), pour convertir en certains ouvraiges que l'an fait à Mombar, en la chambre Mme » (2).

2041. — 2 août, ordonnancement de 10 l. 3 s. 4 d. t. « à Guillemot l'esmailleur, demeurant à Troies, tant pour argent et façon de 4 colliers d'argent, garniz de tourez, de boucles et de mordanz, pesans 6 onces d'argent, que Mgr li a fait faire, pour mener et presenter 4 levriers à la royne, comme pour 2 lesses de soye blanche, pesans 4 onces, pour mener lesdiz levriers, et aussi pour la façon desd. lesses » (3).

2042. — « Robert Alixandre et Aisseline, saige femme, sa femme » (4), reçoivent, le 2 août, 32 fr. « pour les despens faiz par eulx et leurs genz et chevaulx, tant en venant de Paris en Bourgoingne, devers Mme, comme pour louyers et achat de chevaulx qu'il ont louyez sur le chemin » (5).

Payé, le 12 août :

2043. — 845 fr. « à Digne Raponde, marchant et bourgoiz de Paris (6)..., pour pluseurs parties de draps d'or de Chipre, draps de

---

(1) On fabriquait alors la colle forte avec des noues de poisson de mer et, spécialement, de morue. — Le même Jean Poncet, « ouvrier de charpenterie », *alias :* « maistre de charpenterie des menues euvres de Mgr », toucha encore, le 27 octobre 1374, 10 fr. un tiers « pour achater boiz et glus de noe et faire faire la ferrure de 2 coffres, pour mettre la vaisselle de Mgr et de Mme » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 40), et fit emplette à Dijon, le 11 septembre 1375, moyennant 15 gros, de « 4 cent de nohes de molues, pour gluer les ouvraiges de charpenterie de Mgr » (*Id.*, B 4421, f. 24). Il lui fit encore payé, en 1376, 1 fr. « pour oz de molue, pour fere le glux pour couler les fenestres et les chassis » qu'on faisait alors au château d'Argilly (*Id.*, B 2160, 2e compte, f. 18 v°). En 1386, un menuisier travaillant au château de Maisey acheta, pour 1 fr. 3 gros, « 60 pieces de glu de noue de pesson de mer, pour gluer enfonceure d'ostevans, d'usseriez et de fenestres » (*Id.*, B 6610, f. 7); etc.

(2) *Id.*, B 1444, f. 38.

(3) *Ibid.*, f. 54 v°-55.

(4) Voir ci-devant, art. 1430. — La duchesse était enceinte alors de son troisième enfant, Marguerite de Bourgogne, née le 16 octobre suivant (cf. art. 2075).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 95 v°. — Voir ci-après, art. 2096.

(6) *Dino Rapondi*, de Lucques, un des plus riches *marchands* parisiens de la fin du XIVe siècle. Son nom réapparaîtra maintes fois, par la suite, dans notre publication. Un de ses frères, — l'aîné probablement, — Guillaume Raponde, *lombard* établi à Bruges dès 1364 (Jules Finot, *Invent. somm. des Archives du Nord*, t. VII, p. 51, 52 et 91), prêta de l'argent à Philippe le Hardi en 1369 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 139 et 154) et était mort en avril 1371 (*Id.*, B 1435, f. 31). C'est aussi comme *lombard* à Bruges que Dine figure tout d'abord dans les documents, dès 1368 (Jules Finot, *ouvr. cité*, p. 65 et 91). En 1371, toujours fixé à Bruges, il commença à entrer en rela-

Digitized by Google

soye, de pluseurs manieres, tant pour Mgr et pour M[me] comme pour le roy... et M[me] de La Riviere, ausquelz ilz les ont donnez; et aussi pour 2 onces et demie de perles, pour assouvir unes des robes de Mgr » (1);

2044. — « A Benedic Du Gal, marchant et bourgoiz de Paris » : 1053 fr. et demi « pour pluseurs parties de draps d'or, de soie et autres draps que il a bailliez et delivrez pour Mgr et pour M[me] »; — 872 fr. « pour pluseurs autres draps d'or, de soie, baudequins et autres draps, que il a bailliez et delivrez... pour Mgr et pour M[me] »; — 72 fr. « pour 2 baudequins estroiz alexandrins, broichiez de fin or,

---

tions d'affaires avec le duc et lui avança encore des capitaux en 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 7 v°, 8, 8 v°, 10, 31 et 32 v°-33). Nous le retrouvons, en 1374, installé à Paris, et devenant désormais un des principaux fournisseurs de ce prince, en même temps que son banquier et son factotum de confiance, bien avant d'être investi officiellement, en 1391, des titres de « conseiller et maistre d'ostel de Mgr » (*Id.*, B 1487, f. 65), qu'il conserva sous Jean sans Peur. Fournisseur du roi depuis au moins 1376 (Bibl. Nat., ms. fr. 28919, dossier 54723, n[os] 2-15; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n[os] 1238, 1245, etc.), il prêta 30000 fr. à Charles VI, en 1385, « pour avancier le fait de l'armée de la mer », lors des préparatifs de l'expédition d'Écosse (British Museum, addit. chart., n° 40). Le duc de Berry l'avait aussi pour fournisseur en 1375 (E. Teilhard de Chardin, *Registre de Barthélemi de Noces, officier du duc de Berri...*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1901, p. 522); le duc d'Anjou également, en 1375-1380 (Arch. Nat., KK 242, f. 17 v°, 18,... et 94 v°), et le duc d'Orléans, en 1388 (Bibl. Nat., ms. fr. 28635, f. 70). Il testa à Paris, le 24 février 1413 (Alex. Tuetey, *Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, dans le t. III des *Mélanges historiques...* de la *Coll. de docum. inédits sur l'hist. de France*, p. 553-562), et vivait encore le 31 janvier 1415 (Arch. du Nord, série B, Compte de la recette générale de Flandre et d'Artois pour 1415-1416, coté 246, f. 150 v°). D'après Kervyn de Lettenhove (*Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 6), il serait mort, à Bruges le 1[er] février 1415; mais une mention de *L'Obituaire de Saint-Donatien de Bruges* (*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire* [de Belgique], 4[e] série, t. XVI, 1889, p. 335) paraît fixer la date de son décès au 6 mai [1415]. Il fut inhumé à l'église Saint-Donat de cette ville, en une chapelle enrichie par les Rapondi, où s'élevait autrefois « sa tombe en marbre noir » (Kervyn de Lettenhove, *ibid.*, p. 7). Jadis aussi il existait de lui, à la Sainte Chapelle de Dijon, un monument funéraire que lui avait fait ériger Jean sans Peur (Jules d'Arbaumont, *Essai histor. sur la Sainte-Chapelle de Dijon*, dans les *Mém. de la Commission des Antiquités... de la Côte-d'Or*, t. VI, 1861-1864, p. 117), monument qu'un visiteur étranger qualifiait, en 1533, de « adfabre sculptum » (Jean Second, *Iter gallicum*, dans ses *Opera*, édit. de Leyde, 1631, in-12, p. 317). Sa statue de Dijon a été reproduite, d'après un dessin du XVIII[e] siècle, dans *Paris et ses historiens...*, par Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserand, p. 336, au cours de leur notice biographique sur Dine Raponde.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46 v°-47.

Digitized by Google

pour Mgr »; — 28 fr. « pour une piece de racamat d'or, que Mgr donna à mess. Jehan de Tholon (1), le jour qu'il li avoit presenté un coursier de par le duc de Loherainne » (2); — 1941 fr. 11 s. 4 d. p. « pour pluseurs autres parties de draps d'or, de soye, veluaux, baudequins, satanins et autres draps, que il a bailliez et delivrez, à pluseurs foiz, pour Mgr et pour Mme » (3);

2045. — 30 fr. à quatre « vallez des chiens de Mgr », pour les défrayer de leurs dépenses en amenant, au début du mois de juillet, soixante-six « chiens » du duc, « de Dijon en France, devers Mgr (4), qui les avoit mandez pour chacier avec le roy » (5). Alors aussi, le duc se fit amener de Bourgogne vingt-huit de ses « levriers » (6).

2046. — 18 août, payé « à Jehan Le Joliat, drapier, demeurant à

---

(1) Chevalier lorrain, à qui le duc avait déjà fait présent, en 1373, « d'une ceinture d'argent, du prix de 90 l. » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 136; Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42 v°). Il est mentionné, d'autre part, dès 1365 (Bibl. Nat., coll. Lorraine, vol. 95, n° 33), était « voweiz de Nomeney » (Nomeny, chef-lieu de canton, Meurthe-et-Moselle), en 1373-1379 (*Ibid.*, n°s 36 et 38), et mourut avant le 24 mars 1411 (*Ibid.*, n° 39).

(2) Fils de Raoul, duc de Lorraine, Jean I succéda à son père, tué à la bataille de Crécy (26 août 1346), et mourut le 21 septembre (?) 1390 (les historiens lorrains n'ont pas jusqu'ici fixé la date exacte de son décès).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46 v°-47. — Le 8 septembre 1374, il fut encore payé à ce marchand 50 fr. « pour 2 draps d'or d'oultre mer, que Mgr a fait pranre de lui pour son corps » (*Ibid.*, f. 47).

(4) Le duc accompagna le roi dans ses déplacements à Royaumont, Senlis, Saint-Germain-en-Laye, etc., du 14 juin au 15 juillet (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 106-107).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 19.

(6) *Ibid.*, f. 27 v°, et *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 186. — Au mois de janvier précédent le duc avait chargé son écuyer de cuisine Jean Sauvegrain d'aller, avec des gens de sa vénerie, « mener, pour le païs [en Bourgogne], chacier ses levriers et 24 petiz chiens » (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 26 v°), mission dont celui-ci s'acquitta jusqu'en mai suivant (*Ibid.*, f. 26 v°-27). — Il a été précédemment question d'une « levriere » et d' « une liesse courant » du duc (art. 595), de ses « levriers pour le cerf et pour le lievre » (art. 1425) et de ses « lymiers pour le sangler » (art. 1461). Les comptes font encore mention, dès 1367, de ses « levriers de riviere » (*Id.*, B 1430, f. 25 et 155), des « petis chiens du gibier de Mgr » (*Ibid.*, f. 26), et de ses « chiens courans » (*Ibid.*, f. 99 v° et 100). En 1369, il acheta, pour 100 fr., « 12 chiens courans et un limier » (*Ibid.*, f. 98 r° et v°). On lui fit présent, en 1367, de « 4 chiens espagnoz » (*Ibid.*, f. 42 v°); en 1372-1375, de plusieurs « alans » (*Id.*, B 1438, f. 47, B 1441, f. 55 v°, B 1444, f. 38 v°, et B 1445, f. 84); en 1373, de « 2 levriers blancs » (*Id.*, B 1441, f. 61); en 1375, d' « un alant blanc » (*Id.*, B 1444, f. 79); etc. — Le duc avait aussi des « levriers de chambre » (*Id.*, B 1441, f. 45).

Digitized by Google

Dijon » (1), 39 fr. 10 s. à lui dus : « pour 5 aunes de marbré, pour faire une cote pour Mme, l'aune 14 gros...; pour 10 aunes de pers, pour faire un courset et une cote pour mad. dame, l'aune 2 florins..., et pour 8 aunes d'escarlette violete, pour Jehan et Charles mess^rs^, l'aune 25 gros demi » (2).

2047. — « Bernart Belenat, marchant et bourgoiz de Paris », donne quittance, le 21 août, de 130 fr. qui lui étaient dus : « pour un drap, contenant 2 pieces de baudequin tout vermeil, d'une soie, taint en grainne, pour faire un courset pou Mgr ; pour une piece de satanin vermeil en grainne, pour faire 2 pourpoins; pour 2 pieces de camelot tenné fort, de 4 filz, pour faire un autre coursot pour Mgr; et pour une piece de drap bleu d'oultre mer, que Mgr a donné à mess. Guy de La Trimoille » (3).

2048. — Le 23 août, le duc gratifie de 20 fr. « un varlet qui avoit amené et presenté, de par nostre saint pere le pape, à Mme, une mule » (4).

2049. — Il mandate, le même jour, 11 fr. dus « à Pierre Du Fou, coffrier, demeurant à Paris..., pour 1 coffre d'ozier, couvers de cuir, ferrez, lesquelz (*sic*) il a faiz pour Mme » (5).

2050. — 28 août, « Perrenelle, gantiere du roy », touche 36 fr. 5 s., savoir : 2 fr. « pour 4 paires de gans, dont l'une estoit couverte de chevrotin, pendante et brodée » ; demi-franc « pour 4 paires de gans sangles, à jouer à la paume » ; 1 fr. et demi « pour deux paires de gans de dains, tennez et brodez » ; 4 fr. et demi « pour 6 paires de gans de chamois tannez, doublés de chevrotin et brodez » ; trois quarts de franc « pour 2 paires de gans de chien, l'un[e] brodé[e] et l'autre longue » : « totes lesquelles parties elle a delivrées aus gens de Mgr depuis le » 26 décembre 1372 (6) jusqu'au 5 décembre 1373 ; — 12 fr. « pour 2 paires de grans gans pendans, pour Mgr, fourrez de gris et de vair et brodez » ; 12 fr. « pour 6 paires de gans pour les fauconniers de Mgr » ; et 3 fr. « pour 3 douzaines

---

(1) *Alias :* « Jehan Le Joliet », vivant encore en 1389 (Arch. Côte-d'Or, B 11303, f. 32 v°).

(2) *Id.*, B 1444, f. 48.

(3) *Ibid.*, f. 47 r° et v°.

(4) *Ibid.*, f. 66 v°. — Au mois de mai précédent, Jean Roger, archevêque d'Auch, avait aussi fait présent à la duchesse de « deux mules » (*Ibid.*, f. 82 v°). En 1374 également, « une grant mule grise » fut achetée 80 fr. « pour la littiere de Mme » (*Ibid.*, f. 60 v°).

(5) *Ibid.*, f. 38.

(6) Le ms. porte fautivement : 1373.

Digitized by Google

de longes et pour cuir à faire giez, bailliez aus fauconniers de Mgr » (1).

2051. — 30 août, payé 65 fr. « à Jehan Rampillon, bourgois de Chastillon..., pour un flacon d'argent, du pois de 10 mars, acheté de lui... et delivré en l'eschançonnerie de Mgr..., ensemble l'estuy » (2).

2052. — Même jour, mandaté 4 l. 5 s. t. « à Guillemin de Monthaut, espicier de Mgr », à lui dus « pour 8 livres et demie de sucre rosat, morceaulx et anis confit, que il a delivré en la chambre de Mgr » (3).

Le 31 août, le duc ordonnance :

2053. — 96 fr. « pour un balay que Mgr a fait acheter pour donner à l'evesque de Nevers, confesseur du roy » (4) ;

2054. — 2 fr. 2 s. 6 d. t. « pour empoise et savon, achetez à Paris, du commandement de Mgr, pour Mme » (5).

2055. — 4 septembre, ordre de payer 10 fr. « à Louys Molier, menestrier de Mgr (6), pour faire les despens de lui et de son che-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 38 r° et v°.

(2) *Ibid.*, f. 54 v°.

(3) *Ibid.*, f. 35 v°.

(4) *Ibid.*, f. 54 v°. — Originaire de Villiers-Herbisse (canton d'Arcis-sur-Aube, Aube), Pierre de Villiers, dominicain, fut évêque de Nevers du 27 août 1372 au 12 septembre 1375, date à laquelle il fut transféré au siège épiscopal de Troyes, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 11 juin 1377 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 386 et 521). Charles V l'avait déjà pour confesseur avant de monter sur le trône et ne le remplaça qu'en 1376 (L'abbé Oroux, *Hist. ecclésiast. de la cour de France...*, p. 449-450 et 468). Cf. en outre sur ce personnage : Bibl. Nat., mss. fr. 20593, n° 10, et 26009, f. 127, et nouv. acquis. lat. 184, f. 29 et 167 ; Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 175, 179 v° et 180 ; *Gallia christ.*, t. XII, col. 513 et 650-651 ; etc.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 38. — En 1375, la duchesse acheta encore, pour 30 s. t., « 18 livres de savon », à 20 deniers la livre (*Id.*, B 1463, f. 68).

(6) Louis Mulier (*Loys le menestrier*, *Loyset le menestrel*, *Loyset*, *menestrier de Mgr*, etc.), de « Bulles en Beaulveisin » (Bulles, canton de Clermont, Oise) (*Id.*, B 11300, f. 70), ménétrier du duc dès 1372 (*Id.*, B 1438, f. 42 v°, 52, etc.), l'était encore en 1399 (*Id.*, B 1517, f. 109 v°-110, et B 1526, f. 165 v°-166). En 1409, il est dit « jadis famillier et menestré de feu mons. le duc [Philippe le Hardi]... et à present vallet de chambre de Mgr » (Jean sans Peur) (*Id.*, B 1557, f. 41 v°-42). Retiré à Dijon, où il possédait une maison dès 1391 (*Id.*, B 11294, f. 64), il conserva auprès de Philippe le Bon le titre honoraire de valet de chambre, et, fort âgé, touchait encore en 1420 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 109 v°, et t. XXIX, f. 164), la pension à vie de 80 fr. par an que Philippe le Hardi lui avait accordée le

Digitized by Google

vaul, en alant [de Bourgogne] en Alemaingne querre aucuns menestriers pour Mgr, là où il l'envoie » (1).

2056. — Le 5 septembre, « Jacob de Granceon, escuier de cuisine de Mgr », achète, pour 20 l. t., « en foire chaude de Chalon » (2), de « Aubry le potier d'estain, demorant à Dijon..., trois dozainnes de plaz et sept dozainnes d'escuelles d'estaing, pesanz, au pois de Chalon, 150 livres d'estaing..., la livre au feur de 2 s. 8 d. t. ». Leur transport, « sur ung cheval », de Chalon à Montbard, où résidait alors la duchesse, coûta 30 s. t. (3).

2057. — « Comme la duchesse de Bourgogne estoit prête d'accoucher, mond. s[r] le duc, son mari, luy fit accommoder et préparer pour cela une grande chambre en son château de Montbard, et des lices de bois autour des fonts de l'église dud. lieu, pour le batême de l'enfant qu'elle mettroit au monde. Extrait d'un mandement de mond. s[r], datté de Montbard, 10 septembre 1374, portant ordre à Amiot Arnaut, receveur général de ses finances (4), de donner ce qu'il faudra d'argent à cet effet au châtelain de Montbard » (5).

---

8 octobre 1398 (Arch. Côte-d'Or, B 1520, f. 49). Il était mort en 1421 (*Id.*, B 11492, f. 19 v°, 22 v°, 170, etc.).

(1) *Id.*, B 1444, f. 82 v°.

(2) La foire chaude de Chalon dura du 24 août au 16 septembre 1374 (*Id.*, B 3574, f. 107).

(3) *Ibid.*, f. 116 v°.

(4) Amiot Arnaut avait été tout d'abord, en 1368-1369 (*Id.*, B 1430, f. 126, 141, etc.), « clerc » de Huet Hanon, trésorier et receveur général des finances de Philippe le Hardi (cf. p. 48, note 4). Valet de chambre de ce prince en 1371 (*Id.*, B 319, f. 3 et 16 v°, B 1435, f. 2 v°, 39, etc.; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 6 v°), il fut « general receveur de toutes les finances » du duc, du 20 juillet 1372 au 18 juillet 1379, puis du 21 mai 1381 au 1[er] juin 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 86, B 1438, f. 1 r° et v°, B 1454, f. 1, B 1457, f. 1, B 1462, f. 1, et B 1467, f. 1), et, en même temps, receveur du bailliage de Dijon, du 1[er] juin 1374 au 30 octobre 1384 (*Id.*, B 4421, f. 1, et B 4426, f. 1). A partir au moins de 1388, il est qualifié de conseiller du duc et de maître de sa Chambre des comptes de Dijon (*Id.*, B 1469, f. 81 v°, B 1499, f. 63 v°; etc.). Nommé châtelain de Saulx-le-Duc et de Salives (canton de Grancey-le-Château, Côte-d'Or), le 21 juillet 1397, il exerça cet office du 1[er] mai 1399 au 4 février 1403 (*Id.*, B 6096, f. 1 r° et v°, B 6098, f. 52, et B 6099, f. 1). Il tint enfin les comptes de la construction de la Chartreuse de Dijon, du 1[er] janvier 1385 au 31 mars 1412 (*Id.*, B 11670, f. 11, et B 11673, f. 207 v°), et était mort à la date du 4 avril 1414 (*Coll. Bourgogne*, t. LVI, f. 67). Charles VI lui accorda des lettres d'anoblissement, le 20 février 1382 (Arch. Nat., JJ 120, n° 183). Il était originaire de Montbard (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 118).

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 186. — Le châtelain de Montbard était alors Michel Galey (voir p. 310, note 6).

Digitized by Google

2058. — 11 septembre, mandaté 30 s. t. « à Colas Boilleaue, de Semur, pour pluseurs galoiches achatées de lui, et pour semeler aucunes des chauces de Mgr » (1).

2059. — Payé, le 12 septembre : 50 fr. « à Jehan Diete, changeur et bourgoiz de Paris (2)..., pour 2 esmeraudes que Mgr a fait acheter de lui, pour mettre en un des chapeaulx de Mme, où elles failloient »; et 6 fr. « à Jehan de La Rouse, orfeivre, demeurant à Paris (3), pour mettre en euvre lesd. 2 esmeraudes, rapparillier led. chapel et y mettre fueille novelle » (4).

2060. — 17 septembre, la duchesse fait payer 30 s. t. « à Vincent, apoticaire, de Semur..., pour un electuaire fait par lui pour Louys Bonim, escuyer trainchant de Mme, pour certainne maladie qui nagueres li estoit avenue » (5).

2061. — « Cendre Lappert, brodeur, demeurant à Paris » (6), touche, le 20 septembre, 10 fr. « pour la façon d'un chaperon de perles, à fueilles de chasne, que il a fait pour Mgr » (7).

2062. — 23 septembre, payé 15 fr. « à Humbert Clabaut, chapellier, demeurant à Paris..., pour un chapel de fin bievre, doublé de satanin vermeil en grainne, orfroisié de bisetes d'or, et 3 granz plumes d'octrice, pour Mgr, et pour un chapel de fin bievre, pour Jehan monsr » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 39.

(2) Changeur parisien mentionné en 1360 (Arch. Nat., P 2294, p. 43) et en 1365 (Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant.*, t. II, f. 17 v°).

(3) On verra plus loin que le duc l'occupa jusqu'en 1379. Ce doit être le même personnage que « Johannes Van den Rosen, aurifaber » à Paris, en 1377-1378 (De Laborde, *Les Ducs de Bourg.*, t. II, n° 4376), et que « Jehan Rose, orfevre et bourgois de Paris », en 1378 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nos 1622 et 1670).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 55.

(5) *Ibid.*, f. 35 v°.

(6) Appelé ailleurs *Sendre*, *Sandre*, *Alixandre Lespert*, *Cendre de Colongne*, *Cendre le brodeur*. Le duc l'employait encore en 1385-1386 (*Id.*, B 1462, f. 72 v°-73 et 74 v°). « Brodeur et varlet de chambre » du duc d'Anjou en 1376-1378 (Arch. Nat., KK 242, f. 20 v°, 47 et 65 v°), il travaillait pour le duc de Berry en 1371-1378 (*Id.*, KK 251, f. 19 v° et 72, et KK 252, f. 171; etc.), pour le roi en 1377 et 1389 (*Id.*, KK 20, f. 16, et Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 215, n° 126), pour la cour de Navarre en 1379 (*Id.*, ms. fr. 26016, nos 2531 et 2533), et était « juré du mestier de broderie de la ville de Paris » en 1389 (Mgr Dehaisnes, *Documents... concernant l'hist. de l'art dans la Flandre...*, t. II, p. 668). — Il avait peut-être des liens de parenté avec « Sandrin le brodeur, de Paris », vivant en 1345 (Bibl. Nat., ms. fr. 10430, n° 1583; de Laborde, *Les Ducs de Bourg.*, t. III, n° 5349).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 47 v°.

(8) *Ibid.*, f. 46.

Digitized by Google

2063. — Ordonnancé, le même jour, 42 l. 16 s. t. « à Jacot de Grançon, escuier de cuisinne de Mgr, pour faire et paier les despens de lui, ses gens et 2 chevaulx, en alant de Mombar à Paris, et pour ramener de Paris audit Mombar mess. Guillaume Poucin (1), la dame de Mondoucet (2), leurs gens et chevaulx, laquelle Mgr avoit mandé venir aud. Mombar pour norrir, garder et gouverner madamoiselle Marguerite » (3).

Le 28 septembre, le duc mande de payer :

2064. — 30 fr. « à Alixan de La Dolive (4), laquelle Mgr avoit mandée à Mombar, pour estre norrice de madamoiselle Marguerite, dont Mme avoit nouvellement jeu, laquelle ne demeura point norrice; pour don fait à elle » (5) ;

2065. — 73 s. 4 d. « à Jehan de Nemur (6), à qui il estoient deuz... pour la voiture et pluseurs autres fraiz, par lui paiez, pour mener, de Rouvre à Mombar, un dresseoir de parement et certainne quantité d'eau rouse » (7).

2066. — Le 29 septembre, « Jehan de Jodoingne, tapissier, [est]

---

(1) Guillaume *Poucin*, *Poussin*, *Pucin*, chevalier, maître d'hôtel du duc dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 383 et 11735 ; *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 135 v°), l'était encore en 1375-1376 (*Id.*, t. XXIII, f. 112 v°; Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 56). Son nom réapparaît dans les comptes en 1386 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 110). « Guillaume Poucin, autrement dit Bataille, escuier servant de Mgr », en 1374 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 32), doit être le « Guillaume Poucin, dit Bataille, escuier, filz et heritier de feu messire Guillaume Poucin, jadis chevalier et maistre d'ostel de Mgr », cité dans un texte du 24 janvier 1388 (*Id.*, B 1469, f. 70 ; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 141).

(2) Mondoucet, commune de La Chapelle-du-Noyer, canton de Châteaudun, Eure-et-Loir). — « Madame Jehanne La Cholette, dame de Montdoucet », était encore gouvernante de la jeune Marguerite de Bourgogne, en 1379 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 301, et B 1454, f. 67 v°-68). Il est question, en 1390, de son fils, « Jehan de Montdoucet, dit Le Borgne, escuier, filz et hoir seul et pour le tout de feu Mme Jehanne de Montdoucet » (*Id.*, liasse B 373, et B 1479, f. 40 v°).

(3) *Id.*, B 1444, f. 84 v°. — Il importe de remarquer, pour les art. 2063 et 2064, que la duchesse n'accoucha que le 16 octobre (voir art. 2075). Ces mentions anticipées de « mademoiselle Marguerite » sont dues à ce que le compte dont elles sont extraites a été rédigé après le 1er août 1375.

(4) La Dolive, écart de la ville de Tournus.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 67 v°.

(6) Jean de Namur, déjà valet de chambre de la duchesse en 1373 (*Id.*, B 1441, f. 52) ; il l'était encore en 1394 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 266). Le roi lui accorda des lettres d'anoblissement en octobre 1376 (Arch. Nat., JJ 110, n° 68, f. 40 v°-41).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 93 v°.

Digitized by Google

retenu par Mgr pour ouvrer de son mestier de tapisserie, à 30 frans de pansion par an », payables par trimestre (1).

Mandaté par le duc, le 29 également :

2067. — 2 fr. « à Philippot Cirace, charpentier, demeurant à Paris, pour un cuvier que Mgr a fait acheter de lui, pour baingnier Jehan mons[r] » (2);

2068. — 2 fr. « à Jehan le balancier, pour unes balences et 1 petit pois d'un marc, pour peser perles et pierrerie » (3);

2069. — 19 fr. et demi « à 14 voituriers qui amenerent pieça, de Rouvre à Mombar, les robes, chambres, joyaulx et autres chouses pour la gessine de M[me] » (4).

Paiements ordonnancés aux dates suivantes :

2070. — 30 septembre, 15 gros « à Thiercelin d'Avalon, demeurant à Mombar, pour un estuy de cuir que il a fait, pour mettre arbelestres, pour Mgr » (5);

2071. — 1[er] octobre, 100 fr. « à Mgr, lesquelz il a envoiez es lieux qui s'ensuiguent, c'est assavoir : à Saint-Glaude, 30 frans (6); à Saint-A[n]thoinne de Viennois (7), 30 fr.; à l'eglise de Saint Loys de Marceille (8), 40 fr. »; et 15 fr. « au Dauphin, messaigier de Mgr, pour faire ses despens en alant esdiz lieux porter lesd. sommes » (9);

2072. — 4 octobre : 1 fr. un tiers « à Humbert le forbisseur, de Dijon (10), pour appareillier deux des espées de Mgr » (11); et 6 fr. « à Jehan le cellier, de Dijon (12), pour une celle à trousser et une male

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 25 v°-26. — Voir ci-devant, art. 1066.

(2), (3), (4) *Ibid.*, f. 38 v°.

(5) *Ibid.*, f. 38.

(6) Saint-Claude. Cf. art. 2032.

(7) Saint-Antoine, canton de Saint-Marcellin, Isère. — Sur ce célèbre monastère de l'ordre de saint Augustin, cf. L.-T. Dassy, *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné, essai histor. et descriptif...*; etc.

(8) Église du couvent des Frères mineurs de Marseille, démolie au commencement du XVI[e] siècle. Les reliques de saint Louis, franciscain, évêque de Toulouse (mort le 19 août 1297), qui y fut inhumé, en firent, au moyen âge, un lieu de dévotion fort en honneur (Ant. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille...*, 2[e] édit., t. II, p. 101-108).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 19 v°.

(10) *Alias* : « Humbelez li espaiers », « Humbeloz li especx », « Humbellos li espaex », etc., armurier dijonnais, mentionné dès 1356 (*Id.*, B 11483, f. 24 et 66 v°). Il était mort en 1376 (*Id.*, B 11486, f. 60 v°).

(11) *Id.*, B 1444, f. 38.

(12) Trois selliers dijonnais, au moins, portaient alors le prénom de Jean : Jean Chauchart, Jean de Paris et Jean de Sainte-Menehould (cf. art. 1397, 1425 et 1881).

Digitized by Google

pour porter et mettre les harnoiz de Mgr » (1);

2073. — 7 octobre, « à Mathé de Bouloigne, pelletier, bourgois de Chalon...: pour la vendue de 120 martres, 40 frans, et pour 700 doz de griz, 42 frans, tout pour Mgr », achat remontant au mois de février précédent; plus, 48 fr. pour « quatre pannes de menu var, tenant chascune 200 ventres, de lui... achatéez [en mai] pour Jehan et Charle noz seigneurs, enfanz de mons. le duc » (2);

2074. — 12 octobre, 26 fr. « aus Freres prescheurs du convent de Troies, pour don fait à eulx par Mgr, en oultre 50 frans que Mgr leur avoit donnez pour une pitance, pour aidier à supporter les fraiz du chapitre provincial de leur ordre, que, en l'an darrenier passé, est euz en leurdit convent (3), et fut avec eulx mond. seigneur par la ville de Troies, à la procession » (4);

2075. — 16 octobre, 15 l. t. « à Henry de Mucy, escuier d'escuerie de Mgr, et à Michaut, portier de Mgr (5), pour faire les despens d'eulx, de leurs varlez et chevaulx, en alant de Mombar à Paris, devers le roy, luy porter lettres de la nativité de madamoiselle Marguerite, novellement née, et pour retourner devers Mgr à Auxonne » (6).

2076. — Le 17 octobre, le duc fait présent à son chambellan Charles de Châtillon (7) et à « Mehu de Montmorency, son cheva-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 38.

(2) *Id.*, B 3574, f. 117.

(3) Le 9 décembre 1373, le duc, en effet, les avait gratifiés de 50 fr. « pour leur aidier à soustenir les grans frez qui leur convient faire pour le chapitre provincial de leur ordre, qui, en l'esté prochain à venir, sera en leurd. convent » (*Id.*, B 1441, f. 53 v°).

(4) *Id.*, B 1444, f. 68 v°. — Cette dépense remontait au séjour du duc à Troyes, du 18 au 22 juillet 1374 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 107).

(5) Il l'était dès 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 44 v°) et occupait encore cet emploi en 1385 (*Id.*, B 1462, f. 114 v°). Il s'appelait « Micheaul de La Nohe » (*Id.*, B 3157, f. 47 v°-48), du lieu sans doute dont il était originaire, une des nombreuses localités du nom de La Noë et La Noue, peut-être La Noue, ancien écart de Chenôve (Joseph Garnier, *Nomenclature... des communes... de la Côte-d'Or*, p. 9).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 83 v°. — La duchesse dut accoucher ce jour-là, au château de Montbard, où elle résidait depuis le 24 août précédent (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 108, et Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 105-106).

(7) Charles de Châtillon, chevalier, servait déjà sous le duc en 1364 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 556; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 77, et t. LII, f. 133; etc.). Chambellan de ce prince, à partir au moins de 1372 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 494), il l'était encore en 1388 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 353). D'autres documents bourguignons le qualifient de seigneur de

Digitized by Google

lier (1), de six aulnes et demie d'un verd de Rouan, pour se vestir de sa livrée » (2).

Aux dates suivantes, il mande de payer :

2077. — 18 octobre, 20 fr. « à la femme de Josset, armeurier de Mgr, pour don fait à elle par Mgr, pour ce que aujourd'uy Mgr a fait tenir sur fons un sien filz, par Guillaume de La Trimoille, son chambellan, lequel porte le nom de Mgr » (3);

2078. — Le même jour, 3 fr. 4 gros « à Françoiz, varlet Girardin, fol de Mgr, pour paier la façon de 2 cotes, l'une pour lui et l'autre pour led. fol, et pour une penne pour fourrer la cote dud. fol » (4);

2079. — 20 octobre, 20 fr. 15 s. t. à une épicière de Dijon, « c'est assavoir : pour 40 l. de cire vierge, que Mgr a fait prandre d'elle..., pour la gesine de Mme », 20 fr.; et 15 s. t. « pour faire paindre 2 cierges de cire, pour le baptisement de l'enfant dont mad. dame estoit grosse » (5);

Jonchery (canton de Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne), dès 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 319, f. 13 v°; etc.). D'après les sources imprimées, il eut pour père Jean Ier de Châtillon, seigneur de Châtillon-sur-Marne (chef-lieu de canton, Marne), de La Ferté (commune de Saint-Valery-sur-Somme, chef-lieu de canton, Somme), de Jonchery, etc., et devint seigneur de Châtillon-sur-Marne en 1380; il était déjà conseiller et chambellan du roi lorsqu'il fut nommé grand maître des eaux et forêts, le 13 juillet 1384; appelé ensuite (1390), aux fonctions de grand queux de France, il mourut en 1401 (A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Chastillon sur Marne...*, p. 573-576; le P. Anselme, *Hist. généalog...*, t. VI, p. 114, et t. VIII, p. 833 et 877; de Courcelles, *Hist. généal... des pairs de France*, t. XI, maison de Châtillon, p. 133-134; etc.).

(1) Fils de Mathieu I de Montmorency, Mathieu II de Montmorency, seigneur d'Avremesnil (canton de Bacqueville, Seine-Inférieure), de Goussainville (canton de Gonesse, Seine-et-Oise), etc., mort vers 1414 (A. Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Montmorency...*, p. 514-515, etc.), figure à diverses reprises dans nos comptes, de 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 28 v°, 46, 69, B 1451, f. 81 r° et v°) à 1396 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 205).

(2) *Id.*, t. XXVI, f. 100.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 68 v°. — Voir ci-devant, art. 1241.

(4) *Ibid.*, f. 48 v°.

(5) *Ibid.*, f. 35 v°. — Le baptême de Marguerite de Bourgogne eut lieu le dimanche 22 octobre, à Montbard, selon toute probabilité (cf. ci-devant, art. 2057), bien qu'un texte, pris isolément, puisse laisser supposer que la cérémonie se passa à Montfort (commune de Montigny-Montfort, canton de Montbard). Les itinéraires de la duchesse constatent en effet que, le 22, « Mme [était] à Mombar, et ce jour fu le baptisement de madamoiselle Marguerite de Bourgoingne » (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 106), tandis que ceux du duc portent, pour le 22, la mention suivante : « Mgr à Montfort, et ce jour fu baptisée madamoiselle Marguerite de Bourgoingne, sa fille » (*Ibid.*, f. 100). Il avait quitté Montbard l'après-midi du 21 et n'y revint que le 23 au soir (*Ibid.*).

Digitized by Google

2080. — 27 octobre, 71 s. 8 d. t. aux « messagiers » chargés, le 26 octobre, de « porter pluseurs lettres clouses, de par Mgr..., à pluseurs chevaliers, dames et damoiselle du païs de Mgr, lesquelz il avoit mandez pour venir à la feste (1) de Mme » (2);

2081. — 27 octobre, à un individu « qui avoit amenez, d'Arras à Mombar, certainne tapisserie pour Mme », 8 l. t. « sur la summe de 38 l. qu'il devoit avoir » (3).

2082. — « Henriet Horlant, changeur et bourgoiz de Paris », donne quittance, le 28 octobre, de 395 fr. 18 s. 7 d. ob. t. à lui dus, savoir : 71 fr. 12 s. 4 d. t. « pour 3 chandeliers d'argent verez, à mettre tortiz sur table, pour Jehan monsr, pesant 9 mars 4 onces 7 esterlins ob., à 7 franz et demi le marc »; 1 fr. 5 s. t. « pour 3 estuiz à mettre lesdiz chandeliers »; 147 fr. 23 d. « pour 3 gobelez, un vorre, tout à couvescle, taillié et doré, et une aiguiere dorée, tout pesant 16 mars 2 onces 15 esterlins, à 9 franz le marc..., lesquelz gobelez, vorre et aiguiere Mgr donna nagueres aus femme[s] de Mme d'Artoys, quant elle fut nagueres à Mombar » (4); — 10 fr. 6 s. 3 d. t. « pour garnir uns petiz tableaux d'or, que Mgr a nagueres donné au roy »; — 165 fr. 13 s. t. « pour une pille de 6 gobelès et une aiguiere, et pour 6 tasses à pate et à esmaulx ou fons, pesant tout 17 mars 3 onces 10 esterlins, à 9 frans et demi le marc..., lesquelles choses Mme a données à la femme Guillaume de La Trimoille (5), à ses noces » (6).

2083. — « L'an 1374, le duc de Bourgogne ayant ordonné que personne ne tirât vins hors du duché, que sa provision ne fût entièrement faitte, ce qui dura environ sept semaines des mois de septembre et octobre, et plusieurs particuliers et marchands estrangers en ayant auparavant achepté grande quantité, qu'ils vouloient mener au pays d'aval et ailleurs, où le vin se débitoit et vendoit considérablement, ils ne le purent, à l'occasion de lad. ordonnance ». Les deux « fermiers

---

(1) Aux « relevailles » de la duchesse, qui eurent lieu le 6 novembre (Arch. Côte-d'Or, B 1436 bis, f. 100, et E. Petit, *Itinéraires...*, p. 111). — Voir ci-après, art. 2087.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 84.

(3) *Ibid.*, f. 84. — Cf. les art. 1986 et 2091.

(4) La comtesse d'Artois arriva en Bourgogne le 15 octobre, pour l'accouchement de sa petite-fille, et repartit de Montbard le 24 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 99 v°-100).

(5) Les noces de Guillaume de La Trémoille et de Marie de Mello furent célébrées à Montbard, à la cour du duc, le 7 novembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 111). — Voir plus loin, art. 2087.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 55 r° et v°.

Digitized by Google

de la traitte de 3 gros par queue de vin (1) en souffrirent beaucoup », et s'en plaignirent aux élus des États de la province et « au duc, qui avoit fait lad. ordonnance sans le consentement du pays », etc. (2).

2084. — 3 novembre, gratification de 8 fr. « à deux vallez, lesquelz avoient presenté à Mgr, de par mess. Joffroy Du Boichet (3), un levrier et chargé un chevaul de cornes de cerfs » (4).

2085. — 8 novembre, mandaté 65 fr. « à Jehan Billon, coustellier, demeurant à Langres..., pour 13 espées que Mgr a fait acheter de lui » (5).

Dépenses ordonnancées aux dates suivantes :

---

(1) Cette taxe de 3 gros sur chaque queue de vin exportée du duché faisait partie des impositions levées alors en Bourgogne pour effectuer le paiement des deux « subsides » votés en 1373 par les États de la province : l'un, de 27000 fr., au profit du roi, « pour le fait de sa guerre », l'autre, de 11000 fr., accordé au duc, « en lieu de la gabelle du sel » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 39 v°, et les deux comptes spéciaux B 1440 et 1442 ; *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 127 v°-128 v°, 178, 183-187 et 189-191 : voir aussi, t. XXIV, f. 12v°, et t. XXVI, f. 96, 223 et 231 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 42-43 ; etc.).

(2) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 128 v°. — Après « information », les « pertes et dommages » des requérants « se trouvèrent monter à plus de 300 frans ». Ils finirent par obtenir, en mai 1377, une indemnité de 138 l. 16 s. 8 d. (*Ibid.*; voir aussi, t. CIV, f. 71 v°).

(3) Geoffroy Du Bouchet est mentionné dès 1347 comme fils de feu « Guillaume, seigneur du Boischet [Le Bouchet, commune de Nuars, canton de Tannay, Nièvre], chevalier » (Cte G. de Soultrait, *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*, col. 169), et figure dans les montres bourguignonnes à partir de 1358 (Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 1036, f. 1 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg*, t. II, p. 314). Nommé par le comte de Flandre gouverneur du comté de Nevers, le 6 août 1361 (Bibl. Nat., ms. fr. 31899, f. 7), il exerçait encore cette charge en 1364 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. I, p. 127, art. A 93). En 1370-1372, son nom est cité plusieurs fois dans les comptes du duc de Berry (Arch. Nat., KK 251, f. 39, 81 v° et 82 v°). Il était décédé en 1378, laissant un fils, du nom également de Geoffroy, mort en 1393 (Bibl. Nat., mss. fr. 31900, f. 119 v° et 120, et 33071, f. 26 v°; E. Petit, *Avallon et l'Avalonnais*, p. 475). Les documents qualifient Geoffroy Ier Du Bouchet de chevalier et de seigneur du Bouchet et de Pierrefitte-ès-Bois (canton de Châtillon-sur-Loire, Loiret). Sa veuve, Jeanne de Saint-Verain, se remaria à Guillaume de Beauvoir, seigneur de Chastellux (Chastellux-sur-Cure, canton de Quarré-les-Tombes, Yonne), et mourut en 1421 (Cte H.-P.-C. de Chastellux, *Hist. généal. de la maison de Chastellux*, p. 75-76).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 19 v°.

(5) *Ibid.*, f. 39 v°. — Le 19 décembre suivant, il fut passé en compte 1 fr. et demi payé à un « huissier de sale de Mme, pour aler, de Mombar à Lengres, querre certainnes espées que Mme y avoit envoiées querre pour Mgr » (*Ibid.*, f. 83), épées qu'elle envoya aussitôt au duc (*Ibid.*, f. 71 v°).

Digitized by Google

2086. — 16 novembre, 12 fr. « à Mgr, qui lui furent bailliez comptans, et yceulx joua au jeu de la raffle » (1);

2087. — Même jour : 30 fr. « pour don » fait « à 3 menestriers de mons. le duc d'Orliens », et 131 fr. de gratification à pluseurs menestriers, qui jouerent le jour du baptisement de madamoiselle Marguerite, le jour des relevailles de Mme et le jour des noces de Guillaume de La Trimoille », chambellan du duc (2);

2088. — 16 novembre également, « à Guillemin de Monthaut, espicier et varlet de chambre de Mgr » : 96 l. t. « pour sucre et pluseurs autres parties d'espices, pour faire clarié pour Mgr » ; 36 l. t. « pour sucre et pluseurs autres parties d'espices, pour faire clarié pour Mme » ; etc. (3);

2089. — 20 novembre, 7 fr. 18 s. 4 d. t. « à Jehan de Namur, varlet de chambre de Mme », qui les « avoit paiez, du commandement de mad. dame », savoir : 1 fr. 8 gros « pour 4 aunes de drap pour le bers de madamoiselle Marguerite », à 5 gros l'aune; 2 fr. et demi « pour une pierre de lainne, pour faire du fil pour refaire les tapis de la chambre »; 3 fr. et demi « pour pignier, taindre et filer lad. lainne » ; et 5 s. t. « pour tondre et charpir lad. lainne » (4);

2090. — Même jour, 4 fr. à un « corduannier » de Montbard, « pour 7 paires de botines fautrées et pour 2 paires de soulers fautrez, pour Mme, et une paire de sollers pour le petit Jobin » (5).

Payé, le 21 novembre :

2091. — Il n'est pas dit à qui : « pour 84 aunes de toille pour 4 flaçaiez et pour corde pour enfardeler certainne tapisserie faite à Arras, pour Mme, par Vincent Boursette, dud. lieu, 7 l. 19 s. t.; pour faire les fardeaux, 8 s. t.; pour poindre les patrons pour ouvrer lad. tapisserie, 16 l. p.; et pour la voiture de lad. tapisserie, dud. lieu d'Arras devers Mme, à Mombar, 24 l., oultre 6 l. 8 s. p. que par autres lettres de Mgr » le receveur général des finances du duc avait déjà

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 70.

(2) *Ibid.*, f. 70. — Voir ci-devant les art. 2079, 2080 et 2082.

(3) *Ibid.*, f. 36.

(4), (5) *Ibid.*, f. 49. — « Pierre de Maizieres, dit le petit Jobin de Maizieres », était déjà écuyer tranchant de la duchesse en 1387 (*Id.*, B 1471, f. 20 et 36 v°; cf. aussi *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 75 v° et 83 v°, t. XXVI, f. 256, 290 et 293; etc.) et continua à exercer ces fonctions, sous Jean sans Peur et Philippe le Bon, jusqu'en 1423 au moins (*Id.*, t. XXIII, f. 83 v°). Il fut en même temps, capitaine-châtelain de La Perrière, du 12 juillet 1397 (*Ibid.*, f. 83 v°) à 1416 au moins (*Id.*, t. LVI, f. 140). Il vivait encore à la date du 14 janvier 1424 et mourut avant le 7 février 1429 (L'abbé Jobin, *Gigny, étude historique...*, p. 294 et 401-402).

Digitized by Google

payés (1);

2092. — « A Josset de Harle, orfeivre de Mgr », 24 fr. 2 gros un quart « pour acheter 3 onces d'or à 22 quaraz, pour ferrer une ceinture de cuir de chamois tenné, que Mgr a fait faire pour ceindre dessus un sac de mesmes, laquelle ceinture Mgr a eue dud. Josset..., compté ens 6 esterlinz d'or de dechiet »; plus, 4 gros qu'il avait payés « pour la façon d'une petite tasse dud. cuir » (2);

2093. — 16 fr. à un pelletier de Dijon, « pour une penne de gris, que Mgr a fait acheter de lui, par Regnaut Chevalier, son tailleur, pour fourrer un sac de cuir de chamois tennez, pour Mgr » (3); et 6 fr. à un marchand de Dijon, « pour une penne et demie de conniz, que Mgr a fait pranre de lui, pour fourrer une robe pour la norrice de madamoiselle Marguerite » (4).

2094. — Par lettres du duc du 22 novembre, « Jehan Sauvegrain, dit Le Normandeau, [est] ordonné par Mgr à pranre les loups, ou païs de Bourgoingne, à certainne quantité de levriers, lesquelz Mgr vuelt estre demeurans en sa compaingnie et soubz son gouvernement, et vuelt Mgr que toute foiz que led. Jehan sera hors de son hostel et de celli de Mme et vaquera à pranre lesdiz loups, il ait et praingne pour chascun jour 1 franc d'or, sur quoy il vuelt qu'il face foy et serement » (5).

2095. — 24 novembre, mandaté 2 fr. et demi à un individu chargé de mener sur « une charrete » à deux chevaux, de « Villers-le-Duc à Troies, à Mme la contesse de Flandres, 4 sanglers entiers, que Mgr li avoit envoiez » (6).

2096. — « Aceline la saige femme » donne quittance, les 28 novembre 1374 et le 8 février suivant, de 160 fr. que la duchesse lui « a donnez, en deux parties, pour sa penne de venir de Paris en Bourgoingne devers mad. dame » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 49. — Voir ci-devant les art. 1986 et 2081.

(2) *Ibid.*, f. 55 v°.

(3) *Ibid.*, f. 49.

(4) *Ibid.*, f. 50 v°.

(5) *Ibid.*, f. 28. — Jean Sauvegrain toucha, de ce fait, 60 fr. en 1374-1375 (*Ibid.*, f. 28); 70 fr. en 1375-1376 (*Id.*, B 1445, f. 35 v°); etc.

(6) *Id.*, B 1444, f. 86.

(7) *Ibid.*, f. 72. — Le 3 décembre suivant, la duchesse mande, en outre, de payer : 10 fr. « à Asselinne Alixandre, saige femme, demeurant à Paris, pour don fait à elle par Mme, pour ce qu'elle l'a servie en sa darreniere gessinne, et pour faire ses despens d'elle et de ses genz et chevaulx, en li retournant de Mombar à Paris »; et 2 fr. et demi à un « vallet des palefroiz de Mme, pour paier les despenz de lui et de 2 chevaul[x], en retournant de Paris

Digitized by Google

2097. — Entre le 6 juillet et le 30 novembre, il fut fait paiement de 4 fr. 9 gros « à Bertran le trublier, demorant à Chasteillon sur Senne, tant pour la façon d'un filé neuf qu'il a fait, contenant 20 toises de lonc, ensemble une grant truble et 8 vervaux, pour peschier oud. estan (1), comme pour pluseurs journées qu'il a ovré et faites pour raparillier pluseurs paneaux à prandre connins, pour la despance de la court de Mgr et de Mme » (2).

2098.— Le 30 novembre, « Barthelemy Spifame, bourgois de Paris », donne quittance de 4200 fr. à lui dus par le duc « pour deniers que j'ay paiez et renduz à Avignon, pour lui, à Bernart et Beudin, diz Bonnot, freres, marchans, demorans à Avignon, qui les avoient empruntez à usure pour mond. seigneur, à la requeste de Benedic Du Gal, sur la bonne ceinture de mond. seigneur, c'est assavoir pour le sort principal 3000 fr. d'or, et pour les usures de 20 mois, fenissans le 15e jour de ce present mois de novembre, au pris de 60 fr. par mois, 1200 fr. d'or » (3).

2099. — La duchesse, alors à Montbard, fait don, le 1er décembre, de 3 fr. « à certains varlez qui nous ont amené et presenté un chariot branlant, delpar (*sic*) la femme mons. Symon de Saint-Aubin » (4).

à Mombar, sur lesquelz chevaulx lad. Asselinne s'en estoit alée » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 94 v°).

(1) L'étang de *Noul*, *Nol*, de Nod-sur-Seine, canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4009, f. 17. — Un autre compte mentionne, vers le même temps, l'acquisition, moyennant 8 fr., « d'un filler à poichier, contenant 36 toises de lonc et plux d'une toise rapenault d'ault, acheté pour poichier l'estang de Saint-Soigne, ouquel filer n'avoit ne liges ne ferrons » (*Id.*, B 4421 bis, f. 33). L'étang de Saint-Seine est situé sur le territoire des communes de La Perrière et de Saint-Seine-en-Bâche.

(3) *Id.*, liasse B 340. — Il est constaté ailleurs que ce « prest » avait été « fait à Mgr, par lesdiz usuriers, quant Mgr fu darrenierement en Guienne [cf. ci-devant, p. 294, note 4], sur sa bonne ceinture, laquelle led. Barthelemi li a rendue » (*Id.*, B 1444, f. 31 v°-32). — C'était de l'argent prêté à 24 pour cent, taux que nous avons déjà vu en vigueur chez les lombards d'Avignon et de Bruges en 1371 (cf. p. 240, note 2), et qu'appliquaient déjà ceux de cette dernière ville en 1369 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. VII, p. 65).

(4) Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 3593, n° 5, et Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 70 v°. — Simon de Saint-Aubin était un seigneur comtois, mentionné, dès 1352, comme fils de feu « Henricus de Sancto Aubino, miles », et de Jeanne d'Abbans (*Id.*, B 11228, f. 101 r° et v°, et B 11230, f. 82). En 1363, il prit part à la rébellion des Comtois contre le duc de Bourgogne (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 113, et t. LIII, f. 70; A. Cherest, *L'Archiprêtre...*, p. 228), mais il rentra en grâce peu de temps après, semble-t-il, auprès de Philippe le Hardi, et vivait encore en 1382 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 360) et en 1385

Digitized by Google

Le 6 décembre, le duc mandate :

2100. — 7 fr., qu'il « avoit offers à l'euvre de l'eglise de Nostre-Dame de Paris, où il avoit ouye la messe à un jour de dymanche » (1);

2101. — 2 fr. de gratification « aus nateniers qui avoient passé Mgr l'eaue de Soingne, de Saint-Pol à Nostre-Dame de Paris » (2);

2102. — 5 s. t. à un « varlet de garde robe de Mgr, que il avoit paiez pour 6 paires de verges à netoier les robes de Mgr » (3).

2103. — 8 décembre, achat, pour 21 florins, de « 10 minot[s] et demi de gros sel, delivré... à Abrahan, veneur de Mgr (4), pour saler les venoisons de Mgr » (5).

2104. — 9 décembre, le duc donne 10 s. t. « à deux crieurs, qui avoient crié, par la ville de Paris, l'un des chienz de Mgr, appellé Castille, lequel a esté perdu » (6).

2105. — 14 décembre, il gratifie de 10 fr. « Gelebert, vallet de garde robe de la royne, et Guillaume, varlet de ses levriers..., pour ce que il ont amenez à Mgr un grant levrier et un petit chienet de

---

(Dom Plancher, *Hist. de Bourg*, t. III, p. 87, et preuves, p. LXXXV). Il commit, à diverses reprises, de graves méfaits, dont l'un lui vaut de figurer dans *Les Grandes Chroniques de France* (édit. P. Paris, t. VI, p. 150-151) et pour lesquels il obtint du roi des lettres de rémission de février 1357 et de juin 1373 (Arch. Nat., JJ 84, nº 759, f. 378 vº, et JJ 104, nº 242, f. 104; cf. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1870, t. II, p. 64-68). Je ne crois pas que ce soit le Simon de Saint-Aubin qualifié de chambellan du duc en 1410 (*Coll. Bourgogne*, t. LVII, f. 85).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 20. — Ce fut le dimanche 3 décembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 111).

(2), (3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 20.

(4) « Habraanz », « Abraham », veneur du duc Eudes IV, en 1340-1347 (Ét. Picard, *La Vénerie... des ducs de Bourg.*, p. 6 et 50), « Jehan Habream », veneur de Philippe le Hardi, en 1364 (*Ibid.*, p. 37). D'après le texte publié ici, il l'était encore en 1374; un autre document, du 1er août 1376, fait mention de « feu Jehan Abrahan, veneur de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 74). C'est le même personnage, sans doute, que « Jehan Abraham », un des veneurs du roi en 1352 (Arch. Nat., KK 8, f. 85 et 153 vº).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 127. — Les comptes enregistrent, de 1376 à 1380, d'autres achats de sel destiné au même usage (*Id.*, B 4011, f. 12 vº; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 5; etc.). L'ordonnance du duc Philippe de Rouvre au sujet de sa vénerie, en date du 6 mars 1361, portait que l'on devait fournir à ses veneurs « sel pour saler les venoisons qu'il panront » (Ét. Picard, *ouvr. cité*, p. 27).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 85 vº. — La duchesse avait, de son côté, un chien du nom de *Coquart*. En 1374, un « varlet braconnier » du duc fut chargé de mener « un petit chien, apellé Coquart, de Roivre à Gray, devers Mme » (*Id.*, B 1441, f. 71 vº), pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville du 6 au 25 juillet (voir ci-devant, p. 380, note 4).

Digitized by Google

chambre » (1).

2106. — « Vincent Bourcete, bourgoiz d'Arras », touche, le 19 décembre, 400 fr. « sur l'ouvraige de certainz tapiz que Mgr li a ordonné à faire, de devise de certainz draps d'or que le comte de Flandres li a donnés le jour de l'an, dont il a fait faire chambres » (2).

2107. — 22 décembre, payé 4 fr. « à Jehan Petit, paintre (3), en deducion et rabat de certainne summe d'argent qui deue li estoit et qu'il devoit avoir, pour paindre le charriot de Mme » (4).

2108. — « Jehan de Saumur, corduannier », reçoit le 23 décembre, 30 fr. 3 gros à lui dus, savoir : 105 s. t. « pour 3 paires de houseaulx, pour Mgr »; 6 fr. et demi « pour 22 paires de solliers, pour Mgr »; 6 fr. et demi « pour 25 paires de semelles cousues en chauces, et 26 paires de galoiches à chaucier dessoubz lesd. chauces »; 1 fr. et demi « pour 6 paires de souliers nors »; et 12 réaux [à 10 gros et demi pièce] « pour 6 paires d'ouseaulx » (5).

2109. — La duchesse ordonnance, le 24 décembre : 2 fr. « à Robinet, varlet Jehan Valée (6), lequel avoit aporté à Mme des frommaiges, de par sondit maistre, pour don à lui fait »; et 4 fr. « à Perrin, varlet de cusinne de Mme la contesse de Flandres et d'Artois, qui avoit aporté à Mme la duchesse du poisson de mer, pour semblable » (7).

2110. — Il fut « baillé » 590 fr. « à Mgr pour jouer au jeu de dez et lui esbatre à Noël » (8). Philippe le Hardi était alors à Paris,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 75.

(2) *Ibid.*, f. 51 v°. — Voir plus loin, art. 2348.

(3) Peintre troyen, mentionné déjà précédemment (p. 300, note). Nous le retrouverons plus loin (art. 2237, etc., et 2321). Il ne figure pas dans la liste des *Peintres de Troyes du* XIIIe *au* XVe *siècle*, publiée par Natalis Rondot dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, année 1887, p. 97 et suiv.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46. — Sur ce *charriot*, voir plus loin, art. 2239.

(5) *Ibid.*, f. 41.

(6) Jean Valée, « sergent d'armes » du duc, en 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 78), puis son maître d'hôtel depuis au moins 1368 (Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1036, f. 82), cumula ce dernier emploi avec celui de gruyer du duché de Bourgogne, à partir du 27 avril 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 16 v°, et liasse B 10416); il fut en outre châtelain de Maisey-le-Duc depuis 1373, et mourut en fonction le 28 septembre 1379 (*Id.*, B 6603, f. 1 et 6).

(7) *Id.*, B 1444, f. 71.

(8) *Ibid.*, f. 19 v°. — Le duc se livrait volontiers, ce jour-là, à la distraction du jeu (cf. art. 421 et 1484, et E. Petit, *Itinéraires*..., p. 490), tout en ne manquant pas les offices religieux (voir art. 964) : en 1373, il avait assisté, à son château de Talant, « aux trois messes de la nuit du jour de Noël », et y offrit 12 fr. (*Id.*, B 1441, f. 21 v°).

Digitized by Google

« devers le roy » (1); quant à la duchesse, elle séjournait toujours, avec ses deux enfants, au château de Montbard (2). En ce qui la concerne, les comptes mentionnent, pour Noël, les dépenses suivantes : 3 fr. « pour offrandes pour Mme et pour Jehan mons^r^, le jour de Noël » (3); 2 fr. de gratification « à deux menestriers du sire d'Espoisse (4), qui jouerent à Nouël..., devant Mme, de leur mestier »; et 4 fr. « à deux menestriers de Dijon, qui semblablement avoient joué devant Mme » (5).

2111. — 27 décembre, achat à un marchand de Paris, moyennant 3 fr., de « 3 pealz de dains d'Angleterre, à faire des aguilletes pour Mgr » (6).

2112. — Le 30 décembre, la duchesse ordonne de payer 2 fr. à un

(1) E. Petit, *Itinéraires...*, p. 112.

(2) Elle y résida du 24 août 1374 au 11 mars 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 105-107 v° et 147 v°-148 v°; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 108, etc.).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 19 v°.

(4) Fils de Guillaume III de Mello, seigneur d'Époisses (Le P. Anselme, *Hist. généal...*, t. VI, p. 64), Gibaud de Mello, déjà « sire d'Espoisses » en 1357 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11734), tint un des premiers rangs parmi les seigneurs bourguignons de la seconde moitié du XIV° siècle. Après avoir été l'un des garants du traité de Guillon et un des exécuteurs testamentaires du duc Philippe de Rouvre (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 228, 240, et preuves, p. CCLII, CCLV, CCLX et CCLXV), il figure à maintes reprises dans les comptes de Philippe le Hardi, jusqu'en 1395-1396 (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 120 v°); il était mort sans postérité, en 1401 (Bibl. Nat., ms. fr. 31940, f. 135), très probablement même avant le 15 mai 1399 (Cte de Chastellux, *Famille de Jaucourt, notice généalogique*, p. 24), et non pas « en 1383 », comme l'indique le P. Anselme, qui, d'ailleurs, a identifié à tort ce personnage avec un autre Mello, du nom de Guillaume. Gibaud de Mello fut aussi seigneur de Bourbon-Lancy (chef-lieu de canton, Saône-et-Loire) (Joseph Garnier, *Invent. sommaire des Arch. de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 238, art. B 10517, et t. V, p. 10, art. B 11276). C'est « le sire d'Epoises », « le signeur de Poises », cité en 1364 et 1377 dans les chroniques de Froissart (édit. S. Luce, t. VI, p. 144, et t. VIII, p. 243; édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 405, et t. XVII, p. 570). Les textes imprimés dénaturent souvent son nom en *Thibaud* de Mello (Dom Plancher, *ouvr. cité*, t. II, preuves, p. CCLV, CCLX, CCLXXIII, CCLXXV, t. III, p. 556; etc.). Il avait épousé, en 1366, Isabelle de La Tour, fille de Bertrand IV, seigneur de La Tour (Latour-d'Auvergne, chef-lieu de canton, Puy-de-Dôme), veuve d'Amé Dauphin, seigneur de Rochefort (Rochefort-Montagne, chef-lieu de canton, Puy-de-Dôme), fils de Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne (Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 184 et 314, et t. II, p. 318-321 et 601). D'après son épitaphe, elle mourut le 10 avril 1395 (*Coll. Bourgogne*, t. IX, f. 65).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 71.

(6) *Ibid.*, f. 42.

Digitized by Google

exprès « pour faire ses despens, en alant de Mombar à Dijon querre un cent d'or batu, et pour l'achat dud. or et pour son retour aud. Mombar » (1).

1374-1375

1er JUIN 1374-1er NOVEMBRE 1375

2113. — Des réserves de « verre à faire verreres, aschaté pour la provission des hostelx de Mgr » (2), il fut livré à « maistre Jehan le paintre, de Dijon », moyennant 10 gros, « 40 livres de verre d'Aulemaine à faire verrieres, pour convertir en certaines euvres que l'en li a fait faire, pour Mgr, en ses verrieres de Mombar, le cent au pris de 25 gros » (3).

DU 1er NOVEMBRE 1374 « AU MOIS DE PASQUES (4) ENSUIVENT 375 »

Extraits des « Amandes, esplois... » du bailliage de Dijon :

2114. — « De Perreal Jehannin, de Tarnant, demorant à Bevis (5), pour une composicion par lui faite au bailli (6), ou cas qu'il plairoit à Mgr, pour ce que, le venredi après Quasimodo 374 (7), ledit Perreaul, comme lieutenant du chastellain de Vergy (8), prist et fit

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 83. — Cet « or batu » était, sans doute, destiné au peintre qui décorait alors « le charriot » de la duchesse (cf. art. 2107).

(2) Cf. l'art. 1620.

(3) *Id.*, B 4421, f. 12. — Voir ci-devant, art. 1888.

(4) En 1375, Pâques tomba le 22 avril. — D'après le *Glossaire des dates...* de M. L. de Mas Latrie, le mois de Pâques « désignait le quatrième dimanche après Pâques ».

(5) Bévy, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or.

(6) Guillaume de Clugny. Cf. p. 56, note 9.

(7) Le 14 avril 1374.

(8) Jean de Villers [-la-Faye], écuyer, châtelain de Vergy dès le 17 janvier 1362 (Bibl. Nat., ms. fr. 29500, dossier 66865, f. 20; nouv. acquis. fr. 3589, n° 3; Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 17 r° et v° et 46; etc.), puis bailli et maître des foires de Chalon, du 21 juin 1376 au 11 novembre 1377 (*Id.*, B 3576, f. 18 v°, et B 3577, f. 23), et, de nouveau (10 janvier 1377), châtelain de Vergy (*Id.*, liasse B 11834, dossier Vergy), fonctions auxquelles il joignit, depuis 1381, celles de maître d'hôtel du duc (*Id.*, B 4012, f. 15; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 196), jusqu'à sa mort, 20 juillet 1396 (Bibl. Nat.,

Digitized by Google

pranre Marion de Braisey, demorant à Vergi, chamberiere de mess. Jehan Bonnefoy, prestre, sur ce que l'en la mescroioit de avoir amblé audit chastellain, par nuit, 7 frans, et par autres suspeççons, et icelle fit mettre et lier sus une eschielle et donner boire de l'eau, sens ce qu'il fut informez du fait, mais en fu trouvée lad. Marion pure et ignocent; pour ce 30 franz »;

2115. — « De Jehan Costaignot, prevost de Saint-Juhan-de-Loone, pour une composicion par lui faite aud. bailli, sur ce que le procureur (1) le poursuigoit de ce que, en l'an presant, après ce que il a esté crié que aucuns ne trahist blez du duchié pour mener hors du païs de Mgr (2), sens les monstrer aus commis sur ce et les mesurer et paier le droit de mond. seigneur, ordonné sur ce, ledit prevost a rançonnez plusours des gens de Mme de Vuley (3) et autres, qui avoient passez desdis blez oultre la Soone, sens le sceu desdis commis, dont ledit prevost avoit prins les amendes à son proffit, et pour plusours autres cas contenus ou role dud. bailli; pour ce composé [à] 200 frans » (4).

---

ms. fr. 29500, dossier 66865, f. 22 v°); voir aussi Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, t. V, p. 38, art. B 11318). Il était seigneur de *Laier*, *Layer*, *Laye*, *Laey* (Layer-le-Franc, commune de Saulon-la-Chapelle, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or) (Arch. Côte-d'Or, B 11281, f. 59, 68 *ter* v°, B 11304, f. 9 v° et 26; etc.).

(1) Après avoir été déjà procureur du duc au bailliage de Dijon, en 1368 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 106, et t. XXVI, f. 108), Guillaume de Patinges le fut de nouveau du 18 janvier 1372 à sa mort, 12 juin 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 4419, f. 17 v°, et B 4425, 21 v°).

(2) La *Coll. Bourgogne* (t. LII, f. 180) nous a conservé le texte des « Instructions et ordonnances par mons. le duc... sur la traitte des bleds que l'on traira hors de son pays », ordonnance rendue, en l'absence du duc, « par Mme la duchesse, en son conseil », à Montbard, le 12 février 1375. Dès le 30 janvier précédent, un exprès avait porté « lettres pendantes de Mme, de Dijon au bailli d'Ostun, contenant qu'il feist crier, parmi son bailliage, que nulz ne fust si hardiz de passer blefs en l'Empire ne mettre sur Soone, à penne de yceulx estre acquis et confisquez à Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 91).

(3) « Mme Jehanne de Montagu, dame de Villey » (Villey-sur-Saône, appelé depuis Bonnencontre, canton de Seurre, Côte-d'Or), est mentionnée en 1348-1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 63 v°, et liasse B 11829, dossier Montagu; Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourg.*, t. III, p. 26; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 94 et 505, et *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VIII, p. 466 et 476-477).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4421, f. 8 r° et v°.

Digitized by Google

11 NOVEMBRE 1374-28 JANVIER 1375

2116. — Payé : 2 fr. « à Huguenin et à Estevenin, pointres, demorans à Chalon, pour poindre... de bonez coleurs, tenant contre la plue », cinq « banneres d'arain » (1), attachées à cinq « bastons de fer », placées sur le « chafaul » nouvellement construit au château d'Argilly; — 26 fr. aux mêmes « Huguenin et Thevenin, pointres, demorans à Chalon, pour poindre de pluseurs colours trois chambres ou chastel d'Argilli, c'est à savoir : la chambre de Mme, le retrait darriers, la chambre de costé les grans degraz pour où l'on monte ou pavoillon de Mgr, et une autre chambre, qui est entre celle mons. Guy de La Tramoile...; et il ont livrées toutes colours appartenant à ycelles poindre; pour marchier fait à eux » (2).

11 NOVEMBRE 1374-11 NOVEMBRE 1375

2117. — Parmi les travaux exécutés alors à Beaune, « es hostelz de Mgr », où se tenaient les sessions, dans cette ville, du parlement de Bourgogne, je relève les détails suivants : Payé 5 gros « à Henriot le pointre, pour 14 liteaulx, achetez de li, pour apparoiller la chambre de la court »; — passé en dépense 20 s. « pour poindre pluseurs liteaulx mis es lieux dessusdiz », c'est-à-dire, en « la saule aulte », en « la chambre après lad. saule » et en « la saule basse » (3); — « paié au pointre de Beaune et à son compeignon, pour toindre d'ocre le plainchié de la saule basse, 20 s.; paié es dessusdiz pour toindre les usseries et les fenestres des saules basses (*sic*) et aulte, 5 s.; pour l'achat de 12 livres d'ocre, achetées pour faire led. plainchié, 5 s. » (4).

Détails du chapitre intitulé, au compte de la châtellenie de Chaussin : « Despense pour façon de boites à canons, pour acchat de 2 noix de cuivre, l'une de espingale et l'autre pour grosse arbeleste, pour poudre de canons et pour penoncelz des armes de Mgr, faiz et acchectez, pour doubte des Routes » :

---

(1) Ces « banneres » avaient été fournies par « Perreaul le fonteney, de Lantannay, demorant à Dijon » (Arch. Côte-d'Or, B 2159, 5e compte, f. 2 v°-3). Cf. ci-devant, art. 904.

(2) *Ibid.*, f. 2 v°-3.

(3) *Alias :* « la sale de Parlement » (*Id.*, B 3151, f. 13).

(4) *Ibid.*, f. 13 et 18 v°.

Digitized by Google

2118. — 1 fr. payé à un maréchal de Dole « pour l'acchat de 2 noix de cuivre »;

2119. — 1 fr. et demi « à Jehan Belin, de Dijon, demourant à Auxonne, pour la façon de 3 boites de canons, la boite au pris de demi franc »;

2120. — 22 gros vieux pour achat, à Chaussin, de « 44 livres de cuivre pour faire lesd. boites, la livre au pris de demi gros viez »;

2121. — 1 florin « à maistre Louys, l'artileur Mgr, pour l'acchat de 5 quarterons de poudre à canons, acchetez par lui chiez la femme Richart Guillot (1), le quarteron au pris de 2 gros viez »; 3 gros vieux et demi au même, « pour l'acchat de 2 grans penoncelz des armes de Mgr, acchettez pour la doubte des routes de gens d'armes, pour mettre sur les portes de Chaucins » (2).

2122.—Le même compte porte, en outre, qu'il fut payé à « Jehan Maquinot », serrurier à Chaussin, 10 florins 4 gros 2 engrognes pour « pluseurs ouvraiges », entre autres, pour avoir « fait la lieures (*sic*) de 2 tours pour tendre les arbelestes à tour », pour avoir « ferré 3 canons, en chascum 3 liens de fer, une cheville de fer, de demi pié de long, et fait les broches pour les dessarier et 3 chevilles de fer pour les espingales, chascune de un pied de long, et fait 40 garros d'espingale »; il reçut en outre 1 florin « pour son salaire de empener lesdiz 40 garroz de son arain » (3).

Extraits du compte de la châtellenie de Saulx-le-Duc :

2123.— Un « chappuz » touche 10 gros pour faire « ungs soes et (4) mettre prisoniers, pour mettre et mener en la ville d'Iz (5), en la justice de Mgr, et sont lidiz soes doubles, à mettre ung homme pour les piez et pour les poinx »;

2124. — Payé 10 s. « à mons. Lanbert de Fleurey, demorant à Trichasteal (6), preste, pour relier et mettre à point le messaul de la chappelle du chasteal de Saulx, ycelli recovril de maigeis, tout à nuef, et faire ce qui il failloit » (7).

Pour les travaux de reconstruction du château de Pontailler-sur-Saône, il fut acheté, entre autres choses :

2125. — « 8 busuchons de verges, pour pourter sur les murs, vers

---

(1) « Espiciere » de Dijon. Voir p. 154, note 2.
(2) Arch. Côte-d'Or, B 4172, f. 60 v°.
(3) *Ibid.*, f. 60.
(4) Lire : *à*.
(5) Is-sur-Tille, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.
(6) Thil-Châtel, canton d'Is-sur-Tille.
(7) Arch. Côte-d'Or, B 6088 bis, f. 6 v°.

Digitized by Google

les maçons, pierre et quarrels pour murer, la piece demi gros » ;

2126. — « 6 couchetes, pour pourter et administrer mourtier aux maçons, sur les murs, la piece 3 angroingnes », soit, en tout, 1 gros et demi ;

2127. — « 2 tines de bois, pour pourter aigue pour faire mourtier, et 1 grant tenoille, pour entreposer l'aigue oudit chastel », payées 9 gros ;

2128. — « 4 paules de bois, pour faire ledit mourtier, et 1 autre tenoille à mettre aigue », coûtant 4 gros ;

2129. — « 7 poz de terre, pour administrer aigue pour boire aux maçons... et autres ouvriers », du prix de 1 gros ;

2130. — « Vienot Bertholomin, de Perrigny (1), escuelier », vendit en outre, pour 8 gros, « 12 escuelers de bois, pour giter et gouverner aigue, pour le mourtier, et pourter ledit mourtier sur les murs » (2).

2131. — « Deux houvrées de vigne blanche, assises à Volenay », appartenant à un habitant de Volnay, sont vendues 70 fr. (3).

21 NOVEMBRE 1374-22 MAI 1375

Extraits des « Emandes, acours, composicions et autres exploiz de justice » du bailliage de Chalon :

2132. — D'un homme de « Jambles (4), pour une condempnacion faite contre lui, sur ce que il avoit mis ung brandon de[s] doyen et chapitre de Chalon (5) en une piece de vigne où estoient les penunceaulx de Mgr, 5 frans » ;

2133. — D'un homme de « Saint-Deserre, pour une composicion par lui faite, sur ce que li procureur de Mgr (6) le poursuigoit de certaine quantité de raisins que il avoit emblez de nuyt, 5 frans » (7).

---

(1) Perrigny-sur-l'Ognon, canton de Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 8 v°.

(3) *Id.*, B 3151, f. 6 v°. — Sur la valeur vénale des vignes en Bourgogne, aux XIV°-XVI° siècles, cf. P.-M. Baudouin, *Vignes de l'Avallonnais et leur culture du* XII° *au* XVII° *siècle*, dans le *Bulletin de la Soc. d'études d'Avallon*, années 1883-1887, p. 170-174.

(4) Jambles, canton de Givry, Saône-et-Loire.

(5) D'après la *Gallia christ.* (t. IV, col. 952), le doyen de Chalon était alors « Johannes I de Jenley » (Genlis, chef-lieu de canton, Côte-d'Or).

(6) Jean Dubois, de Chalon, procureur du duc au bailliage de cette ville, du 21 juillet 1368 au 29 mai 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 3571, f. 17 v°, et B 3575, f. 18).

(7) *Id.*, B 3575, f. 10 et 10 v°-11.

Digitized by Google

ANNÉE 1375

INVENTAIRES

17-18 JANVIER 1375

[VENTE DU MOBILIER DU CHATEAU DE] FRESNE-SAINT-MEMER (1).

[Le duc ayant cédé à « messire Guy de Pontaillier, mareschal de Bourgoingne » (2), la jouissance des « chastel, ville et toute la terre et yssues de Fresne, dès le secon jour d'octobre 1374, tant comm'il plaira à Mgr » (3), « Jacoz de Busseres, escuiers, jaidiz chastellains et capitaine dud. Fresne » (4), fut chargé par ce prince de vendre] pluseurs meubles, utils d'ostel de mons. le duc, qui estoient oudit chastel de Fresne, quant il fu bailliez en gouvernement aud. mess. Guy de Pontaillier, et n'estoit point de neccessité ne profit à Mgr de tenir pour li lesdiz biens oud. chastel ; et s'ansuguent les parties d'iceulz biens :

2134. — 1 lit, 1 cussin de plumes, une coverte, 2 florins.

2135. — 4 poz de coivre ; 4 peelles blainches, une grasse ; une loichefroie, une cymarre, 1 molin à moustarde, 1 mourtier et 1 pestot, 3 florins.

---

(1) Fresne-Saint-Mamès, chef-lieu de canton, Haute-Saône. — Ce château fut ruiné lors de la conquète de la Franche-Comté par les troupes françaises, à la suite de la mort de Charles le Téméraire. — Un terrier de cette seigneurie, de 1529, constate « que le roy... a heu aud. lieu ung chastel dont les apparances y sont de presant, lequel a esté mis en ruyne du temps des guerres, auquel avoyt deulx pontz levis et deulx planchettes, foussoyé tout allentour de doubles foussez, y estans encoires de presant en apparance » (Arch. Côte-d'Or, B 1071, f. 48).

(2) Voir ci-devant, p. 74, note 3.

(3) Guy de Pontailler conserva ce château jusqu'à sa mort (4 mai 1392).

(4) Mentionné dès 1365 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 557; *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 135), capitaine du château d'Aisey-le-Duc en 1367-1371 (*Id.*, t. XXIII, f. 31 v°; Arch. Côte-d'Or, liasse B 11823, dossier Aisey-le-Duc), Jacquot de Bussières fut capitaine-châtelain de Fresne-Saint-Mamès du 26 juin 1372 au 2 octobre 1374 (*Id.*, B 5618, f. 16).

Digitized by Google

2136. — 2 andiers de cusine, une coignie, une haste de fer et 1 cromaicle, 1 franc.

2137. — Une enclume de forge, ungs soffleurs, 1 gros martel, unes tenailles et 1 pic, 4 frans.

2138. — 11 arches, 3 florins; une archemait, 3 gros.

2139. — 1 froin à chevaul, ungs mors de brides et 1 viez flacon, 1 gros.

Lesquelles choses ont esté... mises à fuer es somes dessusd..., et criées au lieu, en la maniere acostumée, et bailliées, pour les pris dessusdiz, aud. mess. Guy de Pontaillier, mareschal, et à li demeurées (1), pour ce que aucuns n'est venuz qui tant en ait volu donner.

[Total : « 14 florins 4 gros, qui valent 12 frans d'or » (2).]

31 JANVIER 1375

[VENTE D'UNE PARTIE DU MOBILIER DU CHATEAU DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (3).]

Recepte... de certains biens meubles..., qui estoient ou chastel de Saint-Ceigne, advenuz de pieça à Mgr, de pluseurs eschoites, et n'estoient point neccessaires ne profitables à tenir oudit chastel pour Mgr, mesmement pour ce que Robinez de Flörigny (4) tient ledit chastel, ville et appartenances dud. Saint-Ceigne... :

(1) Cette vente eut lieu les 17-18 janvier 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 10).

(2) *Ibid.*, f. 16.

(3) Canton de Fontaine-Française, Côte-d'Or. — Sur cette seigneurie, cf. Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 244, et Joseph Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourg.*, t. III, p. 101-102. Il ne subsiste plus rien de l'ancien château. D'après une enquête sur la valeur de la terre de Saint-Seine, de l'an 1415, « la forteresse est fermée et clouse de murs et de fossez, et est en souffisant estat » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 1317).

(4) Robinet de Florigny, écuyer tranchant du duc, et Agnès de Blaisy, sa femme (cf. ci-devant, p. 323, note 4, et art. 2008), avaient obtenu du duc, le 6 avril 1374, « la garde » des château et terre de Saint-Seine-sur-Vingeanne jusqu'au jour où ce prince leur verserait les 2000 francs dont il venait de les gratifier à l'occasion de leur mariage (*Coll. Bourgogne*, t. LXXII, f. 156). Philippe le Hardi en prescrivit « le retrait » le 5 décembre 1383, et cette mesure fut exécutée le 26 juin 1384 (*Ibid.*, f. 156 v°, et Arch. Côte-d'Or, B 5622, f. 81. Cf. aussi dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 44-45; il faut y lire : *1383* au lieu de : *1403*).

Digitized by Google

2140. — 2 liz, 2 cussins de plumes, vendus 7 frans.

2141. — 1 grant pot de coivre, une peelle blainche à anel, 2 frans.

2142. — Une grant pelle soichoire, 1 petit pot de coivre, 2 viez soilloz, 1 grant chandelier de fer, brisié, une lanterne de fer, 1 bernard de fer, 1 comaigle et 1 grapin, 1 franc.

2143. — Une arche plate, en la chambre Mgr, demi franc.

2144. — En la garde robe : une petite archete de fol, une autre arche viez, descouverte, 3 gros.

2145. — 2 arches, ou grenier, et 1 viez coffre, 4 gros.

2146. — Ou celier : une arche de fol, 2 gros ; 6 tonnels, 2 quehues, 2 cuves et une bellonge, 9 frans ; 1 demi mui, une peelle, 1 entompneur et 1 boisseaul, 6 gros.

2147. — 2 arches, ou molin, 4 gros.

Lesqueles choses ont esté vendues à messire Robert d'Autrey, preste, demeurant à Saint-Ceigne, pour les sommes dessusd., criées suffisamment et à li demeurées comme au plus offrant..., le macredi avant la chandeleur, l'an 374 (1), 21 frans 1 gros (2).

AMANDES, ESPLOIS, FORFAIS... ADVENUS, OU BAILLIAIGE DE DIJON, [DU 1er NOVEMBRE 1374 « AU MOIS DE PASQUES... 375 »].

Vandue des biens de feu Dronot, dite La Ciquarde (3), laquelle s'est nagueres noiée en Talant, ou pois appellé Gerroiche (4), avenus à Mgr et vandus par les eschevins dud. lieu de Talent et Guillaume de Patinges, procureur de mond. seigneur... :

2148. — 1 petit lit de plume, 1 vielle coutepointe, 1 cussin ; 3 (*sic*) petis linceux, 2 nuefs et deux viez.

2149. — Une viez touaille, contenant aune et demie ; une viele chemise, sens manges ; un viez cuvreschié de lin.

2150. — Une petite quantité de vielles drilles, un pou de fil d'estopes.

---

(1) Le 31 janvier 1375.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 14 v°.

(3) *Alias* : « Daunot La Siquarde » (*Id.*, B 4422, f. 8 v°).

(4) Puits *Garroichin* ou *Garroiche*, puits communal de Talant (Joseph Garnier, *Le château de Talant...*, dans les *Mém. de la Commission des antiquités... de la Côte-d'Or*, t. III, 1847-1852, p. 297).

Digitized by Google

2151. — 1 viez pot de couvre, reboitié, tenant environ deux pintes ; une petite dreçoire, d'arain.

2152. — Une vielle trappe, petite ; un viez chauderon, reboitié ; 1 autre petit chauderon.

2153. — Un viele (*sic*) trepier, sens piez ; un viez tamis et deux seez, touz viez ; une petite quasse à enfens.

2154. — Un chaperon rouge, à cornecte ; 1 coursot mabré, viez ; un chaperon viez, de ce drap ; un argaul, reboitié ; une vielle robe, toute reboitée ; un viez chaperon, parti de vert et de rouge.

2155. — Un vielle sac, une asseretoire à lin ; 5 quenoilles, garnies d'euvre ; une vielle boute, une vielle courroie de cur.

2156. — Une vielle maison, qui chiet, assise en Talent.

2157. — Une cuve, tenant environ 3 muis ; une reonde, tenant 2 muis, et une de demi muy.

2158. — Une escuelle atour ; une arche de fou, à friete ; une autre arche plate, deux poinssons vuis.

2159. — Une autre arche plate, un cromaille et un couteaul à deux menches.

2160. — Une chievre blanche, viele ; 1 chevrot noir, d'un an.

2161. — Environ la moité de cincq quartiers de vine, ou finaige de Talent... ; un quartier de vine... [et] un curtil..., oud. finaige...

Lesquelx biens dessusdis ont esté vendus et delivrez..., au plus offrant et darrenier encherisseur..., pour le pris de 17 franz d'or (1). ....

[Exploits de mainmorte et échutes advenus au duc, en la chatellenie de Pontailler-sur-Saone, du 11 novembre 1374 au 11 novembre 1375.]

I. — Menues parties des biens meubles advenuz à Mgr par la succession de feu Villemote, fille Perrenot Millotet (2), et des sommes d'argent receues pour la vendue d'iceulx biens... :

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4421, f. 8 et 10 r° et v°.

(2) *Alias :* « feu Villemote, fille de fu Perrenot Millotet, de Perrigney, bastarde, trespassée senz hers » (*Id.*, B 5618, f. 5 v°).

Digitized by Google

2162. — Envoiron une aulne et demie de fustenne, la moitié de 3 quars de drap pers, envoiron 3 de toille, vendues 7 gros demi.

2163. — Une viez courroie, despecie, vendue 3 engroingnes; 1 petit coutel, vendu demi gros.

2164. — 2 pieces de curien, demi gros; 1 petit chauderon, viez, 3 gros; 1 viez cerex, 2 gros demi, et une arche plate, vendue 9 gros.

2165. — 1 chappiron de roige, vendu 7 gros; 1 petit chaperon, viez, de petite valour, demi gros.

2166. — Un pol de fil, vendu 1 gros demi; une petite quassote ronde, viez, 2 gros.

2167. — Une pinte reonde, 1 pot de 3 chaulvés, d'estain, 1 petit trepier, viez, 1 escrinet de bois, petit, viez, vendus 3 gros.

2168. — 1 petit potot de covre, une petite drecehure d'arain, vendus 2 gros 3 quars.

2169. — Une viez bliaude, à femme, 1 croiseul à mettre oille, une escuelle de bois, vendus 1 gros et quart.

2170. — Une petite cassote reonde, de petite valour, et 1 croisbien à anffant, vendus 1 gros demi.

2171. — 2 tamis et 1 petit sasset à farine, 4 engroingnes.

2172. — 2 petiz chaperons, à homme, decopez, de petite valour, 1 gros 3 quars.

2173. — Une viez chauces de pers, à femme, demi gros; 3 viez lincceulx et pluseurs chaceoz, viez, de petite valour, 4 gros.

2174. — 2 pointoz de fil et 1 pol de chenauve, 9 engroingnes.

2175. — Une purcille blainche et 2 laictenz, 3 gros; 3 eminotes froment, vendu 6 gros.

2176. — 1 petit buffet, à seoir sur, et 3 selles de bois, demi gros; une mait à prestir pain, 1 gros.

2177. — 16 maisses de chenove, 3 gros; 4 pieces de touhailles, à tourchier escuelles, vendues, avec une chemise viez, 8 gros.

2178. — Une genisse, de 2 anz, une autre genisse, de 1 an, et 1 viel de paul, vendus 3 frans.

2179. — Une viez casse soichoire, vendue 3 gros.

Digitized by Google

2180. — Envoiron 12 escuelles et taillours, de bois, et 1 viez petit chapiron, decopey, 9 engroingnes; 3 viez ennaps de tramble, fenduz, demi gros.

2181. — 6 gros que... [un homme] de Perrigney devoit à lad. Villemote.

2182. — Une petite archete, viez, de fol, vendue 1 gros.

2183. — Pour la vendue de 2 pintes oille, que... [un individu] li devoit pour la admodiacion des noiz de 2 nohiers estanz en son més, essis à Perrigney, que li furent admodiés l'an 374, vendu lesd. 2 pintes oille, 4 gros.

2184. — De envoiron 3 eminotes millot, qui venerent à la part de Mgr de certennes terres d'autruy, que lad. Villemote avoit semées, vendu lesd. 3 eminotes, 10 gros.

2185. — Une viez coultrepointe, toute pertusie, et 1 cromaicle de fer, vendus 2 gros demi.

2186. — De 1 lit de plume, garni de cussin et de coultrepointe, qui avoit estey vendu à Jehan de Monestey, 3 frans, de quoy il li ha estey rabbatu, par vertu des lettres de Mme la duchesse, apourtées à ce compe, que mad. dame li ha donné, de grace especial, pour consideracion de ce que led. Jehan, qui avoit fiancée lad. Villemote, avoit mis pluseurs de ses chatels avec lad. Villemote, et fut morte avant que il l'eust esposée, et auxi pour consideracion de ce que lad. Villemote avoit laissié et donné aud. Jehan led. lit, en sa darreniere volontey, 2 frans; pour ce, pour le demourant desd. 3 frans, receu dud. Jehan, 1 franc.

2187. — Une robe de pers, nueve, et 1 chaperon nuef, de roige, vendus... 3 frans.

Summa : 15 frans 3 gros et tiers (1).

(1) Il est de plus porté ailleurs en recette : 3 gros « de 1 més, essis à Perrigney..., advenu à Mgr à cause de la succession dessusd., admodié ceste presente année à Estienne Saubrey, dud. lieu, 3 gros » (Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 5 v°). — Le compte nous fournit encore le détail des frais occasionnés par l'enterrement de cette femme : 2 fr. et demi payés, le 29 avril 1375, « à mess. Jehan Regnaut, curé de l'eglise de Saint Moris de Pontaillier, pour acort fait à li du mortuaire de lad. Villemote..., du pain, annual, des cheritez et autres choses appartenans à son obit... »; 1 fr. à une femme « pour achat de chandoiles de cire, pour allumer à l'aulter, le jour de l'obit de lad. Villemote », et au « vaichier qui a gardé la vaiche de lad. Villemote, vendue ci-devant, demi gros » (*Ibid.*, f. 10 v°).

Digitized by Google

II. — Menues parties des biens advenuz à Mgr par la succession de fu Guiote de Renaves (1)..., lesquelx biens ont estey partiz à Perrin Tronchet, de Perrigney, mari jaidiz d'icelle Guiote :

2188. — 1 petit chauderon, 1 trepier, une petite cassote, 2 arches, une petite archete, une geline, 1 polot, une coignie, une mait.

2189. — Envoiron 9 eminotes et demée gros blef, gardé de bestes ; envoiron demie charretée foin.

2190. — 6 lincceulx, 1 van, 1 tenoille, 1 escueler de bois.

Esquelx biens dessusdiz lad. Guiote avoit la moitié, comme dessus est dit. Pour icelle moitié, vendue aud. Perrin Tronchet, mari jaidiz d'icelle Guiote, comme au plux offrant, 18 gros.

2191. — Dues vaiches et 3 pourcels, qui venerent à la part de lad. Guiote, vendus à... [un homme] de Perrigney, comme au plux offrant et darrenier encherisseur, 5 frans.

2192. — Item, avoit lad. Guiote la moitié en 1 petit troux de maison, c'est assavoir en demi chas et demée grange ; vendu, au plux offrant..., 2 frans.

Summa : 8 frans et demi (2).

Exploit de main morte [advenu au duc, en la chatellenie de Grignon, du 11 novembre 1374 au 11 novembre 1375].

De Huguenin Le Boitouset, des Granges (3), mort senz hors de son propre corps :

Meuble :

2193. — 1 scereis et 1 coutrepointe, vendus... 5 gros ; une coste de burel et 1 chapperon, vendus... 5 gros ; 1 mantel de burel et une beceole, 3 gros.

2194. — 1 coutre, 1 cusin de plume, 4 draps de lit, une tergeoure, 1 petit tauler et 1 paires de drapeaulx, vendus... 2 frans.

2195. — Une broie, 1 broion pour broier gasteaulx, 1 petite peellete à couhe, 1 petit bacin, tout vendu... 5 gros.

---

(1) *Alias* : « certains biens meubles, advenuz à Mgr, à cause d'eschoite, par la succession de fu Guiote de Renaves [Renève, canton de Mirebeau-sur-Bèze, Côte-d'Or], qui vint demeurer à Perrigney et y fu mariée, et n'est venuz aucuns qui se soit fait son her... » (Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 5 v°).

(2) *Ibid.*, f. 23 v°-24.

(3) Les Granges, commune de Grignon.

Digitized by Google

2196. — 2 moichotes, vendues... 7 gros; demi buef et demi porc, vendu à Jehannote, femme de feu dudit (*sic*) Huguenin, par criz, 2 frans demi.

2197. — Heretaige : 1 poul de maison et 1 pou de melx; 1 poul de sauciz..., une ovrée de vine, 1 journaul de terre..., 1 poul de vergier..., demie ovrée de vine, et generaument tout le demeurant de l'eretaige, vendu par criz..., au plux offranz..., 13 frans.

Somme : 19 frans 7 gros (1).

Eschoites et feursmariaiges [advenus au duc, en la chatellenie de Salmaise, du 11 novembre 1374 au 11 novembre 1375].

[Vente d'objets provenant de ces « eschoites et feursmariaiges » :]

2198. — Un viez chauderon, 3 tourchons de chenove, une arche de foul, viez, une flote de fil, un cromalle, un petit trepier et une viez robbe [d'homme], tout vandu... 7 gros.

2199. — Une petite coutre de chardons, une arche, senz cuescle, un viez chauderon et demi l'arnois d'une charue, fust et fer, et d'une viez robe de burel, 2 fr.

2200. — Deux buefs, chaitifs et viez, 4 fr.

2201. — Une charrote ferrée, 6 berbis, la moitié d'un veaul d'un an..., une petite coutre de plume, un gardon et deux lanceulx, une petite cuve et deux poinsons, un tenot de pierre..., une coste blanche à homme, 3 chemisses à femme [etc.], tout vandu... 7 frans (2). ....

Eschoites de bastars et de bastardes [advenues au duc, au bailliage d'Auxois, du 14 janvier au 1er novembre 1375].

2202. — Une vaiche, une torie de 2 ans et 1 veaul d'un an,

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4941, f. 126. — Il fut payé, comme frais d'enterrement de cet homme : « au curé de Grignon, pour le luminaire et offerandes qu'il a bailliés pour Huguenin Le Boitouset..., 3 gros demi; à Symon Quartier, charpentier, pour les aiz du noul et faire ycelli, 4 gros; à Boitoux Moire [c'était le « marreglier de l'eglise de Grignon »], pour faire la fosse et soner les soins, 1 gros demi; au curé de Grignon, pour l'anterrement dud. Huguenin..., 2 frans » (*Ibid.*, f. 118).

(2) *Id.*, B 6047, f. 2 v°, 3 et 3 v°.

Digitized by Google

escheuz à Mgr, pour la mort de feu Moingeart Tante, bastarde, morte senz hers de son corps..., venduz... [à un homme] de Soulcey (1), comme au plux offrant, 3 fr. 9 gros, [plus] 5 s. pour l'entaraige d'icelle, que ledit... [acheteur] doit paier au curé.

2203. — Une coutre de plume, 1 linceul, 1 coverteur d'estouppes, 1 covrechief de chiende, 1 robe de burel, un trés bien viez peliceon, 2 viez robes, senz mainges, 1 chemise et la toille pour faire envoiron 1 linceul, advenuz à Mgr pour la mort et cause dessusd., venduz et delivrez... [à un autre individu] de Soulcey, comme au plux offrant, 18 gros (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

2204. — Le duc fit présent au roi, pour « le jour de l'an », d' « une croix d'or », garnie de pierreries et montée sur un pied d'or. La croix seule, « senz pié et senz aucune pierrerie », fut payée 300 fr. « à Lermin d'Armenie, orfeivre » (4). « Pour amander lad. croix », « Nicolas Carenne, lumbart » (5), fournit « 4 balaiz et 3 saphirs », de 236 fr.; « Symonnet de Dampmartin » (6), « 1 saphir », de 16 fr.; « Robert

---

(1) Soussey, canton de Vitteaux, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2762, f. 5.

(3) Voir d'autres extraits de comptes dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 502-503, et dans les *Documents... concernant l'histoire de l'art dans la Flandre*..., de Mgr Dehaisnes, t. II, p. 525 et 531-532.

(4) Je ne connais pas d'autre mention de cet orfèvre, à moins que ce soit le « Jaquet Lermin, orfevre, demourant à Paris », connu par un document de 1371 (Jules Guiffrey, *Inventaire de Jean, duc de Berry*, t. II, p. 322).

(5) Il sera, plus loin (art. 2364), question encore de ce lombard, d'origine génoise, établi alors, semble-t-il, à Paris.

(6) Simon de Dammartin, un des changeurs parisiens le plus fréquemment cités dans les comptes royaux et princiers de la seconde moitié du XIVe siècle. Il figure dans ceux de Philippe le Hardi jusqu'en 1399 (Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. II, p. 769). Fournisseur du roi dès 1364 (Bibl. Nat., ms. fr. 27451, dossier 21382, n° 12; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 43), il le fut jusqu'en 1399 (H. Moranvillé, *Extraits de Journaux du trésor*..., n° 461); il l'était également du duc de Berry en 1375-1378 (E. Teilhard de Chardin, *Registre de Barthélemi de Noces, officier du duc de Berri*..., dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1891, p. 518, 522, 527-529 et 567-569; Arch. Nat., KK 252, f. 89 v°, 119, 145 et 149; Jules Guiffrey, *ouvr. cité*, t. II, p. 327 et 450); du duc d'Anjou, en 1378 (Arch. Nat., KK 242, f. 67 v° et 91 v°); du duc d'Orléans, de 1384 à 1398 (British Museum,

Digitized by Google

Rector, orfeivre, demeurant à Paris », « 1 autre saphir », de 30 fr.; et « Hennequin d'Ozelle, orfeivre du roy » (1), « 1 balay », de 60 fr. D'autre part, « Laurencin Malequin, orfeivre, demeurant à Paris », toucha 200 fr. 7 s. 9 d. t. « tant pour 2 mars 5 onces 7 esterlins obole d'or, que il a mis à faire le pié de lad. croix, comme pour son ovraige, et aussi de asseoir lad. pierrerie, au pris de 75 frans le marc » (2).

2205. — De son côté, « le roy donna, en bonnes étrennes, au duc de Bourgogne, une aiguière d'argent, un gobelet d'or et un fermillet » (3).

Philippe le Hardi offrit en outre, pour « le jour de l'an » :

2206. — A la duchesse, « un gobelet d'or », payé 300 fr. « à Reinequin de Malingnes (4), orfeivre, demeurant à Paris » (5);

2207. — A son fils Jean, « un chanot d'argent, pesant 26 marcs une once et demie, à 7 frans le marc », acheté 183 fr. 6 s. 3 d. de « Henry Orlant, bourgeois et changeur de Paris » (6);

2208. — « A Mme d'Artoys » et « à mons. de Flandres », « deux tableaux d'or, semez de pierrerie », payés 360 fr. « à Henry de Mous-

---

addit. chart., nos 2853, 2861,... 3054 et 3056; Bibl. Nat., ms. fr. 27451, dossier 21382, nos 11 et 18-30); du comte de Blois, en 1382 (*Ibid.*, n° 10); etc. Qualifié de « varlet de chambre » du roi à partir au moins de 1384 (*Ibid.*, n° 13), il mourut le 5 juillet 1399 (Le P. Jacq. Du Breul, *Le Théâtre des antiquitez de Paris...*, édit. de 1639, p. 643; l'abbé Villain, *Essai d'une hist. de la paroisse de Saint Jacques de la Boucherie...*, p. 170-172). Il laissa un fils, du nom de Bureau, exerçant de même, à Paris, la profession de changeur, que nous verrons apparaître à son tour, dans nos extraits, à partir de 1395. — Simon de Dammartin est l'objet d'une intéressante anecdote racontée par Christine de Pisan dans *Le Livre des fais du sage roy Charles* (édit. Buchon, 3e partie, chap. xxiv).

(1) Hennequin ou Jean Du Vivier, orfèvre du roi. Cf. p. 164, note 3. — Il est désigné ici et une fois encore plus loin (art. 2218) sous le nom, apparemment, de son lieu d'origine, Axel (?), petite ville de Hollande, province de Zélande.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 56 r° et v°.

(3) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 10; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 503. — Les comptes nous apprennent, d'un autre côté, que, le 10 janvier 1375, le duc ordonnança 1 fr. 15 s. t. « à Jehannin Le Boçu, demeurant dessoubz Chastellet [à Paris; cf. ci-devant, art. 959], pour la façon de trois estuis de cuir, l'un pour une aiguiere d'argent, l'autre à mettre un gobelet d'or et l'autre à mettre un fermeillet, que le roy avoit donné à Mgr, le jour de l'an darrenier passé » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 86 v°).

(4) Rennequin de Malines. Cf. art. 1071 et 1753.

(5) *Ibid.*, f. 55 v°.

(6) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

Digitized by Google

tre (1), orfeivre demeurant à Paris » (2);

2209. — « Au duc de Bourbon », « un petit ruby », de 100 fr., fourni aussi par H. Orlant, de même que les objets énumérés aux art. 2210-2216 (3);

2210. — « A mons. de Coucy » (4), « un gobelet d'or, pesant 2 marcs 6 onces 15 esterlins, à 75 frans le marc », du prix de 213 fr. 5 s. 8 d. t. (5);

2211. — « A Guillaume de La Trimoille », « un ruby entre 2 dyaments, et un diament plat », de 110 fr. (6);

2212. — « A mons. de La Rivière », « 4 quartes d'argent blanches, à esmaux, pesants 24 marcs 2 onces 5 esterlins, à 6 frans et demi le marc, et 12 escuelles et 12 hanaps, pesants 36 marcs 5 onces 5 esterlins », de 377 fr. 15 s. (7);

2213. — « A mess. Philipe de Savoisy », « 6 tasses dorées, pesants 9 marcs 4 onces 15 esterlins, à 9 frans le marc », de 86 fr. 7 s. t. (8);

2214. — « A mess. Pierre d'Avoir », « un hanap à pate, taillié et doré, pesant 6 marcs 5 onces 12 esterlins obole, à 10 frans le marc », de 67 fr. 7 d. obole (9);

2215. — « A l'evesque de Nevers » (10), « 2 quartes d'argent blanches, pesant 12 marcs 10 esterlins, à 6 frans et demi le marc, et 6 tasses d'argent blanches, pesants 4 marcs 4 onces, à 6 frans le marc », de 105 fr. 8 s. t. (11);

2216. — « Au confesseur de Mgr » (12), « un gobelet et une aiguière dorez, pesants 5 marcs 3 onces 12 esterlins obole, à 9 frans le marc », 49 fr. 18 d. 3 poit. (13);

---

(1) Cf. ci-devant, p. 167, note 4.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58. — C'est, sans doute, de la part de sa femme, que le duc offrit encore en étrennes, cette année, au comte de Flandre « un saphir » de 60 fr., fourni par Henri Orlant (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193), et à la comtesse d'Artois « un dyamant » (cf. art. 2218). Ceux-ci, de leur côté, avaient envoyé au duc et à la duchesse des « estrainnes » dont la nature n'est pas indiquée (*Ibid.*, f. 193, et Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 90 v°).

(3) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

(4) Les étrennes offertes au duc par le sire de Coucy consistaient en « un coursier de Puille, ensellé et embridé en maniere de genet » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 75).

(5), (6), (7), (8) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

(9) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

(10) Pierre de Villiers. Cf. ci-devant, p. 386, note 4.

(11) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

(12) Guillaume de Vallan. Cf. p. 283, note 2.

(13) *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 193; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 502.

Digitized by Google

2217. — « A messire Phelippe de Maisieres » (1), « un ruby », que le duc acheta — il n'est pas dit combien — à son chambellan Guillaume de La Trémoille (2).

2218. — Il fut encore payé, le 11 janvier, 89 fr. « à Hennequin d'Oczelle, orfeivre du roy..., pour une croix d'or, semée de pierrerie, un dyamant et deux autres petiz enneaulx, que Mgr a achetez et euz de lui, le jour de l'an, et yceulx donna, ledit jour, c'est assavoir le dyamant à Mme d'Artoys, la croix à mess. Guy de La Trimoille (3), et les 2 anneaulx retenuz par devers lui » (4).

2219. — 2 janvier, payé 72 fr. « à Jehan Billon, espaier, demeurant à Lengres, pour 12 espées, c'est assavoir 6 grans et 6 petites, achetées de lui la piece 6 frans, et ycelles a envoies Mme devers Mgr, à Paris » (5).

2220. — Mandaté, le 5 janvier : 2 fr. « pour toille cirée, autre toille et corde, pour enferdeler la chambre aux cignes de Mme, et pour relier une queue en quoy le fardel fu mis » ; 4 fr. « à un voiturier qui amena lad. chambre en Bourgoingne » ; et 5 fr. trois quarts « pour 300 aunes de rubam » (6).

2221. — 8 janvier, ordre de payer « à Pierre Du Fou » (7) : 21 fr. « pour 6 summes neuves, garniez de poitraux, culieres et singles, tout de harnoiz double, pour les sommiers de Mgr » ; et 11 fr. et quart « pour 2 coffres à mettre les joyaulx de Mgr, et pour une male à porter la chambre de Mgr » (8).

2222. — 10 janvier, remboursé à la duchesse 86 fr. qu'elle avait

(1) Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, conseiller de Charles V, une des plus intéressantes figures politiques et littéraires du XIVe siècle, né à Mézières (chef-lieu du département des Ardennes) en 1327 (?), mort le 29 mai 1405. Consulter sur ce personnage la copieuse biographie que lui a consacrée M. N. Jorga (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fascicule CX, 1896). — L'extrait cité ici et celui qu'on trouvera plus loin (art. 2396) ajoutent deux menus détails au peu que l'on sait de l'existence de Ph. de Mézières en l'année 1375 (cf. N. Jorga, *ouvr. cité*, p. 424).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58 v°.

(3) Chambellan du duc. Cf. p. 93, note 6.

(4) *Ibid.*, f. 55 v°-56. — Voir plus loin (art. 2257) les étrennes données par la duchesse à son fils Jean. Peut-être s'agit-il encore d'étrennes aux art. 2223 et 2232.

(5) *Ibid.*, f. 40 v°. — Le même « Jehan Billon, ouvrier d'espées, demeurant à Langres », toucha encore, le 1er mai 1375, 70 fr. « pour la vendue de 12 espées que Mme a fait acheter de lui, pour envoier devers Mgr, à Bruges » (*Ibid.*, f. 42).

(6) *Ibid.*, f. 39 v°.

(7) Coffrier parisien. Cf. p. 159, note 7.

(8) *Ibid.*, f. 42 v°.

Digitized by Google

avancés « à Jehan de Namur, tailleur de mons. de Flandres (1), auquel il estoient deuz pour deux draps d'or que il avoit achetez et paiez à la requeste de Mgr, et yceulx Mgr donna l'un à mess. Pierre de Montagu (2), et l'autre à mess. Robert Le Mareschaut, chambellan[s] de mons. de Flandres (3), darrierement que mond. seigneur fut en Flandres » (4).

2223. — « Roinequin de Malines, orfeivre, demeurant à Paris », donne quittance, le 11 janvier, de 220 fr. à lui dus « pour 3 dyamens que Mgr a achetez et euz de lui pieça, pour faire sa volenté » (5).

2224. — Le même jour, le duc ordonnance 1 fr. et demi dû « à Godeffroy le forbisseur (6), pour apparillier deux des espées de Mgr, dont l'une a esté garnie de soie » (7).

2225. — Le 14 janvier, « Mme et Jehan monsr ouyrent la messe à l'abbaye de Fontenoy », et y firent une « offrande » de 3 fr. (8).

Dépenses mandatées aux dates suivantes :

2226. — 17 janvier, 3 fr. 10 s. donnés par la duchesse, à savoir : 1 fr. et demi « à un varlet de la femme maistre Jehan Blanchet (9), qui avoit aporté [de par elle, à Mme] de la frommagie »; et 2 fr. « à un autre varlet, qui [lui] avoit presenté, de par elle, 3 paons » (10);

2227. — 18 janvier, don par le duc : de 10 fr. « à Saint-Anthoinne

---

(1) Mentionné dans un autre document de 1378 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 394, dossier Tailleurs). C'est, probablement, le « Jehan de Namur » cité parmi les témoins du testament du comte de Flandre, en date du 29 janvier 1384 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. X, p. 539). — Il a été question précédemment (art. 2065, etc.) d'un autre Jean de Namur, valet de chambre de la duchesse.

(2) Chambellan déjà du comte de Flandre en 1369, il l'était encore en 1380 (A. Le Glay, *Invent. somm. des Arch. départ. du Nord*, t. I, p. 179, art. B 978; Jules Finot, nouvel *Invent. somm.* de ces Archives, t. I, première partie, p. 286, art. B 418). Il est fait mention de sa veuve en 1393 (Jules Finot, *ibid.*, 2e partie, p. 135, art. B 1040).

(3) Robert Tincke, dit Le Mareschal, marié à une des bâtardes du comte de Flandre et cité à diverses reprises dans les chroniques de Froissart (édit. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, p. 86). Après la mort du comte de Flandre, il devint chambellan du duc (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 281, 315, etc.), et vivait encore en 1402 (*Id.*, t. XXIII, f. 85; Arch. Côte-d'Or, liasse B 301; Kervyn, de Lettenhove, *ibid.*).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 51 r° et v°. — Le dernier voyage du duc en Flandre remontait à mai-juin 1374 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 105-106).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 56.

(6) Fourbisseur parisien. Cf. p. 115, note 1.

(7) *Ibid.*, f. 42 v°.

(8) *Ibid.*, f. 19 v°.

(9) Secrétaire du duc. Voir p. 51, note 6.

(10) *Ibid.*, f. 19 v°; cf. aussi f. 71 v°.

Digitized by Google

lés Paris » (1); de 10 fr. « à l'ospital de Saint-Anthoinne dedenz Paris » (2); de 1 fr. « à l'opital du pont de Charenton » (3), et de 6 gros « aus pouvres de la porte de Saint-Anthoinne de Paris » (4); — achat, pour 2 fr. et demi, de « trois torches, pesans 8 livres de cire, l'une donnée par Mgr en l'opital de Charenton, pour servir Dieu aus messes, et les autres deux bailliées à maistre Jaques Duval (5), pour aler, par nuit, à la porte Baudet (6) [et] au Louvre, devers Mgr » (7);

2228. — 19 janvier, 9 fr. « à Jehan, le pignier du roy et de Mgr (8)..., pour 2 pignes garniz, que Mgr a fait acheter de lui par Guillemin Harnot, son barbier, c'est assavoir l'un pour Mgr et l'autre pour Jehan monsr » (9);

2229. — 20 janvier, 15 fr. « à Jehan de Samur, cordouannier, demeurant à Paris », savoir : 10 fr. et demi « pour 6 paires de houseaulx, pour Mgr »; 3 fr. et demi « pour 14 paires de chauces semelées et autant de galoiches, pour Mgr »; et 1 fr. « pour 2 paires de galoiches de liege, pour mond. seigneur » (10);

2230. — 20 janvier, 15 s. t. à un exprès, « pour faire les despenz de lui et de son cheval, en alant de Mombar à Dijon et retournant à

---

(1) Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux. Cf. Hipp. Bonnardot, *L'Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs...* (Paris, 1882, in-folio).

(2) Sur cet hôpital, cf. le P. Du Breul, *Le Théâtre des antiquitez de Paris*, édit. de 1639, p. 742-744; Jaillot, *Recherches... sur la ville de Paris*, t. III, 15e quartier, Saint-Antoine, p. 6-13; etc.

(3) Charenton-le-Pont, chef-lieu de canton, Seine. — Voir, sur cet hôpital, l'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. F. Bournon, t. II, p. 362; etc.

(4) Sur l'ancienne porte Saint-Antoine, cf. Sauval, *Histoire... des antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 1-2; Jaillot, *ouvr. cité*, p. 30-33; etc.

(5) Jacques Duval, secrétaire du duc dès 1371 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 55 v°; Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 46 v°; etc.), qualifié, depuis 1376, de secrétaire du roi (Joseph Garnier, *Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, série G, t. I, p. 130), « conseiller de Mgr » en 1380 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 364), « maistre des requestes de l'ostel de Mgr » en 1386-1388 (*Id.*, B 1470, f. 42; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 242). Il était mort au mois de décembre 1390 (Arch. Côte-d'Or, B 11303, f. 131). La duchesse fut marraine, en 1373, d'une de ses filles (*Id.*, B 1438, f. 41 r° et v°).

(6) L'ancienne porte Baudet, appelée ensuite porte Baudoyer (Le P. Du Breul, *ouvr. cité*, p. 876; Sauval, *ouvr. cité*, t. I, p. 35; l'abbé Lebeuf, *ouvr. cité*, t. I, p. 80, et t. II, p. 420; etc.).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 75 v°.

(8) Jean de Couilly. Voir ci-devant, p. 108, note 4.

(9) *Ibid.*, f. 41.

(10) *Ibid.*, f. 41 v°.

Digitized by Google

Mombar porter un barillet d'eau de meures franches, pour Madamoiselle (1), par 2 jours et demi » (2);

2231. — 22 janvier, 3 fr. « pour 2 almanachs (3) que Mgr fit faire pour li à Paris, c'est assavoir l'un en nombre commun et l'autre en chiffre » (4).

Payé, le 22 janvier, les sommes suivantes, dues au changeur parisien Henri Orlant:

2232. — 350 fr. « pour unes pastrenostres, semées de 80 grosses perles et de 5 rubis, que Mgr a fait pranre... de lui, et icelles donner à Mme de La Riviere » (5);

2233. — 40 fr. « pour 6 enaps et deux aiguieres d'argent, que Mgr a fait acheter de lui et ycelles donner à maistre Dymenche d'Alixandre (6), phisicien de Mgr » (7);

2234. — 69 fr. « pour 12 mars d'argent fim, pour faire le pié de l'ymaige de bois que Mgr fait faire pour donner au roy » (8);

2235. — 72 fr. 7 s. 6 d. t. « pour 12 tasses d'argent, pesans 12 mars demie once, que Mgr a fait acheter de lui et ycelles donner à Gillet Malet (9), qui li avoit presentez certains livres, de par le roy » (10);

2236. — 60 fr. « pour un balay que Mgr a fait acheter de lui et

---

(1) La jeune princesse Marguerite de Bourgogne, née le 16 octobre précédent (cf. art. 2075).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 90 v°-91.

(3) Mention à ajouter aux rares textes du XIVe siècle qui aient été signalés jusqu'ici sur les almanachs (L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. Nat.*, t. III, p. 144; E. Littré, *Dictionn. de la langue française*, supplément, p. 11); Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 690). On trouvera encore plus loin, en 1376 et 1383, d'autres exemples d'*almanacs*.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 42. — Peignot a cité déjà ce document (*Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne...*, p. 24), mais d'une manière peu exacte et sans indication précise de source; il en est de même pour nos art. 2018, 2382, etc. Je me borne donc à renvoyer une fois pour toutes aux extraits de comptes, de 1373 [lire : 1374] à 1477, qu'il a donnés dans l'introduction de ce *Catalogue* (p. 23-38).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 57 v°.

(6) Dimenche ou Dominique d'Alexandrie, mentionné en note précédemment (p. 253, note 3), fut, comme je l'ai dit, médecin du duc de 1374 à 1395 au moins. Il était d'origine italienne et devait être mort récemment à la date du 11 février 1407 (Alex. Tuetey, *Archives Nationales. Invent. analyt. des Livres de couleur et Bannières du Châtelet de Paris*, n° 467).

(7), (8) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 56.

(9) Voir, sur ce personnage, p. 295, note 4.

(10) *Ibid.*, f. 56.

Digitized by Google

ycellui donner à l'evesque (1) d'Angiers » (2).

2237. — Le 22 janvier, la duchesse mande de payer 9 l. 12 s. 10 d. t. dus « à Jacote d'Amance » (3), savoir : 7 l. 12 s. 10 d. t. « pour un papier de fin or, pour 1 once d'orpiment fin, 2 livres de vermeillon, demie livre de mine, un quarteron de ver de Grece, 1 quateron d'asur, 1 quateron de blanc de Puille (4), une livre de vernix, 1 once de ynde de Baudas et deux livres d'ocre, que lad. Jacote a envoiez de Troez à Mombar, pour poindre le chariot de M[me] »; et 40 s. t. « qu'elle a bailliez au paintre (5) qui est venuz, de Troies à Mombar, paindre le chariot de mad. dame, pour ses despens de Troies à Mombar » (6).

2238. — Les 19 et 23 janvier, deux voituriers de Bruxelles touchent 75 fr. pour le transport de Paris à Bruges de « 6 queues et 1 poinçon de vin de pinot vermeil » (7), que le duc faisait expédier en cette ville, où il devait prochainement aller séjourner (8).

2239. — « Jehannin Daubenton, fourrier de Mgr » (9), donne quit-

---

(1) Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, du 16 juin 1374 à sa mort, 18 janvier 1439 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 88).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 56.

(3) Une proche parente, sans doute — sinon la femme — de Robert d'Amance, trésorier alors du duc (cf. p. 249, note 3).

(4) La Pouille, l'ancienne Apulie, contrée de l'Italie méridionale. Il a été précédemment question de « coursiers de Puille » (p. 164, note 5, et p. 416, note 4). — *Baudas* désigne la ville de Bagdad, dans la Turquie d'Asie.

(5) Le peintre Jean Petit. Cf. art. 2107, 2240, etc.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 53 v°-54.

(7) Le pinot ou pineau est le cépage qui produit les vins fins de Bourgogne (J. Lavalle, Joseph Garnier, etc., *Hist. et statist. de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, p. 9, 31, 73-74, 78 et 164-166). Le texte publié ici et une autre mention de « vin pinot », de 1377 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 136) contribueront à compléter un peu l'historique du pineau dans le *Dictionnaire...* de Fréd. Godefroy (t. X, p. 341), qui ne donne pas, de ce mot, d'exemple antérieur à 1406. Le Grand d'Aussy (*Hist. de la vie privée des Français*, t. III, p. 7) a commis une singulière bévue : du vin de pineau il fait un cru.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 42 v°. Voir plus loin, art. 2258. — Philippe le Hardi alla en effet, au mois de mars suivant (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 116), prendre part aux conférences qui s'ouvrirent alors à Bruges, entre les délégués du pape et les plénipotentiaires français et anglais, « pour traictier de la paix entre les deux roys » (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 144). Ces négociations aboutirent à une trêve d'un an, conclue le 27 juin 1375 et prorogée depuis, à diverses reprises, jusqu'au 24 juin 1377 (*Ibid.*, p. 144 et 346-348; S. Luce, *Chroniques de J. Froissart*, t. VIII, p. CXVI-CXX, CXXV-CXXVII et CXXXIV-CXXXV; etc.).

(9) *Jehannin*, *Jehan* Daubenton, fourrier de Philippe le Hardi dès 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 140), l'était encore en 1385, avec le titre en plus de valet de chambre (*Id.*, t. XXIII, f. 7 v°). J'ignore s'il faut l'identifier avec

Digitized by Google

tance, le 24 janvier, de 4 l. 5 s. 4 d. t. « qui deuz li estoient, c'est assavoir : pour le salaire de certains chapuis qui ont fait ouvraige ou cher de Mme, 10 s. t.; pour 2 ais mises oudit char et 2 pieces de bois pour haucer ycelli, 6 s. t.; pour la façon de 2 lymons, 5 s. t.; pour le boys desdiz lymons, 3 s. 4 d. t.; pour 2 assiz et 2 esparres, 6 s. t.; pour une chopine d'uille baillie au pointre (1) qui a point led. char, 2 s. 6 d. t.; pour un cent et demi de petiz clox blans, 2 s. 6 d. t.; pour une pel de megis à couvrir le guichet dud. char, 2 s. 6 d. t.; pour la façon d'une bande de fer mise en l'une des roues dud. char, une verge de fer nuefve, 2 verroilles pour les liens nuefs des lymons dud. char, 2 grans vervailes à soustenir led. guichet, une eusse nuefve et les autres eusses eslongier, une grant piece de fer à mettre sur le banquart, de 2 piés de long, une grant cheville de fer, 30 cloux par terre, 2 chevilles de fer et 2 chaenes pour atachier le marchepié pour monter oudit cher, 35 s. t.; pour un cent et demi de grans cloux gravez chapeluz, pour mettre autour des litelz dud. char, 10 s. t.; et pour 2 livres d'oint pour oindre et mettre sur les piez ledit char, 2 s. 6 d. t. » (2).

Dépenses ordonnancées aux dates suivantes :

2240. — 1er février, « à Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies..., pour son salaire de paindre le chariot de Mme, par marchié fait à li..., 23 franz; à Gillot de Saint-Lienart (3), pour or prins de lui pour led. ouvraige, 2 franz, en oultre pluseurs autres choses neccessaires pour led. chariot » (4);

2241. — 6 février, « 50 deniers d'or frans », donnés par le duc à son échanson « Gavignon de Semur, escuier » (5), « pour en avoir une

---

« Jean Daubenton, valet de chambre » du duc, mentionné en 1400 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 7 v°). Un autre (?) « Jehan Daubenton, escuier », *alias* : « varlet de chambre de Mgr », fut châtelain de Montbard de 1397 au 1er avril 1402, date où il fut, sur sa demande, remplacé dans ces fonctions par son gendre, « Gauthier Brocquart » (Arch. Côte-d'Or, B 5318, f. 1 r° et v°, B 15, f. 61 v°, et B 1522, f. 27). — Les Daubenton étaient déjà, au XIVe siècle, une des notables familles bourgeoises de Montbard (Courtépée, *Description... du duché de Bourg*, t. III, p. 518).

(1) Le peintre troyen Jean Petit. Cf. art. 2107, 2237, 2240, etc.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 39 v°-40.

(3) Mercier dijonnais. Voir art. 1881.

(4) *Ibid.*, f. 40 r° et v°.

(5) *Gavignon*, *Gauvignon* de Semur, écuyer, échanson déjà du duc en 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 51 v°; *Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 129 v°; etc.), mourut dans l'expédition de Hongrie : « Obiit in veagio facto per dominum comitem Nivernensem in partibus Unguarie et Turquie, in anno 1396 » (Arch. Côte-d'Or, B 3891, f. 99 v°). Depuis 1394, il joignait

Digitized by Google

ceinture d'argent » (1);

2242. — 7 février, 24 fr. « à maistre Thomas de Fienviller, coutelier, demeurant à Paris, pour 2 paires de couteaulx, l'une pour Mgr et l'autre pour Mme » (2);

2243. — 8 février, 10 fr. « à mess. Jehan de l'aumosne (3), pour l'achat de 18 aunes de toille deliée de lin, lesquelles ont esté converties en pluseurs touailles pour garnir la chapelle de Mgr, et aussi pour l'achat d'un autel portatif, que mond. seigneur avoit fait acheter pour sad. chapelle » (4);

2244. — 9 février, 14 fr. « à Pierre Du Four (5), coffrier, et Michiel

---

à ses fonctions d'échanson celles de capitaine du château de Dondin (commune de Pressy-sous-Dondin, canton de Saint-Bonnet-de-Joux, Saône-et-Loire) (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11827, dossier Dondin; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 130 v°, et t. XXV, f. 36 v°). Un document de 1374 constate qu'il était « fils et hoir de feu mons. Girart de Semur » (*Id.*, t. CVII, f. 129 v°). En 1385, il est qualifié d'échanson du roi et du duc et de seigneur de « Savigny » (Savigny-sur-Grosne, canton de Saint-Gengoux-le-National, Saône-et-Loire) (Arch. Nat., JJ 131, n° 58, f. 33 v°); en 1389, de « premier eschanson » du duc (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 248). Le duc fut parrain d'un de ses fils, en 1393 (*Id.*, t. XXIII, f. 130 v°), la duchesse, marraine d'un autre de ses enfants, en 1389 (Arch. Côte-d'Or, B 1476, f. 6). Sa veuve, « Jehanne de Sercey » (*Id.*, B 1538, f. 102), était remariée en 1401, à Jean de Neuville, écuyer d'écurie du duc (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 87).

(1) *Id.* t. XXIII, f. 129 v°. — Le duc l'avait déjà gratifié de 20 fr., le 12 mai 1373, « pour... l'ayder à payer un harnois qu'il a fait faire à Paris pour s'armer », et de 20 fr., le 30 avril 1374, « pour en avoir une ceinture d'argent » (*Ibid.*, f. 130). — En 1373-1375, Philippe le Hardi fit maint autre don analogue de « ceintures d'argent », de 30 à 100 fr., et de « ceintures d'argent dorées », de 60 et 90 fr. (Arch. Côte-d'Or, B 1441, f. 42 v°, 43 v° et 52, B 1444, f. 55, 55 v°, 59 v°, 60 et 68 v°, et B 1445, f. 69 v°). Cf. aussi les art. 1613, 2249, et p. 384, note 1.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 42 v°.

(3) Chapelain, dès 1350, d'un des « autels » de la chapelle du château de Montcenis (F. et H. Courtois, *Notes sur le château de Montcenis...*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. X, 1881, p. 119-120), ce « mess. Jehan de l'aumosne », *alias* : « mess. Jehan, aumonier de Mgr », « mess. Jehan Du Mex, almonnier de Mgr », est désigné dans les comptes comme aumônier du duc de 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 5347, f. 8, B 5348, f. 8, B 2291, f. 10 v°; etc.) à 1391 (*Id.*, B 2303, f. 30 v°, et B 2306, f. 12). Il ne dut être cependant que sous-aumônier jusqu'à la mort de Thomas de Chapelles, aumônier en titre de Philippe le Hardi de 1364 à 1379 au moins (cf. ci-devant, p. 71, note 1). Un document de 1376 l'appelle simplement « chapelain de l'aumosne du duc » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 55). On verra plus loin que Jean de Gerson fut nommé aumônier du duc au mois d'avril 1393.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 43 v°-44.

(5) Lire : Pierre *Du Fou*, coffrier parisien, mentionné plusieurs fois déjà (cf. p. 159, note 7).

Digitized by Google

Travers, huchier (1), demeurans Paris..., pour l'achat... d'une huche à mettre torches et un coffre ferrez à porter chandoilles sur un sommier » (2);

2245. — 9 février, 3 fr. remis au duc « pour offrir aus saintes reliques de la chapelle du Palais, à Paris (3), où il avoit esté en pelerinnaige » (4);

2246. — 9 février, 7 fr. « à un menestrier de Mme la duchesse de Bar, pour don fait à li..., pour ce qu'il avoit joué par pluseurs foiz de la harpe devant Mme », à Montbard (5);

2247. — 9 février, 4 fr. « pour la voiture de mener de Dijon à Mombar, devers Mme, 2 grans coffres, une huche et une bersoire, pour faire la volenté de Mme, ensemble pluseurs autres chouses » (6);

2248. — 10 février, 5 fr. à un chevaucheur du duc, « pour faire les despens de lui et de son cheval, en alant, de Mombar à Paris, devers Mgr, ou quelque part qu'il le pourra trouver, porter lettres que Mme li avoit envoiées, et aussi sa bonne ceinture (7), qui estoit nagaires en gaiges à Avignon » (8);

2249. — 11 février, « 20 deniers d'or frans » dont le duc avait gratifié « Guillaume Rouxale, trompette du roy » (9), « pour en avoir une ceinture d'argent » (10);

2250. — 11 février, 14 fr. « à Michiel Poissenier (11), qui deuz li estoient pour deux aubelestes de Genes, qu'il a vendues et delivréez à Mgr » (12).

---

(1) Ce *huchier* travaillait pour le roi en 1386 (Arch. Nat., KK 34, f. 110 v°)

(2) Arch. Côte d'Or, B 1444, f. 44.

(3) Sur les reliques conservées autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris, cf. S.-J. Morand, *Histoire de la Ste-Chapelle royale du Palais...*, p. 40 et suiv.; et surtout l'*Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, publié par L. Douët-d'Arcq dans la *Revue archéologique*, t. V (1848), p. 167 et suiv.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 21.

(5) *Ibid.*, f. 72 v°.

(6) *Ibid.*, f. 40 v°.

(7) Cf. ci-devant, art. 2098. Voir aussi les art. 510, 909, 1376 et 1601.

(8) *Ibid.*, f. 84 v°. — Un autre exprès, qui avait été envoyé, « du commandement de Mgr, de Mombar à Avignon, querre la bonne ceinture de Mgr, qui y estoit en gaiges », venait de la rapporter à la duchesse, à Montbard (*Ibid.*, f. 88).

(9) Voir précédemment, p. 297, note 5.

(10) *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 123. — Le 6 mars 1375, le duc lui fit encore don de 20 fr., « en recompensacion » de ses « bons et aggreables services » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 81).

(11) Le duc résidant alors à Paris (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 114), il doit s'agir là d'un marchand parisien.

(12) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 44.

Digitized by Google

2251. — « Pierre Le Clerc, orfeivre, demeurant à Paris », touche, le 13 février, 156 fr. à lui dus « pour l'achat... de 3 esmaulx d'argent dorez, pesans 13 mars, lesquelz Mgr a donnez à ses trois menestrers (1), au fuer de 12 franz le marc » (2).

2252. — Payé, le 14 février, 90 fr. dus « à Robin le bourrelier, de Paris..., pour l'achat... de 2 celles, 4 colliers, le traiz, les frainz, et pour tout l'abillement de 4 chevaulx pour traire au chariot de M[me], et a fait faire led. Robin, parmi lad. summe, l'armoirie, pointure, cordouan et toutes autres choses convenables et neccessaires aud. harnoiz, par marchié fait à li » (3).

17 février, mandatement des dépenses suivantes :

2253. — 2 fr. remis au duc « pour offrir aus reliques de Saint-Mor (4), où il avoit ouye la messe », ce jour-là, plus 1 fr. « pour chandelles que mond. seigneur avoit fait mettre devant l'imaige de saint Mor » (5);

2254. — 29 fr. 8 s. t. dus « à Jehan de Verdelay, orfeivre, demeurant

---

(1) Les trois ménétriers du duc étaient alors : « Nicolas Alfous », *alias*: « Claux », déjà cité (p. 105, note 6, et art. 1067) et désigné, dans nombre de documents de 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 64 v°) à 1404 (Arch. Côte d'Or, B 1538, f. 136 v°-137), sous les vocables les plus divers : *Alfous, Alphous, Alfou, Alfoul, Alfol, Allephous, Helfous, Halefou, Hallefort, Harefort, Herefleur, Nicholaus, Nicolas Hallefous, Nicolas Areflour, Nicolas de Hallefoir*, etc., originaire peut-être de Harfleur (canton de Montivilliers, Seine-Inférieure); Louis Mulier, dont il a aussi été question précédemment (art. 2055), et « Jehan de Dinant », natif, sans doute, de la ville de ce nom (province de Namur, Belgique) mentionné de 1374 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 70 v°) à 1401 (Arch. du Nord, B 3330, f. 272). — J'ai indiqué ci-devant quel était alors le *tabourin* ou *narcarin* du duc (p. 112, note 5, et art. 918), et son *trompette* (p. 302, note 4). Dès 1375, Philippe le Hardi avait un autre trompette, appelé « Nicolas », « Nicolas de la Marche » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 74 et 82, B 1452, f. 27 v°; etc.). On verra plus loin (art. 2395) qu'il avait aussi, à cette époque, un *harpeur*.

(2) *Id.*, B 1444, f. 56 v°. — En 1360, le duc Philippe de Rouvre avait déjà fait faire, pour ses ménétriers, des « esmaux d'argent » analogues (cf. p. 45, note 4).

(3) *Ibid.*, f. 40 v°-41.

(4) Saint-Maur-les-Fossés (canton de Charenton-le-Pont, Seine), ancienne abbaye de bénédictins (L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. F. Bournon, p. 418 et suiv.) On y vénérait, entre autres reliques (*Ibid.*, p. 435-436 et 440-441), celles de saint Maur, bénédictin, abbé de Glanfeuil (aujourd'hui Saint-Maur, commune du Toureil, canton de Gennes, Maine-et-Loire), mort le 15 janvier 584 (voir les sources indiquées dans le *Répertoire*... de l'abbé Chevalier, *Bio-Bibliographie*, col. 1538 et 2737-2738).

(5) Arch. Côte d'Or, B 1444, f. 20 r° et v°.

Digitized by Google

à Paris (1)..., tant pour redorér et brunir une aiguiere d'or, en guise d'une queue, comme pour l'or et façon de deux douzaines de boutons d'or, pesans 2 onces d'or, que Mgr a fait acheter de lui pour Mme » (2).

2255. — Le 20 février, achat d' « une table d'yvoire à ouvre[r] soye, pour Mme », du prix de 20 s. p. (3).

2256. — « Thevenin et Huguenin, pointres » (4), sont chargés de « painturer la chambre mons. Guy de La Tramoille [au château d'Argilly], et la table du grant autel de la chappelle dud. chastel; marchié fait à eux le 20e jour de fevrier » (5).

2257. — 25 février, la duchesse mande de payer 15 fr. 15 s. « à Jehannin de Saint-Laurent, orfeivre, demeurant à Paris, pour le mordant et la boucle d'or que il a faiz en une ceinture de perles que Mme a donnée, le jour de l'an darrier passé, à Jehan monsr, pesant 2 onces d'or fin » (6).

Le même jour, le duc ordonnance :

2258. — 30 s. t., prix de « 2 draps linges, que Mgr a fait acheter [à Paris]..., pour enveloper ses joyaux »; et 4 l. 4 s. 2 d. t. dus « à un changeur de Paris pour l'achat de 600 franz que Regnaut Goubaut (7) a nagueres achetez de lui, pour yceulx porter plus legierement que la menue monnoie, sur le chemin que Mgr entendoit faire à Bruges, dont le roy l'avoit retardé » (8);

---

(1) Jean de Verdelay fut plusieurs fois garde de l'orfèvrerie de Paris de 1375 à 1398. Cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58 vo.

(3) *Ibid.*, f. 81.

(4) Voir, sur ces peintres, p. 325, note 7.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2160, 1er compte, f. 7. — Le manuscrit est si détérioré à cet endroit qu'il n'est pas possible de déchiffrer la somme qui leur fut payée pour ce travail.

(6) *Id.*, B 1444, f. 56 vo.

(7) Renaud *Goubaut* — et non pas *Gombaut*, comme le portent généralement les textes imprimés (il signe toujours, en effet : *R. Goubaut*), — R. Goubaut, clerc, fut d'abord « ordonné à paier la despense ordinaire des hostelz de Mgr..., de Mme... et de Jehan monsr », du 1er novembre 1371 au 9 mars 1377 (*Id.*, B 1436 bis, f. 1 vo, 1 bis et 205; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XXX). « Maistre de la chambre aus deniers de Mgr » en 1375-1377 (cf. ci-après, art. 2303; Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 21, B 1445, f. 96, et B 1451, f. 65), il était, en 1380, « garde dou seel de la prevosté de Troyes » (*Id.*, liasse B 383). Il devint maître de la Chambre des comptes du duc à Dijon, en 1384, et mourut le 31 mai 1415 (*Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 80; Jules d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 13 et 117).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58 vo. — Cf. art. 2238.

Digitized by Google

2259. — 4 fr. de gratification « au Picardeau (1), qui, par pluseurs foiz, a signé et marqué les chaces au jeu de paume, devant Mgr » (2).

2260. — Le 1er mars, à Paris, « Henry de Muxy, escuier d'escuierie de Mgr », certifie avoir « prins chiés Jehan de Troyes, cellier du roy..., pour mond. seigneur, les choses qui après s'ensuivent... : huit selles de coursier dorées, pour huit courciers qui furent nouvellement achatez à Troies..., chascune 7 frans », 56 fr.; « une vieille selle de mule, pour mectre sus la mule de Mgr, pour espargnier la bonne selle », 4 fr.; « une petite selle de ronçin », 4 fr.; « douze longes pour brides », 1 fr.; « trois chevestres et deux longes pour coursier », 1 fr. et demi; « 2 celles de brodure, les garnisons de soie, et sont celles de parement, chascune selle, 80 frans », 160 fr.; etc. (3).

2261. — « Jehannin de Paris, sellier, demeurant à Dijon » (4), touche, le 1er mars, 9 fr. « pour façon et estoffes d'une selle à chevaucher, pour Mme ». Il lui fut fourni, en outre, « 4 aunes de drap rouge..., pour couvrir » lad. selle, achetées 45 gros à un drapier de Dijon, plus « 6 aunes et demie de frainges [et] 7 aunes et demie de rabant (*sic*) argenté », payées 8 gros vieux à un mercier de la même ville (5).

2262. — 3 mars, mandatement de 3 fr. « pour pluseurs missions faites pour rapparillier les tapis de la chambre à signes de Mgr, pour ribant acheté pour yceulx, pour apparillier pluseurs pertuis en yceulx, que les ras y avoient faiz, et aussi pour apparillier un drapt de soie rouge, qui avoit esté mangiez de raz » (6).

5 mars, passé en dépense les paiements suivants :

2263. — 5 fr. « à Guillemot de Lion, armurier, demeurant à Paris..., pour son salaire de rapparillier l'arnoiz de Mgr » (7);

2264. — « A Jaquot de Rains (8), qui deuz li estoient pour 6 aunes de las de soie, pour mettre es espées que Mgr entendoit à donner à

---

(1) Jean le Picardeau, marchand d'*esteufs* à Paris. Cf. ci-devant, art. 1845.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 43 v°.

(3) *Id.*, liasse B 369.

(4) La continuation de mes dépouillements aux inépuisables Archives de la Côte-d'Or me permet de compléter ce que j'ai dit précédemment de ce sellier (p. 352, note 5). Il est appelé parfois « Jehannin de Brucelles, *alias* Paris » (Arch. Côte-d'Or, B 11278, f. 35), et, d'après un texte de 1369, était fils de « feu Jehan de Bruxelles, sallier et bourgeoiz de Paris » (*Id.*, B 11276, f. 18 v°).

(5) *Id.*, B 1444, f. 51.

(6) *Ibid.*, f. 54.

(7) *Ibid.*, f. 41.

(8) Marchand parisien, sans doute, comme les fournisseurs mentionnés aux art. 2263 et 2265-2267.

Digitized by Google

mons. le conte de Flandres, 9 s. par. », et 9 s. p. « pour 6 aunes de las de soie, pour garnir la poingnée de l'une des espées de Mgr » (1);

2265. — « A Godeffroy le forbisseur (2), pour forbir les espées que Mgr entendoit à donner aud. mons. le comte », 6 s. par.; « pour un fourrel pour lesd. espées », 5 s. p.; « pour garnir une des espées de Mgr », 8 s. p.; « pour forbir une des espées de Mgr », 3 s. p.; « pour rapparillier la baceniere de Mgr », 3 s. p. (3);

2266. — « A Jehan Guillaume (4), pour l'achat de cinq aunes d'estamines pour envenloper l'arnois de mond. seigneur », 12 s. 6 d. t. (5);

2267. — 23 fr. « à Perrenelle, la ganthiere du roy et de Mgr », savoir : 7 fr. « pour 14 paires de gans reons et pandens, brodez, dont il en y a 7 paires doubles, de chien et de chevreaux »; 6 fr. « pour une grant paire de gans de chamois, fourrez de martres et brodez de boutons »; 8 fr. « pour 4 paires de gans de chamois tannez, brodez et fourrez de gris et menu vairs, bailliez à Mgr »; et 2 fr. « pour 6 paires de gans de chevrotins et brodez » (6);

2268. — 237 l. 10 s. « pour garnisons d'espices de confine », pour l'hôtel de Mme (7);

2269. — 21 gros, « paiez, du commandement de Mme, pour soye et façon de 2 colers de soye ardent, pour 2 levriers que Mgr li avoit envoiez » (8);

2270. — 4 fr. et demi « pour portaige de graspois que Mgr envoia de Paris à Mme », à Montbard (9).

2271. — « Robinet de Varennes, brodeur de Mgr », donne quittance, le 6 mars, de 124 fr. à lui dus, à savoir : « pour broder un sac de satanin tanné, de neuz d'or de Chipre, 80 franz; pour broder un chaperon de lad. devise, 20 fr.; pour une tasse et une ceinture de lad. devise, 16 fr.; et pour broder de perles une tasse et une ceinture pour Jehan mons^r^, 20 fr. » (10).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 43.
(2) Cf. ci-devant, art. 680.
(3) *Ibid.*, f. 43 r° et v°.
(4) Épicier parisien. Cf. l'art. 1109.
(5) *Ibid.*, f. 43 v°.
(6) *Ibid.*, f. 41.
(7) *Id.*, B 1436 *bis*, f. 148.
(8) *Id.*, B 1444, f. 52.
(9) *Ibid.*, f. 87 v°-88. — La comptabilité ducale constate qu'il fut dépensé, en outre, le 1er mars 1375, 56 l. 12 s. « pour garnison de grapois », et, le 5 du même mois, 55 l. 10 s. « pour graspois et lamproyes pour garnison » (*Id.*, B 1436 bis, f. 140 v°).
(10) *Id.*, B 1444, f. 53. — Ce brodeur reçut encore, du 25 août 1374 au 6 mars suivant, divers acomptes, montant à la somme de 783 fr., à valoir

Digitized by Google

2272. — 6 mars, « Humbelot Clabaut, chapelier du roy », touche: 8 fr. « pour un chapel de fin bievre vermoil, taint en grainne fine, pour une plume d'ottruce vermeille, tainte en grainne, et pour argent et or de Chippre dont ledit chapel est garnis, que Mgr fit acheter de lui »; 3 fr. « pour une plume blanche, qui a esté mise en l'un des chapeaux de parement de Mgr »; etc. (1).

2273. — Le 7 mars, le duc, en passant à Verberie (2), fait don de 1 fr. « aus enfans tombereaux de Verbrie » (3).

2274. — Il gratifie de 2 fr., le 13 mars, « Robert Le Bouchier, pour lui et ses compaingnons, faisans les galeries et autres ouvraiges en l'ostel de Mme la contesse d'Artoys, à Arras » (4).

2275. — Le même jour, il mande de payer : « à Vautier l'orfevre, d'Arraz (5), pour dorer, lier et rasseoir tous les cloux de l'espée de

---

« sur les besoingnes que il avoit faites et faisoit pour Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 52, et B 1445, f. 64 r° et v°).

(1) *Id.*, B 1451, f. 45. — Le même « Humbelot Clerbaut (*sic*), chapellier du roy et de Mgr », avait reçu 25 fr., le 15 janvier 1375, pour d'autres fournitures (*Id.*, B 1444, f. 41).

(2) Verberie, canton de Pont-Sainte-Maxence, Oise.

(3) *Ibid.*, f. 20 v°. — On désignait autrefois sous le nom de *tombereaux de Brie* et, spécialement, de *Verberie*, les enfants du pays qui, pour amuser les passants et gagner quelques pièces de monnaie, se laissaient rouler en boule du haut en bas d'une élévation de terrain appropriée, sans doute, à ce curieux genre d'exercice (Cotgrave, *A french and english dictionary*, au mot Verberie; Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français...*, t. I, p. 404, etc.). L'expression *sautereaux de Brie* paraît avoir eu le même sens, tout en gardant une autre acception absolument différente (cf. Cotgrave, à Sautereaux de Brie; le *Dictionnaire...* de La Curne de Sainte-Palaye, édit. Fabre et Pajot, t. IX, p. 350, et t. X, p. 53), et le *Dictionnaire...* de Fréd. Godefroy, t. VII, p. 331). En tout cas, Philippe le Hardi fit encore don de 1 fr. « aus tomberaux de Brie », en 1383 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 340), et de 1 fr. 2 s. 6 d. t. « as tumberiaux à Verbrye », en 1392 (*Id.*, B 1495, f. 97 v°). Le duc d'Orléans donna de même 20 s. t., en 1448, « aux enffans qui tumberent aux tumbereaux de Verberie, devant mond. s^r^ » (Bibl. Nat., ms. fr. 28642, f. 588), et, en 1451, 30 s. t. « aux petiz enfans qui tunberent, devant mond. s^r^, aux tunbereaux de Verberie » (*Id.*, ms. fr. 28643, f. 619; De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, n° 6705); etc.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 77 v°. — Le duc, de passage de nouveau à Arras, fit don encore de 4 fr. « aus ovriers faisans l'ostel de la contesse d'Artois », le 22 février 1376, et la duchesse, de 2 fr., le 7 mars suivant (*Id.*, B 1445, f. 94 v° et 97 v°). Il ne subsiste que quelques restes de muraille de cet ancien hôtel des comtes d'Artois, appelé *la Cour le Comte* (cf. C. Le Gentil, *Le Vieil Arras...*, Arras, 1877, in-8°, p. 400).

(5) Je rectifie le texte de ce passage donné dans les *Documents... concer-*

Digitized by Google

Mgr, 5 fr. 2 s. 6 d. t.; à Guillaume de Vavrans, pour le veluel du fourrel de lad. espée, 52 s. 11 d. t.; à Henry le forbisseur, pour reforbir lad. espée, pour toille cirée et pour la façon dud. fourrel, 15 s. t. » (1).

2276. — En prévision du séjour que la duchesse se proposait de faire au château ducal de Jaucourt (2), les « garnisons faites pour l'ostel de Mme », le 16 mars, s'élevèrent à 1372 l. 13 s. 3 d. poitevine (3).

2277. — Il est porté en recette une somme de 110 fr. versée par « Jehan Lappion, de Monbar, pour acort fait es maistres d'ostel de Mgr, pour ce que y a estey trouvey contre lui que il avoit livrée mostarde es gens de la peneterie, pour l'ostel de Mgr et de Mme, à plux petite mesure que il ne court en la ville de Monbar, pour le temps que mond. seigneur et mad. dame ont demourey et sejourney aud. lieu de Monbar, en l'an 74 (4), et pour les domaiges que mond. seigneur a eu en lad. petite mesure, et lequel acort et composicion, tant pour les domaiges que Mgr y a receuz comment pour l'amende, mad. dame, en nom de mond. seigneur, a consentuy par lettres... » du 18 mars (5).

La duchesse mandate, le 19 mars :

2278. — 1 franc et demi « à Jehannin Clarette, de Mombar (6), qui a fait une petite litiere pour esbatre Jehan monsr » (7);

2279. — « Aus religieux de l'eglise de Clarevaulx qui font le pain à chanter en lad. eglise, pour don fait à eulx par Mme, pour ce qu'il avoient fait le pain devant Mme, 3 frans; et aus gens du four et du molin, où Mme estoit alée esbatre, 2 franz » (8).

2280. « Jehan Madole, peletier et bourgois de Paris », touche, le

---

nant l'art dans la Flandre..., de Mgr Dehaisne, t. II, p. 525. — Le mercier et le fourbisseur qui suivent étaient aussi d'Arras, semble-t-il.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 59.

(2) La duchesse quitta Montbard, le 12 mars 1375, pour aller s'installer à Jaucourt; elle y arriva le 16 et y séjourna jusqu'au 4 avril, puis du 8 avril au 17 février suivant (*Id.*, B 1436 bis, f. 148 v°-152 et 175-176).

(3) *Ibid.*, f. 148 v°.

(4) La duchesse résida à Montbard du 24 août 1374 (voir ci-devant, p. 391, note 6) au 12 mars 1375. Le duc y fit différents séjours d'août à novembre 1374 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 108-111).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2762, f. 8.

(6) « Charpentier » déjà cité (art. 1687, et p. 318, note 1).

(7) *Id.*, B 1445, f. 107 v°.

(8) *Ibid.*, f. 108. — D'après les itinéraires de la duchesse, elle avait passé à Clairvaux la journée du 15 mars, en se rendant de Montbard à Jaucourt (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 148 v°).

Digitized by Google

21 mars : 66 fr. « pour 6 pennes de gros vairs, la piece 6 frans », et « pour 7 pennes et demie de porpres, la piece 4 frans », achetées par la duchesse; 140 fr. 1 gros « pour 1104 doz de gris fin, pour forrer un manteau de camelot vermeil, pour Mgr, à 8 frans le cent..., et pour 862 dos d'autres gris, pour forrer une oppellande de mesmes ledit manteau et une jaquette, pour Mgr, à 6 frans le cent »; etc. (1).

2281. — Passé en compte, le 22 mars, 2 fr. et demi donnés par la duchesse à un charretier de Montbard, « en recompensacion de ce que, durant le temps que Mme a geu de madamoiselle Marguerite (2), il a charroié l'eaue pour les bains de Mme et de mad. damoiselle » (3).

2282. — 23 mars, dépense de 1602 l. 18 s. 3 d. pour « pluseurs garnisons de vins, foings, fuerres, busche et tourbez, ouvrages et autres chosez faites pour la venue de Mgr à Bruges » (4).

2283. — La duchesse mande, le 24 mars, de payer : 11 gros et quart « pour 9 trezeaux de soie ardant, dont l'en a fait 3 colliers pour 3 des levriers de Mme, le trezeau 5 blans »; 6 gros « pour la façon desdiz colliers »; 35 gros « pour argent mis esdiz colliers », et 16 gros et quart « pour dorer la boucle de Jehan mons^r^, parmi la doreure de l'argent mis esdiz colliers » (5).

2284. — Achat, pour 24 fr., de « une piece de drap d'or, laquelle Mgr offry à Nostre-Dame de Bruges, le jour de la Nostre Dame en mars (6), que Mgr y avoit ouye la messe » (7).

Le 31 mars, le duc ordonnance les dépenses suivantes :

2285. — 6 fr. dus « à Symonnet de Dampmartin, changeur, demeurant à Paris..., pour l'achat de 600 franz à l'encontre de 600 l. t. en blanz » (8);

2286. — 46 l. 12 d. t. « pour les fraiz et voiture d'amener, sur 3 charioz à 15 chevaulx, de Paris à Bruges, les chambres de Mgr, toute la tapisserie, grant quantité de robes de Mgr et pluseurs autres chouses des offices de l'ostel de Mgr; par marchié fait sur ce » (9);

2287. — 3 fr. donnés « à deux hommes de Bapames (10), qui jous

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 59 v°.
(2) Voir ci-devant, art. 2075.
(3) *Ibid.*, f. 85 v°.
(4) *Id.*, B 1436 *bis*, f. 141.
(5) *Id.*, B 1444, f. 51.
(6) L'Annonciation, le 25 mars.
(7) *Ibid.*, f. 79.
(8) *Ibid.*, f. 59.
(9) *Ibid.*, f. 44 v°.
(10) Bapaume, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais.

Digitized by Google

terent devant Mgr, quant il passa darrierement par illec » (1);

2288. — 55 s. 6 d. p. payés — il n'est pas dit à qui — « pour forbir et apparillier les espées de Mgr, son harnoiz à armer, et faire pluseurs fourreaux rouges et autres chouses pour lesd. espées et harnoiz, par marchié fait par Josse (2), armeurier de Mgr » (3);

2289. — 10 fr. dont le duc avait gratifié « un aubelestrier du sire de Guistelle (4), qui avoit presenté, de par son maistre, à Mgr, une aubelestre » (5);

2290. — 5 fr. donnés « à 2 varlez qui avoient présenté à Mgr, c'est assavoir, l'un pommes et l'autre lemproies » (6);

2291. — 115 fr. dus « à Guillemin de Laingny, demeurant à Paris (7)..., pour l'achat... de 12 paelles à boux, 2 paelles à queue, un museau de bœuf, une grant chaudiere à cure char, une autre chaudiere pour sauserie, 1 gray double, un autre gray single, 2 puisetes à eaue, 2 paelles de fer à queues, doubles, une bellebouche, une paelle de fer, un pot bastart, un pot moien, 6 chauderons à potaiger et 2 cuilliers persées », le tout pour « la cuisinne de Mgr » (8);

2292. — 8 fr. « pour l'achat et delivrance de ungs fers à faire oblées », pour « la paneterie de Mgr » (9);

2293. — 5 fr. « à Fouquet, harengier de Mgr, pour porter crapoiz, harenz et poisson que Mgr envoiot, de Paris à Mombar, devers Mme, et pour son retour devers Mgr » (10).

2294. — 2 avril, mandatement de 4 fr. 5 gros 6 d. t. dus « à Gincelin Bret, de Valanciennes » (11), savoir : 2 fr. « pour deux couvertures ou estuys pour les aubelestes de Mgr »; 3 gros 6 d. t. « pour une gibaciere à mettre marteaulx de terre à traire »; 3 gros t. « pour une noix, pour une desd. aubelestes »; 8 gros t. « pour 14 viretons »,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 77. — Le duc avait été de passage à Bapaume les 10-11 mars (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 115).

(2) Josset ou Jossequin Munier. Voir p. 223, note 12.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45.

(4) Jean de Ghistelles. Cf. p. 178, note 1. — J'ajouterai que, d'après un ouvrage paraissant bien documenté, dont je viens seulement de pouvoir trouver un exemplaire, ce seigneur était fils de Jean IV de Ghistelles, tué à la bataille de Crécy (26 août 1346), et mourut non pas vers 1386, mais vers 1380 (*La Cour des comtes de Flandre... Le Chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, par T. comte de Limbourg Stirum (Gand, 1868, in-4°), p. 138, 140 et 141-145).

(5), (6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 77.

(7) Voir ci-devant, art. 1402.

(8), (9) *Ibid.*, f. 44 v°.

(10) *Ibid.*, f. 88.

(11) Valenciennes, chef-lieu d'arrondissement, Nord.

Digitized by Google

et 1 fr. 3 gros « pour une abriere pour l'aubeleste de Mgr » (1).

2295. — Le duc, alors à Bruges, ordonne, le 3 avril, de payer : « à Clamequin de Malignes, qui deuz li estoient pour 15 onces de soie rouge, pour faire estrivieres, poitraul et culiere et une testiere de froing, pour l'une des scelles de Mgr, 9 l. p.; — et à Monnequin le lorimier, pour dorer et apparillier un froing pour l'un des genez de Mgr, 4 fr. » (2).

2296. — 3 avril, gratification, par la duchesse : de 3 fr. « au Rouseau (3), que avoit aporté à Mme, d'Avignon [à Jaucourt], 3 cierges benois, de par nostre saint pere le pape »; — de 2 fr. à deux « charretiers de l'evesque de Troies (4), que avoient amené à Mme de la lavende, de par ledit evesque, pour planter es jardins à Jaucourt »; — et de 2 fr. « à un menestrier de bouche, qui est au conte de Savoie, qui recorda pluseurs diz devant Mme » (5).

2297. — « Jehan de Braibant, orfeivre » (6), touche, le 6 avril, 79 fr. à lui dus « pour 5 dyamens, 5 grosses perles et un balay, que Mgr a fait acheter de lui » et « a fait mettre en sa bonne ceinture et en 2 jarretiers » (7).

2298. — 10 avril, payé 3 fr. « à Jehan Petit, de Troies, paintre..., pour la painture et penne qu'il a mis à paindre 1 petit chariot pour Jehan mons^r » (8).

2299. — Le 11 avril, la duchesse mande de payer 3 fr. et demi dus « à pluseurs gens de Troies..., pour pluseurs oiseaulx achetez d'eulx pour Jehan mons^r » (9).

13 avril, le duc, encore à Bruges, ordonnance les paiements suivants :

---

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 44 v°.

(3) C'était un messager à pied du duc. Cf. art. 1974.

(4) Jean Braque, évêque de Troyes du 20 septembre 1370 à sa mort, 10 août 1375 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 521).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 121 r° et v°.

(6) Hennequin ou Jean de Brabant, orfèvre déjà du comte de Flandre en 1375 (voir plus loin, art. 2358), occupa cet emploi jusqu'à la mort de celui-ci (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 26), survenue le 30 janvier 1384. Il travailla pour le duc et la duchesse dès 1384 (Arch. Côte-d'Or, B 1461, f. 97 r° et v° et 173, et B 1463, f. 100 r° et v° et 167 v°-168), et est qualifié de « orfevre de Mgr » dès 1385-1386 (*Id.*, B 1462, f. 80 r° et v°, et B 1463, f. 101 v°); il ne fut cependant nommé orfèvre en titre de Philippe le Hardi que le 18 février 1387 (*Id.*, B 1469, f. 23 v°, et *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 26). Il était encore « orfevre et varlet de chambre de Mgr » en 1392-1393 (*Id.*, t. XXVI, f. 72; Arch. Côte-d'Or, liasse B 385, dossier Orfèvres; Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. II, p. 708).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58.

(8) *Id.*, B 1445, f. 51 v°.

(9) *Ibid.*, f. 56 v°-57.

Digitized by Google

2300. — 3 fr. « pour 54 aunes de rabam, pour mettre ou drap de haute liche que Mgr fit darrierement acheter à Arraz » (1);

2301. — 3 fr. « pour 2 douzaines de rosetes mises en la selle de parement de Mgr, à croistre le harnoiz, recloer et mettre à point »; — 1 fr. « à Berbelaut la tissiere, pour une aune et demie de tissu de soie, pour alongir le harnoiz de la selle de Mgr » ; — et 4 fr. « à Michiel Lestre, orfevre (2), pour 4 onces d'argent, dont l'en a fait 2 cloux et une piece qu'il a mis ou fraing de la mule que Mgr avoit donnée à mons. le comte de Flandres » (3);

2302. — 1 fr. et demi « pour une paire de botes, pour Mgr, à relever par nuit, [et] pour 5 paires de petites galoiches » (4);

2303. — « A Regnaut Goubaut, maistre de la chambre aus deniers de Mgr, lesquelz il avoit bailliez, du commandement de Mgr, au comte de Genove (5), pour soy esbatre et jouer au jeu de dez en la compaingnie de Mgr, 20 franz, desquelz il perdit 14 fr., et les autres 6 fr... furent renduz aud. Regnaut » (6);

2304. — 494 fr. 16 s. 8 d. t. à un marchand de Bruges, à savoir: 344 fr. « pour 30 aunes de veluau, mesure de Paris, et 19 satanins et demi, gris et vermalx », et 150 fr. 16 s. 8 d. t. « pour 142 aunes et 1 tiers d'aune de drap de lainne, par moitié gris », le tout donné par le duc « à pluseurs chevaliers et escuiers et bourgois de Bruges..., pour le fait de sa livrée du voiaige de Bruges » (7);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45. — Cf. les art. 2106, 2326 et 2348.

(2) Le nom de cet orfèvre brugeois ne figure pas dans les *Documents*... de Mgr Dehaisnes.

(3), (4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45.

(5) Pierre, comte de Genève de 1371 à sa mort, postérieure au 24 mars et antérieure à juin 1392; c'était un des fils du comte Amédée III (Ch. Le Fort, *Les derniers comtes de Genevois*..., dans les *Mém. et doc. publiés par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, 2e série, t. III, 1888-1894, p. 125-131 et 159-164).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 21.

(7) *Ibid.*, f. 53 vo. — Un autre marchand de Bruges donna quittance, le 18 mai, de 173 fr. à lui dus « pour 6 pieces entieres de veluau vermeil et pour 2 de grix, que Mgr a fait acheter de lui et ycelles donner à pluseurs chevalier[s] et autres genz, pour estre de la livrée que Mgr a faite en ce present voiage de Bruges » (*Ibid.*, f. 53 vo). Il fut encore payé, le 3 mai et le 3 juillet de la même année : 282 fr. deux tiers « pour pluseurs parties de draps de soie, achetez [à Bruges]... tant pour le corps de Mgr comme pour le fait de sa livrée »; 168 fr. deux tiers « pour pluseurs parties de veluaux, satanins et autres draps..., bailliez, du commandement de Mgr, à pluseurs chevaliers et escuiers, ausquelz Mgr les a donnez pour estre de sa livrée, ou voiaige de Bruges »; et 96 fr. 8 d. t. « pour pluseurs parties de draps de lainne... delivrez tant pour le corps de Mgr comme pour aucuns de

Digitized by Google

2305. — 20 fr. donnés « à Salart, fauconnier de mons. le conte de Flandres (1), qui avoit presenté, de par led. mons. le conte, à Mgr, un gerfaut blanc » (2);

2306. — Gratification de 7 fr. et demi « à 3 menestriers qui avoient joué de la quiterne et de la harpe devant Mgr »; — de 6 fr. « à pluseurs joueurs d'espées, qui jouerent devant Mgr »; etc. (3);

2307. — 8 fr. « à Fouquet, harengier de Mgr, pour le salaire de lui et de son chevaul, en alant, de Bruges à Jaucourt, devers Mme, à laquelle Mgr avoit envoié 1 porc et autre poisson de mer, et pour son retour devers Mgr en Flandres » (4).

2308. — 16 avril, don, par la duchesse, de 8 fr. « à 2 joueurs d'epertise, qui sont au sire de Milan (5), et feirent mestier devant Mme », à Jaucourt; etc. (6).

2309. — Le jeudi saint, 19 avril, le duc, alors à Gand, « y fist le mendé des povrez » (7). Il dépensa, à cette occasion : 4 l. 11 s. 8 d. « pour 45 aunes de toille »; 12 s. t. « pour cruches à mettre le vin », et 20 s. t. « en menue monnoie, pour donner à 14 povres » (8). — Le lendemain, « il offry à la sainte croix du grant vanredi » 3 fr. (9), et fit don de 6 fr. « à un frere meneur, qui prescha devant Mgr » ce jour-là (10).

2310. — Le 20 avril, la duchesse, « aiens, en absence de Mgr, le gouvernement de son duchié », signe l'ordonnance suivante relative au pavage de la ville de Dijon : « Comme Mgr et nous, en son absence, aions pluseurs foiz mandé au maire de Dijon que il feist diligence de mettre ensemble les habitans dud. lieu, afin de mettre

---

ses genz, ausquelz il les a donnez pour estre de sa livrée » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 53).

(1) Probablement le « Louis Salart », valet de chambre et fauconnier du duc en 1385-1396 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 125 v°, t. XXVI, f. 261 et 299, et t. LIII, f. 159 v°). Un autre (?) Louis Salart était « varlet servant » du duc en 1405-1414 (*Id.*, t. XXIII, f. 126, et Arch. Côte-d'Or, liasse B 354).

(2), (3) *Id.*, B 1444, f. 78. — Le 25 mars précédent, le duc avait gratifié de 4 fr. « un menestrier qui avoit bien tard chanté devant Mgr, à Bruges » (*Ibid.*, f. 77 v°).

(4) *Ibid.*, f. 88 v°.

(5) Appelé ailleurs « mess. Galeas, seigneur de Milan » (*Ibid.*, f. 68 v°), Galéas II Visconti, seigneur de Milan, de 1354 à sa mort, 4 août 1378. Cf. ci-devant, p. 157, note 4.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 85 v°-86.

(7) *Id.*, B 1436 *bis*, f. 141 v°.

(8) *Id.*, B 1444, f. 21.

(9) *Ibid.*, f. 21 v°.

(10) *Ibid.*, f. 80 v°.

Digitized by Google

sus et lever aucun subside pour ycellui convertir en la mondificacion et pavement d'icelle ville, laquelle est si plaine de boe, de fiens et d'autres immondicez que, à grant pene, l'en puet aler à pié ne à cheval en pluseurs lieux d'icelle, dont il desplait aud. Mgr et à nous; et pour ce que lesdiz maire et habitans dessusdiz n'ont de ce fait aucune diligence, nous, par l'avis d'aucuns du conseil dud. Mgr, avons ordenné estre levé, pour la mondificacion et pavement de lad. ville, tant qu'il plaira aud. Mgr », un ensemble de taxes, y énumérées, que ledit « maire de Dijon (1)... mette sus senz delay et... face lever... » (2).

24 avril, le duc mande de payer :

2311. — 4 fr. et quart « à pluseurs varlez de l'escuerie de Mgr, pour don fait à eulx, tant pour eulx ordonner à la Pasque (3) comme pour avoir des soliers » (4);

---

(1) Le maire de Dijon était alors Guillaume de Marcilly (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 29, note), le même, probablement, qui l'avait déjà été en 1354-1355 (*Ibid.*). On peut aussi, selon toute apparence, l'identifier avec « Guillaume de Marcilly, demourant à Dijon », qui reçut, le 5 août 1363, des lettres d'anoblissement du duc de Bourgogne, confirmées par le roi, en août de la même année (Arch. Nat., JJ 95, n° 7, f. 3 r° et v°), fut bailli et maître des foires de Chalon du 10 juin 1367 au 18 juillet 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 3568, f. 8, B 3574, f. 42 v°, et liasse B 345), et était élu des États de Bourgogne en 1373-1374 (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 128 et 189 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 42).

(2) Arch. Côte-d'Or, liasse B 11601. — Le pavage de Dijon ne fut cependant effectué qu'en vertu d'un nouvel ordre du duc, du 25 mars 1390, constatant « les grands boues, fumiers et autres incommoditez qui, de long temps, ont esté et sont parmi les rues de nostre bonne ville de Dijon, tellement que, par temps d'yver ou de plue, l'on n'y peut aler à pié ny à cheval, en plusieurs lieux, sans grand difficulté » (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, pr., p. CXXXII-CXXXIII). Il ne fut terminé qu'en 1396 (cf. dans la *Coll. Bourgogne*, t. LXXII, f. 246 *bis*-248, l'analyse d'un compte spécial de ce « pavement », dont l'original ne subsiste plus).

(3) En 1375, Pâques tomba le 22 avril.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 80 v°. — En 1368, la veille de Pâques, le duc avait fait donner 3 fr. 4 gros « à 20 vallès » de son hôtel, « pour eufs (*sic*) confesser à Pasques » (*Id.*, B 1430, f. 22). En 1377, à Paris, il alloua 4 fr. « aux freres prescheurs qui avoient confessez à... Pasques et escommenchié les gens de l'ostel de Mgr » (*Id.*, B 1451, f. 19). — Les comptes royaux et princiers du XIV° au XVI° siècle contiennent mainte dépense analogue, relative au devoir de la confession et de la communion à Pâques. Je me bornerai à en citer quelques exemples. Le duc de Berry donna 20 s. t., en 1374, à un de ses valets de forge, « pour soy confesser et ordener à Pasques » (Arch. Nat., KK 252, f. 19); en 1467, Charles de France, duc de Normandie, 78 s. t. « aux menuz officiers » de son hôtel, « pour faire leurs pasques » (Bibl. Nat., ms. fr. 21477, f. 24); vers 1480, Jean de Bourgogne, comte de Nevers,

Digitized by Google

2312.—21 fr. 5 s. t. « à Gillequin L'Angloiz, demeurant à Bruges..., pour 36 cournez d'Angleterre, que Mgr a fait acheter de lui, pour lui et pluseurs de ses gens, auxquelz mond. seigneur les a donnez » (1).

2313. — « La semene après Paques cluses » (2), des ouvriers sont chargés, à raison de « la journée, 5 blans », de « eschenilie[r] les troilles » des jardins de Rouvres, etc. (3).

5 mai, la duchesse mandate :

2314. — 2 fr. « à un varlet, qui avoit présenté à Mme, de par l'abbé de Potieres (4), un petit cerf et 4 chiens courans, pour don fait [à] li » (5);

2315. — 4 fr. « à Landegruz (6), pour porter lettres de par Mme, de Jaucourt en Flandres, à Mgr, et pour les despens d'un chevaul qui porte une douzaine d'espées, de la façon de Langres, que Mme envoioit à mond. seigneur » (7);

---

44 s. 2 d. t. à ses huit pages, « pour eulx confesser [et] faire leur devoir et aulmosnes en la saincte sepmaine » (Bibl. Nat., ms. fr. 23258, f. 34 v°); en 1493, la reine, 70 s. t. à ses pages, « pour les fayre confesser pour la feste de Paques » (Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne...*, t. IV. p. 168); en 1560, le roi François II, 5 s. à chacun de ses trente pages, « pour eulx confesser et faire leurs devotions et aumosnes le jour de Pasques » (Arch. Nat., KK 128, f. 132 r° et v°); en 1570, Charles IX, 38 s. t. au gouverneur de ses pages, « pour avoir faict, à la feste de Pasques, confesser lesd. paiges et leur avoir faict recevoir leur Createur » (*Id.*, KK 136, f. 104 v°); etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45. — Le 15 mai suivant, il fut ordonnancé une autre somme de 30 fr. au même « Gilequin L'Angloiz..., pour 27 cornez d'Angleterre que Mgr a fait acheter de lui » (*Ibid.*, f. 45 v°). En 1377, le duc acheta encore, à Bruges, « 100 cors d'Angleterre », du prix de 9 l. 3 s. (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 205 v°).

(2) Le jour de Pâques closes (le dimanche de Quasimodo), le 29 avril.

(3) *Id.*, B 5753, f. 77.— En 1375 également, des ouvriers furent employés, aux jardins de Rouvres, à « plantey les choux et curre sausoz », en « la semene devant Penthecouste » (la Pentecôte tomba le 10 juin); « à semer la chenevierre », en « la semene après Penthecouste »; à « curre verjus », en « la semene de Nostre Dame de la mi host », au prix de 5 blancs la journée (*Ibid.*, f. 77 v° et 78); en novembre, 35 journées de femmes, « chascune journée, senz autre chose donner, demy gros », furent « faites oud. jardin, pour hoster et gieter hors dud. jardin pluseurs rassines et autres chaitivetez » (*Id.*, B 5754, f. 22).

(4) Pothières, canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or, ancienne abbaye de bénédictins. — Hugues de Balleure était abbé de ce monastère en 1373-1376; il devint ensuite abbé de Saint-Germain d'Auxerre et mourut en 1408 (*Gallia Christ.*, t. IV, col. 727, et t. XII, col. 395-396).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 108 v°.

(6) « Jehan, dit Landegrux », était un des « messagers » du duc (*Id.*, B 1438, f. 54, B 1445, f. 108; etc.).

(7) *Ibid.*, f. 108 v°. — Au même mois de mai, la duchesse envoya cher-

Digitized by Google

2316. — 2 fr. « pour 2 chapelles de plonc, que M[me] a fait acheter » à Bar-sur-Aube, « pour faire yaue rose » (1).

Dépenses ordonnancées par le duc aux dates suivantes :

2317. — 10 mai, 4 fr. 10 gros dus « à maistre Andrie de Bruges, aubelestrier » (2), savoir : 9 gros de Flandre « pour une pate de fer qu'il avoit faite pour l'aubeleste de Mgr et rapparillier la sarre d'icelle »; 5 gros de Flandre « pour dix ma... (3) qu'il a faiz, pour traire à la grant aubeleste de Mgr »; 1 fr. 24 gros de Flandre « pour une couverte de cuir, pour l'aubeleste que les aubelestriers de Bruges ont donné à Mgr (4), et pour ycelle rapparillier et pour mettre une noix »; 1 fr. 12 gros de Flandre « pour une teliere mis en l'aubeleste que le seigneur de Guistelle (5) donna à Mgr »; 1 fr. 16 gros de Flandre « pour une noix à traire martelez de terre, mise en la petite aubeleste de Mgr »; « pour 2 cordes (6) mises es aubelestes de Mgr et pour une corde de fil de garnison à faire cordes d'aubelestes » (7);

2318. — 13 mai, 18 fr. « à Guillaume l'arbelestrier, bourgois de Bruges..., pour 8 arbelestres qu'il [le duc] avoit fait acheter de lui, en sa presence » (8);

2319. — 13 mai, 95 fr. deux tiers, « pour pluseurs missions faites pour le harnoiz de Mgr à jouster (9), pour pluseurs parties de brodeure pour led. harnoiz, pour une cote, ouvrée de brodeure semée de faucons, pour une chaene d'or, 1 corroie de faucons, un cigne à mettre en un chaperon et pluseurs autres chouses que Mgr a ordonnées à pranre pour ycelle cause, tant par Pierre Dencart, brodeur (10), et

---

cher au château de Rouvres, pour les lui amener à Jaucourt, « certainnes chapes de plonc, pour faire eauues roses pour M[me] » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 108 v°)

(1) *Ibid.*, f. 108 v°.

(2) Cet arbalétrier figurera encore plus loin dans nos extraits de 1376.

(3) La fin du mot est effacée. Il s'agit soit de *martelez*, comme plus bas, soit de « marteaulx à traire », comme nous en avons déjà vus (art. 2294), soit de *matheras à traire*, pour arbalète, terme figurant dans un texte de 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 103).

(4) Un mandement ducal du 11 mai 1375 est relatif, en effet, à une gratification de 40 fr. « aus arbelestriers de Bruges, qui avoient presenté à Mgr une aubeleste, et avec ce avoit trait Mgr » (*Id.*, B 1444, f. 80).

(5) Cf. l'art. 2289.

(6) Le comptable a omis d'indiquer le prix de cet article.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45 v°.

(8) *Id.*, B 1445, f. 55.

(9) Cette dépense et plusieurs de celles qui sont mentionnées aux articles précédents 2260, 2261, 2263, 2265, etc.) se rattachent aux préparatifs des joutes que le duc donna alors à Bruges. Voir l'art. 2323.

(10) Ce brodeur ne figure pas dans les *Documents*... de Mgr Dehaisnes.

Digitized by Google

autres, comme par Jehan d'Arbois, son paintre » (1).

14 mai, la duchesse mande de payer :

2320. — « A Lambinet, espicier, demeurant à Troies, pour un cent et demi de fin or, 2 fr. demi; pour demie livre de vermeillon, 7 s. 6 d. t.; pour 1 quarteron de vert de gris, 18 d. t.; pour demie livre de blanc de Puille, 2 s. t., et pour une once d'azur, 5 s. t. » (2);

2321. — « A Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies, pour faire ses despens en venant de Troies à Jaucourt, où Mme l'avoit mandé, pour paindre des coleurs dessusd. un char, et pour son retour aud. lieu de Troies, 20 s. t. » (3);

2322. — 20 s. t. « à un ouvrier de Troies, pour couvrir de cuir deux bouteilles de verre, pour Mme » (4).

Paiements mandatés par le duc aux dates suivantes :

2323. — 15 mai, 5 écus de Flandre (6 l. 2 s. 3 d. t.) « à pluseurs heraulx qui donnerent le pris des joustes (5), qui darrierement ont

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 46.

(2) *Ibid.*, f. 58.

(3) *Ibid.*, f. 58 r° et v°.

(4) *Ibid.*, f. 58 v°.

(5) Selon toute apparence, ces joutes eurent lieu à Bruges, pendant le séjour qu'y fit le duc du 2 au 21 mai 1375 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 117), plutôt que « dans les premiers jours d'avril » de la même année, ainsi que l'indique Siméon Luce (*Chroniques de J. Froissart*, t. VIII, p. CXXXIV, note 8), en s'appuyant sur une compilation de seconde main (*Coll. Bourgogne*, t. LV [lire : LXV], f. 28 v°; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 117, note 1), où il est simplement dit, d'après les passages mêmes du compte cités ici, que « l'on fit force joustes et réjouissances », à Bruges, de mars à mai 1375. En tout cas, les joutes dont il s'agit paraissent être celles dont parle Froissart (édit. S. Luce, t. VIII, p. 217-218; édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 372-373), comme ayant été données à Gand, vers le 1er novembre 1375 : date erronée, puisque le duc était alors en France, auprès du roi (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 122). Une autre inexactitude de Froissart est d'y faire assister la duchesse de Bourgogne, qui, d'après ses itinéraires (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 147-152), ne vint pas en Flandre dans le courant de l'année 1375. Il faut remarquer toutefois, à la décharge de Froissart, — en ce qui concerne au moins une de ses assertions, — que les joutes mentionnées ici devaient tout d'abord, semble-t-il, se passer à Gand. Le duc mandata, en effet, le 29 mai 1375, une somme de 41 fr. 12 s. 11 d. t. « pour les despens de 8 destriers, de 8 vallez du roy et de un mareschal à chevaul[x], faiz en venant de Paris à Donze-lés-Gand [Deynze, petite ville près de Gand], par 8 jours, lesquelz le roy avoit envoiez à Mgr, pour ce qu'il entendoit à *jouster à Gand* (*Id.*, B 1444, f. 96 r° et v°). Le même mandement a, de plus, trait aux frais suivants : 37 fr. « pour les despens desdiz destriers, varlez et mareschal, faiz à Donze, et aussi de deux autres varlez et 2 autres destriers, qui estoient aus signeurs de Coucy et de La Riviere, par dix jours »; 42 fr. « pour autres despens

Digitized by Google

esté faites à Bruges, à mess. Eude de Villars (1) et Jobin » (2);

2324. — 15 mai, 5 fr. « à l'oste de la Clef, à Bruges, où Mgr estoit loigiez le jour que l'an porta darrierement le Saint Sanc de Bruges (3) à la procession » ; — et 28 l. t. « à un hoste du marchié de Bruges, où Mgr vit le[s] joustes que l'an y fit darrierement, tant pour don fait par Mgr, comme pour recompensacion de pluseurs fraiz et dommaiges que les genz de Mgr lui avoient faiz en son hostel, par 3 jours que Mgr y fut » (4);

2325. — 15 mai, 2 fr. « à un entregeteur qui a joué devant Mgr »; 6 l. t. « à Symon, menestrier de vielle du roy » (5); etc. (6);

---

desdiz dix varlez, 10 destriers, dud. mareschal et de son cheval, faiz en retournant dud. Donze à Paris »; 8 fr. « à Jehannin de Bar, chevaucheur de Mgr, pour ses despenz de lui et de son chevaul, par 16 jours, en alant de Gand à Paris querre lesdiz destriers, illec demourer pour les attendre, et en retournant et conduisant de Paris à Donze, par jour demi franc »; 40 fr. « ausdiz 8 varlez du roy, pour don à eulx fait », et 15 fr. « ausdiz vallez desdiz seigneurs de Coucy et de La Riviere, pour semblable »; et 30 fr. « à un voiturier qui a amené de Paris à Donze pluseurs pieces de harnoiz pour jouster » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 96 v°). — Cf. aussi l'art. 2359.

(1) Eudes de Villars, chevalier, chambellan du duc en 1375-1378 (*Id.*, B 1445, f. 28, B 1451, f. 21, et B 1452, f. 17; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 248); etc. — C'est, vraisemblablement, l'un des deux Eudes de Villars qui vivaient à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, l'un, fils de Humbert VI de Thoire-Villars, l'autre, fils de Jean de Villars, seigneur du Montellier (canton de Meximieux, Ain) et de Belvoir (ancien château près de Serrières-sur-Ain, canton d'Izernore, Ain). Sur ces deux personnages, dont la biographie reste, d'ailleurs, assez confuse, cf. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, continuat. de la 3e partie, p. 230 et 237; 2e partie, p. 78 et 83; continuat. de la 2e partie, p. 37, 61 et 63; etc. — « Jobin », « Jobin Bastien », « Bastien de Maisieres », « Jobin de Maisieres », appelé encore « le grant Jobin », pour le distinguer du « petit Jobin », mentionné précédemment (art. 2090), était déjà écuyer tranchant et panetier du duc en 1374 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 12). Nommé, le 22 août 1378, capitaine du château de Jaucourt (*Id.*, t. XXVI, f. 165), il l'était encore en 1383 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11828, dossier Jaucourt), après avoir exercé les fonctions de receveur de « la terre de Jaucourt » du 4 janvier 1379 au 26 février 1380 (*Id.*, B 4946, f. 2 et 45, et B 4947, f. 1 v°). Il redevint gouverneur et receveur de « Jaucourt et de la terre d'illec », le 29 mars 1390 (*Id.*, B 15, f. 18, et B 4953, f. 1), et occupa cet emploi jusqu'à sa mort, antérieure de peu au 7 décembre 1401 (*Id.*, B 4963, f. 52 v°). M. l'abbé Jobin a donné quelques renseignements sur ce personnage (*Gigny, étude historique*, p. 293-294, 385-387 et 397-398).

(2) Côte-d'Or, B 1444, f. 79 v°.

(3) Voir ci-devant, p. 267, note 1.

(4) *Ibid.*, f. 79 r° et v°.

(5) Cf. art. 1227.

(6) *Ibid.*, f. 79 r° et v°).

Digitized by Google

2326. — 16 mai, 4 fr. « aus ouvriers qui firent le drap de haute liche de la chambre de Mgr à signes, pour don fait à eulx » (1);

2327. — 18 mai, 52 fr. 8 gros un quart « à Josset de Harle, orfeivre de Mgr, qui les avoit paiez, à Bruges, du commandement de Mgr, en la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir : pour une corroie d'argent dorée, pesant, ensemble le tissu, 3 mars et demi, pour mettre sur le heaume de Mgr, 28 fr.; pour une boucle et mordant et 4 ferrures d'une ceinture pour ceindre Mgr sur ses plates, et la ferrure de 16 troches de soye d'argent doré, pesant tout ensemble un marc 4 onces, 10 fr. 5 gros 1 quart de gros; pour le cuir de lad. courroye, 3 gros, et pour un saphir de l'une des ceintures de Mgr, qui a esté perduz, et 7 grosses perles mises en lad. ceinture, 14 fr. » (2).

2328. — « Jehan Fedrix, marchant, demeurant à Bruges », touche, le 18 mai, 140 fr. « pour un fermail d'or, garny d'un camaü, de 6 balays et de 6 saphirs, que Mgr a fait acheter de lui » (3).

2329. — Le 18 mai, la duchesse fait don de 2 fr. « à un des charretiers de l'abbé de Clerevaulx (4), qui avoit presenté à Mme, de par ledit abbé, une table de pin et des touailles » (5).

Elle ordonnance, le 23 mai, les dépenses suivantes :

2330. — 1 fr. « à Henriet le brodeur, demeurant à Dijon, pour redorer et roingnier unes des heures de Mme, qui estoient desdorées, et pour ycelles relier de nouvel »; et 5 fr. « à Andrieu, varlet de Josset de Halle, orfeivre de Mgr, pour 2 fermaux d'or et une pipe pour mettre esd. heures » (6);

2331. — Menus frais pour achat de « aiz de noier » et « pour la ferrure » de « deux grans coffres, pour Mme », faits par « Jehan Poncet, charpentier des menuz ouvraiges de Mgr »; — « à maistre Jehan le paintre (7), pour 30 piez de verre, au fuer de 1 gros le pié, mis en 2 chassiz que led. Jehan Poncet a faiz, pour la chambre de Madamoiselle à Mombar, 2 fr. demi; à Regnaut de Gray, serrurier (8), pour la façon desdiz chassiz, 6 fr. demi; aud. Jehan Poncet, pour

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 80. — Voir les art. 2300 et 2348.

(2) *Ibid.*, f. 59 v°-60. — Mgr Dehaisnes (*Documents*..., t. II, p. 525) a déjà publié en partie ce passage.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 59 v°.

(4) *Johannes de Dullemonte*, abbé de Clairvaux de 1360 à sa mort, 8 juin 1380 (*Gallia christ.*, t. IV, col. 809).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 86.

(6) *Id.*, B 1444, f. 56 v°-57.

(7) Jean le peintre, de Dijon. Voir p. 299, note 5.

(8) Serrurier dijonnais. Cf. art. 727.

Digitized by Google

glus de noe pour gluer les fenestres que sunt esdiz chassiz, 3 gros; à lui, pour une aisselle qui fut mise darrier le charriot de Mme, 1 gros; à lui, pour cloux mis ou breçoir de Madamoiselle, un gros » (1).

2332. — 23 mai, payé 108 fr. « à Evrart de Minstre, marchant, demeurant à Bruges, qui deuz li estoient, c'est assavoir : pour 8 eneaulx d'or à 8 saphirs, 72 fr.; pour 3 fermeillez, en l'un desquelz a un balay, en l'autre un saphir et en l'autre 4 perles, 32 fr.; et pour 3 autres fermeillez, senz pierrerie, 4 fr. » (2).

2333. — 80 fr. sont mandatés, le 25 mai, « à Gocelin l'armeurier, demeurant à Bruges..., pour 3 harnoiz de joustes, que Mgr a euz et fait acheter de lui » (3).

2334. — Le 26 mai, « Euvrart de Minstre, marchant, demeurant à Bruges », donne quittance de 140 fr. à lui dus « pour 2 saphirs que Mgr a achetez de lui, et donnez l'un à l'evesque de Baieux (4)..., et l'autre Mgr a retenu par devers lui » (5).

2335. — 28 mai, paiement de 80 fr. « à Forteguerre de Forteguerre, demeurant à Bruges..., pour un ruby que Mgr a fait prenre et acheter de lui..., et ycellui donna à l'evesque de Bayeux (6), le jour que il fut consacré evesque en l'ostel Mgr, à Bruges » (7).

2336. — Le même jour, le duc gratifie de 4 fr. « maistre Jehan, narcarin du duc de Lencastre » (8).

Il ordonne de payer, le 29 mai :

2337. — 30 fr. « à Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris..., pour or, argent, façon et estoffes de 2 paires d'esperons que Mgr a fait acheter de lui, darrenierement que il parti de Paris pour aler ou voiaige de Bruges » (9);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 95.

(2) *Ibid.*, f. 59 v°.

(3) *Ibid.*, f. 45 v°.

(4) Voir l'article suivant.

(5) *Ibid.*, f. 60.

(6) Nicolas Dubois, évêque de Bayeux du 31 janvier 1375 à sa mort, 19 septembre 1408 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 127). — Il « fu sacré, au fraiz de Mgr », à Bruges, le dimanche 20 mai 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 142 v°).

(7) *Id.*, B 1444, f. 60. — La quittance de ce marchand porte, par erreur, la date du 28 mai *1374*, au lieu de *1375*.

(8) *Ibid.*, f. 79 v°. — Quatrième fils du roi d'Angleterre Édouard III, Jean de Gand, comte de Richmond, puis duc de Lancastre, né en 1340, mourut le 3 février 1399 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXII, p. 28-35; Sidney Lee, *Dictionary of national biography*, t. XXIX, p. 417-427; etc.).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 59.

Digitized by Google

2338. — 106 s. 8 d. t. « pour 6 paires de boutoilles de cuir, que Mgr a nagueres fait acheter à Bruges, pour li et pour M[me] » (1);

2339. — 9 l. 11 s. 8 d. t. « pour le bruguemaire que Mgr fit nagueres acheter à Bruges, et ycelli avoit envoié à M[me] » (2):

2340. — 12 fr. donnés « à un varlet de M[me] la duchesse de Bar, qui avoit presenté à Mgr un cerf » (3);

2341. — 31 fr. deux tiers « à un joueur de corde et d'apertise, qui joua devant Mgr, tant pour don... comme pour recompensacion de cordes, de pieces de bois et autres chouses neccessaires pour les habillemens de son jeu » (4);

2342. — Gratification de 6 fr. « à la trompette du duc de Brabant » (5); — de 12 fr. « aus menestriers du maistre des aubelestriers » (6); — de 20 fr. « aus menestriers du duc de Loherainne »; — de 10 fr. « aus menestriers du seigneur de Haluyn » (7); — de 6 fr. « à 1 menestrier de bouche, qui joua devant Mgr »; etc. (8).

2343. — 1[er] juin, payé 75 fr. « à Jehan Figueret, de Besançon, brodeur, demeurant à Troies », à lui dus « pour la façon d'un scot de satanin blanc, pour M[me], ovré de rouses de brodeure, formées et pourfilées d'or à 2 broiches, et en chascune rouse une fleur, appelée marguerite » (9).

2344. — « Gabriel Faitinant, geneuoiz, demeurant à Paris »,

---

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 45.

(3), (4) *Ibid.*, f. 79.

(5) Fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, Wenceslas, duc de Luxembourg depuis 1353, devint duc de Brabant à la mort (5 décembre 1355) du duc Jean III, dont il avait épousé, en 1347, la fille aînée, Jeanne. Il décéda le 7 décembre 1383.

(6) Le « maistre des arbalestriers » était alors Hue ou Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre (Dampierre-de-l'Aube, canton de Ramerupt, Aube), de Rollencourt (canton du Parcq, Pas-de-Calais), etc., fils de Jean I de Châtillon-Dampierre, mort en 1361 ou 1362. Il fut grand maître des arbalétriers de France en 1364-1369, puis en 1372-1380 et en 1381-1388, et était décédé en 1390 (A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Chastillon sur Marne...*, p. 382, 384-390, et pr., p. 227-228; le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 112, et t. VIII, p. 46-47; de Courcelles, *Hist. généal. des pairs de France*, t. XI, maison de Châtillon, p. 127-128; Arch. Côte-d'Or, liasse B 11735; Bibl. Nat., nouv. acquis. fr. 1481, n[os] 8-9; coll. Clairambault, vol. 17, n[os] 91 et 94, vol. 30, n[os] 72, 74-76 et 81, vol. 69, n° 41, et vol. 101, n° 3; etc.).

(7) Halluin, canton de Tourcoing, Nord. — Gauthier ou Vautier, seigneur de Halluin, etc., mort en 1381 (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. III, p. 908; Bibl. Nat., ms. fr. 29889, dossier 8883, f. 1 r° et v°).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 79.

(9) *Ibid.*, f. 50 r° et v°.

Digitized by Google

touche 300 fr., le 6 juin, « pour un gros balay, que Mgr a fait acheter de lui et ycellui fait mettre par devers lui, avec ses autres joyaulx » (1).

2345. — Cadeaux offerts par le duc : « à Thielement De La Bergue, bourgois de Bruges (2), en l'ostel duquel Mgr avoit esté esbatre, un gobelet » ; « au capitainne de 5 galées, qui novellement sunt arrivées à L'Escluse (3), où Mgr les fut veoir, un gobelet et une aiguiere ; et aus patrons desd. galées, qui vindrent veoir mond. seigneur et disner avec lui, 4 gobelez » : le tout d'argent doré et acheté, le 7 juin à « Anthoine Le Manth, orfeivre, demeurant à Bruges », moyennant 286 fr. 10 s. 7 d. t. (4).

8 juin, ordre de payer :

2346. — 165 fr. « à Blaise, marchant de Venise, pour 3 rubis que Mgr a fait acheter de lui » (5) ;

2347. — 44 fr. 8 s. t. avancés par un échanson du duc pour les achats suivants : « 12 aunes de pers cleret », à 36 s. t. l'aune, « pour faire un mantel fourré de cendal, pour Mme ; 12 aunes d'autre pers ancre », à 28 s. t. l'aune, « pour faire un mantel à pluie, pour mad. dame ; 5 aunes de noir », à 20 s. t. l'aune, « pour faire chauces, pour Mme ; et pour le tondaige desdiz draps, 20 s. t. » (6).

2348. — 11 juin, remboursé à la duchesse 600 fr. qui avaient été payés de ses deniers « à un marchant d'Arras, pour un drap de haute liche que Mgr avoit acheté et eu de lui » (7) ; il avait été dépensé, en outre, 11 fr. « pour mener le drap dessusd. darrierement à Bruges, comptées les serpillieres où il fut envelopez » (8).

2349. — Le 11 juin, la duchesse mande de payer 45 s. t. « à un voiturier qui amena nagueres, de Troies à Mombar, devers Mme, la litiere de Mme de Saint-Valier (9), pour madamoiselle Margue-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 58.

(2) Bourgmestre de Bruges en 1385-1386 (Mgr Dehaines, *Documents...*, t. II, p. 626), et conseiller du duc en 1392 (*Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 14).

(3) Sluys, port de Hollande, province de Zélande, à quatre lieues de Bruges.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 59 vo. — Extrait publié déjà en partie, de même que notre art. 2348, dans les *Documents...* de Mgr Dehaisnes, t. II, p. 524 et 525. — Voir plus loin, art. 2356.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 60.

(6) *Ibid.*, f. 50.

(7) Cf. les art. 2106, 2300 et 2326.

(8) *Ibid.*, f. 51 vo.

(9) Simone de Méry, mariée déjà en 1361, à l'un des fils d'Aimar IV de Poitiers, comte de Valentinois (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 198-

Digitized by Google

rite » (1).

2350. — Passé en compte, le 12 juin : 1 franc et quart « que Mgr donna, pour Dieu, à pouvres pellerins de Bretaingne, lesquelz avoient esté prins et rançonnez des Angloiz sur la mer, en venant de Saint-Jaques » (2) ; — et 4 fr. et quart de gratification « aus gens de l'ostel Therry de Montauscon, bourgois de Bruges, où Mgr avoit digné et soupé » le 1er jour de juin » (3).

2351. — « Mme de Beauval » touche, les 12 juin et 5 septembre, 183 fr. 3 gros « qui deuz li estoient pour 2 copes, 1 gobelet et une aiguiere d'argent dorez, pesant tout 18 mars 3 onces, à 10 franz le marc, lesquelles Mgr a fait acheter d'elle et ycelles donna c'est à savoir : à la femme de messire Guy de Pontoillier, mareschal de Bourgoingne (4), quant Mgr tint son filz sur fons, une cope,

---

199), Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier (Saint-Vallier-sur-Rhône, chef-lieu de canton, Drôme), de Vadans (canton d'Arbois, Jura), etc., chambellan du roi en 1364-1383 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 42 r° et v° ; Arch. Nat., JJ 134, n° 16, f. 17 v°; Bibl. Nat., ms. fr. 24000, p. 43 ; *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 372 ; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 153), conseiller de la comtesse douairière de Flandre, d'Artois et de Bourgogne en 1364-1375 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 8, et pr., p. II et XL), chambellan du duc en 1381-1397 (Bibl. Nat., ms. fr. 31952, f. 91 r° et v°, et coll. Bourgogne, t. XXIII, f. 109 v° ; Arch. Côte-d'Or, liasse B 353) ; etc. Un de ses fils eut Philippe le Hardi pour parrain, en 1373 (*Id.*, B 1438, f. 21 et 42, et B 1441, f. 53 v°). — Charles de Poitiers était veuf lorsqu'il fit son testament, daté du 18 mars 1410 (Bibl. Nat., ms. fr. 28798, dossier 52295, f. 61-89 v°) ; il mourut avant 1416 (*Id.*, ms. fr. 31952, f. 92 v°). Froissart (édit. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 85) et un autre chroniqueur (*Chronologia regum francorum*, édit. H. Moranvillé, t. III, p. 107) l'inscrivent à tort au nombre des victimes de la mascarade de la cour qui se termina si tragiquement, à l'hôtel Saint-Paul, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1393 ; c'est un de ses parents, du nom d'Aimar ou Aimeri, qui y perdit la vie, selon la leçon fournie par d'autres sources (*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, édit. J. Le Laboureur, p. 236, édit. L. Bellaguet, t. II, p. 68 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. S. Luce, p. 328; *Chronique normande de P. Cochon*, édit. Ch. de Robillard de Beaurepaire, p. 192).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 50.

(2) *Ibid.*, f. 20 v°. — Saint-Jacques de Galice, Saint-Jacques de Compostelle (aujourd'hui Santiago, ville d'Espagne, province de la Corogne), pèlerinage fameux au moyen âge (cf. les sources indiquées dans le *Répertoire* de l'abbé Chevalier, *Topo-bibliographie*, col. 763).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 20 v°. — D'après un autre texte, le duc dîna et soupa, le 1er juin, « à la maison d'un bourgois de Bruges, à une lieue de Bruges » (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 142 v° ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 117).

(4) Marguerite d'Anglure, que Gui de Pontailler (cf. p. 74, note 3) avait épousée en secondes noces vers 1369 (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*,

Digitized by Google

aiguiere et gobelet, et à Loys de Dygonne, eschançon du roy (1), l'autre cope » (2).

2352. — 15 juin, ordonnancé : 20 s. p. « pour un estuy de cuir à mettre le messel de la chapelle de Mgr » ; — 10 gros vieux « pour l'escripture de certainnes oroisons que Mgr avoit fait escrire à Paris » ; — et 30 s. p. « pour trois ymaiges que Mgr fit pourtraire en ses heures, et pour renluminer et dorer les petites heures de Mgr » (3).

2353. — Payé, le 16 juin, 17 fr. dus « à Jaquinot le sellier, de Bar sur Aube..., pour 1 baieu nuef de cuir de vaiche, de 8 piez de large et de 22 de lonc, pour couvrir l'un des charioz de Mme, quant elle cheminera » (4).

2354. — Gratification de 3 fr. « à 3 basteleurs qui... avoient joué de leur mestier devant Mme », à Jaucourt, le 19 juin (5). — Le 21 du même mois, la duchesse fit don de 3 fr. « à Adam Robert, moine de Clerevalx, que avoit sermoné, devant Mme, de la solennité du Saint Sacrement » (6).

2355. — 20 juin, payé 80 fr. « à mess. Guy de La Trimoille, chambellan de Mgr, pour don fait à li par Mgr, pour acheter perles à faire un chapel, oultre et avec 120 florins d'or franz que autre foiz mond. seigneur li avoit donnez pour celle cause » (7).

2356. — Le même jour, l'orfèvre du duc, « Josset de Halle », certifie avoir acheté « à Jehan Vindegoet, de Bruges », pour 25 fr. 2 gros et demi et 2 d. t., « un goubelet d'argent doré », que « Mgr a fait donner au neveu du capitainne des galées nagueres arrivez à

---

t. II, tableau généalogique à la fin du vol.). Elle vivait encore en 1396 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 111).

(1) Fils de Guillaume III, seigneur de Digoine (commune de Palinges, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire), tué à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) (Bibl. Nat., ms. fr. 27486, dossier 22733, f. 50 v°). Louis de Digoine figure, comme écuyer, dans les documents bourguignons, dès 1365 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11745 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 557). Écuyer du roi à partir au moins de 1370 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 715), il vivait encore en 1380 (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 184, f. 144 v° ; coll. Clairambault, vol. 40, n°s 161-163 et 166 *bis*), et était mort à la date du 25 mars 1385 (Arch. Nat., JJ 126, n° 145, f. 95 v°).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 57 v°-58.

(3) *Ibid.*, f. 44 r° et v°.

(4) *Id.*, B 1445, f. 52.

(5) *Ibid.*, f. 86 v°.

(6) *Ibid.*, f. 109. — En 1375, la Fête-Dieu ou du Saint-Sacrement tomba le 21 juin.

(7) *Id.*, B 1444, f. 74, et *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 138 v°. — Voir plus loin, art. 2364.

Digitized by Google

L'Escluse (1), qui avoit presenté à Mgr malvaisie, gegimbre vert et autres chouses »; il fut, de plus, donné 6 fr. « aus varlez qui ont apportées lesd. chouses de L'Escluse en l'ostel Mgr à Bruges » (2).

Dépenses mandatées par le duc aux dates suivantes :

2357. — 20 juin, 2 fr. « pour certainne brodure, mise ou chaperon que Mgr a eu de la livrée des arbelestriers d'Yppre »; — et 1 fr. 8 gros « pour 2 turquoiz nuefs, l'un pour porter les viretons de Mgr à traire, et l'autre pour porter les vires de Mgr à traire » (3);

2358. — 21 juin, 12 fr. « à Jehan de Braibant, orfeivre de mons. de Flandres..., pour sa penne et salaire de asseoir 4 rubis en quatre enneaux, pour Mgr » (4);

2359. — 22 juin, 18 fr. « à un voiturie[r], qui avoit remené le harnoiz de Mgr à jouster, de Gand à Paris » (5);

2360. — 28 juin, 30 fr. « à Jehan Fin, aubelestrier des galées de Venise, qui li estoient deuz pour 15 aubelestres, que Mgr a fait acheter de lui », à Bruges (6).

2361. — Au mois de juin, « Benedic Du Gaul, marchant et bourgois de Paris », fournit pour 4 fr. de « drap de soie, pour couvrir les heures de Mgr » (7).

2362. — 2 juillet, ordre d'allouer 6 fr. 10 gros 12 d. t. dus « à Guillaume, aubelestrier de Mgr », savoir : 1 fr. « pour une arche à mectre les arbelestres de Mgr, pour envoier en Bourgoingne »; 2 fr. « pour 3 noix d'arbelestres »; 8 gros de Flandre « pour 4 cordes pour lesd. arbelestres »; 1 fr. « pour 2 livres de fil, pour faire cordes esd. arbelestres »; et 2 fr. 24 gros de Flandre « pour 4 douzaines de vires » (8).

Il fut payé :

2363. — Le 3 juillet, 40 fr. dus à un valet de chambre du comte de Flandre « pour une queue de vin de Beaune, que Mgr fit acheter de li et ycelle donner aus aubelestiers de Bruges, la journée que

(1) Cf. ci-devant, art. 2345.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 59. — M. Dehaisnes (*Documents...*, t. II, p. 525) a déjà cité partiellement ce passage et celui qui figure à l'art. 2358.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 53 v°.

(4) *Ibid.*, f. 59.

(5) *Ibid.*, f. 45. — Le 29 mai précédent, le duc avait ordonnancé 2 fr. « pour 1 coffre de fust que Mgr a fait acheter, pour mettre son harnoiz à jouster » (*Ibid.*).

(6) *Ibid.*, f. 44.

(7) *Id*, B 1451, f. 59. — Bénédic Du Gal n'en fut payé que le 11 avril 1377 (*Ibid.*).

(8) *Id.*, B 1444, f. 44.

Digitized by Google

Mgr traia avec eulx au papegay » (1);

2364. — Le 6 juillet, 420 fr. « à Nycolas Carenne, geneuoiz », savoir : 300 fr. « pour un balay acheté de lui, lequel Mgr a fait mettre en son bon chapel »; et 120 fr. « pour 12 grosses perles que Mgr a achetées de lui et ycelles donna (2) à mess. Guy de La Trimoille » (3);

2365. — Le 10 juillet, 117 fr. « à Benedic Du Gal, marchant et bourgoiz de Paris », savoir : 36 fr. « pour 4 pieces de tiercelinz bleux, pour Mme, la piece 9 franz » ; 28 fr. « pour un petit drap d'or de Chipre, pour Jehan monsr » ; 24 fr. « pour 2 pieces de cendaux en grainne, pour Mme, piece 12 franz » ; et 29 fr. « pour 3 aunes et près d'un quartier d'orfroix de Damas, pesant 12 onces 12 esterlins et demi, pour mad. dame » (4);

2366. — Le même jour, 450 fr. 6 s. t. dus à « Henriet Horlant..., pour un gobelet et une aiguiere d'or, pesant 5 mars 7 onces 8 esterlins, que Mgr a... acheté de lui, chascun marc pour le pris de 76 frans, et ycelli donné à mess. Phelippe de Savoisy, chambellan du roy » (5).

2367. — 10 et 12 juillet, la duchesse achète d'un marchand de Bar-sur-Aube : « 12 aunes de vert drap brun, de Brucelles..., pour faire un manteau à chevaucher, pour elle », à 2 florins l'aune; et « 3 aunes de brun drap mabré, de Bruxelles..., pour faire des chauces, pour elle », à 1 fr. l'aune (6).

Paiements ordonnancés par le duc aux dates suivantes :

2368. — 13 juillet, 20 fr. « au confesseur de Mgr, lesquelz il convertit, de la volenté de Mgr..., à en faire dire et celebrer messes pour la pais » (7); — et 2 fr. « à Denisot, mareschaut de Mgr (8), qui les avoit offers devant saint Eloy, pour l'offrande des chevaulx de Mgr (9),

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 96.

(2) Voir l'art. 2355.

(3) *Ibid.*, f. 57 v°.

(4) *Ibid.*, f. 50 v°.

(5) *Id.*, B 1445, f. 70.

(6) *Ibid.*, f. 61.

(7) Voir ci-devant, p. 421, note 8.

(8) Denisot ou Deniset Prevost, *Denisetus Prepositi*, maréchal du duc dès 1374 (*Coll. Bourgogne*, vol. XXIII, f. 113 v°), l'était encore en 1397 (Arch. Côte-d'Or, B 11313, f. 10). A partir au moins de 1384, il est qualifié, en outre, de sergent d'armes du roy » (*Id.*, B 11307, f. 132 v°).

(9) Parmi les patronages dévolus à saint Éloi, il y a celui des chevaux (Le P. Ch. Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire...*, t. I, p. 209). D'après le Martyrologe, sa fête a lieu le 1er décembre. Le texte cité ici semblerait cependant indiquer qu'on en célébrait une autre en été. C'est encore à la date du 27 juin, en effet, que le duc ordonnance,

Digitized by Google

le jour de lad. feste saint Eloy » (1);

2369. — 13 juillet, 6 fr. « pour une arbeleste que Mgr a nagueres fait acheter d'un aubelestrier de Gennes, estant à Bruges, laquelle Mgr a devers lui »; — 22 fr. à un marchand de Bruges « pour un satanin taint en grainne, dont Mgr a fait couvrir ses plates à armer »; — et 3 fr. trois quarts « à Hennequin Brandin, de Gand, pour 9 douzaines de chaperons à faucons, que Mgr a fait acheter de lui » (2);

2370. — 14 juillet, 6 fr. « à Robinet de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr, auquel Mgr les devoit pour 3 cortines de cendal, qu'il avoit faite[s] pour Mgr » (3); — et 26 fr. 8 gros vieux dus « à Estienne Guillaume, espicier, demeurant à Bruges (4)..., pour 6 onces et 2 tiers d'asur, que Mgr avoit fait prandre et achater de lui, par maistre Jehan d'Arbois, pointre de Mgr, pour faire aucunes des besoingnes de mond. seigneur, si comme icelli maistre Jehan l'avoit relaté à Mgr » (5);

2371. — 15 juillet, 8 fr. pour achat, à Paris, de « un coffret d'yvoire, à mettre des joyaux de Mme » (6); — 20 fr. dus « à Guillemin Dufour (7), pour 2 grans coffres à mettre partie des robes de Mgr, et pour un autre coffre pour mettre les ars de Mgr, et pour unes bouges pour la forge de Mgr » (8);

2372. — 16 juillet, 300 fr. « à Mme Marie (9), femme de mess. Jehan de Mornay, chevalier, chambellan de Mgr, qui deuz li estoient pour un chapeau d'or que Mgr fit pieça acheter d'elle et ycelle (*sic*) donna à Mme la duchesse » (10).

« Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris », donne quittance, le 16 juillet, de 1723 fr. 5 s. 10 d. obole t., qui lui étaient dus, suivant le détail ci-après :

---

en 1378, 2 fr. « pour offrir et faire les offrandes des chevaux de Mgr devant mons. saint Eloy » (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 16). Par contre, c'est le 1er décembre 1375, que figure dans un compte du duc de Berry une dépense de 10 s. t. « pour les offerendes des chevaux mons. à saint Eloy » (Arch. Nat., KK 252, f. 67). — On a vu précédemment (art. 413) que Philippe le Hardi avait acheté, en 1364, une relique de saint Éloi.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 20 v°.

(2) *Ibid.*, f. 63.

(3) *Id.*, B 1445, f. 62 r° et v°.

(4) Qualifié plus loin, en 1376, de « espicier et varlet de chambre de Mgr ».

(5) *Id.*, B 1444, f. 37 v°.

(6) *Id.*, B 1445, f. 51.

(7) Je ne connais pas d'autre mention de ce coffretier parisien.

(8) *Id.*, B 1444, f. 46 v°.

(9) Marie d'Amilly. Voir p. 370, note 3.

(10) *Ibid.*, f. 57 v°.

Digitized by Google

2373. — 110 fr. « pour un anap et une aiguiere d'argent, pesans 11 mars, que Mgr a donné à la fille de Barthelemin Spifame, le jour de ses noces (1), à 10 franz le marc » (2);

2374. — 31 fr. et demi « pour 4 onces d'or fin qu'il a baillié à Jehan de Saint-Laurens, orfeivre, pour faire une boucle et un mordant en la ceinture que mons. d'Anjou donna pieça à Mgr » (3);

2375. — 28 fr. 12 s. 6 d. t. « pour 4 mars 7 onces 7 esterlins ob. d'argent blanc, pour la garnison de 2 espées de Mgr, à 113 s. pour le marc »; « pour la dorure, 12 florins fins, valent 11 franz 1 quart; pour les tissus, 2 franz 2 s. 6 d. t.; pour graver les pommeaux desd. espées, 15 s. t.; pour la façon, 17 frans » (4);

2376. — 169 fr. 10 s. 8 d. t. « pour un calice, une croix, 2 buretoz (*sic*), une boite à mettre pain à chanter, tout d'argent doré, pesant 16 mars 7 onces 12 esterlins ob. d'argent, à 10 frans le marc »; 92 fr. « pour 2 chandeliers, 2 bacinz, 2 benoistiers et un espergeoir, tout d'argent verez, pesant 11 mars 4 onces, à 8 franz le marc »; 9 fr. 7 s. 6 d. t. « pour une portepaix »; et 1 fr. « que il a paié pour signier partie de la vaisselle que Mgr a achetée (5) de lui » (6);

2377. — 24 fr. « pour un balay mis en la boucle de la bonne ceinture de Mgr »; 7 fr. « pour les estuiz des aournemens de la chapelle et de la vaisselle neuve de Mgr »; « pour 9 onces un esterlin d'or de toiche et 9 esterlinz pour le dechiet, pour faire clefs pour les deux ceintures de pierrerie de Mgr, 60 franz; pour la façon desd. deux ceintures, 24 franz; pour une once d'argent, 15 s. t.; pour 4 tissus de soye pour lesd. 2 ceintures, et en fit l'an 4, pour ce que les premiers ne valurent rien, 13 franz »; 52 fr. un quart « pour 7 onces 19 estellins ob. d'or à 20 quaraz, pour faire une boucle pour la bonne sainture de Mgr », et 20 fr. « pour la façon de lad. boucle » (7);

2378. — 46 fr. 2 s. 1 d. t. « pour l'or d'un couvescle mis en un gobelet d'or à façon d'une boite à pignolet, pesant 6 onces 18 esterlins

(1) Le duc fit encore présent à la fille de Barthélemi Spifame, pour ses noces, de « 3 queues de vin de Beaune », achetées, à Paris, 80 fr. (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 35). Il offrit de plus, à cette occasion, « un fermail d'or à pierrerie », de 100 fr., fourni par H. Orlant, « à la femme Symonnet Spifame » (*Id.*, B 1445, f. 66 v°-67), un des fils de Barthélemi, mentionné dès 1373 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 176), qualifié de « escuier eschançon de Mgr », en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 33 v°), et vivant encore en 1400 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 303).

(2), (3), (4) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 57.

(5) Cf. art. 2379.

(6) *Ibid.*, f. 57.

(7) *Ibid.*, f. 57 v°.

Digitized by Google

3 ferlins, à 20 quaraz 1 quart » ; « pour aloy, 8 s. 9 d. t.; pour un esterlin d'or de dechiet, 46 s. 4 d. ob. t., et pour la façon, 3 frans » (1);

2379. — 997 fr. 5 s. 6 d. t., savoir : 234 fr. 8 s. t. « pour 6 pos d'argent, pesans 36 mars demie once d'argent, achetez de lui, 6 franz demi le marc » ; et 762 fr. 17 s. 6 d. t. « pour une douzainne de plas, 4 douzainnes d'escuelles et 12 ennaps, tout d'argent, pesant 127 mars une once et demie, à 6 frans le marc » (2).

2380. — Le 16 juillet, la duchesse fait don de 2 fr. « à un menestrier d'Alemaine, avuigle..., pour ce que il avoit fait mestier et chanté devant Mme », à Jaucourt (3).

2381. — « Jehan de Saint-Laurent, orfeivre, demeurant à Paris », touche, le 17 juillet, 60 fr. « pour un dyament que Mgr a fait acheter de lui et mis en ses coffres » (4).

Dépenses mandatées par le duc aux dates suivantes :

2382. — 19 juillet, 30 s. t. « pour l'achat d'un sautier que Mgr a fait acheter pour le petit Popart, varlet de chambre de Jehan mons^r^ » ; — et 41 s. 8 d. t. pour acquisition de « 6 corbeilles et 2 soillez à mettre l'aumosne de Mgr » (5);

2383. — 20 juillet, 1 fr. et demi « pour rappariller le chapel doré d'or de Mgr » (6);

2384. — 21 juillet, 54 s. p. dus « à Estienne Guillaume, espicier, demeurant à Bruges..., pour 18 onces d'orpiment, prinses de lui par Phelippot et Guillaume de Boon, fauconniers de Mgr (7), pour affatier les faucons de mond. seigneur » (8);

2385. — 22 juillet, 9 fr. 2 gros « à Guillaume, aubelestrier de Mgr..., pour une aubelestre à traire martelez, garnie, que Mgr prist de lui et ycelle donna au roy » (9) ; — et 172 fr. deux tiers dus à un « voiturier » de Bruges, « pour sa voiture de amener de Bruges à

---

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 57 v°.
(3) *Id.*, B 1445, f. 87.
(4) *Id.*, B 1444, f. 58.
(5) *Id.*, B 1445, f. 134.
(6) *Ibid.*, f. 51.
(7) Il a ci-devant été question du second de ces fauconniers (p. 70, note 2). Quant au premier, Philippe ou Philippot Le Chien, mentionné déjà dans une note (p. 167, note 8) et cité encore plus loin (art. 2447, etc.), il figure au nombre des fauconniers du duc, de 1363-1364 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 340 *ter*, B 1416, f. 64, et B 5748, f. 7 v°) à 1385 (*Id.*, liasse B 10531). Depuis au moins 1378, il était, en outre, écuyer de cuisine du duc (*Id.*, B 1452, f. 58).
(8) *Id.*, B 1444, f. 37 v°.
(9) *Ibid.*, f. 46.

Digitized by Google

Dijon 10 milliers et 4 cens pesant, tant de la vaisselle d'or et d'argent de Mgr, de ses chambres, tapisseries, autres habillemens de cusine, comme pluseurs autres des chouses de mond. seigneur » (1);

2386. — 24 juillet, 12 fr. de gratification « à Gilebert, joueur d'orgues, qui avoit joué devant le roy » (2);

2387. — 25 juillet, 4 fr. et demi « à Josset de Halle, orfeivre et vallet de chambre de Mgr, pour 6 onces d'argent fin, baillié à lui pour faire un fouet, pour Mme », plus « pour 1 florin et demi de Florence, pour dorer led. fouet, 16 gros 3 quars, lequel fouet mad. dame a eu par devers lui » (3).

2388. — Payé, le 27 juillet, « à Baranville, gainnier, demeurant à Troies (4)..., pour la façon de 3 petis coffres de cuir, de 2 estuis de cuir pour une paire de boutoilles de verre, pour Mme, et d'un autre estuy pour 1 gobelet d'or de Jehan monsr, 6 fr.; à Thomas le serrurier, pour ferrer lesdiz coffres, 6 fr. demi; et pour aporter de Troies, devers Mme, à Jaucourt, lesdiz coffres et boutoilles, 15 s. t. » (5).

2389. — Un mercier de Troyes touche, le 4 août, 8 fr. à lui dus, à savoir : « pour la vendue de 72 aunes de rabam de soie, que Mme avoit fait acheter de lui, 6 frans; pour 300 d'annelez à tendre cortines, 20 s. t., et pour couvrir de cuir 2 botailles de vorre, pour Jehan monsr, 20 s. t. » (6).

2390. — 6 août, payé 28 l. 4 s. par. « à Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris, qui deuz li estoient c'est assavoir : pour 150 livres cire, à 3 s. 6 d. p. pour la livre, 26 l. 5 s., dont Mgr fit faire trois cierges et yceulx avoit envoiez pour offrir à Saint-Denis en France; pour la façon desdiz cierges, 24 s.; pour le portaige desdiz cierges, 6 s. t.; pour 18 escuissons des armes de Mgr, à mettre esdiz cierges, 9 s. » (7).

2391. — 17 août, gratification de 20 fr. « à Jehan Caterin, de Venise, joueur de corde..., pour ce que au jour d'uy il avoit joué, devant Mgr, de la corde », à Dijon (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 41 v°-42.

(2) *Id.*, B 1445, f. 83 v°.

(3) *Id.*, B 1444, f. 58 v°,

(4) Appelé plus loin, art. 2686, « Jehan de Barenville ».

(5) *Ibid.*, f. 41 v°.

(6) *Id.*, B 1445, f. 49 v°-50.

(7) *Ibid.*, f. 48.

(8) *Ibid.*, f. 81 r° et v°. — Le surlendemain, le duc mandata les dépenses suivantes, faites à cette occasion : 5 fr. et demi à un cordier de Dijon, « pour 140 livres de corde, pour le maistre que avoit joué, devant Mgr, de la corde »; 2 fr. à sept « ovriers qui avoient ouvré un jour et une nuit au

Digitized by Google

2392. — Le 19 août, le duc fait don de 5 fr. « à frere Jehan de Chaucins..., pour ce que il avoit trovées les pastrenostres de Mgr et les croisettes que il avoit perdues à la chasse, et ycelles aportées devers Mgr » (1).

2393. — Le même jour, il passe en compte : « pour un estuy de cuir neuf, à mettre orignaux, pour Mgr, 2 frans ; — pour une gaine pour le coteau que Mgr porte au bois, et pour rappariller ycelli coteau, 6 gros t. ; — et pour semeler 7 paires de chauces et demie et 7 paires de galoiches, pour Mgr, 3 frans 9 gros » (2).

2394. — 24 août, don, par le duc, de 200 fr. « aux prieur et freres de la grant maison de Grenoul, chartrouse (3)..., pour eulx aidier... à refaire leur eglise et hostel, qui furent ars de feu d'aventure, anviron a 4 ans » (4) ;

Ordonnancé, le 24 août :

2395. — 30 fr. « à l'arpeur de Mgr (5), pour acheter une rote, pour jouer devant Mgr » ; — et 109 fr. « pour la perte de la vendue et achat de environ 320 mars d'argent, achetez à Paris, par le tresorier de Mgr, 6 frans le marc, et revenduz pour paier aucuns des creanciers de Mgr, à perte » ; etc. (6);

2396. — 85 fr. dus à « Jehannin de Corbie, varlet de mess. Phelippe de Maisieres (7)..., pour 1 courcier gris, que Mgr avoit fait acheter dud. mess. Phelippe et ycelli donner à un chevalier du conte de Montbeliart (8), lequel avoit esté nagueres devers Mgr en armes

---

charpenter le bois pour tendre lesd. cordes » ; 10 gros « à 6 varlez qui avoient faiz les cros et chargié et deschargey ledit bois » ; 2 fr. 8 gros à un cloutier, « pour cloux et chevilles de fer pour clouer ycelli bois » ; à divers, 2 fr. « pour 4 pieces de bois », 5 gros « pour une piece de bois », et 6 gros « pour 3 pieces de bois rondes », achetées d'eux (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 50).

(1) *Ibid.*, f. 81.

(2) *Ibid.*, f. 50.

(3) Couvent de la Grande-Chartreuse (commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, canton de Saint-Laurent-du-Pont), diocèse de Grenoble. — Sur l'incendie de ce monastère en 1371, cf. Ch. Le Couteulx, *Annales ordinis cartusiensis*, t. VI, p. 122-124.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 3577, f. 33 v°. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 506.

(5) « Gauthier », « Vauthier L'Anglois », « Voultier L'Anglois », « Vauthier L'Englès », nouvellement nommé *harpeur* de Philippe le Hardi ; il ne figure en effet dans les comptes qu'à partir du mois d'avril 1375 (*Id.*, B 1444, f. 63). Son nom n'y reparait plus après 1376 (*Id.*, B 1445, f. 95 v° et 115). Il faut aller jusqu'en 1384 pour trouver un autre *harpeur* du duc, Baudenet Fresnel, de Reims, dont il sera question par la suite.

(6) *Id.*, B 1445, f. 71.

(7) Cf. ci-devant, p. 417, note 1.

(8) Étienne de Montfaucon, fils de Henri de Montfaucon, comte de Mont-

Digitized by Google

et en chevaux » (1).

2397. — Détail des frais « pour l'excecucion [en août] de 4 pourceaux que le prevost de Villiers-le-Duc avoit fait excecuter aux fourches de Villiers-le-Duc, pour ce qu'il avoient murtrie et tuée Jehannette, fille Chevillet de Brion » (2).

2398. — Du 2 février au 2 septembre, vingt-huit « carteranches » de froment furent employées « pour la despence des gelines grioises (3) et des chappons de Mme », au château de Rouvres (4).

2399. — Du 2 septembre au 11 novembre suivant, une carteranche d'avoine fut consommée chaque semaine, « pour la despense de 2 synes, que Mgr a fait mettre es foussez du chastel de Rouvre, pour tenir nait d'erbes lesdiz foussez » (5).

2400. — « Garnier de Beze, bourgois de Dijon », livre, le 2 septembre, « 5 aunes d'un pers celestrin de Monstevillier..., pour faire une malecote pour Mme », à 22 gros l'aune; etc. (6).

2401. — 4 septembre, acheté, pour 13 florins 1 gros un quart, « 3 livres de poudre pour ypocras, la livre au feur de 15 gros viez, et 2 pains de succre, pesanz 8 livres et demie et demi carteron, la livre au feur de 16 s. 8 d. t. », « pour la despense de l'ostel de Mgr »(7).

2402. — Parmi les travaux effectués aux jardins du château de Rouvres « la premiere sepmaine du mois de septembre », huit « ouvriers de bras » passèrent vingt-quatre journées, à un gros et demi « chascune journée, senz autre chose donner », « pour traire, esraichier et houster pluiseurs racinez de blates, de choux rouges et autres pourréez, qui estoient en 1 quartier du jardin Mme, prez du quartier où est le liz, pour planter en ycellui de la lavende, faire en icelli le sommart, mesler par dedenz le feumier, planter lad. lavende

---

béliard, succéda à son père à la fin de l'année 1367 et mourut le 2 novembre 1397, à l'âge de soixante-douze ans (P.-E. Tuefferd, *Hist. des comtes souverains de Montbéliard*, p. 173-174, 175 et 176-211).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 70 v°.

(2) *Id.*, B 4010, f. 25. — Brion-sur-Ource, canton de Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or.

(3) Les poules de Grèce, à rapprocher, peut-être, de nos poules sultanes, devaient être une rareté dans les basses-cours de l'époque. Je n'en ai trouvé jusqu'ici que cette mention et celle qui figurera plus loin, en 1377.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5753, f. 81 v°.

(5) *Id.*, B 5754, f. 11 v°.

(6) *Id.*, B 1445, f. 60 r° et v°. — Le même drapier fournit encore, le 7 novembre suivant, « 17 aunes d'un pers celestrin », à 10 gros l'aune, « pour couvrir deux litieres de Mme »; etc. (*Ibid.*, f. 60).

(7) *Id.*, B 3575, f. 24.

Digitized by Google

et la traire d'un autre quartier » (1). — La dernière semaine de septembre, il y eut 16 journées d'ouvriers, au même prix, « pour fessourer 3 quartiers de terre qui sont ou jardin Mme, yceulx mettre en sommart pour semer des graingnes au nouvel temps, sousteler la lavende, le liz, la sarriote, la soige, le ysoppe et autres bonnes herbes qui sont ou jardin Mme ». De plus, il fut alors fait « marchié... en taiche », moyennant 2 francs, avec deux ouvriers, « pour la fachon d'une haulte soyf de verges, laquelle a bien environ 20 toises de lonc et une et demie de hault, laquelle il ont faite à la partie où entre la riviere » (2).

2403. — 10 septembre, « Symonnet de Dampmartin, changeur et bourgois de Paris », donne quittance de 700 fr. 15 s. t. à lui dus « pour 2 poz d'or, pesans 9 mars 5 onces 15 esterlins d'or, que il avoit renduz à madame la contesse de Flandres, de laquelle Mgr les avoit emprunteż, pour iceulx donner au roy, le jour de sainte Agnez (3), à fuer de 72 franz le marc », soit 699 fr. 15 s. t., « et pour les estuis à mettre lesdiz poz, 1 franc » (4).

2404. — Payé 3 fr. « à Jehan Roussignol (5), de Villebichot (6), pour houster et raparoillier [au château de Rouvres] les verrieres de la chambre vert, où gist Mgr, les 4 verrierez de la chambre Jehan monsr, les 4 verrierez de la chambre Charle monsr, dont Dieux ait l'ame, raparoillier et mectre en estat les verrierez de la chapelle de Rouvre, qui en pluiseurs lieux estoient briséez et casséez..., et il a livré matiere à ses missions ; par marchié fait à luy le 1er jour d'octobre 375 » (7).

2405. — Le 1er octobre, « Jehan Le Joliet, de Dijon », touche 21 fr. 5 s. t. « pour la vandue de 15 aunes de brunette d'Amiens, l'aune 17 gros t. », « pour faire un abit pour Mme, pour le trespassement de feu le duc d'Orliens (8), que Dieux absoille » (9).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 6 v°.

(2) *Ibid.*, f. 7. — « La riviere » de Rouvres s'appelle l'Oucherotte.

(3) La Sainte-Agnès (21 janvier) étant l'anniversaire de la naissance du roi, on ne manquait pas de lui faire des présents ce jour-là. Le duc, pour sa part, lui en fit à diverses reprises ; j'en ai déjà cité un exemple (art. 649).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68.

(5) Le nom de ce verrier ne se retrouve pas, à ma connaissance, dans d'autres documents. Il sera question, par la suite, d'un autre artiste du même nom, nouvellement établi à Dijon en 1406, nommé verrier du duc le 19 mars 1415, et mort en 1422 ou 1423.

(6) Villebichot, commune du canton de Nuits, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 8.

(8) Philippe, duc d'Orléans, un des frères de Philippe le Hardi, mourut le 1er septembre 1375.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 60 v°, et *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 273.

Digitized by Google

2406. — 3 octobre, le duc donne l'ordre d'acheter dans le Dijonnais, le Beaunois, le Chalonnais, en Auxois, etc., huit cents queues de vin « pour la dépense de son hostel » (1).

2407. — Le 4 octobre, il mande de payer : « pour reffaire les clefs des petiz coffrez de Mgr, que Mgr avoit perdues, 15 s. t.; — pour broder de perles unes des chauces de Mgr, 15 s. t. ; — pour une paire de galoiches de liege, pour mond. seigneur, 10 s. t. ; — pour semeler une paire de chauces, pour Mgr, pour unes galoiches à mettre dessoubz, et pour 2 paires de solers, 15 s. t. » (2).

2408. — Il gratifie de 20 fr., le 6 octobre, « Gurry le barbier, demeurant à Dijon (3), pour ce que aujourd'uy il avoit sainé Mgr » (4). — Le même jour, il fait acheter, moyennant 14 fr., « trois vaiches pour Jehan mons[r] »; on les mène de Rouvres à Jaucourt, où le jeune prince résidait alors avec sa mère (5).

2409. — 11 octobre, payé : « à Josset, armeurier et varlet de chambre de Mgr, pour traverser 2 paires de harnois entiers, pour Mgr, 2 frans demi ; pour forbir 13 espées de Mgr, 2 frans 2 gros t.; pour forbir 2 ayches, pour Mgr, 8 gros; pour forbir 2 fers de glaves, pour mond. seigneur, 3 gros viez » ; — et 5 fr. et demi « à Robert l'armeurier, de Dijon (6), pour pluseurs harnois qu'il a apparilliez et mis à point, pour Mgr » (7).

2410. — Porté en dépense, le 17 octobre, 4 fr. dus « à un marchant de Bruges..., pour la vendue de deux chapeaux larges pour la pluhe, pour Mgr » (8).

2411. — 28 octobre, le duc, de passage alors à Paris, fait rembourser à son confesseur, « frere Guillaume de Valan », 10 fr. qu'il « avoit prestez à Mgr, à savoir : « 5 frans que mond. seigneur avoit offers à Nostre-Dame de Paris, le 27[e] jour d'octobre; 1 franc qu'il avoit paié, du commandement de Mgr, pour ymages et pour escriptures pour Mgr, et 4 frans que Mgr avoit donnez à la recluse de Saint-Poul, pour acheter buche pour li chauffer » (9).

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 10, t. XXIV, f. 5, et t. XXVI, f. 61 et 62.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 50 v°.

(3) « Gurry de Nuix » (Nuits) était encore barbier à Dijon en 1393 (*Id.*, B 11316, f. 159). — En 1375 le duc avait pour barbier en titre Guillaume ou Guillemin Hannot (cf. art. 667).

(4) *Id.*, B 1445, f. 82 v°.

(5) *Ibid.*, f. 50 v°-51.

(6) Robert Le Clémencet. Voir p. 91, note 9.

(7) *Ibid.*, f. 51.

(8) *Ibid.*, f. 55 v°.

(9) *Ibid.*, f. 24 v°-25.

Digitized by Google

2412. — Le même jour, « sur le bon rapport qui luy a été fait de... Guillaume Le Gras, orfèvre », — de Paris, sans doute (1), — le duc, « l'établit concierge de son hostel, rue des Bourdonnois, à Paris, à 20 l. t. de gages par an » (2).

2413. — « Regnaut de Goudry, maistre de la menoie de Gand » (3), vend au duc, le 29 octobre, pour 959 fr. de « perles net », à 12 fr. 9 fr., 6 fr. et 4 fr. et demi l'once (4).

2414. — « Par lettres de Paris, 29 octobre..., le duc... mande et déclare que, dans le dessein où il est d'aller, pour affaires importantes, à Avignon, vers le pape, après son retour de Flandres, où il va actuellement pour le traitté de la paix entre le roy et son adversaire d'Angleterre (5), il envoye, tant pour la dépense de son hostel aud. Avignon que pour faire son plaisir, vers les parties de Provence..., 600 queues de vin; pour quoy il enjoint qu'on les laisse passer, en tout ou par parties, librement, exemptes de tous droits de ports, péages et passages et impositions quelxconques » (6).

---

(1) On trouve en effet un « Guillaume Le Cras » nouvellement reçu orfèvre à Paris en 1373-1374 (Arch. Nat., K 1040 *bis*, n° 18). — « Guillaume Le Gras » était encore, en 1377, « garde et concierge de l'ostel de mons. le duc de Bourgoigne assiz à Paris, en la rue des Bourdonnois » (Bibl. Nat., ms. fr. 27883, dossier 31478, n° 2); etc.

(2) *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 67 v°; Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 24.

(3) Renaud de Goudry est mentionné comme « changeur et bourgois de Paris » dès 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 5). Après avoir été « maistre des monoiez » du comte de Flandre (*Id.*, B 11279, f. 16), il continua à exercer cet office quand Philippe le Hardi eut hérité, en 1384, des états de son beau-père (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, 1ère partie, p. 396, art. B 619; cf. aussi p. 398-402, art. B 623, 624, 626, 631 et 635). Son nom apparait dans les documents jusqu'en 1410; il se qualifiait alors de « varlet de chambre et maistre des monnoyes de mons. le duc de Bourgoingne » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11207). D'autres textes de 1387 à 1395 l'appellent simplement « marchant », « marchant de vins » de Paris et « bourgois de Paris » (*Id.*, B 1469, f. 49, B 1503, f. 49 v°-50, 57 v° et 121 v°; etc.).

(4) *Id.*, B 1445, f. 69 v°, et liasse B 301. — Sa quittance est datée du même jour. « En deducion » de cette somme, il lui fut livré « 80 queues et un poinçon » de vin de Beaune, le tout estimé 809 fr. 7 d. ob. t. (*Id.*, B 1445, f. 13 v°).

(5) Voir ci-devant, p. 421, note 8. — Sur les nouvelles négociations qui eurent lieu alors à Saint-Omer, puis à Bruges entre la France et l'Angleterre, cf. *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 346-347, et les chroniques de Froissart (édit. S. Luce, t. VIII, p. CXVI et suiv.; édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 372-375). Le duc ne se rendit auprès du pape que l'année suivante, au mois d'août (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 130).

(6) *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 115 v°.

Digitized by Google

2415. — 31 octobre, « Jehan de Nogent, faiseur de seaulx et bourgois de Paris » (1), donne quittance de 14 fr. « qui deuz li estoient pour la façon et graveure du seel de Mme, et pour la façon et l'argent de la piece et de la chaienne dud. seel » (2).

Extraits des « Amandes et composicions » prononcées au bailliage d'Auxois du 14 janvier au 1er novembre 1375 :

2416. — « De Jehan Le Fevre, de Milley (3), sur ce que le procureur de Mgr (4) mantenoit contre lui que il avoit desmanty en jugement, devant le prevost de Poilley, Perrel Poncenot, sergent de mond. seigneur, et auxi le confessa, mais il disoit que il estoit yvres; consideré sa trés grant povretey et ce que il est yvraz, pour ce condempné... [à] attenir de boire vin 1 mois ou en 2 frans; il a esleuz paier lesdiz 2 frans »;

2417. — « De mess. Gauchier Du Brullat, chevalier (5), sur ce que le procureur de Mgr le poursuigoit et mantenoit contre lui que il avoit pris à force d'armes, ou duchié de Bourgoingne, mess. Jehan de Pontois, moinne de Vazelay, et l'avoit meney son prisonnier ou comtey de Tourneure, en commectent sacrilege et crime de ploigerie; pour ce composey, de la licence et commandement de Mme de Bourgoingne, à 100 frans » (6).

Extrait des « Amandes, esplois... » du bailliage de Dijon, « depuis le mois de Pasques 375 (7) jusques à la Toussaint » suivante :

2418. — « De frere Hugue de Vantoux (8), monne et prevost du Vaul (9) ou monastere de Saint-Benigne de Dijon, liquelx avoit esté condampnez en 100 franz, pour ce qu'il avoit dites plusours imjures

---

(1) Cf. ci-devant, p. 90, note 1.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 56 v°.

(3) Meilly, canton de Pouilly-en-Montagne, Côte-d'Or.

(4) André d'Aiserey. Voir p. 97, note 2, et p. 353, note 5.

(5) *Alias :* Gaucher *de Brullart, de Bruyllart, Du Bruillart,* chevalier, mentionné en 1380 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 23, nos 49, 50 et 52). Le même « mess. Gauchier Du Brulat » figure dès 1365, dans une *monstre* bourguignonne (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11745).

(6) *Id.*, B 2762, f. 5 v° et 6.

(7) En 1375, Pâques tomba le 22 avril.

(8) Hugues de Saulx-Vantoux, fils de Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 447). Il vivait encore en 1383 (*Ibid.*, pr., p. CCLXXXII). Il a été question précédemment (art. 592), de son frère aîné, Thomas de Saulx, dit le Loup, seigneur de Vantoux.

(9) Le val de l'Ouche ou de Plombières, au nord de Dijon. La prévôté de ce val était un des offices claustraux de l'abbaye de Saint-Bénigne (L'abbé L. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, p. 179).

Digitized by Google

à Girardin de Baverans, escuier, capitain de Talent (1); pour ce, 100 franz » (2).

2419. — « Colin Bataille, bourgoiz de Paris », touche, le 2 novembre, 178 fr. à lui dus, « assavoir : pour 4 grans sarges, à 7 frans la piece », et « pour 30 autres sarges moiennes, à 5 franz la piece..., lesquelles chambres il a baillées... à Regnaut Chevalier, tailleur de Mgr » (3).

2420. — 3 novembre, payé 100 fr. « à Martin Palvesin (4), qui deuz li estoient pour 4 draps de soie, apelez atabis, que Mgr a fait acheter de lui..., pour vestir mons. le conte de Geneve (5) et de Joingny » (6).

2421. — Achat, le 5 novembre, pour 1 gros et demi, de « une pare de petites galoiches, pour chaucier dessoubz les chaus[s]es de Mgr » (7).

2422. — 7 novembre, mention que le duc est redevable de 131 l. 17 s. 6 d. t. « à Lorencin Malaquin, orfevre, de Paris, pour reste de 231 l. 17 s. 6 d. t. à lui dehuz pour orfavrerie » (8).

2423. — « Josset de Halle, orfeivre et varlet de chambre de Mgr », certifie, le 9 novembre, avoir reçu 66 l. 18 s. 11 d. poit. t., « qui deuz li estoient pour un marc 25 esterlins d'or, compté ens 17 esterlins d'or pour dechiet, au pris de 57 l. 18 s. t. pour marc, que il a ovré, du commandement de Mgr, en 48 lettres M d'or, 24 petis coliers de levriers et 73 boillons de roses, qui pesent tout ensemble, compté ledit deschiet, un marc 25 esterlins d'or à 22 quaraz, lesquelles

(1) Il occupait encore cet emploi en 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 15, f. 4 v°, et B 11310, f. 68).

(2) *Id.*, B 4422, f. 8.

(3) *Id.*, B 1445, f. 62 v°. — Le compte de l'année précédente constate, sans détail, que le 1er avril 1374, 37 fr. furent « bailliez à Colin Bataille, à qui il estoient deuz » (*Id.*, B 1441, f. 8 v°).

(4) *Alias :* « Martin Palavesin, marchant de Gennes », établi à Paris, mentionné dans nos comptes en 1384 (*Id.*, B 1463, f. 98 v°).

(5) Pierre, comte de Genève. Cf. p. 434, note 5. — Le comte de Joigny était alors Miles de Noyers, fils et successeur du comte Jean Ier de Noyers, tué à la bataille de Brignais (6 avril 1362). Il mourut le 20 octobre 1376.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 62-v°-63.

(7) *Ibid.*, f. 53.

(8) *Id.*, B 1436 *bis*, f. 156. — Il n'en fut payé qu'en 1380 (*Ibid.*); mais il donna quittance, le 4 novembre 1375, de 231 fr. 14 s. p. « pour pluseurs parties d'orfevrerie qu'il a faiz pour Mgr », et, le 19 décembre suivant, de 16 fr. et demi « pour une once 12 estrelins et une maille d'or que avoit mis du sien en rappareiller l'une des çaintures de Mgr, et aussi pour la fauçon » (*Id.*, B 1445, f. 69).

Digitized by Google

lettres, coliers et boillons led. Josset a bailliez et delivrez, du commandement... de Mgr, à Henriet le brodeur (1), pour mettre en une robe de perles à chapeaux et signes et levriers de perles, que il a faiz pour Mgr » (2).

Le compte de la gruerie de Bourgogne, pour les bailliages d'Auxois et de la Montagne, du 12 août au 11 novembre 1375, mentionne, entre autres détails, les dépenses suivantes :

2424. — 15 d. t. pour achat à Semur de « 1 saloignon [de sel], qui fut achetez pour saler 10 anguilles qui furent prises ou petit estan de Saincte-Frainne (3), lesquelles furent pourtées à Villers-le-Duc, pour la despense de Mgr, quant il s'en aloit en Flandres » (4);

2425. — 6 fr. pour « missions d'argent faictes... pour prise de perdrix, faisanz et autres manieres d'oiseaux, pour la despense de Mgr, de Mme et de mezseigneurs les enfenz » (5).

Le compte de la châtellenie de Rouvres du 3 septembre au 11 novembre 1375 énumère ainsi les « missions d'argent faites... pour poindre la chambre vert de Mgr (6), ensemble le pourtal de l'entrée du chastel de Rouvre, laquelle a esté pointe par le commandement de Mgr » :

2426. — « A Huguenin et Thevenin, pointres, demorans à Dijon (7), pour poindre la chambre vert de Mgr, assise ou chastel de Rouvre, ensemble le pourtal de l'entrée dudit chastel, esquelles pointures faire ilz ont demoré continuelment, en faisent lesd. pointurez, dez le 9e jour de septembre 375 jusquez au mois de Pasquez charnelz suigant 376 (8), ouquel temps ont fait un chascun d'eux 160 journées », soit 320 journées, à 2 gros « pour chascune journée, senz autre chose donner, et l'en leur a soignéez toutes coulours, aux missions de Mgr »; en tout 53 fr. 4 gros;

2427. — « A la femme Richart Guillot, de Dijon (9), pour 10 livres de vermoillon, 20 livres de blanc de Puille, 2 livres de synouple, 4 livres d'orpimant, 20 livres d'ocre, 35 livres de croye,

---

(1) Henriet de Compiegne, brodeur dijonnais. Cf. p. 154, note 2.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 67 v°. — Cf. l'art. 2632.

(3) Saint-Euphrone, canton de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or. — Cet étang fut pêché les 21 et 22 septembre 1375 (*Id.*, B 2764, f. 16).

(4) *Ibid.*, f. 16 v°. — Philippe le Hardi passa à Villiers-le-Duc le 12 octobre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 121).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2764, f. 17 v°.

(6) « La chambre verte, où gisent Mgr et Mme », au château de Rouvres. Cf. ci-devant, art. 2404, et plus loin, art. 2456.

(7) Voir ci-devant, p. 325, note 7.

(8) En 1376, Pâques tomba le 13 avril.

(9) « Espiciere » dijonnaise. Voir p. 154, note 1.

Digitized by Google

10 douzainez de fuilles d'estain douréez et 11 douzainez de fuilles bloinches, achetéez de elle, la premiere sepmaine de septembre 375, pour poindre lad. chambre, et a l'en acheté chascune livre de vermoillon 8 gros la livre; de blanc de Puille, 3 gros; la livre de synouple, 2 franz; la livre d'ourpimant, 2 frans; d'ocre, 6 d.; la livre de croie, 5 d. t.; la douzaine de fuillez douréez, 4 gros, et la douzaine de desdouréez, 3 gros »; en tout, 30 fr. 9 gros et quart (1);

2428. — « A Robert le perchemenier, demorant à Dijon (2), pour coule achetée de luy pour mettre avec lesd. couleurs, pour mieulx tenir là où l'en asserra ycelles », 9 gros;

2429. — « Pour les despenz du chastellain (3), et de son vallet et de deux chevaulx, qui furent à Dijon, le 6e jour de septembre 375, pour acheter et appourter lesd. couleurs et coulle, et y demourerent tout le jour et partirent le 7e jour dud. mois, pour venir à Rouvre », 6 gros (4).

2430. — Mandaté, le 11 novembre : 2 fr. donnés « à Jaquinot de Chaumont, qui avoit joué, devant Mgr, d'apertise » (5); — 2 fr. « à Nicolas Drouhot, truffier (6), pour porter des truffes à la roine, de par Mme »; — et 4 fr. « à Ponnot (7), pour porter, de Donnemarie (8) à Jaucourt, des harens frez à Mme » (9).

2431. — Le 12 novembre, à Amiens, le duc fait don de 2 fr. « aux maçons qui ovroient en l'ostel de l'evesque dudit lieu » (10).

---

(1) Lors de l'apurement du compte, la note suivante a été inscrite en marge de cet article : « Deberet dicere 30 francos 11 grossos cum tribus quartis; sed transit hic ista summa, quia non plus solvit ».

(2) « Robertus pergamenerius, de Dyvione », « Robertus de Belna [Beaune], Divione commorans, pergamenarius », cité dans d'autres documents de 1354 à 1368 (Arch. Côte-d'Or, B 11234, f. 6 v°, et B 11266, f. 10 v°,... 79).

(3) Compaignot Bernon. Voir p. 80, note 2.

(4) *Id.*, B 5754, f. 6.

(5) *Id.*, B 1445, f. 92.

(6) Mentionné déjà ci-devant, art. 1406 et 1454. Il était de Villiers-le-Duc (*Id.*, B 1435, f. 62, B 1441, f. 63; etc.), de même qu'un autre *truffier* dont il a aussi été question précédemment (p. 20, note 4, et art. 942).

(7) « Ponnot » est appelé indifféremment « portier de Mme » en 1373-1374 (*Id.*, B 1441, f. 60 v°,... 69 v°), « portier de Mgr », « chevaucheur de Mgr », « portier de Mme » en 1375 (*Id.*, B 1445, f. 105 v°, 106, 110 et 121), « portier de Mgr » en 1377-1378 (*Id.*, B 1451, f. 26 v°-27, et B 1452, f. 58). En 1385, il était « varlet de chambre de Mgr » (*Id.*, B 1462, f. 93).

(8) Donnemarie-en-Montois, chef-lieu de canton, Seine-et-Marne.

(9) *Id.*, B 1445, f. 116 v°.

(10) *Ibid.*, f. 25. — Le siège épiscopal d'Amiens était alors occupé par Jean de La Grange, religieux de l'ordre de saint Benoît. Prieur

Digitized by Google

Le duc ordonnance, le 16 novembre (1), les paiements suivants :

2432. — « A un apoticaire de Paris, pour un electuere que Mgr a fait faire et ycellui envoié devers Mme la duchesse, 15 frans » (2);

2433. — « A un lumbart, usurier, de Paris, duquel Mgr a fait emprunter 800 frans et yceulx tenuz par l'espasse de 4 mois, 100 frans (3) ; à un courretier de Paris, qui trouva à emprunter lad.

---

d'abord d'Élencourt (canton de Grandvilliers, Oise), puis de Fouvent (Fouvent-le-Haut, canton de Champlitte, Haute-Saône) et, en 1356, de Gigny (canton de Saint-Julien-sur-le-Suran, Jura), devenu ensuite (1357) abbé de Fécamp et conseiller du roi (1368), il fut évêque d'Amiens du 7 février 1373 au 25 décembre 1375, date de sa promotion au cardinalat, et mourut le 14 ou le 24 avril 1402. En dehors de son testament, daté du 12 avril 1402 (Arch. Nat., X1a 9807, f. 70 v°-78), et outre les sources indiquées dans le *Répertoire* de l'abbé Chevalier, *Bio-bibliographie*, col. 910 et 2620), consulter, sur ce personnage : P. Frizon, *Gallia purpurata...*, p. 406-408 ; Ant. Aubery, *Histoire générale des cardinaux*, t. I, p. 569-574; Fr. Du Chesne, *Hist. de tous les cardinaux françois...*, t. I, p. 645-649, et t. II, p. 465-477; Denis Godefroy, *Histoire de Charles VI...*, p. 5, 533-534 et 754-764; *Gallia Christ.*, t. X, col. 1193-1195, et t. XI, col. 211-212; Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 21 et 84 ; L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, à la table ; B. Gaspard, *Histoire de Gigny*, p. 131-136, 691-694, et *Supplément à l'histoire de Gigny*, p. 58 et 271-272 ; L. Courajod et P.-Frantz Marcou, *Musée de sculpture comparée (Moulages), Palais du Trocadéro. Catalogue...*, p. 47-48 et 100-102 ; etc.

(1) Le duc était alors à Hesdin. Les dépenses ci-après (art. 2432-2437) remontaient à son séjour à Paris, les 21-22, 26-30 octobre, et à Amiens, les 12-13 novembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 122).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 129 v°.

(3) On a pu voir déjà (p. 240, note 2 et p. 397, note 3) que le duc empruntait de l'argent aux lombards à 24 pour cent, en général ; mais c'était un minimum. Le taux de l'intérêt monte ici à près de 37. En 1377, le duc de Berry paya jusqu'à 78 pour cent (*Biblioth. de l'École des chartes*, année 1901, p. 570). Ne nous étonnons pas de ce chiffre : l'ordonnance de Philippe le Hardi de décembre 1374, au sujet des juifs, tarifa leurs prêts au public à un maximum de quatre deniers par livre par semaine (J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'hist. des institutions... en Bourg.*, p. 427-428, 445, et Appendice, p. c), soit 85 fr. 33 cent. un tiers pour cent, taux établi également par l'ordonnance royale de mars 1361, confirmée par celles des 18 mai 1370, 18 juillet 1372, de janvier 1381 et de février 1389 (*Ordonnances des rois de France...*, t. III, p. 476, t. V, p. 493, et t. VII, p. 231-233). En revanche, deux ordonnances du duc, datées des 3 et 4 novembre 1387, interdirent aux lombards des deux Bourgognes de « prester ou faire prester aucunement deniers à usure ou à proffit de usure » (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, pr., p. cxxiv-cxxv). Rappelons, comme renseignements rétrospectifs, que Philippe-Auguste avait fixé l'intérêt maximum à deux deniers par livre par semaine, en 1206 (*Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 426, note d, et t. XIX, p. 479, note a ; *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 44, et t. XI, p. 291) ; Philippe le Bel, à un denier

Digitized by Google

finance, 5 frans » (1);

2434. — « A un changeur de sur le Pont à Paris, pour l'achat de 2250 franz, à l'encontre de 2250 l. t. en blans (2), pour le plus seurement et aaseement porter sur le chemin, ou voiage que Mgr faisoit à Bruges, 17 fr. demi » (3);

2435. — « A la trompette de Mgr » (4), 1 fr. « qu'il avoit paié pour l'achet d'un pannon pour sa trompette, en oultre 2 frans que desjay en avoient esté paiez » (5);

2436. — 20 fr. « à un varlet du conte de Vertuz (6), qui avoit presenté à Mgr une lieuparde » (7);

---

par semaine, quatre deniers par mois, quatre sols par an, en 1311 et 1312 (*Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 484-485, 494 et 496); Philippe de Valois, à 1 denier par livre par semaine, en 1333 (*Ibid.*, t. II, p. 83 et 86); etc. — Cf. J. Simonnet, *ouvr. cité*, p. 393-492, *passim*; Léon Gauthier, *Les Juifs et les Lombards dans les Deux-Bourgognes* (*Positions des Thèses soutenues* [à l'École nationale des Chartes] *par les élèves de la promotion de 1900*, p. 99 et 102); etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 129 v°.

(2) J'ai donné précédemment (art. 703, 2258 et 2285) quelques textes indiquant le taux du change. D'après les documents que j'ai recueillis à ce sujet, pour la période de 1375 à 1385, le change de la menue monnaie contre de l'or paraît avoir été, en général, de 1 o/o, tarif en usage à Paris, en 1375 (cf. art. 2285), à Dijon et à Auxonne, en 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 51 v°-52), à Paris et à Angers, en 1376-1378 (Arch. Nat., KK 242, f. 58 v°, 59 et 78 v°), à Troyes, en 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 112), à Dijon, en 1378 (*Id.*, B 1452, f. 79), à Angers, en 1379 (Arch. Nat., KK 242, f. 103 r° et v°); etc. Mais il faut ajouter que ce taux subissait de fortes variations; il n'était parfois que de 0.65, en 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 67), de 0.70, 0.70 et une fraction infinitésimale, en 1375 (*Id.*, B 1444, f. 96 v°-97, et ci-devant, art. 2258); il montait, dans d'autres cas, à 1.50, en 1383 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 340), et même, exceptionnellement, en 1377, à 1.66 et une fraction, à 2.08 et une fraction, et à 2.50 o/o (Arch. Nat., KK 252, f. 134 v°, 136 v° et 148 v°).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 129 v°.

(4) Barthélemi Lyon (voir ci-devant, art. 1612), ou Nicolas de La Marche, autre « trompette de Mgr », mentionné dans les comptes depuis 1375 (*Ibid.*, f. 74 et 82) jusqu'en 1384 au moins (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 94).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 92.

(6) Jean-Galéas Visconti. Cf. p. 301, note 8.

(7) *Ibid.*, f. 92. — Je citerai plus loin (art. 2445, etc.) d'autres détails sur ce léopard. On verra, en particulier, qu'il suivait le duc dans ses déplacements, de même que le duc de Berry se faisait accompagner de ses ours (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, introduct., p. cxxx-cxxxi; L. Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel...*, p. 318). — Il a déjà été question de paons (art. 2226), de « gelines grioises » (art. 2398), d'oies et poules de Flandre (art. 1389 et 1603), de tourterelles (art. 1497), de chardonnerets et de tarins (art. 1570), et de plumes d'autruche (art. 1568, 1587, 1762,

Digitized by Google

2437. — 1 fr. « à un povre vendeur de truffes, à Paris » ; — 2 fr. « aus maçons et autres ovriers du Louvre » (1) ; — 1 fr. « à Belle Au Jour, menestriere » ; — 2 fr. « à un varlet du roy, qui avoit presenté à Mgr une teste de sangler » ; — 1 fr. « aus ovriers de l'eglise Nostre-Dame d'Amiens » (2) ; etc. (3).

2438. — Payé, le 27 novembre, « à Garnier de Beze, bourgois de Dijon », 17 fr. 9 gros, savoir : 11 fr. « pour 11 aunes de roié de Gand », et 6 fr. 9 gros « pour 9 aunes de rouge de Loviers », que « Mme avoit fait acheter... de lui, pour vestir le fol de Jehan mons^{r} » ; etc. (4).

2439. — Le 29 novembre, un messager va, de Dijon à Jaucourt, prier la duchesse, de la part du receveur général des finances du duc (5), qu'elle lui « envoiast la divise de certainne selle de brodure, qu'elle [lui] avoit mandé faire faire pour elle » (6).

2440. — La duchesse gratifie de 2 fr., le 7 décembre, un « varlet

---

1829, etc.); mais, en fait d'animaux de ménagerie proprement dits, un porc-épic (art. 697), une jeune ourse (art. 932) et ce léopard constituent tout l'appoint fourni à cet égard par la comptabilité ducale de 1363 à 1375. Dès le XIIIe siècle. les comptes royaux sont assez riches en renseignements de ce genre. Saint Louis avait des lions, en 1236-1239, un porc-épic, en 1239 (voir précédemment, p. 118, note 6), et un éléphant, en 1253-1254 (Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant*, t. IV, f. 175, et t. VIII, f. 94 v°; *Recueil des Historiens de France*, t. XXII, p. 590, 600 et 605); Philippe le Hardi, un ours et des lions, en 1275, un lion et un léopard, en 1280-1281 (*Recueil Ménant*, t. IV, f. 9, et t. VIII, f. 92); Philippe le Bel, des lions, des lionnes, des léopards, en 1298-1312, et un ours blanc (*ursus albus*), en 1299-1305 (*Id.*, t. IV, f. 16 v°, t. VIII, f. 10 et 13 v°-14, et t. XI. f. 69 v°; Bibl. Nat., ms. fr. 10365, p. 18 ; coll. Baluze, vol. 394, n° 695^{3} et 695^{13}); Louis, fils aîné du roi (depuis, Louis le Hutin), deux léopards, en 1304-1305 (*Ibid.*, n° 695^{35}) ; Charles le Bel, un perroquet (cage faite « pro quadam ave regis dicta papegaut »), en 1326 (*Recueil Ménant*, t. XII, f. 182), outre des lions et des léopards, comme son successeur Philippe VI de Valois (Arch. Nat., P 2289, p. 844, et P 2544, f. 96 ; Bibl. Nat., mss. latins 9045, f. 332, et 16068, f. 173 v°) ; en 1365, il est fait mention du chameau (*chamiau*) du feu roi Jean (Arch. Nat., JJ 98, n° 383, f. 121); etc.

(1) Mention à ajouter aux renseignements connus sur les travaux que Charles V fit exécuter au Louvre (cf. A. Berty et H. Legrand, *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 124-199, *passim*, et t. II, p. 153-162).

(2) On a ainsi la date précise des travaux que le cardinal Jean de La Grange fit faire à la cathédrale d'Amiens (cf. L. Courajod et P.-Frantz Marcou, *Catalogue* cité, p. 47-48, et Georges Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, t. I, p. 50-52, 482 et 487).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 92 r° et v°.

(4) *Ibid.*, f. 60 v°.

(5) Amiot Arnaut. Cf. p. 387, note 4.

(6) *Ibid.*, f. 123.

Digitized by Google

de mess. Jehan de Mornay (1), qui, de par sondit maistre, avoit presentez à Mme 6 douzaines de fromaiges de Brie » (2).

2441. — 10 décembre, paié 2 fr. « à Henry de Rains, pour don..., pour ce qu'il avoit joué de la harpe devant Mme », à Jaucourt (3).

2442. — Le duc mandate, le 15 décembre : 4 fr. 11 s. p. « à Jehan de Responde, orfeivre (4), pour 5 douzaines de cloux dorez, pesans 3 onces, mis es selles de parement de Mgr » ; — 6 fr. « à Baudoin de Corde (5), pour 24 feuilles de brodure mises et assises esd. selles »; — et 1 fr. « à Gillet de Pipemont, sellier, pour eslongir et reclouer les harnois des selles de Paris de Mgr » (6).

2443. — Un drapier de Bar-sur-Aube touche, le 19 décembre, 53 s. 4 d. à lui dus « pour... 8 aunes de drap, 4 gros l'aune, que Mme a fait acheter de lui, pour couvrir deux caiges où estoient les torterelles de Mme » (7).

---

(1) Un des chambellans du duc. Voir p. 370, note 3.

(2), (3) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 87 v°.

(4) Il y avait alors deux Jean Raponde : l'un, frère de Dine Raponde, mentionné précédemment (cf. p. 382, note 6), l'autre, son neveu, fils de Guillaume, mort avant avril 1371 (*Ibid.*). Ils figurent tous deux dans les lettres de naturalisation que le roi accorda aux Raponde le 5 janvier 1384 (Arch. Nat., JJ 124, n° 32 ; Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserand, *Paris et ses historiens...*, p. 336-337). En dehors de ce document, il n'est pas possible de les distinguer dans les textes où il est question d'eux, sans qu'ils y soient jamais, d'ailleurs, qualifiés d'orfèvres. Un « Jehan Raponde, marchant, demourant à Bruges », est cité en 1386 (Arch. du Nord, liasse B 3366) ; un « Jehan Responde, lombart », en 1390 (L. Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang à la Biblioth. Nation.*, p. 20) ; un « Jehan Rapponde, marchant et bourgois de Paris, demourant à Bruges », en 1398 (Arch. Côte-d'Or, B 1514, f. 155 v°) ; etc. De ces deux Jean Raponde, le frère de Dine mourut, probablement, avant lui; ce dernier, du moins, n'en prononce pas le nom dans son testament (24 février 1413); l'autre vivait encore à cette date et fut l'objet d'un legs de la part de son oncle (Alex. Tuetey, *Testaments enregistrés au parlement de Paris...*, p. 558, 561 et 562).

(5) Je ne connais pas d'autre mention de ce brodeur (?), non plus que du sellier qui suit.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 69.

(7) *Ibid.*, f. 61 r° et v°. — Mention a déjà été faite, en 1371-1372 (cf. art. 1497), des tourterelles (*tourtellettes*) de la duchesse; elles seront encore citées plus loin, art. 2676, etc. — A Paris, Charles V avait, dans son hôtel Saint-Paul, « une chambre pour ses tourterelles »; la reine, une également (Sauval, *Histoire... des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 273-274). « Jehanin d'Amiens » était, en 1377, « garde » des « turterelles blanches » du roi (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1399). Le duc de Berry possédait aussi des tourterelles (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. CXXX); la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de

Digitized by Google

2444. — 19 décembre, passé en dépense les gratifications suivantes du duc : 2 fr. « à un menestrier de boiche, qui fit mestier devant Mgr » ; — 40 fr. « aus menestriers de mons. d'Anjou » ; — 10 fr. « à pluseurs joueurs de vielle, qui avoient joué devant Mgr » ; — 10 fr. « à deux chantreresses de Paris, qui avoient chanté devant Mgr » ; etc. (1).

2445. — Le 20 décembre, le duc séjournant alors à Saint-Omer, fait don de 3 fr. « à Domino, varlet et garde du leupart de Mgr (2)..., pour l'achat et facon d'une robe, unes braies et unes moffles de cuir » (3).

2446. — Comme le duc « estoit actuellement à Saint-Omer, pour le traitté de la paix entre la France et l'Angleterre » (4), la duchesse, restée à Jaucourt, chargea, le 20 décembre, « Guyot Du Ru, sommelier de l'eschansonnerie du duc..., d'achepter à Beaune 72 queues de vin et de les luy mener aud. Saint-Omer, pour la dépense de son hostel » (5).

2447. — 23 décembre, ordonnancement, par le duc, de 4 fr. et demi « à Phelippot Le Chien, fauconnier de Mgr..., pour 3 douzaines de vervelles, armoïes des armes de Mgr, qu'il avoit achetées pour les faucons de Mgr » (5).

2448. — 25 décembre, la duchesse mandate : 30 s. t. à un marchand de Bar-sur-Aube, qui avait livré « 4 aunes et 1 quart de bureau, dont l'an avoit garnies les fenestres de la chambre Mme, pour le vent qui y entroit » ; — et 7 fr. « à Jehannin de Varchy, clerc des offices de l'ostel de Mgr et de Mme (7), pour faire les despens de lui,

---

Valois, lui fit présent de « tourterelles blanches », en 1377 (Arch. Nat., KK 252, f. 132). La comtesse de Bar parle de ses « tourterellez » dans un mandement de 1396 environ (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. VII, p. 87, art. B 3266) ; etc.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 93.

(2) Le léopard récemment donné au duc par le comte de Vertus (cf. art. 2436). — « Le varlet du lieupart de Mgr », le maistre du liepart », figure encore, parmi les valets du duc, en 1383 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 306). Les *escroes* (états des dépenses journalières) de l'hôtel ducal, notamment ceux des 26, 30 et 31 mai 1376 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 366), 16 juillet 1376 (*Id.*, liasse B 320 *bis*), 1er août et 13 octobre 1378 (*Id.*, liasse B 320[4]) et 22 mars 1379 (*Id.*, liasse B 311 *bis*), constatent que le léopard en question suivait Philippe le Hardi dans ses déplacements.

(3) *Id.*, B 1445, f. 64.

(4) Voir ci-devant, p. 457, note 5.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 123 v°.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 56.

(7) Ce Jean de *Verchy*, de *Vrechy*, fut nommé ensuite, le 5 décembre

Digitized by Google

d'un varlet et 2 chevauix, en alant, de Jaucourt à Paris, porter viez vaisselle d'argent, pour la refere nuefve » (1).

1375-1376

1er AOUT 1375-1er AOUT 1376.

2449. — Mention de « plusours ovraiges que Mgr... a ordonné faire en certainne fontaine à sel (2), estant prez de Poillenay » (3).

1er NOVEMBRE 1375-1er NOVEMBRE 1376

2450. — Extrait des « Amandes, esplois... » du bailliage de Dijon : « De Guiot Perron, de Noulay, demeurant à Beaune, pour une composicion faite par lui pour ce qu'il avoit batue Jehannete, femme Thiebaut Goncelot, tellement que, environ 10 jours après, elle fu morte; pour ce, 500 franz » (4).

1384, maître de la chambre aux deniers de la duchesse (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 102) et occupait encore cet emploi en 1391 (*Id.*, t. XXIII, f. 27, et t. XXIV, f. 25 v°). Son décès est antérieur au 12 août 1392 (*Id.*, t. XXIV, f. 57 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 61 v°.

(2) Source salée, sur le territoire de Pouillenay (canton de Flavigny, Côte-d'Or), dont le duc fit alors tenter l'exploitation. De 1375 à 1378, divers crédits furent affectés à ces « ovraiges » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 24, B 1451, f. 16 et 108, B 1452, f. 9 et 13 v°-14, B 2763, f. 12 v° et 25, et B 2765, f. 19 v°); mais les textes n'indiquent point la nature des travaux. Les choses semblent d'ailleurs en être à peu près restées là (*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or,* t. II, p. 385, art. B 6267). Il faut aller jusqu'en 1502 pour voir réapparaître dans nos comptes « le puys, dit la fontaine salée, appertenant au roy, assise ou finaige de Poillenay » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11199; *Invent. somm.* de ces Arch., t. II, p. 384, art. B 6259). — Courtépée (*Description... du duché de Bourg.*, t. III, p. 578) se borne à dire, à propos de cette « fontaine salée », qu'il en « est parlé dans un titre de 1502 ». L'auteur de la notice intitulée : *De quelques documents inédits sur la fontaine salée de Pouillenay* (dans le *Bullet. de la Société des sciences histor. et natur. de Semur*, t. XIII, 1876, p. 35-48), M. J.-J. Collenot, ne remonte pas non plus au-delà de 1502, bien que l'*Invent. somm. des Arch. de la Côte-d'Or* (t. I, p. 306, art. B 2763) ait signalé, dès 1863, les travaux exécutés, en 1375-1376, à la « fontaine à sel » de Pouillenay.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 24.

(4) *Id.*, B 4422, f. 9.

Digitized by Google

Extraits des « Amandes et composicions » du bailliage d'Auxois :

2451. — « De Jehan de Roilley, escuier » (1), poursuivi « sur ce que..., de nuit, il avoit prise et traite de sa maison, toute nue, dite la Petite de Chastelluz (2), [et,] contre sa velontey, se estoit entremis de gesir à elle charnelment; et pour ce que il n'a peu estey (*sic*) trouvey que il aheust geu, composé à lui, pour lad. velontey..., considerey la jonesse et petite faulcultey dud. escuier, à 15 frans »;

2452. — D'un homme de Guillon, « pour ce que, pour le commandement du capitain de Montroyal (3), il n'avoit volu monter ou chastel, pour lui aidier à guarder des anemis estanz tout envoiron, et avoit pluseurs autres induz à partir dudit chastel; pour ce composé à 10 frans » ;

2453. — De la fille d'un homme de « Lucy (4), pour ce qu'elle avoit pris en l'arche de son pere, à Avalon, duquel elle estoit partie et devisie, et senz son sceu, une quarteroinche de blef et autres biens; consideré la ygnorence d'ycelle, qui est toute ydiote, pour ce compossé à 8 frans » (5).

11 NOVEMBRE 1375-11 NOVEMBRE 1376

2454. — Payé 12 fr. « à Thevenin le pointre (6), pour poindre [au château d'Argilly] la chambre de pierre, sur la chambre Mme, et le retrait d'icelle chambre; marchié fait à luy en taiche, le sabmedi après la Saint Martin d'iver 375 » (7). Il reçut en outre 18 fr. « pour poindre les alées des grés devant lad. chambre, jusques au grant pavoillon, et pour poindre la chambre appellée la chambre Gualepain et le petit pavoillon; et est tout extimé une chambre et demie..., et

---

(1) « Jehan de Roilli » était, en 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 69), un des écuyers de Philippe de Jaucourt, mentionné précédemment (p. 376, note 6). Un autre (?) « Jehan de Roilli, escuier », est cité en 1409 (*Id.*, liasse B 11610).

(2) Chastellux-sur-Cure, canton de Quarré-les-Tombes, Yonne.

(3) Guiot de Lée, écuyer, nommé capitaine du château de Montréal le 4 avril 1368 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 278), exerça ces fonctions du 12 avril 1368 au 20 janvier 1372 (Arch. Côte-d'Or, B 2755, f. 16 v°-17, et B 2758, f. 13), puis du 12 octobre 1373 (*Id.*, B 2761, f. 11) au 9 novembre 1377, date de sa mort (*Id.*, B 2767, f. 11 v°).

(4) Lucy-le-Bois, canton d'Avallon, Yonne.

(5) *Id.*, B 2763, f. 7 et 8.

(6) Voir ci-devant, p. 325, note 7.

(7) Le 17 novembre.

Digitized by Google

sont faiz tous ces ouvrages par mandement de Mgr, donné le 1er jour de septembre l'an 1375 » (1).

2455. — Payé 7 fr. « à Thevenin et à Huguenin, pointres, pour pointurer le pourtal [du château d'Argilly], ensamble une partie des deux tours, d'une part et d'autre dudit pourtal ; marchié fait à eux en taiche, le lundi avant la Saint George (2), pour la forme et maniere que le pourtaul de Rouvre e[s]t poinz, ou mieux » (3).

2456. — Payé 8 gros « à Thevenin et à Huguenin, pointres », demorans à Dijon, pour poindre 30 lieteaulx, pour mettre ou chambri [de « la chambre verte, où gisent Mgr et Mme », au château de Rouvres (4)], et les ont point de leur couleur » (5).

2457. — Cinq hommes de Rouvres touchent 15 gros « pour 10 journées d'eulx faites pour abatre et mectre à terre les tantes et pavoillons de Mgr (6), qui estoient laissiez à Roivre en garde, pour ce qu'il porrissoient, iceulx estandre ou gardin, et, quant ilz furent bien essuié, les reploier et remonter sur la cave du chastel dud. Rouvre ; pour chascune journée, senz autre chouse donner, 1 gros demi » (7).

2458. — « Jehan de Saincte-Syre, clerc Mgr et gouverneur de sa terre de Chaucins » (8), alla, par ordre de la duchesse, passer trois jours à Dijon et à Lanthenay, avec « mess. Olivier de Jussy » (9),

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2160, 2e compte, f. 8.
(2) Le 21 avril 1376.
(3) *Ibid.*, f. 12.
(4) On venait de réparer ce « chambril » (*Id.*, B 5754, f. 16 vo).
(5) *Ibid.*, f. 17.
(6) Cf. ci-devant, art. 1626.
(7) *Ibid.*, f. 28.
(8) Jean de Saint-Cyr (*Saincte-Syre*, *Saincte-Cire*, etc.), clerc du duc, gouverneur de la mairie de Dijon en 1367-1369 (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 29, note ; *Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 114), fut institué gouverneur de la terre de Chaussin le 1er février 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 4170, f. 1) et exerçait encore ces fonctions en 1382 (*Id.*, liasse B 11826, dossier Chaussin). Il était mort en 1389, laissant un fils, « maistre Fouques de Sainte-Sire, conseiller de Mgr » (*Id.*, B 1479, 2e compte, f. 14 vo).
(9) D'origine franc-comtoise (Les abbés Coudriet et Chatelet, *Histoire de Jussey*, p. 319-321), Olivier de Jussey est cité dans les documents dès 1349 (Jules Gauthier, *Invent. somm. des Arch. du Doubs*, t. I, p. 37, art. B 67). Encore simple écuyer, il devint seigneur de Rochefort-sur-Armançon (aujourd'hui château en ruines, commune d'Asnières-en-Montagne, canton de Laignes, Côte-d'Or), par suite du mariage qu'il contracta, le 12 juin 1351, avec « Agnès de Chasteillon, dame de Roichefort et de Buxi » (Bussy-la-Pesle, canton de Sombernon, Côte-d'Or) (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11706, dossier Jussey), veuve de Pierre de Rochefort (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 95, note 1,

Digitized by Google

« pour mettre à jainne et examiner cellui qui avoit emblez les joiaux de mad. dame ». Ce « larron » avait des « compaignons » qu'il « avoit encusez » ; etc. (1).

Extraits du compte de la gruerie du duché, pour les bailliages d'Auxois et de la Montagne :

2459. — Entre autres « Esploiz de justice faiz au siege de Maisey », figurent les deux suivants : 2 fr. d'un homme « du Maignil-Lambert (2), pour ce que... a esté trouvez et pris à tout ung furron, chiauz et fillez appellez boursettes, à prandre connins, et avoit avec ce ung connin en une besace » ; — et 10 fr. « de Ancelin, neveu de l'abbé de

---

et p. 643), fille de Robert, sire de Châtillon-en-Bazois (chef-lieu de canton, Nièvre) (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 304), connétable et gardien du comté de Bourgogne en 1339 (Jules Gauthier, *Invent.* cité, *ibid.*). Entré au service du duc Philippe de Rouvre dès 1357 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 220), chevalier depuis au moins 1358 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 183 v°), capitaine du château de Montréal en 1359-1360 (Arch. Côte-d'Or, B 5403, f. 60 v°), il s'attira aussi, à la mort de ce prince, la confiance de sa belle-mère, la comtesse douairière de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, dont il fut bailli en Franche-Comté en 1361-1362 et 1364 (L. Gollut, *Les Mémoires histor. de la République séquanoise...*, édit. de 1846, col. 1753 ; Arch. du Doubs, liasses B 352 et B 385 ; *Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 91), en même temps que « gouverneur... en sa terre de Donziais [Donzy, chef-lieu de canton, Nièvre] et de Molins-lés-Engiberz » (Moulins-Engibert, chef-lieu de canton, Nièvre), en 1362 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 340 *bis*, et B 1269, dossier Nivernais : Moulins). Quand Philippe le Hardi prit possession du duché, il l'attacha, à son tour, à sa maison et le tint dès lors en particulière faveur. Maître d'hôtel de ce prince depuis 1363 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 61, et dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 5), il était de plus son conseiller dès 1365 (*Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 47), et, à partir au moins de 1378, son chambellan (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 89 v°). Il remplit, incidemment, les fonctions de capitaine de la ville de Dijon, en 1367 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 25, et pr., p. XXI-XXII), et, du 5 août 1367 au 9 décembre 1370, celles de gouverneur du bailliage de Dijon (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 76 v°, et Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 7 et 20 v°). En 1378, Charles V le chargea d'une mission en Flandre (L. Delisle, *Mandements... de Charles V...*, n° 1666). Un document de 1387 le qualifie de conseiller et maître d'hôtel du roi (Arch. Nat., JJ 130, n° 56, f. 31 v°). Dom Plancher (t. II, p. 356) lui donne à tort le titre de maréchal de Bourgogne en 1386 : il l'a confondu avec Gui de Pontailler (voir ci-devant, p. 74, note 3), erreur souvent reproduite après lui (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXII, p. 13 ; etc.). — Olivier de Jussey vivait encore le 19 août 1388 (Dom Plancher, t. III, p. 105) et était mort le 11 juillet 1389 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 225). Sa veuve décéda entre le 3 février 1400 (Dom Plancher, t. III, p. 176) et le 19 mai 1405 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 354).

(1) *Id.*, B 4173, f. 21. — Voir plus loin, l'art. 2751.

(2) Magny-Lambert, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or.

Digitized by Google

Chasteillon (1), pour composicion faicte..., pour ce que... fut trouvez et pris chaccent ung conin par la garenne de Vauthiebaut (2), et... [les sergents de la gruerie, qui le trouvèrent,] prienrent et osterent ledit connin de la gueulle aux levriers quil le chaççoient » (3);

2460. — Parmi les « Explois de justice faiz au siege de Chastel-Girart », je relève une amende d'1 fr. contre un individu, « pour ce que... [il] fut trouvez chacent ung lievre à deux matins, es champs et environ la forest de Vauce (4)..., lequel lievre il print et abati » (5);

2461. — Achat de : « une grant trulle neuve à peschier en la riviere » (6), 7 gros t.; « deux livres de fy retors, pour appereilier les fillez à peschier », 2 gros t.; « une petite trule à peschier en la foce dud. estang » (7), 3 gros t.; « ung fillet à peschier, garni de fers et de lieges, contenant 14 toises de lonc », 2 fr.; « 8 aulnes de grosse toille, achatées... à Chasteillon, pour faire deux draps pour porter le poisson, l'aulne 15 d. t. », 6 gros t. (8).

2462. — Payé 1 florin « à Odinet de Tarsui (9), pour abreuvrer le prey du Breul du seigneur à Saulz (10), icelli garder, faire estainches et roiez, desay et delay, et esguiez cy autes que li aigue puisse auler et courre pour le plux ault du prey, [et] espainchier les taurperez en la saison 376 » (11).

---

(1) Hugues de La Marche, abbé de l'abbaye de Châtillon-sur-Seine, de l'ordre de saint Augustin, de 1374 au 24 ou 25 août 1385, date de sa mort (*Gallia christ.*, t. IV, col. 774).

(2) Garenne située autrefois dans la forêt de Châtillon-sur-Seine. M. Tézenas, inspecteur des eaux et forêts à Châtillon, a bien voulu m'apprendre qu'un canton de cette forêt, appartenant au territoire de Villiers-le-Duc, a conservé le nom de *Val-Thibaut*.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2764, f. 23 r° et v°. — M. Ét. Picard a publié des extraits d'un autre compte de cette gruerie, pour 1376-1377 (*La Vénerie... des ducs de Bourg.*, p. 115-116).

(4) Vausse, commune de Châtel-Gérard, canton de Noyers-sur-Serein, Yonne.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 2764, f. 38.

(6) L'Ource, un des affluents de la Seine.

(7) « Estang de Vaulmarcel et des Maraux », mentionné déjà précédemment (art. 1946). Situé jadis sur le territoire de Voulaines, il est aujourd'hui desséché et reboisé; son emplacement porte encore le nom d'étang des *Maraux*, *Marots* ou *Mérots* (Renseignements dus aussi à l'obligeance de M. Tézenas). — Les dépenses dont il est ici question eurent lieu pour la pêche de cet étang « en la caresme 375 », c'est-à-dire entre le 27 février et le 13 avril 1376.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 2764, f. 43 v°.

(9) Tarsul, canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or.

(10) Saulx-le-Duc, canton d'Is-sur-Tille.

(11) Arch. Côte-d'Or, B 6089, f. 7. — Voir ci-devant, art. 221.

Digitized by Google

1376

INVENTAIRES

AMANDES, ESPLOIS, ESPAVES, FORFAITURES ET AUTRES AVENTURES ADVENUES OU BAILLIAIGE DE DIJON [DU 1er NOVEMBRE 1375 AU 1er NOVEMBRE 1376].

I. —Les menues parties de la vendue des biens advenus à Mgr, de la succession de feu Jehan Verrier, demorant à Dijon (1), homme mai[n]mortable de mond. seigneur..., desquelx biens Hugote, femme dud feu Jehan Verrier, en a porté la quarte partie pour son droit desdis biens, par mandement du bailli de Dijon (2)..., lesquels biens ont esté partis et divisez (3) entre mond. seigneur et lad. Hugote, en la presence dud. receveur (4), de Guillaume de Patinges, procureur de mond. seigneur, de Aymonin Broignon (5), clerc de la court dud. bailliaige, et de pluseurs autres, et la part de Mgr vendue (6) et delivrée en la maniere ci après escripte, et premierement icelle criée et publiée, par cor et cry solempnez, ou marchié de Dijon, lad. vendue desdis biens en l'ostel dud. feu Verrey :

2463. — De 8 queues de vin et un poinçon de vin viez..., qui estoient ou celier dessoulz la maison où demoroit led. Jehan Verrey, qui ont esté partis... à lad Hugote, laquelle en a porté, pour sond. quart, deux queues de vin avec les moisons ; pour la part de Mgr, pour les 3 pars, 6 quehues et 1 poinçon de 1 muy, vendus et criez publiquement, le semadi après la feste

---

(1) Jean Verrier ou Verrey est mentionné, en 1368-1369, comme « tavernier, demorant à Dijon » (Arch. Côte-d'Or, B 4263, f. 102 bis v° et 105 bis).

(2) Guillaume de Clugny. Voir p. 56, note 9.

(3) Ce partage eut lieu le 15 novembre 1375 (*Id.*, B 4422, f. 10).

(4) Amiot Arnaut. Voir p. 387, note 4.

(5) *Alias :* « Aymonin Broignet » (*Id.*, B 4422, f. 10, 11 et 54 v°).

(6) Cette vente eut lieu le 17 novembre 1375 « et plusours autres jours suivens » (*Ibid.*, f. 10).

Digitized by Google

saint Martin d'yver (1) 375..., au plus offrant et darrenier encherisseur..., au pris de 3 frans 9 gros la queue..., 24 frans 14 s. 6 d. ob. poit.

2464. — [De] 9 queues de vin nouvel..., qui estoient à Talent, que led. Verrey avoit achetez, ou temps de venainges, de plusours personnes, lad. femme emporte, pour sond. quart de 8 queues dud. vin, 2 queues ; pour les trois pars desd. 8 queues, appartenans à Mgr, 6 queues..., [vendues 6 fr. et demi la queue]..., au plus offrant..., 39 franz.

2465. — De la vendue de une queue dud. vin, demorant des 9 queues de vin avantd., vendue..., au plus offrant, pour 6 franz demi, dont il a esté baillié, par (*sic*) le quart de lad. femme, 1 franc 7 gros demi ; pour le demorant, appartenant à mond. seigneur, pour sa porcion, 4 franz 10 gros demi.

2466. — De 1 poinçon de vergux, tenant environ 3 stiers, estant ou cellier dud. Verrier, dont le quart appartient à lad. femme, pour les trois pars appartenans à Mgr, lesquelles le receveur a prinses par devers lui, et a esté prisée la pinte au fuer de 10 d. t., et a eu desd. trois pars 16 pintes vergux ; pour ce, 8 groz.

2467. — De touz les bans, formes, arches, cuveaux et autres tenemens et garnisons de bois, estans oudit ostel..., ensambles les mourtiers, deux tines, qui estoient ou chas, exceptés les armaires du chas et de la chambre darriers, lesquelles chouses ont esté veues et visitées par Le Pariset, archier (2), Jehan l'archier (3) et pluseurs autres et parties par eulx, par serement..., desquelx lad. femme en a pourté, pour son quart : une arche quarrée, qui estoit ou chas, la meilleur, une autre arche oudit chas, qui estoit emprès l'armaire, un bang treslis, de deux qui estoient en la chambre darriers, une table de sapin, qui estoit oudit chas, 2 tines, 1 mourtier, ungs tresteaux, un vaichelier à mettre un bassin, 2 pestoz, 2 queues vuides, un poinçon vuit,

(1) Le 17 novembre.

(2) « Villemot Le Pariset », *huchier* ou *archier* dijonnais. Voir p. 299, note 3.

(3) *Jehannin*, *Jehan l'archier*, autre huchier dijonnais (cf. art. 431 et 1503). Il figure encore dans nos comptes en 1384 (Arch. Côte-d'Or, B 1463, f. 160 v° et 161), en 1385 (*Id.*, B 4426, f. 34 v°-35,... 45 r° et v°) et en 1386 (*Id.*, B 1465, f. 119).

Digitized by Google

trois tenoillez, une tine, une petite beslonge à prestir, une grant belonge, un antoneur, qui estoient ou celier, une cuve, qui estoit ou chas, et un viez poinçon, qui estoit oud. chas, 2 tables nueves de sapin, un petit buffet, 5 ais et 1 petit poinçon, où il avoit des fuseaux, qui estoient en la chambre devant; pour la part de Mgr desd. chouses, c'est assavoir pour les trois pars, en a pourté mond. seigneur : 4 arches, qui estoient oud. chas, que unes que autres, une petite archette, estant oud. celier, avec plusours autres chouses, dont ci après sera faite mencion (1), lesquelles 5 arches ont esté... [vendues], au plus offrant, pour 17 groz.

Item, emporte Mgr, pour sad. porcion, avec les chouses avantd. :

2468. — 2 arches, estans en l'ouvreur, lesquelles ont esté ... [vendues], au plus offrant..., 2 florins.

2469. — 3 arches, qui estoient en la chambre darriers, un bang treslis, en lad. chambre, lesquelx ont esté... [vendus], au plus offrant..., 5 florins.

2470. — 2 buffez, 4 formes à seoir sus, une table de sapin, 1 viez mortier; 4 tables de sapin, nueves ; une autre table, viez; 5 tresteaux, viez, et 2 fourmes à seoir sus; tout vendu..., à Josset de Halle (2)..., conme au plus offrant, ensamble toutes les autres tables contenues oudit inventaire, appartenans à Mgr..., 2 florins.

2471. — Une arche, estant ou solier, et une petite archette, dont la grant a esté [vendue]... 4 groz.

2472.— 2 queues veuides, qui estoient ou cellier, un poinçon, qui estoit ou chas, 22 pieces de queues, que queues que poinçons, vuis, estans ou solier devant, venduz... 2 groz la queue, lesquels ont esté veus et visitez, l'un parmi l'autre, et mis 2 poinçons pour une queue, pour ce qu'il en y avoit des gastez et qui estoient sens fons; pour tout, extimé à 22 quehues, au fuer que dessus la queue, 3 franz 8 groz.

2473. — De la baterie, c'est assavoir poz, paelles et tout arain et coivre, contenus oudit inventoire, lesquels ont esté partis et divisez..., le jeudi avantdit (3), par Estienne Belin et Vienot de

---

(1) Art. 2468-2472.
(2) Orfèvre du duc. Voir p. 53, note 5.
(3) Le 15 novembre 1375.

Digitized by Google

Maxilly, chauderonniers (1), par serement, lad. femme en a porté, pour sondit quart d'icelle baterie : 4 poz de couvre, 1 grant chauderon noir, 2 paelles rondes, une paelle blainche, à quehue, 2 paelles crasses, 1 dreçoire, une baçole et une coloire ; pour la porcion d'icelles, demorant à Mgr, pour les trois pars : un bacin à main, un laveur de couvre, une chauderette blanche, un grant chauffeur de couvre, une petite chauffoire à donner eau, 2 bacins à barbier, une paelle blanche à quehue, une paelle fritoire, 3 chauderons, 2 paelles rondes et dix poz de couvre, que grans que petis ; laquelle porcion de mond. seigneur a esté vendue..., au plus offrant, excepté le grant chauffeur de couvre, qui a esté vendu... 1 franc..., 13 franz.

2474. — Item, a esté bailliez, de lad. baterie, à Belot, chamberiere dud. Verrier, un petit pot de couvre, qu'elle a affirmé par son serement et prouvé par plusours qu'il estoit suens.

2475. — De toute la baterie d'estain, c'est assavoir poz d'estain, cymarres, escuelles, plas et toutes autres chouses à ce appartenans..., parties par Aubry le potier et Thevenin d'Aceaux, potiers d'estain (2), et par serement, dont lad. Hugote en a pourté, pour son quart : 5 pintes d'estaing, que rondes que quarrées, 2 pintas, 2 aiguieres, 2 petis plaz, 6 escuelles grans, 2 petites escuelles ; et pour la part de Mgr, pour les trois pars : 13 pintes d'estain, que rondes que quarrées, 2 pintas, une grosse cymarre ronde, une autre cymarre ronde, qui estoit ou solier, avec une pinte rendue cy devant, 16 grans escuelles d'estaing, 8 escuelles petites, un grant plat, tout pesant 76 livres..., [vendu à] Josset de Halle, la livre, bon et mauvais, fin et nom fin, à 1 gros la livre..., conme au plus offrant et darrenier encherisseur..., 6 franz 4 groz.

2476. — De toutes les robes de draps dudit Verrey, fourrées et non fourrées, manteaux, chaperons et autres veteures de drap, lesquelles n'ont peu estre parties, pour ce que l'en ne les

(1) Le second de ces chaudronniers dijonnais est mentionné dans d'autres documents de 1378-1379 (Arch. Côte-d'Or, série B, fonds de la justice de la mairie de Dijon, reg. 336^{2}, f. 75 v°, et 336^{3}, f. 33, 33 v°, 68 v° et 82 v°).

(2) Il a déjà été question (art. 970) du premier de ces deux potiers d'étain dijonnais, Aubry d'Arceau. Le second, Thevenin d'Arceau, proche parent sans doute du précédent, est encore mentionné en 1379 (*Ibid.*, reg. 336^{2}, f. 75).

Digitized by Google

a peu equiporler, tant qu'il en a oudit inventoire, mas ont esté vendues ensamble avec un po de viez ferremente, de viez forces et balences, lesquelles chouses ont esté... [vendues], au plus offrant..., 8 franz 9 groz, dont il chiet, pour le quart de lad. femme, 2 franz 2 groz et quart; pour ce, pour le droit de Mgr, 6 franz 6 groz 3 quars.

2477. — Des draps linges, c'est assavoir nappes, touailles, linceux et autres menus draps linges, contenus oudit inventoire, quelx qu'il soient..., dont lad. Hugote en a porté, pour son quart, 4 nappes, 8 linceux, 2 touailles, une chemise, 3 braies; pour la part de Mgr, 9 nappes, que unes que autres, 7 tregoires, 18 linceux, 7 paires de draps à homme, que unes que autres, vendues à Josset de Halle, conme au plus offrant..., 7 franz 3 groz.

2478. — Des lis, garnis de coute et de coussins de plumes et de leurs garnisons..., lad. Hugote en a pourté, pour son quart, un lit garni de couthe et de cossin, ensamble une courtine de grosse toille, estans en la chambre darriers, et Mgr en a porté, pour sa part, tout le demorant, qui a esté... bailliez à la femme dudit feu Verrey, conme à la plus offrant..., pour... 5 frans.

2479. — Des grans armaires ferrez, à 4 enchastres, estans ou chas, uns autres petis armaires, viez, estans en la chambre darriers, qui n'ont point esté partis, pour ce que l'en n'a peu trouver contre quoy les equiporler, et ont esté prisiez... à 6 franz, et sont demorez à lad. femme dudit Verrier, pour ledit pris, pour ce que l'en n'a trouvé qui plus en ait volu donner; dont il chiet, pour son quart qu'elle avoit en iceulz, 1 franc demi; pour ce, à la part de Mgr, 4 franz demi.

2480. — De tout le fer qui estoit oudit hostel..., tant chandeliers de fer, grans et petis, trepiers, cromasles, roustiers, treffouiers, coignies, cousteaux, une resse, un chapeau de Monttaubain (1), conme autres quelconques, lad. femme en a pourté, pour son quart, un cromasle et une petite lampe, qui estoient ou chas; pour tout le demorant, mis ensamble pour Mgr et vendu..., au plus offrant..., 3 florins.

(1) Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne. — Sur la coiffure militaire appelée chapeau de Montauban, voir V. Gay, *Glossaire archéologique...*, t. I, p. 323.

Digitized by Google

2481. — De un pou de lainne, qui estoit oudit ostel, et y avoit environ 4 livres, neant, pour ce qu'il a esté trouvé qu'elle estoit Richart Bertot, et li a esté delivrée.

2482. — De 4 chandeliers de couvre, nuefs, qui estoient en l'armaire contenu oudit inventoire, lad. femme en a pourté un, pour son quart; pour la part de Mgr, 3 desdis chandeliers..., [vendus], au plus offrant..., 5 groz.

2483. — Des henaps de madre et d'autre bois..., lad. Hugote en a pourté, pour son quart, deux petiz henaps de madre et 5 autres petis henaps, que ungs que autres; pour la part de Mgr, 5 petis henaps de madre, qui ont esté... presiez par Jocet de Halle... et [vendus] 3 florins, et 9 autres enaps, que cailliers que autres, bons et mauvais, prisiez par led. Jocet et [vendus] 3 florins...; pour tout, à la part de Mgr, 6 florins.

2484. — De 3 monstres d'argent à vin..., pesans 9 onces moins 1. tresel, pesées et prisées par Jocet de Halle et Odot de Nuys, orfevres (1), le marc 5 franz 7 gros, valent 6 franz 2 gros, lesquelles ont esté vendues... 6 frans 4 gros, dont il chiet, pour le quart de lad. Hugote, 1 franc 7 gros; pour la part de Mgr, pour les trois pars, au fuer que dessus, 4 franz 9 gros.

2485. — De environ une emine de blef, qui estoit en une cuve ou chas, et y avoit environ une carterainche orge et avene oudit chas, [et] une grant courboille, estant en l'ouvreur, neant, que il ont esté rendus es ameniers de l'amenage de Dijon (2), à qui il a esté trouvé qu'il estoient et qui les avoient mis en garde oudit hostel.

2486. — De deux emines 1 quartal avene..., vendus à Jocet de Halle, au fuer de 1 groz demi la carteranche, qui valoit tant, à ce

(1) *Alias :* Oudot l'orfèvre, Oudot Des Grés, orfèvre dijonnais, cité précédemment (art. 590, 1500, etc.). Divers documents établissent qu'il était originaire de Nuits : « Odoz diz Des Grez, de Nuiz, demeurant à Dijon, orfevre », en 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 11283, f. 2), « Odot de Nuiz, aultrement dit Des Grés, offavre, demorant à Dijon », en 1381 (*Id.*, B 11305, f. 51 v°), « Odetus de Gradibus, de Nuciaco, aurifaber, Divione commorans », en 1391 (*Id.*, B 11309, f. 114); etc.

(2) Les *éminiers* ou amodiateurs de l'*éminage* de Dijon. — « L'amenage de Dijon » est mentionné dès 1245 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, pr., p. XVII). Cf. aussi L. de Gouvenain, *Invent. somm. des Arch. communales de Dijon*, t. II, série G. p. 85-88.

Digitized by Google

temps, ou marchié, valant l'amine, au fuer que dessus, 2 franz; pour tout, 4 franz demi, dont lad. femme dudit Verrey a eu, pour son quart, 1 franc 1 groz demi; pour le demorant, à la part de Mgr, 3 franz 4 groz demi.

2487. — De deux lances, dont l'une estoit ferrée et l'autre defferrée, une chapelle à aigue rouse, de plomb, contenus oudit inventoire, vendus ensamble... 6 gros, dont il appartient à la femme (*sic*), pour son quart, 1 gros demi; pour le demorant, à la part de Mgr, 4 groz demi.

2488. — De un petit livre, appellé dieurnau, qui est de petite valeur, vendu... 1 gros, dont il chiet, pour le quart de lad. femme, un quart de gros; pour ce, à la part de Mgr, 3 quars de groz.

2489. — De la vendue de plusours chouses, qui estoient demorées à vendre, oultre les chouses dessusd., et qui ne ont point esté parties entre Mgr et lad. femme..., c'est assavoir: unes mesures à vin, un poinçon de vergux viez, deux boutoilles plaines d'uille, une mesure de pinte et de chauveal, une chaere, un pou de crasse de buef, une peau de mouton, 4 selles à seoir, une lanterne, unes heures de Nostre Dame, sens ais, 3 saloignons de sel, un breviaire de demi temps, 3 viez quarreaux, 2 toilles paintes, une grant quantité de bois à ardoir, un pou de charbon, une petite arche, 3 poinçons vuis, 3 espées et un pou de pois, et desquelles chouses, c'est assavoir de l'euille, du bois, du charbon, des pois, l'en a dispensé la plus grant partie pour cause de l'obseque dudit Verrey; pour le demorant, vendu à la femme dudit Verrey, c'est assavoir le droit de Mgr d'icelles choses..., conme au plus offrant..., 1 franc.

2490. — De la vendue de une maison, assise à Dijon, en la rue des Changes..., de une petite grange, assise en lad. ville, en la rue de la Tournelle..., ensamble trois petites chambretes, assises emprès lad. grange, touchens au més sire Hugue Aubriot (1), lesquelles maisons (*sic*), grange et chambrettes estoient audit feu Jehan Verrier (2), lesquelles sont advenues à

---

(1) Hugues Aubriot, alors prévôt de Paris. Cf. p. 74, note 1. — Indépendamment de ce meix et d'autres immeubles, il possédait, à Dijon, un hôtel situé rue des Changes (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 55).

(2) Elles étaient « chargées » de « 11 florins de Florence 2 gros viez » de

Digitized by Google

mond. seigneur avec les biens de la succession dudit Verrier..., [et] ne ont peu estre parties entre Mgr et lad. femme dud. Jehan, que ce n'eust esté ou grant domage de mond. seigneur, mas ont esté mis en vente... et vendues, ensamble les fons, més et appartenances d'icelles..., et criées par Richart Vacquier, crieur en la ville de Dijon, au cor de lad. ville, par trois marchiez solempnez et par le quart, d'abondant, et, en chascun marchié, par trois criz et par intervalles suffisans, en la maniere que en tel cas appartient..., [puis adjugées], au plus offrant..., pour... 125 franz...; de laquelle somme il appartient à lad. femme dud. Verrier, pour son quart, 31 frans 3 groz ; pour les trois pars, appartenans à Mgr..., 93 fr. 9 groz.

2491. — De la vendue de une autre petite maison dud. Verrier, assise fuers des murs de Dijon, en la rue de la Renoillie, ensamble le fons, més et appartenances d'icelle, laquelle a esté vendue... et criée..., par la maniere que les autres maisons cidevant..., au plus offrant..., la somme de 21 franz...; de laquelle somme il appartient, pour le quart de lad. femme, 5 frans 3 gros ;... pour ce, à la part de Mgr, 15 franz 9 groz.

2492.— De 4 pourceaux, que tenoit Gautherot L'Oillier dudit Verrey..., lesquelx ont esté... prisiez... 14 gros, dont il chiet, pour le quart de lad. femme, 3 gros demi ; pour ce, à la part de Mgr, 10 groz demi.

2493. — De la vendue de un pou de bois esquarré, qui estoit darriers l'ostel dudit Jehan Verrey, vendu et delivré..., au plus offrant, 1 franc, dont il chiet, pour le quart de lad. femme, 3 gros ; pour le demorant, 9 gros.

Somme : 14 s. 6 d. ob. poit. t. ; 237 fr. 8 gros demi, et 18 florins (1).

2494. — [Il est, de plus, fait recette des] debtes qui deues estoient aud. feu Jehan Verrier... et à sad. femme par plusours personnes [au nombre de seize, qui leur devaient les sommes suivantes : 26 fr., 45 fr., 20 fr., 22 fr. et demi, 8 fr., 14 fr.,

---

« cense perpetuel », dus « chascun an », à savoir 10 florins « à Jehan Geliot, bourgois de Dijon », et 12 gros vieux « aux prestes et clers de Nostre-Dame de Dijon », une des églises paroissiales de cette ville (Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 54 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 8 et 50 v°-55.

Digitized by Google

3 fr., 25 fr. 4 gros 14 d. t., 9 fr. et demi, 5 fr., 9 fr. 7 gros 4 d. t., 7 fr. et demi, 7 fr. et demi, 1 fr., 22 gros et 111 fr., cette dernière somme réduite à 50 fr. par suite d'une transaction avec « mess[rs] du conseil de Mgr » ; un autre débiteur de la succession était « Marville, ymagier de Mgr », qui « devoit aud. Jehan Verrier 55 s. t. »] ; lesquelles [dettes] ont esté levées tant au proffit de Mgr, pour les trois pars, comme au proffit de lad. femme, pour son quart (1).

2495. — [État est dressé également (2) de 4 florins et demi dus audit défunt, de] 4 bues (3) que led. Verrey a, à mooison, à Ysier (4) et à Sacey (5), [et de] pluseurs deniers et autres choses deuez aud. Jehan Verrier..., [le tout restant à règler et formant l'objet d'un inventaire (6) à part].

2496. — De la vendue de une maison, seant à Dijon, en la rue Saint-Jehan, ensemble le fonz, més et appartenances d'icelle, emprès la maison Jehannin de Paris, sellier, demorant à Dijon (7), d'une part, et la maison Guillemin de La Perriere,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 10 r° et v°.

(2) *Ibid.*, f. 10 v°-11.

(3) Le compte de l'année suivante constate que, de ces quatre bœufs, « la femme dud. feu Verrier a eu un buef pour sa part », et que les trois autres furent vendus, « au plus ouffrant..., au proffit de Mgr », pour la somme de 10 fr. (*Id.*, B 4423, f. 11).

(4) Izier, canton de Genlis, Côte-d'Or.

(5) Cessey-sur-Tille, canton de Genlis.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 57 r° et v°. — Je ne citerai que quelques extraits de cet « Inventoire... des lettres obligatoires trouvées en l'ostel de feu Jehan Verrier », dressé le 21 janvier 1376 : « Unes lettres », du 31 mai 1372, « faisant mencion que Jaquot de Vergy, escuier, doit aud. Jehan Verrier 26 franz d'or, pour la vendue d'un roncin rouge » ; — « unes lettres », du 11 décembre 1372, « faisant mencion que Vienoz Moingins, d'Izier, retient à commende dud. Verrier un buef, sus poil noir, soubz le chastel de 3 franz demi et pour la moison d'un bichot de blef, par moitié froment et orge... » ; — « unes lettres », du 17 novembre 1367, « faisant mencion que Vienoz Moingins, d'Isier, vent à Jehan Verrier un buef rouge trahent, pour le pris de 5 franz demi, et après ce led. Vienot le retient dud. Jehan, soubz le chastel desdis 5 frans demi et pour la moison de 10 carterainches de blef, par moitié froment, tourte et orge... » ; — « unes lettres », du 27 février 1372, « faisant mencion que Euvrars de Prugerot retient dud. Jehan Verrier, à certain temps..., une maison, assise [à Dijon] en la rue des Changes..., ensamble deux chambrettes, assises en la Tournelle, pour le pris de 11 franz d'or chascun an » ; etc.

(7) Cf. ci-devant, p. 352, note 5, et p. 427, note 4.

Digitized by Google

d'autre part, en laquelle demore Jehan de Saincte-Menaost, sellier (1)..., advenue à Mgr, à cause du deceps dud. Jehan, avec les autres bien d'icellui..., neant, car mond. signeur l'a donnée à Josquin Le Munier, son armehurier et varlet de chambre (2), pour lui et ses hers legitimes, procreez de son corps... (3).

II. — Les menues parties de la vendue des biens de Adam d'Oigney (4), jaidis demorans à Dijon, advenus à Mgr par le deceps dudit Adam, conme biens vacquans, pour ce que aucuns ne s'est apparus qui se soit fait son hoir (5)..., lesquels biens ont esté vendus..., en la maniere cy après escripte, et delivrées (*sic*) au plus offrans :

2497. — 8 queues de vin nouvel et 5 poinçons de vin, estans en la vote devant en la maison d'Oigney..., desquels poinçons l'on a amply de l'un les autres vins dessusdis..., et tiennent lesd. 8 queues et 4 poinçons 20 muis 4 stiers moins; vendus..., au fuer de 6 franz la queue, et parmi ce... ont esté bailliez... [à l'acheteur], avec ledit vin, un coleur de verges à coler vin et ung entonneur..., 60 franz.

2498. — Une arche quarrée, estant en la chambre ou solier devant, et 16 linceuls viez, bons et mauvais, estans en icelle, vendus... 16 groz.

2499. — Un manteau double, de camelin et de mabré..., vendu... 2 franc (*sic*).

2500. — Une robe de fustaine, où il a 5 estringnes, garnies d'aguillettes..., vendues (*sic*)... 5 groz.

2501. — Un viez gippon de fustainne noire..., venduz... 5 groz.

2502. — 3 tregoires et 8 touailles..., vendues... 31 groz.

---

(1) Cf. p. 250, note 6.

(2) Cf. p. 223, note 12. — Sur cette donation du duc à son armurier, voir Arch. Côte-d'Or, B 11288, f. 59 v°-60 et 65 v°, et J. Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'hist. des institutions... en Bourg.*, p. 45-46 et 165-166.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 10 v°.

(4) Oigny, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or. — L'abbaye d'Augustins de Notre-Dame d'Oigny (*Gallia christ.*, t. IV, col. 487-490 ; *Mém. de la Commission des antiquités... de la Côte-d'Or*, t. VI, 1861-1864, p. 265-288) possédait à Dijon une « maison » mentionnée à l'art suivant (cf. Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 76).

(5) L'inventaire de cette succession fut dressé le 20 novembre 1375.

Digitized by Google

2503. — Un viez chaperon, une male [cote] de toille double, 6 chemises, 7 braies à homme, deux viez toies de oroilliez, un petit guolle de maugis, une sangle de treste, un petit de menue corde, 2 gobellez d'estaing, un cabaz, couvert de rouge, une viez brides, un viez oreillier, 4 viez henaps de plainne, touz perciez, une botoille de cuir, saingle, unes manges de blanchet et un tablier de bois, garni de tables, lesquelles chouses... vendues à Jehan Poncet, charpentier de Mgr (1)..., 8 groz.

2504. — Un petit escrep[i]n painturé, 6 henaps, que bruieres que cailliers, viez, environ une aune de toille perse, viez, 2 petiz boursez, vuis, et un pois de florin (2)..., lesquelles chouses... vendues... 4 groz.

2505. — Deux petites escrepines de verges..., vendues... 1 groz.

2506. — Un grant lit, garni de toille royé et de coussin..., vendu... 5 franz.

2507. — 2 chaieres rondes, à seoir sus, deux andains..., venduz à Jehan Poncet dessusdit, 1 franc.

2508. — Un autre petit lit, garni de coutre et de coussin, une petite arche, une table, ung crosmale, une pinte quarrée, 3 mesures à vendre vin, un bernart de fer, un mourtier, une rondette, une saloire à saler char et 4 viez enaps..., tout vendu audit Jehan Poncet... 32 groz.

2509. — 2 petis andains..., vendus à Jehan Poncet... 5 groz.

2510. — Un autre manteau, tout sangle, de drap rouge..., vendu... 1 franc.

2511. — Une grant cuve et 2 petiz bans à dossier, neant, que il ont esté renduz à l'abbé d'Oingney (3), qui les a monstrez siens.

Somme : 77 frans 11 gros (4).

2512. — De plusours debtes deues audit Adam, contenues en deux petiz rooles de papier..., neant, pour ce que l'en n'a trouvé la verité ne ycelles pehu veriffier, ne aussi du blé dont fait men-

---

(1) Maître des menues œuvres du duc. Voir ci-devant, p. 370, note 1.

(2) Je traduis ainsi, plutôt que par *Florence*, l'abréviation du ms. : *flor*.

(3) La *Gallia christiana* (t. IV, col. 489) donne bien les noms des abbés d'Oigny au XIV[e] siècle, mais, entre 1335 et 1409, elle n'indique pas la durée de leur abbatiat.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 55-56.

Digitized by Google

cion li uns desdiz rooles.

2513. — De certains autres biens trouvez ou celier de la maison où demouroit ledit Adam..., neant, car l'abbé d'Oigny les dit estre siens et des biens de son hostel, sur quoy sera sceue la verité et sera esclarci ou compte ensuivant (1). ......

[ÉPAVES, BIENS VACANTS ET ÉCHUTES DE BATARDS ET DE MAINMORTABLES ADVENUS AU DUC, AU BAILLIAGE D'AUXOIS, DU 1er NOVEMBRE 1375 AU 1er NOVEMBRE 1376.]

Espaves et biens vacans.

I. — [Biens de] feu Andrier Cossenat, [de qui] aucun ne s'est apparu her :

2514. — Un bacon de char sellée.

2515. — Une petite peelle d'arain, un bacin à quehue, un truppier, un ferrot, un seriz, un fosserot.

2516. — Une tauble, 2 arches.

2517. — Envoiron un bichot de touz blefs.

2518. — Un pot d'estain, 2 autres petites arches de foul.

2519. — Envoiron 3 boisseaulx de millot.

2520. — 12 linceulx, 2 taulez, une touaillote, 4 paillaceons, une quarteroinche.

2521. — Un lit de plume, guarniz de cussin, de coutre et de coutrepointe.

2522. — 2 males cotes et 1 chapperon, touz viez.

2523. — 2 oies et 1 jar, 4 gelines.

2524. — 1 fesseur, une sarpe, 1 coutel.

2525. — Envoiron 3 charres de buche.

2526. — 3 paires de draps linges, une soille et une trehue.

Lesquelles chouses sont demourées du deceps dud. feu Andrey, et la moitief d'iceulx advenuz à Mgr, comme biens vacans..., [le tout vendu à] Sebille, [sa veuve], comme au plux offrant, 4 frans.

II. — [Biens] de feu Perreaul, filz feu Poinceart Souhert,

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 11 v°.

Digitized by Google

avenuz à Mgr, comme biens vacans, pour ce que aucun ne s'est apparu son her :

2527. — Une maissiere et cultil..., chargiez de 5 s. de rante..., un journaul de terre..., envoiron 3 soillons de cultil...

2528. — Un lit de plume, guarni de coutre, cussin et coverte; 2 linceulx, 1 tauley.

2529. — 1 boisseaul, 4 archotes de foul, chaitives, deux bans à soir, une tauble.

2530. — 4 escuelles de bois, un pot d'estain, 1 ferrot, 1 ceriz, chatiz, une petite pelle à quehue.

Lesdiz heretaiges et la moitief des moubles soulement, pour ce que l'autre moitief appartient à Popon, marestre dud. Perrel, [vendus à un homme] d'Arney (1), comme au plux offrant, 10 frans.

III. — [Biens de] feu Perrenot Le Carnacier, dont la moitief est avenue à Mgr, comme biens vacans, pour ce que aucun ne s'est apparu son her, et estanz en sa justice, et l'autre moitief appartient à Guillemote, feu femme dud. Perrenot :

2531. — Envoiron 6 bichoz et demi de froment, une quarteroinche de lantilles, demée quarteroinche de chenevey.

2532. — 5 arches de foul, chaistives.

2533. — 8 linceulx, que bons que chaitiz; un tauley domble et un single, une terjeure, 1 chaiti bureteaul; 2 quehues vuildes.

2534. — 2 liz de plume, guarniz de coutres, cussins, et l'un guarni de coutrepointe; 6 linceulx.

2535. — Une pelle d'arain ronde, suffisant, et une autre chaitive; un pot d'estain.

2536. — Une soille, 1 bacin, 3 escuelles de bois et 4 traincheurs.

2537. — 1 truppier, 1 sait, une broie et 1 braon, 2 tournoires et une forme.

2538. — 1 chievre, 1 trehue, 3 petiz pourceauls laitanz, 1 pourceaul surrenney.

2539. — 1 fesseur, 1 ceriz.

---

(1) Arnay-le-Duc, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

Digitized by Google

2540. — 1 oie, 3 gelines, 1 coc.

2541. — 5 tenesons de grosse lainne, 3 peaulx à lainne.

2542. — La moitief de 4 rebrigeons de cultil..., un chas de maison, covert de paille, seant à Arney ; un autre petit chas de maison, assi (*sic*) ou fort d'Arney.

Venduz et delivrez... [à un homme d'Arnay-le-Duc], comme au plux offrant, 15 frans.

IV. — [Vendu] au plux offrant, [à divers individus de « Saint-Prier » (1), de « Antigney-la-Ville » (2) et d'Arnay-le-Duc] :

2543. — Un poloin faulve, avenu d'espave à Mgr, que lasserent les Compaignes (3) à Arney, 2 frans 10 gros.

2544. — Une poutre roige, laisie desd. Compangnes, avenue d'espave, 4 frans.

2545. — 16 euroz de chastrons, d'espave, laisié comme dessus, 6 gros.

2546. — Un mulot boitoulx, d'espave, laisié comme dessus, avec un chaiti polain noir, un chevaul roige, aveugle, deux autres chaitiz chevaulx, l'un faulve et l'autre noir, 8 frans 4 gros.

Eschoites de bastars et de bastardes.

I. — [Biens] de Jehannote La Rousse, de Montroyal, bastarde, morte senz hers de son corps :

2547. — 10 bichoz froment, mesure de Montroyal, [et] une viez arche de foul..., [vendus à un individu] de Montroyal, comme au plux offrant, 26 gros.

II. — Biens demourez du deceps de Perrenote, femme feu Huguenin Thiroul, de Plumeron (4), bastarde, morte senz hers de son corps... :

2548. — Une grant pelle d'arain, 4 petites peelles d'arain, un

(1) Saint-Prix-lez-Arnay, canton d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or.

(2) Antigny-la-Ville, canton d'Arnay-le-Duc.

(3) Les Grandes Compaignies, qui, à cette époque, infestèrent de nouveau l'Auxois. Cf. dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 46 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 498, 499, 500-501 et 503, et ci-devant l'art. 2452.

(4) Plumeron, commune d'Époisses, canton de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or.

Digitized by Google

bacin à main.

2549. — Un aiguerot de coyvre; 2 chauderons d'arain, 1 blanc et ung noir; une pelle de fer.

2550. — 1 soillot, 1 bacin à boire, 16 escuelles d'estain et 3 saucerotes; 9 poz d'estain, que grans que petiz.

2551. — Un truppier, un cromaille, une pioche, une besole, 1 bessolon, 1 coutel de met (1), 1 ceriz, une viez grille.

2552. — 4 liz de plume, guarniz de coutres, de cussins et de covertes; 3 oroilliers de plume.

2553. — 1 peliceon de chaz; 2 robes à femme, une roige et une sur morte coleur.

2554. — 31 linceul[x] de lit, dont il l'en (*sic*) y a 16 touz nuefs.

2555. — Une chaitive robe blanche à femme, senz mainches; demi doz de cuir.

2556. — Envoiron 3 pieres de lainne; 8 aunes de camelin, 4 taulez, 6 tergeures, 2 touailles plaines.

2557. — 1 espée, une espartie de filley, une boutoille de cuir.

2558. — 10 arches de foul, 1 grant arche de chaigne.

2559. — Envoiron un bichot de pois, envoiron 2 mehux et demi de froment.

2560. — Une forme, 1 viez banc.

2561. — Une broie, unes forces à femme, un mourtier de piere, une traille.

2562. — 120 peaulx à lainne; deux pelles d'arain, à quehues.

2563. — Deux viez espées, envoiron 8 livres de ferremente.

2564. — 3 poutiers de coyvre, 1 grant et deux petiz.

2565. — 3 viez soulz de charrue et deux coutres.

2566. — Une arbereste, 1 baudrey, 3 paires de forces, les dens d'un ceriz.

2567. — Envoiron 2 sextiers de froment à batre, envoiron 1 sextier de soigle batu, envoiron 3 charres de foin.

2568. — Une vaiche et son veaul, ung jument sur poil gris, ung autre jument sur poil gris, que tient Gaultheron Malsaley, en croiz et à chatel, pour 5 frans.

(1) Une correction du temps a barré ici le mot *main* et l'a remplacé par *met*.

Digitized by Google

2569. — 2 thoureaulx, que tient Li Regnardeaulx d'Espoisse, pour 8 frans ; un buef que tient Guiot Mourel, d'Espoisse, pour 6 frans et 5 bichoz de meuson.

2570. — Un thourel, que tient Guiot Boillot, pour 3 frans et demi et 3 bichoz de meuson ; un jument et pluseurs berbiz avec un buef, pour 19 frans de chatel.

2571. — Un toureaul, que tient Li Clerc (1) de Changey (2), pour 8 frans ; une vaiche et berbiz (3), que tient la femme feu Huguenin Gauthier, de Plumeron, pour 11 frans et 4 gros.

2572. — Un tourel, que tient Li Bornes Malsaley, pour 5 frans ; un buef que tient Naudot de Toutrey (4), pour 7 frans et 6 bichoz de meuson.

2573. — Sur berbiz que tient Li Foible de Toutrey, 4 frans ; sur berbiz que tient Brenin de Plumeron, 2 frans ; sur 24 chiez de berbis que tient Guiot Perretot, de Changey, 8 frans ; sur 2 vaiches, 2 veaulx et un jument, que tient Baboux de Plumeron, 7 frans.

2574. — 9 frans que doit Thomas Coffey, de Courcelles, en lettres... ; 17 fr. 4 gros que doit, senz lettre, Guillaume, li bouhiers mons. d'Espoisse (5) ; 12 fr. que doit Gauthier Rousseaul, de Bar (6), en lettres...

2575. — Guiot Bournot, de Jeuilx (7), [doit] 32 gros ; Girart Coffey, de Bar, doit 27 gros ; item, tient ycellui Girart un jument fauve, pour 28 gros ; Jehan Porcharry, de Jeulx, doit 12 frans de debte et 6 gros de chatel.

2576. — Baboux de Plumeron doit 14 bichoz froment ; Cherot de Coromble (8) doit 6 bichoz de blef, pour moitief froment et avene ; Colin Maiz doit 2 frans.

2577. — Huguenin Li Lievres, d'Espoisse, doit, de remaissance de plux grant somme, 10 florins 4 gros et un bichot

(1) Sans doute, Perrin Le Clerc, cité plus loin (art. 2578).
(2) Changy, commune d'Époisses, canton de Semur.
(3) Le scribe a omis d'indiquer le nombre de ces brebis.
(4) Toutry, canton de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or.
(5) Gibaud de Mello, seigneur d'Époisses. Voir p. 400, note 4.
(6) Bard-lez-Époisses, canton de Semur.
(7) Jeux-lez-Bard, canton de Semur.
(8) Corrombles, canton de Semur.

Digitized by Google

froment; Guarnier Bertrant, dud. lieu, 3 florins, [et] 1 bichot froment.

2578. — Guiot Crotoy, d'Espoisse, doit 5 frans demi; la femme feu Guillaume Alaiz, d'Espoisse, 2 frans; Perrin Li Clerc, de Changey, 13 bichoz avene et 6 bichoz froment; Guiot Mourel, dud. lieu, 2 bichoz froment; Li Amiraulx, dud. lieu, 2 bichoz froment; Poillot, dud. lieu, 9 boisseaulx soigle; Belin, dud. lieu, 3 boisseaulx avene; Rotenins de Plumeron, 7 gros demi et 3 bichoz avene; Larault d'Espoisse, 3 bichoz froment; Guillemin Jacote, d'Espoisse, 1 bichot soigle.

S'ensuiguent leurs heretaiges:

2579. — Envoiron 3 journaulx de terre, seanz ou finaige d'Espoisse, dont il li (*sic*) a 3 astes enblayés d'orge.

2580. — Envoiron demi journaul de cultil, enblaié d'orge; envoiron 3 sées de prey, ou finaige d'Espoisse; 3 sées de prey et 15 journaulx de terre, dont il l'en y a 2 journaulx enblaiez de froment et 3 journalx enblaiez d'avene.

2581. — Une maison et une estauble, couverte de pierre; une maison, coverte de gleux; un poul d'apendise de maison; envoiron 4 ovrées de cultil, seant à Plumeron, et 15 autres journaulx de terre.

Esquelx biens Mgr n'a que la moitief et lidiz Huguenin l'autre moitief... La part de Mgr... vandue à Huot Thiroul, de Plumeron, [frère dudit Huguenin], comme au plux offrant, 100 florins, vallent 83 frans 4 gros.

III. — Biens demourez du deceps de feu Huguenin Boçu, de La Roiche-de-Breni, filz de bastart, mors senz hers de son corps... :

2582. — Un lit de plume, guarni de coutre, de cussin et covert d'un gardon.

2583. — 5 drapz de lit, un tauley et une touaille, une chemise et unes braies.

2584. — Une mait, neuve; 2 petites arches de foul; 1 moiton de millot.

2585. — 1 bacin à boire, 3 formes, 1 mourtier à faire saulce.

2586. — 2 selles, sur coy l'on se siet; 5 escuelles et une gete de bois.

Digitized by Google

2587. — Un petit coutel à coupper pain, 3 tuppins de terre, un ferrot et 2 chaitiz saitz.

S'ensuigent les heretaiges dud. Huguenin :

2588. — Une maison, assise à La Roiche, où il a un celier et un soulier dessuz; une chappe de maison, assise audit lieu; le quart d'un journaul de terre..., une haste de terre..., une meloise de prey...

[Le tout] vendu et delivré... [à un homme de La Roche-en-Brenil], comme au plux offrant, 12 frans.

IV. — Biens demourez du deceps de feu Perrenon, femme feu Guiot Le Vaicherot, de Verchissey (1), bastarde, morte senz hers de son corps... :

2589. — En la ville de Moillon (2), chiez Jehannot Le Mercier, une vaiche roige, 1 veaul roige, un autre veaul roige de 2 ans, masle, 1 autre veaul de 3 ans, sur poil blonde, que tenoit led. Mercier, pour 3 frans et 1 gros de chatel.

2590. — Une viez arche à faire pain, une autre petite arche, viez.

2591. — 1 sextier froment, mesure de Saint-Thibaut.

2592. — Une cote à femme, de tanney, toute neuve; une viez robe de pers; un peliceon de chaz, bon et suffisant; un peliceon de chevrot, suffisant.

2593. — Un petit lit de plume, guarniz de 2 gardons; 4 linceulx, viez, de toille et demée; une touaille plainne, de 2 aunes.

2594. — Une chemise à femme, 1 covrechief, unes viez mainches de blanchot.

2595. — 4 ferretées de chiende thilié.

2596. — 1 fessurot à sacler, une gete de fust, une coillier de bois, une colaingne et 6 fuseaulx.

Vanduz et delivrey... [à un homme de Verchisy], comment au plux offrant, 11 frans.

V. — Biens du deceps de feu Cole, femme Courdoillot de Nan-soubz-Thil (3), bastarde, morte senz hers de son corps... :

(1) Verchisy, commune de Saint-Beury, canton de Vitteaux, Côte-d'Or.

(2) Mouillon, commune de Châtellenot, canton de Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or.

(3) Nan-sous-Thil, canton de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

Digitized by Google

2597. — Une charretée de foin, une charretée de paille, 1 moiton de pois, 2 sextiers froment et soigle, 1 moiton de millot.

2598. — 2 chatiz liz, une chaitive pelle d'arain, 2 chaitives arches de bois, une quehue vuilde; une maissiere, assise à Nan-soubz-Thil; une boutoille de cuir et un truppier.

Venduz... [à un homme de Nan-sous-Thil], comme au plux offrant, 4 frans (1).

Recepte de mains mortes en la ville de Chaceney (2).

Biens meubles demourez du decès de feu Guillaume Chevillart, de Chaceney, et de Huguote, sa femme, hommes mainmourtaubles de Mgr en lad. ville, lesquels sont morz senz hers de leurs corps :

2599. — Une arche de foul, une chaitive mait de chaigne; 3 charretées de bois à chauffer, ou envoiron.

2600. — 2 chaitives fourmes à soir sur, 1 chaitiz ceriz; envoiron 20 gleux d'estrain, envoiron 2 charretées de fien, que es toiz que deffeurs.

2601. — 1 chaitiz bacin, 5 meneveaulx de chenave, 1 mourtier et une chaitive robe de pers, bien viez.

Vanduz... [à un homme de Chassenay], comme au plux offrant, 12 gros, et doit paier le droit de l'eglise.

2602. — Le mex et autres heretaiges desdiz Guillaume Chevillart et sa femme, escheuz à Mgr pour la cause avantdite, lesquelx sont taillaubles à velonté deux fois l'an, vanduz... [au même], comme au plux offrant, chargiez de leurs charges, 5 frans...

2603. — Un thorel de 3 ans..., vendu..., au plux offrant, 3 frans; une genice de 2 ans et son veaul..., venduz..., au plux offrant, 2 frans; un laitan suranney..., vendu..., au plux offrant, 8 gros.

2604. — Pour l'amodiacion des blefs du gaingnaige estanz es terres desdiz Guillaume et sa femme, au temps de leur trespassement, admodiez... [à deux individus]..., pour la moison

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2763, f. 5-7.

(2) Chassenay, commune d'Arnay-le-Duc, chef-lieu de canton, Côte-d'Or.

Digitized by Google

de l'an 75, comme es plux offrans, 7 sextiers de blef, mesure d'Arney, c'est à savoir 2 sextiers froment, 4 sextiers soigle et 1 sextier avene..., vandu à eulx, le sextier de froment, 5 gros, le sextier soigle, 3 gros et quart de gros, et le sextier avene, 2 gros; pour tout 25 gros; pour ce, receu d'eulx, pour led. blef, 2 frans 1 gros (1).

Esploit de main morte [advenu au duc, en la chatellenie de Montbard, du 11 novembre 1375 au 11 novembre 1376].

De Thierçainne, femme feu Jehan Jas (2), de Soloichey, morte, senz hoir de son cors, le 1er jour d'octobre 376 :

Meubles advenuz à la part de Mgr, venduz à son profit, partiz entre le chastellain (3) et Jehan Jas, mari d'icelle feu Thierçainne :

2605. — Une coutre, ung cussin de plume, une coutrepointe, 4 viez draps de lit, ung petit tauler, de 3 aulnes, et une eschevote de filley escru, tout vendu... 2 frans 1 gros.

2606. — Ung soillot de bois, ferrey, ung petit chauderon et 1 viez potier de couvre, tout vendu... 6 gros.

2607. — 3 poz et 4 escuelles d'estain, viez, et une trappe, venduz... 8 gros.

2608. — 1 petit chauderon et 1 petit bacin, viez, venduz... 1 gros.

2609. — Une courreote, 1 chemise viez, 1 devantier à brasse et ung peliçon viez, donné pour Dieu.

2610. — Ung courssot, fourrey de une viez panne de conniz, [et] une cote rouge; elle l'a donnée et laissée à l'eglise.

2611. — Une queue, 6 poinçons et une cuote de bois, venduz... 1 fran (*sic*).

2612. — Une viez mait et une chite de foul ; elles sont ou chastel en garnison.

2613. — De 10 frans que le maistre de Biaumont (4) li devoit,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2763, f. 2 v°.

(2) *Alias :* « Thierssainne, femme feu Jehan Jais... » (*Id.*, B 5311, f. 4).

(3) Évrard de Nesles. Voir ci-devant, p. 126, note 2.

(4) Il doit s'agir ici du « maistre de la maison Dieu de Beaumont sur Oise »

Digitized by Google

à la part de Mgr, 5 frans.

2614. — 10 moitons de froment, le moiton vendu 15 d., valent 7 gros demi.

2615. — 16 moitons gros blé, le moiton vendu demi gros, valent 8 gros.

2616. — Pour une certainne quantité de venoinge, advenue à la part de Mgr, vendu en taiche..., 4 frans.

2617. — 6 ouvrées de vigne..., [qui] doient à Mgr 5 gros de cense, et une ouvrée de vigne..., tout vendu à Hannequin de Flandres, souffleur de cusine [de] Mgr (1), 6 frans demi.

2618. — Pour buche, vendue... 2 gros.

Somme : 21 frans 3 gros demi (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

Le duc fit présent, pour « le jour de l'an » 1376 :

2619. — A la duchesse, de « 16 onces de perles, à 26 frans l'once », et de « 26 onces d'autres perles, à 22 frans l'once », achetées 988 fr. « à Jaques de Herh (4), marchant de Bruges » (5) ;

2620. — A « Marguerite de Bourgogne, sa fille », de « un pot doré, du prix de 27 l. 17 s. 6 d. t. » (6) ;

(canton de L'Isle-Adam, Seine-et-Oise), cité ailleurs, en 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 51).

(1) Mentionné dans un autre document de 1376 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 59); etc.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5311, f. 41.

(3) Voir les extraits de comptes publiés dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 503-505; dans les *Documents*... de Mgr Dehaisnes, t. II, p. 531-533 et 538-539; dans *L'Artillerie des ducs de Bourgogne*..., de M. Joseph Garnier, p. 7-12; et dans les *Anecdotes sur les ducs de Bourgogne*, de Max. Quantin (*Bulletin de la Soc. des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, vol. XXXVII, 1883), p. 43-44; on y trouve, en outre (p. 20-42) des extraits de comptes de 1352 à 1375.

(4) Appelé ailleurs Jacques de *Herl*, de *Herlt*, de *Hek*, de *Heck*, de *Heket*, *Jaques Le Heicht*, etc. (on verra plus loin, art. 2662, qu'il signait : *Jacop de Echt*), ce mercier brugeois apparaît dans nos comptes dès 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 53 r° et v°) et y figure jusqu'en 1386 au moins (*Id.*, liasse B 340 *bis*).

(5) *Id.*, B 1445, f. 68 v°.

(6) *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 64.

Digitized by Google

2621. — « Au conte de Flandres » et « au conte de Geneve », de « 2 fermaux d'or à pierrerie », achetés 200 fr. « à Girart de Souf et Robin de Sery, orfeivres (1), demeurans à Paris » (2);

2622. — « Aus seigneurs de La Riviere et de Chastelfromont » (3), de « 4 poz d'argent blanc », du prix de 108 fr. 3 s. t., et « 5 douzaines de tasses (4) d'argent blanc », coûtant 306 fr. et demi, le tout fourni par « Forteguerre de Forteguerre, bourgois et marchant de Bruges » (5);

2623. — « A Jehan de Rains, escuier de mons. d'Anjou (6), qui avoit presentées estrainnes de par led. mons. d'Anjou, à Mouton, escuier de la contesse de Flandres et d'Artois, qui, de par elle, avoit estrené Mgr, et au Baudet, escuier du seigneur de La Riviere (7), pour semblable », de « deux çaintures d'argent », de 46 fr. 19 s. 5 d. t., et de « un drap de soie », de 22 fr., vendus par le même marchand de Bruges (8).

2624. — De son côté, la duchesse « donna, aus estrainnes, le jour de l'an » 1376, « 1 rubi » de 22 fr. à sa mère, la comtesse de Flandres, retirée toujours « en Retelois », et « au prieur de Champaingne » (9), « unes pastrenostres d'or », de 34 fr., le tout acheté « à Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris » (10).

2625. — Il est enfin à présumer que les 2257 fr. 12 s. 6 d. t. payés, le 16 janvier, au changeur parisien H. Orlant, « pour pluseurs

---

(1) Le second de ces orfèvres m'est inconnu. Le premier est *Girart de Souaf*, garde de l'orfèvrerie de Paris en 1370-1371 et 1375-1376 (Cf. mes *Listes des orfèvres du roi*..., à la table).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68, et *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 64.

(3) Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufromont. Voir ci-devant, p. 102, note 6.

(4) Et non pas : « V XIIes de *laiton* d'argent blanc », comme l'a imprimé Mgr Dehaisnes (*Documents*..., t. II, p. 532).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68 r° et v°.

(6) Serait-ce le « Jehan de Reims, chevalier le roy... et maistre de son ostel » en 1380 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 94, n° 91)?

(7) « Baudet de Vauviller ». Cf. l' art. 1800.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68 r° et v°.

(9) « Frere Jehan Garnier, chevalier, grant prieur de Champaigne », « mess. Jehan Garnier, grand prieur en Champaingne de l'ordre du saint hospital saint Jehan de Jherusalem », est mentionné dans divers documents de 1365 (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 135, et t. CIV, f. 64 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg*., t. III, p. 557), de 1366-1369 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 11735, 11746 et 11747 et série H, liasse 1149), etc. Il était encore grand prieur de Champagne en 1384 (*Id*., liasse H 1156). D'après un titre de 1369 (*Ibid*.), il était originaire d'*Angeux* (Anjeux, canton de Vauvillers, Haute-Saône).

(10) *Id*., B 1445, f. 67.

Digitized by Google

parties de vaisselle et autres joyaux d'or, garniz de pierrerie et de perles » (1), devaient comprendre des présents offerts par le duc et la duchesse, pour les étrennes de la même année.

2626. — 2 janvier, la duchesse ordonnance 23 fr. dus « à un marchant de Rion en Auvergne..., pour la vendue de unes pastrenostres d'or, lesquelz Mme donna nagueres à sa niepce, la fille du duc de Bar (2), quant Mme la duchesse de Bar fut devers mad. dame à Jaucourt » (3).

2627. — 5 janvier, le duc fait don de 12 fr. « à un varlet qui avoit presenté à Mgr, de par le conte de Salbery (4), 3 levriers d'Angleterre » (5).

2628. — Le 13 janvier, il mandate : 5 fr. et demi dus « à Guillaume d'Alengnes, orfeivre, de Saint-Omer (6)..., pour son salaire de signer des armes de Mgr 3 douzaines et demie d'escuelles d'argent dorées, par marchié fait à lui... » ; — et 4 fr. « à Jehan Du Solier, dud. Saint-Omer, pour 24 aunes de toille et 24 toises de corde à faire les gibes de[s] tapisseries de Mgr, pour ycelles amener de Saint-Omer à Bruges » (7).

2629. — 23 janvier, « Messrs du conseil » du duc à Dijon ordonnent de payer 10 florins (de 16 s. 8 d. t. pièce) « à Mahiet de Valenciennes, orfevre (8), qui deuz lui estoient pour sa pene et salaire de faire et graver en couvre nuef grans seels et nuefs (*sic*) petis contre-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 67. — Cf. aussi l'art. 2627.

(2) Probablement l'aînée des filles du duc de Bar, Yolande, mariée, en 1380, à l'infant Jean, héritier présomptif de la couronne d'Aragon.

(3) *Ibid.*, f. 67 v°-68.

(4) Guillaume de Montagu, né le 25 juin 1328, comte de Salisbury de 1344 à sa mort, 3 juin 1397 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXIII, p. 107-110; Sidney Lee, *Dictionary of national biography*, t. XXXVIII, p. 214-215).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 102.

(6) Mgr Dehaisnes, qui a publié en partie ce texte (*Documents*..., t. II, p. 532, a imprimé : *Dalengnes*. Je crois qu'il faut plutôt lire *d'Alengnes* ou *d'Alengues*, nom du lieu d'origine de cet orfèvre, quelque localité comme Hallennes-lez-Haubourdin (canton de Haubourdin, Nord), Allaines (canton de Péronne, Somme), Halinghem (canton de Samer, Pas-de-Calais), etc. C'est, d'ailleurs, le même personnage, peut-être, que « Willaume d'Alekines, orfevre », à Saint-Omer, en 1372 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. II, p. 222, art. B 987).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 69.

(8) Appelé plus loin « Mahiet, orfevre, demourant à Dijon » (art. 2670), et « Mahiet Lallecy, orfeivre » (art. 2692). On peut, vraisemblablement, l'identifier avec « Mahieu l'orfevre », de Valenciennes, cité en 1367 (Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. I, p. 476), et qui serait venu, depuis, se fixer à Dijon.

Digitized by Google

seaulz, où sont les armes de Mgr, pour chascun envoier en chascune des chastellenies qui nouvellement ont esté delivrées à mond. seigneur ou conté de Bourgoingne (1), et aussi à Jonvelle, lesquelx seels ont esté envoiés à Jaque Paris, bailli de mond. seigneur (2), par (*sic*) les delivrer esdis chastellains » (3).

2630. — « Martine La Thierrie » (4) touche, le 23 janvier, 175 fr. à elle dus « pour 7 pieces de baudequin de Damas, que Mgr a fait acheter de li » (5).

Payé, le 27 janvier :

2631. — « A Jehan de Paris, tapissier » (6), 18 fr. « qui deuz li estoient, pour marchié fait avec lui... pour rapparillier pluseurs des tapis et draps de haute liche que, par l'espasse de trois mois ou environ, il a mis à yceulx apparillier, tant en l'ostel de Mgr comme dehors » (7);

2632. — 120 fr. dus « à Henriet le brodeur, demeurant à Dijon..., pour la façon et estoffes d'une robe de brodure, semée de cignes et

---

(1) C'étaient les châtellenies de Vesoul, Chariez, Jussey, Montbozon et Montjustin (Haute-Saône), de Baume-les-Dames et de Châtillon-le-Duc (Doubs) (Dom Plancher, *Hist de Bourg.*, t. III, p. 48, et pr., p. XXXIX-XLI). Le duc avait aussi acquis récemment, en Franche-Comté, les seigneuries de Faucogney et de Jonvelle (Haute-Saône) (*Ibid.*, p. 43).

(2) Jacques Paris de La Jaisse, nommé, le 3 octobre 1375, « bailly du duc... en sa terre du comté » de Bourgogne (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 80, et t. XXVI, f. 267), l'était encore en 1377 (*Id.*, t. XXIV, f. 80), lorsqu'il fut appelé aux fonctions de bailli d'Auxois, le 12 octobre de cette année (*Id.*, t. XXVI, f. 65). Le 15 février 1387, il devint bailli de Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 4429, f. 28 v°) et occupa ce poste jusqu'à sa mort, 27 novembre 1394 (*Id.*, B 4440, f. 33, et B 4441, f. 27 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 295; etc.).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 46 v°-47. — Le même « Mahiet de Valanciennes » toucha encore, en 1376, 1 fr. « sur la façon de certainz coings que il devoit faire pour faire giteors pour la Chambre des comptes » de Dijon (*Ibid.*, f. 49 v°).

(4) Mercière parisienne. Cf. les art. 911 et 943.

(5) *Id.*, B 1445, f. 62. — Le 17 décembre 1376, la même « Martine La Tierrie, merciere, de Paris », reçut encore 140 fr. « pour deux veluaux vermoils en grainne, que Mgr a fait... acheter d'elle, pour faire un mantel, fourrer d'ermines, pour lui » (*Id.*, *B* 1451, f. 53 v°).

(6) Ce Jean de Paris pourrait être, à la rigueur, le Jean de Jaudoigne, mentionné ci-devant (p. 193, note 1, et art. 2066); mais, contrairement à ce que j'ai avancé p. 193, note 1, ce n'est pas le « Jehainin, tapissier de Mme » en 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 110), les gages de ce dernier étant de 24 fr. par an, tandis que ceux de Jean de Jaudoigne s'élevaient à 30 livres.

(7) *Id.*, B 1445, f. 63.

Digitized by Google

levriers de perles, que il a faite pour Mgr, laquelle mond. seigneur a eue et s'en est tenuz pour contens » (1).

2633. — « Jehan Billon, demeurant à Langres » (2), donne quittance, le 28 janvier, de 80 fr. « pour 18 espées, lesquelles Mgr avoit fait acheter de lui » (3).

2634. — 28 janvier, gratification de 6 fr. « à un menestrier qui avoit joué de l'eschiquier devant Mgr » ; etc. (4).

2635. — « Jaquot de Bar sur Aube, verrier, demorant à Dijon », touche, le 29 janvier, 9 fr. à lui dus « pour reparer et refaire les verrieres de l'ostel de Mgr à Dijon, par marchié fait à lui... » (5).

2636. — 30 janvier, paiement de 28 fr. 17 s. 3 d. p. dus « à Estiene Guillaume, espicier et varlet de chambre de Mgr, demourant à Bruges..., pour 5 cierges de cire, chascun pesant 32 livres, la façon et le portaige d'iceulx 5 cierges de Bruges à Nostre-Dame d'Ardembourc (6), et aussi pour certains escuissons pour mettre sur lesdiz cierges, armoiez des armes de mons. le conte de Flandres et de Mgr, et autres despens que ycelli Estienne a fais, du commandement de Mgr exprez » (7).

2637. — 31 janvier, ordre de payer 104 fr. « à Daniel le sellier, demeurant à Bruxelles..., pour l'achat et façon de 4 harnoiz à jouster, lesquelz Mgr a euz et yceulx fait mettre en sa escuerie » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 62 v°. — « Amy Bernart, mercier, demeurant à Dijon », toucha, le 4 mars suivant, 66 fr. deux tiers à lui dus « pour 200 grosses perles de compte » qu'il avait fournies à ce brodeur, « pour ycelles emploier en l'acomplissement d'une robe semée de chapeaux, cignes et levriers de perles, que Mgr li [a] fait faire nagueres, et ycelle Mgr a eue et receue... » (*Ibid.*, f. 69 r° et v°). — Cf. l'art. 2423.

(2) Coutelier-armurier langrois. Voir l'art. 2038.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 52 v°.

(4) *Ibid.*, f. 94.

(5) *Id.*, B 4422, f. 36.

(6) Aardenburg, petite ville de Hollande, province de Zélande, à trois lieues de Bruges. — « La belle église d'Aardenburg, dédiée sous l'invocation de Notre-Dame, était célèbre dans toute la Flandre, au moyen âge, comme but de pèlerinage » (S. Luce, *Chroniques de J. Froissart*, t. II, introd., p. XVII, note 7; cf. aussi *Ibid.*, t. II, p. 39 et 226-227, et Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXIV, p. 36).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 54 v°, et *Coll. Bourgogne*, t. LIII, f. 68. — Quelques jours auparavant, le 24 janvier, le duc « offrit à la messe de Nostre-Dame d'Ardembourc, où il avoit esté en pelerinage..., aus reliques illec, 5 frans, et pour chandeles mises devant Nostre-Dame, 2 frans » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 25 v°). Au mois d'avril suivant, il fit encore une offrande de 3 fr. à cette église (*Ibid.*, f. 26).

(8) *Ibid.*, f. 55 v°.

Digitized by Google

2638. — Achat, moyennant 9 fr., le 31 janvier, de « 10 aunes de drap », « pour vestir Quoquerée, fole de Mme » (1).

2639. — 2 février, la duchesse mandate 16 gros à un homme de Dijon « pour le louaige d'u[n] sien chevaul, qu'il a baillié à Meureville, varlet de chambre de Mgr (2), pour venir dud. Dijon, de l'ordonnance de Mme, devers elle, à Jaucourt, et pour son retour aud. Dijon, ouquel voiage il a vacqué par 8 jours, par jour 2 gros t. » (3).

2640. — Le même jour, le duc ordonnance : 2 fr. et demi « à Jaques de Hek, mercier, demeurant à Bruges..., pour une plume d'otruce que Mgr avoit fait acheter de lui et pour la façon d'icelle » ; — et 13 gros « à Guillemin Harnot, barbier et varlet de chambre de Mgr, qui les avoit prestez à Mgr, pour acheter un arc et 2 trosses de fleches pour traire » (4).

2641. — « La premiere sepmaine de fevrier », 6 fr. furent payés à un individu de « Semesoinges (5), pour traire et desterrer 200 piez de cournaliers, lesquelx il a traiz environ le bois de Montuain (6), pour yceulx faire planter ou jardin de Rouvre, par l'ordenance de Mme..., par marchié fait à lui » (7) ; leur transport de Semessanges aux jardins du château de Rouvres coûta, de plus, 20 gros ; et il fut encore dépensé : « pour planter lesdiz cournaliers... ou jardin de Mme », 18 gros, prix de douze journées de trois hommes, à 1 gros et demi la journée, « senz autre chose donner » ; 16 gros, pour achat de « 1 taz de femier, pour mettre au pié desdiz cournaliers, quant l'on les plantoit » ; etc. (8). — A la fin de février, la duchesse envoya le châtelain de Rouvres (9), avec « son vallet et 2 chevaulx », « à Semur en Auxois, pour acheter des rousiers, pour planter ou jardin de Rouvre » (10).

Dépenses mandatées aux dates suivantes :

2642. — 14 février, 3 fr. 8 gros « pour 7 mains de papier, demie douzaine de parchemin rez et demie livre de cire vermeille, pour les secretaires de Mgr, pour faire pluseurs des besoingnes de mond. sei-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 65. — Cf. ci-devant, p. 324, note 1.
(2) Jean de Marville, *ymagier* du duc. Voir p. 276, note 3.
(3) *Ibid.*, f. 107.
(4) *Ibid.*, f. 55 v°.
(5) Semessanges, canton de Gevrey-Chambertin, Côte-d'Or.
(6) Bois de Mantuan, territoire de Reulle-Vergy, canton de Gevrey-Chambertin.
(7) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 23 v°.
(8) *Ibid.*, f. 23 v°-24.
(9) Compaignot Bernon. Voir ci-devant, p. 80, note 2.
(10) *Ibid.*, f. 24. — Cf. plus loin, l'art. 2790.

Digitized by Google

gneur, et pour 3 almanacs que Mgr avoit envoiez querre à Paris » (1);

2643. — 20 février, 8 l. 6 s. 8 d. « à Josset, armeurier de Mgr, tant pour les despens de li, son chevaul et son varlet et d'un sommier, faiz en alant querre, de Gand à Bruxelles, 4 paires de harnois de jouste, pour Mgr, comme pour la voiture d'iceulx, de Bruxelles audit Gand »; — et 34 s. t. « à Copin, sommelier de la chambre de Mgr, qui les avoit paiez pour 3 estuis de cuir à mettre un gobelet, une aiguiere et un creusquin, que le conte de Flandres avoit nagueres donnez à Mgr » (2);

2644. — 20 février, 14 fr. « à Lambelot de Drées, coutelier, demeurant à Dijon (3)..., pour une paire de coteaux garnis de parepain, que M[me] li avoit fait faire, pour Jehan mons[r] » (4);

2645. — 21 février, 94 fr. 7 s. 6 d. t. « à Jehan de La Gote, orfeivre, demeurant à Arras (5)..., pour la vendue... de 4 henaps, un pot et une aiguiere d'argent, pesans 15 mars 3 onces 10 esterlins d'argent, que Mgr a fait acheter de lui et yceulx donnez... au filz de la fille messire Jehan de Mornay (6), lequel Mgr avoit levez sur fons » (7);

2646. — 26 février (il n'est pas dit à qui ce fut payé) : 3 fr. « pour redorer la garnison de l'espée de Mgr et la resseoir »; 9 gros « pour faire le fermail de veluaul et forbir lad. espée »; — 6 gros « pour clouer les esperons d'argent sur un tissu neuf »; — et 7 gros et demi « pour rappariller l'un des chapeaux de parement pour Mgr » (8);

2647. — 27 février, 75 s. t. « à Roolin Blondel, qui deuz li estoient

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 79.

(2) *Ibid.*, f. 54 v°-55.

(3) Mentionné dès 1362 (*Id.*, B 11229, f. 61 v°), il travaillait encore pour le duc en 1390 (*Id.*, B 1474, f. 34). Il est question de sa veuve en 1396 (*Id.*, B 11316 *bis*, f. 28).

(4) *Id.*, B 1445, f. 52 v°.

(5) Orfèvre connu par d'autres travaux plus importants exécutés pour la cathédrale de Cambrai, en 1365-1374 (Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. I, p. 456, 505 et 517; Jules Houdoy, *Histoire... de la cathédrale de Cambrai*..., p. 162-163).

(6) Marguerite, fille de Jean de Mornay (cf. p. 370, note 3), mariée à Jean de Haverskerque (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 280). — Le 7 mars suivant, la duchesse, alors à Arras, fit don de 10 fr. « aus norrices de M[me] Marguerite de Mornay, qui avoient monstré à M[me] l'enfant de lad. damoiselle » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 97 v°).

(7) *Ibid.*, f. 69. — Mgr Dehaisnes a publié, en partie, ce passage et ceux qui figurent aux art. 2651, 2660 et 2663 (*Documents*..., t. II, p. 532).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 55 r° et v°.

Digitized by Google

pour son selaire de amener, de Paris à Arras, le chapel de parement et 16 sarges pour Mgr »; — et 60 s. t. « à Josset, armeurier de Mgr, pour satanin, qu'il a paié, pour couvrir le fourrel de l'espée de parement de Mgr » (1);

2648. — 29 février, 259 l. 13 s. t. « pour figues, raisins et autres choses pour la garnison de l'ostel de Jehan mons^r et de madamoiselle de Bourgoingne », restés à Jaucourt, pendant l'absence de leur mère (2).

2649. — Le 7 mars, la duchesse, alors à Arras, gratifie de 1 fr. « un varlet de l'yaue de L'Escluse, que avoit aporté à Mme un mantel de Frise, de par le bailli (3), et des oistres, de par mons. de Flandres » (4).

2650. — 12 mars, le duc achète de deux hommes d'Ypre, moyennant 29 fr., « 16 chiens courans », pour « mettre en sa venerie » (5).

Paiements ordonnancés par le duc aux dates suivantes (6) :

2651. — 12 mars, 36 fr. deux tiers « à Forteguerre de Forteguerre, lucquois, demeurant à Bruges, qui deuz li estoient pour l'achat... d'un gobelet d'argent doré, pesant 5 mars, au fuer de 7 frans 1 tiers le marc, lequel gobelet Mgr donna à la femme de son hoste, Jehan Talbon, demeurant à Gand, le jour de ses noces » (7);

2652. — 14 mars, 20 fr. de gratification « à 2 menestriers de vielle du roy (8), qui par pluseurs foiz avoient joué et fait mestier devant Mgr »; etc. (9);

2653. — 14 mars, 33 l. 4 s. p. dues « à Guillaume de Dieppe,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 55.

(2) *Id.*, B 1436 *bis*, f. 166. La duchesse avait quitté Jaucourt le 17 février 1376, pour aller en Artois et de là en Flandre (*Ibid.*, f. 176-177).

(3) Le bailli *de l'eau* ou bailli maritime de L'Écluse. Je n'ai pas pu découvrir le nom du titulaire de cet emploi en 1376. En 1379, c'était « Jehan Lennoët » (Arch. du Nord, série B, partie non encore inventoriée, registre B 230 de l'*État général*... de Mgr Dehaisnes, f. 14 v°; renseignement dû à l'obligeance de M. Jules Finot, archiviste du Nord).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 97 v°.

(5) *Ibid.*, f. 55.

(6) Les copies de la *Collection de Bourgogne* ont induit en erreur M. E. Petit, pour ses *Itinéraires* du mois de mars 1376 (p. 125). Il faut les rétablir ainsi : le duc quitta Eecloo le 8 au matin pour arriver le soir à Bruges; il y séjourna — sauf une excursion à L'Écluse, le 16 — jusqu'au 30, jour où il alla rejoindre la duchesse à Audenarde (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 166 r° et v°).

(7) *Id.*, B 1445, f. 68 v°. — Le duc avait passé à Gand les journées des 6 et 7 mars (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 125).

(8) Voir ci-devant, p. 221, note 5.

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 95 v°.

Digitized by Google

espicier, demeurant à Saint-Omer..., pour pluseurs parties d'espices de chambres prinses de lui pour faire de l'ypocras pour Mgr » (1);

2654. — 15 mars, 3 fr. « pour 2 paires de galoiches de liege, ovrées d'or, pour Mgr », et 1 fr. « pour une paire de semblables galoiches, pour Mme » (2);

2655. — 18 mars, 56 fr. « à Henriet, le brodeur de Mgr », pour travaux de son métier à « une selle de brodure, pour Mme » (3);

2656. — 21 mars, 8 fr. 12 d. t. « à Andrié l'arbelelstrier (*sic*), de Bruges », à savoir : « pour une taliere qu'il avoit mise en l'arbelestre à traire martelez de Mgr, 2 franz 12 gros de Flandres; pour neuer (4) et couvrir l'arc de lad. arbelestre, 12 gros de Flandres; pour paindre lad. arbelestre, 28 gros de Flandres; pour un coffre neuf à mettre les arbelestres de Mgr, 2 fr. 24 gros de Flandres; pour 2 serrures pour ledit coffre, 5 gros de Flandres; pour 12 vires, desquelles les fers sunt dorez, 37 gros de Flandres, et pour 14 vires, desquelles les fers sunt blans, 28 gros » (5);

2657. — 26 mars, 5 fr. et demi « pour almanacs et pluseurs autres certainnes choses que Mgr avoit nagueres fait acheter » à Bruges (6);

2658. — 28 mars, 489 fr. un tiers « à certain[s] marchans usuriers, demeurans à Bruges, pour la perte ou usure de 5604 frans que Mgr a fait emprunter d'eulx audit lieu, à 2 foiz et en 2 parties, c'est assavoir ou mois de janvier 1375, 2500 frans, et au mois de mars ensuivant, 3104 frans, comprins en lad. perte 21 franz 2 tiers pour le droit ou selaire des courretiers qui troverent lad. finance » (7);

2659. — 29 mars, gratification de 10 fr. « à la trompette de Mgr (8), pour achater et paier une trompette »; — de 1 fr. « à 2 petis enfens menestriers de boiche »; — de 4 fr. « à un faiseur de rondeaux, demeurant à Bruges »; etc. (9);

2660. — 29 mars, 30 fr. « à Jehan de Braibant, orfeivre, demeurant à Bruges, qui deuz li estoient pour or qu'il a delivré et mis en une çainture, pour Mgr, et pour la façon d'icelle, laquelle çainture

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 47 v°.
(2) *Ibid.*, f. 55.
(3) *Ibid.*, f. 57 v°-58. — Cf. ci-devant, art. 2439.
(4) Je crois qu'il faut plutôt lire : *nerver*, comme le porte un autre texte analogue, cité plus loin, art. 2757.
(5) *Ibid.*, f. 57.
(6) *Ibid.*, f. 63 v°.
(7) *Ibid.*, f. 128.
(8) Voir ci-devant, p. 463, note 4.
(9) *Ibid.*, f. 95 v°.

Digitized by Google

Mgr a devers li » (1).

2661. — Travaux faits aux jardins du château de Rouvres « ou mois de mars », « pour rebichier et fessourer 4 grans quartiers de terre, qui sont ou gardin de Mgr..., et puent bien contenir envoiron 6 journelz de terre..., iceulx ensemmancier tant de chouz, pourroz, pois, faves, oignons, et pluseurs autres arbes »; — achat, à Chalon et à Dijon, de « 3 livres de pourrey », à 3 gros la livre; de « 3 livres de graingne d'oignons », à 4 gros la livre; de « 4 carteroinches de pois blans », à 2 gros la livre; de « 4 carteroinches de faves », à 1 gros et demi la livre, « pour semmer esdiz jardins »; — frais « pour planter 2 quartiers de lavende ou gardin de Mme et auxi 1 quartier de liz, et les a l'on trait en 1 autre quartier oud. gardin, pour ce qu'il estoient tropt espez »; etc. (2).

Payé, le 1er avril :

2662. — 395 fr. « à Jaque de Heck, mercier, de Bruges », à lui dus « pour la vendue de 4 mars et sept onces de pelles », 2 marcs à 11 fr. l'once et 2 marcs à 9 fr. l'once, achetées par le duc « pour Mme de Bourgoingne, sa femme » (3);

2663. — 126 fr. « à Forteguerre, marchant, demorant à Bruges », savoir: « pour un drap d'or de Chippre, 56 franz; pour un autre drap d'or de Lucques, 48 franz; et pour environ un demi drap d'or bleu, broichié à triefflez, 22 franz; lesquelz draps... Mme a fait acheter dud. Forteguerre, pour elle » (4).

2664. — Achat, pour 5 fr. 5 s. t. de « 25 aunes de toille, pour faire le mandé que Mgr fit à Paris, en l'ostel de Flandres, le jeudi saint », 10 avril (5).

2665. — 11 avril, un « messagier à pié » de Chalon touche 6 gros « pour pourter de Chalon à Mascon certainnes lettres clouses à Jehan Marin, conseillier et procureur de Mgr (6), de part maistre Jaques de Latrecey, procureur d'icellui seigneur à Chalon (7), sur ce que li

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 68 v°.

(2) *Id.*, B 5754, f. 24 v°-25.

(3) *Id.*, liasse B 340, et B 1445, f. 68. — La quittance originale de ce marchand est signée : *Jacop de Echt.*

(4) *Id.*, B 1445, f. 63.

(5) *Id.*, B 1451, f. 55 v°.

(6) « Jehan Marin, de Mascon, procureur de Mgr en la court royal de Mascon », fut nommé à cette charge le 20 avril 1373 (Arch. Côte-d'Or, B 3574, f. 106 v°) et l'exerça jusqu'à sa mort, antérieure de peu au 1er décembre 1396, date de l'institution de son successeur (*Id.*, B 3598, f. 19).

(7) Jacques de Latrecey, nommé procureur du duc au bailliage de Chalon le 15 mars 1375, prit possession de cet office le 15 juillet suivant (*Id.*, B

Digitized by Google

bailli de Mascon (1) avoit osté des bois de Crusilles les penunceal x de mond. seigneur et y avoit mis les penuncealx du roy, de laquelle chose lidis maistre Jaques avoit appellé en parlement à Paris » (2).

2666. — 12 avril, payé 40 fr. « à frere Jehan de Cheveigney », de l'ordre du convent des freres mineurs de Dijon, à present lisant à Paris en la fauculté de theologie, qui assez tost doit estre promeuz en lad. fauculté, pour don fait à li par Mgr, pour li aidier à faire et acomplir ses fais pour faire sa feste » (3).

2667. — La duchesse, alors à Gand, y achète, le 14 avril, pour 4 fr., « une chaiere, pour Mme, 1 petit bam, une petite chaiere, une petite table et 2 treteaux, une damoiselle à mectre 1 miroir, tout pour madamoiselle Marguerite » (4); des « paelles et tripiez pour la chambre Mme », du prix de 2 fr. 15 s. t., « et une boite d'oignement, pour garir la chambe du petit Jobin » (5), de 15 s. t. (6).

Le changeur parisien Henri Orlant donne quittance, le 16 avril, des sommes suivantes :

2668. — 100 fr. 46 s. 2 d. t., à savoir : « pour un drageoir d'argent verrié, pesant 6 mars 2 onces, que Mgr a fait acheter de lui, pour lui mesmes, à 8 frans le marc, compté ens 1 florin franc pour l'estuy pour le mettre, 51 frans; — pour un pot doré que Mgr donna, le jour de Noel darrier passé, à madamoiselle Marguerite, pesant 3 mars 2 onces 5 esterlins, 8 frans et demi le marc, 27 fr. 17 s. 6 d. t.; — pour un gobelet taillié et doré, pesant 2 mars 2 onces 5 esterlins, que Mgr donna à Humbert de La Platiere, escuier de Mme la con-

---

3575, f. 18), et le quitta le 14 juillet 1380, ayant été élu maire de Dijon le 24 juin précédent (Arch. Côte-d'Or, B 3581, f. 20, et B 3582, f. 20 v°). Il fut maire de cette ville deux ans de suite (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 29, note) et paraît s'être retiré alors à Chalon. Je retrouve, en effet, « maistre Jaques de Latrecey, saige en droit, demorant à Chalon », en 1386 (*Id.*, B 11310, f. 87 v°-88 et 120 v°).

(1) En 1376, le bailli de Mâcon était « maistre Oudart d'Artanville » (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 271 et 310).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 3576, f. 21 v°.

(3) *Id.*, B 1445, f. 82. — Pendant son même séjour à Paris, du 9 au 24 avril (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 125), le duc fit encore don de 10 fr. « à frere Simon Bardet, de l'ordre des freres prescheurs, pour faire son fait de sa mestrise » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 26 v°).

(4) Cette jeune princesse était restée à Jaucourt, avec son frère Jean (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 183 v°).

(5) Pierre de Maizières. Voir p. 395, note 5.

(6) *Id.*, B 1445, f. 54.

Digitized by Google

tesse de Flandres (1), qui avoit aporté, de par elle, à Mme une cote de perles, à 10 frans le marc, 23 frans 8 s. 9 d. t. » (2);

2669. — 267 fr., dont 207 « pour un gobelet d'or, pesant 2 mars 4 onces 14 esterlins », à 80 fr. le marc, et 60 fr. « pour un demi saint doré, pesant 7 mars 4 onces 5 esterlins », à 8 fr. le marc, achetés par le duc, il n'est pas dit pour quel usage (3).

2670. — Le 19 avril, « Mahiet, orfevre, demourant à Dijon » (4), touche 60 s. « pour la façon des seaux de Jaucourt, c'est assavoir un grant et 1 petit, armoyez des armez de Mgr » (5).

2671. — 22 avril, passé en compte 6 fr. « que Mme [alors à Gand] avoit offert à la messe novelle du maistre des enfens bastars de mons. de Flandres » (6).

2672. — Payé, le 24 avril, 956 fr. dus « à Robinet de Varennes, brodeur et varlet de chambre de Mgr..., pour pluseurs parties de brodure de son mestier, faites pour Mgr » (7).

2673. — 26 avril, « Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris », reçoit 32 fr. « pour demi marc de perles que Mgr a fait pranre et acheter de lui, pour faire sa volenté » (8).

Dépenses mandatées par la duchesse, toujours à Gand :

2674. — Le 26 avril, 5 fr. « à Estienne Guillaume, espicier et varlet de chambre de Mgr », pour « 2 livres de sucre rosat, 2 livres de madriain, 2 livres d'anis confit et 2 livres de manus xristi en morceaux », qu'il avait fournis « pour la chambre de Mme » (9);

2675. — Le 27 avril, 1 fr. 7 s. 9 d. ob. t. « à Jehan de Romme, demeurant à Gand, pointre (10), pour un baston à faire le lit de Mme

---

(1) Fils de Humbert de La Platière, d'Arbois, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de la comtesse douairière de Flandre, etc., dont il sera question par la suite. Il était mort récemment à la date du 4 septembre 1380 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 383).

(2), (3) *Id.*, B 1445, f. 67.

(4) Cf. ci-devant, l'art. 2629.

(5) *Id.*, B 4945, f. 62 v°.

(6) *Id.*, B 1445, f. 98. — Sur les nombreux enfants naturels du comte de Flandres, cf. le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 740-741; etc. Il en sera, à diverses reprises, fait mention plus loin (art. 2708, 2716, etc.).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 62 v°.

(8) *Ibid.*, f. 67.

(9) *Ibid.*, f. 48 v°.

(10) Mgr Dehaisnes a publié peu exactement ce texte (*Documents...*, t. II, p. 531) et n'en cite pas d'autre sur le peintre Jean de Rome. J'ajouterai qu'aucun artiste de ce nom ne figure dans la liste des peintres et sculpteurs gantois de 1338 à 1539, insérée par Edmond de Busscher dans sa

Digitized by Google

et paindre ycelli à escuissons des armes de Mme » (1);

2676. — Le 27 avril, 3 fr. « à Pierre le gainier, de Gand..., pour 1 estuy de cuir, à mettre le grant bacin d'argent de Mme, 1 autre estuy à mettre un autre petit bacin d'argent, un estuy à mettre 6 enaps d'argent, et 1 estuy à mettre un grant gobelet », achetés pour la duchesse; — et 1 fr. pour acquisition de « 4 aunes de drap à couvrir les torterelles de Mme, pour les porter à Jaucourt » (2).

2677. — 27 avril, « acte par lequel Jean, duc de Berry, déclare que le fragment d'un clou de la Passion donné par lui à son frère Philippe, duc de Bourgogne, en même temps qu'une parcelle du bois de la vraie croix, lui avait été cédé, à Niort, en 1373, par le connétable Du Guesclin, qui avoit acheté ledit clou en Espagne, 4000 doubles d'or, d'un écuyer de don Pèdre, auquel le roi de Castille (3), vaincu, l'avoit remis » (4).

2678. — Passé en compte, le 29 avril, 2 fr. dont le duc, pendant son récent séjour à Paris, avait fait don « aux varlez qui font le sarqueu du roy » (5).

2679. — Au mois d'avril, il est livré « à Jehan Poncet, charpentier des menues euvres de Mgr..., plusours chesnes, rons, ploz et grant quantité de bois d'Illande (6), pour faire plusours ouvraiges pour Mgr », en l'hôtel ducal à Dijon, le tout amené de « la forest

---

Notice sur l'ancienne corporation des peintres et sculpteurs à Gand, p. 17 et suiv. (Extrait du t. XX des *Bulletins de l'Académie royale... de Belgique*, 1ère partie, 1853).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 54.

(2) *Ibid.*, f. 54. — Le 3 mai suivant, la duchesse, alors à Arras, ordonnança 6 fr. 2 s. 3 d. « à Jacot, varlet de fourriere de Mgr, pour les despens de lui et d'un autre varlet, en alant de Gand à Jaucourt, où Mme l'avoit envoié porter en une cage, sur leurs coux, tourterelles blanches » (*Ibid.*, f. 113 v°).

(3) Pierre le Cruel ou le Justicier, roi de Castille de 1350 à sa mort, 23 mars 1369.

(4) *Id.*, liasse B 301. — Siméon Luce a publié et commenté ce document dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. II, 1890-1891, p. 193-202. — La parcelle du bois de la vraie croix provenait de la Sainte-Chapelle de Paris et avait été donnée au duc de Berry par le roi Charles V (*Ibid.*, p. 193).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 26 v°. — Il faut conclure de cette mention qu'on travaillait encore en 1376 au *sarcophage* que Charles V se fit élever, de son vivant, dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Le roi l'avait commandé à son *ymagier* André Beauneveu dès 1364 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, nos 109 et 144; L. Courajod et P.-Frantz Marcou, *Catalogue* déjà cité, p. 37-38).

(6) Cf. p. 369, note 6.

Digitized by Google

d'Argilly » à Dijon (1).

2680. — Entre autres travaux effectués aux jardins de Rouvres « ou mois d'avril », quatre hommes passèrent quarante journées, à 1 gros et demi la journée, « senz autre chouse donner », « pour planter ou gardin de Mme... 8 quartiers de fresiers, esquelx avoit par avant blates et chouz roiges, lesquelx furent traiz et desrassinez » ; quatre femmes employèrent soixante journées « pour cuillir parmi les bois, là où mieulx les puent trouver, fresiers pour planter aux quartiers dessusdiz » et « pour les aidier à planter », à raison de 10 d. t. « chascune journée, senz autre chose donner » (2).

2681. — Payé 2 gros et demi à cinq femmes d'Argilly (un demi-gros à chacune), « pour remacier plusseurs chambres du chastel d'Argilly, la premiere sepmaine de may, par ce que Mgr devoit venir Argilli » (3).

2682. — 5 mai, « Colart de Paris, tapissier de haute liche, demeurant à Bruges » (4), touche 20 fr. à lui dus « pour eslargir, à certainne devise, trois des tapis de Mgr » (5).

2683. — Le 10 mai, la comtesse douairière de Flandre mande au châtelain de Hesdin (6) de se procurer du « bois sec et prest, souffisant et convenable, pour faire un char pour nostre trés chiere fille la duchesse de Bourgoingne, appellé avec vous à ce maistre Vincent (7) le huchier » (8).

2684. — La duchesse ordonnance, le 12 mai, 37 s. 6 d. t. dus « à Vincent Bouresette, bourgois d'Arraz (9)..., pour 3 livres de fil vert, que Mme a fait... acheter de lui pour apparillier sarges et tapis » (10).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 34.

(2) *Id.*, B 5754, f. 25 v°.

(3) *Id.*, B 2160, 2° compte, f. 13 v°. — Le duc y fut de passage les 20-21 mai (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 126).

(4) Seule mention connue de ce tapissier brugeois. Je rectifie le texte qu'en a publié Mgr Dehaisnes (*Documents...*, t. II, p. 532).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 63 v°.

(6) Colard de Sains, dit L'Aigle, chevalier, nommé châtelain de Hesdin le 23 août 1370 (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. I, p. 131, art. A 97), occupait encore cet emploi en 1401 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 486). Il était seigneur de Ricquemesnil (commune de Hem, canton de Doullens, Somme) (*Ibid.*; Arch. du Nord, liasse B 1842, n° 61; Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 767; etc.).

(7) « Vincent le huchier » travaillait déjà à Hesdin en 1359-1360 (Arch. du Pas-de-Calais, liasse A 806, n° 1, f. 5 v°, 8 et 14 v°).

(8) J.-M. Richard, *Inventaire* cité, t. II, p. 105, art. A 762.

(9) Cf. ci-devant, p. 368, note 5.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 64 v°; Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 532.

Digitized by Google

2685. — 15 mai, payé 28 fr. « à Huart le verrier, d'Arras » (1), et 12 fr. « à Rasse le poitier, dud. lieu..., pour 2 orreloiges que Mgr a fait acheter d'eulz, pour envoier en Bourgoingne » (2). — D'après un mandement du duc du 16 mars 1377, ces deux « orreloiges » furent expédiées en Bourgogne « dans « une queue » et « un coffre de bois », achetés 8 s. p., plus 4 s. p. « pour le salaire d'un ouvrier qui avoit reliée et enfonsée lad. queue ». L'emballage fut fait avec soin : on acheta de l'avoine « pour mettre avec lesdis orreloiges, afin qu'il ne fussent despeciés », ainsi que de la « toille et corde pour ensarpillier 9 cloiches et les contrepois appartenans auxdis orreloiges » (3).

2686. — Mandaté, le 21 mai : 14 l. t. à un épicier de Troyes, « pour 2 livres d'anis confit, 4 livres de madrian, 4 livres de noix confites, 4 livres de sucre en plate et pour 4 livres de morseaux, la livre 10 s. t. » ; — 3 fr. et demi « à Jehan de Barenville, gainier (4), pour couvrir de cur bouli deux flacons d'argent et quatre botailles de voirre, pour Mme » ; — et 10 s. t. à un individu « pour aporter les choses dessusd. dudit Troies devers Mme, à Jaucourt » (5).

2687. — « Jehan Le Bourset, verrier, demorant à Dijon », donne quittance, le 22 mai, de 12 gros 7 d. ob., « pour 5 piez demi de verre d'Argonne par lui mis en deux panneax de verriere, qui ont esté mis ou retrait de Mgr », au palais ducal de Dijon, et de 3 gros « pour esclarcir et raperillier deux autres panneaux de verriere qui sont en l'oratoire » dudit palais (6).

2688. — 22 mai, la duchesse, alors à Paris, gratifie « un pauvre homme de Louvres » (7) de 2 fr., « pour ce que il avoit donné à Mme [pour madamoiselle] Marguerite 1 petit chien noir qui mene 1 petit chariot » (8).

---

(1) Artiste travaillant à Douai en 1373-1377 (Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. I, p. 518, et t. II, p. 528, 535 et 540).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 49 v°; Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 539.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 50 v°.

(4) Gainier troyen. Voir l'art. 2388.

(5) *Id.*, B 1445, f. 49. — La duchesse avait quitté sa résidence de Jaucourt le 17 février précédent (cf. p. 499, note 2). Elle n'y revint pas au retour de son voyage en Artois, en Flandre et à Paris; elle rejoignit le duc à Melun, le 6 juillet, l'accompagna jusqu'au 18 août et vint se fixer, le 25, à Châtillon-sur-Seine, où ses deux enfants étaient arrivés, de Jaucourt, dès le 21 mai (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 179 v°-180 et 183 v°).

(6) *Id.*, B 4422, f. 37.

(7) Louvres, canton de Luzarches, Seine-et-Oise.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 97.

Digitized by Google

Extraits des *escroes* de l'hôtel du duc pour la journée du 26 mai (1):

2689. — Payé : 5 s. 4 d. « à Josset l'armeurier (2), pour faire fourbir et netoier le bacinet de Mgr » ; — 16 s. p. « pour une aulne de drap pour l'oustoer de Mgr, que Duret (3) garde » ; etc. ;

2690. — Dépensé : « pour vin et pommes pour Mgr, après dormir, 4 s. » ; — « pour herbe (4), 16 d. » ; « pour erbe pour la chanbre Mgr, 8 d. » ; — « pour 50 livres de chandoillez de bougie », à 3 sols la livre, 7 l. 10 s. ; — « pour 1 cent de pommez, 6 s. » ; « pour fresez, 4 s. » ; — « pour faiçon de 2 pastez de lanproiez, 12 d. » ; etc. ;

2691. — Achat : de « 30 pieces de beuf », « 16 moutons », « 14 chevriaux », « 100 poullez », « 716 eufs », « 4 chappons » ; — de « moustarde », « porée et persin », « oingnons », « lart », « sain », « canelle », « gingenbre » ; — de « 2 pintes de vin pour laver les chevaux de Mgr » (5) ; etc. (6).

2692. — 28 mai, le duc mande de payer 30 s. t. « à Mahiet Lallecy, orfeivre (7), pour faire un seel et graver pour le parlement de Mgr à Beaune » (8).

2693. — « Benedic Du Gal, marchant, de Paris », touche 28 fr., le 28 mai, « pour 1 satanin bleu renforcié, que il a delivré, du commandement de Mgr, à Mme, pour fere faire un courset pour elle » (9).

2694. — Payé, le 30 mai, 131 fr. 15 s. t. dus « à Nicolas Le Flament, drapier, demeurant à Paris..., pour 11 aunes d'escarlette

---

(1) Philippe le Hardi était alors en route pour Saint-Antoine en Viennois (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 127).

(2) L'armurier du duc. Voir p. 223, note 12.

(3) Un des valets de chambre du duc. Voir p. 238, note 3.

(4) Mention très fréquente dans les *escroes* de l'hôtel ducal. Ceux du 29 mai suivant portent : « pour erbe à joincher, 12 d. » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 366). — Sur l'usage de ces *jonchées*, cf. Marcel Canat, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne...*, p. 83-84 ; Ét. Picard, notice déjà citée sur *Les Jardins du château de Rouvres*, p. 162 ; etc.

(5) Pareille dépense et d'autres remèdes pour les chevaux figurent souvent dans les *escroes* de l'hôtel ducal de 1376. C'est ainsi qu'il fut payé : le 27 mai, 4 sols « pour 2 pintes de miel et une pinte de vinaigre pour chevaux » ; le 30 mai, 20 deniers « pour 2 pintes de vin, pour laver chevax malades de Mgr » ; le 8 juin, 20 d. à un « barbier, pour rere quatre chevaux, bleciez sur les doz » (Arch. Côte-d'Or, liasse B 366) ; le 14 juillet, 6 s. 4 d. « pour feurre et vin à laver les chevaux de Mgr », et 5 s. « pour demi cent de costeres » (*Id.*, liasse B 320 *bis*) ; etc.

(6) *Id.*, liasse B 366, *escroes* du 26 mai 1376.

(7) Voir ci-devant, art. 2629 et 2670.

(8) *Id.*, B 1445, f. 119 v°. Voir plus loin, l'art. 2765.

(9) *Ibid.*, f. 66.

Digitized by Google

morée, pour faire une robe de 3 pieces, pour Mme », à 5 fr. et demi l'aune; — « pour 11 aunes de pers de Brucelles, pour faire une robe de 3 pieces, pour mad. dame »; « pour 7 aunes de vert, pour faire 2 coursez pour mad. dame »; « pour 3 aunes et demie d'un drap nays de Brucelles, pour faire une cote hardie pour Mme..., et pour 7 aunes d'un mabré verdelet, pour faire une courte robe pour mad. dame », le tout à 2 fr. et demi l'aune » (1); etc.

2695. — 31 mai, « la ville de Chalon » fait présent au duc, de passage dans cette ville, de deux queues de vin, d'une teneur de six muids; « l'evesque de Chalon » (2), de deux queues également, de même contenance (3).

2696. — Le même jour, passé en compte 12 fr. de gratification « à 7 menesterelles qui jouerent [la veille], à Mascon, devant Mgr »; — et 3 fr. « à Aiglantine la menesterelle et à sa compaigne, qui ont chanté devant Mgr, à Chalon » (4).

2697. — « Ou mois de may », les travaux exécutés aux jardins de Rouvres comprennent : 30 journées d'ouvriers « pour reffuir les vignes qui sont sur les tonnes et pavoillons du gardin »; 10 journées d'ouvriers « pour souteler les blates, lavende et liz dud. gardin »; 35 journées d'ouvrières « pour sarcler, en pluseurs lieux ou gardin de Mgr..., tant en blates, chouz roiges, cournoliers, rousiers et fresiers, comme autre part oud. gardin »; 16 journées d'ouvrières « pour cuillir la fleur de la lavende, les rouses et la fleur du liz et celles fleurs mectre saichier pour en faire poudre, en la maniere que Mme l'a ordonné »; etc., — la journée d'homme et celle de femme au même prix que précédemment (art. 2641 et 2680) (5).

2698. — Payé : 6 gros « à Lambert Berate, chappus, demorant à Rouvre, pour 3 journéez de lui, faites ou mois de may 376, pour apparoillier et mettre en estat [au château de Rouvres] le grant hostevant de la chambre de parement, qui par pourreture estoit cheuz; pour chascune journée, senz autre chose donner, 2 gros »; — et 8 gros à un autre ouvrier « pour 4 journéez de lui faites [en mai également] pour faire 1 lovre [de bois] que l'en a fait en l'alée par où l'en va de la chambre Mgr au retrait, pour ce que l'en n'y veoit point; pour chas-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 59.
(2) Nicolas de Vères, évêque de Chalon, du 12 mai 1374 à sa mort, 8 novembre 1386 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 158). — Cf. ci-devant, p. 377, note 1.
(3) Arch. Côte-d'Or, liasse B 366, *escroes* du 31 mai.
(4) *Id.*, B 1451, f. 77 r° et v°.
(5) *Id.*, B 5754, f. 25 v°-26.

Digitized by Google

cune journée 2 gros » (1).

2699. — 1er juin, gratification de 2 fr. « à un oblier de Chalon, qui avoit presenté à Mgr ung entremez, fait de la façon d'un chastel d'oublées » (2).

2700. — 6 juin, ordre de payer 3 fr. à un individu « pour faire ses despens, en alant, de Mombar à Jaucour, mener devers Jehan monsr, un cerf que Mgr li envoioit » (3).

2701. — Même jour, mandatement de 16 fr. dus « à Josset de Halle, orfeivre et varlet de chambre de Mgr..., pour 2 onces d'or fin qu'il avoit achetées, en oultre 2 onces et 1 tresel or, à 18 quaraz, que Mme lui avoit bailliées, pour faire une boteneure, pour madamoiselle Marguerite, laquelle mad. dame a eue et receue dud. Josset » (4).

Le 7 juin, la duchesse, alors à Paris, ordonnance :

2702. — 35 fr. dus « à un marchant d'Arras..., pour unes patenostres et un fremaillet d'or, que Mgr fit acheter de lui, et iceulz donnez à la contesse de Roucy » (5); et 7 fr. « à un autre marchant dud. Arras pour deux botonneures d'argent dorées et 2 pieces de quevreschiez que Mme donna lors aus femes de chambre de la con-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 17 v°.

(2) *Id.*, B 1451, f. 45 v°-46.

(3) *Id.*, B 1445, f. 118. — Les comptes nous apprennent, d'autre part, que, du 4 avril au 31 octobre 1377, il fut fourni du foin et « un picotin » d'avoine, par jour, « pour une bische que Mme laissa à Jaucourt, quant elle s'en parti, laquelle fu mise es fossez » du château (*Id.*, B 4945, f. 89). On donna, outre du foin, un demi-boisseau d'avoine, du 1er novembre 1377 au 15 mai suivant, et « un picotin » seulement de ce jour au 30 novembre 1378, « au serf et à la biche qui sunt es fossez du chastel de Jaucourt » (*Id.*, B 4946, f. 38 r° et v°, et liasse B 11828, dossier Jaucourt). Du 4 janvier 1381 au 4 janvier suivant, « un cerf, une biche et un petit servat de deux ans, qui sont es foussés du chasteaul de Jaucourt », reçurent, « un chascun jour, demi boisseaul d'avaine » (*Id.*, B 4947, f. 72); etc. — Il sera question plus loin, en 1377, des cerfs conservés dans le parc du château d'Aisey-le-Duc.

(4) *Id.*, B 1445, f. 67 v°.

(5) En citant ce texte, Mgr Dehaisnes (*Documents...*, t. II, p. 539) a imprimé par erreur *Renty*. — Fille unique de Robert II, comte de Roucy (canton de Neufchâtel-sur-Aisne, Aisne), Isabelle de Roucy épousa, en 1364, un des fils de Jean Ier de Flandre, comte de Namur, Louis de Namur, seigneur de Peteghem (gros bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale) et de Bailleul (chef-lieu de canton, Nord), mort avant le 18 août 1386 (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 750, et t. VIII, p. 867). Elle eut de longs et scandaleux démêlés avec son mari, vendit le comté de Roucy au duc d'Anjou vers 1384 (Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXII, f. 259-260; etc.) et était morte récemment à la date de janvier 1396 (*Ibid.*, t. XV, p. 236).

Digitized by Google

tesse de Roucy » (1);

2703. — 27 fr. 16 s. 6 d. dus « à Henriet Orlant, changeur à Paris..., pour une cope d'argent dorée, pesans 4 mars 2 onces et 5 esterlins, le marc au pris de 6 franz demi, laquelle cope Mgr a fait pranre et acheter de lui pour icelle donner à la fille Jehan de Saint-Julien (2), damoiselle de la royne, qui avoit esté mariée de nouvel » (3).

2704. — Extraits des dépenses de l'hôtel ducal pour la journée du 7 juin : « pour oubléez (4), 2 s. »; « pour herbe, 15 d. t. »; — « pour civos et laituez, 15 d. »; « pour porée et persin, 3 s. »; — « pour 1 millier d'eufs, 60 s. »; « pour 2 douzaines de fromaiges, 14 s. »; — « pour demie [livre] de gingenbre batu, 4 s. 2 d. »; « pour demie livre de sucre, 8 s. 4 d. »; — « pour 2 quarriaux pour Mgr, 40 s.; pour petit poisson, 20 d.; pour une brame, 2 perchez, une anguille, 4 chevenez, 23 s. 4 d. »; — « pour faiçon de 8 douzaines 4 tartez, 16 s. 8 d. »; — « pour pois, 2 s. »; — « pour 3 pintez d'uille, 15 s.; pour 8 pintez de vinaigre, 10 s. 8 d.; pour 5 pintez de verjus, 5 s. »; — « pour 5 livres de ris, 10 s. »; — « pour 1 cent de pommez, 3 s. 4 d.; pour un panier de cerizes (5), 5 s.; pour frezes, 3 s. 4 d. »; etc. (6).

Passé en compte, le 8 juin :

2705. — 4 fr. donnés par la duchesse, alors à Paris, « à plusours oivriers de brodure, qui avoient aidié à faire rais de solois sur un chaperon pour Mme » (7);

2706. — Une gratification de 6 fr. « à Jaquemin, le barbier de Mme de Flandres, qui avoit seignié Mgr »; et une autre de 20 fr. « aus varlez de l'ostel du seigneur de La Riviere, où Mgr avoit esté esbatre (8) 2 jours » (9);

2707. — D'autres « dons » encore : « au jardinier du seigneur de La Riviere, pour don que Mgr li fit nagueres quant il fut esbatre es jar-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60.

(2) C'était un écuyer de la reine. Voir ci-devant, art. 961.

(3) *Ibid.*, f. 60.

(4) Les oublies sont une des friandises le plus fréquemment mentionnées, à cette époque, dans les *escroes* des hôtels du duc, de la duchesse et de leurs enfants (*Id.*, liasses B 311 *bis*, 320-322, 366, 386, etc.

(5) Le 29 mai précédent, il avait été dépensé 6 s. 8 d. « pour cerisez »; le 8 juin, « 1 panier de cerisez » fut acheté 5 s. (*Id.*, liasse B 366, *escroes* des 29 mai et 8 juin 1376); etc.

(6) *Ibid.*, « escroes » du 7 juin 1376.

(7) *Id.*, B 1451, f. 51 v°.

(8) Cette dépense devait remonter au dernier séjour du duc à Paris, du 9 au 24 avril (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 125).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 101 v°.

Digitized by Google

dins dud. seigneur de La Riviere, 1 franc; — à un varlet qui avoit aporté à Mgr, de par le conte de Flandres, vaisselle de verrerie, pour semblable, 1 franc; — et aus varlez de Henriet le brodeur (1), qui ont ovré de brodure, sur un courset de perles que ledit Henriet avoit novellement fait pour Mme..., 2 frans » (2);

2708. — 9 fr. dus « à Allebret, orfevre du conte de Flandres (3)..., pour la façon de petites escuelles et plas d'argent qu'il a faiz, du commandement de Mme, pour esbatre madamoiselle Marguerite »; — 10 fr. « à un marchant de Paris pour la vendicion d'un drap de soie que Mme avoit donné à Louys, son frere, bastart de Flandres (4), pour un pourpoint pour lui », plus 2 fr. « pour la façon dudit pourpoint » (5).

2709. — « Henriet le brodeur, demeurant à Dijon », donne quittance, le 9 juin, de 140 fr. à lui dus « pour la façon d'un corset que il fait, pour Mme, qui est à M, de quoy un P et 2 oiseaux font l'amme, et est l'ovraige de perles, seant sur satanin azuré » (6).

2710. — Entre autres frais de l'hôtel du duc pour le 10 juin, il fut payé : « pour oublées, 2 s. »; « pour une buée, 2 s. »; « pour erbes, 15 d. »; — « pour 3 pintez de moustarde, 7 s. 6 d. »; « pour saffrent, graine et gingenbre, 11 s. 3 d. »; — « pour frezes et cerizes, 11 s. 8 d. »; — « pour faiçon de 30 douzaines de raviollez, 15 s.; pour faiçon de 10 douzaines de pastez, 20 s. »; — « pour 90 pieces de beuf,

---

(1) Henriet de Compiègne, brodeur dijonnais. Voir ci-devant, p. 154, note 2, et plus loin, l'art. 2709.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 96 v°.

(3) En publiant ce texte dans ses *Archives des arts, sciences et lettres...* (t. III, p. 279), Alexandre Pinchart a identifié l'orfèvre dont il est ici question avec Aubert de Hyter, graveur des monnaies du comte de Flandre en 1362-1374 (cf. les *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas...*, du même auteur, t. I, p. 68-69). — Mgr Dehaisnes a reproduit le passage de nos comptes relatif à cet artiste (*Documents...*, t. II, p. 539). Il n'en cite pas d'autre mention; je n'en connais pas non plus.

(4) Louis, dit *Le Haze*, bâtard de Flandre, chevalier, l'aîné des nombreux enfants naturels du comte de Flandre (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 740), apparaît à mainte reprise dans les documents à partir de 1372-1373 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, 1re partie, p. 331, art. B 478, et 2e partie, p. 267, art. B 1273), et mourut sans postérité légitime, en 1396, dans l'expédition de Hongrie (*Ibid.*, 2e partie, p. 270, art. B 1277, etc.). Il fut chambellan du duc (Arch. du Nord, B 1599, f. 30, 34 et 60 v°; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 43). — Sur ce personnage, consulter, entre autres sources imprimées, Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXI, p. 270; il y est signalé à partir de 1370.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60.

(6) *Id.*, B 1445, f. 66.

Digitized by Google

4 l. 10 s.; pour 28 moutons, 14 l.; pour 14 veaux, 8 l. 4 s. »; « pour 32 oisons, 4 l.; pour 176 poullez, 4 l. »; « pour un lart entier, 100 s. »; « pour 2 quariaux [et] une braime, 60 s. »; — « pour 10 cuillers de fust, 3 s. 4 d. »; « pour 2 grans cuillers de fust, 20 d. »; « pour 4 pos de terre et balais, 2 s. 1 d. »; etc. (1).

2711. — 14 juin, « les lombars de Chalon » font présent au duc, séjournant alors dans cette ville, de 1 muid 4 setiers de vin. — Il fut acheté, ce jour-là, pour l'hôtel ducal : « oubléez », 2 s.; « herbe et rayme », 20 d.; — « 4 livres de canelle », à 16 s. 8 d. la livre; « une livre de graine », 20 s.; — « 800 d'eufs », 48 s.; « 7 douzaines de fromaiges », 49 s.; — « 25 brochès à pottaigier », 100 s.; « 22 anguillez », 73 s. 4 d.; « une lamproie », 5 s.; — « 3 paniers de cerizes », 13 s. 4 d.; « 1 cent de pommez », 5 s.; — « 2 cens de crochez à tendre chambres », 40 s.; « 5 pesteux de fust et 2 pellez », 5 s.; etc. (2).

2712. — 15 juin, « les lombars de Chalon » font encore cadeau au duc de trois muids de vin. — Les dépenses de l'hôtel ducal pour cette journée comprennent, notamment : 2 s. « pour oubléez »; 2 s. 6 d. « pour herbe et rayme »; — 43 s. 9 d. pour 21 « livres d'amandes », à 2 s. 1 d. la livre; — 20 s. « pour 4 cens de pomez »; 13 s. 4 d. « pour 3 paniers de cerisez »; 10 d. « pour groisellez et feullez de vuigne »; — 42 s. « pour faiçon de 21 douzaines de pastez de beuf et de venoison »; 12 s. « pour 6 douzaines de dariollez »; — 7 l. 10 s. « pour 150 pieces de beuf »; 17 l. « pour 34 moutons »; 8 l. 8 s. « pour 14 veaux »; 12 s. 6 d. « pour 5 chevriaux »; — 4 l. 7 s. 6 d. « pour 35 oisons »; 15 l. 3 s. 4 d. « pour 364 poullez »; 3 s. 9 d. « pour 3 chappons de pailler »; — 72 s. « pour 12 cens d'eufs »; 8 l. 10 s. « pour 2 lars entiers »; — 4 s. 4 d., payés à un « chappuis », « pour faire contrerostiers pour faire le rost »; — 40 s. « pour 400 escuelles de fust pour garnison »; 15 d. « pour 7 pos de terre »; etc. (3).

2713. — Paiement des gages dus « à Jehan de Beaumer, paintre de Mgr (4), ordonné par mond. seigneur à venir de Paris en Bour-

(1) Arch. Côte-d'Or, liasse B 386, *escroes* du 10 juin 1376.

(2) *Id.*, liasse B 366, *escroes* du 14 juin 1376.

(3) *Ibid.*, « escroes » du 15 juin 1376.

(4) Originaire, sans doute, d'une des cinq localités du Pas-de-Calais et de la Somme qui portent le nom de Beaumetz, Jean de Beaumetz (*Beaumer*, *Beaumez*, *Beaumés*, *Beaumeix*, *Beaumex*, *Biaumez*, *Biaumés*, *Beaulmez*, *Beaulmelx*, *Beaulmés*, etc., *Johannes de Bellomanso;* il signait *Biaumés*), habita tout d'abord Arras (Mgr Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre...*, p. 495), puis vint s'établir, en 1361, à Valenciennes (*Ibid.*, p. 495-496, et *Documents...*, t. I, p. 437 et 440). On perd sa trace jusque vers 1371, date à laquelle on le retrouve fixé à Paris (Arch. Côte-d'Or,

Digitized by Google

goingne pour illec ouvrer, pour mond. seigneur, de son mestier, à 4 groz viez de gaiges par jour pour lui et un varlet, tant come il plaira à mond. seigneur, par mandement de mond. seigneur, sur ce fait, donné à Dijon 21 de juing 376; et vuelt mond. seigneur et a ordonné par son mandement que ledit Beaumez soit paiez de sesdis gaiges du 5e jour de may 376, qui partit de Paris, par l'ordonnance de Mgr, pour venir en Bourgoingne...; et aussi vuelt mond. seigneur et a ordonné par sond. mandement que l'en li administre coleurs et autres chouses qui li seront neccessaires pour les ouvraiges qu'il fera pour mond. seigneur, et le pris qu'il costeront, par raportant certifficacion de lui, estre allouée (*sic*) es comptes » du bailliage de Dijon (1).

2714. — 26 juin, mandatement de 3 fr. « pour amener de France en Bourgoingne 1 petit mulet que Mgr envoioit à Jehan mons^r » (2).

27 juin, la duchesse ordonnance :

2715. — 6 fr. dus « à Gauthier Michiau, de Paris (3), pour 19 paires de solers, pour Mme; 4 paires de solers dorez, pour Jehan mons^r; 4 paires d'autres solers roiges escorchiez, pour Jehan mons^r; et 6 paires de solers, pour madamoiselle Marguerite » (4);

2716. — 5 fr. « au Bourgoignon, cousturier, demeurant à Paris (5),

---

B 11312, f. 88). C'est là que Philippe le Hardi, pendant un de ses séjours à Paris, — du 9 au 24 avril 1376, — le choisit pour remplacer son peintre en titre Jean d'Arbois, qui n'apparaît plus dans nos comptes après le 19 octobre 1375 (cf. ci-devant, p. 333, note 5). Beaumetz quitta Paris, le 5 mai, pour aller prendre possession de son poste en Bourgogne, et il l'occupa jusqu'à sa mort, 16 octobre 1396 (Arch. Côte-d'Or, B 4440, f. 31, et B 4441, f. 26 v°). — Sur cet artiste, consulter, comme principales sources imprimées, Mgr Dehaisnes, *ouvrages cités*, aux tables, et C. Mongenet, *La Chartreuse de Dijon*..., t. I, p. 113-118, 130-134, 174-176, 194, 199-201, 225, 236-237, 247-248, 260, 266-267 et 276-277.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4422, f. 22 r° et v°. — Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. II, p. 532-533; C. Monget, *ouvr. cité*, t. I, p. 115.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 132. — Le 24 novembre 1374, le duc, alors en Champagne, avait gratifié de 4 fr., un individu de Saint-Flavy, « pour ce qu'il avoit donné à Mgr un petit poulain blanc, et pour ses despens en menant led. poulain dud. Saint-Flavy à Montbar, par devers Jehan mons^r, et en retournant en son hostel » (*Id.*, B 1444, f. 75).

(3) Cordonnier parisien, déjà fournisseur du duc en 1375 (*Id.*, B 1445, f. 58). Il est qualifié de « cordouannier de Mgr » en 1381 (*Id.*, liasse B 394, dossier Tailleurs), et l'était encore de Jean sans Peur en 1406 (*Id.*, B 1543, f. 159).

(4) *Id.*, B 1445, f. 54.

(5) Ce « cousturier » travaillait pour la cour de Navarre en 1377 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 215, n° 108). Il appartenait, peut-être, à la même famille que « Jehan Le Bourguignon, tailleur de Mme la royne », —

Digitized by Google

pour la façon et estoffes de 4 gipons de soye pour Louys, frere bastart de Mme » (1).

2717. — Payé : 2 fr. « à Jehan de Chevrey, archiers, demorant à Beaune, pour faire 1 hostevant en la chambre Jehan monsr [au château de Rouvres]..., par marchié fait à lui tout en taiche, la darreniere sepmaine de juing 376 » ; et 8 gros « à Goichot le serrurier, demorant à Dijon, pour mettre ou guichot dudit ostevant 1 liquot, fermant à 2 clés, et aussi 2 fraitiz de fer, tout ce acheté de lui » (2).

2718. — « Ou mois de juing », des ouvriers furent occupés quarante journées, aux jardins de Rouvres, « pour tiersoier les troilles qui sont sur les tonnes et pavoillons dud. gardin », et dix journées, « pour effuillier lesd. vignes, pour mieulx amander les rasins estant en icelles », la journée toujours au même prix (cf. les art. 2641, 2680 et 2697); — on sabla, avec de la « greve, prise en la riviere de l'Oiche », « pluseurs des aulées du gardin de Mme, pour ce qui li (*sic*) avoit si maulvaiz chemin que l'on n'y povoit auler » (3).

2719. — 1er juillet, « Henriet Horlant, changeur et bourgois de Paris », donne quittance de 155 fr. à lui dus « pour 6 onces 4 esterlins de pelles, que Mgr a fait acheter de lui, l'once 25 frans, et ycelles baillier à Henriet, brodeur de Mgr, pour mettre en un scot de perles qu'il faisoit pour Mme » (4).

2720. — Le 9 juillet, « maistre Mahuet de Rougy, charpentier de

---

Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, — en 1316-1317 (Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*..., p. 27 et suiv.; *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie*..., p. 6 et suiv.), et que Thevenin ou Étienne Le Bourguignon, « armeurier [*alias* : « armeurier et broudeur »] de mons. le duc d'Orliens et son varlet de chambre », en 1352-1353 (Arch. Nat., KK 8, f. 110 v°, 116 r° et v°, 117,... et 169 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 54. — Cf. ci-devant, p. 511, note 4.

(2) *Id.*, B 5754, f. 18.

(3) *Ibid.*, f. 26 r° et v°. — « Ou mois de juillet 376 », il y eut trente-deux journées d'hommes, au même prix, « pour traire tous les chouz, pourroz, syvoz et autres arbes non pourtans flour du gardin Mme, laquelle commanda... y faire preaulx et autres arbes planter, quant temps sera » (*Ibid.*, f. 26 v°). — « Ou mois d'aoust 376 », on acheta d'un homme de « Quelonges » (Collonges-lez-Premières, canton de Genlis, Côte-d'Or), moyennant 1 fr., non compris le transport, « cent gevalles de verges, pour mettre et amploier es losanges » des « tonnes » du « gardin de Mgr », chaque javelle contenant « 25 verges »; et on sabla, avec de la « greve », tirée de l'Ouche, les « aulées et santiers faiz de novel ou gardin de Mme » (*Ibid.*, f. 27). — « Ou mois de septembre 376 », on sabla, avec du « gros saublon » de l'Ouche, « pluseurs des tonnes dud. gardin, pour cause du maul chemin quil estoit » (*Ibid.*, f. 27 v°).

(4) *Id.*, B 1445, f. 69 v°-70. — Cf. les art. 2707 et 2709.

Digitized by Google

menuz ouvreges, et son filz, appellé Andriet » (1), s'engagent, « par marchié fait à eux en taiche par le chastellain d'Argilli (2) et maistre Jehan Pinsset, charpantier de Mgr en menuz ovreges », à « fere pluseurs ouvreges de leur mestier » au château d'Argilly, entre autres, à « fere [en la chambre de Mme] ung ottevant qui se devise par troiz parties, et sera de cincq piés ou environ de quarreure, et doit pourter bon enchapement dessus et bones albes voies, et doit pourter quatre foilloles, et doit pourter deux pourteries pourtant deux uxeries, toutes enchassilliez, et bons pilers entour, là où il appartiendra » (3).

2721. — « Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris », touche, le 12 juillet, 27 fr. 7 s. 6 d. t. « pour pluseurs parties d'azur, d'or fin et autres choses delivrées à Beaumez, paintre de Mgr, pour convertir en pluseurs ouvrages de son mestier » (4).

Extraits des dépenses de l'hôtel du duc pour la journée du 14 juillet (5) :

2722. — « Oblées pour Mgr et Mme », 2 s.; — « 3 chopines de moustarde », 4 s. 6 d.; « 1 stier de verjus », 5 s.; « verjus de grain », 15 d.; « une chopine de vinaigre», 10 d.; — 5 « fromaiges », 3 s. 8 d.; — « pois viez », 2 s., « pois en cousse », 4 s.; — « 1 panier de cerises », 2 s. 6 d.; « 1 cent demi de poires », 3 s. 9 d.; — « 28 moutons », 14 l.; « 3 veaux », 36 s.; — « 82 poullez », 68 s. 4 d.; « 3 chappons », 3 s. 9 d.; 28 « paires de pigons », 23 s. 4 d.; — « 1 quartier de lart », 16 s.; etc.;

2723. — Achat de vin, à 100 s., 66 s. 8 d. et 50 s. le muid; — « loier de 6 pairez de draps de lit..., pour 3 jours », 6 s.; — « 4 cruches », 3 s. 4 d.; etc. (6).

Paiements mandatés par le duc aux dates suivantes :

---

(1) Le même André de *Rougy* ou de *Roigy*, « charpentier de menues euvres », exécuta d'autres travaux de menuiserie au château de Rouvres, de 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 17 et 18) à 1380 (*Id.*, B 5757, f. 9 r° et v°, 10 v°, 11 et 15), au palais ducal de Dijon, en 1377-1379 (*Id.*, B 4423, f. 25, B 4424, f. 20 v°, 21 v°, etc., et B 4425, f. 24, 24 v° et 25); etc.

(2) Guillemot Rougeot, institué châtelain d'Argilly le 1er février 1375, le fut jusqu'au 5 juillet 1377 (*Id.*, B 2160, 1er compte, f. 1, et 3e compte, f. 1). Il devint, en mai 1378, châtelain de La Perrière (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 122 v°), et l'était encore en 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 5056, f. 1 et 66).

(3) *Id.*, B 2160, 2e compte, f. 17 v°.

(4) *Id.*, B 1445, f. 48 v°.

(5) Philippe le Hardi était alors en voyage; la duchesse l'accompagnait (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 128).

(6) Arch. Côte-d'Or, liasse B 320 *bis*, « escroes » du 14 juillet 1376.

Digitized by Google

2724. — 16 juillet, 5 fr. dus à Girart (1) de Haynaut, demeurant à Paris, paintre..., pour paindre une chaiere et une damoiselle pour M[me], pour lui atourner » (2);

2725. — 25 juillet, 172 fr. « à Benedic Du Gal, marchant de Paris..., pour 2 queues de baudequin broichié d'or fin alixandrin, piece 28 franz...; pour 2 baudequinz vermeulx d'oultre mer, piece 26 franz...; et pour 8 pieces de tiercelins pers, 8 franz piece », le tout acheté de lui par le duc, il n'est pas dit pour quel usage (3);

2726. — 31 juillet, 36 fr. « à mess. Guy de La Trimoille et Guillaume, son frere, chambellans de Mgr, pour un drap de soie et un baudequin que Mgr avoit perdu à eulx au jeu de paume » (4).

2727. — Entre le mois d'octobre 1375 et le mois d'août 1376, il fut payé 160 fr. « à Jaques de Herl, mercier de Bruges..., pour un drap de haute liche que Mgr a acheté de lui » (5).

2728. — Mention de « toille et autres choses achettées... pour rapparoillier les tantes et pavoillons de Mgr, en esté 1376 » (6).

2729. — Payé 200 fr., le 11 août, « à frere Guillaume de Valen, confesseur de Mgr, pour convertir en la façon d'unes heures que Mgr lui avoit ordonnées faire faire à Paris, pour mond. seigneur, esquelles mond. seigneur avoit ordonné estre mises pluseurs oroisons et autres choses » (7).

2730. — 13 août, ordonnancé : 12 fr. dus à un drapier de Dijon « pour drap que Mgr a fait pranre et acheté de lui, et icellui mond. seigneur donna au varlet de son liepart, pour lui vestir et avoir ses autres neccessitez »; et 1 fr. « audit varlet du lieupart, pour une gebiciere de grosse toille, pour porter la char dud. lieupart, et pour les despens du varlet qui garde icelly » (8).

2731. — 15 août, « Jehan Poncet, charpentier des menues euvres de charpenterie de Mgr », touche 3 fr. « pour bois acheté par lui pour faire une litiere pour M[me] » (9).

2732. — 18 août, achat, à Chalon, pour 4 fr., de « 8 rasealz de

---

(1) Les *Documents*... de Mgr Dehaisnes (t. II, p. 532) portent par erreur : *Evrart*.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 57. — Je ne connais pas d'autre mention de ce peintre.

(3) *Ibid.*, f. 66.

(4) *Ibid.*, f. 66 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 66.

(6) *Id.*, B 4010, f. 7.

(7) *Id.*, B 1445, f. 27.

(8) *Id.*, B 1451, f. 52 v°.

(9) *Id.*, B 4423, f. 27.

Digitized by Google

sel..., bailliez et delivrez à Estiene d'Arbo, veneur de Mgr (1), pour saler les venoisons que lidis Estiene et les autres veneurs de mond. seigneur ont prins et prandront, en ceste presente année, anviron Chalon » (2).

2733. — « Jehan de Besançon, brodeur, demeurant à Troies » (3), donne quittance, le 28 août, de 120 fr. à lui dus « pour la façon d'un scot vermeil, qu'il avoit ouvré de brodure de perles, pour Mme » (4).

2734. — 29 août, passé en dépense : 3 florins « pour deux draps de lit, pour enfutrer partie des joiaux de Mgr » ; — 3 fr. « pour asseoir 2 saffirs en l'une des jarretieres de Mgr et recloer un clo en l'une de ses ceintures de perles » ; — et 1 fr. « pour raperoillier et redorer la saliere de Mgr » (5).

Aux dates suivantes, il est payé :

2735. — 30 août, 36 fr. « à Thomas d'Ippegio, marchant, demeurant en Avignon..., pour deux saffirs que Mgr a fait pranre et acheté de lui » (6);

2736. — 31 août, 21 fr. 8 s. 4 d. t. « à Guillemin d'Eschenon, drapier, demeurant à Dijon (7)..., pour... 10 aunes et demie de brunette de Douay, que Mgr a fait achete[r] de lui, l'aune 2 franz..., pour faire... un habit pour le trespassement du duc d'Orliens » (8);

2737. — 3 septembre, 64 fr. « à Jehan de Baaly, demeurant à Avi-

---

(1) Étienne d'Arbo, écuyer, qualifié tantôt, comme ici, de veneur du duc, tantôt de « maistre veneur de Mgr » et de « premier veneur de Mgr », à partir de 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 4010, f. 6 et 18, B 4011, f. 10, 12 v°, B 1451, f. 48, 72 v° et 112; etc.), mourut en fonction peu de temps avant le 17 avril 1384 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 4 v°). C'est un nom à ajouter à la liste des veneurs de Philippe le Hardi donnée par M. Ét. Picard (*La Vénerie... des ducs de Bourg.*, p. 37-39).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 3576, f. 29 v°. — Le 14 juillet 1377, il fut encore acheté, pour 7 fr. 2 gros, « 2 charges 3 benastes de sel », remises « à Estienne d'Arbo, premier veneur de Mgr, pour saler les venoisons des cerfs qui, en ceste presente saison, seront prinses (*sic*) par les veneurs de mond. seigneur » (*Id.*, B 1451, f. 112). — Voir ci-devant, les art. 1645 et 2103.

(3) C'est le « Jehan Figueret, de Besançon, brodeur, demeurant à Troies », mentionné précédemment (art. 2343). Il est encore question de lui plus loin (p. 521, note 6).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 65.

(5) *Id.*, B 1451, f. 44 r° et v°.

(6) *Ibid.*, f. 60.

(7) Drapier dijonnais exerçant déjà son négoce en 1375 (*Id.*, B 1444, f. 51, et B 11281, f. 47 et 51), mort avant 1392 (*Id.*, B 11316, f. 19 v°). Son fils, « Monin d'Eschenon », continuait alors à Dijon le commerce de la draperie (*Ibid.*).

(8) *Id.*, B 1451, f. 52. — Cf. l'art. 2405.

Digitized by Google

gnon, qui deus lui estoient pour un saffir que Mgr avoit fait achete[r] de lui » (1);

2738. — 4 septembre, 150 fr., « à Pierre Guillaume, marchant, demorant en Avignon..., pour un dyamant que Mgr avoit... acheté de lui » (2);

2739. — 4 septembre, 100 fr. « à maistre Guillaume Foucque, procureur de Mgr en court de Rome (3), pour racheter plusours bulles pour Mgr et pour M[me] et pour aucuns de leurs gens » (4).

2740. — Porté en compte, le 4 septembre également, les gratifications suivantes du duc : 8 fr. « à la trompette de Mgr (5)..., pour lui vestir et pour faire un pennom, armoié des armes de Mgr, pour sa trompette » (6); — 1 fr. « à un povre arcevesque d'Ermenie » (7); — 1 fr. « aux ouvriers du pont d'Avignon » (8); — 32 s. t. « aux courdeliers du Pont-Saint-Esprit (9), qui demanderent le vin pour Dieu »; etc. (10).

La duchesse mandate :

2741. — Le 9 septembre, 1 fr. 4 gros « à Nicolas Drouhot (11),

---

(1), (2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60.

(3) *Alias* : « maistre Guillaume Foulques, de Nuis, procureur de Mgr en court de Rome » (*Ibid.*, f. 75 v°). Il l'était déjà en 1374 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 61) et l'était encore en 1380 et 1382 (*Ibid.*, et Arch. Côte-d'Or, B 2770, f. 29).

(4) *Id.*, B 1451, f. 16.

(5) Voir ci-devant, p. 463, note 4.

(6) *Ibid.*, f. 73 v°-74.

(7) Ce texte est trop vague pour qu'on puisse identifier le prélat dont il s'agit là. On n'a, d'ailleurs, que des listes incomplètes des archevêques arméniens du XIV[e] siècle (cf. les répertoires de Gams et de Eubel, aux tables). — En 1364, le roi avait fait aumône de 100 fr. à un évêque arménien, « povre et desherité par les mescreanz » (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 123.

(8) Le duc avait séjourné dans cette ville du 25 août 1376 au 4 septembre suivant (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 130). — La mention de son offrande à l'œuvre du « pont d'Avignon » est à ajouter aux rares renseignements que l'on possède sur l'histoire de ce pont entre 1349 et 1390 (R.-I. Disambec [Richard-Joseph de Cambis], *La Vie et les miracles de saint Benezet, fondateur du pont d'Avignon...*, p. 67-69; Aug. Canron, *Histoire de saint Benezet... et des frères de l'œuvre du pont d'Avignon...*, p. 180; P. A. [Achard], *Les Ponts du département de Vaucluse*, dans l'*Annuaire* de 1870 de ce département, p. 64-65; etc.).

(9) Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton, Gard. — Le duc y était arrivé, de Valence, le 23 août au soir, et en était reparti le 25 au matin pour Avignon (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 170 v°).

(10) *Id.*, B 1451, f. 17 v°.

(11) *Truffier*, cité précédemment, art. 1406, 1454 et 2430.

Digitized by Google

pour porter truffes et lettres closes, de par Mme, à Paris, à la royne » (1);

2742. — Le 12 septembre, 2 fr. de gratification « à un varlet, qui avoit presenté à Mme des perdrix, de par l'evesque (2) de Chalon » (3).

2743. — 14 septembre, passé en dépense des « dons » récemment faits par le duc, entre autres : 2 fr. « à plusours chanteresses, que chanterent devant Mgr »; — 4 fr. « à une menestriere de guisterne, qui fit feste devant Mgr à Valence » (4); — 6 fr. « au nain (5) du car-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 93 v°.

(2) Nicolas de Vères. Voir p. 508, note 2.

(3) *Ibid.*, f. 18.

(4) Le duc avait été de passage à Valence les 22-23 août et 7-8 septembre 1376 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 130).

(5) Il est rarement question de *nains* dans les comptes royaux et princiers du xive siècle. L'ouvrage le plus complet et le plus récent sur la matière (Édouard Garnier, *Les Nains et les Géants*, Paris, 1884, in-16, p. 95-96) n'a rien ajouté à l'unique mention que A. Jal ait recueillie pour cette époque (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire...*, p. 895), la « naine » de la reine Isabeau de Bavière en 1386, ou, plus exactement, en 1387 (Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie...*, p. 239), naine qui s'appelait « dame Aelips » (*Ibid.*, p. 303). On peut citer cependant: 1308, « la naine de la reine de Navarre », Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, femme de Louis X le Hutin, alors roi de Navarre (J.-M. Richard, *Invent. somm. des Arch. du Pas-de-Calais*, t. I, p. 233, art. A 242, et *Une petite nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne...*, p. 172); — 1316, 1317 et 1320, « le nain » de la reine Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, femme de Philippe V le Long (Bibl. Nat., ms. latin 16068, f. 97; Arch. Nat., P 2288, p. 914: C. Leber, *Collection des... dissertations, notices...*, t. XIX, p. 67 ; Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie..*, p. 12); — 1326, « la naine » de la reine Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles IV le Bel (Bibl. Nat., mss. fr. 7852, p. 546, et 7855, p. 299). Dès la fin du xiiie siècle, les princes et les grands feudataires avaient aussi des nains. Je signalerai entre autres : 1298, le nain de Robert II, comte de Flandre, « Calot Jehan », qui, après la mort de celui-ci (1302), passa au service de sa fille, Mahaut d'Artois, mariée à Othon IV, comte de Bourgogne, et décéda en 1328 (J.-M. Richard, *Invent.* cité, t. I, p. 4, 278, 285, 339, 351, 354 et 363, art. A 2, 313, 326, 417, 445, 453 et 474, et t. II, p. 231, art. A 1003 ; *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourg.*, p. 50, 54 et 111); 1302, « Guillot », autre nain du même comte Robert II (J.-M. Richard, *Invent.* cité, t. I, p. 190, art. A 178), et, en 1300, les deux nains de sa troisième femme, Marguerite d'Avesnes (*Ibid.*, t. I, p. 174 et 177, art. A 159 et 161); 1310, « Perrinet, le petit nain » de la même comtesse Mahaut (*Ibid.*, t. I, p. 248 et 254, art. A 263 et 274); — 1335, « Johanes, li nains » de Louis Ier, comte de Flandre (A.-G.-B. Schayes, *Analectes archéologiques, historiques..., concernant principalement la Belgique*, p. 17); — 1350, « Thibault, le nain » de Philippe de Valois, duc d'Orléans (Bibl. Nat., mss. fr. 7852, p. 890, 896 et 899, 7855, p. 456, 458 et

Digitized by Google

dinal de Therouainne » (1).

2744. — « Jehan (2) d'Arbo, premier veneur de Mgr », donne quittance, le 15 septembre, de 100 fr. dont le duc avait gratifié ses « veneurs..., pour ce qu'il prinrent Jehan monsr à la chace, la premiere fois qui fut chacier avec Mgr, pour don fait à eulx ceste fois, de grace especial, par Mgr, pour racheter led. Jehan monsr » (3).

2745. — 16 septembre, « Anthonne Banniet, marchant, du Peuil » (4), touche 30 fr. « pour un saffir que Mgr a acheté et eu de

---

460, et 20684, p. 209); — 1371-1373, « mess. Robert Du Boquet » et « maistre Guillaume Guerin », nains du duc de Berry (Arch. Nat., KK 251, f. 19 v°, 32, 32 v°, 70 v°, 71, 74, 75 v°, 79 v°, 97 v°, 99, 122 v°, 123 et 134 v°), le premier vivant encore en 1378 (*Id.*, KK 252, f. 178); — 1380-1384, « le nein », « le petit neyn » de Louis II de Male, comte de Flandre (Jules Finot, *Invent. somm. des Archives du Nord*, t. VII, p. 8, 10, 12 et 18, art. B 3236, 3238, 3239 et 3240; Arch. du Pas-de-Calais, liasse A 799, n° 29). — On verra plus loin, en 1388, que le duc de Bourgogne avait alors un *géant*; mais je n'ai trouvé nulle part jusqu'ici qu'il eut un nain. — Il faut rappeler enfin, pour mémoire, la ballade d'Eust. Deschamps sur le « petit nain » « maistre Jehan Tastevin », en 1377 (*Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, édition de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. IV, p. 324-325, et t. XI, p. 264).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 73 v°. — Fils de Gilles II Aycelin, seigneur de Montaigut (Glaine-Montaigut, canton de Billom, Puy-de-Dôme) et de Châteldon (chef-lieu de canton, Puy-de-Dôme), Gilles Aycelin de Montaigut, mentionné dès 1330, occupa le siège épiscopal de Thérouanne du 2 mars 1356 au 17 septembre 1361, date de sa promotion au cardinalat; il fut chancelier de France de mars (?) 1357 au 28 septembre 1361 et mourut à Avignon le 5 décembre 1378 (P. Frizon, *Gallia purpurata...*, p. 378-379; Ant. Aubery, *Hist. générale des cardinaux*, t. I, p. 521-523; Fr. Du Chesne, *Hist. de tous les cardinaux françois...*, t. I, p. 566-568, et t. II, p. 399-401 et 613-616; Fr. Du Chesne, *Hist. des chanceliers... de France...*, p. 337-338 et 344-348; Ét. Baluze, *Vitae paparum avenionensium*, t. I, col. 341, 455, 856, 956-958 et 1269, et t. II, col. 760, 792, 814 et 847; le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 303 et 331-332; *Gallia christ.*, t. X, col. 1561; Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi...*, t. I, p. 19 et 367; Siméon Luce, *Chron. de J. Froissart*, t. VI, sommaire, p. XII, note 1; Oct. Morel, *La Grande Chancellerie royale...*, p. 41 et 237-243; etc. Du Chesne, le P. Anselme, etc., l'ont confondu avec Gilles Aycelin de Bellemère, évêque successivement de Lavaur (1383), du Puy (1390) et d'Avignon (1392), mort en 1407 (Conr. Eubel, *ouvr. cité*, p. 91, 126 et 548; etc.).

(2) Lire : *Estienne* (voir ci-devant, art. 2732). — Jean d'Arbo était un autre personnage dont il sera question plus loin, en 1377.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 72 v°.

(4) Il doit s'agir ici du Puy-en-Velay (chef-lieu du département de la Haute-Loire). Les saphirs du Puy jouissaient d'une certaine célébrité au moyen âge; ils figurent déjà, sous le nom de *zaffiri* et *zaffirioli de Podio*,

Digitized by Google

lui et icelli mis en ses coffres » (1).

2746. — Le 19 septembre, le duc fait rembourser 1 fr. « à Hennequin le somelier (2), que il avoit paié pour l'achat d'une chuette à bracer » (3).

2747. — Le même jour, ce prince, « sur le bon rapport qui luy... a été fait » de « Michel Regnart », le « commet pour chasser aux loups, par tout son pays de Bourgogne et luy ordonne, pour chaque loup qu'il prendra et détruira, 20 s. t., et pour chaque louve, 24 » (4).

Le changeur parisien Henri Orlant touche, les 22 et 23 septembre :

2748. — 142 fr. 3 s. 4 d. t., à savoir : « pour 5 onces 14 esterlins de perles, à 10 franz l'once, 57 franz; pour une once d'autres perles plus grosses, 24 franz; pour 4 onces d'autres perles, à 8 franz l'once, 32 franz; et pour 400 perles rondes, la piece 14 deniers par., 29 franz 3 s. 4 d. t., lesquelles perles dessusd. Mme a fait... acheter de li pour mettre en un surcot de perles (5) que mad. dame fasoit faire à Troies, pour elle » (6);

---

dans l'*Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*, en 1295, publié par M. E. Molinier, nos 150, 575 et 634. Les anneaux du Puy (*eniaus dou Pui*) sont mentionnés dès 1266 (*Mém. de la Société... des Antiquaires de France*, t. XXXII, 1871, p. 166, 185, 190, 205 et 206; « les buletes dorées, blanches et esmailliées, faictes dou Pui en Averne », et les « aneaux et verges du Pui », en 1389-1390 (Gust. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, p. 306); « les menues pierres de la riviere du Puy », en 1416 (Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 154, no 567). « L'orfèvrerie était l'une des plus anciennes et des plus florissantes industries du Puy au moyen âge » (Aug. Chassaing, *Notes sur l'orfèvrerie du Puy au moyen âge et à la Renaissance*, dans les *Annales de la Soc. d'agriculture, sciences...* du Puy, t. XXXI, 1870-1871, 2e partie, p. 41. Cf. aussi Aymard et Hipp. Malègue, *Album photographique d'archéologie religieuse*, Le Puy, 1857, in-fol., p. 3-6; etc.). — Parmi les orfèvres, « vendeurs d'anealx et graveurs de seelx » qui fréquentaient les foires de Chalon-sur-Saône dans la seconde moitié du XIVe siècle, on trouve : en 1368, « Anthoinne Boyer, du Peud » (Arch. Côte-d'Or, B 3570, f. 38), même marchand, peut-être, que celui cité à l'art. 2745; en 1370, « Jehan Flandy, du Peu » (*Id.*, B 3572, f. 42); en 1377, « Bertholomey Menade, du Puiz » (*Id.*, B 3577, f. 7 vo); etc.

(1) *Id.*, B 1451, f. 61.

(2) Hennequin ou Jean Teste, « sommelier de la chambre de Mgr » en 1376-1377 (*Id.*, B 1445, f. 98 et 99, B 1451, f. 64 vo, 73, etc.), puis « varlet de chambre de Mgr » de 1377 (*Ibid.*, f. 86) à 1388 au moins (*Id.*, liasses B 394, dossier Tailleurs, et B 395).

(3) *Id.*, B 1451, f. 45 vo.

(4) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 267. — Voir ci-devant, art. 2094.

(5) Cf. art. 2733.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60 vo. — D'autre part, le 29 septembre

Digitized by Google

2749. — 50 fr., « pour un anneau, ouquel avoit un saphir, que Mgr a... acheté et eu de lui, et icelli donna à l'evesque de Troies (1), à sa nouvelle venue audit lieu » (2);

2750. — 46 fr. 13 s. 9 d. t., « pour la vendue d'une ceinture d'argent, pesant 7 mars 6 onces 5 esterlins, à 6 franz le marc, que Mgr a fait... acheter de lui, et icelle Mme donna à l'un des chambellains du conte de Vertus, qui li avoit presentez, de par li, jumens et draps d'or » (3).

2751. — Le 22 septembre, un valet de chambre de la duchesse envoie un exprès, de Dijon à Châtillon-sur-Seine, où elle résidait alors (4), la prévenir « du fait de certains [de ses] joiaux qui avoient esté amblez à Dijon » (5). Le 25, les « gens des comptes de Mgr à Dijon » chargèrent un autre exprès de « aler devers certains devins, pour savoir qui avoit amblez lesdiz joiaux » (6).

2752. — « Jehan Billon, coustelier, demorant à Lengres », touche, le 26 septembre, 80 fr. à lui dus « pour 16 espées pour le saingler et 2 fers de glaive, que Mgr a fait... acheter de lui pour faire son plesir » (7).

2753. — 27 septembre, achat, à Paris, où le duc était alors auprès du roi, de « un velual de lainne, pour faire couvertes pour le lieupart de Mgr », du prix de 5 fr., et de « une corde de soie, pour tenir led. lieupart », coûtant 3 fr. 12 s. 6 d. t. (8).

---

suivant, la duchesse ordonnança 7 fr. 10 s. t. dus « à Jasques de Herl, marchant de Bruges..., pour une once de semance de perles, que Mme a fait... acheter de lui, pour icelles convertir en la façon d'un surcot de perles que mad. dame avoit fait faire nagueres à Troies, pour elle, par Jehan de Besançon » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60 v°).

(1) Pierre de Villiers. Voir p. 386, note 4.

(2) *Ibid.*, f. 62.

(3) *Ibid.*, f. 60 r° et v°.

(4) Elle y résida du 25 août au 6 octobre 1376 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 179 v°-180 v°).

(5) *Id.*, B 1451, f. 107. — C'était « les coussins de perles de Mme » (*Ibid.*, f. 84 v°). Voir aussi ci-devant l'art. 2458.

(6) *Ibid.*, f. 107. — Un fripier de Dijon, soupçonné de ce vol, fut arrêté et « detenu prisonnier à Dijon, par un mois », puis relâché, ayant « esté trouvé innocent » de cette accusation (*Ibid.*, f. 107).

(7) *Ibid.*, f. 45. — Il lui fut encore payé, le 3 décembre suivant, 68 fr. « pour 14 espées que Mgr a fait pranre et acheter de lui, en sa presence, pour en faire sa volenté », et 65 fr. « pour dix grans espées, la piece 5 frans..., [et] pour 5 autres menues espées, la piece 3 frans..., lesquelles espées Mgr a fait... acheter de lui, pour en faire sa volenté » (*Ibid.*, f. 46 v°).

(8) *Ibid.*, f. 52. — Cf. les art. 2436, 2445 et 2730.

Digitized by Google

La duchesse mandate :

2754. — Le 27 septembre, 22 fr. à un individu de « Hesdin, tant pour son salaire comme pour les despens de lui, d'un varlet et 3 chevaux qui avoient amené, de Hesdin à Chastoillon, un grant chair couvert, que Mme de Saint-Valier (1) envoioit à Mme » (2);

2755. — Le 29 septembre, 20 fr. « à Jehanne de Poissy, femme de chambre de Mme, qui deus lui estoient pour un sien gobelet d'argent doré, pesant 2 mars, le marc 10 franz, que Mme a fait pranre et acheté d'elle et icelli mad. dame donna à l'enfent de Duret, varlet de chambre de Mgr, lequel elle fit tenir sur fons » (3); — et 10 fr. 17 s. 6 d. t. « à Gillet le lormier, de Troies..., pour une paire d'esperons dorez, pour Mme, et pour deux coliers de soie pour deux de ses levriers » (4);

2756. — Le 30 septembre, 3 fr. 7 s. et demi (5), « pour l'achat », à Brazey-en-Plaine, « pour [la mise en] sacs » et pour le transport de Brazey à Châtillon-sur-Seine, où elle séjournait, de « 6 quarterainches de millet, moitief pilé et l'autre non » (6).

Passé en compte, aux dates suivantes :

2757. — 30 septembre, « à Robin l'abalestrier, demeurant à Paris (7)..., pour nerver et couvrir l'abalestre qui fut donnée à Mgr à Bruges, darrierement que il y fu (8), 26 soulz par.; à lui, pour paindre lad. arbalestre de fin or et ouvrer, 29 s. p. »; etc. (9);

2758. — 3 octobre, « à Guillaume de Viezmolins, Girart de

(1) Cf. ci-devant, p. 444, note 9.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 109.

(3) *Ibid.*, f. 61 v°.

(4) *Ibid.*, f. 44 v°.

(5) Le mauvais état du ms. rend douteuse la lecture du mot *demi*.

(6) *Id.*, B 3440, f. 18. — C'est, sans doute, de ce millet qu'il s'agit dans un mandement de la duchesse, du 3 octobre suivant, ordonnançant 14 fr. et demi « à Copin du chariot de Mme, pour mener, sur une charrecte, à deux chevaux, du millet que Mme envoioit à Gand à mons. de Flandres », et 4 fr. « à Nicolas Drouhot, de Villers-le-Duc, pour porter lettres closes et truffes, de par Mme, de Chastoillon sur Saine à Gand, au conte de Flandres » (*Id.*, B 1451, f. 93 v°-94).

(7) Même personnage, apparemment, que « Robin Present, artilleur » à Paris, cité dans nos comptes en 1390 (*Id.*, B 1479, 2e compte, f. 70 r° et v°), « Robin Presant », « Robert Present », « arbalestrier », *alias :* « artilleur », à Paris, fournisseur du duc d'Orléans en 1403 (British Museum, addit. chart., nos 2600-2602), et « Robertus Present, artilliator castri Luppare », artilleur du Louvre en 1404-1408 (Arch. Nat., KK 16, f. 157 v°).

(8) Le duc avait séjourné à Bruges du 1er au 5 mars 1376 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 125).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 44 v°.

Digitized by Google

Naelles, Gillet Brisejon et Guiot de Chaumont, menestriers (1), qui avoient joué de leur mestier devant Mme, aux noces Jehan de Nemur, varlet de chambre de Mme, pour don fait à eulx [par la duchesse], 6 frans » (2);

2759. — 4 octobre, 54 fr. dus « à Jehan Bonnot, mercier et bourgois de Troyes..., pour deux draps de soye », achetés « pour Jehan et Marguerite, noz enfans » (3);

2760. — 5 octobre, 5 fr. 3 gros trois quarts, pour achat de « 14 milliers d'espingles et 4 livres de savon, pour Mme » (4);

2761. — 8 octobre, 9 fr. « à Hennequin Du Vivier, orfevre de

---

(1) Le premier de ces *menestriers* habitait Dijon et figure dans nos comptes dès 1364 (Arch. Côte-d'Or, B 1417, f. 49). C'est le « Guillermus de Viezmolins, mimus, Dyvioni commorans », mentionné dans un texte de 1370 (*Id.*, B 11277, f. 3 v°). Le 3 mai 1388, il conclut avec deux autres ménétriers dijonnais le curieux acte d'association suivant : « Guillaume de Viezmolin, Pierre de Saint-Mairey et Jehan Durandel, menestriers, demorans à Dijon, font entre eulx les convencions et associacions que s'enseuguent : c'est assavoir que il promectent ensemble excerce[r] la science et musique de menestriers, par le terme de deux ans, commensant à l'ensenssion Nostre Seigneur prochainement venant et continuelment seuguant, à mitié gain et despens et missions. Et promectent chescun excercer le mieulx que il pourra, en tous lieux où il seront mander, et raporter verité li ung à l'autre de tout ce que il gaigneront et que leur sera donné. Et ou cas que li ung d'eulx ne voudroit tenir la compagnie et que il seroit refusant ou deffaillant de tenir et adcomplir ladicte societé, que il soit amandauble à chescun des autres deux [de] quatre frans d'or, à pranre sur touz ses biens, etc. Obligant biens et corps, renunçant à toutes lectres, etc., et au benefice de clergie, etc. *Dominica post Philippum et Jacobum* » [1388] (*Id.*, B 11302, f. 162 v°). — Je citerai aussi de lui un autre intéressant contrat, en date du 19 février 1389 : « Jehan, filz Hugues de Vautravers, menestrel, se loue et commande », pour deux ans, « à Guillaume de Viezmolins, de Dijon, menestrel..., pour le servir et obeyr en fait de menestrandie [et] en ouvrages de vignes, de champs, de terres et autres choses licites et honnestes que il pourra faire [à] son proufit et que commander li volra, excepté batre en grange et faucher. Et par led. temps, led. Guillaume le doit introduire, de son pooir, en l'art et mestier de menestrandie ; et, avec ce, en la fin du terme, li doit baillier led. Guillaume, à cause de salaire, 4 frans d'or ; et, durant led. terme, led. Guillaume li doit administrer son vivre de bouche, chauceure et vestemens, bien et souffisamment, selon son estat et ses neccessitez » (*Id.*, B 11288, f. 156 v°-157). — Le nom de « Guillaume de Viezmolin » apparaît encore dans des documents dijonnais de 1393 (*Id.*, B 11316, f. 149) et de 1395 (*Id.*, B 11289, f. 46 v°).

(2) *Id.*, B 1451, f. 94.

(3) *Id.*, liasse B 365, dossier Drapiers. — La quittance de ce mercier est du 14 février suivant (*Ibid.*).

(4) *Id.*, B 1451, f. 44 v°.

Digitized by Google

Mgr, pour l'argent de la dorure et la façon de la courroie de l'eaume de joustes de Mgr » (1).

2762. — « La sepmaine de la feste saint Luc euvangeliste » (2) et la semaine suivante, « plusours journées d'oivriers de charpenterie [furent] faites en la maison de Mgr, devant le grant hostel de Mgr à Dijon, pour faire l'ouvreur [de] Beaumer, paintre de mond. seigneur, pour paindre le chair de Mme » (3); il fut, de plus, acheté « 32 aunes de toille... pour faire et bouchier à clerc (*sic*) les fenestres dud. ouvreur » (4).

2763. — Payé, vers le 25 avril 1377, 3 s. 4 d. t. dus « à Aubry le potier (5)..., pour une cornete d'estaing, par lui livrée en l'ostel de Jehan monsr, ou mois d'octobre 376 » (6).

2764. — Parmi les « Amandes, composicions... » du bailliage de Dijon, du « mois de Pasques 76 » (7) à la Toussaint suivante, j'en mentionnerai une de 60 fr. prononcée contre deux jeunes gens « d'Oroux (8), pour une composicion par eulx faite... sur ce que, environ la feste de la nativité saint Jehan Baptiste 376, les dessus nommez, avec » un autre garçon dud. lieu (9), « estoient alez par nuiit en une vigne ou finaige d'Oroux... et d'icelle vigne avoient

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60 v°.

(2) La Saint-Luc est le 18 octobre.

(3) Sur ce « chariot nuef » de la duchesse, voir plus loin, les art. 2800, etc.

(4) *Id.*, B 4423, f. 25 v°. — Dans le même compte, il est question de « l'ostel de la basse court de l'ostel [ducal à Dijon], où demeure Beaumer, paintre de Mgr » (*Ibid.*, f. 27 et 27 v°-28); de « la maison où demeure Beaumez, paintre de Mgr » (*Ibid.*, f. 25 et 26); de « la chambre où Beaumez estoit loigiez » (*Ibid.*, f. 25); de « la chambre Beaumer, paintre de Mgr » (*Ibid.*, f. 22 v°); de « la sale où Beaumer fait le chariot de Mme »; du « celier où Beaumer demeure », des « deux souliers où Beaumer demeure » (*Ibid.*, f. 26 v°); de « la chambre où gisent les varlez Beaumez, paintre de Mgr » (*Ibid.*, f. 23 v°); etc. Le 7 octobre 1376, il fut payé 18 gros « à Regnaut de Gray, serrurier, demorant à Dijon, pour ouvraiges de son mestier, qu'il a livré à Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre de Mgr, c'est assavoir pour 3 serrures, dont les deux sont à ressort et l'autre à boce, tout de fer, garnies de 6 clefs, lesquelles ont esté mises en la chapelle et en l'oratoire de Mgr à Dijon [on verra plus loin, art. 2770, 2800, etc., que Beaumetz y exécutait alors des peintures] et en 1 coffre pour garder l'ouvraige dud. paintre et les coleurs de Mgr » (*Ibid.*, f. 37 v°).

(5) Aubri d'Arceau, potier dijonnais. Voir p. 174, note 3.

(6) *Id.*, B 1452, f. 31 r° et v°, et B 1436 *bis*, f. 196.

(7) En 1376, Pâques tomba le 13 avril.

(8) Aujourd'hui Saint-Aubin, canton de Nolay, Côte-d'Or.

(9) Condamné, pour le même fait, à 25 fr. d'amende (Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 7).

Digitized by Google

arraigiez plusours ceps et verges garnis de rasins, et aussi en escouerent une partie à batons et à verges...; pour ce, consideré leur jounesce et la fauculté de leurs biens, 60 franz » (1).

2765. — Entre autres « Condempnacions d'argent faites, au proffit de Mgr, en son pallement de Beaune, tenu l'an 1376 » (2), figure une somme de 300 l. t., versée par le « curatour donné aux biens demeurez du deceps de feu mess. Guillaume d'Antuilly, chevalier (3), pour une condempnacion faite contre lui de 300 l. t., à pranre sur lesdiz biens, pour l'amende de plusours excès et delis (4) que led. messire Guillaume fit à son vivant, lui estant chastellain et capitain de Moncenis » (5).

2766. — 1er novembre, payé 16 fr. 22 d. ob. t. dus « à Henriet Orlant, demeurant à Paris..., pour l'argent et façon d'un calice et deux channettes d'argent dorées, pour la chapelle de Mgr, oultre l'argent brisié que frere Guillaume de Valein, confesseur de Mgr, li avoit baillié pour faire lesdiz calices (*sic*) et channettes » (6).

Le duc ordonnance :

2767. — Le 2 novembre, 2 fr. et demi « à Demoingin de Relampont (7), auquel il estoient deus pour recoudre et rapareillier trois courtines, un dossier et demi ciel de satanin de l'une des chambres de Mgr, et pour la façon d'un doublet de satanin, pour mettre sur le

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 7.

(2) Cette session du parlement de Beaune dura du 18 mai au 22 juin 1376 (Arch. Nat., JJ 319, f. 32-55 v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 49; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 127 et 504; etc.).

(3) Les documents bourguignons mentionnent ce Guillaume d'Antully dès 1344 (Bibl. Nat., ms. fr. 10430, p. 300). Il fut bailli d'Amont, en Franche-Comté, de mai 1353 au début de 1359 (L. Gollut, *Les Mémoires historiques de la République séquanoise*, nouv. édit.. col. 731, 1752 et 1879; Arch. Côte-d'Or, liasse B 345). En mars et mai 1359, il était bailli de Dijon et capitaine de Talant (même liasse B 345; H. et A. Passier, *Trésor généalogique de dom Villevieille*, t. II, p. 79). Institué ensuite châtelain et capitaine de Montcenis, le 24 avril 1362, il exerça ces fonctions jusqu'au 6 mars 1365 (*Id.*, B 5345, f. 2 et 14, et liasse B 11829, dossier Montcenis). En 1367, il faisait partie du « conseil » du duc (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 149); en 1369, il accompagna ce prince en Flandre, pour son mariage (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 560), et mourut en 1376 (Arch. Nat., JJ 319, f. 43 v°).

(4) *Alias :* « plusours traïsons, roberies, pillaiges et larrecins », énumérés en détail *ibid.*, f. 43 r° et v°.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 8 v°.

(6) *Id.*, B 1451, f. 60 v°.

(7) Voir ci-devant, p. 155, note 2.

Digitized by Google

lit de Mgr » (1);

2768. — Le 10 novembre, 36 fr. dus « à Josset de Halle, orfevre et varlet de chambre [du duc],... pour une pille de gobelez, ensamble l'aguiere, que Mgr a fait pranre et achete[r] de lui, tout d'argent, du pois de 6 mars, et iceulz mond. seigneur donna à la femme Guillemin de Monthaut, son espicier et varlet de chambre, de laquelle Mgr avoit fait lever sur fons son enfant » (2).

2769. — Sur « certifficacion » dudit « Josset de Halle », il est payé, le 10 novembre, 39 fr. 5 s. 10 d. t. dus « à Jehan de Saint-Dizier, orfevre, demeurant à Dijon..., pour le demorant de la façon de deux ymaiges d'argent, pour Mgr, pour deux offrandes faites et vouées par lui pour Jehan mons[r] (3), pesans 48 mars 1 once d'argent, et devoit avoir, pour marc, pour la façon desd. ymaiges, 2 franz » (4).

2770. — Passé en dépense 75 l. 17 s. 11 d. t., « pour plusours parties de coleurs, oille, plomb, or fin, fueille dorée et autres chouses prinses par Jehan de Beaumer, paintre de Mgr, pour mettre et convertir es ouvraiges de mond. seigneur en sa chapelle à Dijon, en son oratoire et en plusours autres lieux que mond. seigneur et M[me] la duchesse li ont ordonné...; parties contenues en un role... verifié par led. Jehan de Beaumer, escript le 11[e] jour de novembre 376 » (5).

2771. — 11 novembre, « Perrin le pointre, de Baigneux » (6), donne quittance de 110 gros et quart (soit 9 fr. 2 s. 5 d. t.) à lui dus « pour 49 piez de verrey (*sic*), fais, mis et randus assouvis de son mestier à Salmoise et en Jungney, c'est à savoir 9 piez es fenestres de la chambre Mgr en la tour de dame Loranse [au château de Salmaise] (7), et 40 piez es fenestres du paille de Jungney, le pié pour 2 gros 1 quart » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 45 v°. — En 1375-1376, il fut payé 20 s., dus depuis le 17 mars 1374, « à Dimenche de Rolempont, pour apparillier courtinez » (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 118).

(2) *Id.*, B 1451, f. 62 v°-63.

(3) Voir ci-devant, art. 1852, 2003 et 2032.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 60 v°. — Cet orfèvre avait reçu, le 21 janvier 1375, « 37 mars 5 onces d'argent fin de sendrée, le marc 5 franz 3 quars », du prix de 216 fr. 4 gros, « pour faire 2 ymaiges du grant de Jehan mons[r], lesquelles ymaiges assouvies doivent peser 50 mars » (*Id.*, B 1460, f. 92 v°).

(5) *Id.*, B 4422, f. 49 r° et v°.

(6) Voir, sur ce peintre, p. 274, note 1, et plus loin, l'art. 2813.

(7) Cette tour venait d'être restaurée (L. Gareau, *Salmaise...*, p. 98; voir aussi *ibid.*, p. 7, 89, 90, etc.).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 6047, f. 34 v°-35.

Digitized by Google

2772. — Le 11 novembre également, la duchesse achète, moyennant 4 fr., d'un homme de « Faverney » (1), « une vaiche pour le norrissement de ses enfens » (2), et elle mandate 8 fr. « à frere Nicole Mine, confesseur de Mme (3), pour plusours apoticaries et autres menus despens faiz pour li, en plusours malaidies qu'il a eues depuis la saint Jehan Baptiste darrenierement passée jusques à present » (4).

2773. — Le 12 novembre, elle gratifie de 3 fr. « un des varlès du grant prieur de Champaigne (5), qui avoit presenté à Mme un beivre » (6), et ordonnance 4 fr. dus « à Henriet le brodeur..., pour la façon de deux boutonneures de perlles, pour madamoiselle Marguerite » (7), et 26 gros dus « à Symonnet le gaaingnier (8)..., pour les estuis d'un gobelot et d'une aiguiere d'argent, que la ville de Dijon donna nagueres à Jehan monsr, et pour l'estuy d'une forcettes » (9).

2774. « Jehan de Villers, bailli et maistre des foires de Chalon » (10), certifie, le 14 novembre, qu'à titre d'épave, il a été vendu, au profit du duc, pour la somme de 10 gros, à un individu de Chalon, « comme au plus offrant : ung aneal d'or, de petite valeur, deux verges d'argent entourses, trante petiz boutons d'argent, ung petit pigne d'yveure, cinq petiz flochoz de soie vert et jaune, ung grumissillet de fil pers, ung greffe de fert, deux petiz anealz de fil d'archaut et pluseurs chetives pierres de verres, estanz touz en une taiche de petite valeur (11), laquelle fut trouvée en » une hôtellerie de Chalon,

---

(1) Fauverney, canton de Genlis, Côte-d'Or.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 45. — Cf. l'art. 1444.

(3) Confesseur de la duchesse dès 1370 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 101), il l'était encore en 1391 (A. Le Glay, *Invent. somm. des Arch. du Nord*, t. I, p. 209, art. B 1118). Il appartenait à « l'ordre des freres meneurs » (*Ibid.*, et Arch. du Pas-de-Calais, liasse A 800, n° 33).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 42 v°.

(5) Jean Garnier. Voir ci-devant, p. 493, note 9.

(6) *Ibid.*, f. 82 v°.

(7) *Ibid.*, f. 54.

(8) On verra, par la suite, que ce gainier travailla pour le duc jusqu'en 1391.

(9) *Ibid.*, f. 45.

(10) Voir ci-devant, p. 401, note 8.

(11) *Alias* : « Certainnes chouses trouvéez estanz en une taiche, c'est assavoir : 30 botons petiz d'argent, ung petit pigne d'yveure, six flochoz de soye ; ung seel de loton, ouquel estoit escript ung asne ou milieu et anviron : *B. Desrée ;* ung greffe de fer, deux verges de loton ; ung aneal, où il a une pierre roige ; quatre pelles, deux verges d'argent tourses, ung grumissellet de fil, une aguille et pluseurs pierres de verre » (Arch. Côte-d'Or, B 3575, f. 28). — Le sceau dont il est ici question paraît être celui de Barthélemi Desrée, de Chalon, mentionné dès 1353 (*Id.*, B 1394, f. 15), et qui tenait

Digitized by Google

« et estoit choite, si comme l'on disoit, de nuyt, à ung larron qui cuidoit desrober certains marcheanz qui estoient loigiez oud. hostel en la foire chaude de Chalon 1375 » (1).

2775. — 15 novembre, la duchesse, à Dijon, ordonnance 60 fr. 14 s. t. dus « à Benedic Du Gal, demeurant à Paris », à savoir : « pour 7 onces 6 esterlins de perles de deux sortes, les 5 onces à 8 franz l'once, 40 franz, et pour 2 onces 6 esterlins, 9 franz l'once, 20 franz 14 s. t.; lesquelles perles Mme a fait pranre et achete[r] de lui » (2).

2776. — Du 16 octobre au 17 novembre, 88 fr. trois quarts « furent bailliez » au duc, « par plusours fois..., pour soy esbatre et joue[r] au geu des dés et de la raffle » (3).

2777. — Passé en dépense, le 17 novembre : 2 fr. « à Mgr, que il fit donner en chandoilles devant l'ymage de Nostre Dame du Montrolant, où il avoit oye la messe » (4); 1 fr. « pour offrandes faites par Mgr à Saint-Claude, où il oist la messe » (5), et 100 fr. « que Mgr donna à l'evre (6) et aux reliques illec » (7); — 3 fr. dus « à Amé Bernart, de Dijon..., pour 12 aunes de toille, dont l'en a faiz chassis en la sale de l'ostel de Mgr à Dijon » (8).

2778. — 25 novembre, mention que le duc était allé « darrierement à Cheveigney (9), pour tenir sus fons le filz de l'admiraut (10) de France »,

---

« taverne » aux foires de cette ville, de 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 3569, f. 24 v°) à 1376 (*Id.*, B 3576, f. 32 v°).

(1) *Id.*, B 3575, f. 14 v°. — En 1375, la foire chaude de Chalon dura du 24 septembre au 20 octobre (*Ibid.*, f. 18 v°).

(2) *Id.*, B 1451, f. 61 v°.

(3) *Ibid.*, f. 17 v°. — Le 4 novembre 1376, il lui fut remis en outre 4 fr. « pour soy esbatre aux dez » (*Ibid.*, f. 18).

(4) Le 9 novembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 132).

(5) Le 13 novembre (*Ibid.*).

(6) Ce texte précise la date, assez controversée jusqu'à présent, où paraît avoir été commencée la reconstruction de l'ancienne église abbatiale — aujourd'hui cathédrale — de Saint-Claude (cf. dom Benoit, *Hist. de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, t. II, p. 95).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 17 v°.

(8) *Ibid.*, f. 51 v°.

(9) Chevigny-Saint-Sauveur, canton est de Dijon.

(10) Jean de Vienne, seigneur de Roulans (chef-lieu de canton, Doubs), etc., né vers 1341, fut nommé amiral de France le 27 décembre 1373 et remplit avec éclat ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie. Il fut tué à la bataille de Nicopolis, le 25 septembre 1396 (Voir la substantielle biographie de ce personnage par le Mis Terrier de Lorray, *Jean de Vienne, amiral de France*... Paris, 1877, in-8°). — Sur son fils aîné, Philippe, filleul du duc de Bourgogne, cf. le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 808-809.

Digitized by Google

et avait donné à cette occasion 40 fr. « aux norrisses » (1).

2779. — Payé 16 fr., le 26 novembre, « à Regnaut Guillon, de Semur, orfevre (2), pour acheter 2 onces de fin or, pour faire certaines besongnes pour Mgr » (3).

2780. — Entre autres travaux que « Belin de Comblanchien, maçon, demorant à Dijon » (4), exécuta à l'hôtel ducal à Dijon, et dont il fut payé le 30 novembre, il toucha 1 florin « pour faire un mabre à 8 pans pour broier colours de pantures, pour Beaumés, paintre de Mgr, et contient led. mabre deux piez et demi à main » (5).

2781. — Il est fait recette de 28 s. 4. d. « pour deniers trop comptez au profit de Bresson le fruitier (6), pour 1700 de poires d'angoisse que l'en lui avoit comptez sur le mois de novembre 376, devers Mme la duchesse, au feur de 3 s. 4 d. le cent, et il lui a esté ramenez à 20 d., pour ce que plus ne valoit il » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 17 v°. — Le même compte constate, en outre (f. 61), que, le 5 février 1377, il fut payé 90 fr. « à Guillaume de La Tremoille, chambellain de Mgr..., pour 9 mars d'argent que Mgr a fait pranre et acheté de Marie de Mello, sa femme, et iceulz mond. seigneur donna au filz de mess. Jehan de Vienne, le jour de son crestiennement, lequel il tint sus fons ».

(2) Est-ce le « Regnialdus aurifaber, in Sinemuro commorans », mentionné en 1390 (Bibl. Nat., coll. de Champagne, vol. 154, f. 143 v°)? — Il ne faut pas, en tout cas, le confondre avec « mastre Regnault L'Orfevre, hostelier, demorant à Semur » en 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 2752, f. 23 v°), le même, sans doute, que « Regnaud L'Orfevre », qui fut receveur, au bailliage d'Auxois, des « fouages » levés en 1376-1380 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 103, t. XXV, f. 6 v°, et t. LII, f. 213,... 240 r° et v°).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 15 v°-16.

(4) Originaire de Comblanchien (canton de Nuits, Côte-d'Or), ce maçon travaillait déjà à Dijon en 1369, sous le nom de « Belinus de Courtoblanchone, lathomus » (*Id.*, B 11266, f. 95 v°). Il figure dans nos comptes et dans d'autres documents jusqu'en 1398 (*Id.*, B 4679, f. 28 v°), et y est appelé le plus souvent Belin de Comblanchien, quelques fois « Belin Carrot, de Comblainchien » (*Id.*, B 11278, f. 21 v°, et B 11286, f. 24 v°), « Belin Quairot, de Comblanchien » (*Id.*, B 1478, f. 45), « Belinus lathomus », « Belin le maçon » (*Id.*, B 4678, f. 29, 29 v° et 30 v°), etc.

(5) *Id.*, B 4423, f. 21.

(6) *Alias* : « Breçon le fruittier », fournisseur de la cour ducale dès 1372 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 27 v°, 29, etc.).

(7) *Ibid.*, f. 164 r° et v°. — Cette indication et celle que fournit l'art. 2277 prouvent combien les maîtres d'hôtel du duc et de la duchesse et les « clercs des offices » épluchaient les comptes des fournisseurs. On a déjà vu aussi (art. 598, 679, 1813, et p. 293, note 4) des exemples de la bonne gestion financière qui savait s'allier au luxe de la cour ducale. Quelques autres détails ne seront pas de trop ici. « La vendue des peaux et gresses des buefs, moutons et pors qui ont esté despensés en l'ostel de Mgr » du 1er septembre

Digitized by Google

2782. — 2 décembre, « don » de 3 fr. « à Gillequin, le poursivent du conte de Flandres, qui avoit presenté à Mgr gingembre vert » (1).

2783. — 5 décembre, passé en compte : 12 fr. remis au duc, « que il perdi au geu des dez à Mme » (2); et 5 fr. « pour cincquante mellus salez, achetez à Paris et amenez à Jaucourt, devers Mme » (3).

Le duc mandate, le 7 décembre :

2784. — 2 fr. et demi « à Jehan de Salins (4), pour aler, de Semur à Dijon et d'illeques à Chaalons en Champaigne (5), querre chausses faites à l'esguille, pour Mme, et pour son retour » (6);

2785. — 26 s. 8 d. t., à une femme de « Viteau, pour une vaiche que Mgr a fait pranre et acheter d'elle, pour faire le trahin aux

---

au 15 octobre 1367 produisit 40 fr. (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 5 v°). La même année, en août, on vendit, pour 50 florins de Florence, « 15 lars des garnisons de Mgr... [en Bourgogne], pour ce que il empiroient et que Mgr n'estoit pas au païs », et, pour 8 florins 8 gros vieux, « 4 lars desd. garnisons, qui estoient tous plains de vers » (*Ibid.*, f. 6). En 1368, « les chevaux de Mgr » n'ayant consommé que « 16 stiers » des « 2 muis d'avoine que les bourgois et habitans de Sens avoient presentés à Mgr », le 8 avril, quand il passa par cette ville, le reste, soit 8 setiers, fut vendu, sur place, à son départ, 104 s. t. (*Ibid.*, f. 5 v°). En 1369, figurent en recette 47 fr. provenant de la vente des « peaux » et « gresses » des 21 bœufs, 234 moutons et 22 veaux « qui furent despensés à Gand, en l'ostel de Mgr », à l'occasion de son mariage, les 18-21 juin, et 41 fr. et quart, produits par la vente de « un tonnel de vin de Poitou, tenant 4 muis et demi, du demourant de 2 tonneaux de vin que les habitans de Bruges presenterent à Mgr le 26e jour de jung 369, que il fut audit lieu; et pour ce que il ne fut despensé aud. lieu fut vendu » (*Ibid.*, f. 142); etc. En 1376, les recettes du compte de l'hôtel comprennent : 106 s. 8 d. « pour la vendue de 6 cuirs de buef et de 7 peaux et du suif de mouton »; 4 l. 5 s. « pour la vendue de 5 cuirs de buef et de 5 peaux de mouton à tout la lainne »; 28 s. 4 d. « pour la vendue de un cuir et du suif d'une vache des vaiches de Jehan monsr »; 30 s. « pour la vendue d'un cuir de buef des buefz presentez à Mgr par les habitans de Salins », et 64 l. « pour la vendue [à deux bouchers de Dijon] de 8 buefs presentez à Mgr par lesdiz habitans de Salins », quand le duc, revenant de son pèlerinage à Saint-Claude, s'y arrêta du 15 au 17 novembre 1376 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 164); etc.

(1) *Id.*, B 1451, f. 18.

(2) *Ibid.*, f. 18. — Le 13 du même mois de décembre, le duc fit encore payer 17 fr. « à Mme, à laquelle Mgr les devoit pour geu des dés » (*Ibid.*, f. 18 v°).

(3) *Ibid.*, f. 48 v°. — Cet envoi devait remonter au séjour que la duchesse fit à Jaucourt du 8 avril 1375 au 17 février suivant (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 149-152 et 175-176).

(4) Un des messagers à pied du duc. Voir l'art 2036.

(5) Châlons-sur-Marne, chef-lieu du département de la Marne.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 98 v°.

Digitized by Google

loux » (1).

2786. — Damas de Bucy, escuier d'escuerie de Mgr » (2), certifie, le 8 décembre, que « Arnolet Bracque (3), Guillaume de Lyons (4), Pierre Des Portes (5), Jehanin Quarrey (6), Geffroy de Meaux (7), Denisot Homo (8), Pierre Du Fou (9) et Gautier Michaut » (10) ont vendu « plusours parties de harnois de guerre et autres choses..., pour Mgr », du prix de 81 fr. 7 s. t. (11).

Dépenses ordonnancées par le duc aux dates suivantes :

2787. — 13 décembre, 4 fr. de gratification « à un homme qui donna à Mgr, quant il fut darrierement à Saint-Claude (12), un arc à main » (13);

2788. — 15 décembre, 146 fr. 14 s. 7 d. ob. t. « à Josset de Halle, orfevre de Mgr, qui deuz lui estoient pour plusours parties d'orfavrerie faites par lui pour Mgr et pour Mme » (14);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 110 v°. — Il semble résulter de ce passage que le duc chassa aux loups pendant son séjour à Vitteaux (chef-lieu de canton, Côte-d'Or), du 3 au 7 décembre 1376 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 173).

(2) Damas de *Bussy*, *Bucy*, *Buissy*, était « escuier d'escuerie de Mgr » en 1373-1375 (*Id.*, B 1441, f. 37, 44 v°, etc., et B 1444, f. 28 v°, 38, etc.), « escuier de corps de Mgr » en 1385 (*Id.*, liasse B 373) et « escuier d'escuerie de Mgr » en 1387 (*Id.*, B 1466, f. 32 v°).

(3) Marchand parisien, neveu apparemment de Nicolas Braque, mentionné ci-devant, page 49, note 1 (cf. la généalogie des Braque dans l'*Armorial général* de d'Hozier, *Registre troisième,* 1ère partie, p. 184).

(4) Armurier parisien. Voir p. 92, note 1.

(5) Peut-être armurier parisien, comme Jean Des Portes, dit Bénédicité, armurier du roi, cité précédemment, p. 339, note 3.

(6) « Jehan Quarré, marchant » parisien, mentionné encore dans nos comptes en 1395 (Arch. Côte-d'Or, B 1503, f. 122 v°).

(7) *Geffroy*, *Gieffroy*, *Joffroy*, *Geoffroy*, *Geffrin* de Meaux, lormier parisien, fournissait des éperons au duc, de 1375 (*Id.*, B 1445, f. 57 v°) à 1378 (*Ibid.*, B 1452, f. 41 r° et v°, et B 1454, f. 55 v°). Il vivait encore en 1383 (*Id.*, B 1461, f. 79) et était parent, sans doute, de Guillaume de Meaux, autre lormier parisien, de qui il a déjà été question (p. 125, note 5).

(8) « Chapellier » du roi en 1376 (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, n° 1304), fournisseur de Charles VI en 1387 (L. Douët-d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie...*, p. 206-212 et 260-261), du duc de Bourgogne de 1376 à 1384 (Arch. Côte-d'Or, B 1463, f. 88 v°); de nouveau qualifié de chapelier du roi en 1396-1397 (Bibl. Nat., ms. fr. 10431, p. 245, n° 1926). Il mourut en 1399 (British Museum, addit. chart., n° 2355).

(9) « Coffrier » parisien. Cf. p. 159, note 7.

(10) Cf. p. 513, note 3.

(11) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 46.

(12) Voir l'art. 2777.

(13) *Id.*, B 1452, f. 57 v°.

(14) *Id.*, B 1451, f. 61. — Josset de Halle toucha, de plus, en quatre fois,

Digitized by Google

2789. — 19 décembre, « à aucuns marchans de Bruges, pour courtoisie à eulx faite par Mgr, lesquelx avoient prestez à mond. seigneur, en la darreniere sepmaine de mars 375 jusques au 20e jour de septembre ensuivent, 12000 franz, sur pluseurs des joiaux de Mgr; pour ce, 1032 franz (1); — à eulx, pour ce que ledit argent ne leur fu paié audit 20e jour de septembre, que jusques au 24e jour d'octobre ensuivent; pour ce, de courtoisie à eulx faite, 165 franz; — et pour un change fait, du commendement de Mgr, par aucuns marchans de Bruges, dudit lieu à Londres en Engleterre, pour paier 4230 franz que mond. seigneur devoit faire paier à aucuns marchans dudit Bruges, au 17e jour de juillet 376, et ne furent paiez jusques au darrenier jour d'aoust ensuivent; pour ce, perdu 149 franz. Pour tout..., 1346 franz » (2);

2790. — 21 décembre, « à Regnaut Bertaut, de Semur, pour mener, de Semur à Rouvre, un cheval chargier de rosiers, pour planter illec, pour l'achat d'iceulz rousiers », 5 fr., plus 6 fr. pour les frais de transport (3).

2791. — « Ythier le tourcheur, demorant à Dijon », reçoit, le 23 décembre, 21 gros à lui dus « pour depecier la tourchie qui estoit faite ou retrait, emprès la chapelle de l'ostel de Mgr à Dijon, et icelle torchie refaire et enduire pour pointurer »; etc. (4).

2792. — 29 décembre, gratification de 2 fr. « au varlet de Jehan Roichette, sergent d'armes du roy (5)..., pour ce qu'il avoit amené et presenté à Mgr un cheval chargié de chastaignes, de part sond. maistre » (6).

2793. — « L'abbé et le convent de Belveaux, de l'ordre de Cîteaux,

---

30 fr. 12 s. 3 d. t., 33 l. 13 s. 9 d. t., 16 fr. 8 gros et 139 fr. 7 gros et demi, « pour pluseurs parties d'orfeivrerie faites par li », pour le duc et la duchesse, du 23 juillet 1375 au 23 septembre 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 67 v° et 70).

(1) Ces 1032 fr. de « courtoisie » représentaient un intérêt d'environ 17.70 pour cent; les 165 fr. qui suivent, un intérêt de 14.55. — Cf. ci-devant, p. 240, note 2, p. 397, note 3, et p. 462, note 3.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 85 v°-86. — Ces 1346 fr. ne furent payés que le 10 octobre 1377 (*Ibid.*, f. 86).

(3) *Id.*, B 1451, f. 95 v° et 97. — Cf. les art. 1995 et 2641.

(4) *Id.*, B 4423, f. 22 v°. — Le peintre du duc y exécutait alors des travaux (voir p. 525, note 4, et art. 2770 et 2800).

(5) Le même (?) que « Jehan Rochete, escuier », au service du duc d'Orléans en 1409-1410 (Bibl. Nat., ms. fr. 29006, dossier 56429, nos 2-4), et que « Jehan Rochette, escuier », au service du roi en 1414 (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 97, n° 1).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 78 v°.

Digitized by Google

conté de Bourgogne (1), ayant fait emprisonner un de leurs hommes et sujets, après certain apel qu'il avoit fait au bally du duc... en sa terre dud. conté (2), et l'avoir mis par là hors d'état et dans l'impuissance de poursuivre son appel, vinrent à composition pour cela avec led. bally et promirent payer 50 l. à mond. s[r]; cepandant, l'ayant supplié d'estre tenus quittes de cette somme, mond. s[r] la leur remit, par lettres... [du 30] décembre 1376, à condition qu'ils s'obligeront pour toujours de dire vigiles et une messe conventuelle, une fois l'an, pour le repos de l'âme du feu roy Jean, son père, et pour luy, sa vie durant, une messe du Saint Esprit conventuelle, et qu'après sa mort, ils l'associeront à lad. messe de *Requiem*, qui sera ditte perpétuellement pour led. feu roy, son père, laquelle se dira tous les 10 d'avril (3), et celle du Saint Esprit tous les jours de saint Antoine (4); de quoy ils donneront leurs lettres d'obligation et de promesse en sa Chambre des comptes » (5).

2794. — Payé 57 fr. « à Girart Le Lobiet et à Viennot Le Broichoutat, leuirriers », à raison de « chascune leurre 18 gros t. », pour 38 loutres qu'ils prirent, du 29 septembre à la fin de décembre 1376, « envoiron les estangs de la chastellerie de Rouvre », « envoiron les estangs de Saorans » (6), et « envoiron les estangs de Satenay » (7).

1376-1377

DU 1[er] NOVEMBRE 1376 « AU MOIS DE PASQUES (8) SUIVANT »

Extraits des « esplois advenus ou bailliage » de Dijon :

---

(1) Bellevaux, commune de Cirey, canton de Rioz, Haute-Saône.— L'abbé de Bellevaux était alors Guy de Dijon. La *Gallia christiana* (t. XV, col. 243) ne le mentionne qu'en 1349-1369; mais des documents conservés aux Archives de la Haute-Saône constatent qu'il occupait encore le siège abbatial en 1379 et 1380 (J. Dunoyer de Segonzac et A. Eckel, *Invent. somm.* de ces Archives, t. V, p. 122, 150 et 152, art. H 47, 157 et 162).

(2) Jacques Paris de La Jaisse. Voir ci-devant, p. 495, note 2.

(3) Il faut, sans doute, lire : 8 avril, jour de la mort du roi Jean le Bon en 1364 (*Les Grandes Chron. de France*, édit. P. Paris, t. VI, p. 229). — Voir précédemment, art. 498.

(4) La Saint-Antoine (17 janvier) était l'anniversaire de la naissance du duc (cf. p. 364, note 5).

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 298. — Cf. Arch. Côte-d'Or, liasse B 11622.

(6) Soirans, canton d'Auxonne, Côte-d'Or. — Sathenay, commune de Beaune, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 29. — Cf. l'art. 521.

(8) En 1377, Pâques tomba le 29 mars.

Digitized by Google

2795. — « De Odot de La Borde, escuier, capitain de Pontoillier (1), pour une adjudicacion faite contre lui..., pour ce qu'il avoit confessé de sa plaine volenté lui avoir feru de la main en la joue et boté à terre Jehan, dit Le Barrelet, de Pontoillier, en ouvrant es ouvraiges de Mgr en son chastel de Pontoillier (2), lequel le chastellain dud. lieu (3) avoit mis de bouche en la garde de Mgr, en la presence dud. capitain; pour ce, 65 l. t. »;

2796. « De Benoit le juif, demorant à Dijon, pour une composicion faite par lui..., sur ce que... led. juif avoit enfraint le peage d'Auxonne (4) et feru le portier de lad. ville, 12 franz »;

2797. — D'un homme « d'Oroux, pour une composicion par lui faite, sur ce que, puis 10 ans en çà ou environ, il avoit dit à » deux individus, « eulx disant et signifiant qu'il estoient en la garde de Mgr, que il ne feroit pour lad. garde un estronc, et sur plusours autres cas...; pour ce, 60 franz »;

2798. — D'un homme de « Gilley (5), pour une composicion..., sur ce qu'il, avec plusours autres, avoient prins, en l'ostel » d'un habitant de Gilly, un homme « du Bief de Mailley (6)..., estant en la sauvegarde de Mgr, et icellui avoient lié, jahiné et brulez les piez sens licence ou auctorité de juge...; pour ce, 10 franz » (7).

---

(1) Déjà capitaine du château de Pontailler-sur-Saône en 1374 (*Coll. Bourgogne*, t. LII, f. 198), Oudot de La Borde l'était encore en 1382 (Arch. Côte-d'Or, B 5621, f. 41 r° et v°).

(2) Sur les importants travaux exécutés alors au château de Pontailler, cf. Arch. Côte-d'Or, B 5618, f. 6 v°-9 et 31 v°-37 v°, et B 5619, f. 7-14 et 33-41 v°.

(3) Jean de Maxilly, châtelain de Pontailler de 1366 (*Id.*, liasse B 11827, dossier Fresne-Saint-Mamès) jusqu'à sa mort, en 1389 (*Id.*, B 5627, f. 1). Il fut remplacé dans ces fonctions par son fils Guillaume (*Id.*, B 15, f. 20).

(4) Les tarifs des péages de Bourgogne aux xiv° et xv° siècles contiennent assez fréquemment un article spécial, relatif aux juifs. Pour Auxonne, cet article était ainsi conçu: « Ung juif paiera 5 sols; une juifre paiera 2 sols demi, et c'elle est enceinte, paiera 5 sols » (Arch. Côte-d'Or, B 11388, f. 44 v°). A Chalon, « li juif doit 9 deniers et li juifve 4 deniers [et] maille, et se elle est grosse, autant que le juif » (*Ibid.*, f. 2 et 16 v°). A Verdun-sur-le-Doubs, « doit li juifz et juere ung chascun 4 deniers de peaige, et se li juere est grosse, elle en doit 8 deniers » (*Ibid.*, f. 51 v°); etc.

(5) Gilly-les-Cîteaux, canton de Nuits, Côte-d'Or.

(6) Ancien nom, probablement, de Mailly-le-Port, commune de Mailly, canton d'Auxonne, Côte-d'Or.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 7 v° et 8.

Digitized by Google

1er NOVEMBRE 1376-1er NOVEMBRE 1377

2799. — Des réserves de « voirre à faire voirrieres... [conservé] en garnison [à l'hôtel ducal à Dijon] pour les euvres de Mgr », il fut livré « à maistre Jaques le verrier et au Boucet, verriers, demorans à Dijon..., pour les euvres de Mgr », 927 livres et demie de verre, valant, « le cent », le « verre blanc d'Aulemaigne » et le « verre rouge », 2 florins et demi; le « verre d'Argonne », 4 fr., et le « verre [de] saffre et popre », 5 florins (1).

2800. — Payé 140 l. 19 d. t, « pour plusours parties de coleurs et autres matieres neccessaires, prinses par Jehan Beaumer, paintre de Mgr, pour paindre et co[n]vertir es ouvraiges de painture de Mgr, tant en l'oratoire de mond. seigneur, en ses hostels à Dijon (2), conme ou chariot nuef que l'en fait à presant pour Mme (3), et en plusours autres menus ouvraiges, tant pour mond. seigneur comme pour Mme, depuis le 11e jour de novembre 376 jusques au tiers jour de juillet 377, en oultre le fin azur (4) qu'il a emploié esdis ouvraiges durant ledit temps...; parties contenues en un role dud. Beaumer, fait... le 17e jour de juillet » 1377, « desquelles parties et de toutes autres qui seront neccessaires aud. Beaumer pour les ouvraiges de mond. seigneur, led. Mgr le vuelt estre creu par sa certifficacion et vuelt icelles estre paiées par certifficacion dud. Beaumer... » (5).

Extraits des « Amandes et composicions » du bailliage d'Auxois :

2801. — D'un homme « de Poilley, pour ce que le procureur de Mgr (6) mantenoit contre lui que il avoit tuey, avec pluseurs autres », un individu « de Bellenoul (7); composey pour ce, de la velonté de Mgr, que li a prodonné (*sic*), consideré ce que le fait ne se trovoit mie suffisant contre lui, à 100 frans »;

2802. — D'un homme « de la parroiche d'Oroul en Morvant (8), pour ce que le procureur de Mgr mantenoit contre lui qu'il avoit enbley certaine quantité de saffram en la foire des museaulx de Semur (9)

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 10 v° et 36. — Voir les art. 1620 et 2113.

(2) Cf. les art. 2770 et 2791.

(3) Cf. l'art. 2762.

(4) Cf. l'art. 2721.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 34 v°-35.

(6) André d'Aiserey. Voir ci-devant, p. 97, note 2, et p. 353, note 5.

(7) Bellenot-sous-Pouilly, canton de Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or.

(8) Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, canton de La Clayette, Saône-et-Loire.

(9) Je ne sais trop de quelle foire il s'agit ici. Un terrier de la châtellenie

Digitized by Google

et deux dars à fauchier; composey pour [ce], de la velonté de Mme de Bourgoingne, que li a pardonné, à 20 frans »;

2803. — « De Lorant le pointre, de Nevers (1), pour ce que il avoit brisié l'arche Jehan Voisin, d'Arney, et prises pluseurs ses lettres, que il avoit dessellées et mise[s] ou feu; pour ce, composey, consideré ce que il estoit lenatiques et que il n'y avoit eu aucun profit, à 8 frans »;

2804. — D'un homme « de Seigney, pour ce que led. procureur mantenoit contre lui que il avoit trovées pluseurs lettres esquelles pluseurs estoient obligiez es religieux de Fontenois, lesquelles il avoit rendues esdiz obligiez et en avoit pris profit; pour ce, composey... à 40 frans » (2).

Extraits des « Esplois » prononcés au bailliage de la Montagne:

2805. — D'un homme de « Pregellant (3), pour ce que li, qui estoit hers, avec autres, de la sucession au Grivotat de Salive, avoit pris, au desceu des autres hers, certains biens de lad. sucession; par composicion, 30 frans »;

2806. — « De Erart de Gevroles (4), pour amende, sur ce que, en jugement et en officiant, il avoit injurié Pierre Cornuot, lieutenant du bailli (5), et icellui arresté ou chastel de Chastillon, dont il a esté poursuis par le procureur (6), atains et convaincus; pour ce, 200 frans »;

2807. — « De Macelin de La Perrere, pour ce que, de nuit, il ala

---

de Semur, datant de 1502, constate que le roi « a trois foires, qui luy appartiennent en tous drois, quy se tiennent ou chastel de Semur, assavoir le lundi avant la feste sainct André [30 novembre], une autre le jour sainct Vincent [22 janvier] et l'autre le jour de feste sainct Eloy, l'andemain de feste nativité sainct Jehan Baptiste [25 juin] (Arch. Côte-d'Or, B 1335, f. 30). Ces dates ne nous fournissent pas l'explication de « la foire des museaulx », à moins que ce soit la foire du 25 juin, des *moissons* (?). — Le texte de 1502 que je viens de citer établit péremptoirement, en tout cas, l'existence jadis d'une fête de saint Éloi le 25 juin, en dehors de celle du 1er décembre (voir la conjecture que j'avais déjà émise à ce sujet, p. 448, note 9).

(1) Je n'ai pas rencontré jusqu'ici d'autre mention de ce peintre.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 2765, f. 6 r° et v°.

(3) Préjelan, canton de Salives, canton de Grancey, Côte-d'Or.

(4) Érard de Gevrolles, écuyer, capitaine de Châtillon-sur-Seine. Voir p. 153, note 1.

(5) Jean de Foissy, bailli de la Montagne. Voir p. 206, note 3.

(6) Jacques de Merey, nommé procureur du duc au bailliage de la Montagne le 17 septembre 1370 (*Coll. Bourgogne*, t. CVII, f. 188 v°; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 73), exerçait encore ces fonctions le 6 mars 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 4013, f. 25 v°).

Digitized by Google

à l'uis de la fille à L'Escuier de Courcelles, qui estoit en garde, et icelle volt ravir à force et la bati, feri et fit sanc, et emporta d'elle uns pignes à pignier laine; par compocition, 50 frans »;

2808. — « Des enfans Viart Richou, de la rue de Chamont, de Chastillon, pour composicion, sur ce que, par nuit, il avoient pris un pourcel en lad. rue, qui estoit Joffroy de Poutheres, et l'avoient tué et mengié en la taverne; et aussi pour ce que, de nuit, à un chalivary (1) que l'an faisoit en lad. rue, il estoient entrez en la maison Thoumas Des Taules et y avoient pris des fromages, et pour autres certainnes causes, 8 frans »;

2809. — D'une veuve de Châtillon, « pour composicion, sur ce que en faisant le partage entre elle et sa fille des biens... [de] son mary, et depuis qu'elle ot juré d'apporter en partage touz les biens demourans de sond. mary, il a esté trouvé qu'elle avoit recelé un coffre où il avoit environ 6 frans en menue monnoie et autres biens, 40 frans »;

2810. — D'un homme de Villaines-en-Duesmois, « pour ce que, par nuit, il avoit esté, à Vaugimois, à l'uis de la garce au curé de Villainnes, qui estoit en garde, et la volt efforcier et li fit sanc; pour ce, par condampnacion, 15 frans » (2).

2811. — « Jehan Petit, fevre, demourant à Chastillon », fait pour le duc, moyennant 12 fr., « 12 fers d'espiez à tuer le sangler » (3).

11 NOVEMBRE 1376-5 JUILLET 1377

2812. — Dépensé 2 gros « pour les journées de 5 fames qui natierent et ramasserent les chambres du chastel d'Argilli, et estoit venuz maistre Domange, fisicien de nossigneurs les enffans (4)..., pour

(1) J'ai déjà cité (p. 218, note 4) un curieux exemple de charivari en 1370. Aux textes du XIVe siècle signalés par Du Cange (aux mots Catervanarium, Chalvaricum et Noctivalia) et par Fréd. Godefroy (*Dictionnaire*..., t. IX, p. 50), on peut ajouter d'autres mentions de charivari en 1305 (Bibl. Nat., coll. Baluze, vol. 394, n° 695 13 v°), en 1355, 1362, 1363 et 1366 (Arch. Nat., JJ 84, n° 162, JJ 91, n° 371, JJ 92, n° 183, JJ 93, n° 32, et JJ 98, n° 745), en 1390 (*Id.*, JJ 138, n° 45); etc. — En 1424, un des huissiers d'armes du duc de Bourgogne s'appelait « Jacques Charivary » (*Coll. Bourgogne*, t. LI, f. 251).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 4010, f. 2 v°-3.

(3) *Ibid.*, f. 8 et 21.

(4) Dimenche ou Dominique d'Alexandrie. Voir p. 253, note 3, et p. 420, note 6.

Digitized by Google

visiter l'aer du lieu et du chastel; pour chascune journée d'une chascune fame, 8 d. » (1).

11 NOVEMBRE 1376-24 JUILLET 1377

2813. — Payé 2 fr. et demi « à Perrin le pointre, de Bagneux, pour faire [au château de Villaines-en-Duesmois] deux verieres en la fenestre de la chambre au chastelain (2), de 4 piés d'aut et de 2 et demi de gros, faites du viés voirre de Mgr, avec 8 piés, qu'il en a reffait en la chapele darriers le chastel, et li a l'on livré plonc; marchié fait à lui en taiche »; — plus 1 gros « à lui, pour soudure à faire ledit ovraige » (3).

11 NOVEMBRE 1376-11 NOVEMBRE 1377

2814. — Payé 6 fr. 3 gros « à Andrier le pointurier, de Mairey (4), pour 30 piez de verrieres, faiz en la ferme dessus l'auté de la chappelle du chasteal de Saulx (5) et es deux larmiers des goutheroz et du pignon d'ycelle, toute blainche, excepté les bourdures, qui sont rourges et blainches; le pié quarré 2 gros et demy » (6).

2815. — A la suite d'un ordre verbal de la duchesse, le châtelain de Brazey-en-Plaine (7) achète, à Dijon, moyennant 12 fr., « 1 lit de plume et ung cusin dont les toyes sont royés..., pour elle gesir seur, quant elle sera à Braisey, où il n'en avoit point » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2160, 3e compte, f. 5 v°. — Cf. l'art. 2681.

(2) Le châtelain était alors Bonnejointe Baude. Voir p. 169, note 5.

(3) *Id.*, B 6562, f. 23.

(4) « Andri [*alias* : « Andrey », « Andrie »] le pointre, de Marey sur Tille », est mentionné encore, mais sans détails d'ordre artistique, dans des documents de 1380 à 1393 (*Id.*, B 1461, f. 67 v°, B 1490, f. 63 v°, et B 11300, f. 100 v°).

(5) On venait d'agrandir cette chapelle (*Id.*, B 6088, f. 36 v°-38, et B 6088 *bis*, f. 4 v°-5.

(6) *Id.*, B 6089, f. 30 v°.

(7) Monnot Lescot. Voir p. 88, note 4.

(8) *Id.*, B 3440, f. 37 v°.

Digitized by Google

1377

INVENTAIRES

2 FÉVRIER 1377

[INVENTAIRE DU MOBILIER DE] LA TOUR DE SAINT-MAAR (1).

[« Messire Phelippe de Chartres, chevalier et chambellan de Mgr » (2), ayant obtenu du duc, le 7 janvier 1377, la jouissance à vie de « la tour de Saint-Maar, toute la terre, rentes, revenues et appartenances à (*sic*) lad. ville », il en « reçuit la possession » le 2 février suivant et fournit, le même jour] inventore des choses qui s'ensuiguent :

2816. — Deux vieles capelines.

---

(1) Saint-Marc-sur-Seine, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or. — Un terrier de « la terre et seigneurie de Saint-Mars », de 1467, décrit ainsi ce château, dont il ne subsiste que quelques ruines : « La place et forteresse dessusd. est assise sur une petite mote, close de murailles, environnée de foussez plains d'eaue, ou mitan de laquelle muraille, au costé devers le molin, a une grosse tour quarrée de pierre de taille, couverte de tieulle plate, à trois estaiges, garniz de deux cheminées, devant l'entrée de laquelle a ung petit boullevart de pierre de taille. Item, dez lad. tour, au cousté devers Origny [canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or], a ung corps de maison, tirant à ung autre petite tour quarrée, aussi couverte de thieulle, faisant l'antrée de lad. place, en laquelle on entre par dessus ung pont de bois, estant au travers desd. fossez.... Lesquelles tours (*sic*), maisons et ediffices sont en assez bonne reparacion tant de couverture comme autrement, excepté lad. tour, laquelle est ouverte et fendue tout du long, à cousté devers Aisey, et procede icelle ouverture de longtemps, comme l'on dit » (Arch. Côte-d'Or, B 463, f. 2 r° et v°).

(2) Voir, sur ce personnage, p. 94, note 1. — Le duc l'avait nommé « capitain et garde de la tour de Saint-Mars » dès le 16 mars 1371 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 193, et t. CVII, f. 188 v°), à 100 florins de « gaiges ou pencion à vie » (Arch. Côte-d'Or, liasses B 385 et 10526, et B 11288, f. 81 v°), qu'il éleva à 200 l. t. de pension viagère, en 1379, lorsque, du consentement de Philippe de Chartres, il céda au frère de celui-ci, Bertaud de Chartres (cf. p. 159, note 2), la jouissance à vie de la terre de Saint-Marc (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 37 v°). Philippe le Hardi la réunit au domaine le 30 avril 1396, moyennant une somme de 2000 l., allouée à Bertaud de Chartres (*Ibid.*, f. 38).

Digitized by Google

2817. — Six aubelettes de bois, senz noix, excepté une, et y faut 3 cordes ; deux aubelettes de corne, de nulle valeur.

2818. — Deux cens de viez fuz à viretons, senz fer ; seze viretons ferrez ; ungs fers à priseniers.

2819. — Deux arches, ou pris de 4 gros ; cinq cuves à mectre vin, et ont besoing de relier ; cinq formes de bois, deux tables de bois, ung buffet, deux treteaulx.

2820. — Deux pieces de sez, de bois, à mectre prisonniers.

2821. — Ung tablier à jouer es tables et eschaz.

Les choses dessusd. baillées aud. mons. Phelippe, et appert par sa lectre donnée le second jour de fevrier 376 (1).

14 NOVEMBRE 1377

[INVENTAIRE MOBILIER DU CHATEAU D'AISEY-LE-DUC (2).]

C'est l'inventore des biens estans en garnison ou chastel d'Aisey (3), lesquels Perrenot Garnier, nagueres chastellain dudit chastel (4), avoit receuz par inventore de Nicolas Coichart,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 2081, f. 3 v°.

(2) Ce château était déjà « presque tout démoli » au milieu du XVIII[e] siècle (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. IV, p. 205). Il en existe une vue, gravée au XVII[e] siècle d'après un dessin de Claude Chastillon de la fin du XVI[e], vue reproduite par M. E. Petit, dans son *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 6.

(3) Deux autres textes du même inventaire se trouvent au compte de la châtellenie d'Aisey-le-Duc pour l'année suivante 1377-1378, l'un figurant en « recepte », l'autre en « despense » (Arch. Côte-d'Or, B 2081, f. 54-55) ; il y en a encore un troisième, de 1380 (*Id.*, B 2082, f. 22 r° et v°). J'ai emprunté à ceux de 1378 quelques variantes, indiquées ci-après en note.

(4) Capitaine du château de Saint-Seine-sur-Vingeanne en 1372-1373 (*Id.*, liasse B 11833, dossier Saint-Seine), puis du château de Villaines-en-Duesmois, du 11 mars 1373 au 7 août 1374 (*Id.*, liasse B 11834, dossier Villaines), Pierre ou Perrenot Garnier fut châtelain d'Aisey-le-Duc de janvier 1375 (voir la note qui suit) au 11 novembre 1377 (*Id.*, B 2081, f. 1). Le 24 juillet de cette année, il fut nommé châtelain de Villaines-en-Duesmois (*Id.*, B 6562, f. 15), et exerça cet office du 11 novembre 1377 (*Id.*, B 6563, f. 1) jusqu'à sa mort, 7 janvier 1400 (*Id.*, B 6575, f. 30), après avoir été aussi châtelain de Villiers-le-Duc, du 7 janvier 1377 au 11 novembre suivant (*Id.*, B 6605, f. 25 et 31), et d'Aignay-le-Duc, de juillet 1377 à février 1382 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 63 et 75 v°). Il était originaire de Rouvres (Arch. Côte-d'Or, B 11301, f. 55).

Digitized by Google

jadiz chastellain dudit lieu (1), lesquels biens ledit Perrenot Garnier a bailliez samblablement, par inventore, à Maciot Estibourt, chastellain d'Aisey à present (2), et appert par sa lectre donnée le 14e jour de novembre 377.

2822. — Cinq arbelestes d'if et une autre, dont l'arc est brisié.

2823. — Deux canons, garniz de broches et de chevilles, et 1 petit soufflet à chauffer lesd. broches; cinquante garroz.

2824. — 2 baudrex, garniz de croichez, et une polie, garnie d'eschelete (3), à tendre fors arbelestes.

2825. — 22 targes, 3 pavaiz; 2 arbelestes de cor; 7 arbelestes de bois, à aucepié, senz noix et senz corde, excepté une; trois arbelestes à pié, senz noix.

2826. — En la tour de la porte : une espingale (4) et un senglier.

2827. — En la chambre aux escuelles, une perdrix.

2828. — En la tour des Aigles : une espingale, en pieces (5);

(1) Nicolas Cochart succéda à Robert d'Amance comme châtelain d'Aisey-le-Duc en février 1373 (voir p. 249, note 3) et remplit ces fonctions jusqu'en janvier 1375 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 44 v°). Qualifié, en 1375, de « clerc des offices » de l'hôtel du duc (*Ibid.*, f. 115 v°), il fut ensuite receveur du bailliage d'Autun, à partir de juin 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 2287, f. 1, 19, etc.), et, en même temps, du bailliage de Chalon, du 30 juin 1378 au 15 janvier suivant, date de sa mort (*Id.*, B 3578, f. 1, et B 3579, f. 1 v° et 2).

(2) « Clerc des offices de l'ostel de Mgr » dès 1365 (*Id.*, B 1417, f. 50), châtelain d'Aisey-le-Duc et de Villiers-le-Duc du 11 novembre 1377 au 11 novembre 1378 (*Id.*, B 2081, f. 24 et 66, et B 6605, f. 31), nommé « maistre de la chambre aux deniers » du duc le 16 février 1380 (*Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 69), Maciot Estibourt fut promu, le 19 décembre 1382, à l'office de receveur général du bailliage de la Montagne (*Id.*, t. XXIV, f. 57 v°), et l'exerça jusqu'au 1er novembre 1391 (*Id.*, t. CVII, f. 191 r°). Devenu, le 12 août 1392, « maistre de la chambre aux deniers » de la duchesse (*Id.*, t. XXIV, f. 57 v°), il fut, sur sa demande et vu son grand âge, déchargé de cet emploi le 1er juin 1399 (*Id.*, t. XXVI, f. 220). Le duc lui accorda, comme retraite, le 25 février 1401, le poste de grenetier du grenier à sel de Dijon (*Ibid.*, f. 287, et Arch. Côte-d'Or, B 15, f. 55), qu'il occupait encore en 1412 (*Id.*, liasse B 383). Il devait être fort âgé, lorsque Philippe le Bon, « pour reconnoitre ses services rendus à ses prédécesseurs en divers offices », lui octroya, le 12 mars 1422, « une pension viagère de 30 livres » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 57). — Il était originaire de « Maiet, ou diocese du Mans » (Mayet, Mayet-Sarthe, chef-lieu de canton, Sarthe) (Arch. Côte-d'Or, liasse G 266).

(3) Variante : *eschiellote*.

(4) Var. : *espingole*, *espingalle*.

(5) Me Jehannin l'arteleur » avait passé, en 1358-1359, six semaines au

Digitized by Google

deux tours à tendre arbelestes, dont l'un est garni de crochez.

2829. — En la chambre aux blez, une arche.

2830. — En la cave : une vielle arche, de nulle valeur; 9 escuelles d'estain et une piece de plonc pour une escuelle, lesquelles escuelles sont toutes despecies et pertuisies.

En la cuisine :

2831. — Un grant pot de couvre et un autre moien, pour un chastron (1); un petit trippié; deux viez paelles, l'une reonde et l'autre à queue, et une trape, tout de petite valeur.

2832. — Une piece de couverteur de tapiz et une autre piece, de 2 piez (2), tout de nulle valeur.

2833. — 5 traffoiers (3) despeciez; 3 coutres de lit, de petite valeur, que ledit Perrenot a fait faire, si comme il dit, de quatre coutres et deux cuissins (4) qu'il avoit en garde par ledit inventore.

2834. — Ou pressour : deux grans cuves et un cuveau, dont l'une des cuves est cheue.

En la chapelle :

2835. — Ung calice et la platine, d'argent dorez; deux

---

château d'Aisey-le-Duc pour y faire, avec « son filz » et « pluseurs hovriers », « une grosse espingalle, un sangler double, 1 petit sangler, une perdriz » et « 1 tour à aubelates » (Arch. Côte-d'Or, B 2079, f. 152). — Employés par le duc Philippe de Rouvre dès 1357 (*Id.*, B 4392, f. 25 v°-26 et 29), le même (?) « Jehan de Quingey [Quingey, chef-lieu de canton, Doubs], Jehan, son filz, et Jehan Chauchet, leur varlet, artilleurs », avaient été nommés par ce prince, le 2 juillet 1360, « ses ouvriers pour ouvrer es artilleries de ses chasteaux », à raison de 30 florins « de gaiges par an, pour chascun », plus « une robe de sept aulnes de royé pour chascun », chaque année (*Id.*, B 1408, f. 35 v°-36; cf. ci-devant, p. 168, note 3). Ils occupaient encore cet empoi en 1362 (*Id.*, B 1412, f. 31 v°). Le même « maistre Jehan l'arberestier, de Quingey », était, en 1366-1367, « ouvrier et artilleur », en Franche-Comté, de la comtesse douairière de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (*Id.*, B 1448, f. 23 v° et 31 v°). C'est son fils, sans doute, qui lui succéda par la suite, quand le comté de Bourgogne fut réuni au duché (1382); « Jehan l'arberestier, de Vaudri [Vaudrey, canton de Montbarrey, Jura], demorant à Quingy », était « artilleur general de Mgr en son conté de Bourgoingne » en 1391-1398 (*Id.*, B 1492, f. 51 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 4, et t. XCVIII, p. 699).

(1) Var. : *pour un chastron cure*; *pour cuire un chatron.*

(2) Var. : *une piece de tapiz roige et une autre piece, de 2 piez ou environ de lonc et environ 1 pié de large.*

(3) Var. : *traffouers.*

(4) Var. : *coissins.*

Digitized by Google

aigueres d'estain, à servir à l'autel; une cloichete de matal, senz bataul; un viez encencier (1) de couvre, senz cheynes (2).

2836. — Un petit escrin de bois, à quatre piez, où sont les reliques de mons. saint Andrie; une viez paix de bois.

2837. — Une viez table de bois, où il a un ymaige de Nostre Dame painte; une croix de bois, couverte de couvre.

2838. — Un vestement d'autel, viez, à parement, garni de chasuble, fourrée de cendal, l'estole et le manuple; une tunique de soie, fourrée de cendal vermeil et vert; une chasuble sengle, de drap de soie, une estole et un manuple de drap de soie; un autre petit manuple et deux seurpeliz, trés viez; une chasuble blanche, fourrée de toille perse, une aube et un amit, viez, le manuple et l'estole, trés viez.

2839. — Trois toailles d'autel, trés viez, et 2 pieces de corporaulx; 2 pieces de drap de soie, bien viez, dont l'une est sur l'autel et l'autre pent devant; une viez piece de drap de fustainne, qui fait dossier à l'autel; une autre piece de drap de soie viez, à couvrir le leterry.

2840. — Un leterry de bois, trois grans chandeliers de loton.

2841. — Un messel, senz note; un antefeny (3) noté, senz fremaux; et un escrin de bois, à mectre les vestemens.

2842. — Une cloiche à sonner la messe.

2843. — Trois fers à prisonniers, senz clefs.

En la tour du Tresor :

2844. — Une arche ferrée (4), quatre pieces de la coloingne de la duchesse, compté le pié de lad. coloingne [et] le pié des deveudeures, ensamble les estuiz de cuir pour les mectre.

2845. — Pluseurs viez fuz à petites arbelestes, senz pennons et senz fers; trois viez anceaulx à aigue beneoite (5), touz despeciez.

2846. — Un viez chaufoer (6), tout despecié; un viez chau-

---

(1) Var. : *ancenssier.*

(2) Var. : *chaonnes.*

(3) Var. : *ung antiffonier.*

(4) Var. : *ung couffre ferrey, ouquel il a 4 pieces de la quenoille de la duchesse, compté enz le pié de lad. quenoille et le pié des devudoeres, ensamble...*

(5) Var. : *eaue benoiste.*

(6) Var. : *chaufeur.*

Digitized by Google

deron, tout despecié; dix viez poz de couvre, touz despeciez et pertuisiez.

2847. — Huit douzaines de grans fers de trait, à aucepié, touz viez; sept douzaines de petiz fers à trait, à pié, touz viez.

2848. — Deux pieces de viez tuaulx de plonc, pour fontainnes; deux fuz de lances, defferrez; un fer de fallot.

2849. — Une chaudiere, de faceon d'une cloiche (1); une mesure ferrée, à mesurer blé; le plonc qui est cheu de l'eugive de la chapelle emprès la tour de la porte.

2850. — En la sale, un grant banc.

2851. — En tout le chastel : deux grans tables et 12 autres, moiennes et petites; cinquante et un treteaulx; deux grans dreceours (2), l'un en la sale et l'autre en la chambre Mgr; deux escrimes, l'un en la chambre Mgr et l'autre en la chambre Jehan mons^r; et en tout ledit chastel, huit fourmes (3).

ESCHOITES ET FEURMARIAIGES [ADVENUS AU DUC, EN LA CHATELLENIE DE SALMAISE, DU 11 NOVEMBRE 1375 AU 4 FÉVRIER 1377].

[Extraits (4) de l']inventoire... [fait le 27 juillet 1375] des biens... [provenant de] la suscession et eschoite de Jehannote de La Margelle (5), demorant à Verrey, femme de Mgr, de main morte..., [biens dont] Mgr ne prant que la mitief, [le mari de la défunte ayant droit à l'autre] :

2852. — 7 escuelles d'estaing, 4 poz de couvre..., 2 paeles blainches, 1 soillot..., 1 rostier..., 1 bassin à barbier..., 2 cousteaulx menuseurs..., 1 mourtier...

2853. — Une pioiche, une coingnie, une aichote, 1 goiz, 3 broicheurs, 4 poz d'estaing, 1 flacon d'estaing, une paule de fer, 1 faurret, 1 serex.

2854. — 19 arches, que de foul que de chaigne.

2855. — 6 liz, garniz de coutres, de cuissins et de covertes, telles queles, et 18 linceulx, 4 touailles, une tourgeure.

(1) Var. : *une chaudiere de mataul, de façon d'une cloiche.*

(2) Var. : *dresseurs.*

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2081, f. 22 r° et v°.

(4) Je ne puis donner que des extraits de cet inventaire, vu l'état de détérioration du ms.

(5) Lamargelle, canton de Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or.

Digitized by Google

2856. — 5 cuves, que grans que petites; 6 que tonneaulx que couhes; une beslonge et 3 vanz.

2857. — 2 charrotes ferrées; l'arnois de 4 chevaulx, que bons que mauvoiz; 2 explois de charrue.

Les bestes tant de son hostel comme à commande :

2858. — 4 que chevaulx que gimanz; 15 beufz, que traianz que cressons; 8 beufz à commande... [chez sept individus].

2859. — 3 vaiches..., 5 vaiches que genisses..., 75 laiteres, 80 chiez de busi et 50 aingneaulx...

2860. — 20 vaisseaulx de moiches...

2861. — Chevaulx et gimans : ... une gimant et 1 pouloin..., 1 chevaul..., 2 pouloins..., une gimant et 1 pouloin..., 2 gimans et 1 pouloin.

2862. — 1 enaul d'argent, 24 petiz frommaiges et 7 chiez, que pors que petitz porceaulx.

2863. — 1 chaperon de brenote, une viez chauces de pers, 1 viez peliçon, 1 coursset de tamney, une coste de pers.

2864. — Blefs : [diverses quantités de] froment, soigle [et] avoine...

2865. — Heretaiges : ... une grange..., 1 pou de mex..., une piece de terre...

[Le tout vendu, « au plus offrant », 200 fr., soit : 50 fr.] pour la vandue de 140 bestes menues, qui sont venues à la part de Mgr..., c'est à savoir 40 laiteres, 46 busy et 64 aingneaux; [50 fr. pour] les grosses bestes [c'est-à-dire « vaiches, buefs et chevaulx », et 100 fr. pour le reste du mobilier et les immeubles, le « blef » non compris, dont le prix de vente n'est pas indiqué] (1). ....

Espaives et biens vacans, eschoites de bastars et de bastardes [advenus au duc, au bailliage d'Auxois, du 1er novembre 1376 au 1er novembre 1377].

I. — De la femme feu Perreaul Barrot, d'Arney, pour les biens dud. feu son mari, avenuz et escheuz à Mgr, comme biens vacans, pour ce que aucun ne s'apparut qui soit hers d'icelli feu Perreaul... :

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6047, f. 26 et 78-80.

Digitized by Google

2866. — 18 escuelles d'estain, ung plat d'estain ; une petite cace ou pelle d'arain, ronde, à quehue.

2867. — 1 forgeul; 4 poz d'estain, que bons que chaitiz; une espartie de filley.

2868. — 4 liz, touz guarniz de coutres, de cuissins et de covertes, que bones que chaitives; 16 linceulx, que bons que chaitiz.

2869. — 4 taulez, 5 tergeures, 4 cuevretestes.

2870. — 2 tables à mengier sus, 8 fourmes pour seoir, 6 treteaux.

2871. — 4 arches, que bonnes que chaitives ; une grant arche de chaigne, tenant envoiron 6 sextiers de blef.

2872. — Ung truppier, ung andain de fer, une soille, ung cromaille, une coignie, un bacin de soille, 2 chaitiz buffoz.

2873. — Envoiron une amine de froment, une carteroinche de pois, envoyron ung boissel de feves, envoyron ung boissel de chenevey.

2874. — Un mourtier, ung pestot et pluseurs pieces de chaitiz bois.

Esquels biens lad. femme a la moitief, à elle vanduz, comme au plux offrant et darrenier encherisseur; pour ce, receu de elle, pour la part de Mgr, 4 frans.

II. — Biens demourez du decès de feu Perrenote Luqual, bastarde, morte senz hers de son corps... :

2875. — Une cote de pers, viez; ung chapperon de tampney, un peliceon de chevroz.

2876. — Une coutre petite et ung cuissin petit, 2 linceuls petiz.

2877. — 3 boisseaulx de froment, une peelle petite, viez, et une arche de foul, tenant 8 boisseaulx de blef.

Vanduz et delivrez, comme au plux offrant, 2 frans..., au curé d'Aubigny (1).

III. — Biens demourez du decez de feu Colot le mercier, bastars (2), mors senz hers de son corps... :

---

(1) Aubigny-lez-Sombernon, canton de Sombernon, Côte-d'Or.

(2) De Montbard, probablement.

Digitized by Google

1 penier à mercier, où il a (1) :

2878. — 10 couroies à femmes, ferrées en 9 lieux; 6 couroies roiges, ferrées tout à long; 9 couroies roiges, ferrées en 3 lieux; 3 couroies roiges, à vielles; 10 petites couroies, pour fillestes; une couroie noire, de bourre de soye, et 3 de fil d'Espinaul, toutes ferrées au long.

2879. — 5 paires de gans blans, 6 bourses à femmes, 8 autres bourses, 7 bourses de Troies, unes forses.

2880. — Deux nois à tour, 5 bobilles de bois, 4 graffieres, 12 vertoz.

2881. — 6 moinges d'aloines, 19 subloz de bois, 18 petiz mireurs et deux grans.

2882. — 6 pieres roiges, à seignier berbiz; une livre à peser, ung poinceon à mercier.

2883. — Une cassote de bois, où il a deux paires de petites balances et ung marc de plong, 8 tromppes.

2884. — Une cassote de bois, où il a pluseurs lumiseauls de fil d'Espinaul.

2885. — Une cassote, où il a pluseurs lumiseaulx de felindre.

2886. — Une viez livre demée, et ung quarteron à peser.

2887. — Un lien pour brief, 6 ains de pescheurs, 2 pignes, envoiron ung quarteron de livre de fil d'Espinaul.

2888. — 19 couteaulx à 1 mot, envoiron 300 d'espingles, 3 rabans pour peliceons, 2 couroies guarnies de taiches.

2889. — 2 aunes et demée de toille perse, 1 poul de cendaul vert, 14 lasnieres de migiz.

2890. — 5 poz d'estain, que bons que mavais; 5 escuelles d'estain et une petite, ung potier de coyvre.

2891. — Ung chaulderon, 1 bacin senz quehue, une pelle d'arain, ronde, une viez pelle de fer.

2892. — 1 viez chandelier de coyvre; 1 petit truppier de fer, et 1 brisié; ung cromaille de fer.

2893. — Ung ferrot, une faucille, ung faucillon, ung esmieur

(1) Le texte ne permet pas de déterminer au juste où s'arrête l'énumération des objets contenus dans ce « penier à mercier ». Il semble que c'est à l'article 2889, et que les art. 2890-2901 s'appliquent au mobilier proprement dit du défunt.

Digitized by Google

pour fromaiges, deux viez draceures d'arain.

2894. — Deux viez fers d'espées, et ung d'un coutel; ung viez cabat, à mettre enaps; ung viez ceriz.

2895. — Envoiron 3 boisseaulx de froment, ung bichot orge et une amine de soigle.

2896. — Ung raveteaul, où il a envoiron une livre de filley et demée de grateuse.

2897. — Ung viez crile, ung escrin ferrey, une arche de foul.

2898. — 4 draps de liz, que bons que chaitiz; ung tauley, 1 petit oroillier, ung covreteste.

2899. — Ung petit lit, guarni de coutre, cuissin et d'une viez coverte; une toie de lit.

2900. — 2 viez tournoz de bois, une petite cuve, ung balange, ung cuvaul, 1 tenot de bois.

2901. — Pluseurs viez doualles de quehues; ung viez banc à soir; 2 vaisseauls plains de vin, tenanz envoyron 3 meulx.

Vanduz et delivrez à mons. Eude Lordormi, de Monbar, prestre (1), comme au plux offrant et darrenier encherisseur, 4 frans (2).

Fourfetures et espaves, et biens... de bastars et bastardes [advenus au duc, en la chatellenie d'Argilly, du 11 novembre 1376 au 5 juillet 1377].

I. — Biens de Albert Le Reffroignié, demeurant à L'Abergement-le-Duc, liquelx est alez de vie à trespassement, senz hoirs de son corps... :

2902. — Une meson, ensamble le meix..., une autre meson, ensamble le meix..., la mitié d'un journal de terre..., la mitié d'un quart de prey..., [le tout situé à L'Abergement-le-Duc].

Desquelx mesons, terres et prés la part de Mgr, qui y avoit la moitié, et la femme dud. Herbert l'autre, a esté vandue..., aux plus offrans et derreniers encherissans, 5 frans.

---

(1) *Alias :* « messire Odde Endormi, prestre », nommé « chappellain de la chappelle du chastel de Mombar » le 16 septembre 1381 (Arch. Côte-d'Or, B 2772, f. 9).

(2) *Id.*, B 2765, f. 4 v°-5 v°.

Digitized by Google

II. — Biens de Robert de Lezines (1), demeurant à L'Abergement, liquelx est alés de vie à trespassement (2)... :

2903. — Une vaiche et une genice d'un an, ensamble son seugant.

2904. — Environ 3 charretées de foin; 4 boisseals de millot, mesure de Seurre.

2905. — 3 arches plates, vielles et chetives; ung petit lit garni.

2906. — 1 treppier, 1 filé à paucheur, 4 chetives masses de chenove et ung chetif fessouer,

Liquelx biens dessusdiz ont esté partiz à la famme dud. Robert, et sont euez les bestes dessusd. à la part de Mgr, ensamble le foin, et ont esté venduz..., au plus offrant, 3 frans.

III. — Biens de Guillemote La Broichote, demeurant à L'Abergement, liquelle est alée de vie à trespassement, senz hers de son corps, de l'un des costez :

2907. — Une arche plate, de chesne; une petite paelle grasse, ung chauderon viez, ung serex, 1 viez petit pot d'estain.

2908. — Une escramoyre, 2 vielles aulnes de toille, une boutelle de verre, 1 trepier, 1 cromacle de fer.

2909. — Ung petit pot de coivre; une vielle couroye, ferrée d'argent, qui povoit bien valoir ung franc.

2910. — Une coutre, ung cusing, troiz linceux et une coutrepointte; une veche, ensamble son seugant; une cote ardie à famme.

Desquelx bien[s] la part de Mgr a esté vandue à Gillot Favat, comme au plus offrant et derrenier encherissant, et a paié lidit acheteur le droit du curé et toux autres debtes sur la mitié desdiz biens, 7 frans (3). . . . .

Esplois de main morte [advenus au duc, en la chatellenie de Villaines-en-Duesmois, du 11 novembre 1376 au 11 novembre 1377 (4)].

Vendue... des biens de feu mons. Berthier, curey de Challe-

(1) Lézinnes, canton d'Ancy-le-Franc, Yonne.

(2) Une ligne du ms. est complètement effacée.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 2160, 3e compte, f. 1 v°-2.

(4) Il y eut, pour cette année, deux comptes de la châtellenie de Villaines-

Digitized by Google

vourson (1), mainmortable à Mgr, parce qu'il fut nez de Villennes (2), quil sont de celle condicion, mort en juing 377 (3), yceulx biens pris et levez... tant en son hostel comme autre part, de pluseurs personnes qui tenoient bestes de lui... :

2911. — Fut trovez en sa huche, le jour de son obbit (4), 1 fran (*sic*) 11 gros.

2912. — De Jehannote, fille quar (*sic*) Catereaul, qu'elle li devoit de debte, 4 gros.

2913. — De maistre Naudin de Vaulx, pour la vendue de deux queuhes de vin, pris en son hostel, 4 frans.

2914. — [D'un homme de] Colomeix (5), pour la vendue à lui faite de 37 pierres, que lainne, que peliz, que aignelins, chascune l'une pourmi l'autre 18 gros, laquelle lainne fut trovée chiés lui le jour de son obbit (6) ; pour ce, pour tout,

---

en-Duesmois, le châtelain Bonnejointe Baude ayant été remplacé, le 24 juillet 1377, par Perrenot Garnier (cf. ci-devant, p. 541, note 4).

(1) Chalvoisson, commune de Villaines-en-Duesmois. — En passant dans cette localité le 3 novembre 1374, le duc fit don de 10 fr. « au curé de Chalevison..., de grace especial, pour Dieu, en aumosne », et offrit 1 fr. « aus reliques de l'eglise dud. Chalevison » (Arch. Côte-d'Or, B 1445, f. 19 v°).

(2) *Alias* : « ... Villennes en Duymois, qui sont de telle condicion » (*Id.*, B 6563, f. 3 et 14 v°).

(3) *Alias* : « le 28e jour de jung 377 » (*Ibid.*, f. 3 et 14 v°).

(4) Voici le détail de la dépense, en nature et en argent, faite « pour l'enterrement de feu mons. Berthier, curey de Challevourson » : « Le jour de son obbit, pour faire ces (*sic*) noces, que les parens et amis de lui cuderent avoir l'eschoite et prirent du blef en l'ostel dud. curey, pour faire pain, et le firent moldre..., 2 stiers froment » ; « ced. jour, prirent deux vaiches dud. curey » ; « à 12 prestres qui y furent, pour chanter messes pour lui, avec leur digner, 12 gros ; à 12 clers, avec leur digner, chascun 10 d., pour ce, 6 gros ; vin despendu led. jour, neant, car il fut de garnison dud. curey, et en despendit l'on, mesure de Beaulne, 1 muil ». — « Mission faite pour le tiers jour, et y out 18 prestes : pain, de garnison du blef dud. curey, 2 stiers... ; char de garnison dud. curey, 2 vaiches de son hostel... » ; achat, pour 10 fr., de « 10 chastrons, qui furent maingiés es dues foiz » ; « vin, de la garnison aud. curey, mesure de Beaulne, 1 muil ; à 18 prestes et l'arcepreste, double, avec leur digner, chascun 1 gros, pour ce, 19 gros ; à 18 clers, chascun 10 d., pour ce, 9 gros ; au poutey de Villennes, pour poz et godez pour servir toutes manieres de gens, et estient le 1er jour bien 300 personnes, et le tiers dy, autant, pour ce, 6 gros » ; etc. (*Id.* B 6562, f. 19, et B 6563, f. 6 v°).

(5) Coulmier-le-Sec, canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

(6) Cette laine comprenait « la lainne des bestes dud. curé » et la « lainne qu'il avoit achetée » au mois de mai 1377 et qu'il n'avait pas encore

Digitized by Google

55 frans demi (1).

2915. — De Simonnot de Chaumes (2), qui tenoit une vaiche et 1 veaul à chatel de 2 fr., exiguée à lui led. pris et vendues (*sic*) à Girardot Vandeuvre, 2 frans.

2916. — [D'un autre individu], pour une vaiche, prise chiés led. curey, 2 frans.

2917. — [D'un autre], pour l'exigue d'une vaiche et une genisse, à chatel de 4 florins, demorées à lui pour le pris; pour ce, 3 frans 4 gros.

2918. — [D'un autre], pour l'exigue d'une vaiche, qu'il tenoit à chastel de 2 florins, de (*sic*) demorée à lui pour led. pris; pour ce, 20 gros.

2919. — [D'un autre], pour l'exigue d'une vaiche, une genisse et 1 veaul, qu'il tenoit à chatel de 6 gros, prisiés 4 florins, anxint 24 gros de crois, dont la part de Mgr, 17 gros et les 6 gros du chatel; pour tout, 23 gros.

2920. — [D'un autre], pour l'exigue d'une [vache] et une genisse, qu'il tenoit à chatel d'un florin, prisies 3 florins; anxint, pour Mgr, 20 gros.

2921. — [D'un autre], pour l'exigue d'une vaiche, qui tenoit à chatel de 8 gros, prisie 2 frans; anxint, pour Mgr, 16 gros.

2922. — [D'un autre], pour l'exigue de 2 vaiches [et] une genisse, qu'il tenoit à chatel de 2 florins, prisies 3 florins; anxint, pour Mgr, 2 frans 1 quart.

2923. — [D'un autre], pour l'exigue d'une vaiche et une genisse, qu'il tenoit à chatel de 5 gros, prisies 3 florins; anxint, pour Mgr, 17 gros demi.

2924. — [D'un autre], qu'il devoit de decrois de vaiche aud. curey, 3 gros.

2925. — De Jehannote, femme Jehan Lecreux, pour debte [de] descrois d'une vaiche, 6 gros.

2926. — [D'un individu], pour l'exigue d'un poloin, qu'il

---

payée aux vingt-trois individus de Villaines, de Bremur, de Saint-Marc, de Vaux, etc., qui la lui avaient vendue. Elle leur fut réglée, à raison de « 2 florins [20 gros, ou 33 s. 4 d.] la pierre », soit à 32 d. t. la livre, le tout montant à 18 fr. 16 s. t. (Arch. Côte-d'Or, B 6563, f. 7), d'où il résulte que « la pierre » pesait douze livres.

(1) *Alias* : 55 fr. 10 gros (*Ibid.*, f. 7).

(2) Chaume, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or.

Digitized by Google

tenoit à chatel de 3 florins, prisié et demoré à lui pour ledit pris; pour ce, 2 frans demi.

Somme : 82 frans 5 gros demi.

[Le produit des « biens » qui précèdent figure au compte du châtelain Bonnejointe Baude; son successeur, Perrenot Garnier], reçuit [le reste] desdiz biens, tant par la main dud. Bonnejointe comme autrement (1), et les vendit par la maniere qui s'ensuit :

2927. — En deniers qui furent trouvez grant temps après la mort dud. curé, par le pourchaz du bailli de la Montainne (2), et receuz par sa main..., à savoir : 79 escuz de Phelippe, des premiers et secons, venduz... chascun, l'un parmi l'autre, 1 fran, ensinc 79 fr.; une chaiere d'or et ung eigneaul d'or, venduz... 2 frans; 7 frans d'or, 127 florins de Florence viez, venduz... chascune piece 10 gros demi, valent 111 frans 1 gros demi; 164 gros t. viez, les 12 pour 1 fran, valent 13 fr. 8 gros; 18 parpilloles d'argent, 2 pour 1 gros viez, valent 9 gros; 14 s. 7 d. en petiz tornois viez, valent 8 gros 3 quars; pour tout..., 214 frans 3 gros et 1 quart de gros.

Vendue de pluseurs choses par la maniere qui s'ensuit, venduz à maistre Naudin de Vaulx, comme au plus ouffrant, et lesquelles choses li chastellains a receues de Bonnejointe, par avant chastellain, c'est à savoir :

2928. — 66 aulnes de touailles, bonnes et mauvaises; 42 aulnes de tergeoures, bonnes et mauvaises, et 5 viez linceulx de grosse toille, 3 petiz oroilliers.

2929. — 16 escuelles d'estain mort, 3 hanaps de bois, une balance et ung livral, 10 livres de fil, 13 livres de chenove.

2930. — Une courroye, une boursse de cuir, une sarreure de bois, 2 chitons de fou, 2 pains d'oint.

2931. — 4 petiz poz d'estain mort, ung autre pot, 1 aiguerot de celle matiere; ung bacin à main, ensamble l'aiguier à 2 cornes.

---

(1) Il est constaté ailleurs que le « coadjuteur du tabellion de Baigneulx » et deux autres personnes « ont esté continuelment avec led. chastellain à lever et encerchier meubles, debtes, bestes grosses et menues [de cette succession] et compter aux parceniers du temps passé » (Arch. Côte-d'Or, B 6563, f. 3 et 6 v°).

(2) Jean de Foissy. Voir ci-devant, p. 206, note 3.

Digitized by Google

2932. — Une loichefroie, 2 coingnies, un rotier, une verge et la pierre de couvre à peser lainne.

2933. — 6 poz de couvre, que grans que petitz ; 7 chauderons, que bons que mauvaiz; 6 paelles reondes, à queue, grans et petites.

2934. — Ung bacin à soille, une palote de fer, 2 croichoz à cheminée.

2935. — 5 petites coutres, 3 cussins petiz, 3 viez faucilles, une charretée de foin bien viez.

2936. — 2 queues vuides; 2 petiz poinçons vuilz, senz fons; 4 que arches que maiz.

2937. — 2 tables de tramble, 1 dreceour, une petite saleoure, 2 formes de chayne.

2938. — Ung bacin à barbier, 2 gardons, 10 aulnes et demie de remenans de drap burel et blainchot, qui estoit chiez Jehan Yverneau, à Chasteillon.

[Le] tout vendu en taiche au dessusd. maistre Naudin, comme au plus ouffrant et darrenier encherisseur, 30 frans.

2939. — Une queue de vin, vendue... 2 frans.

2940. — 4 vaiches et 3 petiz veaulx de lait, venduz... 8 frans.

2941. — [De trois habitants de Villaines] et de pluseurs autres leurs complices, de Villenes, pour la vendue à eulx faite... de 30 chiefz de grosses bestes, c'est à savoir buez, vaiches et veaulx, lesquelles lidiz Bonnejointe avoit esseguées en pluseurs lieux et de pluseurs persones, et n'avoit encoir levey l'argent, pour certain debat que les dessusdiz y mectoient, cuidans avoir l'escheoite dud. curé (1) ; pour ce, 60 frans.

2942. — [D'une femme], pour essigue d'une vaiche qu'elle tenoit, et li est demorée; pour ce, 19 gros.

2943. — [D'un homme] de Vaulx (2), pour l'essigue d'un buef à lui demoré, 3 fr. 4 gros.

2944. — De Richardot le bergey, de Bremur (3), de compte

(1) Il est rapporté ailleurs qu'il y eut « debat » devant le bailli de la Montagne, à Châtillon, puis devant la duchesse, résidant alors à Dijon, entre le châtelain et « les parens et amis, dud. curey, pour ce qu'il cudoient avoir l'eschoite » (Arch. Côte-d'Or, B 6562, f. 19 v°).

(2) Vaux, commune de Bellenot-sur-Seine, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

(3) Bremur-et-Vaurois, canton de Châtillon-sur-Seine.

Digitized by Google

fait à lui, tant de descrois de menues bestes qui tenoit de lui comme de debte, 6 frans 7 gros demi.

2945. — De Guiot le bergier, dud. lieu, de compte fait à lui, pour ycelle cause, 2 fr. 6 gros demi.

2946. — [De trois autres habitants de Bremur], de compte fait à... [eux], pour celle cause, [4 fr. 6 gros et demi, 17 gros et demi, et 3 fr.].

2947. — [D'un homme] de Saint-Maar, de compte fait à lui de descrois de bestes menues et d'un buef qui tenoit; pour tout, 6 frans 7 gros demi.

2948. — [D'un individu], pour l'essegue d'un bouot qui tenoit, à li demoré, 10 gros demi.

2949. — [D'un autre], pour l'essegue de 2 vaiches et 2 chievres qui tenoit, compté et rabatu le descrois, tout demouré à lui, 2 frans 11 gros.

2950. — [D'un autre], pour la vendue de 3 chiefs d'armaille, prises d'essegue chiez Viart de Semont (1), 4 frans.

2951. — De Viart de Semont, pour descrois desd. bestes, de compte fait à lui, 5 gros.

2952. — De Jacot, le tieuley de Saint-Maar (2), pour la vendue de 2 vaiches et une chievre, prises d'essegue chiez Esvoille-Matin, de La Montainne (3), 3 frans.

2953. — [D'un homme] de Bellenod (4), de compte fait à li de descrois de bestes, 5 gros.

2954. — [D'un autre homme], dud. lieu, de compte fait à lui de descrois de bestes et de debte, 7 frans.

2955. — [De dix autres individus], pour telle cause, [4 fr., 3 fr. 5 gros et demi, 9 fr. 8 gros, 3 fr., 9 fr., 16 gros et demi,

---

(1) Semond, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or.

(2) Les ducs avaient déjà une tuilerie à Saint-Marc en 1343 (Arch. Côte-d'Or, B 2055, f. 3 v°). En 1354, on démolit « le viez fourneaul de tiele à Saint Maar », pour en « reffaire » un neuf (*Id.*, B 2079, f. 30 et 37). « Jaquot, le tiellier de Saint-Mars », « Jacot, le tielley de Saint-Maard », « Jacot, le tieley de Saint-Mar », « Jacob, le tieuller de Saint-Mars », « Jacobt, le tieller de Saint-Mars », « Jaquin, le tieulier de Saint-Mard », etc., exploita plus de vingt ans cette tuilerie, de 1372 (*Id.*, B 6561, f. 3 v°-4) à 1393 (*Id.*, B 6572, f. 16 et 17 v°, B 4652, f. 6,... et 24; etc.).

(3) La Montagne, commune de Bellenot-sur-Seine, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

(4) Bellenot-sur-Seine.

Digitized by Google

7 fr. et demi, 14 fr., 7 fr. et demi, et 6 fr. 8 gros].

2956. — [De trois autres hommes et d'une femme], pour debte, de compte fait [avec eux, 2 gros et demi, 5 fr., 2 fr. 9 gros, 2 fr. 2 gros].

2957. — [D'un autre], de compte fait à li, tant de descrois de bestes comme de debte, 6 fr. 8 gros demi.

2958. — [D'un autre], pour telle cause, 10 gros.

2959. — [D'un autre], pour l'essigue de 2 chievres, à li demorées, 6 gros.

2960. — [D'un autre], pour descrois de bestes et pour debte, de compte fait à li, 14 frans 10 gros.

2961. — [D'un homme] de Vaulx, qui doit 20 frans, neant ycy, pour ce que Mgr li a aterminé à certains (*sic*) terme...

2962. — [D'un habitant] de Lucenay (1), pour l'essigue d'un buef, à li demoré, 4 frans.

2963. — [D'un autre], dud. lieu, pour debte, 6 gros.

2964. — [D'un homme] de Villennes, pour essigues de vaiches, à lui demorées, 3 frans 5 gros.

2965. — [D'un autre], dud. lieu, pour descrois de vaiches, 9 gros demi.

2966. — [De six autres individus de Villaines] : pour l'essigue d'une vaiche... demorée [à l'un d'eux], 2 frans ; — pour l'essigue d'une genice... demorée [à un autre], 13 gros ; — pour l'essigue d'une vaiche... demorée [à un autre], 14 gros ; — pour l'essigue d'une vaiche et 1 veaul... demorez [à un autre], 2 frans 5 gros ; — pour l'essigue de 2 vaiches... demorée[s] [à un autre], 29 gros ; — pour l'essigue d'une vaiche... demorée [à un autre], 1 fran.

2967. — [D'un homme] de Vaugimois, pour descrois de menues bestes, 2 frans 7 gros.

2968. — [D'un individu], pour debte, 2 gros.

2969. — [D'un homme] de Fontainnes (2), pour debte cogneu, 1 fran.

2970. — [D'un autre], dud. lieu, pour debte cogneu, 2 frans.

2971. — De mess. Jehan d'Avou, chevalier (3), pour debte

(1) Lucenay-le-Duc, canton de Montbard, Côte-d'Or.

(2) Fontaine-en-Duesmois, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or.

(3) Mentionné dans les documents bourguignons dès 1364 (*Coll. Bour-*

Digitized by Google

cogneu, 8 frans.

2972. — [De deux hommes], demorans à Mombar, pour la vendue de 48 vaisseaulx de moiches, prises en l'ostel dud. curé une partie, à Fontainnes une autre partie, et en La Montaingne l'autre partie, tout vendu, l'un parmi l'autre, à eulx comme aux plus ouffrans, la piece 5 gros, valent 20 frans.

2973. — [D'un homme] de Chalvoursson, pour l'essigue d'une vaiche à lui demorée, 20 gros (1).

2974. — [D'un homme] d'Alise (2), de compte fait à lui d'argent qui devoit, comme pour la vendue d'une cuve et d'une hote, 2 frans 1 gros.

2975. — [D'un homme] de Vaugimois, de compte fait à lui, tant de descrois de bestes menues comme de propre debte, 13 frans 5 gros demi.

2976. — [D'un individu], pour la vendue à lui faite de trois muis d'orge viez, de 6 et de 7 ans, à la mesure de Villenes, et sentoit le mesalé, et estoit en 4 arches ou chastel de Chalevorsson, et furent lesd. arches davantaige parmi le marchié, le muy au pris de 4 frans ; et ne trouva l'on qui plus en voussit donner, et si fu criez à Villenes, en plein marchié, le mercredi devant la my quaresme (3)..., 12 frans.

Summa : 543 fr. 5 gros 3 quars.

[Détail] des bestes menues lainne pourtans dud. curé de Chalevorsson, levées par le chastellain des personnes et par la manere ci après :

---

gogne, t. XXVI, f. 53), Jean d'Avout, chevalier, était marié, en 1372, à « Ysabel de Brion », veuve en premières noces de « Robert de Baaloul, escuer », et, en secondes, de « Jehan de Biais, escuer » (Arch. Côte-d'Or, liasses B 10512 et 10522). Il était mort depuis peu, semble-t-il, à la date du 20 janvier 1385 (*Id.*, B 11301, f. 16 v°). J'ignore le lien de parenté qui l'unissait à « Johannes de Avoul, scutiffer », « Johannes de Avoto, domicellus », cité en 1347 et 1349 (*Id.*, B 11242, f. 39 v°, et B 11245, f. 7), marié dès 1353 à « Henrieta », fille de « Jocerandus de Louhaise » (*Id.*, B 11228, f. 124), et désigné, dans un acte de 1356, comme fils de feu « mons. Hugues d'Avoul, chevalier » (*Id.*, B 11248, f. 30 v°). Un autre (?) « Jean d'Avou, escuier », vivait en 1379 (*Coll. Bourgogne*, t. XL, f. 103 v°; H. et A. Passier, *Trésor généal. de dom Villevieille*, t. III, p. 15).

(1) Les « menues parties » jointes au même compte (*Id.*, B 6563, f. 19-23) reproduisent, avec plus de détails, les art. 2942-2973).

(2) Alise-Sainte-Reine, canton de Flavigny, Côte-d'Or.

(3) Le 24 mars 1378.

Digitized by Google

2977. — [D'un homme] de Chalevorsson, 12 bestes.

2978. — De Richardot le bergier, de Bremur, 9 bestes; de Guiot le bergier, dud. lieu, 12 bestes.

2979. — [De trois autres habitants de Bremur, 11, 4 et 14 bêtes; — de deux hommes de Saint-Marc-sur-Seine, 31 et 15 bêtes; — de dix-neuf individus de Bellenot-sur-Seine, 15, 40, 9, 10, 34, 6, 22, 28, 40, 16, 7, 38, 30, 32, 14, 16, 9, 5 et 3 bêtes; — de trois hommes de Lucenay-le-Duc, 24, 18 et 2 bêtes; — de deux individus de Chaume, 9 et 19 bêtes: — de onze habitants de Villaines, 11, 11, 22, 10, 22, 7, 7, 12, 11, 5 et 10 bêtes; — de deux hommes de Vaugimois, 18 et 14 bêtes.]

Summa : 714 bestes menues (1).

[La succession du curé de Chalvoisson comprenait encore les objets suivants :]

2980. — Ung breviaire, qui fu trovez en l'eglise de Chalevorsson, et fu trovey qu'il estoit siens de son propre, non obstant que la ville le debatoit estre de leur eglise (2).

2981. — Ung bon lit, garny de coutre, cussin, couverte et de linceaulx (3).

2982. — Ung autre lit, garny de coutre, cussin, [coverte et] de 4 linceaulx (4).

2983. — 3 escuelles d'estain, ung pot de couvre, 1 pot d'estain, 1 rotier, une paelle grasse, 1 soillot, 1 bacin à soille, une nappe, une torgeoirre neuve (5).

---

(1) Le duc fit don de ces moutons, le 23 juillet 1377, à son valet de chambre « Mahiet Crepel, autrement dit Duret..., de grace especial, pour les bons et aggreables services que il li a faiz ou temps passé et espere que il li face encoir ou temps avenir » (Arch. Côte-d'Or, B 6563, f. 3 v°). Duret donna « quittance », le 20 mars 1378, de ces « 714 chiefz » de « bestes menues » (*Ibid.*). Il était alors capitaine du château de Duesme (cf. ci-devant, p. 238, note 3).

(2) Le duc donna ce bréviaire, le 20 octobre 1377, « à Philebert, fils Bertholomin de Chalevorsson » (Arch. Côte-d'Or, B 6563, f. 3 v°).

(3) Donné « à mons. Pierre Pannot, curé du Maignil-Lambert et arceprestre de l'archipresbitraire de Duysme, pour son droit qui prant, de droit ou de coustume, sur les curez mors, à cause de sond. office » (*Ibid.*, f. 3 v°).

(4) Donné, avec les objets énumérés à l'art. 2983, « à mons. Jehan Guiot, curé de Chalevorsson, pour son droit, à cause du presbritaire de l'eglise de lad. ville, par droit ou coustume » (*Ibid.*, f. 4).

(5) *Id.*, B 6562, f. 17, 17 v° et 26 v°, et B 6563, f. 3-4 et 14 v°-16.

Digitized by Google

[Échutes advenues au duc, en la chatellenie de Pontailler-sur-Saône, du 11 novembre 1376 au 11 novembre 1377.]

I. — Biens de la succession de fu maistre Jehan de Troies, demorant à Saissons (1), chapuis (2), trespassé senz hers, et duquel aucuns ne se fit hers, pour sa pouvreté, lesdiz biens advenuz à Mgr pour cause de eschoite..., et auxquelx biens la femme dud. maistre Jehan, demeurant à Saissons, a pris la moitié pour cause de son droit :

2984. — 1 lit de plumes, petit, de petite valeur; 1 cussin de bourre, une coultrepointe, 4 linceulx, une touhaille d'une aulne.

2985. — Une arche, une coignée, 1 bazegut, une petite arche de bois, 1 trepier brisié, une casse blainche et 1 petit chauderon.

Les biens dessusdiz partiz à lad. femme maistre Jehan par moitié, et la moitié d'iceulx appartenant à mond. signeur, à cause que dessus, venduz à lad. femme envoiron Noé l'an 376; et doit paier ycelle femme au curé du lieu (3) le mortuaire dud. fu maistre Jehan; pour ce, 1 franc.

II. — Biens advenuz à Mgr par la succession de fu Alaison, jaidiz femme Marienet (4)... :

2986. — 1 fesseur et une petite viez cacete, vendus... 3 gros.

2987. — 1 goiz de fer, 1 cerier, 4 viez petiz linceulx et 10 aulnes grosse toille nueve, vendus ou marchié de Pontoillier, 11 gros.

2988. — Une robe de sergi nueve, à femme, vendue... 5 gros; une autre robe de pers, à femme, vendue... 15 gros.

2989. — Envoiron 2 charretées foin, vendu au Marienet dessusdit 6 gros; 1 van à vanner blé, à li vendu 1 gros.

---

(1) Soissons, canton de Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or.

(2) « Jehan de Troyes, charpentier », exécuta des travaux à l'hôtel ducal de Dijon, en 1359-1360 (Arch. Côte-d'Or, B 1408, f. 68). « Magister Johannes de Trecis, carpentator, Saisons commorans », est aussi mentionné dans un document de 1365 (*Id.*, B 11265, f. 30 v°).

(3) Soissons.

(4) *Alias :* « Biens meubles advenuz à Mgr, pour cause d'eschoite, par la succession de fu Alaison, jaidiz femme Vienot Marienet, de Maxilley [Maxilly, canton de Pontailler-sur-Saône], bastarde, trespassée senz hers de son corps... » (*Id.*, B 5619, f. 6).

Digitized by Google

2990. — 1 ormal, vendu... 3 frans, et une genisce roige, vendue... 19 gros; 1 trepier de fer, vendu 1 gros.

2991. — Une petite viez arche à freste, estant en l'eglise de Maxilly, et une autre arche copue, estant en l'ostel, vendues aud. Marienet... 10 gros demi.

2992. — 8 aminotes soigle, 8 aminotes orge et 2 aminotes millot, vendues ou marchié de Pontoillier après Pasques l'an 77, l'aminote soigle et orge, l'un parmi l'autre, ou pris de 9 angroingnes, et l'aminote millot ou pris de 16 angroingnes; pour tout, 14 gros 2 tiers.

2993. — Pour la moitié de 4 gros de arehure que le buef dessusdit gaaigna avant que le partaige des biens dessusdiz fust fait aud. Marienet, 2 gros, et pour 1 journal que led. buef gaaigna quant il fu venuz à la part de Mgr, avant ce que l'en le vendist, 2 gros; et pour la moitié de 1 po de fumier estant devant la maison dud. Marienet, vendu à lui 1 gros; pour ce, 5 gros.

Summa: 10 frans 7 gros 2 engroingnes (1). ....

MAINS MORTES [ADVENUES AU DUC, EN LA « TERRE DE JAUCOURT », DU 11 NOVEMBRE 1376 AU 11 NOVEMBRE 1377].

I. — Inventoire des biens meubles escheuz à Mgr... à cause de feu Herviote, femme de Perrinot Le Moole, de Loncprey (2):

2994. — 7 stiers de fromant, 1 sestier de poiz, 4 stiers de seigle, 7 stiers d'avaine, 2 boisseaux de feves.

2995. — 2 buefs, 4 vaiches et 2 veaux, 1 boisseau de sierres, 1 cheval noir.

2996. — 15 draps de lit; 2 chemises à femme, et 2 ceuvrechiez; 2 paires de drappiaux, à homme.

2997. — 2 cotes à femme et une cote à homme, 2 peliçons d'aignel, 3 nappes, 1 po de lainne et 1 po de fillé.

2998. — 2 poz de cuvre, 1 trepié, 2 paelles, 4 maiz à mettre pain, 2 tables et 3 trestiaux.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5619, f. 6 et 24 v°. — Il fut payé 16 gros « à messire Loys, curé de Maxilley, pour acort fait à lui du mortuaire de Alaison, femme fu Vienot Marienet, bastarde, du pain annual, des cheritez et autres choses appartenant à son obit, de laquele Alaison Mgr a eu la succession... » (*Ibid.*, f. 14 v°).

(2) Longpré, canton d'Essoyes, Aube.

Digitized by Google

2999. — 3 coustes de lit, 3 cheveciez, 3 coustespointes et 3 sacs.

3000. — Les terres airables et les sombres sont prisiez, à la part de Mgr, 100 s.

3001. — Une charrete, 2 saux de charrue, 1 po de fer et une queue de vin, 12 brebis.

Touz ces biens meubles vendus 24 l. (1).

3002. — Les heritaiges : 23 journez de terres, en pluseurs lieux; 2 maisons et les emplastres, ainssi comme il se comportent; environ 1 arpent de vigne; tout vendu 19 l. (2).

II. — Biens escheuz à Mgr par la mort et trespassement de Bietrix, femme de vie, laquelle demouroit en la ville de Rance (3), et ala de vie à trespassement ou mois de may l'an 1377 :

3003. — Une cote de brunete noire et 1 chaperon à 6 boutons d'argent, une boursse à 6 nouez d'argent.

3004. — Une autre cote de pers, 1 viez peliçon de connins, unes patenostres d'ambre et 1 annel d'argent.

Yceulx biens vendus... en plaine foire à Bar sur Aube, le jour de la Saint Jehan decollasses (4) l'an 1377, la somme de 110 s. t., desquelz on paia pour son luminaire et pour faire sa fosse 25 s., à la court de Troyez pour avoir licence de la mettre en terre benoiste [20 s.], pour tout 45 s.; pour le rest desdiz 110 s., receu 65 s.

3005. — De 4 frans qui furent trouvé en la boursse de lad. Bietrix, neant, car le curé de la ville en prist 40 s. pour son

(1) Ils furent vendus au mari de la défunte, d'après l'article suivant du même compte : « [Reçu] dudit Perrinot, pour la vendue de la tierce partie de touz les meubles estans en l'ostel et autre part dud. Perrinot, au jour du trespassement de lad. Herviote, lesquelx furent inventorez...; après lad. inventoire faite, furent parti[s] aud. Perrinot...; après lequel partaige, lui fu vendu la part de Mgr, piece pour piece, c'est assavoir pour touz lesdiz meubles, l'oceque fait, le luminaire paié, cent sols que Mgr en devoit au curey pour son droit, et toutes autres debtes paiéez, la somme de 24 l. t., comme au plus offrant » (Arch. Côte-d'Or, B 4945, f. 74 v°).

(2) Ces immeubles furent vendus au même, « comme au plus offrant », après qu'ils eurent été « criez et subhastez selon la coustume du lieu... » (*Ibid.*, f. 74 v°).

(3) Rances, canton de Brienne-le-Château, Aube.

(4) La décollation de saint Jean-Baptiste, le 29 août.

Digitized by Google

enterraige, et les marregliers de la ville en orent 40 s., lesquelz elle leur donna pour le remede de l'ame de li (1). ....

MAIN MORTES ET ESPAVES [ADVENUES AU DUC, EN LA CHATELLENIE D'AISEY-LE-DUC, DU 11 NOVEMBRE 1376 AU 11 NOVEMBRE 1377].

De Adeline La Noble, de Verrois (2), morte, senz hoir de son corps, le 5e jour de fevrier 376 :

Ses biens meubles :

3006. — Une arche de fou; 4 chitons de fou, touz viez; 1 litot, 1 poterot de couvre.

3007. — 4 petiz linceulx, 2 touaillotes, une robe de boige, 2 paielles, 1 chauderon.

3008. — 1 fessour, 1 bacin de soille, 1 serix, une sarpe.

3009. — 4 chievres, 8 boisseaulx d'orge, 1 moiton froment, 1 boisseaul de feves, 1 pou de chenevey, 1 pou de segone, 1 pou de lantilles, cinq fromaigeoz de chievre.

Tout vendu..., au plus ouffrant, 4 frans.

Heritaiges de lad. Adeline :

3010. — Ung estaigeot..., une appendise..., ung pou d'oiche, devant lad. appendise.

3011. — 1 pou de terre..., 1 pou de terre..., 1 pou de cultil...., la moitié d'une maisiere qui fut arsse... et 1 pou de cultil...

Tout vendu..., es plus ouffrans, 7 frans (3). ....

RECEPTE DE MAIN MORTE [EN LA CHATELLENIE DE MONTRÉAL ET DE CHATEL-GÉRARD, DU 11 NOVEMBRE 1376 AU 11 NOVEMBRE 1377].

I. — Eschoite de feu Parisete de Perroigney (4), morte sen (*sic*) hers de son corps... :

3012. — Envoiron 4 ovrées de vigne, ung poul de cultil.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4945, f. 74 vo-75 et 94.

(2) Vaurois, commune de Bremur-et-Vaurois, canton de Châtillon-sur-Seine.

(3) *Id.*, B 2081, f. 4 vo.

(4) Perrigny, commune de Guillon, chef-lieu de canton, Yonne.

Digitized by Google

3013. — Ung cheistil lit, ung poul de filet, une chaistive arche de foul, une soile et ung poul de chaille.

Vendu... [à un homme] de Courterelles (1)..., comme au plus offrant..., 5 frans.

II. — Mebles de feu Jehan Brulé et de Grant Sosanne, sa femme, mort (*sic*) sen hers de leur corps... :

3014. — Ung lit, deux dras de lit, ung tapy, une seile, ung bacin, deux chiefz de robes de bureal.

3015. — Quatre bestes lainne pourtans, deux petit pourseaux, quatre bichos d'orge, une arche de foul.

Tout vendu ...[à deux hommes de] Villers-les-Aux, comme es plus offrans et darreniers encherisseurs, et par criz sollempnez, 4 frans.

3016. — 9 journelx de terre et un poul d'eiche. qui furent es dessusdiz Jehan Brulé et sa femme, [vendus à trois individus], comme es plus offrans, et par criz, le pris [de] 12 frans (2).

EXTRAITS DES COMPTES (3)

En fait de présents offerts par la cour de Bourgogne pour « le jour de l'an » 1377, je ne trouve trace que des cadeaux suivants du duc :

3017. — « Au conte de Flandres et à M[me] la contesse d'Artois et de Bourgoingne », « deux taubleaux d'or, semés de pierres et de pelles » (4), achetés, l'un, 200 fr., « à Guillaume Gorgole, orfevre et bour-

(1) Courterolles, commune de Guillon.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 5407, f. 34 v°-35.

(3) Voir les extraits de comptes publiés dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 505-506; dans les *Documents*... de Mgr Dehaisnes, t. II, p. 538-539 et 554; dans *L'Artillerie des ducs de Bourgogne*, de Joseph Garnier, p. 8-13; et dans les *Anecdotes sur les ducs de Bourgogne*..., de Max. Quantin (*Bulletin de la Soc. des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, t. XXXVII, 1883), p. 44-45.

(4) Il est encore question ailleurs de ces « deux tableaux d'or » : le 29 janvier 1377, le duc mandata 3 fr. « à un orfevre de Paris, qui avoit appareillié deux tableaux d'or que Mgr fit presenter, le jour de l'an darrenierement passé, au conte de Flandres... l'un d'iceux, et l'autre à la contesse d'Artois et de Bourgoingne, lesquelx furent depeciez et une perle estant en iceux perdue en les aportant à Mgr, de Paris à Mombar, pour veoir s'il li plairoient » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61). — En vue des étrennes qu'il se proposait d'offrir cette année, Philippe le Hardi s'était fait adresser, de Paris à Mont-

Digitized by Google

gois de Paris » (1), l'autre, 280 fr., « à Jehan Barrau, changeur et bourgois de Paris » (2);

3018. — Aux mêmes « conte de Flandres et Mme d'Artois » (3), « 8 justes d'argent dorées, pesans 48 mars 5 onces demie », achetées 429 fr. 3 s. 6 d. t. « à Henriet Orllant, changeur de Paris..., au pris de 9 frans le marc » (4);

3019. — « A la contesse de Flandres et de Brabant », « un fermail d'or, semé de pierres et de perles », payé 96 fr. « à Hemarry Hac (5), orfevre de Paris » (6);

3020. — A ses enfants « Jehan et Marguerite, nos srs », « 24 escuelles, 12 tasses, 4 plaz et deux chandeliers d'argent, sens doreure, tout pesant 61 mars 3 onces 5 esterlins, au pris de 6 franz 12 d. par. chascun marc », fournis par le changeur parisien H. Orlant, ainsi que les objets mentionnés à l'art suivant, le tout pour la somme de 751 fr. (7);

3021. — « A mess. Guy et Guillaume de La Tremoille », « 6 hanaps d'argent dorez, pesans 18 mars 4 onces 5 esterlins », « 6 tasses d'argent dorées, pesans 14 mars 2 onces demie », et « deux poz d'argent dorez, à bec d'asnes, pesans 5 mars 1 once, chascun desdis mars

---

bard, où il séjournait alors (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 133), un assortiment de « joiaux » dont malheureusement nous n'avons pas le détail; le compte se borne à constater qu'en vertu d'un mandement ducal du 7 janvier 1377, il fut payé 11 fr. à un exprès « pour les despens de lui, d'un varlet et de deux chevaux, par 11 jours, en aportant à Mgr plusours joiaux, de Paris à Mombar, lesquelx Mgr entandoit à donne[r] le jour de l'an darrenierement passé, pour savoir se il plairoient à Mgr, et les raporter à Paris, vers le tresorier de Mgr [Pierre Vive; cf. plus loin, art. 3163], qui illec atandoit la response de Mgr aud. Paris » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 97).

(1) Guillaume Gargouille (*Gargoulle*) fut, à quatre reprises différentes, l'un des gardes de l'orfèvrerie de Paris, de 1349 à 1375. Il travailla pour le roi en 1355, prit part à la sédition d'Étienne Marcel, et vivait encore en 1378 (cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 49; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 328.

(3) Les étrennes que la comtesse d'Artois, comtesse douairière de Flandre, offrit, cette année, au duc consistèrent en une « ceinture » (voir ci-après, art. 3043). Le comte de Flandre envoya aussi des « estrainnes » à son gendre (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 80), mais la nature n'en est pas indiquée.

(4) *Ibid.*, f. 61 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 220.

(5) D'après divers documents publiés par Mgr Dehaisnes (*Documents...*, t. II, p. 632, 635, 667, 737 et 748) et d'autres textes qui trouveront ici leur place par la suite, il est à présumer que cet Amaury Hac est le même personnage que « Amaurry Hacq », « Maurry de Valenciennes », « Amoury de Valenciennes », « Amorry Hac », etc., orfèvre à Valenciennes en 1387-1397.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61.

(7) *Ibid.*, f. 62.

Digitized by Google

au pris de 10 franz » (1);

3022. — 30 fr. « aux menestriers de Mgr (2), pour don fait à eulx pour leurs estrainnes » (3).

3023. — 1er janvier, remis 50 fr. « à Mgr, pour soy esbatre au geu des dez, lesquelx il perdy » (4).

3024. — « Despence » d'avoine et de foin, du 4 janvier au 1er mai suivant, pour « un cerf que Mgr envoia à Aisey, pour mettre en son petit parc » (5).

Payé, le 5 janvier :

3025. — 4 fr. 7 d. ob. t. « à Vinant, orfevre, demorant à Paris (6), auquel Mgr les devoit, c'est assavoir pour deux cuilliers d'or, pour Jehan monsr, pesans 2 onces une obole, sur lesquelles li furent baillées 2 autres cuilliers, pesans 36 esterlins d'or; ainsi li est pour ce deu, compté deux esterlins de dechiet, 6 esterlins ob., valent, à 6 franz 1 quart l'once, 2 franz 7 d. ob. t., et, pour la façon desd. deux cuilliers, 2 franz » (7);

3026. — 60 fr. dus « à Robert d'Amance, maistre d'ostel de Mgr..., pour un marc de perles que il a bailliées et delivrées à Mme » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 62; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 138 v°.

(2) Voir ci-devant, p. 425, note 1, et, plus loin, art. 3045.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 80.

(4) *Ibid.*, f. 20. — Voir plus loin, art. 3047 et 3242. En 1377, le duc perdit encore, au jeu de dés, 25, 16, 15, 150 fr., etc. (*Ibid.*, f. 18 v°, 19, 19 v°, 80, etc.). Il continuait aussi à jouer « au geu de paume » (*Ibid.*, f. 19 v°).

(5) *Id.*, B 2081, f. 16 et 19. — Les comptes de la châtellenie d'Aisey-le-Duc contiennent, en outre, les renseignements suivants sur les cerfs et les biches que le duc entretenait alors dans le « petit parc » de ce château : « Despens de une biche qui est à Mgr », pour la période comprise entre le 11 novembre 1377 et le 20 février 1378, « qu'elle fu mise avec le cerf qui est ou petit parc » (*Ibid.*, f. 42 v°); — au mois d'août 1378, la duchesse fit conduire de Rouvres « au chastel d'Aisey ung jeune cerf et une jeune biche... pour neurir »; ce cerf périt le 22 novembre de la même année (*Ibid.*, f. 43); — en septembre 1378, il est fait mention du transport à Aisey de « une biche que le grant prieur de Champaigne [cf. ci-devant, p. 493, note 9] avoit donnée à Mgr, pour ycelle mettre avec 1 cerf qui est ou petit parc dud. Aisey » (*Ibid.*, f. 43); — « despanse de une biche qui est à Mgr », du 25 décembre 1378 au 25 mars 1380, à raison de « le quart d'une mesure d'avene » par jour (*Ibid.*, f. 81); — en 1383, « un cerf vif » fut, par ordre du duc, mené à Aisey et « mis ou petit parc » (*Id.*, B 2083, f. 93 v°). — On verra plus loin, en 1390, que Philippe le Hardi avait aussi des « dains » dans le parc de son château d'Aisey. J'ai déjà parlé des cerfs élevés dans les fossés du château de Jaucourt (voir p. 509, note 3).

(6) Vinant de Cologne. Cf. p. 110, note 4.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 63 r° et v°.

(8) *Ibid.*, f. 61 v°.

Digitized by Google

3027. — 7 janvier, ordonnancement de 50 fr. « à Jaquet Jehan, bourgois de Paris (1), pour la perte ou usure de mil franz que Mgr fit emprunter de lui ou mois d'aost 376..., lesquelx mil frans Mgr tint trois mois » (2).

3028. — 8 janvier, passé en compte 12 fr. payés « aux margliers de l'eglise de Guillon, pour don..., quant Mgr fut darrenierement en lad. ville (3), pour aidier à parfaire icelle eglise » (4).

3029. — Le 11 janvier, le duc donne au receveur général de ses finances, Amiot Arnaut, l'ordre de payer « toutes les vaiches, berbiz et autres bestes que les veneurs et vallez des chiens de Mgr ont prins et pranront, en la seson 376, pour faire traings aux loups »(5), dont il apperra par certifficacion de Jehan Sauvegrain, escuier de cusine de Mgr » (6).

Payé, aux dates suivantes :

3030. — 11 janvier, 48 fr. dus « à Jehan de Sainte-Menehost, cellier, demeurant à Dijon..., pour plusours parties de velual, soie, rubans de soie et autres estoffes pour une celle nuefve de parement, pour Mgr » (7);

3031. — 13 janvier, 30 fr. à un exprès « pour faire les despens de lui et de son cheval, en alant, de Dijon à Pavie (8), querir 4 draps d'or que Mgr y a fait faire pour M[me] » (9).

---

(1) « Espicier » parisien, mentionné dans nos comptes jusqu'en 1395, au moins (Arch. Côte-d'Or, B 1503, f. 67). Jacques ou Jacquet Jouen (*Jehan, Johan, Jouain*) figure dans d'autres documents de 1396-1397 (Bibl. Nat., ms. fr. 10431, n[os] 1035 et 1056; L. Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque Nationale*, p. 30, 33 et 36, n[os] 223, 256 et 289). Il vivait encore en 1419 (*Ibid.*, p. 93, n° 843), à moins qu'il ne s'agisse là d'un autre épicier parisien portant le même nom.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 110 v°. — Le taux de l'intérêt est ici de 20 o/o. Cf. ci-devant, p. 240, note 2, p. 397, note 3, p. 462, note 3, et p. 533, note 1.

(3) Le duc avait été de passage à Guillon les 12-14 et 17-18 décembre 1376 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 133).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 84 v°. — Cette mention fournit un appoint intéressant à l'histoire architecturale de l'église de Guillon, histoire esquissée dans le *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, par Max. Quantin, col. 92-93.

(5) *Alias* : « pour pasturer les loups » (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 85).

(6) *Ibid.*, f. 85. — Ce Jean Sauvegrain avait été précédemment chargé de la destruction des loups en Bourgogne (cf. les art. 1765 et 2094).

(7) *Id.*, B 1451, f. 46 v°.

(8) Pavie, ville d'Italie, chef-lieu de la province de ce nom. — Les draps d'or et de soie de Pavie étaient réputés (Francisque-Michel, *Recherches sur le commerce... des étoffes de soie, d'or et d'argent...*, t. I, p. 340-341).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 98 v°. Cf. plus loin, art. 3113.

Digitized by Google

3032. — 14 janvier, mention dès frais payés pour mener [de Dijon à Paris], devers Mgr, deux nefs d'argent et une grant partie des robes de Mgr » (1).

3033. — Le 20 janvier, la duchesse fait acheter à Dijon, moyennant la somme de 16 fr., « un drap entier d'Evreux, tenant 17 aunes..., pour faire deux cothez à chevauchier, pour Perrette et Marion, femmes de chambre de Mme, et une malecote pour Coquerée » (2).

3034. — 22 janvier, elle mande de rembourser : 6 fr. « à la dame de Beauval, pour une piece de toille que Mme a fait acheter par elle, pour faire aubes pour sa chapelle et pour la chapelle de Jehan mons^r^ ; et 5 fr. « à la dame de Freuvillier (3), qu'elle avoit paié à un orfevre

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 97 v°.

(2) *Ibid.*, f. 58 v°. — *Coquerée* était la *folle* de la duchesse. Cf. ci-devant, art. 2638.

(3) Marie de Poix, une des filles de Jean III Tyrel, seigneur de Poix (chef-lieu de canton, Somme), de Mareuil-en-Dôle (canton de Fère-en-Tardenois, Aisne), etc. (A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Chastillon sur Marne...*, p. 383; le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 823 ; etc.), connue d'abord sous le nom de « la dame de Freuvillier », *alias* : « Freuviller », « Frevillier », « Frevillé » etc. (Frévillers, canton d'Aubigny, Pas-de-Calais), ce qui laisserait peut-être supposer, malgré le silence à cet égard des généalogistes, qu'il s'agirait déjà d'elle dans un document de 1370, relatif à « Enguerran de Frevilers, écuyer » et à « damoiselle *Marie*, sa femme » (Bibl. Nat., ms. fr. 31924, f. 106 v°). En tout cas, nous avons affaire à elle avec « la dame de Frevillé » que le duc envoya « chercher en Artoys », le 23 juillet 1371 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 64 v°), pour être gouvernante de son fils aîné, Jean de Bourgogne, né le 28 mai précédent. Pendant près de onze ans, elle eut « la garde de Jehan mons^r^ » (Arch. Côte-d'Or, B 1435, f. 104 v°, B 1444, f. 70 v° ; etc.); en février 1382, le duc récompensa généreusement ses services (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 187 et 201), une fois que le jeune prince arriva à l'âge de s'en passer. Dans l'intervalle, elle s'était mariée — ou remariée — au mois d'octobre 1377 (voir plus loin, art. 3220, et Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 46 v°). Les comptes ne nous apprennent pas qui elle épousa alors, mais on sait, de diverses autres sources, que c'était un des fils de Jean V, sire de Ghistelles, Guy de Ghistelles, seigneur de « Lake », mort « le 17 février 1418 » (A. Du Chesne et le P. Anselme, *ouvr. cités* plus haut, *ibid.*; T. comte de Limburg Stirum, *La Cour des comtes de Flandre... Le Chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, p. 143-144, 147 et 156), chambellan du duc en 1379-1386 (Arch. Côte-d'Or, liasses B 352 et 353). Depuis ce mariage, elle figure dans nos comptes sous la qualification de « la dame de Lacques et de Freuvillier » et de « Mme de Lacques », jusqu'en 1388, comme on le verra par la suite. Je perds dès lors sa trace. D'après un généalogiste, « elle testa en avril 1418 » (Cuvillier-Morel-d'Acy, *Hist. généal. et hérald. sur* (sic) *la maison des Tyrel, sires, puis princes de Poix*, p. 58); mais, si l'on s'en rapporte aux auteurs paraissant le mieux renseignés sur la filiation, très embrouillée d'ailleurs, des Ghistelles, Guy de Ghistelles était remarié déjà en 1409 à « Agnès de Berlaimont, dite de Floyon »

Digitized by Google

de Dijon pour rappareillier une croix d'or et un fermail de Jehan monsr » (1).

Payé aux dates suivantes :

3035. — Le 27 janvier, 26 fr. dus « à Jehan Girart, tabletier, de Paris..., pour 26 l. d'ivoire que Mgr fit pranre et acheter de lui, et icelli fit baillier à Mainreville, son tailleur de menus euvres (2), pour faire certaines besoignes que Mgr lui avoit enchargiées » (3) ;

3036. — Le 28 janvier, 600 fr. « à Gabriel Festinant, orfevre (4), qui deus lui estoient pour un fermail d'or, semé de pierrerie et de perles, que Mgr a fait achete[r] de lui et icelli donner à sa niepce de Berry (5), le jour de ses esposailles » (6). — Le duc fit encore présent « à sa niepce de Berry, le jour de ses noces », de « un gobelet et une aiguiere d'or, pesans 4 mars et six onces », achetés 400 fr. « à Symonnet de Dampmartin, bourgois de Paris » (7) ;

3037. — Le 29 janvier, 25 fr. 13 s. 9 d. « à Jehan Mouton, orfevre (8), qui deus lui estoient pour une ceinture d'argent, pesans (*sic*) 5 mars 2 onces et demie, que Mgr avoit fait achete[r] de lui et icelle donner à un escuier de l'evesque (9) de Beauvais » (10) ;

3038. — Le 29 également : 10 fr. « à Benedic dit Du Gaul, qui deus

---

(T. comte de Limburg Stirum, *ouvr. cité*, p. 143-144; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXI, p. 405). — Il existe, aux Archives de la Côte-d'Or, quatre quittances originales et scellées de Marie de Poix, des années 1378 (liasse B 339 *ter*), 1379 (liasse B 352), 1386 et 1388 (liasse B 339 *ter*). Elle est dite « cousine » du duc dans celle de 1379, et, dans celle de 1386, « suer » (belle-sœur) de « la dame de Beauvaiz », Jeanne de Melun, femme de Jean, sire de Beauval (voir précédemment, p. 250, note 3).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 55.

(2) Jean de Marville, *imagier* du duc. Cf. ci-devant, p. 276, note 3.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 47.

(4) Orfèvre parisien. Voir p. 175, note 3.

(5) Bonne de Berry, fille ainée du duc de Berry, mariée, en décembre 1376, à Amédée de Savoie, fils du comte de Savoie Amédée VI, auquel il succéda, sous le nom d'Amédée VII, le 2 mars 1383. Devenue veuve de ce prince le 1er novembre 1391, elle épousa en décembre 1393, Bernard VII, comte d'Armagnac, connétable de France, et mourut le 30 décembre 1435 (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 107 ; etc.).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61 vo.

(7) *Id.*, B 1452, f. 50 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 505. — Simon de Dammartin ne toucha ces 400 fr. que le 27 avril 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 50).

(8) Orfèvre parisien. De 1366 à 1390, il fut, à cinq reprises, l'un des gardes de l'orfèvrerie de Paris (cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table).

(9) Miles ou Milon de Dormans. Voir ci-devant, p. 240, note 6.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61 vo.

Digitized by Google

lui estoient pour un cendal et demi, que Mgr a fait achete[r] de lui, pour Jehan mons[r] »; — 68 fr. « à Colas Cretot, maletiers (1), pour 9 grans males de chairs et deux males de somiers »; — et 14 fr. « à Jehan de Surseul (2), pour 3 hanaps de madre » (3).

3039. — 30 janvier, la duchesse donne 5 fr. « à un varlet de l'evesque de Chalon (4), qui avoit presentez à M[me], de par ledit evesque, deux queues de vin de paille » (5).

3040. — « Jehan Boule, orbateur et bourgois de Paris » (6), donne quittance, le 31 janvier, de 45 fr. à lui dus « pour 3 mars d'or batu, achetez de lui par le tresorier de Mgr (7) et icellui delivré pour le chariot (8) de M[me] » (9).

3041. — « Ou mois de janvier 376 », un ouvrier toucha 3 fr. 4 gros « pour la façon de 40 grans socles de chesne, chascun de 8 toises..., pour faire pluseurs pavoillons » aux jardins du château de Rouvres, « parce que les autres, qui par avant y estoient, estoient cheuz pour force d'un grant vant qui en icellui temps y avint »; trois autres ouvriers passèrent chacun huit journées, payées 1 gros et demi l'une, « sens autre chouse donner », à « couper ou bois de Bolouze, près de Rouvre, grosses perches de chesne, pour faire pieulz pour les pavoillons du gardin de Rouvre, que l'on reffait à present » (10); etc.

3042. — 1[er] février, passé en compte les gratifications suivantes du du duc, alors à Paris : 10 fr. « à un varlet de la royne Blanche » (11), qui

(1) Nicolas ou Colard *Cretot, Crotaut, Croutaut*, malletier parisien ou troyen, cité ailleurs en 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 43 r° et v°).

(2) *Hanapier* parisien, dont je ne connais pas d'autre mention.

(3) *Id.*, B 1451, f. 61.

(4) Nicolas de Vères. Cf. p. 508, note 2.

(5) *Ibid.*, f. 84. — Sur ce vin de liqueur, fort apprécié encore des gourmets bourguignons et franc-comtois, en particulier, cf. *Histoire... de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, par J. Lavalle, etc., p. 9 et 30-31 ; Fr.-F. Chevalier, *Oenologie, ou discours sur le vignoble et les vins de Poligny... 1774*, p. 68-74; etc.

(6) Orbateur parisien, originaire d'Allemagne, connu par d'autres documents de 1381-1382 (P. Leroy, *Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers de la ville de Paris...*, p. 199; Gust. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au* XIII[e] *et au* XIV[e] *siècle*, p. 305-306).

(7) Pierre Vive. Cf. plus loin, art. 3163.

(8) Jean de Beaumetz, peintre du duc, était alors occupé à peindre ce chariot (cf. art. 2762, 2800, 3109, 3199, etc.).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61.

(10) *Id.*, B 5755, f. 8 v°.

(11) Blanche de Navarre, veuve depuis 1350 de Philippe VI de Valois, morte le 5 octobre 1398.

Digitized by Google

lui « avoit presenté, de par elle, 2 tourterelles blanches » (1) ; — 10 fr. « au varlet de l'evesque de Beauvais (2), qui avoit presentez deux levriers à Mgr » ; — 10 fr. « au varlet du seigneur de La Riviere, qui avoit presenté à Mgr 1 faucon » ; — 4 fr. « à un varlet du seigneur de Monmorancy (3), qui avoit presentez à Mgr 4 chiens courrans » ; etc. (4).

3043. — 3 février, le duc mandate 1 fr. « à Jehan de Beaugy (5), pour un estuy pour la ceinture que la contesse d'Artois donna, le jour de l'an, à Mgr » (6).

Payé, le 4 février :

3044. — 50 fr. dus « à Colart de Laon, paintre, demourant à Paris (7)..., pour deux couvertures de chevaux, deux estuys de fuest,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 81 v°. — Cf. ci-devant, p. 465, note 7, et plus loin, art. 3117.

(2) Miles ou Milon de Dormans. Voir p. 240, note 6.

(3) Fils aîné de Jean I, seigneur de Montmorency (chef-lieu de canton, Seine-et-Oise), décédé en juin 1325, Charles, seigneur de Montmorency, d'Écouen (chef-lieu de canton, Seine-et-Oise), etc., fut « l'un des plus grands et célèbres personnages de son temps » (A. Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Montmorency...*, p. 199). Panetier de France (1343), maréchal de France (1344-1346), chambellan du roi, etc., il mourut le 11 septembre 1381. Il avait été parrain de Charles VI (*Ibid.*, p. 196, 198-209, et preuves, p. 141-153 ; le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. III, p. 572-573, t. VI, p. 701-702, et t. VIII, p. 611 ; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, t. XXII, p. 231-232 ; etc.).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 84 v°.

(5) Gainier parisien. Cf. p. 199, note 5.

(6) *Ibid.*, f. 47.

(7) On n'a pas signalé jusqu'à présent de plus ancienne mention de cet artiste, un des principaux peintres parisiens de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe. Occupé par le roi dès 1383, il fut un de ses peintres en titre de 1390 à 1411 au moins. De 1391 à 1411 également, il était, en outre, peintre du duc d'Orléans. Il exécuta quelques travaux pour la cour de Bourgogne de 1377 à 1409 (Le Roux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans...*, p. 41-42 ; A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans...*, 1ère partie, p. 124, et 3e partie, p. 9-12 ; Mis de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne...*, t. I et III, aux tables [le document qui y est cité au t. III, n° 5619, est daté fautivement du *10 mai 1400* ; vérification faite sur l'original, il faut lire : *10 mars 1400*, v. st.] ; *Archives de l'art français... Documents*, t. V, p. 179-183 et 339 ; *Nouvelles Arch. de l'art français...*, années 1878, p. 168-175, 1879, p. 3-7, et 1880-1881, p. 12-23 ; *Revue des Sociétés savantes...*, 6e série, t. IV, 1876, p. 531-532 et 534-535 ; Mgr Dehaisnes, *Documents...*, à la table ; *Archives histor. artist. et littér.*, t. I, 1889-1890, p. 76-77 ; Gust. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. II, p. 191-192 ; Ed. Fleury, *Les peintres Colart de Laon et Colart Le Voleur*, dans le *Bulletin de la Soc. academ. de Laon*, t. XIX, 1869-1870, p. 311-361 ; etc.).

Digitized by Google

un penon, deux tuniques, 2 flaveaux, la bordure d'un drap d'or qui estoit sur le corps, et pour la brodure de la chapelle où l'en chanta quant l'en fit l'obsecque du sire de Beauval (1), tout armoiée de ses armes » (2);

3045. — 120 fr. « à Jehanin de Dignant, Harefort et Loyset, menestriers de Mgr, pour don fait à eulx, ceste fois, de grace especial, pour faire les despens d'eulz, de leurs varlès et chevaux, en alant aux escoles où Mgr les avoit envoiez, et pour retourner devers mond. seigneur » (3);

3046. — 12 fr. dus « à Jehan, pignier du roy, demourant à Paris (4)..., pour pignes et mirours que Mgr a fait acheter... pour Mme » (5).

Porté en compte, le même jour :

3047. — 400 fr. remis « par deux foiz » au duc, à Paris, « pour soy esbatre au geu des dez, en la compaignie du duc de Bourbon, du connestauble de France (6) et autres », 200 fr. une fois « chiez maistre Yves Dariain » (7), et 200 fr. l'autre, « chiez l'evesque (8) de

---

(1) Jean, sire de Beauval. Cf. ci-devant, p. 250, note 3. — Le 9 février suivant, le duc ordonnança encore 4 fr. dus, « aux Jacobins de Paris, pour 24 messes qu'il avoient dites pour le remede du seigneur de Beauval, lequel est enterrez en leur eglise à Paris » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 85). — Il fut payé de plus : le 13 avril 1377, 6 s. par. « à Geffroy de Meaux, lorimier, de Paris..., pour une lance de fuet, pour mettre le blason du sire de Beauval, quant Mgr fit faire son obseque » (*Ibid.*, f. 49); le 20 du même mois, 8 fr. « à Jehan de Beaumez, heaumier, demeurant à Paris, pour l'achat de deux heaumes et de deux espées que Mgr a fait achete[r] de lui pour l'obseque du sire de Beaval, et pour le louage de certains harnois de jambes et de tournoy pour led. obseque, lequel fut fais aux Jacobins, à Paris » (*Ibid.*, f. 49 v°); etc.

(2) *Ibid.*, f. 49. — Mgr Dehaisnes a déjà publié ce texte (*Documents*..., t. II, p. 538-539), mais sans date précise et avec quelques menues incorrections.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 81 v°. — Il fut de même mandaté 200 fr., les 6 et 25 mars 1378, « aux menestriers de Mgr, pour don fait à eulx par Mgr..., pour aler de Gand en Allemaine aux escoles et retourner devers Mgr, et pour supporter les frez et missions que il feront oudit voaige » (*Id.*, B 1452, f. 65).

(4) Jean de Couilly. Cf. p. 108, note 4.

(5) *Id.*, B 1451, f. 49.

(6) Le connétable Bertrand Du Guesclin.

(7) « Magister Yvo Derian, notarius et secretarius regis » dès 1354 (H. Moranvillé, *Extraits des Journaux du Trésor*..., n° 240), « maistre Yves Derian », secrétaire du roi en 1356 (Bibl. Nat.. ms. fr. 27478, dossier 22300, n° 2), l'était encore en 1387 et 1389 (*Id.*, coll. Clairambault, vol. 40, nos 72 et 73). On retrouve le même (?) « Yvo Derian » comme maître des comptes en 1393-1394 (H. Moranvillé, *ouvr. cité*, nos 373 et 381).

(8) Miles ou Milon de Dormans. Voir p. 240, note 6.

Digitized by Google

Beauvais » (1);

3048. — 2 fr. et demi, pour achat à Dijon, de « deux pennes d'aigneaux blans », « pour Girardin, le fol de Mgr » (2).

3049. — Le 4 février également, la duchesse mande de rembourser à un de ses valets de garde-robe le prix de divers achats qu'il avait faits pour elle, entre autres : 15 s. t. « pour 12 paires de heiz, pour mettre les pendens de Mme, 15 deniers la piece »; 2 s. 11 d. t. « pour corde pour mettre esdites heiz »; — 6 s. 8 d. t. « pour 4 aunes de rubam de soie, pour mettre ou coffre de l'atour de Mme » ; — 2 s. 6 d. t. « pour 1 carteron de fil de cothon pour le brodeur de Mme » (3); — 2 s. 1 d. « pour soie, pour coudre sa cothe de drap d'or à biches » (4).

3050. — Elle mandate, le 5 février, 26 fr. donnés, de sa part, « à deux trompettes et à 4 menestriers, les 2 de challemelle et les autres deux de cornemuse, du conte de Savoie, lesquelx avoient fait mestier et joué devant Mme, à Dijon » (5).

3051. — 7 février, payé 9 fr. « à Colinet de Maucrois (6), pour un pié d'argent doré pour un henap de madre, pour Mme » (7).

Dépenses ordonnancées aux dates suivantes :

3052. — 8 février, 20 fr. donnés par la duchesse « aux religieux de Flavigney (8)..., pour faire un reliquiaire à mettre du voire auquel Nostre Seigneur but à la cene » (9);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 18.

(2) *Id.*, B 1452, f. 43 v°.

(3) Thierry de Velle, qualifié de brodeur du duc et de la duchesse à partir de 1376 (*Id.*, B 1451, f. 65 r° et v°). Après la mort de cette princesse (21 mars 1405), il cessa d'être aux gages de la cour de Bourgogne (*Coll. Bourgogne*, t. LVIII, f. 117). — La duchesse avait eu précédemment pour brodeur Jean ou Jeannin Poteau. Cf. p. 302, note 8).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 110.

(5) *Ibid.*, f. 84.

(6) Colinet ou Nicolas de *Maucrois*, *Maucreux*, orfèvre de Paris, garde, à plusieurs reprises, de l'orfèvrerie de cette ville, de 1372 à 1388 (cf. mes *Listes des orfèvres du roi...*, à la table). J'ignore son lien de parenté avec l'orfèvre parisien Jean de Maucroix, mentionné ci-devant (art. 663).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61.

(8) Sur cette abbaye bénédictine, consulter les sources indiquées au *Répertoire*... de l'abbé U. Chevalier, *Topo-Bibliographie*, t. I, col. 1115-1116. — La duchesse avait été de passage à Flavigny le 16 janvier 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1436 *bis*, f. 208 v°).

(9) *Id.*, B 1451, f. 82. — Les inventaires manuscrits et imprimés du trésor de l'abbaye de Flavigny ne font pas mention de ce reliquaire; il est vrai qu'on n'en possède plus aujourd'hui d'antérieur à 1604. Par contre, ils citent, entre autres curieuses reliques, « une image d'argent de la sainte Vierge, qui tient entre ses mains une petite fiolle de crystal, dans laquelle fiolle il y a quelques gouttes du laict de la mesme sainte Vierge et deux

Digitized by Google

3053. — 9 février, 6 fr. « que Mme a donnez ceste fois, de grace especial, à deux maistres de poilles (1), que la contesse de Mombeliart (2) avoit envoiez devers elle, pour certaines causes » (3) ;

3054. — Le même jour, 2 fr. « pour un armanach que Mgr a fait faire pour li en nombre commun » (4).

Le 9 février encore, il est payé :

3055. — 42 fr. (*sic*) dus « à Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris..., pour 3 onces de perles que Mgr a fait pranre et acheté de lui, au pris de 13 fr. (*sic*) l'once » (5) ;

3056. — 45 fr. à un autre « marchant » parisien, « Digne Responde..., pour une piece de baudequin en graine que Mme a fait... acheter de lui, dès le mois de novembre darrenierement passé, pour en faire un courset de perles, pour mad. dame » (6).

3057. — 10 février, mandatement de 3 fr. « à Alain Le Breton (7), pour une caige qu'il avoit faite pour le papegai de Mme » (8).

3058. — Le 14 février, il est fait paiement de 14 fr. et quart dus « à Raoul le lormier (9) pour 5 coliers de loton, dorez d'or, pour grans levriers » (10).

Passé en compte :

3059. — 17 février, 3 fr. « à Guiot le natier, de Troies (11), pour 10 toises quarrées de nates que il a mises es chambres de Jehan et

---

petis morceaux du drap et du suaire dans lequel le corps saint de la mesme sainte Vierge fust envelopé apprès son trepas » (Inventaire de 1698 (Arch. Côte-d'Or, liasse H 187).

(1) Je ne trouve nulle part l'explication de ce terme. Le texte, au surplus, est si énigmatique que je renonce à l'interpréter.

(2) Marguerite de Chalon, femme d'Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard (cf. p. 453, note 8), qui l'avait épousée le 13 août 1356. Elle mourut en juillet 1392 (P.-E. Tuefferd, *Hist. des comtes souverains de Montbeliard...*, p. 176 et 204).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 97.

(4) *Ibid.*, f. 70. — Cf. ci-devant, p. 420, note 3, et les art. 2642 et 2657.

(5) *Ibid.*, f. 61 v°.

(6) *Ibid.*, f. 54 r° et v°.

(7) Alain De La Porte, *artilleur* dijonnais. Cf. p. 24, note 2, etc.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 100. — Il n'existe pas dans nos comptes de mention antérieure du perroquet de la duchesse.

(9) *Alias :* « Raoul le lormier, demorant à Troyes », « Raol Adenet, lormier, de Troies », fournisseur déjà du duc en 1371 (*Id.*, B 1435, f. 58). Il toucha encore, le 27 août 1377, 38 fr. « pour 20 coliers de lothon dorez, pour grans levriers » (*Id.*, B 1452, f. 49).

(10) *Id.*, B 1451, f. 61. — J'ai cru devoir corriger ici en 1377 la date de 1376 que le compte assigne à cette dépense.

(11) *Alias* (art. 1990) : « Guillot le nateur, de Troies ».

Digitized by Google

Marguerite nossrs », il n'est pas dit où, mais il semble que ce soit à l'hôtel ducal à Dijon (1);

3060. — Le même jour, 1 fr. 7 gros et demi « pour 5 aunes et demie de couti, pour entoier les quarreaux de la chapelle de Mgr et les mettre en euvre » ; — 4 fr. « pour rapareillier pluseurs pertuis qui estoient en la chambre d'or de Mgr et en 6 tapis de lainne de lad. chambre »; etc. (2);

3061. — 21 février, 7 fr. « pour rappareillier, à Arras, l'un des drageurs de Mgr » (3), et 6 fr. « pour deux pennons, armoiez des armes de Mgr, pour mettre en sa trompette » (4);

3062. — 22 février, 1 fr. « à Jehan de Sainte-Menehost, sellier, demeurant à Dijon..., pour ung tissu de soie qu'il envoia... [l'année précédente, à la duchesse, résidant alors au château de Jaucourt], pour faire 7 coliers pour 7 des levriers de mad. dame » (5);

3063. — 23 février, 46 fr. et demi dus à un « marchant d'Arras », savoir : 42 fr. « pour 800 ventres de menu vair, pour fourrer un surcot de drap d'or que Mgr a (*sic*) fait faire maintenant à Arras, le cent 5 franz 1 quart »; 2 fr. et demi « pour 2 douzaines de letices pour led. surcot », et 2 fr. « pour fourrer led. surcot » (6);

3064. — Le même jour, 6 fr. « pour acheter drap de soie, pour recoivrir le carreau sur quoy Mgr ce siet à tauble » (7);

3065. — 24 février, 2 fr. dus « à Jehannot d'Auxonne, costurier, demeurant à Dijon..., pour la façon, estoffes et toille d'un manteal, d'une cothe, d'un blanchet, d'un chaperon et trois paires de chausses, tout pour Girardin, le foul de Mme; d'un sac, d'un chaperon et 2 paires de chausses, pour François, varlet dudit fol »; et 1 fr. « à Guillaume de Troies, peletier, pour deux pennes blainches, pour fourrer la cothe et le chaperon dud. Girardin » (8);

3066. — 25 février, 3 fr. et demi dus « à Alerme, orfevre, demeurant Arras (9)..., pour 61 esterlins d'argent que il avoit bailliez pour faire les aggrappes des estiveaux de Mgr, et pour icelles faire et les dorer » (10).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 48.
(2) *Ibid.*, f. 48 v°.
(3) *Ibid.*, f. 62.
(4) *Id.*, B 1452, f. 43.
(5) *Id.*, B 1451, f. 47 v°.
(6), (7) *Ibid.*, f. 55 v°.
(8) *Ibid.*, f. 55.
(9) Je ne connais pas d'autre mention de cet orfèvre.
(10) *Ibid.*, f. 62 v°. — Ici et à l'art. 3067 je rectifie et complète la citation que Mgr Dehaisnes a faite de ces deux passages (*Documents...*, t. II, p. 539).

Digitized by Google

3067. — Le même jour, il est fait paiement de 20 fr. 2 s. 7 d. t. dus « à Thomas d'Estampes, orfevre et bourgois d'Arras » (1), à savoir : 13 fr. 13 s. 10 d. t. « pour 7 botoillettes d'argent, en maniere de fioles, que Mgr lui avoit fait faire, pour mettre certaines chouses qui lui avoit ordonné, pesans 18 onces 15 esterlins d'argent, à 11 s. 8 d. l'once » ; 5 fr. un quart « pour la façon, pour chascune fiole, 12 s. par. » ; et 19 s. par. « pour pluseurs las de soie, pour pendre lesd. fioles » (2).

3068. — Acheté, pour 3 gros « 4 livres d'oing, pour hoinstre les estivaux es peicheurs » qui furent employés, du 26 janvier au 26 février, à la pêche des « estaings de Montot » (3), du domaine ducal (4).

3069. — Entre autres dépenses faites pour pêcher « l'estaing de Lailon » (5), « en la quaresme 1376 » (6), on acheta, pour 3 fr. d'un « peicheur des Bares d'Oursain » (7)..., um filler à couhe, d'uiht toisses de long, d'une toisse de ault et toisse et demée en gorge, pour peichier le norricim en la fosse dessoulx le tul dud. estaing de Lalon, pour ce que l'on ne povoit peichier es grans fillès » (8).

3070. — 26 février, gratification de 4 fr. par la duchesse, « à Clais, poulaillier du conte de Flandres, qui avoit aporté, de par led. conte, à Mme [à Dijon], de la balaine et des priques » (9).

---

(1) La cour de Bourgogne l'occupa encore par la suite, jusqu'en 1403 au moins (Arch. Côte-d'Or, B 1538, f. 168 v°). Son sceau figure dans l'*Inventaire des sceaux de la Flandre...*, de G. Demay, t. I, n° 4839.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 62.

(3) Montot, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(4) *Id.*, B 2057, f. 3 v°.

(5) Étang de Laillon, territoire de Saint-Symphorien et de Sameroy, canton de Saint-Jean-de-Losne.

(6) En 1377, le carême commença le 11 février ; Pâques tomba le 29 mars.

(7) Les Barres-d'Orsans, commune d'Esbarres, canton de Saint-Jean-de-Losne.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 2057, f. 10.

(9) *Id.*, B 1451, f. 100 v°. — Le 11 mai de l'année suivante, la duchesse mandata une autre gratification de 4 fr. à un « messaigier de mons. de Flandres..., pour ce que il avoit amenez à Mme et presentez, de par mons. de Flandres, de la balaigne, des prikes et de grenache » (*Id.*, B 1452, f. 78. — Je n'ai trouvé nulle part l'explication du mot *priques*, *prikes*. Godefroy (*Dictionnaire...*, t. VI, p. 404) se borne à citer un texte où il est question de « pricques en galantine » ; son commentaire : « Espèce de mets », ne nous apprend pas grand'chose. Il s'agit, semble-t-il, de quelque poisson de mer, peut-être la scie de mer, appelée en latin *pristis*, *prestis* (Valmont-Bomare, *Dictionnaire... d'hist. naturelle...*, 4e édit., t. XIII, p. 66).

Digitized by Google

3071. — « Josset de Halle, orfevre et varlet de chambre de Mgr », touche, le 28 février, 224 fr. 6 s. 3 d. t. à lui dus « pour pluseurs parties d'orfavrerie pour Mgr et pour Mme » (1).

3072. — Entre autres travaux exécutés aux jardins du château de Rouvres « ou mois de fevrier », six « hovriers de braz » furent occupés chacun dix jours, à raison de 1 gros et demi la journée, « sens autre chouse donner », « pour fessorer touz les quartiers de terre qui sont ou gardin Mme..., lesquelx l'on cuydoit jà pieçay avoir plantez de fresiers et l'on les avoit plantez de ampiers, lesquelx furent traiz et esraichiez, du commandement de Mme, qui à ce faire fuit present, et en lieu d'iceulx ampiers a l'on planter auxdiz quartiers fresiers que l'on est eu (*sic*) cuillir en pluseurs bois à l'anvoiron de Rouvre, et ont fait le sommart pour lesdiz fresiers planter, [et] iceulx plantez en la maniere que mad. dame l'a ordonné » ; — onze femmes passèrent en tout quatre-vingts journées, à 10 deniers l'une, « sens autre chouse donner », « pour querir et traire, par touz les bois à l'anvoiron de Rouvre, des fresiers, là où trouver les pourient, pour planter ou gardin de Mme à Rouvre, lay où solient estre plantez les ampiers qui furent traiz, du commandement de mad. dame, [et] yceulx fresiers aidier à planter aux dessusdiz hovriers » ; — il fut acheté à « Tart-le-Chastel » (2), pour 8 gros, « 27 gevelles d'ouzeres froinches..., pour loier les thonnes du grant gardin qui est près du gardin Mme » ; leur transport à Rouvres coûta en outre 4 gros (3).

Le 3 mars, le duc mandate les dépenses suivantes :

3073. — Gratification de 2 fr. « à ceuz qui tailent le mabre à Anthoein » (4) ; — de « 1 fr. « à une povre dame de Peronne, qui eust son filz rosti par les Jaques » (5) ; — de 1 fr. « à un homme qui sailly,

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 61 v°. — Il lui fut encore payé 67 fr. 18 s. 4 d. t., le 23 juillet 1377, et 110 fr. 10 gros et demi, le 17 août suivant, « pour pluseurs parties de son mestier, tant d'argent pour lui baillié, comme de journées d'ouvrers de son mestier et autres, qu'il a faites pour Mgr, pour Mme et mess^rs leurs enfens », du 1er mars au 20 mai et du 18 juin au 16 août 1377 (*Ibid.*, f. 63).

(2) Aujourd'hui Tart-le-Bas, canton de Genlis, Côte-d'Or.

(3) *Id.*, B 5755, f. 9 r° et v°.

(4) Antoing, petite ville de Belgique, à une lieue de Tournai. Le duc avait dû y passer le 28 février précédent en se rendant de Tournai à Audenarde (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 134). — Le « marbre noir », la « noire pierre » des carrières d'Antoing ne s'employait pas seulement dans la région ; il s'exportait en France, jusqu'à Paris (Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 798 ; A. Vidier, *Un tombier liégeois à Paris au* XIVe *siècle*, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX, 1903, p. 298 ; etc.).

(5) Détail déjà cité par S. Luce, *Hist. de la Jacquerie...*, nouv. édit.,

Digitized by Google

devant Mgr, en la riviere dès dessus le pont à Choisy » (1) ; — de 1 fr. « à deux foux que Mgr trouva sur les champs, entre Neelle (2) et Perroine »; — de 30 fr. « aux menestriers du roy, qui estoient alez veoir Mgr à Arras » (3); etc. (4);

3074. — 25 s. t. « pour deux chemises et 5 braies, pour Mgr »; — 2 fr. « pour estopes, achetées à Paris, pour amplir grant quantité de cournez d'Angleterre, que Mgr fit nagueres acheter à Bruges et envoiez en Bourgoingne » (5);

3075. — 2 fr. à un « aide d'escuerie de Mgr, pour le louhier d'un cheval qui avoit aporté, de Dijon à Arras, 17 draps de soie que Mme y avoit envoiez à Mgr » ; — 4 fr. au roy des ribaux d'Artois, pour porter lettres closes de Mgr, d'Arras à Ardre » (6).

3076. — 7 mars, « Robert Mignot [est] retenu tapissier de Mgr (7), tant comm' il plaira à mond. seigneur, pour faire ce que il appartient de son mestier en l'ostel de mond. seigneur, c'est assavoir touz les tapis et chambres dud. hostel, et sera tenuz de querir et livrer tout ce que il conviendra et sera neccessaire à faire et appareillier lesd. chambres et tapis, excepté soie; et vuelt mond. seigneur que il ait ses despens en son hostel, selon son estat et qu'il est acostumé faire aux varlez de son estat, et, en oultre, que il ait 50 franz d'or de gaiges par an... » (8).

Le duc ordonnance, le 9 mars (9) :

---

p. 209, et *La France pendant la guerre de Cent ans...*, t. II, p. 21. — On trouvera dans le premier de ces ouvrages (p. 61 et 339-340) d'autres exemples de seigneurs brûlés vifs par les Jacques.

(1) Choisy-le-Roy, canton de Villejuif, Seine. — Cette dépense remontait au séjour que le duc fit à Paris, du 18 janvier au 4 février 1377 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 134).

(2) Nesle, chef-lieu de canton, Somme.

(3) Le duc avait séjourné à Arras du 12 au 15 février 1377 (*Ibid.*, p. 134).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 85 v°.

(5) *Ibid.*, B 1451, f. 48 v°.

(6) *Ibid.*, f. 102. — Ardres, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais.

(7) Robert Le Gaigneur, dit Mignot, succéda à Jean de Jaudoigne (cf. ci-devant, art. 1066 et 2066) comme « tapissier », *alias* : « rapareilleur des tapisseries de Mgr », et aprèé quelques années d'interruption, semble-t-il, de 1379 à 1387, il l'était encore en 1397 (*Coll. Bourgogne*, t. XCVIII, p. 682, et t. CX, f. 27 v°; *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, 2e partie, p. 51). — C'est de lui, sans doute, qu'il est déjà question dans un mandement du duc du 10 mai 1376, ordonnançant 2 fr. « à Robert le tapissier, pour faire ses despens en alant en Bourgoingne ouvrer de son mestier » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 90).

(8) *Ibid.*, f. 24 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 155.

(9) Les documents utilisés par M. E. Petit ne lui ayant pas fourni les

Digitized by Google

3077. — 24 fr. remboursés « à Jehan Duch, sergent d'armes du roy, qui les avoit paiez pour Mgr, pour 3 pieces d'ambre blanc que Mgr li fit acheter, pour donner au duc de Berry » (1);

3078. — 4 fr. « à Jehan de La Bassée, armurier, d'Arras (2), pour certain harnois de joustes qu'il fasoit pour Mgr » (3);

3079. — « Pour un masuin (4) et autre poisson de mer que Mgr fit envoier, d'Audenarde (5) en Bourgoingne, devers Mme, 12 franz; pour un cheval acheté illec, qui aporta led. poisson, 14 franz; et pour les despens dud. cheval, fais en alant d'Audenarde en Bourgoingne, 2 franz » (6);

3080. — 10 fr. à un chevaucheur du duc « pour porter lettres closes de Mgr, d'Arras à Paris, devers le roy, et pour en aporter sus un cheval du poisson appellé toil (7), par devers Mgr, à Audenarde » (8);

Itinéraires complets de Philippe le Hardi du 9 mars 1377 au 1er août 1378, je crois devoir ajouter un appoint à ses indications, au moyen surtout des mandements émanés du duc pendant cette période. Mes additions figureront, en note, au commencement de chaque mois. Voici celles de mars 1377: le 9, à Orchies (chef-lieu de canton, Nord) (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19, 49, 86 et 102); — le 10, à Douai (*Ibid.*, f. 105 v°); — le 12 et le 14, à Lens (*Ibid.*, f. 90 v° et 106); — le 15 et le 16, à Arras (*Ibid.*, f. 50 v°, 62 et 106); — le 20, à Louvres (*Ibid.*, f. 20, 51 et 106); — à Paris, le 22 (*Ibid.*, f. 106), les 24-27 (*Ibid.*, f. 50 v°, 57 v°, 64 v° et 90 v°; *Id.*, B 1452, f. 70; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 83 *bis* v° et 111), et les 29-30 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 51, 90 v° et 106).

(1) *Ibid.*, f. 49. — Le prix de ces objets rend invraisemblable l'hypothèse qu'ils fissent partie des « XVI petites pieces d'ambre, que blanc que autre... », estimées 5 sols, dont il est question dans les *Inventaires de Jean, duc de Berry*, de M. Jules Guiffrey, t. I, p. 155, n° 574).

(2) *Alias* : « Jehan de La Bassée, demeurant à Paris, armurier »; le 20 mars 1377, le duc lui mandata encore 4 fr., « lesquelx il a euz sur certains harnois de bras qu'il a fais pour Mgr, pour la jouste » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 51).

(3) *Ibid.*, f. 49.

(4) « Porc de mer, marsouin, pourpois est tout un » (*Le Ménagier de Paris...*, édit. du baron J. Pichon, t. II, p. 198). — Le marsouin était, comme la baleine (cf. ci-devant, p. 330, note 8), un comestible d'un usage courant au moyen âge, pour les jours maigres et surtout pendant le carême (Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, t. II, p. 67-68; etc.).

(5) Le duc séjourna à Audenarde du 28 février au 8 mars 1377 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 134-135).

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 49. — En avril suivant, le comte de Flandre envoya, de son côté, à la duchesse, « de l'estourgon » (*Ibid.*, f. 88 v°).

(7) Sorte de poisson mentionnée dans le *Dictionnaire...* de Fréd. Godefroy, t. VII, p. 734.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 102.

Digitized by Google

3081. — 2 fr. de gratification « aux oivriers faisans la forteresse de Saint-Amant » (1) ;

3082. — 12 mars, payé 8 fr. « à Philibert, chevaucheur de Mgr, et à Michaut le portier (2), pour deux pourpoins que Mgr leur avoit pieça donnez pour eulx vestir, pour ce que il avoient recovrées les patrenostres de Mgr, lesquelles il leur envoia querre de Bapaumes à Perronne où il les avoit perdues » (3).

3083. — Le même jour, envoi d'un messager « pour aler querir, pour Mme [résidant alors au château de Rouvres], de la grenache à Paris » (4).

3084. — 15 mars, mention de « un barrillet de composte pour Mme », acheté 4 fr. à Troyes (5).

Mandaté par le duc :

3085. — 16 mars, 12 fr. dus au changeur parisien H. Orlant, « pour la façon de 22 escuelles et 3 plas d'argent, pesans 48 mars 6 onces 17 esterlins et ob. », plus 1 fr. « pour unes bouges de cuir, pour aporter lad. vaisselle de Paris en Bourgoingne » ; etc. (6) ;

3086. — 25 mars, 2 fr. et demi « à Jehan de Baugy, demeurant à Paris (7), pour la façon de 5 estuys de cuir, c'est assavoir 1 estuy pour le messel, un estuy pour la bonne pais, un autre pour les deux petis chandeliers, un pour la cloichette et un pour la petite croix, la boiette et la pais de la chapelle de Mgr » (8).

3087. — La duchesse fait don, le 25 mars, de 2 fr. « à un des varlez du conte de Mombeliart, qui avoit aportées à Mme des sentou-

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 85 v°. — Saint-Amand-les-Eaux, chef-lieu de canton, Nord. Le duc y avait passé le 26 février 1377 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 134). Cette ville avait été prise d'assaut et saccagée, en 1340, par Guillaume II, comte de Hainaut, allié des Anglais (S. Luce, *Chron. de J. Froissart,* t. II, sommaire, p. xxviii-xxix, et p. 65-69). Les historiens locaux ne parlent pas des travaux de fortification qu'on y exécutait en 1377.

(2) Michaud *de La Nohe*, portier du duc. Voir p. 391, note 5.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 83 v° et 86 v°. — Le duc avait été de passage à Péronne et à Bapaume les 10-12 février précédent (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 134).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 101. — Ce messager toucha pour son voyage 4 fr. et demi (*Ibid.*, f. 101). Il est, d'autre part, porté en dépense le 23 avril 1377, 3 fr. payés à un « aide de fourriere de Mgr, pour acheter, à Paris, 9 pintes de garnaiche, pour aporter devers Mme, à Dijon » (*Ibid.*, f. 102 v°).

(5) *Ibid.*, f. 54.

(6) *Ibid.*, f. 62.

(7) Gainier parisien. Cf. ci-devant, p. 199, note 5.

(8) *Ibid.*, f. 57 v°.

Digitized by Google

les » (1), et, le 26 mars, de 2 fr. « au clerc de messire Pierre de Chissey, qui avoit aportées de court de Rome plusours bulles touchens Mgr et ses enfens » (2).

3088. — Achat, pour 4 fr. 8 s. 6 d. ob. t., de « 25 aunes de toille à faire le mandé de Mgr, le jeudi absolut (3) [à Paris], à 3 s. 6 d. ob. l'aune » (4).

3089. — 29 mars, le duc ordonnance : 15 fr. dus « à un mercier de Paris..., pour un annel d'or et un petit coffre de ciprès », qu'il avait fait acheter de lui ; — 1 fr. qu'il « avoit donnez, pour Dieu et en aumosne..., à pluseurs meseaux » (5); 1 fr. « à plusours chanteresses de Paris, pour semblable », et 1 fr. « pour offrir à la crois le jour du venredi (6) benoit » (7).

3090. — Frais d'entretien des jardins de Rouvres, « ou mois de mars 376 » : on achète, à Dijon, « 5 carteroinches de faves », à 2 gros la carteranche ; « 5 carteroinches de pois », à 3 gros la livre ; « 4 livres de pourray », à 2 gros et quart la livre ; « 2 livres d'oignons », à 3 gros la livre ; « 3 livres de graigne de blates et 2 livres de graigne de choux roiges », payées 10 gros, le tout « pour sommer aux 4 grans quartiers de terre qui sont ou gardin de Rouvre, et conteignent bien envoiron 6 journelz de terre » ; on y sema, en outre, « syvoz, laituees et autres graingnes » ; — un homme de « Baignoulx », employé « en taiche », reçoit 2 fr. « pour t[r]aire 2 charretées de framboisiers en la forest d'Argilly..., pour planter ou gardin de Rouvre » ; leur transport coûta, de plus, 8 gros ; — deux individus de « Faverney » touchent 9 fr. « pour taillier toutes les vignes qui sont ou gardin de Rouvre, c'est assavoir celles qui sont sur les 6 grandes thonnes, celles des grans pavoillons et autres estanz oud. gardin, tant en celli de Mgr comme en celli de Mme, lad. vigne lier, changier toutes les verges qui estoient porriees auxd. thonnes..., en taiche, et l'on leur a livrées toutes matieres à ce appartenans, aux missions de Mgr » (8); etc.

---

(1) Je n'ai pu découvrir le sens de ce mot.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 84.

(3) Le jeudi saint, 26 mars.

(4) *Ibid.*, f. 57 v°.

(5) Autre exemple d'aumône du duc à des lépreux : le lendemain, il fit don de 6 fr. « à un escuier mesel » (*Ibid.*, f. 90 v°).

(6) Le vendredi saint, 27 mars. Il est également passé en compte, le 29 mars 1377, 4 fr. remis « à Mme, que elle, Jehan mons^r^ et madamoselle Marguerite offrirent, à un venredi, darrenierement passé, à adorer la crois » (*Ibid.*, f. 101). Cf. ci-devant, p. 371, note 5.

(7) *Ibid.*, f. 90 v°.

(8) *Id.*, B 5755, f. 10 r° et v°.

Digitized by Google

3091. — Le 2 avril (1), le duc gratifie de 12 fr. « un varlet qui avoit presenté à Mgr, de par la royne, un levrier blanc » (2).

3092. — Il donne, le 4 avril, 1 fr. « à un varlet qui avoit signées les chaces, par plusours fois que Mgr avoit jouer à la paume » (3).

3093. — 4 avril également, « Jehan Demoy, ganthier, demourant à Paris » (4), donne quittance de 34 fr. 3 gros à lui dus, à savoir : « pour 2 paires de gans de chamois, brodez et fourrez de menu vair, pour 2 paires de gans de fin chameu, brodez et fourrez de martres, pour 2 autres paires de gans de chameu, brodez et fourrez de gris, 24 franz; pour 4 paires de gans tannez, de chevrotin, et brodez, pour Mgr, 2 franz 3 gros; pour 8 paires de gans tannez, sangles et brodez, 4 franz; pour 9 paires de gans blans saingles, pour Mgr, 2 franz demi; et pour 3 paires de gans doubles, de chien et de chevrotins, brodez, pour mond. seigneur, 1 franc et demi » (5).

3094. — Le 6 avril, la duchesse, alors à Rouvres, mandate 6 fr. « à Jehannin de Fontaines (6) et à Estienne de Beaune, oivriers des menues euvres, qui deus leur estoient pour la façon d'un petit coffret, sens ferrure, pour madamoiselle Marguerite, pour un dressouer à mettre en la chambre de Mme à Rouvre, pour deux tables et 4 tresteaux pour les chambres de Jehan mons^r^ et de mad. damoiselle

---

(1) Additions aux *Itinéraires* du duc, en avril 1377 : le 2, à Paris (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 71 v° et 90 v°) ; — les 3 et 4, à Vincennes (*Ibid.*, f. 83 ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 36 v°); — le 5, à Vincennes, Villeneuve-Saint-George (canton de Boissy-Saint-Léger, Seine-et-Oise) et Paris (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19, 84 et 97 v°) ; — les 8-10, 12 et 14, à Vincennes (*Ibid.*, f. 18 v°, 86 v°, 90 v°, 91 et 106 v° ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 58, et t. LIII, f. 67) ; — le 15, à Paris (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 106); — le 16, à Vincennes (*Ibid.*, f. 19), et à « Boursaint » (Lieusaint (?), canton de Brie-Comte-Robert, Seine-et-Marne) (*Ibid.*, f. 103) ; — le 17, à Lieusaint (Bibl. Nat., ms. fr. 20374, n° 9) ; — le 20, à Vincennes (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 41 v°) ; — le 27, à Dijon (*Id.*, liasse B 364).

(2) *Id.*, B 1451, f. 90 v°.

(3) *Ibid.*, f. 83.

(4) Fournisseur du duc depuis 1375 (*Id.*, B 1445, f. 53 et 58).

(5) *Id.*, B 1452, f. 41 v°.

(6) Employé dès 1375 à des travaux exécutés aux châteaux de Dijon et de Rouvres (*Id.*, B 4423, f. 25, et B 5754, f. 20), « Jehannin » ou Jean de Fontaines remplaça, le 6 octobre 1377, feu Jean Poncet comme « charpentier des menues euvres de Mgr » (cf. devant, p. 370, note 1). Il exerça cet office jusqu'au 28 octobre 1378, « qua die fuit infirmus » (*Id.*, B 4424, f. 17), et était mort le 27 novembre de cette année, date d'une quittance de sa veuve (*Ibid.*, f. 17). Son successeur fut « Thomas de Sombreffe », nommé « charpentier des menues euvres de Mgr » le 13 janvier 1379 (*Id.*, B 4425, f. 19).

Digitized by Google

aud. Rouvre » (1).

Payé, aux dates suivantes :

3095. — 7 avril, 400 fr. dus à un des valets de chambre du duc « pour 4 chevaux que Mgr a fait... acheter de lui, c'est assavoir pour deux courciers noirs, un roncin bail et un courcier gris, achetez et visitez par Jehan de Buxeu (2), escuier d'escuerie de Mgr » (3);

3096. — 8 avril, 42 fr. « à Nicolas Le Flamant, drapier, bourgois de Paris, qui deuz lui estoient pour 15 aunes de vert fin lonc de Brucelles, que il a delivrées, du commendement de Mme, pour coivrir son chair, lequel mad. dame a fait faire à Paris » (4);

3097. — Le même jour, 112 fr. « à Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris..., pour la vendue de deux veluaux en graine, pour faire un manteau pour Mme, au pris de 56 franz la piece » (5); etc.;

3098. — 9 avril, 12 fr. « à Gillet le gaaingnier, demorant à Paris (6)..., pour deux estuys de cuir, achetez de lui par les gens de la paneterie de Mgr, pour mettre ses deux nefs d'argent » (7).

3099. — 10 avril, dépensé 1 fr. et demi « pour garnir d'argent et dorer un cousteaul que le duc de Berry donna à Mgr et rapareillier icelli » (8).

3100. — Même date, don de 2 fr., par la duchesse, « à Aiglantine de Tournay, chanteresse (9)..., pour ce qu'elle avoit chanté devant

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 47 v°.

(2) D'après un titre du 31 décembre 1362, Jean de Busseuil, « Johannes de Busselis, domicellus », était fils de feu « dominus Johannes de Bussellis, miles, quondam dominus de Molinis » [Moulin-de-l'Arconce, commune de Poisson, canton de Paray-le-Monial, Saône-et-Loire], et de « domina Alissia de Arciaco, domina de Molinis », sa femme (*Id.*, liasse B 10510). Écuyer d'écurie du duc depuis au moins 1377, chambellan du comte de Nevers (Jean de Bourgogne, fils aîné de Philippe le Hardi) dès 1384 (*Coll. Bourgogne,* t. XXVI, f. 276), il fut, en outre, capitaine du château de Montcenis de 1389 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 11829, dossier Montcenis), jusqu'à sa mort, 25 septembre 1396 (*Id.*, B 1499, f. 42, et B 1502, f. 43). En 1387, il est appelé « Johannes de Buxuil, dominus de Molinis, domicellus » (*Id.*, liasse B 10533).

(3) *Id.*, B 1452, f. 51. — Le duc acheta encore à des marchands de chevaux « un courcier noir » de 200 fr., en 1377 (*Ibid.*, f. 51), « 9 courciers de Peuille » de 1800 fr., en 1378 (*Ibid.*, f. 52); etc.

(4), (5) *Id.*, B 1451, f. 56 v°.

(6) Le même, peut-être, que « Gillet de Nogent, gaingnier » parisien, qui travaillait pour la cour de France en 1400 (Arch. Nat., KK 45, f. 65).

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 63.

(8) *Ibid.*, f. 49 v°.

(9) Probablement « Aiglantine la menesterelle », citée précédemment (art. 2696).

Digitized by Google

elle » (1).

3101. — 11 avril, certificat constatant que « Regnaut de Gray, serrurier » dijonnais, a livré en l'hôtel ducal de Dijon « deux serrures et deux cleifs, pour mettre en la petite aumosne de Mgr, où est la (*sic*) sel de garnison de Mgr », coûtant 7 gros, et « un petit tonnelet... [avec] serrure..., pour mettre du sel pour porter après Mgr », du prix de 9 gros et demi (2).

3102. — 12 avril, remboursé « à Jehan Sauvegrain, dit Le Normandeau, escuier de cusine et vallet de chambre de Mgr », 25 fr. 8 gros, « lesquelx il avoit bailliez, du commendement de Mgr », à savoir : 16 fr. « pour 8 douzaines de coliers, pour les levriers de Mgr, dont la ferrure d'un chascun colier coste 6 blans et le cuir 3 blans » ; et 9 fr. 8 gros « pour oignement pour lesdiz levriers » (3).

Mandaté par le duc :

3103. — 16 avril, 6 fr. « à maistre Andrie Pasté, maistres (*sic*) des comptes de Mgr (4), pour offrir, de par mond. seigneur, au Mont Saint-Michiel de la mer (5), où led. maistre Andrie entandoit aler en

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 88.

(2) *Id.*, B 4423, f. 27.

(3) *Id.*, B 1452, f. 39.

(4) André *Pasté*, *Pastey*, *Patey*, etc., avait débuté par être, en 1364-1365 (*Id.*, B 1416, f. 43 v°, et B 1417, f. 49), « clerc » d'un des secrétaires favoris de Philippe le Hardi, « maistre Jehan Blanchet » (cf. ci-devant, p. 51, note 6), qui, probablement, l'avait amené avec lui de Paris en Bourgogne. On le retrouve en 1366-1367, comme clerc de la Chambre des comptes de Dijon (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 113 v°), puis comme maître des comptes dès 1373 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XXXIII). Il en exerçait encore les fonctions les 8 avril, 30 octobre et 7 novembre 1410 (Arch. Côte-d'Or, B 15, f. 92 r° et v°, et B 11327, f. 34 v°), et était mort à la date de 1412 (*Id.*, B 4461, f. 24). Il avait épousé, en 1374 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 105 v°), la fille de Dimanche de Vitel, receveur général de Bourgogne de 1352 à 1367 (voir précédemment, p. 50, note 6), Jeanne de Vitel (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 12), morte après le 10 mai 1433 (Arch. Côte-d'Or, B 11365, f. 111). « La duchesse tint sur les fonts de batême, à Dijon, le 3 juin 1378, la fille dont sa femme venoit d'accoucher, et fit présent à cet enfant, à l'occasion de cette cérémonie, d'un gobelet d'argent doré, du prix de 50 livres » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 105 v°). — Il avait pour frères : Louis Pasté, clerc, chargé, en 1377-1379, de tenir les comptes de la construction de la Chartreuse de Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 11670, f. 1-9), receveur, puis grenetier du grenier à sel de Dijon (J. d'Arbaumont, *ouvr. cité*, p. 12), mort en septembre 1394 (*Coll. Bourgogne*, t. CIV, f. 166); et (*Id.*, B 1487, f. 69); et Thevenin ou Étienne Pasté, « espicier » parisien, mentionné de 1376 (*Id.*, B 1445, f. 49) à 1393 (*Id.*, B 1490, f. 67 v°), mort en 1394 (*Id.*, B 1499, f. 59 v°).

(5) Mont-Saint-Michel, canton de Pontorson, Manche. — Sur cette célèbre

Digitized by Google

pelerignaige, selon ce que Mgr lui avoit ordonné » (1);

3104. — 20 avril, 14 fr. « pour 9 escriptoires de grant roole, dorées, garnies et estoffées de soie, desquelles Mgr fit livrée... à ses secretaires, c'est assavoir es ans 1376 darrenierement passé et 377 present » (2).

La duchesse ordonnance :

3105. — Le 20 avril, à Dijon, 3 fr. « au Daulphin, messaigier de Mgr, pour porter lettres closes, de par Mme, à Paris, à Asseline la ventriere (3) et à Benedic Du Gal » (4);

3106. — Le même jour, 24 fr. dus « à Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris..., pour deux baudequins vers estrois, que il avoit delivrez, de l'ordonnance de mad. dame, à Jehan de Troies, cellier, demorant à Paris, pour couvrir les carreaux du cher de Mme, que il avoit novellement fais aud. lieu pour elle » (5);

3107. — Le 23 avril, 5 fr. à un « aide de fourriere de Mgr, pour porter lettres closes, de par Mme, à l'ermite de Mante » (6); — 2 fr.

---

abbaye de bénédictins, cf. le *Répertoire*... de l'abbé U. Chevalier, *Topo-Bibliographie*, col. 1982-1984. Le duc y alla en pélerinage au mois de mai 1378 (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 138).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19.

(2) *Id.*, B 1452, f. 41 v°.

(3) Sage-femme parisienne, aux soins de laquelle la duchesse avait déjà recouru pour ses précédentes couches (cf. ci devant, art. 1430, 1807 et 2042). Cette princesse était enceinte de son quatrième enfant. Louis de Bourgogne, né vers le 20 juillet suivant (voir plus loin, art. 3166).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 99.

(5) *Ibid.*, f. 56 v°. — Sur ce char, cf. les art. 2762, 2800, 3040, 3109, etc.

(6) Mantes, chef-lieu d'arrondissement, Seine-et-Oise. — Il est plusieurs fois question dans nos comptes des *hermites* ou *reclus* de Mantes. Comme c'est surtout pendant les grossesses de la duchesse, il semble que c'était pour leur demander des prières. En tout cas, le duc leur fit don de 24 fr. en 1372 (E. Petit, *Itinéraires*..., p. 493). En 1373, un chevaucheur porta « lettres closes de Mgr, de Dijon... à Mante, aux reclux estans illec » (Arch. Côte-d'Or, B 1438, f. 57 v°). La même année, « un messagier à pié » porta aussi « lettres closes de Mme [alors en Bourgogne] à l'ermite de Mante » (*Ibid.*, f. 57). En 1374, un exprès fut chargé de « porter lettres clouses de Mme, de Paris à Mante, à l'ermite estant illec », et de « raporter la response à Paris, pour envoier devers Mme », en Bourgogne (*Id.*, B 1444, f. 90). Le 28 juillet 1377, le duc fit don de 4 fr. « à frere Pierre, chapellain des hermites de Mente, pour Dieu et en aumosne » (*Id.*, B 1452, f. 70 v°). — En 1372, le roi avait fait présent à « l'ermitage de Mante » d'un ornement de chapelle « de nassis blanz » (L. Delisle, *Mandements... de Charles V*..., n° 859). — La *Chronique de Mantes, ou Histoire de Mantes*..., par Alph. Durand et E. Grave, ne contient, sur cet ermitage, que des renseignements fort sommaires, p. 238.

Digitized by Google

« à un varlet, qui avoit presenté à Jehan monsr, de par mess. Hugue de Chalon (1), 2 petis chiens », et 2 fr. « baillié[s] à Mme, pour offrir à l'eglise de Nostre-Dame d'Estans (2), où elle avoit esté en pelerignaige » (3).

3108. — « Maistre Jaques le verrier, demorant à Dijon », donne quittance, le 25 avril, de 2 fr. à lui dus « pour 8 piez de verre nuef, mis en la chambre de parement de Mgr », en l'hôtel ducal de Dijon (4). Le 28 juillet suivant, il toucha 6 fr. 5 gros un tiers « pour 4 penneaux de verre d'Argonne, point et recuit, prins de lui et mis en la chambre de Mme, en l'ostel de Mgr à Dijon » (5).

3109. — Payé, le 30 avril, « à Lambinet de Brucelles, espicier, de Troies » : 4 fr. et demi pour « 2 cens d'or fin renforcié », 30 s. t. pour « 1 cent d'or fin », 10 s. t. pour « 1 cent d'or parti », 9 fr. pour « 4 cens d'or raforcié », et 3 fr. pour « 2 cens d'or fin », « lequel or dessusdit Mme a fait delivrer à Beaumez, paintre de Mgr, pour convertir es ouvraiges de son mestier que il faisoit sur le chair de mad. dame » (6).

3110. — En avril, mention qu'il est dû 20 fr. « à Bernart Benelastre et Bauduche (7)..., pour 5 aunes et un quartier de velu, pour couvrir un autel pour Mgr, pour toille et façon dud. autel » (8).

3111. — Dépenses pour les jardins de Rouvres, « ou mois d'avril 376 » : 6 fr. « à Jehan Petitvellet, de Faverney (9), pour faire 1 grant preaul tout nuef ou milieu du gardin Mme à Rouvre, à doubles alées tout à l'anvoiron, couper les blates et moutes de terre garniees (*sic*) et

---

(1) Hugues de Chalon, sire d'Arlay. Cf. ci-devant, p. 369, note 1.

(2) Voir précédemment, p. 283, notes 3 et 4. — Le 1er avril 1377, la duchesse avait aussi réitéré, « à l'eglise saint Denis de Vergi » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19), un pèlerinage qu'elle avait plusieurs fois déjà accompli les années précédentes, notamment le 23 novembre 1372 (*Id.*, B 1438, f. 20), le 12 novembre 1373 (*Id.*, B 1441, f. 20 v°) et le 15 mai 1374 (*Ibid.*, f. 21 v°, et B 1436 *bis*, f. 104).

(3) *Id.*, B 1451, f. 102 v°.

(4) *Id.*, B 4423, f. 28.

(5) *Ibid.*, f. 27 v°.

(6) *Id.*, B 1451, f. 54.

(7) Marchands parisiens. Cf., p. 104, note 3, et les art. 1814 et 1984. — Les mêmes « Bernart et Bauduche Belenart, marchant (*sic*) et bourgois de Paris », touchèrent, le 24 décembre 1377, 832 fr. et demi, à eux dus « pour plusours parties de velual. cendal, baudequins et autres, que il ont bailliez et delivrez pour Mgr » (*Ibid.*, f. 53).

(8) *Ibid.*, f. 54 v°. — Ils n'en furent payés que le 22 avril 1379 (*Ibid.*).

(9) Ce Jean Petitvalet et « Jacquemart », son frère, devinrent jardiniers de Rouvres le 1er janvier 1379 (Ét. Picard, *Les Jardins du château de Rouvres*, p. 172). Jean l'était encore en 1403 (Arch. Côte-d'Or, B 5763, f. 17 et 21 v°).

Digitized by Google

feurniees d'arbe vert, et les a prises au dessoubz des molins de Faverney, charriées icelles jusques aud. gardin, à ses missions, les asseoir oud. preaul, bastre à bons mailloz et tout faire led. preaul à ses missions; pour marchier fait à lui la premiere sepmaine d'avril 376 »; — achat, à « Quelonges », de « 250 gevelles de verges de coudre, en chascune gevelle 50 verges », à 1 fr. le cent, plus 4 fr. 4 gros pour le transport, « pour faire les thonnes à l'anvoiron du preaul que l'on ay fait de novel au gardin de Mme »; — on tira de l'Ouche « de la greve pour mener et mettre parmi les thonnes » dont il vient d'être parlé, « parce qu'il li avoit tant de bouhee, que l'on ne povoit auler par dedanz » (1); etc.

3112. — « Mess. Jaques Paris de La Jaysse, bailly du duc... en sa terre de Comté, Jean d'Arbo, écuyer, capitain de Faucoigney (2) [etc.], se trouvèrent, par ordre de mond. s^r..., à la journée tenue... [le « mecredy » (3) 1er mai 1377 (4)], mi marche entre Jonvelle et

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5755, f. 11.

(2) Mentionné dans nos comptes dès 1374 (il fit, cette année, présent au duc de deux « chiens limiers » (*Id.*, B 1441, f. 56), Jean d'Arbo fut nommé, le 17 octobre 1375, « capitaine de Montjustin [canton de Noroy-le-Bourg, Haute-Saône] et autres forteresses du duc... au Comté » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 4, et t. XXVI, f. 183). Le 5 novembre 1377, il avait, depuis peu, remplacé Jacques Paris de La Jaisse (voir ci-devant, p. 495, note 2) comme « gouverneur et bailli de la terre que Mgr a ou conté de Bourgoingne » (Bibl. Nat., coll. de Lorraine, vol. 185, n° 107). Il fut capitaine de Faucogney (chef-lieu de canton, Haute-Saône) de 1377 à 1392 et, en même temps, bailli, ou, comme il est le plus fréquemment désigné, « general cappitaine pour Mgr en sa contey de Bourgoingne » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII. f. 5, t. XXIV, f. 4 r° et v° et 80, t. XXVI. f. 320, et t. LIII, f. 53, 67, 72 et 119; Arch. Côte-d'Or, liasses B 345, 380, 11753 et 11827 (dossier Faucogney); Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 5, n°s 110-111, et vol. 39, n°s 115-116; Fr.-F. Chevalier, *Mémoires histor. sur la ville de Poligny...*, t. I, p. 195 et 209; etc.). Il est également qualifié d'écuyer d'écurie du duc en 1379-1389 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 67, et t. XXIV, f. 4 r° et v° et 58 v°). J'ignore ses liens de parenté avec Étienne d'Arbo, écuyer, veneur du duc (voir p. 517, note 1), et Jacques d'Arbo, écuyer, capitaine du château de Vesoul en 1382-1390 (*Id.*, t. XXIV, f. 4 v°, et t. XXVI, f. 290).

(3) Ce document est bien de l'année 1377 (cf. Bibl. Nat., coll. de Lorraine, vol. 185, n° 107), mais l'auteur de l'analyse du XVIIIe siècle publiée ici a dû transcrire inexactement, à quelques jours près, le quantième du mois, le 1er mai étant tombé en 1377 un vendredi.

(4) Additions aux *Itinéraires* du duc en mai 1377 : le 6 et le 7 à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19 v°, 20, 26, 50 v°, 88 v°, 99 r° et v° et 103; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 115); — les 11 et 12, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 90 et 99 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 6 v°, 123 v° et 138 v°, t. XXIV, f. 44, et t. XXVI, f. 96); — les 15 et 16, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 86 et 99 v°); — les 18-20, à Dijon (*Ibid.*, f. 20, 51 et 99 v°, et B 1452, f. 58 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 223); — le 22, à

Digitized by Google

Châtillon-sur-Soone (1), entre les gens et officiers de mond. s[r] et ceux de mons. de Bar (2), pour cause de plusieurs griefs que les gens et officiers dud. mons. de Bar avoient fait contre mons. de Bourgogne, à son préjudice, sçavoir d'avoir osté les pannonceaux de mond. s[r], mis souvent en la ville de Saint-Bertaire (3)..., et auxi pour faire amender à mond. s[r] de Bourgogne l'injure qui luy avoit esté faitte par le prévôt dud. Châtillon, lequel, de nuit et à force armée, avoit pris et emmené de Villers-Saint-Marcellin (4) Girart de Monsterel, qui s'y estoit rendu en franchise, en l'église dud. lieu, pour un homicide fait en sa compagnie » (5).

3113. — 5 mai, paiement de « 4 draps d'or de Chippre, que M[me] avoit faiz faire et achetez en Lombardie, pour elle », du prix de 489 fr. (6).

3114. — 6 mai, mandaté par la duchesse, alors à Dijon, 7 fr. « à plusours menestriers, tant de mess. Olivier Du Guesclin (7) conme de la ville de Troies, et à Jehannecte la fole, pour don fait à eulx de grace especial »; etc. (8).

3115. — 7 mai, le duc ordonnance 74 fr. « à Robert Alixandre, mary de Asseline la ventriere, [à savoir] pour les despens de lui et de lad. Asseline, un vallet et 3 chevaux, en venant de Paris à Dijon vers M[me], et pour leur retour de Dijon à Paris, 34 franz; à lui sur ce qui sera donné par mad. dame à lad. Asseline quant elle s'en retournera à Paris, laquelle Asseline mad. dame a mandée venir devers elle et demourer delés li jusques à ce qu'elle soit acouchée, 40 franz » (9).

Dijon et à Rouvres (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 50 v° et 105 v°); — les 23 et 24, à Dijon (*Ibid.*, f. 20, et *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 108 v°, et t. XXVI, f. 155); — le 25, à Châtillon-sur-Seine (*Id.*, t. XXIII, f. 95); — le 26, à « Foucheres » (Fouchères, canton de Bar-sur-Seine, Aube) (*Ibid.*, f. 29); — le 28, à Bray-sur-Seine (chef-lieu de canton, Seine-et-Marne) (voir plus loin, art. 3144); — le 30, à Villeneuve-Saint-Georges (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 89 v°).

(1) Châtillon-sur-Saône, canton de Lamarche, Vosges.

(2) Robert I[er], comte, puis duc de Bar de 1352 à sa mort, 1411. Il était beau-frère de Philippe le Hardi (voir ci-devant, p. 70, note 6).

(3) Saint-Berthaire, commune de Saint-Remy, canton d'Amance, Haute-Saône.

(4) Villars-Saint-Marcellin, canton de Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne.

(5) *Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 80.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 54 v°. — Cf. l'art. 3031.

(7) Frère du connétable Bertrand Du Guesclin. Il mourut « peu avant le mois de mars 1403 » (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 186-187).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 88 v°.

(9) *Id.*, B 1452, f. 58 v°. Cf. *Coll. Bourgogne*, t. XXI, f. 10 v°; E. Petit,

Digitized by Google

3116. — Le 7 mai, « Beaumez, paintre et varlet de chambre de Mgr », donne quittance de 60 fr., « pour les gaiges de troiz ouvriers avec lui, que Mgr lui a ordonnez avoir par 3 moiz tant seulement, pour lui aidier à avancier certains ouvraiges que il lui avoit ordonnez faire, c'est assavoir Arnol Picornet, paintre (1), à 3 groz demi par jour, à Colin Amant (2), 2 groz demi, et à Perreal de Dijon (3), 2 gros, chascun jour ouvrant desdiz 3 moiz... » (4).

3117. — 10 mai, ordre de payer 2 fr. « pour un lien de soie, pour Jehan mons[r] et pour madamoiselle Marguerite », et 4 fr. 5 s. t. à un homme « qui aporta de Paris à Dijon deux tourterelles blainches (5) et les loieures et gibecieres des faucons de Mgr » (6).

3118. — 14 mai, le duc envoie « 13 chiens au duc de Berry » (7).

3119. — 15 mai, payé 70 fr. dus « à Benedic Du Gal, marchant de Paris, pour un anneau ouquel il avoit un balay, que Mgr fit pranre et achete[r] de lui et icelli donne[r] à l'evesque de Troies (8), à sa nouvelle venue audit lieu » (9).

3120. — « Marie de La Trimoille (10) accoucha... [à Dijon] le

Itinéraires..., p. 505. — Dom Plancher (*Hist. de Bourg.*, t. III, p. 49) se base à tort sur ce texte pour dire que la duchesse accoucha « au mois de mai 1377 ». Ses couches n'eurent lieu que vers le 20 juillet (voir plus loin, art. 3166).

(1) Arnoul Picornet, peintre dijonnais, mentionné dès 1375 (Arch. Côte-d'Or, B 11486, f. 11 v°, 60 v°, 81, etc.). On verra par la suite qu'il exécuta divers travaux pour la cour de Bourgogne. Il vivait encore en 1418 (*Id.*, B 11331, f. 70).

(2) Peintre dijonnais dont il sera encore question plus loin, en 1388.

(3) Autre peintre dijonnais, cité précédemment (p. 375-376, note 6).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 25 v° ; C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*..., t. I, p. 115-116. — Jean de Beaumetz toucha en outre 40 fr., le 6 juillet 1377, « pour les gaiges » des trois mêmes peintres « par 2 mois entiers de jours ouvrans, lesquelx il certiffie, par son serement, avoir ouvré continuelment avec soy, pour les ouvraiges de Mgr et de M[me]..., au fuer que dessus par jour » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 25 v°).

(5) Cf. l'art. 3042.

(6) *Ibid.*, f. 48.

(7) *Ibid.*, f. 105 v°). — La même année, le 24 mai, il envoya « 5 levriers » « à Milain, à son cousin, mess. Barnabo » (Barnabo Visconti, coseigneur de Milan de 1354 à sa mort, 18 décembre 1385), et le 28 mai, « un lymier » « au conte de Tancarville » (*Ibid.*, f. 105 v°).

(8) Pierre d'Arcis, qui succéda à Pierre de Villiers, mort le 11 juin 1377 (cf. ci-devant, p. 386, note 4), et occupa le siège épiscopal de Troyes jusqu'à son décès, 18 avril 1395 (Conr. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 521).

(9) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 62.

(10) Marie de Mello, femme de Guillaume de La Trémoille, chambellan du

Digitized by Google

18 may 1377. Le duc de Bourgogne grattiffia ses femmes de chambre, ledit jour, pour l'avoir aydée à enfanter, de 12 livres » (1).

3121. — 24 mai, payé 37 l. 4 s. 7 d. t. dus « à Guillemin de Monthaut, espicier et varlet de chambre de Mgr..., pour plusours parties de medicines et apoticaries que maistre Jehan de Poilly, phisicien de Mgr, fit faire à Dijon en l'ostel dud. Guillemin, tant pour mond seigneur, Mme, comme pour plusours autres des gens de leurs hostels », du 11 février 1375 au 2 décembre 1376 (2).

3122. — 25 mai, remboursé à la duchesse 100 fr. qu'elle avait avancés « pour eslargir, à Bruges, aucuns des draps de haute liche de Mgr, et pour un cheval sur lequel l'en a aporté lesdis draps, de Bruges en Bourgoingne » (3).

3123. — « Ou mois de mai 377 », « Jehan Petitvellet, de Faverney », touche 5 fr. « pour raicler à 1 pale de fer toutes arbes et ordures qui estoient venues parmi les granz thonnes du gerdin de Rouvre et par les autres alées d'icelli, tant ou gardin de Mgr comme en celli de Mme..., en taiche »; — frais « pour planter 1 quartier de lavende et sousteler touz les autres quartiers de lavende du gardin Mme », « pour sousteler le quartier du liz, les 2 quartiers de rousiers, le quartier de soiege, le quartier de l'isoppe [et] les 9 quartiers de fresiers », etc., la journée d'homme payée 1 gros et demi, celle de femme, 10 deniers, « sens autre chouse donner » (4).

3124. — 2 et 3 juin (5), remboursé 71 fr. 7 s. t. « à Jehan de Com-

---

duc (voir ci-devant, p. 157, note 6, p. 393, note 5, et p. 530, note 1). D'après le P. Anselme (*Hist. généal.*, t. IV, p. 179, et t. VI, p. 65), elle était fille de Gui de Mello, frère de Gibaud de Mello, seigneur d'Époisses, mentionné précédemment (p. 400, note 4).

(1) *Coll. Bourgogne*, t. LVIII, f. 161. — Le duc fit encore présent, de 20 fr., le 24 mai 1377, « à la chambre de damoiselle Marie de Mello, laquelle gisoit d'enfant » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 20 ; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 155), et, le 23 juillet suivant, de 20 fr. « aus femes de chambre de Marie de La Tremoille, qui de novel estoit relevée d'anfent » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 76 v°). Cf. aussi plus loin, les art. 3125, 3130 et 3204.

(2) *Ibid.*, f. 43 v°.

(3) *Ibid.*, f. 56 v°.

(4) *Id.*, B 5755, f. 11 r° et v°.

(5) Additions aux *Itinéraires* du duc en juin 1377 : le 2, à Paris (*Id.*, B 1451, f. 72); — le 3, à Vincennes (*Ibid.*, f. 13 v°) ; — le 6, à « Bondis » (Bondy, canton de Pantin, Seine) (*Ibid.*, f. 104); — le 16 et 18, à « Beauté sur Marne » (château détruit, près de Nogent-sur-Marne, canton de Charenton-le-Pont, Seine) (*Id.*, B 1452, f. 43 et 70 ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 153) ; — le 19, à Saint-Denis (*Ibid.*, f. 32 ; Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 72 ; Bibl. Nat., ms. fr. 20374, n° 8), à Louvres (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 39), et à Senlis (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19 et 87 v°) ; — le 20, à Senlis

Digitized by Google

piengne... [à savoir] pour 7 fustaines, les 3 tenans 36 aunes la piece, et le demorant 17 aunes, pour entoier 2 lis pour Jehan monsr et madamoiselle Marguerite, 25 franz 19 s. t.; pour lesdis deux lis... [achetés] à Troies et pour la façon de les faire à entoier, 28 franz; pour 67 livres de duvot, achetées [à Troyes] pour emplir les deux lis cy dessus, pour toille pour les enveloper, pour les mener à Dijon, 14 franz 8 s. t.; pour deux queues pour mettre lesdiz lis, 10 s. t., et pour la voiture de les mener de Troies à Dijon, 2 franz 10 s. t. » (1).

La duchesse, alors à Dijon, mandate :

3125. — 4 juin, 2 f. « au Daulphin, messaigier de Mgr, pour aler querir à Troies 12 tasses que Mme donna à l'enfent Guillaume de La Trimoille, le jour de son baptisement » (2);

3126. — 6 juin, 2 f. « à Melinecte la barbiere, de Rouvre, qui avoit guerir l'un des varlès des grans chevaux de Mgr d'une bleceure faite à lui par l'un desdis chevaux » (3).

3127. — A Rouvres, le 12 juin, elle gratifie de 4 fr. « Perrot, le harpeur de Mme la duchesse de Bar..., pour ce qu'il avoit fait mestier devant Mme » (4).

Le même jour, il est payé :

3128. — 56 fr. et demi « à Jehannete, femme de feu Vignant de Vermoutier, orfevre, demourant à Paris » (5), pour solde de 166 fr. 8 s. 8 d. par. dus à cet orfèvre « pour pluseurs parties d'orfevrerie et autres chouses de son mestier, que il a faites, baillées et delivrées à Mgr » (6);

3129. — 30 fr. à un chevaucheur du duc, « pour acheter un cheval et lui monter, pour ce que il avoit affolé un suen cheval, en alant de Gand à Paris, querre les phisiciens du roy et les amener audit Gand, où Mgr avoit esté darrenierement malaides » (7).

(*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 138 v°); — le 22, à Arras (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 57 v°); — le 23, à « Ceclin » (Seclin, chef-lieu de canton, Nord) (*Ibid.*, f. 19 v° et 89 v°); — les 26-27 et 29-30, à Gand (*Ibid.*, f. 19 v°, 20, 57 v°, 89 r° et v°, 104 r° et v° et 112; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 55 v°).

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 55 v°-56. — Vers la même date, il fut encore acheté, à Troyes, « 1 lit et 2 coussins de duvet, pour Mme », de 16 fr. 15 s., et « 31 aunes de futaine blanche pour lesdis lis (*sic*) et coussins, à 4 s. 6 d. t. l'aune » (*Id.*, B 1452, f. 43).

(2) *Id.*, B 1451, f. 19.

(3) *Ibid.*, f. 103.

(4) *Ibid.*, f. 88 v°.

(5) *Alias :* Vinant de Cologne. Cf. p. 110, note 4.

(6) *Id.*, B 1452, f. 48 v°.

(7) *Id.*, B 1451, f. 90. — Cette maladie du duc devait remonter aux séjours qu'il fit à Gand de janvier à avril 1376 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 123-125).

Digitized by Google

3130. — 17 juin, « Jehan de Saint-Dizier, orfevre, demorant à Dijon », donne quittance de 96 fr. 10 gros et demi à lui dus « pour un gobelet et une aiguiere d'argent dorez, esmailliez, pesans 9 mars 5 onces demie, à 10 fr. le marc, lesquelx Mgr a fait pranre... de luï, et iceux gobelez et aiguiere Mme donna à Marie de La Tremoille, le jour du baptisement de son enfant « (1).

3131. — Le 18 juin, « Lambelot le coustelier, de Dijon » (2), touche 70 fr., à savoir : « pour 12 paires de costeaux, que il a bailliez..., du commendement de Mme, aux vallez de la venerie de Mgr, auxquelx mad. dame les a donnez ceste foiz de grace especial, et pour 12 paires de forcettes que mad. dame a eues de lui, 6 franz, et pour les gaynes pour lesdiz couteaux, 1 franc » (3).

3132. — 22 juin, le duc mandate 1 fr. dû « à Henry le fourbisseur, d'Arras (4), pour un estuy, pour l'espée de parement de Mgr » (5).

Payé, le même jour :

3133. — 150 fr. un quart dus « à Jehan de La Rouse, orfevre, demorant à Paris », à savoir : 60 fr. « pour l'or de deux ceintures, l'une pour Mgr et l'autre pour Jehan monsr » ; 36 fr. « pour la façon d'icelles » ; — 12 fr. un quart « pour l'or de 7 anneaux d'or à rubis », et 42 fr. « pour la façon d'iceux » (6) ;

3134. — 14 fr. « à Jehannin de Fontaines, oivrier des menues euvres de charpenterie de Mgr, pour le bois et façon d'une litiere qu'il a faite pour Mme, pour marchié fait à li... » (7) ;

3135. — 32 fr. « à Jehan Sauvegrain, dit Le Normandel, lequel les avoit paiez, de la volenté et ordonnance de Mgr, à un marchant de draps de Dijon, pour un drap vert entier pour vestir 7 varlès des levriers de Mgr, 2 varlez des petis chiens et trois paiges, et pour la façon et estoffes des robes desdis varlez » (8).

Le 22 juin également, le changeur parisien H. Orlant donne quittance de 1000 fr. 11 s. 4 d. t. qui lui étaient dus, suivant le mémoire détaillé ci-après :

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 63. — Cf. les art. 3120, 3125 et 3204.
(2) Lambelot de Drées. Voir ci-devant, art. 2644.
(3) *Id.*, B 1452, f. 39.
(4) Mentionné précédemment, art. 2275.
(5) *Id.*, B 1451, f. 57 v°.
(6) *Ibid.*, f. 62 v°.
(7) *Ibid.*, f. 50.
(8) *Ibid.*, f. 56. — Le 2 octobre suivant, un drapier de Troyes toucha 100 fr. « pour la vendue... de 4 draps vers, lesquelx Mgr a fait... acheter de lui et iceulx donnez à ses veneurs, pour eulx vestir en son service » (*Id.*, B 1452, f. 43 v°-44).

Digitized by Google

3136. — 106 fr. 4 s. 7 d. t. « pour 12 escuelles d'argent, pesans 17 mars 2 onces 15 esterlins, à 6 frans 2 s. par. le « marc »;

3137. — 21 fr. 15 s. t. « pour 2 chandeliers d'argent dorez, pour la chapelle de Mgr, bailliez à son confesseur (1), pesans 2 mars, 5 onces 15 esterlins, à 8 franz le marc »; 22 fr. 16 s. 3 d. t. « pour deux burectes dorées, pesans 2 mars 2 onces 5 esterlins, à 10 franc (*sic*) le marc »; 1 fr. « pour 2 estuis de cuer »;

3138. — 115 fr. « pour un marc 3 onces 10 esterlins de perles, à 10 franz l'once », et 24 fr. « pour 3 onces de perles, à 8 franz l'once..., lesquelles furent baillées à Robinet de Varoines, brodeur de Mgr, pour les oroilliez de Mme »;

3139. — « Pour 6 quartes d'argent neuves, pesans plus que 6 viez quartes que l'en li avoit baillées, 4 mars demi, pour façon et argent, 50 franz; pour 4 chandeliers d'argent à mettre sur la table de Mgr, pesans 9 mars 3 onces, à 8 franz le marc, 75 franz; et pour 4 estuis de cur, 2 franz »;

3140. — 458 fr. 4 s. 6 d. t. « pour 8 plas d'argent, pesans 47 mars 6 onces 15 esterlins, et 12 escuelles, pesans 26 mars 7 onces 15 esterlins, à 6 fr. 2 s. par. le marc »; et 20 s. t. « pour les signier au saing de Mme »;

3141. — 104 fr. 2 s. t. « pour 2 paelles et 2 cuillers pour faire bolie, un bacin à poissier (2) yaue, 1 pot à couvescle d'argent, tout pesant 16 mars 2 esterlins ob., à 6 franz et demi le marc »;

3142. — 19 fr. 9 s. t. « pour un yaue benoitier et le guipillon d'argent verré, pesans 2 mars 3 onces 9 esterlins, à 8 franz le marc » (3).

3143. — 24 juin, la duchesse, à Rouvres, mandate 2 fr. « à Jehan de Sainte-Menehost, sellier, de Dijon..., pour une houce de cur qu'il avoit faite pour le coffre aus joiaux de Jehan monsr et pour rencorner dos les (*sic*) 4 cornez aud. coffre » (4).

Le 26 juin, le duc ordonnance les gratifications suivantes :

3144. — 2 fr. « aux enfens du cuer de l'eglise de Bray sur Saine où Mgr oist la messe, le jour du Sacrement (5), et autres enfens d'icelle eglise, qui apourteront (*sic*) à Mgr l'eaue benoite en son hostel »;

3145. — « A un homme qui amena aval la riviere de Saine, à

---

(1) Guillaume de Vallan. Cf. p. 283, note 2.

(2) Le scribe avait écrit d'abord : *passier*. Il a raturé ce mot pour le remplacer par : *poissier*.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 62 v°.

(4) *Ibid.*, f. 49 v°-50.

(5) Le 28 mai.

Digitized by Google

Villeneuve-Saint-George, un cerf que Mgr avoit prins, et à un autre homme qui li presenta à Bondiz un jone cerf, 2 franz »;

3146. — « A une femme qui avoit un nez de cuir et à mess. Nicaise, chevalier savaige (1), pour don pour Dieu, 2 franz »;

3147. — « A Jehannecte la fole, de Troies, et à un petit menestrier qui avoit chanté devant Mgr, 2 franz » (2).

3148. — 28 juin, payé 50 fr. dus « à Benedic Du Gal, marchant, demeurant à Paris..., pour... deux satanins bleuz, l'un du pris de 20 franz et l'autre de 30 franz, lesquelx Mme a fait... acheter de lui pour Jehan et Marguerite, ses enfens » (3).

3149. — 1er juillet (4), « Geffroy Le.Carrillon, de Troies », touche 22 fr. 15 s. t. « pour trois pieces de fustaines reses, la piece tenant 36 aunes, lesquelles Mme a fait pranre... de lui pour coivrir les lis de mess^rs^ ses enfens » (5).

3150. — 4 juillet, ordonnancé par le duc : 38 fr. « pour un gobelot d'argent doré, que Mgr donna au brodeur de Mme (6), à ses noces, à Audenarde, lequel gobelot mond. seigneur fit acheter à Gand » (7); et 44 fr. « à messire Thomas Chapelles » (8), « en recompensacion » de « un cheval brun bay, ensamble une selle, que Mgr a prins de lui et icellui donné à mess. Gace de La Buigne (9), premier chapellain du roy » (10).

---

(1) Sur les « chevaliers sauvages », voir ci-devant, p. 120, note 1, et les art. 1108 et 1369.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 89 v°.

(3) *Ibid.*, f. 58 v°.

(4) Additions aux *Itinéraires* du duc en juillet 1377 : le 1er à Gand (*Ibid.*, f. 104 v°); — les 4-8 et 10, à Gand (*Ibid.*, f. 19 v°, 50 v°, 57 v°, 71 v°, 89 r° et v°, 103 v° et 104); — le 11, à Arras (*Ibid.*, f. 103 v°); — le 12, à Bapaume (*Ibid.*, f. 19 v°); — le 15, à « Luserches » (Luzarches, chef-lieu de canton, Seine-et-Oise) (*Ibid.*, f. 19 v°); — le 19, à Senlis (*Ibid.*, f. 88 v°); — le 20, à Bray-sur-Seine (*Ibid.*, f. 111 v°); — le 22, à Troyes (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 18 v°); — le 23, à Troyes et à Bar-sur-Seine (chef-lieu d'arrondissement, Aube) (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 50 v° et 89); — le 24, à « Eignay » (Aignay-le-Duc) (*Ibid.*, f. 103 v°, et B 6563, f. 1); — le 27, à Dijon, Cîteaux et Argilly (*Id.*, B 1451, f. 19, 90 v° et 104 v°, B 1452, f. 70 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 83 *bis*); — le 28, à Argilly et Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 88 v°, et B 1452, f. 70 v°; — le 31, à Argilly (*Id.*, B 1451, f. 105; *Coll. Bourgogne*. t. LIII, f. 67).

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 56.

(6) Thierry de Velle, Voir précédemment, p. 572, note 3.

(7) *Ibid.*, f. 89 v°.

(8) Thomas de Chapelles, aumônier du duc. Cf. ci-devant, p. 71, note 1.

(9) Sur ce personnage, voir p. 108-109, note 8. C'est la dernière mention que nos comptes fassent de lui.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 51.

Digitized by Google

3151. — 5 juillet, « Jehan Le Joliat, de Dijon » (1), touche 26 fr. « pour... 13 aunes de moire de Douay, au pris de 2 franz l'aune, que Mme avoit fait... acheter de lui, pour faire une robe pour elle, pour le trespassement de Mme Marie de France » ; etc. (2).

3152. — « Despanse de vin... des ostelx de Mgr et de Mme [à Rouvres] dès le 7e jour de juillet 377 jusques au 10e jour d'aoust ensuiguant », 42 muids 6 setiers (3).

3153. — « Despense [en avoine] d'um signe (4) qui a demorey es foussez du chastel de Rouvre », du 7 juillet 1377 au 1er novembre 1378, à raison de « pour chascune sepmaine une cartrenche » (5).

3154. — « Despence [en « frement »] de 12 gelines et chappons de Flandres, qui ont demoré à Rovre » du 7 juillet 1377 au 18 mars 1379, à raison de « 1 quart de carteranche par jour » (6).

3155. — 8 juillet, ordonnancé par le duc 6 fr. « à Jehan Dicon. de Bruges (7), pour deux ymaiges d'ambre blanc, que Mgr a fait achete[r] de lui » (8).

La duchesse, à Rouvre mandate :

3156. — Le 8 juillet, 4 gros « au Dauphin, messegier de Mgr, pour porter lettres, de par Mme, de Rouvre à Saint-Soigne, à Guillemin le paintre » (9) ;

---

(1) Drapier dijonnais. Voir p. 385, note 1.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 56. — Marie de France, fille de Charles V, née le 27 février 1370. Elle « mourut jeune en 1377 », dit le P. Anselme (*Hist. généa.*, t. I, p. 110). Le texte publié ici resserre un peu cette date.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 65.

(4) Il a déjà été question (art. 2399) de deux autres cygnes entretenus au château de Rouvres.

(5) *Id.*, B 5754, f. 63 v°, et B 5755, f. 69 v°.

(6) *Id.*, B 5755, f. 66 v°. — Cf. ci-devant, p. 248, note 2, et l'art. 1603.

(7) Marchand brugeois, mentionné encore en 1381 (Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 575).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 71 v°.

(9) *Id.*, B 1452, f. 70. — « Guillemin le paintre » était, selon toute apparence, quelque artiste travaillant alors à l'abbaye de Saint-Seine (ancien monastère bénédictin, aujourd'hui Saint-Seine-l'Abbaye, chef-lieu de canton, Côte-d'Or). Guillaume II de Vienne, qui en occupa le siège abbatial de 1375 à 1387, y fit exécuter d'importantes restaurations (*Gallia christ.*, t. IV, col. 700 ; H. Chabeuf, *Monographie... de l'église bénédictine de Saint-Seine-l'Abbaye*, dans les *Mém. de la Commission des antiquités... de la Côte-d'Or*, t. XI, 1885-1888, p. 47-52). Un autre peintre, occupé aussi, probablement, à l'abbaye, « Luquot le pointre », fut tué, dans une rixe, à Saint-Seine, en octobre 1386 (Arch. Nat., JJ 129, n° 241, f. 146 r° et v°). En fait de peintres bourguignons du prénom de Guillaume, vivant à cette époque il sera question, par la suite, de « Guillemin le paintre », en 1379-1380, de

Digitized by Google

3157. — Le 9 juillet, 9 l. 19 s. t. « pour les despens de maistre Dymenche d'Alixandre, phisicien de Mme, [et de] maistre Lambert de Sermisales, phisicien, demorant à Dijon (1), leurs gens et 6 chevaux, en alant, de l'ordonnance de Mme, à La Marche (2), à Vully sus Soone (3), à Semur, à Roichefort (4) et en plusours autres lieux, où mad. dame les avoit envoiez pour choisir et eslire norrisses pour l'enfant qu'elle pourtoit, ouquel voage il ont vacqué par 8 jours » (5).

3158. — 9 juillet, payé 50 fr. dus « à Odot Douay, de Chanceaux (6)..., pour une ceinture d'argent, pesant 6 mars demi, que Mgr fit... acheter de lui, ou mois d'avril 377, et la donna mond. sei-

---

« Guillemin Gasse, paintre », en 1387-1388, et de « Guillaume le paintre, demourant à Dijon », en 1400.

(1) Originaire, sans doute de Sermizelles (canton d'Avallon, Yonne), Lambert de Sermiselles était « phisicien », *alias* : « maistre en medicine » à Dijon dès 1366 (Arch. Côte-d'Or, B 11257, f. 102). A diverses reprises, le duc et la duchesse eurent recours à ses services, à partir de 1374 (*Id.*, B 1441, f. 58, B 1444, f. 72; etc.). Il figure parmi les « phisiciens de Mgr » de 1384 (*Id.*, B 1463, f. 69 v°) à 1391 (*Id.*, B 1487, f. 94 r° et v°).

(2) Lamarche-sur-Saône, canton de Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or.

(3) Villey-sur-Saône. Cf. ci-devant, p. 402, note 3.

(4) Rochefort, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 111 v°-112. — Cf. l'art. 3169.

(6) Oudot ou Oudart Douay succéda, le 4 février 1377, comme châtelain de Salmaise (*Id.*, B 6047, f. 23 et 50 v°), à son père, Jean Douay (voir précédemment, p. 121, note 3), et l'était encore le 11 novembre 1378 (*Id.*, B 6048, f. 1). « Grenetier de Bourgogne », de novembre 1379 à janvier 1382 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 54), receveur général des aides du duché en 1381-1382 et 1386-1388 (*Ibid.*, t. XXVI, f. 162 et 165, t. LII, f. 230 v° et 233 v°, et t. LXXII, f. 203; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 61, 65, 89, et preuves, p. LXXXIX), il fut nommé « receveur general » des finances des duché et comté de Bourgogne, le 18 mai 1386 (Arch. Côte-d'Or, B 1465, f. 1 r° et v°) et occupa cet office jusqu'au 7 février 1388 (*Id.*, B 1473, f. 1). Il exerçait encore à la date du 21 février 1406 (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. CCL) les fonctions de maître de la Chambre des comptes de Dijon, auxquelles le duc l'avait appelé le 31 mai 1389 (Arch. Côte-d'Or, B 15, f. 14 v°). Sa mort est antérieure au 26 février 1407 (Dom Plancher, t. III, preuves, p. CCL-CCLI). Il avait été maire de Dijon en 1401-1402 (Courtépée, *Description... du duché de Bourg.*, t. II, p. 29, note), élu des États du duché en 1392-1394 et 1403-1404 (Dom Plancher, t. III, p. 132, 194, et preuves, p. CLXIX et CCV; *Coll. Bourgogne*, t. LXXII, f. 353 v°-354), commissaire du duc aux États de Franche-Comté en 1399, 1401 et 1406 (*Id.*, t. XXIII, f. 128 v°, t. XXIV, f. 50 v°, t. XXV, f. 55, t. XXVI, f. 91, t. LIV, f. 40 et 89, et t. LVIII, f. 81 et 132; Arch. Côte-d'Or, liasse B 348, et B 1516, f. 41), etc. Sur sa famille, consulter J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon...*, p. 116 et 118. — Dom Plancher et, après lui, nombre d'auteurs, l'appellent par erreur *Donay*.

Digitized by Google

gneur, avec autres chouses, aux gens du duc d'Auteriche (1), qui pour certainnes besoingnes estoient venus devers Mgr à Dijon » (2).

3159. — Du 11 novembre 1376 au 9 juillet 1377, il fut livré deux « amines » de « blef » à Marote, famme maistre Jehan le gardinier, demorant ou chastel de Rouvre (3), qui garde les chapons et gelines grioises que Mme ay audit chastel (4)..., pour le norrissemant et gouvernement d'icelles », à raison de « une carteroinche frement, mesure du grenier de Rouvre » (5), par semaine (6).

3160. — 10 juillet, mandaté 196 fr. dus « à Nicolas Guenise, demeurant à Bruges (7)..., pour 7 draps de soie d'oultre mer, un pers, un violet et 5 blans, que Mgr a fait pranre et acheté de lui » (8).

Gratifications ordonnancées également par le duc aux dates suivantes :

3161. — Le 10 juillet : 6 fr. « à un varlet qui avoit presentez (*sic*) à Mgr, de par François Desmes, marchant, de Bruges, une petite haguenée pour Jehan mons^r^ » ; et un « petrequin et un escu de Flandres », soit 2 fr. 5 s. 6 d. t., « à un menestrier du conte de Juillier (9) et à un homme qui avoit joué devant Mgr aux quilles » (10) ;

---

(1) Léopold VIII, dit le Preux, né le 26 avril 1351, duc d'Autriche de 1358 à sa mort, 9 juillet 1386. Il paraît avoir engagé dès 1377 des pourparlers à la cour de Bourgogne pour le mariage de son fils Léopold avec la fille ainée de Philippe le Hardi, Marguerite, pourparlers qui aboutirent plus tard à l'alliance de ce prince avec une autre fille du duc, Catherine (cf. dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, à la table).

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 50.

(3) Jean Le Courtillier, de Beauvais. Cf. ci-devant, art. 1457. — Il fut jardinier en chef de Rouvres depuis mars 1372 au moins (*Id.*, B 1435, f. 7 v° et 60) jusqu'à sa mort, 25 octobre 1378 (*Id.*, B 1454, f. 32).

(4) Voir précédemment, art. 2398. — Il s'agit des mêmes *gelines grioises*, sous le nom de « gelines de Mme », dans les comptes de la châtellenie de Rouvres du 1er septembre 1375 au 11 novembre 1376 (*Id.*, B 5754, f. 10 et 31 v°).

(5) Il résulte de ce texte et d'un autre passage du même compte (*Id.*, B 5755, f. 69 v°) que la *carteranche*, « mesure du grenier de Rouvre », était la seizième partie de l'*émine*.

(6) *Ibid.*, f. 16.

(7) *Alias :* « Nicolas Guenise, de Lucques, marchant, demourant à Bruges », en 1375 (*Id.*, B 1444, f. 53 v°), « Nicolas Guinze, de Lukes », en 1381-1382 (Mgr Dehaisnes, *Documents...*, t. II, p. 580).

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 57 v°.

(9) Juliers, *Jülich*, ville de Prusse, province rhénane. — Guillaume VI, dit le Vieux, avait succédé à Guillaume V, son père, comme comte de Juliers, en 1361 ; il mourut le 13 décembre (?) 1393.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 89. — Sur le jeu de *quilles*, interdit, en même temps que la paume, les dés, etc., par ordonnance royale du 3 avril 1369 (*Ordonn. des rois de France...*, t. V, p. 172-173), consulter : le Glos-

Digitized by Google

3162. — Le 12 juillet, 1 fr. « à un homme qui avoit joué des bateaux devant l'ostel de Mgr à Lisle (1), quant il passa par illec » (2).

3163. — 14 juillet, « Pierre Vive, tresorier de Mgr » (3), donne quittance de 71 fr. 8 s. 9 d. t., « qui deus lui estoient pour 12 tasses d'argent que Mme fit pranre et achete[r] de lui, et icelles donna à l'enfant de Guillaume de La Tremoille, chambellain de Mgr, le jour de son baptisement, et pesent 11 mars 7 onces 1 quart d'once, à 6 fr. le marc » (4).

3164. — 17 juillet, remboursé à la duchesse 55 l. 17 s. 6 d. par. qui avaient été payés sur ses revenus particuliers de Lens, « pour plusours petis chiens courans, achetez ou païs d'Artois, par l'ordonnance de Mgr, de plusours personnes » (5).

3165. — « Estienne Pasté, apoticaire, demourant à Paris » (6), touche, les 7 mai et 20 juillet, 11 l. 14 s. par. 7 l. 13 s. p. et 103 s. p. « pour plusours parties d'apoticarie et de medicines, livrées par lui, pour Mgr et ses gens », du 21 mars au 19 juillet 1377 (7).

3166. — 21 juillet, le roi gratifie de 100 fr. « un chevaucheur de nostre frere de Bourgoingne, pour les bonnes nouvelles qu'il nous a au jour d'uy apportées, de par nostre suer de Bourgoingne, sur ce

---

saire de Du Cange, au mot *Quillia*, en y ajoutant aux exemples du xive siècle un autre texte de 1383, emprunté aussi aux registres du Trésor des chartes (Arch. Nat., JJ 122, n° 125); *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, édit. de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. V, p. 353-354; l'abbé J.-B. Thiers, *Traité des jeux et des divertissemens...*, p. 268; Édouard Fournier, *Histoire des jouets et des jeux d'enfants*, p. 170-174; etc.

(1) Les sources manuscrites et imprimées de l'époque ne fournissent, à ma connaissance, aucun renseignement précis sur cet « ostel » du duc à Lille.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 19 v°. — Le duc avait dû passer par Lille en se rendant de Gand à Arras du 10 au 11 juillet (cf. ci-devant, p. 593, note 4).

(3) Originaire de Troyes et « eschançon de Mgr » en 1375-1376 (*Id.*, B 1444, f. 50; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 155), Pierre Vive fut nommé « tresorier de Mgr » et « general viseteur et gouverneur de toutes ses finances », le 4 octobre 1376, et exerça cet office jusqu'au 8 décembre 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 23 v°). On le retrouve ensuite comme « maistre de l'ostel de Mgr dès le 3 juillet 1378 (*Id.*, B 1452, f. 22 r° et v°); il l'était encore le 5 mai 1402 (*Id.*, liasse B 383). Il est qualifié d'écuyer à partir au moins de 1394 (*Ibid.*). C'est le même personnage, sans doute, que « Pierre Vive, escuier, gruier de Champaigne et de Brie » en 1384 (Arch. Nat., JJ 128, n° 160, f. 91 v°).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 63.

(5) *Ibid.*, f. 50.

(6) Cf. ci-devant, p. 583, note 4.

(7) *Ibid.*, f. 43 v°-44.

Digitized by Google

que Nostre Seigneur l'a délivrée d'un beau filz » (1).

3167. — Payé, le 22 juillet, 26 fr. 10 s. 5 d. t. dus à « Thevenin L'Orfevre, de Sens, drapier de Dijon », à savoir : « pour 18 aunes de pers brun, l'aune 14 gros, 21 franz, pour faire deux couvertures à mectre sur les biers de messrs les enfens; et pour 5 aunes d'un violet d'Ippre pour faire deux couvertures à tenir mezdiz seigneurs les enfens devant le feu, l'aune au pris de 13 gros 1 quart, valent 5 franz 6 gros 1 quart » (2); etc.

3168. — Le 26 juillet, remboursé « à Damas de Buxeul, escuier d'escuerie de Mgr » (3), 1 fr. qu'il avait payé, par ordre de ce prince, « à une femme qui presenta à Mgr, à Arras, de la lavande » (4); etc.

Mandaté par le duc, aux dates suivantes :

3169. — 27 juillet, 40 fr. « à Thevenote Du Maigny, laquelle fu appellée norice pour Louys monsr, pour don fait elle par Mgr, ceste foiz, de grace especial » (5);

3170. — Le même jour, 10 fr. de gratification « à un menestrier de guisterne du duc d'Otteriche, qui avoit joué et fait mestier devant Mgr » (6);

3171. — 28 juillet, 2 fr. à un de ses messagers, 4 fr. à un de ses huissiers de salle et 3 fr. et demi à un de ses chevaucheurs, « pour porter lettres, de par Mme..., à la contesse de Mombeliart... et à pluseurs autres chevaliers et dames [des deux Bourgognes] (7), lesquelx Mgr

---

(1) Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 215, n° 116; L. Delisle, *Mandements... de Charles V...*, n° 1405. — Ce document précise à quelques jours près la naissance de Louis de Bourgogne. La duchesse accoucha au château de Rouvres, où elle résidait depuis au moins le 20 juin 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 88 v°).

(2) *Id.*, B 1451, f. 56 v°.

(3) Damas de Busseuil, mentionné déjà dans nos comptes en 1372 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 28), écuyer d'écurie du duc dès 1374 (*Id.*, B 1444, f. 60 v°, 61, etc.), prit part à l'expédition de Hongrie (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. CLXXIV) et y mourut (Arch. Côte-d'Or, B 5075, f. 1 v°). En même temps qu'écuyer d'écurie de Philippe le Hardi, il fut capitaine-chapelain de Liernois (chef-lieu de canton, Côte-d'Or), du 27 septembre 1384 (*Id.*, B 5505, f. 53 v°, à sa mort). Il était marié, en 1387, à Marie d'Alonne (A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, t. III, p. 367), et avait pour frère (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 30) Jean de Busseuil, cité précédemment, art. 3095.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 59 — Cette nourrice fut remplacée peu de temps après. Cf. l'art. 3204.

(6) *Id.*, B 1451, f. 90 v°.

(7) Voir la liste de ces personnes dans le compte B 1452, f. 85 r° et v°, aux

Digitized by Google

avoit mandé venir au baptisement de Louys monsr » (1);

3172. — Le même jour, 2 fr. donnés « à deux messaigiers qui avoient apporté à Mgr, de par la contesse de Mombeliart, de la glace » (2);

3173. — 31 juillet, 15 fr. aux deux exprès qui avaient été chargés de « porter, de par Mgr, les nouvelles de l'enfentement de Mme au conte de Flandres et à Mme d'Artois », et de « porter lettres, de par Mme, à Mme de Flandres, en Retelois » (3).

3174. — Du 1er août 1377 (4) au 31 juillet 1378, il fut acheté, par

---

Archives de la Côte-d'Or, dans dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 50, et dans les *Itinéraires*... de M. E. Petit, p. 135-136, note 1, et p. 505.

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 70 v°.

(2) *Ibid.*, f. 70 v°. — Détail à noter pour l'histoire du luxe épulaire au moyen âge. M. J.-M. Richard (*Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne...*, p. 138) en cite une autre mention remontant à 1327. Les auteurs qui se sont occupés de la matière constatent que les Grecs, les Romains, etc., employaient la glace, en été, pour rafraîchir les boissons, mais, pour ce qui a trait à la France, ils n'en signalent aucun exemple antérieur au XVIe siècle (Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, t. III, p. 279-284; P. Barra, *L'Usage de la glace, de la neige et du froid*. Lyon, 1675, in-12; ouvrage anonyme intitulé : *Le livre de glace, ou histoire... de tout ce qui regarde la glace, depuis son premier usage en Europe, comme article de luxe, jusqu'au temps présent*... Paris, 1845, in-8°).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 105.

(4) Additions aux *Itinéraires* du duc en août 1377 : le 2, à Argilly (*Ibid.*, f. 57, et B 1452, f. 59; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 32 v°); — le 3, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 70 v°); — les 5-8, à Rouvres (*Id.*, B 1451, f. 88 et 105, et B 2287, f. 18 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXV, f. 12, et t. XXVI, f. 101; ci-après, art. 3176); — les 9 et 10, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 70 v° et 71; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 107 v° et 138); — le 11, à Dijon et à « Dinay » (Diénay, canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or) (*Ibid.*, f. 71 et 134); — le 13, à « Dyenay », « Dignay » (Diénay) (*Ibid.*, f. 2 v°; Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 88 v°); — les 14-15, à Dijon (*Ibid.*, f. 20, 57 v°, 71 et 105, et B 1452, f. 43 v° et 59); — le 16, à Dijon et à Chanceaux (*Id.*, B 1451, f. 58 v°, et B 1452, f. 22 v° et 71; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 21 v°); — le 18, à Villaines-en-Duesmois (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 72; — le 19, à Villaines-en-Duesmois, Aisey-le-Duc et Châtillon-sur-Seine (*Id.*, liasse B 366; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 109 et 138, t. XXIV, f. 15 v° et 73 v°, et t. XXVI, f. 298); — le 20, à Bar-sur-Seine (*Ibid.*, f. 299; Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 59 v°); — le 21, à Bar-sur-Seine et à « Baudes » (lire : *Vaudes*, canton de Bar-sur-Seine) (*Ibid.*, f. 39 et 59 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 19 v°); — les 22 et 23, à « Saint-Lier, près de Troies », « Saint-Lié » (Saint-Lyé, canton de Troyes, Aube) (*Ibid.*, f. 108; Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 v°); — le 24, à Troyes (*Ibid.*, f. 59 v°); — « le 28 • (*sic*) jour d'aoust 377..., Mgr se parti d'Amiens pour aler au siege devant Hardre [Ardres] et Audruhic » (Audruicq, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais) (*Ibid.*, f. 37 v°); — le 30 (*sic*), à Amiens (voir plus loin, art. 3197).

Digitized by Google

ordre du duc, dans le Dijonnais, le Beaunois, le Chalonnais et en Auxois, « 800 ou 900 queues de vin, pour la garnison de l'ostel de Mgr » (1).

3175. — « Le deffraiement de pluseurs seigneurs et dames (2) qui ont esté au baptisement de Louys monsr, fait à Dijon le mecredi, 5e jour du mois d'aoust 377 », coûta 139 l. 5 s. 4 d. t. (3). Le jeune prince eut pour parrain son grand-père, le comte de Flandre, représenté par Gauthier d'Enghien, duc d'Athènes (4), et Jean, sire de Ghistelles (5). La cérémonie fut présidée par « mons. l'evesque (6) de Beauvais » (7).

3176. — Payé 2 gros à un homme de Rouvres, « sans lui autre chouse donner », pour une journée qu'il employa à « soier erbe es prez, pour mettre es chambres et es sales du chastel de Rovre, le 6e jour du mois d'aost, que Mgr estoit audit Rovre, ensamble pluseurs autres signeurs et dames estant lors audit lieu (8), pour le batisement de Loys monsr » (9).

3177. — 8 août, « Jehan Le Boursier, verrier, et Vincent le

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 32 v°.

(2) Voir la note 7 de la page 598.

(3) *Ibid.*, f. 85 r° et v°. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 505.

(4) Fils unique de Sohier d'Enghien, mort en 1364, ou 1367, Gauthier d'Enghien succéda à son père comme duc d'Athènes, comte de Brienne (Brienne-le-Château, chef-lieu de canton, Aube) et seigneur d'Enghien (province de Hainaut, Belgique), et mourut le 18 juillet 1381 (*Chroniques de J. Froissart*, édit. S. Luce et G. Raynaud, t. X, sommaire, p. XLI, et p. 141-145, édit. Kervyn de Lettenhove, table, t. XXI, p. 146-147; *Chronographia regum francorum*, édit. H. Moranvillé, t. II, p. 320-324, 373, et t. III, p. 43; Pierre Colins, *Histoire des choses plus mémorables advenues... selon le temps... qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien...*, édit. de 1634, p. 71-85; François Vinchant, *Annales de la province et comté d'Haynau...*, p. 240, 350 et 354-355; etc.).

(5) Voir plus loin, art. 3232.

(6) Miles ou Milon de Dormans. Cf. ci-devant, p. 240, note 6.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 85 v°. — Cf. dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 49.

(8) Notamment, « l'evesque de Bealvaiz, liquel y fuit [à Rouvres]... avec pluseurs autres grans signeurs » (Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 45).

(9) *Ibid.*, f. 45 v°. — Pour recevoir dignement tous ces personnages, on avait en outre, à la fin de juillet et au commencement d'août, réparé le « pont de la basse court du chastel de Rovre », nettoyé « la basse court de Rovre » ainsi que « les chambres et sales du chastel » et les abords de « la chappelle » (*Ibid.*, f. 45 r° et v° et 52 v°-53). Quatre femmes furent aussi employées, chacune une journée, payée « 3 blans » (soit 9 deniers), « pour sacler aux alées du jardin de Mme, quar les dames qui furent au batisement de Loys monsr s'i devoient aler abatre » (sic) (*Ibid.*, f. 47 v°).

Digitized by Google

paintre, demeurant à Dijon » (1), touchent 16 fr. 8 gros et quart « pour 18 penneaux de verriere, contenans 58 piez ou environ, par eulz fais, mis en la grosse tour neuve (2) de Mgr à Dijon » (3).

Paiements effectués en vertu d'un certificat du 8 août :

3178. — 14 fr. « à Jehannin de Fontaines (4), pour ais de noyer prinses de lui pour faire certains coffres, pour Mme » (5);

3179. — « A Jehannot Bourlée (6), pour faire une parois, un hostevant de bois, 2 husseries et le gardefeu en la sale où Mme gist [en l'hôtel ducal à Dijon (7)], et sont de ais, 2 florins; à lui, pour faire autres gardefeux atour des murs de l'ostel de Mgr », etc., 2 fr. et demi; « à lui, pour faire une closon ou celier où Beaumer (8), demeure, retrauer et appareillier le planchié où demeure Marville » (9), 14 gros (10).

3180. — 9 août, le duc mandate 2 fr. à un de ses chevaucheurs « pour porter, à Besançon, à Estienne Perrichot et à Rolant le brodeur (11), pour certaines causes que Mgr leur escripsoit, 2 paires de lettres closes » (12).

3181. — Remboursé, à « Jehannin de Namur, varlet de chambre de Mme », 6 fr. 3 s. 4 d. t. qu'il « avoit bailliez, du commendement de mad. dame, c'est assavoir : pour les despens d'un cheval qu'il acheta à Bruges, du commendement de Mgr, au mois de janvier darrenier passé, pour aporter sur icellui certaine tapisserie, qui estoit aud. Bruges, devers Mme en Bourgoingne, depuis le » 15 dud. mois au 12 février suivant, 60 s. t.; « à Jehan Billart, pour ame-

---

(1) Je ne possède aucun renseignement sur ce peintre.

(2) Sur les travaux exécutés alors à cette tour du palais ducal à Dijon, cf. Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 21-30, *passim*.

(3) *Ibid.*, f. 28.

(4) Cf. ci-devant, p. 370, note 1, et les art. 3094 et 3134.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 26 v°.

(6) « Chapuis », *alias :* « charpentier » dijonnais, travaillant pour le duc en 1376-1378 (*Id.*, B 1452, f. 87, et B 4423, f. 25 v°, 26, 27 et 29 v°). Il vivait encore en 1385 (*Id.*, B 11286, f. 165).

(7) Un texte de 1379 constate que, en ce palais, « la chambre où Mme git est en milieu, entre la chapelle et la chambre paintte », et que cette « chambre pointe » se trouve « de costé le retrait dessus le preal » (*Id.*, B 4425, f. 25).

(8) Jean de Beaumetz, peintre du duc.

(9) Jean de Marville, imagier du duc.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 4423, f. 26 v°.

(11) Il a déjà été question du premier de ces deux brodeurs bisontins (p. 270, note 2). Le second, son frère, sans doute, « Rolant Perucet, brodeur, demourant à Besançon », sera mentionné plus loin, en 1392.

(12) *Id.*, B 1452, f. 70 v°.

Digitized by Google

ner un tonnelet plain de corps, pour Mgr, de Paris à Dijon, 50 s. t.; et pour deux quittances, l'une pour l'achat du cheval dessusdit, et l'autre pour l'ouvraige fait en lad. tapisserie, 13 s. 4 d. t. » (1).

3182. — Le 13 août, le duc gratifie d'1 fr. un homme « de Yz [Is-sur-Tille], qui avoit peschié à la lourre devant Mgr », à Diénay (2).

3183. — Payé, les 13 août et 25 novembre : à un « peletier de Troies », « pour 300 dos de fin gris, à 9 franz le cent, 27 franz; pour 612 dos d'autre gris, à 4 franz le cent..., 24 franz 10 s. t.; pour 180 dos de connis, à 7 franz demi le cent..., 13 franz 10 s. t.; pour la façon d'iceux, pour faire couvertoirs pour la chambre de la norisse de Louys mons^r, 4 franz »; — à un drapier de Troyes, « pour 6 aunes de vert, à 25 s. t. l'aune..., 7 fr. 10 s. t.; pour 22 aunes d'autre vert, pour faire lesdiz couverteurs, à 16 s. t. l'aune, 17 l. 12 s. t. »; — à une marchande de Troyes, « pour 8 draps de lit, tenans 68 aunes de toille, à 38 d. l'aune..., 10 franz 15 s. 4 d. t.; pour la façon d'iceux et pour le fil, 10 s. t. » (3).

3184. — Le 15 août, « Josset de Halle, orfevre et varlet de chambre de Mgr », touche 30 fr. à lui dus « pour un dyamant que Mgr fit pranre... de lui et icellui mond. seigneur donna à la dame de Sainte-Croix (4), quant elle vint au baptizement de Loys mons^r » (5).

Dépenses ordonnancées par le duc, aux dates suivantes :

3185. — 15 août, 110 fr. « à plusours menestriers qui avoient esté au baptisement de Louys mons^r, aux menestriers du roy, aux menestriers du roy de Bahaine (6) et aux heraux du seigneur de Guistelle, auxquelx Mgr les a donnez..., pour ce que il avoient joué et fait mestier devant ly » (7);

3186. — 16 août, 1 fr. « à Mgr, que il offrir (*sic*) aux reliques de mons. saint Xristofle es bois de Senlis (8), quant il fut darreniere-

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 112.

(2) *Ibid.*, f. 88 v°.

(3) *Id.*, B 1452, f. 43 r° et v°.

(4) Alix de Villars, femme de Hugues de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix. Voir ci-devant, p. 326, note 2.

(5) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 63. — Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 506.

(6) L'empereur Charles IV. Né 14 mai 1316, il avait été couronné empereur, à Rome, le 5 avril 1355 et avait succédé, comme roi de Bohême, à son père, Jean de Luxembourg, tué à la bataille de Crécy (26 août 1346). Il mourut le 29 novembre 1378.

(7) Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 90.

(8) Le prieuré bénédictin de Saint-Christophe-en-Halatte (commune de Fleurines, canton de Pont-Sainte-Maxence, Oise). L'*Histoire...* de ce prieuré, par l'abbé A. Vattier (dans les *Comptes rendus et mém. du*

Digitized by Google

ment avec le roy (1), à la chace « (2); et 2 fr. « à Josset, armurier de Mgr, pour faire appareillier son harnois et forbir 2 des espées de parement de Mgr » (3);

3187. — Le même jour, 110 fr. pour achat de : « 4 draps d'oultre mer, que Mgr a fait... acheter... pour son propre corps, la piece 30 franz » (4); et 1 fr. à un « fourrier de Mgr, pour l'achat d'un baston de lit, armoié des armes de Mgr » (5);

3188. — 19 août, 4 fr. 8 gros pour achat de « deux porceaux, 20 gros », « un porceau, 8 gros », « un porceau, 1 franc », et « 2 porceaux, 16 gros », « lesquelx porceaux Mgr a fait donner maingier aux chiens de sa venerie » (6);

3189. — 21 août, 3 fr. 9 gros dus « à Petrement, potier de coyvre, demourant à Dijon (7)..., pour 2 coquemars de coyvre, pesans 36 l., que il a... delivrez pour chauffer l'eau de Mme en sa gesine » (8).

3190. — 26 août, le drapier dijonnais « Garnier de Bese » touche, entre autres sommes qui lui étaient dues, 50 fr. « pour 18 aunes de drap de Louviers », à 10 gros l'aune, et « pour 21 aune[s] de gris de Monstievillier », à 2 florins l'aune, achetées de lui « pour un abbit à relever Mgr de nuyt » (9).

3191. — Entres autres « parties de medicines et apothicairies » et « parties d'espices de chambre », fournies, en 1377-1378, par « Guillemin de Monthau, espicier et vallet de chambre de Mgr », il toucha, le 26 août 1377, 55 l. 15 s. t. « pour pluseurs parties d'espices de

---

Comité archéolog. de Senlis, année 1868, p. 67-114), et le *Cartulaire*... qui la complète, publié en 1876, par le même auteur, ne font pas mention des reliques qui y étaient conservées.

(1) Mes additions aux *Itinéraires* du duc constatent qu'il était à Senlis le 19 juillet 1377 (voir ci-devant, p. 593, note 4). Il dut y passer probablement quelques jours avec le roi, qui y résida du 17 au 31 juillet (E. Petit, *Les séjours de Charles V*, p. 62).

(2), (3) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 v°.

(4) *Id.*, B 1451, f. 58 v°.

(5) *Id.*, B 1452, f. 71.

(6) *Ibid.*, f. 85 v°. — Au mois de décembre précédent, « 2 moutons gras » avaient été achetés 20 sols t., « pour donner à maingier aux levriers et petiz chienz de Mgr » (*Ibid.*, f. 85).

(7) « Petrus Petremans, Dyvione commorans, poterius cupri », mentionné dès 1364 (*Id.*, B 11261, f. 19 v°). Appelé ailleurs « Petremant de Mez » (*Id.*, B 11310, f. 95 v°,... 126 v°), il travaillait encore à Dijon en 1390-1393, comme potier de cuivre, *alias* : « ovrier de couvre (*Id.*, B 1484, f. 33, B 11303, f. 94, B 11315, f. 19, 77 v et 125, et B 11316, f. 32, 158, 164, 165 et 178 v°), et était mort en 1397 ou 1398 (*Id.*, B 11489, f. 33 et 137).

(8) *Id.*, B 1452, f. 39.

(9) *Id.*, B 1451, f. 58.

Digitized by Google

chambre que il a bailliées pour despenser en la gesine de M[me] et au baptisement de Louys mons[r] », du 25 juillet au 15 août 1377 (1).

3192. — 27 août, payé 14 fr. « à Demoingin le chasublier, de Dijon (2), pour la facon d'un paveillon blanc, que il a fait pour M[me], et rappareillier plusours carreaux de la chambre de mad. dame » (3).

3193. — Un drapier de Troyes touche, le 28 août, 77 fr., plus 33 s. 4 d. t., pour fourniture de « 7 aunes d'escarlate vermoille et 7 aunes d'escarlate rosée, pour Jehan et Marguerite mess[rs], et pour tondre led. drap » (4).

La duchesse, alors à Dijon, ordonnance, le 29 août :

3194. — 2 fr. « à Perreau le paintre, filz Belin l'escripvain, de Dijon (5), pour paindre de rouge les galeries qui commencent à la tour de l'ostel de Mgr à Dijon, en venant en la grant chambre à parer dudit hostel » (6);

3195. — 8 fr. et quart dus « à Gillet de Saint-Liennart, mercier, demourant à Dijon... [à savoir] pour 12 onces de soie bleue, pour faire tissus pour aucuns des chiens de Mgr, 7 franz, et pour la façon desdiz tissus, 1 franc 1 quart » (7).

3196. — « Gauthier Lamy, marchant » (8), donne quittance, le 29 août également, de 253 fr. qui lui étaient dus « pour la vendicion de 11 pieces de drap de soie d'outre mer, de pluseurs coleurs, la piece 23 franz, que M[me] a fait pranre et acheter de lui pour Mgr et pour elle » (9).

3197. — Le 30 août, le duc « mande » d'Amiens à « François de Maizières », son « receveur à Lens en Artoys (10), de luy envoyer à Saint-Omer 200 aulnes de grosse toile de chenevas, 2 douzaines de petites coignées et 6 habiles charpentiers, pour y faire son logis aux champs; et nous envoyez, luy dit-il, meilleurs ouvriers que vous ne nous envoyâtes dernièrement, quand nous fusmes aud. Saint-Omer.

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 37 v°.

(2) Demongin, Demongeot ou Dimenche de Relampont. Cf. p. 155, note 2.

(3) *Id.*, B 1451, f. 51.

(4) *Ibid.*, f. 58 v°.

(5) Voir ci-devant, p. 375-376, note 5, et art. 3116.

(6) *Ibid.*, f. 51.

(7) *Id.*, B 1452, f. 43 v°.

(8) *Alias* : « Gauthier Lamy, marchant, demourant à Lyon » (*Ibid.*, f. 44 v°). On verra par la suite qu'il était encore fournisseur du duc en 1380.

(9) *Ibid.*, f. 43 v°.

(10) Il était « receveur pour Mgr à Lens en Artois » dès 1374 (*Id.*, B 1436 *bis*, f. 91 et 137 v°) et exerçait encore cet office en 1384-1385 (Arch. du Pas-de-Calais, liasse A 800, n[os] 2, 32, 61 *bis* et 95).

Digitized by Google

Mond. s[r] luy demendoit cette toile pour faire des mangeoires à ses chevaux, et il marchoit pour lors contre les ennemis du royaume » (1).

3198. — Travaux exécutés aux jardins de Rouvres en août (2) : on sable avec de la « greve » les « allées du jardin de Rovre, pour oul (*sic*) vont Mgr et M[me] esbatre, doiz l'antrée dud. jardin jusques au bout darriers », et un ouvrier passe une journée, payée « 5 blans » (soit un gros et quart) à « racler erbes et ygaler la terre des alées du jardin pour oul Mgr se vay abatre » (3) ; — on fait « traire grans erbes, graines, laitues et chardons estans en ung grant quartier dud. jardin, ouquel estoit les blotes », et, aussi, « traire en l'un des quartiers du jardin de M[me] civoz et iceulz planter et remettre en icellui quartier »; on s'occupe également de « planter pourrote » (4); — achat, pour 24 gros et demi, de 175 « javelles de saulsoz, pour lier les troilles du jardin » (5) ; — le 24 août, deux hommes reçoivent trois gros (soit 6 blancs chacun) « pour pourter pluseurs aigues roses à M[me], dès Rovre à Dijon, où elle estoit, et par son commandement » (6) ; — « missions pour cuillir le verjuix des troilles du jardin et icellui pourter en quehues vuides ou chastel de Rovre », les 26-29 août; on charria ensuite « la venoinge dud. verjuix dès led. chastel... jusques à Faverney, chiez l'oilier qui fit led. verjuix »; il en fit « 2 muis 4 stiers » (7); etc.

3199. — Jean de Beaumetz, peintre du duc, certifie, le 2 septembre (8), que ce prince a fait acheter d'un « espicier » de Paris « 4 onces d'azur, à 8 franz l'once », soit 32 fr., et « demie livre de

---

(1) *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 106. — Sur cette campagne du duc, cf. *Chroniques de J. Froissart*, édit. S. Luce, t. VIII, sommaire, p. CL-CLIV, et p. 241-252, édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 403-416, et t. XVII, p. 569-571 ; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 51 et 564; Joseph Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne...*, p. 11-13. Voir aussi plus loin, art. 3229 et 3237.

(2) Voir ce que j'en ai déjà dit, p. 600, note 9.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 5754, f. 47 r° et v°.

(4) *Ibid.*, f. 47 v°-48 v°.

(5) *Ibid.*, f. 50.

(6) *Ibid.*, f. 48 v°.

(7) *Ibid.*, f. 50 v°-51.

(8) Additions aux *Itinéraires* du duc en septembre 1377 : le 2, à Thérouanne (canton d'Aire-sur-La-Lys, Pas-de-Calais) (*Id.*, B 1452, f. 71 v°); — le 15, à Hesdin (*Ibid.*, f. 86 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 106); — le 16, à Amiens (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 v°); — « le 18° jour de septembre..., Mgr retourna à Paris » (*Ibid.*, f. 37 v°) ; — le 21, à Villeneuve-Saint-Georges (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 69 *bis* v°).

Digitized by Google

simope » (*sic*), du prix de 25 s. t., qu'il fit « delivrer à Beaumer, son paintre, pour convertir en la painture que il fait en un chair de Mme » (1).

3200. — Le 2 septembre, le duc mandate 1 fr. « pour un messaigier envoié de Paris en Brie porter lettres au seigneur de Sombernon (2) et au seigneur de Voudenay (3), auxquelx Mgr avoit ordonné que il fussent, devers le roy, à certaine journée pour le mariaige de Jehan mons^r, affin que il ne venissent pas à lad. journée » (4).

3201. — Le même jour, payé « à Asseline la ventiere (*sic*), de Paris, pour son retour de Dijon à Paris, 10 franz (5); à Colinet, vallet des palefroiz de Mme, pour ramener de Paris devers Mme une de ses hacguenées, laquelle mad. dame avoit baillée à lad. Asseline pour s'en retourner, 1 franc demi » (6).

3202. — « Ami Bernart, mercier à Dijon », touche, le 7 septembre, 9 fr. 2 gros et demi, à savoir : « pour une aune et trois quartiers de drap de soie, l'aune 5 franz », 8 fr. 9 gros, et 5 gros et demi « pour deux aunes et demie de toille perse et demi tresel de soie vert », le tout « acheté de lui par Regnaut Chevalier », tailleur du duc, « pour faire un quarreau à seoir à table pour Mgr » (7); — plus, 15 fr. que « Mme... [lui] devoit, pour 3 fustaines blainches qu'elle a fait pranre... de lui pour coivrir un lit, pour elle » (8).

La duchesse, alors à Dijon, ordonnance, aux dates suivantes :

3203. — 10 septembre, 52 fr. « à Benedic Du Gal, marchant et bourgois de Paris..., pour la vendicion de deux baudequins d'outre mer, l'un bleu, et l'autre vermoil, lesquelles (*sic*) Mme a fait pranre et acheter de lui, pour d'yceux faire robes pour Jehan et Marguerite, ses enfans » (9);

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 40 v°.

(2) Jean de Montagu. Cf. p. 78, note 2.

(3) Thomas de Voudenay. Voir p. 244, note 1.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 71 v°. Cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 506. — Je ne connais pas d'autre texte faisant mention de ce vague projet de mariage.

(5) La même « Asseline la ventriere », qui était venue de Paris pour soigner la duchesse pendant sa dernière grossesse (voir art. 3105 et 3115), avait, en outre, reçu précédemment 40 fr. d'acompte (art. 3115), plus, le 1er septembre, 120 fr. « pour don fait à elle par Mgr, de grace especial » (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 58 v°).

(6) *Ibid.*, f. 71 v°.

(7) *Id.*, B 1451, f. 57.

(8) *Ibid.*, f. 58 v°.

(9) *Id.*, B 1452, f. 43 v°. — Le même Bénédic Du Gal et « Digne Raponde » donnèrent quittance, le 26 septembre 1377, de 1057 fr. 8 s. t. « qui deuz lour estoient pour pluseurs satanins, baudequins, veluaux et autres draps de soie, que il ont bailliés et delivrés pour Mgr et pour Mme » (*Ibid.*, f. 43 v°).

Digitized by Google

3204. — 11 septembre, 12 fr. « aux femmes de chambre de Marie de La Trimoille, qui gisoit d'enfant (1) à Saint-Benigne (2), pour don fait à elles par Mme, ceste foiz, de grace especial »; et 5 fr. « à Hennequin de Brucelles (3), pour aler, du commendement de Mme, de Dijon à Viteau, querre une norice pour Lois monsr et amener devers elle à Dijon, pour les despens dud. Hennequin et de lad. norice » (4);

3205. — 12 septembre, 5 fr. « à Thiebaut le bourrelier, de Dijon..., pour 2 coliers nuefs, que il a delivrez pour les mules de Mme, par marchief fait à lui... » (5).

3206. — Le même jour, passé en compte les dépenses suivantes du duc : « pour l'offrande faite par Mgr, en cest present mois, à Nostre-Dame de Montrolain (6), 2 franz; — aux courdeliers de Dole (7), pour don fait à eulx par Mgr, pour Dieu et en aumosne, ceste foiz, 5 franz; — et à un paintre, qui a paintes les armes de Mgr en l'eglise dud. Montrolain, pour don fait à lui, de grace especial, 1 franc » (8).

3207. — 16 septembre, le duc ordonne de rembourser à « frere Guillaume de Valen, confesseur de Mgr », 7 fr. que « il avoit bailliez, du commandement de Mgr », entre autres, 2 fr. « pour « chandoilles, quant Mgr fut darrenierement oyr la messe en l'eglise cathedrau de Therouaine » (9).

3208. — 21 septembre, la duchesse, à Dijon, mandate : 1 fr. à un messager du duc « pour porter lettres closes, de par Mme, de Dijon à Beaune, à Chalon et à Ostun, par lesquelles mad. dame avoit escript à pluseurs eglises à colleges illec que il eussent Mgr pour recom-

(1) Cette dépense remontait au mois de mai. Cf. ci-devant, art. 3120, 3125 et 3130.

(2) Une partie de la maison ducale était logée alors à l'abbaye Saint-Bénigne (L'abbé L. Chomton, *Hist. de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, p. 232; *Coll. Bourgogone*, t. XI, f. 262-264, et t. XXI, f. 10 v°).

(3) « Chevaucheur », *alias :* « fourrier » du duc, mentionné déjà en 1371 (Arch. Côte-d'Or, B 4418, f. 40); il était encore fourrier de la duchesse en 1399 (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 29).

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 60. — Voir ci-devant, art. 3169.

(5) *Ibid.*, f. 39.

(6) La duchesse avait dû aller, le mois précédent, en pèlerinage à Montroland. Il est, en effet, constaté dans un compte que, le 21 août 1377, « Mme... devoit venir de Dijon à Rovre [et aller] de Rovre à Montrolain » (*Id.*, B 5754, f. 46 et 52).

(7) Sur le couvent des cordeliers de Dole, récemment fondé alors, voir le P. Jacq. Foderé, *Narration hist. et topogr. des convens de l'ordre S. François...*, p. 637-662, et A. Rousset, *Dictionnaire... des communes... du Jura*, t. II, p. 526-530 et 600-601.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 v°.

(9) *Ibid.*, f. 14 v°.

Digitized by Google

mendé en leurs prieres et orisons »; et 12 gros à un autre exprès « pour porter lettres samblables, de par Mme, ou bailliaige d'Auxois, en pluseurs lieux » (1).

Payé :

3209. — Le 8 octobre (2), « à Jaquet Johan, espicier (3), pour l'emprunt de 2000 franz que Mgr fit pieça emprunter de lui à Bruges, quant il fu à Odenarde, pour perte desdiz 2000 franz, 80 franz; pour la perte de acheter 1500 franz à Bruges, pour ce que l'on ne vuelt pranre à Arras monnoie de Flandres, ne en France, où la plus grant partie de la despense de Mgr fu faite, 22 franz demi » (4);

3210. — Le 10 octobre, « à Jehan Du Vivier, orfevre et vallet de chambre du roy, pour l'or, façon et pour la pierrerie d'un taubleau d'or, semé de pierres et de pelles, 330 franz; à Jehan d'Orliens (5), pour 2 ystoires par lui faites oudit taubleau, 20 franz » (6);

3211. — Le même jour, « à Hansse Fedric, orfevre, demourant à Paris, pour la façon du chapeau de Mgr, semé de pierres et de pelles et pour or rendu oudit chapeau, 373 franz » (7).

3212. — Payé 5 fr. « à Phelippe le pointre, de Noiers (8), qui a fait en la chapelle du chastel de Mombar, en une verriere despeciée, deux panneaulx nuez, contenans 10 piez, et pour sept autres panneaulx rapparoillier de son verre; marchié fait à lui..., le 10e jour d'octobre 377 »;

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 71 v°-72. — La duchesse avait, sans doute, demandé ces prières pour le succès de la campagne entreprise alors par le duc contre les Anglais.

(2) Additions aux *Itinéraires* du duc en octobre 1377 : le 3, à Montbard (*Coll. Bourgogne*, t. XXIII, fol. 84); — le 6, à Montbard (*Id.*, t. XXIV, f. 81; Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 14 v° et 72); — les 11-13, à Montbard (*Ibid.*, f. 14 v°, 40, 54 v°, 61 et 72; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 110 v°, et t. XXVI, f. 60 et 65); — les 15 et 16, à Villaines-en-Duesmois (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 61 et 72); — les 17 et 19, à « Aisy » (Aisey-le-Duc) (*Ibid.*, f. 72, et B 2081, f. 24); — le 20, à Villaines-en-Duesmois (*Id.*, B 1452, f. 40 et 86); — les 21 et 24, à Montbard (*Ibid.*, f. 21, 40, 61 v°, 69 v° et 86 v°); — les 27-31, à Aisey-le-Duc (*Ibid.*, f. 61 v°, 72 v°, 73 et 86 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 178).

(3) Épicier parisien. Cf. p. 566, note 1.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 85 v°. — La première partie de ce texte est trop vague pour qu'on en déduise le taux de l'intérêt. La deuxième partie constate que le taux du change à Bruges était alors de 1,50 pour cent. Voir ce que j'ai dit précédemment du change (p. 463, note 2, et l'art. 2789).

(5) C'était le peintre en titre du roi. Cf. ci-devant, p. 261-262, note 6.

(6), (7) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 49.

(8) Noyers, ou Noyers-sur-Serein, chef-lieu de canton, Yonne. — Cet artiste est mentionné encore plus loin, art. 3258. Nous le retrouverons, en 1387-1388, travaillant au château de Montréal. — Un autre peintre-verrier de Noyers figure à l'art. 3221.

Digitized by Google

plus 6 gros « audit Phelippe », que le châtelain de Montbard (1) avait envoyé « querir à Noiers », et « qui vint à Mombar, et avoit son varlet avec lui, pour veoir où l'on feroit lad. euvre, et pour une autre jornée qui vint pour asseoir lesdiz panneaulx; pour leur despens d'aler, venir et sejourner » (2).

3213. — 12 octobre, « Colin Bataille, tapissier, demourant à Paris », touche 310 fr. 15 s. t. à lui dus, à savoir : « pour 6 tapis pour couvrir les sommiers de Mgr, pour 2 tapis pour la chapelle de Mgr et pour 1 tapiz pour le lieupart de Mgr, 50 francs 10 s. t.; — pour 12 serges vers, pour la chambre de Mgr, 60 franz; pour une chambre asurée, à 6 compas, pour madamoiselle Marguerite, 135 franz; pour 3 marchepiez pour lad. chambre, 39 franz; pour 1 tapiz pour le bancquier, 15 franz, et pour un autre tapiz pour une couche, 11 franz 5 s. t. » (3).

Le duc mandate :

3214. — Le 13 octobre, 7 fr. « pour 7 cornez que Mgr a fait acheter pour li et pour ses fauconniers » (4).

3215. — Le 14 octobre, 40 fr. « à Jehan de Beaumer, paintre et varlet de chambre de Mgr, pour 7 onces d'azur achetées par lui pour convertir es ouvraiges de Mgr et de Mme » (5).

Payé, le 15 octobre :

3216. — 160 fr. et demi dus « à Henriet Orlant, changeur et bourgeois de Paris », à savoir : 73 fr. et demi « pour 12 tasses d'argent, pesens 17 mars 1 once, à 6 franz 12 d. pour le marc »; — 36 fr. « pour un balay, pesant 13 karas, mis en la bonne ceinture de Mgr »; plus, « pour 2 dyamens, 10 franz, pour 4 pelles, 12 franz, pour fueille d'or, 7 franz, et pour la façon de les mettre en lad. ceinture, satani[n]s et brodure, 22 franz » (6);

3217. — 102 fr. « pour 18 tasses d'argent que Mgr a fait pranre et acheter de Pierre dé Saint-Pouage, drapier demourant à Troies, pesans 17 mars 2 onces et demie, lesquelles mond. seigneur donna à l'evesque (7) de Troies » (8).

Ordonnancé par le duc :

3218. — Le 20 octobre, 5 fr. et demi « à Estienne Le Segier, de

---

(1) Évrard de Nesles. Cf. p. 126, note 2.
(2) Arch. Côte-d'Or, B 5312, f. 9.
(3) *Id.*, B 1452, f. 44.
(4) *Ibid.*, f. 40.
(5) *Id.*, B 4423, f. 31 v°.
(6) *Id.*, B 1452, f. 49.
(7) Pierre d'Arcis. Cf. art. 3119.
(8) *Ibid.*, f. 49.

Digitized by Google

Troies (1), pour la façon de netes faites en la chambre de madamoiselle Marguerite », en l'hôtel ducal à Dijon; et 2 fr. « à un foul, menestrier, auquel Mgr les a donnez de grace especial » (2);

3219. — Le 21 octobre, 4 fr. donnés « à un vallet qui presenta à Mgr, de par mess. Jehan de Sainte-Croix (3), un mouton à 4 cornes » (4);

3220. — Le 23 octobre, 90 fr. « aux menestriers du seigneur de Kistelle (5) et autres, pour don fait à eulx par Mgr..., pour ce qu'il estoient venuz aux noces de Mme de Frevillier » (6).

3221. — Payé : 5 gros « pour les despens de Thomas le paintre. de Noiers (7), qui vint de Mombar au chastel d'Aisey, du commandement Mgr, le 24e jour d'octobre 1377, pour visiter certains ouvraiges de verrerie que Mgr avoit ordené estre faiz en sa chambre dud. chastel, auquel Thomas le chastellain (8) ne marchenda pas de faire lesd. verreres, pour ce qu'il en demanda trop excessif salaire, et pour son retour aud. Noiers »; — 2 gros « pour les despens de ung autre verrier, de Lengres, à 1 cheval, que le gruier de Bourgoingne (9) envoya, [le] 1er jour de decembre 1377, audit chastel d'Aisey, pour visiter lesdiz ouvraiges de verrerie et ne marchanda point le chastellain à lui, pour la cause dessusd. » (10).

Dépenses mandatées par le duc :

3222. — 27 octobre, 210 fr. « dus à Digne Responde, marchant, demourant à Paris, pour 14 tartaires alixandrins pour la chambre de madamoiselle Marguerite, à 15 franz la piece » (11);

3223. — 28 octobre, 15 fr. « à Copin, vallet du chariot de Mme,

(1) Voir ci-devant, p. 284, note 4.

(2) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 40.

(3) Jean de Sainte-Croix, chevalier, seigneur de Savigny-en-Revermont (canton de Beaurepaire, Saône-et-Loire) et, en partie, de Verdun-sur-le-Doubs (chef-lieu de canton, Saône-et-Loire), mentionné de 1360 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, fol. 285) à 1396 (*Ibid.*, f. 271). Il prit part, cette année, à l'expédition de Hongrie (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. CLXXIV et CLXXV) et, probablement, y mourut. En 1387-1393, il est qualifié de chambellan du duc (Arch. Côte-d'Or, liasses B 353 et 360).

(4) *Id.*, B 1452, f. 61 v°.

(5) Jean, seigneur de Ghistelles. Cf. p. 178, note 1.

(6) *Ibid.*, f. 61 v°. — Sur cette dame, voir p. 567, note 3.

(7) Cet artiste ne figure pas, que je sache, dans d'autres documents. Il a été question ci-devant (art. 3212) d'un autre peintre-verrier de Noyers.

(8) Pierre ou Perrenot Garnier. Cf. p. 541, note 4.

(9) Jean Valée. Voir p. 399, note 6.

(10) Arch. Côte-d'Or, B 2081, f. 42 v°. — On verra plus loin, en 1378, que ces « ouvraiges de verrerie » furent exécutés par le peintre-verrier châtillonnais H. Belletarge.

(11) *Id.*, B 1452, f. 44.

Digitized by Google

pour mener, sur charrete à deux chevaux, du millet, de par elle, à mons. de Flandres » (1);

3224. — Le même jour, 10 fr. « à Guillemin le menestrier, d'Aisey-le-Duc (2), pour don fait à lui par Mgr..., pour ce que Mgr a fait tenir et lever de fons un suen filz » (3).

3225. — Le 28 octobre également, payé 87 fr. 10 gros dus « à Jehan Le Joliat, de Dijon..., [à savoir] pour 61 aune[s] de gris d'Avreux, pour Mme et ses femmes, pour faire manteaux et chaperons pour elles, l'aune 14 gros, 71 franz 2 gros; et pour 10 aunes de gris brun de Monstievillier, pour mad. dame et ses enfans, l'aune 2 florins, 16 franz 8 gros » (4).

Paiements ordonnancés par le duc aux dates suivantes :

3226. — 30 octobre, don de 200 fr. « à un chevaucheur de Mme la duchesse d'Anjou et de Toraine (5)..., pour ce qu'il apporta à Mgr nouvelles que mad. dame la duchesse d'Anjou estoit acouchée d'un filz » (6);

3227. — 8 novembre (7), 4 fr. à un « aide de fourriere, pour aler querre à Paris, une selle pour Jehan mons^r^, 8 d'octobre darrenierement passé » (8);

3228. — Le même jour, 4 fr. donnés par le duc « à 4 hommes de

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 72 v°.

(2) Appelé, dans un document de 1367, « Villermus d'Aysey, de Atheis [Athie-sous-Moutier-Saint-Jean, canton de Montbard, Côte-d'Or], mimus » (*Id.*, B 11265, fol. 49 v°), « Guillaume le menesterel, d'Aisey », habitait encore Aisey-le-Duc en 1384 (*Id.*, B 4013, f. 4 et 12).

(3) *Id.*, B 1452, f. 61 v°.

(4) *Ibid.*, f. 44.

(5) Marie de Bretagne, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, mariée le 9 juillet 1360, à Louis Ier, duc d'Anjou (cf. ci-devant, p. 240, note 5). Elle mourut le 12 novembre 1404. — Il s'agit ici de la naissance du futur Louis II, duc d'Anjou, né le 5 octobre 1377, successeur de son père, en septembre 1384, et mort le 29 avril 1417.

(6) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 61 v°.

(7) Additions aux *Itinéraires* du duc en novembre 1377 : les 1, 2, 4 et 6, à Aisey-le-Duc (*Ibid.*, f. 72 v° ; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 106, t. XXV, f. 52, t. XXVI, f. 152, et t. C, p. 573) ; — les 7 et 8, à Chanceaux (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 61 v° et 73) ; — le 11, à Dijon (Bibl. Nat., coll. de Lorraine, vol. 184, n° 44); — les 12, 14-16 et 18, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 40, 56 v°, 61 v° et 73 r° et v°; dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XLVI) ; — le 20, à Saint-Jean-de-Losne et à « Brasy » (Brazey-le-Duc) (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 15 et 73 v°); — les 22, 25-27 et 29, à Dijon (*Id.*, B 1451, f. 13 v°, et B 1452, f. 40 v°, 44 v°, 56 v°, 62 r° et v°, 73 v° et 74).

(8) *Ibid.*, f. 73.

Digitized by Google

Saint-Breçon (1)..., pour ce que il ont amené dudit Saint-Breçon à Mgr mastins et iceulz tenuz au tiltre, pour la chace du porc sangley, par 10 jours, ou mois d'octobre darrenierement passé, que Mgr estoit à Mombar » (2);

3229. — 19 novembre, 4 fr. 14 s. t. « à Guillaume, arbelestier de Mgr (3), pour despens par lui faiz pour lui, 14 personnes et 21 cheval (*sic*) par un jour et demi qu'il amena, de l'ordonnance de Mgr, de devant Audruic, où Mgr estoit es guerres du roy, 6 des canons de Mgr devers lui, à Werchin (4) en Picardie » (5);

3230. — Même jour, 30 fr. « à Henry, fauconnier de mons. le conte de Flandres, pour don fait à lui par Mgr..., pour ce que il presenta, de par led. conte, à Mgr 2 sacres, un gerfaut et un tercelet » (6).

Le 19 novembre également, il est payé :

3231. — 94 fr. et demi dus « à Regnaut Chevalier, tailleur et vallet de chambre de Mgr..., pour pluseurs parties d'estoffes de cotes, sacs, manteaux, opelandes et autres garnemens faiz, pour Mgr, par led. Regnaut », du 1er mai au 15 octobre 1377 (7);

3232. — 56 l. 11 s. 3 d. « à Mme de Beauvail (8), qui deuz lui estoient pour un gobelet et une aiguiere d'argent dorez, pesans environ 5 mars, lesquelx Mgr donna à deux chevaliers de Flandres, qui estoient venus, de par le conte de Flandres, en la compaignie de Wauchier d'Auhgien (9) et du seigneur de Glistelle (10), lesquelx led. conte avoit envoiez tenir Lois monsr aux fons » (11).

Mandaté par le duc :

3233. — 20 novembre, 2 fr. « au pere d'un josne enfant à Brasy, lequel les chevaux de Mgr avoient blecié, le 16e jour de novembre »; — 25 fr. « à Nostre-Dame de Montrolain, pour offrandes et aumosnes »; — 12 blans « à Jehan monsr pour jouer aux dez »; etc. (12);

3234. — 25 novembre, 4 fr. « à Jehannin, charpentier des menuz euvres de Mgr, pour une presse qu'il a faite, pour Mme, et pour un

---

(1) Saint-Brisson, canton de Montsauche, Nièvre.
(2) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 61 vo.
(3) Guillaume Blonde. Cf. ci-devant, p. 334, note 3.
(4) Verchin, canton de Fruges, Pas-de-Calais.
(5) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 73.
(6) *Ibid.*, f. 61 vo.
(7) *Ibid.*, f. 44.
(8) Jeanne de Melun, dame de Beauval. Voir ci-devant, p. 250, note 3.
(9) Gauthier d'Enghien, duc d'Athènes. Cf. p. 600, note 4.
(10) Jean, seigneur de Ghistelles. Cf. p. 178, note 1.
(11) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 49.
(12) *Ibid.*, f. 15.

Digitized by Google

biers qu'il a fait, pour Louys mons[r] »; — 3 fr. pour l'achat de « 34 aunes de toille blanche, pour faire linceux pour coler l'yaue du baing de mad. dame, li gisant d'enfant, 6 blans l'aune »; — 8 gros 3 d. ob. « à Pierre Le Bourguignon, costurier (1), pour 3 aunes 1 quartier de futaine, pour couvrir la coute de Louys mons[r], l'aune 2 gros demi »; etc. (2);

3235. — 27 novembre, 4 fr. à un « vallet de chambre de Jehan mons[r], pour don fait à lui par M[me], en oultre 6 franz qu'il ot nagueres, pour aler de Dijon à Basle, où M[me] l'envoia pour savoir nouvelles de ses pelles, qui li avoient esté emblées » (3).

Payé, aux dates suivantes :

3236. — 27 novembre, 106 fr. 10 s. 6 d. t. dus « à Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris..., pour pluseurs parties baillies tant... aux fauconniers de mons. de La Riviere, à qui Mgr les avoit données, comme pour pluseurs chouses delivrées pour le lieupart (4) et autres » (5);

3237. — 1[er] décembre (6), 59 fr. 15 s. 11 d. t. à un « aide de la fourriere de Mgr, pour faire les despens de pluseurs personnes et chevaux qui ont mené es parties de Picardie, où Mgr a nagueres esté en armes et en chevaux, es guerres du roy (7)..., de Dijon esd. parties, les pavillons et tantes, canons et autres garnisons de Mgr » (8).

3238. — 1[er] décembre, mandatement de 6 fr. « à Colinet le harpeur, auquel Mgr les a donnez... pour ce [qu'il] avoit joué devant Mgr de la harpe » (9).

Payé, le 2 décembre :

---

(1) Couturier dijonnais, employé encore par le duc la même année (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 54 v° et 57).

(2) *Id.*, B 1452, f. 87 v°.

(3) *Ibid.*, f. 62. — C'est de ce vol, sans doute, qu'il est déjà question aux art. 2458 et 2751.

(4) Il s'agit toujours du léopard du duc. Voir p. 466, note 2.

(5) Arch Côte-d'Or, B 1452, f. 38.

(6) Additions aux *Itinéraires* du duc en décembre 1377 : le 1[er] et le 3 à Dijon (*Ibid.*, f. 44 v° et 74); — le 4, à Rouvres (*Ibid.*, f. 49 v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 279); — le 5, à Rouvres et à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 15 et 62 v°); — le 6, à Dijon (*Ibid.*, f. 74 et 87); — le 10, à Dijon (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, preuves, p. XLVIII); — les 13, 14, 17 et 19, à Dijon (Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 49 v°, 56 v°, 63 et 74 r° et v°; *Coll. Bourgogne*, t. XXIII, f. 19 v°); — le 23, à Paris (*Ibid.*, f. 3 v°); — le 31, à Paris (Bibl. Nat., ms. fr. 26014, n° 2086).

(7) Sur cette campagne, voir ci-devant. p. 605, note 1.

(8) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 86 v°. — Le tout avait été ramené « de Hesdin à Dijon », au mois d'octobre précédent (*Ibid.*, f. 86 v°-87.

(9) *Ibid.*, f. 74.

Digitized by Google

3239. — 70 fr. « à Arnol Picornet, paintre, demorant à Dijon, qui deuz lui estoient pour sa pene et salaire de paindre, de la devise de Mme, une littiere pour elle » (1);

3240. — « A Estienne Pasté, espicier et bourgois de Paris », 16 l. par. « pour oiselez de Chippre », 48 s. p. « pour un oignement, fait de telle recepte comme le conte de Tancarville fait faire », et 58 s. p. « pour une fade de nuit..., toutes lesquelles chouses Mgr a fait pranre et eu de lui » (2).

3241. — 4 décembre, le duc « ordonne [à son orfèvre Josset de Halle d']avoir 4 ovriers avec lui et avec autres ovriers qu'il a, pour rapareiller hastivement la vaisselle de Mgr et ses joiaux, que il avoit nagueres envoiez en Flandres, et vuelt mond. seigneur que chascun desdiz ovriers ait 3 gros par jour, pour chascun jour que led. Josset relatera par son serement, par lequel mond. seigneur le vuelt estre creu sens autre prouve, les 4 ovriers avoir vaqué et ovré en rappareillant lad. vaisselle et joiaux... » (3).

3242. — Le 5 décembre, passé en compte : « à Mgr, pour jouer au (*sic*) dez, à pluseurs foiz, 32 franz » ; — et 2 fr. « pour un coffre, pour mettre les joiaux de madamoiselle Marguerite » (4).

3243. — Le même jour, « Jehan Le Bourset, verrier, demorant à Dijon », touche 4 gros « pour ressouder la channete de plomb qu'est entre l'oratoire de l'ostel de Mgr à Dijon et la chapelle dud. hostel » (5).

3244. — « Henriet le brodeur, de Dijon » (6), reçoit, le 7 décembre, 70 fr. à lui dus « pour la façon et estoffes de la cote de perles de Mgr », plus 2 fr. « pour le vin des vallez qui l'ont aidié à faire, que Mgr leur a donnez » (7).

3245. — 12 décembre, payé « à Jehan, filz au pointre de Germainnes (8), pointre, pour 3 plommeaux de bois qui sont sur la coiffe de la tour neuve de la porte du chastel de Maisey (9), deux au (*sic*) deux bouz de lad. coiffe et l'autre sur la lanterne, lesquelx il a plombez et couvers de plonc surestamé, et fait sur lad. lanterne ung pennon

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 44 v°.

(2) *Ibid.*, f. 38 v°.

(3) *Ibid.*, f. 49 v°.

(4) *Ibid.*, f. 15.

(5) *Id.*, B 4424, f. 20.

(6) Henriet de Compiègne. Voir ci-devant, p. 154, note 2.

(7) *Id.*, B 1452, f. 44 v°.

(8) Germaine, canton d'Auberive, Haute-Marne. — Je ne possède pas d'autres renseignements sur ce peintre.

(9) Cette tour fut construite de 1373 à 1377 (Arch. Côte-d'Or, B 6603, f. 6-12).

Digitized by Google

d'arain, et sur chascun des autres deux plommeaux ung pennoncel d'arein, sur la faceon de bannieres, et armoyez des armes de Mgr, et l'en lui a livré plonc et estaing pour faire ledit ouvraige, et les pennons [a] fait du sien, à ses propres missions et despens, parmi ce qu'il a eu de Mgr..., 6 fr. 8 gros » (1). Il fut, de plus, dépensé : 3 fr. 3 gros 7 d. t. pour achat, à Châtillon-sur-Seine, vers le 19 novembre, de « 50 livres de plonc » et « 13 livres d'estain, pour surestamer led. plonc et plomber les plommeaux de bois dessusdiz, la livre de plonc 9 d. t. et la livre d'estain 25 d. t. » ; — et 1 fr. payé à un « fevre de Vanveix..., pour trois broiches de fer, pesans 10 livres, qu'il a faictes et baillées de son fer, pour mettre les trois pennons et bannieres dessusdiz sur les trois plommeaux de bois de lad. tour et lanterne » (2).

14 décembre, le duc mandate :

3246. — 72 fr. « à moy, Amiot Arnaut (3), auquel Mgr estoit tenuz pour une ceinture d'argent que il fit pranre de moy et icelle mond. seigneur donna à Gauvignon de Semur, son escuier et eschançon » (4) ;

3247. — Une gratification d'un franc « à Girardin, menestrier de trompe », et une autre de 10 fr. « à un fauconnier de mons. le conte de Flandres..., pour ce qu'il avoit presenté à Mgr, de par led. conte, deux sacres » (5).

3248. — « Digne Responde, marchant, demourant à Paris », donne quittance, le 21 décembre, de 156 fr. « qui deuz lui estoient pour 6 draps de soie de Damas, que Mgr fit prandre et acheter de lui, en sa presence » (6).

3249. — 31 décembre, le roi fait don au duc de « la somme de deus mille frans d'or (7), pour lui aidier à susporter les grans fraiz, mises et despens qu'il lui a convenu et convendra faire pour la venue de nostre trés chier oncle l'empereur de Romme » (8).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 6603, f. 11.

(2) *Ibid.*, f. 11 r° et v°.

(3) Receveur général des finances du duc. Cf. ci-devant, p. 387, note 4.

(4) *Ibid.*, f. 49 r° et v°.

(5) *Ibid.*, f. 62 v°-63.

(6) *Ibid.*, f. 43 v°.

(7) La quittance du duc est datée du même jour (Bibl. Nat., ms. fr. 26014, n° 2086).

(8) *Id.*, ms. fr. 25704, n° 413 ; L. Delisle, *Mandements... de Charles V...*, n° 1571. — Il sera traité, au début du volume suivant, du voyage que l'empereur Charles IV fit alors en France.

Digitized by Google

1377-1378

1er NOVEMBRE 1377-1er NOVEMBRE 1378

Il est porté en compte :

3250. — 76 fr. 18 s. 7 d. t. « pour pluseurs parties de couleurs et d'autres choses prises par Jehan de Beaumer, painctre et varlet de chambre de Mgr, de pluseurs personnes, pour faire pluseurs ouvraiges tant pour mond. signeur comme pour Mme, converties et mises tant en l'oratoire de la chapelle Mgr, en son hostel à Dijon, comme pour le charriot de Mme, depuis le » 3 juillet 1377 jusqu'au 20 février suivant, le tout contenu « en une roole de parchemin », avec « certifficacion dud. Beaumer », du 12 mars 1378 (1) ;

3251. — 69 fr. 7 gros « pour pluseurs parties d'or fin et autres choses et coleurs, prises par led. Beaumer pour faire pluseurs harnois de joustes pour Mgr, pour le voiaige qu'il entendoit faire à Remiremont (2), lesquelles choses led. J. Beaumer a prises de pluseurs personnes », le tout contenu aussi en « un roole de parchemin » avec « certifficacion dud. Beaumer, escripte oud. roole », sans date (3).

Extraits des « Esplois » du bailliage de la Montagne du 1er novembre 1377 au 1er novembre 1378 :

3252. — D'un homme de Châtilion-sur-Seine, « pour composicion par li faite pour Guillaume, son filz, sur ce que ledit Guillaume vouloit

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4424, f. 27 v°. — Cet article a été barré lors de l'apurement du compte. Une addition en marge porte : « Radiatur, quia neccesse est scribere in isto compoto dictas partes et habeantur quittancie ad hoc neccessarie (*Ibid.*, f. 27 v°). Les 76 fr. 18 s. 7 d. en question furent payés au compte suivant, Jean de Beaumetz ayant fourni la justification qu'il s'agissait de « pluseurs parties de coleurs, de fuilles d'or fin, d'autre or et d'argent, vinaigre, oille et autres choses », le tout acheté à Dijon et à Paris. Il ne donne le détail que de « 6 papiers d'or fin, lesquelx font 1800 cens fuilles d'or fin », à 2 fr. le cent, fournis par « Jehan Guillaume, espicier, demorant à Paris » (*Id.*, B 4425, f. 35 r° et v°).

(2) Remiremont, chef-lieu d'arrondissement, Vosges. — Le duc se trouvait dans cette ville le 7 juillet 1378, pour traiter avec les plénipotentiaires de Léopold VIII, duc d'Autriche, « du mariaige » de sa fille Marguerite et de Léopold, fils de ce prince. Cf. ci-devant, art. 3158, et dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 52-53, et preuves, p. XLVIII-LIII.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 4424, f. 27 v°-28. — Article également biffé lors de l'apurement du compte. Il est écrit en marge : « Radiatur, quia non apparet de mandato domini nec de quittanciis ad hoc neccessariis ».

Digitized by Google

ravir une feme sur le grant chemin de Mgr (1); pour ce, par composicion, comme dit est, 5 fr. »;

3253. — « De messire Estiene de Roche, moine et chamberier de Saint-Ceigne (2), pour composicion, sur ce que... il avoit mise la main au maire de Cestre (3), lui estant en garde, et aussi que, en pluseurs villes de la terre Saint-Ceigne, il estoit alez par nuit pour prendre femes à forse, en volenté d'elles efforcier; pour ce..., 50 frans »;

3254. — D'un « convers d'Oigney » et de six « hommes de l'abbé d'Oigney, demourans à Pont-Navoy (4), pour ce que, par nuit, il tendirent les haies à chacier aux pors sanglers es bois d'Oigney et acuillirent les pors Jehan d'Ampilley, qui estoient en paisson es bois d'Aignay et es bois d'Estalente (5), appartenans à Mgr, et les amenerent es bois d'Oigney et les preirent esd. haies es las, et y ot 8 pors pris, qu'il departirent entr'eux; pour ce, par composicion faite par la deliberacion du conseil de Mgr, eu avis qu'il estoient la plus grant partie convers d'Oigney et que sur eux l'an n'avoit aucune juridicion, 50 frans » (6) ;

3255. — D'un individu « d'Aignay, pour ce que li et autres d'Aignay avoient monté sur le toit à la fille Roidot, espousée, et avoient descouvert le toit et getté des pierres, pour ce que l'an ne leur vouloit donner le vin; par condempnacion, 2 frans »;

3256. — D'un autre homme « d'Aignay, pour ce que sa feme fit, de parole, sa villenie en la bouche... [d'un] sergent Mgr, en officiant sur... [un habitant] d'Aignay ; pour ce, par condempnacion, 5 frans »;

3257. — De cinq individus « de Migno (7), pour ce que, le lande-

---

(1) En Bourgogne, « tous délits faits ès grands chemins » ressortissaient à la justice ducale. Cf. ci-devant, p. 125, note 8.

(2) Abbaye de Saint-Seine.

(3) Cestre, commune de Saint-Martin-du-Mont, canton de Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or.

(4) Localité détruite, commune de Billy-lez-Chanceaux, canton de Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or (Joseph Garnier, *Nomenclature histor. des communes... de la Côte-d'Or*, p. 128).

(5) Étalente, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

(6) Le comptable constate qu'il n'a pu percevoir cette amende, « pour ce que... [lesdits individus], lesquelz le bailli [Jean de Foissy; cf. p. 206, note 3] faisoit detenir prisonniers, jusques il fust asseurez de lad. somme, rompirent la prison où il estoient, pour ce qu'il ne porent trouver aucune caucion, et se absenterent du païs et ne laisserent aucuns biens... » (Arch. Côte-d'Or, B 4010, f. 24 v°).

(7) Minot, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

Digitized by Google

main de Noel 77, il faisoient la bachelerie de Migno et alerent au grant chemin de Mgr dessus Migno et illec prindrent de fait 5 charretons et leurs chevaux et les enmenerent en la ville de Migno et les batirent, eux estans en la garde de Mgr, comme en son grant chemin, et prindrent à l'un desdiz charretons en sa bourse un blanc; pour ce, par condempnacion, 30 fr. » (1).

11 NOVEMBRE 1377-16 AOUT 1378

Payé :

3258. — 13 fr. 4 gros « à Perrin Girolé, demorrant à Semur, poinstre (2), pour faire quarante piez de verreres en la grant chambre de Mgr [au château de Montréal] et par le mandement de Mgr, donné le 17e jour de decembre l'an 1376, à luy baillié en taiche et par criz sollemnez, le pié le pris de quatre gros, senz riens donner, exceptées deues charretées de bois [payées, à part, 5 gros] pour recuire son verre » ; et 2 gros, « pour les despens de maistre Phelippe le pointre, de Noiers (3), lequel li chastellain (4) fist venir à Montroial, pour veoir les verreres dessusd. et pour savoir s'il an vouldroit riens oster de la somme à quoy Perrin Girolé les avoit mis » (5) ;

3259. — 6 fr. « à Robin L'Orfevre, d'Orlienz, maistre masson des euvres de massenerie de Saint-Germain d'Auceurre (6)..., lesquelx

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 4010, f. 11-12.

(2) Sur cet artiste, voir ci-devant, p. 130, note 1. Son non reparaîtra encore plus loin, en 1380, en même temps que celui d'un autre peintre de Semur, son proche parent, sans doute, « Jehan dit Giroley, pointre, demorant à Semur ». — Dans *Les Ducs de Bourgogne*... du Mis de Laborde (t. I, p. 556), ce Perrin Girolé a été confondu, sous le nom de « Perrin Girole, peintre-verrier, de Baignes » (*sic*), avec « Perrin le pointre, de Baignex » (Baigneux-les-Juifs), mentionné précédemment (p. 274, note 1, et art. 2771 et 2813).

(3) Voir ci-devant, art. 3212.

(4) *Perrenet*, *Perrenot* Brancion, châtelain de Montréal et de Châtel-Gérard du 7 septembre 1375 au 16 août 1378 (Arch. Côte-d'Or, B 5406, f. 109, B 5407, f. 1 et 47, et B 5408, f. 1).

(5) *Id.*, B 5407, f. 54.

(6) L'abbaye bénédictine de Saint-Germain d'Auxerre. — On n'a pas signalé jusqu'ici le nom de cet architecte. Sur les travaux exécutés alors à l'église abbatiale et qu'on peut lui attribuer, cf. : l'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'hist. civile et ecclésiast. d'Auxerre...*, édit. Challe et Quantin, t. I, p. 458, note *a*, et 538, note *a*, et t. IV, p. 190-191 ; V.-B. Henry, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre...*, p. 321 et 323-324 ; Max. Quantin, *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, p. 8.

Digitized by Google

Mgr li a donnez pour ses despens pour venir d'Auceurre à Montroial, pour veoir certainz ovraiges que Mgr avoit entencion de faire en son chastel de Montroial » (1).

11 NOVEMBRE 1377-11 NOVEMBRE 1378

3260. — Payé 3 fr. « à maistre Jaque le pointre, de Dijon (2), pour 10 piez et demi de verriere, mises (*sic*) es fenestres (3) des chambres en ault » du château de Rouvres, plus 1 fr. « pour raperoillie[r] pluseurs partus et (4) verrieres en la chambre basse de Jehan mons[r] et en la chappelle dud. chastel de Rovre » (5).

3261. — Payé 15 s. t. pour la « façon de douze angins appellez verveux, pour peschier et tendre, pour jour et pour nuit, en riviere (6)..., faiz de fil..., à 15 d. t. chascun desd. verveux » (7).

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5407, f. 56.
(2) Jacques de Bar-sur-Aube. Cf. ci-devant, p. 305, note 7.
(3) Le ms. porte fautivement : *finestres*.
(4) Lire : *es*.
(5) *Id.*, B 5755, f. 31.
(6) « Es rivieres bannaux de Maisey et de Vanveix » (*Id.*, B 2768, f. 25 v°).
(7) *Ibid.*, f. 25 v°. — Cette pêche avait lieu « pour la despense de Jehan mons[r] et de madamoiselle de Bourgoingne, sa suer », Marguerite, résidant alors à Châtillon-sur-Seine (*Ibid.*, f. 25 v°).

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 2, note 4, ligne 4. — Lire : *La Roche-en-Brenil*, au lieu de : *La Roche-de-Brenil*.

P. 16, ligne 1. — Lire : *Esploit*, au lieu de : *Exploit*.

» note 7, ligne 3. — Lire : *f. 40*, au lieu de : *f. 40 v°*.

P. 25, note 1. — Il existe une mention antérieure de ces deux louvetiers, en 1354 (Ét. Picard, *La Vénerie... des ducs de Bourg.*, p. 11).

P. 25, note 2. — Lire : *Corberon*, au lieu de : *Courberon*.

» note 8, ligne 4. — Lire : *taiperes*, au lieu de : *taipaires*.

P. 26, ligne 1 ; p. 61, ligne 5 ; p. 225, ligne 11, et p. 235, ligne 23. — Lire : *Esplois*, au lieu de : *Explois*.

P. 26, art. 224, ligne 4. — Fermer le guillemet ouvert après : *signeur*.

» note 2. — « Girardus de Longocampo, scutiffer », est cité dès 1341, avec son père, « dominus Symon de Longocampo, miles » (Arch. Côte-d'Or, B 11230, f. 137 v°). — « Robert de Longchamp, escuier, filz de feu mess. Girart de Longchamp, chevalier », figure dans un document de 1400 (*Id.*, B 11317, f. 490 v°).

P. 27, note 1, ligne 5. — Lire : *affranchissements*, au lieu de : *affranchissement*.

P. 36, note 6. — Il est déjà question en 1339 de « Huguenin de Poilley, demorant à Baissey, damoiseaul » (Arch. Côte-d'Or, B 11230, f. 36).

P. 37, art. 339, ligne 1. — La seconde virgule après : *extimez* appartient à la fin de la ligne suivante, où il faut lire : *est estimez*, au lieu de : *estestimez*.

P. 39, art. 348. — Boncourt-la-Ronce est un hameau de la commune de Corgoloin, canton de Nuits, Côte-d'Or (Joseph Garnier, *Nomenclature histor. des communes... de la Côte-d'Or*, p. 94).

P. 43, dernière ligne du texte. — Ajouter deux points après : *Somme*.

P. 44, note 3. — Un document de 1354 constate que « Jacobus

Digitized by Google

Humberti, de Grandissono », était frère de « dominus Johannes de Grandissono », chanoine de Besançon et de Lausanne (Arch. Côte-d'Or, B 11228, f. 153 r° et v°). Mention est faite, en 1358, du même « Jacobus Humberti, de Grançon, armiger, commorans apud Flammerans » (*Id.*, B 11252, f. 37). Il mourut le 15 mai 1389 (*Id.*, B 4431, f. 24 r° et v°).

P. 45, art. 395, ligne 2. — Le ms. original porte : *vairs*.

» ligne 6 des notes. — Lire : *p.*, au lieu de : *pp*.

P. 46, note 3, ligne 2. — Supprimer la référence : *B 1416*.

» note 4. — Voici l'indication de quelques autres textes inédits du XIVe siècle sur les écoles qui existaient alors dans les villes, les bourgs importants et les communes rurales de Bourgogne :

Dijon — Legs de 5 sols fait, en 1328, par un dijonnais, « primitivis scolarum dyvionensium » (Arch. Côte-d'Or, B 11225, f. 77 v°). — « Johannes de Montigneyo, scolaris in scolis dyvionensibus », 1340 (*Id.*, B 11230, f. 94 v°). — « Johannes de Fontisvenna, scolaris dyvionensis », 1349 (*Id.*, B 11228, f. 14 v°). — « Maistre Renaut de Grantfailli, grant maistre des escoles de Dijon », 1358-1360 (*Id.*, B 1405, f. 44 v°-45, B 1407, f. 38, et B 1408, f. 54 v°-55 et 57). — « Magister Jacobus de Vallibus, rector scolarum divionensium », « magister Jacobus de Valle, magister in artibus, rector scolarum divionensium », 1367 et 1369 (*Id.*, B 11266, f. 64 et 105). — « Maistre Jobart, pourtier de l'escole », 1371 (*Id.*, B 11276, f. 61 v°). — « Magister Odetus de Bretigney, rector scolarum divionensium », « maistre Eude de Bretigney, recteur de l'escole de Dijon », 1378, 1385, 1389 et 1393 (*Id.*, B 11272, f. 23, B 11301, f. 36 v°, B 11303, f. 9 et 45 v°, et B 11316, f. 139).

Beaune. — « Maistre Eude de Lus, recteur de l'escole de Beaune », « maistre Eude Chardin, de Lux [Lux, commune du canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or], maistre de l'escole de Beaune », 1389 et 1408 (*Id.*, B 11303, f. 45 v°, et B 11325, f. 24).

Aignay-le-Duc. — « Nauletus de Blesceyo, clericus, rector scolarum de Eygnayo », 1346 (*Id.*, B 11243, f. 4 v°).

Couches-les-Mines. — « Dominus Parisetus, dictus Chapistre, de Dyvione, presbyter, rector scolarum de Coichiis », 1339 (*Id.*, B 11230, f. 49).

Gevrey-Chambertin. — « Regnaudus Bourbelleti, rector scolarum de Gevreyo », 1359 et 1361 (*Id.*, B 11259, f. 19 et 53). — « Le maistre de l'escole de Gevrey », 1386 (*Id.*, B 11310, f. 54).

Fontaine-lez-Dijon ou *Gemeaux*. — « Nycolas, maistre de l'escole » (*Id.*, B 11310, f. 91 v°).

La Perrière. — Legs de 2 sols, fait par un habitant de La Per-

Digitized by Google

rière « au maistre de l'escole » dudit lieu, 1348 (Archives Côte-d'Or, B 11252, f. 27 v°).

Montcenis. — Mention des « heretiers du maistre de l'escoule de Moncenis », 1356-1361 (*Id.*, B 2283, f. 12 v°, et B 2285, f. 13).

P. 47, dernière ligne des notes. — Supprimer la référence : *5 v°*.

P. 48, note 4. — Huet Hanon fut institué, en outre, le 10 juillet 1363, receveur général des finances du duc (Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 1-2; *Coll. Bourgogne*, t. LXXII, f. 132 v°). Il remplit également ces fonctions jusqu'au 27 mars 1371.

F. 52, art. 412, ligne 3. — Lire : *précédente*, au lieu de : *précédene*.

P. 55, art. 421. — Il fut de même remis au duc 200 fr. « pour soy esbatre à la feste de Noel » 1367 (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 22). — Cf. les art. 1484, 2110, et p. 625-626.

P. 56, note 8. — Lire : *Villaines-les-Prévôtes*, au lieu de : *Villaines-en-Duesmois*.

P. 56-57, note 9. — La tombe de Guillaume de Clugny est reproduite dans dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 353.

P. 57, note 3, ligne 4. — Ajouter un guillemet avant : *colecteur*.

» note 5, ligne 10. — Après : *alias*, supprimer : *Me*.

P. 61, note 8, dernière ligne. — Jeanne Chambellan, première femme de Philibert Paillart, vivait encore en 1354-1356 (Arch. Côte-d'Or, B 11242, f. 59 et 75). Elle était originaire de Beaune, comme son frère, Jean Chambellan, trésorier de la cathédrale de Sens (*Ibid.*, f. 59, et B 11230, f. 59 v°). — Philibert Paillart était remarié avant le 18 décembre 1372 à Jeanne de Dormans (*Id.*, liasse B 10523). Sa parenté bourguignonne comprenait peut-être, outre le tabellion de Nuits que j'ai cité : « Guido Paillarz, de Edua », mentionné en 1352 (*Id.*, B 11228, f. 107), le même, sans doute, que « Guiot Paillart, vyer d'Ostun » en 1359 (*Id.*, liasses B 345 et 359); « Guioz Paillart, de Nolay », 1353 (*Id.*, liasse B 1384); « Girardus Paillart, de Belna », 1356 (*Id.*, B 11228, f. 169); etc.

P. 63, ligne 5. — Lire : *11 novembre*, au lieu de : *10 novembre*.

P. 73, note 9, ligne 1. — La Perrière ou, selon l'orthographe moderne, Laperrière, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

P. 74, note 1. — Le Musée britannique possède (mss. addit. 15244-15245) un manuscrit de la Cité de Dieu, de saint Augustin, qui « a dû être copié pour Charles V, mais n'a sans doute pas été incorporé dans la librairie du Louvre. L'espace destiné à recevoir les armes royales, laissé en blanc, a été rempli après coup par *les armes de l'acquéreur* » (L. Delisle, *Fac-similé de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, p. 17-18 et planche XII, n° 2). M. E. Petit a récemment reconnu dans ces armes celles de Hugues Aubriot (cf. le dessin

Digitized by Google

qu'il en a donné dans son *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VIII, p. 373).

P. 74, art. 508 et note 5. — C'est bien *Saint-Flavy* qu'il faut lire. Un autre texte de 1365 cite en effet « Nicolas de Saint-Flavy, fol du duc » (*Coll. Bourgogne*, t. XXIV, f. 60 v°).

P. 80, ligne 5. — Remplacer la virgule par un point et virgule.

P. 91, note 1. — Voir aussi Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 23 v°.

» note 4. — Égret de Bézu est mentionné encore, avec le titre de chevalier, de 1369 à 1382 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 14, n°s 75-85).

P. 93, art. 595, ligne 2. — Supprimer la virgule après : *blef*.

P. 95, note 2, ligne 4. — Lire : *1905*, au lieu de : *1902*.

P. 97, note 7. — Lire : *Visignot*, au lieu de : *Vissignot*.

P. 102, dernière ligne du texte. — Ajouter un guillemet avant : *à*.

P. 105, note 6, ligne 4. — Lire : *Alfous*, au lieu de : *Alfons*.

P. 107, note 2, ligne 2. — Lire : *1399*, au lieu de : *1394*.

P. 121, note 5, ligne 8. — Lire : *223*, au lieu de : *233*.

P. 125, note 8. — Un autre texte coutumier, du XIV° siècle, porte que « monseigneur le duc est sires des grans chemins estanz en Bourgoigne, quelque part qu'ilz soient, et à lui appartient toute la congnoissance de tous deliz et les amendes appendans desdiz deliz faiz esdiz grans chemins, toutes espaves et autres choses... » (Joseph Garnier, *Chartes de communes... en Bourgogne*, t. I, p. 372).

P. 126, ligne 9, et p. 348, ligne 10. — Lire : *esploiz*, au lieu de : *exploiz*.

P. 126, note 2, ligne 7. — Lire : *5309*, au lieu de : *3509*.

P. 161, art. 923. — Dans la *Coll. Bourgogne* (t. XXVI, f. 214), l'analyse du mandement relatif à cette dépense porte fautivement la date du 4 juin 1369.

P. 163, dernière ligne des notes. — Lire : *commune de Seurre, chef-lieu de canton, Côte-d'Or*, au lieu de : *commune de Trenal, canton de Lons-le-Saunier, Jura*. J'ai déjà rectifié cette identification (p. 326, note 2), après avoir commis la même méprise que maint auteur franc-comtois. J'ai en outre, à mon passif, un lapsus impardonnable de la part d'un ancien archiviste du Jura : j'aurais dû dire : *Saint-Georges-des-Champs*, commune de Frébuans, canton de Lons-le-Saunier, et non pas : *Saint-Georges*, commune de Trenal.

P. 168, art. 948, ligne 4. — Lire : *lui*, au lieu de : *lu*.

P. 170, note 1. — Le duc, à Paris, joua encore à la paume « au Temple », en 1371. Voir p. 344, note 2.

P. 175, note 1, lignes 18-19. — Lire : *Charny, chef-lieu de canton, Yonne*, au lieu de : *Charny, canton de Claye, Seine-et-Marne*.

P. 175, note 3. — Gabriel Fatinant, marchand génois, établi à Paris,

Digitized by Google

y exerçait encore son négoce en 1407 (Alex. Tuetey, *Testaments enregistrés au parlement de Paris...*, dans le t. III des *Mélanges historiques...* de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France...*, p. 442, 443, 447-448 et 450).

P. 182, note 2, ligne 4. — Lire : *t. IV*, au lieu de : *t. III*, et : *35* au lieu de : *34*. — Jean de Cadzand, chevalier, était « castelain et garde du castel de Saint-Omer » en 1383-1385 (Arch. du Pas-de-Calais, liasses A 796, n° 33, A 799, n° 47, et A 803, n° 74), « souverain gardien des dunes du pays de Flandre » en 1385 (Jules Finot, *Invent. somm. des Arch. départem. du Nord*, t. I, 2° partie, p. 318), conseiller du duc et « admiral de Flandres » en 1395 (Arch. du Nord, B 1598, f. 22). Il ne doit pas être confondu avec Jean de Cadzand, écuyer, échanson alors du duc.

P. 192, note 7. — Renaud Besille était chambellan du roi en 1387-1389 (Denis Godefroy, *Hist.de Charles VI...*, p. 708 et 716).

P. 198, note 1. — Nicolas Yfore (*sic*), blasonnier », exécuta de menus travaux au palais royal du Louvre, vers 1365 (*Revue archéologique*, t. VIII, 1851-1852, p. 761 ; Ad. Berty, *Topographie histor. du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. I, p. 192).

P. 219-220, art. 1222. — Un des *menestriers* de Bertrand Du Guesclin s'appelait « Colinet Parant »; le 11 mai 1375, le duc le gratifia de 10 fr. (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 80).

P. 221, note 4, ligne 3. — Lire : *Trémoille*, au lieu de : *Tremoille*.

P. 242, art. 1370 et note 6. — Le mandement original du duc est conservé aux Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 340.

P. 243, ligne 5. — Ajouter une virgule après : *jour*.

P. 244, note 1, ligne 20. — Fermer le guillemet après : *Conflans*.

P. 248, note 1, ligne 7. — Fermer le guillemet après : *1 fr*.

P. 249, note 3, lignes 10-11. — Robert d'Amance était religieux de l'abbaye Notre-Dame de la Pré ou des Prés, à Troyes, en 1390 (*Coll. Bourgogne*, t. XXVI, f. 36).

P. 253, ligne 2 des notes. — Lire : *Jean Roger*, au lieu de : *Jean Flandrin*, ainsi que je l'ai rectifié p. 297, note 4.

P. 254, ligne 8, note 1. — Supprimer la référence : *1419*.

P. 255, art. 1417, ligne 1. — Rétablir ainsi le texte : *75 l. t. à Phelippe Cirasse...*

P. 255, art. 1418, ligne 1. — Lire : *orfevre*, au lieu de : *orfèvre*.

P. 257, note 3. — Les comptes de Philippe le Hardi fournissent une mention antérieure du jeu de dés, qui m'avait échappé au moment où j'ai rédigé cette note. Le duc emprunta 100 fr. à « Jehan, conte de Tancarville, viconte de Meleun et chambellan de France..., pour

Digitized by Google

nous esbatre au gieu de dez... la nuit de Noel » 1369. Le comte de Tancarville en fut remboursé le 16 février 1370 (Arch. Côte-d'Or, liasse B 352). — Les ordonnances de saint Louis interdisant les jeux de dés, de *tables* et d'échecs sont de décembre 1254 et de 1256, sans indication de mois (*Ordonnances des rois de France...*, t. I, p. 70, n° 12, p. 74 (*bis*), n° 35, et p. 79, n°s 9 et 10).

P. 258, note 4. — Il est déjà question en 1369 de « Henriot Fourgeul, de Troies, demorant à Dijon, esperener » (Arch. Côte-d'Or, B 11276, f. 16).

P. 264, note 10. — Lire : *Id.*, au lieu de : *Ibid.*

P. 270, note 2, ligne 3. — Ajouter : *etc.* après : *1614*.

P. 274, art. 1496, ligne 4. — Lire : *marchié*, au lieu de : *marché*.

P. 296, ligne 3 des notes. — Cet *Asnières* n'est pas Asnières, près de Paris, mais Asnières-sur-Oise, canton de Luzarches, Seine-et-Oise.

P. 297, note 1, ligne 2. — Ouvrir le guillemet avant : *armurier*.

P. 299, art. 1604. — L'entretien des jardins de Rouvres comprend, au mois de septembre précédent, de menus frais « pour plante[r] pourroz » et « pour traire reousiers et pour curre pommes » (Arch. Côte-d'Or, B 5752, f. 42 v°).

P. 303, art. 1616, ligne 5. — Lire : *liege*, au lieu de : *Liege*.

P. 304, ligne 4. — Supprimer les deux mots entre crochets.

P. 310, ligne 4. — Rétablir le chiffre 3, qui est tombé au tirage.

P. 323-324, note 4. — Agnès de Blaisy testa le 25 avril 1424 (Arch. Côte-d'Or, B 11365, f. 50-51 v°).

P. 328, art. 1768, ligne 8. — Lire : *delivrées*, au lieu de : *délivrées*.

P. 330, note 3. — Lire : *41 r° et v°*, au lieu de : *41 v°*.

P. 332, art. 1789. — J'ajouterai, à propos de *saignée*, qu'il fut remis au duc 40 fr. « pour faire sa voulenté et soy esbatre », le 20 février 1368, jour « que il fut seingnié » (Arch. Côte-d'Or, B 1430, f. 22).

P. 333, note 5. — Le nom du peintre Jean d'Arbois est déjà cité avec quelques détails dans les *Archives des arts, sciences et lettres...* d'Alex. Pinchart, t. III, p. 185-187.

P. 348, ligne 10. — Lire : *au*, au lieu de : *ou*.

P. 350, ligne 17. — Ajouter une virgule après : *Payé*.

P. 351, note 8, ligne 2. — Lire : *payée*, au lieu de : *payé*.

P. 366, note 3, ligne 3. — Lire : *étoit*, au lieu de : *était*.

P. 385, art. 2047, ligne 4. — Lire : *pour*, au lieu de : *pou*.

P. 398, note 6. — Outre les noms de chiens du duc que j'ai déjà indiqués (art. 595 et 2104), on peut citer encore « Artus, levrier de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 74).

P. 399, note 2. — Ajouter, comme références, les art. 2300 et 2326.

Digitized by Google

P. 420, note 3, ligne 5. — Après : *1376*, ajouter : *1377*, *1378*.

P. 421, note 7. — Les éditeurs des *Œuvres complètes de Eustache Deschamps...* n'ont pas commis, inutile de le dire, la méprise où est tombé Le Grand d'Aussy, en se référant, à propos du vin de « *Pinos* », aux « poésies manuscrites » (alors) de cet auteur. Leur texte porte en effet (t. VII, p. 219) :

Hélas! où sont les vins especiaulx,
Vins de Beaune, qui ont tel renommée,
Vins de Poitou, de Rin aux grans tonneaulx,
Vins de Tournuz, de *pynos* ceste année,
Vins d'Irancy, d'Aussonne et la contrée,
Qui estoient de mon corps médicin?

En dehors des vins de Beaune, de Tournus, d'Auxonne et d'Irancy (canton de Coulange-la-Vineuse, Yonne), Eustache Deschamps mentionne encore ailleurs, pour ce qui concerne la Bourgogne, les crus d'Auxerre, de Chablis (t. IX, p. 127), d'Auxerrois, de Germolles (commune de Mellecey, canton de Givry, Saône-et-Loire) (t. VIII, p. 6) et celui de « Givry » (t. IX, p. 127), qui peut aussi bien désigner Givry, chef-lieu de canton, Saône-et-Loire, ou même Givry, canton de Vézelay, Yonne, que Givry-lez-Loisy, Marne.

P. 423, note 3. — « Mess. Jehan Du Més » figure comme « chapellain de l'aumosne de Mgr » dans un texte de 1376 (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 91 v°).

P. 431. — A la fin de la dernière ligne du texte, ajouter un trait d'union.

P. 432, note 4, ligne 6. — Lire : *Limburg*, au lieu de : *Limbourg*.

P. 433, note 6. — C'est, sans doute, un autre « Jehan de Brabent, orfavre », qui était établi à Dijon vers 1360 (Arch. Côte-d'Or, B 11485, f. 70).

P. 448. — La conjecture que j'émettais, dans la note 9, au sujet de l'existence jadis d'une fête de saint Éloi en été est confirmée par un texte que j'ai publié p. 536-537, note 9.

P. 455, note 8, ligne 1. — Lire : *oncles*, au lieu de : *frères*.

P. 457, note 1, ligne 5. — Ajouter la référence : *Arch. Côte-d'Or, B 1452, f. 18 v°*.

P. 503, note 1. — Humbert de La Platière, écuyer, épousa, en 1366, Perrotte Des Bordes, « demoiselle » de la comtesse douairière de Flandre et d'Artois (J.-M. Richard, *Invent. sommaire des Arch. départem. du Pas-de-Calais*, t. II, p. 84, art. A 721).

P. 504, note 4. — C'est au mois de janvier 1372 que le roi avait

Digitized by Google

donné au duc de Berry cette relique de la vraie croix (Bibl. de Rouen, *Recueil Ménant*, t. VII, f. 29 r° et v°).

P. 505, note 7. — « Maistre Vincent le huchier, d'Hesdin », est encore mentionné en 1375 (J.-M. Richard, *Inventaire* cité, t. II, p. 104, art. A 760).

P. 517, art. 2733 et note 2. — Le même (?) « Jehan de Besançon » travaillait encore à Troyes en 1383-1384 (J.-F. Gadan, *Le Bibliophile troyen... II. Comptes de l'église de Troyes, 1375-1385*, p. 37.

P. 520-521, note 4. — En 1353, il y avait déjà aux foires de Chalon, des « anneliers dou Puy » et des « vendeurs d'anneaux dou Puy, de tasches et de patenostres » (Arch. Côte-d'Or, B 1394, f. 15 et 16).

P. 538, note 1. — J'ai oublié de renvoyer, pour de plus amples détails sur l'usage du charivari, à l'*Histoire morale, civile, politique et littéraire du charivari, depuis son origine, vers le XIV° siècle...*, publiée par Gabriel Peignot, sous le pseudonyme de docteur Calybariat et de É.-C. Bassinet (Paris, 1833, in-8°).

P. 543, ligne 11 des notes. — Lire : *emploi*, au lieu de : *empoi*.

P. 558, dernière ligne du texte. — Lire : *neuves*, au lieu de : *neuve*.

P. 563, art. 3016. — Entre autres frais d'enterrement de Jean Brûlé et de sa femme, je note une dépense de 11 gros « pour faire les escrins es dessusdiz » (Arch. Côte-d'Or, B 5407, f. 39 v°).

P. 565, art. 3022. — Un mandement du duc du 10 janvier 1375 constate que ce prince avait donné 25 fr. de gratification « aus menestriers du roy..., à pluseurs autres menestriers de leur compaignie et à pluseurs autres menestriers de Paris..., de grace especial, le jour des estrainnes novellement passées » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 81).

P. 573, n. 9. — Le 22 février 1377, il fut, en outre, payé 20 fr. au même « Raoul Adenet, lorimier, pour 6 grans colliers pour les levriers de Mme » (*Id.*, B 1451, f. 54).

P. 577, note 7. — Le duc avait employé antérieurement Robert Mignot. Le 30 novembre 1375, il lui fit don de 20 fr., « de grace especial, tant pour son salaire, conme en recompensacion des services qu'il avoit fais à Mgr, en oultre 10 franz qu'il avoit jà euz de Mgr » (Arch. Côte-d'Or, B 1451, f. 78).

P. 584, note 6. — Des trois textes cités de 1373 et 1374, les deux de 1373 sont extraits de mandements des 25 janvier et 19 mars de cette année; celui de 1374, d'un mandement du 5 septembre. — Le 6 juillet 1375, le duc fit encore don de 60 fr., « pour Dieu et en aumosne », « à Henriet de Villemorrien, hermite de Mante » (Arch. Côte-d'Or, B 1444, f. 74 v°).

P. 603, note 7, ligne 5. — Lire : *v°*, au lieu de : *v*.

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES

Planches I-II

Fragment du portail de l'église de la Chartreuse de Dijon : statues du duc Philippe le Hardi et de la duchesse Marguerite de Flandre, exécutées, de 1388 à 1393, ainsi que les trois autres — celles de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine, — par Jean de Marville et Claus Sluter, imagiers du duc (1).

Planche III

Portrait contemporain du duc Philippe le Hardi, conservé autrefois à la Chartreuse de Dijon. L'original n'existe plus. — La gravure anonyme reproduite ici, à gauche, est tirée des *Icones et epitaphia quatuor postremorum ducum Burgundiae*... d'Étienne Tabourot (Paris, 1587, pet. in-8°), f. 5 (2). D'après la préface (f. 2-3), l'auteur des dessins est « maistre Nicolas d'Hoey, peintre excellent » (3). — Le croquis de droite, du milieu du XVIII[e] siècle (4), est emprunté à la

(1) Il sera question de ces statues dans le volume suivant. Je dois renvoyer, en attendant, à l'*Histoire de l'art dans la Flandre*... et aux *Documents*... de Mgr Dehaisnes, aux tables; au *Catalogue raisonné* du *Musée de sculpture comparée* (*moulages*), *Palais du Trocadéro*, par Louis Courajod et P.-F. Marcou, p. 67-74; et à *La Chartreuse de Dijon*..., par Cyprien Monget, t. I, p. 148-251, *passim*.

(2) La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette rare plaquette, sous la cote Lk[2] 362.

(3) Le peintre Nicolas de Hoey, originaire de Leyde, en Hollande, était établi à Dijon dès 1575 et y vivait encore vers 1590 (cf. la note que j'ai consacrée à cet artiste dans *Le Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon* (*Mémoires de la Soc. bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. X, 1894), p. 207-208).

(4) Du même portrait, on connaît deux autres dessins au moins, assez médiocres, du XVIII[e] siècle également (Bibl. Nat., nouv. acquisit. fr. 5916, f. 27 ; Bibl. de l'Arsenal, ms. 3901, p. 48 *bis*).

Digitized by Google

Collection de Bourgogne (Bibl. Nat., département des manuscrits), t. XX, f. 367).

PLANCHE IV

Autre portrait contemporain du duc Philippe le Hardi, appartenant aussi jadis à la Chartreuse de Dijon, et dont l'original paraît de même perdu. Il a été gravé dans *Les vrais portraits et vies des hommes illustres...* d'André Thevet (Paris, 1584, in-fol.), f. 267, et il en subsiste, tant en France qu'à l'étranger, de nombreuses copies, plus ou moins anciennes, une notamment au Musée de Versailles (n° 4001). Celle qui figure ici date d'environ 1500; elle appartient à Madame la colonelle Vaucheret, à Paris, et a fait partie de la récente *Exposition des primitifs français au palais du Louvre* (1).

PLANCHE V

Miniature d'un livre d'heures de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandre (2), conservé au Musée britannique (fonds Harley, n° 2897, f. 188 v°). Elle représente l'Ascension. Dans le bas, est un portrait conventionnel de la duchesse, à un âge qui tient plus de la jeunesse que de la maturité. La date de ce manuscrit ne doit donc pas être très postérieure au mariage de l'héritière de Flandre avec Philippe le Hardi (19 juin 1369).

PLANCHE VI

Vue du château de Chaussin (Jura) en 1373-1374 (cf. p. 306-307 et p. 356, note 1), dessin original en tête d'un rentier de la châtellenie de Chaussin, aux Archives de la Côte-d'Or, B 993, f. 1 *bis*.

PLANCHE VII

Certificat, du 14 juillet 1393, portant la signature de Jean de Beaumetz, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne (cf. p. 512-513, note 4). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 387, dossier Peintres.

---

(1) Voir le *Catalogue* de cette exposition, p. 130, n° 361. — Il signale trois autres répliques de ce portrait.

(2) Contrairement à l'opinion émise depuis peu par un érudit anglais et malgré une question héraldique difficultueuse, ce livre d'heures ou, pour être tout à fait exact, ce bréviaire paraît bien avoir appartenu à la duchesse Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, et non pas à Marguerite de Bavière, femme de Jean sans Peur.

Digitized by Google

Planche VIII

Quittance, du 1er août 1390, de Jean d'Orléans, peintre et valet de chambre du roi (cf. p. 261-262, note 6). — Bibl. Nat., ms fr. 20595, n° 172.

Quittance signée, du 30 septembre 1402, de Colard de Laon, peintre et valet de chambre de roi (cf. p. 570, note 7). — Bibl. Nat., nouv. acquisit. fr. 3640, n° 424.

Planche IX

Quittance, du 19 (1) septembre 1392, de Belin d'Anchenoncourt, qui l'a signée, maître des œuvres de charpenterie (cf. p. 58, note 5), et de Jacques de Neuilly, maître des œuvres de maçonnerie (cf. p. 290, note 3) du duc de Bourgogne. — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 382, dossier Maîtres des œuvres.

Certificat, du 25 mars 1377, de Jean Poncet, maître des menues œuvres du duc de Bourgogne (cf. p. 370, note 1). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 356, dossier Charpentiers.

Planche X

Deux quittances signées, des 4 juin 1376 et 16 octobre 1387, de Josset de Halle, orfèvre et valet de chambre, puis argentier du duc de Bourgogne (cf. p. 53-54, note 5). — Arch. de la Côte-d'Or, liasses B 343 et 385, dossier Orfèvres.

Planche XI

Deux quittances, dont l'une signée, des 27 septembre 1382 et 31 décembre 1385, de Hennequin ou Jean Du Vivier, orfèvre et valet de chambre du roi et du duc de Bourgogne (cf. p. 164, note 3). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 385, dossier Orfèvres.

Planche XII

Quittance, du 12 janvier 1387, de Colin Bataille, tapissier parisien (cf. p. 166, note 1). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 340.

---

(1) La lettre de la planche porte par erreur la date du 20.

Digitized by Google

Quittance, du 24 mars 1376, de Vincent Boursette, tapissier d'Arras (cf. p. 368, note 5, et Mgr Dehaisnes, *Documents*..., t. II, p. 521). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 394, dossier Tapissiers.

Planche XIII

Quittance signée, du 26 août 1390, de Jean Cosset, valet de chambre et tapissier du duc de Bourgogne (il sera question de lui dans le volume suivant). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 394, dossier Tapissiers.

Certificat, du 3 août 1390, par Jean Le Cambier, valet de chambre du duc de Bourgogne et « garde de ses tapisseries », de travaux exécutés pour ce prince par le brodeur parisien Étienne Bièvre, dit Le Hongre, brodeur du roi, du duc d'Orléans et de Philippe le Hardi (cf. p. 332, note 4). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 394, dossier Tapissiers.

Planche XIV

Quittance, du 12 juillet 1364, de Hugues Aubriot, alors bailli de Dijon, devenu ensuite prévôt de Paris (cf. p. 74, note 1). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 380.

Quittance, du 17 février 1364, de Philibert Paillart, alors chancelier de Bourgogne, plus tard président au parlement de Paris (cf. p. 61-63, note 8, dossier, et p. 623). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 382, dossier Maîtres des requêtes.

Planche XV

Quittance, du 14 janvier 1384, de Guy de Pontailler, alors gouverneur et maréchal de Bourgogne (cf. p. 74, note 3). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 380.

Quittance, du 11 mai 1382, de Guillaume de Vallan, évêque de Bethléem, puis d'Évreux, confesseur du duc de Bourgogne (cf. p. 283, note 2). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 363, dossier Confesseurs.

Planche XVI

Quittance, du 1er février 1394, de Guillaume de La Trémoille, chambellan du duc et maréchal de Bourgogne (cf. p. 157, note 6). — Archives de la Côte-d'Or, liasse B 353.

Quittance, du 2 janvier 1392, de Guy de La Trémoille, frère aîné du précédent, chambellan du duc de Bourgogne (cf. p. 93-94, note 6). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 353.

Digitized by Google

Planche XVII

Quittance signée, du 19 octobre 1396, de Gadifer de La Salle, un des conquérants des îles Canaries (cf. p. 301, note 4). — Bibl. Nat., ms. fr. 26028, n° 2412.

Quittance, du 2 janvier 1376, de Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France (cf. p. 529, note 10). — Bibl. Nat., ms. fr. 29471, dossier 66368, n° 23.

Planche XVIII

Tombe de Gilles Malet, bibliothécaire du roi, etc., et de Nicole de Chambly, sa femme (cf. p. 295-297, note 4). — Dessin de la Collection de Gaignières, à la Bibliothèque nationale, département des estampes, Pe 5, f. 5.

Planche XIX

Quittance, du 14 janvier 1351, de Gace de La Buigne, premier chapelain du roi, auteur du *Desduit des chiens et des oiseaulx* (cf. p. 108-109, note 8). — Bibl. Nat., ms. fr. 27036, dossier 12423, n° 9.

Quittance, du 7 mars 1370, de Gervais Chrétien, *phisicien* (médecin) du roi (cf. p. 110-111, note 6). — Bibl. Nat., ms. fr. 27414, dossier 20519, n° 3.

Planche XX

Quittance signée, du 18 septembre 1389, de Dine Raponde, de Lucques, notable marchand et bourgeois de Paris (cf. p. 382-383, note 6). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 343.

Quittance signée, du 30 novembre 1374, de Barthélemi Spifame, notable marchand et bourgeois de Paris (cf. p. 45-46, note 6, et p. 397, art. 2098). — Arch. de la Côte-d'Or, liasse B 340.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPERTOIRE DES PRINCIPALES MATIÈRES

Les chiffres renvoient aux numéros des articles, sauf indication des pages pour les références visant seulement les notes ou les Corrections et additions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

(1) J'ai groupé sous la rubrique Vénerie toutes les mentions de chiens où il n'est pas indiqué s'il s'agit de chiens de chambre ou de chiens de chasse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Inventaires et Extraits des comptes :

Digitized by Google

Digitized by Google

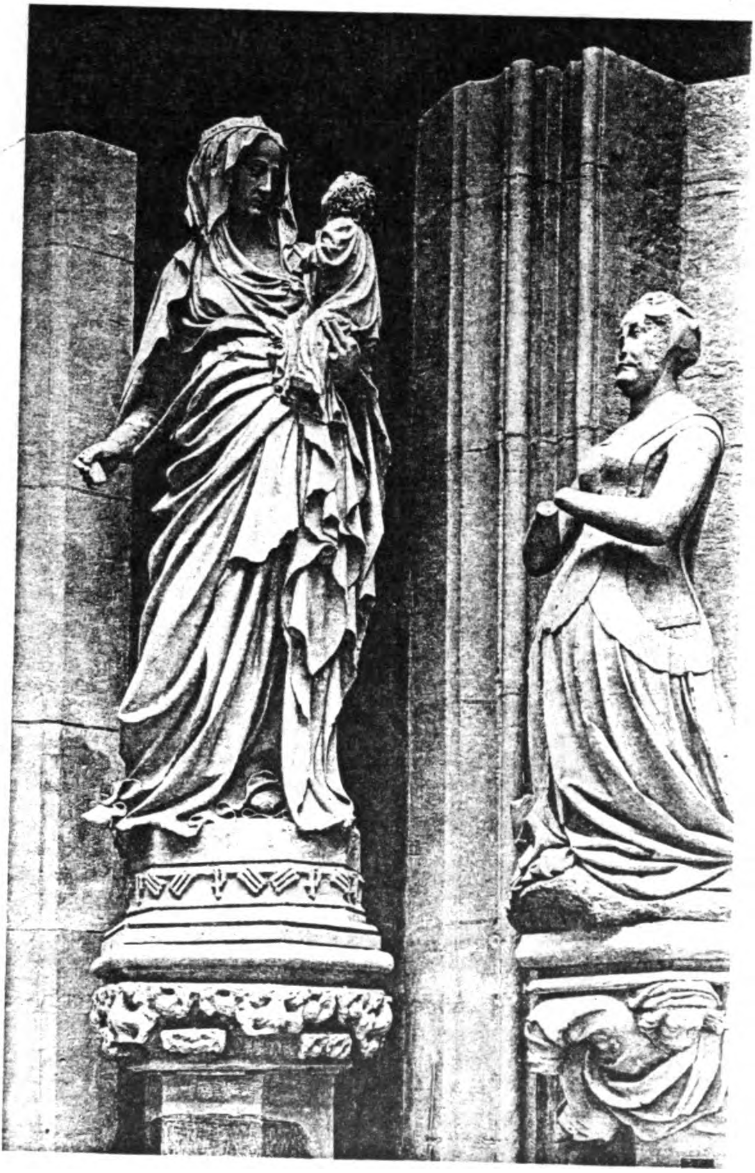
Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google



dues du duc Philippe le Hardi et de la duchesse Marguerite de Flandre

(Portail de l'église de la Chartreuse de Dijon)

Digitized by Google

Digitized by Google

I-II



Phototypie Berthaud, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google





Portrait du duc Philippe le Hardi, conservé autrefois à la Chartreuse de Dijon

Digitized by Google

Digitized by Google

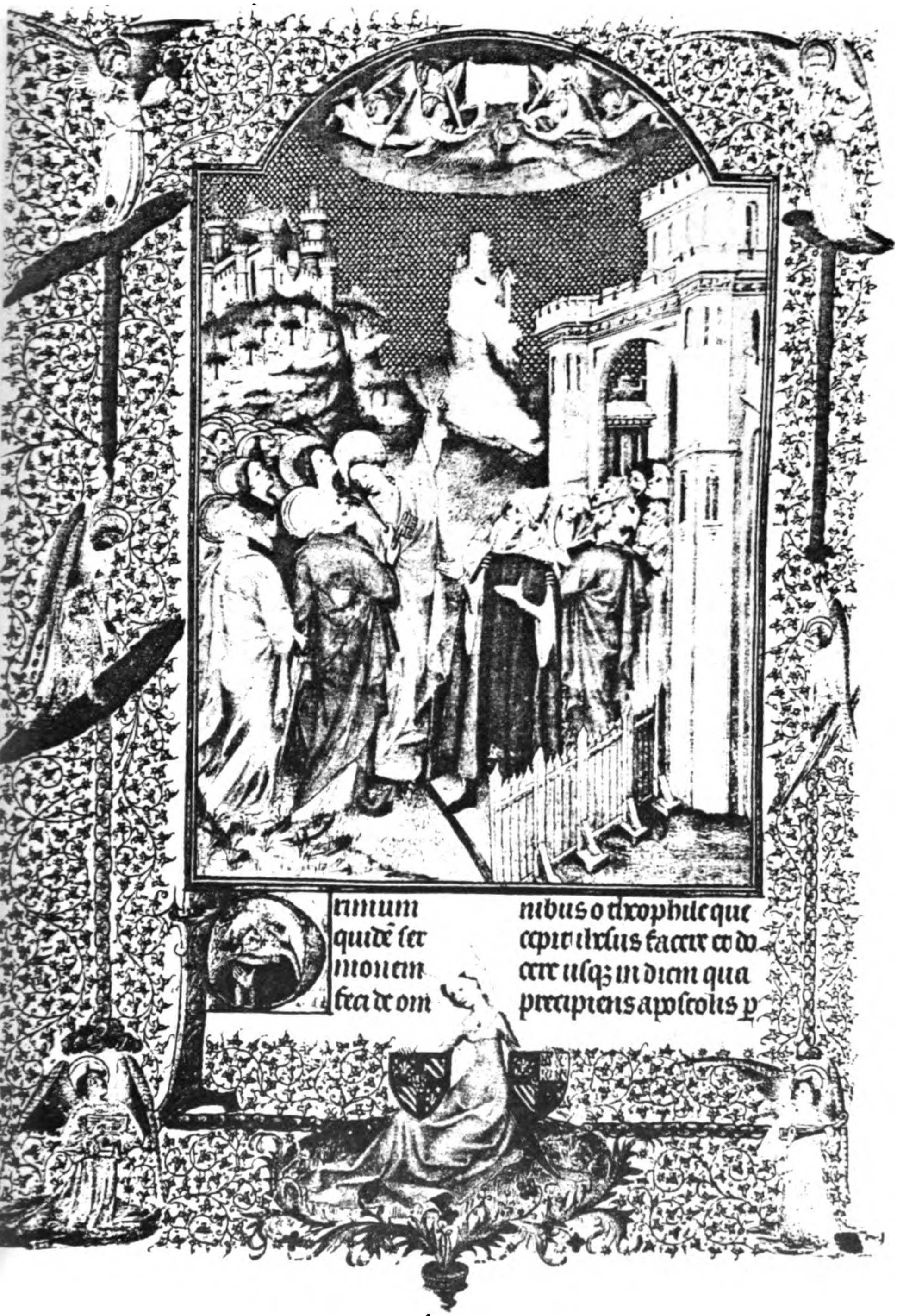


Portrait du duc Philippe le Hardi

(Copie du XVIe siècle d'un portrait contemporain)

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris

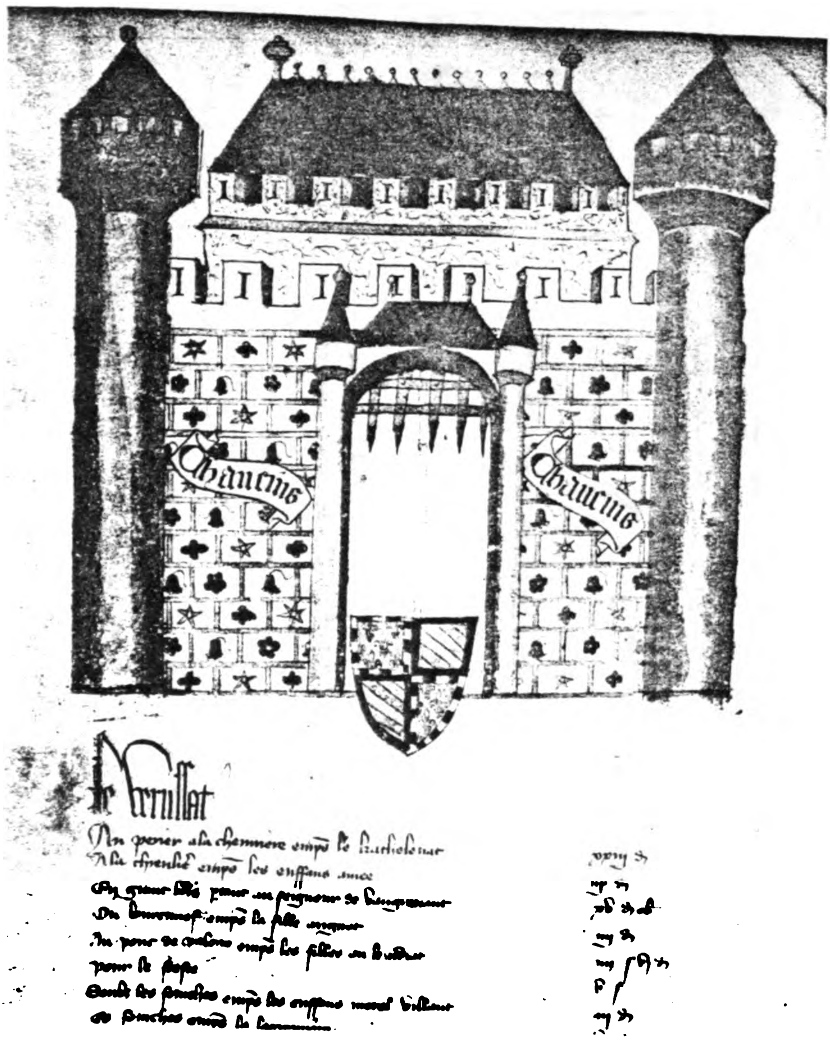


Heures de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Flandre

(British Museum)

Digitized by Google

Digitized by Google



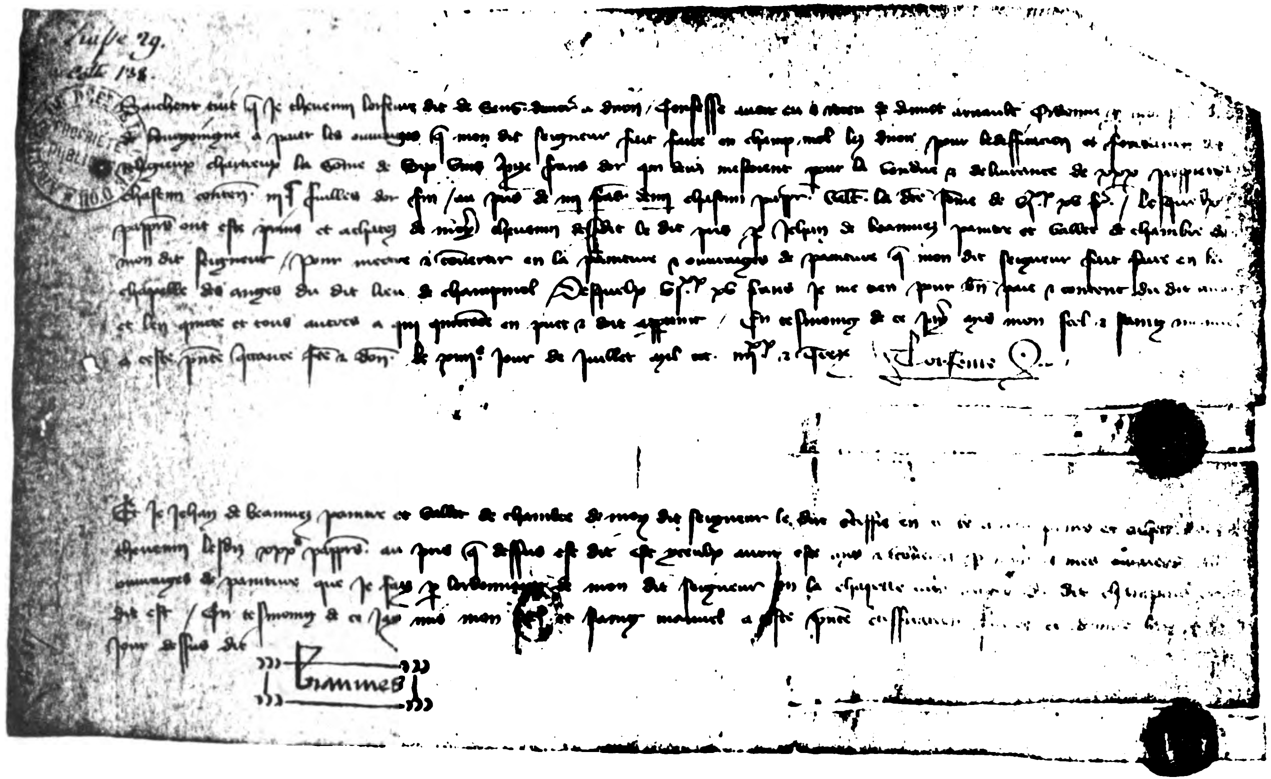
Château de Chaussin (Jura), en 1373-1374

(Archives de la Côte-d'Or)

Phototypie Berthaud, Paris

Digitized by Google

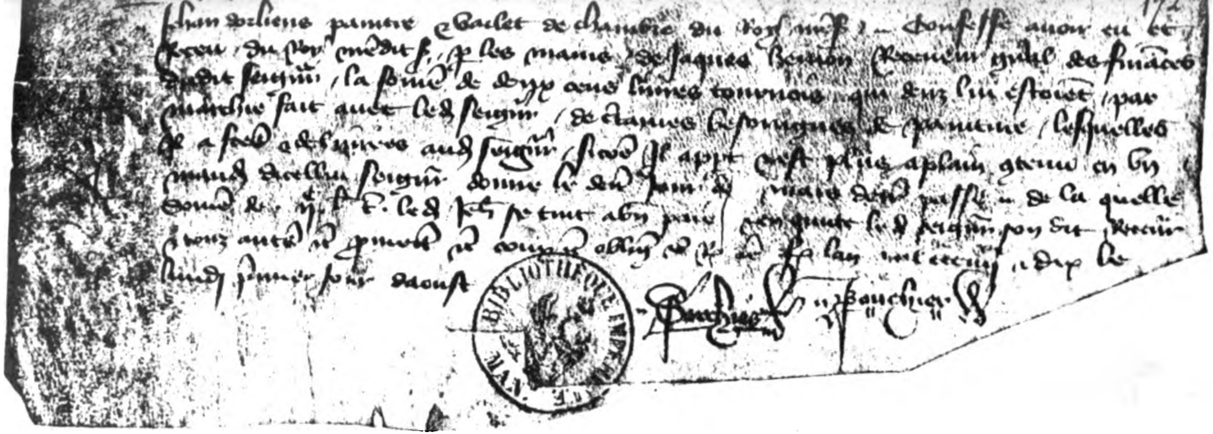
14 Juillet 1393



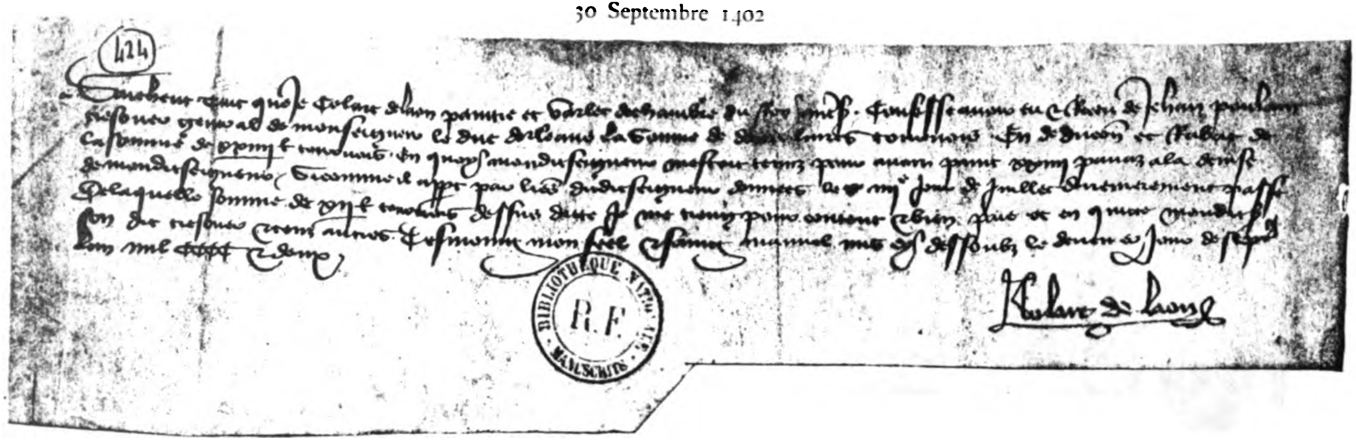
Certificat de Jean de Beaumetz, peintre du duc de Bourgogne

(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google



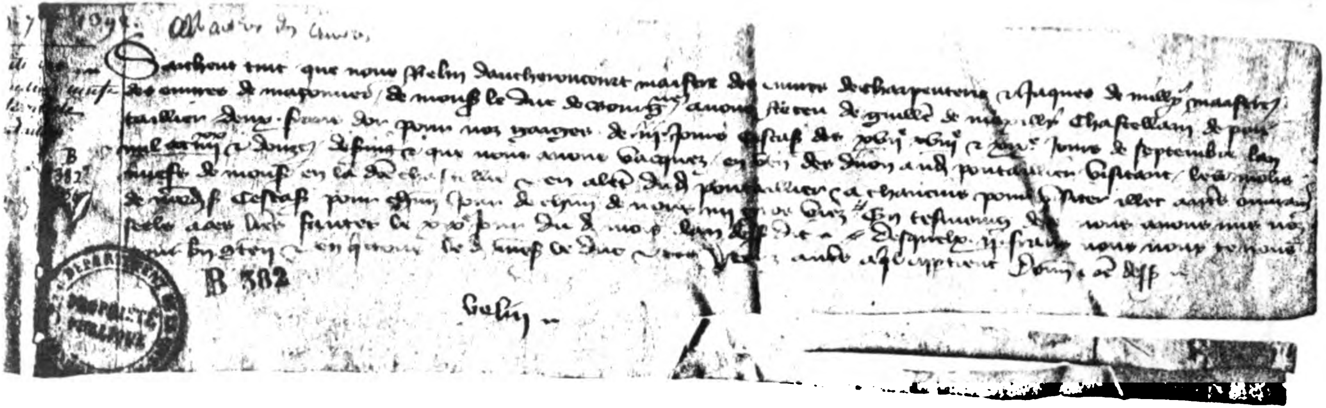
30 Septembre 1402



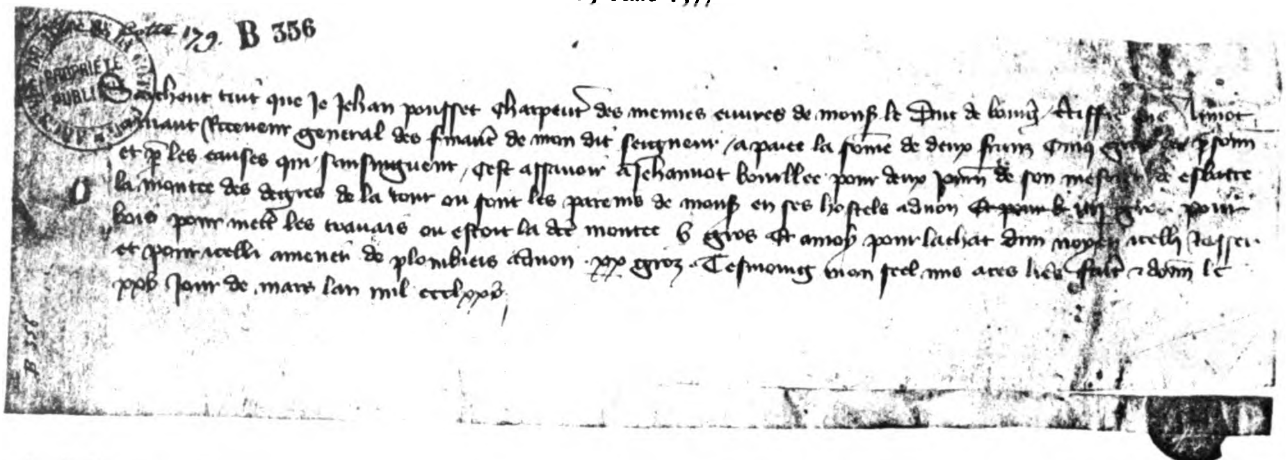
Quittances des peintres du roi Jean d'Orléans et Colard de Laon

(Bibliothèque Nationale)

Digitized by Google



25 Mars 1377



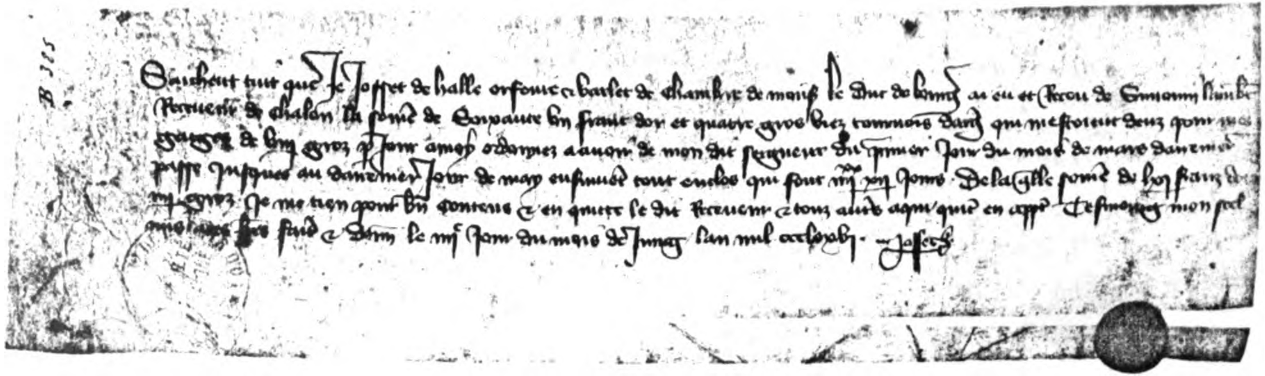
Quittances de Belin d'Anchenoncourt, maître des œuvres de charpenterie, de Jacques de Neuilly, maître des œuvres de maçonnerie, et de Jean Poncet, maître des menues œuvres du duc de Bourgogne

(Archives de la Côte-d'Or)

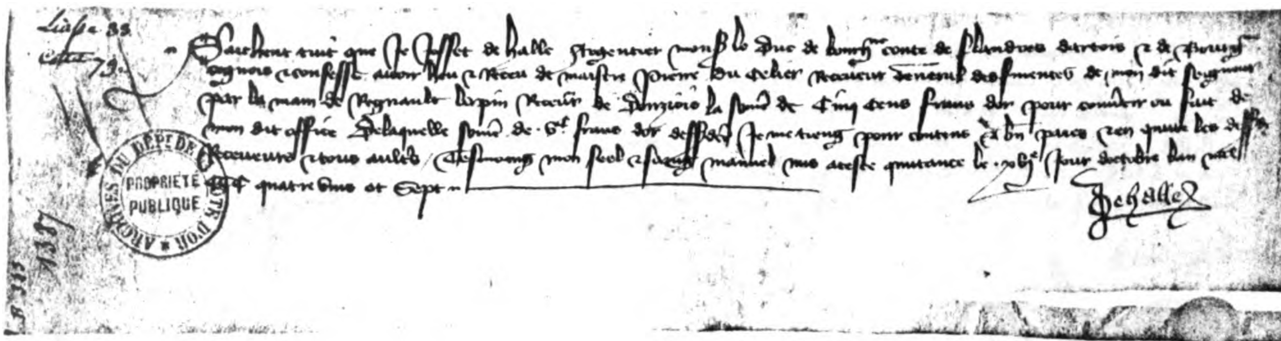
Digitized by Google

Digitized by Google

4 Juin 1376



16 Octobre 1387



Quittances de Josset de Halle, orfèvre puis argentier du duc de Bourgogne

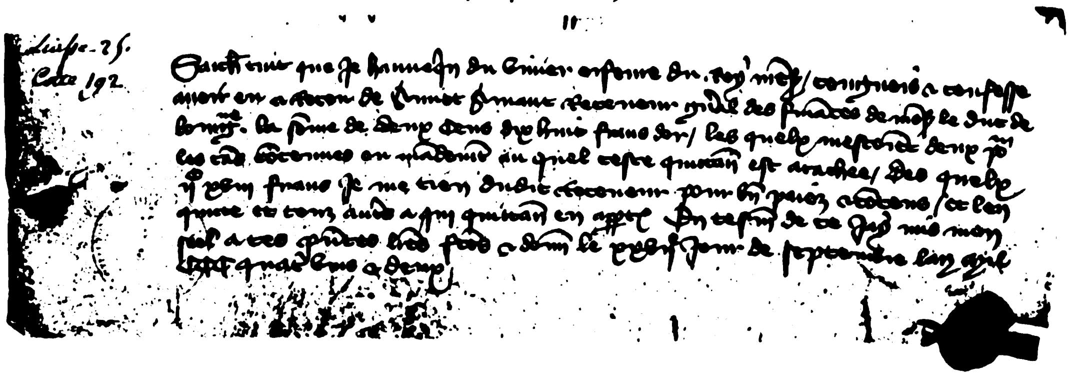
(Archives de la Côte-d'Or)

Phototypie Berthaud, Paris

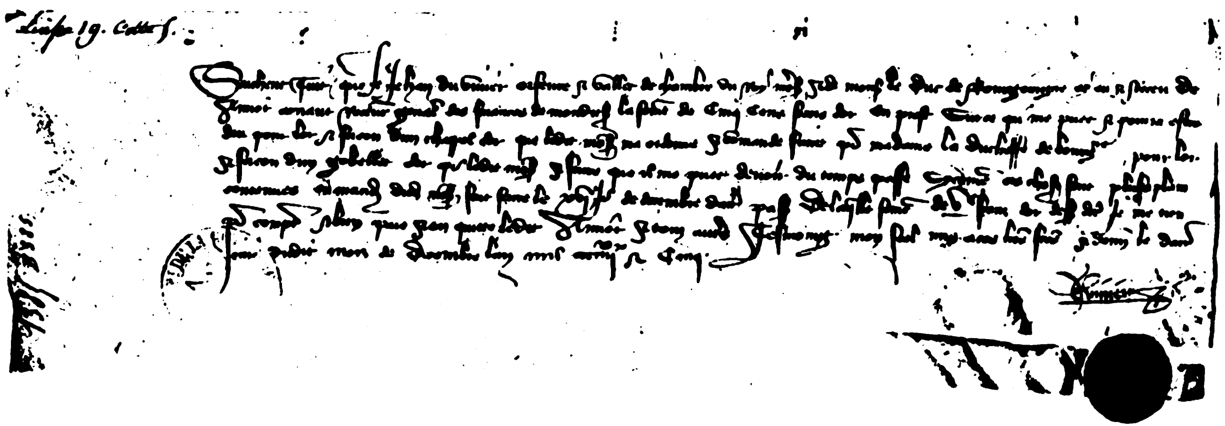
Digitized by Google

Digitized by Google

27 Septembre 1382



31 Décembre 1385

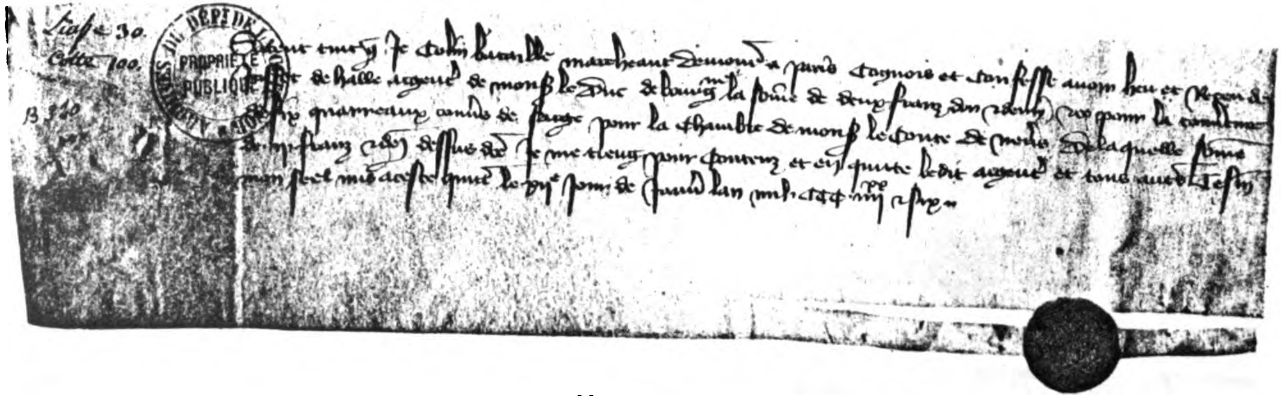


Quittances de Hennequin ou Jean Du Vivier, orfèvre du roi et du duc de Bourgogne

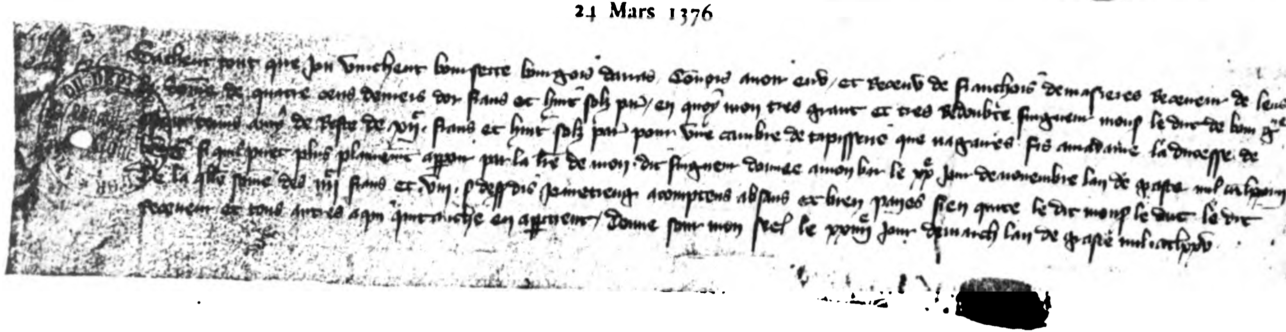
(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

12 Janvier 1387



24 Mars 1376



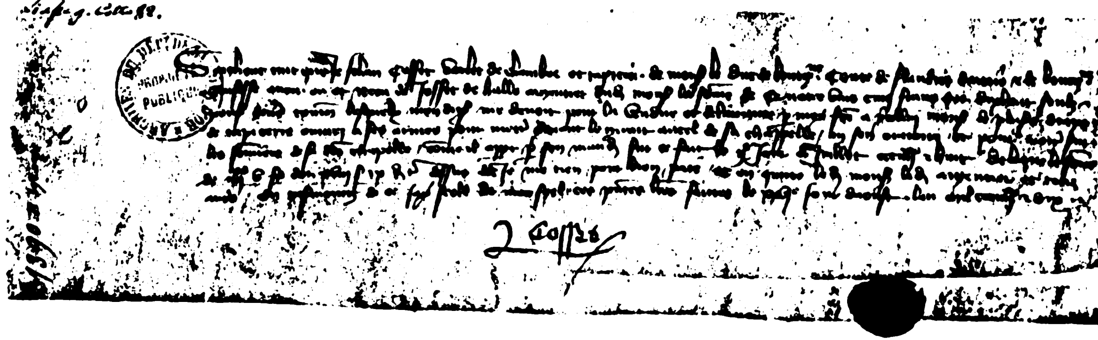
Quittances de Colin Bataille, tapissier parisien, et de Vincent Boursette, tapissier d'Arras

(Archives de la Côte-d'Or)

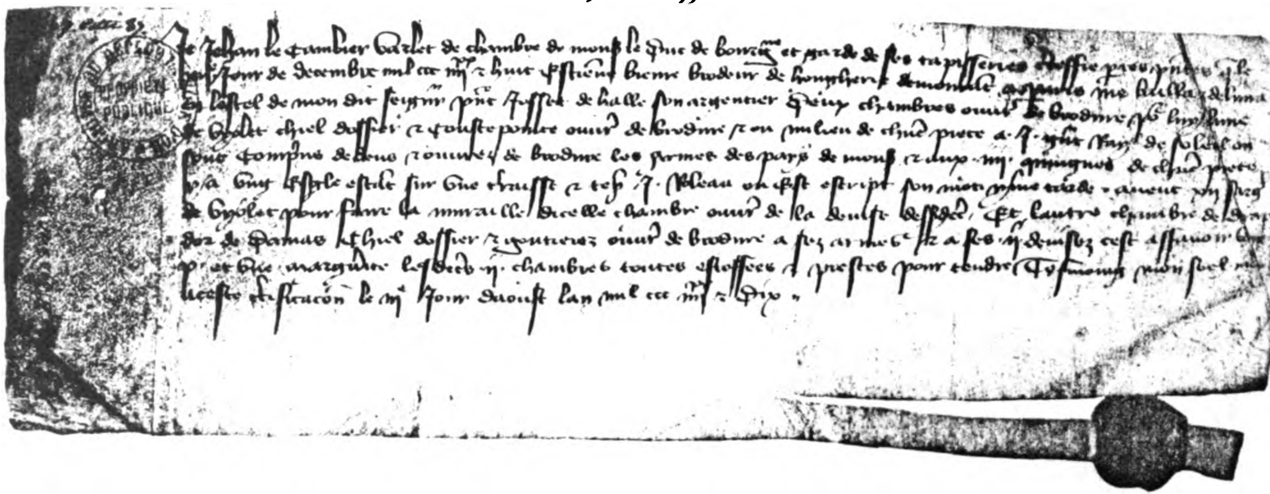
Digitized by Google

Digitized by Google

Août 1390



3 Août 1390

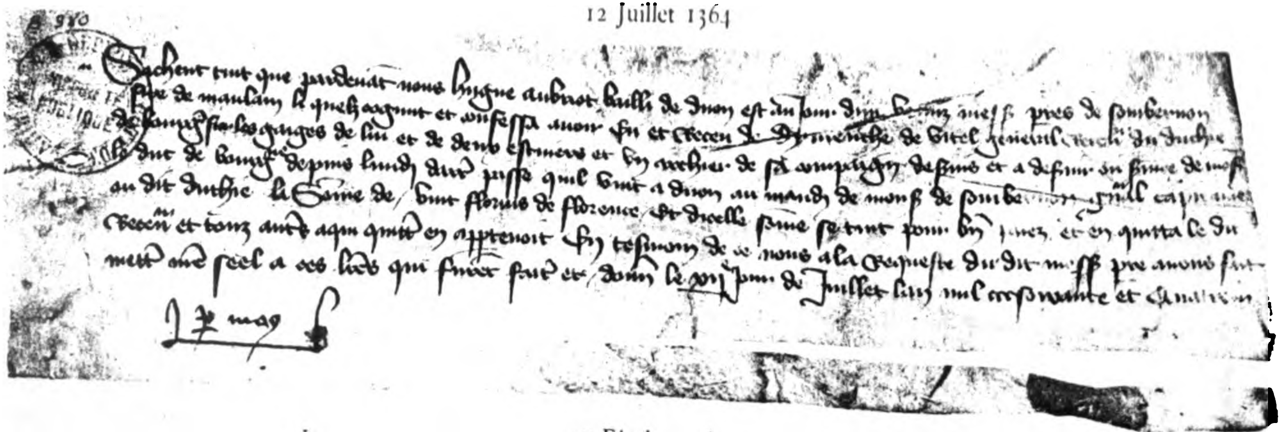


Quittance de Jean Cossel, tapissier du duc de Bourgogne, et certificat de travaux exécutés pour ce prince par son brodeur Etienne Bièvre, dit Le Hongre

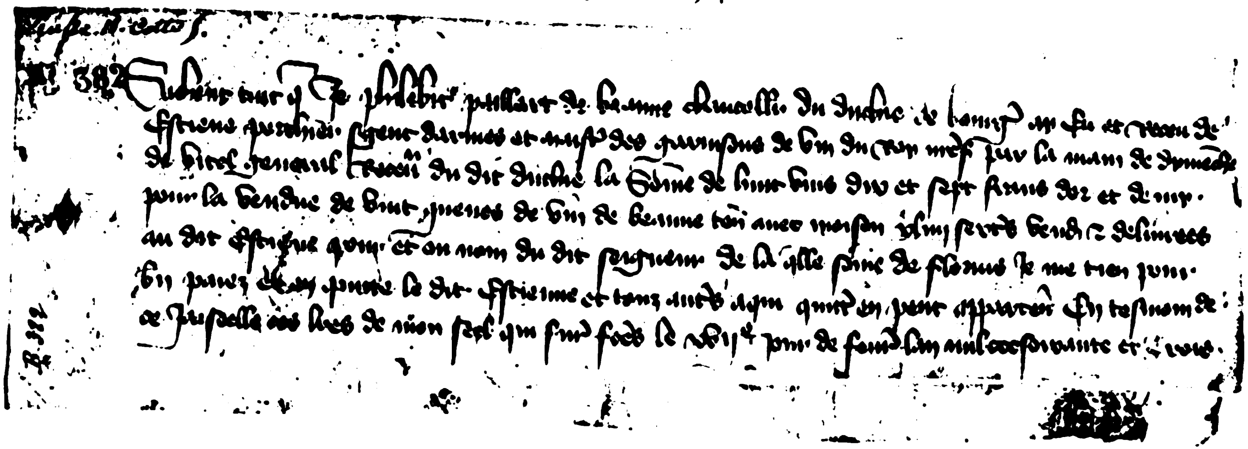
(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

12 Juillet 1364



17 Février 1364

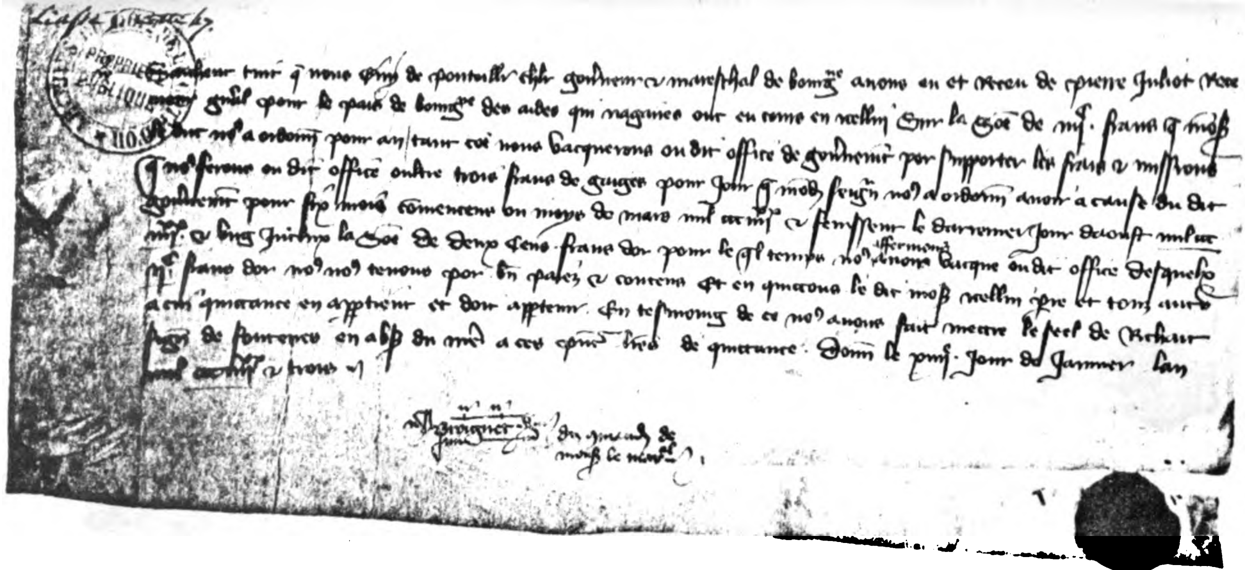


Quittances de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, et de Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne

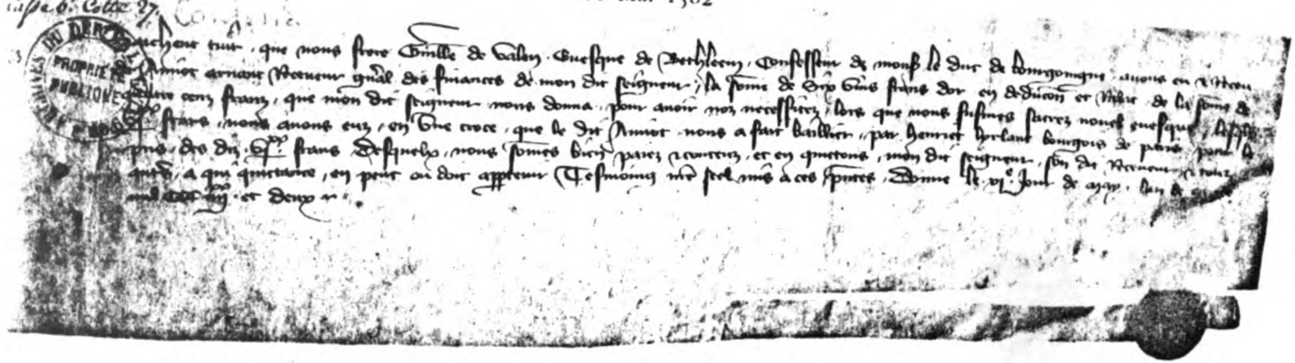
(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

Digitized by Google



11 Mai 1382

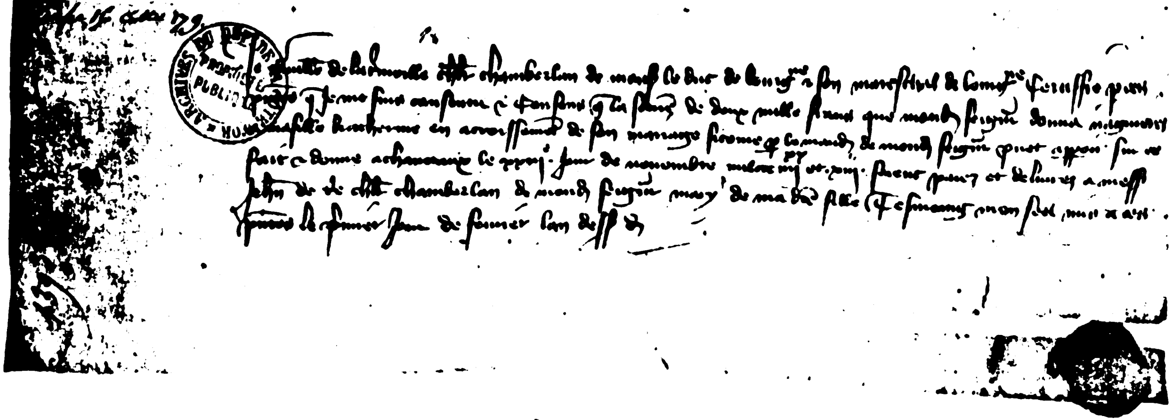


Quittances de Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, et de Guillaume de Vallan, évêque de Bethléem, confesseur du duc

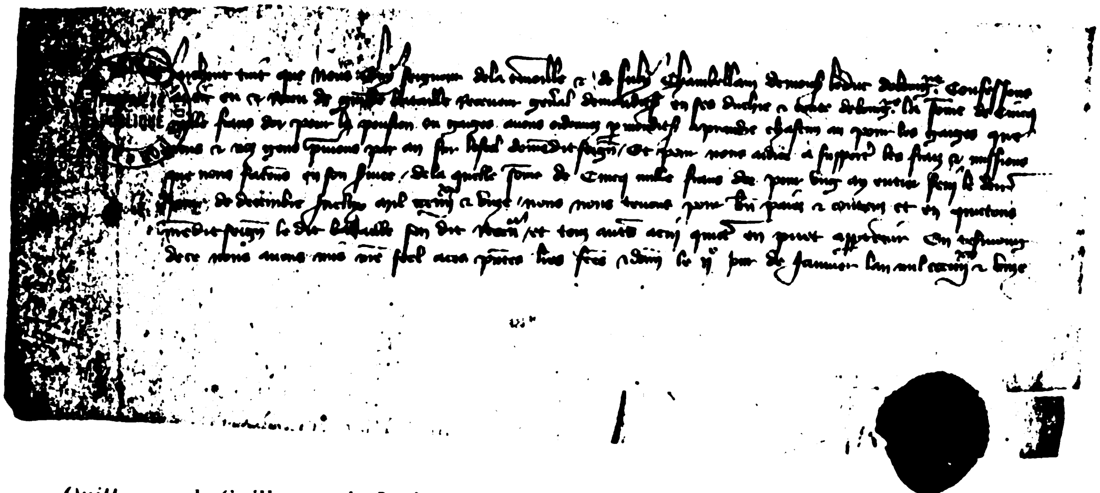
(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

Digitized by Google



2 Janvier 1392

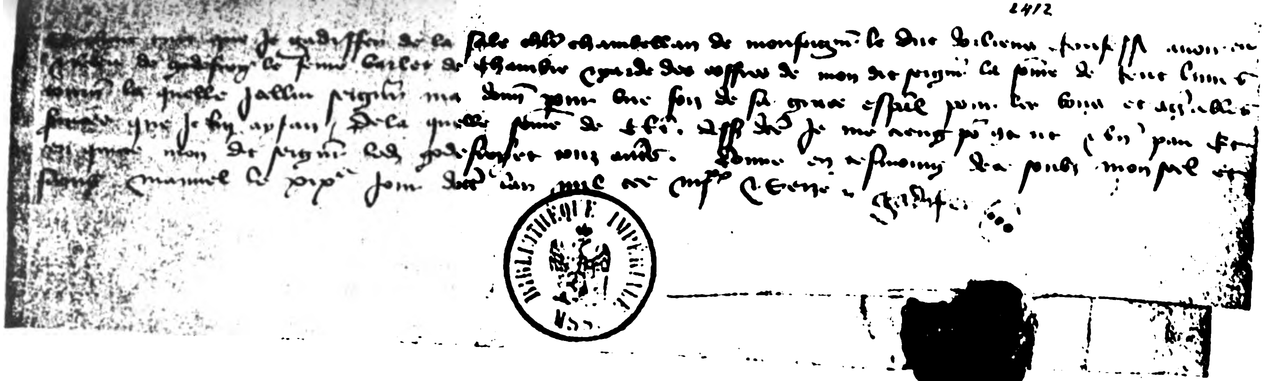


Quittances de Guillaume de La Trémoille, chambellan du duc et maréchal de Bourgogne et de Guy de La Trémoille, chambellan du duc

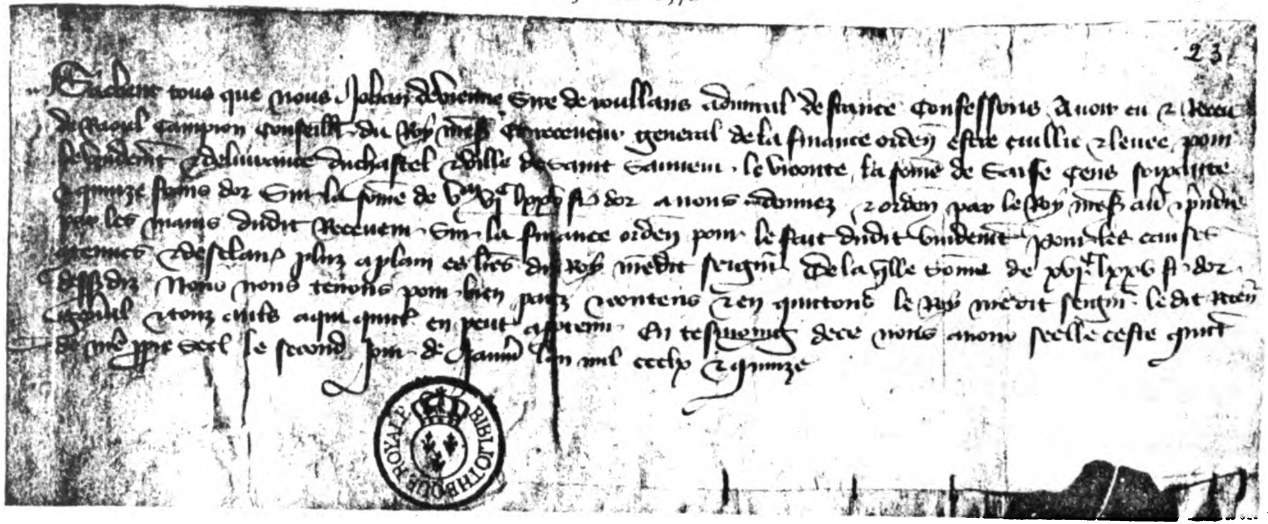
(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

Digitized by Google



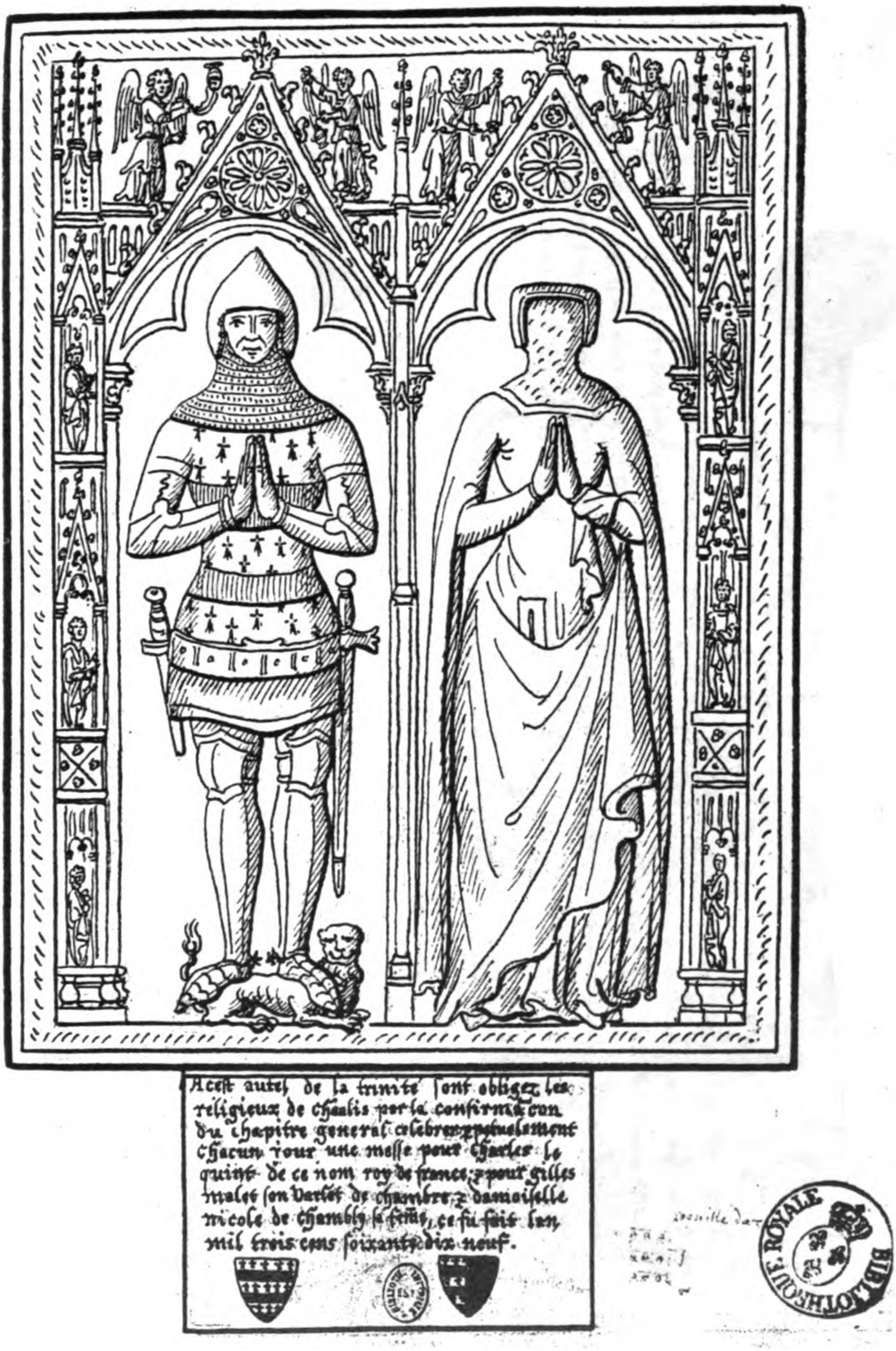
2 Janvier 1376



Quittances de Gadifer de La Salle, un des conquérants des îles Canaries, et de l'amiral Jean de Vienne

(Bibliothèque Nationale)

Digitized by Google

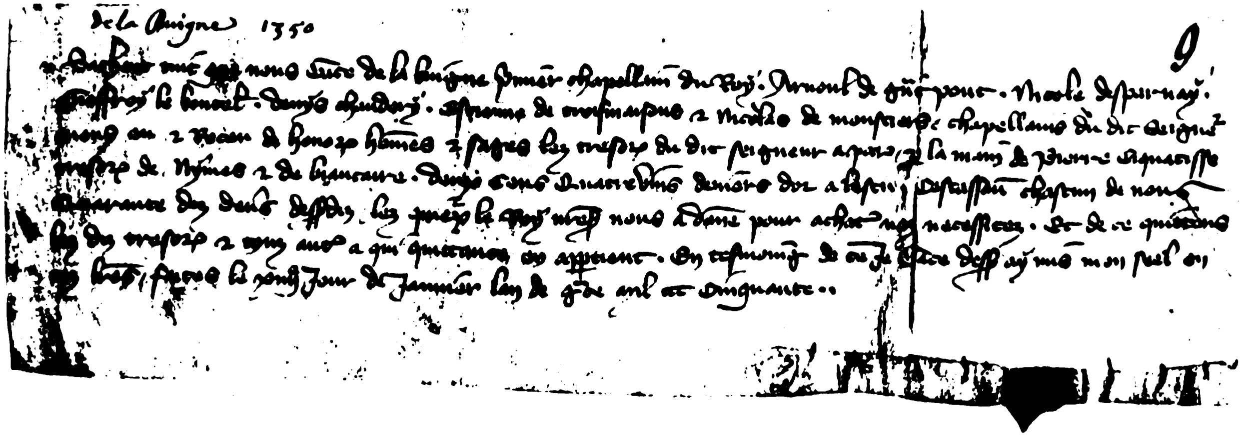


Tombe de Gilles Malet, bibliothécaire du roi, et de Nicole de Chambly, sa femme

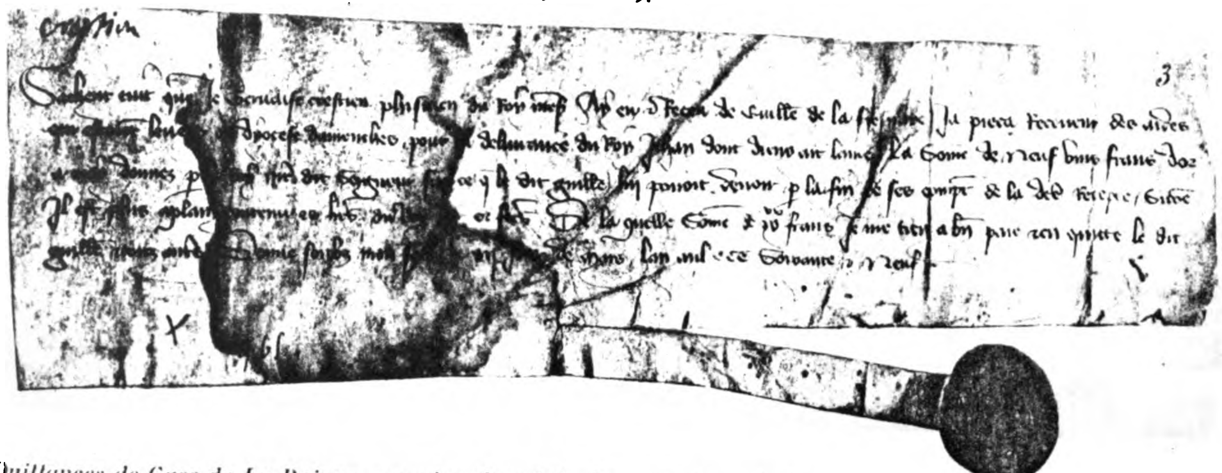
(Dessin de la collection de Gaignières, Bibliothèque Nationale)

Digitized by Google

Digitized by Google



7 Mars 1370

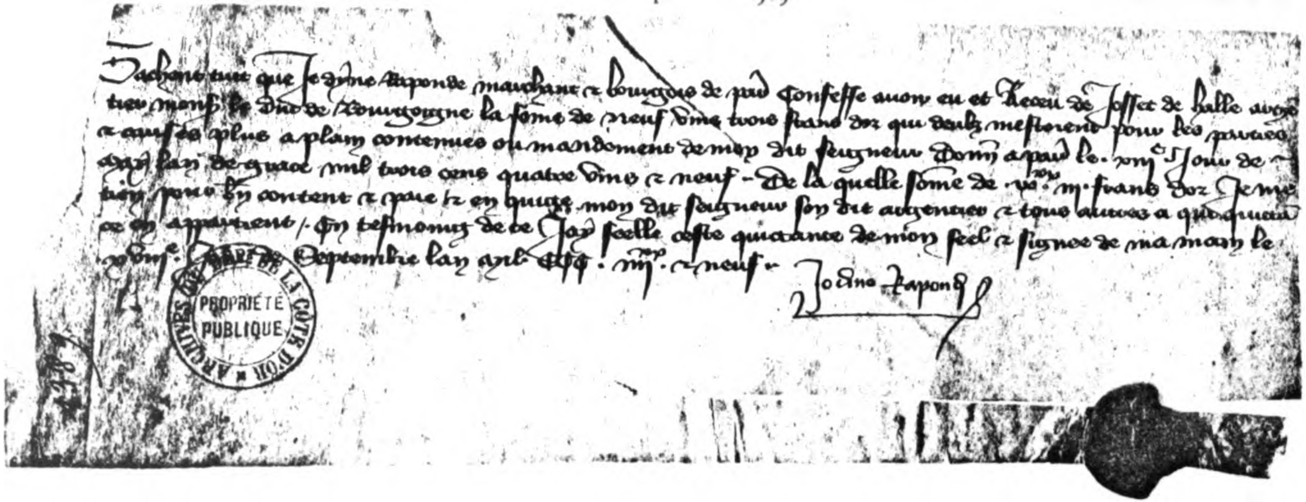


Quittances de Gace de La Buigne, premier chapelain du roi (auteur du DESDUIT DES CHIENS ET DES OISEAULX*)*
et de Gervais Chrétien, médecin du roi

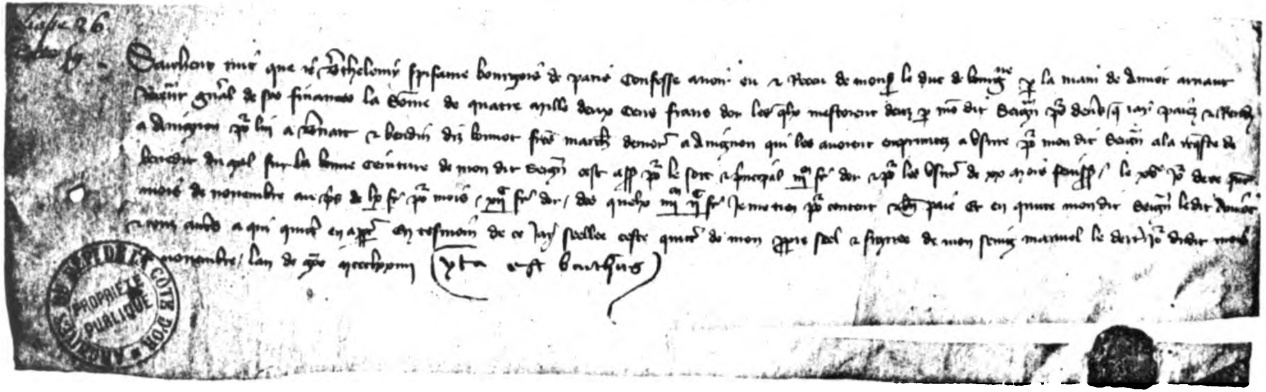
(Bibliothèque Nationale)

Digitized by Google

… Septembre 1389



30 Novembre 1374



Quittances de Dine Raponde et de Barthélemi Spifame, notables bourgeois de Paris

(Archives de la Côte-d'Or)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HARVARD UNIVERSITY

http://lib.harvard.edu

If the item is recalled, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

FINE ARTS
SEP 10 2007
FEB 09 2007
CANCELLED

Thank you for helping us to preserve our collection!

Digitized by Google

3 2044 019 955 160
Digitized by Google

Digitized by Google